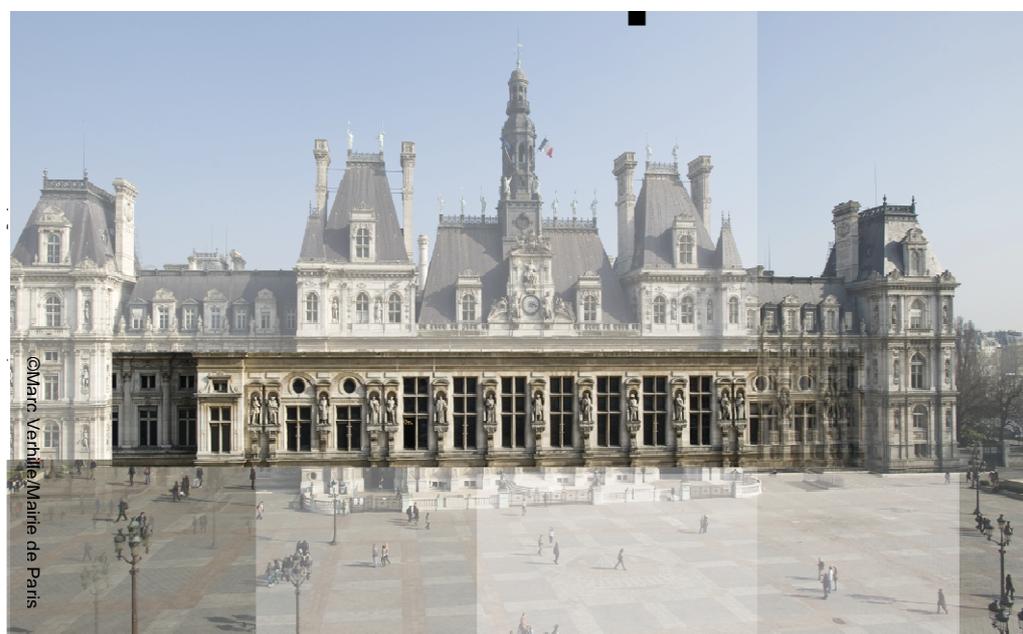


Conseil municipal et départemental



**Séance des mardi 26, mercredi 27 et
jeudi 28 mai 2015**

<http://www.paris.fr>

Jeudi 25 juin 2015

Table des matières

Ouverture de la séance.....	3	2015 SG 3 G - Subvention (60.000 euros) et convention avec l'École des Ingénieurs de la Ville de Paris.....	6
Hommage au peuple népalais.....	3	Observations sur le déroulement de la séance.....	30
Condoléances et hommages aux sapeurs-pompiers de Paris.....	3	Compte rendu de la 5e Commission.....	31
Condoléances.....	3	2015 DLH 16 - Location au profit de la RIVP de l'immeuble communal 216 bis/220 ter rue de la Croix-Nivert (15e) - Avenant au bail emphytéotique.....	31
Hommage national rendu à 4 grands Résistants.....	4	2015 DLH 21 - Modification des conditions d'attribution du Prêt Paris Logement (PPL).....	34
Félicitations.....	4	2015 DLH 25 - Charte des mutations dans le parc social.....	38
Observations.....	5	Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif aux engagements de l'Etat sur la nouvelle charte des mutations.....	38
Adoption de comptes rendus.....	5	Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à l'instauration d'un service de garde-meuble.....	38
2015 SG 52 - Communication de la Maire de Paris sur le plan stratégique Paris intelligent et durable - Perspective 2020 et au-delà.....	5	2015 DLH 87 - Réalisation 166-172, quai de Jemmapes (10e) d'un programme d'acquisition-conventionnement de 47 logements P.L.S. par "Aximo".....	55
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au soutien à l'innovation technologique ouverte et à l'innovation sociale.....	5	2015 DLH 95 - Acquisition de 47 logements P.L.S. 88, rue de la Villette (19e) - Octroi de la garantie de la Ville (6.562.617 euros) demandée par "Aximo".....	58
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à des objectifs de création d'emplois.....	5	Suspension et reprise de la séance.....	59
2015 DDEEES 37 G - Subventions (330.000 euros en fonctionnement) et (40.000 euros en investissement) et convention avec la Fondation Voir et Entendre - Institut de la Vision.....	5	Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif aux travaux concernant l'ensemble Ilot Bièvre.....	59
2015 DDEEES 41 G - Subvention (160.000 euros) et convention à l'incubateur Paris Biotech Santé.....	5	Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif au fonctionnement des commissions d'attribution de logements sociaux.....	60
2015 DDEEES 42 G - Subvention (175.000 euros) et convention à l'incubateur Agoranov.....	5	Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à un quota de logements en faveur des jeunes étrangers isolés.....	61
2015 DDEEES 43 G - Subventions (287.376 euros) aux projets coopératifs labellisés par les pôles de compétitivité CAP Digital Paris Région et ASTECH Paris Région déposés au 19e appel à projet du FUI.....	5	Vœu déposé par les groupes Ecologiste de Paris et Communiste - Front de Gauche relatif aux logements de fonctions des gardiens d'immeubles de logements sociaux.....	62
2015 DDEEES 56 - Subvention (150.000 euros) à Paris & Co pour le Welcome City Lab, l'Euro 2016 et l'incubateur Sport Tremplin.....	5	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux gardiens et aux gardiennes d'immeubles dans les bailleurs sociaux.....	62
2015 DDEEES 91 G - Subvention (20.000 euros) et convention à l'association Paris and Co pour l'incubateur le Tremplin.....	5	Observations sur le déroulement de la séance.....	64
2015 DDEEES 82 G - Subvention (35.000 euros) et convention à l'association Labo Citoyen.....	5		
2015 DDEEES 29 - Cotisation annuelle (4.000 euros) à la Fondation Internet Nouvelle Génération (FING).....	5		

Vœu déposé par les groupes Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris relatif à un projet de résidence étudiante.	64	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à un plan d'action de réduction des effectifs des classes surchargées.....	86
2015 DU 45 - Cession d'un volume au 67-69 boulevard de Charonne (11e), pour la réhabilitation d'un immeuble et la création d'un centre culturel et universitaire.	65	Vœu déposé par l'Exécutif.	86
Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à un appel à projets (11e).....	65	Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la situation des C.I.O. départementaux.....	92
Vœu déposé par le groupe UMP relatif à un débat sur l'ouverture de casinos.....	73	Vœu déposé par l'Exécutif.	92
Vœu déposé par les groupes UMP et UDI-MODEM relatif à l'avenir du "Bois Dormoy".....	75	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la réforme des collèges.	93
Compte rendu de la 6e Commission.....	78	Compte rendu de la 7e Commission.....	95
2015 DASCO 61 - Subvention (55.000 euros) et convention avec l'association "Conseil départemental des parents d'élèves de l'enseignement public de Paris" (8e).....	79	2015 DJS 173 - Espace sportif Pailleron (19e) - DSP pour la gestion.....	96
2015 DASCO 65 - Subvention (8.000 euros) et convention avec l'association "Fédération de Paris de la Ligue de l'enseignement"(10e) pour le dispositif parisien "Lire et faire lire".....	80	2015 DJS 223 - Pelouse Auteuil (16e) - Demande d'une subvention au Conseil régional d'Ile de France.....	99
2015 DASCO 86 - Divers collèges parisiens - Subventions (12.950 euros) dans le cadre du fonctionnement de l'"Action collégiens".....	82	2015 DJS 253 - Association d'étude ambition olympique et paralympique - Adhésion et cotisation.....	101
2015 DASCO 97 - Subvention (20.000 euros) et convention annuelle d'objectifs avec le Réseau Canopé pour un projet "Education au développement durable/Paris Climat 2015".....	84	Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la mise aux normes de la salle de tir Lucien Gaudin (5e).	107
2015 DASCO 82 G - Changement de dénomination du collège Eugène Delacroix (16e).	85	Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à un bilan de la mise à disposition de locaux aux associations.....	109
Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à l'école élémentaire Belzunce.....	86	2015 DDEEES 2 - Subventions (403.000 euros) à 28 associations dans le cadre de l'appel à projets associatifs étudiants.....	110
Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la convocation d'un CDEN et à la situation du 18e.....	86	Vœu déposé par le groupe UMP relatif aux prélèvements des fonds de roulement des universités et écoles supérieures.....	113
Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la carte scolaire dans le 13e.....	86	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux licenciements à l'Ecole spéciale d'architecture.....	115
Vœu déposé par les groupes Socialiste et Apparentés, Ecologiste de Paris et Communiste-Front de Gauche relatif à la réussite scolaire et éducative pour la rentrée des enfants du 14e.....	86	Compte rendu de la 1ère Commission.....	116
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux suppressions de classes pour la rentrée scolaire 2015.....	86	2015 DFA 38 - Fondation L.V.M.H. - Délibération d'un avenant de modification de périmètre.....	116
Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la fermeture d'une classe au collège Lavoisier.....	86	2015 DFA 71 - Avenant n° 4 à la convention de délégation de service public du 16 décembre 2005 pour la gestion et l'exploitation de la Tour Eiffel (7e).....	118
Vœu déposé par les groupes UMP et UDI-MODEM relatif à la réussite scolaire et éducative pour la rentrée des enfants du 14e.....	86	2015 DFA 13 G - Modification des statuts de la SOGARIS.....	125
		2015 DILT 4 - Fourniture d'articles vestimentaires destinés aux agents de la Ville de Paris, en 3 lots distincts - Marché de fournitures - Modalités de passation - Autorisation.....	127
		2015 DRH 49 - Dérogation au plafond mensuel de 25 heures supplémentaires pour certains personnels de la Ville de Paris.....	128

2015 DRH 51 - Modification de délibération fixant les conditions d'attribution de la prime de fonctions et de résultats..... 131

Vœu déposé par le groupe UMP relatif au remboursement des frais de transport des agents de la Ville..... 132

Vœu déposé par le groupe UMP relatif au recrutement des personnels travaillant au contact des enfants parisiens. 133

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la situation financière des ateliers et chantiers d'insertion. 135

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'élaboration d'un scénario d'évolution des quantités de déchets..... 137

2015 DDEEES 33 - Marché des Enfants Rouges (3e) - Nouveau règlement..... 139

2015 DDEEES 57 - Subvention (44.268 euros) et avenant à convention avec l'APUR pour l'actualisation de la banque de données sur le commerce à Paris..... 140

2015 DICOM 6 - Conventions de partenariat en vue de collaborations pour les boutiques de la Ville de Paris, dans le cadre de COP 21 - Paris Climat 2015..... 141

2015 DDEEES 185 - GIP Maison de l'emploi de Paris (19e) - Habilitation des représentants de la Ville de Paris à voter la transformation du G.I.P. en association et à désigner des représentants. 143

2015 DDEEES 53 G - Subvention (80.000 euros) et convention avec l'Association pour le droit à l'initiative économique (2e) au titre du dispositif "CréaJeunes"..... 145

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au mouvement social des femmes de ménage de la société "TFN"..... 146

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au mouvement social des femmes de ménage de la société "TFN"..... 147

Vœu déposé par l'Exécutif..... 147

Observations..... 149

2015 DFA 68 - Préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants pour les projets prévus au budget participatif parisien pour 2015. 149

Suspension et reprise de la séance..... 153

2015 SG 51 - Communication de la Maire de Paris relative à l'action internationale de la Ville de Paris. 154

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la mise en place de partenariats internationaux de quartiers. 154

2015 DGRI 18 - Subvention (12.500 euros) et convention avec la Fondation Alliance Française..... 154

2015 DGRI 19 - Convention relative au programme de travail 2015-2018 entre la DGRI et l'APUR..... 154

2015 DGRI 21 - Subvention (5.000 euros) à l'association IBUKA - Mémoire et Justice, Section France (2e)..... 154

2015 DGRI 22 - Subvention (29.000 euros) et avenant à convention avec l'association Maison des Journalistes (15e)..... 154

2015 DGRI 31 - DPE - Subvention (40.000 euros) et convention avec OXFAM France pour un programme d'aide d'urgence aux populations sinistrées par le séisme au Népal..... 154

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à une aide d'urgence à l'association Action contre la Faim..... 154

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'organisation d'une journée internationale de solidarité culturelle pour le Népal..... 154

2015 DAC 286 - DGRI - Subvention (7.000 euros) à l'association Kolnoah (1er). 154

2015 DAC 293 - DGRI - Subvention (62.000 euros) et convention avec la SARL Le Tarmac - La scène internationale francophone (20e). 154

2015 DASES 2 - DAC - DGRI - Subvention (130.000 euros) et convention avec l'association Solidarité Sida (11e)..... 154

2015 DASES 129 - DAC - DGRI G - Subvention (177.000 euros) et convention avec l'association Solidarité Sida (11e)..... 154

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la situation de Mumia Abu-Jamal. .. 154

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'élévation de Marwan Barghouti à la citoyenneté d'honneur de la Ville..... 154

Suspension et reprise de la séance..... 159

2015 SG 51 - Communication de la Maire de Paris relative à l'action internationale de la Ville de Paris. 159

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la mise en place de partenariats internationaux de quartiers..... 159

2015 DGRI 18 - Subvention (12.500 euros) et convention avec la Fondation Alliance Française..... 159

2015 DGRI 19 - Convention relative au programme de travail 2015-2018 entre la DGRI et l'APUR..... 159

2015 DGRI 21 - Subvention (5.000 euros) à l'association IBUKA - Mémoire et Justice, Section France (2e)..... 159

2015 DGRI 22 - Subvention (29.000 euros) et avenant à convention avec l'association Maison des Journalistes (15e).....	159	Examen des questions d'actualité.....	211
2015 DGRI 31 - DPE - Subvention (40.000 euros) et convention avec OXFAM France pour un programme d'aide d'urgence aux populations sinistrées par le séisme au Népal.....	159	I - Question d'actualité posée par le groupe Communiste - Front de Gauche relative au fichier stade au Parc des Princes.....	211
Vœu déposé par le groupe UMP relatif à une aide d'urgence à l'association Action contre la Faim.....	160	II - Question d'actualité posée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relative aux modalités de contrôle des véhicules interdits de circulation à compter du 1er juillet 2015.	214
Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'organisation d'une journée internationale de solidarité culturelle pour le Népal.....	160	III - Question d'actualité posée par le groupe UMP à Mme la Maire de Paris relative à la salle de shoot.....	217
2015 DAC 286 - DGRI - Subvention (7.000 euros) à l'association Kolnoah (1er).	160	IV - Question d'actualité posée par le groupe UDI-MODEM à Mme la Maire de Paris relative à la création d'une police municipale à Paris.....	221
2015 DAC 293 - DGRI - Subvention (62.000 euros) et convention avec la SARL Le Tarmac - La scène internationale francophone (20e).	160	V - Question d'actualité posée par le groupe Socialiste et Apparentés à Mme la Maire de Paris relative au bilan de l'opération "Paris, fais-toi belle".....	223
2015 DASES 2 - DAC - DGRI - Subvention (130.000 euros) et convention avec l'association Solidarité Sida (11e).....	160	VI - Question d'actualité posée par le groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à la situation sanitaire et sociale particulièrement dégradée des exilés réfugiés boulevard de la Chapelle à Paris.....	225
2015 DASES 129 - DAC - DGRI G - Subvention (177.000 euros) et convention avec l'association Solidarité Sida (11e).....	160	Souhait de bienvenue.	228
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la situation de Mumia Abu-Jamal. ..	160	VII - Question d'actualité posée par Mme SIMONNET relative à l'évolution de la loi Macron.	228
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'élévation de Marwan Barghouti à la citoyenneté d'honneur de la Ville. (Suite).	160	2015 UDI-MODEM 1 G - Mise en œuvre d'un plan "smart-santé" à Paris.....	230
2015 SG 14 - Aménagement des berges de Seine - Liaison Bastille/Tour Eiffel (1er, 4e, 7e, 12e).180		Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la création d'une police municipale.....	238
Compte rendu de la 3e Commission.....	204	Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la vidéo-verbalisation.	241
Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif au prix de l'abonnement de la CPCU.	204	Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la manifestation pro légalisation du cannabis.....	243
Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à l'achat d'électricité renouvelable pour les "petites puissances".	205	2015 DEVE 25 - Exploitation du crématorium du Père Lachaise, 71, rue des Rondeaux (20e) - Convention avec la Société anonyme d'économie Mixte des Pompes Funèbres pour la gestion de cet équipement.....	245
Vœu déposé par l'Exécutif.....	205	2015 DEVE 82 - Adhésion à la nouvelle Charte régionale de la biodiversité.....	246
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à des critères sociaux dans l'attribution des marchés.....	206	2015 DEVE 90 - Adhésion à la charte "Abeille, sentinelle de l'environnement".....	249
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au maintien des tarifs réglementés d'électricité sur les sites de petite puissance.....	206	Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la valorisation patrimoniale du cimetière des Batignolles.....	253
Vœu déposé par le groupe UMP relatif aux contrats de performance énergétique dans les écoles.	209	2015 DVD 16 - Programme 2015 de zones 30. Demande de subventions auprès de la Région d'Ile-de-France.	253
Dépôt de questions d'actualité.....	211	Vœu déposé par le groupe SOCA relatif au 12e arrondissement.....	254
Suspension et reprise de la séance.....	211		

2015 DVD 18 - Association française de l'éclairage (A.F.E.). Adhésion de la Ville de Paris..... 263

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif au lancement d'une étude sur l'éclairage..... 263

2015 DVD 158 - Gare Rosa Parks (19e). Convention de financement avec S.T.I.F., S.N.C.F. Réseau et S.N.C.F. Transilien relative à la consigne Véligo. 264

2015 DVD 162 - Poursuite d'une activité de location de vélos pour enfants dénommée "P'tit Vélib". Contrat de partenariat et convention de mise à disposition des vélos. 266

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la gratuité du P'tit Vélib'..... 266

Vœu déposé par l'Exécutif..... 266

Vœu déposé par le GEP relatif au renforcement du réseau bus parisien. 271

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif au service dans les stations du métro et les gares du RER..... 272

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif au déplafonnement du versement transport. 273

Vœu déposé par le groupe UMP relatif aux cars de tourisme dans la rue Lagrange et aux abords. 274

Vœu déposé par le groupe UMP relatif au parc de stationnement de l'Université Pierre et Marie Curie (5e)..... 275

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la piétonisation du passage du Petit Cerf (17e)..... 276

Vœu déposé par le groupe UMP relatif au respect du Code de la route par les sociétés d'enlèvement et de mise en fourrière..... 277

Vœu déposé par le groupe UMP relatif aux nouveaux abribus. 279

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux nouveaux abribus. 279

Vœu déposé par l'Exécutif..... 279

Vœu déposé par le groupe UMP relatif aux moyens de sécurité et de propreté renforcés dans le secteur Haussmann..... 282

Vœu déposé par le groupe UMP relatif au stationnement des agents de la Propreté. 283

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au tri sélectif des particuliers. 284

2015 SG 48 - Convention de financement relative au programme "100 Villes Résilientes" ("100 Resiliente Cities") avec "Rockefeller Philanthropy Advisor Inc". 286

2015 DVD 154 - "Rendre la rue aux enfants" - Exonération de redevance d'occupation du domaine public pour les associations à but non lucratif. 288

Suspension et reprise de la séance. 290

Etude complémentaire concernant l'extension de Roland Garros. 290

Vœux déposés par le GEP relatif à l'extension du stade Roland Garros. 291

Suspension et reprise de la séance. 307

Etude complémentaire concernant l'extension de Roland Garros. 307

Vœux déposés par le GEP relatif à l'extension du stade Roland Garros (suite)..... 307

Compte rendu de la 2e Commission..... 309

2015 DDEEES 62 - Subvention (2.000 euros) à l'association "Les Amis de caractères" (5e)..... 310

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'ouverture dominicale des commerces culturels..... 310

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à la requalification nocturne de la place de la République. 312

2015 DAC 27 - Subventions (123.000 euros) avenant et convention avec l'association "Paris bibliothèques" (3e)..... 313

2015 DAC 200 - Subventions (5.825.000 euros) et avenants avec l'association "Théâtre de la Ville" (4e et 18e). 314

2015 DPA 34 - Théâtre de la Ville 2, place du Châtelet (4e) - Rénovation partielle - Autorisation à la Maire de Paris de prendre toute décision concernant l'opération. 314

Vœu déposé par le GEP relatif aux travaux aux théâtres du Châtelet et de la Ville..... 314

Vœu déposé par l'Exécutif..... 314

2015 DAC 219 - Classement au titre des monuments historiques de l'harmonium Mustel n° 39 de la basilique Sainte-Clotilde (7e). 317

2015 DAC 244 - Subventions (3.332.000 euros), avenant à convention, convention d'occupation du domaine public et convention d'objectifs s'y rapportant avec l'association "Forum des images" (1er)..... 318

2015 DAC 266 - Subventions (925.000 euros) et conventions avec 31 sociétés et 1 association. Gestionnaires de salles de cinéma. 321

2015 DAC 269 - Convention de délégation de service public pour la mise en valeur et la numérisation des fonds photographiques et iconographiques de la Ville de Paris..... 323

2015 DAC 284 - Subvention (1.056.250 euros) avenant et convention avec l'établissement public "Maison des pratiques artistiques amateurs" (6e). ...	326	Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'opération "Sentinelle".....	355
2015 DAC 327 - Demande auprès de l'Etat d'une subvention (523.579,10 euros) pour le financement des deux tranches de travaux de l'église de la Madeleine (8e).....	329	2015 DAC 332 - Subvention (41.000 euros) et convention avec l'association "L'Onde et Cybèle" (18e).....	357
2015 DAC 331 - Convention de mécénat avec le Fonds de dotation pour le rayonnement de l'église Saint-Germain-des-Prés en vue de la restauration intérieure de l'église (6e).	331	2015 DEVE 71 - Attribution de la dénomination "Square des Moines de Tibhirine" au square 71 bis, boulevard Voltaire (11e).	359
2015 DDCT 35 - Nettoyage et manutention pour la salle polyvalente Espace Reuilly (12e) - Marché de services - Appel d'offres ouvert.	333	2015 DAC 250 - Subvention (40.000 euros) et convention avec l'association "Maison d'Europe et d'Orient" (12e).	360
2015 DDCT 36 - Fourniture et livraison de plateaux repas pour les scrutins électoraux - Marché de services - Modalités de passation.....	335	2015 DAC 317 - Subvention (20.000 euros) à la Fondation "Institut kurde de Paris" (10e).	362
Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à l'occupation temporaire de l'ex-lycée Jean Quarré situé place des Fêtes.....	336	Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif au soutien de la Ville et de l'Etat.....	362
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au théâtre "Le Grand Parquet".	337	2015 DAC 315 - Plaque commémorative en hommage aux jeunes résistants du lycée Buffon à Paris et aux jeunes résistants de la Rose Blanche à Munich, musée Jean Moulin (15e).....	365
Vœu déposé par le groupe UMP relatif au Musée arménien de France et à ses collections.	337	Compte rendu de la 4e Commission.....	368
Vœu déposé par le groupe UMP relatif à une subvention au "Paris coproduction village".....	338	2015 SG 1 - Subventions (42.500 euros) à 5 associations, et avenants à conventions au titre de l'égalité femmes-hommes, pour des projets visant à favoriser l'éducation à l'égalité.....	369
Vœu déposé par les groupes UMP et UDI-MODEM relatif à une parcelle du Bas Belleville, "La Courtille", rue Dénoyez (20e).	339	2015 DDCT 45 - Subventions (108.095 euros) à 30 associations et conventions au titre de l'intégration et des résidents non communautaires.....	370
Vœu déposé par les groupes UMP et UDI-MODEM relatif à l'orgue du Temple du Saint-Esprit.....	343	Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à un schéma local d'intégration.	370
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au plan pour le patrimoine culturel de la Ville.	344	2015 DASES 363 G - Dotation (15.000 euros) pour les prix 2015 des "Trophées Extra-Ordinaires de la Ville de Paris".....	373
2015 DAC 358 - Adhésion au réseau "Villes et Villages des Justes de France".	345	Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif au projet de l'hôpital Nord du Grand Paris.	374
2015 DEVE 65 - Attribution de la dénomination "Mail Pierre Desproges" au mail 143, rue de la Roquette (11e).....	347	Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'avenir de l'hôpital Bichat.	374
2015 DU 102 - Dénomination place Mireille et Jacques Renouvin (6e).....	347	Vœu déposé par le groupe UMP relatif au déploiement de défibrillateurs sur le mobilier urbain parisien.....	378
2015 DU 108 - Dénomination allée Pauline Léon (11e).....	349	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la fermeture du centre de santé dispensaire Saint-Vincent (10e).	379
Suspension et reprise de la séance.....	351	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'accès à l'I.V.G. à Paris.....	380
2015 DU 110 - Dénomination rue Edouard-Glissant (20e).	351	Vœu déposé par l'Exécutif.....	380
Vœu déposé par le GEP relatif au 30e anniversaire de la mort du photographe Fernando Pereira.....	352	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'A.P.-H.P.	382
Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la commémoration du génocide cambodgien.....	353	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au projet hospitalier de l'Hôtel-Dieu.....	384

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'accessibilité du cadre bâti et des transports.	385	Vœu déposé par le GEP relatif à l'urgence humanitaire d'héberger les exilés installés boulevard de la Chapelle.....	410
2015 DFPE 310 - Avenant à la convention de délégation de service public pour l'exploitation de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 16 avenue Simon Bolivar (19e).....	387	Vœu déposé par l'Exécutif.....	410
2015 DFPE 311 - Avenant à la convention de délégation de service public pour l'exploitation de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 21, rue de Provence (9e).	387	Vœu déposé par le GEP relatif à un état des lieux des E.H.P.A.D.	415
2015 DFPE 314 - Gestion et exploitation d'un établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 9, rue de la Guadeloupe (18e).	388	Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la fermeture de l'E.H.P.A.D. "Le Cèdre Bleu".	415
2015 DFPE 327 - Gestion et exploitation d'un établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 18/24, passage Duhesme (18e).....	390	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la fermeture de l'E.H.P.A.D. "Le Cèdre Bleu".	415
2015 DASES 295 G - Convention d'habilitation avec l'association "Jean Cotxet" pour le service d'accueil et d'hébergement provisoire Croix Nivert (15).....	392	Vœu déposé par l'Exécutif.....	415
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au centre éducatif de formation professionnelle de Pontourny.....	393	Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la libération de locaux rue du Bessin.....	419
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au centre éducatif de formation professionnelle de Pontourny.....	393	2015 DEVE 50 - Convention d'occupation temporaire avec l'association "OuiShare" pour la mise à sa disposition de locaux situés dans la Maison de l'Air, parc de Belleville à Paris 20e.	420
Vœu déposé par les groupes UMP et UDI-MODEM relatif à l'accueil de la petite enfance dans le 16e.	396	Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.....	420
2015 CAS 3 - Extension des conditions d'accès au Navigo Emeraude Améthyste pour les anciens combattants, veufs et veuves de guerre.....	397	Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.....	477
Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la grille de tarification.....	397	Clôture de la séance.....	478
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à une mise à plat des tarifs.....	397	Liste des questions posées à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police.....	478
2015 DASES 137 G - Participation à "Emmaüs Coup de Main" (113.773 euros) et à "Hors la Rue" (65.000 euros), pour leurs interventions auprès de familles sans domicile fixe ou de mineurs isolés installés sur la voie publique.....	403	QE 2015-13 Question de Mme Brigitte KUSTER, M. Frédéric PÉCHENARD et des élus du groupe UMP à Mme la Maire de Paris relative à la position de l'Exécutif sur l'établissement d'un bilan mensuel des enlèvements de véhicules.	478
2015 DASES 205 G - Participations (2.993.900 euros) et conventions avec les associations "France Terre d'Asile" et "Aurore", dans le cadre de la mise en œuvre de six dispositifs dédiés aux mineurs isolés étrangers.	405	QE 2015-14 Question de MM. Jean-Pierre LECOQ, Jean-François LEGARET, Mmes Florence BERTHOUT, Jeanne d'HAUTESERRE, MM. Philippe GOUJON, Claude GOASGUEN et des élus du groupe UMP à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative aux rejets d'eaux usées provenant de certaines péniches-logements ainsi que des bateaux pour touristes.....	478
Vœu déposé par le groupe SOCA relatif au campement sous le métro aérien de la Chapelle.....	410	QE 2015-15 Question de M. François DAGNAUD à M. le Préfet de police relative à l'affectation des agents de surveillance de Paris dans les arrondissements parisiens.....	479
Vœu déposé par le groupe SOCA relatif au campement du boulevard de la Chapelle.	410	QE 2015-16 Question de M. David BELLIARD, Mme Anne SOUYRIS et les éluEs du groupe Ecologiste de Paris à M. le Préfet de police relative aux verbalisations récentes de promeneurs au bois de Boulogne.	479
Vœu déposé par le groupe UMP relatif au campement situé place de la Chapelle.....	410	QE 2015-17 Question de M. Jérôme GLEIZES et les éluEs du groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative au suivi du vœu TAFTA adopté en Conseil de Paris des 19 et 20 mai 2014.....	480

QE 2015-18 Question de M. David BELLIARD, Mme Anne SOUYRIS et les éluEs du groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative à l'annulation par le Tribunal administratif de Paris de la procédure d'attribution du marché public de maintenance et d'exploitation publicitaire des kiosques de presse parisiens. 480

QE 2015-19 Question de M. Jérôme GLEIZES et les éluEs du groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative au montant du dispositif de retraite complémentaire des conseillers municipaux. 481

Réponses à des questions écrites posées à Mme la Maire de Paris..... 482

QE 2015-3 Question de Mme Catherine DUMAS et des élus du groupe UMP à Mme la Maire de Paris relative aux bénéficiaires du stationnement résidentiel. 482

QE 2015-4 Question de Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE et des élus du groupe UMP à Mme la Maire de Paris relative aux véhicules de collection. 482

QE 2015-11 Question de M. Pierre LELLOUCHE à Mme la Maire de Paris relative à l'augmentation et au nouveau calcul de la taxe de séjour. 482

Votes spécifiques..... 483

Votes spécifiés..... 484

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée. 485

Comptes rendus des Commissions. 501

Listes des membres présents. 510

Annexe n° 1 - Détail des votes des scrutins..... 516

Tableau des vœux et amendements déposés en Commission..... 524

Tableau des votes des groupes politiques..... 531

La séance est ouverte à neuf heures, sous la présidence de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, assistée de Mmes Fanny GAILLANNE, Marie-Laure HAREL et M. Alexandre VESPERINI, secrétaires de séance.

M. le Préfet de police est présent en séance.

Ouverture de la séance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance est ouverte.

Hommage au peuple népalais.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, le Népal a été frappé le 25 avril et le 12 mai derniers par deux séismes d'une violence extrême qui ont coûté la vie à plus de 8.000 personnes et en ont blessé plus de 15.000 autres. Nous n'oublierons pas les victimes de cette catastrophe. C'est avec une très vive émotion que nous adressons à nouveau à leurs familles, à leurs proches et aux autorités népalaises les condoléances de notre Assemblée.

Nous n'oublions pas l'ensemble de la société népalaise, profondément choquée et meurtrie par une tragédie à laquelle notre collectivité s'est montrée et se montrera solidaire. C'est le long et difficile chemin du deuil et de la reconstruction qui s'ouvre aujourd'hui pour le Népal. Alors que de nombreuses infrastructures ont été détruites, la population est confrontée à une grave crise sanitaire. Cette situation dramatique appelle à une importante mobilisation internationale. Je souhaite que Paris y prenne toute sa part.

Afin de rendre hommage aux disparus et de manifester notre solidarité et notre amitié au peuple népalais, je vous propose, chers collègues, d'observer une minute de silence.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Condoléances et hommages aux sapeurs-pompiers de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, chaque jour, les sapeurs-pompiers de Paris s'engagent au service de leurs concitoyens avec une abnégation totale au péril de leur propre vie. Je voudrais saluer l'ensemble des sapeurs-pompiers présents ici, ce matin, dans la tribune du public. Je souhaite rendre hommage, bien sûr, à Florian Dumont qui, grièvement blessé lors d'une intervention dans l'incendie d'un pavillon de Livry-Gargan qui a coûté la vie à sa coéquipière Aurélie Salel, n'a, hélas, pas survécu. Le sacrifice de cet homme d'exception plonge la brigade des sapeurs-pompiers de Paris, comme l'ensemble de notre collectivité, dans un deuil partagé.

Au nom des Parisiens et des Parisiennes, je veux transmettre ma reconnaissance absolue à tous les sapeurs-pompiers de Paris, dont je salue l'admirable professionnalisme et le courage exemplaire.

Mes chers collègues, j'adresse à la famille de Florian Dumont, à ses collègues, à ses amis, les condoléances de notre Assemblée. Je vous propose d'observer une minute de silence.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Condoléances.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, le Conseil de Paris a appris avec tristesse la disparition, survenue le 6 mai dernier, de Mme Patricia Brebion-Valla, adjointe au maire du 3^e arrondissement, Pierre AIDENBAUM. Patricia Brebion-Valla était élue du 3^e arrondissement depuis 2008 et accordait une importance centrale à sa mission d'élue au service des citoyens. Elle s'engageait avec passion pour faire vivre et progresser les domaines de la vie scolaire, de la petite enfance, de la jeunesse et du sport. Ses exceptionnelles facultés d'écoute et de dialogue, son empathie, ses convictions à toute épreuve, faisaient d'elle une femme exceptionnelle.

Qu'il s'agisse des habitants de l'arrondissement, qui l'estimaient beaucoup, ou de l'ensemble de l'équipe municipale qui avait eu la chance de travailler à ses côtés, tous connaissaient son immense valeur et appréciaient ses précieuses qualités. J'ai eu l'occasion de travailler avec elle, de la rencontrer souvent et je peux en témoigner.

Je sais chacune et chacun profondément affectés par ce deuil tragique. Jusqu'au bout, Patricia Brebion-Valla a affronté la maladie avec courage et ténacité. Nous honorons aujourd'hui le souvenir d'une femme qui aimait profondément la vie, qui ne se lassait pas de se battre pour la rendre plus belle.

En mon nom et au nom du Conseil de Paris, j'exprime à sa famille, à ses proches, les condoléances de notre Assemblée.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Hommage national rendu à 4 grands Résistants.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je souhaite vous informer que ce Conseil sera marqué par l'hommage national rendu à quatre grands Résistants : Pierre Brossolette, Geneviève de Gaulle, Germaine Tillion et Jean Zay.

En entrant au Panthéon, ces figures de la France et de la liberté continueront d'éclairer notre démocratie, une démocratie pour laquelle elles ont souffert et dont leurs combats ont permis l'achèvement. Autour d'elles, la société française a l'occasion de manifester sa concorde et son amour de la liberté.

Les cérémonies des deux prochains jours - je vous en prie, j'espère que vous vous sentez tous concernés -, les cérémonies de ces deux prochains jours sont le fruit d'un travail commun entre la présidence de la République et notre Ville, auquel ont été associés les familles et les historiens. Elles témoignent de cette unité dans la diversité qui a fait la force de la Résistance et doivent plus que jamais faire la force de notre pays.

Elles s'organisent autour de deux temps forts. D'abord, le 26 mai, aujourd'hui, hommage des Parisiens aux quatre héros dont les cercueils emprunteront le chemin glorieusement tracé par la 2e DB jusqu'à la place Camille Jullian, où se tiendra une cérémonie à 16 heures. Et c'est le 27 mai, demain, à 17 heures que se tiendra l'hommage national auquel assisteront les présidents de groupe et les adjoints concernés.

Il sera précédé entre 9 heures et 13 heures 30 par l'hommage des Corps constitués auquel participera, à 11 heures 10, une délégation du Conseil de Paris menée par Bruno JULLIARD et Catherine VIEU-CHARIER avec des représentants de tous les groupes politiques de notre Assemblée.

La procession des Résistants accordera une large place à la jeunesse et sera ouverte à l'ensemble des citoyens, qui pourront venir se recueillir sur les cercueils. Elle doit offrir le témoignage d'une société parisienne habitée par le devoir de mémoire et également soucieuse de se souvenir et de se projeter dans l'avenir.

L'hommage national, en présence du président de la République, précédé de l'hommage des Corps constitués permettront à la Nation de rendre à ces immenses combattants de la liberté les honneurs solennels qui leur sont dus.

Alors que deux femmes seulement reposent aujourd'hui au Panthéon et que l'histoire a rejeté dans l'oubli ces milliers de femmes qui ont écrit l'histoire de notre pays et fait progresser l'humanité, je suis particulièrement heureuse que deux femmes d'exception y entrent aujourd'hui.

Je souhaite que ce geste fort ouvre la voie à une véritable réinscription des femmes dans notre histoire. Aux côtés d'élus de Paris et des différents groupes politiques du Conseil de Paris, je participerai bien sûr aux cérémonies et je serai extrêmement fière d'y représenter notre Assemblée et l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens.

En nous unissant dans l'hommage rendu à ceux qui nous précèdent et dont le destin doit continuer de nous inspirer, nous nous rassemblerons autour de nos valeurs les plus fondamentales pour relever les défis qui nous attendent.

Je vous remercie.

Félicitations.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je voudrais, mes chers collègues, adresser en notre nom à toutes et à tous, nos très chaleureuses félicitations à M. Emmanuel GRÉGOIRE, qui a été nommé au grade de Chevalier dans l'Ordre national du Mérite.

Observations.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Le Conseil de Paris est retransmis en langage des signes et on me le montre pour la première fois, ce qui est une très bonne chose et je remercie les équipes de l'avoir mis en œuvre.

Adoption de comptes rendus.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Le compte rendu sommaire de la séance des lundi 13 et mardi 14 avril 2015 a été affiché.

Le compte rendu intégral de cette même séance a été publié au Bulletin municipal et départemental officiel.

Y a-t-il des observations sur ces documents ?

Il n'y en a pas.

Ils sont donc adoptés.

Je vous remercie.

2015 SG 52 - Communication de la Maire de Paris sur le plan stratégique Paris intelligent et durable - Perspective 2020 et au-delà.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au soutien à l'innovation technologique ouverte et à l'innovation sociale.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à des objectifs de création d'emplois.

2015 DDEEES 37 G - Subventions (330.000 euros en fonctionnement) et (40.000 euros en investissement) et convention avec la Fondation Voir et Entendre - Institut de la Vision.

2015 DDEEES 41 G - Subvention (160.000 euros) et convention à l'incubateur Paris Biotech Santé.

2015 DDEEES 42 G - Subvention (175.000 euros) et convention à l'incubateur Agoranov.

2015 DDEEES 43 G - Subventions (287.376 euros) aux projets coopératifs labellisés par les pôles de compétitivité CAP Digital Paris Région et ASTECH Paris Région déposés au 19e appel à projet du FUI.

2015 DDEEES 56 - Subvention (150.000 euros) à Paris & Co pour le Welcome City Lab, l'Euro 2016 et l'incubateur Sport Tremplin.

2015 DDEEES 91 G - Subvention (20.000 euros) et convention à l'association Paris and Co pour l'incubateur le Tremplin.

2015 DDEEES 82 G - Subvention (35.000 euros) et convention à l'association Labo Citoyen.

2015 DDEEES 29 - Cotisation annuelle (4.000 euros) à la Fondation Internet Nouvelle Génération (FING).

2015 SG 3 G - Subvention (60.000 euros) et convention avec l'École des Ingénieurs de la Ville de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous allons maintenant, conformément à la conférence d'organisation, procéder au débat organisé sur la communication SG 52 sur le plan stratégique "Paris intelligent et durable - Perspective 2020 et au-delà". Il s'agit d'une communication à laquelle il conviendra d'adjoindre 9 projets de délibération.

Je vais introduire ce débat.

Mes chers collègues, si Paris s'est affirmée au cours des siècles comme une ville ingénieuse et humaine, ouverte aux transformations et aux idées nouvelles, attentive aux nécessaires évolutions de ses modèles, n'hésitant pas à assumer un rôle d'avant-garde en expérimentant des aménagements et services inédits, nous sommes aujourd'hui confrontés à des défis majeurs exigeant la mise en œuvre d'une stratégie nouvelle à la fois pragmatique, intelligente et responsable.

La croissance urbaine et le dérèglement climatique constatés à l'échelle mondiale se traduisent par des enjeux considérables liés à l'énergie, à la gestion des déchets, à la végétalisation, à l'approvisionnement, à la mobilité ou encore à la logistique. Les ressources naturelles se tarissent, nous astreignant à une certaine sobriété. Cette pression sans précédent doit nous conduire à trouver des solutions pour consommer moins et mieux en limitant notre impact sur les territoires environnants.

Dans le même temps, l'essor spectaculaire des technologies numériques ouvre de nouvelles perspectives et offre des opportunités qu'il convient d'identifier et d'exploiter sans attendre.

C'est la conscience aiguë de ces défis se présentant à nous, autant que la conviction que des solutions solides sont à notre portée, qui nous ont conduits à élaborer un plan stratégique pour un Paris intelligent et durable, s'inscrivant dans le long terme, bien au-delà de 2020.

Pour concrétiser cette vision, le plan stratégique proposé agrège 3 modèles de villes dessinant une nouvelle trajectoire de cette ville intelligente et durable au service de ses habitants. Paris doit être et demeurer une ville humaine, ouverte, connectée et ingénieuse.

Les exigences de la ville ouverte imposent une méthode incontournable : l'humain, en toute circonstance, doit se trouver au centre du dispositif.

Les habitants, et par là j'entends les Parisiens, les Franciliens mais aussi les générations futures qui leur succéderont, ces Parisiens à naître, sont notre priorité absolue, notre but autant que notre préoccupation à chaque étape des dispositifs servant ce but.

Cette méthode rend nécessaire la création de mécanismes de participation et de mobilisation citoyennes nombreux, simples et accessibles. C'est dans cette perspective que je défends avec détermination le principe de concertation systématique et approfondie des Parisiens. C'est aussi pour accroître l'implication des habitants dans la vie politique de leur ville que nous avons mis en place un budget participatif d'une envergure inédite, et que nous avons lancé cette année la plate-forme d'idéation "idee.paris".

Parce que je suis convaincue qu'une ville intelligente et durable est avant tout une ville plate-forme plaçant tous les citoyens, les chercheurs, les innovateurs au cœur des processus de décision, de conception et de mise en œuvre des projets urbains, le plan que je vous propose contribuera à faire de l'open data le moteur de l'innovation et le catalyseur de l'intelligence collective.

Chacun pourra ainsi proposer de nouvelles améliorations aux systèmes de gestion, imaginer de nouvelles fonctionnalités transversales et inventer de nouveaux usages. Dès le mois prochain, nous mettrons en open data les données budgétaires et sociales de la Ville de Paris. C'est une grande première à l'échelle d'une ville comme la nôtre.

Ces données seront désormais accessibles à l'ensemble des Parisiens ainsi qu'à tous ceux qui veulent réfléchir avec la collectivité à des outils de transparence démocratique et d'accès à l'information. Pour accélérer cette dynamique globale, nous renforcerons l'écosystème parisien de l'innovation qui est déjà très actif et très reconnu.

Nous avons ainsi créé plus de 130.000 mètres carrés d'incubateurs pour "start-up" au cours des dernières années. D'ici à 2020, 100.000 mètres carrés supplémentaires de lieux d'innovation s'y ajouteront, installés majoritairement sur un arc de l'innovation métropolitain.

En 2015 et 2016, ouvriront deux incubateurs géants dans les anciens entrepôts du boulevard Macdonald et à la halle Freyssinet, où nous aurons le plus grand incubateur au monde. Parce que l'innovation s'enrichit des échanges et des interactions, nous avons lancé un dispositif permettant d'accueillir 30 % de "start-up" étrangères dans nos incubateurs parisiens d'ici à 2020.

Nous consoliderons également notre dynamique d'expérimentation pour que Paris reste le formidable laboratoire à ciel ouvert qu'il est devenu au cours de ces dernières années. Chercher, expérimenter, explorer de nouveaux possibles : voilà l'unique moyen de trouver des solutions inédites et de bâtir un exemple à imiter.

13 nouveaux projets sont, par exemple, en cours d'expérimentation dans le cadre de l'appel à projets sur le métabolisme urbain.

Je demande à chacune et à chacun d'écouter... ou alors s'il y a des conversations plus importantes que l'avenir de notre ville, qu'elles puissent se poursuivre à l'extérieur !

Merci.

Cette démarche globale et collective doit s'appuyer sur les outils du numérique qui, peu à peu, se déploient dans la ville et offrent de nouveaux espaces et de nouvelles latitudes d'action au sein d'une ville connectée. Un nouveau schéma directeur pour la ville numérique, distribué à l'ensemble des élus du Conseil de Paris de mars, a été développé et couvrira la période 2015-2020.

Paris a pour devoir de développer une offre de services publics numériques performante, simple et accessible qui place véritablement l'utilisateur au centre de la démarche. C'est tout le sens, d'ailleurs, de la refonte du site "paris.fr" et du travail en cours sur la création d'un "compte unique du parisien" donnant accès à toutes les procédures. La compétitivité de Paris dépend de la performance et de la qualité des infrastructures numériques sur son territoire.

Le visage de notre territoire évolue donc : 100 abribus équipés d'écrans interactifs sont en train d'être installés. Nous travaillons au déploiement du WI-FI gratuit à tout l'espace public.

À l'automne 2015, nous expérimenterons, en partenariat avec la Région Ile-de-France, l'implantation d'une cinquantaine de capteurs de présence sur les places de livraison, les stations de taxi ou les places pour personnes en situation de handicap.

Nous prévoyons également des mesures d'accompagnement pour épauler tous ceux qui en auraient besoin pour franchir le pas, notamment dans le domaine du commerce de proximité.

Par ailleurs, dans le cadre des activités périscolaires, de nouvelles activités autour du numérique seront proposées aux petits Parisiens dès la rentrée 2015.

Ville ouverte : ville ouverte grâce à sa méthode, connectée grâce à ses outils, la "ville intelligente et durable" se doit d'être ingénieuse pour organiser la transition vers davantage de sobriété et la transition écologique et énergétique.

Cela implique de réinterroger le fonctionnement des réseaux, des aménagements et des flux urbains afin d'optimiser et d'économiser les ressources.

La Ville intelligente, comme autorité organisatrice au fonctionnement dynamique et souple, doit poursuivre aussi sept grands objectifs transversaux :

- co-construire des réseaux et systèmes intelligents ;
- aménager le territoire parisien au service d'une métropole durable ;
- faire de Paris une ville à la pointe de la transition écologique et énergétique, notamment en ayant recours aux énergies renouvelables mais aussi à la récupération d'énergie ;
- consommer plus responsable, pour produire sans piller, consommer sans gaspiller, recycler sans détruire, en s'engageant dans une trajectoire "zéro déchets" ;
- rendre les mobilités plus respectueuses de l'environnement, en sortant du diesel et en encourageant les transports non polluants ;
- renforcer la place de la nature en ville, ce que les Parisiens ont massivement demandé ;
- rendre la ville plus résiliente.

Mes chers collègues, je suis fière de vous soumettre aujourd'hui ce projet pluriel et ambitieux, répondant de façon fine, précise et structurée aux défis décisifs qui sont les nôtres. Par la méthode qu'il propose, la dynamique qu'il engage et les bonnes pratiques qu'il instaure, il a vocation à irriguer l'ensemble des actions de la Ville, tous domaines confondus.

Ce projet vivant sera alimenté régulièrement par les contributions d'un comité des partenaires de la "Ville intelligente" qui réunit l'ensemble des parties prenantes externes et internes dans le cadre d'une gouvernance réactive, transverse et flexible.

Je tiens, bien sûr, à remercier chacun de mes adjoints très impliqués - ils sont nombreux - et engagés dans la mise en œuvre de ce plan fondateur pour Paris, mais je souhaite remercier chaleureusement celui qui porte cette ambition et qui n'hésite pas à bousculer absolument tous les cadres de pensée. Vous l'aurez reconnu : il s'agit de Jean-Louis MISSIKA qui pilote la démarche, ainsi que la mission "Ville intelligente et durable", au sein du Secrétariat général.

Je veux remercier Jean-Louis MISSIKA pour l'éternelle jeunesse qui est la sienne, à considérer que tout est possible et qu'il n'existe aucune limite à la volonté de l'action humaine. C'est tout Jean-Louis, on l'a tous reconnu !

Je le dis vraiment sans humour mais, sans Jean-Louis, je pense qu'il y a un certain nombre de portes que nous n'aurions pas ouvertes et de barrières que nous n'aurions pas sautées.

Ces portes et ces barrières, elles sont fondamentales, non seulement dans le rapport aux Parisiens - dans le rapport aux Parisiens, c'est tout ce que nous mettons en place et qui nous permet de travailler directement avec chacun d'entre eux dans des démarches très participatives et très collaboratives - mais aussi dans le travail de l'administration parisienne.

Je le dis ici vraiment avec Philippe CHOTARD à nos côtés : l'administration parisienne est particulièrement bousculée et impliquée par cette ville intelligente et ouverte sur laquelle nous travaillons aujourd'hui.

Donc, je remercie l'ensemble des adjoints mais Jean-Louis au premier chef.

Je veux vous dire qu'en conservant une confiance absolue dans l'humain, en ne méconnaissant jamais les opportunités offertes par notre territoire et nos avancées technologiques, nous donnerons vie à cette ville intelligente, résiliente et bienveillante, accueillante pour ses habitants comme pour toutes les générations futures. Nous travaillons pour les Parisiens à naître.

Je vous remercie.

La conférence d'organisation a convenu d'un débat organisé sur cette communication et l'ordre des paroles fait que nous débutons par Nicolas BONNET-OULALDJ, président du groupe Communiste - Front de Gauche.

Je lui donne la parole.

Monsieur le Président ?

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, une ville intelligente, c'est une ville qui est construite d'abord pour l'être humain et non pour les marchés. C'est ce Paris pour toutes et tous que les Parisiennes et les Parisiens ont choisie et il nous ont fait confiance pour la réaliser. C'est une ville qui émancipe et non pas une ville qui aliène.

Ce nouveau type de développement humain, auquel nous aspirons, intègre les avancées permises par les progrès technologiques, des progrès qui doivent être au service d'une ville plus respectueuse de l'environnement, plus économe en énergie et moins polluante. C'est tout l'enjeu du développement de l'économie circulaire, auquel nous sommes en train de travailler à travers les états généraux.

La "Ville intelligente" est celle qui garantit le mieux l'amélioration du quotidien de la vie des Parisiennes et favorise l'émancipation de tous.

Cette communication, ambitieuse à plusieurs titres, fait, à notre avis, l'impasse sur des enjeux, comme l'emploi, le temps libre ou encore la réduction des inégalités. Car le vrai défi est de lier l'intégration des nouvelles technologies à un projet de partage, de répartition des richesses, des pouvoirs et des savoirs, un projet qui réduit de fait les inégalités.

C'est pourquoi nous pensons que, dans cette démarche, il est utile de commencer par les fins et non par les moyens.

D'abord, bien sûr, la création de l'emploi et c'est d'ailleurs le sens du rapport auquel nous travaillons "Fabriquer à Paris", pour relever les défis sociaux et environnementaux, que nous vous remettrons, avec la commission que je préside, mais bien sûr aussi le partage du travail : le partage du travail qui permet la conquête du temps libre et qui permet, bien sûr, l'émancipation.

Nous devons également nous assurer que l'investissement dans la logistique urbaine et le transport collectif soit à la mesure de nos ambitions pour faire face aux défis de la pollution. Si nous voulons combattre la précarité énergétique, ces nouveaux capteurs, qui nous aideront à limiter les déperditions, doivent aider également les particuliers dans cette période où le coût de l'énergie pèse de plus en plus sur les foyers.

Si nous voulons nous inscrire dans la démarche nécessaire de l'ouverture des données de la Ville au plus grand nombre, par le biais de l'"open data", alors nous devons veiller à un travail de vulgarisation de ces données et favoriser l'éducation populaire par le milieu associatif, afin que tous puissent réellement s'approprier des documents ardu à la lecture pour celui qui n'est pas rompu au droit public.

Enfin, si nous voulons développer le sport et la culture, la ville intelligente que nous développons ne doit pas se cantonner à la création de nouveaux produits de consommation, mais servir l'innovation pour également développer l'engagement bénévole de tous et l'accès aux sports de tous.

Ce ne sont là que des exemples pour dire que l'inclusion de la technologie dans le service public devra servir des objectifs de progrès sociaux. Ne tombons pas dans l'illusion que la technologie remplacera l'humain et que les plans de modernisation pourront maquiller les réductions de personnels.

Notre vœu sur les personnels en guichet dans les gares et les stations de métro et de RER le démontre. Le remplacement des personnels par des bornes automatiques, créant plus de problèmes que d'avantages, montre que la déshumanisation du service public est tout sauf une solution.

Le groupe Communiste - Front de Gauche soutient ce plan stratégique pour faire de Paris une ville intelligente, mais plus que la labellisation d'une ville intelligente, nous affirmons notre label de Paris pour toutes et tous, pleinement ancrée dans un projet de gauche et dans la modernité.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Je donne la parole à M. Buon Huong TAN pour le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

M. Buon Huong TAN. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, débattre du futur de Paris constitue toujours, il faut le reconnaître, un sujet stimulant de par l'ensemble des perspectives qui s'ouvrent à nous.

Notre sentiment en préambule est que la vie connectée et hyper connectée doit s'inscrire dans une logique de développement humain, économique, social et environnemental.

L'objectif est d'améliorer et de faciliter la vie quotidienne des Parisiens et de nos visiteurs, mais aussi d'économiser de l'énergie, d'accompagner la transition écologique et de rendre plus fonctionnel notre territoire. La démarche que l'Exécutif entreprend doit servir nos politiques publiques, les améliorer, les adapter et leur ouvrir de nouvelles perspectives.

Les comportements évoluent, les habitudes changent ou ont vocation à changer. La Ville doit être à l'avant-garde de ces mouvements et le numérique constitue en ce sens un outil qui offre des opportunités exceptionnelles.

Reconnaissons-le, nombreuses sont les grandes agglomérations des pays développés qui se présentent comme des "smart cities" en devenir. Nous posons avec ce document une feuille de route qui définit nos grands objectifs et une méthodologie de concertation avec celles et ceux mobilisés sur la question.

La cité futuriste est un concept qui a longtemps suscité fantasmes et fantaisie, mais nous sommes aujourd'hui à l'heure du concret. Le champ des possibles ouvert devant nous étant sans cesse grandissant.

Nous vivons déjà dans une ville hyper connectée, équipée de capteurs, de puces, de GPS, d'antennes, de caméras qui pullulent sur notre mobilier urbain, nos bâtiments ou nos moyens de transports. Cette multitude

d'informations peut permettre d'améliorer la vie quotidienne des citoyens, mais aussi et surtout de faire des économies d'énergie, d'accompagner la transition écologique ou de développer la démocratie participative.

Accès au service public, mutualisation des usages, participation politique, ce sont des domaines où la ville intelligente apportera de grandes améliorations. Je pense notamment au numérique qui joue un rôle décisif de courroie de transmission afin d'intégrer le maximum de citoyens à la vie de la cité. C'est bien là une démarche que nous partageons. Tout ce qui peut encourager l'engagement citoyen doit être favorisé.

Le budget participatif s'inscrit ainsi comme un moyen de capter un certain nombre de Parisiens qui ne s'intéressent pas directement à la vie locale, qui se sentent loin de la chose publique, qui peut-être même ne votent pas.

Vous le savez, notre groupe est également très attentif à ce que le maximum de Parisiens se sentent concernés par cette dynamique et que nous n'ayons pas une ville à deux vitesses, avec ceux qui peuvent et qui savent utiliser l'outil numérique, et les autres laissés sur le bord de la route. Notre défi est aussi d'intégrer les personnes âgées et les personnes les plus modestes à ces enjeux et, sur cet aspect, il nous faut encore faire des efforts.

Mes chers collègues, la Ville de Paris développe déjà des outils de la ville intelligente. A titre d'exemple, la possibilité de recharger son téléphone aux nouveaux arrêts des bus démontre toute l'utilité des objets connectés. Demain, le Wi-Fi partout et le paiement du stationnement par "smartphone" offriront évidemment des perspectives plus solides.

Ces véritables plans de bataille, que vous nous présentez aujourd'hui, sont les bienvenus afin d'envisager notre avenir sur des bases solides et dans une démarche de progrès humain et social nécessaire.

Et puis, mes chers collègues, soyons ambitieux, créatifs, rêveurs aussi sur des perspectives à l'horizon de 2020 et même au-delà, car la technologie avance. Continuons de susciter la créativité et, sur ce sujet, appuyons-nous sur les habitants et les créateurs qui sont une ressource inépuisable et incontournable pour nous livrer les idées innovantes de demain.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à M. BOURNAZEL, pour le groupe UMP.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, la première phrase de votre communication stipule que Paris n'a pas attendu le XXI^e siècle pour être une ville intelligente. Vous faites ainsi référence, je cite, à "son organisation, sa densité, son architecture, ses multiples inventeurs et penseurs". Une façon certainement de vous défausser, car il est vrai qu'en quatorze ans, vous vous êtes beaucoup reposés sur les acquis de la Capitale.

Une ville intelligente, c'est une nouvelle façon de penser la ville, les services urbains et l'interaction de ses différents acteurs. Cela suppose qu'on pense en termes d'innovation, qu'on regarde ce qui se fait ailleurs. Ne craignez pas d'ailleurs, Madame la Maire, le "benchmarking", que l'on sollicite aussi les forces vives et innovantes de la Capitale.

Une ville innovante, ce n'est pas une ville qui parle d'innovations mais une ville qui innove. En quatorze ans, vous auriez par exemple pu lancer le chantier des réseaux de transports intelligents, au lieu de cela, vous avez lancé l'application "Paris Taxis" pour pallier la disparition des bornes de taxis obsolètes.

Paris ne manque pourtant pas d'entrepreneurs courageux, qui auraient pu être sollicités pour réfléchir à des solutions pour les taxis : je pense par exemple à "Chauffeur Privé", "LeCab". Rappelons tout de même pour l'anecdote que c'est à Paris que, devant la difficulté à trouver des taxis dans les rues, l'entrepreneur californien Travis KALANICK a trouvé l'idée d'une nouvelle start-up bien connue aujourd'hui : "Uber".

En parlant de transports, la Ville de Lyon a mis en place "Optimod Lyon", une application qui propose à l'utilisateur le meilleur temps de parcours en incluant un système prédictif des embouteillages et leurs répercussions.

A Paris, on en est à imposer des feux rouges pour décourager les automobilistes et cela génère une pollution inutile. Une ville intelligente, Madame la Maire, est celle qui cherche à fluidifier la circulation, afin de réduire la congestion et la pollution. A Paris, c'est l'inverse qui est fait. Vous cherchez à contraindre la circulation sans tenir compte du trafic en temps réel.

Malheureusement d'autres métropoles ont pris de l'avance sur Paris en la matière. "Plume Labs" collecte et analyse les données fournies par AIRPARIF pour suivre en temps réel l'évolution de la qualité de l'air. Voilà du concret ! La Ville de Paris pourrait s'appuyer sur un tel travail.

Au vu du nombre de pics de pollution auxquels nous sommes régulièrement exposés, il serait utile pour les Parisiens de savoir en temps réel s'ils s'exposent ou non à des risques.

Je voudrais d'ailleurs à ce propos dire que le groupe UDI-MODEM présentera tout à l'heure une proposition de délibération sur le sujet de la "smart-santé", excellente initiative avec notamment la création d'une seule plateforme.

Autre exemple qui pourrait profiter à Paris, "Intent Technologies", une start-up qui travaille sur l'habitat et le logement pour réaliser des économies d'énergie et être alertés en temps réel sur les dysfonctionnements des équipements. C'est particulièrement intéressant pour optimiser la rénovation du parc social, par exemple. J'espère que M. BROSSAT qui est absent aura le message.

Nous pourrions aussi proposer aux Parisiens une solution anticipant l'affluence dans les établissements selon les heures. C'est d'ailleurs ce que fait "Affluence", une start-up parisienne, Madame la Maire, qui mesure, prédit et communique en temps réel la fréquentation dans les établissements. On obtient à la fois le temps d'attente et le taux d'occupation des lieux : des informations non négligeables à l'échelle d'une ville comme Paris, qui prend davantage aujourd'hui d'énergie à ses habitants qu'elle ne leur en donne.

Et les bonnes pratiques ne s'arrêtent pas à nos frontières, prenons l'Autriche avec Vienne et son "Citizens' Solar Power Plants" qui propose du "Funding Code" dans les énergies renouvelables. Les habitants peuvent gagner de l'argent en finançant des panneaux solaires dans la ville et ils participent en même temps à lutter contre la pollution. Madame la Maire, pourquoi ne pas donner aux Parisiens l'opportunité d'investir dans l'énergie qui améliore leur pouvoir d'achat et leur environnement ?

Pour conclure, je dirai au nom de mon groupe et de Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, vous avez fait de l'innovation un slogan, nous aimerions en faire une réalité.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à Mme Anne TACHÈNE, pour le groupe UDI-MODEM.

Mme Anne TACHÈNE. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, s'il y a bien un sujet passionnant et fascinant jusqu'à en avoir parfois le vertige, c'est bien celui de la ville intelligente, autrement appelé "smart city". A ce titre, nous nous réjouissons de cette communication et la soutenons. Pourtant, sa lecture m'a laissée dans une grande perplexité. Bien sûr, Paris n'a pas attendu le XXI^e siècle pour être une ville intelligente, mais dans ce domaine comme dans d'autres, il faut le reconnaître, Paris a pris du retard.

Bien sûr, depuis 10 ans, nous avons pris conscience des défis urbains et environnementaux à relever. Bien sûr, depuis 10 ans, nous connaissons une explosion phénoménale des nouvelles technologies, à travers le monde. Bien sûr, depuis 10 ans, la volonté des citoyens d'être pleinement acteurs des mutations des métropoles est devenue essentielle et vitale. Mais si notre Ville n'est pas en charge de façon directe des comportements individuels, elle a une compétence majeure qu'elle doit, elle, assumer : celle des infrastructures.

Et c'est bien là que se situe mon premier regret et ma première question : quelle est votre stratégie, Madame la Maire, dans ce domaine et dans le cas du Grand Paris, perspective qui doit se mettre en place dès aujourd'hui ? Nous voulons connaître votre démarche et quelle concertation vous envisagez avec les communes de la métropole.

Mon second regret, c'est l'absence d'une stratégie concrète avec des actions et un calendrier précis. Ainsi, les neuf projets de délibération qui sont joints à cette communication sont souvent des subventions que nous avons déjà votées antérieurement. Alors, avant de laisser la parole à mes collègues du groupe UDI-MODEM, c'est avec à la fois beaucoup d'ambition que nous devons aborder ce dossier, mais avec la conscience que l'ampleur de la vague numérique va déferler sur nos métropoles. Alors, si je salue bien volontiers les bonnes intentions que vous affichez, notamment pour associer pleinement les citoyens à cette démarche, il s'agit sans attendre de passer des paroles aux actes pour que le Grand Paris trouve pleinement sa place dans les métropoles emblématiques, vitrines mondiales de l'innovation.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. Rémi FÉRAUD, Président du groupe Socialiste et Apparentés.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10^e arrondissement. - Madame la Maire, chers collègues, la communication présentée ce matin est très importante pour l'avenir de Paris. Elle va marquer considérablement les politiques publiques des prochaines années, mais aussi la façon dont les citoyens s'emparent de la ville et de sa gouvernance. En ce sens, elle propose des actions structurant l'ensemble de la mandature et s'applique de façon transversale à toutes les délégations. Je veux bien sûr saluer le travail de Jean-Louis MISSIKA, chargé d'initier et d'orchestrer ces actions, et toujours, comme vous l'avez dit vous-même, Madame la Maire, enclin à pousser notre Ville vers davantage d'innovation et d'ingéniosité.

Cette communication nous propose de définir la ville intelligente autour de trois axes : d'abord en recensant les grands enjeux qui vont se poser en particulier pour les métropoles. La croissance urbaine constatée à l'échelle mondiale engendre de considérables défis en termes d'organisation urbaine, d'empreinte écologique, de relations aux espaces ruraux, de qualité de vie en ville.

Ensuite, en proposant des solutions, grâce aux innovations technologiques. Les technologies de l'information et de la communication, Internet, les réseaux sociaux, modifient profondément nos modes de vie de déplacement, de production et de consommation grâce à une information de plus en plus rapide et multidimensionnelle.

Enfin, une ville intelligente propose également des réponses aux demandes sociales. L'économie du partage et de l'intelligence collective émerge et conduit nos villes vers un nouveau modèle de développement. Les demandes de participation aux décisions sont plus fortes et des systèmes de suivi impliquant directement les habitants sont indispensables pour construire une ville solidaire.

Je voudrais insister sur quelques points qui me paraissent essentiels dans ces trois dimensions : d'abord, Paris est sûrement l'une des villes les plus connectées et les plus innovantes du monde, comme en témoigne son classement dans le palmarès des "start-up" mondiales. Paris est la première ville pour le nombre de "start-up" créées. J'ai l'impression que cela a échappé au groupe UMP. Paris se distingue régulièrement dans les classements internationaux en tant que capitale mondiale de l'innovation et du capital intellectuel, ou comme troisième métropole mondiale pour les investisseurs étrangers, constat qui doit d'ailleurs nous amener à repenser l'image de Paris, car si nous souhaitons conforter l'image d'un Paris historique, nous voulons aussi, et ce n'est pas incompatible, renforcer son attractivité et ses caractéristiques de "smart city".

Un plan coordonné comme celui-ci va permettre de recenser et de mettre davantage en lumière toutes les énergies que Paris contient. L'initiative que vous avez lancée, Madame la Maire, le 20 mai dernier à l'Hôtel de Ville, montre bien le dynamisme de Paris pour devenir une des plus importantes "smart cities" du monde.

Ce plan est aussi une formidable opportunité d'accentuer la politique d'implantation de lieux innovants, permettant l'éclosion de "start-up". A Paris, nous sommes déjà très performants pour leur développement, comme en témoigne le projet du plus grand incubateur au monde à la Halle Freyssinet, et nous devons continuer sur cette lancée.

Cet engouement se retrouve également dans le budget participatif. Ainsi, un des projets les plus appréciés du budget participatif est celui des espaces de "coworking" étudiants-entrepreneurs, et chacun comprend l'importance du lien étroit entre le monde universitaire, le monde de la recherche et les applications technologiques. Grâce à ce plan, mais aussi grâce au travail de Marie-Christine LEMARDELEY, nous cherchons à offrir aux chercheurs, aux étudiants le meilleur environnement possible pour renforcer avec les entrepreneurs l'attractivité de Paris. Et cette nouvelle forme de démocratie participative est un aspect important de notre ville intelligente et connectée. Les nouveaux outils donnent la parole aux Parisiens, comme avec le budget participatif, je le disais, mais aussi les dispositifs comme l'application "DansMaRue".

Certes, nous devons aussi penser la régulation de tous ces objets connectés, qui vont se compter en dizaines de millions dans les années à venir. Nous avons le devoir, au-delà même des exigences légales, de réfléchir à la manière dont tous ces objets vont coexister, en sachant les répertorier d'abord. Nous devons rester vigilants sur leur utilisation. Notre conception de la ville intelligente, c'est celle qui doit être au service du vivre ensemble et de la solidarité. Nous ne sommes pas comme d'autres, comme le maire UMP de Nice, qui assume d'être "Big Brother". Dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, il y a deux conceptions différentes, radicalement différentes, de ce que peut être une ville intelligente.

Pour conclure, je voudrais insister sur deux défis très importants que cette communication aborde : d'abord, la ville intelligente, c'est celle qui saura profiter de la révolution numérique pour réaliser la révolution écologique, et la COP 21 qui se déroulera à Paris à la fin de l'année va être l'occasion de montrer l'action de Paris en matière d'économie circulaire, de recyclage, de production économe. Cette communication fournit une véritable feuille de route pour que le développement durable soit au cœur de la ville intelligente.

Ensuite, cette communication propose une manière de faire travailler horizontalement et différemment les administrations, de penser de façon transverse nos politiques publiques, de mutualiser les énergies et au final, d'être meilleurs et plus économes. Dans le contexte exigeant et contraint en matière budgétaire, nous ne pouvons que saluer cette démarche qui va inspirer une nouvelle méthode de travail au service de politiques publiques plus efficaces.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur le Président.

Monsieur CONTASSOT, vous avez la parole, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Yves CONTASSOT. - Madame la Maire, mes chers collègues, le principe d'un plan stratégique pour un Paris intelligent et durable ne peut qu'être accueilli favorablement. En effet, les écologistes plaident depuis toujours pour une organisation de la ville qui réponde aux besoins présents sans compromettre les capacités des générations futures à répondre aux leurs, pour reprendre la définition usuelle du développement durable. Paris n'est pas, cependant, et ne sera pas en elle-même une ville intelligente. C'est ce que nous décidons d'en faire, nous, responsables politiques, en partenariat et en co-construction constante avec les acteurs de nos territoires, de Paris, de la métropole et même au-delà, avec les habitants et les habitantes, les associations et les entreprises, qui rendra notre ville intelligente et durable.

Nous partageons les constats sur les défis que la ville du XXI^e siècle se doit de relever, défis que les écologistes ont analysé depuis déjà bien longtemps : adaptation au changement climatique, réduction de nos dépenses en énergie et de nos émissions de gaz à effet de serre, amélioration des conditions de transport, etc. ; et avant tout, améliorer la qualité de vie au quotidien de nos concitoyens et concitoyennes. Et cela n'a rien d'une illusion écologique, contrairement au titre d'un ouvrage d'il y a quelques années.

La ville pour qui, avec qui et comment ? Telles sont les interrogations que nous devons avoir à l'esprit. A ce titre, le développement du numérique constitue un instrument essentiel pour répondre à ces défis. Une ville intelligente est une ville qui saura utiliser ces nouveaux outils qui s'offrent à nous de la manière la plus pertinente pour construire une ville harmonieuse. Mais ne nous y trompons pas : la technologie est un outil, elle n'est jamais une fin en soi. Le numérique ne peut représenter la réponse unique au besoin de notre ville et de ses habitants et habitantes. C'est la question de la vision, de notre vision du futur, qui se pose à nous. Qu'est-ce que le progrès dans une ville comme Paris ?

Alors qu'il y a 15 ans la technoscience nous promettait l'invention de mondes merveilleux, nous savons aujourd'hui qu'une excessive numérisation de la Ville pourrait conduire à des dérives que nous ne devons pas minimiser. Les débats autour de la loi sur l'enseignement ont été l'occasion de mieux comprendre les risques induits par une collecte systématique de données.

Comment protéger la vie privée de nos concitoyens si nous souhaitons tout contrôler sous couvert d'une gestion intelligente de la Ville ? En outre, les coûts pour les collectivités du déploiement de telles technologies sont colossaux. Cela nécessite souvent des partenariats avec des entreprises qui souhaitent y expérimenter leurs innovations numériques.

Quelle garantie avons-nous du bon usage de ces données ? Auteur de science-fiction, Alain DAMASIO parle de "Big Mother" pour définir les villes intelligentes. Même sans sombrer dans un catastrophisme orwellien, il est de notre responsabilité, en tant qu'élus, de construire des garde-fous contre de telles dérives.

Par ailleurs, comme je l'ai déjà évoqué, une ville intelligente est une ville qui doit réduire les inégalités entre ses habitants et habitantes. Or, le numérique peut aussi créer un fossé entre celles et ceux qui le maîtrisent et celles et ceux qui en sont exclus. Aujourd'hui, ne pas savoir envoyer un mail constitue un frein à l'emploi quasiment insurmontable.

S'il est donc nécessaire de développer des outils comme les capteurs ou "smart grid" pour rationaliser l'utilisation des énergies, il est tout aussi fondamental que nous répondions à ces fractures d'usage. De ce point de vue, il est frappant que votre communication n'évoque pas le numérique à l'école, lieu d'apprentissage fondamental, qui devrait jouer un rôle majeur dans la maîtrise des outils et techniques en la matière. A quand un plan d'installation des tableaux numériques dans toutes les classes de nos écoles ou collèges ?

Cela me permet de rappeler aussi le rôle essentiel que jouent les espaces publics numériques, les E.P.N. soutenus par la Ville de Paris, en particulier dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et qui participent à réduire ces fractures entre citoyens et citoyennes.

Par ailleurs, la démocratie participative ne doit en aucun cas reposer exclusivement, ou de façon très prioritaire, sur les outils numériques, faute de quoi ce serait une démocratie partielle et réservée aux plus connectés.

Ne pas lutter pour réduire, et même supprimer, cette fracture numérique serait en contradiction avec la possibilité de parler de Paris ville intelligente, ce serait une sorte d'illusion numérique. Galla BRIDIER reviendra dans son intervention sur le lien entre ville intelligente et ville écologique.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour deux minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Cette communication propose donc un plan stratégique pour un Paris intelligent et durable. Qui voudrait d'une ville stupide et périssable ? Cette communication emprunte des mots-clefs à l'écologie politique, la sobriété énergétique, le développement des énergies renouvelables, l'économie circulaire, la trajectoire zéro déchet.

Elle aborde également l'enjeu de réduire les déplacements et de s'opposer enfin à la spécialisation de zones dans l'aménagement du territoire. Elle insiste sur l'intelligence collective, l'économie du partage, l'implication citoyenne dans la co-élaboration des politiques. La liste est longue. Et pourtant, elle ne remet pas en cause le point de départ.

Faut-il accompagner la croissance urbaine et sa concentration dans les métropoles ou la réinterroger ? En évitant cette question majeure vous nous vendez l'innovation numérique, tous azimuts, comme l'avenir radieux déterminant la compétitivité de Paris grâce à la performance et à la qualité de ses infrastructures numériques. Les projets de délibération rattachés vantent les pôles de compétitivité.

Au passage, l'aveuglement de l'innovation numérique vous fait oublier les principes de précaution sur les ondes, comme l'enjeu de préserver nos libertés face au stockage des données numériques.

"Science sans conscience n'est que ruine de l'âme". La ville intelligente mériterait plus de réflexion collective. Qu'est-ce que cela signifie par ailleurs ? Qu'il faudrait, selon vous, poursuivre la compétition entre Paris et les autres grandes villes. Cette course folle à son attractivité.

Je suis convaincue au contraire qu'il faut mettre un terme à la concentration des moyens et à l'hyperdensification des villes-monde et rompre avec leur mise en concurrence qui va aller s'accroissant avec la métropolisation. La métropole ne doit plus avoir le monopole, au risque, malgré l'emballage "greenwashing" bien-pensant, d'accroître le développement de grosses métropoles stupides - totalement stupides - qui génèrent toujours plus de pollution, en concentrant l'activité, toujours plus d'inégalités de territoires alimentant les bulles spéculatives, toujours plus de stress au détriment du bien vivre et un contrôle généralisé du citoyen grâce à ces nouvelles technologies.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Mme Danielle SIMONNET. - Je terminerai en une phrase, nous devons, au contraire, ralentir la ville métropole et contribuer au rééquilibrage dans le développement des autres centres urbains.

Il est urgent de mettre en place un "ménagement" du territoire à rebours de l'étalement urbain et de la concentration des populations dans les mégalo-pôles.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. Jean-Noël AQUA, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Madame la Maire.

La communication qui nous est présentée est plus qu'ambitieuse. L'intervention de M. BOURNAZEL peut-être beaucoup moins, mais je vais essayer de rester à la hauteur de la communication.

Au service de quoi mettons-nous l'intelligence de notre ville ? Comment promouvoir un développement humain durable ? Quelles visées donnons-nous à la révolution informationnelle et technologique ? Celle-ci a bouleversé le partage de l'information et, par ricochet, nos sociétés. Elle permet de répondre à plusieurs défis, mais en pose aussi de nouveaux.

Comme l'a rappelé Nicolas BONNET-OULALDJ, nous partageons beaucoup des objectifs du plan "Paris intelligent", mais des défis majeurs en sont absents.

Nous ne pouvons ignorer l'accroissement des inégalités qu'a encore récemment dénoncé l'O.C.D.E. Ce sont bien sûr les inégalités de richesse d'abord, qui puisent leur racine dans la rareté de l'emploi, qui vont être accentuées par le numérique, nous le savons. Mais c'est aussi l'inégalité face au savoir qui est autant cause que conséquence des inégalités de richesses.

Le plan de la Ville met les mutations actuelles en perspective avec l'innovation, la codécision démocratique et l'environnement, c'est nécessaire. Mais garder l'humain dans notre visée devrait être incontournable, nous devons le décliner à trois niveaux : l'innovation, le numérique et l'écologie.

L'innovation d'abord. Nous rappelons régulièrement que le soutien public à l'innovation vient pallier l'insuffisance de recherche des grands groupes. Par exemple, SANOFI a supprimé plus de 2.000 emplois de recherche, notamment sur l'audition, mais il passe un partenariat avec la Ville, avec la Fondation "Voir et Entendre" pour entretenir une recherche subventionnée sur ce même sujet.

Si nous ne nous sommes pas opposés à un soutien à l'innovation, celui-ci doit être conditionné à la création d'emplois stables. C'est l'objet de notre vœu et nous saluons le premier pas dans cette direction de Jean-Louis MISSIKA.

Par ailleurs, comme le savent bien des chercheurs, les connaissances ne progressent que grâce à leur partage et à la coopération. Il est ainsi important de soutenir les entreprises se développant sur le partage des connaissances permis par l'"open source", par exemple dans le secteur des imprimantes 3D.

En questionnant la propriété intellectuelle, l'"open source" est porteur de progrès, tout comme le partage des pouvoirs au sein des SCOP, d'où nos vœux en leur faveur.

Deuxième point, le numérique. La Ville utilise ses potentiels pour améliorer les services publics comme les annonces en ligne de logements sociaux. Saluons ce type d'innovation. Par ailleurs de nouvelles pistes sont envisagées, comme le WI-FI gratuit étendu, qui participent à définir l'information comme bien commun.

Le numérique peut aussi aider au dialogue entre les citoyens et notre collectivité en facilitant les initiatives citoyennes et la codécision comme avec les budgets participatifs.

Mais le numérique présente aussi des risques : "big brother" pourrait se cacher derrière le "big data". Soyons très au clair sur le type de données susceptibles d'être connectées et diffusées et sur les risques éventuels d'une utilisation hors contrôle de ces données. C'est à la collectivité d'en fixer les règles, et de ne pas simplement se donner l'objectif d'aider à la diffusion sans entrave du "big data". Nous pourrions, par exemple, engager une réflexion sur ce thème afin d'aboutir à définir une charte éthique de l'"open data".

Enfin, et c'est mon troisième point, peut-être le plus important en matière d'environnement : il est impératif que les défis humains soient couplés aux défis écologiques. Permettre à tous de bénéficier d'un environnement de qualité est un enjeu de classe. Les pollutions atmosphériques et sonores, l'éloignement de la verdure, touchent en premier lieu les plus pauvres.

L'écologie doit aussi être sociale, ainsi, dans la lutte contre la pollution, il serait impensable que les restrictions de circulation handicapent les citoyens les plus modestes, nous l'avons régulièrement dit. Par ailleurs, alors que la gratuité des transports en commun est appliquée lors des pics de pollution, comment comprendre que l'on augmente les abonnements "Navigo" des retraités, les plus modestes, le reste de l'année ? Ne devrions-nous pas, à l'inverse, inciter à plus de gratuité ?

La question des services publics, pour finir, est aussi un bon exemple du couplage social et écologique. On me dit que la déréglementation et la concurrence sont des opportunités pour l'écologie. Alors même que le dérèglement climatique se déroule sur des temps longs, ne nous leurrions pas sur le capitalisme vert, son "cours-termisme" et son injustice sociale.

A l'inverse, les services publics permettent à la fois une gestion de long terme, compatible avec les questions écologiques et l'égalité d'accès de tous aux biens essentiels. Nous y reviendrons sur l'électricité, mais sur le défi de la pollution carbone, il nous semble décisif de développer le service public du fret ferroviaire. Alors même que la S.N.C.F. ne s'y engage pas, qu'elle développe de plus en plus les transports routiers, encouragée en cela par la loi Macron. Quelle action a notre collectivité pour l'inciter à développer le fret ?

Pour conclure, je rappellerai que l'intelligence, qui est la capacité à comprendre, ne donne pas en soi des valeurs. La question qui se pose aux politiques est : au service de quoi mettons-nous l'intelligence ? Au service de quel progrès ? Pour nous, l'humain doit rester au cœur de notre visée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Monsieur de FROMENT, vous avez la parole, pour le groupe UMP.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, Paris est aujourd'hui - il faut s'en réjouir - une Ville où l'on innove souvent plus et mieux qu'ailleurs. Elle est devenue, depuis plusieurs années, l'un des hauts lieux de ce que l'on appelle la nouvelle économie. Le nombre et la qualité des "start-up" qui s'y sont développées dans le domaine des nouvelles technologies a peu d'équivalent dans le monde. Je peux en témoigner comme habitant et élu du 9^e arrondissement où, chaque jour, de nouvelles "start-up" se créent. C'est effectivement très impressionnant.

Paris est-elle pour autant une ville intelligente, c'est-à-dire, pour simplifier, une ville dans laquelle la Municipalité est elle-même innovante, une ville où la Municipalité agit effectivement et efficacement en faveur de cette troisième révolution industrielle qui se déroule sous nos yeux ?

Il y a malheureusement quelques raisons d'en douter. Le texte très incantatoire que vous nous soumettez aujourd'hui, Madame la Maire, ne permet pas vraiment de lever ces doutes. Votre communication est un petit peu l'illustration de cette maxime de Jean Cocteau : "Ces événements nous dépassent. Feignons d'en être les organisateurs !"

Permettez-moi de relever trois faiblesses à mes yeux du plan que vous nous soumettez aujourd'hui et, plus généralement, de l'action de la Ville dans le domaine de l'innovation.

Première faiblesse, c'est l'impasse totale qui est faite sur la notion d'évaluation. Vous avez rappelé, au cours de votre intervention, le fameux milliard qui est censé avoir été investi pour l'innovation à Paris lors de la dernière mandature. Mais, à ma connaissance, nous ne disposons d'aucun bilan sur l'utilisation de ces sommes. Nous savons encore moins quelle a été l'efficacité de ces investissements, Monsieur MISSIKA. Combien de "start-up" ont été d'une façon ou d'une autre accompagnées par la Ville ? Que sont devenues ces "start-up" ? Combien d'emplois, au bout du compte, estime-t-on avoir contribué à créer ? Il semble que ces questions ne vous aient pas effleuré. En tout cas, elles ne sont pas revenues jusqu'aux conseillers de Paris que nous sommes.

L'intelligence commence pourtant par être capable de savoir ce que les choses coûtent et ce qu'elles rapportent. Dans le plan que vous proposez, qui ne comporte aucun chiffre, rien ne semble prévu pour pallier ce manque.

Deuxième difficulté plus générale, qui est le prolongement de la première, c'est que malgré l'objectif stratégique dont vous affublez votre plan, on peine à identifier la stratégie. On a le sentiment plutôt d'une navigation à vue ou, ce qui revient au même, d'une forme d'irénisme qui consiste à encourager toutes les initiatives dans tous les domaines sans principe de sélection claire. Toutes les villes du monde se sont dotées d'une véritable stratégie économique dans le domaine de l'innovation, afin de se doter d'avantages comparatifs qui permettent de faire la différence dans la compétition mondiale. On ne peut tirer son épingle du jeu que si l'on se dote d'un avantage comparatif. Je ne vois pas, en lisant cette communication, quels sont les choix que fait la Ville de Paris pour l'avenir.

Troisième faiblesse d'un autre ordre : quand on parle de "smart city", on pense d'abord à la façon dont une ville, grâce au numérique, peut rendre de nouveaux services aux habitants. Or, de ce point de vue, Paris paraît très en retard. Elle ne figure pas, contrairement à ce qui a été dit, dans les classements internationaux recensant les meilleures "smart cities" (cf. dernière étude du cabinet américain Juniper Research). Sans parler de services vraiment innovants, il est par exemple aujourd'hui impossible à un Parisien d'effectuer ses démarches administratives en ligne. Il ne peut pas demander une place de crèche en ligne. Il ne peut pas déposer un permis de construire en ligne.

Vous évoquez l'application "Dans ma rue" lancée il y a deux ans, qui est la reprise d'une bonne idée déjà mise en place dans d'autres villes comme Boston, mais elle n'est tout simplement pas opérationnelle. Je vous invite à lire sur le site de la Ville les commentaires de ses utilisateurs récents.

Vous annoncez une nouvelle refonte de ces services. Il est temps. Sur ce point comme sur d'autres, l'absence de tout chiffrage et de tout calendrier ne permet pas d'être très optimiste sur la volonté de la Ville de se mettre enfin à niveau en matière de services numériques aux habitants.

Madame la Maire, pour conclure, nous ne pouvons que soutenir votre intention de faire de Paris la capitale mondiale des villes intelligentes, mais il faut nous dire plus précisément comment vous comptez vous y prendre : quelles priorités, quels moyens, quel calendrier et quels instruments d'évaluation ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je l'avoue humblement, mais le bébé déposé en ligne, on n'y arrivera pas. Ce n'est pas quelque chose que l'on pourra faire. Je ne suis d'ailleurs pas tout à fait sûre que cela soit très judicieux.

Madame NAHMIA, vous avez la parole, pour le groupe UDI-MODEM.

Mme Valérie NAHMIA. - Mes chers collègues, notre manière de vivre, de consommer, de s'informer, de communiquer, de travailler, d'interagir avec les autres et les objets, a changé grâce aux outils qui s'offrent à nous et à leur perspective. Penser la ville de demain est essentiel dans un monde où plus de 80 % de la population sera citadine. Nos ressources précieuses se font rares, nos besoins en énergie peu polluante s'amplifient. La ville intelligente n'est plus une option : elle s'impose à nous. C'est pourquoi nous approuvons votre démarche, dans un cadre de défis identifiés, de réfléchir à une stratégie pour préparer la ville de demain. Seulement, votre approche est incomplète. Plusieurs points ne figurent pas, ou peu, dans votre note.

Sur l'aspect humain, le numérique peut laisser des personnes dans leur solitude ou dans une individualisation plus marquée. L'homme doit être votre priorité au centre du dispositif : formation, accompagnement, service, aide, santé. Une "smart city" est une ville plus solidaire, facile, salubre. Notre collègue François HAAB a d'ailleurs proposé avec l'ensemble du groupe une proposition de délibération relative à la "smart santé" visant à mettre le numérique au service de l'accès aux soins intelligents. L'humain, c'est aussi l'emploi, avec les métiers de demain à encore inventer. La Ville de Paris doit être en mesure d'être un support de communication, un relais, un soutien dans cet autre développement économique.

Ensuite, sur l'usage : oui à l'e-service : sites, blogs, réseaux sociaux. Seulement, il est indispensable de toujours garder un aspect humain à vos projets par un contact - bureau, téléphone, mail - conserver une personne pour prendre en compte des demandes qu'un robot ou un site ne sera pas à même de percevoir. Une ville intelligente est une ville qui reste et restera dans l'humanisation du numérique, en plus du collaboratif participatif évolutif.

Deuxième point : la sécurité. Vous évoquez la transparence, le partage, l'échange de "datas". La cybercriminalité existe. Il sera nécessaire d'y ajouter un volet sécurité : sécurité des données collectées permettant un contrôle accru, un diagnostic pour une meilleure optimisation des déchets, des ressources, de la circulation, des transports.

Autre point : la métropole. Comment évoquer Paris sans parler de la métropole parisienne ? En 2016, ce sera une réalité. On ne peut penser de Paris le Paris de demain sans penser à la métropole que nous formerons. Nous devons travailler en concertation avec les villes voisines dans tous nos projets.

Les comptes financiers, la lisibilité : où sont les données chiffrées et rigoureuses ? Aucune donnée avancée. Combien cela va coûter ? Qui paiera quoi ? Faisons-nous appel au partenariat public privé ? M. MISSIKA a avancé le chiffre d'un milliard sur le mandat, mais nous n'avons aucun fléchage budgétaire pour nous en convaincre.

Sur l'international, des villes comme Barcelone, Mexico, Singapour ou des exemples comme le "Shop & Go" de Courtrai en Belgique ou le Dragonfly à New-York, ont avancé sur le concept de "smart city". Profitons de leurs expériences, de leurs ambitions, de leurs échecs. Nous évoquerons l'aspect international dans ce Conseil de Paris, mais je ne le vois pas figurer dans votre note.

Autre point : l'énergie, le recyclable. Paris importe 98 % de son énergie. Nous considérons comme une priorité absolue de baisser ce chiffre avec un objectif chiffré à cinq ans. La lutte contre les gaspillages et la surconsommation avec la technologie "smart grid" est à poursuivre. Nous devons privilégier toutes les solutions intelligentes pour récupérer l'énergie naturelle : vent, soleil, pluie. Réutilisation, valorisation des déchets, création de biocarburants avec nos agricultures urbaines. De nombreuses sources d'énergie disponibles et gratuites ne sont pas assez exploitées aujourd'hui. Que ce soit l'énergie thermique, électromagnétique, mécanique, comme les trottoirs électriques, issue de notre consommation, comme le "cloud computing", récupération de la chaleur des "datas", ces ressources sont nombreuses et pourraient connaître de nombreux développements sur Paris.

Dans la méthode, rapidement. Sur le volet transparence à tout prix, l'information doit être expliquée, présentée avec rigueur et éthique. La Ville de Paris pourrait également proposer à tous ses citoyens une mise à niveau de

l'utilisation du digital, avec une éducation démocratisée sur les réseaux par des "Tuto", par le "Mooc", investir également sur le matériel technologique dans toutes les écoles : une connectique pour recharger ses appareils avec une énergie issue du photovoltaïque dans tout Paris, et un Wi-Fi étendu.

Sur le e-Paris : nécessité de la création d'un portail d'applications transversales harmonisées, Paris devient une e-communauté avec une responsabilité des citoyens en termes de participation et d'engagement éco-responsable.

A l'instar de la Commission du Vieux Paris, dont je fais partie, pourquoi ne pas créer également la Commission du Paris intelligent ?

En conclusion, oui au digital, à un système ouvert, à des innovations simples et ingénieuses, au collaboratif, au participatif à cette nouvelle économie et aux futurs emplois qu'elle génère.

Mais il manque dans votre plan de stratégie une organisation, un calendrier, comme le disait ma collègue Anne TACHÈNE, une gouvernance efficace : qui décide de quoi et comment, avec des objectifs précis et des moyens financiers identifiés ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

La parole est à M. Thomas LAURET, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

M. Thomas LAURET. - Merci, Madame la Maire.

La population mondiale est de plus en plus urbaine. Aujourd'hui 50 %, en 2030, 60 % de la population mondiale vivra en ville et 70 % en 2050. Cette sur concentration de la population en agglomérations génère, on le sait, des problèmes d'hygiène, de santé publique, de pollution et de congestion.

Comment, dans ces conditions, assurer la mobilité des citoyens, leur sécurité sanitaire, l'accès à l'énergie et à l'eau et la lutte contre la pollution de façon générale ? Le retour en arrière que prônent certains conservateurs est illusoire. Le refus du progrès est mortifère. L'enjeu est, au contraire, d'utiliser l'innovation numérique et technologique pour favoriser la sobriété de nos consommations d'énergie, pour réduire les polluants et les déchets, pour favoriser les mobilités propres.

L'objet de ce plan est de faire de Paris à l'horizon 2020 une ville à la pointe de cette transition énergétique, en mobilisant les nouvelles technologies de communication et d'information qui font figure de troisième révolution industrielle.

Je souhaite ici insister sur la mobilité et les transports qui sont emblématiques des domaines où la révolution numérique joue à plein. Cette ville intelligente, qui facilite le quotidien des citoyens tout en rationalisant les ressources, s'est traduite sous la précédente mandature par deux innovations majeures, Velib' et Autolib', dont les succès sont liés d'une part au concept de bien partager, et d'autre part au progrès du numérique qui permet la réservation, la localisation des places libres et le paiement notamment.

Cette ville intelligente doit aussi favoriser, lors de cette mandature, le développement de l'électrique et la sortie du diesel d'ici 2020. Cela suppose le renforcement du réseau de recharge. Un réseau de recharge qui doit être massif pour accueillir un grand nombre de véhicules et conforter certains Parisiens dans leur envie de changer de modes de transport.

L'interconnexion des différents modes de transport, rail, automobile, cycle, marche à pied, permettra d'optimiser l'utilisation de l'espace public. La ville intelligente devra se traduire aussi par le développement du covoiturage et de l'autopartage qui est aujourd'hui largement engagé. Elle prend aussi forme avec la mise en commun des places de parkings privés ou de bailleurs sociaux proposées par plusieurs "start-up" en plein développement.

En matière de logistique urbaine, 20 % environ des véhicules en circulation à Paris sont dédiés à la livraison des marchandises et il est primordial de continuer à encourager l'utilisation des véhicules propres pour la livraison du dernier kilomètre : c'est l'objet par exemple de la création d'un nouvel espace urbain de distribution utilisé par Chronopost et aménagé sous la dalle du centre Beaugrenelle qui accueillera trente véhicules électriques.

Enfin, les nouvelles technologies devraient nous aider à fluidifier et à faciliter l'orientation des usagers. L'implantation de capteurs de présence sur les places de livraison, les stations de taxi et les places pour handicapés permettra de mieux connaître les disponibilités. L'essor spectaculaire des technologies numériques nous permettra dans un futur proche de développer un système intelligent de gestion des feux de circulation s'adaptant au trafic.

Voilà notre conception du progrès technologique au service des Parisiens, du développement économique mais aussi au service des économies d'énergie et de l'environnement, pas dans une attitude conservatrice ou passéiste mais dans une vision d'avenir : concevoir et promouvoir cette ville intelligente est la meilleure façon de répondre aux défis que nous pose la densification du Grand Paris.

L'impulsion que vous donnez, Madame la Maire, avec votre adjoint Jean-Louis MISSIKA, permettra à Paris de pendre ce temps d'avance que nous engageons depuis une quinzaine d'année.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Thomas LAURET.

Je donne la parole à Mme Galla BRIDIER, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Galla BRIDIER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la technologie ne remplacera en aucun cas les choix que nous devons faire collectivement pour améliorer la qualité de vie à Paris pour toutes ses composantes. La Ville ne peut être entièrement modélisée car elle est d'abord et avant tout ce qu'en font ses habitants et ses habitantes.

Par exemple, ce n'est pas grâce à des capteurs que Paris s'adaptera pour accueillir les personnes non-voyantes en fauteuil roulant ou tout simplement avec des bagages ou une poussette. Cet avis est d'ailleurs partagé par la Fondation pour l'Internet nouvelle génération, la FING, à qui la Ville apporte par ailleurs son soutien à travers un projet de délibération rattaché à cette communication. Son délégué-général Daniel KAPLAN rappelait dernièrement que s'il est utile d'optimiser la circulation automobile via des capteurs, il fallait faire émerger de manière concomitante de nouvelles manières de se déplacer au risque que la fluidification de la ville n'entraîne simplement un nouvel afflux de véhicules sur la route.

Cet exemple parlant doit nous interroger sur nos grands objectifs d'aménagement que je souhaite rappeler ici rapidement. En effet, la ville intelligente doit être avant tout une ville écologique. Un urbanisme innovant est un urbanisme qui s'attache à concilier toutes les fonctions de la ville : se déplacer, se divertir, y travailler et évidemment y habiter.

Une ville intelligente privilégie à ce titre les logements de qualité et abordables aux tours de bureaux triangulaires dans le sud de Paris.

C'est une ville qui conserve des espaces verts mais aussi la maîtrise de son foncier.

C'est une ville qui dialogue en permanence avec ses habitants qui sont le cœur de l'intelligence de la cité. N'oublions pas que ville et politique ont la même racine grecque.

Une ville intelligente, c'est encore une ville qui développe une économie centrée sur la qualité, une économie sociale et solidaire, mais aussi une économie circulaire et collaborative, utile à l'intérêt général.

C'est une ville qui recrée du lien avec son fleuve, aussi bien en matière de logistique urbaine que de réappropriation par ses habitants de ses berges. Nous aurons l'occasion d'y revenir au cours de ce Conseil avec la nouvelle phase que nous allons engager pour la piétonisation des berges de Seine de la rive droite.

Une ville intelligente, c'est aussi une ville qui s'attache à réduire les inégalités en son sein, mais aussi vis-à-vis de ceux qui l'entourent. A ce titre, Paris doit prendre toute sa part dans la montée en charge de la métropole du Grand Paris et assumer sa responsabilité de ville centre, et donc de moteur dans la réduction de la pauvreté, dans la région la plus riche mais aussi la plus inégalitaire d'Europe.

Pour être intelligente, Paris doit s'ouvrir vers l'extérieur et s'inspirer aussi des expériences étrangères, que ce soit San Francisco pour sa trajectoire zéro déchet ou Copenhague pour ses autoroutes à vélo.

Les outils numériques, eux, seront précieux pour faire émerger des pratiques de ville plus économes en énergie, à l'instar des capteurs de contrôle de consommation électrique individuelle qui ont été installés, notamment dans le 18e arrondissement par l'association "Labo Citoyen" et dans le cadre du projet "Citizen Watt" que vous nous proposez de soutenir à nouveau avec un projet de délibération de subvention rattaché aussi à cette communication, ce que nous ferons bien volontiers.

Pour répondre à l'ensemble de ces défis, vous avez créé un Comité des partenaires de la ville intelligente ainsi qu'une mission au sein du secrétariat général. Nous ne doutons pas que de nombreuses bonnes idées émergeront des discussions qui auront lieu. Nous espérons que les élus, et surtout les habitants, seront associés à l'ensemble des évolutions et des décisions qui seront prises dans ce cadre, et que nous pourrions en discuter régulièrement au sein de notre Assemblée.

Enfin, une ville intelligente est une ville résiliente. Mon collègue Jérôme GLEIZES y reviendra plus tard lors de ce Conseil.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Galla BRIDIER.

La parole est à Mme Fanny GAILLANNE, pour le groupe Communiste - Front de gauche.

Mme Fanny GAILLANNE. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, la ville intelligente que nous voulons créer doit intégrer une vraie réflexion sur l'alimentation et l'agriculture urbaine à Paris pour répondre à un réel besoin des Parisiennes et des Parisiens.

La sphère domestique s'est de plus en plus marchandisée et l'alimentation s'est fortement industrialisée. Les jardins ouvriers ont connu un déclin important tout au long du XXe siècle, enrayer ce phénomène est un enjeu politique fort. Les dérives productivistes d'un agroalimentaire destructeur d'emplois, nuisible à l'environnement et à la santé publique, vont clairement à l'encontre de l'intérêt général que nous défendons. Nous pensons qu'à l'échelle locale, il est important d'avoir un vrai projet d'agriculture urbaine, une agriculture écologique et créatrice d'emplois, fournissant une alimentation de qualité pour tous.

En s'intégrant plus facilement dans les circuits courts entre producteurs et consommateurs, celle-ci permet de diminuer les coûts en limitant les frais de transport et de conservation, en réduisant ainsi les émissions de CO2 et le besoin en énergie et en carbone fossile. La communication le rappelle : l'approvisionnement alimentaire est responsable à lui seul de 40 % de notre empreinte carbone.

Notre ville de demain doit intégrer la production locale d'une alimentation de qualité en circuits courts favorisant la biodiversité et respectueuse, viable pour les producteurs. Maintenir une agriculture urbaine signifie avoir une réflexion parisienne et métropolitaine sur la conservation de l'affectation de terrains agricoles en zones potentiellement urbanisables : condition indispensable si nous souhaitons construire une collectivité résolument tournée vers l'humain, favorisant l'autoproduction et l'indépendance vis-à-vis des marchés.

Je vous remercie.

(M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame.

La parole est à Mme Déborah PAWLIK.

Mme Déborah PAWLIK. - Monsieur le Maire, chers collègues, à l'heure où San Francisco est devenue depuis longtemps la capitale du numérique, Tel-Aviv celle de l'innovation, Paris songe timidement à devenir une "ville intelligente".

Nous partageons tous le constat que vous dressez dans la communication : il faut innover pour répondre à de nouveaux enjeux, saisir les opportunités offertes par la révolution numérique. Tout ceci n'a rien de surprenant, ni même de révolutionnaire, mais a au moins le mérite de mettre tout le monde d'accord.

Nous sommes, en revanche, plus circonspects sur votre définition même de la "ville intelligente".

Avant de lancer un plan stratégique, encore faut-il savoir, en effet, de quoi nous parlons. Et le titre même de votre communication, "Paris intelligent et durable", laisse entendre, Monsieur le Maire, que vous passez un peu à côté du sujet.

Une ville intelligente, c'est en effet une ville qui met le numérique au service de son développement durable. La ville n'est donc pas intelligente et durable mais intelligente pour être durable. Nuance de taille !

Par ailleurs, envisager un plan stratégique, se projeter dans une ambition pour 2020 nécessite d'être capable de faire un bilan critique de ce qui a déjà pu être mis en place et corriger dès aujourd'hui certains dispositifs.

Je ne prendrai ici que deux exemples.

L'application "DansMaRue", tout d'abord, est censée rapprocher les citoyens des services de la Ville : belle initiative, mais malheureusement la Ville a mis en place le volet grand public avec beaucoup de communication autour, comme d'habitude, mais sans préparer les services en amont. Aujourd'hui, l'application connaît donc de multiples dysfonctionnements et décourage les Parisiens qui souhaiteraient s'en servir.

Preuve, s'il en est : l'application "DansMaRue" obtient la note de 1,5 sur 5 sur l'"Apple Store", ce qui est évidemment très faible.

L'application "Paris Taxis" est également un échec relatif, de l'avis même des chauffeurs, et ce, alors que, cette fois encore, l'intention était louable.

Alors, vous allez probablement me répondre qu'il ne s'agit ici que de dysfonctionnements techniques, auxquels il sera remédié prochainement.

Soit ! Mais il faut maintenant avancer et avancer vite.

Si on se tourne vers 2020 cette fois, on peut également regretter que la communication passe à côté d'un certain nombre de sujets.

Les nouveaux outils numériques peuvent, en effet, être le support utile de politiques publiques, par exemple en matière de sécurité.

Sans doute pour des questions d'idéologie ou pour ne pas froisser l'aile gauche de votre Majorité, vous masquez les apports du numérique pour la gestion quotidienne de la sécurité. Pourtant, à l'heure où nous faisons face à une menace terroriste forte, le réseau de vidéo-protection doit devenir un outil de premier ordre.

Chicago, par exemple, a développé un système de détection des comportements anormaux qui a fait ses preuves. Pourquoi passer à côté à Paris ?

Dans la sécurisation de l'espace public également, les données peuvent être de précieux atouts.

A New-York, un logiciel prédit chaque matin les possibles secteurs où des faits de délinquance pourront se produire dans la journée, tout ceci en agrégeant les données "météo", l'historique des faits délictueux, etc. Et les policiers organisent donc leurs patrouilles dans ces secteurs en priorité.

Alors, oui, Madame le Maire, il est temps que Paris entre dans l'ère de la ville intelligente mais au service des Parisiens. La ville intelligente ne doit pas être un gadget mais faire de la capitale une ville plus interactive et attentive aux problématiques de ses habitants.

(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur Yann WEHRLING, vous avez la parole, pour le groupe UDI-MODEM.

M. Yann WEHRLING. - Madame la Maire, je crois que cette communication, effectivement, vient à point nommé. Je vous en félicite mais, en même temps, comme l'on dit d'autres collègues, on est un petit peu dans les portes ouvertes... on enfonce des portes ouvertes, d'une certaine manière.

Quand je lis ce document, on a tous les mots-clefs nécessaires et utiles qu'on souhaite entendre aujourd'hui quand on parle de ville intelligente. Je pense que tous les "geeks" de la création seront ravis de lire tout ce qui est écrit dans ce document.

Cela étant, il ne suffit pas de dire qu'on est ville intelligente ou qu'on souhaite être ville intelligente pour que cela entre dans les faits. La réalité est un petit peu différente : Paris n'est pas aujourd'hui en pointe dans le classement des villes intelligentes - d'autres collègues l'ont dit - et l'important aujourd'hui est, en tout cas, d'être dans le sens de l'Histoire et de rattraper les retards qui ont été les nôtres depuis quelques années.

Je rappellerai qu'un certain nombre d'éléments, qui sont cités dans cette note, ne sont pas tout à fait des succès, comme l'ont également dit des collègues : je pense aux applications de la Ville de Paris sur "DansMaRue" qui connaissent... quelques ratés, on va dire, qui montrent bien qu'il y a encore des efforts à faire.

D'ailleurs, au passage, je dois dire qu'en fin de compte, cela nous apprend que nous devons envisager des applications, et des applications numériques de ce que l'on envisage aujourd'hui, pas seulement par la Ville et pour la Ville mais aussi sur des initiatives privées. C'est tout l'enjeu de l'"open data" de pouvoir laisser les initiatives se créer dans le domaine privé et développer une économie nouvelle qui est l'économie numérique et l'économie collaborative.

D'ailleurs, les chiffres sont assez impressionnants dans le domaine de l'économie collaborative puisqu'on estime à quelque 335 milliards de dollars le chiffre d'affaires de cette économie demain, d'ici 2025, avec les initiatives déjà très, très, très intéressantes dans le privé, d'ailleurs, que sont Airbnb ou BlaBlaCar, qui nous montrent bien que les choses avancent quasiment malgré nous ou pas forcément seulement avec l'impulsion publique.

Mais cette communication pêche, en tout cas, sur un point : c'est sur le côté concret qui manque un petit peu dans tout cela.

Je voudrais faire trois focus sur lesquels j'aimerais que la Ville insiste un petit peu plus.

Le premier concerne les tiers lieux : vous le citez dans votre communication. Je pense qu'il y a un travail à faire avec notamment les communes qui sont en première et deuxième couronne, pour développer ces tiers lieux et permettre à des habitants aujourd'hui, qui habitent loin de Paris et qui travaillent à Paris, de pouvoir demain éviter des transports fastidieux et rester dans un périmètre proche de leur domicile pour travailler.

Deuxième point : l'autopartage. L'autopartage est un sujet qui est en devenir. Vous le savez, vous l'avez testé avec...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il va falloir conclure, Monsieur WEHLING.

M. Yann WEHLING. - Je vais finir.

Vous l'avez testé avec Vélib' ou avec Autolib' : il faut massifier pour que cela marche.

Aujourd'hui, l'autopartage reste confidentiel et expérimental. Le numérique pourra permettre de le développer.

Voilà deux exemples concrets sur lesquels je pense que la Ville devrait s'engager plus fortement pour que le numérique et la ville intelligente soient visibles et palpables pour les Parisiens rapidement.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur WEHLING.

La parole à Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Comme toutes les métropoles, Paris est confrontée à de nouveaux défis, en termes d'organisation urbaine, d'empreinte écologique et de qualité de vie. Les réponses à ces défis doivent être pensées collectivement et ils peuvent être concrétisés grâce aux technologies numériques.

Aujourd'hui, vous nous proposez de doter Paris d'un plan stratégique pour une ville intelligente et durable.

Ce plan, document structurant de la mandature, sera co-élaboré en mobilisant l'énergie, l'inventivité et la créativité de tous, au travers d'une vaste concertation. La méthode repose donc bien sur l'intelligence collective et la co-construction des projets. Il s'agit de mettre la révolution numérique au service des Parisiens pour une ville plus citoyenne, plus solidaire et plus durable.

Au-delà de la dimension technique de ces projets, nous opérons de véritables choix politiques.

Pour mettre le progrès au service des Parisiens, la ville ouverte et connectée sera équipée d'un mobilier urbain doté de capteurs, de puces et de systèmes G.P.S. Ce mobilier intelligent produira des données qui seront ensuite communiquées. La valorisation de ces informations améliorera la vie quotidienne des Parisiens : c'est l'objectif.

Par exemple, concernant l'administration, il sera possible de mieux personnaliser les services grâce à une évaluation plus fine des attentes des habitants.

Les technologies numériques ouvrent ainsi de nouvelles perspectives dans l'accès aux services publics mais également dans la participation citoyenne.

En effet, nos concitoyens demandent aujourd'hui une plus grande participation à la prise de décision, comme à la gestion des projets.

Si le succès des deux budgets participatifs et la plate-forme "idee.paris" en témoigne largement, notre Ville doit être toujours plus ouverte à la participation citoyenne.

La mise à disposition des données publiques, en facilitant l'appropriation des sujets par les citoyens, s'inscrit dans ce mouvement. Elle repense la gouvernance de notre collectivité. Les citoyens sont désormais co-décisionnaires, car la connaissance partagée facilite l'action et l'émancipation de chacun. Aller vers toujours plus de collaboratif, c'est aussi défendre une ville plus solidaire.

Aujourd'hui, l'économie du partage s'impose, l'essor des espaces de "coworking" ou encore des "FabLabs" illustre de nouveaux modes de travail et de partage des ressources. Le développement de ces espaces partagés doit intégrer une gestion globale des services, que ce soit en termes d'énergie, de végétalisation ou encore de gestion des déchets. Nous devons faire de Paris une ville durable. Ces outils nous y aideront.

Paris doit en effet être plus sobre. Elle doit se mobiliser pour la transition énergétique et sur la place qu'elle accorde à la nature. L'optimisation des données permettra également de développer des logistiques fluviales et ferroviaires que nous nous sommes fixées. D'ici à 2020, effectivement, Paris vise la sortie du diesel ainsi que le renforcement des transports non polluants. Et n'en déplaise à certains, les outils qui sont mobilisés n'ont pas pour premier objectif de gérer les reports de circulation et les embouteillages, mais bien les transports alternatifs, le développement des transports en commun et l'économie d'énergie.

La ville ingénieuse utilise mieux ses ressources et aménage son territoire pour s'adapter aux mutations énergétiques que nous portons, mais le Paris intelligent et durable est également mis au service de la santé et de la recherche.

Permettez-moi de me réjouir bien sûr de la subvention de 370.000 euros à la fondation "Voir et Entendre", prévue par le projet de délibération DDEES 37 G rattaché à ce débat. En 2010, la fondation a ouvert dans le 12^e arrondissement, l'Institut de la Vision et son incubateur. En 2014, 12 entreprises innovantes ont été incubées et durant l'année 2015, l'incubateur investira de nouveaux locaux, proches de l'Institut de la Vision, dans le Passage de l'Innovation, rue du Faubourg-Saint-Antoine. Ces nouveaux locaux se traduiront par l'élargissement de son champ d'intervention à l'audition, avec 5 entreprises incubées en 2015, avant l'ouverture en 2016 d'un Institut de l'Audition.

Notre subvention permet à ces "clusters" de chercheurs, entrepreneurs et médecins d'améliorer la vie quotidienne des patients déficients visuels et auditifs, comme de créer les emplois de demain. Il s'agit de concret. Certains l'ont demandé. Il s'agit de faciliter ce que nous sommes encore aujourd'hui en difficulté à faire trop souvent : transformer notre recherche fondamentale en recherche et développement et déposer des brevets, de manière à ce que la recherche fondamentale publique aboutisse à des emplois qui ne soient pas délocalisables et qui restent en France. J'invite tous ceux qui doutent de ses capacités à venir visiter l'Institut de la Vision.

Madame la Maire, mes chers collègues, la révolution numérique au service des Parisiens est bien en marche. Paris dispose de tous les atouts pour porter cette mutation. Tous ces choix d'avenir démontrent que l'humain est au cœur de ce dispositif. Mettre l'humain au cœur du dispositif ne signifie pas le surveiller, comme cela a pu être fait ailleurs. A Paris, clairement, notre approche n'est pas celle-ci. Bien au contraire, nous mettons les technologies et le progrès au service de notre projet politique pour une ville bienveillante, citoyenne et durable.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Madame BARATTI-ELBAZ.

La parole est à Mme Agnès EVREN, pour le groupe UMP.

Mme Agnès EVREN. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, quand on parle "smart city", on cite New York, Barcelone, Singapour, Toronto, Stockholm, nettement moins Paris. Cette communication est donc plus qu'opportune : elle est indispensable. Parce qu'une ville intelligente, Madame la Maire, c'est une ville qui ose. Et j'ai envie de dire, osez vraiment Paris, capitale mondiale de la ville intelligente, allez-y franchement. Paris a tout le potentiel et les atouts pour concrétiser ce rêve.

Nous espérons donc, avec mes collègues UMP, que ce projet ambitieux ne sera ni le mirage d'un nouveau bonheur espéré en ville, ni une chimère, mais bien une réalité, car M. MISSIKA nous promettait déjà en 2008 un big bang de l'innovation à Paris avec un milliard d'euros investis, et sept ans plus tard - sept ans plus tard ! - il nous est très difficile d'évaluer l'efficacité de l'utilisation de ce milliard.

Cela fait des siècles, mes chers collègues, que nous rêvons tous d'une ville totalement transformée par la technologie. Paris rêvait déjà, à la fin du XIX^e siècle, qu'en l'an 2000, les voies postales ne passeraient plus par des vélos ou des voitures, mais par de petits avions. On n'y est jamais arrivé, certes, mais à l'heure de la révolution numérique, ce n'est plus un rêve futuriste. Figurez-vous qu'"Amazon" envisage aujourd'hui par exemple d'utiliser de mini-drones pour livrer ses clients en moins de 30 minutes ! C'est dire si nous sommes actuellement confrontés à des puissances de systèmes d'informations qui devraient nous permettre de réussir ce virage smart. Nous sommes aujourd'hui, Madame la Maire, à un point de rupture.

Mais revenons-en à votre communication. Ce qui surprend, c'est que l'on parle beaucoup de Paris, mais peu de la métropole du Grand Paris, qui représente pourtant 7 millions d'habitants, dois-je le rappeler ? M. MISSIKA l'a

juste effleurée en 5e Commission. Rappelons qu'en 2050, 70 % de la population mondiale vivra en ville. Il paraît donc essentiel de développer avec elle cette notion de ville intelligente. Et même si je reconnais qu'il est toujours plus difficile de faire que de dire, je voudrais exprimer brièvement deux remarques qui méritent réflexion.

Premièrement, sur la réduction des dépenses, dans un contexte de crise des finances publiques, rendre une ville plus intelligente doit permettre de faire des économies, faire mieux avec moins. Or, il est vrai qu'on associe souvent la "smart city" à une modernisation technologique, avec des rues truffées de capteurs, de caméras, qui seraient très coûteuses pour les deniers publics. Or, un récent rapport de l'Institut de l'entreprise explorait justement l'hypothèse inverse en affirmant que les services développés localement au nom de la ville intelligente peuvent aider les municipalités à réduire leurs dépenses tout en contribuant à l'amélioration de la qualité des services. Et cela générera indubitablement des retombées économiques. L'enjeu, c'est donc aussi d'inventer un modèle de métropole moins chère, plus efficace et plus attractive.

Pour finir, je voudrais juste citer la métropole intelligente impulsée par le Grand Lyon, et mon collègue Pierre-Yves BOURNAZEL est revenu très opportunément sur le programme très ambitieux "Optimod". Je voudrais parler d'un autre projet significatif, le "pass" urbain universel, qui serait commun aux transports, à l'accès aux musées et aux services dématérialisés de la Ville. C'est une approche, Madame la Maire, globale, pragmatique qui pourrait nous inspirer.

Voilà, Madame la Maire, vous l'aurez compris, au-delà d'une ville intelligente, nous plaidons, au groupe UMP, pour une métropole du Grand Paris intelligente.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. David ASSOULINE, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

M. David ASSOULINE. - Merci, Madame la Maire.

Notre ville doit sans cesse s'adapter, cela a été dit, se transformer, inventer pour relever les défis auxquels elle est confrontée. Les défis, nous les connaissons : la raréfaction de nos ressources, la gestion de nos déchets, la transition énergétique ou la croissance urbaine. Il y a aussi le défi, qui est particulièrement souligné dans votre communication, d'une participation toujours plus exigée par les citoyens à la vie de la cité, comme celui qu'il ne faut pas négliger de la gouvernance d'une société de plus en plus complexe et interdépendante.

Eh bien, nous avons la chance qu'à l'heure de ces défis, une révolution technologique fantastique, la révolution numérique soit arrivée et nous donne, comme jamais, les moyens de relever ces défis avec force, mais, pour peu que ces moyens soient mis au service de l'imagination, de la création, de la solidarité et de la démocratie. Car nous savons aussi que ces technologies pourraient aussi, si nous n'y prenions pas garde, approfondir la fracture entre ceux qui se sont approprié ses accès, ses codes, ses usages, et les autres.

Ce plan ambitieux, Madame la Maire, n'oublie rien de tous ces enjeux. La ville intelligente sera forcément plus durable et plus solidaire, à l'heure, et il faut le souligner, où certains continuent de penser aux bénéfices immédiats, au détriment du développement durable, où certains continuent de penser que l'intelligence serait la propriété exclusive d'une petite élite, au détriment de l'intelligence collective et du plus grand nombre. Parce que la Ville est intelligente et durable, elle doit être solidaire.

Les défis qui découlent de tous ces changements mettent en cause la manière dont le lien social aussi s'établit, ainsi que les rapports qui s'instaurent entre individus, groupes, raretés et ressources pour y faire face. Face à l'incertitude et aux contraintes de la concurrence mondiale, de l'évolution numérique et des modes de vie, c'est la solidarité qui est le lien fondamental. Sans nier l'existence de concurrences diverses entre les acteurs, qui peut produire de la dynamique, il est de l'intérêt de tous d'organiser la solidarité et l'anticipation en ne laissant personne sur le côté de la route. La révolution numérique nous offre la possibilité de démultiplier les services à la personne par exemple. Le numérique permet désormais aux services publics de simplifier, d'individualiser les démarches des usagers.

La personnalisation des services permettrait ainsi de proposer une offre d'aide à domicile personnalisée en fonction des usagers. N'oublier personne, c'est aussi penser aux barrières que développent, pour certains, les nouvelles exigences de la vie moderne, notamment les capacités d'apprentissage.

Nous voyons qu'avec la révolution numérique, par exemple pour les personnes âgées, pour l'aide à la personne, il y a les difficultés d'aujourd'hui, l'éloignement de ces personnes quant aux usages et aux codes de ces technologies, et en même temps les moyens énormes qu'il y a, en n'oubliant pas ces personnes, en orientant nos politiques publiques vers elles, à sortir de l'isolement, à accomplir un certain nombre de tâches de solidarité, leur permettant de mieux vivre.

Mais aussi, c'est l'enjeu de l'éducation au numérique et là, la formation des jeunes, notamment tous ceux qui aujourd'hui sont en grande difficulté pour trouver un accès à l'emploi, une formation ciblée où il y a, on le sait, des débouchés fantastiques, permettrait de répondre à la question du chômage des jeunes et aussi à saisir la chance de ces nouveaux métiers avec la force créatrice de ces jeunes qui s'y investiraient.

Voilà tout ce que prévoit ce plan, l'ambition et, Madame la Maire, il faudra, comme vous le souhaitez, approfondir tout ce que nous avons déjà initié, et nous n'avons pas à rougir, parce que j'ai entendu encore les déclinistes dire que nous sommes toujours les derniers dans tout. Ce n'est pas la réputation mondiale que l'on a, ce n'est pas la réalité des acteurs, des inventeurs, des créateurs, des "start-up" qui foisonnent à Paris et, avec ce plan stratégique, nous allons dans le bon sens.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur ASSOULINE.

C'est d'ailleurs ce que nous disent les principaux intéressés, pas simplement à l'échelle de la ville mais à l'échelle internationale et j'ai plutôt la faiblesse de penser qu'ils ne nous disent pas simplement cela pour nous faire plaisir mais parce que c'est l'expression d'une réalité.

Je donne la parole à M. Geoffroy BOULARD pour le groupe UMP. Ce sera le dernier orateur.

M. Geoffroy BOULARD. - Madame la Maire, chers collègues, dans votre communication, une nouvelle fois pavée de bonnes intentions non chiffrées, il est difficile de trouver plusieurs nouvelles grandes innovations numériques initiée par la Ville.

Faut-il rappeler que la Halle Freyssinet ou l'école 42 sont, par exemple, les projets d'un entrepreneur privé ? Et que dire des grands rassemblements parisiens high-tech et numériques, qui sont soit des initiatives de l'Etat, soit liés à des entreprises ?

A Paris, l'initiative revient donc au secteur privé et nous nous en réjouissons. Mais la ville-capitale qui se veut intelligente et durable a le devoir de jouer son rôle d'impulsion. Si l'objectif affiché de 100.000 mètres carrés supplémentaires de lieux d'innovation ne peut qu'emporter notre adhésion, nous déplorons que l'Ouest parisien soit l'oublié de votre politique depuis plus d'une décennie.

C'est pourtant une évidence aux Batignolles, à la porte Maillot ou à Balard, par exemple. Vous semblez ignorer une réalité parisienne incontournable. Presque une nouvelle entreprise sur trois est créée dans l'un des quatre arrondissements de l'Ouest parisien.

Madame la Maire, les "start-up" françaises de nos arrondissements sont la priorité. Ce n'est pas l'action, certes dynamique, de "Paris Région Lab" qui anime une vingtaine d'incubateurs qui suffit. L'ambition d'une ville comme Paris ne peut se résumer à saupoudrer des mètres carrés d'incubateurs.

Il faut se donner les moyens de créer une réelle communauté high-tech "made in Paris". Et tout le monde reconnaît le retard parisien en matière d'accélérateur de "start-up", qui, à la différence des incubateurs classiques, prennent des participations dans les jeunes pousses.

Voilà la ville intelligente, la ville qui parie sur l'initiative et qui pourrait être capable de se transformer en "public business angel". Car de trop nombreuses "start-up" ne survivent pas après leur passage dans les incubateurs. Attention au miroir aux alouettes des mètres carrés d'incubateurs.

Alors bien sûr, on se réjouit du lancement récent et tardif du "Paris French Tech Ticket", une copie du "start-up visa" déjà mis en place depuis plusieurs années aux Etats-Unis ou en Italie.

Mais quand vous proposez aux futurs "startupeurs" étrangers une bourse de 25.000 euros, les porteurs de projets parisiens s'interrogent sur vos priorités, contraintes, eux, faute de soutien municipal, de quitter la Capitale. La Ville doit également acheter numérique pour améliorer les services aux Parisiens.

Rêvons d'une ville où nous pourrions enfin expérimenter le vote électronique fiabilisé et sécurisé. Issy-les-Moulineaux le pratique déjà depuis 2007.

Enfin, comme chacun le sait, la demande est de plus en plus forte d'un mieux-vivre en ville, préparant également la révolution agricole urbaine. Pourquoi ne pas créer ce pôle d'excellence, qui pourrait réunir les développeurs web et cultivateurs pour proposer de nouveaux outils numériques, pour faciliter une agriculture urbaine durable ?

Une ville intelligente et durable, c'est une ville qui vit d'équilibres et qui regarde les réalités pour mieux les accompagner et renforcer son attractivité.

Vous l'aurez compris, nous attendions une feuille de route chiffrée beaucoup plus opérationnelle et prospective pour 2020. Cela suppose de penser, Madame la Maire, une ville des 4 C : compétitive, créative, conviviale et consensuelle.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

D'abord, je voudrais adresser mes remerciements aux 19 orateurs pour la qualité de leurs interventions, qui est à la hauteur du sujet et de cette ville, bien sûr.

Je pense que beaucoup de choses ont été évoquées et c'est normal car le sujet est vaste, parce que c'est un sujet transversal, et parce que c'est un sujet qui porte à la fois sur des questions de méthode et d'organisation autant que sur des questions d'investissement.

Alors, quelques mots d'abord à propos de ce qui a été posé comme question sur la gouvernance et sur le calendrier. D'abord, sur la gouvernance, je voudrais insister sur un point, c'est qu'il y a un très grand nombre d'adjoints à la Maire de Paris qui sont concernés par ce plan stratégique, qu'il y a un comité de pilotage annuel présidé par la Maire, et qu'à ce comité de pilotage interne à la Ville fait écho ou fait miroir un comité des partenaires dont Anne HIDALGO a parlé dans son intervention.

La ville intelligente et durable, elle ne peut pas se construire en chambre si j'ose dire, elle doit faire appel à l'ensemble des intelligences de la ville, à l'ensemble des parties prenantes et c'est à cela que va servir ce comité des partenaires, dont la première réunion aura lieu dans le courant du mois de juin.

A partir de là, toujours sur le modèle de gouvernance, avec ce comité des partenaires, nous construirons environ une dizaine de groupes de travail. Cette dizaine de groupes de travail est évoquée dans la communication. Je voudrais les rappeler : énergie et innovation, logistique durable, économie circulaire, végétalisation, mobilité et accessibilité, urbanisme intelligent, résilience, solidarité et renouvellement urbain, numérique.

Je voudrais juste dire que certains de ces groupes de travail existent déjà, je pense notamment à la charte de la logistique urbaine, que nous pilotons avec deux de mes collègues adjoints, et qui est une bonne illustration justement de la façon dont on peut travailler sur ces sujets-là.

Il y a une méthode : toutes les parties prenantes co-construisent cette charte de la logistique urbaine. Il y a plus de 80 ou 90 partenaires de cette charte, il y a des principes d'action, et puis des listes d'actions concrètes, expérimentations, projets très concrets, nous avons d'ailleurs récemment lancé un appel à projets innovants sur la logistique durable, et nous envisageons la création d'un incubateur sur le sujet de la logistique du dernier kilomètre.

Un autre exemple de ce que nous essayons de faire, bien sûr c'est Réinventer Paris, la ville comme catalyseur d'innovations et d'intelligences en proposant le territoire urbain comme source d'inspiration et de promotion.

Un autre exemple également, c'est ce que nous essayons de faire dans le domaine de l'énergie. Dans le domaine de l'énergie, si nous voulons promouvoir les énergies de récupération et les énergies renouvelables, il faut absolument travailler très en amont et je pense notamment, pour ce qui concerne les Z.A.C., les zones d'aménagement concerté, faire en sorte que la question énergétique soit posée dès la conception, dès la création de la Z.A.C.

Parce que la géothermie, par exemple, suppose un aménagement radicalement différent d'autres types de sources énergétiques et aussi parce qu'il y a l'énergie renouvelable dans le diffus. C'est la géothermie de surface.

Il faut donc que nous mettions en place - et nous nous y employons avec ma collègue, Célia BLAUEL - des procédures, une méthodologie, qui permettent de gérer cela dans un calendrier faisant en sorte que le sujet énergétique soit abordé au moment où il est possible de faire le choix de l'énergie renouvelable.

Enfin, dernier élément de la gouvernance. Vous y avez fait, les uns et les autres, allusion : la mission "ville intelligente et durable", placée auprès du Secrétaire général, joue un rôle transversal car, justement, il faut changer les manières de travailler dans cette ville, il faut que des directions verticales, habituées à travailler un peu en silo, s'accoutument à travailler de plus en plus de façon transversale dans une logique de projet, parce que les sujets sur la durabilité, sur la résilience, sur l'ouverture de la ville, sont des sujets transversaux.

Cela m'amène aux grandes étapes à venir.

Je voudrais rappeler aux uns et aux autres, notamment aux orateurs de l'opposition, que le document qui va être mis en ligne est un document de travail. Justement, nous souhaitons qu'il soit enrichi par les parties prenantes.

Sur la plate-forme "idee.paris.fr" va être mis en ligne, non pas la communication, mais le plan stratégique lui-même, qui est beaucoup plus long et dispose d'un certain nombre d'éléments concrets, d'actions à mener. C'est ce document-là qui va être discuté. Grosso modo, nous avons un calendrier qui est le suivant : la mise en concertation du plan "Paris intelligente et durable, perspective 2020" à la mi-juin sur "idee.paris.fr", le lancement du comité des partenaires en juin, un lancement interne auprès des responsables de la Ville avec le Secrétaire général en juin également, et le lancement des groupes de travail - que j'ai cités tout à l'heure - tout au long du reste de l'année 2015, entre juin et octobre.

Je souhaiterais que chaque groupe de travail puisse finaliser une charte d'ici début 2016 pour que ces chartes soient soumises à la Maire de Paris dans le cadre d'un comité de pilotage interne.

Voilà un peu la méthode et les groupes de travail. Ce qui veut dire concrètement que les reproches d'absence de concret - je sais bien que c'est de bonne guerre, je l'accepte volontiers - sont largement faux, tout simplement parce que nous avons proposé un dispositif, que ce dispositif est en cours et qu'il débouchera sur une feuille de route et sur des feuilles de route thématiques dans la dizaine de groupes de travail dont j'ai parlé tout à l'heure.

J'en viens maintenant aux critiques ou aux remarques qui ont été faites. D'abord, l'antienne que j'entends sur l'évaluation et notamment sur le milliard de la précédente mandature. Je voudrais quand même rappeler à M. de FROMENT qu'à la première réunion de la commission lors de la nouvelle mandature, il m'a été demandé de faire une présentation du bilan sur l'investissement, sur l'innovation, la recherche et les universités, que j'ai faite à la deuxième réunion avec un document.

Je ne sais pas comment fonctionne le groupe UMP, mais, si vous voulez, je veux bien vous fournir le document que j'ai fourni à la commission car, visiblement, vous ne l'avez pas. Dans ce document, il y a une présentation de la politique d'investissement.

Je ne vais pas résumer le bilan, mais je vais vous le communiquer. Ce serait plus simple.

Sur l'évaluation, j'ai présenté il n'y a pas si longtemps à la 5e Commission également une évaluation des résultats en termes d'emploi dans les incubateurs et une évaluation de la performance de certains des pôles de compétitivité. Je vais faire une communication plus complète sur l'évaluation de la performance des pôles de compétitivité lors d'une prochaine 5e Commission.

Peut-être, Monsieur de FROMENT, le plus simple serait que vous veniez assister à cette commission, de façon à vous tenir informé ?

Franchement, le reproche sur l'évaluation me paraît tout à fait discutable. Et d'ailleurs, en ce qui concerne l'investissement dans la ville intelligente, compte tenu du caractère complexe et diversifié de ces investissements, j'ai proposé à mon collègue, Julien BARGETON, de faire un bleu budgétaire, ce qui nous permettra d'avoir une vision claire de ce qui est investi dans ces domaines-là.

Autre reproche qui m'a été fait et qui me paraît un peu discutable, c'est celui concernant le Grand Paris. Comme vous le savez, nous avons une stratégie qui s'appelle "l'Arc de l'innovation", qui est une stratégie extrêmement ambitieuse combinant urbanisme, développement économique et investissement dans l'économie de l'innovation sur toute la périphérie de la Ville de Paris. Nous ne voulons pas, et Anne HIDALGO ne veut pas, que cela se fasse sans dialogue avec les maires des communes voisines. Il est donc tout à fait normal que, dans un document qui est un document de la Ville de Paris, nous ne nous permettions pas de dire ce que doit faire Plaine Commune ou Est ensemble.

Il y aura une présentation - j'espère d'ici la fin de l'année, j'en suis même sûr - des projets du Grand Paris en partenariat avec un certain nombre de territoires de la métropole. Ces projets du Grand Paris seront portés collectivement par un certain nombre de maires ou de présidents de territoires. Ils seront empreints, évidemment, d'une stratégie ville intelligente.

Autre point qui mérite d'être souligné. Monsieur BOULARD, vous vous plaignez de l'absence de l'Ouest parisien en matière d'incubateurs. Je voudrais vous rappeler quand même qu'il y a celui de l'université Paris-Dauphine. Il y a un grand projet qui est le Tremplin au stade Jean Bouin, incubateur du sport, et Boucicaut dans le 15e arrondissement. Il y a quand même beaucoup de choses. Dans le 17e arrondissement, il y a aussi un projet. Il y a donc beaucoup de choses dans l'Ouest parisien.

Dernière remarque plus globale sur les risques de la ville intelligente. J'ai entendu ce que certains d'entre vous ont énoncé et je partage cette préoccupation. Il est clair que lorsque l'on entre dans une économie numérique, lorsque l'on fait "l'open data", lorsque l'on entend parler de "big data", la question de la sécurité, la question des libertés publiques, des libertés individuelles, la question de la protection de la vie privée sont essentielles. Par ailleurs, un sujet qui n'a pas été abordé et qui me préoccupe : la question de l'encombrement de l'espace public hertzien, parce qu'il y aura des dizaines de millions d'objets connectés à l'horizon 2025-2030 dans une ville comme Paris.

Ces objets seront connectés à travers des services de transmission qui souvent, d'ailleurs, sont infra-réglementaires puisque l'on n'est pas obligé, sur certaines bandes de fréquence, d'obtenir l'autorisation de l'A.R.C.E.P. pour faire communiquer les objets. Je pense que nous devons être très proactifs et très en amont si nous voulons maîtriser notre espace public hertzien, comme nous maîtrisons notre espace public physique. De ce point de vue-là, ce projet de plan stratégique "ville intelligente et durable" doit jouer un rôle extrêmement important.

Je voudrais remercier Fanny GAILLANNE d'avoir parlé de végétalisation, qui est effectivement un sujet de ville intelligente et durable. Je rappelle que nous avons lancé un appel à projets sur la végétalisation innovante qui a rencontré un très grand succès. Je pense également que, sur la question de l'énergie, ce plan stratégique est fondamental.

Enfin, je voudrais dire à Yann WEHRLING que l'économie du partage est un sujet clé dans ce plan stratégique parce que c'est l'économie du partage et l'économie circulaire qui vont nous permettre ce changement de paradigme, ce nouveau modèle économique qui fera la ville intelligente.

Enfin, dernière remarque. Je sais bien que lorsque l'on est dans l'opposition, on doit s'opposer. Mais dire que Paris est en retard dans le domaine de l'innovation et dans le domaine de la ville intelligente, a un petit côté un peu ringard. Regardez l'ensemble des classements : même pour la ville intelligente, il y a des dizaines de classements. Nous sommes dans des positions excellentes dans certains de ces classements.

J'avoue que je commence à être un peu las de ce Paris "bashing" qui n'a plus aucun sens aujourd'hui.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Jean-Louis MISSIKA. Sur ces derniers mots, je suis complètement en accord avec ce qui vient d'être dit. Regardez, lisez les commentaires dans la presse internationale, regardez le dynamisme de Paris sur cet écosystème sur lequel chacun s'accorde à dire que si nous n'avions pas mis les investissements il y a de cela longtemps, dès 2008, nous n'en serions pas là aujourd'hui, et combien Paris est aujourd'hui un modèle sur ce développement-là pour s'en convaincre.

Je pense qu'il y a des sujets de consensus. Il y a des sujets sûrement pour la bataille politique dont certains raffolent, et puis il y a des sujets de consensus parce qu'il s'agit de faire en sorte que le territoire, sur lequel nous intervenons, soit encore plus valorisé, donne encore plus de possibilités à chacun - je dis bien à chacun, cela a été souvent souligné - de ses habitants.

Je pense que ce sujet en est un, avec les dangers qui peuvent exister, qui ont été présentés sur lesquels d'ailleurs Rémi FÉRAUD a bien indiqué qu'il y avait des modèles très différents de construction de cette ville intelligente. On a vu aussi des propos sur les bancs de l'opposition, mais je crois qu'au-delà de ces questions de principe qui sont posées sur cette ville intelligente, il y a là vraiment un sujet de rassemblement.

Je nous invite toutes et tous, parce que la compétition internationale des villes-monde, notamment au regard de cette nouvelle économie, est assez féroce, même si on s'entend bien avec tous les maires du monde et que c'est très amical. Je conseille à chacune et chacun d'être plutôt dans la mobilisation pour faire en sorte que notre ville soit encore plus prisée.

Le "bashing", c'est derrière nous. Je crois que les Parisiens croient en leur ville. En tous les cas, nous, ici, on y croit et je vous invite toutes et tous à y croire, pas béatement mais en posant des actes, comme nous le faisons ce matin.

Nous allons procéder au vote des vœux et des projets de délibération, ils sont assez nombreux.

Projet de délibération DDEEES 37 G - j'aimerais bien que l'on change le nom de cette Direction - la Direction qui s'occupe notamment du développement de l'économie sociale et solidaire, de l'emploi, bref parlons en des termes compréhensibles par nos concitoyens, les DDEEES 37 G, 41 G, 42 G, 43 G, 56, 91 G, 82 G, 29 et SG 3 G que nous allons examiner.

Mais il y a des vœux et je mets tout d'abord aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 1, déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Je n'ai pas vu le groupe UMP. Que faites-vous sur ce vœu n° 1 du groupe Communiste - Front de gauche ?
Abstention.

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 173).

Concernant le vœu n° 2 déposé par le groupe Communiste - Front de gauche c'est un avis favorable, mais avec un amendement ?

Allez-y.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - J'ai proposé un certain nombre d'amendements à ce vœu, pour qu'il soit peut-être un peu plus opérationnel. Je ne sais pas quelle est la position du groupe Communiste - Front de Gauche.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur le Président acquiesce.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 2, déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, amendée l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 174).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 37 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DDEEES 37 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 41 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DDEEES 41 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 42 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DDEEES 42 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 43 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DDEEES 43 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 56.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DDEEES 56).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 91 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DDEEES 91 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 82 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DDEEES 82 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 29.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DDEEES 29).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 3 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, SG 3 G).

Comme nous avons une communication, il n'y a pas de vote sur cette communication.

Je vous remercie.

Observations sur le déroulement de la séance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous allons passer à la 5e Commission.

Mais avant de donner la parole, je veux dire que, puisque nous avons maintenant une traduction en langage des signes, ce dont on peut tous se féliciter, je me fais la porte-parole des traducteurs, il faut non pas parler longtemps mais parler un peu plus lentement pour que nous puissions être traduits et entendus par nos concitoyens qui ont accès à cette langue des signes.

Je vous demanderai à chacune et chacun de revoir un peu vos interventions.

Nous, vous savez, on peut dire des choses fortes en peu de temps et avec des mots simples. Donc, je nous invite à prendre en considération le fait que nous ayons cette traduction à présent.

Compte rendu de la 5e Commission.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à Galla BRIDIER, présidente de la 5e Commission.

Mme Galla BRIDIER. - Merci, Madame la Maire.

Comme je vous l'indiquais précédemment, lors de différents Conseils, notre Commission après un an de fonctionnement commence à vivre autour de quelques échanges et présentations organisés. Ainsi, lors de notre dernière Commission, Dominique ALBA, directrice de l'A.P.U.R. a présenté le travail de l'Agence, son fonctionnement et ses perspectives d'évolution.

Cela nous a valu un échange, notamment sur l'évolution des missions de l'A.P.U.R., avec la mise en place progressive de la métropole du Grand Paris à mettre en corrélation avec l'entrée dans ces instances de nouveaux acteurs, et notamment, pour ne citer qu'elle, l'agglomération de Plaine Commune.

Ensuite, à la suite d'une question posée par Annick LEPETIT sur le profil des ménages désignés sur des logements P.L.S., notamment dans le 17e arrondissement, un échange fort intéressant eu lieu sur le logement des classes moyennes à Paris, assez similaire même si moins véhément peut-être, à celui que nous pouvons avoir en séance.

Une question importante posée, en l'occurrence celle des canaux de publicité de l'offre de logement P.L.S., tant les profils proposés ne représentent pas forcément la majorité de la demande du logement social, et n'ont finalement que peu d'ancienneté comme nous pouvons le voir dans les commissions de désignation.

S'agissant de ce Conseil de juin, Jean-Louis MISSIKA a principalement mis en avant la communication sur la ville intelligente que nous venons de voir.

Quant aux aspects logement, le projet de délibération le plus saillant est celui qui concerne la révision de la charte des mutations. Je vous propose donc rapidement de passer à l'examen des projets de délibération et des vœux de cette 5e Commission.

(M. Julien BARGETON, adjoint, remplace Mme la Maire au fauteuil de la présidence).

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

2015 DLH 16 - Location au profit de la RIVP de l'immeuble communal 216 bis/220 ter rue de la Croix-Nivert (15e) - Avenant au bail emphytéotique.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DLH 16 concernant la location au profit de la R.I.V.P. de l'immeuble communal 216 bis/220 ter rue de la Croix-Nivert (15e).

La parole est à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, pour 5 minutes maximum.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Sous une apparence assez technique, ce projet de délibération annonce l'acte 1 de la restructuration des ateliers R.A.T.P. du site de Vaugirard. Une restructuration qui va s'étaler sur plus de dix ans, avec pour objectif la modernisation des installations industrielles et la fabrication d'un nouveau morceau de ville, avec la construction de 440 logements et l'ouverture de cet îlot de 2,3 hectares sur le quartier Lecourbe/Croix-Nivert.

Lors de notre Conseil de décembre 2014, nous avons évoqué et approuvé les grands objectifs de cette importante opération d'urbanisme que nous espérons à l'image de la ville intelligente et durable.

Mais encore faut-il que ce projet démarre sur de bons rails.

Il faudrait pour cela que le projet prenne mieux en compte le fonctionnement de la crèche municipale adossée au site R.A.T.P.

En effet, le projet de délibération qui nous est soumis a pour objet de permettre la création d'une voie nouvelle reliant la rue Théodore Deck et la villa Lecourbe. Pour ce faire, il convient de désaffecter et de déclasser une parcelle municipale louée à la R.I.V.P. et de la céder à la R.A.T.P. En soi, l'idée est intéressante et permettra d'ouvrir cette vaste emprise sur le quartier.

En revanche, cet accès ne saurait être réalisé au détriment du bien-être des enfants de la crèche mitoyenne. Nous attendons donc, de votre part Monsieur le Maire, des engagements fermes afin que la crèche Croix-Nivert ne pâtisse pas de l'aménagement de cette nouvelle voie et que la superficie de son jardin ne soit pas amputée.

Par ailleurs, le projet de restructuration présenté par la R.A.T.P. aux habitants lors de la réunion publique devra être amendé pour le rendre plus acceptable pour les nombreuses copropriétés qui bordent les ateliers ferrés et les hangars de métro.

Lors de la concertation, les riverains des rue Lecourbe, Croix-Nivert et Desnouettes ont exprimé de vives inquiétudes au vu du projet et ont proposé des évolutions qui portent sur l'impact des nouvelles constructions en termes de vue, d'ensoleillement et d'intégration paysagère, sur le report de l'enquête publique au mois de septembre, et non sa tenue au début de l'été comme cela semble actuellement prévu.

Par ailleurs, les riverains ne souhaitant pas voir fleurir de nouveaux "ovnis" vert fluo ou orange, comme au 43 bis Desnouettes ou au 220 Croix-Nivert, demandent que les constructions à venir soient porteuses d'une véritable qualité architecturale. Ils souhaitent également que le programme d'aménagement comporte de nouveaux équipements publics. Enfin, un important travail d'insonorisation devra être mené sur les nouveaux logements, compte tenu du maintien de certaines activités industrielles sur le site.

Le projet dans sa globalité devra par ailleurs contribuer à améliorer l'environnement en végétalisant les toitures des nouvelles constructions, comme cela est proposé bien sûr, mais aussi et surtout par l'implantation d'arbres et la création d'espaces verts en pleine terre.

A ces différents points, nous ajoutons deux souhaits.

Notre premier souhait porte sur la nécessité de prendre en compte le projet de la maison mitoyenne Sainte-Germaine qui étudie son extension pour mieux accueillir les personnes handicapées qui y résident.

Le second porte sur la préservation d'un bâtiment datant de 1910 qui se trouve à l'angle Desnouettes -Croix-Nivert. Je regrette d'ailleurs qu'en l'état des discussions, la R.A.T.P. semble faire table rase de la totalité du patrimoine industriel du site de Vaugirard sans en étudier une reconversion partielle, alors que l'une des halles aurait pu trouver une nouvelle destination et accueillir un équipement public ou un marché couvert de nature à créer un peu de vie et à apporter un supplément d'âme à ce quartier.

Monsieur le Maire, tout au long de ce projet qui s'étalera sur deux mandatures, nous serons vigilants sur la bonne réalisation de cette importante opération d'aménagement, en particulier sur la qualité de la concertation entre la R.A.T.P. et les copropriétés impactées.

Nous veillerons également à ce que le chantier, qui durera jusqu'en 2026, se déroule dans les conditions les plus acceptables pour le quartier et les plus respectueuses de l'environnement, afin que les riverains ne subissent pas l'enfer et les désagréments endurés sur les chantiers de Beaugrenelle ou plus récemment de Boucicaut.

En l'état des discussions et dans la mesure où ce projet, qui va impacter un nombre considérable d'habitants, évolue pour l'instant sans un réel consensus, notre groupe émettra une abstention positive sur ce projet de délibération avec le vœu que nous obtenions dans les semaines à venir des avancées concrètes de nature à mieux prendre en compte les propositions opportunes des riverains, afin que le mot concertation trouve tout son sens.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Monsieur le Maire, chers collègues, il s'agit à travers ce projet de délibération de la suite logique du projet de restructuration et d'aménagement des ateliers du site Vaugirard et du prolongement de la voie Théodore Deck, qui avait été présenté au Conseil de Paris de décembre dernier.

Le Conseil de Paris avait alors voté le principe de déclassement des volumes de la crèche, destinés à intégrer la future voie et le dépôt d'autorisation d'urbanisme par la R.A.T.P. qui concerne les volumes de la R.I.V.P. et de la crèche.

Mme de CLERMONT-TONNERRE souhaite des éclaircissements sur l'extension du jardin de la crèche, qui irait en contradiction avec le prolongement de la voie Théodore Deck. Le terme d'extension était d'ailleurs peut-être mal choisi dans le projet de délibération, car ce qui est désigné fait référence à l'état existant. Il ne s'agit donc pas d'un projet d'extension ; il s'agit plutôt d'extraire cette partie de la crèche pour faire la voie.

Il n'y a donc aucun danger pour les enfants de la crèche, car cette extension ne fait pas réellement partie du jardin. Elle est, en effet, située de l'autre côté du bâtiment et est actuellement inaccessible pour les enfants.

L'autre sujet que vous avez évoqué, Madame la Conseillère, concerne une vigilance à apporter sur la concertation avec les habitants. Je partage pleinement votre souci. Je rappellerai donc à la R.I.V.P. l'importance de cette concertation à mener avec la R.A.T.P.

Il n'y a donc pas lieu de s'inquiéter pour ce projet, ni pour le fonctionnement de la crèche, ni pour les logements sociaux de la R.I.V.P. concernés par le projet de délibération, logements sociaux qui sont pour nous très importants dans un arrondissement, vous le savez, qui contient 15,9 % de logements sociaux et qui est donc encore largement déficitaire.

Je vous remercie pour votre intervention qui nous a permis, je crois, d'éclairer ces points.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

Monsieur le Maire du 15e, vous souhaitez ajouter un mot ?

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Oui, pour dire d'abord que je conteste les chiffres de M. BROSSAT. Notre arrondissement tangente les 20 %, avec les chantiers qui sont en cours et dont il ne tient pas compte. Donc, 20 %, cela me semble plus que, par exemple, le 11e où il y a 10 %, le 10e et d'autres arrondissements.

Mais ce n'est pas sur ce point que je voulais intervenir.

M. BROSSAT a donné un certain nombre d'explications sur la crèche qui ne nous satisfont pas du tout, dans la mesure où l'aménagement, tel qu'il est envisagé, chacun le sait, va être très préjudiciable à l'ensoleillement de la cour de la crèche et à la surface de la cour de la crèche, d'autant plus que les dortoirs des enfants vont être juste adossés à la nouvelle voie, ce qui n'est pas une bonne chose !

Mais je voudrais surtout dire que, si nous avons voté cette opération, qui permettra de moderniser les installations existantes tout en valorisant le site avec de nouveaux espaces de vie, je voudrais dire aussi que, lors de la réunion de concertation où plusieurs centaines de riverains sont venus nous apporter leur avis, il reste des inquiétudes légitimes. La R.A.T.P. nous ayant fait savoir qu'elle était ouverte à la prise en compte de ces observations, nous attendons maintenant qu'elle nous dise très exactement quelles modifications seraient apportées à ce projet qui doit encore être beaucoup modifié pour mieux s'insérer dans le site, notamment au niveau des hauteurs, de la végétalisation, de l'intégration des équipements publics, enfin, tout ce qu'a dit excellemment Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Toutes ces remarques nous incitent à nous abstenir. Elle l'a dit : c'est une abstention positive. Nous voulons un bel aménagement de ce secteur, mais ce projet doit encore fournir la preuve de sa capacité à préserver le cadre de vie, la qualité de vie des habitants du quartier, en tenant compte de leurs nombreuses observations.

C'est ce que nous souhaitons avant de nous prononcer définitivement sur ce projet.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 16.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DLH 16).

2015 DLH 21 - Modification des conditions d'attribution du Prêt Paris Logement (PPL).

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DLH 21 relatif à la modification des conditions d'attribution du Prêt Paris Logement.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES, pour 5 minutes maximum...

M. GLEIZES, est-il là ?

Nous passons.

Monsieur Eric AZIÈRE, vous avez la parole, pour 5 minutes maximum.

M. Eric AZIÈRE. - Parfait.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, par ce projet de délibération, vous voulez encore limiter les conditions d'attribution du Prêt Paris Logement qui, depuis dix ans, n'a d'ailleurs bénéficié qu'à 20.000 ménages à peine à Paris, dont l'enveloppe de crédits réservés n'a aussi cessé de baisser ces dernières années, ce que le groupe UDI-MODEM a déjà dénoncé lors du débat sur le budget 2015 qui prévoit 7 millions d'euros pour 2015, contre 9 millions pour 2013 et 20 millions en 2012.

CQFD !

Mais cet affaiblissement financier progressif du dispositif d'aide à l'achat d'un logement pour un ménage parisien ne vous suffisait pas. Vous voulez encore limiter les contributions d'attribution de ce prêt, en exigeant désormais que la part du prêt dans le financement du bien soit de 90 % de sa valeur, contre 60 % auparavant.

Cela veut dire que l'acheteur n'apporte plus que 10 % de la valeur du bien, ce qui est au moins de moitié le taux retenu par toutes les banques comme étant un seuil acceptable.

De fait, cette condition censée limiter les effets d'aubaine va devenir extrêmement restrictive et devrait, en excluant cette fois clairement les ménages parisiens à revenus moyens, engendrer l'assèchement définitif de ce dispositif.

Et c'est d'ailleurs sans doute le but recherché par ce projet de délibération.

Décidément, la Ville de Paris n'aime pas les propriétaires ! Il y en a 33 % en 2014 ; il y en avait 58 %, c'est-à-dire presque près du double, il y a vingt ans, en 1996.

Si je ne me trompe pas dans la simulation suivante, compte tenu des conditions de ressources exigées, votre Prêt Paris Logement, tel qu'il est proposé, permet à un couple gagnant 3.300 euros nets par mois, d'emprunter 160.000 euros sur vingt ans, soit des mensualités à rembourser de 875 euros par mois, et d'acheter à 170.000 euros, avec les 10.000 euros d'apport personnel et frais de notaire.

Alors, à ce prix-là à Paris, un couple peut s'installer dans 25 mètres carrés rue Riquet, 18 mètres carrés rue Léon, dans un arrondissement que vous connaissez bien, Monsieur BROSSAT, ou 13 mètres carrés dans le Marais au 6e sans ascenseur.

En réalité, un couple à revenus moyens, qui n'a pas d'apport d'au moins 80.000 euros, n'a plus accès à rien à Paris.

Ces modifications auront donc une conséquence évidente : moins de primo-accédants parisiens au bout du compte ; encore moins de propriétaires ; toujours moins de nouveaux propriétaires.

Ce n'est pas le Prêt Parcours Résidentiel - on pourrait rajouter "confidentiel", étant donné le nombre de bénéficiaires - qui va faire que devenir propriétaire à Paris ne soit plus un énorme privilège.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à M. Jérôme DUBUS, pour 5 minutes maximum.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération reflète parfaitement la politique qui est menée sur le logement dans notre capitale. En effet, conformément au Plan local de l'habitat - et tout ceci est vérifiable dans ce nouveau dispositif -, on voit bien que, pour vous et pour votre Majorité, il n'y a désormais à Paris de logement que social.

Alors que le parcours résidentiel dans la capitale est bloqué ou quasiment, que le taux de rotation dans le parc social affiche des pourcentages extrêmement faibles - moins de 4 % -, vous persévérez dans l'erreur en traitant à la marge le dossier absolument stratégique de l'accession à la propriété, que ce soit d'ailleurs l'accession directe ou l'accession sociale.

Vous n'avez d'ailleurs aucun complexe en communiquant le nombre de bénéficiaires du Prêt Parcours Résidentiel, soit 101 ménages, on comprend avec ce résultat pourquoi la rotation est à ce point bloquée à Paris.

D'ailleurs, je viens de commettre un impair en employant le terme "propriété" qui est très mal vu par M. BROSSAT. Le droit de préemption urbain renforcé dans le secteur diffus que vous avez décidé d'infliger aux propriétaires parisiens en est la parfaite illustration. Dans ce projet de délibération, vous décidez en réalité de restreindre, quasiment de supprimer, l'accès au Prêt Paris Logement, arguant, comme toujours, le soutien aux ménages les plus modestes.

Tout d'abord, vous survolez bien rapidement le bilan du Prêt Paris Logement depuis 2004 : 2.000 ménages parisiens par an, ce qui n'est vraiment pas une prouesse. Et vous justifiez, enfin, de recentrer - je vous cite - "le bénéfice du Prêt Paris Logement sur les primo-accédants qui ont réellement besoin de cette aide pour réaliser leur projet".

Cela en dit long sur ce nouveau dispositif qui écarte encore davantage les classes moyennes qui, fortes d'un apport relatif mais conséquent, pouvaient prétendre, avec le soutien du P.P.L. à l'acquisition d'un logement.

Vous précisez à cet égard que l'aide publique parisienne à l'accession sera donc réservée aux Parisiens qui disposent de l'apport minimum.

Fermez le ban !

Les autres Parisiens, peut-être un peu moins modestes mais pas assez riches pour se passer du Prêt Paris Logement, sont ainsi priés de rejoindre la longue cohorte des classes moyennes contraintes de quitter Paris du fait de votre politique.

C'est si vrai que vous annoncez dans le projet de délibération que 600 ménages continueront ainsi à bénéficier chaque année du Prêt Paris Logement. Or, 600 ménages, c'est 1.400 de moins que sur la période 2004-2014 : cherchez l'erreur !

Cette décision, en plus, est totalement contraire à celle que vient de prendre le Gouvernement avec le dispositif Pinel, qui a permis de relancer, sur le premier trimestre, le logement, après la catastrophique loi Duflot. Et pourtant, nous n'avons pas cessé, au groupe UMP, de vous faire des propositions constructives. Lors du Conseil de février 2015, nous avons présenté un amendement au Plan local de l'habitat qui proposait, dans son article 4, la mise en œuvre d'un plan de relance de l'accession sociale à la propriété, incluant la vente de 10 % du parc HLM de la Ville, soit en moyenne 2.500 logements par an, et des recettes issues de ces ventes réinvesties dans de nouvelles constructions de logements intermédiaires, qui font tant défaut à Paris. Vous avez rejeté cet amendement, alors qu'il permettait enfin de stopper l'hémorragie des classes moyennes, à la fois pour des raisons idéologiques et financières.

M. BARGETON a ratiboisé, pour des raisons financières, M. BROSSAT, a remis lui-même le curseur du logement sur sa municipalisation à outrance. Aujourd'hui, à nouveau, à travers ce projet de délibération, vous enlevez à ces ménages parisiens tout espoir de devenir propriétaires à Paris.

Après un an de pouvoir, ce sont déjà envolées les belles promesses affirmées avec force publicité lors des Etats généraux du logement. Il n'y a plus rien à attendre dans ce domaine de votre part, sauf une nouvelle augmentation de l'interminable cohorte des demandeurs de logement, et c'est la raison pour laquelle nous voterons contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour cinq minutes maximum.

Mme Danielle SIMONNET. - Evidemment, vous ne serez pas surpris d'entendre une argumentation très différente de celle de la droite de cet hémicycle. Personnellement, je salue ce projet de délibération, même si j'aurais aimé qu'il aille bien plus loin.

Il est en effet totalement absurde que la Ville de Paris, de fait, aide et accompagne dans l'accès à la propriété privée les ménages qui ont la capacité d'avoir un apport personnel élevé. Ce n'est pas le rôle de notre collectivité que d'aider ceux qui ont d'ores et déjà des moyens financiers. Aussi, par ailleurs, je m'interroge : est-ce le rôle de la collectivité d'aider à l'accès à la propriété privée ? Ou plutôt je vous interroge, car personnellement, j'ai ma conviction et ma propre réponse politique à ce sujet.

Oui, je ne suis pas d'accord. Je pense que nous devons au contraire défendre une politique en faveur de la maîtrise publique du foncier, de la municipalisation des sols, des politiques en faveur de la préemption des terrains et des bâtiments, avec des baux aussi à construction, via les baux emphytéotiques, qui sont à développer, et non le mythe sarkozyste de la France des petits propriétaires. Rappelons qu'une des causes de la crise des "subprimes" fut la course effrénée des ménages américains vers l'accès à la propriété individuelle.

Vous décidez, dans ce projet de délibération, de recentrer le bénéfice du Prêt Paris Logement sur les primo-accédants, qui ont réellement besoin de cette aide pour réaliser leur projet. Et vous subordonnez désormais l'octroi du P.P.L. à la condition que le prix d'achat du logement soit financé pour 90 % au moins de ce montant par des emprunts d'une durée au moins égale à cinq ans, y compris le P.P.L. lui-même. Cependant, vous prétendez que cela concentrera cette aide au soutien aux ménages modestes.

Néanmoins, je tiens à attirer votre attention sur le fait... Même si j'approuve la démarche, en partie, néanmoins, vu les prix de l'immobilier à Paris, je serais ravie que vous me présentiez ces ménages modestes en capacité de disposer de l'apport minimum correspondant à 10 % du prix d'achat. Pour que des banques acceptent de prêter 90 % du prix d'achat d'un appartement à Paris, encore faut-il que les ménages aient soit un capital, soient des revenus assez confortables, bien plus que ceux des ménages modestes.

Mais ce que je souhaiterais aussi exprimer, c'est ceci : quelle est votre motivation première ? La justice sociale ou bien, la réduction des dépenses publiques ? Il est hélas probable que le contexte d'austérité auquel vous avez choisi de vous soumettre ait plus motivé la modification de ce dispositif que le refus de poursuivre une politique d'aide à l'accès à la propriété privée. Néanmoins, le résultat, pour moi, compte.

Enfin, je regrette que vous n'ayez pas fait le choix de relier, à défaut de supprimer complètement le P.P.L. à l'habitat participatif, car la démarche de l'habitat participatif peut contenir au moins l'engagement de sortir l'accession à la propriété de toute démarche de revente spéculative ultérieure. Et en outre, elle encourage une démarche collaborative de l'habitat partagé, inscrit dans une cohérence de son quartier que nous devons encourager et que je sais que la Ville souhaite encourager. A travers ce P.P.L. réorienté vers l'habitat participatif, il y aurait donc des moyens de renforcer le soutien.

Pour conclure, je pensais plutôt m'abstenir ou voter contre ce projet de délibération, mais j'avoue que les interventions, finalement, dans les rangs de l'UMP, m'ont convaincue qu'il ne fallait pas voter contre ce projet de délibération. Puisqu'eux regrettent qu'on n'encourage pas plus volontairement l'accès à la propriété privée et que je suis totalement opposée à cette logique, eh bien, je préfère m'abstenir sur ce projet de délibération. Et j'invite vraiment l'Exécutif à réfléchir ultérieurement à réorienter totalement le P.P.L. sur la question de l'habitat participatif.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - La parole est à Mme Fanny GAILLANNE.

Mme Fanny GAILLANNE. - Merci. Monsieur le Maire, chers collègues.

Ce projet de délibération permet de concentrer le Prêt Paris Logement en direction des ménages qui n'ont quasiment pas d'apport personnel. Ainsi, jusqu'à présent, les familles qui pouvaient financer jusqu'à 40 % de leur acquisition par leur propre trésorerie, soit en moyenne 92.800 euros, pouvaient bénéficier du P.P.L. Désormais, il sera attribué à celles qui auront 10 % d'apport, soit en moyenne 30.000 euros, ce qui concerne d'ailleurs une part importante des primo-accédants et permettra de soutenir les ménages engagés dans un effort pour devenir propriétaires à Paris. De fait, grâce au recentrage proposé, des centaines de P.P.L. continueront à être attribués chaque année et le dispositif est donc pérennisé.

Il s'agit par ailleurs d'une mesure d'économie. Je m'étonne que la droite, si prompte à donner des leçons de bonne gestion et de réduction des dépenses, dénonce cette fois-ci cette mesure. Alors que vous traquez la moindre dépense en direction des classes populaires, vous voulez protéger jalousement celles qui peuvent bénéficier aux plus aisés. Vous devenez tout à coup favorable aux aides publiques et à la redistribution : une telle générosité fait vraiment plaisir à voir.

Il serait d'ailleurs souhaitable que vous mettiez la même ardeur à défendre le logement social, mais comme d'habitude, nos collègues de l'UMP voudraient que nous concentrions les efforts sur les plus riches. Or, ce n'est pas ainsi que l'on encouragera réellement l'accession, et notamment celle des classes populaires et des classes moyennes. Un dispositif de prêt comme celui-ci, sans encadrement, fait en effet courir le risque de nourrir la spéculation immobilière, puisqu'il vient subventionner les acquisitions à très hauts montants. Un P.P.L. avec une cible très large, quand les prix de l'immobilier sont, de l'avis général, largement trop hauts du fait d'une bulle, participe à la surenchère au lieu de la freiner.

C'est la raison pour laquelle il est préférable d'agir sur les prix de sortie, notamment en développant l'offre, et donc la construction de logements neufs. Nous avons réalisé plus de 9.500 logements cette année. Nous en produisons environ 10.000 chaque année sur la mandature. C'est de cette façon que nous détendrons le marché et réduirons les prix d'acquisition.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

Pour répondre, la parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - D'abord, je voudrais remercier l'ensemble des orateurs qui se sont inscrits sur ce projet de délibération relatif au Prêt Paris Logement. J'ai entendu beaucoup de questions sur le niveau de mon budget, qui n'est pas le mien, d'ailleurs, mais qui est le budget du logement, et je voudrais, avec Julien BARGETON face à moi, vous dire que le budget du logement n'a pas été ratiboisé dans cette mandature, et que dans le cadre du P.I.M. que nous avons adopté au mois de décembre, au contraire, il a été décidé de conforter le budget dédié au logement, parce que le logement est la priorité de notre mandature et qu'il s'agit pour nous de tout faire pour permettre aux Parisiens de se loger plus facilement, qu'il s'agisse d'être locataire à un prix qui ne soit pas trop élevé ou d'accéder à la propriété.

Le sens de ce projet de délibération, et vous l'avez relevé, vous avez été nombreux à le relever, c'est bien de recentrer le bénéfice du P.P.L. sur les Parisiens qui disposent de l'apport minimum, c'est-à-dire environ 10 % du prix d'achat. Et donc, oui, et je l'assume, il s'agit de concentrer nos efforts sur les ménages qui relèvent de la classe moyenne et qui sont les moins riches parmi ceux qui peuvent accéder à la propriété.

Et Danielle SIMONNET a eu raison de le dire : ce ne sont pas des ménages pauvres, parce que quand on est très pauvre, on a des difficultés aujourd'hui pour accéder à la propriété. C'est la petite classe moyenne sur laquelle nous voulons concentrer nos efforts à travers la révision de ce P.P.L.

Il ne s'agit pas pour autant pour nous de considérer que l'accession à la propriété serait quelque chose qu'il faudrait condamner.

Nous souhaitons d'ailleurs, dans le cadre de cette mandature, explorer d'autres voies plus efficaces, plus utiles, plus pertinentes, qui permettent notamment d'agir sur le prix du foncier. C'est la raison pour laquelle, avec mon collègue Jean-Louis MISSIKA, nous travaillons depuis maintenant plusieurs semaines à une charte promoteur, c'est-à-dire qu'il s'agit pour nous de s'engager avec les acteurs de la promotion immobilière sur le modèle de ce qui s'est fait dans un certain nombre de villes de banlieue, à fixer un niveau fixe de charge foncière et éviter une surenchère qui conduit, parfois, à avoir des prix d'accession bien trop élevés et totalement inaccessibles pour la classe moyenne.

Ma conviction est qu'il faut d'abord agir sur le foncier, d'abord agir sur les prix de sortie. C'est de cette manière que l'on facilitera l'accession à la propriété pour la classe moyenne.

Enfin, puisqu'il a été beaucoup question de la classe moyenne dans les interventions des élus de l'opposition, je veux redire que, dans cette mandature, nous sommes engagés dans un programme très ambitieux qui vise à faciliter l'accès aux logements pour les classes moyennes. C'est le sens du développement du logement intermédiaire, oui, des locataires, mais ce n'est pas une insulte d'être locataire. Oui, nous allons développer le logement intermédiaire. Oui, nous allons développer "Multiloc".

Dois-je vous rappeler ici, quand même, que "Multiloc" - cette mesure qui va permettre à des ménages de la classe moyenne, à des jeunes actifs d'accéder au logement - est une mesure contre laquelle l'UMP s'est exprimée lorsque nous l'avons débattue lors du dernier Conseil de Paris.

Vous avez osé voter contre "Multiloc", c'est-à-dire une mesure pragmatique, qui va permettre à des ménages de la classe moyenne d'accéder à un logement.

Je vous le dis : c'est une honte absolue !

Cela montre tout simplement que vous n'êtes pas guidés par l'intérêt général, mais que vous êtes guidés par des postures politiciennes. Oui, nous allons faire "Multiloc". Oui, nous allons concentrer le prêt "Paris logement" sur les familles qui ne sont pas particulièrement...

Je suis très fier de la politique que nous menons.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - S'il vous plaît, un peu de silence. Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 21.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DLH 21).

2015 DLH 25 - Charte des mutations dans le parc social.

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif aux engagements de l'Etat sur la nouvelle charte des mutations.

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à l'instauration d'un service de garde-meuble.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DLH 25 relatif à la charte des mutations dans le parc social, sur lequel les amendements n^{os} 10, 11, 12 et 13, ainsi que les vœux référencés n^{os} 14 et 15 qui y sont rattachés, ont été déposés.

La parole est à M. Eric AZIÈRE, pour cinq minutes maximum.

M. Eric AZIÈRE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, une charte chasse l'autre. Voici qu'après celle de 2009, dont les effets et résultats sont toujours attendus, voici celle de 2015 dont les objectifs sont les mêmes et les moyens, faute de mesures contraignantes ou véritablement incitatives, limités, voire les mêmes.

Cette nouvelle charte porte en elle les mêmes faiblesses que celles de 2009, au premier rang desquelles je souligne l'absence de mesures de contrôle favorisant la fluidité du parcours résidentiel, social, et aucun moyen qui permettrait de lutter efficacement contre des situations abusives de locataires en situation de sous-occupation ou de dépassement des plafonds de ressources.

En réalité, notre parc social parisien n'est pas gelé : il est congelé. 210.000 logements, dont presque la moitié des locataires, sont là depuis plus de vingt ans. A ce rythme d'augmentation des loyers à Paris, ils sont là encore pour longtemps.

Dans le parc privé, je note que les locataires restent en moyenne sept ans et demi. On avait compris que la politique du logement en France visait à faire une France de locataires plutôt que de propriétaires. Mais, à Paris, la politique du logement vise à faire en priorité un Paris de locataires sociaux à vie, car l'attribution d'un logement social à Paris, compte tenu du marché, de la pression de la demande - 150.000 demandeurs pour 12.000 attributions par an, dont plus de 20 % émanent de locataires qui sont déjà dans le parc social - compte tenu aussi de la quasi disparition de tout programme d'accession à la propriété avec un budget divisé par trois en trois ans, alors, oui, avec 4,6 % de taux de rotation à Paris, pour plagier un titre de film, on peut dire que le parc social à Paris "est fermé de l'intérieur".

C'est la raison pour laquelle il faut en finir avec cette réalité qu'à Paris, quand on attribue un logement social, il est quasiment attribué à vie. Le groupe UDI-MODEM veut en finir avec ces situations de rente à vie dans le logement social. La véritable raison de la congélation du parc social, qu'aucune charte des mutations - ni celle-là, ni la précédente - ne prend en compte, c'est que, quelle que soit sa durée théorique, le bail social est renouvelé automatiquement et à vie.

Sauf demande du locataire, le bail ne peut être dénoncé que par une décision de justice pour impayés, nuisance de locataires - les cas sont rares - ou alors quand les ressources du locataire sur trois années consécutives, sont au moins deux fois supérieures au plafond de ressources. En fait, un couple avec un enfant logé dans un logement P.L.S. peut rester dans son logement social avec 130.000 euros de revenus par an.

Dans le même temps, un couple avec enfant qui gagne 20.000 euros par an, remplira sa demande de logement avec des probabilités proches de zéro qu'on lui fasse une proposition sur Paris, si tant est qu'il soit passé à travers la grille de cotation.

Voilà le verrou qu'il faut faire sauter car, même avec des surloyers, on reste toujours en dessous des prix du marché privé.

Au fond, cette situation intolérable est confortable pour tout le monde : pour les politiques qui les attribuent ou s'en attribuent le bénéfice, pour les bailleurs qui préfèrent des locataires solvables et durables et, bien sûr, pour ceux qui sont dedans et n'envisagent plus d'en sortir.

Le surloyer et sa généralisation ne sont pas des mesures de justice sociale satisfaisantes au regard d'un coefficient de dépassement du seuil P.L.S. de 1,59. A 100.000 euros de revenus annuels, on peut commencer à se demander s'il est bien normal de se maintenir dans un logement social. Le logement social doit rester un coup de main, un coup de pouce ou un recours dans un parcours résidentiel, dans un parcours de vie. Il ne peut pas rester plus longtemps une rente de situation à vie.

C'est la raison pour laquelle le groupe UDI-MODEM a déposé deux amendements : un premier amendement pour limiter les situations des locataires du parc H.L.M. dont le "scoring" ne les rendrait plus prioritaires par rapport aux 140.000 ou 150.000 demandeurs en attente d'un logement, qui prévoit de demander la publication des résultats de l'examen annuel des bailleurs avec les locataires. En affichant les mauvais élèves, cette proposition viserait à inciter les bailleurs sociaux à limiter des rentes de situation.

Deuxième amendement : c'est un amendement d'appel qui permette de revenir sur l'attribution d'un logement social à vie. Comme la Ville de Bruxelles l'a déjà mis en place depuis 2013, on pourrait limiter à neuf ans maximum l'attribution d'un logement social, sauf à revoir les conditions d'attribution de ce logement deux ans plus tôt.

Voilà les deux propositions et les deux amendements que je rattache à ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

Vous avez légèrement dépassé.

La parole est à Mme Annick LEPETIT.

Mme Annick LEPETIT. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, tout d'abord, je tiens à remercier la Maire de Paris et son adjoint, Ian BROSSAT, de nous donner l'occasion de débattre des mutations de logements dans le parc social. C'est un sujet familier pour un certain nombre d'entre nous, car très souvent abordé par les locataires des bailleurs sociaux. Beaucoup d'entre eux se plaignent de la lenteur des réponses, du manque de connaissance du fonctionnement des mutations et d'un défaut de transparence dans la manière dont elles se font, cela malgré les efforts importants de la Ville de Paris avec l'existence d'une charte depuis juin 2009 et son adoption fin 2010 par quatre bailleurs liés à la Ville.

Il est donc utile de faire le bilan, de bien analyser les demandes des locataires, par exemple 57 % d'entre eux sollicitent un logement plus grand parce que la famille s'est agrandie. Aujourd'hui, il est nécessaire d'afficher de nouveaux objectifs avec tous les partenaires du logement social, aussi bien l'ensemble des bailleurs que l'ensemble des réservataires, car si le dispositif existant entre le contingent de la Ville et le contingent propre de "Paris Habitat" permet des résultats intéressants, entre 200 et 250 mutations par an, c'est nettement moins le cas avec le contingent préfectoral par exemple.

C'est la raison pour laquelle cette nouvelle charte propose de travailler à une meilleure fluidité entre les contingents respectifs de la Ville et de l'Etat.

Cette nouvelle charte affiche aussi l'ambition de faciliter les mutations inter-bailleurs, là où le cloisonnement est encore trop souvent l'habitude.

En effet, si nous voulons parvenir à 25 % des attributions au profit des demandeurs de mutation, chaque bailleur doit s'impliquer et partager les modalités de validation des échanges.

De la même manière, cette nouvelle charte engage les réservataires afin de traiter plus rapidement et plus facilement les mutations inter-contingents qui seront toutes examinées par la Commission de désignation de la Maire de Paris.

Une grille de cotation des occupants du parc social sera mise en place d'ici la fin de l'année. Elle s'inspirera de la grille mise en œuvre pour les demandeurs de logement social, et comportera aussi d'autres critères pour tenir compte des spécificités des situations des demandeurs d'échanges de logement.

Ces outils permettront à la fois plus de rapidité, plus de transparence, plus d'équité, pour un meilleur "turn-over", dans le parc social. Je souhaite bien évidemment qu'à l'occasion de ce débat - et nombreux sont mes collègues qui vont intervenir sur des points spécifiques - je souhaite également que nous puissions connaître un maximum de chiffres, notamment ce qui se passe dans les commissions d'attribution d'arrondissement, puisque je sais que certaines ont des logements mis en discussion avec des demandeurs de mutation.

D'autre part, il y a des commissions dont nous n'avons aucun chiffre et donc, je souhaite que, petit à petit, avec ces nouveaux outils mis en place, nous puissions davantage éclairer les élus bien sûrs, mais aussi nos concitoyens.

Merci.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Galla BRIDIER.

Mme Galla BRIDIER. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous nous proposez de voter l'actualisation de la charte des mutations dans le parc social.

C'est un document très important car, nous l'avons dit, les difficultés rencontrées par les familles souhaitant déménager, au sein même du parc social, sont aujourd'hui une des plus grandes causes d'insatisfaction des locataires.

Les mutations n'étant pas prioritaires sur les autres demandes de logement social, les locataires souhaitant changer de logements doivent attendre au même titre que les autres.

Pourtant, en 2011, le Conseil d'analyse stratégique dans un rapport sur le logement social notait que, d'après l'Insee, autour de 700.000 logements sociaux en France était en état de sous-occupation, et à l'inverse, à peu près autant en sur-occupation.

Ce rapport recommandait d'accentuer les mutations dans le parc social.

A Paris, ces situations de sur-occupation constituent d'ailleurs 50 % des demande d'échange, environ 1.500 ménages demandent, eux, un changement pour cause de sous-occupation.

Lorsque les enfants s'en vont, ou lors d'une séparation, un logement peut s'avérer trop grand et surtout trop cher.

Permettre à une famille de changer au sein du parc social, tout en l'accompagnant dans ses démarches et en garantissant un loyer correspondant à ses ressources, c'est aussi libérer du même coup un autre logement du parc social.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Si vous pouviez faire un peu moins de bruit, cela permettrait à Mme Galla BRIDIER de poursuivre tranquillement son intervention.

Mme Galla BRIDIER. - En gros, c'était juste pour vous dire qu'une mutation dans le parc social, c'est en quelque sorte faire coup double, puisque c'est en libérer un autre du même coup.

Il est donc indispensable que nous soyons force de propositions pour que l'ensemble des réservataires, et que l'ensemble des bailleurs, s'engagent à prendre leur part dans ce processus.

C'est le rôle de cette charte qui a vocation à mettre autour de la table l'ensemble des acteurs afin de partager les bonnes pratiques et de répondre à cette insatisfaction des locataires du parc social.

La Ville de Paris s'engage d'ores et déjà sur un objectif encore plus ambitieux : celui de consacrer 25 % des attributions de son contingent à des mutations.

En complément, pour favoriser les changements de logement en cas de sous-occupation, la charte demande aux bailleurs de réduire les délais de préavis et d'engager une réflexion sur la possibilité d'un maintien du prix au mètre carré payé dans le logement d'origine, afin qu'un déménagement ne se traduise pas par un logement plus petit, mais finalement plus cher.

C'est une garantie pour que le système fonctionne et soit fluide. Nous souhaitons donc que les discussions engagées aboutissent dans ce sens, cela se pratiquant déjà chez beaucoup de bailleurs et non pas seulement chez les bailleurs de la Ville de Paris.

Enfin, il n'est pas normal qu'aujourd'hui les locataires H.L.M. soient prisonniers de leur contingent de départ ou de leurs bailleurs.

Si nous saluons l'intention, soulignée dans cette charte, de décroisonner et de réaliser des échanges entre réservataires et entre-bailleurs, il va falloir vraiment que cela devienne réalité.

L'Etat a accepté de fixer un objectif de 20 % de mutation, nous espérons que rapidement les autres acteurs du logement en Ile-de-France, et notamment "action logement", rejoindront la démarche.

De leur côté, les bailleurs devront apprendre à travailler ensemble pour pouvoir offrir, aux demandeurs de logement, des logements qui leur correspondent le mieux possible.

Nous y travaillerons avec vous dans le cadre du Comité de pilotage qui sera mis en place afin que chacun s'engage sur les objectifs chiffrés.

Enfin, je ne peux évidemment pas m'empêcher de dire qu'il ne faut pas s'y tromper. Faciliter les mobilités résidentielles, oui, bien sûr, mais l'enjeu est d'abord et avant tout de construire des logements qui correspondent à la demande.

Et de rappeler donc que les écologistes s'expriment, depuis le début de la mandature, afin que la part des logements très sociaux dans les logements produits soit augmentée, car c'est là aussi que se situe la demande de mutation.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-Bernard BROS.

M. Jean-Bernard BROS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Depuis le début de la mandature, et nous le répétons à chaque Conseil, notre majorité est concentrée sur un objectif d'augmentation de l'offre de logements disponibles, qu'ils soient sociaux ou privés.

Cette démarche, qui s'inscrit sur le long terme, s'est appliquée à réviser les aspects de notre politique de logement, qui ne sont pas satisfaisants.

La question de la mobilité au sein du parc social est un sujet sur lequel - c'est un euphémisme - nous avons une marge de progression certaine.

Les freins sont encore trop nombreux : absence d'accords et de coordination entre les bailleurs, évolution rapide des compositions familiales, sous-occupation de certains logements, souhait de rester dans le quartier notamment.

Améliorer la mobilisation inter-contingents est nécessaire, tout comme le sont évidemment les mutations inter-bailleurs que le projet de délibération propose d'accélérer.

Le cadre qui nous est proposé s'inscrit dans cette exigence et a particulièrement ciblé les deux aspects qui constituent la colonne vertébrale du processus.

Un mot peut-être sur l'amendement, assez intéressant, du groupe UDI-MODEM concernant la limitation de la durée des baux.

C'est un sujet pertinent qui ne doit pas être tabou, même si je crois qu'il doit passer par le législateur davantage que par une charte municipale.

Voilà, mes chers collègues, quelques mots concernant cette charte. Nous avons déjà évoqué le sujet et elle se concrétise aujourd'hui.

Nous soutenons cette démarche de l'Exécutif, engagement pris lors de la campagne électorale, rendez-vous donc, dans quelques mois, pour voir si ce nouveau cadre porte ses fruits et si des ajustements pourront être apportés.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

Monsieur Jérôme COUMET ?

M. Jérôme COUMET, maire du 13^e arrondissement. - Mes chers collègues, nous sommes élus pas uniquement pour analyser, dénoncer ou protester, mais pour essayer de résoudre les problèmes.

Eh oui, cette charte des mutations est une très bonne nouvelle, même si ce n'est pas la première, c'est la deuxième en effet, et il s'agit d'une réelle avancée. Et, plus particulièrement, les maires des arrondissements les plus pourvus en logements sociaux, sont tous les jours confrontés à des situations parfois ubuesques. Ils sont confrontés aussi à l'incompréhension des locataires, notamment au regard des temps d'attente et des délais pour obtenir un nouveau logement.

J'ai souhaité déposer deux vœux visant à aller un peu plus loin et mes propos vont se borner à les présenter.

J'ai pris bonne note de l'avancée obtenue auprès de la Préfecture de Paris, je souhaite néanmoins que ce partenaire institutionnel, que sont les services de l'Etat, aille plus loin.

Il n'y a pas de raisons de distinguer, à mon sens les logements anciens, les logements neufs, et je suggère que par l'adoption d'un vœu, notre Conseil de Paris demande solennellement à la Préfecture de Paris de monter à 20 % le taux réservé aux mutations, pour les logements neufs comme pour les logements anciens.

Le deuxième vœu concerne les échanges de logements pour plus petit. Là aussi, nous sommes confrontés régulièrement à cette situation. Avec l'aide des bailleurs, nous avons essayé d'avancer sur cette question par diverses mesures, la première d'entre elles, c'était évidemment le maintien du même prix au mètre carré quand on accepte de prendre un logement plus petit, également une politique d'incitation, qu'il faudrait sans doute renforcer, mais aussi le caractère prioritaire de ces échanges et, parfois, le financement des déménagements qui me semble également quelque chose à généraliser.

Il y a encore trop de points de blocage et l'un d'entre eux est le problème du mobilier. Qui n'a pas été confronté au dossier d'une mamie, puisque c'est un cas courant, qui habite seule dans un 4 pièces, voire un 5 pièces, et qui au dernier moment renonce à accepter un logement plus petit car elle rechigne à se défaire de l'armoire héritée de sa mère ou de sa grand-mère. Un bailleur, pour résoudre ce problème, a d'ores et déjà mis en place un service de garde-meuble à prix coûtant et donc à prix très mesuré.

Et je souhaite, par ce deuxième vœu, que nous incitions les bailleurs à mettre en place un service mutualisé à destination de ces locataires plus précisément. Et peut-être d'ailleurs, au passage, que les nombreux parkings dont beaucoup d'étages sont vides pourraient être réutilisés en ce sens.

Je conclus, pour me réjouir de cette nouvelle avancée, certes pas à pas mais c'est une avancée très importante : plus de fluidité, plus de transparence, plus de constructions, plus d'équilibre entre arrondissements. Nous avançons pour améliorer la situation du logement à Paris et je m'en réjouis.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. François DAGNAUD.

M. François DAGNAUD, maire du 19^e arrondissement.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, que d'avancées en faveur du logement social depuis un an, depuis le début de cette nouvelle mandature !

Après la signature du pacte "Logement pour tous" en juin 2014, avec l'ensemble des acteurs de l'immobilier parisien, avec l'objectif constamment réaffirmé de réaliser 10.000 logements sur la Capitale chaque année, la mise en place de la cotation des demandes, l'ouverture du site "Loc'Annonces", c'est la mise en œuvre de "Multiloc", on ne peut que se réjouir de la présentation de cette charte des mutations dans le parc social.

Le sujet n'est pas nouveau. Déjà en 2009, Bertrand DELANOË et Jean-Yves MANO avaient voulu engager un nouvel élan en fixant l'objectif de réservation de 20 % du contingent Ville de Paris pour les mutations. Aujourd'hui, ce projet de délibération voulu par Anne HIDALGO et Ian BROSSAT est un acte fort qui marque une nouvelle avancée.

Oui, la Ville de Paris a tenu ses engagements et a dépassé les objectifs de 2009, en portant le taux de désignation de son contingent à 24 % en 2014 pour les mutations. Si l'objectif porté aujourd'hui par cette charte est de 25 %, ce qui semble un excellent équilibre, c'est surtout l'engagement de l'Etat, à nos côtés, que je souhaite ici souligner.

En passant de 11 à 20 %, les réservations au profit des mutations sur le contingent préfectoral, l'Etat donne une véritable bouffée d'oxygène à un dispositif dans lequel la Mairie de Paris a été, je crois, exemplaire mais dont les effets concrets méritaient bien sûr d'être amplifiés.

Je tiens ici à saluer le travail acharné de la Maire de Paris et de son adjoint chargé du Logement pour convaincre nos partenaires. Maire de l'arrondissement qui compte le patrimoine social le plus dense avec 32.000 logements, je mesure particulièrement l'attente des demandeurs de logement, déjà locataires du parc social et qui sont, dans mon arrondissement, plus de 3.700 et représentent à eux seuls 28 % des demandeurs de logement inscrits dans l'arrondissement.

C'est bien entendu le motif de sur-occupation qui arrive en tête des préoccupations, mais les problèmes d'environnement et de voisinage sont également une contrariété majeure rencontrée par les locataires. Cela représente 25 % des motivations des demandes de mutation et cette réalité-là doit, je crois, nous interpeller lucidement sur le mal-vivre de voisinage qui existe dans le parc social et aussi sur ses raisons.

Le second point fort que je veux souligner est la place réservée aux bailleurs dans ce nouveau dispositif de gestion des mutations. Partant du principe très juste qu'ils sont les plus à même de formuler une proposition répondant aux attentes de leurs propres locataires, ils disposent désormais d'un droit de tirage de 25 % sur le contingent Ville et de 20 % sur le contingent préfectoral, à charge pour ces derniers de valider les propositions faites.

Ce système me paraît tout à fait pertinent puisqu'il permet à la Ville de Paris, contingent de la Maire et des maires d'arrondissement confondus, de récupérer le logement libéré par la mutation et par là même, de satisfaire deux demandes au lieu d'une.

Mais que l'on ne s'y trompe pas. La contrepartie de ce système doit bien être de reconnaître aux bailleurs la pleine responsabilité dans l'accueil et le suivi des demandes de mutation, et je souhaite qu'ils en assument totalement les implications d'un bout à l'autre de la chaîne.

Ces améliorations permettront, à n'en pas douter, une meilleure fluidité dans le traitement des dossiers les plus sensibles, notamment ceux liés aux violences familiales ou aux situations de sous-occupation ou d'impayé, notamment par la suppression à venir des frontières entre contingents et surtout entre bailleurs.

Au total, ces avancées sont majeures, et nous pouvons être confiants - et vigilants - dans leur capacité à répondre efficacement aux attentes des locataires du parc social parisien, et cette situation amènera, nous l'espérons, "Action Logement", le 1 % patronal, à faire évoluer sa position et à adhérer à son tour au dispositif.

Je souhaite enfin que nous puissions mesurer, évaluer l'efficacité de cette charte et la fluidité de sa mise en œuvre.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Sandrine CHARNOZ.

Mme Sandrine CHARNOZ. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le logement a toujours été la priorité de notre majorité et la mise en place de cette charte montre, une nouvelle fois, l'attention que nous portons aux problèmes concrets que rencontrent les locataires et notre volonté de rechercher les meilleures solutions possibles pour répondre à leurs attentes.

Cette charte structurante part d'un constat : le premier motif de réclamation des occupants du parc social concerne les demandes d'échange. Au 31 mars 2015, sur les 115.945 demandeurs de logement domiciliés à Paris, 24.722 souhaitaient changer de logement, soit 21,3 % du parc.

Les principaux motifs d'une demande de mutation - c'est important de le souligner, sinon nous ne pouvons pas répondre correctement aux demandes -, concernent, pour plus de 50 % des demandeurs, un logement plus grand. Plus de 25 % mentionnent des problèmes d'environnement et de voisinage, et un peu moins de 17 % évoquent des raisons de santé.

Par ailleurs, je précise que 1.705 ménages indiquent que leur logement est trop grand, soit un peu moins de 7 % des demandeurs de mutation. Tous ces chiffres sont importants pour mieux comprendre la difficulté et la nécessité de s'adapter aux attentes.

Mes chers collègues, nous le savons, la Ville de Paris manque parfois de grands logements sociaux pour des familles ayant de nombreux enfants et, en même temps, les locataires anciens restent pour des raisons financières dans des appartements devenus trop grands au vu de l'évolution de leur famille.

En juin 2009, une charte des mutations avait été déjà votée par notre Assemblée et adoptée par les quatre bailleurs liés à la Ville pour remédier à ces problèmes. Malgré ces efforts, cette première charte ne répondait pas suffisamment aux attentes des occupants du parc social qui souhaitaient changer de logement.

Aujourd'hui, la charte que nous examinons ne concrétise pas seulement un engagement de campagne mais elle améliore également et consolide les pratiques qui nous lient avec nos partenaires dans notre politique de logement social. Cette nouvelle charte, en plus d'engager l'Etat et les bailleurs, implique désormais d'autres partenaires, notamment "Action Logement" et la Région Ile-de-France et, surtout, elle décloisonne le système entre bailleurs et entre réservataires grâce à différents outils.

Le premier, que je tiens à saluer, est la grille de cotation des demandes d'échange qui sera mise en place fin 2015. Les critères seront les mêmes que ceux de la grille pour les demandeurs qui souhaitent entrer dans le parc social.

La situation des demandeurs sera par ailleurs prise en compte, qu'il s'agisse de sous-occupation ou s'il y a une situation de handicap ou si une personne est victime de violences familiale. Cette grille évoluera.

J'attire votre attention également sur le fait que des mesures incitatives pour que des ménages en sous-occupation acceptent un logement plus petit, seront prises. Il y aura une réduction de la durée de préavis, dans certains cas un maintien du prix au mètre carré ainsi qu'une aide à l'installation. Et également, puisque nous avons mis des obligations pour éviter le nombre de refus trop grand, il y aura une souplesse : pour ceux qui quittent un appartement de grande taille vers un plus petit, la demande d'échange ne sera pas gelée en cas de refus afin d'accélérer la disponibilité du grand logement.

Je trouve que cette grille de cotation est à saluer, car il y a plus de visibilité et une meilleure transparence du système. Cela devrait permettre un gain qualitatif dans le traitement de la demande.

Deuxième outil, c'est l'engagement de rapidité par les réservataires des propositions de mutation faites par les bailleurs - c'est important aussi de le souligner - cela montre l'engagement de tous les partenaires, afin que ces demandes de traitement, notamment des mutations inter-contingent, puissent se faire.

Dernier outil que je tiens à saluer ici, c'est le traitement des mutations inter-contingent par chacun des bailleurs. Pour ce faire, la Ville consacra 25 % de son contingent contre 20 % sur la précédente charte, donc un contingent réservé aux échanges, et l'Etat 20 %.

Ces objectifs seront respectivement de 25 % et de 10 % sur les logements neufs. Les bailleurs auront donc une marge de manœuvre plus importante pour proposer à leurs locataires un autre logement.

Enfin, concernant les mutations inter-bailleur, un préavis d'un mois sera appliqué au locataire qui s'est vu proposer un logement chez un autre bailleur.

Nous avons également une nouvelle version de Loc'Annonces pour ces demandes d'échanges et un outil de traitement entre bailleurs et réservataires des mutations prioritaires qui va être développé par la Ville.

Les signataires de la charte travaillent par ailleurs sur un projet de bourse d'échanges qui devrait être opérationnel en 2017.

Mes chers collègues, je me réjouis de la transparence de cette charte qui, avec l'ensemble des signataires, s'engage à mettre en place une politique incitative en faveur des mutations et à permettre une meilleure adéquation entre le logement et les locataires. Elle constitue un document d'appui solide pour améliorer le dispositif existant, stimuler certains bailleurs à se doter d'une véritable politique en la matière et augmenter ainsi le nombre de mutations.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - La parole est à M. Jean-François LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1^{er} arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, "nemo censetur ignorare legem". Même en ces temps où la France perd son latin, la maxime n'a rien de désuet. C'est le principe premier qui s'impose à toutes et à tous, et qui régit toutes nos délibérations. Et c'est précisément ce que nous revendiquons : la loi, toute la loi, et rien que la loi.

Et que dit la loi ? Et notamment l'article L.2511-20 du CGCT ? Elle est parfaitement claire, la loi ! Je cite : "Les logements, dont l'attribution relève de la commune et qui sont situés dans l'arrondissement, sont attribués pour moitié par le maire d'arrondissement, et pour moitié par le maire de la commune.

Or, dans ce projet de délibération, vous présentez un dispositif qui ne respecte en rien la loi, puisque vous donnez tous les pouvoirs à la DLH et à la Commission centrale pour procéder aux attributions de mutations, notamment quand elles relèvent des contingents d'arrondissements.

Vous ne cessez de prétendre que vous voulez donner toujours plus de pouvoir, de décentraliser au bénéfice des arrondissements et vous pratiquez une recentralisation systématique. Je lis ce qui est dans l'exposé des motifs en haut de la page 4 : "Dans un souci de traitement rapide de ces demandes, sur l'ensemble du contingent de la Ville, il est proposé que ces mutations inter-contingent soient examinées par la Commission de la Maire et que le logement soit imputé au contingent de la mairie centrale ou au contingent de la mairie d'arrondissement, selon l'état des orientations antérieures."

C'est quand même la première fois que vous proposez de revenir sur ce droit légal et essentiel, et que vous dites : c'est la Commission centrale qui prononcera les attributions, mêmes quand elles relèvent des contingents des arrondissements.

Alors, c'est donc totalement incohérent et, je le répète, c'est une véritable spoliation. Je ne vois pas d'ailleurs comment des maires d'arrondissement, quelle que soit leur couleur politique, pourraient accepter d'être dépossédés de ce principe essentiel et de cette responsabilité légale.

Deuxièmement, une fois de plus, c'est une absence complète de bilan.

Nous sommes favorables aux mutations et aux échanges dans le parc social, nous n'avons jamais cessé de le dire, et nous sommes favorables à la notion de parcours résidentiel.

Mais dois-je rappeler que vous aviez déjà proposé une charte des mutations en 2009, pour quels résultats aujourd'hui ? Le taux de rotation stagne à 5 %. On aurait apprécié qu'un bilan annuel, localisé, chiffré, le plus précisément possible, soit annexé au projet de délibération. Au lieu de cela, rien, si ce n'est quelques pourcentages vagues et absolument pas explicites.

Un tel bilan existe. Vous l'avez entre les mains, pourquoi refusez-vous de le donner et de le joindre à cette charte ?

Alors, vous nous ressortez votre nouvelle marotte de la cotation, du "rating", et vous savez très bien que ce procédé, qui n'a pas fini d'être expérimenté dans quelques arrondissements de la majorité pour ces attributions de logements, en réalité ne règle absolument rien sur le fond. Vous n'avez pas fini de tester le dispositif et vous proposez déjà de le modifier. Compréhensible qui pourra ! Et une fois de plus, vous êtes fâchés avec toute évaluation sérieuse.

J'ajoute que le fonctionnement de la charte pose de grands problèmes de transparence : quid de la présence de l'opposition et des maires d'arrondissement ô combien concernés au sein du Comité de pilotage ? Vous ne l'évoquez pas. Vous optez pour la tenue d'un comité restreint dans le secret du cabinet de M. BROSSAT entre lui-même et la Préfète de Paris. Nous voilà parfaitement rassurés ! Et j'imagine que, sur ce point, M. BROSSAT se contentera comme d'habitude d'hystériser le débat et de répondre par des insultes à nos interventions.

Enfin, une fois de plus, les classes moyennes sont exclues, puisque les classes moyennes sont immanquablement stigmatisées à travers le mauvais traitement réservé au P.L.S. Pourquoi toujours persévérer dans

le dogmatisme et cette marche forcée sans aucune réelle politique de construction de logement intermédiaire et de soutien à l'accès social à la propriété ?

Hélas, cette charte vient renforcer votre politique déséquilibrée. Ce sont les raisons pour lesquelles nous voulons le débat que vous n'avez pas souhaité ouvrir, que le Conseil de Paris, sur cette question essentielle pour les Parisiens, sorte du dogmatisme stérile et soit à l'écoute des 170.000 demandeurs de logements.

C'est la raison pour laquelle notre groupe dépose un amendement. De la bonne volonté, du bon sens de l'Exécutif municipal dépendra notre vote sur cette charte des mutations.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - La parole est à M. Pierre-Yves BOURNAZEL.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci.

Madame la Maire de Paris, même si elle n'est pas là, Monsieur l'adjoint au Maire, mes chers collègues.

La charte des mutations que vous présentez est l'occasion de faire un point sur votre vision du logement social, sur la situation de la problématique du logement dans notre capitale et sur ce qui devrait constituer un véritable parcours résidentiel pour nos concitoyens.

Mais avant cela, je voudrais faire une mise au point, Monsieur BROSSAT, calmement mais avec force.

Au mois de septembre dernier, j'ai écrit au directeur de Paris Habitat pour demander une enquête sur le phénomène de sous-location dans le parc social. Un phénomène qui prend de l'ampleur, puisque ces petites annonces fleurissent sur Internet sur des sites comme "Le bon coin".

Ces pratiques abusives, illégales, révèlent un grave dysfonctionnement, au sein de Paris Habitat notamment. Ce phénomène souterrain témoigne de la grande difficulté de la mutation au sein du parc social. Mais plus grave, il laisse à penser que le logement social serait une attribution à vie avec lequel le bénéficiaire pourrait jouer selon son bon vouloir.

J'avais d'ailleurs déposé un vœu en ce sens au Conseil de Paris. Et quelle ne fut pas votre réponse, Monsieur l'Adjoint au maire, je vous cite : "Cette proposition n'a pas lieu d'être. La droite veut remplir une baignoire avec une bulle de savon." Circulez donc, il n'y a rien à voir ! Mais aujourd'hui, c'est bien vous qui vous faites mousser, en reprenant cette thématique de façon totalement cynique et en mettant en place un service Loc'Annonces et une bourse d'échanges pour le parc social. Ce qui n'était pas un sujet se retrouve comme par magie au cœur de vos propositions. Je me réjouis aujourd'hui de votre conscience bien tardive, c'est d'ailleurs la seule initiative efficace de votre charte des mutations.

En termes d'efficacité, en effet, sur la politique du logement, vous avez fort à faire. 72 % des Parisiens - je dis bien 72 % des Parisiens - ne sont pas satisfaits de votre gestion en matière de logement. C'est un sondage rendu public par le "JDD" de l'I.F.O.P. d'avril dernier. C'est le pire résultat du sondage bilan de votre première année de mandature, de vos 14 années de mandature, puisque vous gérez ensemble la Ville de Paris depuis deux septennats. C'était pourtant la première priorité sur laquelle vous aviez fait campagne en 2001, en 2008 et en 2014. Plus de 170.000 demandes de logements sociaux, contre 85.000 il y a 14 ans. La liste s'allonge un peu plus chaque année. Ce sont des familles entières qui souffrent, qui attendent et qui ne comprennent pas l'injustice de votre action.

Une politique de préemption, y compris dans le diffus, ou de reconventionnement qui s'avère inefficace pour les Parisiennes et les Parisiens, et des prix sur le marché privé qui restent toujours aussi élevés et confortés par votre politique.

Vous êtes devenu, Monsieur l'adjoint au Maire, le roi Ubu de la spéculation immobilière.

Cette nouvelle charte sociale s'inscrit dans la suite de celle de 2009. C'est le même constat d'échec à offrir un véritable parcours résidentiel aux Parisiennes et aux Parisiens. 4,6 % de taux de rotation dans le parc social, dites-vous. D'autres évoquent 2,8 %.

Je vous rappelle que celui-ci était supérieur à 8 % avant 2001.

Cette faiblesse de la rotation est le signe que lorsqu'on entre dans un logement social, on est quasi assuré d'y passer toute sa vie, quelle que soit l'évolution de sa situation familiale ou de ces ressources. Cela crée une double injustice sociale. Pour ceux qui en ont véritablement besoin, c'est le parcours du combattant pour changer de logement au sein du parc social. Pour ceux qui n'en ont plus besoin parce que leurs enfants ont quitté le foyer ou

parce que, heureusement, leur situation financière s'est améliorée, ils restent presque indéfiniment dans leur logement, alors qu'ils pourraient bénéficier de l'accession sociale à la propriété, que vous leur refusez. Vous n'aimez pas la propriété. Vous l'assumez, c'est au moins une chose positive dans votre discours.

Pendant ce temps, la liste des demandeurs continue de croître chaque année. Combien ont renoncé à s'y inscrire, persuadés qu'il est plus intéressant de jouer au loto. Je crois, contrairement à vous, que le logement social doit être vécu comme une chance, qu'il s'inscrit dans un parcours résidentiel évolutif, et non pas comme une situation figée à laquelle il faudrait se résoudre.

C'est pour cette raison que j'ai proposé, déjà il y a plusieurs années, que la durée du bail dans le parc social soit de six ans et que celui-ci ne soit pas automatiquement renouvelé afin de favoriser la rotation du parc social. Ceux qui en ont le plus besoin, les plus fragiles, mais aussi les classes moyennes qui ne parviennent plus à se loger à Paris, doivent avoir accès à notre parc social. Mais la vocation de chacun est de pouvoir en sortir, c'est-à-dire d'avoir les moyens de louer dans le parc privé ou de devenir propriétaire, y compris propriétaire de son logement social.

Il ne s'agit pas, comme vous l'avez signifié à plusieurs reprises, de considérer Paris comme une ville de locataires. Vous auriez pu d'ailleurs ajouter une ville de locataires "Paris Habitat". Non, les Parisiennes et les Parisiens ont bien vocation à devenir propriétaires. Seulement 33 % d'entre eux le sont, contre 41 % en Seine-Saint-Denis.

Je conclus en une phrase. Nous avons deux visions différentes : la vôtre qui considère le logement social comme une solution unique, figée et sans évolution possible.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous demande une dernière phrase.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Laissez-moi terminer. C'est mieux pour le débat, par le respect. C'est déjà arrivé.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Le respect, c'est d'abord de respecter le temps de parole. Vous êtes le seul à ne pas le faire.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Par dogmatisme et par archaïsme décalé avec la ville et la société du XXI^e siècle, et la nôtre qui l'intègre dans un parcours résidentiel, dans une mobilité adaptée aux évolutions et aux ambitions de chacun.

Nous avons besoin à Paris de liberté, de modération et de pragmatisme.

C'est tout ce que vous n'incarnez pas !

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - La parole est à M. DUBUS.

Votre groupe a inscrit six orateurs.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, chacun d'entre nous peut le constater quotidiennement : il demeure encore très difficile, pour les locataires du parc social, d'obtenir satisfaction lorsqu'ils veulent changer d'appartement. Certes, la charte des mutations de 2009 a permis d'améliorer légèrement ce dispositif, mais de nombreux blocages persistent. Ils sont dus à la fois à une trop grande centralisation des décisions des bailleurs. Je pense notamment à Paris Habitat dont les antennes territoriales sont souvent désarmées, mais aussi à la très faible rotation dans le parc social parisien.

Avec un taux de 4 % contre 5 % en 2001, force est de constater que vous avez totalement échoué à redonner de la fluidité dans le parcours résidentiel des locataires du logement social, condamnés, faute d'alternative, à naître, à vivre et à mourir dans leur H.L.M.

L'objectif affiché d'améliorer la fluidité interne du parc social ne devrait donc pas susciter d'opposition majeure. Un tel enjeu participe en effet d'une politique d'entreprise qui se soucierait de diminuer la vacance et de satisfaire des locataires qui ne cachent pas leur colère et leur frustration devant le manque de visibilité du dispositif et des délais d'attente beaucoup trop longs.

Autre calcul plus hypocrite, mais non négligeable : la possibilité pour M. BROSSAT de réduire la demande globale en logement social qui amalgame échange et premier dossier et qui, aujourd'hui, vogue tranquillement vers les 200.000 demandeurs, chiffre record qui attribuerait au même BROSSAT la palme du pire adjoint au logement de l'histoire de cette municipalité.

2015 entend donc "booster" les engagements de 2009 avec l'objectif de 25 % de réservations pour le contingent de la Ville et 20 % pour la préfecture de Paris. Nous partageons cet objectif, mais dénonçons les moyens que vous souhaitez mettre en place pour y parvenir.

Premier problème : le dessaisissement des maires d'arrondissement. Vous prévoyez un droit de tirage des bailleurs de la Ville sur le contingent de la mairie centrale, mais aussi sur celui des mairies d'arrondissement à hauteur de 25 %. Cette proposition, évoquée lors de la mission d'information attribution, n'avait pas été adoptée. Elle aura pour conséquence de dessaisir les maires d'arrondissement d'une partie de leurs attributions, alors que ce sont eux qui sont confrontés quotidiennement aux demandeurs.

Deuxième problème : l'engagement des bailleurs. L'objectif est d'ouvrir plus largement les potentialités d'accès au logement social par des mutations inter-bailleurs. Cette intention n'est pas nouvelle. Elle figurait également au nombre des recommandations de la MIE d'attribution. Mais nous ignorons les intentions des réservataires non signataires de la charte de 2009, que ce soient les C.I.L. d'Action Logement, en pleine unification, ou de la région Ile-de-France, d'autant que les demandes se trouvent soumises au "scoring".

En dehors de Paris Habitat, nous ignorons d'ailleurs, à ce jour, les chiffres des mutations des S.E.M., bailleurs de la Ville, et des E.S.H. qui disposent d'un parc privé propre. Rien n'est précisé.

Troisième problème : les sanctions pour les locataires en cas de refus. Un gel d'un an du dossier sanctionne deux refus successifs des locataires. Condamner des caprices locatifs en zone tendue peut se concevoir. Toutefois, les problèmes d'environnement et de voisinage, qui représentent plus d'un quart des motifs d'échanges, peuvent expliquer et justifier des refus. Insécurité croissante, dégradation du patrimoine des bailleurs faute d'entretien suffisant, ne relèvent pas de la responsabilité de la quasi-totalité des locataires.

La Ville et ses bailleurs ne peuvent se dédouaner de ces évolutions.

Quatrième problème : le prix du loyer en cas de sous-occupation. De ce point de vue, la proposition qui figure dans cette charte est en retrait par rapport à celle de 2009. En 2009, les bailleurs s'engageaient au maintien du prix du loyer au mètre carré payé dans le logement d'origine en cas de mutation. C'était d'ailleurs la simple application de la loi. Aujourd'hui, non seulement les bailleurs ne s'engagent plus, mais ils "envisagent" seulement le maintien du prix et, comble de l'avarice, uniquement pour les logements PLUS et PLA-I. Il s'agit là, en effet, d'une nouvelle discrimination des classes moyennes, totalement inacceptable, mais fidèle à la politique menée par cette majorité.

Enfin, le cinquième problème est le plus important : le traitement de la sur-occupation. C'est sûrement la proposition la plus scandaleuse de cette charte qui, à elle seule, entraîne notre position. En effet, vous prévoyez dans les quartiers contrats de ville qui couvrent 150.000 personnes dans les 10e, 11e, 17e, 18e, 19e arrondissements que - je vous cite - "certaines demandes de décohabitation pour les ménages en sous-occupation pourront être assimilés à des mutations".

Vous créez ainsi un nouveau droit, le droit au logement social transférable, avec accès prioritaire aux occupants non titulaires du bail. Il s'agit d'une mesure tout à fait inadmissible qui crée un régime dérogatoire et discriminant par rapport à la procédure d'attribution des logements sociaux et par rapport aux ménages dans la même situation, mais hors contrat de ville.

Je rappelle que la sur-occupation est interdite par le règlement des bailleurs sociaux et qu'il s'agit d'une situation illégale. Grâce à ce dispositif, vous allez encourager l'illégalité et la sur-occupation.

Nous vous demandons de retirer clairement cet article.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - La parole est à Mme MONTANDON.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

L'absence de mobilité dans le parc social de la Ville de Paris réside et demeure vraiment une préoccupation pour les locataires des logements sociaux, mais aussi une difficulté pour l'ensemble des demandeurs, pour les 185.000 demandeurs de logement social à Paris. La politique de la Ville, jusqu'à présent, a bien montré qu'elle n'a pas été capable de gérer le parcours résidentiel des Parisiens.

Le niveau très faible de la rotation au niveau de Paris a atteint vraiment des niveaux préoccupants, surtout lorsqu'on compare par rapport aussi bien à la moyenne nationale qu'à la moyenne d'Ile-de-France.

En février dernier, Monsieur BROSSAT, j'avais déposé un vœu en Conseil de Paris pour, justement, vous soumettre des propositions pour améliorer les rotations dans le parc social de la Ville de Paris. Et vous m'aviez, à cette occasion, annoncé que vous travailliez justement sur la charte des mutations. J'avais accepté de retirer mon vœu et j'aurais espéré que vous puissiez, justement, vous inspirer de certaines propositions mais elles n'ont pas été reprises ou du moins que partiellement.

Je vous avais soumis, premièrement, de nous présenter, de présenter à l'ensemble des conseillers de Paris, les missions du Comité inter-bailleurs que vous avez mis en place il y a un an. Je pense que c'était l'occasion de nous faire une présentation des résultats acquis mais aussi de la fameuse charte de 2009, puisqu'il nous paraît logique, avant de s'approprier à voter une nouvelle charte, de voter le bilan de la charte 2009.

Or, dans cette communication, rien du tout !

Je vous avais aussi soumis différentes propositions afin d'encourager la mobilité au sein du parc social, notamment le maintien du prix du loyer. Celui-ci a été repris simplement pour deux catégories mais pas pour le P.L.S. qui est, vous le savez, axé sur la classe moyenne.

Nous sommes habitués à ce que vous excluez la classe moyenne du parc social mais alors là, que vous alliez jusqu'à empêcher l'amélioration de la rotation et du parcours résidentiel de la classe moyenne, vous nous surprenez. Et j'espère que vous répondrez à ce point : pourquoi le P.L.S. n'est-il pas inclus dans ce dispositif ?

Enfin, je vous avais aussi soumis différentes propositions, afin d'améliorer la sortie du parc social. En effet, vous savez que l'âge des titulaires des baux sociaux ne cesse d'augmenter et qu'à peu près plus d'un tiers des baux ont plus de 20 ans d'ancienneté. Donc, il y a, en effet, un travail à faire mais un travail personnalisé. C'est notamment ce que nous vous proposons dans l'amendement que nous avons déposé avec le groupe UMP : c'est cette amélioration et cette aide personnalisée pour essayer d'aider les locataires sociaux à sortir du parc social vers le parc privé. C'est vrai que la cession à la propriété peut aider aussi en ce sens, mais là, c'est encore totalement absent.

Je voulais conclure en vous disant que, si vous pensez que l'arme de lutte pour l'amélioration de la rotation dans le parc social, c'est le "scoring", je pense que vous faites fausse route.

Le "scoring", déjà, on peut le voir, nous sommes simplement à une période de test ; nous avons besoin - nous l'avons vu dans le Comité de suivi - du "scoring" de la cotation ; nous avons encore besoin de six à huit mois pour pouvoir tirer des conclusions. Pourquoi vouloir persister dans le "scoring" pour, du moins, le traitement des mutations puisqu'il n'est pas encore probant ?

Surtout, il me semble que le "scoring" n'est pas adapté, justement, au traitement de ces 20 % de dossiers de demande de mutation et surtout pas du tout adapté lorsqu'on voit la problématique de la sous-occupation.

Tout à l'heure, mon collègue Jérôme DUBUS vous a parlé de la sur-occupation mais la sous-occupation est aussi un problème. Lorsque les appartements sont trop grands et que les personnes ne peuvent pas se maintenir à l'intérieur, là encore, le "scoring" ne me semble pas du tout adapté.

Enfin, je redoute cette centralisation, en effet, dont nous avons déjà parlé, de la gestion des mutations au sein du parc social : notamment une centralisation au niveau de la Mairie centrale qui se ferait au détriment des mairies d'arrondissement mais aussi des bailleurs sociaux.

Et j'ai pu encore voir passer ce mois-ci des dossiers qui avaient été montés en amont par les bailleurs sociaux, avec des demandes vraiment motivées de mutation. Tout avait été conclu et c'est la Mairie centrale qui a bloqué, avec des motifs totalement injustifiés et en dehors du contexte de ces dossiers qui, pourtant, étaient vraiment, je le répète, justifiés par des motifs tout à fait recevables.

Donc, voilà, quid de cette nouvelle organisation et de cette nouvelle centralisation ?

Et puis, j'espère surtout cette fois-ci que vous accepterez nos propositions liées à l'amendement que nous avons déposé au sein du groupe UMP.

Merci.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - La parole est à M. Christian HONORÉ.

M. Christian HONORÉ. - Monsieur le Maire, cette charte fait partie d'un système que j'aurai l'occasion de dénoncer le moment venu.

Je voudrais signaler que ma présence à la Commission d'attribution de la Ville de Paris aux logements sociaux ne signifie pas que je cautionne ce système.

J'attire votre attention que, parmi les motifs de demande d'échange, plus du quart concerne des problèmes de voisinage.

Qu'est-ce que cela signifie ? Cela signifie que des locataires veulent fuir les nuisances qu'ils subissent. C'est la réalité et c'est ce qui ressort souvent des personnes qui viennent nous voir à nos permanences.

C'est la marque de votre échec, de ce que vous appelez la diversité sociale. Vous êtes dans le déni et c'est irresponsable.

Je parlais de système. Je signale que le Comité inter-bailleurs s'est encore réuni sans que l'opposition ne soit présente : autre marque d'un système qui, je le répète, doit être revu, modifié, amendé, pour répondre vraiment aux besoins de Paris et des Parisiens, loin de toute considération idéologique.

Voilà, mes chers collègues.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Faciliter des parcours dans le parc social, en améliorant les conditions d'échange de logements, évidemment, c'est une très bonne chose et qui devenait d'ailleurs urgente car, comme l'ont signalé un certain nombre d'interventions précédentes, nous avons tous des dizaines et des dizaines d'exemples de locataires qui souhaitent soit quitter un appartement devenu trop grand après la prise d'autonomie des enfants ou des appartements devenus trop petits, du fait de l'agrandissement heureux d'une famille.

Et dans les faits, malgré les courriers et les interventions, nous avons tous eu affaire à des cas concrets qui traînent dans un imbroglio kafkaïen.

La charte fait un diagnostic pertinent de la situation, décrivant le problème du fait du cloisonnement des offres au sein du même bailleur entre réservataires différents, le cloisonnement encore plus fort entre bailleurs, les difficultés à tirer parti des logements en sous-occupation et le problème des refus des offres par des candidats, et j'en passe.

J'approuve donc ce projet de délibération et la charte, mais je pense toutefois que les objectifs et les moyens qu'il contient peuvent être améliorés et augmentés.

Je propose donc, dans un amendement rattaché, que le pourcentage des logements désignés par la Ville et les arrondissements pour ces échanges passe de 25 à 30 %.

Mais, surtout, je trouve que les leviers humains d'accompagnement sont absents ou insuffisamment cités. Il est fort probable que le faible nombre de demandes de mutation d'un grand appartement vers un plus petit soit bien souvent lié à un accompagnement humain insuffisant auprès des locataires. Et nous avons sans doute là un gisement insuffisamment exploité de logements pouvant être échangés.

Le recensement des mutations possibles et l'accompagnement des ménages concernés, souvent âgés, doivent faire l'objet d'un accompagnement personnalisé, en plus des mesures administratives prévues pour favoriser ce type de mutations, prenant en compte les problématiques de revenus et de montant de loyer.

Les refus sont, par ailleurs, un vrai problème dans lequel les facteurs humains et psychologiques sont prépondérants. Ce phénomène se produit pour toutes les catégories de ménages désignés, y compris en dehors des échanges.

Sachez, par exemple, que, pour la désignation des ménages prioritaires DALO, donc pas dans l'échange de logements mais dans une première entrée dans le parc social, il a été analysé assez finement, dans le troisième rapport de la Commission de suivi de la loi DALO d'octobre 2009, page 59 - si vous voulez retrouver la source - et suivantes, proposition 23 et suivantes, je vous lis l'extrait :

- la proposition 23 invite à mettre en place dans chaque département un atlas du logement locatif social récapitulant l'ensemble des informations relatives aux caractéristiques du parc et à sa disponibilité ;

- la proposition 26 invite à renforcer la liaison entre le service ou l'association qui assiste le demandeur et le service en charge de la mise en œuvre du DALO.

Ces propositions, finalement, qui ont été élaborées en direction des demandeurs DALO dans une première entrée dans le parc social, eh bien, je propose que l'on s'en inspire dans nos dispositifs de prévention des refus et que l'on inscrive cela dans la charte, car on a bien souvent affaire à des ressorts humains équivalents : à la fois une méconnaissance du parc des logements sociaux, de la différence entre le logement rêvé et le logement réel, les difficultés aussi à surmonter dans l'attachement au réseau de proximité du locataire, et j'en passe.

Je propose donc d'ajouter dans la charte que les bailleurs doivent s'engager à mettre en place une action humaine et personnalisée pour la détection des logements en sous-occupation susceptibles de faire l'objet d'une mutation et pour l'accompagnement des ménages concernés vers une solution de mutation qu'ils puissent accepter.

Toute mutation libère un autre logement et amorce donc un cercle vertueux favorable au parcours résidentiel, comme cela a pu être dit précédemment.

Donc, face à cela, l'objectif de 25 % de mutations dans les désignations pour le parc de la Ville de Paris, je le trouvais trop modeste par rapport à la situation actuelle où on en a déjà 24 % dans les faits.

Aussi, j'insiste : les logements non réservés, constitués essentiellement du contingent propre de 43.688 relogements de "Paris Habitat" ne sont pas cités dans la charte, alors qu'ils constituent 22 % du parc. Je considère donc, et c'est aussi un aspect de l'amendement rattaché, qu'ils devraient être mis à profit pour favoriser les mutations.

Et comme nous commençons de façon expérimentale à mettre en place des mesures favorisant le décloisonnement entre bailleurs, j'estime pour finir que la charte devrait fixer un point d'étape avant la fin de la mandature pour les évaluer et faire évoluer en conséquence notre expérimentation.

Voilà les différents aspects de l'amendement rattaché que je souhaite vous présenter.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - La parole est à Mme Danièle PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne m'attarderai pas sur le fond, puisque ma collègue Emmanuelle BECKER va le faire, mais j'aimerais soulever deux points.

Premièrement, pourquoi toujours des attaques sur notre adjoint M. BROSSAT lorsque l'on parle logement ? Je pense que nous avons effectivement une politique du logement, et du logement social, et que celle-ci, j'aimerais bien qu'elle soit un peu plus partagée.

On pourrait débattre, mais en aucun cas, nous ne pouvons continuer à avoir un harcèlement continu et personnalisé par rapport à Ian BROSSAT.

Merci.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Emmanuelle BECKER.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, beaucoup de choses ont été dites ce matin sur la charte des mutations et je suis la dernière intervenante, donc j'essaierai de ne pas répéter ce qui a été dit déjà par mes collègues.

La charte des mutations dans le parc social que vous nous proposez d'adopter aujourd'hui est à saluer. Elle démontre une action de notre majorité et de notre adjoint au logement en matière de logement social, en adéquation, connectée aux réalités des Parisiens et de leurs besoins.

Une des premières insatisfactions des locataires dans le parc social sont évidemment les demandes d'échange non satisfaites. Nous sommes très régulièrement interpellés sur ce sujet.

La charte que vous nous proposez aujourd'hui poursuit et va plus loin que la charte adoptée en 2009. Les objectifs à l'époque étaient de consacrer 20 % des attributions sur le contingent de la Ville. L'objectif a été atteint, à la fois sur le contingent "Ville de Paris" et sur le contingent "Paris Habitat". Cependant, quelques barrières restaient à lever, et évidemment, il s'agit du système trop cloisonné entre bailleurs et réservataires, qui conduit à de nombreuses sources d'insatisfaction. La nouvelle charte nous propose de franchir un cap et nous saluons cette initiative.

Plusieurs mesures sont proposées : l'engagement des réservataires pour opérer des mutations inter-contingents. Nous franchissons enfin le cap de l'inter-bailleur avec la mise en place de trois outils : un outil informatique de gestion partagée pour tous les bailleurs, un espace dédié aux mutations sur "Loc'Annonces" et enfin, la création d'une bourse d'échange entre locataires d'ici deux ans, afin que les locataires soient en contact entre eux pour permuter.

Enfin, cette charte n'est pas un vœu pieu et fixe des objectifs chiffrés ambitieux des réservataires. La Ville fixe un objectif de 25 % de mutation. C'est 5 % de plus que lors de la précédente charte. Et la grande avancée, selon moi, c'est un accord trouvé avec l'Etat, ce qui n'était pas le cas auparavant, qui se dit prêt à dédier 20 % de son contingent "mal logés" aux mutations, contre 10 % en 2009.

L'ambition de la nouvelle charte d'obtenir un engagement de l'Etat est rempli. Nous saluons la détermination de la Ville et de son adjoint au logement.

Toujours du côté du contingent "Etat", la charte propose que 10 % des appartements dans les immeubles neufs soient dédiés à des échanges. C'est une avancée.

Nous pensons que nous pouvons aller plus loin, et c'est pourquoi d'ailleurs un vœu a été adopté par les élus du 13e arrondissement, afin que l'Etat applique un taux unique de 20 % des attributions consacrées aux échanges dans les programmes neufs, comme sur l'existant. Cela a été dit par Jérôme COUMET, le maire du 13e arrondissement.

En conclusion, je ne serai pas très longue, parce que beaucoup de choses ont été dites : la droite parisienne hurle aujourd'hui et ne votera pas cette charte, comme elle ne l'a pas votée dans les arrondissements. Je pense que les Parisiens et les Parisiennes sont en droit de connaître les raisons de l'opposition de la droite parisienne, qui ose employer le terme de spoliation.

Il est prévu que chaque réservataire mette au pot commun des logements dédiés aux échanges pour répondre aux besoins. Vous refusez, la droite parisienne, de partager vos prérogatives. Vos prérogatives comptent donc plus que les besoins des Parisiens. Cela en dit long sur vos priorités. Il y a donc des élus qui se battent pour les Parisiens et l'intérêt général, et il y en a d'autres qui se battent uniquement pour eux-mêmes.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Pour répondre à l'ensemble de ces 15 intervenants en cinq minutes, M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais essayer de tenir le temps imparti.

Je voudrais d'abord dire que je suis très heureux de l'intérêt suscité par ce projet de délibération. C'est un projet de délibération important, qui concerne la vie quotidienne des habitants qui vivent dans le parc social, et le parc social de la Ville de Paris est important. Il va encore croître. Et nous savons que la question des échanges est pour eux une préoccupation majeure. Plusieurs orateurs de la majorité l'ont dit : c'est le sujet numéro 1 pour les habitants du parc social. C'est le sujet sur lequel d'ailleurs ils interpellent le plus leurs bailleurs. Et c'est donc sur ce sujet majeur que nous souhaitons apporter des solutions concrètes, afin d'améliorer leur vie.

Alors, évidemment, j'ai entendu les différentes interventions : les interventions de la majorité, les interventions de l'opposition, et je dois vous faire une confidence : j'espérais que sur ce sujet, nous puissions créer une forme de consensus, une forme d'accord au Conseil de Paris, précisément parce qu'il s'agit simplement de prendre des mesures de bon sens pour améliorer la vie quotidienne des habitants de notre ville.

Et d'ailleurs, j'ai regardé les comptes rendus des Conseils d'arrondissement et j'ai constaté que dans 17 arrondissements sur 20, je répète, dans 17 arrondissements sur 20, ce projet de délibération a été adopté, parce que d'ailleurs, j'ai souhaité, contrairement à la charte de 2009, qu'il puisse être soumis au vote dans les Conseils d'arrondissement. Et donc, l'écrasante majorité des Conseils d'arrondissement a voté en faveur de cette charte.

Et donc, cela signifie très clairement que l'UMP s'est divisée façon puzzle, sur cette question de la charte des mutations, parce que dans la grande majorité des cas, quand vous étiez face à vos électeurs, dans vos Conseils d'arrondissement, vous n'avez pas voté contre. Il n'y a que trois arrondissements dans lesquels vous avez voté contre, tout simplement parce que s'opposer aux échanges, s'opposer aux mutations dans le parc social, c'est inaudible pour les habitants de nos quartiers populaires, qui souhaitent pouvoir accéder à ces échanges. Et là, brusquement, comme nous sommes en Conseil de Paris, comme il s'agit de faire de la politique politicienne, comme il s'agit souvent de manière outrancière de personnaliser le débat, là, subitement, vous êtes contre, avec des

arguments qui d'ailleurs n'ont strictement rien à voir avec la charte des mutations. Et les propos qui ont été tenus tout à l'heure par un certain nombre d'orateurs de l'opposition ne concernent absolument pas la charte des mutations.

Donc je le dis : avec ce nouveau dispositif, et j'en suis fier, nous, la majorité, nous allons permettre que les locataires du parc social puissent plus facilement procéder à un échange de logement, avec trois éléments majeurs : d'abord, nous allons en faire plus, avec un objectif de 25 % d'échange sur le contingent de la Ville et 20 % sur le contingent de l'Etat. Nous allons faire de l'inter-contingents, nous allons faire de l'inter-bailleurs, bref, nous allons faire sauter tous les verrous qui, aujourd'hui, nous empêchent de répondre aux demandes nombreuses des habitants du parc social qui souhaitent pouvoir procéder à un échange.

Permettez-moi quand même de répondre à cinq questions qui ont été posées : d'abord le bilan. Le bilan de la charte de 2009 a été effectué en 5e Commission. Je veux bien faire un point régulier sur l'application de notre nouvelle charte, mais je ne peux pas d'un côté me voir demander des bilans, les produire et ensuite, me retrouver en Conseil de Paris avec des élus qui se demandent où ils sont passés. Mais en réalité, cela a été exactement la même chose avec Jean-Louis MISSIKA tout à l'heure. Cela doit donc être une habitude de demander des bilans pour ne même pas les lire ensuite.

Deuxièmement, plusieurs ont parlé du manque de parcours résidentiel, mais écoutez, si aujourd'hui, les locataires du parc social ne quittent pas leur logement social pour aller dans le privé, c'est parce que les niveaux de loyers du parc privé sont très élevés, et vous êtes les premiers à vous opposer à l'encadrement des loyers, qui doit précisément nous permettre de diminuer les loyers dans le parc privé à compter du mois de juillet.

Troisièmement, j'ai entendu : "il n'y a pas suffisamment de contrôles de l'occupation du parc social", mais c'est précisément pour procéder à ces contrôles que nous réalisons 3 à 4.000 conventionnements de logements en loyers libres chaque année, parce que tant que ces logements ne sont pas conventionnés, et ils sont plusieurs dizaines de milliers à Paris, nous ne pouvons pas procéder à des enquêtes sociales annuelles. Et c'est grâce à ces conventionnements auxquels l'UMP s'oppose que nous allons réaliser ces contrôles de l'occupation du parc et mettre un terme à un certain nombre de situations anormales.

Quatrièmement, vous nous avez demandé de faire plus d'échanges, mais je constate que vous vous opposez à tous les moyens qui permettent de les réaliser, notamment le fait que si l'on veut que cela marche, il faut évidemment prélever sur le contingent de la Ville, mais aussi sur le contingent des mairies d'arrondissement, parce que si chacun ne met pas au pot, cela ne peut pas fonctionner. Eh bien, oui, nous sommes pour le partage, mais cela ne m'étonne pas que vous y soyez opposés.

Et cinquièmement, vous avez évoqué la cotation. J'ai entendu des propos ahurissants de la part de Mme MONTANDON sur la cotation, alors même que vous siégez au comité de suivi. La cotation, elle fonctionne, et nous ne sommes plus aujourd'hui en période d'expérimentation, nous sommes en phase de généralisation et la Maire de Paris s'est d'ailleurs adressée à l'ensemble des maires d'arrondissement pour demander que la cotation s'applique partout, dans un objectif de lisibilité et de transparence.

Voilà ce que je voulais dire sur cette charte des mutations. J'en viens aux vœux qui ont été déposés, ainsi qu'aux amendements.

L'amendement n° 10 relatif à la modification de plusieurs articles du groupe UMP, nous y sommes défavorables.

L'amendement n° 11 qui est relatif à la durée des baux sociaux, c'est un amendement qui renvoie à des modifications législatives.

Si seulement M. BOURNAZEL pouvait se calmer !

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - M. BROSSAT a 5 minutes pour répondre à quinze intervenants qui ont parlé 5 minutes. Le président peut lui accorder un temps supplémentaire.

J'accorde 2 minutes supplémentaires à M. Ian BROSSAT et il pourra répondre. Je pense que 7 minutes pour l'importance de ce débat, excusez-moi, cela le mérite !

C'est dans le règlement, Monsieur LEGARET ! C'est dans le règlement.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Vous savez que je ne suis pas obligé de donner l'avis de l'Exécutif sur les différents amendements. Je crois que Julien BARGETON les a et, si vous n'y tenez pas, je peux ne pas le faire.

L'amendement n° 12 est relatif à la publicité des statistiques, c'est un amendement de l'UDI et j'y suis favorable.

L'amendement n° 13 de Danielle SIMONNET moyennant quelques modifications avec lesquelles elle est d'accord, je crois, c'est un avis tout à fait favorable, notamment sur ce qu'elle a dit sur le contingent propre de "Paris Habitat".

Le vœu n° 14 et le vœu n° 15 sont présentés par Jérôme COUMET et le groupe Socialiste, j'y suis favorable.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

Voilà 6 minutes 15 pour répondre à ce débat où il y avait quinze intervenants. Je pense que cela les méritait.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 10 déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 10 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 11 déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 11 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 12 déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 12 est adoptée à l'unanimité.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 13 déposée par Mme SIMONNET, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 13 est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 14, déposée par le groupe Socialiste et Apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2015, V. 181).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 15, déposée par le groupe Socialiste et Apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2015, V. 182).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 25 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2015, DLH 25).

La charte des mutations dans le logement social est adoptée.

Et je vous donne l'article qui permet au Président de donner un petit temps supplémentaire à l'Exécutif quand le débat le mérite : c'est l'article 17.

2015 DLH 87 - Réalisation 166-172, quai de Jemmapes (10e) d'un programme d'acquisition-conventionnement de 47 logements P.L.S. par "Aximo".

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DLH 87 concernant la réalisation 166-172, quai de Jemmapes d'un programme d'acquisition-conventionnement de 47 logements P.L.S. par "Aximo".

La parole est à Mme Anne SOUYRIS, pour 5 minutes maximum.

Mme Anne SOUYRIS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération acte la fin d'une longue période d'incertitude et d'angoisse pour les habitants du 166-172, quai de Jemmapes menacés par la vente à la découpe de leur logement depuis près de deux ans.

Les écologistes sont depuis toujours très mobilisés sur ces dossiers et je me félicite qu'une solution ait été trouvée pour ces familles, puisque "Paris Habitat" va racheter 47 logements avant de les céder à sa filiale "Aximo".

Un seul souhait cependant : étant donné que l'ensemble de ces logements sont conventionnés en P.L.S., conventionnement qui correspond aux locataires actuels, nous appelons de nos vœux qu'"Aximo", en cas de mutation ou de départ, revoie progressivement ses conventionnements en P.L.A.-I., les logements très sociaux manquant cruellement dans le 10e.

Nous devons, en outre, rester vigilants pour que des solutions soient trouvées pour l'ensemble des locataires victimes de la spéculation des propriétaires institutionnels, peu regardants sur le devenir des occupants des immeubles qu'ils souhaitent vendre, et qui contribuent, en spéculant, au maintien du prix du mètre carré dans notre ville toujours trop élevé.

Je profite également de l'occasion pour rappeler que le Conseil de Paris, suite à un vœu des Ecologistes, s'était exprimé en décembre dernier pour s'opposer aux articles de la loi Macron relatifs à la vente à la découpe et qui remettaient en cause les avancées obtenues dans le cadre de la loi A.L.U.R.

Nous continuerons d'y être attentifs lors des débats parlementaires qui se poursuivront en juin sur ce projet de loi.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je souscris pleinement à ce qui vient d'être dit précédemment et je félicite la DLH et l'Exécutif de proposer ce projet de délibération qui concerne cet ensemble immobilier qui était promis à la vente à la découpe.

Et oui, les locataires qui se sont battus contre la spéculation qui les frappait ont bien eu raison de se mobiliser. Comme quoi la lutte paie !

Les 47 logements sur 139, qui deviendront des logements sociaux, seront néanmoins tous des P.L.S. La fiche technique nous indique que les locataires occupants seront maintenus dans les lieux, que si leurs revenus sont inférieurs au plafond des P.L.S., leur loyer baissera au loyer P.L.S. et que si leurs revenus sont supérieurs au plafond des P.L.S., leur loyer antérieur sera maintenu à l'identique.

Je souhaiterais que les immeubles promis à une vente à la découpe soient préemptés en entier pour casser cette spéculation et protéger les locataires, et il se pourrait que la solution prise quai de Jemmapes soit d'ailleurs reconduite pour d'autres ensembles immobiliers, et je le souhaite, comme notamment le 52, boulevard Saint-Jacques dans le 14e qui me semble être à étudier de près.

Il est bon, néanmoins, de questionner la typologie des logements créés. En effet, il se peut que des locataires aient des revenus inférieurs au plafond des P.L.S., à moins que vous ayez effectué d'ores et déjà une enquête sociale qui atteste de l'inverse.

Le plafond de revenus pour une famille de quatre personnes est de 5.860 euros pour un P.L.S., me semble-t-il, et de 4.508 euros pour un PLUS.

Il est possible, je vous interroge, que des ménages parmi ceux qui ne peuvent acheter leur appartement vendu à la découpe soient dans ce cas.

Par ailleurs, au fil des renouvellements de locataires des logements sociaux créés, il serait intéressant de disposer de logements PLUS dans ce type d'immeubles pour renforcer la mixité sociale et l'accès au logement de personnes ayant des revenus modestes : des fonctionnaires, des enseignants, des personnels de service, des salariés.

Je peux vous dire, que ce soient les fonctionnaires de la Ville catégorie C qui aimeraient bien accéder au logement social ou que ce soient des salariés du secteur privé qui sont plutôt dans les bas revenus, que l'on ne cesse d'en croiser qui aimeraient bien réduire leur distance domicile-travail et venir vivre à Paris mais ne peuvent accéder aux logements du secteur privé.

Je suggère donc au Conseil de veiller à ce que, à l'avenir, le conventionnement d'immeubles ou de lots pour les sauver de la spéculation et de la vente à la découpe et sécuriser les locataires soit fait dans les différents types de logements sociaux et que ce soit bien étudié à l'avenir.

Je vous remercie.

Bien évidemment, je voterai pour ce projet de délibération.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - La parole est à M. Didier LE RESTE.

M. Didier LE RESTE. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est un projet de délibération important, puisqu'il ponctue la victoire de la mobilisation d'élus au Conseil de Paris et de la majorité du 10e arrondissement, mais surtout des habitants du 166-172, quai de Jemmapes, confrontés - et victimes - à la vente à la découpe.

La bataille a commencé début 2012 quand le groupe "Gecina", opérateur immobilier, propriétaire de plusieurs milliers de logements, a décidé de vendre l'immeuble du 166-172, quai de Jemmapes.

Les élus communistes s'étaient alors prononcés pour la préemption de l'ensemble de l'immeuble. La Ville avait alors refusé, arguant du coût élevé de l'opération, et c'est une filiale de la B.N.P. qui avait acquis l'immeuble.

Cinq mois plus tard, la B.N.P. engageait une revente lot par lot, dans un but spéculatif. Le nouveau propriétaire n'a pas hésité à exercer de nombreuses pressions pour contraindre les locataires à partir, afin de vendre leur appartement au prix fort. Cette vente a ainsi menacé nombre de résidents qui n'avaient pas les moyens d'acheter ou qui ne le souhaitaient pas. Ils se sont constitués en collectif, parallèlement à la mobilisation de plusieurs élus de la majorité municipale de l'ancienne et de l'actuelle mandature.

Cette convergence d'action a forcé la filiale de la B.N.P. à négocier. Les 47 appartements des membres du collectif Jemmapes sont aujourd'hui acquis par "Paris Habitat".

Tous les habitants du collectif sont ainsi garantis de pouvoir rester dans leur logement. La plupart verront même leur loyer baisser sensiblement, puisque le prix au mètre carré sera d'un peu plus de 13 euros.

Ce projet de délibération est un grand soulagement pour les locataires.

Ils ont été accueillis à la mairie du 10e arrondissement dès le 25 novembre 2014, pour leur confirmer que leur appartement ne sera pas vendu au plus offrant. Certains locataires ont également tenu à être présents, lundi 18 mai, lors du Conseil d'arrondissement du 10e.

La solidarité entre les locataires qui se sont regroupés, pour faire respecter leur droit, était décisive, tout comme l'implication des élus - singulièrement celle de notre camarade Ian BROSSAT, maire adjoint chargé du logement - pour aboutir à la seule solution de protection des locataires, à savoir la préemption des appartements par la Ville.

Une fois de plus, la lutte collective a payé.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - La parole est à M. Rémi FÉRAUD.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je serai extrêmement bref pour saluer l'engagement, la détermination de l'Exécutif parisien, d'Anne HIDALGO et de Ian BROSSAT, dans leur volonté de mettre en œuvre l'engagement que nous avons pris, à l'égard des locataires, d'aller au bout de cette lutte de la vente à la découpe et des protections des locataires. Il y a là, dans ce dossier, un cas tout à fait illustratif de Paris, mais aussi une situation particulière, des engagements avaient été pris - je me suis un peu battu pour qu'ils soient tenus - mais je veux vraiment saluer l'engagement tenu par Anne HIDALGO, Ian BROSSAT et la Municipalité parisienne dans mon arrondissement.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Je voudrais d'abord saluer les habitants du quai de Jemmapes, dont certains sont parmi nous aujourd'hui. Il ne faut jamais oublier que lorsqu'on fait de la politique, lorsqu'on adopte des délibérations, lorsqu'on prend des mesures, c'est d'abord pour les habitants que nous les prenons. Il est toujours utile de mettre des visages sur la politique que nous menons.

On s'interroge souvent dans cette Assemblée, souvent à tort, sur la politique de préemption menée par la Ville de Paris. On nous dit que c'est une politique qui coûte cher, qui ne sert à rien, on nous dit que c'est de l'argent jeté en l'air. Moi, je veux vous le dire : protéger les locataires du quai de Jemmapes, permettre que ses habitants qui vivent souvent depuis 10 ans, 20 ans, 30 ans dans ce quartier, puissent continuer à y vivre, faire en sorte que la Ville de Paris intervienne face à la spéculation immobilière, face à des pratiques de vente à la découpe qui sont des pratiques sauvages mettant en péril des hommes et des femmes qui vivent dans notre ville, faire cela, j'en suis très fier.

Cela montre que la préemption, que le développement du logement social, que la protection des locataires, cela vaut le coup. C'est une politique qui mérite d'être menée et d'être menée avec énergie. Je voudrais d'abord remercier vraiment très chaleureusement ceux qui se sont mobilisés sur cette question et sans lesquels nous n'aurions pas pu aboutir à ce résultat : d'abord, les habitants, la plate-forme de lutte contre les ventes à la découpe, la mairie du 10e arrondissement qui a mené ce combat également, tous ceux qui ont permis cet aboutissement, un beau point d'aboutissement dont nous pouvons tous nous réjouir.

C'est aussi un signal que nous envoyons avec la Maire de Paris, Anne HIDALGO, qui avait dit des choses très claires sur ce sujet. Nous n'acceptons plus les ventes à la découpe à Paris. Nous trouverons toujours des solutions permettant de protéger les locataires confrontés à cette situation.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je remercie les orateurs pour leur concision.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 87.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2015, DLH 87).

2015 DLH 95 - Acquisition de 47 logements P.L.S. 88, rue de la Villette (19e) - Octroi de la garantie de la Ville (6.562.617 euros) demandée par "Aximo".

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DLH 95 relatif à l'acquisition de 47 logements P.L.S., 88, rue de la Villette, dans le 19e.

La parole est à Mme Anne-Constance ONGHENA, pour cinq minutes maximum.

Est-elle là ? Non.

Nous passons à Mme Fanny GAILLANNE.

Mme Fanny GAILLANNE. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, la mixité est, nous le savons, menacée depuis plusieurs années par la spéculation immobilière. Dans ce quartier, d'un côté, nous avons les commerces des abords de la rue de Belleville, connue et fréquentée par une population majoritairement issue d'une classe moyenne supérieure et, à deux pas, un nombre important de logements sociaux du cours du 7e Art, puis, à deux pas de l'école élémentaire, la rue débouchant sur les Buttes-Chaumont.

Ce quartier est charnière et nous souhaitons renforcer sa mixité sociale. Aussi, je tenais à me féliciter, au nom des élus Communiste - Front de Gauche, qu'une solution ait pu être trouvée pour l'immeuble du 88, rue de la Villette, dont parle ce projet de délibération. Il y avait, sur cet ensemble d'habitations, une menace de vente à la découpe. Les habitants du quartier, ainsi que le Conseil du 19e arrondissement par un vœu voté le 9 décembre 2013, se sont mobilisés. Je vois que ce n'est pas sans succès.

Il est dommageable que les choix budgétaires marqués du sceau de l'austérité amènent le propriétaire, à savoir le fonds de garantie sous tutelle du Ministère des Finances, à recourir à ce genre de vente qui n'est qu'une opération spéculative. Le rachat par une filiale de "Nexity", négocié par la Ville, permet de transformer l'ensemble des appartements en logements sociaux P.L.S. et de maintenir ainsi le loyer des habitants à son niveau actuel.

Nous soutenons ce choix de l'Exécutif et applaudissons des deux mains ce projet de délibération, symbole concret de l'engagement fort de notre arrondissement et de la Ville de Paris, sous l'impulsion de la Maire et de l'adjoint au logement, Ian BROSSAT, contre la pratique inacceptable que représente la vente à la découpe.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération concerne également une menace de vente à la découpe qui portait sur les habitants du 88, rue de la Villette dans le 19e arrondissement. Cet immeuble appartient à une foncière qui souhaitait le vendre lot par lot avec des conséquences extrêmement néfastes pour les habitants de cet ensemble.

Roger MADEC et François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement, m'ont alerté dès le début de la mandature sur cette adresse. Ici encore, j'ai pu négocier, au nom de la Ville de Paris, un rachat de ces 47 logements afin qu'ils soient transformés en logements sociaux pour une durée de 15 ans.

Je voudrais remercier les habitants, mais aussi "Aximo", filiale de "Paris Habitat", qui va reprendre ces logements. Je suis très fier, là encore, que notre politique permette de protéger 47 familles qui, sans cela, auraient été vraisemblablement concernées par des congés pour vente.

Une fois de plus, contre les ventes à la découpe, nous tenons nos engagements.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 95.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2015, DLH 95).

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous allons suspendre la séance. Elle reprendra à 14 heures 45 par la suite des dossiers de Ian BROSSAT et en 5e Commission.

Merci beaucoup.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quatorze heures quarante-cinq minutes, sous la présidence de M. Mao PENINOÛ, adjoint).

M. Mao PENINOÛ, adjoint, président. - Chers collègues, je vous propose que nous reprenions la séance.

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif aux travaux concernant l'ensemble Ilot Bièvre.

M. Mao PENINOÛ, adjoint, président. - Nous en étions au vœu référencé n° 16, déposé par le groupe Socialiste et Apparentés, relatif aux travaux concernant l'ensemble Ilot Bièvre.

La parole est à M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Monsieur le Maire, chers collègues, dans le 13e arrondissement il y a de nombreuses opérations de réhabilitation. Mais il y en a une qui nous interroge, c'est celle de l'îlot Bièvre-Glacière-Daviel-Vergnaud, puisque c'est une énorme opération. Pas moins de 750 appartements sont concernés ainsi que les parties communes.

Elle porte sur beaucoup de choses différentes, l'électricité, les sanitaires, les colonnes humides, la rénovation du chauffage, la pose d'ascenseurs et, en plus, tout cela se double avec une opération de désamiantage tout à fait compliquée, un projet de rehaussement d'un certain nombre de bâtiments et la pose d'une double peau pour faire en sorte que cet ensemble soit correctement isolé.

Cette opération est donc très complexe. Nous avons été saisis par les habitants, parce qu'ils constatent un certain nombre de dysfonctionnements. Nous avons donc déposé un vœu de manière conjointe avec tous les groupes de la majorité du Conseil de Paris mais qui a été voté à l'unanimité, pour obtenir un certain nombre d'améliorations à la demande des locataires, notamment le renforcement des équipes et du nombre de logements relais mis à la disposition des locataires.

C'est le sens de ce vœu.

(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je donne la parole à Ian BROSSAT, pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Madame la Maire, chers collègues, je voudrais remercier chaleureusement Jérôme COUMET pour ce vœu qui nous permet de revenir sur les travaux qui ont lieu en ce moment sur l'îlot Bièvre-Daviel-Glacière-Vergnaud.

Il s'agit d'une réhabilitation Plan Climat de 754 logements qui appartiennent aujourd'hui à Paris Habitat. Les travaux qui ont lieu en ce moment vont permettre d'améliorer l'accessibilité P.M.R., de reprendre l'ensemble des parties communes, de remplacer les sanitaires, de remettre les lieux aux normes électriques. C'est une opération très importante.

Il est vrai, vous l'avez dit, elle s'accompagne d'une opération de surélévation qui va nous permettre de gagner 72 nouveaux logements sociaux. C'est donc une opération qui profitera aux locataires, qui nous permettra de gagner

de nouveaux logements pour loger des Parisiens aujourd'hui en difficulté. Mais vous avez raison, tous ces travaux engendrent un certain nombre de nuisances pour les locataires en place.

Nous sommes déterminés, vous avez raison de le dire, à limiter au maximum ces nuisances. Je suis donc favorable à ce vœu qui vise à ce que nous interpellions Paris Habitat afin qu'il y ait plus de logements relais et afin qu'on tienne compte des doléances des locataires en place.

Donc, avis favorable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Socialiste et Apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 183).

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif au fonctionnement des commissions d'attribution de logements sociaux.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Le vœu référencé n° 17, déposé par le groupe Socialiste et Apparentés, est relatif au fonctionnement des commissions d'attribution de logements sociaux.

La parole est à M. Thomas LAURET.

M. Thomas LAURET. - Merci, Madame la Maire.

Je me suis aperçu en participant à la commission logement du 16e arrondissement à la fin de l'année dernière, avant d'en être exclu, que la façon dont étaient sélectionnés les 5 dossiers soumis aux commissions d'attribution de logement pouvait faire débat et pouvait être l'objet de discussions voire de suspicion.

Donc, dans la mesure où nous avons voté au mois de mai dernier un système de cotation, qui a été expérimenté dans les 2, 10, 12, 13 et 18e arrondissements et qui devait être généralisé à la fin du premier trimestre, je vous propose avec le groupe Socialiste que les 5 dossiers soumis aux commissions d'attribution de logement des arrondissements soient sélectionnés grâce à cette cotation officielle adoptée par le Conseil de Paris de mai 2014, dès la fin de l'expérimentation, ce qui sera à mon sens de nature à réduire, annuler les éventuelles suspicions qu'il peut y avoir dans le 16e comme dans d'autres arrondissement.

Je souhaite également que les commissions d'attribution de logements soient pluralistes dans leur composition, que ce soit dans des arrondissements de gauche ou dans des arrondissements de droite, ce qui est à mon sens et à notre sens de nature à améliorer le fonctionnement de ces commissions, et que la liste des membres composant ces commissions soit soumise aux Conseils d'arrondissement sous forme de délibération afin qu'elle puisse être rendue publique.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

La parole est à M. Ian BROSSAT, pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Madame la Maire, chers collègues, cher Thomas LAURET, le dépôt de ce vœu me donne l'occasion de redire à quel point nous sommes attachés à la transparence en matière d'attribution de logements sociaux.

C'est d'ailleurs avec cet objectif de transparence que nous avons, depuis le 1er octobre, mis en place la cotation, ce système de points, le "scoring", qui nous permet de rendre les critères d'attribution de logements sociaux totalement transparents et totalement publics. Il y a d'ailleurs un comité de suivi de la cotation qui s'est réuni la semaine dernière et qui, comme je le rappelais ce matin à Valérie MONTANDON, a établi un bilan extrêmement positif de la mise en place de ce nouveau mode d'attribution.

Nous sommes donc très favorable, nous le souhaitons, même, et nous l'appelons de nos vœux, à ce que la cotation puisse s'appliquer d'ici l'été à l'ensemble des contingents des mairies d'arrondissement.

C'est un impératif de transparence essentiel, c'est aussi un moyen d'être plus lisible pour les demandeurs de logements sociaux, qui comprendraient mal qu'en commission de la Mairie centrale et dans les arrondissements de la majorité on applique la cotation et que dans d'autres arrondissements un autre chemin ait été choisi.

Je suis donc totalement favorable à ce vœu, favorable également à ce que des élus d'opposition puissent évidemment siéger dans les commissions d'attribution d'arrondissement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je crois que j'ai une demande d'explication de vote de M. BOURNAZEL, pour le groupe UMP.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Oui, merci, Madame la Maire.

Ce vœu est incompréhensible ; vous êtes une majorité et normalement vous devez penser tous la même chose. Dans le 18e arrondissement, je ne suis pas membre de la commission, et on m'explique que je ne suis pas censé en être membre, donc il faudrait savoir. On me dit depuis des années, depuis 2008, que je n'ai pas le droit de siéger à la commission du 18e arrondissement. Non, je ne suis pas membre. M. NEYRENEUF est le seul habilité du Parti Socialiste à être président de cette commission, point à la ligne.

Quant à M. BROSSAT, qui répète sans arrêt "transparence, transparence, transparence, transparence", on commence à douter de votre transparence. Et là, il y a un autre problème, qui est que vous avez expliqué sur votre compte Twitter que vous aviez reçu depuis un an 1.000 demandeurs de logements sociaux dans votre permanence à la mairie du 18e : ont-ils obtenu des logements sociaux ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je donne la parole au maire du 18e, qui a été mis en cause. Allez-y, Eric LEJOINDRE.

M. Eric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Je vais expliquer pourquoi je voterai, bien sûr, ce vœu : d'abord parce qu'à la mairie du 18e, nous avons expérimenté, avec d'autres arrondissements, en premier, le système de la cotation ; et ensuite, pour rétablir un élément que M. BOURNAZEL sait très bien, effectivement, aucun élu du 18e n'est membre et ne peut voter à la commission d'attribution, mais tous les élus sont systématiquement invités à participer à toutes les réunions. Certains ont décidé d'y aller une fois, d'autres jamais, et vous avez fait ce choix de ne jamais y participer, ce qui est votre liberté.

Moi aussi, je n'ai jamais participé à aucune de ces réunions, mais je redemanderai au secrétariat de s'assurer que votre mail est bien inscrit dans la liste pour que vous soyez informé des réunions. Allez-y ! Et l'enjeu, c'est la transparence. Vous y êtes invité, venez !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La meilleure réponse serait d'accepter la mise en place du système de cotation et je vous assure que chacun s'en porterait mieux. En tous les cas, partout où cela a été mis en place, c'est un succès, et je vous invite vraiment à le faire. Je crois que nos concitoyens ont besoin de cette transparence et ce système-là la leur garantit.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Socialiste et Apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 184).

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à un quota de logements en faveur des jeunes étrangers isolés.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Le vœu référencé n° 18, déposé par le groupe Ecologiste de Paris, est relatif à un quota de logements en faveur des jeunes étrangers isolés.

La parole est à Mme Galla BRIDIER.

Mme Galla BRIDIER. - Merci, Madame la Maire.

Conformément à ce que j'ai exprimé lors du dernier Conseil de Paris en présentant ce même vœu, je le porte à nouveau à votre intérêt au nom du Groupe Ecologiste de Paris. Dans le prolongement du plan d'action en faveur des mineurs isolés étrangers et de l'appel à projets lancé en décembre 2014, afin de déterminer les opérateurs de ce plan, nous souhaitons que l'enjeu de logement de ces jeunes soit facilité.

Comme vous le savez, ces jeunes ont souvent des parcours de vie complexes et vivent à Paris dans des situations très fragiles. L'appel à projets lancé en décembre 2014 vise notamment à mettre en place des structures d'accueil de jour et un accueil de nuit. Si nous soutenons pleinement l'esprit de cet appel à projets, nous pensons qu'il est important de ne pas tout mélanger. Ainsi, les associations amenées à répondre à cet appel à projets se doivent d'abord, à notre sens, d'apporter les garanties d'un accompagnement social et d'insertion de qualité.

C'est pour cela que nous proposons que la Ville de Paris demande à ses quatre bailleurs sociaux de participer à l'effort de logement de ces jeunes, en mettant à disposition un quota de logements via une intermédiation locative classique, comme cela se fait déjà avec beaucoup d'associations, et pour bien d'autres types de publics. Ces logements pourraient faire l'objet d'ailleurs de colocations. Je rappelle que ce dispositif est très bien financé et encadré, et donc ne comporte pas de risque, entre guillemets, pour les bailleurs sociaux, si tant est que d'aucuns soient tentés de penser que ces publics fragiles puissent être un risque, évidemment. Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Galla BRIDIER.

La parole à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Madame la Maire, chers collègues, chère Galla BRIDIER, nous le savons tous, l'hébergement à l'hôtel n'est pas la prise en charge la plus adaptée à l'accueil de familles ou de jeunes isolés. Notre Conseil de Paris, avec Dominique VERSINI, a d'ailleurs voté en avril dernier un plan consacré à l'amélioration de l'accueil et de l'accompagnement des mineurs étrangers isolés. Par ailleurs, le Département de Paris a lancé, en décembre 2014, un appel à projets destiné à trouver de nouvelles places et formes d'hébergement pour ces jeunes.

Nous sommes bien évidemment disposés à étudier les propositions des associations agréées dans le cadre de l'appel à projets, dès lors qu'elles auront été travaillées en lien avec les bailleurs parisiens et les maires d'arrondissement.

Je tiens à souligner que nous ne partons pas de rien. Des expérimentations de colocation en intermédiation locative à destination de jeunes en insertion ont déjà été lancées, notamment par la S.I.E.M.P., qui est prête à travailler avec les associations porteuses de projets.

Je suis donc favorable au vœu que vous présentez.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Ian BROSSAT.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 185).

Vœu déposé par les groupes Ecologiste de Paris et Communiste - Front de Gauche relatif aux logements de fonctions des gardiens d'immeubles de logements sociaux.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux gardiens et aux gardiennes d'immeubles dans les bailleurs sociaux.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Les vœux référencés n^{os} 19 et 21, déposés par le groupe Ecologiste de Paris et Mme SIMONNET, sont relatifs aux logements de fonction des gardiens d'immeubles de logements sociaux.

La parole est à Mme BRIDIER, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Galla BRIDIER. - Il est rare de voir ces vœux presque déjà exaucés avant même un passage en Conseil. C'est pour cela que je ne serai pas très longue. Ce vœu consistait à demander, à vous demander, Madame la Maire, d'interpeller Madame la Ministre de la Fonction publique au sujet d'un décret de 2012 passé assez inaperçu, puisqu'entre les deux tours de la présidentielle.

A l'évidence, ce décret visant à réformer le régime des concessions de logement dans la fonction publique n'avait pas identifié que les gardiens d'immeubles HLM, dont certains sont encore fonctionnaires, pourraient être affectés de manière importante. En effet, les logements de fonction des gardiens d'immeubles représentent une part non négligeable de leur salaire sous forme d'avantage en nature, et si péril il y avait dans cet équilibre des revenus des gardiens, ce décret risquait de mettre surtout en péril également cette fonction primordiale dans la gestion des immeubles de logements sociaux. Il aurait aussi induit une inégalité criante entre les gardiens de statut privé et ceux encore fonctionnaires. Il semblerait aujourd'hui que les gardiens d'immeubles soient exclus du champ de ce décret, suite à une déclaration la semaine dernière de Mme LEBRANCHU, et nous nous en félicitons.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

M. Nicolas BONNET, président du groupe... Ou pour son groupe ?

Voilà, Nicolas BONNET, président du groupe Communiste - Front de Gauche, vous avez la parole.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Nous nous sommes associés à ce vœu qu'a présenté Galla BRIDIER, mais j'ai souhaité aussi intervenir, puisque lors de notre dernier débat sur la question du contrat de prévention et de sécurité, nous étions intervenus pour rappeler le rôle essentiel que jouent les gardiens d'immeubles dans ce rôle de prévention.

Et donc, il nous semble important de favoriser la place de ces gardiens, et notamment par la question de la gratuité de leur logement. Et c'est pour cela que nous alertons, suite à cette proposition de loi, sur cet amendement qui était passé à l'Assemblée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je dédie ce vœu à ma belle-mère, qui a consacré toute sa vie en tant que gardienne d'immeuble. Et je peux vous dire que toutes les anecdotes et le vécu de l'intérieur de ce métier montrent aussi à quel point il est nécessaire, pour ces professions si essentielles à la vie urbaine, à la vie parisienne, aussi d'avoir de la reconnaissance, car il y en a, des humiliations et des duretés de la vie affligées à cette fonction.

Ces vœux sont néanmoins toujours d'actualité, car les déclarations de la ministre ont encore une petite part d'ombre puisqu'il ne s'agirait pas de l'intégralité des gardiens qui se verraient respectés dans leurs droits initiaux de conserver leur logement de fonction. Et donc, comme il persiste encore un flou sur certaines modalités de gardiens qui pourraient se retrouver contraints à ne plus bénéficier de la gratuité de leur loyer, il me semble que ces vœux doivent être certainement avec des amendements oraux, mais néanmoins adoptés par notre Assemblée.

Et je pense que cela peut être aussi l'occasion pour que justement, notre Exécutif, avec l'ensemble de notre Assemblée, réaffirme tout son soutien à l'ensemble des gardiennes et des gardiens d'immeubles des bailleurs sociaux de la Ville de Paris. Je pense que c'est important, car il a pu y avoir par le passé des inquiétudes de certains gardiens dans certains bailleurs, du fait de réorganisations du volume de bâtiment, des réorganisations qui ont pu faire craindre une volonté de réduction du nombre de gardiens, alors que je pense que nous devons au contraire réaffirmer notre attachement à ce métier essentiel pour l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Madame la Maire, chers collègues, chers Galla BRIDIER, Danielle SIMONNET et Nicolas BONNET-OULALDJ, vous connaissez l'attachement de la Ville de Paris à ses gardiens d'immeubles. Nous avons eu l'occasion d'en parler à de nombreuses reprises au sein de ce Conseil de Paris. Nous sommes déterminés à valoriser le rôle des gardiens parce que le bien-vivre-ensemble dans nos logements sociaux, cela suppose des gardiens présents, bien traités et respectés.

Vous évoquez les conséquences d'un décret qui est paru entre les deux tours de l'élection présidentielle et qui a des conséquences néfastes sur la situation de logement des gardiens fonctionnaires.

Il se trouve, pour être tout à fait clair et complet, qu'à Paris, nos bailleurs sociaux n'ont pas de gardiens fonctionnaires. Nous ne sommes pas, par conséquent, directement impactés par ce décret. Il n'en reste pas moins que nous sommes solidaires des gardiens qui travaillent de l'autre côté du périphérique et qui ont raison de se battre pour que leur droit au logement soit respecté.

Cependant, le Gouvernement a fait un certain nombre de déclarations sur ce sujet qui donnent le signe d'une volonté de sécuriser le droit à un logement gratuit pour les gardiens d'immeuble ayant le statut de fonctionnaires. Dans cette perspective, nous souhaitons que l'instruction, qui sera prochainement adressée aux Offices publics de l'habitat par le Gouvernement, garantisse effectivement qu'aucun gardien bénéficiant de son logement ne voie remise en cause la gratuité de celui-ci.

Je vous propose, par conséquent, de retirer le vœu présenté par le groupe Communiste et le groupe Europe Ecologie - Les Verts et que Danielle SIMONNET, comme nous en avons convenu au préalable, puisse porter un certain nombre de petits amendements sur son vœu qui tiennent compte des déclarations du Gouvernement mais qui vont bien dans le sens que vous proposez.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Peut-être que le vœu n° 19, donc celui-là, est retiré, c'est cela ?

Et le vœu n° 21, amendé, comme cela vous a été proposé, est soumis au vote.

On est d'accord, Madame SIMONNET ?

Mme Danielle SIMONNET. - Oui.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Donc, je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 187).

Observations sur le déroulement de la séance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - J'informe notre Conseil que, pour les vœux bis qui sont souvent des vœux de l'Exécutif, nous allons appliquer ce qui a été décidé au niveau des groupes, à savoir que cinq exemplaires seront distribués pour chaque groupe et les autres exemplaires arriveront directement par mail sur les tablettes de chacun des conseillers.

Voilà une information qui valorise ce que nous faisons pour réduire la masse de papier et permettre, néanmoins, l'information de chacune et de chacun.

Vœu déposé par les groupes Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris relatif à un projet de résidence étudiante.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - J'ai un vœu référencé n° 20 relatif à un projet de résidence étudiante et je donne la parole à Raphaëlle PRIMET, pour les groupes Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, cher Ian, dans notre ville universitaire, le logement étudiant est un enjeu fort. Les étudiants ont un statut précaire et la moitié d'entre eux est obligée de travailler en parallèle. Il y a donc nécessité de construire du logement social étudiant à des prix abordables.

Le projet du 129 boulevard Davout de transformation de bureaux vacants en 300 studios ne répond pas à ces besoins en promettant des studios entre 800 et 1.000 euros mensuels. Le montage privé avec un dispositif de défiscalisation fait peser un risque de dérive pour une copropriété dégradée à l'issue de la période de défiscalisation.

Donc, nous demandons par ce vœu la réalisation d'une opération mixte, libre et sociale, avec une part du social majoritaire pour garantir la pérennité de la copropriété dans le temps, qu'il ne s'agisse pas, pour le montage, d'un dispositif de défiscalisation et aussi qu'il intègre au rez-de-chaussée une offre de commerces et d'activité.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je donne la parole à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci.

Je voudrais saluer l'intervention de Raphaëlle PRIMET qui concerne donc le 129 boulevard Davout. Il s'agit d'un projet de résidence étudiante privée qui permettra de créer 300 logements étudiants. Il s'agit, par ailleurs, d'un projet emblématique de transformation de bureaux en logements, puisqu'il s'agit d'un immeuble de bureaux qui a été très longtemps vide.

Vous soulignez, néanmoins, la volonté qui est la vôtre, et que je partage, d'avoir à cet emplacement une part de logements sociaux étudiants et que ce projet privé puisse intégrer une part sociale, qui n'est pas obligatoire puisque nous ne sommes pas en zone de déficit en logement social boulevard Davout. Néanmoins, j'y suis totalement favorable et nous allons discuter avec le promoteur, en l'occurrence Demathieu Bard, afin qu'une part sociale puisse être intégrée à ce projet.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Ian BROSSAT.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes Communiste - Front de Gauche et GEP, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 186).

2015 DU 45 - Cession d'un volume au 67-69 boulevard de Charonne (11e), pour la réhabilitation d'un immeuble et la création d'un centre culturel et universitaire.

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à un appel à projets (11e).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le projet de délibération DU 45 relatif à la cession d'un volume au 67-69 boulevard de Charonne dans le 11e arrondissement, pour la réhabilitation d'un immeuble et la création d'un centre culturel et universitaire, sur lequel le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants a déposé le vœu référencé n° 22.

La parole est à Mme MOREL, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Madame la Maire.

Les élus du groupe Ecologiste voteront contre le projet de délibération concernant la session du 67-69 boulevard de Charonne, et ce, pour trois raisons.

La première de ces raisons est que nous sommes opposés à la vente d'un bâtiment qui fait partie du patrimoine historique, industriel et architectural de notre ville dans le 11e, au prix de 1.064 euros le mètre carré, après une baisse d'environ 50 % par rapport à l'expertise du cabinet mandaté par la Ville. A la place, nous demandons le maintien du régime de concession ou la mise en place d'un bail emphytéotique.

La deuxième raison est que ce type de friche industrielle est rare à Paris et très recherché par les entrepreneurs et les associations qui développent des projets innovants d'agriculture urbaine, à l'image de la zone d'agriculture urbaine expérimentale qui se développe actuellement à Bordeaux et qui fédère, à ce jour, de nombreuses PME, associations et institutions.

Les acteurs existent aussi à Paris : "Villes fertiles", "Incroyables comestibles", "Vergers urbains", "Vergers itinérants", "Zone A" dans le 11e arrondissement, pour n'en citer que quelques-uns.

Malheureusement, notre ville dispose de peu de friches industrielles et offre donc peu d'opportunités pour ce type de projets. Ce sont pourtant des projets indispensables au XXIe siècle, car ils s'inscrivent à la fois dans une logique de transition écologique et de lutte contre le dérèglement climatique, mais aussi dans une logique de développement économique. Ne pas développer ce type de projets sur ce site, c'est donc rater une opportunité historique qui ne se représentera pas de sitôt.

Enfin, la troisième raison est que nous considérons que les habitants des 11e, 12e et 20e arrondissements concernés par le devenir de ce bâtiment auraient dû être davantage associés au choix du projet. Ce manque de concertation est paradoxal, à l'heure où la Maire de Paris se targue de donner les clés du budget aux Parisiens et aux Parisiennes. Ils ont peut-être les clés du budget mais, apparemment, on ne veut pas leur donner celles du 69 boulevard de Charonne.

Nous voterons donc contre et nous demandons :

- un, que ce projet de cession soit suspendu, afin que les projets alternatifs d'agriculture urbaine puissent être proposés, étudiés et chiffrés ;

- deuxièmement, que la Ville garde la propriété du bâtiment et propose soit un nouveau régime de concession, soit un bail emphytéotique au porteur de projet ;

- troisièmement, qu'une concertation avec les habitants du 11e, du 12e et du 20e soit de nouveau engagée, compte tenu des enjeux que représente ce bâtiment pour la vie du quartier, et qu'elle permette le choix d'un projet participatif et citoyen innovant, écologique et ouvert sur la ville ; en somme, un projet du XXIe siècle !

Le groupe Ecologiste soutient donc ce vœu du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants qui demande que ce projet de cession soit suspendu et qu'un appel à projets innovant soit lancé.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur Jérôme GLEIZES, vous avez la parole, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Pour compléter l'intervention de ma collègue Joëlle MOREL, je vais rajouter un autre élément.

Ce projet de délibération arrive au mauvais moment, alors que la mission d'information et d'évaluation "Fabriquer à Paris" n'est pas terminée. En effet, Paris, comme l'ensemble des territoires français, subit une désindustrialisation accélérée depuis 15 ans. Alors qu'une révolution industrielle est en cours, l'évolution que nous avons pu un peu évoquer ce matin, avec l'avènement d'une ville intelligente, nous allons perdre un bâtiment industriel. Il est dommage que nous abandonnions un tel immeuble qui doit avoir vocation à garder sa finalité de lieu d'activité avec un usage mixte d'agriculture urbaine, qui a été développé par Joëlle MOREL ; je n'insisterai pas sur ce point.

D'ailleurs, le changement de vocation de ce lieu nécessite des investissements de restructuration de 18 à 20 millions d'euros. Peut-être que nous aurions pu trouver un lieu adéquat qui aurait nécessité moins de frais et donc de gagner du temps ; car il est, en effet, aussi important de créer un espace culturel universitaire juif européen, comme c'est prévu ici. Paris a toujours été à la pointe de la préservation de l'Histoire juive. Je pense notamment au centre Medem dans le 10e arrondissement qui préserve l'histoire du monde juif, notamment du Bund et qui, à travers le collectif "Pourim Shpil", travaille à la reconnaissance de la culture yiddish.

Nous mettons notre opposition contre ce projet de délibération pour trouver d'autres usages.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. Jean-Bernard BROS.

M. Jean-Bernard BROS. - Madame la Maire, mes chers collègues, la cession par la Ville d'emprises foncières constitue une démarche logique, car le parc de la Ville est vivant et dynamique. Nous construisons notamment du logement. Il va donc de soi que notre patrimoine se renouvelle. Dans un souci de bonne gestion, il est nécessaire de nous séparer d'un certain nombre de nos emprises. Par ce projet de délibération, vous nous proposez de vendre au 67-69, boulevard de Charonne, un immeuble qui appartenait à EDF et a été remis à la Ville en 2007.

Cette démarche de cession, nous ne la contestons pas. Ce que nous contestons, c'est la manière dont cette opération s'est montée. C'est d'ailleurs à cet effet que nous avons déposé un vœu et que nous voterons contre ce projet de délibération.

Madame la Maire, je pensais qu'il y avait dorénavant une dynamique d'ouverture sur les projets afin de susciter la créativité en développant des projets innovants. D'ailleurs, le concept "réinventer Paris", cet appel à projets innovant pour la cession de grands bâtiments et d'espaces de notre territoire, est une belle démarche dont j'ai, par le passé, salué l'originalité et la pertinence. Alors pourquoi ne pas avoir intégré le 67-69, boulevard de Charonne au sein des différents projets de "réinventer Paris" ?

Je trouve même que cette cession est contradictoire avec l'esprit collaboratif que notre majorité défend au quotidien. Localement, dans le 11^e arrondissement, sont portés des projets, par exemple, d'agriculture urbaine, pourquoi pas. Nous pensons, au groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, que nous pourrions également mettre à disposition ces espaces pour des incubateurs qui continuent leur développement sur notre territoire, pour des lieux dédiés à la culture ou à la pratique artistique, pour des salles de spectacle, d'espaces sportifs, bref, pour des projets qui puissent ouvrir à tous ces 8.000 mètres carrés en plein cœur de Paris.

Je crois qu'un centre communautaire a un besoin légitime de sécurité et je vois mal comment il pourrait être ouvert sur les quartiers, comme le projet de délibération nous le laisse penser. Nous ne contestons pas la nécessité pour le centre communautaire de la rue de Lafayette de trouver de nouveaux murs. Ce que nous contestons, c'est la méthode qui a été engagée.

Un mot sur le cœur de nos interrogations : je veux parler des conditions financières de l'opération sur lesquelles, mes chers collègues, on se perd un petit peu.

La Ville cède le bâtiment à 6,4 millions d'euros. "France Domaine" a évalué le bâtiment à 8 millions d'euros. La Ville a parallèlement fait un appel à un cabinet d'experts indépendants qui estimaient, en janvier 2014, la valeur vénale à 12,7 millions d'euros, soit exactement le double du prix de cession. Tous ces éléments nous interrogent fortement.

Vous l'aurez compris : les élus du groupe R.G.C.I. ne sont convaincus, ni par la méthode, ni par l'opération financière que constitue une telle cession. Nous avons porté un vœu afin que cette adresse puisse être intégrée à un appel à projets dans lequel la créativité serait sollicitée et pourrait bénéficier à tous. C'est une demande qui, je crois, s'inscrit dans la logique portée par notre majorité depuis le début de la mandature et qui vaut pour cet établissement comme pour l'ensemble des espaces d'une telle ampleur.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Président.

Je veux juste dire un mot puisque je ne pourrai pas assister à la totalité du débat compte tenu de la panthéonisation.

J'entends ce que les uns et les autres disent, mais il s'agit d'un projet pour un centre universitaire juif européen permettant au centre communautaire de la rue Lafayette - que nous connaissons tous très bien pour des activités extrêmement intéressantes de débats, des activités culturelles - de s'agrandir.

Moi, je vous le dis : j'assume totalement. J'assume totalement, surtout après ce qui s'est passé au mois de janvier à Paris. J'assume vraiment tout à fait qu'il puisse y avoir un lieu comme celui-là, soutenu d'ailleurs à l'échelle internationale par de très nombreuses fondations. C'est un plus indéniable pour Paris et pour le 11^e arrondissement. Bien sûr qu'il faut un travail local, bien sûr qu'il faut que les associations de quartier s'y retrouvent, mais ne venons pas opposer ou réduire la portée d'un projet comme celui-ci, ayant une dimension qui dépasse vraiment l'échelle du quartier et de l'arrondissement et qui nous inscrit dans un travail d'intérêt général pour permettre à cette culture, qui a marqué profondément notre ville et qui continuera à la marquer, de pouvoir s'exprimer, de pouvoir diffuser dans le partage, sans prosélytisme.

Je vous le dis car je ne pourrai pas être là au moment où le vote aura lieu, combien j'assume pleinement ce projet. Il fait honneur à notre ville. Il n'est en rien en contradiction avec la nécessité que j'ai posée avec toute mon équipe ici, de donner la parole aux Parisiens. Mais il faut aussi assumer qu'il y a des projets qui ne sont pas simplement des projets qui relèvent du quartier ou de l'arrondissement, même s'ils doivent y être présents et même si tous les habitants doivent pouvoir s'y retrouver.

Admettons que dans une ville comme Paris, il y ait des choses qui nous dépassent que l'on soit vraiment en mesure, avec enthousiasme et avec conviction, de porter au nom de Paris, et pas simplement du quartier.

Je vous remercie.

Je vais donner la parole à Christian SAINT-ETIENNE. Il n'est pas là. Peut-être y a-t-il quelqu'un pour le groupe UDI-MODEM ? Non.

Donc, la parole est à Mme Valérie MONTANDON, pour le groupe UMP.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Madame la Maire.

J'ai écouté les différents intervenants tout à l'heure. Je vous avoue que je suis assez troublée. Entre ceux qui trouvent toutes les mauvaises raisons du monde pour tenter de faire casser le projet de cession et ceux qui défendent timidement le projet avec des arguments très défensifs, je me demande parfois si les intentions et les pensées des uns et des autres ne sont pas ailleurs que dans le projet de délibération proprement dit.

Lors des prises de parole des différents groupes, vous avez évoqué plusieurs arguments : le patrimoine culturel soi-disant bradé, une rareté foncière, des conditions financières non adéquates, l'absence totale de concertation, soi-disant une M.I.E. qui n'aurait pas été achevée. Vous avez aussi mis énormément en avant un projet de vergers urbains à la place. Je reprends les arguments invoqués : "un projet dit indispensable sur ce site, une opportunité historique".

Madame MOREL, je me demande tout de même si un verger est un projet du XXI^e siècle. Mais un projet culturel et universitaire, cela ne l'est pas ? Cela n'a pas de sens.

Monsieur BROS, vous suggérez aussi un projet à vocation culturelle, mais justement, c'est un projet à vocation culturelle et universitaire. J'ai vraiment du mal à comprendre.

Mesdames et Messieurs les "Verts", du groupe Communiste - Front de Gauche et les radicaux, qu'est-ce qui vous gêne dans ce projet de délibération ?

Je le répète : c'est un projet privé, non religieux. C'est un projet culturel et universitaire qui permettra d'ouvrir la culture juive à tous et ce, au cœur de Paris. J'insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas d'un projet religieux, mais réellement d'un projet culturel et universitaire. Il ne s'agit pas d'un projet public, mais privé qu'il faut respecter. Comment aussi pouvez-vous, Messieurs et Mesdames du groupe Communiste - Front de Gauche et groupe Ecologiste de Paris, continuer à dire qu'il ne s'agit pas d'un projet tourné vers l'avenir ?

Mes chers collègues, au sein de cette Assemblée, tout le monde sait se retrouver autour des commémorations de la Shoah et c'est bien normal. En revanche, il serait très souhaitable de se retrouver également pour soutenir la culture juive vivante et j'insiste : vivante.

Merci.

(M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame MONTANDON.

Pour poursuivre ce débat, la parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, pour que nous puissions d'abord avoir ce débat en toute sérénité, mon propos n'a rien sur la nature et l'évaluation de la nature du projet privé de centre communautaire de Paris, de création d'un espace culturel universitaire juif européen. Cet établissement n'a rien de culturel, donc en aucun cas mon intervention serait liée à la nature de ce projet. Je pense qu'ici, dans cette Assemblée, nous pouvons suffisamment avoir un respect mutuel, malgré l'ensemble de nos désaccords politiques, pour qu'il n'y ait aucune allusion ou suspicion d'antisémitisme au fait qu'on puisse être d'accord ou pas d'accord avec ce projet.

S'il vous plaît, qu'il y ait ce respect-là. Je comprends l'intervention de Mme la Maire qui insiste sur le rendez-vous tragique avec l'histoire que nous avons eu en janvier et je comprends son attachement, en fonction de ce rappel tragique de l'histoire, à l'avènement de ce projet. Je souhaite juste qu'on entende d'autres analyses et qu'on puisse entendre aussi des désaccords pour d'autres raisons avec ce projet.

Oui, je suis étonnée et je désapprouve généralement, par principe, quand il y a une démarche de vente du foncier de la Ville pour des projets privés. C'est le premier principe.

En plus, j'ai le sentiment que, sur cette vente, il y a un cadeau financier parce qu'il y a visiblement un grand écart entre l'estimation du montant du foncier et le montant de la vente et de l'opération effectuée. J'aimerais avoir des précisions sur ce point : pourquoi ? Comment ?

Même si encore une fois, je désapprouve, d'abord et avant tout, la vente du foncier et j'estime que si la Ville à un moment donné souhaite céder du foncier, évidemment elle n'a pas non plus à faire d'"opérations spéculatives". Néanmoins, il est nécessaire de savoir concrètement combien cela valait et pourquoi on le vend à un autre montant.

Autre chose, je me souviens qu'à un précédent Conseil de Paris, nous avons adopté, sur proposition du groupe Communiste - Front de Gauche, une mission sur la réindustrialisation de Paris avec cette réflexion-là qui était : comment est-ce que l'on peut relocaliser de l'activité industrielle à Paris ? N'avons-nous pas là, justement sur ce lieu qui était donc dépendant de la Compagnie parisienne de distribution d'électricité et qui donc relevait de ce secteur-là, l'opportunité de réfléchir et de prendre le temps, de permettre à la mission proposée par le groupe Communiste - Front de Gauche de faire ses propositions avec toutes les concertations nécessaires pour voir si, sur cet emplacement, il n'y a pas des innovations, pour reprendre ce terme qui généralement est quand même très fortement utilisé par le groupe Socialiste et Apparentés, pour voir justement comment le mettre en pratique dans l'enjeu de relocaliser de l'activité industrielle à Paris.

Dernière chose, la question de la concertation avec les habitants, la question de se réapproprier la ville et de penser l'ensemble des territoires et micros territoires où il y a des opportunités d'évolution, de changement de la ville, toutes ces possibilités doivent être prises pour permettre un débat citoyen, pour réfléchir aux propositions. Pourquoi cette précipitation qui ferait que cette emprise foncière échapperait à une démarche de démocratie participative ?

Donc, voilà pourquoi je ne voterai pas pour ce projet de délibération mais, s'il vous plaît, dans ce débat-là, qu'il n'y ait pas de dérapages dans les insinuations sur les désaccords que nous pouvons avoir.

Je vous en remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à Mme Danièle PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, pour être claire, la nature de l'acheteur n'est pas en cause pour nous. Cela dit, nous avons un certain nombre de questions importantes.

Même si vous le savez aussi bien que nous, le centre communautaire du 119, rue Lafayette est à la fois un lieu culturel, une maison regroupant des associations très diverses, l'Institut universel et universitaire Elie Wiesel, et comporte aussi un lieu de culte.

Une des choses qui manque dans le projet de délibération est bien celle-ci : sommes-nous face à un projet d'extension du centre communautaire qui sera ainsi sur deux sites ou sommes-nous sur un transfert total et définitif du 119, rue Lafayette vers le 69, boulevard de Charonne ?

Si nous lisons la description qui nous est faite du projet, il n'y aurait aucun transfert du lieu de culte du 119, rue Lafayette, il n'y aurait donc pas d'aide de la Ville à la réinstallation d'un lieu culturel qui tomberait sous le coup de la loi 1905. Nous sommes aussi surpris qu'une telle opération n'ait fait l'objet d'aucun appel à projets ou de concertation avancée avec les élus de l'arrondissement concerné.

Le 11e arrondissement est un arrondissement où le foncier est rare et qui est déficitaire en équipements publics. Ne pouvait-on pas, comme le propose le vœu du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants que nous voterons, mettre cette parcelle dans le projet "réinventer Paris" ?

"Paris Habitat" s'est porté acquéreur des parcelles mitoyennes et nous ne demandons pas forcément à ce que l'on fasse du logement sur cette parcelle, y compris social, ce qui aurait pu être le cas, si on lit bien l'étude d'expertise qui a été demandée par vos services à "Vif Expertise".

Ces experts écrivent aussi que, dans ce genre d'opération, on parle de plus de 3.000 mètres carrés. Ce peut être actuellement attractif pour l'immobilier d'entreprise, en tout cas pas en bloc, mais dans le même temps, notre collègue Jean-Louis MISSIKA et les premiers échos de la M.I.E. présidée par Nicolas BONNET-OULALDJ font le constat que si on veut réimplanter des entreprises à Paris, il nous faut trouver du foncier et du foncier peu cher.

N'y avait-il pas sur cette parcelle la possibilité d'accueillir des P.M.E., des P.M.I. en ruche, des espaces de "coworking", par exemple ? Car la raison essentielle qui nous amène à nous opposer à ce projet de délibération et le prix d'achat qui est de 20 % en-dessous de l'estimation des domaines, alors que nous cherchons partout 20 sous pour faire un franc, comme disait ma grand-mère, il me paraît normal de valoriser le patrimoine de la Ville si nous sommes amenés à le vendre.

Un des arguments qui a été avancé est le caractère universitaire du lieu. L'Institut universitaire fondé par Elie Wiesel, dont je ne mets en cause ni la qualité du travail de formation ni la qualité des enseignants, est tout de

même un établissement privé hors contrat qui ne peut dispenser aucun diplôme. L'Institut précise d'ailleurs sur son site qu'il ne remet en fin de cursus que des attestations qui n'ont aucune équivalence reconnue. Parmi ses partenaires publics ne figure que la Faculté publique de théologie de Strasbourg qui coproduit des séminaires avec ledit Institut.

Là aussi, c'est un souci, accorder une telle ristourne de 1.500.000 euros à ce motif nous apparaît disproportionné. Nous attendons donc des explications sur les questions précises que nous vous avons posées. Mais en l'état, nous ne pouvons voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE. - Merci, Monsieur le Maire.

A ce moment du débat, je voudrais évidemment prendre en compte ce qui a été dit par les précédents orateurs, et par là même prendre acte que personne ne conteste l'intérêt évident du projet prévu au 69, boulevard de Charonne, avec, faut-il le préciser pour Mme PREMEL, le fait que ce soit d'abord un transfert entre le centre communautaire de la rue Lafayette et la création de cet espace culturel et universitaire juif européen dans le 11e arrondissement.

J'ai entendu à la droite de cet hémicycle qu'il n'y aurait pas assez d'enthousiasme de ce côté-ci. Eh bien, que je puisse dire, comme sans doute François VAUGLIN le fera après moi, combien effectivement la majorité du 11e arrondissement, tout du moins les élus socialistes, sont enthousiastes et pensent que pour le 11e arrondissement la création de cet espace culturel et universitaire juif européen est évidemment un acquis majeur d'un point de vue intellectuel, dans une démarche d'ouverture et de rayonnement, comme cela a été précisé par la Maire de Paris. Quand je dis les élus socialistes du 11e arrondissement, je vois la maire du 12e arrondissement qui dit aussi son enthousiasme, comme je pense tous les élus du groupe Socialiste et Apparentés.

De ce fait, qu'est-ce qui est en cause ? C'est le déclassement de cette parcelle. Tout d'un coup certains s'émeuvent en disant : comment la Ville de Paris va se dessaisir d'une partie de son patrimoine au bénéfice d'un projet d'intérêt privé ? Hormis le fait que ce projet d'intérêt privé est un projet, j'espère que tout le monde le conçoit ainsi, d'intérêt général. Tout ce qui est d'intérêt général n'est pas forcément public mais peut venir évidemment et aussi, nous le savons, d'initiatives privées.

Alors, je voudrais en cette affaire, et parce que nous sommes redevables de la bonne utilisation de l'argent public, que nous ayons en considération deux éléments.

Le premier élément est le fait qu'à l'adresse concomitante, limitrophe au 63, boulevard de Charonne, la Ville de Paris a investi, si j'ose dire, beaucoup d'argent avec "Paris Habitat" pour créer des logements sociaux, une crèche, une maison de santé, un commerce. Et, quand je dis logements sociaux, je devrais dire aussi que, de façon très innovante, est prévue une unité de vie pour personnes handicapées vieillissantes. Très beau projet porté à l'initiative, d'ailleurs pour ce dernier point, par le CICA du 11e arrondissement et son président d'alors Bernard CANIN. Et puis parce que, durant la même séance du Conseil d'arrondissement dans laquelle je rapportais ce projet comme élu à l'urbanisme, nous avons appris, par deux projets de délibération, que la Ville préemptait le 32, rue Keller et le 37, boulevard de Belleville.

Qui peut contester qu'entre 2001 et 2015, et a fortiori quand nous donnons à nouveau rendez-vous aux Parisiens en 2020, que le patrimoine de la Ville de Paris, loin de se restreindre, se sera considérablement élargi et notamment pour porter cette priorité qui rassemble la majorité municipale qui est celle du logement social.

De la même façon, comment peut-on parler de précipitation alors que les lieux ont été remis par ERDF à la Ville très exactement en avril 2013 ? C'est-à-dire qu'il y a maintenant plus de deux ans, et que localement à travers nombre de réunions, notamment du conseil de quartier Nation/Alexandre Dumas, nous avons été dans un dialogue permanent avec les habitants, les riverains, les conseils de quartier sur le devenir de cette parcelle.

Je souhaiterais, chers collègues, que nous sachions collectivement raison garder, que nous ayons d'abord à l'esprit l'objet de ce projet de délibération, que nous puissions nous rassembler effectivement sur ce déclassement nécessaire à ce qui est, dans l'Est parisien, un très beau projet qui fera évidemment l'honneur de la Capitale et qui participera au rayonnement intellectuel et universitaire ainsi que culturel de notre ville.

Merci.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. François VAUGLIN.

M. François VAUGLIN, maire du 11^e arrondissement. - En complément à ce que vient de dire Patrick BLOCHE, quelques éléments qui me semblent importants pour éclairer entièrement notre Assemblée sur ce beau projet.

C'est à l'évident un lieu qui fait rêver. C'est une nef de béton, une cathédrale de béton qui a un potentiel assez extraordinaire dont nous parlons aujourd'hui. Mais c'est aussi un bâtiment qui présente d'énormes contraintes architecturales. Et, puisque j'étais l'élu chargé de l'urbanisme auprès de Patrick BLOCHE dans la dernière mandature, j'ai passé tout mon dernier mandat à faire visiter ce bâtiment à des porteurs de projets qui rentraient avec des étoiles dans les yeux et qui ressortaient en courant. Ils nous disaient tous : "c'est magnifique, il y a un potentiel extraordinaire, mais désolés, pour en faire quoi que ce soit, cela nous coûtera beaucoup, beaucoup trop cher".

J'en ai vu, et des plus prestigieux. Des architectes de renom international envisageaient de mettre ici leurs ateliers.

Alors, quand on veut réindustrialiser Paris, évidemment, il faut avoir du foncier, mais il faut avoir aussi une logistique urbaine qui fonctionne. Autour nous avons le boulevard de Charonne, qui a été refait, pour notre plus grand plaisir, avec piste cyclable, etc. Je ne suis pas convaincu que ce soit le lieu le plus adapté qui soit pour les livraisons nécessaires à un bâtiment qui accueillerait une activité industrielle.

Mais je voudrais dire aussi que - Anne HIDALGO l'a d'ailleurs rappelé tout à l'heure - Paris a besoin de faire de la place pour tous ses citoyens.

Eh oui, il y a besoin d'avoir un espace culturel universitaire juif européen à Paris. Et donc, à partir du moment où nous faisons ce choix d'accueillir, de faire une place pour tous nos concitoyens, il faut à un moment donné s'en donner les moyens. Et s'en donner les moyens c'est, quand la Ville est propriétaire d'un bâtiment, comme le 69, boulevard de Charonne, le mettre à disposition pour permettre la réalisation d'un tel projet. Car si la cession était évaluée à 8 millions d'euros par les Domaines, elle est proposée à 6,4 millions, moyennant une contrepartie particulièrement substantielle.

Je vais m'y arrêter un instant. Cette contrepartie, c'est l'ouverture sur le quartier. Pour nous, il s'agissait évidemment de rejeter tout repli communautaire, mais au contraire d'ouvrir la ville à chacun de ses citoyens. Et cette ouverture s'est traduite pour les porteurs du projet par un engagement qu'ils ont pris devant le conseil de quartier Nation/Alexandre Dumas - réuni le 31 mars dernier, avec plusieurs centaines d'habitants présents - sans une seule voix contre -, avec cet engagement d'ouvrir à l'ensemble des habitants du 11^e arrondissement et du 20^e arrondissement, puisque ce lieu est mitoyen et frontalier, pour faire en sorte que chacun des habitants de nos deux quartiers, de nos deux arrondissements, aient les mêmes conditions que les adhérents du Centre. Si nous avons là un repli communautaire, il faudra m'expliquer ce que c'est au juste.

C'est aussi le fait de permettre aux associations de l'arrondissement, de permettre au conseil de quartier, de permettre au conservatoire, d'utiliser les nombreuses salles de réunion qui seront créées pour inscrire ce projet dans la ville. Alors oui, nous sommes particulièrement heureux, particulièrement fiers d'accueillir cet espace culturel au cœur de notre arrondissement, à côté de ce quartier de la Nation, à quelques pas d'ailleurs de l'endroit où Ilan Halimi a été assassiné.

C'est un quartier qui a une histoire et donc, je voulais inscrire ce projet de délibération dans cette histoire.

Je considère donc comme une chance le fait que nous ayons des porteurs de projets. Moyennant cet engagement d'une ouverture, engagement qui durera pendant 40 ans - ce n'est quand même pas rien - cet engagement contractuel de 40 ans prévoit que, si une plus-value était réalisée lors d'une éventuelle vente ultérieure, les engagements seront transmis au preneur et la plus-value sera reversée à hauteur de 50 % à la Ville de Paris. C'est dire que c'est un engagement qui a été bien négocié par les services de la Ville, qui fait que nous sommes assurés d'avoir une bonne fin pour ce projet et son contenu.

Voilà l'ensemble des raisons qui font que nous considérons comme une chance l'arrivée de cet espace culturel et universitaire juif européen, de rayonnement international, qui arrivera au cœur de Paris.

Merci.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, François VAUGLIN.

Pour répondre à l'ensemble de ces interventions la parole est à Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, et merci, Monsieur le Maire du 11^e arrondissement, pour ces explications très détaillées et très précises. Je voudrais remercier l'ensemble des orateurs inscrits sur ce projet de délibération et Jean-Bernard BROS pour son vœu. J'ai bien entendu ce qu'a dit Danielle SIMONNET, et je partage sa demande. Nous devons étudier ce dossier, étudier ce projet de délibération, de façon sereine et responsable. Nous devons prendre en compte les avantages et les inconvénients et nous devons porter un jugement fondé en raison. Donc, je voudrais ramener quand même ce dossier à ses justes proportions.

Il s'agit d'un transfert, de la rue Lafayette au boulevard de Charonne, d'un centre communautaire, transfert et extension bien sûr, d'un centre communautaire qui a des activités culturelles, universitaires, et de recherche, tout à fait intéressantes. C'est quelque chose qui est somme toute assez naturel dans la vie d'une ville que d'avoir ce genre de déplacements de centres, quelle que soit la nature de l'activité.

Alors, bien évidemment, j'ai été très touché par l'appel réitéré des uns et des autres à l'appel à projets "Réinventer Paris". Cela m'est allé droit au cœur, nous avons, pour "Réinventer Paris" proposé 23 sites. Cette liste très importante présentait une certaine cohérence en termes de diversité des problématiques posées. Il y a d'ailleurs, je le signale, dans cet appel à projets, un ancien site EDF également situé dans le 11^e arrondissement, la sous-station Voltaire, située au 14, avenue Parmentier.

Mais grosso modo, si jamais on laisse de côté "Réinventer Paris", si l'on regarde les objectifs que vous souhaitez pour ce site, eh bien ils sont tous présents dans le projet dont nous devons débattre ici, qu'il s'agisse d'espaces culturels ou d'espaces de travail, de salles de spectacle ou de lieux de réception pour les professionnels, les particuliers et les associations, et d'ouverture aux riverains, qu'ils soient du 11^e arrondissement ou du 20^e arrondissement.

Ce projet va permettre la réalisation d'un centre culturel et universitaire d'intérêt public. Le fait qu'il n'y ait pas de diplômes, habilités par le Ministère, qui soient délivrés ne change rien à la qualité des formations fournies dans cet espace. Il y a des lieux de spectacles, deux auditoriums polyvalents, des espaces de formation, un espace d'exposition, une médiathèque et un espace dédié à l'innovation et au numérique.

Les activités développées par l'actuel Centre Communautaire de Paris sont d'utilité publique et d'intérêt général. C'est une association, dans un contexte national et international grave que la Maire de Paris a rappelé, c'est une institution ouverte que la Ville de Paris a toujours soutenue et que nous nous devons d'accompagner dans sa volonté de développement et de créer un pôle majeur d'enseignement et de culture.

Maintenant, intéressons-nous au site, intéressons-nous au bâtiment. Ce projet va permettre une requalification patrimoniale d'un très beau bâtiment industriel qui date des années 30. Il va lui donner un nouvel usage, c'est la deuxième vie, la troisième vie des bâtiments, au cœur d'une dynamique de requalification urbaine d'anciens sites de production électrique.

Une emprise a déjà été sortie dès 2007 de la convention globale avec E.R.D.F. et est aujourd'hui en cours de chantier, Patrick BLOCHE l'a rappelé, pour la livraison d'un programme de logements sociaux et d'équipements de proximité, crèche, maison de santé, foyer d'accueil médicalisé, tout cela porté par Paris Habitat. C'est l'ensemble de cette séquence urbaine qu'il faut examiner pour comprendre la requalification du site.

Donc, le projet du Centre Communautaire parachèvera, fin 2017, la mutation générale de ce périmètre, dont une partie va rester en fonction pour les besoins d'E.R.D.F., d'où le besoin de procéder par division en volume et de prévoir un certain nombre de servitudes.

Alors, des questions précises m'ont été posées sur la valeur et le prix de vente ; je vais y répondre. Le bâtiment industriel sera tout d'abord totalement réhabilité par l'opérateur. Il s'agit de travaux lourds, et François VAUGLIN l'a rappelé, beaucoup de gens se sont découragés face à ce bâtiment à cause du coût des travaux. Cette dépense est estimée entre 15 et 20 millions d'euros et le centre communautaire - cela est, me semble-t-il, normal compte tenu du montant de ces travaux -, Madame SIMONNET, j'apprécie que vous écoutiez ma réponse, compte tenu du coût de ces travaux, il a préféré acquérir ce bâtiment plutôt que de procéder par bail.

Les conditions de la cession sont transparentes et rigoureuses. Nous proposons, par ce projet de délibération, de céder ce bien pour le prix de 6,4 millions d'euros, somme qui sera versée en 6 fois. Un million à la signature de l'acte et 5 versements de 1,08 million d'euros, indexé sur la variation de l'indice trimestriel du coût de la construction publié par l'INSEE.

Ce prix est validé par le Conseil du patrimoine, instance indépendante. Ce prix est assorti d'une clause extrêmement importante. La Ville a souhaité appliquer une clause d'affectation de 40 ans à l'usage pour lequel il est cédé.

L'acte notarié prévoira à ce titre qu'en cas de non-respect de cette clause, l'acquéreur versera à la Ville un montant complémentaire de 1,6 million d'euros correspondant à la valeur sans contrainte d'usage estimée par les domaines à 8 millions d'euros. François VAUGLIN a rappelé d'ailleurs ces éléments.

Donc, je précise que ce prix de 6,4 millions d'euros est un prix de marché. Quand on examine l'expertise privée réalisée par le cabinet d'expertise Vif, qui estime la valeur du bien en bureaux à 3,8 millions en cas de vente à un promoteur et 5,6 millions en cas de vente directe à un utilisateur. Cette dernière estimation est le cas de figure le plus proche et nous vendons bien au-dessus de cette expertise.

Il est nécessaire, au-delà de la signature des actes qu'autorisera le vote du projet de délibération, de constater la désaffectation et de prononcer le déclassement du volume et d'autoriser le porteur du projet à déposer toutes les autorisations d'urbanisme nécessaires. Et c'est l'objet de ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur MISSIKA. J'en déduis que l'avis de l'Exécutif sur le vœu n° 22 est un avis défavorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 45.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DU 45).

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à un débat sur l'ouverture de casinos.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 23, déposé par le groupe UMP, relatif à un débat sur l'ouverture de casinos à Paris.

La parole est à M. Philippe GOUJON pour le présenter.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est vrai que nos collègues du groupe UMP, notamment Claude GOASGUEN, Frédéric PÉCHENARD, Delphine BÜRKLI, Jeanne d'HAUTESERRE et tous les autres d'ailleurs, nous avons du mal à croire que la gauche gouvernementale et municipale soutient le projet d'implantation de casinos à Paris, interdits comme chacun le sait depuis 1907 - le législateur de l'époque n'était pas loin de la majorité actuelle -, alors qu'un des plus grands casinos d'Europe existe à Enghien, sans compter celui de Forges-les-Eaux, au prétexte que ces casinos, au nombre de 3 peut-être, se substitueraient avantageusement à la fermeture des cercles de jeu qui ont défrayé la chronique judiciaire mais qui, soyez-en persuadés, seraient aussitôt remplacés par des cercles clandestins.

Fermer les cercles, oui, ouvrir des casinos, non. S'il s'agit seulement de rapporter quelques dizaines de millions dans les caisses de la Ville et de l'Etat - c'est vrai que ce n'est pas négligeable -, ce serait au prix du risque d'une implantation, il faut que chacun en soit conscient, d'une implantation de mafias internationales avec toutes les criminalités induites qui se disputeront le contrôle de ces casinos dans la capitale, aubaine inespérée pour tous les gangs de la planète...

L'enjeu n'en vaut certainement pas la peine, la ville peut remplir ses caisses de façon plus propre je crois, sans même parler d'un développement évidemment - et sans faire appel à la morale - un développement de l'addiction au jeu, qui serait développé dans la population.

Beau projet en vérité pour Paris et sa jeunesse, Monsieur l'adjoint. Un rapport du criminologue Alain BAUER, que chacun connaît bien ici, en 2008 - vous aussi, je crois que c'est 50-50, c'est très partagé ! -, a dressé un bilan sans appel des liens existant entre le crime organisé les établissements de jeu, qu'il s'agisse de liens d'infiltration directs, financements, blanchiment d'argent sale, ou indirects, prostitution, usure, stupéfiants.

Je ne citerai pas tous les exemples, aux Etats-Unis, bien sûr, mais aussi en Europe, à Prague, Chypre, en Turquie, ni même je n'évoquerai pas les affaires tumultueuses du Palais de la Méditerranée à Nice ou du casino Ruhl, où il y a eu quand même mort d'homme.

La section FO - vous y serez peut-être plus sensible ! - des casinos, cercles et jeux a également dénoncé ce projet qui, dit-elle, menacerait pas moins de 2.000 emplois dans les casinos de province.

Aussi, avec Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, nous vous demandons simplement d'organiser un débat en Conseil de Paris, sur le rapport du Préfet DUPORT, afin que chacun puisse prendre ses responsabilités, à moins que vous ne préfériez tout de suite exprimer votre opposition, une opposition à un projet dont on peut prédire, et j'en termine par-là, qu'il sera annonciateur de maints désastres et débordements criminels dans notre ville.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Philippe GOUJON.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Je voudrais remercier Philippe GOUJON pour son vœu. Ma réponse sera très courte et favorable à un débat.

Je voudrais quand même préciser que la Maire de Paris n'est jamais intervenue sur cette question et qu'elle n'a rien demandé à quiconque. Cela me semble essentiel parce que vous avez tendance à la fois à pratiquer une sorte de logique du soupçon et une assimilation qui me paraît tout à fait discutable.

Quels sont les faits ? Le Ministre de l'Intérieur, Bernard CAZENEUVE, a commandé en février un rapport au Préfet DUPORT pour étudier le statut actuel des cercles de jeu et éventuellement trouver une alternative.

Le Préfet DUPORT doit remettre début juin son rapport au Ministre de l'Intérieur et, d'après ce que l'on sait - parce que pour le moment nous ne savons de choses que par les médias -, il y aurait la création d'une offre légale de jeu, via deux hypothèses, deux branches de l'alternative, soit la création d'un ou plusieurs casinos, soit une réforme du statut des cercles de jeu en les transformant en sociétés commerciales.

Je voudrais vous rappeler, Monsieur GOUJON, que le statut actuel des cercles de jeu ouvrait la porte à des abus et que ces abus ont fait l'objet d'enquêtes policières extrêmement importantes et je n'irai pas plus loin sur le sujet.

La plupart des grandes villes du monde ont une offre de casinos, donc l'étude d'une telle question est légitime. Nous attendons les conclusions et les recommandations du rapport dans les semaines à venir et nous les découvrirons en même temps que vous. Donc, sur cette base, sur la base de ce rapport, il est évident et il est opportun que le Conseil de Paris débattre de cette question afin de pouvoir prendre position sur un sujet important à plusieurs égards.

C'est donc un avis favorable à l'inscription à l'ordre du jour du Conseil de Paris d'une débat sur l'ouverture d'établissements de jeu à Paris.

Je vous propose une toute petite modification à votre vœu qui consiste à dire non pas "au prochain Conseil de Paris" mais "dans les prochains Conseils de Paris", parce que tout dépend de la date de la publication du rapport DUPORT.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Est-ce que cet amendement est accepté, Monsieur Philippe GOUJON ?

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Si la majorité municipale nous rejoint sur notre demande de débat, nous acceptons, bien sûr, cette modification.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci.

Ce sera donc un avis favorable au vœu n° 23 que je soumetts à vos voix...

Pardon, excusez-moi !

Excusez-moi, j'avais été saisi d'une explication de vote de Mme Danièle PREMEL.

Excusez-moi, Madame !

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons dit, au cours de la concertation menée par le Préfet DUPORT, à qui échoit la responsabilité de faire le rapport préalable à la décision du Ministre de l'Intérieur, que nous n'étions pas favorables à l'ouverture de casinos à Paris.

Le jeu est une activité noble à l'être humain. Pourquoi faut-il systématiquement l'associer à l'argent ?

Les jeux d'argent existent et l'hypocrisie typiquement française est toujours d'avoir de nobles principes accompagnés d'une flopée de dérogations.

Nous pensons qu'il y a suffisamment de structures de divertissement à Paris pour ne pas signer le pire, comme les capitales européennes et mondiales, par l'arrivée de casinos à Paris.

Nous devons aussi nous poser la question : à chaque fois que l'Etat baisse ses dotations, il incite les collectivités locales à trouver des ressources parallèles. Taxer le vice est une vieille tradition française.

Nous comprenons bien la tentative de séduction par la carotte financière que représenterait l'arrivée d'un ou plusieurs casinos qui pourraient largement compenser le produit des actuels cercles de jeu où on nous parle de 25 millions au regard des 9 millions.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame...

Mme Danièle PREMEL. - Je finis tout simplement.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Oui, avec votre avis.

Mme Danièle PREMEL. - Ce serait bien un comble car il ne nous restera plus...

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - C'est une explication de vote.

Mme Danièle PREMEL. - ... que l'arme des permis de construire pour tenter de freiner le projet.

Enfin, se posera en fin de processus la question du porteur de projet. Nous n'en sommes pas là mais nous voyons l'intérêt d'avoir un débat rapidement sur la question.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame PREMEL.

Nous passons au vote du vœu n° 23, malgré cette dernière explication, toujours avec un avis favorable, j'imagine, de Jean-Louis MISSIKA, qui me le confirme.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 188).

Vœu déposé par les groupes UMP et UDI-MODEM relatif à l'avenir du "Bois Dormoy".

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencée n° 24, déposé par les groupes UMP et UDI-MODEM, relatif à l'avenir du "Bois Dormoy".

La parole est à M. BOURNAZEL.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous connaissez la décision de la Mairie de Paris et de la mairie du 18e arrondissement de construire sur le site du Bois Dormoy un établissement accueillant un E.H.P.A.D. et une crèche, entraînant ainsi sa disparition.

Le "Bois Dormoy" est un espace de végétation sauvage de 1.700 mètres carrés au cœur d'un quartier urbain très dense et très déficitaire en espaces verts. Il s'agit d'un lieu avec une forte identité, d'un espace, le seul espace de Paris où une micro-forêt urbaine s'est développée, constituant à ce titre un réservoir de biodiversité à protéger.

Les riverains, les habitants de ce quartier du 18e arrondissement en général, sont attachés au "Bois Dormoy". Pour preuve, la pétition réclamant la préservation du site qui a recueilli plus de 2.000 signataires.

Les habitants du quartier se sont véritablement approprié cet espace et l'ont façonné à leur image, faisant de ce lieu unique et magique à Paris un véritable lieu de rencontre et de partage.

Le "Bois Dormoy" accueille régulièrement des associations du quartier, ainsi que des élèves des écoles maternelles et primaires du quartier pour des ateliers de découverte de la nature. Le Bois propose aussi une programmation culturelle gratuite et de qualité fortement appréciée.

Il est, par ailleurs, plus aisé de préserver cet espace vert plutôt que de le détruire pour ensuite rechercher d'autres endroits pouvant accueillir un nouvel espace vert de ce type. La destruction du Bois Dormoy, 160 arbres et plus d'une quinzaine d'espèces d'oiseaux protégés, irait à l'encontre des engagements répétés de la Maire de Paris et du maire du 18e arrondissement en faveur de la végétalisation de Paris, de la préservation des espaces verts et de la protection de l'environnement et de la biodiversité.

Nous proposons donc simplement le reclassement du site au Plan local d'urbanisme actuellement en révision. Il convient donc, en attendant, de préserver le Bois Dormoy des travaux qui pourraient y être entrepris.

Je rappelle que j'avais, dès 2011, déposé un vœu en ce sens au Conseil du 18e arrondissement et au Conseil de Paris.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Il faudrait conclure, Monsieur.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Il est proposé d'intégrer ce projet d'E.H.P.A.D. et de crèche dans le vaste chantier de la Chapelle International.

Je conclus juste.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Nous avons fait ce vœu au Conseil du 18e à l'initiative de Pierre LISCIA.

Je remercie les élus "Verts" qui, dans l'intérêt général, l'ont voté et nous demandons donc la suspension de ces travaux.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Pierre-Yves BOURNAZEL.

Pour vous répondre, la parole est à Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Monsieur BOURNAZEL, j'avoue que je suis un peu surpris du dépôt de ce vœu et je vais essayer de vous expliquer pourquoi. Le 2 bis cité de la Chapelle fait l'objet d'un projet d'aménagement d'une crèche de 30 berceaux et d'un E.H.P.A.D. comprenant une unité d'accueil de jour de 20 lits pour personnes handicapées, une unité d'accueil Alzheimer de 24 lits et enfin, une résidence pour l'accueil de personnes âgées dépendantes. Ce projet est compatible avec le P.L.U., qui fait mention d'un LS100 et d'un équipement public sur la parcelle.

Il faut savoir que le temps de l'urbanisme est un temps long. Depuis son vote en Conseil de Paris en 2006, le suivi des procédures nécessaires pour l'aménagement de ce site ont permis à une végétation et à une faune de friche de croître, jusqu'à gagner en visibilité et attirer l'œil des responsables politiques locaux que vous êtes.

Laissez-moi vous expliquer pourquoi ce vœu pose un problème sérieux. Tout d'abord, contrairement à ce qui est affirmé dans ce vœu, l'inventaire biodiversité de la parcelle réalisé en 2013 ne révèle la présence d'aucune espèce animale ou végétale remarquable, végétaux typiques de friche et espèces animales en nombre réduit, et de nature commune à très commune.

De plus, ce projet d'aménagement, voté par le Conseil d'arrondissement et le Conseil de Paris depuis 2006, a fait l'objet de procédures juridiques, des préemptions, puis une déclaration d'utilité publique en 2009.

Il faut se rendre compte que c'est un acte d'expropriation, une déclaration d'utilité publique. Il n'est donc plus temps de revenir sur ce projet, pour lequel la D.U.P. a été prononcée en 2010. Pourquoi ? Eh bien tout simplement

parce que cela reviendrait à exposer notre collectivité, d'une part à des dommages et intérêts aux propriétaires sur les terrains de la D.U.P., d'autre part à un recours contentieux pour détournement de pouvoir et non-conformité au P.L.U.

En pratique, qu'est-ce que cela signifie ? Cela signifie que ce vœu ne pourra pas être appliqué, parce qu'il est illégal. L'alternative n'est pas entre un jardin et une crèche ou un E.H.P.A.D., l'alternative est entre une crèche ou un E.H.P.A.D. et rendre le terrain à son propriétaire.

De plus - je voudrais juste terminer, s'il vous plaît ; ce point me paraît quand même important -, je rappelle que la crèche et les unités pour personnes dépendantes prévues sont nécessaires au 18e arrondissement. Faire référence à la création d'un E.H.P.A.D. à Chapelle International dans le futur ne peut en aucun cas être un substitut pour la création de ces équipements dès à présent. Et je crois qu'il relève de la responsabilité de l'ensemble du Conseil de Paris de ne pas compromettre ce projet nécessaire et pleinement engagé.

Vous voulez transformer un usage temporaire, la création d'un jardin, le temps que les procédures suivent leurs cours, en un usage pérenne et définitif. En cela, vous remettez en cause le principe même des usages temporaires, car au lieu de gérer intelligemment nos espaces dans une logique de flux, vous voudriez les figer.

Voilà pourquoi j'émet un avis défavorable à ce vœu.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Louis MISSIKA.

Le maire du 18e arrondissement a demandé la parole. Eric LEJOINDRE ?

M. Eric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Oui, quelques mots simplement. J'ai eu l'occasion de m'exprimer en conseil d'arrondissement plus longuement, mais je ne voudrais pas donner le sentiment de fuir le débat. Je n'ai pas grand-chose à rajouter à ce qu'a dit Jean-Louis MISSIKA, si ce n'est une chose. Le projet d'E.H.P.A.D. et de crèche a fait l'objet de quatre votes : trois lors de la précédente mandature et un encore au mois de septembre 2014. Ces quatre votes ont fait l'objet de l'unanimité du conseil d'arrondissement et de l'unanimité du Conseil de Paris.

Je considère que les votes que nous portons nous engageant et que, surtout sur des projets d'urbanisme qui sont des projets de long terme, il est impossible de passer son temps à revenir sur les votes qui ont eu lieu, sauf à mettre en cause l'ensemble des projets que nous portons.

Enfin, je voulais aussi faire savoir au Conseil que pendant la campagne des Municipales, j'avais eu l'occasion de dire à la structure associative quelle était ma position, qui n'a pas varié, et donc, tout cela s'est fait dans la plus grande des clartés avant l'élection. Et donc, je maintiens évidemment les mêmes positions.

Enfin, nous allons inaugurer dans quelques jours un jardin qui a ouvert à moins de 150 mètres du Bois Dormoy : il s'agit du petit square de la rue du Département, après avoir inauguré, dans la précédente mandature, le jardin Alain-Bashung puis Rosa-Luxemburg, et je ne parle même pas du jardin d'Eole. Donc, notre volonté de végétaliser le 18e n'est pas en cause.

Simplement, il y a là une procédure qui dure et la nécessité absolue que ces projets puissent avancer, parce qu'enfin, les personnes âgées du 18e, comme les enfants du 18e, c'est maintenant qu'ils ont besoin de leur équipement, pas dans des dizaines d'années.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Deux explications de vote : tout d'abord, M. Yann WEHRLING, pour le groupe UDI - MODEM.

M. Yann WEHRLING. - Monsieur le Maire, demain, nous allons débattre de la charte de la biodiversité. Nous ne pouvons pas, à longueur de Conseils, évoquer la question de la biodiversité, le fait que nous serions tous d'accord pour la défendre, et quand, fait rare, nous détectons un espace où la biodiversité s'est développée naturellement, ce qui est le meilleur système de développement de la biodiversité... Et je voudrais qu'on fasse le distinguo entre végétalisation et biodiversité. J'y reviendrai demain. Mais quand c'est suffisamment rare pour le constater, eh bien, il faut alors prendre les mesures nécessaires pour le constater.

Un E.H.P.A.D., oui, mais ailleurs, je suis certain qu'on trouverait les parcelles nécessaires pour faire de tels équipements. Mais quand il y a un rarissime espace de vraie biodiversité, gelons l'aménagement qui est prévu, parce qu'encore une fois, je vous assure que nous ne trouverons pas suffisamment et longtemps beaucoup d'espaces de cette nature.

Je vous remercie. Donc nous voterons ce vœu.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur WEHRLING.

Seconde explication de vote pour le groupe Ecologiste de Paris, Madame Galla BRIDIER.

Mme Galla BRIDIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, moi aussi, je souhaite, au nom de mon groupe, donner notre position de vote.

Premièrement, si effectivement, c'était une surprise de voir arriver ce vœu en Conseil d'arrondissement de la part du groupe UMP, il faut reconnaître que parfois, il y a de bonnes surprises de ce côté-là, puisque nous nous sentions bien seuls aux côtés de l'association depuis toutes ces années à essayer de défendre ce bout de nature dans ce quartier populaire.

Franchement, à l'heure où les objectifs de végétalisation et d'agriculture urbaine, effectivement, de biodiversité, etc., sont aussi importants, s'entêter à rayer de la carte cet espace est vraiment absurde.

Et il faut arrêter de nous opposer les projets d'équipements publics. Nous ne sommes pas contre. Il y a des alternatives, et des alternatives à proximité. Et la modification du P.L.U. est une opportunité pour changer la destination de cette parcelle, et ce ne sera pas la première fois qu'on le fera. Osons donc le faire. C'est possible de le faire.

C'est pourquoi nous voterons ce vœu, afin que nous ayons le temps de réfléchir à une alternative. Merci.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame Galla BRIDIER.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes UMP et UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vous souhaitez vraiment compter ? Eh bien, nous allons compter, mais c'est très net que le vœu est rejeté.

Nous allons donc compter.

Qui est pour ? 39 pour.

Contre ? 50 contre.

Abstentions ?

La proposition de vœu est donc repoussée.

Je vous en remercie.

Compte rendu de la 6e Commission.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à Mme Annick OLIVIER pour introduire les travaux de la 6e Commission.

Mme Annick OLIVIER. - Merci.

La 6e Commission avait 21 projets de délibération à l'ordre du jour, 2 amendements et 10 vœux.

Nous pouvons retenir plus particulièrement le projet de délibération portant sur l'attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets associatifs étudiants à 28 associations étudiantes, et le projet de délibération "action collégiens". Les vœux ont porté essentiellement sur la carte scolaire. Ils ont été déposés dans plusieurs arrondissements.

Merci.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame OLIVIER.

2015 DASCO 61 - Subvention (55.000 euros) et convention avec l'association "Conseil départemental des parents d'élèves de l'enseignement public de Paris" (8e).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 61 relatif à l'attribution d'une subvention à l'association "Conseil départemental des parents d'élèves de l'enseignement public de Paris".

Pour représenter M. LECOQ, la parole est à Mme Alix BOUGERET.

Mme Alix BOUGERET. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous souhaitons en effet vous interroger aujourd'hui sur le soutien que la Ville apporte aux associations représentant les parents d'élèves, sujet important en effet sur lequel vous interpelle régulièrement mon collègue Jean-Pierre LECOQ.

La Mairie de Paris attribue une subvention annuelle de fonctionnement à chacune des associations de parents d'élèves, F.C.P.E. et P.E.E.P., au regard de la représentativité de chacune d'entre elles aux élections dans les conseils d'école.

Ainsi, pour ce qui concerne la F.C.P.E., la subvention de fonctionnement s'élevait à 50.000 euros de 2009 à 2013. Puis, l'année dernière, notre Conseil a voté une légère augmentation de la subvention de fonctionnement à la F.C.P.E. qui est aujourd'hui de 55.000 euros.

Nous notons que la P.E.E.P. ne fait pas l'objet des mêmes largesses puisque sa subvention est identique depuis 2009, à savoir 20.000 euros. En parallèle, la F.C.P.E. bénéficie d'un soutien supplémentaire à travers une subvention compensatrice de loyer. La Ville de Paris mettait à disposition de l'association depuis 1952, au titre d'une contribution volontaire en nature, des locaux d'environ 100 mètres carrés relevant du domaine privé pour son siège situé dans le 8e arrondissement.

En 2009, la Mairie a souhaité, je cite : "régulariser cette situation", propos de la délibération d'alors, en signant une convention d'occupation précaire entre la DLH et la F.C.P.E. La redevance a alors été fixée à 30.000 euros étant entendu que la Ville prend en charge la totalité de cette redevance en attribuant une subvention du même montant à la F.C.P.E. La F.C.P.E. a donc perçu 30.000 euros en 2010, 30.000 euros en 2011, 30.402 euros en 2012, 32.093 euros en 2013 et 30.216 euros en 2014.

S'il est légitime de traiter ces deux associations différemment dans la mesure où l'une des deux est plus représentative que l'autre, nous nous interrogeons tout de même sur le montant de cette différence. En comptant la subvention compensatrice de loyer, la F.C.P.E. est globalement soutenue par la Ville à hauteur de 87.093 euros, tandis que la P.E.E.P. est soutenue à hauteur de 20.000 euros.

De plus, alors que la subvention de la F.C.P.E. croît, plus 2.000 euros en deux ans pour la subvention compensatrice, et plus 5.000 euros pour la subvention de fonctionnement entre 2013 et 2014, celle de la P.E.E.P. demeure identique.

Il ne s'agit pas de pointer du doigt telle ou telle et, avant que cela ne soit reproché, nous ne souhaitons pas ici polémiquer, mais seulement obtenir une réponse précise sur ce qui fonde cette différence de traitement entre deux associations aux objets pourtant similaires.

Enfin, au-delà de ces deux associations, nous notons tous dans nos arrondissements l'augmentation, ces dernières années, de la représentativité des associations dites indépendantes qui, cumulées, arrivent bien souvent au même score d'ailleurs que la F.C.P.E. Il conviendrait donc, selon nous, de prendre en compte ces associations dans votre calcul de la représentativité des associations de parents d'élèves.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Alexandra CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Merci, Madame BOUGERET.

Vous m'embarrassez car en réalité la réponse est contenue dans votre question, et dans ce que vous avez dit. Effectivement, si votre question est d'ordre comparatif entre la P.E.E.P. et la F.C.P.E., la différence est bien dans leur représentativité, tant en nombre qu'en répartition sur le territoire.

Laissez-moi vous dire une chose supplémentaire à ce sujet. Rien n'est moins confortable, pour moi comme pour vous, d'ailleurs, que de ne pas avoir en face de nous des représentants des parents élus qui représentent un maximum de personnes, pour que nous puissions discuter et définir ensemble les politiques communes que nous devons mener.

Sachez, et vous le savez, que la Ville n'influe en aucun cas sur les lignes politiques des différentes fédérations et que, par ailleurs, si l'on regarde de manière un peu analytique les prises de position de ces différentes fédérations, vous verrez qu'elles ne collent pas systématiquement à telle ou telle option politique telle que représentée dans cette Assemblée.

Le soutien de la Ville à la F.C.P.E. Paris ne dépend donc pas des résultats de son congrès national. Elle reste véritablement le premier interlocuteur de la Ville s'agissant des parents d'élèves et, pour cela, elle nous est précieuse, tout comme l'est la P.E.E.P. sur les territoires sur lesquels elle est représentée.

Encore un mot puisque vous parlez de parents indépendants se présentant dans les écoles. La difficulté est que, souvent, toutes ces micro-associations ne représentent que leur école et, pour certains de leurs membres, que la classe de leur enfant. Il est donc extrêmement difficile d'en faire un interlocuteur pour parler de définition de politique éducative sur la ville dans son entier.

Voilà les éléments que vous connaissez, mais que je souhaitais porter à votre connaissance au regard de vos questions.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame CORDEBARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 61.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DASCO 61).

2015 DASCO 65 - Subvention (8.000 euros) et convention avec l'association "Fédération de Paris de la Ligue de l'enseignement"(10e) pour le dispositif parisien "Lire et faire lire".

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DASCO 65 relatif à l'attribution d'une subvention, cette fois, à la Fédération de Paris de la Ligue de l'enseignement pour le dispositif parisien "Lire et faire lire".

La parole est à Mme Aurélie SOLANS.

Mme Aurélie SOLANS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la Fédération de Paris de la Ligue de l'enseignement sollicite ici une subvention au titre de 2015 pour contribuer au financement du dispositif "Lire et faire lire".

Le dispositif "Lire et faire lire" initié en octobre 1999 est un programme national d'ouverture à la lecture et de solidarité intergénérationnelle. Objectif du projet : un appel aux seniors pour transmettre aux enfants le plaisir de la lecture et contribuer à lutter contre l'illettrisme. Le projet se déroule dans le cadre d'un protocole associant la Ville de Paris, l'Académie, l'U.D.A.F. de Paris, la Fédération de Paris de la Ligue de l'enseignement et l'association "Lire et faire lire".

Depuis 2003, le dispositif est subventionné chaque année alternativement en faveur de l'Union départementale des associations familiales de Paris ou de la Fédération de Paris de la Ligue de l'enseignement. Nous en sommes donc cette année au tour de la Ligue de l'enseignement. A Paris, sur l'année 2014, 694 bénévoles sont intervenus au moins une fois par semaine dans 488 structures éducatives.

Je souhaite aujourd'hui, au nom du groupe Ecologiste de Paris, attirer l'attention de notre Assemblée sur ce dispositif très intéressant du point de vue des enjeux autour de l'accès à la lecture pour tous et toutes. Sur le terrain, souvent discrets, nous pouvons rencontrer ces bénévoles de "Lire et faire lire" qui viennent renforcer, ou plutôt compléter, le travail des professionnels, transmettant le plaisir de lire sans attente de résultat et, bien souvent, partageant leur plaisir d'apprendre et de découvrir.

Ce type d'actions en faveur de l'accès à la lecture, répond à un enjeu majeur dans la lutte contre les inégalités et les exclusions. Ces actions amènent, partout où elles se déroulent, un peu plus de lecture, souvent individualisée. Cette lecture individualisée se fonde sur un échange adulte enfant dans lequel l'adulte est passeur de culture, à partir duquel un enfant peut s'appuyer pour devenir lecteur.

Et nous savons bien comment cela va faciliter les apprentissages et la réussite scolaire, en particulier pour les enfants pour qui le livre est absent à la maison.

Le dernier rapport PISA le rappelle bien : la France se singularise comme le plus inégalitaire des pays de l'O.C.D.E. La performance scolaire y est plus fortement marquée par le niveau socio-économique et culturel des familles. Si les résultats de la France en compréhension de l'écrit montrent une grande stabilité, la part des élèves français en difficulté passe de 15,2 % à 18,9 % entre 2000 et 2012, alors que sur la même période, la part des faibles niveaux diminue légèrement dans la moyenne des pays de l'O.C.D.E.

Parallèlement, la proportion d'élèves, dans les hauts niveaux, passe de 8,5 % à 12,9 %, alors qu'elle reste stable dans la moyenne des pays de l'O.C.D.E.

Si, bien sûr, nous n'allons pas ici nous substituer à l'Education nationale, nous pouvons, à l'échelle parisienne, venir en appui à l'Education nationale, aux enseignants, dans bien des domaines pour favoriser l'accès à la lecture. Beaucoup existent déjà. Je pense notamment à notre réseau de bibliothèques, au plan "Paris lecture", aux BCD, aux espaces premiers livres dans les écoles ou les C.D.I. dans les collèges, ou encore à toutes ces subventions à des associations importantes comme celles-ci.

Pour relever le défi d'un réel accès à la lecture pour tous, nous pouvons amplifier, diversifier et mieux coordonner toutes ces actions.

Je terminerai en revenant sur la subvention pour "Lire et faire lire". Le dispositif rencontre quelques difficultés avec un budget un peu contraint pour financer l'ensemble des actions. Je pense, en particulier, à la formation des bénévoles. C'est une condition "sine qua non" à la qualité des interventions.

Par ailleurs, une grande partie du dispositif repose au niveau de la coordination sur du bénévolat, ce sur quoi nous devons aussi être vigilants quant à son avenir.

Sur ces remarques, le groupe Ecologiste de Paris votera bien sûr ce projet de délibération.

Je vous en remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Alexandra CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Merci beaucoup, Madame SOLANS, de me donner une occasion de parler de ce maillage associatif exceptionnel qui, auprès des enfants et dans ce cas particulier des élèves parisiens, permet un accompagnement vers le plaisir de la lecture. Vous l'avez dit très bien et je ne vais donc pas vous répéter.

Ce dispositif particulier "Lire et faire lire" contribue à l'appropriation par l'ensemble des enfants qui en bénéficient, du plaisir de lire et donc de leur langue. Cela contribue très probablement à leur épanouissement et ensuite à leur réussite.

Donc, la Ville souhaite continuer à les soutenir.

Un petit regret cependant et, pour des raisons que d'ailleurs je comprends, l'ensemble des bénévoles de "Lire et faire lire" n'ont pas souhaité s'inscrire dans l'A.R.E., chose qui aurait sans doute été très intéressante également, mais nous continuerons d'être attentifs au fait que cette association puisse continuer son activité.

Merci donc de soutenir ce projet de délibération.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame CORDEBARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 65.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DASCO 65).

2015 DASCO 86 - Divers collèges parisiens - Subventions (12.950 euros) dans le cadre du fonctionnement de l'"Action collégiens".

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 86 relatif à l'attribution de subventions à divers collèges parisiens dans le cadre du fonctionnement de l'"Action collégiens", sur lequel l'amendement n° 25 a été déposé par le groupe Ecologiste de Paris.

La parole est à Mme Aurélie SOLANS.

Mme Aurélie SOLANS. - Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce dispositif "Action collégiens" est une originalité de notre Département. Il fonctionne avec peu, c'est-à-dire avec peu de moyens matériels mais aussi humains. Pourtant nous nous accordons à peu près tous pour dire qu'"Action collégiens" apporte quelque chose dans les 37 collèges où il est présent.

"Action collégiens" apporte un soutien au travail des enseignants et vient renforcer et compléter une prise en charge parfois bien délicate pour les collégiens les plus en difficulté : aide aux devoirs, tutorat, activités ludiques, sorties, mini séjours ; c'est une palette d'actions qui est menée, en partenariat et en lien avec l'administration, les enseignants, les travailleurs sociaux, les familles, les associations de quartier.

Véritable action de prévention du décrochage scolaire, il apporte une autre approche et un autre regard sur les enfants accueillis au sein des établissements. Des ponts peuvent se construire qui viendront favoriser la réussite scolaire.

Il nécessite cependant de notre point de vue d'être consolidé tant du point de vue du statut de certains animateurs que du point de vue de son fonctionnement. Ses équipes doivent être stabilisées avec notamment une nécessaire reconnaissance de leur travail et des fortes contraintes de leurs postes, je pense en particulier aux séjours encadrés.

Des moyens alloués doivent être évalués en fonction des besoins en particulier aux séjours de vacances pour lesquels s'organise une véritable gestion de la pénurie, et dont l'organisation pourrait être remise à plat. La durée des séjours, leur fréquence, le nombre de places, autant d'éléments sur lesquels il apparaît intéressant de se pencher.

Il s'agit là de vrais enjeux quand on sait que cela va permettre à certains enfants de sortir tout simplement de leur quartier, ouverture parfois bien rare sur le monde extérieur aux quartiers, faisant aussi pour certains une pause de situation très difficile, le mal logement, la délinquance, avec pour certains parents, je pense en particulier aux familles monoparentales, un relais pour quelques jours.

Quant au budget de fonctionnement qui nous est présenté aujourd'hui, il nécessite selon nous d'être renforcé et c'est le sens d'un amendement déposé par le groupe Ecologiste, afin de permettre aux activités de se développer, en particulier pour du matériel spécifique.

Par ailleurs, les dépenses gagneraient à être allouées de façon plus souple au projet porté par les équipes, au profit par exemple de sorties culturelles qui répondent pleinement aux objectifs de ce dispositif.

Globalement, il nous apparaît que ce dispositif gagnerait à être mieux évalué et à être intégré à notre réflexion sur l'ensemble des dotations aux collèges les plus fragiles de Paris. Il devrait s'implanter dès que possible dans les nouveaux collèges de Paris Nord-Est et du quartier Pajol, ainsi qu'au collège Berlioz dans le 18e arrondissement, et pourrait s'étendre même un peu plus afin de s'adapter aux évolutions récentes de la carte de l'éducation prioritaire.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à Mme Annick OLIVIER.

Mme Annick OLIVIER. - Dans le cadre de sa priorité éducative, la Ville mène des actions en direction des élèves du primaire mais aussi du collège. Parmi ces dispositifs figure "Action collégiens", dont bénéficient 37 collèges dans 8 arrondissements.

"Action collégiens" permet un accompagnement individualisé adapté aux besoins des élèves. En 2013 et 2014, 7.500 jeunes ont ainsi participé à des activités organisées, soit dans le collège, les clubs ludothèques par exemple, soit à l'extérieur hors période scolaire, que ce soit l'aide aux devoirs, la révision du brevet ou à des activités ludiques éducatives comme des séances de cinéma ou des visites de musées. Ce travail de médiation, d'information et d'accompagnement s'adresse aux élèves les plus en difficulté, notamment aux collégiens exclus.

A un moment où de nouveaux collèges entrent en éducation prioritaire ou en convention académique, pouvez-vous, Madame la Maire, nous indiquer les changements à venir à ce titre ?

Depuis sa première expérimentation dans le 13e arrondissement, "Action collégiens" a montré son utilité. Cette année encore, l'opération "Carrefour de l'image", s'adressant principalement aux décrocheurs de collèges des 10e et 13e arrondissements, a prouvé, s'il en était encore besoin, l'intérêt du rôle d'"Action collégiens". Vous pouvez donc compter sur notre soutien à ce dispositif et à la subvention que vous nous proposez.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour répondre à ces deux interventions, Mme Alexandra CORDEBARD a la parole.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Chère Annick OLIVIER, chère Aurélie SOLANS, encore une fois, merci à toutes les deux de me donner l'occasion de dire tout le bien que je pense de ce dispositif.

En effet, j'ai déjà eu l'occasion d'en parler dans l'hémicycle et lors des réunions de la 6e Commission. "Action collégiens" est un dispositif qui donne réellement de très bons résultats et est probablement l'outil d'intervention dans les collèges le plus performant dont nous disposons. Il est présent, je vous le rappelle, dans 37 établissements du second degré.

Comme vous le soulignez toutes les deux, c'est plus de 400 jeunes qui partent en séjour chaque année et 2.200 élèves qui bénéficient d'une aide aux devoirs, 4.500 d'entre eux qui échangent et montent des projets tout au long de l'année. Tout cela naturellement contribue fortement de leur réussite.

Et tout cela est rendu possible grâce au dynamisme et au professionnalisme des équipes que vous soulignez. Je partage absolument cette vision. Je les salue et je les félicite pour le travail qu'ils mènent au quotidien avec les équipes de l'Education nationale.

C'est donc véritablement, notamment Mme SOLANS, à regret, très sincèrement à regret, que je vais vous inviter à retirer cet amendement parce qu'il s'agit d'un amendement budgétaire qui, bien que modeste, remet en cause, en dehors du cadre des débats budgétaires, l'équilibre des moyens alloués à la DASCO et votés par notre Assemblée. La hausse de cette dotation en fournitures, qui ne correspond pas à une demande exprimée d'ailleurs par le terrain, nécessiterait de gager une autre dépense bénéficiant aux collégiens et cela, juste maintenant, je ne le souhaite pas.

En revanche, je partage votre souci d'étendre ce dispositif et je souhaite que nous puissions en discuter ensemble, notamment pour les échéances budgétaires à venir, car nous devons nous adapter aux besoins des établissements, notamment des nouveaux établissements, et à la nouvelle géographie de l'éducation prioritaire, comme vous y faisiez allusion.

Nous y travaillons, je vous le dis, d'ores et déjà. Je ne manquerai pas de venir à votre rencontre, les groupes de la majorité et d'ailleurs de l'opposition dans la 6e Commission s'ils le souhaitent, et de vous tenir informés des moyens que nous mettrons en œuvre pour y parvenir.

Je vous invite donc à retirer votre amendement et, dans le cas contraire, hélas, j'émettrai un avis défavorable.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame CORDEBARD.

Est-ce que l'amendement n° 25 est retiré, Madame SOLANS ?

Mme Aurélie SOLANS. - Ecoutez, puisqu'on nous propose de remettre au mois prochain ce débat, on retirera l'amendement et on se donne rendez-vous dans un mois.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame SOLANS.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 86.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DASCO 86).

2015 DASCO 97 - Subvention (20.000 euros) et convention annuelle d'objectifs avec le Réseau Canopé pour un projet "Education au développement durable/Paris Climat 2015".

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DASCO 97 relatif à l'attribution d'une subvention au Réseau Canopé pour un projet "Education au développement durable".

La parole est à Mme Sandrine MÉES.

Mme Sandrine MÉES. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le Réseau Canopé est un établissement public qui dépend du Ministère de l'Education nationale et ce réseau développe des ressources pédagogiques au service des enseignants et de la communauté éducative.

Pour 2015, la Direction des Affaires scolaires de la Ville de Paris, ainsi que le Réseau Canopé proposent de sensibiliser les enfants parisiens au dérèglement climatique dans le cadre de la COP 21.

Donc, ce sont six classes parisiennes qui vont dialoguer avec leurs homologues de région, c'est-à-dire avec six autres classes de région, six classes des départements d'Outre-Mer et six classes de pays européens. C'est ainsi que les enfants vont pouvoir étudier et comparer leur environnement respectif et les effets qui sont produits par les évolutions climatiques sur chacun de ces environnements différents, aussi bien en ville qu'en zone rurale, avec des géographies fort différentes pour chaque école.

Alors, au bout, les classes vont pouvoir, justement, se connecter les unes aux autres mais se connecter intelligemment. Ce ne sera pas la connexion pour la connexion mais une connexion que je qualifierai d'intelligente.

Cela dit, assez peu d'enfants vont pouvoir finalement participer à cette action, puisque cela ne fait que six classes pour Paris. Cependant, je tiens à souligner que de nombreuses autres actions sont mises en place dans toutes les écoles cette année, particulièrement par rapport à la COP 21, mais que l'éducation à l'environnement, heureusement, a commencé bien avant la COP 21, que les enseignants lui donnent déjà une place importante et qu'ils ont, évidemment, une large part dans l'évolution des mentalités qui s'opère progressivement, puisque les enfants partagent ce qu'ils apprennent à l'école aussi avec leur famille et qu'ainsi, il y a une conscience collective de plus en plus aiguë que les enjeux humains et environnementaux sont inéluctablement liés et cette conscience peut émerger aussi grâce à l'aide de l'école publique.

Merci.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Alexandra CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Simplement peut-être pour vous dire que je partage votre souci de voir participer très largement les enfants à cette grande mobilisation. En effet, voilà une des actions qui leur sera proposée dans un cadre scolaire élargi.

Par ailleurs, la Ville, et d'ailleurs le pays tout entier, se mobilisent pour que les enfants participent aux choix décisifs qui impacteront leur avenir. Il est donc normal qu'ils participent à la construction de cet avenir.

Je trouve que cette action s'inscrit parfaitement dans notre projet, le projet-ville COP 21 et que nous devons mettre toute notre énergie à le rendre audible, d'abord par l'ensemble des Parisiens et puis par les plus jeunes d'entre eux, ce que nous allons faire pendant cette période. Je souhaite également que nous puissions, par de la

pédagogie, par de l'accompagnement et aussi par une association pratique des enfants, leur permettre de toucher du doigt ce que seront les leviers pour modifier et pour transformer l'avenir, comme ils devront le faire et comme nous devons commencer à le faire.

Merci donc de votre intervention.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 97.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DASCO 97).

2015 DASCO 82 G - Changement de dénomination du collège Eugène Delacroix (16e).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 82 G relatif au changement de dénomination du collège Eugène Delacroix.

La parole est à Mme Emmanuelle BECKER.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons, lors du vote de la carte scolaire en février, déposé un amendement demandant que la carte scolaire n'intègre pas le projet de regroupement des collèges Janson-de-Sailly et Eugène-Delacroix pour l'année 2015-2016.

Nous pensons toujours que ce projet de regroupement entre deux collèges accueillant respectivement 940 et 600 élèves créerait une énorme structure qui n'apporterait pas d'avantages pour les élèves.

La raison principale de la perte d'effectifs du collège Eugène-Delacroix était le trop grand nombre de dérogations à la carte scolaire, pour des raisons bien souvent non justifiées.

Nous sommes convaincus que ce projet est, dans l'état, néfaste pour la communauté éducative. Il posera de réels problèmes techniques pour les enseignants et compliquera le suivi éducatif des élèves.

C'est pourquoi nous sommes opposés à la mise en place précipitée de ce projet, mené sans grande concertation avec les enseignants et les parents d'élèves et qui occasionnerait de nombreux dysfonctionnements lors de sa mise en place.

Nous voterons contre ce projet de délibération actant ce projet par le changement du nom du collège Eugène Delacroix en site "Eugène-Delacroix-collège Janson-de-Sailly".

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Alexandra CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Madame BECKER, merci pour votre intervention qui a le mérite d'être totalement cohérente avec ce que vous avez développé, en effet, lors des précédents Conseils sur le sujet.

De nouveau, je vous le redis, je ne partage pas votre analyse.

Très factuellement, sur la question de la concertation et du dialogue, d'abord, parce qu'il y a eu un long, long, long moment de concertation et de dialogue avec l'ensemble de la communauté éducative, avec les parents d'élèves, avec les arrondissements concernés.

Les problèmes de sectorisation que nous avons, comme pour la plupart de ces établissements extrêmement attractifs que sont Janson-de-Sailly et d'autres dans Paris, font que les moyens de lutte traditionnels contre le phénomène d'évitement ne fonctionnent pas puisque les stratégies mises en œuvre par les usagers, c'est-à-dire par

les parents d'élèves eux-mêmes, pour détourner la carte scolaire sont d'une telle ingéniosité qu'ils sont difficilement dénonçables.

Il nous appartenait donc de ne pas laisser se vider un collège, au demeurant fort accueillant, vous le savez parce que vous le connaissez sans doute, juste en proximité de Janson-de-Sailly.

Cette solution, contrairement à la manière dont vous la présentez, n'a pas rencontré une opposition générale. Certains des personnels y étaient opposés, d'autres non et, dans l'ensemble de la discussion, est apparu que c'était ce qui emmenait la majorité.

C'est pourquoi, donc, nous y avons souscrit.

Le changement de dénomination s'inscrit strictement dans cette lignée, donc moi, je vous invite plutôt à prendre acte de ce qui a été déjà décidé, y compris le changement de dénomination.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame CORDEBARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 82 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DASCO 82 G).

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à l'école élémentaire Belzunce.

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la convocation d'un CDEN et à la situation du 18e.

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la carte scolaire dans le 13e.

Vœu déposé par les groupes Socialiste et Apparentés, Ecologiste de Paris et Communiste-Front de Gauche relatif à la réussite scolaire et éducative pour la rentrée des enfants du 14e.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux suppressions de classes pour la rentrée scolaire 2015.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la fermeture d'une classe au collège Lavoisier.

Vœu déposé par les groupes UMP et UDI-MODEM relatif à la réussite scolaire et éducative pour la rentrée des enfants du 14e.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à un plan d'action de réduction des effectifs des classes surchargées.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux non rattachés et nous examinons ensemble les vœux référencés n° 26 à n° 33, tous relatifs à la carte scolaire.

Je vais donner la parole à plusieurs intervenants qui tous disposent de 2 minutes d'intervention.

Mme Alexandra CORDEBARD répondra à l'ensemble de ces intervenants.

Nous commençons par Rémi FÉRAUD pour le groupe Socialiste, qui présente son vœu relatif à la carte scolaire et qui a 2 minutes.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais essayer de me concentrer !

Le vœu adopté par le Conseil du 10e, dans le cadre de la révision de la carte scolaire, vise à demander une attention particulière à une école du 10e arrondissement dont il nous semble qu'elle n'a pas été suffisamment prise en compte, qui est l'école Belzunce, pour qu'une ouverture de classe puisse avoir lieu à la rentrée de septembre, si les chiffres le nécessitent, le nombre d'élèves le nécessite. Et il nous semble que le nombre d'élève le nécessitera.

Voilà ce qui a justifié ce vœu qui fera, je pense, l'objet, avec les autres vœux des arrondissements, d'un vœu commun de l'Exécutif.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Rémi FÉRAUD.

Eric LEJOINDRE ? Il n'est pas là.

Jérôme COUMET ?

Pardon, Claudine BOUYGUES ?

Mme Claudine BOUYGUES. - Très, très vite après Rémi FÉRAUD, je voudrais vous dire que, dans le 18e, Eric LEJOINDRE et les élus du groupe Socialiste et Apparentés soutenaient la démarche de la Maire de Paris et d'Alexandra CORDEBARD, son adjointe, pour qu'un nouveau C.D.E.N. soit convoqué, afin de revoir la carte scolaire et essayer de tenter d'apporter des réponses aux problèmes qui subsistent dans le 18e pour que l'on aboutisse à une issue positive.

Merci.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est dorénavant à Jérôme COUMET ou Annick OLIVIER.

Annick OLIVIER ?

Mme Annick OLIVIER. - Merci.

Ce vœu, qui a été présenté par l'Exécutif municipal, a été voté par l'ensemble du Conseil du 13e arrondissement et je remercie tous mes collègues de cette unanimité.

Ce vœu s'inscrit dans la continuité des positionnements pris lors du C.D.E.N. ou lors du vote du précédent Conseil de Paris.

Notre vœu insiste particulièrement sur les points fondamentaux pour nous : le Rectorat doit traduire dans sa carte scolaire les mécanismes prévus dans la loi de refondation, en revoyant, sur la base des effectifs prévisionnels de juin, les propositions de fermeture et en réévaluant le nombre de classes nécessaires à l'ouverture de la nouvelle école Louise Bourgeois ; en répondant plus favorablement aux dossiers qui demandaient l'ouverture des dispositifs "toute petite section" ou "plus de maîtres que de classes" et aussi de prendre en compte les moyens de remplacement. En effet, ceux-ci ont été quasiment réduits à néant par l'application de la R.G.P.P. et le Rectorat doit apporter une réponse forte sur ce point qui cause beaucoup de problèmes. Dans ce vœu, émanant du 13e arrondissement, vous comprendrez notre insistance pour que le Rectorat entende notre demande concernant la filière mandarin dans le groupe scolaire du 47 avenue de la Porte d'Ivry. Merci.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame OLIVIER.

Madame la Maire du 14e arrondissement, Carine PETIT ?

Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire, là aussi, c'est un vœu dans lequel tous les groupes du Conseil du 14e arrondissement se sont retrouvés, aussi bien dans la rédaction que dans un vote unanime, pour une mobilisation auprès des parents, des écoles concernées et de toutes les écoles du 14e arrondissement.

Pour notre arrondissement, le compte n'y est pas dans le premier projet de carte scolaire, présenté par le Rectorat, n'y est pas du tout, puisque pour à peu près 25 élèves en moins, prévus pour la rentrée prochaine, le Rectorat nous annonce aujourd'hui six fermetures de classes et ne nous parle pas d'ouverture de classes.

La mobilisation des parents est importante, celle des enseignants aussi bien évidemment, et nous demandons la tenue d'un nouveau C.D.E.N., mais que cette carte soit largement et largement revue à la hausse, puisque nous ne pouvons pas à la fois fermer des classes et ne pas renforcer la brigade de remplacement qui a été sous-dotée et qui promet, pour les enseignants, une année scolaire encore plus difficile que celle qui vient de se dérouler. Et cela ne tient absolument pas compte - sur les six classes prévues pour être fermées, cinq sont des maternelles -, des logements qui seront livrés dès le début de l'année 2016 dans le 14^e arrondissement, arrondissement qui connaît le taux de natalité le plus important de Paris.

Nous demandons au moins au Rectorat d'avoir une vision sur les deux prochaines années et d'arrêter cette vision très à court terme.

Merci.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Célia BLAUDEL.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je m'associe aux paroles de la maire du 14^e, pour présenter ce vœu, qui est collectif, pour dire et redire notre incompréhension dans le 14^e, face à ces fermetures de classe. Des décisions ont été prises sans aucune considération de la réalité du terrain, qu'il s'agisse des prévisions des effectifs de classe pour la rentrée ou encore, comme l'a dit la maire, des effectifs qui vont forcément augmenter dans les années à venir, avec les livraisons d'importants programmes de logements. Des décisions qui font fi des nombreuses réactions qu'elles ont pourtant suscitées au sein de la communauté scolaire dans le 14^e arrondissement. Et un vœu pour nous faire l'écho, et je tiens moi aussi à insister sur l'incroyable élan de solidarité qu'ont entraîné ces décisions. Une solidarité entre les enseignants, les parents - que leur école d'ailleurs soit concernée ou non - mais aussi des habitants du 14^e, ou encore - et je pense que c'est suffisamment rare pour le souligner - de toutes les formations politiques de l'arrondissement, nous étions 400 rassemblés la semaine dernière.

Je pense que cette mobilisation ne va pas s'arrêter là. Il me semble donc important que notre Conseil puisse adopter ce vœu à l'unanimité pour affirmer notre soutien, à la fois à la mobilisation et surtout pour que puissent être prises en considération ces différences de fond tangibles des territoires pour éviter ces fermetures.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame BLAUDEL.

Pour le groupe Communiste - Front de Gauche, la parole est à Mme Emmanuelle BECKER.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci.

Il s'agit donc du coup, non pas d'un vœu d'arrondissement, mais d'un vœu parisien qui demande notamment qu'à un moment donné, ce soit aussi le Gouvernement qui revoie sa copie en matière budgétaire, car les fermetures de classes et les non-ouvertures prévues, ainsi que la non-crédation de postes R.A.S.E.D. ni de toute petites sections de maternelle, tout cela est aussi le résultat d'une politique d'austérité nationale qui touche l'Education nationale.

Sans une rallonge budgétaire sur l'Education nationale, je ne vois pas comment le prochain C.D.E.N. pourra se passer dans de meilleures conditions que le dernier.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame BECKER.

Pour le groupe UMP, Madame Dominique STOPPA-LYONNET, vous avez la parole.

Mme Dominique STOPPA-LYONNET. - Monsieur le Maire, chers collègues, il s'agit de défendre ou de prévenir la fermeture d'une classe de sixième au collège Lavoisier. C'est un vœu qui est déposé par Florence BERTHOUT et les élus du groupe UMP, mais qui a été retenu et voté en Conseil d'arrondissement par l'ensemble des élus.

Il nous paraît extrêmement important de pouvoir garder une troisième classe de sixième au collège Lavoisier. Donc, nous souhaitons que tout soit mis en œuvre pour conserver cette classe, pour trouver les moyens appropriés

pour éviter une fermeture en modifiant la carte scolaire, et également étudier la possibilité d'un retour au périmètre d'avant 2006.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame.

Toujours pour le groupe UMP, Madame KOSCIUSKO-MORIZET, vous avez la parole.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Merci, Monsieur le Maire.

Le mois dernier l'ensemble des élus de cette Assemblée votait, à l'unanimité, un vœu pour les bonnes conditions d'une rentrée scolaire en septembre 2015.

C'était un vœu que vous présentiez, vous l'Exécutif, en réponse aux différents vœux déposés par les différents groupes politiques.

C'est dans le même esprit d'unanimité que nous avons proposé, nous groupe UMP, 14e arrondissement, que le Conseil du 14e arrondissement dépose un vœu spécifique concernant notre arrondissement, puisqu'il est particulièrement douloureusement concerné par les mesures de la carte scolaire proposée par l'académie pour la prochaine rentrée.

Je me réjouissais que la maire du 14e l'ait accepté, parce qu'il faut se réjouir qu'un tel sujet dépasse les clivages politiques, au moins localement. On a été plutôt surpris de constater que les groupes de la majorité ont redéposé le même vœu voté en Conseil d'arrondissement, pour le Conseil de Paris, mais cette fois en omettant les groupes d'opposition.

C'est un peu ridicule, parce que ce vœu commun faisait suite à notre initiative. C'est aussi complètement absurde puisque, mon collègue Éric AZIÈRE et moi, avons dû redéposer strictement le même vœu. Les échanges entre les groupes existent.

Nous ne pouvons pas entendre l'argument selon lequel il n'est pas possible de déposer des vœux multiples du groupe, et ce n'est pas de bon augure pour la suite, puisque l'on a vu pour la F.C.P.E. ce week-end ce que cela donnait lorsque la politique partisane devançait l'intérêt des élèves. Le président de la F.C.P.E. a été mis en minorité dans ces conditions.

En tout cas sur le fond, et sur ce qui nous rassemble, nous nous opposons aux propositions formulées par l'Académie de Paris et l'Education nationale pour Paris en général, et pour le 14e en particulier, parce que cinq maternelles en moins, une élémentaire en moins, des remplacements pas assurés, au regard des créations de postes au niveau national, le compte n'y est pas et à l'intérieur de Paris, qui est maltraité, je le redis, le 14e est singulièrement discriminé au regard des décomptes.

Nous souhaitons que le C.D.E.N. du 25 juin prochain revienne sur ces fermetures et qu'il soit porteur de meilleures nouvelles.

Merci.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

Pour conclure ces interventions, la parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Ecoutez, il y a une unanimité dans ce Conseil pour contester les politiques gouvernementales et leur traduction, via le Rectorat de Paris, sur les effectifs des enseignants pour les classes du primaire. Il faut constater cela. Les promesses du Gouvernement qui était de faire de l'éducation sa priorité, quand on en voit la traduction, on est quand même très loin de restaurer l'ensemble des postes qui ont été supprimés sous Nicolas SARKOZY, très loin de cela !

A travers le vœu que je présente, qui est complémentaire par rapport aux autres vœux déposés par les autres groupes, évidemment, je souhaite m'associer et saluer la mobilisation exemplaire menée dans le 14e arrondissement et dans le 19e arrondissement, notamment par l'implication très forte des parents d'élèves aux côtés des enseignants. Cette mobilisation est extrêmement importante et je salue les élus qui se sont engagés à leur côté.

Maintenant, il faut être conséquent.

Non seulement, il faut exiger du Rectorat qu'il y ait une véritable politique d'augmentation des effectifs enseignants, que l'on s'oppose à ces suppressions de classes, qu'enfin on réponde à l'urgence sur les volets de remplacement, mais je souhaite également que l'on soit très concret.

Qu'est-ce qu'on veut pour la réussite de tous les élèves parisiens ? Nous devons absolument défendre, auprès du rectorat, qu'il y ait un plan de résorption des classes surchargées, avec pour objectif, d'ici 2020, de ne pas dépasser 25 élèves par classe dans les écoles hors éducation prioritaire, et 20 par classe dans les écoles en éducation prioritaire.

C'est ainsi que nous devons aussi défendre la création de postes comprenant également ce volet de remplacement. Et je trouve que le vœu de l'Exécutif qui nous est présenté ne répond pas hélas à cet objectif, même si je salue sa volonté de bousculer le Rectorat, pour qu'enfin l'ensemble des demandes, en termes de création de postes, soit entendu pour que l'on ne supprime pas ces classes et que l'on remette en cause ces pseudos critères démographiques qui ne tiennent pas compte des disparités sociales dans nos quartiers parisiens.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour répondre à l'ensemble de ces interventions, la parole est à Mme Alexandra CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'ensemble de vos vœux présentés par la majorité et par l'opposition me donnent de nouveau l'occasion de donner la position de l'Exécutif et d'informer l'ensemble du Conseil de Paris sur les conditions de la préparation de la rentrée scolaire de septembre prochain.

Nous l'avions évoqué lors du dernier Conseil de Paris : la proposition de carte scolaire issue du C.D.E.N. du 9 avril ne permet réellement pas d'organiser la rentrée dans des conditions acceptables. Les 85 mesures de fermeture de classes, bien que compensées très partiellement par 36 mesures d'ouverture, entraîneront un solde négatif de 49 classes, dans un contexte où seulement 5 dispositifs "plus de maîtres que de classes" et une seule ouverture de très petite section ont été proposés.

L'insuffisance évidente de ces propositions au regard des besoins exprimés et constatés par les écoles parisiennes a justifié le rejet unanime de la proposition de l'Académie par l'ensemble des Conseillers de Paris, des représentants des fédérations de parents d'élèves, des organisations syndicales membres du C.D.E.N. et au-delà, par l'ensemble des parents et enseignants, aujourd'hui mobilisés pour la dénoncer.

La Maire de Paris a également très clairement rappelé à la ministre de l'Education nationale la nécessité de décliner efficacement les priorités de la politique nationale telle qu'énoncée, dans laquelle le Gouvernement s'était engagé depuis 2012.

Lors du dernier C.D.E.N., les élus parisiens avaient signalé l'existence, dans un certain nombre de cas, d'écarts entre les prévisions d'effectifs fournis par l'Académie et les remontées en provenance des écoles. Un certain nombre de ces situations aboutirait si les mesures envisagées étaient maintenues à des écoles dont les effectifs dépasseraient les 30 élèves par classe, en moyenne, et même au-delà. C'est le cas dans les 3e, 11e, 12e, 13e, 18e et 20e.

Par ailleurs, des effectifs très tendus apparaissent également dans les 4e, 14e et 15e arrondissements. Et pour l'Exécutif parisien, ce n'est pas acceptable.

Nous restons également véritablement préoccupés par l'absence de mesures, dont nous avons besoin pour abonder la brigade de remplacement. Vous l'avez tous dit, leur bon fonctionnement est la condition indispensable à la continuité du service public. La présence de professeurs devant les enfants en cas d'absence de l'enseignant titulaire est un impératif, surtout lorsque cette absence est prévisible.

Dans ce contexte, nous avons demandé la tenue d'un nouveau C.D.E.N. Vous l'avez dit et vous le savez. Il aura lieu le 25 juin. Il permettra aux élus, dans le cadre d'une expression commune, de porter cette revendication que des moyens adéquats soient alloués aux écoles de Paris.

Enfin et pour finir, au sujet du vœu déposé par Mme BERTHOUT à propos du collège Lavoisier, je vous confirme la position de l'Exécutif parisien, qui est celle de voir rétablie une troisième division dans ce collège à la rentrée 2016-2017. Je remercie par avance Mme BERTHOUT pour son action constructive à venir dans la modification des périmètres des collèges de son arrondissement.

Aussi, je sollicite le retrait de l'ensemble des vœux relatifs à la rentrée scolaire, au profit d'un vote, si vous le souhaitez, unanime de notre Assemblée sur le vœu de l'Exécutif, dont vous avez pu prendre connaissance.

Je vous en remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame CORDEBARD.

Je vais donc demander à l'ensemble des auteurs des différents vœux s'ils acceptent la proposition de Mme CORDEBARD, et donc de retirer leur vœu, notamment pour le groupe Socialiste. Est-ce que les vœux n^{os} 26, 27, 28 et 29 sont bien retirés ? J'imagine que oui, Monsieur le Président.

Est-ce que le vœu n° 30 du groupe Communiste - Front de Gauche est retiré ? Oui.

Le vœu n° 31 du groupe UMP est-il retiré ? Oui.

J'imagine que le vœu n° 32 des groupes UMP et UDI-MODEM est également retiré ? Oui.

Madame SIMONNET, maintenez-vous le vœu n° 33 ?

Mme Danielle SIMONNET. - Oui.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je soumets à vos voix le vœu... Avant de soumettre le vœu n° 26 ter de l'Exécutif, j'ai été saisi d'une demande d'explication de vote, je suis désolé, de Mme Aurélie SOLANS. Excusez-moi. Je vous la donne juste avant le dernier vœu. Je suis désolé, j'aurais dû vous la donner avant.

Mme Aurélie SOLANS. - En fait, j'avais proposé de faire une intervention globale sur nos intentions de vote, donc... Bref.

Mes chers collègues, nous en avons déjà débattu en avril ensemble. Nous nous étions accordés sur la nécessité que la dotation de l'Académie de Paris pour l'année scolaire prochaine soit revue à la hausse. En un mois, la situation n'a que trop peu évolué.

Globalement, on peut dire qu'à Paris, c'est l'incompréhension qui domine entre la communauté éducative et l'Education nationale. Oui, il y a urgence à renforcer les moyens dans les écoles qui en ont le plus besoin. Le Groupe Ecologiste s'associe bien sûr au vœu proposé par l'Exécutif.

Cependant, - nous tenons à le signaler -, aujourd'hui, le compte n'y est pas. Nous devrions porter collectivement une vision pour l'avenir de l'école. Il manque aujourd'hui des éléments importants sur lesquels nous devons poser des jalons. A titre d'exemple, le maintien des effectifs des classes et des petites structures scolaires, en particulier dans les quartiers populaires, est primordial. Il convient là de préserver l'intérêt pédagogique et le rôle majeur dans la lutte contre les inégalités des petites structures, actuellement fragilisées par les fermetures de classes.

Je ne serai pas plus longue. Le Groupe Ecologiste aura l'occasion d'avoir une parole publique sur cet enjeu dans les prochaines semaines.

Ainsi, nous voterons le vœu présenté par Mme SIMONNET, qui propose de nous engager sur cette question majeure des effectifs. C'est un pas important. Nous espérons que toute la majorité sera capable dans l'avenir de l'assumer ensemble.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame SOLANS. Et donc, nous avons déjà voté le vœu n° 33, et nous avons noté que les élus de votre groupe ont voté favorablement, même s'il a été rejeté.

Il nous reste à voter le vœu n° 26 ter, vœu de rassemblement de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2015, V. 189).

Je vous en remercie.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la situation des C.I.O. départementaux.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n^{os} 34 et 34 bis, déposés par le groupe Communiste - Front de Gauche et l'Exécutif, relatifs à la situation des C.I.O. départementaux.

Et la parole est à Nicolas BONNET. Pardon, Madame BECKER.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, nous avons déjà eu l'occasion ici de parler de la situation des C.I.O. départementaux. Nous revenons aujourd'hui sur cette question. Il y a en effet actuellement une discussion entre la Ville de Paris et l'Etat sur la prise en charge des C.I.O. qui, on l'avait dit, est une compétence d'Etat.

Cependant, la situation est alarmante pour la prochaine rentrée, et c'est pourquoi aujourd'hui nous déposons un vœu, pour que la Ville de Paris continue à négocier avec l'Etat et autour de deux propositions : que dans le cadre de la concertation lancée, 50 % des C.I.O. départementaux actuels soient pris en charge par la Ville de Paris et que les 50 % restants soient pris en charge par l'Etat.

Enfin, nous avons une deuxième revendication, qui est que dans les arrondissements où la Ville de Paris n'est pas propriétaire des locaux, elle demande à la R.I.V.P. de mettre ces locaux à disposition de l'Académie de Paris.

Un vœu a été adopté en ce sens, à l'unanimité dans le 19^e arrondissement, un vœu déposé d'ailleurs par les élus du groupe Communiste.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame BECKER.

Pour vous répondre et présenter le vœu n° 34 bis, la parole est à Mme Alexandra CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Chère Emmanuelle BECKER, chers collègues, je sais, je partage votre attachement au maintien des C.I.O. sur l'ensemble du territoire parisien.

Vous le savez, lors de nos derniers échanges sur le sujet, j'avais rappelé cet attachement et notre souci que le retour des C.I.O. à l'Etat ne se fasse pas au détriment de ses bénéficiaires et des agents, qui accomplissent leurs missions avec beaucoup de professionnalisme, et dont les représentants syndicaux sont reçus aujourd'hui par mon équipe et par la Direction des Affaires scolaires, comme ils avaient d'ailleurs été reçus il y a un mois.

Aussi, je tenais à vous indiquer que les discussions entre l'Académie et la Ville de Paris se poursuivent sans que rien ne laisse penser pour le moment que le Ministère de l'Education nationale envisagerait de fermer un seul de ces centres à la rentrée de septembre.

Il me semble donc prématuré, en l'attente de la position définitive de l'Académie, d'annoncer le maintien d'une partie de la prise en charge de ces équipements par la Ville. Aussi, je vous propose de retirer votre vœu au profit du vœu de l'Exécutif dont vous avez pu prendre connaissance.

Je vous en remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame CORDEBARD.

Madame BECKER, acceptez-vous cette proposition ? Oui. Votre vœu sera donc retiré.

La parole est à Mme Anne SOUYRIS, pour une explication de vote.

Mme Anne SOUYRIS. - Merci, Monsieur le Maire.

J'ai déjà eu l'occasion de le dire devant cette Assemblée : les centres d'information et d'orientation sont des lieux essentiels pour garantir aux collégiens et aux lycéens une information de qualité sur leurs perspectives scolaires et professionnelles, alors que près de 20 % des jeunes Parisiens sont au chômage.

Nous avons ainsi beaucoup regretté le désengagement de la Ville sur le sujet. Dont acte.

Notre exécutif s'est cependant engagé à maintenir sa mise à disposition gratuite de locaux et une concertation avec l'Etat pour que celui-ci prenne en charge les missions d'orientation qui lui reviennent. Aujourd'hui, en réponse au vœu inquiet et avec raison, pour autant constructif de nos amis du groupe Communiste - Front de Gauche, vœu que nous soutenons, le vœu de l'Exécutif s'engage de manière minimaliste à continuer ces discussions avant l'été et à nous en faire part à la rentrée.

Etant favorables à la stratégie des tout-petits pas, nous voterons le vœu de l'Exécutif.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2015, V. 190).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la réforme des collèges.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 35, déposé par Mme SIMONNET, relatif à la réforme des collèges.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - D'abord, une phrase sur les C.I.O. J'espère vraiment qu'au prochain Conseil de Paris, on pourra enfin clore ce dossier et avoir la confirmation qu'aucun C.I.O. ne sera fermé. Mais vous savez pertinemment que les projets du Gouvernement ne vont pas dans ce sens et je crains que ceux de la Ville non plus.

Maintenant, concernant ce vœu sur la réforme des collèges, je tiens à attirer l'attention de l'ensemble des conseillers de Paris, sur la nécessité que nous avons d'interpeller le gouvernement sur cette très mauvaise réforme, cette réforme qui, en plus, se termine au petit matin, alors que la mobilisation bat son plein par un décret pour accélérer, comme sur d'autres sujets les 49-3. C'est un déni du débat des parlementaires et de la démocratie.

Cette réforme du collège me semble dangereuse, non pas parce qu'elle mettrait en place de la pluridisciplinarité - nous y sommes tous favorables - mais parce que l'objectif de mettre en place la pluridisciplinarité se fait sur le dos du volume des enseignements, des matières et que, derrière, la logique est de mettre en concurrence les enseignants pour savoir quels sont les volumes horaires qui seront cédés dans la concurrence de tous contre tous dans l'établissement scolaire à la rentrée, présidé par le chef d'établissement dont l'autonomie est renforcée pour, finalement, que l'on accélère une territorialisation de l'école et que l'on remette en cause l'égalité républicaine de tous les élèves sur l'ensemble du territoire de la République face aux conditions de l'enseignement.

Non, ce n'est pas ainsi que l'on peut contribuer à la réussite de toutes et tous.

Je souhaite vraiment qu'à travers ce vœu, qui est un vœu dénonçant justement la soumission aux politiques d'austérité de cette politique sur l'Education nationale qui, quelque part, vise à mettre en place un vaste marché de l'éducation, nous interpellons le gouvernement sur la nécessité de revenir sur cette réforme du collège.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Alexandra CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Chère Danielle SIMONNET, vous avez souhaité avoir en Conseil de Paris un débat sur un sujet qui n'est pas de notre compétence. J'avoue avoir un peu de mal à comprendre votre positionnement sur cette réforme à travers vos propos et votre vœu.

Vous dénoncez, si je l'ai bien lu, deux points : la nouvelle autonomie qui sera accordée aux établissements et la baisse hypothétique des moyens pour les enseignements disciplinaires. Je crois, du moins j'espère, que nous n'avons pas telle divergence de fond sur la question de l'autonomie.

Contrairement à ce que vous affirmez, la réforme proposée permettra de mieux encadrer une situation de fait dans laquelle les établissements répartissent, à ce jour, à discrétion, un certain nombre d'heures sans orientation claire pour le moment.

L'accent mis sur les enseignements par petits groupes et les enseignements interdisciplinaires permettront - je le crois - de mieux encadrer un travail individualisé pour les élèves les plus en difficulté ainsi que pour les élèves les plus en avance.

Par ailleurs, il faut que nous fassions confiance - et je sais que vous le faites - aux équipes pédagogiques qui connaissent leurs élèves et qui connaissent leur métier.

Pour dire juste un mot de cela, nous devons sortir de cette faillite collective que représentent les 150.000 élèves qui sortent chaque année du système scolaire sans diplôme et qui alimentent, année après année, les statistiques du chômage des jeunes. Nous ne pouvons pas rester les bras ballants sans nous préoccuper d'eux.

Nous partageons ce constat. La réponse ne peut pas être l'immobilisme, car, hélas, aujourd'hui le collège est en échec. Je vous le dis, il ne faut pas avoir peur de faire mieux, quand on sait que le modèle actuel ne fonctionne pas, ou pas assez bien.

Par ailleurs, contrairement à ce que vous dénoncez, les enseignements interdisciplinaires auront vocation à compléter les matières fondamentales, permettront aux élèves de mieux maîtriser le français, les mathématiques, l'histoire ou la géographie. Il ne s'agit pas d'une baisse des moyens au profit de ces enseignements disciplinaires, mais bien d'un renforcement et d'une autre organisation.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci de conclure.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Vraiment, le collège a besoin d'être réformé. Vous voyez, je ne partage pas votre volonté de ne rien changer.

Et pour toutes ces raisons, j'émets un avis défavorable à ce vœu.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame CORDEBARD.

Je suis saisi d'une demande d'explication de vote du groupe Communiste - Front de Gauche, vous avez la parole; Madame BECKER.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci.

Notre groupe votera le vœu de Danielle SIMONNET, et pourtant nous n'avons pas peur, pour reprendre vos mots, Madame CORDEBARD, de faire mieux et nous avons aussi confiance dans les équipes pédagogiques, dans les professeurs de nos collèges.

Justement, par contre, je considère que c'est le Gouvernement aujourd'hui qui n'a pas fait preuve de confiance envers les équipes pédagogiques des collèges. Et comme l'a dit Danielle SIMONNET, le décret, qui a été passé il y a 6 jours très rapidement, ne peut être vu que comme un mépris pour les enseignants, pour les parents d'élèves et du coup pour les élèves, pour les collégiens directement.

Une réforme des collèges, il en faut une, vous l'avez dit, Madame CORDEBARD, et nous sommes d'accord avec vous. Il y a des objectifs, des caps à franchir pour la réussite et l'égalité de tous les collégiens en France.

Cependant l'occasion aujourd'hui est ratée, encore une fois, et je pense qu'il faut une remise à plat de l'ensemble de la loi de refondation de l'école. On a déjà eu l'occasion d'en discuter ici.

A un moment donné, s'il n'y a pas une augmentation du budget national, s'il n'y a pas une remise à plat du nombre d'enseignants après la saignée que nous avons connue quand la droite était au Gouvernement, les postes

n'ont toujours pas été créés à la hauteur de la perte qu'on a pu connaître pendant les années de Nicolas SARKOZY, si à un moment il n'y a pas des effectifs dans les classes qui sont réduits, je ne vois pas comment - je finis, Monsieur le Maire - nous pourrions réduire les inégalités, bien que la réforme affichait des objectifs que nous partageons.

C'est une occasion ratée, hélas, encore une fois, de la part du Gouvernement.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame BECKER.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je vous remercie.

Nous n'avons pas terminé, mais les projets de délibération de Mme LEMARDELEY seront examinés après la 7e Commission.

Compte rendu de la 7e Commission.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous passons à la 7e Commission avec une introduction de M. le Président de la 7e Commission, M. Sergio TINTI.

M. Sergio TINTI. - Merci, Monsieur le Maire.

Au-delà des 67 projets de délibération à l'ordre du jour, dont je citerai ceux qui ont fait l'objet de discussions, je voudrais souligner les deux moments forts de notre réunion de présentation.

Le premier concerne notamment l'étude complémentaire sur l'extension du stade Roland Garros, étude présentée par M. ETIENNE, directeur délégué de "EGIS Conseil Bâtiments", et complétée bien évidemment par Jean-François MARTINS.

Le deuxième sur l'action internationale de la Ville de Paris présentée par Patrick KLUGMAN. Je pense que c'est dans ces moments que nous trouvons toute l'utilité et l'intérêt de nos commissions. La dimension de la réunion, en effet, simplifie les temps d'échanges en les rendant plus intéressants et beaucoup plus approfondis.

Pour revenir sur le contenu de notre Commission, au niveau de la délégation de M. MARTINS, sport et tourisme, nous avons bien discuté sur le projet de délibération DJS 253 : association d'étude d'ambition olympique et paralympique qui sera aussi discutée tout à l'heure, j'imagine.

Mais on a aussi mis en avant les quelques projets de délibération sur des subventions, notamment sur des clubs omnisports : le Stade français, le PUC Omnisport.

Le projet de délibération DJS 173 sur l'espace sportif Pailleron qui passe en DSP dans sa gestion.

Ensuite, on est passé bien évidemment à la délégation de Pauline VÉRON, où nous avons notamment traité des centres d'animation par rapport aux délégations les concernant. Sur le projet de délibération DJS 219 nous avons parlé de l'association "Paris solidaires" et on a bien compris que c'était un projet de délibération qui concernait aussi Mme VERSINI.

Pour ce qui concerne les projets de délibération de Patrick KLUGMAN, on a bien discuté sur celui concernant la convention avec la Fondation Alliance française, mais aussi sur la subvention et l'avenant à la convention avec l'association "Maison des journalistes", qui est une belle spécificité parisienne, mais aussi sur la subvention et convention avec l'association "Solidarité Sida".

Voilà brièvement ce que l'on a pu discuter ensemble lors de notre dernière Commission.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

2015 DJS 173 - Espace sportif Pailleron (19e) - DSP pour la gestion.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Je vous laisse la parole puisque vous êtes le premier inscrit sur le projet de délibération DJS 173 relatif à l'espace sportif Pailleron.

M. Sergio TINTI. - Encore merci, Monsieur le Maire.

Nous voulons tout d'abord saluer le succès de la gestion de cet espace par l'UCPA. L'espace sportif Pailleron, situé dans le 19e arrondissement, fait désormais partie des lieux de pratiques sportives et de loisirs les plus fréquentés de la Capitale.

Le nombre d'entrées sur l'année 2014 s'élevant à 600.000, nous semble très parlants, tout comme l'obtention en 2013 et 2014 du label QualiParis qui témoigne d'un réel niveau de satisfaction des usagers.

En qualité d'élu du 19e arrondissement en charge des sports, je veux aussi souligner les très bonnes relations que nous avons jusqu'à présent établies avec les responsables de cette structure.

Toutefois, au regard du rapport de présentation du projet de délégation qui accompagne ce projet de délibération, nous voulons attirer votre attention sur quelques points importants qui, selon nous, mériteraient d'être étudiés de plus près.

Concernant les tarifs des activités annexes, comme le fitness ou la danse, dans le respect des équilibres budgétaires de l'exploitation, ils devront permettre la participation d'un plus grand nombre d'usagers. Dans le cadre des obligations inhérentes à la mission de service public, nous soulignons l'importance de l'accueil des groupes scolaires en accord avec la Ville pour le primaire et avec le Rectorat pour le secondaire, et des clubs sportifs en accord notamment avec la mairie du 19e arrondissement.

Pour terminer, nous aimerions revenir sur le fond de ce projet de délibération, notamment sur la soi-disant incapacité de la Ville à gérer un site de ce type en régie directe. La raison avancée est celle des contraintes inhérentes à la diversité des activités et des installations techniques de cet équipement, et plus généralement de l'inexpérience de la collectivité en termes d'exploitation de la patinoire et du centre de remise en forme.

Si notre Municipalité avait montré un intérêt dans le passage en régie de la gestion de cet espace sportif, nous aurions eu le temps d'acquérir cette expérience, avec la formation de cadres techniques et sportifs à la hauteur de la qualité de ce site.

Aujourd'hui, nous nous féliciterions de la création de nouveaux postes d'agents de la Ville au service des Parisiennes et des Parisiens. C'est parce que nous continuons à défendre l'idée de la nécessaire création d'emplois de qualité à Paris et c'est parce que nous continuons de croire que c'est bien cette ambition et cette forte volonté politique qui fera de Paris une grande ville de service public que notre groupe a choisi de s'abstenir aujourd'hui sur ce projet de délibération.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. David BELLIARD.

M. David BELLIARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous voterons pour ce projet de délibération.

L'espace sportif Pailleron, situé au cœur du 19e arrondissement, a fait l'objet de 2002 à 2006 d'un important programme de restructuration et de modernisation, afin de valoriser ses installations et de les adapter aux besoins actuels et en améliorer la fréquentation.

Le Conseil de Paris, dans une délibération de 2006, a approuvé la délégation de service public sous la forme de la régie intéressée, confiant sa gestion à l'UCPA pour une durée de huit ans. Nous le disons, dans ce cas précis, la D.S.P. confiée à l'UCPA a été un bon choix de gestion. Au-delà des chiffres, satisfaisants, de fréquentation de cet équipement, avoir confié cette gestion à une organisation associative qui défend une pratique du sport ouverte, tournée vers, je les cite : "l'épanouissement personnel de tout un chacun, dans le cadre d'une organisation ouverte à tous, respectueuse des convictions et des différences, solidaire et responsable a un sens et donne à voir la manière dont nous concevons le sport et sa pratique dans la vie de la cité".

Cet exemple montre que nous pouvons aussi trouver des modes de gestion intermédiaires pour les grands équipements sportifs, tels que la piscine Pailleron, entre la régie municipale et les D.S.P. à des acteurs privés lucratifs que nous ne souhaitons pas. Ce tiers secteur associatif peut être en capacité de gérer de manière innovante et efficace de grands équipements sportifs. A ce titre, la rédaction des cahiers des charges dans les appels d'offres de la Ville doit inclure cette dimension.

C'est pour toutes ces raisons que nous voterons favorablement à ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je serai moins enthousiaste que mon collègue David BELLARD.

Je suis déjà intervenue le mois dernier pour déplorer que nombre de nos équipements sportifs, et notamment nos piscines, soient gérés non pas en régie directe mais en D.S.P.

Evidemment, cela pose le débat de la place du tiers secteur, notamment de l'économie sociale et solidaire, mais sur le secteur de l'économie sociale et solidaire, il y aurait, je pense, un regard critique et plus exigeant à avoir et qui ne s'arrête pas simplement aux statuts mais vraiment au mode de fonctionnement coopératif et aussi à la façon dont les objectifs véritablement d'appropriation collective, dans l'esprit coopératif, sont traduits dans la gestion réelle de ce type de structures.

Mais, pour en revenir au sujet, l'espace sportif Pailleron, tout comme la piscine des Tourelles, en D.S.P. via l'UCPA, le problème n'est pas de critiquer en tant que telle l'UCPA mais de déplorer que nous ne nous donnions pas les moyens d'assurer nous-mêmes la gestion de nos équipements.

Comme chaque fois, le recours au mode de gestion privée par une délégation de service public est motivé par la soi-disant diversité des activités des installations techniques qui nécessiterait des compétences externes à la Ville.

Excusez-moi, mais pourquoi l'UCPA est capable d'accumuler ces expériences et ces compétences, notamment sur la patinoire, et que la Ville en serait incapable ? Je n'arrive pas à voir la justification à cela.

Je ne comprends toujours pas en quoi nos services ne seraient pas en capacité de maîtriser la technique nécessaire à la gestion de la patinoire et de la piscine Pailleron, comme de nombreux autres équipements sportifs.

Je tiens d'ailleurs à profiter de ce projet de délibération pour déplorer la grande disparité tarifaire qui règne dans les piscines parisiennes. D'un arrondissement à l'autre, le prix du ticket d'entrée varie fortement. Ici, il est de 3,50 euros. Vous me direz : "C'est dans la moyenne" puisqu'on a des piscines à 3 euros et des piscines à plus de 4,50 euros, comme aux Halles.

Mais, justement, je pense qu'il y a une réflexion à avoir : l'accès aux piscines devrait être au même tarif partout. Je pense que l'accès aux services publics dans une ville comme la nôtre devrait être au même tarif dans l'ensemble des quartiers.

Alors, bien sûr, je n'ignore pas que le coût réel de l'entretien des équipements varie forcément selon leur taille, leur configuration et nombre de critères, mais si tous nos équipements étaient en régie publique, nous pourrions harmoniser ces tarifs en globalisant les dépenses et les recettes.

Les tarifs, et cela a été dit précédemment, des activités annexes, par ailleurs, ne permettent pas à tous les publics d'y participer et, là aussi, je ne vois pas ce qui justifie cette très forte disparité des activités annexes.

Aussi, j'aimerais bien savoir si l'accès aux publics scolaires est équivalent dans l'ensemble de nos équipements sportifs, qu'ils soient en régie directe ou qu'ils soient gérés en D.S.P.

Selon les délégataires, j'aimerais savoir, mes chers collègues, si vous avez pu effectuer des études comparatives relatives aux bénéfices nets engrangés ou s'il va falloir encore que j'aille à la bibliothèque administrative de la Ville de Paris demander les rapports et pouvoir récupérer ces sommes, parce qu'il me semble que ces données, eh bien, il serait pertinent de les porter à la connaissance du contribuable, du citoyen, de l'usager des piscines. Chaque centime de bénéfice engrangé par un délégataire privé, fût-il sous statut associatif, économie sociale et solidaire comme l'UCPA, devrait être réinvesti soit dans l'amélioration de la gestion, soit dans la baisse des tarifs.

Qu'en est-il, mes chers collègues ? Est-ce que vous en avez la garantie ? Loin de là.

Avec autant de D.S.P. et de délégataires différents, la Ville s'interdit d'engager ce type de politique. Il serait temps, au contraire, d'avoir accès à une analyse comparée de toutes ces D.S.P. sur les équipements sportifs.

Je n'approuve donc pas ce projet de délibération et je tiens à insister sur l'enjeu de remunicipaliser, au contraire, l'ensemble des équipements sportifs parisiens.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur le Président BELLIARD.

Madame SIMONNET, vous avez, à juste titre, souligné la qualité de la piscine Pailleron. C'est même, on peut le dire, probablement le fleuron des équipements sportifs parisiens, tant par sa fréquentation - entre 600 et 700.000 entrées annuelles - que pour la diversité de ce qu'on y pratique :

- une piscine avec des activités aussi bien scolaires, nautiques, loisirs, cours ;
- une activité de fitness ;
- et, évidemment, une patinoire qui, à elle seule, fait 90.000 entrées pour l'une des deux seules patinoires de Paris.

Je remercie vraiment David BELLIARD d'avoir regardé le sujet avec attention et de souligner la spécificité du délégataire, l'UCPA, acteur reconnu, association de jeunesse et d'éducation populaire, acteur engagé pour l'éducation des jeunes et l'utilisation du sport comme vecteur d'inclusion, ce qui, effectivement, en fait un délégataire pas comme les autres et qui, je crois, coupe assez court à tous les discours de tentation de grandes dérives capitalistes sur nos équipements sportifs. Ce n'est pas le cas de l'UCPA et l'UCPA est gérée dans le cadre du service public.

A ce titre, par exemple, on voit que, dans le marché, on cible entre 3 et 5 euros le prix de l'entrée à la piscine. Au final, probablement, on sera aux alentours de ce que sont aujourd'hui les tarifs dans nos équipements en délégation de service public, c'est-à-dire aucune augmentation depuis 2006.

D'une certaine manière, Monsieur BELLIARD, moi, je crois que vous avez raison : ce critère du tarif qui est imposé aux délégataires risque de faire le tri, en fait, entre les acteurs de l'économie sociale et solidaire et les acteurs lucratifs auprès desquels, quand on impose, nous, des régulations tarifaires importantes, ce qui est notre souhait, cela chasse de fait une partie des acteurs qui aimeraient gagner beaucoup d'argent sur ces piscines.

Donc, comme je l'ai dit, les chiffres de fréquentation et le succès de la piscine, mais aussi la grande diversité des publics qui sont accueillis, nous encouragent à renouveler le choix d'une D.S.P. pour cet équipement, avec à la fois évidemment l'accord de la mairie du 19^e arrondissement mais très largement aussi... et c'est là probablement le point de divergence que nous avons avec Mme SIMONNET : Mme SIMONNET est obsédée par la manière dont nous rendons le service public.

Nous sommes obsédés par la qualité du service public qui est rendu et force m'est de constater que la piscine Pailleron est la piscine qui révèle le plus haut taux de satisfaction de la part des usagers. Ce point-là ne peut être totalement ignoré.

Je vous remercie donc, chers collègues, de voter favorablement ce projet de D.S.P. pour cette très belle piscine Pailleron.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-François MARTINS.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 173.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DJS 173).

2015 DJS 223 - Pelouse Auteuil (16e) - Demande d'une subvention au Conseil régional d'Ile de France.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DJS 223 relatif à une demande de subvention au Conseil régional d'Ile-de-France pour la pelouse d'Auteuil, sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement technique n° 39.

La parole est à M. Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Comme vous vous en doutez, mon intervention ne portera pas sur l'amendement technique qui vise à simplement changer la numérotation du chapitre concerné au plan budgétaire.

Non, il s'agit, en réalité, de dire notre désaccord avec l'implantation quasi systématique et répétitive de pelouses synthétiques sur le terrain de Grands Jeux, car de nombreuses études ont montré que cela avait beaucoup d'inconvénients.

Qu'il s'agisse de l'effet "îlot de chaleur", si vous avez déjà joué en plein été sur un terrain synthétique, vous savez qu'effectivement la température au sol est extrêmement élevée et que les joueurs se blessent beaucoup plus et qu'il y a des brûlures simplement par les effets de glissade sur les terrains synthétiques qui n'existent jamais sur les terrains naturels.

Deuxième élément : l'accidentologie avec des problèmes d'entorses, etc., est bien plus élevée. Là encore, ce sont les études internationales des fédérations sportives qui le montrent sur des terrains en synthétique. La preuve, c'est qu'aucun grand match international n'est jamais joué sur terrain synthétique. Y compris la Fédération internationale de rugby, qui n'a jamais mis d'obstacles juridiques à l'implantation de terrains synthétiques, n'autorise aucune compétition internationale sur des terrains synthétiques, pour les raisons que je viens d'évoquer.

Dernier point : au plan environnemental, évidemment, il n'y a pas photo entre des terrains en synthétique et des terrains naturels, qu'il s'agisse de l'imperméabilisation ou qu'il s'agisse des gaz à effet de serre générés, ne serait-ce que par la fabrication et l'entretien de ces terrains synthétiques.

Simplement, je constate qu'un seul argument est utilisé : c'est la fréquence d'utilisation.

Alors, oui, la fréquence n'est pas la même, mais pour une raison simple : c'est que, pour avoir la même fréquence d'utilisation, il faut plus d'entretien et plus de personnels pour une pelouse naturelle. Quand on l'entretient bien, quand on sait la gérer, effectivement, il y a la même qualité, la même capacité d'utilisation.

Donc, ce sont des économies qui, pour nous, ne sont pas justifiées, vu l'ampleur des inconvénients, donc nous voterons contre ce projet de délibération.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur CONTASSOT.

Et merci, Monsieur GIRARD, de ce trait d'esprit !

Dans le cadre des travaux des pelouses d'Auteuil, plusieurs terrains ont été créés en 2012-2013 : deux terrains en synthétique, déjà, Monsieur CONTASSOT, pour le rugby et un en herbe naturelle pour le football.

La situation du terrain de football, et je parle devant des élus du 16e arrondissement, il y en a quelques-uns, ils peuvent en témoigner, au bout de deux ans nous laisse à penser qu'effectivement la surutilisation du terrain n'est pas compatible aujourd'hui avec son maintien en pelouse naturelle qui amène des problèmes d'entretien et d'aspect visuel extrêmement importants.

La réalité de ce terrain aujourd'hui, Monsieur CONTASSOT, c'est qu'il a passé une année à être un champ de patates, parce que, aujourd'hui, quand vous êtes en plein hiver, dès les premières pluies d'automne, le terrain devient impraticable et quel que soit l'entretien qu'on puisse y faire, à un moment donné l'exploitation par les

scolaires, par les clubs et par le loisir devient incompatible dans toute la période d'automne et hivernale avec la surutilisation qui est celle de nos équipements sportifs.

Les règles aujourd'hui adoptées par l'ensemble des collectivités locales sur les pelouses, sont que pour des terrains utilisés entre 10 et 20 heures par semaine, on peut mettre de la pelouse naturelle. La pelouse synthétique, elle, a l'avantage de pouvoir être utilisée jusqu'à 50 heures par semaine, à la fois pour les pratiques scolaires toute l'année, à la fois pour les pratiques de club toute l'année, et y compris - ce n'est pas le but aux pelouses d'Auteuil mais pour vous répondre, Monsieur CONTASSOT - y compris pour le sport professionnel.

Le match quasiment le plus important pour l'accession à la "Champions League" cette année entre Monaco, l'Olympique de Marseille et l'AS Saint-Etienne s'est joué à Lorient sur une pelouse synthétique qui a vu Monaco remporter le match. C'est le haut niveau ; vous me parlez du haut niveau. Le haut niveau, c'est la Ligue 1, et donc le match d'accession à la "Champions League" s'est joué sur un terrain synthétique au stade de Lorient.

C'est pourquoi nous sommes extrêmement volontaires sur cette question de la pelouse synthétique pour que les enfants du 16e, scolaires et en clubs, puissent pratiquer toute l'année le foot. On le sait, les équipements manquent à Paris, on ne peut pas se permettre d'avoir des équipements impraticables.

Cependant, Monsieur CONTASSOT, il y a un point que je prends et qui fait partie de nos réflexions - c'est inscrit dans le projet de délibération -, c'est la réflexion sur les nouveaux usages et sur les nouveaux types de matériaux qu'on peut utiliser comme ceux qu'on a utilisé à Ladoumègue, qui ne brûlent plus quand on glisse, ce sont les nouvelles générations de synthétiques, ou alors même les gazons dits hybrides qui nous permettent d'avoir un double système avec un système de filtration plus naturelle qui évite l'imperméabilisation totale des sols.

C'est notre volonté sur les pelouses d'Auteuil comme sur d'autres sites de Paris qui ne sont malheureusement pas aussi bien exploités qu'ils pourraient l'être.

Excusez, Monsieur le Maire, pour la vitesse du rythme.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous avons tout compris. Merci beaucoup, Jean-François MARTINS.

Je soumets... Ah pardon, Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Simplement, puisqu'il y a un amendement et qu'on a droit à une explication de vote sur l'amendement, j'aimerais savoir si la Commission des sites a été saisie et quel avis elle a donné. Savoir si la Commission des sites a été saisie. Nous sommes en site classé ; quel avis elle a donné ?

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Je sais la passion d'Yves CONTASSOT pour ce secteur d'Auteuil. Je le suspecte d'y habiter, à force. La Commission des sites sera consultée le moment venu. Aujourd'hui, il s'agit juste d'un projet de délibération qui demande le droit d'aller demander de l'argent au Conseil régional. Ce n'est pas encore l'autorisation de travaux.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Absolument. Je vais d'ailleurs le soumettre à vos voix.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 39 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 39 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 223 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2015, DJS 223).

2015 DJS 253 - Association d'étude ambition olympique et paralympique - Adhésion et cotisation.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DJS 253 relatif à l'adhésion de la Ville de Paris à l'Association d'étude ambition olympique et paralympique.

Il y a plusieurs inscrits. La parole est à M. Nicolas BONNET... qui n'est pas présent.

Madame JÉGO, vous avez la parole.

Mme Ann-Katrin JÉGO. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous nous proposez l'adhésion formelle de la Ville de Paris à l'Association ambition olympique et paralympique, destinée à porter le projet de candidature de la Ville de Paris à l'organisation des Jeux de 2024.

Ce projet de délibération s'inscrit dans la droite ligne de votre vœu adopté le 13 avril dernier. Aussi, au nom du groupe UDI-MODEM, nous réitérons notre approbation à cette démarche et nous voterons l'adhésion à l'association ainsi que la subvention de 500.000 euros qui s'y attache.

Se posent toutefois la question de la gouvernance de cette instance. Parmi les trois représentants de la Ville de Paris, il nous a été indiqué en Commission qu'aucun d'entre eux ne représenterait l'opposition. Ne pouvez-vous pas revenir sur cette décision au regard du consensus formé par votre opposition l'UDI-MODEM comme l'UMP ?

La transparence que vous appelez de vos vœux serait ainsi renforcée par une représentation pluraliste de notre Assemblée. Par ailleurs, il aurait été également utile d'associer les représentants du monde économique dès la constitution de l'association de préfiguration.

Il me semble qu'à côté du Comité national et sportif, du Comité paralympique, de l'Association des olympiens, de la Région Ile de France, de l'Etat et des quatre sportifs présents à titre personnel, la présence de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris aurait été de bon aloi afin d'attester la volonté qui est la vôtre de porter un projet olympique sobre, ce qui implique dès l'origine une forte mobilisation du partenariat avec le monde économique.

En effet, les autres villes concurrentes, comme Rome, Hambourg ou Boston, viseront elles aussi l'excellence face à un enjeu aussi important pour l'image, l'économie, le tourisme et le lien social que celui de l'organisation des Jeux olympiques.

C'est pourquoi je me permets d'insister pour que la priorité naturelle donnée aux sportifs ne ferme pas pour autant la porte au monde de l'entreprise, qui sera forcément mobilisé, tant pour le cofinancement que pour l'organisation des Jeux.

Lors de notre séance du 13 avril dernier, je vous avais interpellé sur votre volonté, que nous partageons, de porter un projet sobre et d'éviter les dérives financières qui furent trop souvent l'apanage des lendemains de fête.

N'ayant pas reçu de réponse à ma proposition d'instaurer un contrôle financier indépendant et extérieur, je me permets de la réitérer. En effet, seule une personnalité consensuelle ayant accès à l'ensemble des données et totalement indépendante, pourrait garantir le bon suivi des engagements financiers et la transparence attendue, j'en suis sûr, par l'ensemble des représentants de notre Assemblée.

Les collectivités locales qui auront voix au chapitre aux côtés de la Ville de Paris, à savoir la Métropole du Grand Paris et la Région Ile-de-France, devraient pouvoir s'entendre sur les modalités de mise en œuvre de ce contrôle financier capable de rassurer les contribuables forcément inquiets des coûts financiers engendrés par un tel projet.

Nous approuvons et soutenons sans réserve cette candidature qui sera forte si elle s'appuie sur un socle de valeurs partagées et sur une organisation consensuelle et ouverte.

L'adhésion de la Ville de Paris à l'Association d'étude ambition olympique et paralympique constitue le premier acte d'un long chemin. C'est pourquoi, au nom du groupe UDI-MODEM, je vous remercie d'entendre nos propositions.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame JÉGO.

Pour le groupe Socialiste, Mme Véronique LEVIEUX.

Mme Véronique LEVIEUX. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le projet de délibération qui nous est soumis aujourd'hui porte donc sur l'adhésion de la Ville à l'Association d'étude ambition olympique et paralympique.

Ce projet de délibération fait naturellement suite au débat que nous avons eu lors du précédent Conseil de Paris, Conseil qui a voté à une très large majorité un vœu de l'Exécutif par lequel la Ville a décidé de s'engager pleinement en faveur d'une candidature de Paris aux Jeux de 2024. Comme vous le savez, la date butoir pour le dépôt officiel des candidatures au C.I.O. est le 15 septembre 2015.

La création de l'Association d'étude ambition olympique et paralympique, décidée par le C.N.O.S.F., le Comité paralympique, la Ville de Paris, la Région Ile-de-France et l'Etat, est une obligation, une nécessité dans le cadre de cette période très importante pour notre candidature, qui doit être approfondie, consolidée, finalisée d'un point de vue technique dans toutes ses composantes avec l'ensemble des parties prenantes.

L'association présidée par Bernard LAPASSET pourra ainsi participer prochainement à la phase d'incitation du C.I.O., permettant aux villes requérantes d'échanger avec les institutions olympiques.

Cette association, qui a vocation à être dissoute à l'issue de la période avec, nous l'espérons, le dépôt d'une candidature portée par le Mouvement sportif, travaille à une candidature installée à l'échelle de la métropole parisienne.

En effet, nous pouvons nous réjouir que depuis notre débat en Conseil de Paris, le Conseil régional d'Ile-de-France et le Conseil général de Seine-Saint-Denis ainsi que le Comité syndical de Paris Métropole se sont également déclarés à une large majorité en faveur d'une telle candidature.

Le projet de délibération d'aujourd'hui précise donc les missions et les objectifs de cette association ainsi que le modèle de financement, tout comme les cotisations de ses membres, dont celle de la Ville de Paris qui s'élève à 500.000 euros comme celle de la Région, pour un budget global de 2 millions d'euros.

Ce projet de délibération est l'occasion de rappeler des points essentiels, consubstantiels à notre candidature tels qu'ils ont été portés par la Maire de Paris.

L'éthique et la transparence naturellement, qui doivent garantir l'impartialité de la procédure de sélection.

Un modèle économique nouveau qui intègre le rejet et donc le caractère inacceptable d'un projet qui pourrait inclure des projets d'équipement onéreux, inutiles et non durables.

Les enjeux environnementaux naturellement, en cohérence avec son engagement à recevoir et à participer pleinement à la COP 21 en tant que ville hôte et en tant qu'autorité locale influente et voulant avec ses pairs se faire respecter et écouter dans ce concert mondial. Paris doit proposer une candidature qui relève les défis environnementaux d'un tel événement planétaire.

Le portage aussi de la candidature par le Mouvement sportif. Je pense que cela a été répété à plus d'un titre.

Il faut aussi rappeler que les Jeux doivent être un projet populaire. De l'implication de nos concitoyens dans cette aventure, et notamment celle des jeunes, dépendra également la réussite de notre candidature.

A ce titre, nous devons trouver des pistes pour que les années et les mois précédents les grands événements de cette candidature, nous puissions proposer des événements qui construisent dans les faits le mouvement d'adhésion populaire. A ce titre, je me permets d'évoquer une initiative prise par la Ville de Dakar, qui s'appelle Olympi'Dak, qui a été créée il y a quelques années à destination des jeunes autour d'épreuves sportives, éducatives et culturelles se déroulant sur l'ensemble de son territoire. Cela pourrait être une idée à mettre en œuvre à l'échelle de la métropole.

Parlant de Dakar, je me permets de souligner toute la dimension de la francophonie qui sera, je pense, avec les liens que la Ville de Paris a dans ses différents réseaux, un atout formidable à notre candidature et un élément assez unique.

Revenant à la dimension populaire, je me permets d'insister aussi, outre tout ce qui sera fait en termes de soutien et de recherche de projets innovants du point de vue technologique, la nécessité de travailler sur l'innovation sociale en lien avec les acteurs associatifs, les clubs et leurs usagers pour, peut-être, aider à l'émergence de nouveaux publics. Il est effectivement essentiel de bien accueillir tout l'ensemble des visiteurs et il est essentiel que, dans la pratique, cela apporte beaucoup aux Parisiens et Parisiennes.

Voici, Monsieur le Maire adjoint, quelques éléments que je souhaitais rappeler et souligner. Je profite de cette occasion pour demander des informations sur les étapes et les modalités de travail de cette association dans les

mois à venir, et notamment en lien avec le Conseil de Paris et ses élus. Nous savons que la compétition va être rude avec Boston, Rome, Hambourg, qui se sont déjà engagées. Mais notre détermination, en tous les cas celle de notre groupe, à porter des jeux humanistes, innovants, responsables et en réaffirmant les valeurs du sport en son cœur, se renforcera de jour en jour. Vous pouvez compter sur nous.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame LEVIEUX.

La parole est à M. David BELLIARD.

M. David BELLIARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération qui nous est donné à voter, est la première concrétisation du vote favorable de notre Assemblée à la candidature de Paris pour les Jeux olympiques et paralympiques. La mission de cette association est, en effet, d'approfondir et de finaliser le travail d'expertise sur la candidature. Sans surprise, notre groupe votera contre cette adhésion. D'abord, pour une raison de pure forme. Il s'agit d'une dépense exceptionnelle de 500.000 euros non prévus dans le budget primitif que nous avons voté et qui ne rentre donc pas dans une discussion globale sur les priorités budgétaires de notre Ville.

Car cette dépense intervient, alors même que les contraintes budgétaires de la Ville se font plus fortes. Le budget, c'est une histoire de choix et, je le rappelle, nous, écologistes, nous pensons que la priorité pour les Parisiennes et les Parisiens n'est pas aujourd'hui de nous engager dans l'aventure, aussi incertaine que coûteuse, de l'organisation de Jeux olympiques.

Notre Ville a tant de choses à faire pour continuer sa transformation, améliorer la qualité de vie, lutter contre la pollution, réfléchir à des modes de solidarité financière avec des communes alentours pour construire une métropole active et en capacité de mener des politiques publiques en faveur de rééquilibres territoriaux. De même, quand je constate toutes les difficultés que notre collectivité a à maintenir des dispositifs sociaux pour les plus modestes ou à répondre à des situations de détresse sociale, parfois dramatiques - je pense notamment aux mineurs isolés ou aux réfugiés au métro La Chapelle - nous le redisons : pour nous, débloquer 500.000 euros pour les Jeux olympiques n'est pas un bon choix pour notre ville. C'est d'autant plus criant qu'aucun débat citoyen sérieux n'a été mené avec la population parisienne et francilienne sur ce sujet. Je ne peux ici que réitérer notre proposition d'un débat public et citoyen sur l'opportunité pour Paris d'organiser des Jeux.

Je ne vais pas revenir sur les raisons qui, pour nous, font peser des doutes sur l'opportunité d'une telle candidature aux Jeux olympiques : incertitude sur les retombées économiques pour notre territoire, tension sur les transports, coûts difficilement maîtrisables pour lesquels la Ville, en cas de difficultés, se portera garante. Toutefois, et pour la clarté du débat public, il nous semblerait essentiel que nous soient indiquées les lignes budgétaires qui vont pâtir des nouvelles dépenses que vont engendrer la candidature de notre ville pour les Jeux olympiques, estimés à 60 millions d'euros au bas mot.

Nous avons appris le lancement d'une opération de financement participatif pour financer cette candidature. Nous ne doutons pas un instant que d'importants acteurs économiques répondront présents pour tenter d'occuper une part du "tsunami" publicitaire qu'engendre systématiquement les Jeux olympiques. Comme nous ne doutons pas que Paris devra mettre au pot bien au-delà des 500.000 euros que notre Assemblée va sans aucun doute voter.

Quelles dépenses prévues seront donc restreintes ? L'investissement, peut-être, dans les infrastructures sportives de proximité. Malheureusement, en matière de budget, avec le pouvoir de multiplier indéfiniment les pains et de les réserver à très peu de monde, il faudra faire des choix. Quels seront-ils ? C'est la question, Monsieur le Maire, que je vous pose.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, David BELLIARD.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Sur ce sujet, je suis par contre tout à fait d'accord avec l'intervention du collègue David BELLIARD.

Vous persistez, sans surprise hélas, à vouloir présenter cette candidature de Paris aux Jeux olympiques. Pourtant, vous auriez pu effectivement, a minima, soumettre cette décision à une délibération populaire, organiser un référendum, créer réellement les conditions d'un débat, avant d'imposer votre décision unilatéralement. On aurait pu

espérer que ce vent démocratique venu d'Espagne ou de Grèce vous donnerait des envies de vous appuyer sur l'implication citoyenne. Ne râlez pas, je ne vous l'ai pas encore faite, celle-là, à ce Conseil !

L'association à laquelle vous nous proposez d'adhérer vise à préparer cette candidature qui, selon vous, sera celle des Jeux sobres, durables, maîtrisés économiquement, avec un budget prévisionnel total d'environ 6,2 milliards d'euros, dont 3 milliards sur fonds publics. Il ne faut pourtant pas oublier que durant ces 30 dernières années, aucun budget annoncé pour les Jeux olympiques d'été n'a été respecté. Il a, selon les études réalisées par l'économiste du sport Wladimir ANDREFF, plus que doublé pour les Jeux olympiques de Londres, d'Athènes, de Sydney, de Barcelone, de Séoul, été multiplié par 12 pour les Jeux olympiques de Pékin.

Les premières victimes de ces excès sont toujours les mêmes : les populations les plus pauvres et démunies, l'environnement - pollution, destruction, bétonnage massif - et, malgré tout, le rapport d'opportunité annonce un budget "low cost", optimiste, qui frise l'amateurisme. Celui-ci ne présente aucune garantie et sous-estime totalement l'appétit inflationniste des diverses firmes qui construiront les infrastructures sportives, touristiques, commerciales, financières et médiatiques, estampillées par le très puissant lobby olympique.

Les études qui ont été présentées n'ont aucune rigueur scientifique. De plus, dans le contexte actuel, il faut prévoir dans ces budgets une explosion inéluctable des dépenses de sécurité, avec une surveillance forte de la population francilienne. Cela ne se fera pas, une fois de plus, sans restriction des libertés fondamentales, ni sans loi d'exception, qui auront, pour la vie démocratique quotidienne, des conséquences très lourdes vu l'ambiance actuelle, comme l'atteste déjà la loi scandaleuse sur le renseignement, récemment votée.

Si les coûts financiers pour l'Etat, la Ville de Paris et les contribuables sont sous-estimés, les diverses retombées des Jeux olympiques sont au contraire largement surestimées. On spéculer sur ses créations d'emplois, alors que l'utilisation massive de bénévoles et d'intérimaires contribuera un peu plus à la précarisation des conditions de travail et à la dérégulation du Code du travail pour répondre aux exigences ultralibérales du C.I.O. - qui n'a rien à voir avec les centres d'information et d'orientation - comme le prouvent déjà les diverses préparations olympiques au Brésil ou au Qatar.

Tout comme vous croyez encore au mythe de la croissance, vous imaginez que les Jeux olympiques vont produire de la richesse à redistribuer. Mais changez enfin ce paradigme ! Les organisateurs des Jeux seront d'ailleurs exonérés d'impôts et les surprofits ne grossiront que les coffres forts de leurs actionnaires. Vous rêvez aux nouveaux logements populaires ou étudiants, comme si le village olympique pouvait devenir la propriété du C.R.O.U.S. ou des offices HLM. De qui se moque-on ?

Pour ce qui est des transports, plutôt que les grandes lignes reliant les différents sites olympiques en moins d'une demi-heure, il vaudrait mieux améliorer les lignes déjà existantes qui sont atteintes de nouveaux dysfonctionnements et améliorer enfin les dessertes fines inter-quartiers. Mais c'est vrai qu'en ce moment, les politiques du gouvernement en matière de fret montrent bien que vous êtes dans une toute autre logique.

Comment croire à un air parisien purifié par le sport vert, alors que les pics de pollution classent d'ores et déjà la capitale française parmi les villes les plus polluées aux particules fines du monde.

Vous prétendez promouvoir l'idéal humaniste du sport pour tous, quand les complexes sportifs démesurés et privatisés, essentiellement calibrés pour l'accueil des professionnels, captent les fonds qui pourraient servir au développement des équipements de proximité. Au lieu de répondre aux besoins réels des populations qui manquent de crèches, de centres médicaux, d'écoles, d'universités, d'institutions culturelles, de transports en commun fiables, la Mairie de Paris et tout le Gouvernement HOLLANDE communiquent, comme ils en ont l'habitude depuis trois ans, autour de promesses illusoire que les Jeux olympiques n'ont jamais tenues.

On peut aussi faire un parallèle de C.I.O. en C.I.O. Les centres d'information et d'orientation, dont vous aimeriez bien vous débarrasser, coûtent moins de la moitié de ces 500.000 euros. Paris doit avoir d'autres ambitions pour son avenir que celles de servir les intérêts de la holding du sport spectacle de compétition et de vendre son patrimoine, sa culture, son territoire aux multinationales du sport business. Non hélas, sous leur forme actuelle, les Jeux olympiques sont très loin, très très loin, de l'esprit universaliste de Coubertin.

Je suis contre la candidature de Paris aux Jeux olympiques. C'est donc en toute cohérence que je voterai contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

La parole est à M. Sergio TINTI.

M. Sergio TINTI. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous sommes favorables à la création de l'association de préfiguration de la candidature "Ambition olympique et paralympique". En effet, nous avons voté pour la candidature de Paris à l'organisation des Jeux olympiques et Paralympiques en 2024. Notre travail, à cette occasion, témoigne de notre grande implication dans ce projet, et nous sommes convaincus que celui-ci est essentiel et doit être approfondi.

Or, le projet de délibération qui nous occupe aujourd'hui porte sur l'association qui a d'ores et déjà tenu son Assemblée générale fondatrice le 15 avril dernier, au lendemain du vote du Conseil de Paris pour la candidature à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Nous sommes en effet devant le fait accompli.

Notre volonté est de travailler au projet olympique, de refonder l'idéal olympique autour des valeurs de solidarité, de fraternité et des Droits de l'homme, de faire de Paris la ville de la reconquête de l'idéal olympique, d'abord l'humain, ou si vous voulez bien, l'humain d'abord.

Nous observons que sur les trois places prévues pour la représentation de la Ville de Paris ne figurent que des personnalités d'une même sensibilité politique, mais surtout, ce projet n'est pas qu'un projet économique ou d'urbanisme. Il est avant tout un projet porteur des valeurs, dois-je le rappeler, d'égalité femmes-hommes, de lutte contre les discriminations, des Droits de l'homme. Ces thèmes, qui vous sont chers, Monsieur le Maire, auraient parfaitement eu leur place dans la construction de ce projet, qui n'aurait été que plus riche.

Le projet se doit aussi d'être construit par les populations. La composition de cette association ne compte aucun représentant des territoires concernés. Nous pensons au Conseil départemental de Seine-Saint-Denis, au conseil départemental de Val-de-Marne ou encore, au Syndicat Paris Métropole, alors même que ceux-ci ont tous soutenu l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024.

Par ailleurs, qu'est devenue l'idée d'une concertation exemplaire et ambitieuse, pour reprendre les termes du vœu voté au Conseil dernier ? Se résumerait-il à une seule possibilité d'approbation d'un projet entièrement rédigé, hors de tout dialogue, de toute prise en compte des volontés populaires ? Je rappelle ici que nous portons l'idée de comité populaire, qui aurait pour rôle de faire remonter les idées des Parisiens et des Parisiennes afin que le projet "Ambition olympique et paralympique" puisse les prendre en considération.

Il est troublant que ce mouvement de distance de l'association "Ambition olympique et paralympique" vis-à-vis de la population soit concomitant à la refonte des statuts opérés au C.N.O.S.F. En effet, nous souhaitons vous interpeller sur l'inquiétude qui traverse le mouvement sportif, particulièrement après la modification des statuts de ce comité, intervenue le 21 mai dernier.

C'est toute la question de l'ouverture des valeurs de l'olympisme qui se pose, alors même que le mouvement olympique tend à se renfermer sur lui-même. Quatre grands universitaires, Jean-Paul CALLÈDE, Pierre CHIFFLET, Dominique CHARRIER et Yvon LEZIART, auteurs d'un article daté du 5 mai dernier, alertent sur le fait que - je les cite - le centre de gravité du mouvement olympique se déplace vers le sport professionnel hyper-argenté, rappelant également que la marque olympique est incarnée par les fédérations olympiques et délégataires, qui sont renforcées dans leurs prérogatives au détriment des autres composantes, qui constituent le cœur de la société civile des sports.

Pourtant, il est nécessaire de mobiliser largement autour d'un tel projet sportif, et en premier lieu, évidemment, les fédérations affinitaires et le sport scolaire, qui représentent près de 5 millions de pratiquants.

Enfin, nous nous interrogeons sur le budget de 2 millions d'euros alloués à l'association "Ambition olympique et paralympique", dont 500.000 euros de la part de la Ville de Paris. Est-il indispensable de faire appel à une expertise privée ? L'Etat, l'Ile-de-France, l'Institut régional pour le développement du sport, ou même la Ville de Paris, n'étaient-ils pas en mesure d'effectuer une telle expertise ? Pour toutes ces raisons, le Groupe Communiste - Front de Gauche s'abstiendra sur ce projet de délibération.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Pour répondre à l'ensemble de ces interventions, la parole est à Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci à tous les intervenants pour leur attention sur ce sujet important. Je veux dire qu'il a beau être extrêmement important, nous ne sommes pas encore à la phase du dépôt du dossier. La création de cette association nous permet tout simplement de nous doter d'un outil opérationnel pour faire avancer un certain nombre de questions que les uns et les autres ont évoquées.

Les déclarations de principe ont été faites, l'étude préalable a été rendue, les instances, que ce soit le Conseil régional d'Ile-de-France, que ce soit la Ville de Paris, l'Etat, même des rapports parlementaires se sont prononcés en faveur de cette candidature, il faut désormais entrer dans une phase extrêmement opérationnelle pour rendre un projet technique, étudier site par site : est-ce que ce site peut correspondre au cahier des charges olympique ? Etudier la manière dont nous allons concerter opérationnellement, entre la Ville, l'Etat, la Région Ile-de-France, le mouvement olympique. Les manières, parce qu'il ne suffit pas d'annoncer la concertation. La concertation, la Ville de Paris en sait quelque chose, est une expertise opérationnelle concrète, qui demande une méthode sérieuse. J'en parle d'autant plus à côté de ma collègue Pauline VÉRON, qui sait qu'il ne suffit pas de déclarer la démocratie participative. Cela demande extrêmement de méthode, d'engagement, d'investissement et de temps, et cette association nous sert à cela.

Finaliser le dossier technique : le dossier technique sera aussi, évidemment, le dossier politique, Monsieur TINTI, avec notamment la manière dont dans ce projet technique, nous allons illustrer et rendre tangibles un certain nombre de nos convictions sur l'ambition et l'idéal olympique. Comment notre projet technique peut-il incarner les déclarations que la Maire de Paris a faites au moment de s'engager dans cette candidature sur la sobriété budgétaire, sur l'exigence environnementale, sur le lien entre Paris et la Seine-Saint-Denis, sur la mobilisation de l'espoir pour la jeunesse, sur la question de la mobilisation pour une pratique sportive pour tous. C'est exactement ce à quoi va travailler cette association, et il s'agit aujourd'hui de lui donner les moyens d'exister juridiquement et les moyens financiers de pouvoir travailler. C'est pour cela que toutes ces questions sont légitimes et c'est maintenant les questions qu'il s'agit de poser à l'association.

Madame JÉGO, j'entends un certain nombre de vos points. Je vous dis, une fois de plus : c'est peut-être encore un brin précoce. Le monde économique a tout à fait sa place. D'ailleurs, un certain nombre de rendez-vous ont déjà eu lieu avec un certain nombre de grandes entreprises, qui sont déjà intéressées par accompagner la candidature olympique, à la fois l'accompagner financièrement, mais aussi l'accompagner sur l'innovation, sur les relations internationales, sur leur savoir-faire. Elles entreront au fur et à mesure dans l'association, et peut-être plus tard dans le comité de candidature, tout comme d'autres collectivités locales absentes. Je pense en particulier au Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis qui, petit à petit, lui aussi, va entrer, au fur et à mesure que l'association et le comité de candidature va prendre de l'ampleur, au fur et à mesure que le projet va se préciser.

J'ajoute que cette association a la vocation d'exister jusqu'à la création du comité de candidature. C'est donc une association temporaire dite de préfiguration. On ne peut pas lui assigner tout de suite l'ensemble des missions. A ce titre, Madame JÉGO, votre intervention est pertinente, mais peut-être un peu précoce sur le contrôle financier des dérives des Jeux Olympiques. Et je réponds à Mme SIMONNET par la même occasion. Généralement, c'est la dérive des coûts de l'organisation des Jeux Olympiques.

Je partage votre optimisme sur le fait que nous allons gagner. Cependant, nous aurons à organiser les Jeux Olympiques une fois que le C.I.O. l'aura décidé, c'est-à-dire, entre le mois de juillet et le mois de septembre 2017. Et ensuite, je retiens votre idée d'avoir un contrôle extrêmement exigeant des dépenses si nous devons avoir à organiser les Jeux Olympiques. Mais nous n'en sommes malheureusement pas encore là. Il faut d'abord gagner et gagner cette élection de la prochaine ville candidate.

Madame SIMONNET, enfin, je ne comprends pas votre posture. Vous êtes obsédée par les retombées économiques des Jeux Olympiques, mais ce n'est pas ce que l'on dit. Nous, on dit qu'il faut les Jeux Olympiques pour les retombées sociales, éducatives, culturelles, sportives, territoriales, pour retracer un lien entre Paris et la Seine-Saint-Denis. C'est vous qui êtes obsédée par la question économique et les retombées économiques. Nous parlons de projet de société. Je regrette que vous ne soyez pas à même d'adhérer à un projet qui fait de l'investissement public pour laisser des équipements, de l'héritage aux jeunes et aux moins jeunes de Paris et de la Seine-Saint-Denis, en particulier. J'aurais cru que ce genre d'arguments aurait pu retenir votre attention.

Une fois que cette association sera créée, une fois qu'on lui aura donné les moyens d'élaborer un projet technique, alors, oui, ce projet technique, avec des sites, avec une identité, avec un idéal olympique, ce projet, il sera, je m'y engage, une nouvelle fois, partagé, concerté avec les citoyens. On ne concerte pas sur une feuille blanche, on concerte sur un projet. Cette association va s'y consacrer dès demain.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-François MARTINS.

Après ces échanges, je sou mets à vos voix le projet DJS 253... Ah pardon, il y a une explication de vote du président du Groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, Jean-Bernard BROS.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne voulais pas participer au débat, je voulais simplement dire qu'évidemment le groupe RGCI soutient pleinement cette adhésion, et nous sommes de tout cœur avec l'adjoint en charge de façon à mener à bien l'ambition que porte Paris.

Merci.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 253.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DJS 253).

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la mise aux normes de la salle de tir Lucien Gaudin (5e).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés, le vœu référencé n° 40, déposé par le groupe UMP, est relatif à la mise aux normes de la salle de tir Lucien Gaudin, dans le 5e arrondissement.

La parole est à Mme la Maire du 5e, Florence BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Paris compte, en effet, deux salles municipales de tir au pistolet. Je rappelle que le tir n'est pas qu'un sport politique, c'est aussi un sport olympique !

Alors, après une visite de la salle de tir Lucien Gaudin dans le 5e arrondissement, un rapport de la Mission de l'inspection Hygiène et Sécurité de la Ville a été remis, Monsieur MARTINS, à la Direction de la Jeunesse et des Sports. Je dois dire que le contenu était quelque peu préoccupant. Ce rapport faisait des préconisations :

- informer le médecin de prévention des risques d'exposition au plomb, auxquels sont exposés les agents de la Ville ;
- organiser au plus vite des visites médicales ;
- faire procéder à l'évacuation des poussières de plomb qui se trouvent dans le local "piège à balles", par une entreprise spécialisée, ce qui a été fait d'ailleurs depuis ;
- remettre en état de fonctionnement le dispositif d'extraction des poussières du stand de tir ;
- et mettre, d'une manière plus générale, aux normes la salle de tir.

Je rappelle quand même que les résultats de plombémie qui ont été communiqués par la Médecine du travail montrent que les agents sont exposés au-delà de la valeur limite autorisée par le Code du Travail. Le nettoyage des locaux a été réalisé, je le rappelais tout à l'heure, par une entreprise spécialisée parce que le nettoyage du stand de tir ne pouvait pas être assuré par les agents du centre.

Par ailleurs, l'exposition des usagers du stand de tir aux poussières de plomb a entraîné la fermeture du stand de tir au pistolet en attendant des travaux.

J'ai fait à plusieurs reprises des demandes d'un chiffrage d'une mise aux normes de cette salle de tir. Nous venons d'avoir communication du coût de la remise aux normes. A l'échelle de la Ville, on peut estimer qu'il est modéré : 150.000 euros.

Vous comprendrez qu'à l'échelle d'un arrondissement, dont les moyens financiers sont limités, le prendre en charge sur les I.I.L. est, à ce stade, totalement inconcevable. Je demande par ce vœu, Monsieur le Maire, que la Ville prenne en charge les travaux sur le budget de la DJS, sachant que, évidemment, la vocation de cette salle de tir va bien au-delà du 5e arrondissement, puisque c'est une salle de tir municipale.

Merci.

(M. Mao PENINOU, adjoint, remplace M. Bruno JULLIARD au fauteuil de la présidence).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

La parole est à M. Jean-François MARTINS, pour vous répondre : 2 minutes.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Madame la Maire, n'y voyez rien de désagréable mais je trouve que la méthode est un tout petit peu cavalière et ce n'est pas la première fois en Conseil de Paris que nous avons des réunions techniques avec les services. Vous nous alertez sur les sujets, on fait des études, on cale des réunions, en l'occurrence le 5 juin, on prend en compte vos remarques et vous venez, par des vœux, tenter de "shunter" les réunions qui sont prévues, qui sont programmées, où toutes vos demandes sont prises en compte.

Il y a une étude, qui a été demandée, qui est faite ; on a chiffré à 150.000 euros ; vous avez une réunion prévue le 5 juin ; des échanges ont eu lieu avec votre cabinet sur le sujet et on revient poser un vœu en Conseil de Paris pour essayer de tronquer le débat et le travail technique qui est à faire et qui se fait bien entre la Direction et votre mairie d'arrondissement.

Je trouve que la méthode est un peu agaçante parce qu'il y a une bonne relation entre les services et votre mairie et que ce n'est pas la peine que l'on revienne systématiquement en Conseil de Paris sur des sujets qui ne méritent pas de l'être.

A un moment donné, il y a une Direction, il y a des travaux. La réunion de programmation des travaux 2015 et 2016 a permis d'identifier qu'il y avait un sujet à Lucien Gaudin et on est en train d'y travailler ensemble. Ce chiffrage, justement, il existe parce que vous l'avez demandé et que nous l'avons pris en compte. Ce n'est pas la peine de revenir une énième fois en Conseil de Paris alors que nous sommes dans un processus de travail technique entre la Direction et la mairie d'arrondissement.

Cependant, je vous répondrai, Madame BERTHOUT, c'est-à-dire que vous voulez bien gérer la salle, en gérer les créneaux, y compris demander des demandes d'ouverture exceptionnelle pour le tir au plomb contre l'avis de la Direction, donc prendre toute la liberté d'un équipement délocalisé, mais vous nous demandez de payer la facture !

A ce titre, Madame la Maire, pour continuer le travail technique entre la Direction et votre mairie d'arrondissement, j'émettrai un avis défavorable en vous demandant de retirer votre vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - J'ai une demande d'explication de vote de M. Dominique TIBERI.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Moi également, une explication de vote !

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je vous donnerai la parole comme maire, mais il n'y a pas d'explication de vote sur un vœu que vous avez déposé !

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Une explication de vote !

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je viens de vous dire que je vous donnerai la parole comme maire. Vous laissez M. Dominique TIBERI s'exprimer ou vous ne voulez pas ?

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Oui.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

M. Dominique TIBERI. - Merci d'intercéder en ma faveur !

Deux points simplement.

Le premier, c'est sur la salle de sports : les problèmes de plomb ne sont peut-être pas seulement dans la salle de tir mais dans toutes les installations sportives parce qu'il y en a d'autres.

La deuxième, c'est que les remarques de M. MARTINS doivent être, à mon avis, plus générales, c'est-à-dire qu'il faudrait peut-être formaliser - M. PENINOU l'avait proposé à plusieurs reprises mais concrètement, il faudrait formaliser - que certains souhaits apparaissent comme des vœux déposés en Conseil de Paris et d'autres non.

S'il n'y a pas de règle, à mon avis, on aura toujours ce genre de problème et ce genre de désaccord. Il faudrait qu'il y ait une règle fixe : par exemple, si une négociation est en cours, d'attendre la fin de cette négociation ou des

réunions de travail avec la DJS, avec laquelle j'entretenais d'excellentes relations, d'ailleurs. Mais s'il n'y a pas de règle fixe et si rien n'est formalisé, on aura toujours ce genre de problème.

Merci beaucoup.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Madame la Maire du 5e arrondissement ?

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Oui, Monsieur le Maire.

Il ne faut quand même pas exagérer, Monsieur MARTINS, parce que, à propos de forme, au nom de quoi ? Vous trouvez que c'est détestable de vous poser des questions, donc il n'y a pas de débat !

Par ailleurs, il ne s'agit pas du tout de "shunter" la DJS, Monsieur MARTINS. Cela fait des mois et des mois que l'on pose des questions. La confiance n'exclut pas la vigilance, Monsieur MARTINS.

Bon !

Donc, cette salle risque de fermer parce qu'elle n'est pas aux normes, alors n'exagérez pas !

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Elle est fermée !

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je précise quand même, suite à l'intervention de M. TIBERI, que, effectivement, nous encourageons tout à fait les arrondissements qui déposent des vœux à le faire sous forme écrite. Une réponse leur est donnée. D'ailleurs, elle est diffusée en Conseil d'arrondissement de manière extrêmement régulière et maintenant tout à fait dans les délais, ce dont je remercie l'ensemble de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à un bilan de la mise à disposition de locaux aux associations.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 41, déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, est relatif à un bilan de la mise à disposition de locaux aux associations.

La parole est à M. Jean-Bernard BROS, pour 2 minutes.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, nous sommes beaucoup à avoir été échaudés le mois dernier de voir le C.F.C.M. hébergé par un bailleur social de la Ville à un prix symbolique. Non pas qu'il y aurait une opposition de principe à des remises sur loyer, mais le fait est que nous n'avons aucune donnée justifiant ce coup de pouce financier.

Ce vœu a donc pour objet que les bailleurs sociaux puissent publier les noms des associations bénéficiant de remises afin que nous, élus, puissions faire notre travail de recherche et d'expertise.

Une association à qui on attribue un loyer symbolique et qui voit sa situation financière évoluer, recevoir des subventions de l'Etat, de la Région ou même de l'Europe, doit voir sa situation réétudiée. Ce vœu s'inscrit donc dans une démarche de bonne gestion de nos deniers publics.

Et puis, nous le savons, des dizaines d'associations d'insertion culture, arts, sports sont aujourd'hui en attente de locaux et seraient tout à fait légitimes à être aidées. Il nous faut donc un traitement indiscutable de la question.

Voilà, mes chers collègues, l'esprit de cette demande à laquelle, je préfère le dire tout de suite, nous avons déjà eu depuis son dépôt quelques éléments de réponse, mais je laisse ma collègue amener publiquement la réponse de l'Exécutif.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Pauline VÉRON pour vous répondre.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Monsieur le Maire, je remercie mon collègue Jean-Bernard BROS pour ce vœu qui attire l'attention de notre Assemblée sur un thème majeur de la vie associative : leurs locaux, c'est-à-dire les locaux dans lesquels pouvoir développer l'activité associative. Effectivement c'est une question cruciale pour des structures dont les budgets souvent limités ne permettent pas toujours de louer des locaux dans le parc privé.

C'est donc un choix politique assumé que de permettre, autant que possible, en respectant le cadre fixé par la Chambre régionale des comptes, l'hébergement d'associations dans le parc immobilier de la Ville et dans celui des bailleurs sociaux à un prix inférieur à celui du marché, ou dans des locaux qui trouvent difficilement un locataire commercial.

Je travaille sur le sujet avec mon collègue Ian BROSSAT, notamment par l'intermédiaire du comité inter-bailleurs qu'il préside. Celui-ci a déjà dédié une réunion en novembre dernier à la question des locaux associatifs et une autre aura lieu en juin prochain, l'objectif étant d'améliorer significativement avec les bailleurs sociaux l'identification de locaux potentiellement disponibles pour les associations.

Certains bailleurs ont adopté des politiques tarifaires spécifiques pour les associations, notamment dans les quartiers "politique de la ville". Je pense par exemple à "Paris Habitat" et à la R.I.V.P. qui ont adopté des délibérations et qui communiquent à leur conseil d'administration la liste des associations qui sont hébergées et qui sont locataires de leur parc. Cela fait partie généralement de leur rapport d'activité.

Dans votre vœu, vous demandez la publication des mises à disposition de locaux - qu'il y ait autre chose que la location de locaux - du parc public aux associations. Votre demande est tout à fait légitime et je vous informe que nous publions et mettons en ligne sur paris.fr tous les ans un document récapitulatif l'ensemble des subventions que le Conseil de Paris octroie aux associations, ainsi que l'ensemble des mises à disposition des locaux que la Ville octroie aux associations.

Ainsi, je pense que la Ville répond déjà à vos attentes avec cet effort de transparence et c'est pourquoi je vous demande de bien vouloir retirer votre vœu.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Monsieur BROS, maintenez-vous votre vœu ?

M. Jean-Bernard BROS. - Sur la base des documents qui ont été transmis à notre groupe, et que je tiens à disposition des autres groupes, nous sommes d'accord en vigilance et en confiance pour retirer notre vœu.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je vous remercie.

2015 DDEEES 2 - Subventions (403.000 euros) à 28 associations dans le cadre de l'appel à projets associatifs étudiants.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous revenons un petit moment en arrière pour étudier en 6e Commission les dossiers de Mme Marie-Christine LEMARDELEY.

Nous commençons par l'examen du projet de délibération DDEEES 2 relatif à l'attribution de subventions à 28 associations dans le cadre de l'appel à projets associatifs étudiants, sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement n° 36.

La parole est à Mme Léa FILOCHE, pour 5 minutes maximum.

Mme Léa FILOCHE. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je voulais profiter de ce projet de délibération technique en partie pour rappeler combien Paris est une ville campus qui accueille 350.000 étudiants, et cela en fait donc le premier pôle universitaire en Europe. Mais c'est aussi la troisième métropole mondiale la plus attractive aux yeux des étudiants, selon certaines études.

L'action que mène la Ville de Paris n'est pas étrangère d'ailleurs à ces bons résultats. Le dynamisme étudiant de Paris ne serait pas en effet ce qu'il est aujourd'hui sans une politique audacieuse et déterminée en sa faveur. On

peut parler du logement étudiant, de la santé, des conditions d'études et, pour ce qui nous concerne aujourd'hui, en faveur des associations et des projets qu'elles mettent en œuvre au service de la communauté étudiante et de son insertion dans la vie de la cité.

Dès 2001, la collectivité parisienne, avec Bertrand DELANOË alors nouvellement élu Maire de Paris, met en place une délégation d'adjoint et un budget spécifique pour soutenir enfin la vie des étudiants et leurs associations. Et depuis il ne se passe pas une séance en Conseil de Paris sans que nous n'ayons à approuver, très souvent d'ailleurs à l'unanimité, le soutien que propose notre Ville à ces nombreux étudiants, qu'ils soient de Paris, qu'ils viennent de la France entière ou même du monde entier.

Alors aujourd'hui on nous propose de poursuivre cette ambition, voire de l'amplifier, parce qu'un appel à projets a été lancé le 15 janvier dernier visant à valoriser les initiatives étudiantes et, à cette occasion, il a permis d'attribuer un certain nombre de prix.

Tout d'abord, cet appel à projets nous permet de constater qu'à son terme qui a eu lieu en mars dernier, il y a eu 57 candidatures qui avaient été enregistrées, soit une augmentation de 25 % de candidats par rapport à 2013 et 2014. C'est plutôt pour moi, en tout cas c'est ainsi que je le constate, le signe que l'action municipale est en phase avec les attentes et les besoins des étudiants.

Sur ces 57 candidatures, 28 ont été sélectionnées et 10 d'entre elles sont portées par des associations qui seront subventionnées pour la première fois. Cela témoigne à la fois d'un choix fondé sur l'expérience et sur la confiance, et surtout de la volonté d'étendre le nombre de partenaires, ce qui prouve là encore la dynamique de nos ambitions.

Du coup, je vais prendre quelques exemples parce qu'il y a plusieurs thématiques qui ont permis d'avoir des choix dans des champs d'action différents, qui ont permis de voir les appels à projets. Je pense, par exemple, à l'amélioration des conditions de vie et d'étude des étudiants, "Cop Coloc" de Fac Initiatives qui permet à des étudiants de pouvoir se loger en colocation dans des logements sociaux. On peut parler aussi de la promotion de l'engagement associatif par le Réseau français des étudiants du développement durable REFEDD qui porte des actions, notamment dans le cadre de la COP 21.

On peut aussi parler des discriminations, là encore l'accompagnement et la solidarité et beaucoup de solidarités diverses dans les campus et en dehors des campus faites par les étudiants et pour les étudiants que portent l'AFEV, l'UNEF ou encore d'autres structures. La culture non plus n'est pas oubliée, en passant par la musique, le cinéma, la presse, la radio, les sciences, l'histoire. Il y a de nombreux champs différents qui permettent de pouvoir couvrir toute la vie étudiante et de voir que celle-ci est très imaginative et très dynamique.

Pour toutes ces raisons, je vous propose de voter ce projet de délibération, marquant une fois de plus la solidarité de la majorité municipale avec les étudiants, avec leurs engagements citoyens, républicains, et dans leur volonté durable de réussir. Volonté qui sert toute notre action et qui nous permet de pouvoir constater que les étudiants sont toujours aussi compétents et perspicaces dans leurs projets.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Marie-Christine LEMARDELEY, pour vous répondre.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Merci, Léa FILOCHE, pour cette présentation enthousiaste et que je partage.

En effet, la Ville de Paris considère que la présence étudiante est un atout essentiel pour le dynamisme et l'attractivité de notre Capitale.

Mais cela implique aussi des devoirs et de prendre en compte les spécificités de cette population qui fait l'apprentissage de son autonomie. Et souvent, elle rencontre des difficultés auxquelles nous pouvons, dans une certaine mesure, apporter des réponses, notamment en ce qui concerne la qualité de la vie étudiante.

Nous avons fait le choix, comme vous l'avez rappelé, de lancer un nouvel appel à projets. Il y a un amendement technique, il y a eu une erreur factuelle, ce n'est pas dix nouveaux projets mais neuf, neuf nouvelles associations.

Cet appel à projets a permis de sélectionner de nombreuses initiatives aux thématiques très diverses, comme vous l'avez dit, qui nous permet de répondre davantage aux besoins des étudiants.

Les initiatives retenues correspondent tout à fait aux objectifs que se fixe la Ville de Paris pour ses étudiants qui est, comme vous l'avez rappelé, de permettre la réussite du plus grand nombre à l'université par une action déterminée sur les conditions de vie et aussi pour encourager l'engagement étudiant.

Je vais très rapidement synthétiser les axes principaux qui sont couverts par ces projets : améliorer les conditions de vie et d'étude, notamment par l'accès à un logement autonome à proximité de son lieu d'étude, ainsi nous soutenons deux projets de colocation solidaire, en complément de notre action volontariste, notamment portés par Ian BROSSAT, de construction de nouveaux logements étudiants.

En témoigne le projet de délibération de ce Conseil de Paris qui concernera le projet du quartier international universitaire du Grand Paris, qui a notamment pour ambition de construire près de 500 nouveaux logements étudiants.

Nous voulons aussi agir sur la santé des jeunes, et contre l'isolement, qui sont des facteurs déterminants pour la réussite universitaire. Pour ce faire, nous soutenons la création d'une épicerie sociale, la tenue, en cités universitaires, de permanences psychologiques gratuites, ainsi que des initiatives visant à animer les résidences universitaires.

Les résidences universitaires maintenant sont de vrais lieux de vie et non plus simplement des dortoirs.

Enfin, améliorer l'accueil des étudiants, en particulier des étudiants étrangers par le soutien à divers dispositifs.

Divers dispositifs, permanences d'accueil et d'accompagnement des étudiants primo-arrivants à Paris, des étudiants étrangers par certaines associations, journée d'accueil dans les universités, pots de rentrée en cités universitaires et distribution de nombreux guides pour accompagner les étudiants dans leurs parcours, guide pratique de l'université, guide des aides sociales, guide de l'étudiant étranger ou encore le guide de l'étudiant salarié.

D'autres initiatives visent à lutter contre les discriminations et les inégalités, à favoriser la solidarité, comme l'a rappelé Léa FILOCHE, des projets de solidarité locale par exemple : accompagnement à la scolarité dans les quartiers populaires, soutiens scolaires, création de lien social entre étudiants et habitants des quartiers parisiens, politique de la ville.

Par la mise en place de projets communs, notamment jardins partagés, repas de quartier, animation culturelle, collectes et ventes de manuels scolaires à très bas prix.

Des projets de solidarité internationale qui font écho aux initiatives de la Ville de Paris, notamment en faveur des étudiants kényans, ainsi que différentes initiatives pour agir contre les discriminations : actions de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, intégration des personnes en situation de handicap et accompagnement social des étudiants fragiles socialement.

Plusieurs associations œuvrent quant à elles en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes diplômés. C'est une action qui vient compléter la nôtre, notamment la création à Paris dans le cadre du budget participatif, d'espace de "coworking", espace de collaboration entre les étudiants et les entrepreneurs qui, pour certains, ouvriront leurs portes dès la rentrée universitaire prochaine et nous annoncerons les 15 lauréats, puisqu'un jury a eu lieu le 22 mai dernier.

Certaines associations sélectionnées mènent aussi des projets dans le secteur culturel pour démocratiser l'accès à la culture : cours de théâtre, ciné-clubs, radio étudiante, et enfin, Léa FILOCHE l'a dit, promotion de l'engagement associatif, qui se trouve au cœur de l'activité des réseaux d'associations étudiantes que nous soutenons, avec un accent fort donné à la thématique du développement durable, dans la perspective de la COP 21.

En résumé, de beaux projets qui permettront demain, en complément de notre action, de permettre à davantage de jeunes de réussir à l'université, d'améliorer leurs conditions de vie et d'agir efficacement pour l'égalité et contre les discriminations.

Je vous remercie de voter ce projet de délibération.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 36 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 36 est adopté.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 2 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2015, DDEEES 2).

Vœu déposé par le groupe UMP relatif aux prélèvements des fonds de roulement des universités et écoles supérieures.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés, le vœu référencé n° 37, déposé par le groupe UMP, est relatif au prélèvement des fonds de roulement des universités et école supérieures.

La parole est à Mme Florence BERTHOUT, pour deux minutes maximum.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Deux minutes maximum, pour un si gros prélèvement.

Le 24 avril dernier, le Gouvernement que vous soutenez, opérait une ponction de 100 millions d'euros sur les réserves de près d'une cinquantaine d'universités et d'écoles supérieures.

Il y avait 11 universités, 25 écoles d'ingénieurs, une dizaine de grands établissements qui étaient concernés.

Objectif : boucler le financement des dotations 2015.

Le président de la Conférence des présidents de l'université lui-même a qualifié, et sur le fond et sur la forme, cette méthode de totalement "inepte".

L'Université Paris II, dans le 5e arrondissement, Madame LEMARDELEY, a été prélevée, à titre d'exemple, à hauteur de 7 millions, pratiquement 7, 66 millions d'euros. Les universités et les écoles, bonnes élèves, se trouvent ainsi ponctionnées.

Alors même que leur Ministère de tutelle et que Bercy les a incitées à avoir des fonds de roulement, et des fonds de roulement notamment pour porter les projets d'investissement immobilier, afin de parer l'augmentation attendue du nombre d'étudiants.

Alors, après les bourses au mérite, la suppression des bourses au mérite, la réforme scélérate du collège, le Gouvernement continue.

Nous demandons donc, devant le silence assourdissant de Mme la Maire de Paris, d'interroger le Gouvernement sur l'opportunité d'une telle mesure, et je ne doute pas qu'elle va soutenir les universités parisiennes.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Marie-Christine LEMARDELEY, pour vous répondre.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Madame la Maire, Mesdames, Messieurs les Conseillers, mes chers collègues, je voudrais d'abord rappeler un fait, qui apparaît d'ailleurs dans les considérants de votre vœu, si l'Etat a procédé au prélèvement de 100 millions d'euros sur les fonds de roulement, les plus importants au plan national, seulement une seule université est concernée à Paris, et vous l'avez dit, Paris II-Panthéon-Assas.

Il faut mettre en perspective l'impact de cette mesure sur les territoires parisiens.

Sur le fond maintenant, comme vous le savez, cette décision budgétaire relève de la compétence de l'Etat. Il n'appartient pas à la Ville de Paris, qui n'est pas le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche de se prononcer sur la gestion de la trésorerie des universités parisiennes ni françaises.

Ceci relève des rapports entre les établissements et leur tutelle. C'est la raison pour laquelle votre vœu me paraît sans objet.

Par ailleurs, je tiens à vous rassurer, nous sommes dans le cadre de ce qui relève des compétences de la Ville très attentive à la situation des universités parisiennes. Je vous invite à reprendre connaissance de notre programme d'investissement de la mandature dans le domaine pour vous en convaincre.

Ce sont près de 228 millions d'euros qui vont être investis d'ici 2020 par la Ville sur le soutien à la recherche fondamentale, la construction de nouveaux campus universitaires ou encore l'amélioration de la vie étudiante à Paris.

La Ville est très présente pour accompagner les universités et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche de Paris dans leur projet et nous entretenons bien évidemment un dialogue régulier avec leur président.

Pour toutes ces raisons je vous propose de retirer votre vœu, et dans le cas où le vœu serait maintenu, j'émettrais un avis défavorable.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Très bien, et Julien BARGETON fait part de son enthousiasme pour cet investissement dans la recherche fondamentale.

La parole est à M. AQUA pour une explication de vote du groupe Communiste, j'imagine.

M. Jean-Noël AQUA. - Je vais être très rapide. En fait, c'est effectivement une explication de vote. Notre groupe s'abstiendra sur ce vœu.

C'est une mesure sans précédent au niveau des universités. Cette ponction sur les fonds de roulement, c'est du jamais vu. C'est quand même l'application de l'austérité. On nous dit d'un côté, ce matin on a eu une grande délibération pour dire, on fait le pari de l'intelligence, on fait le pari de développer, entre autres, les centres universitaires et la recherche sur Paris, et l'après-midi, on ne soutient pas précisément les mesures d'austérité qui frappent durement les universités. C'est absolument, pour moi, contradictoire.

En revanche, nous nous abstenons, parce que, excusez-moi, moi qui suis universitaire, la diminution des budgets sous l'ère SARKOZY, initiée par la L.R.U., nous l'avons vue depuis un bout de temps.

Cette austérité a commencé depuis quelque temps. Je pense que l'UMP devrait se garder de donner beaucoup de leçons sur ce sujet.

En revanche, indéniablement nous sommes dans une période de l'application de l'austérité dans les universités et je ne suis absolument pas d'accord pour dire que cela ne concerne pas la Ville. C'est un centre d'emplois, il y a beaucoup d'emplois sur Paris qui concernent ce secteur-là.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

M. Jean-Noël AQUA. - Cela nous concerne directement.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Pour une explication de vote du groupe UDI-MODEM, la parole est à M. POZZO di BORGIO.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Il est évident que l'on soutient fortement ce vœu. Derrière tout cela, il y a une décision du Gouvernement sur les universités qui, indirectement, va toucher tout le travail que vous avez fait ce matin. Ce matin, il y a eu une réflexion sur l'intelligence de la Ville de Paris. Il est évident que cette mesure d'uniformité des universités va avoir une incidence sur toutes les propositions que vous avez faites ce matin.

Théoriquement, toute la majorité de la Ville devrait voter ce vœu pour dire : "Mais, bien sûr, on ne veut pas de nivellement. On veut des universités compétitives". C'est pourquoi je ne comprends pas que vous, le maire adjoint, et toute la Municipalité, ne votiez pas ce vœu.

Mais nous le voterons. Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux licenciements à l'Ecole spéciale d'architecture.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 38, déposé par Mme SIMONNET, est relatif aux licenciements à l'Ecole spéciale d'architecture.

La parole est donc à Mme Danielle SIMONNET, pour deux minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Là, on est vraiment face à une situation assez surprenante, je dois le dire. Je suis allée soutenir les salariés concernés. Il s'agit de l'Ecole spéciale d'architecture où, visiblement, la direction de cette école, l'E.S.A., située au 254, boulevard Raspail, dans le 14^e arrondissement, ignore tout du droit syndical, du respect du Code du travail et se croit autorisée à licencier 9 salariés, dont un certain nombre sont normalement protégés au titre de leur responsabilité syndicale. Il y a visiblement dans cette école un réel, grave dysfonctionnement, et je pèse mes mots.

Il faut savoir aussi que, d'un point de vue de la communauté étudiante, il n'y a pas eu d'élection pour renouveler la représentation étudiante. Il y a visiblement un très profond malaise dans l'organisation de cet établissement, une gestion assez opaque, et les organisations syndicales exigent la tenue d'élections professionnelles simplement pour que le comité d'entreprise, depuis presque deux ans, puisse à nouveau se tenir et pour le renouvellement des délégués du personnel.

A travers ce vœu, je souhaiterais que la Mairie de Paris intervienne auprès de la direction de l'E.S.A. pour solliciter l'annulation des procédures en cours de licenciement. Si, entre temps, puisque ce vœu a été rédigé la semaine dernière, les licenciements ont été prononcés, que le Conseil de Paris se prononce en faveur de la réintégration des salariés. Que notre Municipalité aussi intervienne auprès de l'Inspection du travail pour qu'elle puisse se saisir du dossier et confirme le statut protégé des salariés qui doivent l'être et qu'elle intervienne auprès du Ministère de la Culture et du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour que le fonctionnement de cette école fasse l'objet d'un audit du point de vue de son administration, de son économie et de sa pédagogie.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme LEMARDELEY, pour deux minutes maximum.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Madame la Conseillère, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nous comprenons les préoccupations exprimées dans votre vœu, Madame SIMONNET. Néanmoins, je précise que l'Ecole spéciale d'architecture n'est en rien une école liée fonctionnellement à la Ville de Paris. Nous ne sommes ni financeur, ni membre du conseil d'administration, ni tutelle. Il n'appartient donc pas à la Ville d'intervenir dans la situation d'une école qui relève d'un statut particulier d'association privée, financée en grande partie par l'Etat et, plus précisément, par le Ministère de la Culture.

Par ailleurs, d'après les informations dont nous disposons, les salariés qui estiment avoir été licenciés abusivement, ont saisi l'Inspection du travail et engagé une procédure devant les Prud'hommes. L'affaire est donc entre les mains des instances compétentes. Il n'est donc ni opportun, ni efficace que la Ville intervienne dans ce contexte.

Je vous propose donc de retirer votre vœu. Dans le cas contraire, j'émettrai un avis défavorable.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Madame SIMONNET, j'imagine que vous ne retirez pas votre vœu ?

Mme Danielle SIMONNET. - On s'en lave les mains parce que la Ville n'intervient pas. Bien sûr que non, je ne retire pas mon vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je demanderai au Secrétariat du Conseil d'enregistrer mon départ sur cette question.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Compte rendu de la 1ère Commission.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons aux travaux de la 1ère Commission.

Conformément au Règlement intérieur du Conseil, je donne la parole à Pierre GABORIAU pour nous en présenter les travaux pour trois minutes.

M. Pierre GABORIAU. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, en ouverture de notre réunion de 1ère Commission, j'ai tenu à souligner les travaux très intéressants des Assises des finances locales réunies pour une journée au Palais Brongniart, organisées par la Mairie de Paris et la FONDAFIP, association pour la Fondation internationale des finances publiques. Inaugurées par la Maire de Paris et animées par le président de la FONDACIP, trois tables rondes ont permis successivement de débattre des grands enjeux, des moyens, ainsi que de la transparence de la démocratie financière locale.

Fort des analyses et des propositions échangées au cours de ce séminaire, notre collègue adjoint à la Mairie de Paris en charge des Finances a clôturé les débats laissant penser à l'auditoire qu'il puiserait certainement quelques bonnes idées à intégrer dans notre politique des finances municipale et départementale.

Puis, comme de coutume, l'adjoint au Maire de Paris a commenté nos tableaux de bord concernant la fiscalité immobilière, les dépenses d'investissement, les dépenses sociales, la masse salariale, les charges à caractère général et les subventions.

A noter une fiscalité immobilière valorisée à 390 millions d'euros fin avril, pour 405 millions l'an passé, soit une baisse de près de 15 millions ou 4,2 %.

Ainsi que les membres de la Commission des finances l'avaient souhaité, j'ai sollicité l'intervention de notre collègue Emmanuel GRÉGOIRE afin qu'il nous présente, avec le concours du Bureau du patrimoine immatériel de la DAJ, la politique de la Ville concernant l'utilisation du nom et de la marque "Paris" par des tiers. Après avoir fait l'état des lieux et rappelé que les collectivités territoriales ne disposent pas d'un droit de propriété absolue sur leur nom, des propositions pratiques ont été envisagées pour l'avenir, s'appuyant sur la pratique des autorisations, mais également sur l'élaboration d'une grille tarifaire et d'une convention type encadrant les modalités des autorisations, complétées par une contribution financière sous la forme d'un forfait ou d'un pourcentage sur le chiffre d'affaires ou un panachage des deux.

Notre réunion s'est poursuivie par un débat sur la dérogation au plafond mensuel de 25 heures supplémentaires pour certains personnels, sur le nouveau règlement du marché des Enfants Rouges, sur la Maison de l'emploi et, enfin, sur la modification du périmètre de la convention d'occupation du domaine public entre la fondation L.V.M.H. et le Jardin d'acclimatation.

Enfin, nos derniers échanges ont concerné les marchés et leurs avenants pour les projets prévus au budget participatif parisien pour 2015.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

2015 DFA 38 - Fondation L.V.M.H. - Délibération d'un avenant de modification de périmètre.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je vais d'ailleurs vous laisser la parole puisque nous allons examiner le projet de délibération DFA 38 relatif à la Fondation L.V.M.H., délibération d'un avenant de modification de périmètre.

Vous avez la parole pour cinq minutes, Monsieur le Président.

M. Pierre GABORIAU. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la Ville de Paris a conclu avec la Fondation d'entreprise Louis Vuitton pour la création, une convention d'occupation du domaine public pour une durée de 55 ans à compter du 1er janvier 2007.

Elle concerne une parcelle d'un hectare soustraite à la parcelle du jardin d'acclimatation mitoyenne, par l'avenant n° 1 de décembre 2006. Conformément à cette convention, un bâtiment permettant d'accueillir une fondation d'entreprise dédiée à l'art et à la création, qui a ouvert au public le 27 octobre 2014, ainsi que son siège social, a été édifée sur cette parcelle. L'édification et l'exploitation de la fondation ont entraîné la création de servitudes techniques entre celle-ci et le Jardin d'acclimatation en raison, notamment, de la mitoyenneté de leur parcelle respective.

Il apparaît que deux zones, actuellement dans l'emprise du Jardin d'acclimatation, pourraient être utilement intégrées dans celle de la fondation. La première zone de 354 mètres carrés serait utilisée pour entreposer les équipements nécessaires à la retransmission de spectacles et de concerts. La seconde de 106 mètres carrés permettrait l'accès des pompiers et la livraison d'œuvres d'art. Ces éléments seront intégrés dans la convention de gestion en cours de validation par la Ville de Paris, qui précise les relations entre les deux parties.

Je m'étonne de cette proposition d'extension du périmètre de la fondation puisque la concession du Jardin d'acclimatation arrive bientôt à échéance et doit être renouvelée lors d'un prochain appel à candidatures. Je propose donc de surseoir à cette demande tant que la situation du Jardin d'acclimatation ne sera pas clarifiée.

En effet, comment penser que cet énorme chantier qui a duré plus de sept ans et qui a abouti à la réalisation de cette prestigieuse fondation d'entreprise dédiée à l'art et à la création, n'aurait pas été étudié et conçu avec la plus grande attention des dirigeants et des architectes ?

Notre député-maire du 16e arrondissement, Claude GOASGUEN, pense qu'il est vraiment regrettable que L.V.M.H. n'ait pas prévu dans ses plans initiaux un espace nécessaire pour le stockage des équipements, en vue de la retransmission de spectacles et de concerts.

De plus, il doute qu'un musée ait pu oublier de réserver un emplacement pour la livraison des œuvres d'art.

Enfin, il estime très improbable qu'un permis de construire ait été délivré si aucun accès pour les pompiers n'était prévu.

Selon le député-maire, la Fondation souhaite seulement s'étendre sur les terrains du Jardin d'acclimatation qui appartiennent pour le moment à L.V.M.H. mais qui pourraient être attribués à un autre concessionnaire lors du prochain renouvellement. Le député-maire du 16e arrondissement estime donc plus sage d'attendre la nouvelle attribution avant de se prononcer sur ce dossier et a proposé au conseil d'arrondissement du 16e arrondissement de donner un avis défavorable à ce projet de délibération, vote adopté à l'unanimité des élus de la majorité municipale du 16e arrondissement.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - La parole est à M. Julien BARGETON, pour vous répondre.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Je ne vais pas revenir sur l'ensemble de ce qu'a dit M. GABORIAU, qui a très bien décrit la réalisation de cet équipement et évidemment les zones qui sont concernées.

Je voudrais juste le rassurer, si je peux ; le rassurer sur un point : c'est que, bien sûr, cela avait été prévu et notamment l'accès pompiers. Cela avait été prévu dans un avenant relatif à l'aménagement du Jardin d'acclimatation en date du 20 juin 2007. L'article 2 était ainsi rédigé : "En outre, la Société Anonyme Le Jardin d'acclimatation autorise la Fondation à créer une voie de circulation entre l'allée Alphand et l'avenue du Mahatma Gandhi, afin de permettre l'accès du bâtiment de la Fondation aux engins de secours et de lutte contre l'incendie."

Cet avenant avait bien été joint au dépôt du permis de construire de la Fondation, donc l'accès pompiers a été bien prévu dès l'origine.

De même, dès l'origine, nous savions qu'il fallait une zone pour pouvoir livrer les œuvres d'art et pour pouvoir accéder à la Fondation.

Effectivement, ce n'était pas dans le texte même de la convention mais dans cet avenant de 2007, que je vous ai décrit. Effectivement, tout cela avait été, comment dire, pensé à l'origine.

Je comprends votre inquiétude et je voudrais y répondre : c'est qu'il vaut mieux définir le périmètre avant de lancer, justement, l'appel à candidatures sur le Jardin d'acclimatation parce que le périmètre, c'est la première base

du cahier des charges, c'est-à-dire que les concurrents doivent savoir sur quel périmètre ils doivent faire des propositions, que ce soit l'actuel d'ailleurs s'il reprend ou d'autres puisqu'il y aura peut-être d'autres candidats.

Donc, je crois qu'il faut, au contraire, clarifier les questions de zone avant de pouvoir choisir des candidats.

Or, le fait que nous régularisons les parcelles pour éviter les délaissés, parce que c'est cela aussi l'objectif, que la régularité de la parcelle soit améliorée, les interstices supprimés, la confusion en termes de responsabilité levée, la sécurité des biens et des personnes améliorée pour les assurances, pour le fonctionnement, pour la maintenance et pour l'entretien, c'est plutôt un préalable à une bonne gestion des deux espaces qui sont mitoyens.

Donc, j'essaie de vous apporter des arguments techniques pour vous convaincre que c'est bien dans ce sens-là qu'il faut faire les choses et, en tout cas, vraiment vous redire et vous réaffirmer, comme on l'a déjà fait, que les accès, et en particulier l'accès pompiers, avaient bien été prévus dès l'origine et joint au permis de construire en 2007.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 38.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DFA 38).

2015 DFA 71 - Avenant n° 4 à la convention de délégation de service public du 16 décembre 2005 pour la gestion et l'exploitation de la Tour Eiffel (7e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DFA 71 concernant l'avenant n° 4 à la convention de délégation de service public du 16 décembre 2005 pour la gestion et l'exploitation de la Tour Eiffel, sur lequel l'amendement n° 116 a été déposé par le groupe Ecologiste de Paris.

Je vais donner successivement la parole à M. POZZO di BORGIO, M. GAUDILLÈRE, M. JULIEN, Mme DAUVERGNE, Mme JÉGO et M. Nicolas BONNET-OULALDJ : 5 minutes chacun maximum.

Monsieur Yves POZZO di BORGIO, vous avez la parole.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Monsieur le Maire, vous permettez, avant toute chose ?

J'ai un problème juridique et j'aimerais bien que les services juridiques nous informent.

C'est vrai qu'on est membre du conseil d'administration, donc on ne peut pas voter.

J'ai demandé à M. BLANCA, qui nous confirme que l'on peut intervenir. Or, il me semble que, dans quelques textes de la Chambre régionale des Comptes, à partir du moment où on est membre du conseil d'administration, je ne suis pas sûr que l'on ait le droit d'intervenir. J'aimerais bien que l'on vérifie parce que M. GAUDILLÈRE, moi-même et Mme JÉGO, Mme DAUVERGNE, on risque de partir en prison si jamais... !

Enfin, M. GAUDILLÈRE répondra peut-être tout à l'heure.

Si jamais on n'est pas en phase !

Je vais donc intervenir puisque, pour le moment, j'ai le droit d'intervenir.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Excusez-moi, Monsieur POZZO di BORGIO, mais tous les éléments à ma disposition me disent qu'il n'y a aucun problème pour que vous puissiez intervenir. Au contraire, nous dire et nous rapporter...

M. Yves POZZO di BORGIO. - Moi, je fais confiance à M. BLANCA, mais je préférerais m'en expliquer un peu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - ... quels sont les éléments de vos travaux comme représentant du Conseil de Paris au sein du conseil d'administration de la S.E.T.E.

Par contre, effectivement, vous ne pourrez pas prendre au vote.

M. Yves POZZO di BORGO. - D'accord.

Bon, mais j'aimerais bien quand même une vérification juridique, en faisant confiance beaucoup à M. BLANCA.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je m'engage à ce qu'un petit papier de la DAJ vous soit adressé personnellement.

M. Yves POZZO di BORGO. - Merci beaucoup, c'est très gentil.

Donc, je commence mon intervention.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le Conseil délibère aujourd'hui sur la signature d'un quatrième avenant à la convention de délégation de service public pour la gestion de l'exploitation de la Tour Eiffel.

Sur les trois avenants, on peut dire qu'il n'y a aucun problème mais là j'interviens non pas en tant que membre du Conseil de Paris mais en tant que membre du Conseil du 7^e arrondissement.

C'est parce que le quatrième volet de cet avenant prévoit notamment la mise à disposition de la Ville du salon Gustave Eiffel pendant les manifestations de l'Euro 2016.

Depuis l'annonce même de l'implantation d'une "fan zone" unique sur le Champ-de-Mars en vue de cet événement, nous avons été, avec la maire du 7^e arrondissement, Mme DATI, et les élus du 7^e arrondissement, extrêmement mobilisés sur cette question.

C'est pourquoi notre Conseil d'arrondissement, en date du 12 mai 2015, a voté contre la signature de l'avenant, en raison de cet article 4 concernant l'Euro 2016, non par opposition stérile à un événement important pour notre capitale mais parce que les conséquences d'une "fan zone" unique sur ce site seront non seulement source de nuisances pour les habitants mais qu'elles engageront aussi les questions de sécurité et de préservation du site qui, à ce jour, ne sont pas garanties.

En novembre 2014, nous avons déposé un vœu demandant que la Ville procède à la mise en place d'autres "fans zones" sur les différents arrondissements de Paris afin d'alléger le dispositif du Champ-de-Mars. Dans ce vœu, également, nous demandions que l'on assure une compensation en termes d'effectif de personnels et en moyens budgétaires pour l'entretien du Champ-de-Mars pendant et après la compétition.

Aussi, nous avons demandé d'obtenir de l'U.E.F.A. une remise en état du site du Champ-de-Mars, suite aux dommages environnementaux qu'il aura subis et que l'U.E.F.A. assure la sécurité du site et des abords sur toute la durée des événements.

Nous regrettons que ce vœu ait été rejeté, mais nous en pensons toujours la même chose.

Depuis, les services de la Ville nous ont assuré travailler à l'étude d'implantation alternative de "fans zones". Or, dans le quatrième avenant de la convention, vous précisez "utiliser le salon Gustave Eiffel et ouvrir la Tour Eiffel tous les jours pendant les manifestations de l'Euro 2016". Ce sont des mesures qui iraient à l'encontre de ce que nous demandons au nom des habitants du 7^e arrondissement et au-delà. Nous ne pouvons donc pas approuver...

Bien sûr, je ne pourrai pas voter.

Mais sur le principe, et les élus du 7^e le disent, on ne peut pas approuver le projet de délibération relatif à cet avenant. Le Champ-de-Mars est un lieu qui demande une attention particulière. C'est une vitrine de notre ville et de la France.

Monsieur le Maire, vous connaissez les enjeux. Nous demandons simplement que d'autres "fans zones" soient créées. Nous n'avons toujours pas de réponse sur ce sujet.

Enfin, nous vous demandons d'offrir aux Parisiens une compétition organisée dans les meilleures conditions possibles.

Pour ces raisons...

Je ne vote pas, donc je ne dis rien !

Et je vous remercie de votre attention.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Monsieur Bernard GAUDILLÈRE ?

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais d'abord rassurer M. POZZO di BORGIO : il y a, dans le Code général des collectivités territoriales, un article qui précise explicitement que les présidents et les administrateurs des sociétés locales qui représentent une collectivité ne sont pas, entre guillemets, "intéressés à l'affaire", au sens de la législation sur les conflits d'intérêts.

Je tiens cet article à votre disposition.

J'interviendrai brièvement, notamment pour ne pas alourdir un débat où six conseillers se sont inscrits.

L'essentiel de ce projet de délibération, vous le savez, c'est la prolongation d'un an de la D.S.P. et je trouve cette prolongation très opportune parce qu'elle sera l'occasion d'une réflexion approfondie sur les investissements auxquels donnera lieu la Tour dans la prochaine délégation de service public.

Alors, j'ignore, bien entendu, la liste de ces investissements puisqu'elle est discutée et réfléchie en ce moment, mais, enfin, je songe à un certain nombre de sujets qui sont évoqués : par exemple, la campagne de peinture de la Tour, qui est un investissement important, ou bien peut-être la création d'un centre d'accueil, particulièrement attendu.

Mais, si j'ignore la liste future, en revanche, je voudrais souligner que les travaux sur la Tour Eiffel sont souvent lourds. C'est un monument historique très particulier et les interventions y sont chères.

Je rappelle, à titre d'exemple, que la réparation de l'ascenseur Ouest l'an dernier a coûté 40 millions d'euros et que l'aménagement du premier étage, qui est d'ailleurs extrêmement apprécié des touristes et qui a été inauguré, vous le savez, par la Maire de Paris, a coûté 30 millions d'euros.

Donc, la future D.S.P. nécessitera vraisemblablement des investissements dont personne, d'ailleurs, ne conteste l'utilité, en tout cas aucun des élus qui siègent au conseil d'administration et qui vont s'exprimer après moi.

Les quelques divergences, que j'ai notées lors du dernier conseil d'administration, avaient trait non pas à la liste des investissements mais à leur financement. C'est sur ce point que je voulais insister, et plus précisément sur l'augmentation des tarifs.

Nous avons conçu cette augmentation des tarifs avec les services de la Ville, car c'est la Ville qui fixe les tarifs et non pas la Tour bien entendu, nous les avons conçus de la manière la plus juste et, si vous me permettez, la plus intelligente possible, en sauvegardant et même parfois en accentuant les réductions et les gratuités pour les enfants, les scolaires, les personnes handicapées, etc.

Mais surtout sur le problème de principe, je trouve profondément juste que les touristes contribuent pour une part au financement de ces investissements, et c'est sans doute là la divergence avec certains de nos collègues.

Comme vous le savez, il n'y a pas dix sources de financement des investissements publics, il n'y en a que deux : c'est le contribuable ou l'utilisateur. Ce débat est aussi vieux que les services publics eux-mêmes, mais il se pose depuis quelques années sous une forme ou dans des termes qui ont changé.

D'abord pour des raisons nationales, puisque les finances de toutes les communes de France - je dis bien de toutes les communes de France - sont dans une situation délicate, du fait de l'effondrement des dotations de l'Etat.

Puis il y a des raisons plus spécifiquement parisiennes, parce que je rappelle que la majorité municipale, toute la majorité municipale, les socialistes, les communistes, les "Verts", les radicaux de gauche, s'est engagée en 2014 à ne pas augmenter les taux des impôts locaux. Et pour tenir cet engagement, auquel nous sommes tous extrêmement attachés, il faut bien que les charges financières soient équitablement partagées entre les contribuables et les usagers.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Maire, je trouve cet avenant très opportun et, comme l'ensemble du groupe socialiste, je le voterai.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Pascal JULIEN.

M. Pascal JULIEN. - Monsieur le Maire, chers collègues, je rejoins la plupart des arguments qui viennent d'être donnés par notre collègue GAUDILLÈRE. Je ne suis pas, nous ne sommes pas opposés à une augmentation du coût moyen du ticket. La billetterie, c'est 80 % des produits de la tour Eiffel, ses prix moyens ont augmenté : ils étaient en 2012 de 8,50 euros et ils sont passés à 9,09 euros aujourd'hui et ils vont encore un peu augmenter.

Dès lors qu'il y a à l'intérieur de cette billetterie une tarification sociale, il a été introduit une tarification pour les chômeurs, c'est très bien. Mais enfin, elle est étrange puisque quelques chiffres : pour accéder au 2e étage, quand le plein tarif est de 11 euros, il est de 4 euros pour cette catégorie chômeur qui inclut aussi d'ailleurs enfant 4 à 11 ans et personnes handicapées, puis de 7 euros en plein tarif par l'escalier et 3 euros pour ladite catégorie, mais pour l'accès au sommet, il n'est que de 10 euros quand l'adulte plein tarif paie 17 euros, il n'y a donc pas proportionnalité quand l'adulte plein tarif paie 17 et il n'y a donc pas proportionnalité.

Je ne trouve pas juste de ne pas faire un effort pour les chômeurs qui veulent atteindre le sommet, quand on sait que la moitié des visiteurs atteignent ce sommet. C'est la raison pour laquelle j'ai déposé un amendement au nom de mon groupe et en séance ce matin. Ce n'est pas de tradition mais, M. GAUDILLÈRE le sait, il y a eu un petit télescopage dans le "timing" puisque le conseil d'administration s'est réuni au moment où se réunissait aussi la 1ère Commission et c'est un peu compliqué de s'y prendre à l'avance, d'où cette procédure exceptionnelle mais tout à fait réglementaire de déposer un amendement qui propose que la tarification soit de 8 euros et non pas de 10 pour les chômeurs.

Je ne pense pas que cela mettra en péril l'économie générale de la tour Eiffel, sachant que les Français ne constituent qu'environ 15 % des visiteurs. Quand je vois que l'on accorde une rarefaction de 450.000 euros pour permettre la tenue de l'Euro 2016, franchement j'ai trouvé mesquin ce point de la tarification, d'où cet amendement qui est sur ODS et que vous pouvez donc consulter maintenant et dans la journée, et que je vous propose.

Par ailleurs, je profite de ce temps de parole pour dire que la tour Eiffel est bien gérée, qu'elle rapporte quand même une redevance mixte de 8 millions d'euros, plus variable on en est à 12 millions d'euros pour 2014, un peu plus avec quelques redevances exceptionnelles, c'est donc quand même un outil particulier.

Sur le tarif maintenant de référence, je dirais de 17 euros, c'est une augmentation je crois de 1,50 euro qui a eu lieu, est-ce que 17 euros c'est beaucoup ou pas ? Ecoutez, pour monter sur l'Empire State Building, c'est 32 dollars, Top of the Rock, c'est 25 dollars, The Shard, la tour à Londres, c'est 36 euros. La Tour de Londres, qui est un monument particulier, c'est 32 euros. Si on compare maintenant à Paris, la tour Montparnasse, c'est 15 euros et l'Arc de triomphe, excusez-moi, c'est 9,50 euros alors qu'il y a tout de même 50 mètres à grimper à pied sans ascenseur.

Donc, je suis de ceux qui trouvent qu'avec 17 euros, on est dans les clous. On trouve moins cher. La tour de télévision à Berlin est à 12 ou 13 euros, mais globalement cela me semble acceptable.

En revanche, on aura une réflexion à avoir sur l'avenir. On en a parlé en conseil d'administration mais je crois intéressant d'informer nos collègues, on n'ira pas tellement au-delà de 7 millions de visiteurs. Si on veut augmenter le chiffre d'affaires, faut-il d'ailleurs vouloir à tout prix l'augmenter, ce n'est pas uniquement sur la billetterie qu'on pourra le faire.

D'où effectivement une réflexion sur un meilleur accueil qui permettrait peut-être de vendre davantage de produits dérivés sous condition que ces produits dérivés soient de qualité et ne soient pas des espèces de machins en plastique Made in China.

Je résume un peu l'état des discussions qui mériteraient d'être revues.

Mon groupe votera ce projet de délibération, mais en espérant bien et sous conditions qu'il y ait vote de notre amendement.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Ce tour des tours du monde par le groupe Ecologiste est pour moi un grand moment !

Madame JÉGO, vous avez la parole pour 5 minutes.

Mme Ann-Katrin JÉGO. - Merci, Monsieur le Maire.

La Ville de Paris a délégué à la société d'exploitation de la tour Eiffel la gestion de cet équipement phare de notre capitale pour une période de dix ans qui devait s'achever le 1er janvier 2016.

Vous nous proposez, à travers cet avenant, essentiellement de prolonger pour un an la durée initiale de la convention de délégation qui s'achèvera ainsi le 31 décembre 2016.

On peut s'interroger sur la prolongation d'un an de cette délégation de service public, même si l'article L.1411-2 du Code général des collectivités territoriales le permet pour un motif d'intérêt général, et non le L.1411-6 comme cité dans le projet de délibération.

Pour ma part, je veux insister sur la nécessité d'accélérer la procédure d'étude lancée par la Ville de Paris, il y a maintenant plus de trois ans, dans le cadre d'une réflexion sur l'aménagement des accès et des sous-sols de la tour Eiffel.

En effet, compte tenu de l'afflux prévisible de touristes dans les années qui viennent, et en particulier à l'occasion des futurs Jeux Olympiques, voire de l'Exposition universelle, les conditions d'accès à ce monument ne peuvent rester en l'état.

Il semble au regard d'une étude datant de fin 2014 que des difficultés techniques existent pour développer les aménagements en sous-sol. N'en ayant pas été destinataire, comme je l'imagine mes collègues administrateurs de la S.E.T.E., je souhaiterais en obtenir un exemplaire, ainsi que des éléments de la solution alternative qui semble être en cours d'étude au sein des services de la mairie.

Cette prolongation d'un an que vous sollicitez ne pourra être renouvelée une nouvelle fois. Il convient par conséquent que la future délégation de service public, qui sera lancée en 2016, s'appuie sur un choix stratégique concernant ces aménagements.

Il y a dans cette perspective des éléments de confort et de sécurité pour les touristes, et les récents événements nous démontrent combien la protection des visiteurs est un enjeu de taille pour le développement de l'attractivité de Paris dans le monde.

Il y a aussi dans ce projet une perspective de rentabilité nouvelle grâce au développement commercial qui peut se faire à cet endroit, compte tenu du taux exceptionnel de fréquentation du monument.

C'est pourquoi je me permets d'insister sur l'urgence qu'il y a à arrêter une position claire trois ans après le début des réflexions. Pour le reste, l'avenant qui est soumis à notre Assemblée comporte une révision du programme d'investissement, ainsi qu'une modification de la grille des tarifs qui n'appellent, pour ma part, pas de commentaire particulier.

Enfin, vous profitez de l'avenant pour contractualiser les éléments liant la Ville à la S.E.T.E. à l'occasion de l'Euro 2016. Je ne peux que réaffirmer notre regret que la "fan zone" soit concentrée sur un seul site, tel que défini par les services de l'Etat, ce qui justifie de ce fait la mise à disposition du salon Gustave Eiffel ainsi que la fourniture quotidienne de billets permettant d'accéder au premier et deuxième étage de la tour.

Je vous remercie de prendre en compte ces remarques.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais d'abord féliciter Bernard GAUDILLÈRE qui préside la S.E.T.E. pour l'excellent travail qu'il mène au sein du Conseil d'administration et pour les bilans et les travaux qui nous sont présentés.

Je voudrais tout d'abord dire que, bien sûr, nous partageons la nécessité de faire cet avenant de prolongement de la délégation de service public de un an. Et je partage aussi ce que Bernard GAUDILLÈRE a abordé, c'est-à-dire l'idée de mener une réflexion approfondie, sur les investissements à venir sur la Tour Eiffel.

En revanche, je suis très interrogatif du pourquoi, dans cette prolongation de un an, il est nécessaire de réviser les tarifs et pourquoi nous n'avons pas attendu la prochaine DSP, c'est-à-dire dans un an, pour discuter de ces tarifs. J'ai l'impression que l'on a affaire à un cavalier et je vais m'expliquer, puisque Bernard GAUDILLÈRE l'a abordé sur les enjeux financiers.

Mais avant, je voudrais revenir sur les arguments qui nous sont présentés pour l'augmentation de ces tarifs. D'abord, on nous dit que cela concerne les touristes. 85 % des personnes qui viennent à la Tour Eiffel sont des touristes. Mais cela dit, les augmentations sont aussi valables pour l'ensemble des Parisiens, l'ensemble des Français qui veulent venir à la Tour Eiffel. Donc, ne disons pas que les augmentations ne concernent que les touristes, elles concernent tout le monde.

Et je voudrais dire que des augmentations, quand elles concernent tout le monde, elles nécessitent bien sûr un débat. J'aurais souhaité que, avant que l'on présente ce projet de délibération, on ait eu le temps d'un débat un peu plus long et notamment au sein de la S.E.T.E de son Conseil d'administration, qui, à mon avis, ne s'est pas réuni assez régulièrement pour pouvoir débattre de cela.

Je voudrais dire aussi qu'on nous calcule ces augmentations en nous faisant des comparaisons avec les autres tours dans le monde. Très bien, mais je suis désolé : les autres tours ne sont pas gérées de la même manière. Certaines tours sont privées, certaines tours sont récentes et n'ont pas la même histoire que la Tour Eiffel.

Et puis, parlons de la sociologie. Quand j'entends des tarifs à plus de 25 dollars et au-delà même pour certaines tours, qui y accède ? Que l'on nous présente aussi l'ensemble des données. Qui accède à ces tarifs concernant l'ensemble de ces tours ? Ce n'est certainement pas des personnes qui ont des revenus en dessous du smic comme c'est le cas en France.

Je voudrais dire aussi que la Tour Eiffel, c'est une propriété publique, c'est une propriété de tous. Et propriété publique, financement public. Bernard GAUDILLÈRE l'a abordé, je pense que c'est le sens du débat que l'on doit avoir : est-ce que les financements doivent reposer sur les usagers, sur le contribuable ? Et ce, dans une période - je pense que c'est ce à quoi on doit vraiment réfléchir -, dans une période où nous sommes contraints par la baisse des dotations de l'Etat.

Mon sentiment est le suivant : finalement, cette espèce de cavalier de un an, dans une délégation qui est prolongée, des tarifs, est plutôt une réponse à nos problèmes de recettes de la Ville de Paris plutôt qu'à une réflexion sur la question des investissements de la Tour Eiffel.

Je voudrais dire que l'on a un vrai problème. Aujourd'hui, nous sommes contraints par les politiques du Gouvernement, d'austérité, de baisse des dotations, d'augmentation des péréquations, à finalement faire le choix d'aller chercher dans le porte-monnaie des usagers et notamment, on l'a vu avec le pass Navigo Émeraude-Améthyste, on l'a vu avec l'augmentation des tarifs de stationnement, et maintenant c'est la Tour Eiffel.

Mais où va cette logique ? Est-ce que cette logique de l'augmentation des tarifs ne s'arrêtera pas et continuera tous les ans sur tous les services publics ? C'est la question qui est clé.

Je pense que les assises des finances locales que nous avons eues - Pierre GABORIAU est le président de la 1ère commission - ont pointé ce débat, sur la question : est-ce que, finalement, nous ne devons pas envisager de poser la question d'une réforme fiscale juste dans notre pays ? Réforme où finalement cela ne pourra pas seulement être les usagers et les tarifs qui seront augmentés et qui sont les contributions aux baisses des dotations, mais plutôt une vraie réforme sur la question notamment du revenu, des tranches imposables, sur la question aussi, - vous savez qu'il y a eu beaucoup de rapports - de l'évasion fiscale, sur les questions d'optimisation fiscale de certaines entreprises.

Voilà où est le débat. Et je suis quand même assez frappé qu'on utilise cet avenant pour finalement utiliser ce projet de délibération pour compenser une partie des baisses des dotations de l'Etat.

Maintenant, j'en viens à la question des investissements et je terminerai sur ce point. Oui, nous avons vraiment besoin d'une réflexion sur un centre d'accueil qui permet justement de nouvelles recettes et qui permet à la fois de mieux accueillir les usagers de la Tour Eiffel mais aussi d'avoir de nouvelles recettes notamment liées aux produits dérivés qui aujourd'hui ne sont pas dans les caisses de la Tour Eiffel mais ailleurs. Je ne m'étendrai pas sur cette question.

Je voudrais terminer sur un symbole. La Tour Eiffel est un symbole d'une civilisation, d'une culture, d'une expo universelle, et je pense que le tarif, accessible pour tous, doit être aussi ce symbole.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Julien BARGETON pour vous répondre. Nous aurons ensuite une explication de vote du groupe UMP sur l'amendement n° 116.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, effectivement, cet avenant prolonge d'un an la DSP pour se donner le temps des études techniques, financières, sur l'aménagement des accès, des sous-sols et puis, en fonction de ses conclusions, de choisir la modalité souhaitable de gestion pour la future délégation de service public.

Cela, j'ai le sentiment que personne ne l'a remis en cause. C'est déjà une bonne chose dans ce débat et je remercie les orateurs. Je pense qu'il y a une forme d'accord pour se dire que ce prolongement d'un an est justifié. C'est le premier point.

Le deuxième point : il comprend effectivement une adaptation, une révision du programme d'investissement. Là aussi, je n'ai pas senti de critique massive sur ce sujet.

Madame JÉGO, je voudrais vous rassurer. Il y a une commission des élus qui se réunit. Elle a été créée à l'initiative de Pierre GABORIAU et de moi-même après un vœu au Conseil de Paris. Nous abordons ces sujets-là, notamment la Tour Eiffel. Tous les groupes sont représentés, vous pouvez donc disposer avec votre groupe des éléments qui sont distribués à l'occasion de ces réunions.

Mais s'il y a des éléments supplémentaires que nous pouvons vous diffuser, je n'ai pas de difficulté pour vous les transmettre. En tout cas, cet avenant comprend les travaux supplémentaires et les travaux qui sont retirés en fonction de l'économie générale de la délégation de service public.

Le troisième point qui a engendré plus de débats, c'est le sujet des tarifs. Là, je voudrais dire que la hausse tarifaire est très limitée. Elle tient compte du prolongement de la délégation et elle ne pose pas la fin du débat, contrairement à ce j'ai entendu.

Effectivement, nous pouvons discuter des tarifs de la Tour Eiffel et j'ai été sensible à ce qu'a dit Bernard GAUDILLÈRE. Il n'est pas quand même pas choquant que les touristes participent davantage au financement des investissements et des services publics qu'ils utilisent, et en apportant également des recettes à la Ville de Paris parce que, finalement, c'est l'utilisateur aussi qui participe, et pas seulement le contribuable, au financement des services publics.

Par ailleurs, nous avons maintenu et même amélioré les tarifs sociaux dans cet avenant.

Alors, j'entends la demande de M. JULIEN. Je ne peux pas accéder à un avenant parce qu'il faudrait tout repasser, en commission des services publics locaux, aux conseils d'administration, en commission Sapin. En revanche, je prends l'engagement, à l'automne, de déposer un nouvel avenant pour baisser davantage les tarifs sociaux, notamment de 10 à 8 euros conformément à votre souhait.

Je pense que l'équité consiste à dire que l'on peut faire payer les 85 % de touristes étrangers qui vont sur la tour. 85 % des usagers de la Tour Eiffel sont des touristes étrangers qui peuvent participer à ces travaux et qui peuvent apporter des recettes à la Ville et en contrepartie, nous allons encore renforcer la tarification sociale. Je pense que c'est un bon équilibre, un équilibre qui est équitable et qui participe, oui, d'une politique générale.

Ce n'est pas simplement pour compenser ou pas les baisses de dotations de l'Etat. Je ne l'inscrirai pas dans ce débat-là ; je l'inscrirai plutôt dans ce qu'a dit Bernard GAUDILLÈRE, sur le mode de tarification des services publics, entre le contribuable et l'utilisateur.

Sur la mise à disposition de l'Euro 2016, pour répondre à M. POZZO di BORGIO et à M. JULIEN, les 450.000 euros seront compensés. Ce n'est pas une dépense ou une perte de recette nette. Il y a une forme de compensation. C'est donc à coût neutre. Jean-François MARTINS vous a déjà répondu sur ces sujets de la "fan zone". Il vous répondrait beaucoup mieux que cela mais ce que je peux vous dire, c'est que ça ne vient pas pénaliser l'équilibre de la D.S.P.

Donc, pour toutes ces raisons, je vous invite à voter pour cet avenant.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à M. Thierry HODENT, pour une explication de vote du groupe UMP sur l'amendement n° 116.

M. Thierry HODENT. - Merci, Monsieur le Maire.

En effet, nous appelons à voter contre cet amendement, pour les raisons identiques à celles de Yves POZZO di BORGIO, parce que je vous rappelle quand même que lors du Conseil du 7e arrondissement, avec Rachida DATI en novembre 2014, nous avons déposé un vœu demandant que la Ville procède à la mise en place d'autres "fan zone" sur les différents arrondissements de Paris afin d'alléger le dispositif du Champ-de-Mars, assure une compensation

en termes d'effectifs de personnel et en moyens budgétaires pour l'entretien du Champ-de-Mars pendant et après la compétition, et enfin, obtienne de l'U.E.F.A. une remise en état du site du Champ-de-Mars suite aux dommages environnementaux qu'il aura subi, et qu'elle assure la sécurité du site et des abords durant toute la durée de l'événement.

Ces conditions n'étant pas retenues, de toute façon, ni par l'U.E.F.A., ni par le Conseil de Paris, qui a voté contre ce vœu, nous appelons les Conseillers de Paris à voter contre l'avenant n° 4 pour ces raisons.

Merci.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Vous avez déjà eu la parole, et on ne la reprend pas, Madame JÉGO.

Non, Madame JÉGO, je suis désolé. Je suis désolé, je ne peux pas vous redonner la parole, Madame JÉGO.

Je vais donc mettre aux voix l'amendement n° 116... J'allais poser la question. Je vais donc mettre aux voix l'amendement n° 116, s'il est maintenu.

M. Pascal JULIEN. - L'automne, ça commence le 21 septembre et ça se termine le 21 décembre. Quand vous dites à l'automne, Monsieur BARGETON, c'est plutôt début d'automne ou fin d'automne ?

M. Julien BARGETON, adjoint. - Je n'ai pas en tête le calendrier des Conseils de Paris. Si on peut le faire à celui de septembre, on le fera à celui de septembre, et sinon, ce sera à celui de novembre.

M. Pascal JULIEN. - Dans ces conditions, je prends le risque de faire confiance et de retirer mon amendement, tout en disant que mon amendement n'a strictement aucun rapport avec la "fan zone", n'étant pas moi-même un fan de la "fan zone". Je tiens à le dire à mon collègue là-haut.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 71.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DFA 71).

2015 DFA 13 G - Modification des statuts de la SOGARIS.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DFA 13 G relatif à la modification des statuts de la SOGARIS.

La parole est à M. Alexandre VESPERINI, pour cinq minutes maximum.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci, Monsieur le Maire.

Une société d'économie mixte : un projet de délibération qui suscite moins de débats que le précédent, et c'est bien dommage, d'ailleurs, parce qu'il traite d'un enjeu stratégique. La Tour Eiffel, c'est le tourisme ; la SOGARIS, c'est la logistique urbaine, et notamment, dans la logistique urbaine, le dernier kilomètre de livraison, qui est un enjeu absolument stratégique, puisque chacun sait que les métropoles internationales qui ont de l'avenir, ce sont les métropoles internationales qui, dans les 10 ou 20 prochaines années, mais si possible dans les 10 prochaines, vont organiser leur logistique urbaine, et le lien est le dernier kilomètre de livraison.

Un enjeu stratégique à trois titres : d'abord, c'est un enjeu économique, puisque le dernier kilomètre de livraison, c'est 20 % du coût global de la chaîne logistique. C'est aussi un enjeu écologique majeur, puisqu'on sait qu'aujourd'hui, le dernier kilomètre de livraison représente 25 % à peu près, entre 20 et 25, des émissions de gaz à effet de serre dues au transport industriel et commercial. Et on sait tous très bien aujourd'hui que les émissions de gaz à effet de serre qui augmentent dans le milieu urbain ne sont plus vraiment celles des voyageurs et des particuliers, mais plutôt celles du commerce et des transports de marchandises. Et Paris est concernée comme les autres villes. J'en veux pour preuve notamment le développement du transport de marchandises par Internet, par les applications, avec le lancement prochain d'Uber en Europe.

Un enjeu également de gouvernance : c'est important, puisque le dernier kilomètre de livraison... Autour de la table, on a plusieurs types d'acteurs et les acteurs privés d'une part, sont nombreux : il y a les logisticiens, les grossistes, les commerçants, les entreprises, les fabricants aussi, et le problème qui se pose, autour de cette table,

des acteurs privés est de savoir qui va prendre en charge le coût de ce dernier kilomètre de livraison, et notamment l'entrepôt, le foncier, etc., et les gestions du foncier et l'acheminement.

Il y a aussi une diversité d'acteurs au niveau des acteurs publics. On le voit notamment dans notre Région. Il y a Paris, il y a les départements limitrophes, il y a également les autres collectivités, les autres villes, et quand on parle de logistique urbaine et du dernier kilomètre à Paris, eh bien, assez vite, on se rend compte qu'on n'est pas forcément tous d'accord, notamment dans le Grand Paris. Un jour, le député de Seine-Saint-Denis dit : "tiens, il faudrait réaménager la porte de Bagnolet et la porte de Montreuil en y mettant un grand centre de logistique urbaine", et puis, le surlendemain, quand on en parle à certains adjoints ici, on nous dit que non, ce n'est pas au programme. Bref.

Tout cela pour dire qu'il y a une multiplicité d'acteurs et que cette multiplicité d'acteurs, tant sur le plan privé que public, ralentit les prises de décisions et leur application. Et c'est la raison pour laquelle il y a, derrière la logistique urbaine, un enjeu économique - je disais -, un enjeu écologique environnemental majeur et aussi, un enjeu de gouvernance. Et c'est, à mon avis, un pari à relever très important dans l'information du Grand Paris.

Tout cela pour dire que la SOGARIS, avec ses plus de 500.000 mètres carrés d'entrepôts et ses différents sites, pas seulement à Paris, mais aussi ailleurs en France et aussi maintenant au Luxembourg, puisque si j'ai bien compris, l'internationalisation fait partie des enjeux de la présidente du directoire... Tout cela pour dire que cette SOGARIS a vocation à être le bras armé de la Ville de Paris. Je parle sous le contrôle du président BROS.

Nous, évidemment, au groupe UMP, nous ne pouvons que saluer cette modernisation, cette évolution. La SOGARIS va se doter de statuts dignes d'une entreprise du XXI^e siècle, et non pas d'une entreprise à papa du XIX^e siècle, comme l'était la Tour Eiffel du temps de M. Eiffel. Mais tout cela pour dire que nous, au groupe UMP, nous y sommes favorables.

Nous souhaiterions éventuellement... Je ne le fais pas par le biais d'un vœu, ni d'un amendement à ce projet de délibération, mais je pense que l'enjeu est suffisamment important pour que nous puissions, au Conseil de Paris, accompagner les projets de la SOGARIS. Et éventuellement, cela pourrait donner lieu à une communication, alors, peut-être pas annuelle, mais en tout cas, tous les deux ans. En tout cas, je pense que c'est un enjeu suffisamment important pour qu'on puisse traiter clairement de ce qui marche et de ce qui marche moins bien. La SOGARIS mène des projets très ambitieux et qui n'ont pas forcément été testés jusqu'à présent. Je pense en particulier au grand hôtel, à l'hôtel logistique urbain sur le site de Chapelle International. Mais enfin, tout cela pour dire que ce serait intéressant qu'on puisse en débattre un peu plus souvent, régulièrement, pour qu'on puisse voir quels sont les points de difficulté.

Enfin, pour terminer, je l'avais déjà dit à M. BARGETON, c'est très bien que les sociétés d'économie mixte se modernisent à Paris, mais dans cet objectif de modernisation, il y a aussi un objectif de transparence. Je ne suis pas du tout favorable au fait qu'on supprime les rémunérations des administrateurs. Évidemment, ce n'est pas cela le sujet, même si je sais que cela a été mis en débat lors du précédent Conseil, mais je pense quand même que...

Encore une fois, je refais ma demande, je reformule ma demande que sur le site Internet de la SOGARIS, mais comme sur le site Internet d'autres sociétés d'économie mixte dans lesquelles la Ville de Paris est partie prenante et, pour le coup, là, sur la SOGARIS, c'est très important, on puisse voir, d'une part, qui travaille dans les équipes permanentes de la SOGARIS, et, d'autre part, on puisse avoir la rémunération des administrateurs. Il me semble que c'est normal. Je sais que c'est un peu en débat, mais je reformule cette demande.

Encore une fois, nous voterons ce projet de délibération qui va dans le sens de la modernisation des S.E.M., et en particulier d'une S.E.M. stratégique pour Paris.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Merci beaucoup pour cette intervention qui dépasse largement le cadre du projet de délibération. Je partage, d'ailleurs, en partie ce que vous avez dit sur les enjeux. C'est vrai qu'on avait pu débattre notamment de la charte marchandises et on sait bien que la logistique est un élément clé de la ville intelligente, d'ailleurs, dont on parlait ce matin, et de la ville durable. Je ne sais pas, là, ce qui est prévu : peut-être qu'à un moment, on aura une communication sur les sujets de transports de marchandises au Conseil de Paris. Ce n'est pas à moi de me prononcer sur le sujet. C'est vrai que les enjeux sont importants.

Par ailleurs, cette société, comme toutes les autres, rend des rapports d'activité. Ces rapports d'activité sont joints d'ailleurs dans des documents qui sont distribués aux Conseillers de Paris. Vous avez donc un ensemble de

documents qui sont à votre disposition. S'il faut organiser un jour un débat ou une communication sur le thème des transports de marchandises dans la ville, je dirais que la réponse ne m'appartient pas.

Je suis favorable à ce que les organigrammes des sociétés soient publiés. Je sais que c'est plus ou moins fait. Je repasserai le message.

Après, les équipes détaillées, je ne sais pas jusqu'où on peut aller, mais en tout cas, que les organigrammes figurent sur des sites Internet, cela me paraît normal. Et puis, comme vous l'avez dit, il s'agit de moderniser la gestion de la SOGARIS, et je suis ravi que vous rejoigniez cet objectif de transformation de la SOGARIS en société plus moderne.

Je ne peux donc que vous remercier de ce point.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 13 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DFA 13 G).

2015 DILT 4 - Fourniture d'articles vestimentaires destinés aux agents de la Ville de Paris, en 3 lots distincts - Marché de fournitures - Modalités de passation - Autorisation.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DILT 4 relatif à la fourniture d'articles vestimentaires destinés aux agents de la Ville de Paris, sur lequel l'amendement n° 42 qui y est rattaché a été déposé par le groupe Ecologiste de Paris.

La parole est à Mme Aurélie SOLANS, pour cinq minutes maximum.

Mme Aurélie SOLANS. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, la tenue prochaine à Paris de la COP 21 nous oblige, si nous ne l'étions pas déjà, à une exemplarité en ce qui concerne les pratiques d'achat de la Ville. Près de 130 milliards d'euros pour la seule commande publique chaque année, soit 10 % du P.I.B. : l'enjeu est considérable, et Paris y prend sa juste part.

Il convient donc de se doter d'appels d'offres propres à permettre le respect de nos engagements, à savoir que nos achats soient non seulement des actes de solidarité vers les pays en voie de développement, mais aussi un moyen de réorienter notre industrie, notre économie, au travers de clauses d'insertion ou de clauses environnementales ambitieuses, ou encore dans la priorité donnée aux produits équitables.

Dans le contexte social et économique que nous connaissons, l'orientation réfléchie de notre démarche d'achat est fondamentale. C'est avec cette démarche réfléchie et constructive que nous avons déposé un amendement sur ce projet de délibération portant sur la fourniture d'articles vestimentaires destinés aux agents de la Ville. Cet amendement précise que le lot concernant les vêtements de travail destinés aux agents de la Ville, travaillant à la Direction des Espaces verts et de l'Environnement, doivent être en coton certifié issu de l'agriculture biologique. Cette précision est loin d'être un détail, surtout quand on sait que la culture du coton a été et reste l'une des plus polluantes au monde.

Un exemple : en Asie centrale, cette culture a fortement entraîné une salinité des sols. On parle de 23 % des terres arables du Kirghizistan, 20 % des terres irriguées du Tadjikistan et près de 84 % des terres irriguées du Turkménistan. Dans cette dernière République, les pertes de récolte dues à la salinisation des sols se sont élevées à près de 40 % certaines années.

D'autre part, l'usage massif entre 1960 et 1970 d'engrais et de pesticides, notamment le DTT sur les cultures de coton, a fortement pollué les sols et les eaux superficielles et souterraines. Les pesticides sont détectés pratiquement dans la majorité des sols analysés à des doses souvent dépassant les concentrations maximales autorisées dans les pays concernés.

L'achat responsable est une réponse pertinente dans la situation de crise que nous traversons. Sachons, à Paris, l'utiliser au mieux.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Emmanuel GRÉGOIRE pour vous répondre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Madame SOLANS, pour vous dire que nous souscrivons tout à fait à l'esprit de l'amendement que vous présentez aujourd'hui, sauf que pour ne pas prendre le risque d'avoir un appel d'offres infructueux, nous vous proposons un amendement oral à l'article 1.5.2 du cahier des clauses administratives particulières. Je le lis pour que ce soit très clair : "Fournir, si possible, pour le lot n° 2, des vêtements de travail destinés aux agents de la DEVE, des produits en coton certifiés issus de l'agriculture biologique".

Si l'amendement oral est accepté, j'émettrai, bien évidemment, un avis favorable sur cet amendement.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Madame SOLANS, acceptez-vous ?

Mme Aurélie SOLANS. - Oui, nous acceptons cet amendement oral. Nous aurons l'occasion, bien sûr, d'y revenir par la suite.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 42 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 42 est adoptée à l'unanimité.

On peut se féliciter !

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DILT 4 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté à l'unanimité. (2015, DILT 4).

Je vous en remercie.

2015 DRH 49 - Dérogation au plafond mensuel de 25 heures supplémentaires pour certains personnels de la Ville de Paris.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DRH 49 concernant une dérogation au plafond mensuel de 25 heures supplémentaires pour certains personnels de la Ville de Paris.

Je vais donner la parole successivement à Mme Raphaëlle PRIMET, puis à Mme Danielle SIMONNET, pour cinq minutes maximum chacune.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire, le groupe Communiste - Front de Gauche votera contre ce projet de délibération qui propose d'élever pour certains agents de la Ville le plafond des heures supplémentaires à 70 heures par mois. Excusez du peu.

Comment ne pas être étonné par ce projet de délibération digne du fameux slogan "travailler plus pour gagner plus", pourtant porté par un gouvernement de droite à l'époque ? Nous savons aujourd'hui que le "travailler plus" ne s'est pas traduit par un "gagner plus" pour les salariés, bien au contraire. La loi Macron va d'ailleurs enfoncer le clou

de cette logique en généralisant le travail du dimanche, tout en supprimant les avantages qui lui étaient jusqu'alors liés.

Quelle surprise donc de voir cette idée revenir par la fenêtre de ce projet de délibération ? Une autre maxime aurait tout aussi bien convenu à la situation "faire travailler plus pour embaucher moins". Car c'est bien de cela qu'il s'agit : mener à bien, notamment l'opération "Paris-Plages", sans procéder aux embauches suffisantes. Le résultat, nous le connaissons : des agents à qui l'on demande toujours plus de travail et des services en surchauffe. Nous nous étonnerons ensuite à l'automne de l'absentéisme et des arrêts de travail quand la fatigue se fera sentir et que nos agents auront été poussés à bout.

Nous connaissons également les contraintes liées au déplaçonnement de ces heures supplémentaires. Ces heures seront-elles toutes payées ? Les agents auront-ils la possibilité de récupérer ces heures ou alors, à l'image de ce que l'on voit aujourd'hui dans le monde hospitalier, les heures supplémentaires ne seront jamais réglées par la Ville et les jours de récupération impossibles à prendre car les services ne disposeront pas des effectifs suffisants pour le permettre ?

Cette mesure est une nouvelle rustine pour le budget de la Ville à l'heure où l'Etat poursuit sa fuite en avant en réduisant de moitié la dotation globale de fonctionnement de 1,2 milliard à 600 millions d'euros en trois ans, tout en demandant à la Ville de plus contribuer à la péréquation.

Ce projet de délibération pose une question simple : allons-nous continuer à faire peser les baisses du budget sur nos services ? Allons-nous continuer à demander aux agents de catégorie C de travailler plus pour éviter de créer de nouveaux postes ?

Nous défendons pour notre part une autre voie : celle de l'identification de nouvelles recettes. La spéculation immobilière cause des ravages dans notre ville. Qu'à cela ne tienne : augmentons les droits de mutation, augmentons les taxes sur les résidences secondaires et sur les bureaux vacants. Le choix que nous voulons faire est simple : mettre à contribution les agents du service public ou faire payer les spéculateurs. Pour nous, le choix est déjà fait.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - A travers ce projet de délibération, la Ville se donne la possibilité de porter le plafond mensuel des heures supplémentaires à 70 heures - 70 heures ! - notamment pour les personnels mobilisés en été pendant l'opération "Paris-Plages". Je trouve que ce projet de délibération nous donne bien peu d'éléments pour nous prononcer. De quels agents s'agit-il exactement ?

Ce besoin d'augmenter à ce point le recours aux heures supplémentaires est-il nouveau et pour quelles raisons ? En effet, ce n'est pas la première année que nous faisons "Paris-Plages". La Ville reconnaît-elle la nécessité de normaliser, peut-être, une situation antérieure qui aurait eu besoin de l'être ? En clair, est-ce que la Ville, de fait, dépassait le plafond antérieur, mais dissimulait ses déplacements en les déclarant, en les basculant sur les mois suivants ?

Voilà les questions légitimes que l'on peut se poser à la lecture de ce projet de délibération.

70 heures supplémentaires ! Comment croire que cela soit humain ? Embauchez, embauchez, au lieu de poursuivre la dégradation des conditions de travail des agents, surtout comme cela a pu être dit précédemment. En définitive, ce sont toujours les catégories C qui, généralement, subissent ces dégradations de conditions de travail.

Mes chers collègues, j'aimerais que nous ayons un débat plus global sur ces heures supplémentaires parce que ce projet de délibération, finalement, cache une réalité toute autre, voire un projet inverse qui n'en est pas plus souhaitable. J'aimerais que l'Exécutif éclaircisse sa politique globale au sujet des heures supplémentaires. Nous savons que la Ville tente, globalement, dans le même temps, en parallèle de ce projet de délibération, de diminuer les heures supplémentaires dans toutes les directions. Bien sûr, du point de vue des conditions de travail, il est toujours préférable de privilégier les embauches au recours aux heures supplémentaires qui peuvent et qui, généralement, aggravent la souffrance au travail.

Néanmoins, nous savons également que la Ville n'a pas l'intention d'augmenter sa masse salariale, n'a pas l'intention de recourir à plus d'embauches, mais bien de diminuer ses dépenses salariales.

Je tiens à alerter au sujet de la situation du pouvoir d'achat des agents de la catégorie C. Le gel d'indice des fonctionnaires qui, hélas, est poursuivi par l'actuel Gouvernement dans la droite ligne de la droite de Nicolas SARKOZY, l'absence à Paris d'un ratio "promus/promouvables" à 100 % et, de fait, le rythme relativement lent du

déroulement de carrière permettant une augmentation légère des rémunérations, font que le recours aux heures supplémentaires pour les catégories C est le seul moyen qui leur permet d'améliorer un peu leur pouvoir d'achat.

Il y a donc une grande, une vive inquiétude quant à cette volonté de réduire globalement d'un côté le volume des heures supplémentaires et de l'exploser complètement sur la courte période pour l'opération "Paris-Plages".

Sachez également - je profite du temps qui m'est imparti - que les agents de catégorie C aimeraient avoir plus facilement accès au logement social, afin de ne plus subir les distances domicile/travail si longues, imposant une pénibilité, un stress conséquent. Or, les logements qui leur sont proposés semblent plus souvent relever du P.L.S. que du P.L.A.-I. ou PLUS. Je vous rends compte des témoignages qui m'ont été faits. Si vous avez des éléments plus précis à ce sujet, je vous en serais reconnaissante.

Pour en revenir à ce projet de délibération, que l'Exécutif nous explique les raisons de ce besoin, cette année, d'augmenter à ce point - 70 heures ! - le recours aux heures supplémentaires pour le dispositif "Paris-Plages".

En l'état, bien évidemment, je n'approuverai absolument pas ce projet de délibération et je voterai contre.

Je vous en remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Madame SIMONNET, je voudrais lever un certain nombre d'ambiguïtés, manifestement d'incompréhensions. Il s'agit d'un projet de délibération qui augmente le plafond du volume d'heures supplémentaires pour un besoin exceptionnel lié à une opération exceptionnelle, qui est effectivement "Paris-Plages". Première réponse : pour qui s'agit-il de faire ce déplafonnement ? C'est pour les agents de la DPA, en l'occurrence de la STGCAI, appelés à faire des interventions de mise en place d'éléments de scénographie. En fait, il s'agit d'une mobilisation sur une période très courte.

Que ce soit clair : l'alternative n'est pas entre les heures supplémentaires et de la création d'emplois. Nous n'allons pas créer des emplois pour des besoins sur quelques jours. Il s'agit d'une alternative entre des heures supplémentaires ou du recours à des prestataires extérieurs. Je suis très heureux que nous ayons un service extrêmement compétent pour ces prestations événementielles, la STGCAI de la DPA. Ensuite, de privilégier l'utilisation de ce service plutôt que d'avoir recours à des sociétés extérieures événementielles qui nous coûteraient beaucoup plus cher.

La mesure portée par ce projet de délibération permettra d'économiser de l'argent pour la Ville et, ce n'est pas neutre, d'augmenter les heures supplémentaires pour les agents, ce qui est un gain en pouvoir d'achat.

La deuxième chose est : est-ce un projet de délibération exceptionnel ? Non. En revanche, il est vrai que le plafond a été relevé à 70 heures. Effectivement, Madame SIMONNET, vous le sous-entendez dans votre intervention, il s'agit de répondre à un besoin fonctionnel qui avait été sous-évalué et qui, pour plus de confort en termes d'opérationnalité, a été porté à 70 heures.

La deuxième chose est sur les revendications. J'entends des choses contradictoires : on dit d'un côté qu'il ne faut pas faire d'heures supplémentaires au détriment de l'emploi, de l'autre côté on dit qu'il ne faut pas faire moins d'heures supplémentaires parce que c'est au détriment du pouvoir d'achat des agents.

On essaye de trouver évidemment un juste milieu, mais le recours aux heures supplémentaires est un mode standard dans la Fonction publique, cela permet d'éviter de recourir à des prestataires extérieurs. Nous y sommes attachés et je crois que les agents y sont attachés également.

Enfin, sur le sujet du logement social qui est un sujet très important, je ne vais pas répondre ici à toutes les questions, mais simplement vous redire que c'est un sujet qui est inscrit à l'ordre du jour de l'Agenda social de l'année 2015, tel qu'il a été validé avec les organisations syndicales. Dans les semaines à venir, avec mon collègue Ian BROSSAT, nous aurons l'occasion de vous faire à la fois un bilan et des propositions très précises, une fois que nous aurons fini les discussions avec les organisations syndicales pour aboutir à des propositions extrêmement concrètes en faveur du logement de nos agents. C'est un sujet qu'on va révoquer dans un instant avec les transports en commun.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Tout à fait.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 49.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DRH 49).

2015 DRH 51 - Modification de délibération fixant les conditions d'attribution de la prime de fonctions et de résultats.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DRH 51 relatif à la modification de délibération fixant les conditions d'attribution de la prime de fonctions et de résultats.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET, pour 5 minutes maximum.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Alors, comme nous l'avons fait en novembre dernier sur le même sujet, le groupe Communiste - Front de Gauche votera contre ce projet de délibération qui prévoit l'extension des primes de fonctions et de résultats au grade d'administrateur général. Sans répéter l'intervention que j'avais faite alors, je vais me contenter de rappeler rapidement les deux points sur lesquels repose notre position.

Il y a d'abord le principe même du recours à la prime, coup de pouce aux salariés qui vient compléter leur rémunération. Alors que les salariés de la Fonction publique sont pointés du doigt, le point d'indice de leur rémunération statutaire gelé depuis des années, les rémunérations maintenues à un bas niveau, le recours aux primes permettrait d'augmenter le pouvoir d'achat des agents de la Ville.

Mais le système des primes porte en lui une notion d'arbitraire : il met à mal l'égalité de traitement des fonctionnaires et tout le monde n'est pas éligible à la prime. Le débat autour des primes et de leur niveau permet d'évacuer la question centrale de l'augmentation de la rémunération statutaire et de la refonte des grilles de rémunération.

En pleine période d'austérité appliquée au pas de charge par le Gouvernement, à un moment où on demande toujours plus aux fonctionnaires, sans pour autant leur donner les moyens nécessaires de mener à bien leur mission, cette mesure étatique, mise en place sous le mandat de SARKOZY et maintenue par le Parti socialiste au pouvoir en 2012, est une provocation.

Elle sape les piliers du statut général de la Fonction publique qui repose, d'une part sur la qualification et le concours afin de fixer les corps et grades de prise de fonction de l'agent, et d'autre part sur les droits et obligations du fonctionnaire pour s'assurer de sa conscience professionnelle. Ces piliers sont remplacés par l'individualisme, la concurrence et leur cortège d'inefficacité, de violences et de souffrance au travail.

Mais notre opposition va au-delà car nous sommes réticents à l'idée même d'appliquer des outils de management du secteur privé à la gestion des administrations publiques. Les finalités de l'action publique, telle que nous la concevons, ne peuvent se conjuguer aux exigences de rentabilité du privé.

S'il s'agit d'améliorer la qualité du service public, les solutions ne manquent pas : permettre aux usagers de mesurer le niveau de réponse apporté à leurs besoins mais aussi et surtout augmenter les budgets de fonctionnement et d'investissement pour donner les moyens aux fonctionnaires de mener à bien leur mission.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à l'excellent Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Madame PRIMET, effectivement j'ai le souvenir que je n'avais pas réussi à vous convaincre la dernière fois que nous avions parlé de la P.F.R. et je regrette sans doute de ne pouvoir le faire aujourd'hui.

Comme vous l'évoquez, il s'agit d'une disposition réglementaire fixée par décret et qui nous oblige et nous engage en termes juridiques. Ce projet de délibération a simplement pour objectif la transposition de la P.F.R. à la création du grade d'administrateur général.

Je ne peux pas aller bien au-delà, si ce n'est pour vous dire que j'adhère au sentiment qu'il peut y avoir un déséquilibre entre la part indiciaire et la part indemnitaire dans les modes de rémunération de la Fonction publique et que le Gouvernement socialiste, élu en 2012, n'est pas resté les bras croisés puisqu'il a engagé des réflexions et des propositions très précises pour la refonte du régime indemnitaire. Mais je crains que cela ne puisse pas non plus contribuer à vous convaincre, donc je m'arrêterai là.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 51.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DRH 51).

Vœu déposé par le groupe UMP relatif au remboursement des frais de transport des agents de la Ville.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu référencé n° 43, déposé par le groupe UMP, est relatif au remboursement des frais de transport des agents de la Ville.

La parole est à Delphine BÜRKLI, pour 2 minutes maximum.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je souhaite à travers ce vœu attirer votre attention sur un sujet important qui touche directement le pouvoir d'achat des agents de la Ville de Paris : il s'agit du remboursement de leurs frais de transport domicile/travail.

La loi stipule en effet que les employeurs doivent prendre en charge une partie des frais de transport de leurs salariés. Il s'agit en règle générale d'un remboursement de 50 % des frais de transport.

A Paris et pour les agents publics, ces remboursements sont plafonnés à 50 % du prix du pass Navigo permettant de voyager de la zone 1 à la zone 5. De ce fait, les agents, et ils sont de plus en plus nombreux, qui n'ont pas la possibilité de vivre à Paris intra-muros ou dans sa périphérie, sont pénalisés. Car habiter en dehors de l'Ile-de-France n'est pas un luxe ni un choix de vie pour beaucoup, c'est malheureusement la conséquence du niveau des prix des loyers à Paris intra-muros et en banlieue.

A titre d'exemple, de nombreux agents de la Propreté du 9e arrondissement, mais je pourrais citer aussi l'exemple d'agents de la DFPE, dans les crèches, dans les équipements sportifs vivent en Haute-Normandie, en Picardie ou encore dans le Département d'Eure-et-Loir. En réalité, c'est une double peine : des salaires faibles qui les conduisent à habiter loin de leur lieu de travail et des frais de transport qui ne sont pas remboursés à hauteur de 50 %.

Pour toutes ces raisons, je souhaite que notre Assemblée demande au Gouvernement d'engager une modification de ce décret. Nous le devons à tous ces agents opérationnels qui travaillent tous les jours au service des Parisiens, et notamment aux catégories C qui correspondent aux plus petits salaires.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

L'excellent Emmanuel GRÉGOIRE pour vous répondre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Maire, merci beaucoup pour ce vœu qui permet d'aborder un sujet important pour les agents et qui fait l'objet actuellement d'un important travail.

Je dis tout de suite que j'émettrais un avis défavorable sur ce vœu et j'explique pourquoi. La première chose est qu'il ne me paraît pas sain qu'un employeur soutienne l'emploi de ses agents dans une zone géographique si éloignée des lieux physiques de travail. En procédant à un remboursement de ce type-là, au-delà des limites de l'Ile-

de-France, on crée de fait des temps de transport cumulés de plusieurs heures par jour et cela ne paraît pas compatible avec la santé tout simplement des agents concernés.

Le deuxième élément, pour quand même répondre au sujet que vous soulevez qui concerne le pouvoir d'achat des agents et leur capacité à se loger, et je reviens sur le thème qu'on a évoqué tout à l'heure, notre politique n'est pas de payer les temps de transport de quatre heures par jour mais au contraire d'essayer de faire en sorte que les agents puissent être logés au plus près de leur lieu de travail réel. C'est notamment l'un des leviers sur lequel nous travaillons à la Direction de la Petite Enfance, qui est un secteur particulièrement concerné par cela.

Le troisième élément, vous l'avez aussi fort justement souligné, nous ne maîtrisons pas cela, puisque c'est un décret du 21 juin 2010 qui fixe les conditions de remboursement, simplement il y a une opportunité de réécriture de ce décret puisqu'il devra être réécrit avec la mise en place de la nouvelle tarification en septembre 2015 du pass Navigo unique, mais je pense que nous n'irons pas jusqu'à soutenir cette demande, y compris parce que c'est un peu sans limites. C'est-à-dire quel est le temps moyen de trajet ? Où est-ce qu'on habite pour justifier du remboursement à hauteur de 50 % ? J'ai regardé de façon un peu précise, il y a des agents qui habitent extrêmement loin et il n'est pas raisonnable de les accompagner en termes de remboursements de transport dans ce que je considère comme être une dérive du fait du prix du logement, et au contraire de mobiliser les moyens financiers pour faire en sorte qu'ils puissent habiter le plus près possible de leur lieu de travail.

Nous aurons par ailleurs l'occasion de nous y repencher très en détail puisque figure à l'agenda social du deuxième semestre l'actualisation du plan de déplacement des administrations parisiennes. Cela nous permettra de faire un bilan très précis sur les temps moyens de déplacements, les localisations d'habitation de nos agents. Mais encore une fois, c'est bien sur le logement social que nous souhaiterons mettre l'accent pour rapprocher les agents de leur lieu de travail.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif au recrutement des personnels travaillant au contact des enfants parisiens.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 44, déposé par le groupe UMP, est relatif au recrutement des personnels travaillant au contact des enfants parisiens.

La parole est à Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, pour deux minutes maximum.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Merci, Monsieur le Maire.

Au regard des différentes affaires révélant des comportements inappropriés d'adultes à l'égard d'enfants parisiens, et pour lesquels nous vous avons - pas vous personnellement, mais enfin la Maire était peu là cet après-midi - nous vous avons interrogé à plusieurs reprises sans obtenir les réponses exhaustives attendues. Nous vous soumettons aujourd'hui ce vœu qui, nous l'espérons, pourra être accueilli positivement, tant ce qu'il demande nous semble légitime et ne pas pouvoir laisser place à la polémique.

Nous demandons, à l'instar de ce qui a été fait par le Gouvernement à la suite de révélations similaires concernant cette fois-là des enseignants, que la lumière puisse être faite sur les affaires de cette nature survenues depuis le début du mandat, et notamment sur les conditions de recrutement des personnels mis en cause, à l'image de la mission qui a été conduite par les inspections des services des ministères de la Justice et de l'Education nationale pour les affaires de Villefontaine et d'Orgères.

Nous demandons, en outre d'être informés plus précisément sur la mission confiée en début d'année à l'Inspection générale et de vous engager à nous en communiquer les conclusions. Nous souhaitons également que l'Inspection générale étudie plus précisément les conditions de recrutement de l'ensemble des personnels employés par la Ville et le département de Paris et définissent des pistes d'améliorations possibles.

Enfin et surtout, nous voudrions que vous vous rapprochiez des ministres de la Justice et de l'Education nationale pour qu'elles incluent les collectivités territoriales qui sont fortement pourvoyeuses d'emploi en contact avec les enfants dans le nouveau processus d'information qu'elles souhaitent mettre en place pour éviter que ces drames ne se reproduisent.

Vous vous souvenez en effet, qu'à la suite des affaires de Villefontaine et d'Orgères, une conférence de presse conjointe avait mobilisé les ministres de la Justice et de l'Education nationale qui avaient reconnu les erreurs de leurs services et proposé la mise en place d'un dispositif d'échange d'information automatique.

Le problème est que ce dispositif d'échange d'information entre le Ministère de la Justice et le Ministère de l'Education nationale laisse, pour le moment, de côté les collectivités territoriales. Or les collectivités territoriales, comme je le disais, sont fortement pourvoyeuses d'emplois.

Voilà toutes les propositions que contient ce vœu.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est toujours à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Présidente, merci pour ce vœu sur ce sujet évidemment très préoccupant et qui nous rassemble tous. J'espère pouvoir vous convaincre que l'ensemble des choses que vous demandez ont été mises en œuvre, je vais vous donner quelques éléments de garantie sur cette question.

Je ne rappellerai pas les procédures, on a eu l'occasion d'en parler. Ce qui nous rassemble aujourd'hui c'est plutôt de veiller qu'elles soient correctement mises en place et que les résultats suivent.

Tout d'abord, concernant l'audit de l'Inspection générale de la Ville de Paris, l'Exécutif prend l'engagement de le transmettre à l'ensemble des groupes politiques représentés au Conseil de Paris, avant qu'il soit rendu public, de sorte que vous puissiez faire les observations que vous souhaitez et prendre connaissance de tous les dispositifs et de leur évaluation par notre Inspection générale.

Mais plus important encore, la ville a évidemment pris conscience qu'au-delà de l'Inspection et de ce qui existe déjà, c'est bien évidemment dans le sujet, que nous avons déjà évoqué, de la coordination avec le ministère de la Justice, avec le parquet, avec la brigade des mineurs, c'est dans ce lien que se joue l'essentiel des enjeux les plus importants.

A ce titre, deux observations :

Vous demandiez effectivement que nous soyons inclus dans le dispositif législatif envisagé par la Garde des Sceaux et la ministre de l'Education nationale. Alexandra CORDEBARD, le 6 mai dernier, a eu l'occasion de s'exprimer en disant, un, qu'elle se félicitait de l'engagement d'intégrer un dispositif législatif obligeant la transmission - en cas d'ouverture ou de condamnation pénale, notamment pour des infractions de type sexuel - aux employeurs publics, y compris aux collectivités territoriales. Nous devons veiller, lorsque ce dispositif législatif arrivera à l'Assemblée, à la fois dans sa rédaction préalable, mais aussi lorsqu'il sera voté à ce qu'il inclue bien les collectivités territoriales.

Et par ailleurs je tiens à signaler que ce sujet étant vraiment très important, dès lors qu'il y a eu ces annonces par la Garde des Sceaux et la ministre de l'Education nationale, le directeur de cabinet de la Maire de Paris, avec le procureur de la République, avec la brigade des mineurs, avec le parquet, avec la direction départementale de la cohésion sociale, a réuni un premier groupe de travail sur ces sujets, afin de signer le plus rapidement possible un protocole de collaboration conjoint qui permettra de mettre en œuvre toutes les recommandations que nous portons collectivement.

Aussi, je vous propose de retirer ce vœu, en espérant avoir déjà répondu au point soulevé.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Madame la Présidente ?

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Puis-je poser une question complémentaire ? L'idée d'inclure les collectivités locales dans le dispositif a fait l'objet, selon vous, d'un engagement public et d'un engagement à ce que cela soit d'emblée inclus dans le dispositif. Vous avez l'air d'évoquer la nécessité de faire un amendement ?

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Nous devons veiller collectivement à ce que les collectivités locales soient intégrées et je ne vois pas pourquoi la Garde des Sceaux et la Ministre de l'Education nationale ne le porteraient pas.

Et il reviendra aux parlementaires, je ne le suis pas, de veiller à ce que cela soit le cas et Alexandra CORDEBARD suit cela très quotidiennement.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Du coup, Madame la Présidente, maintenez-vous ?

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Je ne comprends pas s'il y a eu un engagement public, en fait.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Manifestement, non.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Il n'y a pas eu d'engagement public ?

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - En tout cas, pas à notre connaissance.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Alors, on maintient.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la situation financière des ateliers et chantiers d'insertion.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 45, déposé par le groupe UMP, est relatif à la situation financière des ateliers et chantiers d'insertion.

La parole est à M. Jean-Jacques GIANNESINI, pour deux minutes.

M. Jean-Jacques GIANNESINI. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu concerne les ateliers et chantiers d'insertion d'Ile-de-France. En effet, ces A.C.I. contribuent chaque jour à favoriser l'emploi dans notre région et notamment à Paris. Le réseau chantier représente 200 ateliers et chantiers d'insertion. Il salarie 820 professionnels permanents et 2.500 salariés en insertion. Le réseau permet à des personnes très éloignées de l'emploi, et rencontrant des difficultés sociales, de retrouver le chemin du travail, en vue d'une insertion professionnelle durable qui s'appuie sur un accompagnement social et professionnel.

Actuellement les A.C.I. sont confrontés à des problèmes financiers, dus à un modèle économique complexe, fragilisés dans un contexte de raréfaction des ressources publiques, ainsi qu'aux réformes de l'insertion professionnelle et de l'insertion par l'activité économique. Il serait souhaitable que le modèle économique des A.C.I. soit reconnu et pris en compte. De nouvelles discussions doivent être ouvertes sur la question du financement des A.C.I. dans la mesure où le mode actuel ne permet pas une vision claire pour leur avenir.

Aujourd'hui, au regard du nombre de chômeurs, et au regard du service que les A.C.I. apportent à certains de ces mêmes chômeurs, le groupe UMP demande que la Maire de Paris prenne mieux en compte les spécificités propres aux A.C.I., notamment financières, et étudie leur situation afin que les actions qu'ils mènent pour l'insertion soient assurées de manière pérenne.

Il en va de l'intérêt de tous, je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci. En plus de la concision aussi !

La parole est à Mme Antoinette GUHL, pour vous répondre.

Mme Antoinette GUHL, adjointe. - Je suis ravie de constater que l'UMP s'intéresse à l'I.A.E. Je crois que depuis un an, la dernière fois que nous avons parlé d'I.A.E. sur un vœu de l'UMP, c'était avec M. LEGARET sur la question de la régie de quartier du premier arrondissement et c'était nettement moins flatteur pour l'IAE.

J'en viens maintenant au fait. La régie des 1er, 2e, 3e et 4e arrondissements, vous avez raison la régie Paris centre. Vous reprenez dans votre vœu l'argumentaire du réseau chantier école, non pas du réseau chantier, mais du réseau chantier écoles qui est une structure que nous connaissons bien à la Ville de Paris, et qui est une des grandes fédérations des structures d'insertion en Ile-de-France.

La manière dont vous présentez ce vœu laisse sous-entendre que la Mairie de Paris ne considère pas les chantiers d'insertion. Alors je tiens à dire que notre politique d'insertion est très claire et que nous avons accompagné cette réforme de l'I.A.E., dont vous faites état dans votre vœu, que nous l'avons accompagnée de plusieurs manières. D'une part financièrement, je tiens à rappeler que le département de Paris est un département qui, financièrement, accompagne les structures d'insertion par l'activité économique, par une aide au poste de 436 euros, pour être très précise, de 406 euros pour tout bénéficiaire du R.S.A. embauché dans une structure d'insertion, qu'au-delà de cette aide au poste, il existe une aide à l'accompagnement socioprofessionnel pour pouvoir accompagner les salariés. C'est le premier point.

Le deuxième point, auquel vous faites allusion, ou auquel le vœu fait allusion, c'est la question de la formation professionnelle, parce qu'en parallèle de cette réforme de l'I.A.E., il y a eu une réforme de la formation professionnelle qui a conduit à un certain nombre de désinvestissements des O.P.C.A.

Eh bien, là aussi, la Ville de Paris a réagi et a réagi immédiatement, c'est-à-dire au semestre dernier, pour pouvoir, par le biais du F.L.E.S., mobiliser des fonds pour accompagner les structures et les chantiers d'insertion.

Donc, ce que vous demandez là, nous l'avons fait, avec nos moyens car, bien entendu, cela ne nous était pas directement attribué comme compétence.

Et, enfin, troisième point qui est évoqué également dans le vœu : c'est la question de la trésorerie.

Eh bien, écoutez, nous, nous finançons 70 % des aides aux structures d'insertion, à l'avance, c'est-à-dire que les aides au poste sur un an sont versées à 70 % en début d'année.

Donc, sur ces trois points, que ce soit le soutien financier, la formation professionnelle ou la trésorerie, nous répondons aux problèmes que vous avez évoqués.

Mais il me semble que si, aujourd'hui...

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Madame GUHL, il va falloir conclure.

Mme Antoinette GUHL, adjointe. - Oui, j'ai terminé.

Il me semble que si, aujourd'hui, un sujet, en ce qui concerne l'insertion par l'activité économique, devait être posé pour Paris, et vous pouvez vous en emparer, c'est le quota du nombre de postes qui sont attribués par la DIRECCTE au Département de Paris.

Si vous voulez porter un sujet utile aux Parisiens en ce qui concerne l'insertion, je crois que ce sujet-là serait vraiment très utile parce que, sur les autres points, nous y répondons.

Donc, je vous propose de retirer ce vœu qui, aujourd'hui, de toute façon, a déjà trouvé des réponses et, éventuellement, de nous aider à avoir un quota de postes d'insertion plus important pour Paris.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je rappelle que le temps de réponse est de 2 minutes !

Monsieur GIANNESINI, maintenez-vous votre vœu ?

M. Jean-Jacques GIANNESINI. - Non. Naturellement, je retire le vœu et je retiens la proposition de l'adjointe au Maire, concernant les postes d'insertion au niveau de la DIRECCTE.

Il n'était pas dans ma question et dans mon propos l'intention de faire quelque polémique que ce soit. Que l'on soit bien clair ! Le chômage des personnes éloignées de l'emploi est trop important pour pouvoir faire de la polémique.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Monsieur GIANNESINI.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'élaboration d'un scénario d'évolution des quantités de déchets.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 46, déposé par Mme SIMONNET, relatif à l'élaboration d'un scénario d'évolution des quantités de déchets.

Je donne la parole à Mme Danielle SIMONNET, si elle accepte d'arrêter de discuter avec mon directeur de cabinet !

Mme Danielle SIMONNET. - C'est la faute de votre directeur de cabinet, à qui je demandais, justement, l'avis de l'Exécutif sur ce vœu et qui pensait qu'il devait passer demain.

Je balance !

Très rapidement...

Ce n'est pas grave ! L'erreur est humaine.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Tout se paie !

Mme Danielle SIMONNET. - Tout se paie, oui mais, en l'occurrence, nous savons que nous continuons à travailler sur ces sujets en bonne intelligence.

Donc, il s'agit d'un vœu en faveur de l'élaboration d'un scénario d'évolution des quantités de déchets.

Comme vous le savez, les déchets quotidiens collectés en mélange, c'est-à-dire les ordures ménagères qui proviennent de Paris, représentent plus de 46 % des déchets traités par le SYCTOM. Donc, l'évolution de ces quantités va avoir une forte influence sur le dimensionnement des usines de traitement des déchets du SYCTOM.

La Ville de Paris s'est engagée aussi dans une démarche de "zéro déchets" depuis le Conseil de Paris de juillet 2014 et, en l'absence de scénarios produits par la Ville, on se retrouve avec une situation où c'est le SYCTOM, finalement, qui fait l'estimation de l'évolution des quantités de déchets dans les années à venir. Or, avec les dernières prévisions du SYCTOM, sur l'ensemble du territoire, on tablerait sur une évolution du taux de recyclage des ordures ménagères de 3 % en sept ans : 12 % en 2013 contre 15 % en 2020, qui me semble très éloigné des ambitions de la Ville, alors que de nombreuses agglomérations européennes atteignent des taux de recyclage bien supérieurs à 30 %. Si on prend des estimations, Berlin, ce serait 48 %, Londres 30 %, Milan 37 %, Barcelone - et viva Barcelona, en ce moment ! - 36 %.

Et je suis sûre qu'ils feront mieux encore avec leur nouvelle équipe !

Alors, à travers ce vœu, je souhaite que la Ville de Paris présente son scénario d'évolution des quantités de déchets collectées sur son territoire, ce qui permettrait, justement, de pouvoir enfin totalement rompre avec la logique du projet, qui se chiffre à plus de 2 milliards d'euros, de la future usine d'incinération d'Ivry-Paris 13, qui est calée sur un autre scénario.

Je souhaite également qu'on soumette ce scénario à consultation publique pour renforcer l'implication citoyenne, qu'on encourage toutes les collectivités membres du SYCTOM à élaborer leurs propres scénarios d'évolution des quantités de déchets sur leur territoire et qu'on intervienne par le biais des élus siégeant au sein du SYCTOM, pour que le SYCTOM prenne bien en compte l'ensemble des scénarios des collectivités de son territoire de compétence.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Antoinette GUHL, pour vous répondre.

Mme Antoinette GUHL, adjointe. - Monsieur le Maire, chers collègues, Madame SIMONNET, nous partageons donc tous ici dans cet hémicycle la volonté de porter pour Paris la stratégie "zéro déchets" à laquelle vous faisiez allusion et que nous avons votée à l'unanimité en juin dernier.

Nous nous sommes engagés dans la mise en place d'une stratégie participative d'économie circulaire au mois de mars de cette année, dont la stratégie "zéro déchets" fait partie. Il y a un processus de travail qui est en cours, et là je dirais à trois niveaux.

Tout d'abord, avec Mao PENINOÛ, des groupes de travail internes à la Ville portent sur la stratégie "zéro déchets", soit sur la question des biodéchets dont la collecte s'impose à nous pour les gros producteurs, soit sur la question de l'amélioration du tri, nous avons d'ailleurs convié très récemment l'ensemble des groupes à participer à une séance de travail.

Sur ce premier point, le travail est en cours.

Un deuxième point : les états généraux de l'économie circulaire qui se tiennent actuellement sur le Grand Paris et qui sont une démarche participative, puisque c'est une démarche participative à laquelle vous faites allusion, et nous l'avons impulsée au niveau du Grand Paris. Nous avons 20 collectivités qui travaillent avec nous à l'organisation de ces états généraux, 20 collectivités du Grand Paris, avec plus de 500 acteurs de l'économie circulaire. Actuellement, nous avons des ateliers qui se tiennent à Saint-Denis, à Créteil, à Meudon, à Paris, à Issy-les-Moulineaux ou encore à Bobigny.

Enfin, au SYCTOM : oui, effectivement, vous avez raison, nous travaillons, et les élus du SYCTOM travaillent, à générer cette impulsion et à transmettre notre volonté de "zéro déchets" aux autres collectivités. Il leur appartient, il appartient à chacune des collectivités d'avoir sa stratégie mais, pourtant, nous l'avons fait soit par les états généraux, soit directement au SYCTOM puisque nous participons depuis peu à un groupe de travail sur la réduction des déchets au SYCTOM avec Mao PENINOÛ, avec Catherine BARATTI-ELBAZ, où nous représentons la Ville de Paris avec les autres collectivités sur la prévention.

Moi, je dirai qu'un travail participatif a déjà été mené, qu'il est en cours actuellement et qu'il serait bien d'attendre la fin de ce travail participatif avant de pouvoir décliner cette stratégie que vous appelez de vos vœux.

Moi, je vous propose d'attendre le deuxième semestre de cette année, que ce travail participatif puisse arriver à son terme, pour pouvoir présenter ce vœu, s'il est encore pertinent à ce moment-là. Mais, en tout cas, aujourd'hui, il ne peut pas être pertinent.

M. Mao PENINOÛ, adjoint, président. - Merci.

Compte tenu de ces explications, Madame SIMONNET, maintenez-vous votre vœu ?

Mme Danielle SIMONNET. - Vous ne vous êtes pas trompée de vœu ?

J'ai l'impression que vous n'avez pas lu le mien ! Vous êtes totalement à côté de la plaque, vous me parlez d'autre chose.

Je vous dis : est-ce que la Ville peut s'engager dans un scénario d'évolution des quantités de déchets ? Ce n'est absolument pas la réponse que vous me faites.

Tout ce travail participatif, bien sûr, doit se poursuivre mais est-ce qu'on lui donne comme objectif de pouvoir aboutir à un scénario d'évolution des quantités de déchets ? Vous êtes favorable ou pas favorable ?

M. Mao PENINOÛ, adjoint, président. - Madame GUHL ?

Mme Antoinette GUHL, adjointe. - C'était exactement la réponse que je vous apportais là, c'est-à-dire qu'il y a un travail participatif qui est fait exactement sur les sujets que vous évoquez et donc que nous allons attendre la fin de ce travail participatif pour pouvoir faire une proposition. Nous n'allons pas mobiliser un certain nombre d'acteurs pour leur demander de participer et de participer à une stratégie que nous mettons en place, pour voter ici, avant même que ce travail participatif soit terminé, une autre décision.

Donc, nous vous répondrons et, là, je vous le dis : je vous demande de retirer votre vœu, en contrepartie d'une réponse au dernier trimestre ou, en tout cas, au deuxième semestre de cette année, lorsque ce travail participatif aura été effectué.

M. Mao PENINOÛ, adjoint, président. - Je crois que l'objectif est commun.

Mme Danielle SIMONNET. - Je le représenterai et je le maintiens.

M. Mao PENINOÛ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2015 DDEEES 33 - Marché des Enfants Rouges (3e) - Nouveau règlement.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DDEEES 33 relatif au nouveau règlement du marché des Enfants Rouges, sur lequel le groupe Ecologiste de Paris a déposé l'amendement n° 47 qui y est rattaché.

La parole est à David BELLIARD, pour cinq minutes maximum.

M. David BELLIARD. - Merci, Monsieur le Maire. Je serai plus court que cinq minutes.

A ce Conseil, trois projets de délibération concernent la gestion du marché des Enfants rouges, le plus ancien marché couvert de la Capitale. Depuis près d'une décennie, le gestionnaire de ce marché a fortement développé les activités de traiteur restauration au détriment, de fait, des commerces alimentaires traditionnels de vente de produits frais. Si nous prenons acte de cette évolution, nous estimons que nous devons permettre le maintien d'une offre raisonnable de commerces alimentaires sur ce marché. Il nous semble, à cette fin, que le projet de nouvelle convention qui nous est présenté, autant que celui du nouveau règlement, répond en partie à cet objectif.

Par ailleurs, la Ville de Paris se doit d'octroyer, sur ces marchés, des emplacements à des candidats soucieux de l'utilisation efficace des ressources et de la réduction des impacts environnementaux de leur activité, de la qualité de leurs produits biologiques et de proximité notamment, de leur choix de recrutement volontariste à l'égard de l'enjeu qu'est l'insertion.

La précision que nous avons souhaité introduire vise simplement à garantir que, dans l'examen des candidatures à l'abonnement, les commerçants issus du secteur de l'économie sociale et solidaire bénéficient également d'une priorité pour l'affectation d'un emplacement de vente.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Olivia POLSKI, pour vous répondre.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, effectivement le marché des Enfants rouges, située dans le 3e arrondissement, est particulièrement réputé auprès des Parisiens et des touristes pour son dynamisme, la qualité de ses produits et son ambiance toute particulière et chaleureuse.

Ce marché a bénéficié d'une rénovation complète de 1997 à 2000, afin d'améliorer le confort des commerçants, des clients et des touristes. De plus, comme vous le savez, le marché a été confié en 2005 à un nouveau gestionnaire, la société EGS, qui a implanté des traiteurs restaurateurs qui ont apporté une nouvelle attractivité au marché qui en avait besoin. Il existe une clientèle à la fois pour les commerces alimentaires traditionnels, mais aussi pour les activités de traiteur restauration, activités qui se sont développées sur ce marché, car elles répondent aux attentes des actifs travaillant à proximité, mais aussi des touristes qui aiment visiter ce marché plein de charme.

Cette attractivité du marché des Enfants rouges est bien la conséquence de multiples évolutions qu'il convient d'accompagner et, effectivement, ces trois projets de délibération proposent d'aller dans ce sens-là.

Le premier vise à modifier les tarifs des droits de place.

Le second acte la mise en place d'un nouveau règlement de marché.

Le dernier a pour objectif d'actualiser certains des articles de la DSP par un avenant.

Je vous propose tout d'abord une revalorisation progressive des droits de place du marché des Enfants rouges, dont les tarifs étaient inchangés depuis 1997. Cette revalorisation, qui a fait l'objet d'une concertation avec le représentant des commerçants, permettra aux délégataires de tenir compte de la grande attractivité de ce marché et des conséquences de sa forte fréquentation sur les charges de gestion, c'est-à-dire du nettoyage, de la consommation d'eau, d'électricité et de l'enlèvement des déchets.

En complément de cette modification des tarifs, je propose un nouveau projet de règlement puisque les activités de traiteur restauration, bien que contribuant à cette attractivité du marché, nécessitent des adaptations qu'il convient de prendre en compte, un nouveau projet de règlement - le dernier datait de 2003 - plus encadré, plus

détaillé et soumis à votre approbation afin d'améliorer le service public, les conditions d'exploitant des commerçants et l'accueil de la clientèle.

Pour votre information, j'émet un avis favorable - cher David BELLIARD - à l'amendement de votre groupe concernant l'article 13. Celui-ci vise à permettre aux commerçants agréés et aux structures d'insertion par l'activité économique, ou pouvant justifier de l'agrément "entreprise sociale et solidaire", de bénéficier effectivement d'une priorité pour l'affectation d'un emplacement de vente. Cette priorité s'ajoute à celle déjà prise en considération pour les personnes reconnues travailleurs handicapés, les producteurs, les commerçants inscrits dans une démarche de circuit court et ceux exerçant la vente de produits certifiés biologiques.

Je regarde tous ces éléments. Je vous remercie de bien vouloir voter ces trois projets de délibération ainsi que l'amendement proposé.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, mais là, nous ne proposons que le projet de délibération DDEEES 33 et son amendement n° 47.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 47 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 47 est adoptée à l'unanimité.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 33 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2015, DDEEES 33).

2015 DDEEES 57 - Subvention (44.268 euros) et avenant à convention avec l'APUR pour l'actualisation de la banque de données sur le commerce à Paris.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DDEEES 57 relatif à l'attribution d'une subvention à l'A.P.U.R. pour l'actualisation de la banque de données sur le commerce de Paris.

La parole est à Mme Joëlle MOREL, pour cinq minutes maximum.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

La base de données de l'A.P.U.R. constitue un outil unique en son genre, remarquable au vu de la masse des informations collectées et essentiel pour la Ville et les acteurs du commerce de proximité.

Je tiens à saluer ce travail en tant que présidente de la S.E.M.A.E.S.T., partenaire de l'A.P.U.R. et opérateur parisien de la dynamisation commerciale. Cette évaluation régulière de la santé du commerce parisien nous permet, en effet, d'apprécier le chemin parcouru pour la préservation de la diversité commerciale menée depuis 2004, en commençant par le 11^e arrondissement, pour lutter contre la vacance, la spéculation et la mono-activité.

La base de données permet aussi d'avoir la feuille de route des efforts à poursuivre par la S.E.M.A.E.S.T. dans les quartiers populaires, notamment dans le parc des bailleurs sociaux qui concentre dans ces quartiers la plupart des locaux commerciaux sur lesquels la Ville peut agir, mais aussi sur tout le territoire parisien via le contrat de revitalisation artisanale et commerciale que la Ville de Paris engagera bientôt.

Enfin, cette étude montre que le paysage commercial parisien est en pleine évolution, que les nouveaux modes de consommation, de mobilité de travail, appellent une nouvelle économie de proximité qui mixte commerce traditionnel, nouvelle forme de commerce, outils et services numériques, artisanat, librairie, commerce culturel et économie collaborative.

A ce défi, il faut être capable de répondre par une démarche innovante de détection des attentes des habitants et usagers, de promotion des activités émergentes du XXI^e siècle, c'est-à-dire écologiques, bio, sociales et solidaires. En un mot, l'installation d'activités capables de créer du lien social et de l'emploi, créatrices d'activités et de sens.

C'est la mission fixée par la Mairie de Paris à la S.E.M.A.E.S.T., qui pourra s'appuyer sur cette précieuse banque de données pour dynamiser l'économie de proximité au service des Parisiennes et des Parisiens.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - La parole est à Mme Olivia POLSKI pour vous répondre.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je n'ai pas grand-chose à ajouter à ce qui vient d'être dit par Joëlle MOREL, donc j'en profite pour la remercier et, à travers elle, toute la S.E.M.A.E.S.T. pour l'action menée.

Je vous incite juste à voter ce projet de délibération. Je la remercie encore pour cette valorisation de ce qui est fait aujourd'hui par la Ville.

Merci.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 57.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DDEEES 57).

2015 DICOM 6 - Conventions de partenariat en vue de collaborations pour les boutiques de la Ville de Paris, dans le cadre de COP 21 - Paris Climat 2015.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DICOM 6 portant conventions de partenariat en vue de collaborations pour les boutiques de la Ville de Paris dans le cadre de la COP 21, Paris climat 2015.

La parole est à Sandrine MÉES, pour cinq minutes maximum.

Mme Sandrine MÉES. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je suis déjà intervenue au nom de mon groupe au sujet des boutiques de la Ville de Paris. Ce n'est pas un effort considérable d'aller voir ce qui s'y passe puisque la boutique se trouve dans notre bâtiment. Ces boutiques, dans ce projet de délibération, nous indiquent qu'elles souhaitent mettre en place des partenariats avec des entreprises parisiennes ou françaises, qui apportent des solutions dans les domaines du développement durable, de l'éducation à la protection de l'environnement, et la promotion de l'économie circulaire. Les produits sélectionnés seront vendus sous la marque "Paris pour le climat".

Comme le disait tout à l'heure ma camarade Aurélie SOLANS au sujet des achats de la Ville, il y a une exemplarité à avoir aussi au sujet des objets qui sont vendus dans les boutiques de la Ville, surtout à l'heure de la COP 21 : achats responsables, mais aussi ventes responsables.

Au sujet des objets qui sont déjà vendus, c'était l'objet de l'intervention que j'avais faite il y a environ six ou sept mois. Je rappelle notre attachement à ce que le lieu de fabrication des objets qui sont vendus dans ces boutiques, soit indiqué. Ce n'est pas encore le cas pour tous les objets. Je rappelle notre attachement aussi à ce que l'empreinte écologique des objets fasse partie de la sélection. Certains articles du rayon art de la table, par exemple, ne répondent à aucune de ces deux conditions. Certains autres sont conçus à Paris, mais on ne nous indique pas où ils sont fabriqués.

Néanmoins, nous reconnaissons que beaucoup d'objets sont choisis avec attention et selon ces critères environnementaux et sociaux. Les lieux de fabrication sont spécifiés. Il peut y avoir aussi des matériaux recyclés ou bio.

Pour en revenir au sujet précis de ce projet de délibération, pour les six sociétés retenues, ce sont des objets qui seront vendus sous la marque "Paris pour le climat", on note pour certaines sociétés retenues le caractère un peu particulier des objets, notamment des objets que j'oserais appeler hyper connectifs et qui peuvent parfois laisser songeur.

A la lecture de la présentation de certains objets connectés pour végétaux, on peut être un peu perplexe parce que ce sont des objets très particuliers qui s'apparentent un peu à des gadgets.

Pour préciser, je ne pourrai pas assurer que tous ces projets apportent, comme proclamé dans l'exposé des motifs, des solutions dans les domaines du développement durable, de l'éducation à la protection de l'environnement et la promotion de l'économie circulaire. Effectivement, cette phrase me paraît un peu ambitieuse par rapport à certains objets qui seront proposés à la vente et qui ne sont pas si ambitieux que cela, qui proposent des services qui parfois peuvent être utiles mais qui ne sont quand même pas des solutions.

Cependant, ces objets trouveront sans doute leur public, même si parfois ils passent par des circuits numériques labyrinthiques pour effectuer des actions simples d'entraide et de voisinage. Je pense notamment aux objets connectés pour végétaux.

Sans doute que ces objets trouveront auprès des curieux hyper connectés une réception favorable pour un univers où les plantes s'arrosent toutes seules, tout en clignotant. Souhaitons toutefois un bel avenir à ces "start-up" et jeunes entreprises qui fourmillent malgré tout d'idées originales.

Merci.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Olivia POLSKI pour vous répondre, surtout sur les clignotants.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Oui, surtout.

Monsieur le Maire, ma chère collègue, je vous remercie pour la valorisation si... et votre volonté de toujours vouloir nous remettre en question.

Je vous rappelle juste que la Ville de Paris possède actuellement deux boutiques, à la fois une boutique physique, qui s'appelle "Paris Rendez-vous" et qui est située au 29, rue de Rivoli, et une boutique en ligne qui est www.boutique.paris.fr.

Ces boutiques ont vocation à valoriser l'image de Paris, la promotion de savoir-faire de jeunes entreprises et d'artistes parisiens, tout en communiquant sur les temps forts de l'actualité municipale. Effectivement, vous l'avez dit puisque vous étiez déjà intervenue, nous pouvons apporter de nombreux progrès aux produits qui sont proposés dans cette boutique, en matière d'éco-responsabilité et en matière de responsabilité environnementale.

En l'occurrence, ce projet de délibération est l'occasion pour moi de vous exposer une partie des progrès que nous faisons, mais ce n'est jamais suffisant, et c'est aussi de les valoriser à l'occasion de la tenue à Paris de la COP 21, qui est donc le Sommet pour le Climat. La Ville a souhaité que ces deux boutiques mettent en place des partenariats avec des entreprises parisiennes ou françaises qui apportent des idées, si ce ne sont des solutions concrètes dans les domaines du développement durable, de l'éducation à la protection de l'environnement et à la promotion de l'économie circulaire.

La création de la marque "Paris pour le Climat" permettra de valoriser, auprès des Parisiens et des touristes, ces partenariats et de faire donc découvrir aux visiteurs de ces boutiques ces produits.

Les six sociétés qui ont été sélectionnées pour participer à ce partenariat l'ont été pour leur origine parisienne ou francilienne et le caractère innovant des produits proposés pour une consommation durable.

Effectivement, ce sont des produits qui permettront aux visiteurs de végétaliser leur habitat, d'acquérir un composteur pour balcon. Un pot connecté indiquant sur smartphone les besoins des plantes en matière d'eau, qui a vocation à terme normalement à faire baisser la consommation d'eau et à ne pas trop les arroser, des boîtes de production de champignons comestibles à domicile et d'autres produits qui sont tournés vers la sensibilisation aux grands sujets environnementaux, avec par exemple un calendrier en papier 100 % recyclé indiquant les fruits et les légumes de saison et des gourdes pour la consommation d'eau des enfants et des adultes.

Ce sont des petits pas mais nous avançons.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Parfait.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DICOM 6.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DICOM 6).

2015 DDEEES 185 - GIP Maison de l'emploi de Paris (19e) - Habilitation des représentants de la Ville de Paris à voter la transformation du G.I.P. en association et à désigner des représentants.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DDEEES 185 relatif au G.I.P. Maison de l'emploi de Paris.

La parole est à Mme Danièle PREMEL, pour 5 minutes maximum.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, mon intervention portera sur les deux projets de délibération DDEEES 185 et 54 G, qui sont interdépendants, dont l'objet est d'autoriser un changement de statut du G.I.P. Maison de l'emploi qui facilitera la fusion avec l'association Plan local pour l'insertion et l'emploi de Paris Nord-Est programmé pour le mois de janvier 2016.

Nous sommes surpris du déroulement des étapes de ce projet. Nous aurions pu nous attendre à ce que l'on nous présente la fusion dans toutes ses dimensions et que, pour avancer dans ce projet, la demande d'autorisation du changement de statut prenne sens.

Aujourd'hui, les arguments avancés sont uniquement techniques et opérationnels. Nous pouvons les entendre et même les partager, par exemple la création du pôle clauses sociales parisien, interlocuteur unique des entreprises, pour le développement des clauses d'insertion que nous avons si souvent demandé.

De fait, nous ne savons rien sur la future entité, rien sur ses conditions de mise en œuvre, rien sur la configuration si ce n'est qu'elle répond à une tendance sur le plan national depuis 2012.

Ce renversement de la logique de la responsabilité politique ne peut pas occulter les questions aujourd'hui sans réponse :

Quelle forme de fusion est étudiée et privilégiée ?

Quels sont les inconvénients et les avantages des différentes solutions possibles ?

Quel est le devenir des financements ?

Aujourd'hui le budget de la M.E.P. est de 1 million d'euros, celui du P.L.I.E. est de 2,7 millions d'euros. Quel sera le budget global de la nouvelle structure résultant de la fusion ?

Que deviennent les financements de la Ville, du Département, de la Région ?

Les économies d'échelle seront-elles le prétexte à les diminuer ?

Concernant l'Etat, sur le budget de la M.E.P., l'Etat participe pour près de 317.000 euros dans le cadre du programme d'actions locales à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Qu'en sera-t-il de ces financements ?

Quel est l'engagement précis de l'Etat sur la durée ?

Rappelons que l'Etat ne participe pas au budget du P.L.I.E.

Concernant le F.S.E., sur le budget du P.L.I.E., le F.S.E. s'engage sur une somme pour la durée du programme 2014-2020, mais les charges indirectes sont forfaitisées sur la base de la programmation P.L.I.E.

Sur quelle base sera calculée cette forfaitisation, poste des directeurs, service gestionnaire ?

Quelle est la nouvelle structure ?

Le devenir des salariés de la M.E.P. et du P.L.I.E. : la politique salariale des rémunérations et les contrats de travail sont différents entre la M.E.P. et le P.L.I.E.

Comment va être résolue l'unification et à quelle convention collective la nouvelle structure sera rattachée ?

Sans oublier que les accompagnateurs de l'emploi et du P.L.I.E., portés actuellement par la M.E.P. et donc salariés de la M.E.P., ont déjà été salariés de Pôle emploi, du P.L.I.E. et c'est la troisième fois qu'ils rechangeraient d'employeurs. Comment sera calculée leur ancienneté ?

Toute fusion amène la question du doublon de certains postes, notamment le cadre du personnel administratif. Comment sera résolue cette question ?

La dimension de la nouvelle structure : historiquement, les P.L.I.E. ont toujours été identifiés comme une structure légère, réactive, inscrite territorialement, ce qui justifie que les accompagnateurs du P.L.I.E. aient été portés par des structures locales.

La fusion va entraîner un nouveau seuil avec le risque de son institutionnalisation, voire sa bureaucratisation, et s'éloigner des conditions de l'exercice de sa mission.

Janvier 2016 est proche, nous serons de nouveau saisis pour la création de cette nouvelle entité, espérons que les réponses précises et concrètes à nos questions seront apportées.

Notre vote favorable d'aujourd'hui sur ces préalables juridiques ne signifie pas un vote blanc pour la fusion et la création de la nouvelle entité. Nous nous prononcerons en fonction des éléments et du projet politique financier et de service que vous nous présenterez.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Pauline VÉRON pour vous répondre.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Merci à Danièle PREMEL pour son intervention sur ce projet de délibération qui marque en effet un temps fort de notre politique de l'emploi.

Je voudrais rassurer Danièle PREMEL sur les différents points qu'elle a soulevés et je voudrais souligner l'importance de ce projet de délibération. Même si je ne pourrai pas répondre à tous les points qui sont soulevés, je voudrais la rassurer en lui disant qu'il s'agit d'une première étape et que l'ensemble des groupes pourront être associés à la réflexion sur cette fusion entre la future association Maison de l'emploi et l'association P.L.I.E. qui soulèvent effectivement un certain nombre de questions que nous avons déjà commencé à regarder avec la Préfète, Madame BROCAS, avec la Région, avec tous les partenaires et avec évidemment les présidents et les directeurs des deux structures et les salariés.

Ce rapprochement entre deux acteurs clés de l'emploi, donc le Plan local de l'insertion et l'emploi Paris-Nord-Est d'une part, et la Maison de l'emploi de Paris d'autre part, nous y travaillons depuis quelques mois déjà.

Il y a, à l'origine de ce projet, un des axes forts de la feuille de route que m'a confiée la Maire : donner plus de lisibilité, plus de simplicité à ce monde de l'emploi qui est compliqué, particulièrement pour ceux qui ont besoin d'être accompagnés, à savoir les chercheurs d'emploi. Les ressources existent, tant mieux, mais quel parcours du combattant parfois pour certaines personnes qui recherchent un emploi, pour y accéder, pour s'y retrouver entre les différents dispositifs.

Ce besoin de clarté, de lisibilité dans les dispositifs de l'emploi me paraît d'autant plus nécessaire en ces temps de crise.

Forte de cette conviction, j'ai d'abord consulté les présidentes et les dirigeants de ces structures sur la pertinence de l'idée.

Je remercie Léa FILOCHE et Claudine BOUYGUES pour nos échanges nourris sur le sujet, qui se prolongent aujourd'hui.

Je me suis rapprochée des autres partenaires de ces structures, l'Etat, la Région, qui ont immédiatement approuvé le principe. J'ai enfin pu constater que ce mouvement de rapprochement et de consolidation des acteurs locaux de l'emploi était également en marche dans de nombreuses autres collectivités en France.

Je crois que nous allons dans la bonne direction pour les chercheurs d'emploi, on l'a dit, mais aussi pour les employeurs, comme cela a été souligné.

Nous manquons à Paris d'un véritable pôle d'expertise sur les clauses sociales dont les deux principaux facilitateurs sont actuellement la Maison de l'emploi et le P.L.I.E. En les réunissant, nous créons un pôle unique qui sera fort des savoir-faire complémentaires des deux équipes : interlocuteurs des entreprises et interlocuteurs des personnes qui relèvent de l'insertion ; nous en parlions justement tout à l'heure.

Au-delà des clauses d'insertion, nous travaillons avec les deux équipes à formuler une véritable offre de services pour les employeurs locaux, les toutes petites entreprises et les P.M.E. qui sont souvent les oubliées de nos politiques de l'emploi. Or, nombre d'entre elles sont à la recherche d'une main-d'œuvre peu qualifiée mais opérationnelle qui est justement le public du P.L.I.E.

Le savoir-faire de la Maison de l'emploi en matière d'accompagnement des employeurs, qu'elle a pu développer dans le secteur des services à la personne, par exemple, sera extrêmement précieux pour travailler à trouver de nouveaux débouchés aux 3.000 personnes accompagnées et formées par le P.L.I.E. chaque année. Elle trouve déjà une solution positive dans six cas sur dix et, grâce à ce rapprochement, nous pourrions faire encore mieux.

Voilà l'ambition de la future association, qui sera l'un de nos piliers en matière d'intervention sur l'emploi. Il ne s'agit pas juste d'additionner les forces ou de les juxtaposer, il s'agit vraiment de créer un service nouveau, renforcé pour les chercheurs d'emploi parisiens.

Et je ne suis pas inquiète quant à la taille de la future structure, qui représentera moins de 50 salariés, et je serai très attentive à l'ancrage local qui est, en effet, primordial.

Sur les subventions, je voudrais rassurer Mme PREMEL : aujourd'hui, les subventions de l'Etat et de la Ville et du Département sont stables pour 2015 ; il n'y a pas de baisse des subventions prévue, donc il ne s'agit pas de faire un projet pour faire des économies mais véritablement pour améliorer le service de l'emploi en direction des demandeurs d'emploi les plus éloignés de l'emploi.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 185.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DDEEES 185).

2015 DDEEES 53 G - Subvention (80.000 euros) et convention avec l'Association pour le droit à l'initiative économique (2e) au titre du dispositif "CréaJeunes".

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DDEEES 53 G relatif à l'attribution d'une subvention à l'Association pour le droit à l'initiative économique, dans le 2e arrondissement, au titre du dispositif "CréaJeunes".

La parole est à Mme Sandrine MÉES.

Mme Sandrine MÉES. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, l'Association pour le droit à l'initiative économique propose du micro-crédit à la création d'entreprise et le présent projet de délibération vise à soutenir le programme "CréaJeunes" qui est conçu par l'A.D.I.E.

Ce programme a pour but de donner à des jeunes de 18 à 32 ans tous les outils nécessaires pour la création de leur entreprise et ce programme bénéficie aux jeunes en situation précaire. C'est un programme qui est gratuit et les jeunes sont accompagnés en groupe et individuellement.

À travers ce projet de délibération, nous constatons une fois de plus que la présence véritable n'est en aucun cas interchangeable avec le virtuel, vu l'utilité de ces échanges en présentiel, vu l'utilité de ce dispositif, qui a accueilli en 2014 110 jeunes Parisiens, dont 18 % qui résident en quartiers "politique de la ville".

En outre, l'A.D.I.E. est installée dans tous les arrondissements de Paris, où elle aide de nombreux entrepreneurs. C'est une structure de l'économie sociale et solidaire. Elle promeut toutes formes d'entrepreneuriat et elle est souvent à l'avant-garde : elle avait, par exemple, réalisé la première étude socio-économique sur les Biffins en 2008.

Elle s'appuie donc sur les besoins réels des Parisiens, des habitants et des créateurs d'entreprise, pour contribuer à un développement économique qui prend en compte les enjeux écologiques.

Il nous semble donc utile de la soutenir et de soutenir "CréaJeunes" pour aider ces jeunes créateurs d'entreprises parisiens qui disposent de peu de moyens mais de beaucoup d'idées et de beaucoup de volonté.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Pauline VÉRON, pour vous répondre.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Merci à Sandrine MÉES de son soutien à l'A.D.I.E. et à ce projet de délibération.

Effectivement, "CréaJeunes" est un dispositif très spécifique, entièrement dédié aux jeunes de 18 à 32 ans. Et nous l'avons lancé avec l'A.D.I.E. il y a maintenant cinq ans.

Il faut savoir que l'aspiration à entreprendre est forte chez les jeunes. D'après l'enquête annuelle que mène "Moovjee" avec "OpinionWay", 35 % des jeunes envisagent de créer ou de reprendre une entreprise un jour.

C'est d'autant plus difficile pour eux de se lancer dans l'aventure entrepreneuriale et c'est pourquoi, avec ce dispositif de l'A.D.I.E., nous apportons un morceau de la réponse, en quelque sorte.

120 jeunes Parisiens sont accompagnés chaque année. Ils reçoivent des conseils pour élaborer leur projet, sont épaulés par des professionnels et des bénévoles, et certains bénéficient d'un micro-crédit.

Vous l'avez dit, 18 % de ces jeunes résident en quartier "politique de la ville" et 19 % sont allocataires du R.S.A.

Nous avons une attention particulière pour ces jeunes.

Cet accompagnement rencontre un vrai succès puisque la quasi-totalité des jeunes le suivent de bout en bout, ils répondent présents dans cet accompagnement et on voit qu'environ 30 % des jeunes créent effectivement leur entreprise à l'issue de cette formation, de cet accompagnement. Enfin, ce sont à peu près 20 % qui trouvent un emploi salarié, donc nous sommes à un taux de réussite de ces jeunes qui est important.

Merci pour le soutien à ce beau programme pour les jeunes Parisiens, que je vous invite à voter.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 53 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DDEEES 53 G).

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au mouvement social des femmes de ménage de la société "TFN".

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au mouvement social des femmes de ménage de la société "TFN".

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Les vœux référencés n° 48, n° 49 et n° 49 bis sont relatifs au mouvement social des femmes de ménage de la société "TFN".

Je donne la parole successivement à Raphaëlle PRIMET et Danielle SIMONNET, pour 2 minutes, et c'est Pauline VÉRON qui vous répondra.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire, ce vœu est un vœu de soutien aux salariés de la société "TFN", société de ménage qui intervient dans les centres de la Direction des Finances publiques des 2e, 11e, 17e et 20e arrondissements de Paris. Ces salariés ont fait grève jusqu'à des victoires importantes. Les conditions de travail et les pratiques de cette société, qui s'était plusieurs fois distinguée pour ses infractions manifestes au Code du travail, sont dignes d'un autre temps.

Ces femmes et ces hommes travaillent dans des conditions extrêmement difficiles. Chacune d'entre elles nettoie en moyenne 1.400 mètres carrés par jour, pour des salaires qui ne dépassent pas les 550 euros, le tout sur des contrats à temps partiel de deux à trois heures qui leur sont imposés par leur employeur.

L'Etat peut-il continuer à travailler avec ce type de société aux pratiques plus que douteuses ?

Le marché public, qui encadre les interventions de cette société "TFN", comporte une clause de résiliation aux frais du titulaire du marché si de telles infractions sont commises mais, a priori, l'Etat n'a pas cherché à le résilier. Se donne-t-il seulement les moyens de contrôler l'exécution de ses marchés ?

Pour éviter d'en arriver là, pourquoi les appels d'offres n'incluent pas des critères portant sur la politique sociale des sociétés candidates ? C'est ce que nous demandons dans ce vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Danielle SIMONNET ?

Mme Danielle SIMONNET. - Ma collègue ayant bien détaillé, et brillamment, la situation catastrophique à la société "TFN", je serai plus courte sur cet aspect mais je détaillerai, du coup, les autres aspects du vœu.

Cette lutte des salariés "TFN" a été exemplaire, ils ont arraché un certain nombre d'acquis et ils ont repris le travail, même s'ils restent mobilisés pour continuer à défendre leurs revendications essentielles, c'est-à-dire bénéficier de contrats d'au moins 16 heures de travail par semaine pour toutes et tous, avec un vrai 13e mois et un passage systématique à un échelon supérieur en fonction de l'ancienneté.

C'est vrai que le problème que cela révèle, c'est que, dans nombre d'administrations de service public, dans une logique aveugle de réduction des dépenses, dans le cadre des politiques d'austérité, le nettoyage est externalisé par des marchés d'appel d'offres et, à ce moment-là, on prend généralement le marché d'appel d'offres le plus bas. C'est eux qui remportent le marché et généralement, évidemment, ils réduisent leurs coûts, non pas en réduisant leur marge, bien au contraire, mais en exploitant encore plus les salariés, généralement des femmes en contrat précaire, avec des rémunérations de misère et une intensification de leur charge de travail par une augmentation des surfaces à nettoyer et en un temps record.

Alors, ce que je souhaiterais, c'est mettre aussi en valeur que la Ville, néanmoins, a une autre démarche, puisque la Ville, auparavant, avait un tiers de son nettoyage de bureau, dans les équipements publics, par le biais de "TFN". Maintenant, il y a toujours un tiers des bureaux qui sont nettoyés par le biais de marchés d'appel d'offres, mais il me semble, et j'aimerais que l'Exécutif reprécise, qu'il y a eu justement une redéfinition des lots pour des lots plus petits, ce qui permet à d'autres types d'entreprises, nous l'espérons, plus respectueuses des conditions de travail...

Mais justement, pour s'en assurer, mon vœu souhaite que la Ville de Paris effectue une évaluation objective et comparative de la qualité et des coûts du ménage sur les sites qui sont confiés à des entreprises privées et les sites qui sont en régie directe. Et également, sur la partie en régie directe, le travail de la Ville a justement été celui de montrer que l'on peut en régie directe permettre à ses fonctionnaires de travailler en journée, sur des contrats à plein temps, avec d'autres conditions de respect.

Et je terminerai par là. Je vois M. Mao... Et donc, je souhaiterais que la Ville fasse part de son expérience - je valorise la Ville, une fois n'est pas coutume - auprès justement de l'Etat et des services déconcentrés de l'Etat pour qu'ils s'en inspirent.

Et vous avez les autres aspects de ce vœu dans la version écrite.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Parfait.

La parole est à Mme VÉRON pour vous répondre.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Le groupe Communiste - Front de Gauche et Mme Danielle SIMONNET ont attiré notre attention sur les conditions de travail des salariés de la société "TFN", qui est prestataire de l'Etat, notamment pour certains sites des finances publiques. Ces salariés sortent, vous l'avez dit, d'un conflit social particulièrement dur, qui a duré près de deux mois, mais qui a trouvé une issue favorable, puisque le mouvement a cessé le 11 mai dernier et que les revendications des salariés ont été en partie entendues, notamment sur la durée de travail, la pérennisation de poste ou l'abandon d'une clause de mobilité.

Par-delà ce cas concret, je crois que ce sont les conditions de travail dans le secteur du nettoyage et des services à la personne qui sont ici en question. Il ne faut pas négliger le potentiel d'emploi dans ce secteur, c'est certain, mais il est nécessaire de se poser aussi la question de la qualité de l'emploi. Les salariés concernés sont à 90 % des femmes, les temps partiels subissant la règle, les salaires en conséquence.

D'autres conditions de travail sont possibles, comme le démontrent par exemple les associations de services à la personne dans le domaine de l'insertion ou de l'économie sociale et solidaire. Elles proposent des temps de travail plus complets et surtout, des formations, car le ménage peut être un vecteur d'insertion si on permet à ces femmes d'accéder à la formation professionnelle et de se construire un véritable parcours vers des métiers plus qualifiés : garde d'enfants, aide aux personnes âgées, aides-soignantes. Les besoins sont nombreux dans le secteur médico-social. Les donneurs d'ordre de ces sociétés de ménage ont bien sûr leur rôle à jouer pour faire changer les choses.

Comme cela a été dit, la Ville de Paris a fait de véritables progrès en la matière. Peut-être qu'Emmanuel GRÉGOIRE pourra compléter de quelques mots.

C'est pourquoi, mes chers collègues, je vous propose de retirer vos vœux au profit du vœu de l'Exécutif, qui reprend et synthétise vos demandes, à savoir : une interpellation de la société "TFN" pour qu'elle aille vers davantage de progrès social ; deuxièmement, la mobilisation de la Préfète de Paris pour qu'elle se saisisse du sujet et évalue s'il y a lieu de mettre fin ou non au contrat avec la société en question ; et troisièmement, un échange de bonnes pratiques avec les services de l'Etat en matière de travail en journée, de déprécarisation et d'intégration de ces dimensions dans la rédaction de ces appels d'offres.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Madame PRIMET, maintenez-vous votre vœu ?

Mme Raphaëlle PRIMET. - Non, nous le retirons.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Madame SIMONNET, maintenez-vous votre vœu ?

Mme Danielle SIMONNET. - Je voterai celui de l'Exécutif, mais je maintiens le mien, parce qu'il n'y a pas d'engagement sur l'évaluation objective et comparative de la qualité et des coûts du ménage sur les sites en public et en privé, et il n'y a pas d'engagement sur la titularisation des 200 agents de nettoyage qui pourraient être titularisés.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 49, déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 49 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2015, V. 191).

Je vous en remercie.

Observations.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Chers collègues, nous allons examiner le dernier projet de délibération de la soirée. Je voudrais, juste avant que tout le monde ne s'égaye, en profiter pour vous passer un message.

Il a été remarqué à plusieurs reprises que les élus, tous bords confondus, ont tendance à laisser de gros paquets de papier à leurs pieds sous les bureaux. Je vous demanderai simplement, pour faciliter le travail de nos agents, de bien vouloir les déposer sur les bureaux ou, encore mieux, dans les corbeilles qui se trouvent aux différentes sorties de notre salle. Je vous en remercie. Tout à fait : ce qui est valable pour l'extérieur est valable pour l'intérieur.

2015 DFA 68 - Préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants pour les projets prévus au budget participatif parisien pour 2015.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je vais donc donner, sur le projet de délibération DFA 68 relatif à la préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants pour les projets prévus au budget participatif parisien pour 2015, et l'amendement n° 50 qui est rattaché, la parole successivement à Mme Fatoumata KONÉ, puis à Mme Danièle PREMEL.

Mme Pauline VÉRON vous répondra. Nous aurons une explication de vote du groupe UMP.

La parole est donc à Mme Fatoumata KONÉ, pour cinq minutes maximum.

Mme Fatoumata KONÉ. - Madame la Maire, chers collègues, dès le début de cette mandature, vous avez présenté le budget participatif aux Parisiens comme un projet de démocratie participative majeur et innovant. Nous sommes d'accord : le budget participatif constitue un des plus beaux défis de la mandature. Ce budget, qui représente 5 % de l'effort d'investissement municipal, est le plus important au monde pour une initiative de ce type, pour une ville à l'échelle de Paris.

Le premier budget participatif de la mandature a donc été lancé en septembre 2014. Plus de 40.000 Parisiens ont participé au scrutin pour choisir cinq projets qu'ils jugeaient prioritaires parmi les 15 projets proposés par la Ville. L'enveloppe allouée était de 20 millions d'euros, ce qui a permis de mettre en réalisation 9 projets. Et nous étions ravis de constater que les Parisiens avaient plébiscité les projets de nature en ville : "des jardins sur les murs", "cultiver dans les écoles", "reconquête urbaine".

Mme la Maire, Anne HIDALGO, avait elle-même précisé que cette première édition avait été un succès. Les Parisiens ont répondu présent. Les Parisiens ont pris les clés du budget d'investissement qu'elle leur a données en leur faisant une double promesse : la transparence sur les dépenses de la Ville, l'effectivité de l'action de la participation citoyenne.

Nous sommes désormais entrés dans la phase de mise en œuvre des projets, qui représente cette seconde promesse. Cette nouvelle étape va être déterminante pour l'avenir du budget participatif durant la mandature, car les Parisiens seront attentifs à la concrétisation des projets qu'ils ont choisis. Madame VÉRON, vous aviez d'ailleurs précisé que plus de 20.000 Parisiens avaient laissé leurs coordonnées sur la plateforme Internet pour être informés du suivi des projets.

La Ville est donc soumise à un devoir d'exemplarité pour éviter que les déceptions des Parisiens ne soient proportionnelles à leurs attentes, et ainsi continuer à leur donner la volonté de s'engager véritablement dans ce processus démocratique. La Ville doit donc informer largement sur le budget, ses procédures d'élaboration et sa mise en œuvre, aussi bien auprès des élus que des habitants, car l'information de tous les acteurs est un élément clé de la réussite du budget participatif.

La démarche participative doit également s'appliquer au niveau de la mise en œuvre des projets. Si celle du projet "des jardins sur les murs" se fait en concertation avec les acteurs concernés, je regrette que la situation soit toute autre sur le projet "cultiver dans les écoles", qui s'est placé en deuxième position dans le choix des Parisiens.

Nous avons récemment appris que la DASCOS avait procédé, dans certains arrondissements, à la distribution automatique des bacs sans concertation avec les écoles. Certaines écoles ont même dû refuser la livraison, car elle ne répondait pas à leurs besoins. Il est nécessaire, dans un tel projet, de mettre en place une concertation avec le personnel éducatif et les élus d'arrondissement, afin que le matériel livré puisse être adapté à la situation de chaque école.

Il serait nécessaire que des processus de travail soient rapidement mis en place dans les arrondissements, afin que les projets prennent place dans les écoles dès la rentrée prochaine. La réussite de ce type de projets dépend de la collaboration de tous les acteurs concernés.

Par ailleurs, il me semble nécessaire d'ajouter que tous les projets doivent être réalisés d'une façon équitable dans tous les arrondissements. A l'heure d'Internet, qui améliore, c'est vrai, notre réactivité et notre efficacité, il serait dommageable de penser que seul cet outil suffit à créer une relation de proximité favorisant la participation citoyenne à la vie de la cité. Mieux qu'une somme d'idées et d'actes individuels, le budget participatif, à toutes ses étapes, se doit d'être une démarche collective.

Le projet de délibération qui nous est proposé vise à déléguer à la Maire toutes les décisions relatives à l'exécution et à la gestion des marchés et accords-cadres de travaux, fournitures et services pour les projets prévus au budget participatif parisien de 2014 et réalisés en 2015. Si nous comprenons cette volonté de fluidifier les filtres administratifs pour espérer gagner en efficacité, il n'en demeure pas moins que cette étape est aussi importante que les autres, et que là aussi, la codécision peut permettre une meilleure réalisation des projets, voire d'innover en choisissant des modes de gestion alternatifs nouveaux mais peut aussi permettre plus simplement d'éviter des erreurs telles que celles que j'ai évoquées, qui ralentiraient davantage la mise en œuvre des projets.

Ainsi, le groupe Ecologiste de Paris a déposé un amendement à ce projet de délibération afin d'améliorer le suivi et l'accompagnement dans la mise en œuvre des projets. Nous demandons que le Comité de pilotage du budget participatif créé par le projet de délibération du 27 octobre 2014 assure un suivi et une coordination aux différentes étapes de réalisation des projets, qu'un état des lieux trimestriel très localisé soit transmis aux élus d'arrondissement et enfin, qu'une présentation annuelle du bilan d'avancement des projets prévus au budget participatif 2014, réalisés à partir de 2015, fasse l'objet d'un vote au Conseil de Paris.

Le budget participatif est un réel outil de politiques publiques. Un instrument de démocratie directe que nous ne devons pas prendre à la légère. Une des façons la plus noble de faire de la politique est de lancer les bases d'une démocratie participative.

Si la Ville de Paris souhaite réellement impliquer les habitants mais également tous les acteurs de la société civile et politique, elle doit s'en donner les moyens en jouant le jeu de la concertation, du début à la fin.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à Mme Danièle PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, vous nous demandez d'approuver ce projet de délibération qui acte la mise en œuvre des projets qui ont été sélectionnés par les Parisiens, à l'automne dernier, lors du premier vote du budget participatif à l'échelle parisienne.

Les élus Communiste - Front de Gauche soutiendront ce projet de délibération. Nous accordons une grande importance à la démocratie participative. Nous faisons d'ailleurs de son développement l'une des conditions de notre participation à la majorité municipale actuelle car nous avons la conviction que c'est ainsi que nos concitoyens peuvent prendre ou reprendre confiance dans la politique.

Bien que le sujet me passionne, je me garderai donc de commenter la démarche dans son ensemble et notamment la deuxième phase qui reposait sur la capacité à concevoir des idées et qui s'est déroulée ces derniers mois, durant laquelle les habitants ont pu proposer leurs propres projets.

Mais déjà ce projet de délibération amène plusieurs remarques, dont nous devons tirer des enseignements pour l'avenir. Je ne commenterai pas les projets en tant que tels, les 40.000 votants de l'automne dernier ont fait des choix qu'il est primordial de respecter et d'appliquer sans chercher à en réorienter certains après coup.

Je me limiterai donc à commenter deux points qui me paraissent toutefois essentiels. D'abord, ce chiffre de 40.000 votants à l'échelle parisienne, cela ne représente que 1,8 % de la population. C'est peu, bien que cela soit conforme à l'objectif fixé par l'Exécutif pour ce premier scrutin. Je crois que nous devons être plus ambitieux pour les années à venir.

Mais au-delà de l'approche quantitative, nous devons aussi chercher à toucher les populations qui sont les plus éloignées des pratiques de la démocratie participative. Pour cela, nous devons mener une réflexion de fond, faire évoluer nos pratiques politiques et celles, plus techniques, des services de la Ville.

Nous devons veiller à ne pas tomber dans l'écueil qui consisterait à ne proposer qu'un site Internet et un plan de communication décliné sur différents supports. La démarche du budget participatif doit s'accompagner d'actions concrètes d'information et de médiation au plus près des territoires pour permettre à tout un chacun de se saisir de cet outil formidable.

Le deuxième point que je souhaite aborder est lié au recours exclusif aux marchés publics pour la mise en œuvre opérationnelle. Il ne me semble pas que les descriptions des projets indiquaient qu'ils seraient tous mis en œuvre par des opérateurs privés. Nous pouvons même dire qu'un certain nombre flou a été entretenu sur le sujet.

Les élus Communiste - Front de Gauche souhaitent que, lorsque la Ville dispose des compétences en interne, les travaux et prestations soient confiées à nos services. Je pense par exemple au projet de murs végétalisés ; je veux bien entendre que nous n'avons peut-être pas les compétences de réaliser les travaux de création, encore que cela reste à prouver, mais en revanche, l'entretien de ces espaces peut facilement être confié aux services de la DEVE.

Pourtant, l'option choisie pour ce projet de délibération ne semble pas le permettre. J'ajouterai pour finir que l'outil marché public ne nous paraît pas répondre à l'ensemble des enjeux posés par la démocratie participative. Je m'explique. La mise en œuvre des projets peut être en elle-même porteuse de sens. Lorsque nous parlons du projet de reconquête de l'espace public par exemple, de nombreux projets similaires sont menés depuis des années dans les quartiers "politique de la ville".

Sauf qu'en plus d'améliorer la qualité de l'espace public, ces projets sont porteurs d'une démarche de développement local. Des formules originales peuvent émerger en créant par exemple des chantiers d'insertion, des chantiers écoles, en partenariat avec des structures d'insertion par l'activité économique et les acteurs de l'emploi comme les missions locales, les antennes jeunes ou le P.L.I.

Il me semble que ce type de projet poursuit des objectifs communs avec le budget participatif parisien et qu'il est dommage de ne pas créer de passerelles entre nos différentes actions en la matière. Le recours au marché public empêche l'émergence de ces innovations sociales qui émanent des acteurs du développement local.

Seules les entreprises auront la capacité de répondre à ces marchés publics. Par conséquent, les projets seront mis en œuvre sans cultiver le lien avec le territoire alors même que les projets du budget participatif s'y prêtent plutôt bien. C'est à nos yeux un écueil que nous devons également chercher à dépasser pour les prochaines éditions.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Pauline VÉRON. Il y aura ensuite une explication de vote du groupe UMP.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Monsieur le Maire, je voudrais tout d'abord dire que je partage évidemment beaucoup de ce qui a été dit, et par Mme KONÉ et par Mme PREMEL.

C'est dans le même état d'esprit que vous avez exprimé, que nous travaillons sur ce budget participatif et c'est pourquoi je crois d'ailleurs que ce projet de budget participatif va au-delà de la majorité mais aussi du côté de l'opposition puisque l'ensemble des maires d'arrondissement de Paris se sont engagés dans ce dispositif. C'est cela

qui fait le succès, sur cette innovation majeure, de cette démarche très ambitieuse que nous avons engagée avec ce budget participatif.

Je comprends tout à fait qu'il y ait des interrogations sur les modalités de mise en œuvre de ce budget participatif et j'ai eu l'occasion de dire beaucoup de choses à l'occasion du dernier Comité de pilotage que j'ai réuni le 13 mai dernier, auquel sont invités l'ensemble des maires d'arrondissement, ou leur représentant, mais aussi aux groupes politiques du Conseil de Paris, et de pouvoir justement échanger très concrètement, régulièrement. C'est ce que prévoit la charte que nous avons votée à l'unanimité à l'automne dernier sur les différents sujets concernant le budget participatif.

Lors du dernier Copil, j'ai donné un certain nombre d'informations sur la mise en œuvre. Il s'agit bien ici des projets qui ont été votés en septembre dernier selon une procédure qui est tout à fait exceptionnelle puisque dès cette année nous nous sommes engagés dans un autre type de procédure qui fera donc un déroulé un petit peu différent, puisque ce sont sur les projets des Parisiens que les Parisiens seront amenés à voter.

Dans le cadre de cette charte, il est prévu une présentation, au Conseil de Paris et dans les conseils d'arrondissement, d'un état des lieux de mise en œuvre des projets du budget participatif et, bien sûr, cette obligation que nous avons ensemble définie et votée, sera respectée.

Je m'engage à ce qu'un bilan puisse être fait, un bilan d'étape puisse être fait plus tôt dans l'année et à ne pas attendre la fin de l'année pour faire un état des lieux de mise en œuvre de ces projets et qu'un document, dans les semaines qui viennent, en 7^e commission ou même avant, récapitulant l'ensemble de la mise en œuvre de ces projets, puisse être transmis aux différents groupes du Conseil de Paris et aux maires d'arrondissement.

Je précise tout de même que tous les maires d'arrondissement ont été étroitement associés à la mise en œuvre de ces projets, puisque Bruno JULLIARD et moi-même leur avons écrit un courrier dès le début du processus pour leur demander s'ils souhaitaient que les projets pour lesquels les Parisiens ont voté voient le jour dans leurs arrondissements et à quel endroit il était envisageable que ces projets puissent être mis en œuvre.

C'est ainsi qu'avec Pénélope KOMITÈS les 41 murs végétalisés ont pu être identifiés et que d'ores et déjà, 2 murs végétalisés ont été réalisés. Ces murs végétalisés ont été réalisés par les services de la DEVE et absolument pas par marché.

Madame PREMEL, je veux vraiment vous rassurer sur ce point. Ce projet de délibération ne prévoit pas, du coup, que l'ensemble des dispositifs du budget participatif soit réalisé à travers des marchés, mais que si, vraiment, ce n'est pas possible de faire autrement que d'utiliser les ressources internes à la Ville, nous puissions faire appel à un marché pour mettre en œuvre ces projets.

Sur les Eco-Points Mobiles, mis en place avec Mao PENINOÛ, ce sont des agents évidemment de la D.P.E. qui mettent en œuvre ce projet, pour prendre un autre exemple.

Concernant les potagers dans les écoles, les directeurs d'école ont évidemment été associés à ce dispositif. Simplement, certaines écoles avaient déjà des potagers pédagogiques, d'autres n'en avaient pas. Ce sont les écoles qui n'en avaient pas qui ont été choisies et un certaines d'écoles ont vu un certain nombre de paquets de terre et de kits pédagogiques être livrés dès les vacances de Pâques. Les autres seront livrés à la Toussaint et même certains en septembre.

Je suis tout à fait d'accord pour faire un point d'étape un peu plus détaillé - de toute façon, c'était prévu - à la fois aux élus et aux Parisiens qui ont participé au budget participatif dans un délai très bref d'ici l'été ou d'ici quelques semaines, pour que tout le monde puisse avoir connaissance de l'ensemble de la mise en œuvre des différents projets du budget participatif 2014.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOÛ, adjoint, président. - Merci.

Compte tenu des éléments qui ont été fournis, maintenez-vous l'amendement n° 50 ?

Mme Fatoumata KONÉ. - Non, nous le retirons.

Je voulais simplement préciser, concernant le projet "cultiver dans les écoles", j'ai dit que certaines écoles ont bien reçu les kits, mais ils n'étaient pas adaptés à leurs besoins. Ces kits ont donc été retournés. Je comprends bien que seules les écoles qui en avaient besoin, ont été livrées. Les autres, non. Ce n'était pas forcément en adéquation avec les besoins de l'école, donc un manque de concertation avec les directeurs d'école.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-François LEGARET, pour une explication de vote du groupe UMP.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je suis très d'accord avec la plupart des arguments de Fatoumata KONÉ et Danièle PREMEL qui, si vous les avez bien écoutés, Madame VÉRON, étaient assez éloignés du message de satisfaction ou de félicitation. Il y avait beaucoup de critiques, que nous partageons.

La question que je vous pose, Madame VÉRON, je vous l'ai déjà posée, mais je n'ai pas eu la réponse. Pourquoi cette obsession à toujours recentraliser, à toujours déposséder les arrondissements de leurs très maigres pouvoirs ?

C'est d'autant plus inadapté que, comme vous venez de le dire vous-même, Madame VÉRON, tous les arrondissements ont joué pleinement le jeu. C'est d'autant plus inapproprié que la plupart des investissements dont il s'agit, relèvent des investissements localisés qui sont très précisément dans les pouvoirs des maires d'arrondissement. Mais si ! Pour la plupart, en tout cas ! Et vous le savez très bien !

Alors, pourquoi ne pas avoir retenu dans le processus de sélection, dans les processus de désignation, les maires d'arrondissement avec une procédure itérative, comme on sait parfaitement le faire dans la préparation du budget général de la Ville de Paris ? Le budget participatif n'est dans le fond qu'un budget annexe du budget de la Ville de Paris. Pourquoi avoir voulu faire cela dans cette espèce de mécanisme pervers, recentralisateur, et qui ne laisse pas aux maires d'arrondissement la possibilité de s'exprimer, de donner un avis conforme sur la sélection des projets ?

Pour toutes ces raisons, vous connaissez notre désaccord de fond. Nous continuerons à jouer le jeu, mais, naturellement, nous nous abstenons sur ce projet de délibération.

Merci.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - La parole est à Mme Pauline VÉRON pour quelques éléments rapides.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Il s'agit bien des projets 2014, et pas des projets 2015, qui eux vont être financés en partie par les I.I.L., mais bien des projets uniquement financés par le budget de la Ville. Il n'y a pas de volonté de centralisation puisque tous les projets de ce budget participatif 2014 vont être mis en œuvre en concertation étroite avec tous les maires d'arrondissement. Aucun projet ne verra le jour dans les arrondissements sans l'accord du maire d'arrondissement.

Vous étiez convié également au Copil. Vous étiez représenté par une élue du 1er arrondissement. Il n'y a aucune volonté de centralisation, ni de défaut de transparence. Tout est dit en Copil auquel vous êtes convié en tant que maire d'arrondissement.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Parfait. Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 68.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DFA 68).

Cela nous permet de suspendre la séance.

Reprise demain matin à 9 heures avec le débat organisé sur les relations internationales.

Bonne soirée à tous !

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le mardi 26 mai 2015 à vingt heures quarante-cinq minutes, est reprise le mercredi 27 mai 2015 à neuf heures, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Bonjour, mes chers collègues. Nous reprenons nos travaux.

2015 SG 51 - Communication de la Maire de Paris relative à l'action internationale de la Ville de Paris.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la mise en place de partenariats internationaux de quartiers.

2015 DGRI 18 - Subvention (12.500 euros) et convention avec la Fondation Alliance Française.

2015 DGRI 19 - Convention relative au programme de travail 2015-2018 entre la DGRI et l'APUR.

2015 DGRI 21 - Subvention (5.000 euros) à l'association IBUKA - Mémoire et Justice, Section France (2e).

2015 DGRI 22 - Subvention (29.000 euros) et avenant à convention avec l'association Maison des Journalistes (15e).

2015 DGRI 31 - DPE - Subvention (40.000 euros) et convention avec OXFAM France pour un programme d'aide d'urgence aux populations sinistrées par le séisme au Népal.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à une aide d'urgence à l'association Action contre la Faim.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'organisation d'une journée internationale de solidarité culturelle pour le Népal.

2015 DAC 286 - DGRI - Subvention (7.000 euros) à l'association Kolnoah (1er).

2015 DAC 293 - DGRI - Subvention (62.000 euros) et convention avec la SARL Le Tarmac - La scène internationale francophone (20e).

2015 DASES 2 - DAC - DGRI - Subvention (130.000 euros) et convention avec l'association Solidarité Sida (11e).

2015 DASES 129 - DAC - DGRI G - Subvention (177.000 euros) et convention avec l'association Solidarité Sida (11e).

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la situation de Mumia Abu-Jamal.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'élévation de Marwan Barghouti à la citoyenneté d'honneur de la Ville.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous allons aborder ce matin un débat organisé tel que prévu par notre conférence d'organisation sur l'action internationale de la Ville de Paris et viendront s'adjoindre à ce débat 9 projets de délibération.

Je vais introduire ce débat. Mes chers collègues, notre action internationale est au cœur de notre engagement pour Paris. Ce constat, que j'ai fait depuis longtemps que je partage avec vous, n'a fait que se renforcer depuis l'élection de notre Assemblée en mars 2014.

En un an, j'ai pu mesurer en effet l'importance croissante de cette action à la faveur des nombreux déplacements internationaux que j'ai effectués, des nouveaux partenariats que nous avons noués avec d'autres capitales mais aussi des délégations étrangères que nous avons régulièrement accueillies à Paris.

Cette activité diplomatique est fondamentale, car Paris n'existe pleinement qu'au travers d'une ouverture permanente sur le monde qui lui confère sa beauté, sa diversité, sa vitalité et aussi qui porte les valeurs qui sont les siennes.

A l'heure où les anciennes frontières s'estompent, Paris nourrit un dialogue personnel et constructif avec les grandes villes du Nord comme du Sud. Notre ville est aujourd'hui liée par 67 accords d'amitié et de coopération avec les capitales du monde entier. Ces accords, qui portent sur plusieurs aspects du développement et du rayonnement de nos villes, tels que la culture, l'urbanisme, l'éducation, l'environnement, le tourisme ou les technologies enrichissent Paris et ses partenaires d'idées, d'expériences et de pratiques nouvelles.

J'ai d'ailleurs souhaité que ces accords de partenariat avec les villes soient aussi centrés sur les questions économiques, sur les questions de la nouvelle économie, sur les "start-up" dont nous avons parlé hier notamment à l'occasion de la ville intelligente et durable.

Ces échanges permettent de valoriser une expertise parisienne mondialement reconnue en donnant à de nombreux acteurs et associations engagés à Paris ou à l'étranger la possibilité d'exporter leur savoir-faire et finalement de renforcer l'attractivité économique de notre capitale.

Progressivement, nous voyons se structurer avec et autour de Paris des réseaux de métropoles mondiales. Les villes francophones de l'A.I.M.F., dont je préside l'association, les villes-monde de C.G.L.U. ou du C 40, les 40 plus grandes métropoles mondiales, désireuses d'échanger, de progresser avec Paris sur tous les sujets d'avenir qui les concernent et, au-delà, qui concernent l'humanité entière.

En décembre prochain, ces grands réseaux de villes convergeront pour Paris pour faire valoir auprès des Etats réunis lors de la COP21 le rassemblement des gouvernements locaux dans la lutte contre le dérèglement climatique.

Ville hôte mandatée par les Nations Unies pour représenter les peuples et les territoires, Paris sera leur porte-drapeau autant que leur porte-voix. En outre, l'action internationale de la Ville de Paris réserve aussi une large place à la solidarité dont nous témoignons toute l'année envers nos partenaires.

Solidarité face aux urgences sanitaires et sociales auxquelles doivent régulièrement faire face des populations défavorisées du globe. 420.000 euros ont ainsi été alloués l'année dernière à des associations spécialisées dans l'aide d'urgence.

Solidarité en matière de santé. Paris soutient chaque année, à hauteur de 2 millions d'euros, les associations qui luttent sur le terrain contre la pandémie du Sida.

Solidarité en matière d'eau et d'assainissement à laquelle nous consacrons un million d'euros par an et nous célébrons cette année le 10e anniversaire de la loi Oudin-Santini, qui permet à de nombreuses populations du Maghreb, de Palestine, d'Afrique d'accéder à une ressource de qualité.

Ce mécanisme sera prochainement étendu au traitement des déchets qui constituent un autre enjeu fondamental de la lutte contre le dérèglement climatique mondial et je m'en réjouis. En 2014, ce sont quelques 6,7 millions d'euros que nous avons alloués à nos partenaires au titre de l'aide publique pour le développement.

L'action internationale de la Ville de Paris a du sens parce qu'elle se fonde sur les valeurs des droits de l'homme et de la francophonie. Ces valeurs ont conduit aussi Paris à rejoindre le réseau mondial des villes-refuges, dont nous accueillerons l'Assemblée générale en 2016 afin de protéger les journalistes, les artistes menacés dans leurs pays.

Une attention particulière est également portée au respect des droits des femmes, bafoués dans de nombreuses régions au nom d'idéologies les plus noires et les plus totalitaires.

Ville de lumière, Paris, pour sa part, n'oublie pas l'histoire qu'elle éclaire en honorant la mémoire des peuples persécutés, qu'ils aient trouvé refuge à Paris ou que Paris ait pu être un théâtre de leur souffrance. Mémoire des esclaves déportés en Amérique, mémoire des génocides arménien, tutsi et bientôt cambodgien, mémoire du martyr des juifs qu'une délégation du Conseil de Paris a commémoré en janvier en se rendant, avec des élèves de terminale, au camp d'Auschwitz-Birkenau pour le 70e anniversaire de sa libération.

Après les terribles attentats de janvier, qui ont connu une sinistre résonance internationale avec les attentats de Copenhague, de Tunis, nous voulons plus que jamais remettre au centre de notre projet pour Paris une éducation

humaniste, capable d'ouvrir les consciences à l'idée d'une paix universelle. C'est pourquoi, en plus des nombreuses expositions qui sensibilisent le grand public aux grands défis internationaux, nous initiions les petits Parisiens à la richesse des autres cultures.

Depuis quelques mois, à la faveur de la réforme des rythmes éducatifs, nous renforçons les échanges entre les écoles parisiennes et les grandes capitales mondiales.

Mes chers collègues, dans un monde qui change, chacune des politiques que nous mettons en œuvre pour les Parisiens résonne désormais d'un écho planétaire.

Loin de nous inhiber cette nouvelle donne, et cette nouvelle donne doit toujours nous inciter à davantage d'audace. Face aux défis qui les concernent toutes, les grandes capitales mondiales sont aujourd'hui appelées à s'inspirer les unes des autres, à dialoguer, à travailler de manière toujours plus étroite.

Une telle émulation est une chance pour Paris parce qu'elle est féconde, parce qu'elle nous ouvre chaque jour de nouveaux horizons. Et je tiens, bien sûr, à remercier mon adjoint, Patrick KLUGMAN, pour l'énergie et le talent dont il fait preuve pour concrétiser cette vocation de Paris, l'une des plus belles et des plus nobles qui soit. Mais il n'agit pas tout seul : autour de lui, l'ensemble de l'Exécutif est mobilisé. J'ai cité la question de l'eau, j'ai cité la question de la santé, la question des déchets, de l'économie, de l'école, de l'université, bref, l'Exécutif municipal est mobilisé.

Un monde plus prospère, plus vertueux, plus généreux est aujourd'hui à notre portée et c'est aux grandes métropoles d'en favoriser l'avènement en inventant, en réalisant et en partageant en permanence de nouveaux possibles.

Cette ambition, je l'ai dit, nous la portons avec l'Exécutif mais nous la portons aussi avec l'Administration et je voudrais vraiment remercier Aurélien LECHEVALLIER qui, à la DGRI - il est par là, dans les tribunes - à la Direction qui s'occupe des relations internationales, qui fait vraiment un travail remarquable. Travail remarquable, parce que, d'abord, c'est un diplomate et que nous avons besoin d'un diplomate pour nous aider dans cette mission, mais aussi parce qu'il porte avec beaucoup de conviction ce nouveau rôle des grandes métropoles-monde et ce rôle que Paris a dans ce dialogue entre les grandes métropoles-monde.

L'ambition est simple, l'ambition est essentielle. Une nouvelle fois, grâce à cette action collective, Paris peut incarner aux yeux de millions d'hommes et de femmes, non seulement une lumière, mais aussi un partenaire pour ouvrir les champs du possible, pour travailler concrètement à l'amélioration des conditions de vie et de la dignité humaine.

Je vous remercie.

Nous allons démarrer ce tour de parole avec Mme Anne SOUYRIS, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Madame la Présidente, vous avez la parole.

Mme Anne SOUYRIS. - Madame la Maire, chers collègues, nous nous réjouissons de prendre connaissance de la communication de la Ville sur sa politique internationale, d'autant que la dernière communication sur le sujet remonte à de nombreuses années. D'autant également que c'est dans le cadre de cette politique que nous allons pouvoir aider le Népal aujourd'hui après le séisme meurtrier que ce pays vient de subir le 25 avril dernier.

Cela fait longtemps que les Ecologistes considèrent que cette action est nécessaire pour les collectivités territoriales parce que nous sommes pour une profonde décentralisation, mais également par souci d'efficacité. Ce n'est, en effet, pas un hasard si, il y a deux mois, les élus du groupe Ecologiste ont proposé et fait voter une délibération pour la création d'un fonds vert des villes et des collectivités qui permettra une réelle solidarité financière des villes dans la lutte contre le dérèglement climatique.

La Ville de Paris apportera ainsi une contribution positive dans la recherche d'un accord global sur le climat alors que les engagements des Etats restent largement insuffisants. Si Paris appartient à de nombreux réseaux, tels que les cités gouvernements locaux unis, le C40, l'A.I.M.F. en tant qu'Ecologistes, nous souhaitons aussi que la Ville de Paris s'intéresse à d'autres réseaux moins institutionnels, certes, mais qui démontrent l'engagement fort de la Ville vers une société soutenable et vertueuse.

Ainsi, grâce au vote de notre Assemblée, Paris est devenue la première ville européenne à s'engager dans le désinvestissement des industries fossiles. En adoptant cette démarche proposée par le groupe des élus écologistes, la Ville de Paris rejoint les 180 institutions, comme la Ville de San Francisco, déjà engagée dans cette voie et ayant désinvesti au total plus de 50 milliards de dollars. C'est un pas politique important pour empêcher les lobbies de l'industrie fossile de continuer à puiser dans les réserves de pétrole, charbon et gaz.

Nous nous félicitons et nous suivrons également, Madame la Maire, l'ambition européenne de la Ville en termes de développement soutenable et, en particulier, les suites du Sommet des maires européens qui s'est tenu le 26 mars dernier et où a été annoncée la création d'un réseau européen d'investissement public coordonné pour renforcer les filières écologiques.

En effet, les engagements de cette déclaration commune sont importants et Paris se doit d'être force de proposition devant ses partenaires européens.

Enfin, la société civile est un acteur du changement et du développement et dans des pays où elle est souvent peu représentée, porteuse d'expertise complémentaire à celles des Etats pour répondre aux aspirations des populations, répondre à des objectifs ambitieux en termes de promotion des droits humains, de protection de l'environnement, d'égalité sociale et de genre, d'émancipation économique et démocratique, de structuration des milieux associatifs.

Le lien entre démocratie participative et action internationale est un des axes majeurs à promouvoir pour l'épanouissement des libertés. Les actions que nous pouvons avoir très concrètement pour aider les villes et, par là, les populations qui souffrent d'oppression ou de guerre, sont des leviers incomparables. Les accords que nous avons avec Bethléem ou Jéricho pour l'autonomie du traitement et de l'assainissement de l'eau en sont des exemples importants.

Nous devons continuer en ce sens et aller plus loin. Le développement économique et culturel, les partenariats permettant aux peuples de prendre ou de reprendre leur liberté et de se développer, sont des artisans efficaces pour la paix quand les Etats et les institutions internationales sont bloquées ou impuissantes.

Enfin, le groupe Ecologiste de Paris est particulièrement attaché aux actions santé menées au niveau international. Les élus écologistes sont régulièrement intervenus ces dernières années pour que l'effort de notre Ville sur la lutte contre le V.I.H. en Afrique soit exemplaire. Cela l'est devenu, année après année, au point qu'ONUSIDA a choisi Paris pour présenter sa nouvelle stratégie mondiale d'élimination du virus dans les villes du monde à l'horizon 2030.

Car Paris est reconnue et Paris est toujours attendue par les peuples du monde, bien sûr, également par les institutions et O.N.G. internationales chargées de la santé qui reconnaissent notre contribution et notre expertise. Nous ne devons pas baisser la garde. Nous ne devons pas ralentir notre effort tant que le virus ne sera pas vaincu, car cet effort est un investissement dont les pays africains ont besoin pour leurs populations.

Je veux donc remercier Mme HIDALGO et M. KLUGMAN, mais également Mme BLAUDEL et M. JOMIER, de continuer et de développer ces belles et importantes actions majeures pour notre planète et ces fragiles habitants.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame la Présidente.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET pour le groupe Communiste - Front de gauche.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Définir la politique internationale de notre Ville, c'est affirmer une vision du monde et, guidés par cette vision, décider des différentes actions qui contribueront à donner du sens et une cohérence à cette politique.

Pour nous, dans votre communication, il manque un fil directeur fort. Cette vision est celle d'un monde de paix, d'une société faite d'égalité, de liberté, de fraternité, de respect des valeurs universelles et des droits de l'homme, où l'humain et la nature sont au centre.

La première des valeurs pour laquelle nous devons agir est celle de la paix. Nous faisons partie de l'Association des maires pour la paix, mais notre action reste insuffisante. Nous pourrions prendre plus d'initiatives, notamment en redonnant de l'ampleur à la Journée mondiale de la paix le 21 septembre, en y organisant rencontres et événements, en apposant le beau drapeau multicolore de la paix au fronton de nos mairies d'arrondissement.

La question du désarmement et de la non-prolifération des armes nucléaires pourrait être un des axes forts de cette journée. En ce sens, la délégation du Conseil de Paris en Israël et Palestine aurait pu s'inscrire dans ce souci d'œuvrer pour la paix. Nous n'avons pas eu connaissance du programme en amont et nous ne comprenons pas la rencontre avec l'Association des maires des villes qui recouvre des colonies israéliennes qui sont illégales au regard du droit international, et avec le Maire de la ville occupée de Jérusalem. Nous aurions pu rencontrer les associations et les forces politiques pacifistes israéliennes ou les soldats de "Breaking the silence".

Si nous voulons une paix juste et durable avec deux Etats libres et indépendants, vivant en paix côte à côte sur les frontières de 1967, nous ne pouvons pas nous contenter d'une vision symétrique, d'un statu quo mettant le signe "égal" entre occupants et occupés. Sachant que la libération de tous les prisonniers politiques palestiniens était un préalable pour des négociations de paix et qu'une campagne internationale est en cours, nous profitons de ce débat pour vous demander d'élever Marwan BARGHOUTI au titre de citoyen d'honneur de Paris, comme Creil, ville socialiste, l'a déjà fait.

Nous le disons : Paris doit agir pour le respect des valeurs universelles et des droits de l'homme, la liberté d'expression et de circulation. En 2011, nous avons élevé Mumia Abu JAMAL citoyen d'honneur, parce que nous sommes une ville engagée contre la peine de mort et qu'il est le symbole de cette lutte.

Nous alertons nos collègues par un vœu : Mumia est en danger de mort. La justice de classe raciste du tribunal de Pennsylvanie ayant dû, à cause des mobilisations, reculer sur la peine de mort, met la sentence à exécution de façon détournée en ne soignant pas Mumia.

Depuis l'écriture de ce vœu, sa santé empire. Nous vous demandons, Madame la Maire, de bien vouloir interpeller les autorités compétentes pour que Mumia soit traité humainement et dignement.

Par ailleurs, vous allez recevoir prochainement le Maire de Mexico, ainsi que l'ambassadeur du Mexique. Nous souhaiterions que vous l'interpelliez au sujet des 43 étudiants disparus. Une délégation des proches était d'ailleurs récemment à Paris pour demander justice dans le cadre d'une tournée européenne.

Nous voulons une ville solidaire qui travaille à sortir les biens communs de l'humanité des griffes du marché et à permettre à tous d'y accéder. Nous apprécions l'action internationale de la Ville dans le cadre de la coopération décentralisée et approuvons la décision qui fait de Paris la première ville à étendre le dispositif "Oudin" à la question primordiale des déchets.

Ces actions représentent des enjeux budgétaires importants. Nous pensons que nous devrions travailler à les rendre plus lisibles aux Parisiennes et aux Parisiens et à favoriser leur implication en intégrant mieux les questions internationales dans le débat politique local.

A la veille de la COP 21 à Paris, nous nous interrogeons sur les contradictions entre les politiques de lutte contre les dérèglements climatiques et les politiques économiques de libre-échange qui permettent chaque jour un peu plus aux multinationales d'imposer leur loi au mépris des droits humains.

Ces rencontres au sommet, faites sous l'égide des Etats et des grandes entreprises, continuent de favoriser des modèles de production à grande échelle et vendent une approche de compétitivité agricole au détriment des systèmes agroalimentaires.

Ces sommets ne sont que l'occasion de fournir toujours plus d'aide aux capitaux privés pour contrôler la terre, l'accès à l'eau et aux richesses agricoles, privatiser les biens communs.

Cette logique de marché est sous-jacente dans le marché des crédits carbone et d'autres fausses solutions aux changements climatiques. Elle permet la privatisation de la terre-mère, elle nuit aux droits des peuples et met en péril les biens communs de l'humanité. Le problème du changement climatique n'est pas seulement environnemental et ce sommet doit être l'occasion de construire un modèle de société allant au-delà de l'"économie verte", laquelle en se reposant sur la logique du capitalisme, met un prix à la nature et entraîne sa "marchandisation".

Nous souhaitons que les citoyens s'emparent de cette question et que la Ville laisse une place au sommet des peuples au-delà d'"Alternatiba" pour construire un vrai espace de dialogue ouvert avec tous les citoyens impliqués et l'ensemble des Parisiens.

Dans votre communication le tourisme prend une grande place. Prenons garde à ne pas devenir seulement une ville musée. Le rayonnement de Paris s'est construit dans l'histoire, comme celui de la France. Paris doit être la ville des droits de l'homme, une terre d'asile, une ville courageuse.

Les questions internationales se traitent aussi sur notre territoire : quel accueil des mineurs étrangers isolés ou des réfugiés politiques et pas seulement des artistes ? Nous le savons, notre action internationale joue un rôle primordial dans la lutte contre le racisme et l'antisémitisme à travers les échanges culturels, la découverte des différences, c'est donc un combat permanent que nous devons mener.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame, vous donnez beaucoup de leçons, vraiment beaucoup de leçons, mais il y a des propos que je ne peux pas accepter. Ce que vous dites sur le travail que nous faisons avec les villes israéliennes et palestiniennes n'est pas acceptable.

Pourquoi je rencontre les maires des associations israéliennes - parmi lesquelles au passage, peut-être que vous ne le savez pas, mais certains d'entre eux sont musulmans, sont druzes, sont bédouins, sont juifs israéliens - bref, pourquoi je les rencontre ? Parce que ce sont des maires - et même chrétiens, vous avez raison -, parce que ce sont des maires et parce que nous, ici, nous ne sommes pas une instance, et heureusement parce que, quand j'entends vos propos, heureusement que ce n'est pas l'ONU ici, à mon avis ce ne serait pas une œuvre de paix qui serait faite dans le monde.

Je suis choquée par ce que vous avez dit. Je suis vraiment choquée, parce que vous avez une approche unilatérale des sujets. Vous avez une approche unilatérale là où nous, nous essayons de travailler avec les populations, avec les maires des villes pour apporter des solutions à ces populations.

Quand nous travaillons avec Bethléem, avec Jéricho, nous faisons du travail, et ce que nous disent les maires palestiniens - que nous avons rencontrés - c'est : heureusement que vous parlez avec tout le monde, heureusement que vous êtes un pont avec les maires israéliens. Et quand on rencontre les maires israéliens, qu'est-ce qu'on leur dit ? Qu'ils doivent nous faire confiance, parce que nous parlons avec tout le monde et que nous savons que la seule issue c'est qu'ils puissent eux-mêmes se parler et trouver des solutions autour de deux Etats.

C'est le travail que nous faisons. Et vous venez ici avec des préoccupations, avec une approche politicienne, une approche caricaturale, salir ce que nous faisons au nom de Paris. Je ne peux pas l'accepter et je vous le dis aussi clairement que cela. C'est scandaleux, c'est scandaleux.

Je dis ce que je pense, que cela vous plaise ou non. M. BONNET-OULALDJ, vous voulez la parole ?

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Madame la Maire, avec tout le respect que je vous dois, nous devons aussi nous respecter dans nos propos, que l'on soit Maire ou élu dans ces rangs, et je trouve que vous êtes allée un peu loin en disant à ma collègue qu'elle salit les bancs de l'opposition dans ses propos.

Peut-être que vous avez interprété de façon vive ces propos, mais je peux vous dire que je ne l'entends pas comme cela, et je demande une interruption de séance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous avez le droit à deux minutes, mais je ne retire rien de ce que j'ai dit.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à neuf heures vingt-quatre minutes est reprise à neuf heures vingt-six minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous reprenons la séance et nous poursuivons.

2015 SG 51 - Communication de la Maire de Paris relative à l'action internationale de la Ville de Paris.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la mise en place de partenariats internationaux de quartiers.

2015 DGRI 18 - Subvention (12.500 euros) et convention avec la Fondation Alliance Française.

2015 DGRI 19 - Convention relative au programme de travail 2015-2018 entre la DGRI et l'APUR.

2015 DGRI 21 - Subvention (5.000 euros) à l'association IBUKA - Mémoire et Justice, Section France (2e).

2015 DGRI 22 - Subvention (29.000 euros) et avenant à convention avec l'association Maison des Journalistes (15e).

2015 DGRI 31 - DPE - Subvention (40.000 euros) et convention avec OXFAM France pour un programme d'aide d'urgence aux populations sinistrées par le séisme au Népal.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à une aide d'urgence à l'association Action contre la Faim.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'organisation d'une journée internationale de solidarité culturelle pour le Népal.

2015 DAC 286 - DGRI - Subvention (7.000 euros) à l'association Kolnoah (1er).

2015 DAC 293 - DGRI - Subvention (62.000 euros) et convention avec la SARL Le Tarmac - La scène internationale francophone (20e).

2015 DASES 2 - DAC - DGRI - Subvention (130.000 euros) et convention avec l'association Solidarité Sida (11e).

2015 DASES 129 - DAC - DGRI G - Subvention (177.000 euros) et convention avec l'association Solidarité Sida (11e).

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la situation de Mumia Abu-Jamal.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'élévation de Marwan Barghouti à la citoyenneté d'honneur de la Ville. (Suite).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur Buon Huang TAN, vous avez la parole pour le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendant.

M. Buon Huang TAN. - Madame la Maire, mes chers collègues, après ces échanges un peu vifs, on va revenir à un peu de calme.

La communication que vous nous avez soumise aujourd'hui montre toute l'importance et l'étendue de l'action de la Ville à l'international. Elle touche des domaines très variés : la solidarité, le tourisme, la mémoire, la culture et bien d'autres encore.

En cette année de COP 21, nous souhaitons particulièrement souligner l'engagement de notre Ville en faveur de la protection de l'environnement. Les enjeux environnementaux irriguent l'action de la Ville. Tout d'abord, en ce qui concerne la solidarité et la coopération décentralisée, après les fonds levés dans le cadre du dispositif "Oudin" Paris s'engage dans une démarche similaire avec 1 % déchets et ce, dès cette année.

Expérimentée à Brazzaville, Paris va pouvoir déployer son expertise pour accompagner la politique de propreté et de valorisation des déchets des villes du Sud. La volonté de développer la diplomatie des villes est également marquée par cette dimension environnementale, et c'est bien les villes, les diplomates du concret et du quotidien qui se développent.

En ce sens, nos jumelages doivent être accentués et il nous faut trouver un format juridique adapté pour les développer au niveau des arrondissements, voire même des quartiers.

Mais Paris a également des atouts pour devenir la capitale mondiale de l'innovation en matière énergétique. Organiser des événements internationaux respectueux de l'environnement, accompagner les entreprises innovantes, être un modèle de ville intelligente, voici les nombreux défis que nous avons à relever.

Nous en avons d'ailleurs parlé hier matin, lors du débat sur le plan stratégique. Paris est regardé, Paris est attendu, et notre parole, notamment en termes de diplomatie, compte sur la scène internationale. Notre voix porte et les événements de janvier ont renforcé la place toute particulière de notre ville aux yeux du monde.

Dans la vie d'une municipalité, les questions internationales tiennent une place singulière, car elles dépassent souvent nos clivages traditionnels. Cet esprit qu'animent nos groupes sur ces questions, il faut à tout prix le préserver. Ainsi, le groupe RGCI souhaitait exprimer son soutien à l'Exécutif et sa confiance dans les actions réalisées, ainsi que les actions à venir ainsi que dans sa capacité à faire briller Paris à l'échelon international.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur Buon Huong TAN.

La parole est à M. Jean-Didier BERTHAULT, pour le groupe UMP.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Madame la Maire.

Nous avons accueilli, avec beaucoup d'intérêt, l'inscription à l'ordre du jour de notre Conseil d'une communication sur l'action internationale de la Ville de Paris. Sujet qui ne pouvait qu'aiguiser notre curiosité, tant nous sommes en droit d'en attendre énormément dans le contexte géopolitique extraordinaire que nous traversons au sens premier du terme : des citoyens européens qui s'éloignent tous les jours un peu plus de nos institutions, l'affirmation d'un monde multipolaire, le déplacement du centre de gravité de l'économie et des richesses mondiales - chez ceux que nous appelons depuis si longtemps les pays émergents, mais que nous devrions désormais qualifier plus justement de pays émergés - les formidables défis à relever du continent africain. Mais aussi, bien évidemment, la menace terroriste, qui déstabilise tant de régimes à quelques heures d'avion de notre Capitale, qui massacre des peuples, extermine des cultures et exporte sa violence, sa barbarie jusqu'au cœur de notre ville, comme nous l'avons vécu récemment. Nous l'avons encore tous tristement en mémoire.

Face à de tels enjeux, c'est une vision stratégique de notre action internationale dont nous souhaitons débattre, la définition de priorités, d'actions intangibles en cohérence avec l'histoire de notre ville, qui se confond tant avec celle de notre pays. Raphaëlle PRIMET disait tout à l'heure "un fil directeur fort qu'il manquait dans cette communication", et je la rejoins assez sur ce point. Le texte que vous nous présentez ce matin est bien éloigné de tout cela.

Que votre direction des relations internationales vous fasse régulièrement un compte rendu de son action, c'est souhaitable, et certainement utile ; que vous en fassiez l'exégèse en Conseil de Paris, c'est plus discutable et, vous en conviendrez, assez décevant. Oui, Paris est au cœur de trois réseaux internationaux.

Au-delà de ce constat, vous évoquez notamment les relations entre les métropoles Nord-Sud et l'action sur le climat, avec en ligne de mire la très médiatique COP 21. Je suis très surpris de ne pas retrouver ici la proposition discutée au dernier Conseil de Paris de fonds vert à l'initiative du groupe Ecologiste et adoptée à l'unanimité. Cela augure mal de sa mise en œuvre rapide. Au-delà de cet exemple très significatif, il y a tout de même un décalage récurrent entre la parole, les grandes déclarations de principe et les actes concrets qui doivent accompagner une vision stratégique.

Sur le rôle de Paris au sein des institutions européennes également, les actions que vous évoquez sont plutôt évasives. Vous nous dites par exemple vouloir montrer aux Parisiens les solutions concrètes offertes par l'Europe dans différents cofinancements, mais je suis convaincu que la grande majorité, pour ne pas dire la totalité, de nos collègues de ce Conseil n'en ont déjà aucune idée, tant il paraît plus important de valoriser la communication de la Ville plutôt que celle de ses partenaires.

Au chapitre "solidarité internationale", vous le savez et c'est bien naturel, le soutien de notre famille politique n'a jamais fait défaut à la distribution des subventions d'urgence que nous votons régulièrement. Tout ceci est évidemment très utile, voire indispensable, mais là aussi, nous sommes en droit d'attendre plus. C'est tout l'objet du vœu n° 5 que j'ai déposé avec Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET et les élus du groupe UMP, invitant la Ville de Paris en partenariat avec l'Unesco à organiser et à accueillir une journée internationale de solidarité culturelle pour le Népal et la reconstruction de son patrimoine historique. Voilà un exemple concret de diplomatie des villes à laquelle vous faites référence à longueur de textes et qui pourrait prendre corps, même si le terme est plus que discutable. Je laisserai Patrick TRÉMÈGE vous présenter un autre vœu sur le Népal.

Autre exemple qui nécessite quelques précisions : la coopération décentralisée en matière d'eau et d'assainissement, grâce aux dispositifs de la loi Oudin, dont nous fêtons le dixième anniversaire cette année. Là aussi, nous avons besoin d'une vision globale, au-delà des comités d'engagement qui décident des projets retenus. Comme j'ai souvent eu l'occasion de le dire et d'insister en commission ou en séance, il est indispensable dans ce domaine d'avoir une action concertée entre tous les acteurs associatifs et institutionnels. Il n'y a aucun sens à favoriser un projet d'accès à l'eau potable et de creuser un puits si aucune action n'est menée en parallèle sur le traitement des eaux usées. Et le défi en matière d'assainissement est aujourd'hui essentiel à relever, comme l'a encore souligné le dernier Forum mondial de l'eau en Corée du Sud.

Si des progrès ont été faits dans la concertation avec "Eau de Paris", il reste encore beaucoup de synergies à trouver, avec le S.I.A.A.P. notamment, dont le budget annuel de coopération décentralisée est par nature beaucoup plus élevé que celui de la Ville. Je suis certain que vous en ferez une priorité dès que cette institution aura une nouvelle gouvernance.

Au chapitre "rayonnement sur la scène mondiale", je laisserai ma collègue Catherine DUMAS revenir sur les grands rendez-vous internationaux. Un mot seulement sur la ville-campus mondiale, puisque vous nous dites qu'il faut travailler à faire de Paris la première ville-campus du monde. Vous avez raison, il va même falloir travailler très dur, Madame la Maire, car dans la liste des plus importants campus du monde, un seul établissement français est cité en cinquante-troisième place : le C.N.E.D. Vous refusez, sur ce sujet comme sur d'autres, de voir la réalité en face. Beaucoup de Parisiens quittent Paris pour l'étranger, parce que Paris n'est plus aussi attractif, et le "Paris bashing" dont vous nous accusez régulièrement ne fait que masquer votre manque d'arguments sur ce sujet.

Mes collègues reviendront sur la dernière partie de votre communication relative au travail de mémoire et aux valeurs universelles. Sur ces sujets, le rôle de notre institution est essentiel et il doit bien évidemment être consensuel : il s'agit d'un des fondements de notre République. Ne cédon pas aux propositions "clivantes", et puisque tous les vœux et projets de délibération doivent faire partie de cette communication, je dirai un mot sur le vœu de Raphaëlle PRIMET de proposer d'élever Marwan BARGHOUTI au rang de citoyen d'honneur.

Madame la Maire, j'avais prévu une autre intervention, mais le débat que vous venez d'avoir avec notre collègue est assez significatif. Ne feignez pas de découvrir les convictions de vos alliés politiques. Mme PRIMET, comme les alliés communistes avec lesquels vous gouvernez, ont toujours eu sur la Palestine les mêmes convictions, et d'ailleurs, c'est toute la duplicité sur ce sujet de votre politique ou des prises de position au sein de ce Conseil ou dans les différentes commissions. Vous êtes gênée sur ce sujet, vous ne prenez pas position et vous gérez avec des alliés qui, eux, effectivement, défendent certaines convictions, un certain nombre aujourd'hui d'événements que nous ne pouvons pas cautionner.

Alors, sur ce sujet de citoyen d'honneur de Marwan BARGHOUTI, oui, nous sommes effectivement contre, car on n'élève pas au rang d'honneur un homme qui a été condamné dans un Etat ami et démocratique, Madame la Maire. Au début de mon intervention, je rappelais les grands défis auxquels nous sommes aujourd'hui confrontés, et reconnaissez que cette communication répond assez peu à ce que vous-même qualifiez de diplomatie.

En matière économique, vos propositions sont quasi-inexistantes. Nous sommes bien loin de l'image "business friendly" d'un Boris JOHNSON à Londres. Paris a énormément d'atouts, d'énergie à libérer, de créativité, de talents à promouvoir. Ils ne peuvent pas s'exprimer dans un seul carcan institutionnel. C'est à cela que nous devons nous attacher à travailler, au-delà de nos sensibilités politiques, car Paris a une place particulière en France et que la France conserve une place et un message particulier dans le monde.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous devriez adapter vos propos à la teneur des débats qui ont lieu dans cette Assemblée. Cela permettrait de ne pas être décalé.

Et deuxièmement, je tiens à dire qu'en ce qui concerne mon adjointe Catherine VIEU-CHARIER, qui porte notamment les questions de mémoire, je crois qu'elle est particulièrement bien appréciée par toutes les associations et les organisations qui, dans notre ville, portent aussi ces questions avec nous. Je ne vous permettrai donc pas de faire des exégèses des propos des uns et des autres, et notamment de ma majorité.

Je continue et donc, la parole est à M. Eric AZIÈRE, Président du groupe UDI-MODEM.

M. Eric AZIÈRE. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, concernant cette communication sur l'action internationale de la Ville de Paris, je voudrais dire quelques mots sur les valeurs universalistes de Paris dans cette année 2015, qui a vu le 11 janvier dernier Paris devenir une conscience mondiale après que, sauvagement touchée par la barbarie extrémiste, un mouvement de solidarité internationale, avec la présence à Paris à nos côtés des dirigeants de beaucoup de grandes nations, une vague d'émotion considérable, une manifestation populaire sans précédent, un fantastique mouvement national, même controversé dans sa nature, ait vu le jour. Est-ce par hasard à Paris que tous ces événements ont eu lieu ? Qui est Paris ? Que représente Paris ? De par sa culture et son histoire unique, Paris, les hommes et les femmes qui y sont liés portent une vision universelle des droits de l'homme, de la liberté et de la citoyenneté des peuples.

Du 26 août 1789 au 10 décembre 1948, Paris, sans faillir, a proclamé sa foi dans un projet universel d'un monde de paix, de justice et d'égalité. Les plus grands intellectuels et artistes du monde entier, pendant toutes ces années, en ont témoigné, et c'est au nom de cette vocation, de cette responsabilité dont nous sommes aujourd'hui les porteurs au Conseil de Paris que je voudrais appeler aujourd'hui à une action solidaire, humanitaire et diplomatique de la part de Paris vers les minorités opprimées d'Orient, en particulier les chrétiens d'Irak et de Syrie, mais aussi les peuples yézidis, ou encore turkmènes ou kurdes.

Je crois qu'il est de notre devoir d'exprimer notre mobilisation profonde pour les habitants de ces régions, ces familles chassées de leur maison, enlevées, torturées, assassinées et, dans le meilleur des cas, déplacées ou

réfugiées. Il s'agit de massacres systématiques, délibérés de civils, du seul fait de leur confession religieuse, par des groupes armés de nature terroriste. C'est un véritable génocide religieux auquel nous assistons.

Représentant 20 % du monde arabe au début du siècle, il y avait 1.500.000 chrétiens en Irak, dont 600.000 à Bagdad et 60.000 à Mossoul. Les trois-quarts ont dû fuir les persécutions de Daesh, quand ils n'ont pas été massacrés ou convertis de force à l'Islam. Melkites, Maronites, Chaldéens, Arméniens et d'autres représentaient 9 % de la population syrienne avant le déclenchement de la guerre civile, soient environ 2 millions de personnes. La moitié aujourd'hui a fui. L'Etat islamique poursuit l'achèvement d'un authentique nettoyage ethnique, traitant tous les non-sunnites en ennemis mortels, mettant en esclavage les yézidites, qu'ils considèrent comme des païens, brûlant les églises chrétiennes et persécutant les chiïtes.

Pour ceux qui en douteraient, je réaffirme ici que c'est un devoir pour nous de défendre ces chrétiens d'Orient, pas seulement parce qu'ils sont chrétiens, mais parce que ces chrétiens sont, comme les autres, des minorités opprimées de ce Proche et Moyen-Orient, où pourtant, encore, vivent profondément nos racines, nos croyances communes, et dont l'Occident n'est finalement que le fruit autorisé.

Il faut sauver les chrétiens d'Orient de l'extermination. Ce n'est pas un problème local ou régional, c'est un drame qui interpelle la conscience universelle. Le tombeau de Jonas, les lions assyriens de Raqqa ou de Nimroud et la ville antique de Palmyre sont à tout le monde. Ces peuples atteints dans leur identité, atteints dans leur culture, atteints dans leur liberté ne réclament pas de faveur, mais des droits : le droit à la liberté religieuse, à la pleine citoyenneté, au retour à la maison, au pays, au retour à la paix.

Bien sûr, il y a, bien vivante, la mémoire de Paris, qui honore fidèlement les victimes successives de ces atrocités immondes, génocides pensés, planifiés, exécutés, ces victimes arméniennes, juives, rwandaises, chrétiennes et autres minorités d'Orient, d'Afrique et d'Occident.

Le crime contre l'humanité commence avec la négation de l'humanité des membres d'un groupe aussi minoritaire soit-il. Mais mieux cent fois le temps de l'engagement, de l'action et de la solidarité que celui de la commémoration.

Madame la Maire, vous l'avez dit, Paris à travers son action internationale est un porte-parole indéfectible de ces valeurs universelles. Prenons une initiative pour la paix dans cette région du monde.

Sur la scène internationale, Paris a cette chance spécifique de pouvoir toujours jouer un rôle de soutien influent, d'appui ou d'accueil à des initiatives de rencontres ou d'organisation d'événements politiques qui pourraient porter une nouvelle exigence du respect des droits de l'homme comme raison universelle.

Il nous faut sans doute franchir une nouvelle conscience de cette Déclaration universelle des droits de l'homme et appeler à une nouvelle initiative, une nouvelle formulation, une manifestation, illustration d'un syncrétisme plus contemporain des droits fondamentaux et des consciences religieuses afin d'agir encore plus efficacement sur les esprits au plan international et influencer pour les siècles qui viennent les Etats et les civilisations du monde entier.

C'est à Paris peut-être qu'une grande rencontre œcuménique, diplomatique, internationale de ce type trouverait une portée universelle pour la paix dans cette région et ailleurs dans le monde.

Prenons l'initiative de dire que nous sommes prêts à l'accueillir à Paris. Paris est dans son rôle en appelant à une nouvelle conscience universelle. Et au bout de ce propos, au fond, j'ai une certitude qui est que je ne sais pas si Paris est une personne mais je sais que Paris a une âme. C'est l'âme d'un peuple éperdument épris de liberté et c'est cette inspiration qui, selon nous, doit guider notre action internationale.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Président et j'accueille votre proposition avec beaucoup d'enthousiasme.

La parole est à Mme Véronique LEVIEUX, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

Mme Véronique LEVIEUX. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, cette communication sur l'action internationale est un document important qui permet de rappeler et de mettre en perspective un grand nombre d'orientations et d'actions.

Tout d'abord, faut-il rappeler qu'engager une ville dans une démarche active à l'international ne va pas de soi. Ce n'est pas le fruit du hasard ni une obligation, cela relève d'une volonté politique. Cette dernière est clairement

exprimée à travers cette communication qui rappelle d'ailleurs des axes que vous avez voulus, Madame la Maire, mettre en œuvre dès le début de votre mandature.

Qu'il s'agisse de la réunion des maires européens en mars dernier pour donner une impulsion coordonnée aux filières vertes, notamment via la commande publique groupée ou bien encore votre déplacement, cela a été rappelé et nous le saluons, en Israël ou en Palestine, ou bien encore votre investissement personnel avec votre équipe municipale dans la préparation et l'organisation tant technique que politique de la COP21.

Cette volonté, Madame la Maire, vous avez raison de la défendre haut et fort, car les enquêtes d'opinion menées révèlent une adhésion de nos concitoyens à l'investissement des pouvoirs publics et de leurs collectivités locales dans le champ de l'action et de la solidarité internationale.

Il ne faut pas craindre d'agir en ce secteur, y compris en matière de solidarité internationale et cette communication doit être l'occasion de valoriser auprès des Parisiens l'ensemble des actions menées par la Ville, et grâce à leur contribution.

A l'échelle de Paris, nous pouvons également souligner la belle densité du tissu associatif, agissant au niveau européen ou international, intervenant dans l'humanitaire, le développement, les droits de l'homme. Qu'il s'agisse de petites associations ou des grandes ONG internationales, il s'agit de partenaires, Paris n'agit pas qu'en tant qu'un simple bailleur.

Notamment je tiens à souligner toutes les actions menées en matière de droits de l'homme. Lorsque nous agissons avec Amnesty internationale, la Fédération internationale des droits de l'homme, Reporters sans frontières ou bien encore Otages du Monde, nous sommes là pour les accompagner, les aider, eux seuls savent les meilleures actions qui peuvent être le plus utile auprès des populations qu'ils défendent.

Paris est une ville solidaire qui, forte de son réseau, intervient dans ce que l'on appelle le champ de la coopération décentralisée sur la base de conventions de coopération, afin d'arrêter un certain nombre d'actions. Et la perspective de renforcer nos liens avec les métropoles du nord comme du sud se justifie, tant les besoins sur les problématiques urbaines sont de plus en plus pressants.

Paris a la possibilité d'apporter son expertise en de très nombreux sujets, tout comme elle peut s'enrichir de ces villes partenaires. A ce titre, permettez-moi de saluer, comme vous l'avez fait, l'engagement des agents de la Ville de Paris qui, quel que soit le secteur dans lequel ils travaillent, la voirie, les transports, la culture, l'eau, l'assainissement, le développement durable, les logements, les espaces verts ou bien encore la santé et l'innovation, sont très souvent sollicités pour accueillir des délégations internationales ou européennes, en plus naturellement de l'accueil des élus par leur pairs.

Nous le savons, la compétence et l'engagement de nos agents dans ces moments d'échanges sont également importants pour l'image de Paris. Je tiens naturellement ici à souligner tout le travail de la DGRI.

Des axes importants sont rappelés à juste titre dans la communication. C'est naturellement la lutte contre le Sida en Afrique. Paris est ainsi intervenue massivement et durablement avec des ONG sur des projets parfois innovants à destination de populations peu ciblées par les programmes locaux ou internationaux et sur différents type d'actions.

Paris, dans ce cadre, a pu par ailleurs porter un projet européen de coopération en matière de renforcement des dispositifs locaux de santé avec Bamako et Ouagadougou. Le partenariat de ces dernières années, développé avec l'ONUSIDA, démontre la pertinence de notre engagement et de notre persévérance.

En matière d'accès à l'eau et à l'assainissement, Paris a également agi sur ces deux piliers : le financement de projets d'ONG par l'intermédiaire d'un comité de pilotage suite à l'appel à projets, ou dans le cadre à nouveau de coopérations décentralisées impliquant l'échange et le transfert de compétences. Vous l'avez rappelé, Madame la Maire, 2015 sera la dixième année de la mise en œuvre de ce dispositif performant.

Dans le prolongement du 1 % Oudin, la communication confirme une nouveauté majeure avec le 1 % déchets créé par la loi sur la politique de développement et de solidarité internationale. Ce nouveau dispositif autorise notamment les communes à utiliser, dans un maximum de 1 % des ressources affectées au budget de ses services, à financer donc des actions de coopération, d'aide au développement ou à caractère humanitaire dans le domaine de la collecte et du traitement des déchets ménagers.

Ce nouveau dispositif est le résultat d'une mobilisation politique de nombreuses ONG et collectivités locales. Il constituera un levier, nous l'espérons, financier nouveau qui comme le 1 % sur l'eau ne devrait pas avoir de

conséquences sensibles sur la facture des usagers, tout en permettant une contribution utile en matière de solidarité internationale.

En effet, la gestion des déchets constitue un sujet majeur pour les pays du Sud, comme il est vrai pour ceux du Nord, compte tenu de la démographie urbaine croissante. C'est déjà un défi complexe pour nos pays et collectivités, alors imaginons ce qu'il en est pour les pays en développement et les conséquences extrêmement graves que cette mauvaise gestion, ou absence de gestion tout simplement, provoque en termes de problématiques de santé, d'environnement, de pollution atmosphérique, de pollution des sols et des eaux, de préservation de la biodiversité.

Face à cette prolifération et concentration des déchets dans l'espace public, les autorités locales du Sud sont insuffisamment préparées, organisées ni dotées de ressources humaines formées ou de moyens financiers suffisants. Ainsi ces dernières années, les besoins en coopération sur cette thématique de la part des collectivités du Sud, de nos villes partenaires, sont devenus croissants. Il s'agit donc d'un axe d'intervention particulièrement pertinent qui pourra véritablement profiter à toutes les parties prenantes. Car ici, comme ailleurs, si les coûts et les besoins sont énormes, les potentiels le sont tout autant en termes de débouchés de l'amélioration de la qualité de vie et de l'environnement.

Nous attendons donc avec intérêt des éléments complémentaires sur le projet pilote avec Brazzaville, ainsi que sur le contenu de la délibération qui portera la création de ce dispositif dans les semaines à venir. C'est à l'évidence un des éléments nouveaux majeurs de cette communication.

Je souligne à ce stade la problématique ici comme ailleurs des ressources propres des autorités locales et de leurs difficultés à se doter de finances locales stables. Le prélèvement de l'impôt local reste souvent une gageure, faute d'abord d'adressage effectif.

Je tiens ici à souligner le travail important mené par l'A.I.M.F., l'Association internationale des maires francophones que vous présidez, Madame la Maire, et qui est l'opérateur de la francophonie pour la coopération décentralisée. C'est une structure très active qui intervient sur des sujets concrets à la demande de ses élus locaux membres, au service des populations locales dans des secteurs allant de la culture, du patrimoine, agissant en faveur de la décentralisation et de la gouvernance locale, tout comme dans le domaine du développement socioéconomique durable.

L'A.I.M.F. est une force d'expertise et de renforcement des capacités locales qui est un élément clé d'une véritable politique de développement. Elle traite des sujets dont elle seule a la capacité d'assurer une formation, comme sur les problématiques d'adressage ou bien encore sur sa capacité à travailler sur le thème des maires médiateurs, dans des régions trop souvent traversées par des conflits pointant alors le rôle important des élus locaux dans la prévention comme dans les processus de réconciliation.

Parce qu'il n'est pas cité dans la communication qui ne peut tout reprendre, comme vous nous l'avez dit à juste titre M. l'Adjoint, permettez-moi néanmoins de rappeler le dispositif du label Co-développement Sud. Par exemple, l'année dernière près de 60 dossiers avaient été déposés et ce label de la Ville de Paris permet aux migrants et aux associations de migrants de contribuer à leur intégration à Paris, tout en portant des projets de solidarité active à destination de leur pays d'origine.

Vous le savez, Paris est une terre d'accueil et des populations d'origines très différentes sont présentes dans nos quartiers et sont naturellement en lien avec leur territoire.

A travers ce label, la Ville vise plusieurs objectifs :

- aider naturellement au financement et permettre la structuration de ces projets de migrants ;
- leur donner de la visibilité et valoriser ces acteurs en tant que citoyens ;
- soutenir des projets, même de taille moyenne et petite mais répondant aux besoins concrets.

Il est vrai que l'on parle de migrants sur le territoire parisien mais je pense que cela vaut la peine d'écouter ces éléments !

Mais je peux parler dans le vide ! Ils seront contents.

- rechercher un effet levier, avec la disponibilité financière dont disposent ces migrants. La Ville travaille, à ce titre, avec le FORIM et Coordination Sud.

Tout dispositif peut évoluer mais je crois que ce travail, mené avec ces citoyens de notre territoire, est important à tous points de vue.

Pour finir, permettez-moi de le rappeler, mais vous avez repris la parole avec justesse, Madame la Maire, Paris sera d'autant plus crédible qu'elle agit dans le respect de ses partenaires, qui sont eux aussi des élus locaux et qui ont leur légitimité, qu'il s'agisse de collectivités locales naturellement ou d'O.N.G.

Paris n'a aucune légitimité à faire la leçon aux autres. Ce qui la guide, c'est porter ses valeurs et agir dans l'intérêt des populations locales, changer leur réalité sur le terrain. Je vous invite à ne pas perdre de vue cette nécessité.

Je sais, Madame la Maire, que vous en avez pleinement conscience et que vous nous l'avez rappelé avec force et justesse.

Je me permets aussi de souligner à M. BERTHAULT, qui est parti sur des considérations très larges dans l'introduction de ses propos et qui a regretté - c'est son point de vue - une vision stratégique, mais qu'avons-nous entendu ? Aucun élément structurant ailleurs dans ses propos ! Que des critiques assez légères mais, sur le fond, qu'est-ce que vous apportez dans vos éléments ?

On les attend toujours, Monsieur BERTHAULT ! N'hésitez pas à nous en faire savoir.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame LEVIEUX.

Madame SIMONNET, vous avez la parole, pour 2 minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Madame la Maire, je désapprouve vos propos à l'encontre de Raphaëlle PRIMET qui rappelait le droit international, bafoué par la politique de colonisation de l'Etat d'Israël. Elle ne remettait pas en cause ni les partenariats construits en Palestine et en Israël, ni l'engagement de Paris pour la paix qui exige la reconnaissance de deux Etats.

Mais oui, elle contestait votre rencontre avec certains maires directement impliqués dans la colonisation.

Je reprends maintenant sur la communication.

Soutenir les villes en développement, financer des projets humanitaires et sanitaires, promouvoir l'écologie à l'échelle mondiale, la paix, les principes universels, tout cela, j'approuve !

Mais Paris, comme les autres capitales, ne se donne-t-elle pas bonne conscience, tout en refusant de se positionner résolument sur l'essentiel : le nécessaire refus des logiques du libéralisme et du libre-échange, qui déciment les peuples, provoquent des guerres et détruisent la planète ?

Paris devrait, au contraire, par exemple, exiger l'arrêt des négociations du Grand Marché Transatlantique qui va, s'il est mis en place, détruire toutes les normes sociales et écologiques et renforcer la course folle au libre-échange mondialisé. Paris opposés au G.M.T., voilà une tribune politique qui serait utile à l'international.

Récemment, - je le prends pour exemple - des pays africains et asiatiques ont lancé une série d'actions contre l'accaparement croissant de leurs terres par une holding dont l'actionnaire principal est le groupe Bolloré qui, par la plantation massive de palmiers à huile, prive les peuples de terres et dégrade leurs conditions de vie.

Ce même groupe Bolloré dont vous avez fait la vitrine lorsque vous avez accueilli récemment les maires des capitales d'Europe dans une grande cérémonie de greenwashing, à l'approche de la COP21, en mettant même sur les voitures "changeons le système, pas le climat", reprenant un slogan qui m'est cher, mais je doute que notre politique véritablement se mette au service de cette formule.

La rupture avec le système libéral à l'échelle mondiale et avec les multinationales hors-la-loi qui pillent le monde entier est urgent. Sans cela, ces aides ne sont que goutte d'eau, certes vitales mais condamnées à un éternel recommencement, dans une situation qui continue de se dégrader et, en définitive, une belle hypocrisie !

Par ailleurs, dans le contexte des baisses de dotations de l'Etat et de course vers la réduction des dépenses, pourriez-vous nous dire, Madame la Maire, quelles seront les prévisions budgétaires de la DGR1 qui est d'ores et déjà une administration dotée de fort peu de moyens.

Pour conclure, avec SYRIZA en Grèce, PODEMOS en Espagne, la volonté croissante des peuples européens tente de briser la chaîne de l'austérité et du libéralisme. C'est de là que vient l'espoir de réinventer le monde.

Et je souhaite que la Ville de Paris s'engage à les soutenir, renforce ses liens.

Repensons les villes-monde autrement que comme des vitrines de villes capitalistes et productivistes en compétition pour leur attractivité. L'alternative citoyenne est en marche, soutenons-là !

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à Mme ATALLAH pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Marie ATALLAH. - Madame la Maire, mes chers collègues, comme vous le savez, Madame la Maire, les élus écologistes sont très favorables à ce que Paris assume son rôle essentiel dans la création d'une dynamique mondiale face aux défis de notre époque auxquels sont confrontées les grandes villes du monde.

L'un des défis que nous souhaitons aborder ici est celui de la défense des valeurs des droits de l'Homme et de favoriser une intégration sociale et solidaire dans le cadre d'une action internationale.

Profondément attachés au respect des valeurs humanistes des droits de l'Homme et veillant toujours à les promouvoir et les défendre devant notre Assemblée, nous souhaitons exprimer ici notre soutien au rôle que joue Paris en tant que ville-refuge et en tant qu'acteur de promotion de ces belles valeurs d'égalité et de justice sociale dans les pays du Sud. Nous soutenons, bien sûr, l'adhésion de Paris au réseau I.C.O.R.N., réseau des villes-refuges pour les auteurs et artistes persécutés dans leur pays en raison de leurs activités.

Ce réseau est, certes, indispensable pour la protection des personnes mais, disons-le ici, cette action est insuffisante pour que Paris soit plus accueillante à toutes les catégories de migrants que l'on souhaite protéger ou accueillir.

En effet, face aux défis des conséquences des conflits et des effets du dérèglement climatique, poussant de façon grandissante à l'exil des millions de personnes dans le monde, nous pensons que Paris se doit d'agir plus activement, tant au niveau local qu'au niveau européen et international.

D'abord, au niveau local, il est urgent que la Ville de Paris puisse développer sur son territoire une véritable politique cohérente et lisible d'hospitalité, d'hébergement et d'accompagnement des migrants qui arrivent à Paris.

Paris se doit également d'améliorer les dispositifs d'accueil existants sur son territoire et nous rappelons ici le beau travail auquel a été associé notre groupe politique pour réformer le dispositif d'accueil des mineurs isolés étrangers.

Nous pensons également au besoin de renforcement de la capacité d'accueil de la Maison des journalistes dans le 15^e arrondissement, qui ne dispose aujourd'hui que de 14 chambres pour accueillir des journalistes poursuivis pour délit d'opinion dans leur pays.

Et nous attirerons l'attention sur une belle structure, unique au monde, la Cité Internationale des Arts, qui accueille plus de 340 artistes et auteurs étrangers en résidence et pensons que la Ville doit plutôt aider cette belle institution à renforcer sa capacité d'agir, au lieu de lui imposer une baisse de sa subvention annuelle, la mettant en réelles difficultés budgétaires.

Ce sont ces dispositifs mais aussi tant d'autres que la Ville doit renforcer pour ne pas faire mentir sa réputation de ville-refuge.

Sur le plan européen, Paris se doit d'envisager un rôle plus actif dans la mobilisation des villes européennes et de leurs ressources, afin d'essayer de faire face à la problématique des migrations et notamment celle des migrants de la Méditerranée.

Nous nous félicitons, par ailleurs, de la démarche de la Ville relative au label "Paris codéveloppement Sud" qui permet d'associer les associations parisiennes de migrants à la politique d'aide au développement de la Ville, par le biais de subventions à ces associations pour des projets de codéveloppement dans les pays du Sud. Leur implication est primordiale pour le développement local dans leur pays mais aussi pour favoriser leur intégration et valoriser leur place dans notre cité.

Pour conclure, je terminerai, Madame la Maire, avec le souhait de voir Paris devenir la ville inclusive modèle pour le réseau des villes inclusives que vous souhaitez créer pour mieux lutter contre l'exclusion et diffuser largement les bonnes pratiques internationales dans tous les domaines de la vie dans les cités.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame ATALLAH.

Je donne la parole à M. BONNET-OULALDJ, président du groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Madame la Maire, mes chers collègues, je mettrai mon intervention sous les auspices d'un grand homme qui a dit : "La France est grande quand elle est universelle". Nous pourrions, je crois, adopter cette formule pour notre ville. André Malraux, l'auteur de "L'espoir", puisqu'il s'agit de lui, ne voyait pas la France au-dessus des autres, mais comme un pays qui avait un rôle et une place particulière dans le monde.

Vous comprenez ainsi pourquoi, dans chacune de nos interventions concernant un événement international qui se tient dans notre capitale, nous insistons sur les valeurs de paix, de tolérance, de fraternité.

Oui, Paris a une place particulière. Nous l'avons vu au début du mois de janvier : quand on touche à sa liberté, à sa chair, à ses valeurs, le monde entier réagit. Ceci nous donne donc des obligations. Quand, dans le monde, les droits humains sont bafoués, Paris se doit de régir. Nos concitoyens, quelle que soit leur origine, sont attentifs à nos positions et nos actes.

Depuis la Révolution française, notre ville a su accueillir celles et ceux qui étaient persécutés pour leurs idées ou souhaitaient échapper à la misère. Cela vaut pour les Juifs d'Europe de l'Est fuyant les pogroms, pour les Arméniens fuyant les massacres, pour les Allemands ou les Italiens fuyant le nazisme et le fascisme, et tant d'autres.

J'aimerais que nous nous rappelions ce que l'on nous disait, ici même, dans la presse, quand il fallut aider les "boat people" vietnamiens en mer de Chine à la fin des années 1970. A cette époque, Paris a su les accueillir, a su accueillir ces populations en détresse. J'avoue ne pas comprendre l'indifférence, voire pire le rejet de certains, qui s'exprime actuellement lorsque l'on parle d'aider celles et ceux qui, au péril de leur vie, franchissent la Méditerranée. Cette mer est désormais leur tombeau.

Oui, nous avons un devoir de solidarité et que l'on ne leur demande pas à quel Dieu ils croient ou d'où ils viennent. Mais depuis, l'égoïsme d'une Europe forteresse qui renonce à ses obligations de solidarité et de coopération, s'est installé. Cette Europe encadre, contrôle, pèse sur nos décisions nationales, avec la lâche complicité de nos gouvernants qui ont depuis longtemps renoncé à orienter sa construction.

J'en veux pour preuve la timidité, pour ne pas dire la complicité du gouvernement français, qui a accepté que la négociation du traité transatlantique soit menée par la Commission européenne. A notre initiative, la majorité de notre Ville s'est retrouvée sur une position commune de vigilance à l'égard de ce traité.

Nous avons permis que se tienne, dans le 12e arrondissement, une initiative d'ATTAC qui a réuni plus de 300 personnes. Il nous faut aller plus loin, comme nous y invite le conseil d'arrondissement du 14e arrondissement qui vient de voter un vœu demandant à être hors TAFTA. Oui, Paris doit se déclarer hors TAFTA. Il y a péril en la demeure sur le seul aspect de la création d'un tribunal arbitral. On sait que cela pourrait mettre à mal nos droits sociaux, le principe de précaution et, surtout, le principe d'une justice égale pour tous.

Il y a 10 ans, le peuple de France, dans sa majorité, rejetait le traité constitutionnel. Mais depuis, avec le traité de Lisbonne, puis l'adoption de la règle d'or, l'Union européenne est devenue un carcan libéral. L'orthodoxie économique qu'elle prône, a aggravé les conséquences de la crise de 2008 avec les politiques d'austérité.

La copie que notre gouvernement vient de remettre à la Commission confirme les coupes budgétaires, y compris pour les collectivités locales, ce qui a des conséquences dramatiques sur nos budgets, y compris sur la coopération décentralisée. La démonstration de ce qui se passe en Grèce est criant : soit un gouvernement légitimement élu doit renoncer aux engagements pris devant sa population, soit il sort du jeu. Ce qui se passe en Espagne est porteur d'espoir. Les peuples du Sud n'ont plus peur de Bruxelles ou de la Troïka. La formule "There is no alternative" ne fait plus recette.

Voilà le choix qui est offert à nos amis grecs.

Vous avez reçu, Madame la Maire, M. TSIPRAS à peine élu. Nous espérons maintenant, Madame la Maire, que vous répondiez, d'une manière ou d'une autre, aux appels à la solidarité envers le peuple grec. Je vous invite à venir ce week-end sur la place de la République au forum européen des alternatives, là où seront celles et ceux qui ne renoncent pas à changer l'Europe et la vie.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Président.

La parole est à M. Jean-Pierre LECOQ, pour le groupe UMP.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Merci.

Madame la Maire, je commencerai par vous remercier d'avoir inscrit ce débat à l'ordre du jour de notre Conseil. En effet, nous l'avions demandé à plusieurs reprises, mais sans succès, à votre prédécesseur. En revanche, votre communication nous déçoit. En effet, les rédacteurs n'ont pas résisté à la tendance, intrinsèque à tout cabinet, de rassembler tout ce qui, de près ou de loin, relève de l'action internationale. Vous ne détaillez absolument pas les principales actions et vous ne les chiffrez pas. L'adjoint compétent me répondra sans doute que le budget de la D.G.R.I. est connu, certes. Mais comme nombre d'opérations sont transversales, nous n'avons aucune idée des sommes dépensées dans ce domaine.

Chers collègues, il eût pourtant été justifié et légitime d'avoir une fiche synthétique pour chacun des grands partenariats développés par la Ville, qu'il s'agisse des pactes d'amitié passés avec les grandes capitales, ou des principales actions développées dans différents pays.

Vous le reconnaissez d'ailleurs vous-même dans votre communication : certains de ces partenariats sont complexes à réaliser et à faire vivre. Raison de plus pour le faire savoir, pour en faire un bilan exhaustif, d'autant plus que d'autres sont de véritables réussites. Qu'en est-il, par exemple, de la réalisation du Musée de la Mémoire à Beyrouth ? Y a-t-il des retards ? Rencontrez-vous des difficultés, ce qui ne serait d'ailleurs pas étonnant dans un pays soumis à un conflit larvé et dans une ville divisée ?

S'agissant de Bamako, la guerre que nous menons au Mali, dans le Sahel, a-t-elle des implications sur notre politique de coopération ? Y a-t-il des personnels détachés et quelles sont les précautions prises ou à prendre ?

Voilà quelques exemples des questions que nous posons et qui auraient pu avoir un début de réponse dans cette communication. Mais non, vous avez préféré agréger des actions ou des déplacements relevant de votre cabinet ou de la délégation à la mémoire.

En réalité, mes chers collègues, l'action internationale de la Ville de Paris doit éviter, me semble-t-il, deux écueils.

Premièrement, la présidentialisation de la fonction du Maire de Paris. C'est une tendance lourde, d'ailleurs, à laquelle aucun de vos prédécesseurs n'a échappé et que vient renforcer la présidence de l'A.I.M.F., que vous exercez, pour ne pas parler de la présidence du congrès des villes que votre prédécesseur assumait.

Dans le contexte actuel, est-ce raisonnable en termes de temps passé, voire d'argent dépensé, alors que de nombreux dossiers parisiens, par leur complexité et par leurs incidences financières, exigent davantage de concertations et de réflexion ?

Mais, dans le même ordre d'idée, nous devons être responsables, mes chers collègues. En termes de vœux, le Conseil de Paris - je vous le confirme - n'est ni l'Assemblée nationale, ni le Sénat, encore moins l'assemblée générale de l'O.N.U.

Le deuxième écueil est le saupoudrage et la réalisation ponctuelle. Comme je viens de l'exprimer, une relation suivie avec de nombreuses villes est chronophage, d'autant plus que si l'on compte les pactes d'amitié, les actions de coopération technique ou financière, on arrive à un nombre considérable de villes avec lesquelles Paris est en relation.

N'est-t-il pas temps aujourd'hui, Madame la Maire, de faire un bilan exhaustif et précis de l'action internationale de notre collectivité, afin de faire des choix ? Ne faut-t-il pas également mieux les partager ? Je vous propose donc, même si effectivement les voyages intègrent souvent des membres des différents groupes politiques, de réfléchir à une plus grande participation des groupes, ainsi que des mairies d'arrondissement à l'action internationale de Paris qui nous concerne tous.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Mme Fadila MÉHAL, pour le groupe UDI - MODEM.

Mme Fadila MÉHAL. - Madame la Maire, chers collègues, je vous remercie, au nom du groupe UDI-MODEM, d'avoir organisé ce débat sur l'action internationale de notre ville, parce que c'est un sujet rarement abordé dans cette salle. C'est pourtant un sujet d'importance pour Paris, qui possède depuis des siècles une stature internationale incontestée.

Bien sûr, votre communication aborde de très nombreux volets auxquels nous souscrivons, pour beaucoup, et il est évidemment difficile de traiter en quelques minutes de toutes les actions initiatives que prend la Ville de Paris.

Je voudrais tout d'abord souligner la grande continuité d'inspiration des actions entreprises depuis plusieurs mandatures, de droite comme de gauche, continuité dont, je crois, nous devons nous féliciter car beaucoup de ces

sujets méritent que soient dépassés les clivages politiques pour la recherche de l'intérêt général, dans le cadre d'une solidarité assumée et surtout, respectueuse.

Ainsi, la francophonie, la coopération décentralisée en direction des plus pauvres de la planète, le soutien apporté aux artistes et intellectuels persécutés ainsi qu'aux minorités, comme l'a rappelé Eric AZIÈRE, dans leurs pays d'origine, les partenariats noués avec les capitales d'Europe et les métropoles mondiales de tous les continents, en effet, tout cela mérite que nous soyons dans une démarche permanente d'une adhésion la plus large possible et, notamment, quand cela concerne, comme nous l'avons vu, le Moyen Orient.

Oui, c'est la marque de fabrique de Paris et je me réjouis que vous ayez inscrit cette action dans ce même sillon qui, finalement, est la déclinaison concrète des valeurs d'humanisme, de tolérance, de solidarité auxquelles les Parisiens sont immensément attachés, comme ils l'ont si fortement démontré en étant plusieurs millions autour de la place de la République ce 11 janvier dernier.

Mais, bien sûr, la défense des valeurs, la promotion de la culture ne suffisent pas, à elles seules, à la promotion internationale de Paris dans un début du siècle marqué par la naissance des villes-monde, des concurrences et des défis dans lesquelles elles sont immergées.

Il faut donc relever de nouveaux challenges, ouvrir de nouveaux chapitres d'action, plus particulièrement dans les domaines économiques et du développement durable. En effet, la perspective de la 24e conférence-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui se tiendra à Paris en décembre prochain donne plus de relief et d'urgence à cet impératif.

Je crois vraiment que sur ce sujet du réchauffement des villes, les mégapoles notamment, où se concentre une grande part de la pollution atmosphérique, ont un rôle majeur à jouer.

Et puisque cette convention aura lieu dans notre ville, je pense qu'elle doit se montrer, notre ville, totalement exemplaire dans la lutte contre le réchauffement. Il est bien d'appartenir aux grands réseaux des villes, des cités et gouvernements locaux unis, les C 40, d'échanger les bonnes pratiques mais, Madame la Maire, il serait mieux encore d'obtenir des résultats tangibles dans la lutte contre la pollution, résultats qui, vous le savez, se font sérieusement attendre.

Permettez-moi une autre observation. Quelque chose manque un peu dans cette communication et j'espère qu'il ne s'agit pas que d'un simple oubli. Madame la Maire, vous ne dites rien ou presque, sauf au sujet en effet des incubateurs d'envergure internationale, de la nécessité urgente, impérieuse de construire une stratégie de long terme afin d'attirer durablement les investisseurs internationaux, les entrepreneurs, les chercheurs, les innovateurs et même les grands sièges sociaux.

Nous sommes plongés dans une concurrence particulièrement rude et le rayonnement de Paris, demain, se mesurera à notre capacité à rester une capitale pas simplement culturelle, pas simplement touristique, mais économique. Et je serai très intéressée de vous entendre sur ce point.

Pour terminer, je voudrais dire un mot du vœu que nous présentons, le groupe UDI-MODEM, à l'occasion de cette communication à dimension internationale.

Vous savez, notre groupe est très attaché à la proximité et aux actions concrètes qui restaurent le lien social et qui font vivre les territoires. Fidèles à cette démarche, nous proposons que la Ville de Paris conduise, en collaboration avec les mairies d'arrondissement, la création de partenariats - je dirais même de jumelages - entre les différents quartiers de la Capitale et de ces grandes métropoles étrangères.

Que ces partenariats, nourris de respect et surtout de reconnaissance mutuelle, puissent faire l'objet d'actions concrètes et prioritairement des projets permettant une forte implication des habitants de ces quartiers.

Nous pensons, Madame la Maire, qu'un effort spécifique doit être fourni par les quartiers bénéficiaires de contrats de ville afin, en effet, de montrer que ces quartiers, que certains ont qualifié de "no go zones", ne soient pas des zones mais des cœurs, le cœur du réacteur républicain dans lequel bat la vitalité et surtout, le cœur d'une France unie et rassemblée.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Madame MÉHAL. J'apporterai quelques réponses avant de donner tout à l'heure la parole à Patrick KLUGMAN.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, nous allons terminer notre intervention sur la singularité parisienne, de sa politique internationale que semble oublier l'UMP.

La communication la souligne pourtant à plusieurs reprises, notamment dans sa dernière partie, sur être la porte-parole indéfectible des valeurs universelles.

L'image de Paris échappe à nos élus. Elle représente souvent le meilleur de la France, comme le disent nombre de nos partenaires. Ainsi, la politique internationale de la Ville de Paris n'est pas celle du quai d'Orsay.

Le protocole assure à Paris une position privilégiée dans les rencontres de chefs d'Etat. La Ville de Paris s'est souvent affranchie de la politique du quai d'Orsay qui cherche un équilibre souvent incompatible avec les droits universels dont se réclament tous les défenseurs des libertés. Par exemple, dans la reconnaissance du génocide arménien ou dans celui des Tutsis, la Ville de Paris a su mettre en avant la vérité sur la bienséance diplomatique.

C'est tout à l'honneur de la Ville de Paris de mettre en avant les principes universels des droits humains, de la mémoire sans les hiérarchiser. Il en est de même avec la citoyenneté d'honneur, lorsque la Ville a nommé à ce statut, par exemple Mumia ABU-JAMAL, le Dalaï-Lama, Talisma NASREEN ou, tout récemment, Asia BIBI ou encore Cesare BATTISTI sous la protection de la Ville.

Nous pouvons aussi citer d'autres exemples, multiples, comme le soutien à l'Institut culturel kurde, pour lequel nous saluons un effort notable dans lequel vous avez accepté d'inscrire la Ville, Madame la Maire, suite aux sonnettes d'alarme tirées par différents groupes de la majorité, qui est d'une valeur inestimable autant en termes de symbole que de ressource culturelle historique.

Réciproquement, si Paris est moteur d'action comme le montre votre communication, elle est aussi très regardée. C'est pour cela que les actions de la Ville ne doivent pas donner l'effet de fausse impression ni être portées à de mauvaises interprétations. Ainsi, par exemple, la Ville de Paris ne doit pas laisser l'impression que Jérusalem est la capitale d'Israël mais qu'Tel-Aviv. Une polémique à ce sujet avait été lancée en 2008 par l'Union juive française pour la paix, après le don d'une fontaine dans la partie ouest de Jérusalem pour l'anniversaire de la création de l'Etat d'Israël.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - il va falloir conclure, Monsieur GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Je rappelle que la partie Est est arabe et occupée illégalement. Cette occupation et cette volonté d'annexion ont été condamnées notamment dans les résolutions 476 et 478 du Conseil de sécurité des Nations Unies.

C'est pour cela que le groupe Ecologiste n'a pas participé à la dernière rencontre du voyage de la délégation menée par Mme HIDALGO en Palestine...Il me reste 30 secondes.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur GLEIZES, vous aviez 1 minute 30. Non, vous aviez 1 minute 30. Il vous restait 1 minute 30 et vous en êtes à plus de 2 minutes.

Allez, mais terminez.

M. Jérôme GLEIZES. - Oui, pour terminer, il est important que cette délégation internationale soit valorisée à sa juste place, que son budget soit maintenu et nous faisons confiance à la pugnacité de Patrick KLUGMAN pour cela.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

La parole est à Mme Catherine DUMAS. Alors, il reste 5 minutes pour deux orateurs du groupe UMP.

Mme Catherine DUMAS. - C'est bien noté.

Madame la Maire, mes chers collègues, vous aviez bien voulu consacrer une partie de l'ordre du jour de ce Conseil de Paris à l'action internationale de la Ville.

J'ai noté que la dernière communication de la Ville remonte à 2004. Nous ne pouvons donc être évidemment que satisfaits de pouvoir parler de ce sujet aujourd'hui.

C'est évident, notre Capitale, grâce à son histoire, ses valeurs, son identité, fait rêver le monde entier. Paris ville-monde doit faire face aussi à des défis économiques, sociaux, environnementaux, des défis d'innovation également.

Paris, à l'aube du Grand Paris, doit renforcer chaque jour son rôle de capitale internationale. Pour ce faire, je voudrais intervenir sur deux points qui sont exclusivement du ressort du Conseil de Paris : l'action touristique et les grands rendez-vous internationaux.

Paris est la destination touristique préférée par 27 millions de visiteurs chaque année. Cependant, la ville-lumière et romantique, aimée pour ses musées, son shopping, ses marchés colorés, ses bistrotts doit encore optimiser ses qualités d'accueil.

Je pense à l'accueil dès l'aéroport, dans les gares, mais aussi aux lieux de séjour, aux transports bien sûr et également à l'accueil dans les monuments visités par les nombreux touristes.

Sur le sujet des monuments, je voudrais profiter de cette intervention pour vous interroger sur l'accueil des touristes à la Tour Eiffel qui, vous le savez, souffrent de beaucoup d'inconfort, d'attente. Qu'en est-il de la création d'un vrai centre d'accueil digne d'un monument emblématique et symbole de l'exposition universelle de 1889 ?

Il me semble urgent que la Ville puisse apporter une réponse. C'est une question qui a d'ailleurs été largement évoquée lors du dernier conseil d'administration de la Société d'exploitation de la Tour Eiffel.

Le second point que je souhaite aborder est relatif aux grands rendez-vous internationaux qui sont mentionnés dans votre communication. Tout d'abord je souhaite rappeler qu'en ce moment se déroule à Milan une exposition universelle sur le thème "Nourrir la Planète, Energie pour la Vie", 184 jours, du 1er mai au 31 octobre, pour faire découvrir à 20 millions de visiteurs les enjeux que pose l'alimentation partout sur la planète. Cent trente-quatre pays sont présents, dont la France, à travers un très beau pavillon, un pavillon Baltard en bois comme un marché ouvert sur le monde.

Je pense que Paris aurait pu occuper une place plus conséquente dans ce pavillon et mieux profiter de ces moments de rencontre, de partage, de communication pour faire la promotion de ses atouts, comme le font de nombreuses autres collectivités locales françaises, et également aussi la solidarité, comme vous l'avez évoqué vous-mêmes tout à l'heure.

Un autre projet pourrait voir le jour, celui porté par la France pour accueillir sur notre territoire l'Exposition universelle de 2025. La France n'a pas accueilli d'exposition universelle depuis 1900, c'est-à-dire plus d'un siècle. Elle doit saisir cette occasion, symbole de modernité, de fraternité mais aussi de solidarité, cette occasion de montrer les capacités de l'intelligence et de la production humaine.

Vous avez parlé, Madame la Maire, de chance pour Paris. Cette exposition s'adressera aux nombreux visiteurs, aux Français également mais aussi au monde entier. Je souhaite qu'elle trouve tout son sens dans l'action internationale de la Ville pour les années à venir.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. TRÉMÈGE pour le groupe UMP. Il vous reste un peu plus de 2 minutes.

M. Patrick TRÉMÈGE. - Merci, Madame la Maire.

Un propos bref, en réalité, il s'agit de défendre une proposition qui consiste à ce que la Ville offre une aide d'urgence au Népal. Vous savez tous les différents séismes qui ont ébranlé ce pays, qui est totalement dévasté.

Il nous a semblé important de proposer à notre Assemblée une aide d'urgence que nous pourrions confier à A.C.F., Action contre la Faim, dans la mesure où cette association a mobilisé assez rapidement un stock de matériels permettant d'assurer une intervention en eau et en assainissement et une distribution alimentaire d'urgence.

C'est l'objet de mon vœu.

De façon plus générale, Madame la Maire, pour éviter ce qui s'est passé en Haïti et que, par contre, l'Indonésie a réussi, c'est qu'au-delà d'une catastrophe qui nécessite une aide d'urgence, il serait intéressant dans le cadre de la coopération décentralisée que la Ville de Paris puisse mobiliser ses ingénieurs pour aider à la reconstruction d'un pays comme le Népal.

Evidemment de chaque drame, il faut pouvoir en tirer des aspects positifs. C'est l'occasion, quand on sait la situation en termes d'eau et d'assainissement et la situation particulière de Katmandou, il serait particulièrement

intéressant en terme de schéma directeur que l'on puisse entamer une coopération avec les autorités du Népal pour voir comment il serait possible d'associer les ingénieurs de la Ville à la reconstruction, notamment de canalisations, d'approvisionnements en eau, d'élimination des déchets, autant de domaines dans lequel la compétence de la Ville de Paris et de ses ingénieurs est reconnue dans le monde.

Je crois que ce serait, en dehors du vœu que je présente aujourd'hui, une action de coopération décentralisée qui serait extrêmement intéressante et utile pour le Népal.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur TRÉMÈGE, mais je rappelle que j'ai ouvert hier matin le Conseil de Paris justement avec ce sujet du Népal et que bien sûr nous l'avions anticipé. Mais les grands esprits se rejoignent et donc, tout va bien.

D'abord, je veux remercier bien sûr chacune et chacun d'avoir pris part à cette discussion. C'est vrai que dans cette communication et dans mon propos, on n'a pas pu tout évoquer tant le champ de l'intervention internationale de Paris est large. Nous sommes aussi passés très rapidement sur la question du travail à l'échelle européenne. Paris est une grande capitale européenne et cela nous importe tous.

Je veux saluer d'ailleurs aux côtés de Patrick KLUGMAN le travail fait par Hermano SANCHES RUIVO, conseiller délégué, et dire qu'à travers notamment la mobilisation de toutes les associations de ressortissants européens, il y a vraiment un engagement très concret de Paris dans cette question européenne, à travers les réseaux Erasmus qui sont mobilisés. Les jeunes Parisiens qui partent faire Erasmus et les jeunes Erasmus qui viennent à Paris, c'est un réseau extrêmement puissant et dynamique, sur lequel je compte beaucoup.

Mais nous avons eu aussi, nous l'avons évoqué très rapidement, le Sommet des maires européens, le 26 mars, en préparation notamment de la COP 21, qui a été un grand succès. Il a été salué d'ailleurs par le Secrétariat général de l'ONU. J'ai reçu la semaine dernière la responsable de la COP 21 auprès de M. BAN KI-MOON. Ce que nous avons décidé ici à Paris, notamment avec les commandes groupées de matériels et de véhicules est une grande première à l'échelle européenne, et est regardé de très près à l'échelle mondiale, des commandes groupées qui engagent pour la première fois Rome, Paris et Bruxelles, d'autres villes viendront se joindre à nous.

C'est un travail très important que nous avons porté, comme aussi les débats sur la Fête de l'Europe qui a été décentralisée, cela répond aussi à une demande formulée par Mme MÉHAL notamment, d'un lien plus fort avec les arrondissements. Il y a sûrement d'autres choses encore à faire et je suis tout à fait partante, mais disons que ce sujet-là, nous l'avons évoqué un peu rapidement.

Je voudrais vous dire aussi très rapidement que, quand on parle de relations internationales, de rôle international de Paris, c'est vrai qu'on touche la politique touristique, on touche la politique de développement économique et on touche des sujets comme celui de la Tour Eiffel. Il n'est pas possible ici de tous les évoquer, mais tous vont venir, y compris la Tour Eiffel, devant notre Conseil pour des débats sur l'accueil des touristes et la façon dont on peut mettre beaucoup mieux à profit encore ce monument qui est emblématique de notre pays et de notre ville.

Mais, hier soir par exemple, il y avait, ici à l'Hôtel de Ville, la réunion d'un réseau d'investisseurs internationaux, donc nous faisons ce travail bien sûr au fil de l'eau, avec Jean-Louis MISSIKA, dans le cadre de ce que nous avons évoqué hier matin sur la ville intelligente et durable, avec les réseaux universitaires et de chercheurs avec Marie-Christine LEMARDELEY.

Bref, il y a une implication très forte sur la question économique, parce que nous savons qu'il y a une compétition très importante entre les grandes villes-monde, et pour que Paris reste dans cette position de leader, puisque nous sommes dans tous les classements internationaux dans les trois premiers des grandes villes à l'international pour l'attractivité, eh bien il faut sans cesse remettre en question nos modèles et sans cesse être dans des propositions nouvelles.

Ce n'est pas simplement dans l'affirmation de notre force et de notre puissance. J'adore Boris JOHNSON et je crois qu'il nous le rend bien. Quand il vient ici, nous avons des relations extrêmement amicales et stimulantes. Mais, vous savez, Paris n'a rien à envier à Londres en termes d'attractivité économique, et notamment de soutien à ce réseau et à cette économie numérique des "start-up". Nous sommes devant Londres en matière de création d'entreprises dans le secteur du numérique.

Je pense que Paris a des atouts qui sont reconnus de tous à l'international et nous n'avons pas à rougir face à Londres et, en tous les cas, je préfère être Maire de Paris que Maire de Londres, parce que cette ville, pour moi, est

la plus belle au monde et celle qui présente le plus grand nombre d'atouts par rapport à d'autres capitales. Mais bon ! Après chacun fait comme il l'entend et va chercher ses modèles là où il le souhaite.

Je vais m'arrêter là et donner la parole à Patrick KLUGMAN qui va répondre sur l'ensemble des préoccupations qui ont été posées par vous.

Je vous remercie.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Effectivement, c'est un débat qui, par sa richesse et sa vigueur, fait bien écho à l'action internationale de la Ville. J'ai l'habitude de dire, et c'est une réalité que nous avons constatée, que la Ville de Paris est probablement la ville la plus active au monde sur la scène internationale. Cela je pense que nous n'en sommes peut-être pas assez conscients, en tout cas toutes les autres villes, celles que nous rencontrons, les réseaux de collectivités, eux, en sont bien conscients.

Cela se vérifie particulièrement dans deux domaines.

Le premier domaine, c'est l'animation des réseaux de villes et la manière dont Paris porte la voix des collectivités locales.

Le deuxième lieu, où évidemment cela se voit et se vérifie - il y a eu de nombreuses interventions à cet égard -, c'est la solidarité internationale.

Mais Paris est la voix des villes ; Paris est l'animation des réseaux de villes.

Vous avez, chacun, fait état, bien sûr, de cette année qui est, pour nous, particulière qui est l'année d'organisation de la Conférence sur le climat. Célia BLAUDEL bondissait sur son siège en disant, à juste titre, que nous n'avons pas attendu d'avoir la COP à Paris pour agir sur le climat et que nous avons un Plan Climat depuis 2007 à Paris, ce que, aussi, beaucoup de villes nous envient.

Mais cette conférence sur le climat, effectivement, la Maire de Paris a décidé que nous organiserons, dans le cadre de la COP, un sommet ; que ce sommet, ce serait le "Sommet des Mille Maires" ; que ce "Sommet des Mille Maires", ce serait l'endroit où tous les réseaux de collectivités, tous ceux que vous avez cités, chers collègues, les villes francophones - l'A.I.M.F. -, les réseaux engagés sur le climat - ICLI, C40 -, les réseaux généraux - CGLU -, tous ces réseaux vont se réunir à l'invitation de Paris. Quel est l'enjeu ?

L'enjeu, c'est que les villes existent, dans le cadre d'un accord général sur le climat parce qu'on sait que, si les villes sont les lieux des concentrations - des concentrations des pollutions, des concentrations des populations -, ce sera aussi l'espace des solutions, et qu'un accord sur le climat qui ne prendrait pas en compte les villes serait un accord vain. Et c'est à Paris et par Paris que cela risque, en tout cas que cela peut se faire. C'est ce que nous espérons.

Ce "Sommet des Mille Maires" est inédit. Il n'y a jamais eu autant de maires réunis au même endroit sur un tel enjeu. Je crois que cela résume peut-être mieux que tout le reste notre ambition et nos réalisations et ce à quoi nous travaillons chaque jour.

Le deuxième aspect, effectivement, où nous sommes des leaders, et j'ai envie de dire "malheureusement", c'est la solidarité. Paris est la ville qui exerce le plus cette mission de solidarité. Beaucoup de villes au monde n'en ont pas les moyens ni les possibilités.

Une ligne le démontre parfaitement, évidemment : c'est celle que j'anime avec Bernard JOMIER, qui concerne la lutte contre le VIH-Sida en Afrique.

Quelle collectivité au monde consacre, depuis 2001, 2 millions d'euros par an pour que des populations aient accès aux soins ? Pour que des personnes puissent parler de ce que c'est d'être victimes du VIH ? Qu'elles n'en aient plus honte ? Qu'elles soient mieux intégrées dans leur société, où qu'elles se trouvent dans le monde ?

C'est cela, l'action de Paris, avec notamment l'accord que nous avons fait avec ONUSIDA à Paris au mois de décembre dernier.

Ces deux domaines montrent comment Paris agit sur le monde.

Il n'y a pas que cela : il y a l'attractivité, évidemment, il y a le tourisme. Vous avez compris, l'action internationale n'est pas seulement du fait de l'adjoint en charge des relations internationales, et c'est mon autre

fiereté : cette action, elle est collective, elle est transversale. Dans cette collectivité, dans cette transversalité, effectivement, je suis l'adjoint en charge des relations internationales mais j'ai l'honneur d'être dans une équipe qui fonctionne bien, qui travaille bien. On a cité mon collègue Hermano mais il y a mes nombreux voisins de devant et d'à côté, avec lesquels toute cette action internationale, au sens très large, prend corps chaque année.

Le troisième motif de fiereté, c'est que cette action - et c'est pour ça qu'elle est efficace, et c'est pour ça qu'elle est visible -, c'est que cette action, elle est consensuelle. Pourquoi est-elle consensuelle ? Elle est consensuelle parce que c'est la volonté de la Maire de Paris.

C'est la volonté de Paris, par exemple, d'avoir fait plus de voyages de délégation sur des événements que nous jugeons essentiels, pas nous, Exécutif, pas nous, Socialistes, nous, Ville de Paris.

C'est pour ça que je suis heureux d'avoir partagé avec vous, chers collègues, des voyages à Auschwitz, des voyages en Israël et en Palestine, et des voyages encore comme nous le ferons probablement à Erevan dans quelques mois.

Cette volonté d'être très consensuel, cela marque notre influence.

Beaucoup d'entre vous nous ont interrogés sur l'absence de suivi. Vous avez remarqué que l'essentiel du budget de la DGRI, sur lequel je reviendrai, est décidé de manière extraordinairement collégiale et transparente. Vous avez remarqué, par exemple, que le dispositif "Oudin" est un dispositif que nous animons avec Mao PENINOUE et Celia BLAUEL, y compris dans sa version étendue avec aujourd'hui le traitement des déchets à l'international ; mais que dans ces comités d'engagement, il y a aussi des représentants des groupes politiques, il y a aussi des représentants des usagers ; que la ligne sur la solidarité sur le sida est animée avec Bernard JOMIER, bien sûr, mais en relation constante avec les O.N.G. L'essentiel du budget international de la Ville de Paris est en fait co-animé et, la plupart du temps, de manière consensuelle.

C'est extraordinairement important parce que, quand la Maire de Paris voyage ou quand elle s'exprime ou quand elle élève un citoyen d'honneur, elle le fait vraiment au nom de tout Paris.

On a beaucoup parlé d'Israël et de la Palestine, probablement parce que nous revenons de cet endroit, de cette zone. C'est l'honneur de Paris d'avoir une doctrine : la doctrine, c'est que nous allons partout et que nous parlons à tous. Et nous parlons à tous de la même chose. Nous sommes pour la paix entre Israéliens et Palestiniens. Nous sommes pour la solution dite de deux peuples et de deux Etats.

Notre seule manière d'aider à la réalisation concrète de cet objectif est d'avoir des liens concrets et efficaces avec les deux côtés.

Ce que nous faisons en termes d'accès à l'eau en Palestine, à Jéricho et Bethléem est, à cet égard, bien plus efficace que beaucoup de banderoles ou de discours que j'ai entendus dans ma vie.

Ce que nous faisons également avec Tel-Aviv, pour que nos incubateurs soient en lien, pour que les Parisiens profitent de cette autre "startup Nation" et que nous ayons des échanges concrets, je pense aussi que c'est une manière d'aider au rapprochement des uns et des autres.

Je vais répondre rapidement que cet aspect consensuel de notre action internationale, cette manière que nous voulons de nous réunir sur ces sujets, qui fait que, la plupart du temps, quand nous avons un vœu qui vient de l'Opposition, la plupart du temps, nous sommes amenés à l'accueillir favorablement parce que c'est une manière de conduire une politique et de placer la voix de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Même sur le Népal.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Surtout sur le Népal !

Je vais venir sur le Népal.

En l'occurrence, puisqu'il faut que je réponde aux vœux en même temps, évidemment, nous n'entendons pas élever Marwan BARGHOUTI au rang de citoyen d'honneur.

Je précise, à cet égard, que nous avons une petite jurisprudence et c'est celle-là que je voudrais ici faire entendre : un citoyen d'honneur, pour nous, à la Ville de Paris, si je regarde ce qui s'est fait jusqu'à présent, c'est quelqu'un qui est généralement menacé de mort et c'est quelqu'un sur lequel nous pouvons nous entendre les uns et les autres, quelle que soit notre position dans cet hémicycle, pour lui décerner un titre de protection dont il a impérativement besoin au moment où nous le décernons.

Je crois, sans porter de jugement sur Marwan BARGHOUTI, parce que je comprends que nous n'ayons pas la même opinion à son sujet, qu'il n'entre pas dans le cadre de cette jurisprudence.

J'en profite pour vous dire que, bientôt, nous aurons un comité de la citoyenneté d'honneur dans le cadre duquel nous discuterons et dans le cadre duquel tous les groupes, mais pas seulement les groupes, seront représentés.

En revanche, s'agissant du vœu que nous vous avez adressé sur Mumia ABU-JAMAL, son état de santé et ses conditions de détention, évidemment, cela correspond à nos valeurs, à notre engagement constant contre la peine de mort dont il a été un jour menacé. Je pense que, effectivement, la Maire de Paris pourrait tout à fait adresser un courrier pour faire état de son inquiétude.

Voilà une manière aussi de répondre à notre politique internationale.

Je vais répondre, pardon un peu trop rapidement, à la plupart de vos préoccupations.

Cher Jean-Didier BERTHAULT, vous nous avez parlé du "Fonds vert" et de la COP 21. Je crois que, s'agissant du "Fonds vert", il est d'ores et déjà acté, décidé et nous avons ce "Sommet des Mille Maires" dont j'ai parlé. Nous avons la réunion européenne des maires qui a eu lieu ici, en présence du commissaire européen, du Président de la République, du Ministre des Affaires étrangères, qui a été vue et, je crois, illustrée partout.

Je crois qu'en termes d'engagement européen concret, on avait rarement fait mieux à Paris. C'est dommage, ou c'est heureux, mais, en tout cas, c'est ainsi !

Cela ne veut pas dire que l'on ne doit pas continuer et, cette année, la Fête de l'Europe a été déconcentrée. Nous continuerons à le faire dans ce cadre-là.

Sur le dispositif "Oudin", je vous ai répondu : c'est l'un des dispositifs les plus ouverts que nous ayons et je pense, d'ailleurs, que c'est celui-là qui nous permet souvent d'agir par la voie d'urgence, comme aujourd'hui pour le Népal.

Cher Eric AZIÈRE, vous avez parlé magnifiquement de notre ville et de notre action internationale. J'en ai presque rosé, je vous en remercie !

Mais vos mots nous engagent tous et la grande conférence que vous appelez de vos vœux, dont on a aussi un peu parlé pendant ce voyage en Israël et en Palestine, je pense que ce serait bien que cela devienne une réalité et j'espère que nous pourrions y associer tous les groupes pour que, encore une fois, cette volonté de paix soit déjà partagée et portée par chacun d'entre nous ici.

Chère Danielle SIMONNET, j'ai vu avec quelle vigueur vous voulez défendre le budget de l'action internationale de la Ville de Paris.

Je vous assure qu'il n'est pas menacé au point de provoquer votre indignation. Je tiens à dire, parce que c'est un point d'interrogation, que le budget de la Ville de Paris à l'international fait fantasmer beaucoup de monde. Je préfère le donner, car il est public. Il s'agit de 5,7 millions d'euros, dont une grande part est cette ligne de 2,139 millions d'euros cette année pour la solidarité sur la santé à l'international.

Ce budget, en revanche, ne comprend pas l'entièreté de nos actions puisque nous avons des cofinancements qui sont chaque jour plus importants. Sachez que ce budget de l'action internationale a été un peu plus important dans le passé. Il est monté à peu près jusqu'à 7 millions d'euros, mais cela correspond au budget général de la Ville.

Encore une fois, et je voudrais que chacun en soit conscient, il n'y a pas d'autre collectivité qui fasse autant dans le monde sur l'international.

Je pense que nous devons agir dans le cadre du budget de la Ville, nous ajuster à ses contraintes et être tout à fait conscients que ce budget est un atout très précieux qui nous est donné par rapport à beaucoup d'autres collectivités dans le monde.

Marie ATALLAH, vous avez insisté sur la Cité des Arts, notamment sur la protection que nous accordons aux journalistes et aux artistes. La Maire l'a rappelé : en 2016, nous accueillerons l'assemblée générale des villes refuges. Je voudrais dire que nous avons aussi cette institution, que le monde entier nous envie parce qu'il n'y en a pas d'autre, c'est la maison des Journalistes, avec une magnifique exposition, "Alep Point Zéro". Je vous invite à vous y rendre. Il n'y a pas d'autre ville qui ait un tel lieu sur son territoire. Cela permet à des gens qui ne peuvent plus créer chez eux de continuer à exposer et à travailler chez nous. Donc Paris ville refuge sera particulièrement célébrée en 2016.

Vous avez, Nicolas BONNET-OULALDJ, insisté sur le TAFTA. Danielle SIMONNET également est revenue sur cette question. Je crois que la Ville de Paris s'est déjà beaucoup exprimée. Nous avons exprimé notre vigilance à plusieurs reprises. Nous sommes, dans le cadre de ces vœux, censés organiser des débats sur le territoire parisien. Nous y prendrons toute notre part. Notre préoccupation est constante, même si notre expression n'est pas forcément unanime. Mais que ce débat ait lieu et que les Parisiens en soient les témoins, c'est votre souci, que vous avez constamment porté ici, et nous le rejoignons parfaitement.

Chère Fadila MÉHAL, vous avez souhaité insister sur le numérique. Vous dites que vous n'entendez pas assez la Maire de Paris parler du numérique. Je crois que, malheureusement - ce sera notre premier désaccord dans cette salle - il faut être un peu sourd pour ne pas entendre Anne HIDALGO parler du numérique. Je l'ai vu parler du numérique avec toutes les personnes que nous avons rencontrées. Je crois que tous les Parisiens l'ont entendu parler tout le temps du numérique, tant c'est quelque chose qu'elle porte.

Anne HIDALGO a raison en disant que nous sommes la ville au monde qui fait le plus pour les "start-up" en termes de politique d'incubateurs. Nous sommes des leaders mondiaux sur ce domaine et nous entendons le rester. Par exemple, des incubateurs que Jean-François MARTINS connaît bien, comme le Welcome City Lab, sont des dispositifs qui nous sont enviés dans le monde entier.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Et qui vont être implantés dans d'autres pays : à Mexico. Nous sommes en train de travailler avec Dakar, avec beaucoup d'autres villes sur ces implantations.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - S'agissant de votre vœu, chère Fadila MÉHAL, de créer la mise en place de liens d'amitié entre quartiers, nous pensons que c'est tout à fait utile pour faire connaître l'action internationale, pour la développer sur le territoire parisien et auprès des Parisiens. Cela va évidemment poser des questions compliquées d'organisation et de budget. Il faut bien le reconnaître.

Je vous propose de donner un avis favorable à votre vœu, sous réserve de quelques amendements, notamment de parler de liens d'amitié internationaux plus que de partenariat, de les limiter à deux par arrondissement, et que ces liens d'amitié soient validés par la Maire de Paris pour que nous puissions vous accompagner, y compris dans leur mise en œuvre. Mais je pense que c'est tout à fait utile. Nous souhaiterions qu'un effort spécifique soit fourni pour les quartiers de Paris bénéficiaires du nouveau contrat de ville.

Voilà l'avis favorable que je vous donne à cet égard.

Je voudrais également répondre, en espérant que je n'ai rien oublié, en ce qui concerne les vœux sur le Népal. Nous en avons deux. L'un nous demandait de soutenir Action contre la faim. C'est une O.N.G. que nous aimons beaucoup et que nous soutenons beaucoup. C'est la raison pour laquelle, à projet à valeur égale, nous avons préféré, sur l'aide d'urgence au Népal, plutôt accorder une aide à OXFAM d'un montant de 40.000 euros sur le dispositif OUDIN. Je vous précise que l'année dernière, nous avons octroyé 350.000 euros à Action contre la faim au titre de l'aide d'urgence. Vous comprenez bien que c'est un souhait que nous avons de diversifier nos bénéficiaires de l'aide d'urgence, avec beaucoup de respect pour Action contre la faim.

S'agissant de solidarité culturelle avec l'U.N.E.S.C.O. que vous nous proposez, cher Jean-Didier BERTHAULT, il nous semble, surtout après un vœu que nous avons adopté compte tenu des destructions opérées par Daesh du patrimoine de l'humanité, - cela rejoint les propos de certains d'entre vous, notamment les propos d'Eric AZIÈRE -, faire une journée de solidarité culturelle avec le Népal nous semble trop réducteur et pas à propos par rapport à la solidarité culturelle que nous devons montrer sur tous les sujets dans le monde entier. Cela ne me dérange pas, au contraire, que nous ayons des journées de solidarité culturelle. Mais je crois que le sujet du Népal est une focale trop étroite pour que l'on puisse donner un avis favorable à votre vœu.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - On peut aménager ce sujet. Je ne veux pas déjuger ce que vient de dire Patrick KLUGMAN, mais que Paris puisse mobiliser, avec des réseaux de villes auxquels nous participons, les autres réseaux de villes sur la solidarité au Népal et qu'il y ait une expression, un rassemblement, ce n'est pas un sujet. Mais il est vrai qu'on ne les oppose pas.

On n'oppose pas le travail sur les minorités, notamment chrétiennes, et le Népal, mais ce sont deux sujets d'ordre différent. Je vous proposerai en "live" que l'on adopte votre vœu, que l'on dise qu'il s'agit, en partenariat avec l'U.N.E.S.C.O., de la Ville de Paris et des réseaux de villes dont nous sommes membres, pour être plus précis. Si vous en êtes d'accord, on pourra accéder à votre proposition.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Proposition d'amendement doux de la part de la Maire de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je suis trop gentille !

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Nous sommes dans une volonté qui est constante chez nous, dont chacun peut me donner acte, une volonté de construire vraiment ensemble cette politique internationale de la Ville de Paris qui nous accorde une visibilité particulière, un rôle particulier. A cet égard, je dois dire qu'habituellement, les débats que nous avons ici sur les relations internationales et les grands enjeux - qui nous font parfois nous prendre, en tout cas certains d'entre nous, pour la tribune de l'O.N.U., parfois malheureusement ou heureusement à tort - font quand même que ces débats font honneur à notre collectivité.

Pour ma part, j'ai un grand plaisir à conduire la politique internationale sous l'autorité de la Maire de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, cher Patrick KLUGMAN.

Je vais donc mettre à présent aux voix les vœux, puis les projets de délibération.

Concernant le vœu n° 3 déposé par le groupe UDI-MODEM, Patrick KLUGMAN vous a proposé un amendement en séance.

Etes-vous d'accord sur cet amendement, Madame MÉHAL ?

Mme Fadila MÉHAL. - Je souscris à la sémantique de remplacer "jumelage" par "liens d'amitié". Pour les expérimentations, si j'ai bien compris, autour de deux arrondissements, je souhaiterais qu'elles puissent être mises en place sur un arrondissement de l'Est et un de l'Ouest parisien.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Très bien. Je pense que la commission qui suit les questions internationales pourra aussi donner son avis sur la nature. Pourquoi pas le mot "jumelage" ? Parce que l'on n'a pas le droit de faire d'autres jumelages qu'avec Rome. Nous sommes contraints, mais nous avons beaucoup d'accords. Nous avons déjà eu ce débat.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition vœu déposée par le groupe UDI-MODEM, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2015, V. 175).

Concernant le vœu n° 4 déposé par le groupe UMP, il y a une proposition d'amendement, Patrick KLUGMAN ?

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Nous rejoignons le vœu de l'UMP, mais...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Ce n'est pas la même association.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Effectivement. Il y a un changement de bénéficiaire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous êtes d'accord sur cette modalité ?

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Oui.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2015, V. 176).

Pour le vœu n° 5 du groupe UMP concernant le Népal, avec la modification que je vous ai proposée. Vous êtes d'accord, Monsieur BERTHAULT, sur cette modification ? Oui.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 177).

Sur le vœu n° 6 déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche, c'est avec un avis favorable de l'Exécutif. Je ferai donc un courrier. Nous avons toujours soutenu ce combat contre la peine de mort. C'est le combat qui est le nôtre pour Mumia Abu-Jamal.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 178).

Concernant le vœu n° 7 déposé par le Groupe Communiste - Front de Gauche, c'est avec un avis défavorable. Il s'agit de la citoyenneté d'honneur et pour les raisons évoquées par Patrick KLUGMAN, sur cette citoyenneté d'honneur, j'émet un avis défavorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 18.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DGRI 18).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 19.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DGRI 19).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 21.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DGRI 21).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 22.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DGRI 22).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 31 - DPE.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DGRI 31 - DPE).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 286 - DGRI.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DAC 286 - DGRI).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 293 - DGRI.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DAC 293 - DGRI).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 2 - DAC - DGRI.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DASES 2 - DAC - DGRI).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 129 G - DAC - DGRI G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DASES 129 G - DAC - DGRI G).

Il n'y a pas de vote sur la communication et donc, les projets de délibération et vœux ont été présentés et adoptés, conformément au vote qui vient d'avoir lieu ce matin.

Je vous remercie.

2015 SG 14 - Aménagement des berges de Seine - Liaison Bastille/Tour Eiffel (1er, 4e, 7e, 12e).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Sans autre interruption, nous allons maintenant passer aux débats organisés sur l'aménagement des berges de Seine, concernant la rive droite, la liaison Bastille-Tour Eiffel, qui concerne plus particulièrement les 1er, 4e, 7e et 12e arrondissements, et qui sont contenus dans le projet de délibération SG 14.

Je vais bien sûr introduire notre débat.

Mes chers collègues, comme vous le savez, Paris a initié en 2010 un processus de reconquête des berges de Seine d'une ampleur sans précédent. La transformation des berges rive gauche représente un succès incontestable et incontesté, tant au niveau de la qualité de vie des usagers et des riverains que de la vitalité économique ou de la lutte contre la pollution. Cet équipement est devenu immédiatement un des plus emblématiques de notre ville, sans susciter les perturbations annoncées par certains.

Avec plus de 4 millions de visiteurs par an, les Parisiens, les Franciliens, les touristes du monde entier ont pu s'approprier ce lieu magique au cœur de Paris. En effet, nous sommes maintenant en mesure de tirer un bilan précis. Depuis le début de l'été 2013, les berges ont connu une très forte affluence qui ne s'est jamais démentie, par le grand nombre, la variété, le caractère modulable des animations qu'elles ont accueillies : plus de 200 opérateurs d'événements pour plus de 1.000 manifestations, les berges n'ont cessé de progresser, de se réinventer, impliquant toujours davantage les nombreux acteurs concernés et surtout, j'insiste, les citoyens eux-mêmes, qui ont trouvé tout seuls le mode d'emploi, sans qu'on ait besoin de dire ce qu'ils avaient à faire et où ils avaient à le faire.

La pollution de l'air a baissé, avec une diminution moyenne de 15 % au niveau du dioxyde de carbone sur ce site.

Les niveaux de bruit, bien sûr, ont également fortement diminué, ce qui a participé à l'amélioration du cadre de vie à proximité de ce tronçon de la rive gauche, impactant également le niveau sonore en face des berges piétonnisées, rive droite, qui lui aussi a été en baisse.

Les circulations douces ont été favorisées, avec notamment un formidable essor de l'usage du Vélib' dans le centre de Paris.

Enfin, aucune entrave réellement significative à la fluidité du trafic n'a été constatée. Les chiffres sont d'ailleurs conformes aux prévisions, voire même inférieurs aux prévisions initiales.

Sur les itinéraires de la rive gauche, impactés par le projet, la hausse des temps de parcours s'est stabilisée à des niveaux faibles. Ainsi, entre le quai d'Ivry et le quai d'Issy, le temps de parcours a augmenté de 2 minutes aux heures de pointe, pour un temps de parcours total d'environ 34 minutes. Cette reconquête doit aujourd'hui se poursuivre, parce que l'engouement populaire, le progrès écologique, la préservation de la mobilité seront au rendez-vous, comme ils l'ont été pendant la première étape, et parce que la pollution locale causée par la circulation routière reste encore trop forte dans notre ville.

Donc, l'acte 2 de la reconquête passe par la piétonisation d'un nouveau tronçon de la rive droite, afin de créer une continuité qui relierait les lieux emblématiques que sont la Place de la Bastille à la Tour Eiffel. Cette continuité a vocation à s'inscrire sur un axe plus large, joignant les Bois de Vincennes et de Boulogne, et au-delà, le bassin de la Seine autour du projet Vallée de Seine. La concertation est bien sûr au cœur de ce processus qui associe de manière transparente tous les acteurs impliqués. Je pense évidemment aux services de l'Etat, notamment la Préfecture de Police, Voies navigables de France, Ports de Paris, mais également aux mairies d'arrondissement, associations, le S.T.I.F., la R.A.T.P. et puis, les prestataires privés qui sont aussi concernés.

Je pense enfin à nos concitoyens, qui sont les premiers concernés par un aménagement capable d'améliorer leur quotidien.

Cette concertation sera lancée cet été afin d'arrêter, dès l'automne, un projet qui est à la fois d'intérêt parisien et d'intérêt métropolitain, tant il est vrai que les berges reconquises constituent une destination prisée par les Franciliens, et notamment par des familles issues de catégories populaires de toute l'Ile-de-France. Je les rencontre régulièrement et lorsque je me promène sur les berges et que je demande à chacune et chacun d'où il est, tous me disent Parisiens, mais Parisiens de Boulogne, Issy-les-Moulineaux, Sarcelles et au-delà. Et ils sont tous Parisiens.

Chacun pourra ainsi s'exprimer à chaque étape du projet, lors de réunions publiques, dans l'esprit démocratique et participatif qui préside déjà à la gestion quotidienne des berges rive gauche. En ce sens, la reconquête des berges participe aussi de la reconquête démocratique dont nous avons fait une priorité. Nos objectifs sont en effet les mêmes que ceux qui ont prévalu sur la rive gauche, mais ils font une place importante aux principaux chantiers de cette mandature. La réduction de la pollution, c'est l'enjeu de santé publique numéro 1 sur lequel nous ne pouvons pas transiger. Et je le redis avec force, la diminution de la part de circulation automobile dans notre ville, qui s'observe depuis des années, c'est une tendance forte que j'assume pleinement, et j'assume la

poursuite de cette tendance. Il faut bouger autrement. La mobilité, oui, mais plus la mobilité au diesel, plus la mobilité qui génère ce risque majeur de santé publique sur nos concitoyens.

C'est pourquoi je souhaite que la voie Georges Pompidou, ou une partie d'entre elle, selon le scénario qui sera choisi, soit rendue aux piétons et aux cyclistes, ce dès 2016, au printemps 2016. En effet, à la continuité piétonne doit s'adjoindre une continuité cyclable, selon les modalités qui garantiront les meilleures conditions de sécurité, et en cohérence avec le programme Vélo 2015-2020, que Christophe NAJDOVSKI a présenté et porte avec beaucoup de talent pour nous tous.

Il s'agit donc de restituer aux Parisiens un espace de respiration et de promenade dans le centre historique de Paris, un espace qui évolue au fil des saisons et d'activités gratuites à destination de tous les publics. Malgré les difficultés liées au site, l'accessibilité de tous, et en particulier des personnes en situation de handicap, c'est un défi majeur que de reconquérir ces berges de Seine.

Par ailleurs, le projet intègre les critères liés à la spécificité du site, en particulier, bien sûr, son caractère inondable, que nous avons déjà intégré sur la partie rive gauche. La réversibilité et la sobriété des aménagements demeureront donc la règle.

Dans le même temps, l'environnement de la Seine et de ses abords sera mis en valeur par la préservation et le développement de la biodiversité, et la végétalisation de certains murs.

Nous savons que c'est un corridor écologique majeur et il nous faut absolument miser sur ce caractère de corridor écologique. En créant un réseau de circuit piétonnier rendant plus sûrs, plus conviviaux, plus fluides les déplacements, nous contribuerons aussi à retisser le lien entre les citoyens et le fleuve, parce que c'est cela aussi dont il s'agit.

Il ne s'agit pas simplement d'une reconquête piétonne, il s'agit de remettre les citoyens dans un rapport direct avec l'eau, avec le fleuve, comme d'autres villes ont pu le faire, qu'elles aient une présence de la mer ou d'autres fleuves, c'est la reconquête d'espaces qui sont directement connectés au fleuve - qui est un élément important - et qui fait que le caractère de corridor écologique a un sens, y compris dans la lutte contre la pollution, puisqu'y compris dans des moments où nous avons connu des pics de pollution, c'étaient les seuls endroits respirables de la capitale que de se promener sur les bords de Seine.

Enfin, dans le contexte de crise qui frappe Paris, comme le reste du pays, cet aménagement doit renforcer encore l'attractivité de notre ville. Attractivité touristique, mais aussi avec le développement de nouvelles activités utilisant la voie d'eau, notamment cette voie d'eau doit encore plus participer au dynamisme économique, dans les critères qui ont prévalu à son inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO, et notamment son caractère minéral, je le redis. On peut essayer de s'en affranchir et d'aller plus loin dans la végétalisation, mais je ne souhaiterais pas que nous risquions un déclassement du site, au regard de l'UNESCO, en rêvant sur des espaces antérieurement végétalisés, que nous ne pourrions pas faire, parce que le classement Unesco est aussi quelque chose d'important et nous contraint notamment par rapport à cette question minérale et végétale.

Mais il y a aussi, bien sûr, tout ce que la voie d'eau peut apporter en termes de fret, en termes d'attractivité économique, et notamment pour le transport des voyageurs, mais aussi, bien sûr, des marchandises, et nous l'intégrons pleinement dans nos réflexions.

Mes chers collègues une ville moderne, c'est une ville qui sait se réinventer sans cesse, qui sait respirer, rayonner. C'est pourquoi nous devons poursuivre aujourd'hui dans cette dynamique de fluidité et d'ouverture qui se dessine au cœur de Paris et qui dessine un espace de partage et de liberté offert à tous.

Avec cet acte 2 des berges de Seine, c'est une vision de la ville que nous portons. C'est une vision du progrès aussi qui s'affirme dans une ville qui est capable de se penser au sein d'un environnement naturel, et non pas contre lui. Le progrès cesse d'être quantitatif pour devenir aussi qualitatif. Les berges reconquises témoignent de ce projet qui est construit en harmonie avec notre environnement naturel, culturel, économique et social. Ce progrès que nous cherchons pour Paris, il est vrai, loin des autoroutes urbaines où l'épanouissement des voitures a pris la santé et l'épanouissement du citoyen.

Je tiens bien sûr à remercier très chaleureusement Christophe NAJDOVSKI et tous mes adjoints qui participent à ce travail de reconquête des berges. Ils sont nombreux à être associés. Je pense bien sûr à Jean-Louis MISSIKA, mais Pénélope KOMITÈS, également Bruno JULLIARD ou encore Colombe BROSSEL tous travaillent collégalement avec lui dans l'intérêt de Paris.

Porter ce progrès aujourd'hui, mes chers collègues, c'est avoir le courage de replacer nos atouts naturels au cœur de la ville par une intégration urbaine et paysagère capable de mettre en valeur un site emblématique de notre

histoire et de notre identité. C'est avoir le courage, et nous l'avons, je le porte pour cette majorité aussi, de réduire fortement la place de la voiture, de faire de notre ville une ville dans laquelle il n'y aura plus de diesel, à horizon de 2020, pour améliorer en proportion les conditions de notre santé et de notre vie quotidienne.

Je veux dire aussi que c'est porter une vision qui a été celle de nos prédécesseurs, et je pense à André Gorz. Nous avons inauguré le quai André Gorz, il y a quelques mois, sur la Rive Gauche. Et André Gorz, dans des écrits datant des années 70, imaginait déjà Paris comme une ville dans laquelle il y aurait des vélos, dans laquelle la voiture ne serait plus le moyen de locomotion numéro un, une ville dans laquelle - disait-il - dans les années 70, il y aurait même un service public municipal du vélo, précurseur de notre Vélib, et donc - oui, le Vélib' est un service municipal du vélo, chère Danielle SIMONNET, merci d'en attester -, et donc c'est aussi s'inscrire dans cette vision et peut-être affirmer que finalement l'histoire des voitures sur les voies sur berges aura été une histoire éphémère, parce que au fil du temps et au fil de l'histoire de Paris, ce qui aura surtout caractérisé les quais de Seine, c'est le rapport des Parisiens à leur fleuve et la possibilité pour eux d'y avoir accès et de s'y promener.

C'est ce que nous allons refaire ici. C'est mettre fin à cette histoire éphémère, mais qui a pourtant beaucoup impacté négativement notre ville, celle d'une ville construite autour d'une autoroute urbaine qui avait pour espace le plus beau paysage de Paris, celui de son fleuve. Aujourd'hui les Parisiens, avec cet acte 2 que nous lançons, vont pouvoir se réapproprier cet espace magnifique.

Je vous remercie.

La conférence d'organisation a donc convenu d'un débat organisé sur ce projet.

Donc, je donne maintenant la parole à Rémi FÉRAUD, Président du groupe Socialiste et Apparentés, pour son intervention.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous avons débattu hier du plan stratégique pour un Paris intelligent et durable et nous nous sommes félicités d'une vision d'avenir pour que Paris soit une ville où l'attractivité repose sur la création et la qualité de vie.

Or, nous le savons tous, un des défis majeurs auquel nous sommes confrontés, et qu'il faut traiter avec détermination, c'est la question de la pollution de l'air, en même temps que nous poursuivons la transformation, l'embellissement et le partage de l'espace public.

Et lorsqu'il s'agit de proposer et de mettre en œuvre des propositions concrètes pour cela, les élus socialistes, et plus largement l'ensemble de la majorité municipale, ne cherchent pas des prétextes pour les repousser.

En débattant aujourd'hui du principe d'aménagement des berges de Seine sur la Rive Droite, qui créera une continuité piétonne estivale entre Bastille et la Tour Eiffel, nous abordons l'un des moyens concrets de lutter contre la pollution de l'air et d'améliorer la vie quotidienne des Parisiens et des usagers de Paris.

Il s'agit de poursuivre le processus de reconquête des berges, initié en 2012, qui a permis de rendre, aux piétons et aux cyclistes, plusieurs hectares de voirie dans un espace magnifique classé au patrimoine mondial de l'Unesco.

Ce processus est commun à beaucoup de villes qui cherchent à renouer le contact avec leur fleuve. C'est le cas de grandes villes françaises, comme Lyon, Nantes ou Bordeaux, c'est également le cas de beaucoup de grandes villes européennes.

La Seine joue un rôle structurant pour notre capitale, elle l'a construite et elle l'irrigue, et en effet la voiture n'est pas présente sur les quais de Seine depuis des temps immémoriaux et son hégémonie sera sûrement très brève à l'échelle de l'histoire.

Aujourd'hui, il suffit de revenir sur le bilan de la piétonisation des berges Rive Gauche pour se convaincre de l'importance de les poursuivre, de les prolonger. Nous nous réjouissons de l'immense succès populaire de fréquentation des quais et des équipements qui s'y trouvent. Plus de 4 millions de visiteurs les ont déjà fréquentés, et la qualité de l'air s'est améliorée sur les berges, de même que le niveau des nuisances sonores y a fortement diminué.

Quant aux conséquences négatives pour la circulation automobile, elles ont été très modérées, conformément aux études d'impact qui avaient été menées à l'époque par la Préfecture de police. Nous sommes donc très loin des catastrophes annoncées, à l'époque, par la droite parisienne.

Que dire d'ailleurs des contre-projets, aussi farfelus qu'éphémères, qui avaient fleuri à l'UMP à l'époque, pour ne jamais dépasser le stade de l'effet d'annonce, je pense au premier contre-projet de 2010 qui proposait, je cite : "de conserver les voies sur berges basses, laissées à disposition des automobiles et de couvrir les voies sur berges d'une dentelle de passerelles qui relie des équipements flottants".

La photographie de cette chimère a disparu du site de l'UMP, mais j'en conserve une copie pour ceux que cela intéresse.

Alors, que dire du contre-projet en forme de montagnes russes présenté aujourd'hui, par l'UMP, pour la modique somme de 60 millions d'euros ? Présenté la semaine dernière, avec une alternance quais hauts / quais bas, dont la logique et les motivations laissent tout un chacun perplexe.

En s'inscrivant dans la concertation aujourd'hui, l'UMP reconnaît son existence, ce qui est déjà un progrès. Car c'est bien par la concertation que nous allons définir le projet d'aménagement. Le projet de délibération, que nous allons voter tout à l'heure, propose un calendrier et une méthode pour prendre en compte les remarques et les besoins des usagers, comme nous l'avons déjà pratiqué avec succès pour l'aménagement de la place de la République, par exemple.

Le projet de délibération présenté ce matin propose bien sûr une alternative entre deux grands scénarios, mais soulignons qu'il se fonde aussi sur le renforcement des offres de transports collectifs, et notamment de la R.A.T.P. C'est une condition indispensable à la réussite de ce plan, afin que les aménagements ne se traduisent pas par un report de circulation mais bien par une diminution de l'utilisation automobile.

Rappelons qu'entre 2001 à 2010, cette circulation automobile a baissé de 25 %, qu'elle continue à diminuer et que nous voulons que ce mouvement se poursuive avec une politique incitative pour utiliser des formes de mobilité différentes de la voiture individuelle.

Madame la Maire, le groupe Socialiste et Apparentés adhère donc pleinement à la démarche que vous proposez avec vos adjoints Christophe NAJDOVSKI et Jean-Louis MISSIKA. Nous sommes convaincus que cette nouvelle étape vers une ville plus apaisée est à la fois indispensable et décisive pour l'avenir. Je n'ai aucun doute que les Parisiens vont saisir l'opportunité de la concertation lancée aujourd'hui pour faire entendre leur voix.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur le Président.

Je donne la parole à David BELLIARD, président du groupe Ecologiste de Paris.

M. David BELLIARD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, les villes sont au cœur de la nouvelle société plus respectueuse de l'environnement, plus apaisée, plus solidaire, qui pas à pas s'élabore et se façonne.

Ce sont dans ces grandes villes et ces grandes métropoles que nous pouvons porter radicalement la transition écologique et sociale à laquelle nous aspirons. Cette reconquête des berges de Seine, que vous nous avez présentée, Madame la Maire, est un acte important de cette transformation.

Paris, de par sa double compétence, à la fois ville et département, mais aussi par son poids régional, national et européen, joue un rôle moteur. C'est d'ailleurs une nécessité d'autant plus pressante que les Parisiennes et les Parisiens souffrent de la congestion du trafic et du manque d'espace vert. Ajoutez une densité exceptionnellement élevée, Paris peut être une ville où il est difficile de vivre et où l'exposition à des nuisances est forte. Ainsi de la pollution de l'air ou encore le bruit qui dégrade notre quotidien et notre santé.

Nous devons continuer la transformation de la ville, et cela passe dans nos façons de nous déplacer et de partager l'espace public. La piétonisation des berges de Seine répond en partie à cette double volonté de redonner de la qualité de vie aux habitantes et aux habitants et d'apaiser notre ville en limitant les circulations automobiles.

Les premiers bénéfices sont déjà visibles en rive gauche de la Seine. Il y a bien sûr la très forte fréquentation des berges, des espaces et des services qui ont été installés et les reports de circulation, conformes aux prévisions, sont supportables et maîtrisés.

Mais surtout, comme l'a indiqué mon collègue Rémi FÉRAUD, on note une diminution de la pollution. En outre, le rapport réalisé par Bruitparif, concernant l'évaluation de l'impact acoustique lié au réaménagement des voies sur berges rive gauche, publié en mars dernier, pointe une forte diminution, de jour comme de nuit, des niveaux de bruit entre 2012 et 2014.

Enfin, cerise sur le gâteau, on constate aussi le développement rapide de la biodiversité, notamment sur l'archipel des jardins flottants.

Cette communication visant la poursuite de la reconquête des berges de Seine est donc une nouvelle étape dont nous nous félicitons. Elle va dans le sens de ce qu'avait proposé Christophe NAJDOVSKI pendant la campagne des municipales pour la création d'un grand parc en plein cœur de notre ville. Car ce que nous portons, c'est la piétonisation et la végétalisation complète des berges de Seine, en les fermant totalement à la circulation automobile.

La ville du XXI^e siècle est une ville qui retrouve le lien avec son fleuve. A Lyon, les berges du Rhône ont été réaménagées. A Bordeaux, les bords de la Garonne ont été complètement transformés. Il est donc plus que temps que Paris rattrape son retard. Notre ville a trop longtemps été coupée de son fleuve à cause de cette autoroute urbaine, la voie Georges Pompidou, aménagée dans les années 1970.

Cela ne vous étonnera pas donc si je vous dis que nous sommes favorables au deuxième scénario le plus ambitieux que vous proposez.

Cette révolution urbaine ne va pas sans choix. J'ai vu et entendu le projet alternatif de nos collègues de l'UMP et, comme les membres de mon groupe, je me réjouis aujourd'hui que nous soyons d'accord sur la nécessaire transformation des berges. Certains d'entre nous se souviennent des oppositions de la droite à toute idée de piétoniser les bords de Seine. C'était il n'y a pas si longtemps.

Mais quand même, ce projet de reconquête nécessite deux choses essentielles : de la cohérence et du courage politique.

De la cohérence, je crois que c'est ce qui caractérise les propositions de la majorité municipale. Il faut de la continuité des espaces pour créer de véritables îlots ouverts aux piétons et aux cyclistes, libérés des voitures, et retrouver une continuité écologique de Boulogne à Vincennes.

Du courage politique enfin. Piétoniser, cela signifie que l'on met moins de voitures. Cela signifie donc que l'on ne peut pas répondre positivement à tout le monde, sous peine d'imaginer, comme vous l'avez fait dans votre projet à 60 millions d'euros un zigzag autoroutier entre le haut et le bas des berges, pour ne déplaire ni aux pro-automobilistes ni à celles et ceux qui souhaitent une ville plus apaisée et plus verte. L'électoratisme bute souvent sur l'épreuve de la réalité et du bon sens.

Enfin, un dernier mot pour rappeler que ce travail de piétonisation s'inscrit dans une réflexion globale. Paris est traversée par nombre de Franciliens, notamment pour des raisons professionnelles et il nous faut donc proposer une amélioration de l'offre de transports en commun pour offrir des alternatives à l'usage de l'automobile, mais je laisserai ma collègue Galla BRIDIER développer ce point essentiel.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, David BELLARD.

Je donne la parole à M. Didier LE RESTE, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Didier LE RESTE. - Merci, Madame la Maire.

Le groupe Communiste - Front de Gauche avait soutenu lors du Conseil de Paris de juin 2014 la reconquête des berges de la Seine et son ouverture aux Parisiennes et aux Parisiens.

Le bilan positif des aménagements précédents, mis en exergue par deux évaluations, montre que cette décision, en dépit de ce que ses détracteurs ont pu en dire, relevait d'un choix pertinent. Leur forte fréquentation ne faiblit pas. Les Parisiens comme les touristes se sont approprié ce nouveau lieu de vie et de nombreuses initiatives et activités culturelles et sportives s'y organisent régulièrement.

C'est un nouveau moteur pour l'attractivité de Paris et son rayonnement qui sert également un enjeu profondément social. Améliorer la qualité de vie de tous, en créant et aménageant des espaces publics accessibles au plus grand nombre, fait partie de nos engagements de mandature. Cette réussite est donc encourageante pour continuer dans cette direction et ouvrir davantage d'espaces de vie au grand public.

Nous confirmerons notre soutien à ce projet ambitieux, tout en formulant quelques remarques portant sur son déroulement et sur le fond politique.

Concernant le déroulement, nous pensons qu'un tel projet se prépare en amont avec les habitants, les publics concernés et les villes de notre métropole. A ce titre, une seule réunion de concertation prévue, si j'ai bien compris, avec les collectivités voisines nous paraît notoirement insuffisante. L'approbation d'un tel projet en Conseil de Paris aurait dû se faire après la période de concertation, me semble-t-il.

Nous pensons également que les résultats des études, sur le report routier de ces aménagements annoncés pour juin prochain, nous aurait permis de décider en disposant de l'ensemble des enjeux sous-tendus par cette ouverture.

Sur le fond, les remarques que notre groupe avait formulées en juin dernier tiennent toujours. Tout d'abord, nous ne voyons pas dans la présentation du projet de réflexion sur l'accessibilité des commerces pour ces nouveaux lieux de vie ; c'est pourtant un réel enjeu.

Si les places aménagées sur les berges de Seine dégagent un bilan positif indéniable, le point qui demeure discutable est le type des commerces proposés. L'activité économique de ces espaces, comme les bars et les restaurants entre autres, ont pour une grande partie une politique tarifaire rédhitoire pour les personnes aux revenus modestes. Nous le maintenons, les nouveaux espaces créés ou aménagés par notre collectivité doivent être des espaces populaires. Cela passe par des tarifs accessibles à tous dans les commerces qui occupent le site.

Nous devons donc contribuer à orienter l'activité économique de ces nouveaux sites et les inscrire dans l'esprit de notre projet de Paris pour toutes et tous. Une vigilance accrue dans la délivrance des concessions au commerce en privilégiant la variété de gammes des établissements commerciaux est indispensable si nous voulons proposer des services financièrement accessibles à tous.

Le deuxième aspect, qui soulève de notre point de vue de légitimes interrogations, porte sur les conséquences de ce projet sur la circulation globale à Paris et sur la nécessaire garantie de la mobilité des personnes, comme le transport des marchandises dans notre ville. Si nous ne traitons pas cette question au bon niveau, les espaces gagnés sur les trafics routiers créeront, d'une façon ou d'une autre, des saturations sur d'autres axes.

Donc, les limitations à la circulation automobile doivent être compensées par la garantie d'alternatives viables. Nous ne voulons pas ralentir bien naturellement l'activité parisienne car le véritable défi politique de notre ville sur cette question sera de maintenir son dynamisme tout en la faisant évoluer vers un modèle plus écologique.

Ces garanties de report, nous devons les concevoir dans le cadre des transports publics. Nous ne pouvons pas inciter les usagers à prendre davantage les transports en commun, sans que les conditions d'investissement soient complètement réunies pour construire un vrai réseau alternatif à l'automobile, le réseau de transports francilien est déjà saturé. Et les retards pris dans la modernisation du réseau et dans la création de nouvelles infrastructures est la cause de nombreux dysfonctionnements au quotidien. Il faut donc dégager des ressources supplémentaires pour répondre à ces nouveaux besoins.

Pour pouvoir assumer cette augmentation de l'utilisation du réseau existant et assurer le fonctionnement des lignes en projet, les collectivités, comme l'Etat, doivent y consacrer des efforts et des moyens supplémentaires.

C'est en ce sens que nous proposons, par le biais d'un vœu, d'interpeller le Gouvernement pour dé plafonner le versement transport, afin que le Syndicat des transports d'Ile-de-France, le S.T.I.F., puisse répondre davantage aux besoins d'investissement sur le réseau francilien.

Il faut également que nous garantissons aux usagers les meilleures conditions de transport possibles, qui se sont passablement dégradées lors des dernières années, ce qui passe notamment par des recrutements d'agents de proximité, à la S.N.C.F. comme à la R.A.T.P.

C'est le sens du vœu que nous présentons, visant à améliorer les services dans les stations de métro et gares RER, dans le cadre du contrat de plan S.T.I.F./R.A.T.P./S.N.C.F.

Pour ce qui concerne les garanties au niveau du transport de marchandises, nous avons plusieurs fois mentionné que les investissements pour le transport de fret ne sont clairement pas à la hauteur des besoins de notre ville et de notre métropole. 60 % du trafic routier dans Paris est un trafic de transit. Les axes parisiens sont utilisés en grande partie pour faire fonctionner l'économie de notre ville mais aussi celle de notre région.

La question de l'alternative aux camions pour acheminer les marchandises se pose encore et toujours. La question demeure si nous voulons lutter efficacement contre la pollution et se pose également pour chaque limitation de l'utilisation de l'espace routier. Elle se rattache, en vérité, à tous les aspects de notre politique, s'inscrivant de près ou de loin dans la transition écologique.

Une politique volontariste soutenue par un investissement approprié pour développer le transport marchandises par le rail et le fleuve fait partie des clés de notre projet d'une ville durable.

J'en terminerai par le fluvial, justement.

Nous pensons, et vous l'avez évoqué, Madame la Maire, que le projet d'aménagement des berges de Seine doit pousser plus loin le projet d'utilisation du fleuve ; un projet économique et touristique, pour lequel nous disposons d'un réel potentiel.

Alors que le Port autonome de Paris est le premier port fluvial de France et le deuxième d'Europe, un vrai projet de développement autour de ce mode de transport est crucial. Les Parisiennes et les Parisiens s'approprient les berges, approprions-nous la Seine et développons, par son biais, des transports de personnes et de marchandises non polluants et profitables à tous.

En conclusion, nous souscrivons à l'esprit de ce projet mais nous pensons quand même qu'il doit s'inscrire dans un projet plus large, plus ambitieux et qui nécessitera des moyens à sa mesure.

Le groupe Communiste - Front de Gauche votera donc ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur LE RESTE.

Je donne la parole à M. Jean-Bernard BROS, Président du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous ouvrons, via ce projet de délibération, un processus de concertation concernant l'aménagement des berges de Seine rive droite et de l'axe Bastille-Tour Eiffel.

Un mois après le début du débat sur la Petite ceinture, c'est de nouveau un bien beau sujet et une nouvelle discussion positive en termes de perspectives et valorisation de nouveaux espaces rendus aux Parisiens.

Avec ces futurs aménagements, c'est la fin des berges utilisées comme autoroute et c'est surtout de l'espace public rendu aux Parisiens et à nos visiteurs.

En juin 2014, était présentée à notre Conseil une première feuille de route pour le réaménagement et les modalités de concertation pour l'aménagement des berges rive droite. Aujourd'hui, il faut donner aux habitants la possibilité de s'exprimer sur ce qu'ils veulent pour l'aménagement des bords de Seine.

Il faudra nous inspirer des propositions issues de cette concertation avant d'arrêter toute décision. C'est évidemment une nécessité démocratique, encore plus nécessaire vu l'ampleur du projet, et je crois que le cadre choisi est le bon.

Quelques mots, car il faut toujours regarder d'où l'on vient et nous devons également nous inspirer du bilan, après trois ans, de l'ouverture des quais rive gauche :

- une fréquentation importante qui ne faiblit ;
- un bilan environnemental positif, en termes de bruit et de circulation, notamment ;
- des investissements grandissants ;
- ainsi que des initiatives associatives sportives et culturelles, toujours plus nombreuses.

Les modalités d'aménagement du site ont permis ces évolutions positives.

Tous ces points nous confortent, s'il en était besoin, dans le choix que nous avons fait en rendant la rive gauche aux promeneurs.

Concernant le futur aménagement de la rive droite, nous serons cependant vigilants sur un certain nombre de points précis.

Cela a déjà été dit, mais il nous semble important de rappeler que les reports de circulation, contrairement à ceux entraînés lors de la fermeture des berges rive gauche, auront davantage d'impact sur les voies adjacentes. C'est là un point de vigilance important.

Il est donc primordial que la Préfecture anticipe d'ores et déjà les scénarios de sortie, qu'ils soient bien connus lors de la concertation autour des différents projets.

Nous avons également des attentes sur ce que seront demain ces futures berges.

Une offre de transports en commun adaptée et sans doute renforcée afin de desservir ces nouveaux lieux, laisser davantage de place au végétal, en comparaison à l'aménagement rive gauche, offrir un cadre dynamique mais préservé, qui ne soit pas un supermarché à ciel ouvert, avec des prestations et des services à des prix raisonnables, des activités diversifiées accessibles à des publics différents.

Mes chers collègues, au sein du groupe RGCI, nous sommes convaincus que les berges jouent, par leur esthétique, leur dynamisme, par l'aire de respiration qu'elles constituent, un rôle majeur pour Paris et son activité.

L'aménagement de la rive droite viendra renforcer ce rôle central et je crois que cette valorisation va véritablement exploser aux yeux du grand public avec l'aménagement de la rive droite.

Il nous faut maintenant prendre le temps, pendant et après la concertation, d'élaborer une mise en valeur de cet espace qui soit adapté et réponde aux attentes, nombreuses, je l'imagine, que porteront nos concitoyens.

Le processus lancé aujourd'hui pose les bases d'une information intelligente de ce site exceptionnel et notre groupe apporte ainsi son soutien à cette démarche.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Jean-Bernard BROS.

Madame KOSCIUSKO-MORIZET, présidente du groupe UMP, vous avez la parole.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Bonjour, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous débattons ce matin du réaménagement de la plus belle artère de Paris : la Seine.

Notre ville, son fleuve ont un destin commun, comme le prouve d'ailleurs le blason qui orne notre hémicycle.

La Seine a donné vie à Paris depuis que les premiers marchands ont choisi de s'installer non loin d'ici et, depuis, les voies sur berges routières ont, en quelque sorte, coupé ce cordon entre Paris et son fleuve nourricier. Cette histoire millénaire nous invite à penser la réappropriation de la Seine, mais pas n'importe comment : avec ambition !

Alors, on attendait un grand projet... et le 5 mai au matin, la déception a été à la hauteur de l'attente : lors d'une conférence de presse, improvisée, de l'aveu même de l'assistance, vous avez présenté un projet de réaménagement qui a comme un air de déjà-vu. Il se focalise sur les quais bas du fleuve, dans une pâle déclinaison des aménagements de la rive gauche.

Il faut dire que le budget consacré à l'opération, 8 millions d'euros, semble avoir étouffé toute créativité.

A titre de toute comparaison, quand même, pour mémoire, puisque vous parlez beaucoup, les uns et les autres, des réaménagements de la rive gauche, ils avaient coûté près de 24 millions d'euros, dont 8,4 millions seulement pour le seul archipel végétal, aujourd'hui par ailleurs mal en point. La réversibilité des aménagements, indispensable pour faire face aux risques de crue, ne doit pas être un handicap ; il s'agit, au contraire, d'un défi : un défi pour tout urbaniste, pour tout architecte qui se saisirait du dossier. Encore faut-il faire appel à eux !

En effet, vous avez lancé l'appel à projets "Réinventer Paris", qui est une bonne chose, pour offrir à des équipes pluridisciplinaires 23 sites sur lesquels ils peuvent exprimer leur créativité. La rive droite de la Seine méritait au moins un concours similaire.

Et je dis "la rive droite" parce qu'on ne peut pas réduire la focale aux seuls quais bas, sous peine de passer à côté de l'enjeu. Les quais hauts forment une ligne de vie incontournable pour les Parisiens et les visiteurs de Paris.

Je laisserai le maire du 1er arrondissement tout à l'heure, Jean-François LEGARET, décrire leur caractère unique, lui qui les arpente tous les jours.

L'évidence, en tout cas, commande de les valoriser.

Or, votre projet non seulement ne les valorise pas mais, en plus, il les condamne. Les quais hauts de la rive droite sont déjà exposés à des niveaux de pollution et à des niveaux de nuisances sonores très élevés. Les habitants et les commerçants subiraient inévitablement les nouvelles conséquences d'un report de trafic considérable. Ces contraintes nouvelles et excessives seraient permanentes pour des aménagements qui, eux, ne seraient utilisés que de manière occasionnelle.

Ce site unique, les quais hauts de la rive droite, mérite mieux. Ce site unique aussi, que sont les quais bas de la rive droite, mérite lui aussi plus qu'une succession de "snacks" communs à toutes les destinations touristiques du monde et que l'on trouve déjà sur la rive gauche.

Bref, l'aménagement devrait, au contraire, consacrer la relation si étroite entre notre ville et la culture, entendue dans sa plus large exception.

Alors, nous avons voulu apporter notre contribution au débat et vous inviter, Madame la Maire, à élargir la concertation. On ne peut pas réduire la consultation des Parisiens à la seule question de la fermeture du tunnel des Tuileries, fermeture d'ailleurs assez absurde quand on se souvient que, tout récemment, on l'a mis aux normes Mont-Blanc et que cela a coûté plus de 10 millions d'euros. Il semble, par ailleurs, difficile d'imaginer des usages pour ces 8.000 mètres carrés souterrains. Excusez du peu. D'ailleurs, votre projet n'évoque même pas la question de la réutilisation.

La proposition que nous versons au débat consiste à changer de point de vue, de philosophie. Vous avez avant tout choisi de fermer une voie à la circulation avant d'examiner quels aménagements pouvaient y être construits. De notre côté, nous préférons identifier les sites les plus intéressants pour les Parisiens et les visiteurs - le quai de la Mégisserie, le square du port de l'Hôtel de Ville, le square Henri-Galli - pour aménager ensuite des flux de circulation.

Cela conduira à faire circuler, par exemple, les voitures dans le tunnel des Tuileries, plutôt que le long du Louvre. L'alternance entre les niveaux de quai permettra de desservir des quartiers traversés, tout en réduisant la place accordée à la voiture individuelle polluante. Tout le monde s'accorde sur ce point.

Finalement, mes chers collègues, nous avons refusé la linéarité artificielle pour lui préférer le mouvement, en tirant profit des plus beaux espaces pour les valoriser.

Par ailleurs, le changement des comportements demande du temps. Nous en avons conscience. Notre proposition s'inscrit dans un temps long. Il faut prendre le temps d'aboutir à une vision partagée qui a vocation à s'étendre au-delà des 1er et 4e arrondissements, voire à l'échelle de la métropole. La Seine ne s'arrête pas aux portes de Paris. Ainsi, Florence BERTHOUT souhaite également mettre en valeur les quais du 5e arrondissement qui ont été les oubliés du précédent projet, et Valérie MONTANDON exposera dans quelques minutes la continuité nécessaire des aménagements vers le 12e arrondissement.

Ce temps long sera également mis à profit pour bâtir des alternatives en transport en commun, seule politique qui réduira considérablement la circulation intra-muros, promesse oubliée de la mise en œuvre du projet "Rive gauche", promesse mise de côté aujourd'hui aussi, contrairement à ce qu'ont dit les précédents intervenants, du moins certains d'entre eux. D'autres n'auraient pas osé le faire, je crois.

Les sujets ne manquent pas. Tous les projets ont pris du retard : la ligne 14, la ligne 15. Pire que cela : certains projets sont prêts, mais ne sont pas financés : le RER E, la ligne 11, pâtissent de l'abandon de l'écotaxe et du refus, Madame la Maire, de vous engager sur leur financement.

L'ambition qui est la nôtre nécessite un engagement budgétaire important, mais réaliste. Surtout, il évite le gâchis auquel nous prépare le projet actuel qui a été présenté par la majorité. En effet, je rappelle qu'aux 8 millions d'euros annoncés par le projet actuel, il faut rajouter tout ce qui a déjà été dépensé en rive droite, qui aurait donc été dépensé à fonds perdus si le projet de la majorité était finalement mis en œuvre. Cela fait tout de même 12 millions d'euros de travaux de voirie jetés par les fenêtres.

Au lieu de créer une vie économique quelque peu artificielle et, disons-le, bas de gamme sur les quais bas, nous nous reposerons sur la commercialité des quais hauts. Ce serait nettement moins coûteux et probablement nettement plus intéressant. A titre d'exemple de travaux parfois mal maîtrisés, la transformation de la maison des Célestins et de la culée du pont Alexandre III étaient annoncées à 9 millions d'euros en 2010. Il faut ajouter à tout ce genre de choses les frais de fonctionnement importants, puisque les aménagements en quai bas sont démontés à chaque crue. Une solution pérenne est donc nettement moins coûteuse sur la durée.

Bref, Madame la Maire, nous avons déposé un amendement pour ouvrir les modalités de la concertation. Les Parisiens semblent avoir accueilli favorablement notre contribution. 75 % des internautes du site parisien.fr ont manifesté leur intérêt à ce que les quais hauts soient intégrés dans le débat de ce matin. On appelle fréquemment dans cet hémicycle à plus de démocratie participative. Je propose que la démocratie participative s'étende jusqu'aux conseillers de Paris et d'opposition. L'occasion, si vous ne voulez pas entendre leur avis à eux, vous est donnée de prendre en compte l'avis et l'envie des Parisiens. Je fais référence à ce sondage du site parisien.fr.

Nous vous invitons à inclure les quais hauts dans un appel à projets pour un réaménagement global et cohérent de la rive droite. Il faut donc prolonger la concertation. Deux mois : c'est assez indigne de ne consacrer aux rives de la Seine que quelques semaines de réflexion en plein cœur de l'été.

Refuser cet élargissement du débat sous le prétexte que l'initiative est portée par l'opposition, serait un cruel, nouveau et énième aveu de sectarisme.

Les rives de la Seine, mes chers collègues, méritent à l'évidence une vision partagée à la hauteur de leur singularité.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. Yann WEHRLING, pour le groupe UDI-MODEM.

M. Yann WEHRLING. - Madame la Maire, je voudrais tout d'abord me féliciter d'un point. L'idée de rendre les berges à une circulation piétonne fait aujourd'hui consensus. Ceci est d'ailleurs une tendance propre à toutes les grandes métropoles traversées par un cours d'eau : Lyon, Bordeaux, Rennes, Lille, Toulouse, et aussi dans la plupart des grandes villes européennes, comme Londres, Rome ou Berlin. Je note au passage dans ces divers exemples que, dans bien des cas, les aménageurs n'ont pas oublié que l'eau et le végétal vont de pair.

A Paris, force est de constater que ce qui a été fait, et ce qui pourrait se faire demain, reste encore trop minéral, avec un végétal épars et très artificiel, bien loin des zones humides naturelles des bords de fleuve que l'on peut connaître ici ou là.

Bien sûr, la configuration s'y prête difficilement, mais enfin, tentons un peu de créativité pour remettre un peu de nature, de la vraie nature, permettant de vraiment parler de biodiversité, une nature quelque peu sauvage et libre. Enfin, je ne sais pas si ce sera forcément possible.

Je ferai quatre remarques sur le projet qui nous est soumis et que nous approuvons dans le principe général.

Premièrement, pour ce qui est des berges elles-mêmes, même si l'exposé général des objectifs parle d'une liaison entre la Bastille et la Tour Eiffel, le projet lui-même dans ces deux options se résume à une portion réduite de cette liaison. Globalement, la vision générale du devenir des berges, rive droite comme rive gauche, manque quelque peu dans les attendus. Que voulons-nous faire des berges de Seine sur toute leur longueur, de bout en bout des limites de la ville, tant sur les quais hauts que sur les quais bas, sur un long terme et au-delà de la seule question de la circulation piétonne, en évoquant tous les usages et tous les aménagements ?

On aménage par petits tronçons sans que les cohérences d'ensemble, le partage des usages à terme ne soient clairement établis.

Deuxièmement, je dirai la même chose sur la question de la circulation piétonne. Si ce projet d'aménagement a un objectif d'agrément, peut-être de respiration, voire de rafraîchissement de l'air en été pour peu que la végétalisation soit vraiment au rendez-vous, comme je le disais précédemment, il participe également d'un objectif qui est de donner davantage de place aux déplacements piétons.

Ce mode de déplacement, pourtant majoritaire à Paris, est en réalité le parent pauvre des modes de déplacement dans notre ville. Paris est réellement à la traîne de ce point de vue. Circuler à pied n'est pas plaisant. La piétonisation des quartiers très centraux de Paris est un premier pas, mais Paris ne saurait se résumer à l'hyper-centre touristique. C'est bien de penser aux touristes. C'est bien aussi de penser aux habitants.

En somme, ces aménagements des berges participent-ils d'une vision d'ensemble sur les circulations piétonnes à Paris ? Anticipent-ils vraiment un réseau piéton qui mariera l'ensemble de la ville et pas seulement l'hyper-centre ?

Troisièmement, sur le projet lui-même, vous proposez deux options. Plus loin, vous détaillez la concertation que vous voulez engager. Comme l'a dit à l'instant Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, le groupe UMP propose un projet alternatif qui respecte totalement l'esprit général. Vous semblez refuser d'en étudier les avantages qui sont pourtant intéressants.

Je dois dire que je ne comprends pas le sens du mot "concertation" si tout amendement à votre projet est exclu. Pourtant, quelle belle opportunité de laisser les Parisiens nous faire part de leur créativité, donner un objectif, laisser la créativité et les propositions naître et se regarder avant de décider ! C'est cela que j'estime être de la concertation réelle.

Dernière remarque : l'histoire a voulu que ces berges aient servi à une circulation automobile, comme vous l'avez rappelé dans votre propos introductif, circulation qui traverse Paris le long de la Seine. Le sens de cette même histoire est d'envisager aujourd'hui un changement et nous l'approuvons. Mais pour réussir ce changement, il faut l'accompagner. N'ignorons pas les incidents sur les centaines de milliers d'usagers de ces axes de circulation, dont presque une majorité n'est pas parisienne.

Que les Parisiens approuvent ce que nous avons l'intention de faire, je le comprends aisément. Une majorité d'entre eux, et à raison, n'ont plus l'usage d'un véhicule, car les alternatives existent. Vous savez aussi que plus on s'éloigne de Paris, moins les alternatives existent et plus le recours à un véhicule individuel s'avère incontournable. A quoi s'ajoute le cas des artisans qui, eux, n'ont guère d'autre choix, car c'est leur outil de travail que de se déplacer avec leur véhicule professionnel.

Nous ne pouvons ignorer cette réalité et Paris ne peut éternellement décider seule en ignorant totalement les habitants de la première et de la seconde couronne qui l'entoure.

Nous le disons maintenant à chaque Conseil et sur plusieurs dossiers, à raison je crois, Paris doit, dans son mode de fonctionnement, dans ses processus de décision, se métropoliser et se préoccuper non seulement des Parisiens bien sûr, mais aussi de tous les Franciliens. En l'occurrence, Paris doit se préoccuper, comme l'ont dit d'autres intervenants ce matin, des alternatives de transport pour les Franciliens non parisiens.

Cela nous concerne, cela nous regarde. Je crois que c'est là une condition de l'acceptabilité, par le plus grand nombre, des décisions que nous prenons et donc de leur efficacité.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour 2 minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - La reconquête piétonne de l'espace urbain est un enjeu social et écologique majeur, la reconquête des berges de Seine un axe fort.

Nous devons assumer résolument de poursuivre et d'amplifier la réduction de l'emprise de la voiture et permettre la réappropriation piétonne de la ville, et notamment à Paris, de ses abords de la Seine, relier Bastille à la Tour Eiffel, oui c'est un très bel objectif.

Les études d'impact sur le bruit et la pollution sont sans appel, n'en déplaise à l'UMP. La piétonnisation est un lieu pour la santé des Parisiens et il faut l'encourager. Nous devons contribuer à ralentir le rythme effréné de la ville au service d'un bien-vivre pour toutes et tous.

Le fleuve, c'est le cœur de Paris. Le libérer de la voiture et permettre à tous d'en profiter, de le redécouvrir et de pouvoir le partager en revalorisant ses abords, redessinera notre ville. La reconquête piétonne de l'espace urbain doit être une reconquête libérée des intérêts marchands, offrant des activités gratuites accessibles à toutes et tous, des rencontres culturelles, sportives et citoyennes libérées des intérêts privés ; une reconquête, une redécouverte des éléments naturels.

Les voies sur berges n'ont pas à accueillir des services de restauration hors de prix, cafés à plus de 3 euros, chaînes de restauration similaires au reste de la capitale, non. Soyons plus inventifs et audacieux. Démultiplions les espaces dédiés aux promenades d'art contemporain, au bord de l'eau, aux aires de pique-nique et d'activités sportives gratuites, aux espaces de rencontre pouvant accueillir danse en plein air, agoras citoyennes, concerts.

Pensons aux structures de l'économie sociale et solidaire, pensons aux mouvements associatifs et culturels, et mettons un terme au règlement qui interdit toute action militante.

Madame la Maire, la reconquête de l'espace urbain ne doit pas être réservée qu'à certains, ni accélérer la gentrification de Paris par des activités correspondant uniquement à certaines catégories de la population.

Pour conclure, oui, libérons la Seine. Alors ne marchandisons pas cet espace libéré. La Seine et ses abords ne sont pas à vendre.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je donne la parole à M. le Maire du 4e arrondissement, cher Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, maire du 4^e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, l'examen de ce projet de délibération marque le lancement d'un projet révolutionnaire et très républicain, appelé à devenir un des marqueurs forts de cette mandature engageant, pour une meilleure qualité de vie, Paris.

Je souhaite ainsi remercier la Maire de Paris et son adjoint, Christophe NAJDOVSKI, ainsi que Jean-Louis MISSIKA pour leur engagement et leur volontarisme grâce auxquels notre majorité lance aujourd'hui l'acte 2 de la reconquête des berges de Seine, inscrites au patrimoine mondial de l'Unesco, qui donc exige de notre part responsabilité pour leur beauté.

Le premier acte de cette reconquête, la fermeture en juin 2013 à la circulation automobile des berges rive gauche, entre le pont Royal et le pont de l'Alma, est un succès incontestable. Chacun peut ainsi constater que les promeneurs se sont approprié ce nouvel espace pacifié avec enthousiasme, tranquillité et sérénité.

Il s'agit désormais d'amplifier ce mouvement grâce à la création d'une liaison dédiée aux circulations douces, reliant la place de la Bastille et la Tour Eiffel. Au cœur de cette liaison, les berges du 4^e seront piétonnisées, quel que soit le scénario retenu et je m'en réjouis, car l'humain, les personnes, les crèches, les enfants, les écoles, les familles, les maisons de retraite doivent primer sur l'enfer routier.

Je prendrai ainsi toute ma part à ce travail collectif et j'engage - nous avons déjà commencé - l'arrondissement et tous ses élus ainsi que mes collègues des arrondissements mitoyens, de manière très active, dans la concertation. J'aurai notamment le plaisir d'accueillir une réunion publique avec Mme la Maire le 23 juin prochain, où seront bien évidemment bienvenus les élus des arrondissements mitoyens qui le souhaitent.

Je m'étonne de la critique de l'opposition trouvant qu'il est étrange de faire de la concertation pendant les mois de juillet et d'août. Mais, est-ce à dire que vous pensez que les Parisiens prennent deux mois de vacances ? Nous ne devons pas connaître les mêmes Parisiens.

Une mesure préalable à cette fermeture me tient particulièrement à cœur. Je souhaite en effet, comme je l'ai proposé il y a un an, une extension de "Paris respire" aux samedis le plus rapidement possible, si possible dans la foulée de l'édition de "Paris-Plages" 2015, afin de préparer les automobilistes de manière progressive à la fermeture définitive des berges.

Je considère que cette progressivité, comme Mme la Maire l'a déjà évoquée, dans la mise en œuvre du projet est une des clés de sa réussite. S'agissant des quais hauts, nous poursuivons notre travail d'aménagement engagé l'année dernière, notamment autour du square du Bataillon de l'ONU, de la Cité Internationale des Arts pour créer un trait d'union entre les berges et le Marais.

A ce titre, je souhaite également saluer l'engagement ferme et réitéré d'Anne HIDALGO et de Christophe NAJDOVSKI de travailler parallèlement les quais hauts, notamment au travers de la liaison à haut niveau de service, dont la création est à l'étude.

Au travers de cette prochaine fermeture des berges rive droite, la majorité municipale affirme avec force sa vision de la ville d'aujourd'hui et de demain. Le Paris du tout-voiture tel qu'il a été pensé dans les années 60 et 70 est une époque révolue. D'ailleurs, notre collègue Yann WEHRLING le rappelait, d'autres villes en France et dans le monde s'y sont attelées sans attendre, comme toute capitale moderne et respirable.

Nous devons transformer le rapport de la ville avec la voiture et le camion. Nous assumons vouloir que Paris ne soit plus traversée en son cœur par une autoroute urbaine qui sert essentiellement à la circulation de transit. Les débats sur les reports de circulation se posent peut-être à court terme, cependant le projet n'est pas de reporter la circulation mais de la réduire. C'est l'ambition que nous portons pour le long terme.

Alors on nous évoque que l'hiver, en effet, quand il pleut ou quand il fait froid, il y aurait moins de monde sur les voies sur berges fermées. Mais va-t-on fermer les bois de Boulogne et les bois de Vincennes lorsqu'il n'y a pas une personne qui vienne les visiter ?

En poursuivant la réappropriation des berges par ses habitants, Paris poursuit ainsi la reconquête du lien avec son fleuve, un mouvement que l'on observe dans bon nombre de grandes villes, Séoul, Bordeaux, Tokyo, Berlin, comme cela a déjà été dit.

Ces fermetures répondent aussi et surtout à un impératif de santé publique, comme Mme HIDALGO le rappelait tout à l'heure. Il vient ainsi s'inscrire dans une série de plans et de mesures cohérentes et complémentaires : les réaménagements des 7 places, le plan antipollution, le plan vélo, le plan végétalisation de la ville ou encore la création de nouvelles zones 30 et de zones dites de rencontre. Les piétons peuvent marcher sur la chaussée dans ces zones de rencontre.

Nous ne pouvons donc que nous réjouir de telles avancées qui embelliront sensiblement notre cadre de vie, renforceront l'attractivité de Paris et, surtout, amélioreront la santé des habitants.

Les habitants du centre de Paris - en effet, cela ne s'arrête pas aux frontières du 4^e arrondissement puisqu'il n'y a pas de frontière - et les Parisiens dans leur majorité attendent ce changement et nous le verrons lors de la consultation qui s'ouvrira dans les prochains jours.

Oui pour un Paris vert, un Paris clair, un Paris aéré, un Paris oxygéné. Soyons audacieux, courageux et ambitieux. Non à Paris pollué, Paris asphyxié mais oui à Paris aéré, Paris oxygéné grâce à la reconquête des berges de la Seine.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Et Paris libéré !

Madame Galla BRIDIER, vous avez la parole, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Galla BRIDIER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, comme l'a rappelé mon collègue David BELLIARD, la piétonnisation des berges de Seine de la rive droite est une ambition portée depuis longtemps par les écologistes et nous nous félicitons d'être rejoints par la majorité et même peut-être par la totalité de notre Conseil pour que, dès 2016, les quais de la Seine soient rendus aux Parisiens, aux grands Parisiens et aux touristes qui viennent visiter notre capitale.

La première des choses, et c'est essentiel, pour que les berges de Seine soient vraiment rendues à tout le monde, nous devons travailler à leur accessibilité tout au long du parcours pour les personnes en situation de handicap.

Nous ne doutons pas que votre adjoint, Christophe NAJDOVSKI, en charge de ce dossier qu'il avait porté au cours de la campagne des municipales, aura à cœur de faire de ce projet une vitrine de ce qu'est une ville accueillante, ouverte et durable.

Nous partageons bien sûr les objectifs pour réduire la circulation automobile. C'est pour cela que nous sommes pour installer des transports en commun à haut niveau de service sur les quais hauts des berges. Cela permettra de concilier cette piétonnisation avec une fluidification du trafic routier, que nous appelons de nos vœux, et améliorera la qualité de l'air pour tous les Parisiens. C'est aussi grâce à l'utilisation de la Seine pour le fret fluvial que nous réduirons la pollution et développerons une logistique urbaine durable. Nous savons que la Ville y travaille et nous nous en réjouissons.

En conformité avec le Plan Vélo 2015-2020 que nous avons voté au précédent Conseil, le vélo devra retrouver toute sa place, comme c'est le cas sur la rive gauche depuis désormais près de deux ans. Cet espace réservé aux cyclistes ne devra en revanche pas obérer la place des piétons et de la promenade, et donc offrir des garanties de sécurité, notamment pour les enfants.

Reconquérir la Seine, c'est aussi permettre à la biodiversité de s'épanouir à Paris le long du fleuve, en reliant à terme les Bois de Vincennes et de Boulogne, les deux poumons verts de notre ville qui manque tant d'espaces verts. Nous l'avons déjà dit à plusieurs reprises : il nous semble que les berges de la rive gauche sont trop minérales. Nous espérons qu'il y aura plus d'espaces verts et de pleine terre dans cette nouvelle phase de reconquête des berges, même si nous avons entendu les contraintes liées au classement de l'Unesco.

Vous insistez sur le rôle économique de la Seine, enfin, et de ces futurs espaces nouvellement retrouvés. Comme nous l'avons proposé au cours de la campagne municipale encore, nous espérons que nous ne trouverons pas uniquement des bars branchés, dont nous comprenons néanmoins l'utilité, mais que pourront s'installer également, pourquoi pas, sur la Seine, des marchés flottants, des péniches associatives, des recycleries, bref, que ces berges puissent aussi accueillir des commerces issus de l'économie sociale et solidaire.

Enfin, en ce qui concerne les équipements publics que nous pourrions y trouver, nous sommes favorables, et vous le savez, à la sobriété heureuse. Nous voudrions que soit étudiée la possibilité d'installer une piscine naturelle et, pourquoi pas, des piscines éphémères. Nous aurons l'occasion là aussi d'en reparler dans le cadre de nos discussions sur le plan "Nager à Paris".

Pour conclure, comme l'a déjà indiqué mon collègue David BELLIARD, nous sommes évidemment favorables au deuxième scénario, qui propose de fermer intégralement la voie express Georges Pompidou. La reconquête des berges de notre fleuve va dans le sens de l'histoire, soyons ambitieux.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je rappelle à Mme BRIDIER - peut-être ne l'aviez-vous pas lu ? - que dans le projet de premier tour que je portais avec mes collègues du PC, il y avait la reconquête des berges, pour que ce soit bien intégré par toutes et tous. Il y a encore le document "Oser Paris" qui existe, mais voilà, tout ce que vous avez dit est tout à fait justifié, sauf le fait que c'était aussi porté par d'autres.

La parole est à M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, trois mots qui s'imposent : autosatisfaction, impréparation, précipitation. Sur un sujet aussi sérieux, sur lequel nous aurions pu espérer, avec tous les Parisiens, avancer au rythme studieux, mais mesuré d'une promenade exploratoire, on nous balade.

Alors, je dois vous dire qu'à titre tout à fait exceptionnel, j'avais reçu, il y a trois semaines, la visite de deux adjoints à la Maire de Paris : M. NAJDOVSKI et M. MISSIKA, qui se sont rendus dans mon bureau, qui m'ont dévoilé le sujet sous le sceau du plus grand secret. Deux jours après cette visite, le projet de délibération était entièrement ficelé, tombé dans la boîte, donc je vous laisse juger par vous-mêmes le caractère très, très avancé de cette démarche.

Je voudrais dire par ailleurs "incohérence" par rapport au projet de la rive gauche elle-même, puisque lorsque Bertrand DELANOË avait lancé ce projet il y a quatre ans, vous vous en souvenez, il était question de piétonner la rive gauche et la rive droite. Pourquoi a-t-on renoncé à la rive droite ? Parce que les comptages des véhicules faisaient apparaître que le problème était d'une toute autre nature. Je cite de mémoire les chiffres : 2.400 véhicules par heure sur la rive gauche, 3.500 sur la rive droite. C'est cela, l'erreur.

Deuxièmement, Bertrand DELANOË avait dit : "la rive droite, on y viendra quand on aura amélioré l'offre de transport en commun". Quelle offre complémentaire de transport en commun a-t-elle été mise en service sur ce linéaire depuis lors ? Donc incohérence par rapport au projet lui-même.

Vous venez de nous dire, Madame la Maire, qu'il ne fallait pas s'écarter d'un parti minéral, au risque de se faire déclasser par l'Unesco. Je fais observer que sur la rive gauche, sauf erreur de ma part, l'archipel des îles flottantes, on n'est pas totalement dans le parti minéral, mais c'est un simple détail.

Je passe rapidement sur le chiffrage. Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET l'a rappelé. C'est totalement "pas crédible" par rapport au chiffre antérieur.

Je passe rapidement sur l'argent public gâché, puisque 10,5 millions ont été engloutis dans la mise aux normes du souterrain des Tuileries, et vous nous dites : "avec ça, c'est bien, parce qu'on a fait diminuer la pollution et le nombre des voitures dans Paris". Moi, j'ai lu avec consternation, il y a encore quelques semaines, que Paris était classée comme ville la plus polluée du monde. Je ne sais pas ce que vaut ce classement, mais on peut quand même difficilement afficher ça comme un communiqué de victoire.

Vous nous dites "concertation cet été", et Christophe GIRARD trouve que la période est particulièrement optimale. Ecoutez, on laissera les Parisiens en juger, mais concertation sur quoi ? Est-ce que c'est une concertation alibi comme sur les Halles, qui consiste à dire : "on ouvre à la concertation et puis, quand la concertation est terminée, on fait exactement ce que l'on veut" ? Nous, nous ne voulons pas cette concertation-là, nous voulons une enquête publique. C'est la raison pour laquelle nous l'écrivons dans notre amendement : "une véritable enquête publique et une enquête publique qui ait du sens".

C'est la raison pour laquelle, avec Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET et tous les élus du groupe UMP, nous faisons une proposition concrète et qui suscite d'ores et déjà beaucoup d'intérêt. La proposition concrète, c'est : vaut-il mieux alléger la circulation sur les quais hauts ou sur les quais bas ? Voilà une véritable question.

Nous connaissons la situation de thrombose des quais hauts lorsqu'il y a des crues de la Seine ou lorsqu'il y a "Paris-Plages". C'est un véritable enfer qui est vécu par les habitants, donc nous ne voulons pas que ce projet se solde par une situation dans laquelle les quais hauts seraient considérés comme une déviation, un itinéraire de délestage, une voie de service. Accessoirement, d'ailleurs, les quais hauts, c'est un domaine dont la Ville est responsable, à la différence des quais bas qui, sauf erreur de ma part, sont dans le domaine de l'Etat.

Sur les quais hauts, pas besoin d'inventer une animation factice, artificielle : la vie est là, elle existe, depuis longtemps, pour longtemps, alors quais hauts ou quais bas, voilà le vrai débat. Sur ce débat-là, donnez la parole aux Parisiens. Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame Edith GALLOIS, vous avez la parole, pour le groupe UDI - MODEM.

Mme Edith GALLOIS. - Merci, Madame la Maire.

Nous sommes favorables à un aménagement des berges de la rive droite, mais pas n'importe quel aménagement, et pas pour de mauvaises raisons, qui pourraient se nicher dans une simple volonté de couper la circulation. Pour nous, cet aménagement devra répondre à deux conditions : le respect de la nécessité de circuler et la proposition simultanée d'une offre alternative de transport. Deuxième condition : la qualité du projet devra allier exigences esthétiques et attractivité économique.

Vous nous demandez d'approuver des objectifs poursuivis, mais précisément, quels sont ces objectifs ? Vous voulez poursuivre la diminution des transits automobiles dans Paris et remplacer la circulation de transit par une promenade piétonne et cycliste. Sérieusement, est-ce bien suffisant ? Il ne suffit pas de dire : "plus tard, on fera un bus à haute fréquence, ou peut-être un tramway". Le sujet est grave, tout de même. Et l'offre alternative devra être structurante et simultanée.

Concernant maintenant les aménagements que vous proposez, franchement, ils sont particulièrement pauvres. Je ne trouve pas d'autres mots. Il n'y a qu'à s'en tenir au budget prévu, on l'a déjà dit : 8 millions d'euros, alors que 35 ont été prévus sur la rive gauche. Les chiffres sont éloquentes.

Ce projet, en résumé, c'est mettre une barrière pour couper la circulation automobile et créer un boulevard à cyclistes et piétons. Mais quelle tristesse, franchement ! Où est passé le "réinventons Paris" proclamé par Jean-Louis MISSIKA ?

Alors, à votre question sur les objectifs poursuivis, nous vous répondons : "ayez plus d'ambition, développez votre vision, engagez une coordination et suscitez l'imagination". Pourquoi ne pas reprendre notre idée, que nous vous avons proposée pour la rive gauche, de lancer un concours international d'architectes ? Pourquoi ne pas susciter l'émulation créatrice, urbanistique et paysagère, sur un projet qui implique les plus beaux quartiers de Paris ? Comment arrive-t-on à ce résultat que le groupe UMP vous fasse des propositions en quelques jours que vous n'avez pas encore su nous présenter ? Nous pensons que Paris mérite mieux que ce que vous nous proposez.

Pour réinventer Paris, comme vous le souhaitez, la seule méthode possible, c'est l'appel à des projets innovants. C'est un vœu, que je vous avais proposé d'ailleurs et que nous avons débattu, de l'aménagement des quais de la rive gauche et aujourd'hui nous le réitérons.

A ce propos, je tiens à dire que nous approuvons et que nous nous félicitons de la démarche très constructive du groupe UMP qui se positionne en force de proposition, et nous vous invitons à l'écouter et à la prendre comme elle est vous est présentée, sans polémique, sans arrière-pensée politicienne, juste en responsables politiques que nous sommes tous ici et en amoureux de Paris. C'est aussi cela la concertation.

Repensons Paris, avez-vous dit. Eh bien, faisons-le ensemble, mais avec l'attention que les Parisiens méritent et une ambition à la hauteur de l'écrin magnifique dans lequel ce projet s'inscrira. Alors, non, il ne faut surtout pas de précipitation. Et pour répondre à votre question sur la concertation, nous estimons qu'elle doit être plus longue et plus approfondie.

De nouveau, vous la proposez sur les mois d'été, quand il y a moins de Parisiens et quand la vision des choses est ensoleillée, alors que ces aménagements doivent s'inscrire dans la vie quotidienne et économique parisienne.

La circulation doit aussi être ouverte aux communes voisines pour sa vision métropolitaine. Et surtout, j'insiste, elle doit être largement ouverte aux professionnels de la création architecturale et urbanistique.

Vous évoquez dans le projet de délibération le projet Vallée de la Seine, dont l'ambition est de créer un territoire plus dynamique sur les plans économique et touristique. Alors faisons du cœur de Paris le cœur de cette Vallée de la Seine. C'est dans cet esprit que je souhaite conclure sur une proposition.

Je reviens sur un sujet, dont je vous ai déjà fait part à différentes reprises et qui me tient particulièrement à cœur : pourquoi, Madame la Maire, ne pensez-vous jamais à l'aménagement de la Seine aussi comme moyen de transport des marchandises ? Développer le fret fluvial, n'est-ce pas aussi une vraie manière de repenser Paris ? Allier l'utile et l'agréable, l'aménagement des berges devrait évidemment intégrer des espaces de livraison de marchandises, et la Seine retrouverait sa tradition de batellerie moderne et propre qui nous éviterait bien des camions et de la circulation routière.

Nous vous adressons une invitation pour repenser Paris ensemble. Faisons-en un projet qui s'inscrira dans une démarche positive de développement durable, et ensemble repensons ce projet.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Comme nous nous y étions engagés, dès le premier tour, vous l'avez rappelé, vous nous proposez aujourd'hui une nouvelle étape ambitieuse de la reconquête des berges. Nous y sommes prêts.

Dès 2016, elle permettra l'accès des piétons aux quais de Seine rive droite. Les quais bas totalement libérés de la voiture deviendront des espaces continus de vie apaisée réservés aux piétons et aux cyclistes, à proximité immédiate de la Seine.

Dans l'élan des premiers aménagements réalisés rive gauche avec succès, et comme le font plusieurs grandes villes de France ou du monde, Paris franchit ainsi une nouvelle étape historique pour retrouver le lien avec son fleuve, sans précipitation mais avec volontarisme.

La continuité des aménagements non entrecoupés de circulation motorisée, ainsi que le lien direct avec la Seine à partir des quais bas me paraissent des points clés du projet pour que les Parisiens puissent véritablement retrouver ce lien originel avec le fleuve et l'eau, et que la Seine redevienne une ligne de vie pour Paris sur ses deux rives.

Au-delà, le projet qui nous est présenté ouvre de nouvelles perspectives de reconnexion des arrondissements et quartiers de l'Est parisien avec le fleuve. C'est bien l'esprit des aménagements envisagés à Bastille et dans le 12e arrondissement. Ainsi, nous sommes en train d'imaginer une trame bleue-verte, partant de la tour Eiffel, longeant le fleuve puis le port de l'Arsenal jusqu'à la place de la Bastille, permettant ainsi de prolonger la promenade vers la coulée verte au travers du 12e arrondissement, depuis Bastille jusqu'au Bois de Vincennes.

Pour pouvoir enfin permettre à tous la traversée du port de l'Arsenal, son écluse sera réaménagée, créant un nouveau lien praticable par tous entre les 4e et 12e arrondissements, ce dont je me félicite. C'était une demande forte, portée par les habitants et conseillers de quartier de nos arrondissements respectifs.

Ce nouvel itinéraire piéton, depuis les berges, depuis la place de la Bastille, sera un élément nouveau à prendre en compte dans notre réflexion autour du réaménagement de la place. Bastille et le 12e arrondissement reconnectent ainsi l'ensemble de l'Est parisien au fleuve. C'est un beau symbole. Car contrairement à certains, nous ne sommes pas pour un hyper centre piéton qui exclurait les arrondissements périphériques des mesures d'apaisement et de créations de nouveaux espaces réservés aux piétons.

De ce fait, je ne peux que regretter que cette approche soit totalement absente du contre-projet de l'opposition qui s'arrête aujourd'hui au bout de l'Île Saint-Louis. La connexion, avec la ville toute entière et avec l'Est parisien en particulier, demeure absente de la proposition du groupe UMP. Je suis sûre que tous les élus de l'Est parisien l'auront noté, contrairement à ce que l'on essaie de nous faire croire aujourd'hui. A moins qu'il ne s'agisse encore d'attendre une petite décennie, puisque j'ai cru comprendre qu'il était urgent d'attendre pour réaliser cette reconquête pour l'Est parisien.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je demande au groupe UMP de bien vouloir respecter les débats.

Mme la Maire du 12e arrondissement parle et merci.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12e arrondissement. - Par ailleurs, au-delà de ce projet, la Seine participe à l'organisation globale de la ville et de toutes ses fonctions. Il est en effet de notre responsabilité de penser le réaménagement des berges au regard des multiples rôles que la Seine doit tenir pour le développement de notre capitale métropolitaine.

Pour que les quais de Seine réunissent les enjeux de la ville durable et multimodale, les espaces rendus aux Parisiens doivent aussi se coupler avec les sites de développement des activités de transport fluvial, de fret ou encore de logistique urbaine.

Les aménagements urbains que nous engageons, pensés comme des transformations globales de la cité exigent d'intégrer la pluriactivité de la Seine et donc de ses berges. Le 12e arrondissement est dans cette perspective, dans une posture de responsabilité. Fort de ses trois ports, Bercy amont, Bercy aval et la Rapée, il assure pleinement un rôle urbain décisif pour construire la ville durable à laquelle nous aspirons.

Cette reconquête des berges est en effet un des éléments d'une ambition globale pour Paris, qui nous conduira aussi à apaiser les quais hauts, et particulièrement ceux du 12e arrondissement, qui ressemblent encore trop aujourd'hui à une autoroute urbaine. Rappelons que nous y installerons un système de transport en site propre, nous nous y sommes engagés.

Une phase de concertation s'ouvre désormais à l'échelle métropolitaine avec les habitants, dans laquelle je m'impliquerai avec enthousiasme comme maire d'arrondissement pour prendre en compte toutes les observations et recueillir les propositions des Parisiennes et des Parisiens qui sauront, j'en suis sûre, faire preuve de créativité et d'imagination pour que tous les Parisiens amoureux de Paris puissent profiter de ce patrimoine exceptionnel de notre ville.

En revanche, je doute fort qu'ils nous demandent d'attendre encore, comme le suggère la droite.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Madame la Maire du 12e arrondissement.

Je donne la parole à Mme MONTANDON, pour le groupe UMP.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Madame la Maire.

Nous pensons qu'il est indispensable que l'aménagement des berges de la Seine conserve un équilibre entre les quais hauts et les quais bas. Sur les quais hauts, en effet, il existe une vie qu'il faut préserver, une vie avec des bouquinistes, des animaleries, des cafés, des restaurants, mais aussi des promeneurs.

C'est pour cette raison que nous espérons que votre projet puisse évoluer et c'est dans cet état d'esprit qu'avec Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, nous avons proposé en effet un projet alternatif, afin de respecter cette vie sur les quais hauts mais aussi de la prolonger sur les quais bas.

Il nous semble aussi qu'il serait dommageable que les arrondissements périphériques, tel que le 12e arrondissement, ne connaissent que les impacts négatifs dus au futur report de la circulation sans pouvoir bénéficier des installations de proximité immédiate. Et justement, dans le 12e arrondissement, avec Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, nous avons travaillé depuis longtemps sur des aménagements qui permettraient de relier la Bastille à Charenton.

Je suis d'ailleurs très étonnée de l'amnésie ou alors de la mauvaise foi de la maire du 12e arrondissement, et je m'engage à lui faire parvenir notre programme où figurait justement l'ensemble de l'aménagement proposé pour cette continuité de Bastille jusqu'à Charenton avec images à l'appui.

En effet, j'avais déposé en juillet dernier un vœu vous proposant une étude pour aménager le port de l'Arsenal jusqu'à Bercy-Charenton, mais là encore ce vœu a été totalement rejeté, alors qu'il s'agissait simplement d'une étude suite à la première délibération sur l'aménagement des berges.

Dans cette portion qui relie le port de l'Arsenal jusqu'à Charenton, il existe une sorte de trottoir assez étroit et on pourrait prévoir un aménagement sous forme de ponton qui permettrait de créer une véritable promenade, qui permettrait cette continuité jusqu'à la Ville de Charenton. Cela aurait un sens puisque nous sommes, bien sûr, à l'heure du Grand Paris et que relier les villes voisines aurait, en effet, tout un sens mais aussi par rapport au futur projet de Bercy-Charenton.

En 2011, les membres du conseil de quartier et de la gare de Lyon avaient, justement, travaillé en se réunissant sur des groupes inter-quartiers et avaient permis, justement, de mettre en avant cette possibilité d'aménagement sur l'ensemble des berges du Port de l'Arsenal jusqu'à Charenton.

Ainsi, notre projet d'aménagement a pour avantage de ne pas opposer les Parisiens les uns aux autres et notamment aussi les commerces existants aux futurs commerces mais aussi aux activités saisonnières et à celles qui ne le sont pas. J'insiste sur ce point, en effet : il est important que les aménagements des berges de la Seine tiennent compte de la saisonnalité, afin de réduire, justement, les impacts d'une météo non clémente que nous connaissons à Paris, que ce soit en automne ou en hiver.

Là encore, j'attire votre attention sur le fait que notre projet partage l'espace de façon apaisée, en respectant l'écosystème, aussi bien des quais hauts que des quais bas mais des quais de l'ensemble, jusqu'à Charenton et nous espérons, en effet, que vous tiendrez compte de ce projet.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Dernier orateur : Claude DARGENT, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

Vous avez un peu plus de 4 minutes.

M. Claude DARGENT. - Madame la Maire, chers collègues, concernant le site d'exception qui nous occupe ce matin, un point peut, je crois, être tenu pour acquis : à terme, la place de l'automobile sera tout à fait marginale le long de la Seine dans le Centre de Paris.

Je suis convaincu que, de toute façon, d'ici quelques années, les quais bas seront totalement réservés aux circulations douces - piétons et vélos - et que la place de l'automobile et des deux-roues motorisés sera insignifiante, même sur les quais hauts. On y trouvera probablement une voie pour les transports collectifs et les vélos, mais le reste de l'espace y sera réservé à la promenade, aux activités touristiques, commerciales et de loisirs.

Certes, nous n'y sommes pas, mais la valeur de ce site est trop grande pour qu'il reste longtemps encore encombré et pollué par les automobiles individuelles et les deux-roues à moteur. De ce point de vue-là, cela a été dit, l'évolution de l'ensemble des métropoles dans le monde est très claire et semble inéluctable.

Notre responsabilité, comme élus de Paris, est de gérer la transition : la transition entre l'état actuel des quais et cet état futur que je tiens pour inéluctable à quelques nuances près.

Cette diminution depuis 15 ans, année après année, de la circulation automobile que l'on observe dans Paris, vous l'avez rappelé, Madame la Maire, rend cette perspective crédible. Cette diminution provient à la fois de la prise de conscience écologique des Parisiens et des Franciliens, dont il faut se féliciter, et du développement des modes de déplacement moins polluants, moins générateurs de gaz à effet de serre par personne transportée, mais aussi des aménagements réalisés dans Paris depuis 15 ans, qui rééquilibrent la part accordée aux piétons, aux vélos, aux transports collectifs dans l'espace public, au détriment de la part, jadis tellement surévaluée, de la voiture individuelle.

Le projet de délibération que nous examinons aujourd'hui envisage une nouvelle étape de ce processus de transformation, appliqué aux berges de Seine rive droite, après - il faut le rappeler, on ne l'a pas dit - leur transformation en boulevard urbain, acquis dès 2012.

Ce projet de délibération ouvre une concertation qui doit se révéler décisive. Comme toujours, la question centrale est celle du rythme qu'il convient d'adopter. Il faut, en effet, conjuguer une réduction la plus volontaire possible, pour lutter contre la pollution et ouvrir de nouveaux espaces aux circulations douces, avec évidemment le maintien des possibilités de se déplacer d'Ouest en Est, dans le cœur de l'agglomération.

Donc, deux propositions seront soumises à la concertation ; je n'y reviens pas. Les différents arrondissements concernés seront l'un des cadres naturels de ce processus et le débat devra y être approfondi.

Mais il faut saluer le fait que Paris Métropole est, lui aussi, explicitement prévu dans ce dispositif. On le sait, les premiers utilisateurs de la voie Georges Pompidou, ce ne sont pas les Parisiens mais les habitants des autres départements de la région.

Pour éclairer ce débat, les études actuellement en cours sous l'égide de la Préfecture de police vont se révéler précieuses en nous livrant des hypothèses réalistes de reports de circulation et le scénario retenu devra, d'autre part, intégrer la possibilité de réalisation de la liaison de transport en commun électrique de nouvelle génération qui est prévu dans le programme de mandature.

Pour conclure, chers collègues, l'expérience passée a prouvé que le volontarisme n'était pas condamné à l'échec, bien au contraire ; lors des débats sur la fermeture de la voie rive gauche, beaucoup nous annonçaient à droite la formation d'une thrombose qui rendrait impossible la circulation dans Paris. Or, il n'en a rien été, les enquêtes le montrent : il n'y a pas plus d'encombrements qu'auparavant dans cette partie de la Capitale.

Le succès de cette opération du point de vue de la fréquentation de loisir ne se dément d'autre part. En même temps, ce volontarisme était adapté à la réalité des flux rive gauche. C'est donc le même dosage subtil qu'il faut opérer maintenant pour la rive droite.

Mon groupe fait pleinement confiance à l'Exécutif pour faire preuve de discernement par rapport à ce nouveau projet majeur pour l'espace public dans le Centre de notre ville.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Claude DARGENT.

Nous avons donc terminé ce débat et je vais donner la réponse à mes adjoints et à M. le Préfet de police pour vous répondre.

Tout d'abord, Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Avec ce projet dont nous débattons aujourd'hui, nous signons l'Acte II de reconquête des berges de Seine, après le premier acte qui a été engagé en 2013 par Bertrand DELANOË et cette majorité municipale.

Je voudrais, à ce titre, rappeler le succès des berges sur la rive gauche, que vous avez rappelé également, Madame la Maire, et les 4,5 hectares qui ont été rendus aux piétons en 2013, c'est plus de 4 millions de visiteurs depuis deux ans ; c'est un bilan en termes de circulation automobile et de reports de circulation automobile qui est très loin du chaos que nous annonçaient certaines Cassandra. Le chaos n'a pas eu lieu, pas plus d'ailleurs qu'il n'a eu lieu sur la place de la République où certains, là aussi, dans l'Opposition s'étaient opposés à l'aménagement qui a été réalisé il y a de cela maintenant deux ans.

Ce projet de liaison entre la Bastille et la Tour Eiffel, avec une piétonisation de la berge en rive droite et un réaménagement des quais hauts, c'est un projet global qui comprend à la fois la berge basse mais également les quais hauts, avec un projet de transports en commun en site propre que nous avons lancé et pour lequel les études sont en cours, mais aussi avec la volonté de faire en sorte que, dès 2016, nous ayons des renforts de transports collectifs sur les lignes de bus existantes, de manière à pouvoir offrir une alternative supplémentaire en matière de transports collectifs.

Ce projet, c'est aussi un projet de promenade piétonne et cyclable continue sur un linéaire de plus de 7 kilomètres entre la Bastille et la Tour Eiffel, qui s'inscrit d'ailleurs dans un cadre plus large de liaison entre les deux bois, en passant par les berges de Seine.

Les objectifs, quels sont-ils ?

Il s'agit, tout d'abord, de faire bénéficier, bien entendu au plus grand nombre et en particulier aux personnes à mobilité réduite, d'un espace de respiration en cœur de ville, qui permette de retrouver un lien fort avec le fleuve.

Faut-il rappeler, d'ailleurs, le succès, non démenti maintenant et que l'on retrouve chaque année, de "Paris-Plages" depuis 2002, chaque été mais aussi de "Paris Respire" tous les dimanches et tous les jours fériés sur la voie express en rive droite ?

Il s'agit aussi de renforcer le corridor écologique que représentent la Seine et les berges et nous travaillerons d'ailleurs, avec notre collègue Pénélope KOMITÈS, sur l'aspect de la végétalisation de ces espaces, conformément d'ailleurs aussi aux visuels qui ont été présentés lors du lancement de la concertation.

Il s'agit, bien entendu, aussi de soutenir et de développer les activités économiques, notamment en utilisant la voie d'eau, de proposer des activités sportives, culturelles, touristiques, citoyennes autour de l'économie sociale et solidaire, bref, de développer une nouvelle ville sur ces berges qui sont la ligne de vie de Paris.

C'est la concertation, d'ailleurs, que nous lançons aujourd'hui qui nous dira quelles sont les activités économiques que nous pourrions développer.

J'entends l'Opposition nous dire que notre projet serait, entre guillemets, "cheap", qu'il serait donc bas de gamme parce que nous investissons 8 millions d'euros dans le réaménagement des berges de Seine. D'ailleurs, l'Opposition, qui n'est pas à une contradiction près, nous parle d'argent gâché et jeté par les fenêtres, avec les aménagements qui ont été réalisés en 2012.

Mais ce que nous projetons est tout à fait cohérent et tout à fait complémentaire des aménagements qui ont été réalisés en 2012 et je trouve qu'il y a quand même une certaine contradiction à parler d'argent jeté par les fenêtres quand on propose un projet à 60 millions d'euros pour créer de nouvelles rampes automobiles.

Le projet que nous proposons à la concertation publique prévoit deux scénarios, à partir desquels les Parisiens, mais aussi les Franciliens pourront s'exprimer.

Un premier scénario propose une fermeture à la circulation automobile du tronçon central de la voie express sur un linéaire de 1,5 kilomètre entre le Châtelet et le pont de Sully.

Un second scénario, plus ambitieux, propose une fermeture totale à la circulation automobile sur 3,3 kilomètres entre le tunnel des Tuileries et le tunnel Henri IV, en comprenant ces tunnels, pour une surface totale de 4,5 hectares qui serait rendue ainsi aux Parisiens.

Cette concertation se fera à l'échelle des arrondissements concernés, puisque nous proposons qu'il y ait au moins cinq réunions publiques, plus une réunion de concertation métropolitaine, car nous sommes sur un projet de dimension métropolitaine.

Je trouve qu'il y a, là aussi, une contradiction entre le fait de demander une concertation supplémentaire dans le vœu de l'UMP, vœu de l'UMP qui arrive en séance et qui ne laisse précisément pas le temps au débat. Il y a une contradiction à demander de la concertation supplémentaire, tout en déposant un vœu en séance qui ne laisse pas cette place au débat.

Je voudrais rappeler par rapport à l'appel à projets que vous souhaitez que nous lancions, que Jean-Louis MISSIKA a lancé un appel à projets sur l'axe Seine et les canaux dans le cadre d'une réflexion engagée sur un projet qui implique à la fois Paris, Rouen et Le Havre, ainsi que des villes du Grand Paris. Ce projet posera concrètement la question du traitement de la continuité de la berge sur tout le linéaire parisien.

J'entends aussi des préventions, des remarques concernant les reports de trafic.

Je voudrais dire à M. LEGARET que lorsqu'il y a eu la piétonisation de la berge en rive gauche, nous étions à des chiffres qui étaient de l'ordre de 1.300 à 1.400 véhicules par heure à l'heure de pointe. Vous avez cité le chiffre de 3.500 véhicules pour ce qui est de la rive droite. Mais c'était avant l'aménagement qui a été réalisé en 2012. Depuis cet aménagement, les chiffres de circulation ont diminué de 25 % sur la berge en rive droite. Nous sommes aujourd'hui sur des volumes de circulation similaires à ceux de la rive gauche et qui nous permettent justement de pouvoir engager cette deuxième phase, qui est complémentaire à ce premier aménagement réalisé à l'été 2012.

Par ailleurs, je ferai remarquer que la recherche académique montre maintenant que lorsqu'il y a une diminution de l'offre de voie rapide, cela entraîne une diminution de la demande de déplacements automobiles. Je vous invite à regarder ce qui se passe ailleurs, à New York, à San Francisco, à Séoul. Ces villes ont supprimé purement et simplement des autoroutes urbaines en plein cœur de ville, sans créer le chaos, bien au contraire. Ces aménagements ont même redonné vie à des lieux totalement délaissés.

Notre projet est un projet de reconquête de l'espace pour les piétons, mais c'est aussi un projet de requalification des quais hauts. C'est un projet global qui comprend les berges basses, le fait de retrouver le lien avec la Seine, mais aussi la requalification des quais hauts sur lesquels nous développerons une nouvelle offre de transport en commun à haut niveau de service, mais aussi le réaménagement des quais avec le réseau express vélo que nous avons présenté le mois dernier au Conseil de Paris, ainsi que notre volonté de supprimer le trafic de transit dans le Centre de Paris.

Là aussi, je voudrais dire deux mots du contre-projet proposé par l'opposition. Mme KOSCIUSKO-MORIZET a parlé de la Seine en disant que c'était la plus belle artère de Paris. Oui, c'est la plus belle avenue de Paris, la Seine. Mais votre projet, Madame KOSCIUSKO-MORIZET, précisément, oublie ce lien avec le fleuve ou, en tout cas, vous proposez un lien très minime sur deux petits tronçons. Pourquoi, dans ce cas, vouloir garder une autoroute urbaine au bord de l'eau ? Pourquoi refuser au plus grand nombre d'en bénéficier ? On a l'une des plus belles vues de Paris au bord de la Seine sous les ponts de Paris. Pourquoi vouloir refuser cela au plus grand nombre ?

Face à un projet qui, finalement, n'ose pas, face à un projet qui est illisible, qui n'ose pas remettre en cause l'autoroute urbaine que constitue la voie express sur les berges, qui en voulant ménager à la fois le maintien d'une autoroute urbaine en cœur de ville avec la volonté légitime de requalification des berges et des quais hauts évite de choisir et ne tranche pas, face à vos contorsions, nous défendons au contraire le Paris qui ose, le Paris qui ose piétonner les berges de la rive droite, le Paris qui ose requalifier les quais hauts, le Paris qui ose retrouver un lien avec la Seine, le Paris qui ose inventer une nouvelle façon de vivre avec le fleuve, le Paris qui ose une nouvelle façon de vivre la ville.

Mes chers collègues, je vous invite donc à oser ensemble la reconquête des berges de la Seine.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Christophe NAJDOVSKI.

Osons ! Il n'y est pas pour rien, Jean-Louis MISSIKA, qui va nous dire des choses osées.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Je viens compléter ce que vient de dire mon collègue, Christophe NAJDOVSKI, et notamment répondre à un certain nombre d'orateurs. Je pense à Yann WEHRLING et à Edith GALLOIS, à propos de la nécessité de lancer un appel à projets sur l'axe Seine.

Je voudrais dire qu'avec Christophe NAJDOVSKI, avec Célia BLAUEL, nous travaillons depuis des mois sur un tel appel à projets. Cet appel à projets est déconnecté de la concertation sur les quais de Seine parce que son territoire est beaucoup plus vaste. C'est un appel à projets métropolitain et c'est même un appel à projets qui va bien au-delà de l'aire métropolitaine puisqu'il se fera avec la Ville de Rouen, l'agglomération de Rouen et la Ville du Havre.

Il y a un grand nombre d'acteurs concernés puisqu'il y a le délégué interministériel au développement de la Seine, les ports regroupés dans le G.I.E. "HAROPA - port du Havre, port de Rouen et port de Paris". Il y a V.N.F. et pas mal d'agglomérations du Grand Paris puisque le canal Saint-Denis serait concerné, ainsi que le canal de l'Ourcq, donc les territoires Est Ensemble et Plaine Commune.

Cette initiative a pour but de construire concrètement l'axe Seine comme espace d'innovation urbaine pour trouver des solutions communes pour repenser l'aménagement des berges, l'habitat, le travail, les loisirs, les événements sur l'eau, les déplacements sur le fleuve, les continuités piétonnes et cyclables, la mixité des usages au bord de l'eau et la logistique.

Trois initiatives sont envisagées.

D'abord, un appel à projets innovant sur différents sites appartenant aux villes et aux ports sur le modèle de "Réinventer Paris". Il s'agira, là aussi, d'attirer les créateurs du monde entier pour susciter les solutions d'un genre nouveau dans la relation des habitants de la ville avec le fleuve et les canaux. Compte tenu de la particularité de chaque site, les projets pourront donner lieu à des autorisations d'occupation temporaire, à concessions, à des baux ou à toute autre forme de mise à disposition d'un espace public.

Deuxième piste : la réflexion commune qui sera menée sur la continuité et les circulations douces en bord de fleuve et de canal. Toutes les villes sont confrontées au défi de la coexistence des usages : de promenades, de tourisme, d'industries et de logistique. Il est absolument nécessaire de penser une promenade cycliste de Paris jusqu'au Havre, mais il y a aussi des continuités fluviales qui sont plus petites. Par exemple, même aujourd'hui dans Paris intra-muros, il n'est pas possible de se promener à pied tout au long des quais de la rive gauche.

Troisième initiative qui rejoint ce qu'a dit Mme Edith GALLOIS : la question des transports de personnes, des plateformes logistiques innovantes, des grands aménagements et des dessertes des ports. Vous savez qu'il y a un projet de port à Achères, que la nouvelle gare de Rouen se fera en bord de Seine. Donc, effectivement, nous présenterons au Conseil de Paris, à l'automne, cet appel à projets innovant, qui pourrait s'appeler "Réinventer la Seine", et qui me semble correspondre à ce qui a été demandé par plusieurs des orateurs.

Je crois qu'effectivement, cela vient très bien en complément de la reconquête des berges de Seine qui est présentée aujourd'hui.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Jean-Louis MISSIKA.

Monsieur le Préfet de police, je vous donne la parole.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, je souhaiterais tout d'abord vous présenter mes excuses pour ne pas avoir pu assister à l'intégralité du débat que vous avez organisé sur ce sujet de la voie sur berge rive droite.

Je viens, en effet, de participer à la cérémonie d'hommage des corps constitués à l'occasion de l'entrée au Panthéon de Pierre Brossolette, Geneviève de Gaulle-Anthonioz, Germaine Tillion et Jean Zay, avec une délégation du Conseil de Paris.

Cependant, compte tenu de l'importance du sujet, je tenais à vous apporter moi-même la position de la Préfecture de police qui a fait l'objet, Madame la Maire, de plusieurs échanges entre nous.

La Préfecture de police adopte une attitude ouverte et constructive à l'égard de votre projet visant à aménager la voie Georges Pompidou. Elle a adopté cette même attitude lors de l'élaboration du Plan de lutte contre la pollution que votre Conseil a adopté en février dernier.

Depuis la loi de modernisation de l'action publique territoriale et de l'affirmation des métropoles dite loi M.A.P.T.A.M. du 27 janvier 2014 et de son décret d'application du 18 décembre 2014, il revient à la Maire de Paris de déterminer les règles de circulation sur voies.

Néanmoins, le législateur a prévu que le Préfet de police émette un avis conforme sur ce projet d'arrêté de la Maire. C'est dans ce cadre juridique qu'il me revient de me déterminer. En termes de méthode, je souhaite que la Préfecture de police continue de participer activement, aux côtés de la Préfecture de la Région Ile-de-France, aux travaux. C'est ce que nous avons déjà fait, lors du premier comité de pilotage, sur ce projet qui s'est réuni le 2 avril dernier.

Sur le fond, je souhaiterais vous faire part de quelques observations. Tout d'abord, il me semble que nous devons avoir pour référence, à la fois en méthode et sur l'objectif à atteindre, l'exemple réussi de l'aménagement de

la rive gauche de la Seine. Cet aménagement a eu des effets limités sur la circulation générale que les modèles de prévisions avaient prévus.

Aujourd'hui, ces berges sont un véritable succès populaire, je me plais d'ailleurs à souligner que les conditions de sécurité y sont particulièrement satisfaisantes. Je m'en assure régulièrement, par plaisir !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Oui.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - En second lieu, la Préfecture de police sera attentive aux résultats des études de trafic qui sont en cours.

En effet, ces études doivent notamment indiquer les lieux de fragilité éventuelle qui surviendraient pendant la période d'adaptation. Durant cette période, il conviendrait de mobiliser davantage de policiers à certains carrefours stratégiques afin d'assurer une fluidité minimale.

Ces études permettront aussi de préciser les réserves de capacité encore présentes sur les quais hauts rive droite sur le boulevard Saint-Germain et sur la place de la Concorde et de consolider les hypothèses de réduction naturelle de trafic.

Sur ce type d'aménagement le passé nous a enseigné que, en l'espace de plusieurs mois, les automobilistes adaptaient leur comportement et que les difficultés de circulation diminuaient du fait de l'adaptation des parcours.

C'est la raison pour laquelle il me paraît important que les autres projets d'aménagement de la voirie puissent s'étaler dans le temps de manière cohérente avec celui de la voie Georges Pompidou. A cet égard, je comprends que l'aménagement de la place de la Bastille n'interviendrait que dans une seconde phase suffisamment éloignée de l'aménagement de cette voie Georges Pompidou.

Les études de trafic seront d'une aide utile pour apprécier cette capacité d'absorption dans le temps des différents projets.

En troisième lieu, il me paraît indispensable que, comme pour la rive gauche, les aménagements envisagés sur la rive droite soient réalisés de telle sorte que le statut de voie de circulation puisse être maintenu. En effet, il convient de maintenir cette capacité pour permettre, en cas d'urgence absolue, la circulation des véhicules de secours et de police. Dans cet esprit, il me semble nécessaire d'envisager une clause de réversibilité à l'image de celle qui a été prévue dans la convention de gestion des berges de la rive gauche.

Dans la durée, il me semble souhaitable d'établir un dispositif de suivi commun qui doit nous permettre de faire les adaptations nécessaires.

Enfin, je me réjouis de l'importance accordée dans ce projet de délibération à la concertation, car la pédagogie est indispensable pour assurer une bonne acceptabilité de cette mesure. Même si je n'exerce pas de pouvoir en matière de police de circulation dans la petite couronne, je dois tenir compte des réactions éventuelles des élus et des populations de ces départements.

Au-delà des obligations légales en matière de concertation, je me réjouis que la Ville de Paris prévoie justement de conduire un travail approfondi de concertation avec les collectivités locales concernées.

Au total, Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, je peux vous assurer de la totale disponibilité des services de la Préfecture de police pour faire en sorte que la piétonisation de la voie Georges Pompidou soit un succès d'une ampleur égale à celui des berges de la rive gauche.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup. Merci, Monsieur le Préfet, merci chers collègues et merci à mes adjoints.

Je veux vous dire que d'abord nous engageons ce travail, cet acte 2 avec la connaissance, l'expérience de la réussite de la première partie sur la rive gauche, et que c'est un atout indéniable. D'ailleurs, dans ce que vous avez exprimé, Monsieur le Préfet, il y a aussi une confiance dans le travail que nous engageons avec les services de l'Etat et, cette fois-ci, nous nous sentons soutenus. Ce qui n'était pas tout à fait le cas lors des aménagements de la rive gauche. Je me souviens que beaucoup d'autorités ministérielles, et même le Premier Ministre de l'époque, avaient bloqué le projet, alors que votre prédécesseur, M. GAUDIN lui-même, y était favorable et l'avait exprimé devant notre Assemblée, ici même.

Nous sommes dans un contexte totalement différent qui va nous permettre de travailler de façon plus intelligente avec l'expérience et avec ce soutien des services de l'Etat qui ne sont pas interdits, cette fois-ci, de travailler avec nous.

Ensuite, je veux dire que dans l'expérience que nous avons acquise, il y a cette conviction, je crois qu'elle est partagée par beaucoup de membres de mon équipe, de la majorité, qui est que l'on doit faire confiance aux Parisiens sur les usages qui sont les leurs.

C'est vrai que dans la réflexion que nous avons portée sur les aménagements de la rive gauche, nous avons imaginé, à juste titre d'ailleurs, un dispositif d'animation, mais toujours avec l'idée que les équipements devaient être extrêmement légers, très peu construits, voilà pourquoi on ne va pas faire un concours d'architecture dès lors qu'il n'y aura pas d'architecture sur les berges de Seine et dès lors que l'on va respecter la réversibilité, c'est-à-dire que l'on ne va pas transformer la chaussée et les trottoirs en autres choses.

Je trouve d'ailleurs que c'est intéressant de garder l'histoire du lieu, que l'on se souvienne toujours qu'avant il y avait une autoroute urbaine, que l'on s'en souvienne toujours, et que maintenant cette autoroute urbaine sert à d'autres usages.

Je fais confiance aux Parisiens et à leur usage, je l'ai dit dans mon propos, on n'a pas besoin de leur dire ce qu'ils doivent faire et où ils doivent le faire. Ils sont assez grands pour trouver eux-mêmes le chemin et l'usage, l'utilisation des espaces qui leur sont libérés.

Voilà pourquoi il y a de la sobriété dans ce que nous proposons et il y a aussi cette idée de leur faire confiance.

Comment les Parisiens utilisent ces berges ?

D'abord pour la promenade, pour les enfants, pour les déplacements souples, pour la fête aussi, et ils font souvent la fête sur la rive gauche, pour le pique-nique, parce que c'est devenu effectivement un sport et une qualité de vivre parisienne que le pique-nique des Parisiens, notamment sur les voies sur berges, et d'ailleurs il y a beaucoup d'articles à l'international qui commentent cette belle pratique du pique-nique. Le sport bien sûr, est aussi un usage majeur de ces berges de Seine, mais tout cela peut se faire sans qu'il y ait des aménagements coûteux et sans que même on soit obligé de redessiner les espaces.

Les espaces sont là, on les a reçus en héritage. On va en changer l'usage, c'est cela la volonté que nous affirmons, dans un projet qui est à la fois citoyen, démocratique et bien sûr, entièrement tendu vers la nécessité de permettre à notre ville de respirer et donc de sortir de cette logique du tout-voiture, de sortir de cette logique du tout-voiture polluante. Il y a d'autres formes de mobilité possibles et nous l'avons prouvé. Et c'est le pas décisif, majeur que nous allons accomplir ensemble, avec nos voisins et surtout avec les Parisiens, pour reconquérir ces voies sur berges de la Rive droite.

Je vous remercie.

Et nous allons passer au vote.

D'abord, sur le projet de délibération SG 14, il y a un amendement n° 117, déposé par le groupe UMP.

Oui, vous voulez prendre la parole ? Je vous donne la parole, de droit, Madame la Présidente du groupe UMP.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Merci, Madame la Maire.

Vous parlez de faire confiance aux Parisiens ; nous, nous proposons de faire confiance aux 75 % des lecteurs du Parisien qui ont voté pour l'intégration des quais hauts.

Vous parlez d'oser beaucoup de choses.

Eh bien, ils sont une majorité ici et c'est le mode de scrutin, n'insistez pas !

Vous parlez toujours d'oser beaucoup de choses. On vous propose d'oser la concertation, on vous propose d'oser la liberté de la création et on vous propose, en fait, d'oser proposer autre chose aux Parisiennes et aux Parisiens que la pâle copie de votre prédécesseur : pareil mais sans la nouveauté !

Votre projet condamne les quais hauts, qui sont un endroit remarquable, singulier et qui méritait un peu plus d'attention de la part de la Maire de Paris. Votre projet organise le gâchis, puisque nous avons démontré que l'on pouvait faire autrement que jeter par les fenêtres l'argent qui a déjà été dépensé sur la voirie.

Madame la Maire, mes chères collègues surtout, prenez votre liberté, émancipez-vous ! Il est encore temps, renoncez à votre sectarisme ordinaire, très ordinaire et osez la créativité.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 117 déposé par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 117 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 14.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, SG 14).

Je vous remercie et je vous félicite.

Nous engageons l'Acte II. Merci.

Compte rendu de la 3e Commission.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, nous allons passer maintenant aux projets de délibération de la 3e Commission.

Je donne l'apparoir à M. Claude DARGENT, président de la 3e Commission.

M. Claude DARGENT. - Madame la Maire, ce n'était pas prévu que j'intervienne tout de suite, donc je serai très court pour indiquer simplement que notre Commission a consacré une part importante de ses débats à la question qui vient de nous occuper à l'instant.

Donc, pour économiser le temps de notre Conseil, je propose de passer tout de suite aux projets de délibération de la 3e Commission.

Merci.

(M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Claude DARGENT, pour cette introduction éclairante des travaux de la 3e Commission !

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif au prix de l'abonnement de la CPCU.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous allons examiner le vœu référencé n° 68, déposé par le groupe Socialiste et Apparentés, relatif au prix de l'abonnement de la C.P.C.U., vœu qui devait être présenté par Jérôme COUMET.

C'est Annick OLIVIER qui, je crois, me demande la parole pour pouvoir le présenter.

Je vais la lui céder avec plaisir !

Mme Annick OLIVIER. - Merci.

Très rapidement, ce vœu a été fait, en fait, pour prendre en considération un certain nombre d'éléments entre le rapport du coût de l'abonnement par immeuble à la C.P.C.U. qui est très élevé souvent par rapport au coût représenté par les consommations.

Par ailleurs, dans les immeubles neufs, les consommations sont encore plus limitées du fait d'une meilleure isolation et cette disproportion entre le coût de l'abonnement et le coût des consommations est quelque chose qui est très difficile à supporter par les collectivités mais aussi également par les habitants, donc nous aimerions que soit un peu revu ce rapport entre les deux.

Merci.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame OLIVIER.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Célia BLAUDEL.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Et merci, Madame OLIVIER... et l'ensemble, d'ailleurs, des élus du 13^e arrondissement pour ce vœu sur la C.P.C.U. Cela me donne l'occasion de rappeler que la C.P.C.U. est l'un des plus grands réseaux de chaleur urbaine qui existe au monde. Ce qui est un réel atout pour notre ville, comme le rappelle d'ailleurs votre vœu, dans la démarche qui est la nôtre, de transition écologique du territoire, pour atteindre les objectifs que nous avons fixés à travers notre Plan Climat. Très concrètement, c'est l'outil qui nous permet aujourd'hui d'offrir de la chaleur locale et renouvelable aux Parisiens.

Ceci étant posé, il est évidemment clair que dans le contexte de la construction de la ville durable et intelligente, dont nous avons beaucoup parlé hier, la C.P.C.U. est au cœur de nos réflexions tant sur la question du développement du réseau que de la tarification.

En ce sens, je rejoins totalement votre vœu.

Je vous proposerai, néanmoins, un amendement oral pour corriger un certain nombre d'inexactitudes dans vos considérants.

Je vous propose donc de remplacer les cinq derniers considérants de votre vœu par les deux considérants suivants.

Le premier : considérant que l'objectif de la C.P.C.U. d'atteindre un taux d'énergie renouvelable ou de récupération dans son "mix" de production de 50 % à partir de 2016 ouvrira la possibilité d'un taux réduit de TVA à 5 %.

Et un considérant suivant : qui rappelle l'atteinte des objectifs du Plan Climat de notre ville.

Amendements qui vous ont été transmis et, si vous en êtes d'accord, avec ces amendements, nous pourrions adopter ce vœu.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Mme OLIVIER me fait signe qu'elle accepte les amendements.

Je l'en remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Socialiste et Apparentés, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 200).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à l'achat d'électricité renouvelable pour les "petites puissances".

Vœu déposé par l'Exécutif.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à des critères sociaux dans l'attribution des marchés.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au maintien des tarifs réglementés d'électricité sur les sites de petite puissance.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n^{os} 69, 69 bis, 70 et 71, relatifs aux tarifs d'électricité.

Je donne la parole à Mme Galla BRIDIER...

A M. CONTASSOT !

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Notre Assemblée a adopté un Plan Climat ambitieux dès 2007 et, année après année, met en œuvre des actions afin de participer activement à la lutte contre le dérèglement climatique. C'est ainsi que nous avons choisi, il y a quelques mois, de fixer à 100 % le taux d'énergie renouvelable pour l'électricité pour les puissances supérieures à 36 kVA. Ceci entrera en vigueur le 1er janvier 2016 et nous nous en félicitons.

Aujourd'hui, nous vous proposons de poursuivre dans la même voie en élargissant cette exigence à l'ensemble des contrats d'achat d'électricité, donc aux petits contrats. Ceci est, pour nous, un impératif et devrait recueillir, je l'espère, l'unanimité au sein de notre Conseil.

Nous savons que, malheureusement, le fournisseur historique ne fait pas grand-chose en la matière, surfant invariablement sur l'énergie d'hier, le nucléaire, et refusant d'investir dans les énergies de demain, les renouvelables.

C'est ainsi que le "mix" énergétique d'E.D.F. ne dépasse pas 13 % d'énergies renouvelables... les bonnes années !

Alors, nous le disons très nettement : nous refusons ce diktat et nous voulons que la priorité soit donnée à la réduction des émissions de gaz à effet de serre plutôt qu'aux lobbys, qu'ils soient nucléocrates ou syndicaux.

Nous avons bien noté votre demande : qu'il soit d'abord procédé à une analyse économique sur les meilleurs scénarios permettant d'atteindre cet objectif. C'est pourquoi nous accepterons de retirer notre vœu au profit de celui de l'Exécutif mais, pour autant, notre vigilance ne se relâchera pas.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Yves CONTASSOT.

Pour présenter, les vœux suivants, je donne la parole à M. Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Monsieur le Maire, le marché de l'électricité doit être libéralisé à partir de janvier 2016, comme l'a rappelé Yves, pour les moyennes et hautes puissances, donc mon premier vœu concerne les moyennes et hautes puissances.

Dans ce cadre, nous regrettons la Ville n'ait pas suffisamment pris en compte l'action sociale sur l'énergie dans ce qu'elle a fait jusqu'à présent.

Nous proposons donc, par ce vœu, de réparer cette erreur... ou cet oubli, c'est selon !

Comme nous le rappelons régulièrement, la réponse aux défis environnementaux doit se coupler aux enjeux sociaux. Viser le 100 % écologique, c'est bien - ce qui ne veut pas dire 100 % renouvelable mais je n'ouvrirai pas le débat ! -, viser le 100 % social, ce n'est pas mal non plus aussi. Nous ne devons pas jouer l'un contre l'autre. L'écologie ne doit pas être punitive, elle ne doit pas non plus être antisociale.

Certains pourraient penser que c'est incompatible, je l'ai entendu, mais rappelons que notre système d'énergie électrique, basé actuellement sur le service public et sa gestion de long terme, est une réponse aux enjeux écologiques. Cette année de COP21 nous rappelle que la principale menace sur l'environnement est le réchauffement climatique, qui se joue sur des échelles de temps longues, mais notre système d'électricité actuel montre aussi qu'il apporte des réponses à bien des enjeux sociaux, dont l'égalité d'accès des biens communs.

Quand nous parlons d'électricité et d'énergie, nous parlons d'un droit fondamental, d'un bien commun. Avoir accès à l'énergie est aujourd'hui une condition nécessaire d'une vie digne. La précarité énergétique touche durement la vie quotidienne de nombreux Français, et en particulier de près de 30.000 Parisiens. Nous n'allons pas décider sur Paris de refaire les lois européennes, mais il nous reste la possibilité de mettre en avant les valeurs du service public dans les achats d'électricité de la Ville.

Nous n'avons donc pas mis l'accent sur l'offre sociale dans l'ouverture à la concurrence. Nous cherchons à réparer cela avec notre vœu et nous demandons à ce que la Ville prenne en compte l'aide sociale des fournisseurs aux particuliers les plus modestes, mais aussi sur les aspects écologiques, l'aide du fournisseur pour la réduction de la consommation d'énergie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, pour ce parfait respect de votre temps de parole.

Pour répondre à ces deux interventions, je donne la parole à Mme Célia BLAUDEL.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est vrai que dans la précipitation, on a finalement regardé trois vœux qui posent deux débats différents. Je déborderais peut-être de mes deux minutes pour replacer le contexte des discussions que nous avons là. On est bien dans le contexte, vous l'avez rappelé, du Plan climat-énergie territorial, qui nous fixe des objectifs importants qu'il nous faut tenir d'ici 2020 en matière de recours aux énergies renouvelables. C'est aussi celui de la COP21, que vous avez aussi rappelé, à la fois Yves CONTASSOT et Jean-Noël AQUA, et de la nécessité pour notre Ville de faire encore un pas de plus dans notre exemplarité en matière de lutte contre le dérèglement climatique.

C'est aussi celui, et je tiens vraiment à le souligner, pour répondre aux interrogations de Jean-Noël AQUA, de notre préoccupation constante pour une très bonne qualité du service public à Paris en matière d'électricité. Cette préoccupation vaut à la fois sur le travail que nous faisons sur la gestion du réseau qui nous appartient aujourd'hui en tant qu'autorité organisatrice, autorité concédante, que dans le travail que nous faisons sur la fourniture de l'électricité. Et je le dis ici : la qualité du service public, pour moi, incombe en premier lieu à la collectivité, et les énergéticiens dans ce travail sont nos partenaires, mais c'est bien à nous de fixer nos exigences et nos priorités dans ce domaine.

Dans ce contexte particulier se posent deux questions : celle de la poursuite de la réflexion sur le 100 % E.N.R., pour la fourniture d'électricité cette fois-ci sur les petites puissances. Et dans la continuité de la décision que notre Conseil a pris en 2014 de lancer un marché 100 % renouvelable sur les moyennes et grosses puissances, je vous propose effectivement que nous puissions avancer sur cette question.

Pour ce faire, et nous le ferons en nous appuyant sur une étude, parce qu'il faudra une analyse économique, sociale et environnementale de ces offres. Cette étude sera réalisée sur la base des résultats de notre première consultation, qui est en cours. Je m'engage à les partager au premier semestre 2016, avec l'ensemble des formations politiques qui souhaitent participer à cette réflexion.

Voilà, en tout cas, sur le premier vœu de l'Exécutif, et je demanderai donc aux groupes Ecologiste et Communiste de bien vouloir retirer leur vœu au profit de ce vœu de l'Exécutif, qui fait une synthèse de vos demandes et qui ouvre totalement la porte au dialogue.

Deuxième débat qui était ouvert par le vœu...

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Sur le vœu n° 70, pardon de vous interrompre, mais je vais redonner la parole à Jean-Noël AQUA, pour qu'il présente le vœu n° 70, puisqu'il ne l'a pas fait tout à l'heure, et ensuite, vous pourrez répondre sur le vœu n° 70.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, c'est le vœu suivant. Voilà un sujet où les lignes sont parfois paradoxales. Si la nationalisation de l'électricité est le fruit de l'alliance entre communistes et gaullistes à la sortie de la guerre, nous nous retrouvons aujourd'hui dans des situations parfois contre nature. Je m'explique : nous parlons du marché d'électricité sur les sites de petite puissance dans ce vœu. Si la loi européenne nous oblige à libéraliser le marché des moyennes et hautes puissances, rien ne nous oblige à le faire pour les petites puissances. Nous cherchons donc par notre vœu à préserver le service public en préservant les tarifs régulés sur les petites puissances.

Le vœu bis proposé par l'Exécutif est contradictoire avec notre vœu. Contrairement à ce que l'on dit, il n'y a pas de tarif régulé avec la clause du "100 % renouvelable". Nous voterons donc contre le vœu de l'Exécutif tel qu'il est

actuellement, qui est incompatible, contradictoire avec notre vœu. Nous regrettons par ailleurs le manque de transparence qui nous amène à cette situation un peu paradoxale.

Je voudrais replacer notre discussion, dans le temps qui me reste, dans un contexte historique. Vous le savez, c'est Marcel Paul, ministre communiste, résistant, déporté à Auschwitz, ministre du Général de Gaulle, qui nationalise le secteur de l'énergie et crée E.D.F. Nous célébrons aujourd'hui l'esprit de la Résistance. Il serait aberrant de dilapider son héritage, de dilapider cet écrin qu'est le programme commun de la Résistance qui réussit à faire le ciment entre différentes familles politiques à l'époque.

Je lis simplement une phrase de ce programme commun : "Unis quant au but à atteindre, les représentants des mouvements, groupements, partis politiques groupés au sein du C.N.R., proclament qu'ils sont décidés à rester unis après la Libération afin de promouvoir les réformes indispensables". Celle qui m'intéresse : "Le retour à la Nation de tous les grands moyens de production monopolisés, fruit du travail commun, des sources d'énergie aux grandes banques". C'est donc le but de notre vœu de préserver le service public. Pourquoi voudrions-nous promouvoir les recettes éculées de la mise en concurrence ?

En réponse à notre vœu, on me dit que la déréglementation et la mise en concurrence sont, je cite, une opportunité permettant de prendre en compte les objectifs écologiques. C'est tout le contraire : le vœu qui est proposé propose de détricoter le caractère national des sources d'énergie et de casser "de facto" le service public. Les lobbies sont multiples, vous le savez. Notre réflexion ne pourra se limiter à ce genre d'invective. Nous voterons donc contre le vœu de l'Exécutif et nous maintiendrons notre vœu.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Jean-Noël AQUA.

Je vous donne la parole pour répondre, à Mme Célia BLAUDEL.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe. - Le débat se mélange dans tous les sens. On revient donc à nos vœux précédents. Je pense que nous avons à la fois un désaccord de fond, et là, vraiment, je vous invite à vérifier vos informations sur la question des tarifs régulés et la possibilité d'avoir une offre d'énergies renouvelables là-dessus. Puis, ne mélangeons pas tout entre la notion de service public et d'entreprise publique. Je crois que c'est là où la confusion se fait aujourd'hui.

Je le redis ici, notre attachement à avoir un service public de qualité, de voir au contraire la collectivité reprendre la main sur ces questions. Vous connaissez mon attachement à la question des réseaux, comme cela a pu l'être sur la question de l'eau. C'est un peu la même problématique sur la question de l'électricité : donner toute compétence et possibilités à la collectivité de faire ses décisions. Donc service public n'est pas entreprise publique.

Donc, je maintiens ce que j'ai dit sur le vœu de l'Exécutif et la demande de retrait des deux vœux précédents.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Célia BLAUDEL.

En réponse aux vœux n^{os} 69 et 71, vous avez déposé le vœu n° 69 bis. Est-ce que le vœu n° 69 du Groupe Ecologiste est maintenu ? Non, il est retiré.

J'ai compris que le vœu n° 71 du groupe Communiste - Front de Gauche, lui, était maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 69 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2015, V. 201).

Je sou mets le vœu n° 70 du groupe Communiste - Front de Gauche, qui est lui aussi maintenu avec un avis...
Célia BLAUDEL, pour votre avis, en quelques secondes.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe. - Oui, parce que c'est important, quand même, de pouvoir expliquer l'avis effectivement défavorable de l'Exécutif sur ce vœu, puisqu'il nous interpelle sur la fourniture d'électricité sur les moyennes et grosses puissances.

Je tiens à rappeler qu'à la suite du Conseil de Paris de 2014 que j'ai évoqué, notre Conseil a adopté le principe d'une fourniture à 100 % d'énergies renouvelables. D'ailleurs, au cours de ce Conseil, nous avons adopté une procédure avec des critères de jugement des offres, un allotissement, un cahier des charges, approuvé à l'unanimité de ce Conseil. C'était donc à ce moment-là qu'il aurait fallu avoir cette discussion. Il n'est pas question aujourd'hui de revenir sur des modalités d'une offre et d'un appel qui est en cours, puisque ce n'est juridiquement absolument pas tenable et cela mettrait en péril l'ensemble de la consultation.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Célia BLAUDEL. C'est très clair.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif aux contrats de performance énergétique dans les écoles.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 72, déposé par le groupe UMP, relatif aux contrats de performance énergétique dans les écoles.

Je donne la parole à M. Jean-François LEGARET pour le présenter.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voulais d'abord vous prier d'excuser Florence BERTHOUT, mais comme vous le savez, la mairie du 5e est située place du Panthéon. Et c'est vrai que ce vœu, qu'elle a déposé avec l'ensemble des élus du groupe, concerne en priorité les écoles du 5e, mais la question posée concerne en réalité les écoles de tout Paris, puisqu'il s'agit de la mise en œuvre et du suivi des contrats de performance énergétique dans les écoles parisiennes.

Florence BERTHOUT rappelle les engagements pris par la Ville de Paris dans le cadre du Plan climat-énergie, notamment à destination des écoles, et en réalité, il y a beaucoup d'aspects sur lesquels il y a des travaux de maintenance et de rénovation qui sont indispensables : rénovation ou transformation des chaufferies, isolation des murs et fenêtres, ainsi que sur les problèmes de gestion de l'exploitation et de la maintenance des prestations de chauffage.

Une première liste de 100 écoles parisiennes a été mise en œuvre en 2012. On nous dit qu'il y aura 200 écoles supplémentaires en 2016. Donc voilà : la question posée, c'est d'abord de faire une actualisation de ces objectifs et une évaluation des résultats obtenus dans le cadre de cette première vague des 100 écoles parisiennes, et sur lesquelles nous n'avons pas, à notre connaissance, aujourd'hui en tout cas, de document nous permettant d'avoir un suivi de l'efficacité de ces travaux mis en œuvre dans les 100 écoles.

Notre proposition est donc d'abord de demander à Mme la Maire de Paris de commander un audit indépendant de bilan pour les contrats de performance énergétique de la première vague, celle de 2012.

Que par ailleurs elle s'engage à installer des types d'éclairage LED dans les écoles et que la communauté scolaire soit mieux impliquée dans la mise en œuvre de ces contrats de performance énergétique.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Jean-François LEGARET.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Célia BLAUDEL.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu de la maire du 5e arrondissement me permet de revenir sur une opération d'ampleur de notre Ville qui consiste en la rénovation thermique de nos écoles pour limiter à la fois nos émissions de gaz à effet de serre et faire des économies d'énergie.

Vous citez effectivement les trois niveaux de demandes de votre vœu auquel je souhaite apporter des réponses.

D'abord, sur la question d'un audit indépendant en ce qui concerne cette première phase du C.P.E. école. Je tiens à rappeler que la Ville est déjà accompagnée par des assistants externes qui nous ont assistés, tant dans la partie de préparation et de passation des contrats, mais aussi sur les suivis d'exécution des premières années du contrat.

A ce titre, au Conseil de Paris de décembre dernier, nous avons fait une communication sur la base du rapport de cette première phase du C.P.E. Il en sera de même à la fin de cette année sur la deuxième phase. En fait, l'audit indépendant, c'est déjà le cas.

Sur la question de l'éclairage, dans un premier temps, les titulaires du contrat de performance énergétique, avec lesquels nous travaillons, avaient fait une proposition de travailler plutôt à partir de tubes fluorescents qui étaient plus intéressants en matière d'efficacité énergétique et de durée de vie. Mais nous étudions d'ores et déjà, puisque les technologies ont vraiment évolué, la question des LED sur le nouveau contrat de performance énergétique.

Enfin, sur la question de l'implication plus forte de la communauté scolaire, c'est une préoccupation que nous avons totalement à l'esprit dans le lancement du C.P.E. sur les 200 nouvelles écoles.

Je connais effectivement l'importance de l'implication des membres de la communauté scolaire pour permettre la réussite de ce programme. A titre d'exemple, chaque directeur d'école qui est concerné par une rénovation sera rencontré, et ont déjà pour la plupart été rencontrés, et répondra à un questionnaire très précis pour comprendre le fonctionnement de son établissement. Nous allons beaucoup travailler sur l'évaluation de la performance en fonction des conditions d'occupation en cours de travaux et après travaux.

Sur toutes les questions qui sont posées par ce vœu, je crois que toutes vos demandes sont satisfaites. Je vous proposerai donc de bien vouloir retirer votre vœu, sinon j'émets un avis défavorable.

Je tiens à préciser que je me tiens à la disposition de la maire du 5e arrondissement pour plus de détails sur les problèmes soulevés dans son vœu, problèmes qui sont identifiés et qui ont été assez inhérents à la mise en place de la première phase du C.P.E. et qui sont en cours de règlement.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame BLAUDEL.

Monsieur Jean-François LEGARET, retirez-vous votre vœu ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Non, on va le maintenir mais, dans l'hypothèse quasi impossible où ce vœu ne serait pas adopté, je souhaite que les documents, qui peut-être n'ont pas été suffisamment diffusés, soient communiqués à tous les maires d'arrondissement. Peut-être que l'on n'a pas été suffisamment attentifs, mais puisque la question est posée, et si ces documents existent, je souhaite que l'on en ait une large diffusion.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Jean-François LEGARET. Vous maintenez le vœu n° 72.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Dépôt de questions d'actualité.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que sept questions d'actualité ont été déposées.

La première question d'actualité, posée par le groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire de Paris, est relative au "fichier stade au Parc-des-Princes".

La deuxième question d'actualité, posée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police, est relative aux "modalités de contrôle des véhicules interdits de circulation à compter du 1er juillet 2015."

La troisième question d'actualité, posée par le groupe UMP à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police, concerne "la salle de shoot."

La quatrième question d'actualité, posée par le groupe UDI-MODEM à Mme la Maire de Paris, concerne la "création d'une police municipale à Paris."

La cinquième question d'actualité, posée par le groupe Socialiste et Apparentés à Mme la Maire de Paris, est relative au "bilan de l'opération "Paris, fais-toi belle"."

La sixième question d'actualité, posée par le groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police, est relative à "la situation sanitaire et sociale particulièrement dégradée des exilés réfugiés boulevard de la Chapelle à Paris."

Enfin, la dernière question d'actualité, posée par Mme SIMONNET à Mme la Maire de Paris, est relative à "l'évolution de la loi Macron."

Je vous propose de suspendre nos travaux et de les reprendre à 14 heures 30 par l'examen des questions d'actualité.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures cinq minutes, est reprise à 14 heures 30 sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Examen des questions d'actualité.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à l'examen des questions d'actualité.

I - Question d'actualité posée par le groupe Communiste - Front de Gauche relative au fichier stade au Parc des Princes.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous allons démarrer avec la première question qui est la question posée par le groupe Communiste - Front de Gauche.

Je donne la parole à son président Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet, le 13 mai dernier, le juge des référés du Conseil d'Etat a suspendu la mise en œuvre du fichier "stade" consacré aux supporters parisiens.

Notre groupe a dès le début apporté son soutien à la Ligue des droits de l'homme et à des associations de supporters qui ont porté cette requête. Je tiens à réaffirmer ici que les supporters, qu'ils soient ultras ou pas, ne sont pas tous des "hooligans", et le respect de leurs droits et de leur liberté nous concerne tous.

C'est la liberté dans son ensemble qui est touchée et cela s'étend bien au-delà du monde des supporters. Verrons-nous de tels fichiers prospérer à ceux qui manifestent, à ceux qui s'engagent politiquement ou syndicalement ? C'est d'ailleurs déjà le cas lorsque des syndicalistes apparaissent sur un fichier informatisé avec des empreintes génétiques.

Madame la Maire, la ville intelligente n'est pas une ville sous surveillance qui collecte les données et qui limite les libertés. La ville intelligente est celle qui émancipe et qui garantit les droits de l'homme.

Revenons sur le cas des supporters du P.S.G. Une jeune femme abonnée au Parc des Princes a vu sa carte d'accès refusée suite au déploiement d'une banderole lors du match France-Japon 2012 au Stade de France. Elle a vu s'afficher "accès refusé, supporter indésirable au Parc des Princes". Elle n'a rien fait et n'a rien à se reprocher. Les forces de police lui ont alors expliqué : on n'a rien à vous reprocher, puisque nous n'avons rien contre vous mais c'est le P.S.G. qui décide. Le Tribunal d'instance du 16^e arrondissement de Paris a d'ailleurs condamné le club à lui verser 1.100 euros de dédommagement.

Autre exemple, plusieurs supporters comptaient assister au match de l'équipe féminine entre le P.S.G. et Wolfsburg au stade Charlety et se sont vus refuser l'entrée avec comme argument : "désolés, le P.S.G. ne veut pas de vous". Pourtant aucune interdiction de stade en cours ni de casier judiciaire ni d'alcoolémie ou de troubles à l'ordre public. Leur accès a été simplement refusé parce qu'ils sont considérés comme "ultras".

Je vous rappelle aussi qu'un supporter s'est fait exclure du Parc des Princes pour avoir dénoncé l'augmentation des tarifs.

Madame la Maire, nous ne pouvons pas accepter que le Parc des Princes, propriété de la Ville, soit une zone de non-droit. Les supporters sont une richesse culturelle et nous devons défendre leur liberté. Je prends d'ailleurs pour exemple ce qui s'est passé à Bordeaux, au moment de la fermeture du stade du Parc Lescure où ce sont les "ultras" qui ont organisé les manifestations au cœur de la Ville de Bordeaux.

Nous vous demandons une intervention ferme vis-à-vis du Gouvernement et de la direction du P.S.G. pour que la liberté des supporters soit respectée. Nous attendons toujours l'organisation de cette table ronde avec les supporters, l'Etat, les dirigeants du club nécessaire pour renouer le dialogue.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur BONNET-OULALDJ.

Peut-être Monsieur le Préfet ?

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Cela dépend de quel fichier nous parlons, Madame la Maire.

Je peux parler d'un fichier qui a fait l'objet d'une procédure d'instruction et d'un avis de la C.N.I.L. Il a été autorisé par arrêté du 15 avril 2015 par le Ministre de l'Intérieur, il s'agit de mettre en œuvre un traitement automatisé de données à caractère personnel, dénommé fichier "stade".

L'arrêté créant ce traitement automatisé a été suspendu en référé par le juge des référés du Conseil d'Etat.

Cet outil, qui est utilisé par la cellule "stade", a pour objet de lutter contre le hooliganisme et les violences dans le sport à Paris et en petite couronne, en particulier, mais pas seulement les violences qui sont générées par des manifestations du P.S.G.

Ce fichier a une double finalité. C'est d'abord une finalité de police administrative, dont l'objet est de prévenir les troubles à l'ordre public, les atteintes à la sécurité des personnes et des biens, ainsi que les infractions susceptibles d'être commises à l'occasion des manifestations sportives. Mais il a aussi une autre finalité, dont l'objet est de faciliter la constatation des infractions et la recherche de leurs auteurs, sachant que le traitement judiciaire proprement dit demeure effectué par des officiers de police judiciaires, O.P.J., de la cellule à l'aide des seuls traitements utilisés en police judiciaire, c'est-à-dire le traitement des antécédents judiciaires, T.A.J.

Dans le cadre de la procédure d'instruction de ce traitement automatisé, ce projet a été soumis à la C.N.I.L. qui, dans sa délibération du 4 décembre 2014 relative à ce fichier, a considéré que les données enregistrées dans le traitement étaient adéquates, pertinentes et non excessives au regard des finalités poursuivies.

Mais le 13 mai dernier, le juge des référés du Conseil d'Etat qui était saisi par un certain nombre d'associations a suspendu, provisoirement puisque l'on est en référé, la mise en œuvre du fichier "stade", estimant qu'il existait en l'état de l'instruction des doutes sérieux sur la légalité de l'arrêté autorisant ce fichier. Le juge des référés a précisé que le Conseil d'Etat se prononcerait prochainement de manière définitive sur cette demande d'annulation.

Bien évidemment respectueux du droit, le Préfet de police et ses services ont suspendu l'exécution de cet arrêté et nous examinons de façon approfondie la décision du juge du référé pour préparer l'examen au fond.

Voilà, Madame la Maire, ce que je pouvais dire à ce sujet.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet.

M. Jean-François MARTINS a la parole.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Madame la Maire.

Monsieur le Président BONNET, vous le savez, évidemment la qualité du spectacle autant que la qualité de l'ambiance au Parc des Princes est un souci prioritaire pour la Ville de Paris. A la fois le caractère populaire des supporters des tribunes, l'accessibilité au plus grand nombre des tribunes du Parc des Princes autant que la sécurité de ceux qui s'y rendent sont au cœur des politiques que nous menons.

À ce titre, nous ne devons pas faire preuve d'angélisme sur la question de la sécurité du Parc des Princes. Les incidents se sont répétés durant plusieurs décennies au Parc des Princes. Pour n'en citer que quelques-uns : août 1993, CRS molesté dans la tribune Boulogne ; mai 2006, mort d'un supporter après le match P.S.G.-Hapoël Tel-Aviv ; mars 2008, banderole dite anti-Ch'tis monstrueusement injurieuse lors de la finale Paris-Saint-Germain - Lens ; février 2010, décès d'un supporter lors d'une bagarre entre Auteuil et Boulogne ; mai 2013, incidents face au Trocadéro. On ne comptait plus, au-delà de ces morts extrêmement dramatiques, l'ensemble des incidents, bagarres ou, comme on les appelle dans le milieu des supporters, les "fights" entre les différents supporters.

C'est l'ensemble de ces incidents qui ont conduit en 2010 la conduite d'un plan, dit plan "Leproux", dont il faut reconnaître aujourd'hui qu'il a atteint ses objectifs : pacification du Parc des Princes, retour des familles, stade quasiment à guichet fermé sur l'ensemble de la saison et, avant tout, on a retrouvé au Parc des Princes et dans ces abords, durant les jours de match, un climat de paix.

Cependant, évidemment, ce climat de paix dont on ne peut que féliciter à la fois les autorités publiques, en particulier la Préfecture de police, mais également les directions du club qui ont eu du courage, y compris pour affronter certains groupes de supporters parfois violents. Le courage dont ils ont fait preuve ne doit pas nier, vous l'avez mentionné, la question des libertés individuelles.

C'est ce que le Conseil d'Etat, dans sa décision du 13 mai, vient souligner, qu'effectivement l'arrêté ministériel, dit fichier "stade", rassemblait de nombreuses informations personnelles sur les supporters, état civil, signes physiques particuliers, activités publiques, comportements et déplacements, blogs, réseaux sociaux, immatriculation des véhicules. Le Conseil d'Etat a jugé que tout cela ne constituait pas un équilibre juste entre libertés publiques, sécurité, répression et prévention nécessaires auxquelles l'organisateur des événements sportifs doit faire face.

A ce titre, la Ville de Paris est, par construction autant que par définition, légaliste et elle suit évidemment les arrêts du Conseil d'Etat, jugeant que ce fichier n'est pas conforme. Dans le même temps, aujourd'hui le P.S.G. dément catégoriquement avoir constitué un fichier de supporters mais, au même titre qu'un certain nombre d'organisateur d'événements privés, dispose de critères liés globalement, s'il fallait être un peu prosaïque, par ce que peuvent être les "physio" dans certains établissements de nuit à Paris, repérant les individus ayant effectivement déjà posé problème.

A ce titre, la liberté individuelle et les libertés publiques sont fondamentales. La liberté de l'organisateur du club en tant qu'organisateur privé est là, et le P.S.G. a le droit de refuser l'accès ou d'expulser les personnes qu'il juge contraire à sa politique de stade et, pourquoi pas parfois, contraire à la sécurité et à la qualité de l'ambiance au Parc des Princes.

Votre groupe, Monsieur le Président, a demandé à ce que soit ajoutée une fiche au contrat parisien de sécurité, et elle l'a été. Une réunion doit se tenir avec vous-même, la sécurité du Parc des Princes, Colombe BROSSEL, la Préfecture de police pour présenter l'ensemble des mesures.

Plus largement, évidemment, c'est la voie du dialogue qui doit nous permettre de retrouver, on va dire la satisfaction du plus grand nombre. Cependant, il ne vous aura pas échappé que les associations de supporters ont été dissoutes pour une grande partie d'entre elles et que les acteurs structurés et raisonnables manquent autour de la table pour pouvoir avoir ces débats.

Nous avons donc les mêmes préoccupations, Monsieur BONNET, mais avant tout, la préoccupation de la sécurité et de la qualité de l'ambiance au Parc des Princes.

Nous tenterons avec sérieux de trouver le point d'équilibre entre ces deux impératifs.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Jean-François MARTINS.

Nous-mêmes, nous avons rencontré des supporters à Berlin qui venaient supporter les filles, avec lesquels nous nous sommes entretenus longuement avec Jean-François MARTINS.

Mais le principe de sécurité, compte tenu de ce qu'a été la situation antérieure au parc, méritait et en tout cas, j'ai soutenu, la Municipalité, le Maire précédent ont fortement soutenu aussi le plan de 2010, qui a permis de retrouver cette paix.

Maintenant, il faut travailler dans le cadre du droit, et puis ouvrir progressivement les espaces à celles et ceux qui ne sont pas mal intentionnés, bien évidemment.

Monsieur Nicolas BONNET, je vous donne la parole.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Je retiens votre volonté d'ouvrir les espaces de dialogue.

Mon propos était bien sûr de faire la différence entre ce que sont les "hooligans", ce qu'on a connu dans le passé au Parc des Princes, et les supporters. Et les trois exemples que j'ai donnés, je reprends l'exemple de cette jeune femme qui a été identifiée par les caméras du Stade de France alors qu'elle était à côté d'une banderole - elle n'était pas dans un acte de violence - elle s'est vu refuser son entrée au Parc des Princes, propriété de la Ville.

Je parle de supporters qui ne sont pas dans une situation de violence, d'alcoolémie ou d'interdiction de stade. J'ai donc bien mesuré mon propos sur ce point et je partage bien sûr la volonté de pacifier les stades et mettre fin à la fois au racisme, à la violence, à la xénophobie, à l'antisémitisme. Je partage, nous partageons cela.

Cela dit, je vous alerte sur : après 2010, qu'est-ce qui s'est passé ? Il y a eu un livre vert qui a été écrit par d'éminents spécialistes, Ludovic LESTRELIN, Nicolas HOURCADE, Patrick MIGNON, de l'INSEP, qui ont donné des préconisations conformes à la Ministre des Sports, Rama YADE.

Il a été suivi d'un rapport de Jean GLAVANY disant : il faut renouer le dialogue avec les supporters, il faut donner des espaces d'expression, il faut associer les supporters à la gestion des clubs. Nous avons sur la table un projet de loi, porté par François de RUGY, par Marie-George BUFFET, par Valérie FOUNEYRON, de couleurs politiques différentes, qui disent aussi : associons les supporters à la gestion des stades et reconnaissons le rôle culturel, le rôle social des associations de supporters.

C'est le sens de ma question. C'est : renouons le dialogue et refaisons un pas vers ces supporters pour reconfigurer justement l'ambiance dans les stades.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Nicolas BONNET.

II - Question d'actualité posée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relative aux modalités de contrôle des véhicules interdits de circulation à compter du 1er juillet 2015.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je propose de passer à la question d'actualité n° 2, celle qui est posée par Jean-Bernard BROS, président du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

M. BROS a la parole.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet, mes chers collègues, en février dernier, nous avons pris dans cette Assemblée une décision sans précédent pour lutter contre la pollution atmosphérique.

Ainsi, le Plan de lutte contre la pollution liée au trafic routier portait des actions ambitieuses et inédites en France. Parmi ces mesures, une des plus ambitieuses est la restriction de circulation des poids lourds, autocars et autobus les plus polluants sur le territoire parisien.

Cette mesure, nous l'avons soutenue avec la vigilance d'un véritable travail effectué auprès des professionnels concernés. Un travail de communication mais aussi un travail concernant les modalités de contrôle et de sanction des véhicules concernés sont nécessaires pour une entrée en vigueur dans les meilleures conditions possibles.

Alors que l'entrée en vigueur doit intervenir au 1er juillet 2015, nous aimerions avoir des informations sur les modalités de mise en œuvre. Car nous avons le sentiment, à un mois de l'échéance, d'une forme d'impréparation. Quelle communication avons-nous développée auprès des professionnels concernés ? Qui sera chargé des contrôles sur la voie publique ? Sur quels critères seront contrôlés et sanctionnés les véhicules les plus polluants ?

Quelles informations seront faites sur ces critères alors que les décrets de loi sur la transition énergétique ne seront pris que dans quelques mois ?

M. le Maire chargé des transports, au vu de votre intervention dans l'émission "Complément d'enquête" du 21 mai, laissez-nous avoir des craintes réelles sur le cadre et les modalités de cette mise en œuvre. Si nous conservons ce flou, l'interdiction de circulation ne pourra être ressentie que comme une décision arbitraire et improvisée.

Nous plaçons depuis le début sur la pédagogie sur les décisions prises en termes de restrictions de circulation. Si nous portons cette alerte aujourd'hui, c'est que nous souhaitons la réussite de ce plan de lutte, que notre groupe, en confiance, avait soutenu en février dernier.

Ainsi, nous espérons une réponse précise et concrète de votre part, de la part de M. le Préfet de police, sur ce qui va être mis en place et sur les moyens qui seront alloués.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Jean-Bernard BROS.

Je donne la parole tout d'abord à M. le Préfet de police, puis à Christophe NAJDOVSKI, pour vous répondre.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Madame la Maire, Monsieur le Conseiller, Mesdames et Messieurs les Conseillers, la Préfecture de police a participé de manière constructive, je l'ai dit ce matin, à l'élaboration du Plan antipollution adopté par le Conseil de Paris en février.

Lors de ces travaux, il est apparu que la question des contrôles que les services de police pourraient exercer pour mettre en œuvre les interdictions de circulation des véhicules polluants, serait cruciale pour la crédibilité des mesures prises.

Ainsi que mes services l'ont indiqué lors de ces travaux, un contrôle efficace nécessitera la mise en place d'un système simple et visible d'identification des véhicules polluants. En effet, compte tenu des charges qui pèsent sur les forces de police, il n'est pas possible d'envisager un contrôle individuel des certificats de circulation par les policiers parisiens.

Le Premier Ministre a indiqué qu'un système de vignettes serait rapidement mis en place par le Gouvernement afin de mettre en œuvre les dispositions de la loi sur la transition énergétique dans les zones à circulation restreinte. Des travaux interministériels sont en cours ; selon les dernières informations disponibles, ce système devrait être opérationnel à la fin de l'année.

Par ailleurs, la Ville de Paris soutient un amendement législatif à la loi de transition énergétique et pour la croissance verte afin de permettre des interdictions dès 2015 contre les bus et les poids lourds les plus polluants.

Si la loi est adoptée en ce sens, la Préfecture de police bien sûr se mobilisera pour assurer la mise en œuvre de ces dispositions. Déjà, en lien avec la Ville, la Préfecture de police a accru ses contrôles contre les autocars de tourisme afin de lutter contre les infractions qu'ils peuvent commettre. Je rappelle qu'une opération coordonnée de la Préfecture de police avec les services la DRIEA, sous l'autorité du Préfet de Région, a été menée le 14 mai dernier. Elle a été d'ailleurs assez fructueuse, si j'ose dire. D'autres opérations similaires sont prévues dans les semaines qui viennent.

Enfin, il faut rappeler que les services de la Préfecture de police mettent en œuvre des contrôles techniques lors des pics de pollution, pas seulement les jours de circulation alternée. Ces services, qui relèvent de la Direction opérationnelle des Services techniques et logistiques de la Préfecture de police, ont une expérience qui est tout à fait reconnue en la matière et qui s'exerce au quotidien dans notre ville.

Au total, je voulais que vous soyez convaincus de la mobilisation des services que je dirige pour assurer l'effectivité des interdictions de circulation qui seront prises contre les véhicules polluants.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet de police.

M. Christophe NAJDOVSKI a la parole.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Notre Conseil a délibéré en février sur un Plan de lutte contre la pollution qui est ambitieux, progressif et pragmatique. Le récent rapport annuel d'AIRPARIF vient de confirmer la nécessité d'agir. Il s'agit de résoudre un problème de santé publique. Ce travail initié par Paris, inédit en France, est partagé et concerté avec le reste de la métropole. D'ailleurs, une nouvelle conférence métropolitaine est prévue le 23 juin prochain pour pouvoir avancer à l'échelle métropolitaine sur ce plan antipollution.

Par ailleurs, la loi de transition énergétique, qui vient d'être votée en deuxième lecture à l'Assemblée nationale, nous donne les outils nécessaires à la mise en place d'une zone à basse émission. Les lignes bougent. Je ne peux m'empêcher de penser que nous y sommes pour quelque chose.

Vous le voyez, Monsieur le Président du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, Paris est pionnière en France dans la lutte contre la pollution atmosphérique. Nous avons effectivement à éprouver un dispositif réglementaire et législatif nouveau, ainsi que de nouveaux outils mis à disposition des collectivités.

Concernant plus précisément les moyens de contrôle de nos premières interdictions sur lesquelles vous m'interrogez, je me permets de rappeler que le contrôle est exercé par la Préfecture de police. C'est la raison pour laquelle M. le Préfet de police vous a d'ailleurs répondu.

Comme vous le savez, seuls les véhicules qui sont dans la catégorie une étoile, suivant l'arrêté de classification de mai 2012, soit les véhicules mis en service avant octobre 2001 en ce qui concerne les poids lourds et les autocars, sont interdits de circulation à partir de 1er juillet 2015. Les véhicules légers, utilitaires et motos ne seront concernés qu'en juillet 2016.

L'Etat, comme annoncé par le Premier Ministre en conclusion de la Conférence environnementale en novembre dernier, travaille à un système d'identification des véhicules qui devrait se concrétiser par une vignette de couleur collée sur le pare-brise. Nous ne savons pas encore si la vignette permettra un contrôle automatique, mais cela est souhaitable. La vignette sera obligatoire pour tous les véhicules pénétrant dans une zone à circulation restreinte, tel que défini dans la loi de transition énergétique.

Dans l'attente de la mise en place de cette vignette, les services de la Préfecture de police pourront, jusqu'à la fin de l'année 2015, contrôler les véhicules en consultant la carte grise sur laquelle figure l'ensemble des indications nécessaires et ils pourront ensuite s'appuyer sur les vignettes prévues pour le début de l'année 2016.

J'en profite pour remercier les services de la Préfecture de police pour leur accompagnement dans l'élaboration et, bientôt, la mise en œuvre de ce plan innovant au service de la santé publique de nos concitoyens.

Bien entendu, Monsieur le Président, nous devons accompagner ces mesures par une campagne de communication ciblée et adéquate à un mois de l'échéance et, d'ailleurs, je vous remercie pour votre vigilance, qui nous rappelle à la nécessité d'un bon accompagnement, notamment en termes de sensibilisation et de communication de ces mesures de restriction de la circulation.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Christophe NAJDOVSKI. Merci, Monsieur le Préfet.

C'est vrai que ces mesures, et notamment leur application dès 2015, dépendent de l'amendement - M. le Préfet l'a dit - qui est porté dans la loi de transition énergétique qui doit être votée, je crois, incessamment cette semaine à l'Assemblée. Dès que le vote aura eu lieu, nous engagerons les campagnes d'information et de communication pour que chacune et chacun sache s'il a le droit ou pas de circuler et, en tous les cas, que l'information passe, notamment auprès des professionnels.

Je veux remercier M. le Préfet de police pour le contrôle engagé sur - il l'a évoqué - les autocars de tourisme, parce que nous sommes arrivés à une situation de saturation, y compris d'autocars stationnant moteur ouvert sur les couloirs de bus boulevard Haussmann et dans tout le quartier Opéra.

Je crois que ce n'est pas acceptable. Paris est une ville accueillante pour les touristes. Elle doit continuer à l'être et pouvoir accueillir encore plus de touristes, mais on peut découvrir Paris sans avoir affaire à ces autocars au diesel qui se garent n'importe comment et qui congestionnent la circulation.

Je veux remercier M. le Préfet de police du travail qui est fait par ses services pour nous aider à faire respecter le droit. Il n'y a pas le droit d'un côté et puis, quand il s'agit de circulation et de véhicules, une moindre attention apportée.

Je voulais vraiment vous remercier, Monsieur le Préfet et Monsieur le Président.

M. Jean-Bernard BROS. - Je veux remercier à mon tour M. le Préfet et notre collègue, Christophe NAJDOVSKI, pour les précisions qu'ils nous ont apportées et qui nous rassurent. C'est important parce que nous prenons des décisions courageuses. Elles doivent se concrétiser intelligemment auprès de nos concitoyens.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Président.

III - Question d'actualité posée par le groupe UMP à Mme la Maire de Paris relative à la salle de shoot.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Pour la question n° 3 du groupe UMP, Mme PAWLIK a la parole.

Mme Déborah PAWLIK. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, chers collègues, j'associe à ma question Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Philippe GOUJON, Pierre-Yves BOURNAZEL et Frédéric PÉCHENARD.

Depuis plus de deux ans, je vous alerte sur l'opposition ferme des riverains et des associations du 39, boulevard de la Chapelle sur le projet d'installation d'une salle de "shoot" à cette adresse. Depuis deux ans, vous et le maire du 10e arrondissement restez sourds et méprisants envers toutes celles et tous ceux qui s'opposent au projet.

Face à l'ampleur de la contestation, vous avez été contraints de reculer et de revoir votre copie. Votre adjoint en charge de la santé a annoncé lundi, un jour férié - probablement pour minimiser votre revers - que la salle de "shoot" serait finalement adossée à l'hôpital Lariboisière. Cette annonce a été si rapide que le maire du 10e arrondissement peine à masquer le désaveu qu'il vient de subir. Il est même allé jusqu'à arguer que le site n'était finalement pas adapté, alors que depuis des mois il se targue du contraire.

Que la salle de "shoot" ne soit plus implantée aussi près des écoles et des immeubles est pour nous une bonne nouvelle. Pour autant, il s'agit d'une mascarade, car son déplacement de 200 mètres ne règle en rien les problèmes de fond. L'ouverture même d'une salle de "shoot" reste pour nous une aberration en termes de santé publique.

Avec mes collègues du groupe UMP, nous détestons votre renoncement face à la toxicomanie. Vous avez choisi de baisser les bras et de tirer un trait sur une frange de la population qui cumule les difficultés. Ce n'est pas notre cas.

Madame le Maire, pourquoi sommes-nous élus si ce n'est au contraire pour répondre à la détresse de certains et aux problèmes de tous ?

L'adossement à une structure hospitalière est un leurre. C'est même du cynisme de prôner l'empoisonnement au sein même d'un hôpital. Cette caution n'effacera pas l'hostilité très vive du corps médical. La direction de Lariboisière aurait elle-même manifesté à plusieurs reprises son hostilité au sujet. On la comprend. Au lieu d'être un sanctuaire de santé publique, l'hôpital va se trouver au centre d'un vaste trafic de drogue.

La sécurité du site et des patients se pose également, Monsieur le Préfet de police. Il est évident que des toxicomanes vont se présenter aux urgences, déjà en passe d'être saturées par la fermeture de celles de l'Hôtel-Dieu. Comment s'assurer que le service ne sera pas perturbé par des toxicomanes en manque, désorientés, en détresse et parfois violents ?

Surtout, nombre de toxicomanes refuseront simplement d'aller dans une structure hospitalière, même indépendante. Alors à quoi bon vous entêter à porter un projet qui coûtera un million d'euros par an pour que l'objectif ne soit même pas atteint ?

Madame la Maire, ayez cette fois un peu de courage. Vous avez déjà fait un premier pas en arrière. Continuez à aller au bout de la logique et abandonnez purement et simplement ce projet funeste. Nous pourrions alors envisager ensemble un véritable programme d'accompagnement des toxicomanes pour les aider à se diriger vers le sevrage.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Tout cela avec beaucoup de subtilité, de délicatesse et de vérité.

Je vais donner la parole, tout d'abord, à M. le Préfet de police, puis à Bernard JOMIER pour vous répondre.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Madame la Maire, Madame la Conseillère, Mesdames et Messieurs les Conseillers, je serai bref sur cette question, car j'ai eu l'occasion de m'exprimer en 2013 sur ce sujet à l'occasion d'ailleurs, je crois, d'une question d'actualité.

Ce que je voudrais simplement dire, c'est que nous avons progressé sur la connaissance des expériences étrangères et, dans l'esprit dans lequel j'avais répondu la première fois en 2013, qui était un esprit d'ouverture, un esprit constructif aussi, mais avec des questions que j'avais posées et sur lesquelles je vais revenir, je dois dire que les expériences étrangères nous ont apporté des informations intéressantes. On voit bien que les salles qui ont été ouvertes dans les sept pays qui en disposent, dans le cadre de l'évaluation qui en a été faite, montrent que ces salles de consommation à moindre risque représentent une première étape dans le parcours de soins, qui comprend le sevrage, et dans le parcours d'insertion sociale de personnes très marginalisées qui, pour l'instant, n'ont pas pu être touchées par des politiques publiques de santé classiques. Donc, il s'agit bien de répondre à des situations de grande détresse.

A cet égard, ces salles permettent de maintenir des conditions d'hygiène et de sécurité de l'injection. A cet égard, cette expérience-là a montré qu'aucune "overdose" mortelle n'avait été rencontrée dans une salle de consommation à moindre risque.

Donc, je crois qu'il faut être très clair : on n'est pas là pour traiter de salles de confort pour fumeurs de cannabis, on est vraiment sur des personnes qui sont en grande détresse, de grands toxicomanes dont il faut bien engager un parcours de soins.

J'avais posé quelques questions lors de ma réponse, celle notamment du cadre juridique dans lequel ces salles peuvent fonctionner. Il faut un cadre juridique qui permette aux toxicomanes, qui pourraient être interpellés par des policiers, d'échapper aux poursuites judiciaires puisqu'ils sont dans un processus que l'on peut considérer comme un processus de soins, et il faut aussi que les professionnels se voient garantis au regard de leur éventuelle responsabilité pénale.

D'ailleurs, ces questions que j'avais posées, c'étaient des questions que se posait également le Procureur de la République. Il va falloir un cadre juridique qui sécurise cette expérimentation.

Le projet de loi, qui a été déposé et qui traite notamment de cette question, a apporté des réponses à ces deux questions relatives au cadre juridique de cette expérimentation.

Donc, pour l'instant, il est en discussion, il a été adopté à l'Assemblée nationale en première lecture et il doit être examiné à la rentrée au Sénat.

Voilà, en complément de ce que j'avais pu dire il y a deux ans maintenant, Madame la Maire, les éléments que je pouvais apporter au Conseil de Paris sur cette question.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet.

La parole est à M. Bernard JOMIER.

M. Bernard JOMIER, adjoint. - Madame la Maire, je voudrais, juste en quelques secondes, si vous me le permettez, rappeler qu'au début de ce Conseil, vous nous avez indiqué que les questions d'actualité, comme les débats organisés, étaient traduits en L.S.F. et sous-titrés. C'est une nouveauté de ce Conseil.

Je veux juste attirer l'attention de l'ensemble de mes collègues sur la nécessité d'un débit oral qui ne soit pas celui d'une mitraillette, car les personnes qui actuellement font cette traduction et ce sous-titrage ont un certain nombre de difficultés et que cela compromettrait une bonne accessibilité de nos débats.

Ce n'est peut-être pas intéressant pour vous, Monsieur LEGARET, mais je pense que c'est intéressant et, pour être allé voir - je vous conseille d'aller les voir - les personnes qui actuellement font cette traduction, elles vous expliqueront elles-mêmes leurs difficultés et vous en tiendrez compte dans votre mode d'expression.

Je vais répondre à Mme PAWLIK.

Je ne vais pas répondre à Mme PAWLIK sur le mode de la surenchère et de l'outrance, parce que j'aurais du mal à la dépasser, mais tout de même ! Des salles de consommation à moindre risque, il n'en existe quasiment une centaine dans le monde. Il y a une dizaine de pays qui les ont mises en œuvre. Elles ont été évaluées depuis maintenant 30 ans. Leurs résultats sont connus. On sait à quoi elles ne servent pas. Effectivement, ce ne sont pas les salles de consommation qui font qu'un usager de drogue arrête, c'est vrai, mais ce n'est pas ce qu'on leur demande.

En revanche, les salles de consommation servent à réduire les décès liés au VIH, à l'hépatite C et aux "overdoses" car, comme l'a rappelé M. le Préfet, il n'y a pas eu un seul décès par "overdose" dans une salle de consommation européenne.

Dans une salle de consommation européenne !

Ce sont des salles qui sont médicalement encadrées.

Et la décision qui a été prise récemment, de localiser cette salle adossée à l'hôpital Lariboisière, est une décision qui vise à ouvrir dans les conditions les plus apaisées possible.

Parce que vous ne pouvez pas nous accuser d'être sourds et méprisants et, en même temps...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur GOUJON, écoutez, enfin !

Vous êtes là à perturber la réponse !

On vous a laissé parler. La réponse ne vous satisfait pas parce que vous êtes contre, mais vous allez écouter poliment, parce qu'il faut être poli et courtois, la réponse de mon adjoint.

Voilà, ne vous déplaît, Monsieur GOUJON !

Monsieur JOMIER, vous avez la parole et rien que vous.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Deux poids, deux mesures !

M. Bernard JOMIER, adjoint. - Moi, je vais vous parler de deux poids et deux mesures.

Oui, oui, parce qu'il y a trois heures, dans cet Hôtel de Ville...

Il y a trois heures, je recevais le maire-adjoint de Bordeaux chargé de la santé, mon collègue.

Eh oui !

Nous avons discuté et il va ouvrir, avec Alain JUPPÉ, une salle de consommation à Bordeaux.

Je regrette que, dans cet hémicycle, vous vous livriez à un véritable cirque sur cette question.

Un véritable cirque, alors que, quand on dialogue avec y compris un certain nombre d'entre vous au groupe UMP, on a un dialogue serein et je sais, parce que je n'englobe pas l'ensemble du groupe UMP dans les propos grotesques que j'ai entendus, Madame PAWLIK, mais je constate qu'un certain nombre d'entre vous sont tout à fait conscients de la nécessité d'ouvrir des salles de consommation à moindre risque, que le volontarisme et le pragmatisme, c'est cela et que d'aborder cette question avec sectarisme et en mettant simplement sur le bord de la route des usagers de drogue les plus précarisés, c'est cela que vous défendez en séance !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Bernard JOMIER.

J'ai vu votre bras levé mais souffrez que M. JOMIER termine sa réponse !

Souffrez !

M. Bernard JOMIER, adjoint. - Je vais conclure parce que c'est une question de santé.

C'est la raison pour laquelle les élus des trois grandes villes qui vont ouvrir une salle de consommation ont décidé d'adosser ces dispositifs à l'hôpital.

C'est la raison pour laquelle ce n'est pas un débat droite-gauche, c'est un débat entre ceux qui veulent prendre en compte la complexité des parcours des usagers de drogue et essayer de répondre au mieux là où ils en sont dans leur parcours et, bien sûr, le mieux, c'est le sevrage. Et bien sûr, le mieux, c'est de prendre des médicaments de substitution et que s'injecter, ce n'est pas une pratique qui est bonne.

Comment des responsables politiques voudraient-ils entretenir ce qui est une aliénation de l'être humain ?

Eh bien, les élus des grandes villes qui ont décidé d'ouvrir une salle, ont décidé de le faire en l'adosant à l'hôpital parce que c'est une décision de santé. C'est une décision juste et je vous invite à participer à cette politique, plutôt que de camper sur des positions purement idéologiques.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup. Bravo, Bernard JOMIER !

Je soutiens en tous points et j'ajoute peut-être un point : arrêtez de parler de salle de "shoot" ! C'est quelque chose de déplorable !

Il s'agit d'une salle de consommation à moindre risque. Soyez respectueux et n'utilisez pas des termes comme cela !

Vous savez, les Parisiens sont intelligents, ils sont informés. Ils savent très bien ce que chacun défend et, d'ailleurs, cela ne les a pas empêchés d'élire M. Rémi FÉRAUD, maire du 10^e arrondissement, qui a porté courageusement, pendant toute la campagne des municipales, ce projet d'ouverture d'une salle de consommation à moindre risque.

Donc, vous savez, je crois qu'il vaut mieux être clair, transparent, assumer ses positions. C'est une position de santé publique, c'est une position que nous portons avec beaucoup d'autres villes, avec des maires qui, effectivement, ont décidé, pour un certain nombre d'entre eux, de sortir de ce clivage gauche-droite qui n'a pas de sens sur des questions de santé publique.

Donc, nous allons poursuivre dans le dialogue et, effectivement, adossé à l'hôpital, cela permettra non seulement, c'est vrai, de rassurer les riverains, et il faut rassurer les riverains, mais aussi d'apporter les solutions, les solutions d'accompagnement qui sont nécessaires pour des personnes toxicomanes qui sont soumises à des addictions terribles pour leur propre vie.

J'ai vu que Mme la Présidente du groupe UMP avait demandé la parole, donc je lui donne la parole.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Je voudrais faire un rappel au règlement et un triple rappel au règlement. D'abord, il y a une gestion du temps de parole dans cet hémicycle qui n'est absolument pas conforme à ce que nous avons tous ensemble voté. C'est-à-dire, Madame la Maire, vous prenez la parole à tout propos, et pas dans un esprit...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - J'en ai le droit, d'ailleurs. J'en ai le droit. Je suis Maire. Je suis Maire. Souffrez que je sois Maire.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Et je finis, si vous voulez bien, à tout propos, sans décompte, et systématiquement dans les questions d'actualité, pour interrompre et détourner les débats. Il y a eu un débord de temps de parole sur cette question qui est en plus en contradiction totale avec ce que vous faites quand ce sont d'autres qui interviennent.

J'en viens au deuxième point. La fonction de président d'assemblée suppose une certaine neutralité et une certaine équité. Madame la Maire, vous ne présentez ni l'une, ni l'autre...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je ne suis pas neutre. Je suis engagée à la tête d'un Exécutif.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Et je finis mon propos.

Dernière chose : le débat d'assemblée suppose qu'on ne s'insulte pas. Quand votre adjoint, avec votre assentiment, traite notre collègue et ses propos de grotesques, Madame la Maire, nous vous renvoyons le compliment. Ceci est une assemblée, ce n'est pas une section du Parti socialiste. Apprenez à la présider, et nous demandons une suspension de séance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous avez terminé, Madame ? Vous avez terminé.

Madame PAWLIK, vous avez la parole.

Mme Déborah PAWLIK. - Avant de vous répondre sur la question de la salle de "shoot", puisque je maintiendrai effectivement l'expression, j'aimerais juste effectivement souligner qu'il y a quand même une partialité assez impressionnante dans cette Assemblée, et surtout qu'elle traduit le malaise aujourd'hui dans vos rangs, sur le projet même de l'ouverture d'une salle de "shoot". C'est assez remarquable. La réponse qui vient de nous être apportée est, à vrai dire, finalement, l'illustration de l'improvisation totale dont vous faites preuve sur la question depuis des mois, voire des années.

M. le Préfet de police nous a indiqué qu'il n'y avait pas eu d'"overdose" dans les salles de "shoot". C'est faux. Il y en a eu une à Vancouver. Alors oui, effectivement, ce n'est pas une salle de "shoot" européenne, mais il y en a eu une à Vancouver. Il y a donc bien eu des "overdoses" dans les salles de "shoot". Et votre réponse est mauvaise, parce que votre projet est tout simplement mauvais. Et la reculade dont vous avez fait preuve le week-end dernier en est la preuve.

J'aimerais également vous rappeler, Madame la Maire, qu'il serait peut-être bon que vous en finissiez avec cet aveuglement idéologique sur ce projet. Vous nous donnez des leçons de morale sur cette question, mais nous n'avons pas à en recevoir, puisque la seule question qui devrait animer cette Assemblée est très simple : comment

peut-on faire ensemble pour aider les toxicomanes à sortir de leur dépendance ? Et cela, à aucun moment vous n'en parlez. Il y a des solutions qui existent. Les communautés thérapeutiques, les services d'addictologie ont fait leurs preuves : jamais vous n'en parlez. Il serait plus utile et responsable de votre part d'utiliser le million annuel qui sera alloué au fonctionnement de la salle de "shoot" pour développer les politiques publiques de sevrage.

Et je vais même aller plus loin : vous ne pouvez pas utiliser, Madame la Maire, la détresse de ces personnes pour réaliser des expérimentations de longue durée sur cette question. C'est inadmissible.

Pour terminer, je ne comprends pas non plus l'obstination qui est la vôtre et celle du maire du 10^e arrondissement à vouloir à tout prix installer cette salle de "shoot" dans notre arrondissement, dans un arrondissement qui est déjà extrêmement stressé d'un point de vue sécuritaire, et qui est déjà lui-même une plaque tournante de la drogue à Paris.

A vrai dire, cet aveuglement, vous le faites sans écouter les riverains, puisque contrairement à ce que vous indiquez dans la presse...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il va falloir conclure, Madame.

Mme Déborah PAWLIK. - Je n'ai pas terminé et le temps de parole a été largement dépassé.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Ah, non, non. Ce n'est pas vous qui en décidez. C'est une minute, le temps que vous avez pour répondre, donc veuillez conclure, Madame PAWLIK. Veuillez conclure, Madame PAWLIK !

Mme Déborah PAWLIK. - L'aveuglement dont vous faites preuve...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Oui, il y a une Maire, à Paris. Il y a une Maire qui dirige cet Exécutif et qui peut intervenir à tout moment, parce que c'est cela, la police de l'assemblée des municipalités.

Madame PAWLIK, vous avez la parole et vous concluez.

Mme Déborah PAWLIK. - Cet aveuglement se fait sans écouter les riverains, contrairement à ce que vous indiquez dans la presse. Je vais même aller plus loin : une association a qualifié cette décision, je cite, de bâtarde.

Le comité de suivi promis n'a d'ailleurs jamais été mis en place. En réalité, Madame la Maire, et Monsieur le Maire du 10^e arrondissement, ce qui se passe aujourd'hui, c'est que vous n'assumez déjà plus ce projet et que vous ne savez pas comment vous en dépêtrer.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Bien. Madame PAWLIK, non seulement, nous l'assumons, mais vous venez, de séance en séance et par presse interposée, nous questionner sur ce projet qui, depuis des années, bien avant d'ailleurs l'échéance des municipales de mars 2014, a amené de notre part, de ma part... Et je ne suis pas neutre, pas du tout. Vous savez, je suis une Maire engagée au service de ma Ville et au service du projet que les Parisiens ont validé, tout comme le maire du 10^e arrondissement, qui a aussi porté ce projet, et nous le portons avec une équipe et avec un Exécutif.

Et je veux remercier aussi Bernard JOMIER pour le travail intelligent, le travail sérieux qui est fait pour effectivement permettre de trouver des solutions aux personnes qui sont aujourd'hui en situation de grande dépendance et en danger de mort, pour beaucoup d'entre elles.

Eh oui, je l'assume, je le dis et, dans cette majorité qui anime la Ville de Paris, il n'y a aucune réserve sur aucun des rangs de notre majorité pour soutenir ce projet, non pas de salle de "shoot" comme vous le dites avec beaucoup de condescendance et de violence, mais ce projet de salle de consommation à moindre risque. Voilà. On pourra y revenir le mois prochain si vous voulez, et la réponse sera la même.

Je vous remercie.

IV - Question d'actualité posée par le groupe UDI-MODEM à Mme la Maire de Paris relative à la création d'une police municipale à Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Question d'actualité n° 4 présentée par M. Eric AZIÈRE pour le groupe UDI-MODEM, et vous me pardonnerez, Monsieur AZIÈRE, mais je serai obligée de vous quitter, puisque je dois rejoindre les cérémonies de "panthéonisation". Mais Bruno JULLIARD viendra en cours de route.

Je vous laisse la parole, bien sûr.

M. Eric AZIÈRE. - C'est dommage, parce que vous étiez l'objet unique de mon interrogation, ce matin.

Vendredi, Madame la Maire, les agents d'accueil de la Tour Eiffel ont exercé leur droit de retrait pour protester contre l'invasion des "pickpockets", comme d'ailleurs il y a deux ans, les agents du Louvre, en 2013, l'avaient fait. Les bandes de "pickpockets" sévissent avec des fausses pétitions partout dans Paris. En réalité, la délinquance, sous toutes ses formes, progresse à Paris. Les vols à la tire ont doublé entre 2012 et 2014.

A la Tour Eiffel, les "pickpockets" montent en bandes organisées. La litanie des infractions justifiant la présence de terrain, une police municipale à Paris, pourrait nous occuper encore des minutes, voire des heures, mais ma question porte sur la réponse concrète à cette question, suite à l'adoption par le Sénat de la proposition de loi déposée par notre excellent collègue Yves POZZO di BORGO, et cosignée par ses non moins excellents collègues Pierre CHARON du groupe UMP et Philippe DOMINATI, car c'est ainsi une situation nouvelle, une évolution importante, car le Sénat a entendu l'appel à une normalisation du statut de Paris, placée depuis 1800 sous la tutelle de l'Etat.

Une tutelle que la France décentralisée a du mal à justifier aujourd'hui, tant les polices à Bruxelles, Berlin ou Madrid et dans les grandes métropoles internationales ont un statut de droit commun. Une tutelle que pudiquement, vous appelez "coproduction de la sécurité". Sur les plans de la responsabilité politique, financière, administrative, on n'est pas dans une compétence partagée, mais bien dans la dilution des responsabilités, d'autant que pour assurer ses missions régaliennes au mieux, la Préfecture de police aurait besoin de recentrer ses effectifs sur les missions de police judiciaire et spéciale.

(M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Lors de la discussion en Commission des lois au Sénat, puis en séance, les sénateurs ont fait preuve de sagesse, et la proposition initiale en est ressortie améliorée. Le transfert de la compétence de police municipale serait circonscrit au seul pouvoir de police générale, ainsi que la police spéciale du stationnement et de la circulation. La démarche progressive s'inscrit dans la continuité des avancées de 75, de 82 et en 2002, qui ont vu les pouvoirs décisionnels de police du maire et le principe de subsidiarité s'affirmer.

Monsieur le Maire, Madame la Maire, qui n'est plus là, regardez autour de vous : le projet d'une police municipale rassemble maintenant une majorité d'élus de notre Assemblée. Jean-Bernard BROS, président du groupe des Radicaux de gauche et autres Indépendants, dans son intervention sur la niche UMP, avait rappelé que le groupe des radicaux de gauche n'était pas opposé à l'idée que Paris se rapproche du droit commun et dépasse son statut dérogatoire en matière de police. Il me semble aussi que les maires ont approuvé, lors de la même séance, la fusion des A.S.P. et des I.S.V.P. ainsi que le pouvoir de gestion du Maire sur les A.S.P.

Nos points de vue convergent sur ce point. De même au Sénat, le groupe Ecologie - "Les Verts" a soutenu la proposition de loi au nom d'une exigence démocratique à l'instar de M. BARBIER l'orateur du groupe RDSE à titre personnel. Et j'ai même entendu le Président du groupe Communiste, ici, exprimer des points de convergence sur cette police de proximité.

Pour conclure, à l'heure où nous avançons dans un dialogue constructif pour une réforme équilibrée et progressive de la police parisienne, il n'y a plus que vous, Madame la Maire de Paris, Exécutif, qui n'avez pas encore osé faire ce pas et la proposition de création d'une police municipale à Paris.

Peut-on attendre de votre part une nouvelle proposition lucide sur ce sujet, et votre soutien, en ouvrant le dialogue avec les députés de la majorité pour soutenir une avancée sur cette question ?

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Président, d'abord d'avoir posé ce débat dans le cadre qui est le bon. C'est en effet par le biais d'une proposition de loi, puisque le sujet dont nous débattons est un sujet qui dépend des modifications de la loi, donc merci d'avoir placé le sujet sous le bon angle.

Je vous dirai très rapidement trois choses, parce que nous avons eu ce débat dans cette Assemblée, il y a de cela quelques semaines, et beaucoup des arguments ont été posés sur la table à ce moment-là. Vous redire que nous avons un vrai point de divergence, Monsieur AZIÈRE, qui est en effet celui de la création d'une police municipale à Paris.

Je le redis, comme la Maire de Paris l'avait dit à l'occasion de ce débat, comme nous avons eu l'occasion de le dire à maintes et maintes reprises, en effet nous ne pensons pas qu'une police municipale soit adaptée à la situation particulière de Paris. Nous redisons, et je redis, que Paris n'est pas n'importe quelle ville.

Paris est la capitale, la capitale économique, politique, culturelle et nous sommes malheureusement bien placés pour savoir que c'est aussi une ville-symbole dans laquelle la place de la police régaliennne est importante et doit le rester.

Je redis ce que j'avais eu l'occasion de dire d'ailleurs à l'occasion de ce débat - et je ne sais pas pourquoi vous essayez artificiellement de créer des divergences sur ce point - je redis, Monsieur AZIÈRE, que nous avons en effet un certain nombre de convergences sur des points. Vous parlez de la nécessité d'avoir un lien et une action de proximité afin de répondre à l'ensemble des incivilités dont peuvent être victimes les Parisiens. Oui, et c'est un point sur lequel, en effet, nous convergions.

C'est un point sur lequel évidemment nous mettons tout en œuvre pour que les services publics municipaux soient mobilisés. Et vous le savez, parce que j'ai déjà eu l'occasion, là aussi, de le dire, c'est aussi un sujet sur lequel nous travaillons, au-delà même du périmètre strict des services publics municipaux, dans le cadre du travail initié avec Mao PENINOÛ, Pénélope KOMITÈS, Emmanuel GRÉGOIRE sur la création des brigades vertes.

Nous avons eu l'occasion de dire les choses clairement. Nous avons eu l'occasion d'ailleurs que notre Assemblée s'exprime sur le sujet des Brigades vertes. Et donc, de ce point-de-vue, j'ai plutôt envie de vous proposer une fois de plus, deux mois après le débat que nous avons eu sur la proposition du groupe UMP, de vous dire : actons en effet que nous avons, sur un certain nombre de sujets, des points de convergence. L'Exécutif y travaille, je vous l'ai déjà dit. L'ensemble de mes collègues qui ont l'occasion de s'exprimer sur le sujet vous l'ont déjà dit, nous travaillerons et nous reviendrons devant cette Assemblée et devant l'ensemble des élus municipaux lorsque le projet sera suffisamment abouti.

Merci d'ailleurs d'avoir rappelé, Monsieur AZIÈRE, que la proposition initiale du groupe UDI n'a pas été totalement approuvée au long du processus, au sein du Sénat, et qu'une position de principe qui consistait à transférer l'intégralité des pouvoirs de police à la Mairie de Paris n'a pas fait l'unanimité, même sur les bancs de la droite sénatoriale.

Donc continuons à travailler sur le chemin d'une meilleure action de proximité pour les Parisiens. C'est ce qui, je crois, nous rassemble. Ne créons pas de fausses divergences pour des débats politiques qui n'ont pas lieu d'être dans notre Assemblée.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame Colombe BROSSEL.

Monsieur Eric AZIÈRE, vous souhaitez à nouveau la parole ?

M. Eric AZIÈRE. - En réponse à cette réponse, vous ne voulez pas voir le progrès et les avancées démocratiques quand elles sont en cours. Il y a un mouvement qui monte, même plus chez les Parisiens, mais chez les institutionnels, dans la représentation politique pour la création d'une police municipale. C'est un mouvement qui sera majoritaire, qui est déjà sans doute majoritaire politiquement.

L'obstacle juridique a été levé, vous l'avez bien rappelé, par le travail de la Commission des lois au Sénat, qui a fait un très bon travail sur ce sujet. Donc, le fait nouveau, c'est que la proposition convient parfaitement bien au cadre qui est le nôtre, c'est-à-dire au cadre parisien. L'obstacle juridique est levé. L'obstacle politique est levé, il ne reste plus que votre obstination idéologique à mettre en place, à vouloir voir la réalité telle qu'elle, c'est-à-dire une véritable police municipale à Paris.

Je vous fais un pari, c'est qu'aux prochaines élections municipales, et après ces élections municipales, quoi qu'il arrive, dans tous les projets proposés aux Parisiens, il y aura la création d'une police municipale et, qu'après cette élection, la police municipale à Paris sera une réalité.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Certainement pas, mais le rendez-vous est pris.

V - Question d'actualité posée par le groupe Socialiste et Apparentés à Mme la Maire de Paris relative au bilan de l'opération "Paris, fais-toi belle".

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous passons à la question suivante, posée par le groupe Socialiste et Apparentés, et elle est posée par Mme Afaf GABELOTAUD.

Mme Afaf GABELOTAUD. - Samedi dernier, fallait-il être femme, et férue de ménage, pour que Paris se fasse belle ? Evidemment, je ne le crois pas, et cela au regard du nombre et de la diversité des participants à ce grand nettoyage de printemps auquel vous avez invité tous les Parisiens.

Mme la Maire a elle-même participé, avec les riverains et riveraines, cours de Vincennes dans le 20^e arrondissement. Cette initiative s'inspire des "cleanup day", que Mme la Maire a baptisé en français : "Paris fais-toi belle". Merci, merci pour cette traduction enjouée et séduisante.

Cette opération avait pour but de faire participer les Parisiens au maintien de la qualité de l'espace public et au respect de leur environnement immédiat et cela dans une atmosphère conviviale et ludique.

En 2008, Rainer NOLVAK et Atti DELLA, deux ingénieurs informatiques estoniens, arrivent à convaincre leurs concitoyens de débarrasser le pays de tous les débris qui jonchaient les trottoirs, les chemins et les routes au cours d'une journée de mobilisation.

Le succès a été tel que, lors de ce premier "cleanup day", plusieurs dizaines de milliers de volontaires ont, en cinq heures, récolté 10.000 tonnes de déchets sauvages et illégaux à travers l'Estonie.

Selon NOLVAK et DELLA, pour nettoyer la planète en une journée, il faudrait la participation d'environ 300 millions de personnes, c'est-à-dire seulement 5 % de la population. Depuis, l'opération a conquis le monde entier. 96 pays ont participé à des journées de nettoyage rassemblant 7 millions de bénévoles.

A Paris, malgré les 30.000 corbeilles et autres containers de récupération installés dans les rues, malgré les campagnes de sensibilisation, les services d'enlèvement de déchets, les verbalisations, beaucoup de passants continuent de jeter leurs déchets à même le sol, et ainsi à mépriser leur environnement, sans parler des particuliers et entreprises qui se débarrassent de leurs déchets dans des décharges sauvages.

Une action de prévention et de sensibilisation, mobilisant les acteurs locaux, mairies d'arrondissement, conseils de quartier, associatifs, services techniques, entre autres, telle que vous l'avez menée samedi dernier, a donc tout son sens.

Elle permet d'attirer l'attention des usagers sur le respect de l'espace public, sur le sens du partage de nos lieux communs, sur la gestion des déchets, mais aussi d'apprendre le travail quotidien, et souvent ingrat, des agents de la propreté.

Cette journée est également l'occasion de sensibiliser les habitants, tous les habitants, et de tous les âges, hommes, oui, femmes aussi, enfants, partout au bon réflexe, comme le tri sélectif, et de leur rappeler, ou de leur apprendre, que de nombreux outils sont mis à leur disposition par la Ville afin de leur permettre de préserver leur environnement, leur nature, celle qui nous appartient et celle que nous léguons. C'est aussi un moment de partage et de réappropriation de l'espace commun, où chacun est en même temps hôte et invité dans le respect de toutes et tous.

Nous serions désireux de connaître le bilan et les enseignements qui peuvent être tirés de l'opération "Paris, fais-toi belle" et de savoir si vous envisagez de pérenniser, voire d'étendre, cette initiative.

Merci.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame.

Pour nous parler également de cette très belle initiative et répondre à votre question, la parole est à M. Mao PENINOU.

M. Mao PENINOU, adjoint. - Merci, Madame Afaf GABELOTAUD, de votre question et de la valorisation de cette journée que nous avons connue le week-end dernier.

Je voudrais commencer par vous rassurer. Il n'y a pas, loin de là, que des femmes qui nettoient Paris. Je dois même vous dire, qu'en fait, 93 % des éboueurs de la Ville sont des hommes. Ce sont eux qui nettoient nos rues tous les jours.

Nous sommes d'ailleurs dans une recherche de plus de diversité. Nous faisons beaucoup d'efforts pour pouvoir recruter aussi des femmes à la Propreté de Paris, notamment par des travaux dans l'ensemble de nos locaux pour pouvoir les y accueillir, mais sachez que l'on en est encore très loin aujourd'hui. Ceci dit, cette journée a en effet été pour moi un moment à la fois très intéressant et porteur d'espoir pour l'avenir.

Je voudrais commencer par remercier les maires des 10^e, 15^e, 18^e et 20^e arrondissements qui ont organisé ces "Clean Up Day" dont vous avez parlé, tout au long de l'année dernière. Ils nous ont permis de pouvoir tirer les premiers enseignements de ce en quoi consiste le fait de mobiliser la population pour nous aider à nettoyer la ville, et ce dans un sens extrêmement positif.

Je voudrais remercier les maires de l'ensemble des autres arrondissements sans qui cette journée n'aurait pas pu être le succès qu'elle a été. Ils se sont mobilisés avec leurs équipes, très souvent personnellement, pour être aux côtés de leurs concitoyens et aux côtés de nos agents à nettoyer la ville et à faire que nous respections Paris comme nous l'aimons aujourd'hui.

Cette opération a été un premier succès, plus de 1.000 Parisiennes et Parisiens de tous âges, de toutes conditions, de toutes couleurs nous ont rejoints et ont participé à ce grand nettoyage dans les 22 quartiers concernés par cette édition.

Nous avons ainsi récolté un volume de près de 15.000 litres de déchets et je dois le dire, cela fait référence à d'autres débats que nous avons eus ici assez régulièrement, beaucoup de mégots, ce qui prouve la difficulté que nous avons à les nettoyer au quotidien.

Au-delà de cela, 200 agents se sont mobilisés et on peut dire aussi qu'un certain nombre d'associations ont participé à nos côtés. Ce sont principalement des associations de quartier bien sûr, et je les remercie, nous avons l'habitude de travailler avec eux très régulièrement. Mais ce sont aussi des associations plus spécialisées dans ce domaine, comme "GreenBird" dans le 4^e et le 7^e arrondissement, une association japonaise implantée à Paris depuis 2007 et qu'on avait connue autour de la Tour Eiffel dans des actions assez médiatiques sur la question de la propreté. C'est aussi "Surfrider", qui est intervenue sur le 19^e arrondissement et qui, eux, se battent contre la pollution des eaux. Ils nous ont évidemment aidés à la fois sur le canal de l'Ourcq et sur le canal Saint-Martin. Puis ce sont des associations de jeunes notamment, ce qui me semblait extrêmement positif.

Je voudrais vous dire que nous comptons élargir cette journée et cette mobilisation dans les mois et les années à venir. D'abord la reproduire au sein des quartiers dans les arrondissements, tout au long de l'année, en multipliant les initiatives. Puis se donner un nouveau rendez-vous, au printemps prochain, pour une deuxième édition de cette journée parisienne qui soit à la fois une journée de nettoyage de la ville, mais aussi plus largement une journée de rencontre avec l'ensemble des agents de la DPE, et de valorisation de la propreté parisienne. Je crois que nous irons plus loin dans l'exposition des machines car de très nombreux enfants nous ont montré leur enthousiasme pour les machines qui nettoient tous les jours nos trottoirs.

Merci.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Mao PENINO.

VI - Question d'actualité posée par le groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à la situation sanitaire et sociale particulièrement dégradée des exilés réfugiés boulevard de la Chapelle à Paris.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous passons à la question du groupe Ecologiste de Paris qui est posée par Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2^e arrondissement. - Monsieur le Maire, chers collègues, nous avons tous été émus et révoltés ces dernières semaines par les tragédies à répétition qui se déroulent en Méditerranée. Les images de ces bateaux transportant des réfugiés dans des conditions effroyables, sombrant en pleine mer ne laissent personne indifférent.

Certaines de ces embarcations de fortune atteignent les côtes italiennes, grecques, chypriotes ou maltaises et livrent leur lot de personnes complètement démunies, fuyant un totalitarisme qui s'étend de jour en jour en Irak, en Syrie ou cherchant à échapper à des situations de persécution ou de guerre comme en Ethiopie.

Ces damnés de la terre continuent leur périple sur le continent en quête d'un avenir pour eux et leurs enfants, une reprise d'étude, un travail pour pouvoir vivre dignement. Ce sont ces personnes, venues principalement du Soudan, de Syrie et d'Erythrée que l'on retrouve au nombre de plusieurs centaines à Paris. Elles sont venues grossir le nombre d'exilés déjà installés dans un campement de misère sur le terre-plein du boulevard de la Chapelle, sous le métro aérien, à proximité des voies de la gare du Nord.

Face à cette situation, la Ville de Paris a mandaté "Emmaüs" pour coordonner l'action des associations qui assurent les premiers secours. Cependant, aucune solution d'hébergement n'a été proposée à ces personnes dont la situation sanitaire se dégrade de jour en jour. L'hébergement est pourtant une nécessité première dont "Emmaüs" a rappelé l'urgence. Les services d'urgence et la permanence d'accès aux soins des hôpitaux Lariboisière et Saint-Louis sont sous tension, ainsi que les médecins de ville, et la cohabitation avec les riverains devient tendue.

Les projets d'évacuation du campement inquiètent les associations d'aide aux migrants et de défense des droits humains. Une évacuation sans hébergement préalable risque en effet de précariser encore plus ces

populations qui se disperseront et se regrouperont un peu plus loin sous les ponts, au bord du canal, dans les jardins publics.

Le groupe Ecologiste de Paris souhaite interroger la Maire de Paris sur ce qu'elle compte faire pour ne pas laisser cette situation d'extrême misère, particulièrement indigne dans une ville comme Paris, s'installer durablement et pour trouver rapidement une solution d'hébergement à ces migrants.

Il souhaite aussi savoir si la Maire de Paris compte engager un travail pour la mise en place d'un dispositif pérenne pour les migrants en transit à Paris.

Le groupe Ecologiste de Paris demande aussi à M. le Préfet de police de ne pas procéder à l'évacuation du campement et d'intervenir auprès des services de l'Etat pour aider à l'hébergement, à l'accès aux droits et aux demandes d'asile de ces réfugiés.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Jacques BOUTAULT.

Pour vous répondre, d'abord M. le Préfet de police, puis ensuite Dominique VERSINI.

Monsieur le Préfet...

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Monsieur le Maire, Monsieur le Conseiller, Mesdames et Messieurs les Conseillers, depuis un an, vous le savez, la France connaît un afflux de migrants originaires de la Corne de l'Afrique. De manière générale, ces migrants ne sont que de passage sur notre territoire, leur but étant de rejoindre les pays d'Europe du Nord, et notamment le Royaume-Uni.

En effet, peu de demandes d'asile ont été adressées à la Préfecture de police par cette population en transit.

Face à cette situation, le Ministère de l'Intérieur a adopté l'été dernier une stratégie de renforcement des efforts de contrôle, notamment pour lutter contre les filières d'acheminement. La Préfecture de police a pris toute sa part dans cet effort, notamment afin de ne pas rendre attractive la voie passant par Paris.

De nombreuses opérations coordonnées de contrôle avec la police aux frontières ont été conduites en gare du Nord et en gare de Lyon, des actions judiciaires aussi, je le souligne, ont été menées contre les réseaux de passeurs. Ainsi, le 14 avril dernier, un réseau de taxis clandestins, animé par des Erythréens, acheminant les migrants à partir du site du boulevard de la Chapelle vers la Belgique a été démantelé par la Direction du Renseignement de la Préfecture de police. Les six organisateurs de ce réseau de taxis clandestins, qui se servaient en quelque sorte du boulevard de la Chapelle comme d'un "hub", ont été écroués.

En dépit de ces efforts, un regroupement composé de migrants originaires de l'Afrique de l'Est s'est constitué sous le métro aérien de la ligne 2 au niveau du 39, boulevard de la Chapelle et alentours. Les pouvoirs publics se sont collectivement organisés. Des passages réguliers sont effectués par les services de police et la B.A.P.S.A. qui dépend de la Préfecture de police. Des mises à l'abri des femmes avec enfants ont été faites par les services de la Ville et de la Préfecture de Région. Un nettoyage hebdomadaire a été assuré par les services de la Ville, ainsi que la mise en place de sanisettes. Les deux associations avec lesquelles nous avons l'habitude de travailler sur ces questions, "Emmaüs" et "France Terre d'Asile" sont présentes sur ce site et nous travaillons avec elles.

La Ville de Paris, en tant que propriétaire du domaine sur lequel s'est installé ce campement, a engagé début avril une démarche auprès du juge des référés pour obtenir une ordonnance d'expulsion pour ce site. Un huissier a été mandaté par le juge pour procéder au constat, mais force est de reconnaître que la procédure a peu avancé. Or, la situation s'est récemment dégradée, se traduisant par une détérioration des conditions d'hygiène et par une augmentation du nombre de migrants qui atteint environ 370 ou 380 personnes selon les jours.

Face à cette situation, j'ai réuni tous les acteurs le 18 mai dernier. Cette réunion a permis de préparer, dans les meilleures conditions, l'évacuation de ce campement. Un diagnostic social individualisé a recensé le 20 mai les 378 personnes présentes qui s'y trouvaient ce jour-là et a précisé leur statut en matière de demande d'asile, l'objectif étant effectivement d'accueillir à la Préfecture pour engager la procédure de reconnaissance de réfugiés pour les personnes qui le souhaitent.

J'ai par ailleurs demandé à l'Agence régionale de santé un rapport sur la situation sanitaire de ce site. Ce rapport m'a été remis le 22 mai dernier : il fait état d'un risque d'épidémie.

Je considère donc que ce péril imminent, lié au risque d'épidémie, est susceptible de justifier au plan juridique que, malgré la propriété de la voie, je prenne un arrêté, sur le fondement de mes pouvoirs de police générale.

La décision d'évacuation qui va s'imposer doit toutefois être accompagnée de propositions d'hébergement, individualisées en fonction de la nature des publics :

- les femmes avec enfant relèvent de l'Aide sociale à l'enfance de la Ville ; c'est ce dont nous sommes convenus avec les services de la Ville ;

- les demandeurs d'asile ont vocation à être pris en charge par le dispositif national d'accueil, en fonction de leur lieu de dépôt de demande ; certains ont fait des demandes dans d'autres départements déjà ;

- les autres personnes en transit vers d'autres destinations, qui ne veulent pas demander l'asile, se verraient proposer une mise à l'abri temporaire.

Ce travail de recherche d'hébergements en nombre suffisant est en cours.

Une fois l'évacuation réalisée, il conviendra, évidemment, de sécuriser immédiatement ce site afin d'éviter toute nouvelle occupation, ainsi que de veiller au risque d'effet report sur d'autres campements de ce type et nous y veillerons.

Telles sont les différentes actions en cours, qui sont conduites dans le respect de la circulaire interministérielle sur cette question des campements, actions qui sont conduites en partenariat avec les services de la Ville et de l'Etat et les associations présentes sur le site pour répondre à la situation présente de ce campement.

Je tiens à remercier tous les acteurs qui se sont mobilisés pour régler la situation de ce campement.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur le Préfet.

Dominique VERSINI, pour l'Exécutif.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Monsieur le Maire, merci.

Monsieur le Maire, cher Jacques BOUTAULT, effectivement, cette question est une question extrêmement importante qui nous préoccupe tous : c'est la question des migrants, originaires notamment de la Corne de l'Afrique et qui sont présents actuellement à Paris dans différents campements sur l'espace public.

M. le Préfet a évoqué la situation du boulevard de la Chapelle, mais il y a également des personnes installées dans le 13e arrondissement. D'ailleurs, le nombre de vœux déposés sur ce thème, et dont nous discuterons demain, témoignent de l'importance que nous attachons tous à la prise en charge dans de très bonnes conditions et aux meilleures réponses possibles en direction de ces publics.

Effectivement, on l'a vu, ce n'est pas une question nouvelle mais il est vrai que les arrivées se sont intensifiées au cours de ces dernières semaines, avec des migrants en nombre important arrivant d'Italie, certains étant présents à Calais et revenant à Paris, après y avoir parfois transité. C'est une question compliquée.

Là, on voit bien que Paris est vraiment une ville-monde, une ville-refuge, une ville aussi de passage car beaucoup de gens, parmi ceux qui sont présents, notamment boulevard de la Chapelle - j'y ai été la semaine dernière -, sont sur un projet migratoire qui doit les amener hors de France, d'ailleurs, qui ont des projets vers les pays du Nord.

Il est vrai que nous sommes intervenus. M. le Préfet de police l'a dit : la Ville s'est mobilisée dès le départ en mandatant des associations, comme "Emmaüs Solidarité", "France Terre d'Asile" dont je veux saluer l'action ; également nos équipes de la Ville : l'UASA, la DPE, la DPP. Evidemment, dans le cadre des responsabilités de la Ville puisque, finalement, la réponse de M. le Préfet de police le montre bien, on est là vraiment dans les compétences régaliennes de l'Etat, nous nous sommes impliqués autant que nous l'avons pu dans le cadre de nos compétences. Notamment, M. le Préfet l'a rappelé, les familles avec enfants relèvent de nos compétences et nous les assumons pleinement.

Néanmoins, nous avons souhaité assurer le minimum indispensable pour assurer la sécurité, l'hygiène. Mais là, la situation n'est plus possible ; il n'est pas possible d'avoir des situations de vie comme celles dont j'ai pu être témoin encore il y a quelques jours boulevard de la Chapelle. Effectivement, il n'est pas possible de pouvoir accepter qu'il y ait des bébés et des enfants en très bas âge car, même en proposant des solutions à un certain nombre des mamans, nous avons eu beaucoup de mal à les convaincre de venir dans des chambres d'hôtel, que nous avons mobilisées, ou dans des places que nous avons mobilisées avec la Préfecture de Région.

D'autant plus qu'il y a tout un système de passeurs qui exploitent toute cette situation et toute cette misère.

L'Etat, dans la compétence qui est la sienne, et c'est notre souhait, s'est mis en marche pour analyser la situation afin d'évacuer ce site, toutefois dans le respect de la dignité des personnes.

C'est pourquoi, vous l'avez rappelé, Monsieur le Préfet, notre demande était vraiment que, pour les personnes qui relèvent de l'asile et qui le demandent, ils soient orientés vers le dispositif national de demande d'asile ; que les autres aient une place d'hébergement dans le dispositif d'urgence ; et bien évidemment, les familles avec enfants prises en charge par l'Aide sociale à l'enfance dans le cadre de la protection de l'enfance.

Voilà, donc, nous avons travaillé beaucoup avec les services de l'Etat.

Nous souhaitons vraiment, et c'est important mais cela vient d'être confirmé par le représentant de l'Etat, que la circulaire que vous avez citée soit respectée et que vraiment des solutions d'hébergement soient proposées à toutes les personnes, en fonction de leur situation et aussi de leurs projets immédiats.

En tout cas, sachez, mes chers collègues, que je serai et nous serons très vigilants pour que les solutions d'hébergement soient mises en place et que les personnes puissent ainsi, de passage ou pour plus longtemps, trouver les meilleures solutions pour elles, dans des conditions qui sont, il est vrai, extrêmement difficiles pour eux.

Voilà, donc, une réponse à une question difficile mais qui, je crois, est en train d'avancer dans de bonnes conditions.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame VERSINI.

Jacques BOUTAULT, souhaitez-vous reprendre la parole ?

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Paris est une ville-refuge.

Nous sommes, l'avez-vous dit, nous sommes tous bien d'accord sur cette affirmation.

C'est la raison pour laquelle l'évacuation dans le respect et la dignité des personnes demande au préalable que chaque demande d'asile soit étudiée et qu'un hébergement d'urgence soit attribué ; sinon, nous allons faire pire que bien.

Si, aujourd'hui, nous sommes dans cette situation, c'est parce que la France, contrairement à d'autres pays d'Europe, est beaucoup trop restrictive en matière d'accueil des réfugiés de par le monde.

D'ailleurs, l'Union européenne vient demander à la France d'accueillir 9.000 de ces réfugiés, alors qu'elle n'en accueille que 500 officiellement actuellement. Donc, il y a vraiment, de la part de l'Etat, des moyens supplémentaires et une politique beaucoup plus ambitieuse pour pouvoir résoudre ce problème humainement très difficile mais qu'il est indispensable de traiter.

Merci.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Jacques BOUTAULT.

Souhait de bienvenue.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Avant de passer à la dernière question d'actualité, nous avons le plaisir d'accueillir les élèves de l'école élémentaire La Fontaine, dans le 16e arrondissement.

Nous les saluons et nous leur souhaitons la bienvenue.

VII - Question d'actualité posée par Mme SIMONNET relative à l'évolution de la loi Macron.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - La dernière question d'actualité est posée par Danielle SIMONNET, à qui je cède la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Mais que vous êtes impatients !

Mme la Maire n'est pas là, mais je lui adresse quand même ma question : après son passage totalement antidémocratique, via le 49.3 à l'Assemblée nationale, la loi Macron continue d'être examinée par les parlementaires et elle est en ce moment débattue par le Sénat qui en aggrave encore les dispositions régressives antisociales.

Danièle PREMEL, pour le groupe Communiste, dénoncera aujourd'hui, à juste titre, la banalisation du travail du dimanche par le biais des dérogations accordées aux établissements dits culturels.

J'aborderai ici un autre aspect : le Sénat a modifié l'article 81 de la loi Macron, contre l'avis du Gouvernement d'ailleurs, en étendant le travail de nuit, appelé "travail en soirée", amendement "Séphora", aux zones touristiques et non plus aux seules zones touristiques internationales.

C'est donc une dégradation de plus des droits des salariés et en particulier des salariés du commerce, ces salariés, qui sont souvent des femmes, des précaires à qui on ne laisse pas le choix de travailler ou non le soir ou le dimanche. Cette généralisation des horaires de travail dérégulés doit cesser.

La Ville de Paris est particulièrement touchée par cette mesure. Les zones touristiques qui permettent des passe-droits aux entreprises pour déroger au droit du travail sont nombreuses. L'étude menée par la Mission d'information et d'évaluation sur le travail dominical et de nuit, démontrait pourtant très clairement que de telles mesures n'apportent rien à l'économie ni au pouvoir d'achat, mais qu'elles conduisent à la régression sociale, à une précarisation toujours plus forte et à la destruction du petit commerce par la concurrence avec de grandes enseignes.

Le progrès, mes chers collègues, est d'harmoniser les temps sociaux, de travailler moins pour travailler tous. Le progrès n'est pas de déréguler et d'augmenter le temps de travail, mais de le réduire et de libérer les temps contraints au service de nos émancipations individuelles et collectives. Le bien vivre n'est pas à chercher au fond du caddy dans l'accumulation illusoire de biens, mais bien dans plus de liens.

Vous avez, Madame la Maire, prétendu vous opposer à la loi Macron. Reconnaissez le peu de succès.

Madame la Maire, mes chers collègues, au regard de l'évolution de la loi Macron qui entend imposer une nouvelle régression sociale sans précédent par l'extension du travail de nuit, non seulement dans les zones touristiques internationales, mais aussi dans l'ensemble des zones touristiques, quelles actions comptez-vous initier dans la continuité de cette M.I.E. avec les Parisiennes et les Parisiens, les salariés concernés, les organisations syndicales, pour vous opposer à cette loi et vous opposer résolument, et pas simplement dans les salons ? Cette loi aura de graves conséquences sur la dégradation des conditions de vie des Parisiennes et des Parisiens. Elle va à contre-courant des impératifs écologiques. Il est urgent d'agir.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Pour vous répondre, Madame SIMONNET, la parole est à Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Madame SIMONNET, mes chers collègues, la question que vous me posez aujourd'hui me permet de revenir sur des débats que nous avons encore récemment dans cette même Assemblée et que nous avons eus à de très nombreuses reprises sur les évolutions possibles du travail du dimanche et la nuit, notamment à Paris, et au cours desquels vous étiez déjà très volontaires.

Les débats de février nous avaient permis d'aboutir à un vœu de l'Exécutif qui rappelait les trois axes portés par la majorité municipale lors des travaux de la M.I.E., puis par l'Exécutif et les parlementaires parisiens de la majorité auprès du Gouvernement.

Le premier axe était le refus de la généralisation du travail dominical et nocturne. Cela ne signifie pas le refus de toute évolution - je pense à certaines gares - car Paris doit s'adapter aux mutations du tourisme et des rythmes de vie. Mais il doit le faire en conservant ses atouts, ses spécificités, et de manière à ce que cette ouverture soit réellement créatrice d'emplois. La M.I.E. avait permis d'entendre l'inquiétude des commerces de proximité qui ne seraient, pour la plupart, pas à même d'entrer dans cette course folle à l'ouverture tardive et dominicale, et seraient ainsi extrêmement menacés.

Nous avons également entendu l'inquiétude des salariés, dont j'ai reçu les représentants. Leurs conditions de travail pourraient être bouleversées sans concertation ni négociation préalables.

Le deuxième axe de ce vœu de l'Exécutif est la nécessité d'associer la Maire de Paris à la définition des zones touristiques internationales. La Maire de Paris a émis d'ailleurs le souhait de s'appuyer sur des concertations avec les représentants des commerçants, des salariés et des riverains. Ce rôle de la Maire de Paris est primordial, car il

permet de prendre en compte les conséquences concrètes d'éventuelles extensions, tant pour les salariés que pour les habitants, ainsi que pour notre commerce de proximité.

Le troisième axe de ce vœu était notre vision d'une ville harmonieuse, ouverte au tourisme et humaine.

Vous connaissez l'attachement de la Maire de Paris - puisqu'elle l'a répété à plusieurs reprises - au maintien de temps de respiration dans la ville. Au-delà des compensations salariales nécessaires et qui doivent être garanties par la loi, nous restons persuadés qu'une généralisation du travail nocturne et dominical, proposition du groupe portée par l'UMP ou les Républicains, bouleverserait l'équilibre de la ville. C'est pourquoi nous sommes intervenus auprès du Gouvernement, soutenus en cela par nos élus parlementaires à l'Assemblée nationale et au Sénat qui ont déposé des amendements demandant l'avis conforme des maires, afin de pouvoir mener des concertations utiles à une évolution harmonieuse.

Les débats vont se poursuivre en commission mixte paritaire, puis de nouveau à l'Assemblée nationale au mois de juin. Vous pouvez compter sur notre détermination pour continuer à porter cette exigence.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame POLSKI, y compris pour le respect parfait du temps de parole.

Madame SIMONNET, souhaitez-vous à nouveau la parole ? Allez-y.

Mme Danielle SIMONNET. - Je vous remercie.

Vous avez fait un rappel de la méthode qui est la vôtre, c'est-à-dire on met en place une Mission d'information et d'évaluation, on écoute tout le monde. C'est une bonne chose, mais, néanmoins, vous avez limité votre action, et Mme la Maire a limité son action par quelques sorties dans les médias et ensuite un vœu porté par cette Assemblée avec, je le rappelle, un certain nombre de choses floues.

En effet, dois-je vous rappeler que toutes les positions n'étaient pas unanimes au niveau de l'ensemble des groupes de la majorité et que certains - cela ne m'a pas échappé - étaient favorables à l'extension du travail du dimanche, également à l'intérieur du groupe Socialiste, hélas. Et résultat ?

Non, Monsieur Pascal CHERKI, même vous, vous pourriez être plus combatif. La mairie du 14^e arrondissement pourrait mobiliser bien plus fortement l'ensemble des habitants et des habitantes pour créer un véritable rapport de force et pour empêcher que cette loi soit adoptée.

Si vous êtes persuadé et convaincu que c'est une régression sociale sans précédent, que c'est une aberration écologique de courir vers toujours plus de consumérisme, de surexploitation et de dérégulation du temps de travail, alors il faut y aller. Pourquoi ne venez-vous pas tous ? Pourquoi est-ce toujours les mêmes élus que l'on retrouve dans les manifestations ? Pourquoi ne battez-vous pas le pavé parisien ? Il faut, à un moment donné, assumer ses convictions et savoir de quel côté du sens de l'histoire on veut être.

Je regrette que vous ne soyez que dans cette sacrée timidité, à toujours ménager la chèvre et le chou, parce que dans votre majorité vous en avez qui souhaiteraient permettre notamment au B.H.V. de pouvoir faire ce qu'il veut, que tel maire d'arrondissement souhaiterait que dans son secteur il puisse y avoir tel quartier qui puisse déroger. Chacun a ses petits arguments clientélistes locaux pour justifier les dérogations au Code du travail.

Je regrette, mais votre réponse, je ne la trouve pas satisfaisante. Vous avez échoué et vous souhaitez continuer la même démarche qui ne sera pas efficace pour contrer cette loi. Je ne peux que le regretter.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Nous en avons terminé avec les questions d'actualité.

2015 UDI-MODEM 1 G - Mise en œuvre d'un plan "smart-santé" à Paris.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous passons au débat organisé pour étudier la proposition de délibération UDI-MODEM 1 G : mise en œuvre d'un plan "smart-santé" à Paris, proposition de délibération qui a nécessité un important travail du groupe UDI-MODEM et des échanges avec l'Exécutif.

Pour la présenter, pour débiter le tourniquet, je donne la parole à François HAAB.

M. François HAAB. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je suis très heureux de vous présenter notre proposition de délibération sur une organisation sanitaire à Paris dans le cadre de cette niche.

L'idée de cette proposition de délibération, c'est le constat partagé qui a été effectué à plusieurs reprises dans cet hémicycle sur les difficultés d'accès aux soins et notamment sur les difficultés que nous connaissons en matière de démographie médicale. Ces difficultés qui concernent la démographie médicale, sont liées à des questions financières. C'est plus coûteux d'être médecin à Paris, notamment pour des questions de loyer - cette question a été en partie traitée déjà dans différentes propositions qui ont été faites - mais également en raison de difficultés d'organisation du travail médical, parfois par la simple méconnaissance de ce qu'est l'exercice médical à Paris de la part des futurs médecins qui sont encore étudiants.

Le deuxième constat dont nous allons parler dans un instant, c'est l'extraordinaire révolution technologique avec les outils numériques qui apparaissent et qui vont prendre une place absolument grandissante et essentielle dans l'exercice de la médecine.

Cette proposition de délibération, finalement, s'inscrit dans une forme de cohérence. Elle s'inscrit en cohérence avec ce que nous avons entendu hier sur la ville intelligente. Elle s'inscrit en cohérence avec ce que nous avons entendu ce matin sur l'attractivité internationale de Paris ; on va en reparler tout à l'heure sur le rôle, l'apport économique que ce projet e-Santé peut avoir. Elle s'inscrit également en cohérence avec déjà un certain nombre de mesures qui ont été adoptées d'ailleurs le plus souvent à l'unanimité dans l'hémicycle concernant l'attractivité médicale à Paris.

Le premier volet de cette proposition de délibération, c'est l'universitarisation des maisons de santé. Vous savez, il a été retenu l'idée d'avoir des maisons de santé pluridisciplinaires à Paris et il nous apparaît absolument fondamental que ces maisons de santé aient une valence universitaire. Bien sûr, cette valence doit se décider en lien avec les facultés de médecine parisiennes et l'Agence régionale de santé.

Cette valence universitaire est doublement vertueuse. Elle est vertueuse d'abord pour attirer des médecins et des professionnels de santé, quels qu'ils soient, au sein de ces maisons, parce que tout médecin, tout professionnel de santé a envie de transmettre son savoir, de transmettre ses connaissances à des étudiants. Cette universitarisation est également très importante pour faire connaître ce mode d'exercice aux futurs médecins et les exposer dès leur parcours d'étudiant en médecine à ces maisons de santé d'exercice libéral pour qu'ils puissent choisir à terme ce mode d'exercice.

Ce point nous apparaît absolument clé, parmi les mesures susceptibles d'enrayer l'érosion démographique médicale à Paris.

Le deuxième volet de cette proposition de délibération, c'est bien sûr de donner le coup d'envoi de la e-Santé à Paris. Je disais tout à l'heure la "santé 2.0" et on m'a fait remarquer que "2.0", c'était déjà dépassé. Je vais alors dire "6.0" puisque nous sommes dans la période de Roland Garros.

Donc, donnons le coup d'envoi de la "santé 6.0" à Paris, créons une commission de la e-Santé à Paris. Cette commission aura quel but, quelle vocation ? Elle aura une vocation d'effectuer une veille technologique sur les outils numériques qui sont en train de se développer ou qui existent déjà. Elle aura comme vocation de définir des périmètres d'expérimentation, elle aura comme vocation d'accueillir des acteurs économiques qui travaillent dans ce domaine de la e-Santé.

Nous avons d'ores et déjà, comme vous l'avez vu dans la proposition de délibération, identifié 3 domaines, 3 secteurs ou 3 axes sur lesquels cette commission pourrait d'ores et déjà travailler.

Tout d'abord un axe de plate-forme d'accès ou de rendez-vous médicaux pour pouvoir avoir accès plus facilement à son rendez-vous avec un médecin. Il faut savoir que de très nombreux médecins ont des créneaux de consultations rendus disponibles par des annulations de dernière minute et que ces créneaux ne sont pas utilisés aujourd'hui. Il s'agit également de développer les téléconsultations qui sont dorénavant autorisées par la loi, et qui sont certainement un mode d'exercice qui, certes, ne se substitue pas à la consultation médicale traditionnelle mais qui ouvre la voie à un nouveau mode de relation entre le médecin et le patient.

Le deuxième axe sur lequel cette commission doit rapidement travailler, c'est l'utilisation des outils du numérique au service de l'éducation en santé, de l'éducation des populations qui est, on le sait, une des mesures principales qui vont permettre de développer la prévention. Lorsque la population est éduquée sur ce qu'il faut faire ou ne pas faire en matière sanitaire, on progresse en matière de prévention et les outils numériques doivent nous aider à cela.

Enfin, il y a bien sûr le chantier immense, immense de développement de ce qu'on appelle la "gérontechnologie", il s'agit de développer les outils de l'aide au maintien à domicile des personnes âgées, au travers d'un certain nombre d'outils connectés qui permettent des suivis à distance et d'éviter des hospitalisations abusives. On connaît, par exemple, un réseau qui fonctionne déjà et qui a vocation à être étendu, qui est le réseau Télégéria qui a été mis en place entre l'hôpital européen Georges Pompidou et un certain nombre de services de gériatrie hors assistance publique. Ce type de réseau a vocation à être multiplié et étendu.

Voilà cette révolution qui nous attend. Encore une fois, ce projet m'apparaît absolument essentiel pour dessiner la médecine de demain et finalement quand je vois ces enfants qui nous regardent là-haut, c'est aussi à eux que cette proposition de délibération s'adresse.

Je vous remercie.

(M. Mao PENINOU, adjoint, remplace M. Bruno JULLIARD au fauteuil de la présidence).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je vais maintenant donner la parole successivement à Rémi FÉRAUD, Marie ATALLAH, Hervé BÉGUÉ, Buon Huang TAN, Jean-François LEGARET et Danielle SIMONNET, pour 3 minutes chacun, sauf Danielle SIMONNET.

La parole est à Rémi FÉRAUD, 3 minutes.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, la proposition de délibération du groupe UDI-MODEM s'inscrit dans une double actualité.

Alors que nous avons hier débattu de la ville intelligente, cette proposition de délibération vient compléter les propositions de la Ville en matière d'offre et de qualité de soin, ce qui nous importe bien sûr tout particulièrement comme élus parisiens.

Elle s'inscrit également très bien dans le plan parisien de renforcement de l'offre de soins en secteur 1, que nous avons voté à l'unanimité en octobre dernier sur la proposition d'Anne HIDALGO et de Bernard JOMIER.

Nous sommes en effet confrontés à plusieurs défis majeurs en matière de santé publique, et le développement de l'e-Santé constitue une des pistes à explorer pour les relever. Comme nous l'avons dit hier, Paris possède de grandes ressources en matière d'innovation. Nous sommes les leaders mondiaux en matière de e-Santé mais nous avons du mal à faire entrer notre système de soins dans l'ère du numérique.

Votre proposition de délibération, Monsieur HAAB, ouvre donc des pistes très intéressantes pour accélérer cette transition nécessaire. Je note en particulier le développement de plates-formes de téléconsultations qui permettront de faciliter la mise en relation avec les professionnels de santé. Vous proposez également que cette plate-forme puisse s'inscrire dans des créneaux de consultation immédiatement disponibles, notamment en raison d'annulations, et cela me semble une excellente initiative pour faire face à l'engorgement de certaines spécialités.

Une autre piste nous paraît essentielle, c'est le développement des technologies du numérique au service des Parisiens les plus fragiles, en particulier les personnes âgées et les personnes en situation de handicap. Sans bien sûr remplacer les professionnels de santé, ces technologies peuvent se révéler des outils remarquablement efficaces pour prévenir les situations de détresse, notamment dans le cas d'isolement ou d'épisodes comme la canicule.

Nous sommes convaincus que l'e-Santé peut apporter des améliorations pour notre système de soins répondant aux préoccupations d'une société en recherche d'autonomie, d'une meilleure égalité dans l'accès aux soins, d'une nouvelle vision du vieillissement favorisant le maintien à domicile.

Elle peut contribuer à renouveler les pratiques. A nous de nous en emparer pour contrôler sa mise en place et garantir qu'elle serve à l'instauration d'une médecine plus performante mais aussi soucieuse de l'égalité d'accès aux soins.

Pour nous, les outils numériques doivent être en effet employés à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé. Ce sont des outils utiles pour améliorer les programmes de prévention et d'éducation à la santé par exemple.

C'est la volonté affichée par cette proposition de délibération, c'est la philosophie qui devra animer le groupe de travail qu'elle propose de mettre en place et c'est le service public qui doit s'emparer de ces nouvelles possibilités offertes par le progrès technologique.

Le développement de la télémédecine doit ainsi être un outil pour simplifier la vie des patients et permettre à ceux qui sont exclus du système de soins d'y accéder plus facilement.

La proposition de délibération rappelle enfin, et j'en finis, que dans le cadre du développement de la santé numérique, le médecin généraliste garde le rôle central dans l'accès aux soins et pour la coordination du parcours de soins.

Nous voterons donc pour cette proposition de délibération et seront vigilants pour que son application se fasse dans le cadre du service public et de la réduction des inégalités de santé. Je salue cette proposition constructive du groupe UDI-MODEM dans le cadre de sa niche au sein du Conseil de Paris.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Monsieur FÉRAUD, vous avez dépassé un peu votre temps de parole mais gardé un rythme tout à fait en adéquation avec le traducteur en langue des signes.

La parole est à Mme Marie ATTALAH.

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, Monsieur HAAB, vous nous proposez un projet de délibération relatif à la "smart-santé" ; c'est une heureuse coïncidence à la suite de nos débats d'hier matin sur la ville intelligente et durable.

Vous commencez par rappeler, dans l'exposé des motifs de votre proposition, les actions menées par la Ville de Paris et portées par notre adjoint à la santé Bernard JOMIER en matière d'accès aux soins. S'il est un double combat que nous devons mener en matière de santé, c'est celui à la fois de la prévention et de l'égalité d'accès aux soins. C'est pour cette raison que notre majorité a lancé un plan ambitieux pour renforcer l'offre de soins en secteur 1 et faciliter l'installation de professionnels de santé pour contrer la pénurie de l'offre.

Ce plan, vous le rappelez d'ailleurs, se décompose en trois propositions principales : le soutien aux centres de santé, le développement des maisons de santé pluridisciplinaires en secteur 1 et la promotion de dispositifs d'aide à l'installation de cabinets d'exercice libéral en secteur 1 également.

Nous l'avions dit lorsque ce plan a été voté : c'est une excellente chose que la Ville joue pleinement son rôle en luttant contre les inégalités d'accès aux soins. En effet, aujourd'hui, les inégalités financières, couplées à de fortes disparités territoriales, poussent un certain nombre de nos concitoyennes et concitoyens à renoncer à des soins ou à se tourner vers les urgences hospitalières, qui sont de fait sur-sollicitées pour remplir des missions qui ne sont pas toujours les leurs.

Vous proposez, pour compléter en quelque sorte cette démarche ambitieuse, de développer la "smart-santé" : c'est une idée à laquelle nous souscrivons, et nous pensons bien évidemment que dans certains cas, les nouvelles technologies peuvent participer à la réduction de ces inégalités de santé. La création d'une commission e-santé qui pourrait conduire à la mise en place d'une plate-forme de téléconsultation peut ainsi être utile, soit pour des personnes qui ne seraient pas en situation de se déplacer, soit pour des soins qui ne nécessitent pas de consultation directe.

Vous ajoutez également qu'il serait intéressant de lancer un appel à projets innovants concernant l'éducation à la santé, notamment dans les écoles. C'est particulièrement important, car je l'ai dit : la prévention est toujours le premier pilier d'une politique de santé efficace.

Enfin, et nous devons y réfléchir collectivement, notamment en lien avec les facultés de médecine parisiennes, vous proposez que les étudiants en médecine puissent réaliser un internat dans les maisons de santé. Pour nous, toutes ces idées et ces propositions vont dans le bon sens, que nous voterons dans le bon sens, et nous voterons bien évidemment cette proposition de délibération.

Cependant, et j'en terminerai par-là, je souhaitais attirer l'attention de notre Assemblée sur un point que mes collègues Yves CONTASSOT et Galla BRIDIER ont eu l'occasion de soulever hier durant nos débats sur la ville intelligente. Je le répète à mon tour : la technologie n'est jamais une fin en soi et en matière de santé, la présence d'un soignant, une discussion approfondie avec les personnes malades, la construction d'un parcours de soins, en perpétuelle concertation entre le personnel soignant et les personnes qui doivent être soignées, sont indispensables.

La technologie peut compléter cette offre de soins, mais en aucun cas la remplacer. La priorité de la Ville et du Département de Paris en matière de santé doit donc être d'abord le soutien à une offre de soins en présentiel, complété éventuellement par les outils technologiques lorsqu'ils sont pertinents.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, mais je vous rappelle que le temps de parole est un peu en dessous, quand même.

La parole est à M. Hervé BÉGUÉ. Trois minutes.

M. Hervé BÉGUÉ. - Merci, Monsieur le Maire, mais je pensais que sur les projets de délibération, c'était cinq minutes. Mais bon, c'est nouveau.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Non, ce n'est pas nouveau. C'est à toutes nos séances depuis que nous avons introduit la question de la niche. C'est-à-dire que c'est une délibération proposée par un groupe et donc, le temps d'expression des groupes sur ces propositions est de trois minutes.

M. Hervé BÉGUÉ. - Merci, Monsieur le Maire. Je vais donc essayer de tenir le délai.

Le groupe Communiste - Front de Gauche votera contre cette proposition de délibération.

Nous partageons le constat qui est tiré de la proposition de délibération sur la désertification médicale en termes d'offres de soins en secteur 1 à Paris. Cette offre remboursée à 100 % par la Sécurité sociale permet aux Parisiennes et aux Parisiens les plus fragiles d'accéder aux soins. Souvent, c'est même le seul et unique moyen de se faire soigner convenablement.

J'ai entendu ici que cela pouvait régler le problème des inégalités, mais comment feront les personnes les plus précaires, celles qui n'ont pas les moyens de s'équiper, celles qui n'ont pas les moyens de régler chaque mois les abonnements Internet et 4G, celles qui ne disposent pas des compétences pour utiliser les outils numériques ? Est-ce qu'on est en termes d'égalité avec ces personnes-là ?

De la même manière, est-ce que le numérique fera augmenter le nombre de médecins qui officient en secteur 1 ? Est-ce qu'il va contribuer à relever les plafonds du "numerus clausus" pour qu'un nombre de médecins plus important puissent être formés ? Nos réserves ont été renforcées à la lecture d'un avis récent du Conseil national de l'ordre des médecins, qui a récemment saisi la Ministre de la santé au sujet de la plate-forme de téléconsultation lancée par AXA - s'il faut le rappeler, grand groupe d'assurance privée. Les réserves émises par l'ordre sur ce projet privé, qui n'est pas sans rappeler les propositions du groupe UDI-MODEM qui nous sont faites aujourd'hui.

Développer la téléconsultation ouvre le risque de voir apparaître un système de soins à deux vitesses : l'un pris en charge par l'assurance maladie, l'autre par la complémentaire payée par l'employeur. A ce souci, qui relève de l'égalité de tous à l'accès aux soins, s'ajoute le souci plus pratique des doublons, qui pourraient ainsi apparaître en venant se superposer à la mission de service public de la permanence des soins ambulatoires coordonnée par l'A.R.S. Sur ce point, la proposition de délibération du groupe UDI-MODEM ne précise pas quel serait le portage de telles plates-formes et laisse donc la voie ouverte à une gestion privée de la téléconsultation.

Vous l'aurez compris, les réserves du groupe Communiste sont diverses et portent sur plusieurs points, mais cela ne doit pas occulter le fait que nous sommes bien conscients que le développement des outils numériques peut indéniablement améliorer notre système de santé. Mais cela ne peut se vérifier qu'à deux conditions, qui sont pour nous primordiales : d'une part, il ne faut pas que ces projets de "smart-santé" se développent au détriment des dépenses de santé publique existantes ; d'autre part, ces outils doivent être développés et pilotés dans le cadre strict du service public, qui préserve les données personnelles et poursuit une mission d'intérêt général.

Vous l'avez compris, c'est pour cet ensemble de raisons que le groupe Communiste - Front de Gauche votera contre cette proposition de délibération.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci. Vous n'avez quasiment pas dépassé votre temps de parole. Il n'y avait pas de problème.

La parole est à M. Buon Huong TAN. Trois minutes.

M. Buon Huong TAN. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous l'avons déjà évoqué au sein de notre Assemblée : l'accès aux soins pour l'ensemble des Parisiens constitue un défi majeur. La santé est certes une compétence d'Etat, mais notre Ville ne peut pas rester passive face aux difficultés rencontrées par les professionnels. Nous connaissons les inégalités et les difficultés d'accès à la santé sur tout le territoire, et il nous faut agir pour assurer des soins de qualité financièrement abordables. L'action municipale doit permettre l'impulsion nécessaire pour assurer ce déploiement.

L'Exécutif a d'ores et déjà pris à bras-le-corps la question à travers un plan santé présenté au Conseil en octobre dernier. Le groupe UDI-MODEM se saisit aujourd'hui de cet enjeu en proposant des actions complémentaires, ce que nous pouvons saluer.

Plusieurs des mesures proposées nous paraissent intéressantes, car elles s'inscrivent dans une volonté globale défendue par notre majorité : celle de la ville intelligente utilisant l'innovation au service de l'humain. Dans ce cadre, les actions de renforcement de l'attractivité pour les professionnels de santé sont essentielles. La baisse de leur nombre est un véritable drame pour Paris, et des mesures innovantes sont à explorer.

L'utilisation des technologies du numérique est aussi un enjeu pour l'amélioration de l'accessibilité aux soins. La création d'une commission e-santé est un outil de développement intéressant.

Ainsi, vous l'aurez compris, les élus du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants voteront pour cette proposition de délibération.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Jean-François LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, en octobre dernier, la Mairie avait lancé un plan de renforcement de l'offre de soins en secteur 1, essentiellement pour faire face à la situation très préoccupante de la démographie médicale parisienne, qui ne cesse de décroître, et en mars dernier, notre Assemblée a voté la mise en place de "Paris Med", dispositif d'incitation à l'installation de médecins en secteur 1. Nous souhaitons bien évidemment que tous ces dispositifs insufflent chez les professionnels de santé le regain d'attractivité attendu.

Et c'est en se situant dans ce cadre, à savoir, le renforcement et la modernisation de l'offre de soins parisienne, que le groupe UDI-MODEM propose aujourd'hui que la Ville de Paris soit à l'avant-garde en développant un plan de "smart-santé". Mettre les nouvelles technologies au service de la santé des Parisiens, c'est un souhait que nous partageons tous ici, a priori, et qui s'inscrit d'ailleurs dans la suite de nos échanges d'hier, à savoir faire de Paris une ville intelligente, oui, y compris dans le domaine médical.

Il est donc proposé de créer en premier lieu un comité de travail spécifiquement dédié à la e-santé, chargé de proposer et de développer des expérimentations dans ce domaine. Notre groupe ne peut que souscrire à la création de cet outil qui servira à mettre en place le plan proposé par notre excellent et très compétent collègue François HAAB.

L'ensemble des acteurs sera par ailleurs sollicité. Ainsi les Parisiens et les professionnels de santé eux-mêmes, mais également les experts en nouvelles technologies, les entreprises à travers notamment les incubateurs, les universitaires, les élus ont tous vocation à participer à la fois à l'élaboration et la mise en œuvre de ce plan.

Vous l'avez déjà compris, nous voterons avec tous les élus de notre groupe pour cette proposition de délibération qui propose notamment de développer des plate-formes de téléconsultation et de mise en relation entre les Parisiens et les professionnels de santé, de lancer des appels à projets innovants pour l'éducation à la santé, à la prévention ou pour favoriser le maintien des personnes âgées à domicile et universaliser les maisons et centres de santé.

Tout cela étant dit, nous nous interrogeons sur la nécessité ou non d'associer l'A.P.-H.P. à cette démarche. Je crois en effet que cette grande institution a tout son rôle à jouer, par exemple dans le développement des plate-formes de téléconsultation et de mise en relation.

Mais puisqu'il s'agit de permettre aux Parisiens de s'inscrire sur des créneaux de consultation immédiatement disponibles, et pour les professionnels de santé d'ouvrir leurs créneaux de prise de rendez-vous, on pourrait très bien imaginer que l'A.P.-H.P. en fasse autant pour les rendez-vous, mais aussi pour les urgences au moyen par exemple d'une application qui géolocaliserait en temps réel les urgences les moins encombrées.

Voilà les quelques pistes de réflexion que nous déposons à la suite de cette proposition de délibération qui nous paraît bienvenue, utile et que nous approuvons sans réserve.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Bernard JOMIER pour répondre.

Vous avez 5 minutes.

M. Bernard JOMIER, adjoint. - Monsieur le Maire, merci, je vais prendre aussi le temps de parole de Danielle SIMONNET, il n'y a pas de problème, je peux parler en son nom !

Je remercie d'abord le groupe UDI-MODEM pour cette proposition de délibération qui est utile et qui vise, comme le groupe UDI-MODEM le dit dans ses attendus, qui s'inscrit dans la politique mise en place de renforcement de l'accès aux soins des Parisiens.

Je dois dire que je partage beaucoup des propos qui ont été tenus par les différents orateurs, y compris d'ailleurs certaines des réserves exprimées par Hervé BÉGUÉ. Mais si j'en avais plus le temps, je lui dirais que ces points de vigilance doivent être présents à notre esprit mais ne doivent pas entraver cette démarche.

C'est effectivement important de développer ce concept de "smart-santé", et que bien sûr, mais je ne doute pas que le groupe UDI-MODEM est dans cet état d'esprit, cela n'est pas la solution magique à tous nos maux. Cela n'est pas la solution magique à l'accès aux soins mais c'est un outil qui s'inscrit dans les valeurs de la politique de santé que nous portons et cet outil est bienvenu.

Le groupe d'ailleurs le dit aussi dans ses attendus, il veut prendre soin des publics les plus fragiles et c'est évidemment un point d'attention particulier : les seniors, les personnes en situation de handicap, celles qui sont porteuses de pathologies lourdes, de maladies chroniques devront avoir accès évidemment et ils seront d'ailleurs, je n'en doute pas, les premiers bénéficiaires de cette évolution. Mais aussi les personnes qui se sont éloignées du parcours de soins et qu'on doit, avec de nouveaux outils et de nouvelles pratiques, mieux toucher.

Je dois dire aussi que, dans la lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé, combler ce que l'on appelle le "gap" technologique est important. Là aussi, je sais que c'est votre préoccupation au groupe UDI-MODEM de ne pas entraîner, par l'utilisation de la technologie, l'exclusion d'une partie de la population, mais au contraire d'utiliser ces outils pour mieux accéder et mieux toucher cette partie de la population.

Sur le fond, et sur les nouveaux outils à utiliser, les plates-formes de prise de rendez-vous et de mise en relation existent déjà, comme cela a été dit, à l'initiative d'opérateurs privés. Elles ne font pas l'objet d'une grande adhésion, il faut le dire, des médecins et des professionnels de santé. Eh bien, nous allons chercher, notamment par le travail de cette commission, nous, à réussir ce que des initiatives strictement privées n'ont pas bien réussi à ce stade.

Et concernant les outils et les objets connectés qui se développent rapidement, il y a une économie même qui est essentiellement vivante aux Etats-Unis qu'il nous faut développer, nous, ici en France et à Paris. On va pouvoir aller rapidement plus loin parce que, dans le plan de santé environnementale, qui est en cours d'élaboration et qui sera présenté à notre Conseil cet automne, la mise au point de ce type d'outils et de dispositifs, dans un pôle de santé environnemental, fait partie des propositions sur la table. Les applications sont nombreuses pour la connaissance et pour l'exercice des professionnels, pour la mise en relation des patients et des usagers dans de meilleures conditions, comme l'a dit François HAAB, pour la connaissance et la mobilisation de chacun, pour le dépistage et une meilleure prise en compte de certaines pathologies.

Ce sera une évidence pour tous ici, bien sûr ces outils doivent être développés en prenant en compte l'impérieuse nécessité de l'accessibilité universelle.

Enfin, en ce qui concerne la mise en place de cette commission dédiée à la e-santé, c'est une bonne proposition, elle sera ouverte. Bien sûr, Jean-François LEGARET, l'A.P.-H.P. aura toute sa place, parce que l'A.P.-H.P. d'ailleurs a déjà été retenue comme pilote dans le cadre du programme "Territoire de soins numériques" qui a été lancé par le Ministère de la Santé et parce que l'A.P.-H.P. s'est dotée cette année d'un Conseil du numérique qui associe les soignants et les techniciens pour permettre aux innovations de diffuser plus rapidement.

C'est donc une démarche ouverte, partenariale, qui sera un nouveau champ de progrès pour la santé et qui sera un nouvel outil de réduction des inégalités de santé dans notre ville. Pour cela, je veux remercier le groupe UDI-MODEM d'avoir pris l'initiative de nous proposer cette proposition de délibération.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Parfait. Le rythme, le timing, impeccables !

Je donne la parole à François HAAB.

M. François HAAB. - Merci, Monsieur le Maire.

Ecoutez, je remercie tout d'abord tous les intervenants pour leurs propos sur ce projet, encore une fois, ce chantier qui nous attend, parce qu'on voit bien... Monsieur MISSIKA ?

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Excusez-moi, il y a une erreur dans la feuille que l'on m'a passée.

M. François HAAB. - Comme cela, je pourrais remercier M. MISSIKA.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Vous pourrez aussi remercier M. MISSIKA.

La parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Je sens que Mao PENINO voulait absolument me "shunter", comme on dit !

Je voudrais d'abord me féliciter de la coïncidence, heureuse et qui n'est pas due au hasard sans doute, de la présentation du projet de "smart-city" hier avec cette proposition d'un plan smart-santé par l'UDI et le MODEM aujourd'hui.

En complément de ce qu'a dit mon collègue M. JOMIER sur le sujet, je voudrais simplement insister sur le volet recherche qui est sous-jacent à cette proposition d'un plan "smart-santé", tout simplement parce que c'est l'excellence des acteurs de la santé mais également l'excellence de la recherche sur des sujets, et notamment la e-santé, qui est extrêmement importante en la matière.

Paris a bien sûr un atout majeur avec l'une des plus grandes concentrations de chercheurs en Europe : 8,9 pour 1.000. Par le biais de ces financements de projets de recherche et ces financements d'incubateurs, la Ville a apporté un soutien important à la recherche et la e-santé en favorisant l'émergence ou le développement, notamment de laboratoires de recherche et d'incubateurs.

Je voudrais citer les grands instituts que nous avons financés lors de la précédente mandature et que nous finançons aujourd'hui :

- l'Institut de la vision ;
- l'Institut du cerveau et de la moelle ;
- l'Institut Langevin ;
- l'Institut Pierre-Gilles de Gennes dont les travaux ont été lancés en septembre 2014 et qui est un très grand institut dans le domaine de la micro-fluidique ;
- le Centre François Jacob à l'Institut Pasteur sur les maladies émergentes ;
- l'Institut des maladies génétiques : la Fondation Imagine ;
- le Centre de formation et de recherche translationnelle en hématologie à l'hôpital Saint-Louis.

En ce qui concerne les incubateurs, je voudrais signaler l'incubateur de l'E.S.P.C.I. et celui de l'Institut Pierre-Gilles de Gennes mais également "Agoranov", "Paris Biotech Santé", "Paris Tech Entrepreneurs", "Paris Santé Cochin", "Paris Bioparc" et celui de l'Institut du cerveau et de la moelle et de l'Institut de la vision.

Vous voyez qu'il y a là un socle extrêmement important qui va nous permettre de pouvoir déployer cette stratégie dans le domaine de la "smart-santé".

J'ajouterai à cela le travail qui a été fait dans le cadre de l'appel à projets "Exapad", pour le maintien à domicile des personnes âgées dépendantes, qui permet d'identifier, d'expérimenter et d'évaluer des solutions innovantes grâce à la participation de personnes âgées volontaires et de leur entourage pour répondre au souhait de rester autonomes plus longtemps.

Et puis, je renouvelle, je profite de ce débat pour renouveler un souhait déjà exprimé ici, à savoir que l'hôpital du Val de Grâce puisse rester un lieu dédié à l'enseignement, la recherche dans le domaine de la santé et que cela puisse être, un peu sur le modèle peut-être des grands incubateurs de la Ville de Paris, un lieu qui permette à la recherche de rencontrer la création d'entreprise dans le domaine de la santé et plus particulièrement de la "smart-santé".

Donc, cette filière de la "smart-santé" représente à la fois un potentiel d'innovation, de création d'entreprise et d'amélioration de la qualité des soins et du confort du patient qui est considérable et Paris est idéalement placée,

notamment à cause, justement, de la qualité de ces centres hospitalo-universitaires, ceux de l'A.P.-H.P., pour saisir les opportunités à venir.

Nous devons poursuivre et accélérer les liens entre l'écosystème de l'innovation et les grands plans de santé publique : c'est l'un des objectifs du Plan de santé environnemental développé par mon collègue Bernard JOMIER.

Je lui apporte mon soutien total ainsi qu'à cette proposition de délibération.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Donc, je redonne la parole à François HAAB.

M. François HAAB. - J'ai eu raison de laisser parler Jean-Louis MISSIKA !

Merci beaucoup pour toutes ces prises de parole !

Effectivement, quand j'entends, et il est bon de le rappeler, l'énumération des centres de recherche de niveau international installés au cœur de Paris et qui traitent des questions de santé, on se dit que véritablement cette ville dispose aujourd'hui de tous les atouts pour être une ville "leader", si ce n'est au plan européen mais au plan mondial, sur les technologies du numérique et les nouvelles technologies appliquées à la santé.

Maintenant, je voudrais simplement dire à Mme ATALLAH que je partage, mais alors totalement, ce que vous avez dit et je l'ai déjà exprimé à plusieurs reprises : rien ne remplacera jamais l'humain et le dialogue singulier entre un soignant, d'ailleurs pas forcément un médecin mais un professionnel de santé, quel qu'il soit, une infirmière, une auxiliaire de vie, et le patient.

En aucun cas, dans mon esprit, en tous les cas, ces technologies du numérique viennent en substitution de cette relation humaine entre le malade et son soignant. C'est simplement un outil qui doit, au contraire, favoriser, dégager du temps pour que cette relation soignant-soigné se développe et du mieux possible.

Je vous remercie pour tous ces commentaires.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Parfait.

Je mets donc maintenant aux voix, à main levée, la proposition de délibération UDI-MODEM 1 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La proposition de délibération est adoptée. (2015, UDI-MODEM 1 G).

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la création d'une police municipale.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous revenons maintenant en 3e Commission et nous attaquons avec une série de vœux non rattachés, auxquels répondra Colombe BROSSEL.

Le vœu n° 73 est relatif à la création d'une police municipale.

La parole est à Christian HONORÉ, pour 2 minutes.

M. Christian HONORÉ. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, les Parisiens, et particulièrement les habitants du 18e et du 19e arrondissement, sont préoccupés par des problèmes de sécurité. Trafics de drogue, proxénétisme, occupation illégale du domaine public font que leur qualité de vie est fortement altérée.

J'en veux pour preuve les incidents qui ont eu lieu le 17 avril au jardin d'Eole, qui aurait pu avoir des conséquences dramatiques : des armes blanches ont été découvertes. Plus récemment, une personne a été très grièvement blessée.

C'est la raison pour laquelle, avec mes collègues Pierre-Yves BOURNAZEL, Anne-Constance ONGHENA et Jean-Jacques GIANNESINI, nous vous proposons de favoriser les travaux d'intérêt général, notamment pour les

auteurs de dégradations et d'incivilités, de renforcer le plan de vidéo-protection là où c'est nécessaire, et en particulier dans les entrées d'immeubles de logements sociaux, et d'interpeller le Gouvernement pour autoriser la création d'une police municipale, opérationnelle 24 heures sur 24 pour traiter la délinquance de masse.

A ce propos, je voudrais remercier et féliciter nos collègues Pierre CHARON et Yves POZZO di BORGIO d'avoir repris l'initiative au Sénat et d'aller dans la bonne voie.

La sécurité est un élément essentiel de notre démocratie et les gens que nous rencontrons dans le 18^e et dans le 19^e arrondissement nous disent qu'ils manquent de sécurité. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons ce vœu et nous vous apportons des solutions, des mesures à prendre, pour faire en sorte qu'enfin nos concitoyens aient le sentiment d'être écoutés et de vivre en sécurité.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Colombe BROSEL et ensuite à M. le Représentant du Préfet.

Nous aurons une explication de vote du groupe Ecologiste de Paris.

Mme Colombe BROSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur HONORÉ, pour la présentation de ce vœu.

Je ne reviens pas sur le débat sur la police municipale, nous venons de l'avoir à l'instant.

Juste, par contre, vous indiquer, sur les considérants de votre vœu : d'abord, vous remercier de votre soutien, de l'engagement de la Ville de Paris pour toutes les mesures de travaux d'intérêt général, de réparation pénale. C'est un axe fort du contrat de prévention et de sécurité que nous avons signé.

Merci pour vos encouragements à aller plus vite, plus loin. C'est ce que nous allons faire.

D'ailleurs, nous allons continuer, évidemment, à développer "Tu casses, tu ré pares". Nous avons accueilli par ailleurs, avec Emmanuel GRÉGOIRE, récemment les tuteurs de T.I.G. à l'Hôtel de Ville et je peux vous dire que notre partenariat, de ce point de vue-là, est très bon avec le Parquet et la Préfecture de police.

Vous dire également, en reprenant l'ordre de vos considérants, que le plan de vidéo-protection dans les immeubles d'habitat social ne dépend pas et ne relève pas des Conseillers de Paris que nous sommes. Ce n'est donc pas un sujet qui dépend des Conseillers de Paris, c'est une discussion qui peut et doit avoir lieu entre les bailleurs et leurs locataires et leurs associations de locataires.

Je vous le redis, je reste persuadée que la création d'une police municipale n'est absolument pas la question pour traiter la "délinquance de masse".

J'aimerais qu'il soit noté que je ne fais que citer le considérant.

Donc, pour toutes ces raisons, j'apporterai un avis défavorable à votre vœu, en me permettant de faire remarquer à mes honorables collègues du 19^e arrondissement cosignataires de ce vœu que nous n'avons pas eu, je crois, l'occasion d'en débattre lors du Conseil du 19^e arrondissement.

Certainement, était-ce un oubli !

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Madame BROSEL, je vais vous inviter : vous avez le bon rythme mais, par contre, si vous ne parlez pas dans le micro...

Mme Colombe BROSEL, adjointe. - Ah, pardon !

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - ... je pense que les traducteurs n'y arriveront plus du tout.

Mme Colombe BROSEL, adjointe. - Parce que c'était 2 minutes.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Oui, le temps était parfait.

Mme Colombe BROSEL, adjointe. - C'était une amicale plaisanterie à Jean-Jacques GIANNESINI !

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Monsieur le Représentant du Préfet ?

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Conseiller, Mesdames et Messieurs, votre vœu aborde un grand nombre de problématiques. Je ne répondrai qu'à celles qui relèvent de la compétence du Préfet de police.

Tout d'abord, en ce qui concerne les résultats des zones de sécurité prioritaires du 18^e et du 19^e arrondissement, les services de police observent une amélioration très nette de la physionomie sur ces deux Z.S.P. Ces résultats positifs ont été rappelés à plusieurs reprises par le Préfet de police devant votre Conseil.

Quelques chiffres : depuis la création de la Z.S.P. 18 en février 2013, plus de 4.900 arrestations ont été réalisées, dont 1.900 pour infraction à la législation sur les stupéfiants.

Dans le 19^e arrondissement, lors d'une réunion publique du conseil de quartier Flandres-Aubervilliers le 19 mai dernier, la plupart des habitants ont confirmé ce résultat positif : un recul visible de la présence des toxicomanes est constaté notamment sur la place de Stalingrad. Dans les jardins d'Eole, on constate également une baisse des squats.

Toutefois, sur ce secteur, des affrontements entre bandes rivales du 18^e arrondissement et du 19^e arrondissement sont survenus depuis 2014. C'est un sujet de préoccupation pour les forces de police. Ces affrontements opposent des mineurs de 13 à 15 ans, souvent en décrochage scolaire. Des incidents ont encore eu lieu ce week-end.

A la suite de réunions de travail associant les maires d'arrondissement, le Parquet des mineurs, les commissaires centraux du 18^e arrondissement et du 19^e arrondissement, un plan d'action a été défini pour endiguer ces phénomènes de bandes. Ce plan repose sur des actions de sécurisation et de prévention. En matière de sécurisation notamment, il faut évoquer l'appui quotidien des patrouilleurs de la Compagnie de sécurité et d'intervention, la mise en place de vidéo-patrouilles qui ont permis de détecter certains incidents et, enfin, rappeler le plan anti-bandes arrêté par le Préfet de police pour toute l'agglomération. Ce secteur fait partie de ce plan anti-bandes.

En matière de prévention, il faut citer la mobilisation des cellules de suivi nominatif prévues par le contrat parisien de prévention et de sécurité, notamment les CENOMED.

Enfin, un troisième volet s'agissant du traitement judiciaire. Ce dernier a été renforcé par la mobilisation de la sûreté territoriale de Paris, pour renforcer le Service d'accueil et de l'investigation de proximité, SAIP 19. A titre d'exemple, s'agissant de la rixe que vous avez évoquée le 7 avril dernier dans les jardins d'Eole, les deux mineurs protagonistes ont été interpellés et présentés au SAIP 19.

Enfin, vous avez évoqué les travaux d'intérêt général, outil dont dispose le Parquet. Sachez que le Préfet de police soutient pleinement son développement puisque la Préfecture de police accueille depuis mai 2011 des jeunes dans ce cadre. Depuis cette date, 78 jeunes, représentant près de 1.600 heures de travaux, ont participé à des missions au sein de la B.S.P.P. ou de la B.A.P.S.A. En juin prochain, le Préfet de police signera avec le Parquet une nouvelle convention pour renforcer ce dispositif.

Enfin, s'agissant de la création de la police municipale, la Ministre chargée de la Décentralisation et de la Fonction publique a exprimé l'opposition du Gouvernement à ce projet lors du débat qui s'est tenu pour la proposition de loi au Sénat le 21 mai dernier.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Pascal JULIEN pour une explication de vote du groupe Ecologiste de Paris.

M. Pascal JULIEN. - Je rejoins les arguments de Colombe BROSSEL. Simplement, je trouve étonnant, en me mettant dans la logique du vœu, qu'il se contente des 18^e et 19^e arrondissements. Ce sont les deux seuls arrondissements à avoir droit à la sécurité, et pas les autres. Que voulez-vous que je vous dise ? Sur le fond, tout a déjà été dit de multiples fois. On le répète à chaque séance du Conseil de Paris, à chaque séance du Conseil d'arrondissement. Je vous épargnerai donc un exposé trop long.

Nous voterons contre, c'est évident.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 73 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est repoussé.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la vidéo-verbalisation.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le vœu n° 74 est relatif à la vidéo-verbalisation.

La parole est à Philippe GOUJON pour deux minutes.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je suis un peu étonné de ce que j'ai lu dans la presse, à savoir que la Ville de Paris, via la Préfecture de police, allait développer un réseau de vidéo-verbalisation assez important. Ce n'est pas que je sois opposé, bien sûr, à ce système de contrôle qui, dans un sens, va améliorer la sécurité routière. Bien sûr, nous sommes tous favorables à l'amélioration de la sécurité routière, même s'il y a beaucoup de dispositifs concurrents aujourd'hui.

Mon problème est celui de la sécurité des Parisiens. Au moment où nous manquons de caméras de surveillance puisque si, sous le Gouvernement de François FILLON et le mandat de Nicolas SARKOZY, il y a eu l'installation d'un millier de caméras sur Paris. Nous avons toujours considéré qu'il s'agissait d'une première tranche, car à Londres ce ne sont pas moins de 75.000 caméras qui sont reliées directement à Scotland Yard, et il y a plus de caméras à Nice et à Marseille qu'à Paris !

Faire diversion en mobilisant un certain nombre de caméras de voie publique, principalement pour de la vidéo-verbalisation avec une équipe d'une demi-douzaine de policiers mobilisés uniquement dans cet objectif, ne me semble pas tenir suffisamment compte de la nécessité d'accroître le nombre de caméras, non pas d'abord pour verbaliser, même si c'est important, mais pour assurer la sécurité des Parisiens.

Le Préfet de police, il y a quelques mois, répondait à ma demande d'accroissement des moyens par l'annonce de l'implantation prochaine de 240 caméras à Paris dans des secteurs sensibles. Chiffre aussitôt contesté par Mme BROSEL - si je me souviens bien - et chiffre que vous n'avez toujours pas confirmé.

Mon vœu consiste évidemment à demander que les caméras soient utilisées prioritairement pour lutter contre la délinquance. Deuxièmement, pour savoir exactement le nombre de caméras qui seront installées dans Paris et dans quels secteurs - si l'on peut avoir cette précision, utile pour les Parisiens qui nous écoutent - et aussi, bien sûr, pour que les recettes, si c'est un problème financier ou budgétaire, soient principalement affectées pour accompagner le développement de caméras de vidéo-protection dans les secteurs qui le nécessitent à Paris.

Merci.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Pour vous répondre, Colombe BROSEL.

Mme Colombe BROSEL, adjointe. - Merci beaucoup.

Monsieur GOUJON, nous pouvons avoir des divergences idéologiques, politiques, sur un certain nombre de sujets. Je peux vous redire, sur l'extension et le fait de compléter le plan de vidéo-protection, les mêmes choses que celles dites à chaque Conseil et vous redonner le calendrier pour cette fin d'année scolaire. Vous redire quelles ont été les priorités édictées par la Maire de Paris dans le cadre de la campagne municipale : nouveaux quartiers, justement, lutte contre la délinquance routière et la pollution, et ajustements du plan existant. Je peux vous redire tout cela.

En revanche, j'avoue que je suis un peu interloquée par l'opposition que vous faites entre sécurité des Parisiens et sécurité routière. Les trop nombreux morts que nous connaissons à Paris dans le cadre de la délinquance routière, sont des Parisiens, et leur vie est tout aussi importante que celle des autres. J'avoue que je suis juste un peu désarmée par votre argumentation.

On aurait pu avoir un débat classique autour d'un vœu sur la vidéo-protection. Enfin, la hausse de la délinquance routière - je la qualifie volontairement de "délinquance routière" - est une réalité dans notre ville. Le

nombre de morts dans notre ville est une réalité là aussi. Ce sont autant de personnes derrière, Monsieur GOUJON. C'est d'ailleurs presque aussi important que le nombre d'homicides commis dans notre ville.

J'avoue que je suis un peu interloquée par cette fausse opposition. Assumons les débats que nous devons avoir, mais pas l'un au détriment de l'autre. Oui, il faut lutter contre la délinquance routière : un chauffard qui brûle un feu rouge, un chauffard qui grille la priorité à un vélo, un chauffard qui grille la priorité à un scooter et cela peut provoquer la mort ou l'incapacité d'un Parisien. C'est tout aussi important que le reste, Monsieur GOUJON.

C'est donc la raison pour laquelle c'est bien l'un des sujets sur lesquels, en effet, il faut continuer l'expérimentation initiée il y a deux ans sur 14 voies de circulation très fréquentées à Paris. Il faut la continuer jusqu'à 48 grands axes.

C'est un projet, en effet, qui a tout le soutien de l'Exécutif parisien, dans toute sa diversité, parce que si nous voulons protéger les Parisiens qui utilisent les circulations douces, si nous voulons fluidifier le trafic routier, si nous voulons lutter contre la pollution, alors nous avons besoin de nous doter de cet outil.

Vous comprendrez donc que j'émette un avis défavorable à votre vœu.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Monsieur le Préfet...

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Député, Mesdames et Messieurs les Conseillers, parmi les différentes missions que le Préfet de police assigne aux caméras du Plan de vidéo-protection pour Paris, PVPP, il y a la régulation du trafic routier et la lutte contre la délinquance routière, pour reprendre les mots de Mme BROSSSEL.

Une unité de vidéo-verbalisation a été installée en avril 2013. Elle agit avec le plus grand discernement et s'attache à ne relever que les infractions les plus évidentes. Ainsi, le nombre de contestations aux procès-verbaux dressés, s'élève à 5 sur les 65.000 contraventions constatées. Une seule a fait l'objet d'une annulation par le Tribunal de police.

L'action de cette unité a permis de décongestionner certains axes de la Capitale.

Par ailleurs, la vidéo-verbalisation a permis d'agir sur le stationnement illicite dans les voies réservées aux autobus où la présence des véhicules perturbe la régularité des lignes et la fluidité de ces voies, comme sur le boulevard Sébastopol. Cette action représente 60 % de l'activité de cette unité.

Ce stationnement anarchique avait également une incidence grave sur la circulation générale des autres usagers, y compris des piétons. Cette unité est appelée à jouer un rôle pour la défense des futures pistes cyclables contre l'utilisation abusive par certains deux-roues motorisés.

Il convient également de souligner l'attention portée par la vidéo-verbalisation au franchissement de feu rouge. Ces infractions étaient à l'origine de nombreux accidents corporels et le dispositif déployé permet de lutter au quotidien contre l'insécurité routière, notamment dans les carrefours les plus accidentogènes.

Fort de ce bilan positif, le Préfet de police a décidé d'étendre, le 11 mai dernier, ce système à 34 nouveaux axes, complétant les 14 axes déjà concernés. Par ailleurs, sous réserve d'incapacités techniques ponctuelles, la quasi-totalité des voies de bus entre désormais dans le champ d'activité de cette unité.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Pascal JULIEN pour une explication de vote du groupe Ecologiste.

M. Pascal JULIEN. - Cher Philippe GOUJON, on se connaît bien, je suis déçu - on se connaît bien car on a presque fait le régiment ensemble, c'est vous dire !! - je suis déçu parce que, essayons d'atterrir ensemble sur les questions de sécurité qui peuvent nous réunir. La vidéo-verbalisation en est une. Nous ne sommes pas hostiles à la vidéo-verbalisation mais à la vidéo-surveillance sur l'espace public. Quant à la vidéo-surveillance dans les espaces privés, les gens font ce qu'ils veulent. Alors pourquoi faire un vœu qui mélange les genres ? C'est vraiment dommage de ne pas introduire du sens là où, au moins sur un point, on pourrait être d'accord.

Nous ne sommes pas d'accord sur la vidéo-surveillance de l'espace public, mais nous sommes d'accord sur la vidéo-verbalisation. Vous mélangez les choses, voilà pourquoi je suis déçu. Parce que je cherche avec vous le

consensus et que, par ailleurs, je rejoins ce qui a été dit aussi bien par Colombe BROSSEL que par M. le Préfet. Nous voterons donc, cher Philippe, malheureusement contre ce vœu.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - La convivialité de ce Conseil progresse mois après mois.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 74 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la manifestation pro légalisation du cannabis.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le vœu n° 75 est relatif à la manifestation pro légalisation du cannabis.

Je donne la parole à Philippe GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Je crains que le dit "consensus" continue avec Pascal, mais je suis désolé ! On trouvera d'autres terrains de consensus, je te le promets !

Samedi 9 mai, mes chers collègues, s'est tenue une manifestation appelant à la dépénalisation du cannabis, durant laquelle d'ailleurs beaucoup ont défilé ostensiblement avec un "joint" aux lèvres.

Ces personnes, en infraction avec la loi de 1970, se sont - si je me réfère au Code - rendues coupables des délits d'usage illicite de stupéfiants, punis d'un an de prison, de 3.750 euros d'amende ; de provocation, notamment de mineurs, à l'usage de stupéfiants, de présentation de ces infractions sous un jour favorable, punis de cinq ans de prison et 75.000 euros. C'est la loi, mes chers collègues.

Incontestablement, cette manifestation a continué à troubler l'ordre public, encourageant à la consommation de cannabis, alors que je ne vais pas évoquer toutes les études médicales qui reconnaissent l'implication du cannabis dans de très nombreux troubles psychologiques, etc., et même d'ailleurs, concernant les accidents de la route, si vous êtes si attachés à la sécurité routière - ce que nous partageons tous évidemment - je pense que vous ne pouvez pas ignorer le nombre d'accidents dus aux cannabis et à la drogue en général.

Après avoir interpellé le Ministre de l'Intérieur à l'Assemblée nationale, le 13 mai dernier, je vous appelle, Monsieur le Préfet, Madame la Maire, à condamner d'abord publiquement cette manifestation illicite, et M. le Préfet à en interdire, à l'avenir, toute réédition, d'ailleurs, pourquoi ne l'avez-vous pas interdit ? ainsi qu'à poursuivre - grâce à la vidéo, voilà encore un usage de la vidéo qui est intéressant - les contrevenants, puisque maintenant, dans un rapport qui vient d'être édité à l'Assemblée nationale, par M. POPELIN, toutes les manifestations seront filmées par vidéo, donc à poursuivre, grâce à la vidéo, les contrevenants et à nous rendre compte des suites pénales de ces poursuites.

Merci.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Colombe BROSSEL a la parole.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Alors, je vous propose que nous n'ayons pas, dans ce cadre-là, de débat sur la légalisation du cannabis car je ne suis pas sûre que notre Assemblée soit le bon endroit pour l'avoir, et même si nous avons d'éminents collègues qui ont produit d'éminents travaux sur ces questions.

Je vous propose que nous n'ayons pas nécessairement un débat sur l'ensemble des manifestations dans notre ville, qui ont donné lieu à des manifestations soit en actes, soit verbales contraires à la loi. Malheureusement elles ont été nombreuses.

Juste pour vous rappeler que le vœu s'adresse bien sûr en tout premier lieu à M. le Préfet de police qui vous répondra sur l'avis rendu et sur les conditions du déroulement de cette manifestation. Vous rappelez que les manifestations et rassemblements sont soumis au dépôt d'une déclaration préalable qui doit être adressée au Préfet de police, que néanmoins la Mairie de Paris peut transmettre, en amont d'une manifestation, une demande au Préfet de police de ne pas accorder à une manifestation l'autorisation de se tenir. Et nous l'avons fait, par exemple, suite à

la déclaration préalable déposée par "Riposte laïque" dans le 2e arrondissement, qui souhaitait manifester, considérant le caractère xénophobe de ce rassemblement.

Vous voyez que lorsque la loi est sur le point d'être absolument violée, et les valeurs de Paris tout autant, la Mairie de Paris évidemment se manifeste. Mais M. le Préfet de police vous indiquera la réponse qui a été apportée par la Préfecture à ce sujet. J'émettrai un avis défavorable à votre vœu, considérant que votre vœu aurait pu être déposé sur beaucoup d'autres manifestations.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - M. le Représentant du Préfet de police a la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Député, dans l'article 211-1 du Code de la sécurité intérieure, le législateur dispose que sont soumis à l'obligation d'une déclaration préalable tous cortèges, défilés et rassemblements de personnes et d'une façon générale, toutes manifestations sur la voie publique.

Dans le cadre de cet article, la Préfecture de police a reçu, le 4 mai dernier, une déclaration de manifestation déposée par le comité ad-hoc, en faveur d'une réforme des lois sur les stupéfiants au départ de la place de la Bastille. Il s'agit d'une manifestation traditionnelle, qui se déroule chaque année dans plusieurs pays du monde, et cela faisait plusieurs années qu'elle avait lieu à Paris.

Les conditions juridiques permettant au Préfet de police d'interdire une manifestation n'étaient pas réunies. En effet, le droit de manifester est une liberté fondamentale dont l'exercice est constitutionnellement protégé, et les conditions d'interdiction sont extrêmement restrictives. Le Préfet ne peut y apporter atteinte que pour des raisons liées à l'ordre public, notamment s'il n'est pas en mesure, avec les moyens de police dont il dispose, de faire face aux troubles graves à l'ordre public qu'elle peut entraîner. Il n'appartient pas à l'autorité de police compétente d'apprécier le bien-fondé des opinions qui s'expriment sur la voie publique.

Concernant la commission de délit à l'occasion d'une manifestation sur la voie publique, il est rappelé que la poursuite des infractions à la loi pénale relève du Procureur de la République et à cet égard, il convient de noter que le Code de procédure pénal prévoit que, lorsque les forces de police et de gendarmerie sont en formation de maintien de l'ordre, donc placées sous l'autorité du Préfet de police à Paris, leur qualité d'officiers de police judiciaire est suspendue. Dans ce cadre les services de la Direction de l'Ordre public et de la Circulation, en vue de prévenir la commission de tels actes, avaient rappelé aux organisateurs de cette manifestation, lors des concertations préalables, que la consommation de drogue constitue un délit.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Vous n'êtes pas intervenu.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Pascal JULIEN pour une explication de vote du groupe Ecologiste.

M. Pascal JULIEN. - Quel vœu ! Mais quel vœu ! Stupéfiant, je l'ai lu, relu, tellement que je suis atteint d'un trouble psychopathe, et donc vous me pardonnerez mon propos qui prouve qu'il ne faut jamais abuser des substances vénéneuses mêmes quand elles sont licites. Dans mon délire, cher Philippe, je vois comme vous plein de jeunes qui changent les clopes en joints, comme d'autres l'eau en vin, ce sont les noces de "Cana-bis". Et bien sûr, tous ces jeunes drogués qui manifestent envahissant nos rues, qu'est-ce qu'ils crient ? Ils crient : "Vive la loi de 70 ! Elle est inapplicable, c'est grâce à elle que nous sommes toujours plus nombreux à fumer."

Et derrière eux, qui clôt le cortège ? Les mafieux qui, pour une fois, sont d'accord avec la loi, car c'est la loi de 1970 qui les enrichit.

Nous ne voterons pas ce vœu !

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci, Pascal JULIEN.

Je n'ai pas le droit d'applaudir mais le cœur y est !

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 75 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

2015 DEVE 25 - Exploitation du crématorium du Père Lachaise, 71, rue des Rondeaux (20e) - Convention avec la Société anonyme d'économie Mixte des Pompes Funèbres pour la gestion de cet équipement.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DEVE 25 : exploitation du crématorium du Père Lachaise. Convention avec la Société anonyme d'économie mixte des Pompes Funèbres pour la gestion de cet équipement.

La parole est à M. Pascal JULIEN.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Voilà où cela mène le cannabis !

M. Mao PENINO, adjoint, président. - C'est toujours de la fumée, en tout cas ! Pour 5 minutes maximum.

M. Pascal JULIEN. - J'ai ressuscité !

Voilà un très beau projet de délibération que bien sûr nous voterons. Je voudrais simplement souligner la qualité du travail de la Société d'économie mixte des Pompes Funèbres de la Ville de Paris. Je ne veux pas être trop long et je ne vais pas tout dire, mais je vais me contenter de deux points.

Le premier point est environnemental. Le crématorium a dix ans d'avance sur la législation et il applique déjà les normes qui seront applicables en 2018. Je fais notamment allusion aux effluences des fumées qui sortent du crématorium.

De la même manière, et je suis très attentif à cela pour cette société, le traitement des déchets est remarquable. Franchement, regardons ce qui se fait ailleurs, de ce point de vue, je dis bravo.

Autre chose, au plan éthique, s'il est un sujet délicat et difficile, c'est bien celui-ci. Un seul exemple d'innovation qu'on ne trouve qu'au crématorium du Père Lachaise, c'est le fait d'avoir imaginé une cérémonie rituelle pour les familles et la famille dont le proche a fait don de son corps à la science. Comme il n'y a pas de corps pour faire le deuil, la société a inventé - c'était en janvier dernier d'ailleurs - une cérémonie collective, rassemblant tous ceux dont un proche est mort avec ce type de disposition.

Je pourrais continuer comme cela. Là aussi, comme dans d'autres domaines, je suis allé enquêter un peu sur ce qui se fait ailleurs. Franchement, je tenais à souligner le travail remarquable de cette S.E.M. sur ces questions.

Il est d'autant plus remarquable qu'elle travaille dans un monument historique. Le crématorium est à l'inventaire des Monuments historiques, et cela crée des contraintes particulières. En plus, c'est un monument qui est enclavé dans un cimetière avec une certaine complication juridique.

En même temps, c'est d'autant plus remarquable que le crématorium est quasiment saturé. Avec 5.800 crémations par an, on ne pourra guère aller au-delà.

D'où l'objet de ma première question : qu'en est-il de la recherche d'un site pour construire un deuxième crématorium intra-muros à Paris ?

J'ai une deuxième question. En effet, quand on voit le projet de délibération, cinq sociétés ont retiré les dossiers et étaient admises à candidater, mais finalement une seule s'est présentée, la S.E.M., qui a été retenue. J'aimerais avoir une explication, même si j'en devine un peu la réponse, sur pourquoi il n'y a pas de concurrence finalement dans le cadre de cette D.S.P.

J'ai été bref, comme promis.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Colombe BROSSEL qui supplée Pénélope KOMITÈS.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur JULIEN.

Permettez-moi tout d'abord d'excuser l'absence de Pénélope KOMITÈS, je répondrai donc sur l'ensemble des interventions qui la concernent.

Merci à Pascal JULIEN. Je me joins évidemment à son propos pour son intervention.

Alors que la pratique de la crémation augmente considérablement depuis plusieurs années, la gestion de l'unique crématorium de Paris est évidemment un enjeu essentiel au service des Parisiens.

La Ville de Paris a tenu à défendre des exigences fortes lors du renouvellement de la D.S.P. de gestion du crématorium qui arrive à échéance le 1er juin. Cette première exigence est patrimoniale et le délégataire s'engage à réaliser plus de 1,7 million d'euros de travaux d'ici au 31 décembre 2018, des travaux qui viseront à améliorer l'exploitation de l'équipement mais aussi à préserver l'architecture néo-byzantine du crématorium du Père Lachaise. Vous l'avez évoqué à l'instant.

La Ville de Paris a également porté une exigence tarifaire. Alors que les prix dans le secteur funéraire se manifestent souvent par des hausses significatives, le crématorium devrait demeurer l'un des moins coûteux d'Ile-de-France et les tarifs qui entreront en vigueur au 1er juin ont fait l'objet d'une hausse modérée. Certains tarifs ont même fait l'objet d'une baisse, notamment ceux destinés aux personnes les plus démunies.

Nous avons également porté une ambition environnementale, vous l'avez largement évoquée, Monsieur JULIEN. Les émissions polluantes du crématorium devront rester dès à présent au minimum deux fois inférieures aux normes nationales qui s'appliqueront à partir de 2018.

Puis, merci de l'avoir évoqué aussi, la Ville a porté une exigence en matière d'éthique et de qualité de service. Une activité dans le domaine funéraire ne peut transiger dans ce domaine, le délégataire s'est engagé à respecter évidemment les principes de laïcité en offrant à chacun une cérémonie respectueuse de ses attentes ou de celles de sa famille.

L'engagement du délégataire porte également, c'est important, sur la qualité de la formation et d'accueil de l'ensemble de ses personnels.

La transparence est un gage essentiel de cette qualité de service. Aussi le délégataire s'est engagé à communiquer des données très précises sur son activité, à faire le point régulièrement dans le cadre d'un comité de suivi.

Pénélope KOMITÈS a souhaité que les relations entre la Ville de Paris et la Fondation de service funéraire de la Ville de Paris, qui est principalement financée à travers la collecte de métaux au sein du crématorium, fasse l'objet d'un protocole additionnel qui sera soumis lors d'un prochain Conseil de Paris au vote des conseillers de Paris.

La Société d'économie mixte parisienne, actuellement titulaire de la délégation de gestion du crématorium ayant répondu favorablement à l'ensemble de ces attentes, nous vous invitons donc à lui confier à nouveau cette délégation.

Pour répondre très rapidement aux deux questions que vous avez posées, cher Pascal JULIEN, je vous donne les réponses en direct de Pénélope KOMITÈS.

Un seul candidat, en effet. Cette question a été évoquée par Pénélope KOMITÈS. C'est également inscrit dans l'exposé des motifs du projet de délibération. Il y a eu une publicité très large, y compris dans la presse spécialisée.

Plusieurs visites ont été organisées sur site, plusieurs opérateurs se sont déclarés intéressés. Il n'y a eu qu'une seule réponse et la durée de la D.S.P. est certainement, du moins on peut l'imaginer, l'une des explications qui pourrait expliquer cette seule et unique réponse.

Sur la question de l'extension, dans un contexte de saturation, il y a une réflexion en cours sur la construction d'un nouveau complexe funéraire, avec notamment la Direction de l'Urbanisme, mais ce sujet n'est pas lié à la D.S.P. actuelle qui court sur une période de trois ans et quelque, comme vous l'avez évoqué.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 25.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DEVE 25).

2015 DEVE 82 - Adhésion à la nouvelle Charte régionale de la biodiversité.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération DEVE 82 porte adhésion à la nouvelle Charte régionale de la biodiversité.

Je donnerai la parole successivement à Yann WEHRLING et Joëlle MOREL, pour 5 minutes chacun.

M. Yann WEHRLING. - Monsieur le Maire, nous sommes invités à ratifier la Charte régionale de la biodiversité. Qui pourrait s'y opposer ? C'est un document d'engagement volontaire, donc non contraignant. C'est peut-être bien là le problème.

On ne cesse d'adopter des grands engagements sur les sujets environnementaux. Les engagements sont d'ailleurs souvent d'autant plus ambitieux qu'ils sont lointains ou peu contraignants.

En l'occurrence, ce que je veux soulever ici n'est pas tant sur le contenu de cette charte, sur laquelle il n'y a rien à redire, mais sur la sincérité et la cohérence réelle qui seraient les nôtres en signant une telle charte.

Hier, nous en avons eu une belle illustration avec le rejet du vœu visant à préserver un espace de biodiversité réelle qui est le bois Dormoy. J'ai d'ailleurs trouvé l'intervention de M. MISSIKA très éclairante. L'aménagement, l'imperméabilisation, la construction primeront décidément toujours sur toute considération de préservation d'espaces verts.

On nous expliquait hier que la nature des aménagements envisagés, crèche et maison de retraite, dont l'utilité sociale n'est évidemment pas contestable, justifiait le sacrifice de cet espace vert, comme si on n'avait aucun autre choix que d'opposer un besoin de crèche et de maison de retraite avec des espaces verts, comme si aucune autre parcelle n'existait. Ce n'est évidemment pas la réalité des choix qui sont devant nous et qui existent dans ce même quartier d'ailleurs.

J'ai noté un autre point dans l'intervention de M. MISSIKA. Il nous expliquait hier que, dès lors qu'il n'y avait pas d'espèces animales ou végétales rares ou menacées, nul besoin de se soucier de ce petit espace de nature.

Voilà qui montre bien que nous avons peut-être deux conceptions différentes de la définition de la biodiversité. La diversité du vivant, ce n'est pas la biodiversité rare et uniquement rare, mais aussi la biodiversité ordinaire. D'ailleurs et surtout, c'est celle-ci qui est la plus répandue en France, y compris à Paris. Si comme le laisserait penser le propos de M. MISSIKA, on ne devait considérer les espaces naturels que lorsqu'ils contiennent une biodiversité rare, il resterait bien peu d'espaces naturels en France.

Je sais néanmoins les intentions et les convictions de Mme KOMITÈS mais, en entendant les propos de M. MISSIKA ou même l'interpellation qu'on me lançait hier depuis le bancs des élus socialistes me disant que les enfants et les personnes âgées n'avaient rien à faire de la biodiversité au sujet du bois Dormoy - je doute d'ailleurs de cet état de pensée du côté des personnes âgées -, je souhaite bien du courage en tout cas à Mme KOMITÈS dans ses missions.

Le fond de mon propos est, vous l'aurez compris, que l'on ne peut parler de biodiversité à tout va, sans prendre conscience que le plus redoutable ennemi de la biodiversité, c'est l'artificialisation des sols. L'urbanisme et la biodiversité sont à penser ensemble et non séparément, comme vous le faites.

Encore deux remarques.

La végétalisation est souvent dans votre propos associée à la biodiversité. Certes, point de biodiversité sans végétal, mais le végétal n'est pas une garantie de biodiversité. Je doute, par exemple, que l'on retrouve une variété remarquable d'espèces végétales et animales sur un mur végétalisé artificiellement. La biodiversité la plus forte vient davantage quand on crée un biotope favorable, à savoir dans la plupart des cas quand on ne fait rien, quand on laisse à l'abandon un espace ou une zone, même de très petite taille. C'est d'ailleurs exactement ce qui s'est produit dans le bois Dormoy.

Enfin, abri de biodiversité souvent méconnu, les feuillages des arbres font trop souvent à mon sens l'objet d'interventions dont je saisis parfois mal l'opportunité. Ainsi ai-je pu constater ces dernières semaines, à une période de l'année qui, pour certaines espèces d'arbres, ne correspond pas forcément à la période la plus adéquate, ni pour leur santé ni pour l'esthétique, que des élagages sont faits sur des arbres qui ne dérangent aucune activité ni aucune circulation. Je me pose bien la question de l'utilité de faire de telles interventions.

Bref, signer une charte de la biodiversité, oui, mais si nous n'en appliquons pas les principes dans les faits, à quoi bon ?

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Joëlle MOREL, 5 minutes maximum.

Mme Joëlle MOREL. - Monsieur le Maire, chers collègues, ce projet de délibération a pour objet d'approuver l'adhésion de la Ville de Paris à la nouvelle Charte régionale, et d'approuver le plan d'action à mettre en œuvre.

Au nom du groupe Ecologiste de Paris, je salue le travail exemplaire réalisé par Fabienne GIBOUDEAUX et le plan de préservation et de renforcement de la biodiversité. Travail de défrichage, d'élaboration et de mise en place de ce plan.

Elle a su associer, dans une démarche participative, les citoyens, les professionnels et les scientifiques. Je salue également l'initiative prise par Pénélope KOMITÈS des deux rencontres qui ont eu lieu la semaine dernière, "Du vert à tous les étages", et la rencontre organisée par l'Observatoire de la biodiversité qui annonce le travail de redéfinition du plan biodiversité sur lequel nous allons travailler pendant les mois prochains.

Ce projet de délibération est l'occasion de demander un bilan d'étape, de montrer et de réaffirmer l'ambition de la Ville de Paris pendant cette mandature et d'annoncer les méthodes de travail.

Le groupe Ecologiste demande que chacune des propositions de ce plan fasse l'objet d'un état des lieux qualitatif de la biodiversité sur le territoire et d'une première évaluation, d'un bilan des actions engagées pour mieux définir les objectifs qui doivent pouvoir se traduire localement dans les arrondissements, en lien avec la construction de la métropole du Grand Paris, d'une construction des soutiens aux porteurs de projets par les végétalisations innovantes, adaptation au changement climatique, développement de l'agriculture urbaine.

En cette période où l'ensemble des arrondissements travaille à la préparation de la COP 21, il est urgent de définir le nouveau programme d'action précis, d'élaborer de manière participative avec les services, les institutions, les scientifiques, les associations, les habitants le nouvel échéancier et le tableau du portage des actions.

Lors des colloques, la semaine dernière, Pénélope KOMITÈS disait qu'il ne fallait pas avoir peur des initiatives de végétalisation des Parisiens. Jean-Louis MISSIKA ajoutait que l'agriculture urbaine n'était pas un gadget, mais une véritable filière économique sérieuse qui allait voir le jour.

Je ne peux que regretter, hier, les opportunités qui n'ont pas été retenues : le 69, boulevard de Charonne pour une expérimentation de culture urbaine ; la sauvegarde du jardin partagé du bois Dormoy. On ne peut pas tout le temps dire que l'on va faire et dès qu'une opportunité se présente, décider de ne pas faire. L'écologie ne se limite pas à des mots, à de la parlote, à du simulacre, alors, chiche, allons-y.

Mais, pour terminer, voici quelques questions que je souhaite partager au nom des citoyens et des citoyennes qui m'interpellent régulièrement : premièrement, Paris n'est pas signataire de la Charte de l'éclairage durable. La Ville de Paris s'engagera-t-elle dans cette démarche ? Verra-t-on la création de trames noires dans les mois prochains ?

Deuxièmement, qu'en est-il exactement de la création des mares ? Le plan de 2011 annonçait la création de 40 mares dans les arrondissements. Aujourd'hui, le plus souvent, les mares sont remplacées par de simples zones humides.

Troisièmement, en cette année internationale des sols, quels sont les objectifs parisiens pour préserver les espaces en pleine terre, pour préserver du sol vivant ? Le travail sur la modification du P.L.U. n'est-il pas une bonne occasion pour affirmer la préservation de surfaces de pleine terre à Paris ?

Quatrièmement, la réduction des pesticides est urgente et doit s'appliquer à l'ensemble des espaces : l'espace ferroviaire, bailleurs sociaux, cimetières, emprises autoroutières, terrains de l'A.P.-H.P. Les citoyens sont en attente de mesures rapides à ce sujet.

Cinquièmement, comment localement mieux accompagner encore les actions de végétalisation de l'espace public ? Quels moyens se donne-t-on pour que les opérations ne soient pas seulement des temps de communication, mais que cela s'inscrive dans une réelle démarche pédagogique auprès des citoyens ?

Le travail est considérable, Monsieur le Maire, et vous pouvez compter sur le groupe Ecologiste pour y contribuer positivement.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Joëlle MOREL.

La parole est à Colombe BROSSEL pour vous répondre.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire. Merci à tous les deux pour vos interventions sur la nouvelle Charte régionale de la biodiversité.

Peut-être vais-je d'abord commencer par vous rappeler que la biodiversité, ce n'est pas qu'une question de végétalisation, et cela rejoint les propos tenus par M. WEHRLING, mais ce sont aussi évidemment l'ensemble des enjeux liés à l'eau, aux sols, confère ce que vient de dire Joëlle MOREL. La faune, la flore et la biodiversité parisienne, ce sont 2.000 plantes et champignons, ainsi que 2.000 espèces animales aujourd'hui recensées.

Si le projet de délibération porte bien sur la signature par la Ville de la nouvelle Charte régionale de la biodiversité suite à celle de 2004, vous y faisiez référence Madame MOREL, vos interventions me permettent, au nom de Pénélope KOMITÈS, de parler plus largement de la relance du Plan parisien de biodiversité. Au même titre que la lutte contre le dérèglement climatique, la protection de la biodiversité est essentielle à notre avenir collectif. A toutes les échelles, les citoyens comme les Etats, les associations internationales, les collectivités territoriales doivent désormais agir pour bâtir la ville du XXI^e siècle, mieux consigner développement urbain et préservation de la biodiversité.

Ce plan adopté en 2011 porte des ambitions fortes pour Paris et s'intéresse à l'ensemble des enjeux de la biodiversité à travers 30 actions, regroupées autour de trois axes : renforcer les continuités écologiques, mieux intégrer la biodiversité dans le développement durable de Paris, développer et fédérer la connaissance, porter des messages avec l'Observatoire de la biodiversité. Ce plan a largement contribué à faire avancer les débats, nos débats.

Les résultats obtenus, les évolutions du contexte régional, et également national d'ailleurs, avec la loi biodiversité qui est en fin de parcours législatif, ainsi que les objectifs ambitieux de la nouvelle mandature rendent nécessaire la rédaction d'une nouvelle version de ce plan. La démarche de révision que Pénélope KOMITÈS souhaite engager sera donc participative, concertée avec les acteurs parisiens et franciliens - je réponds en cela à l'une des interpellations de Joëlle MOREL -, comme, bien entendu, avec les arrondissements, les Parisiennes et les Parisiens dans leur ensemble.

Cette révision s'attachera à dresser un état des lieux de la biodiversité parisienne ainsi qu'un bilan du plan adopté en 2011. Un nouveau plan sera ensuite rédigé en mobilisant les propositions d'actions des uns et des autres et sera présenté en 2016 au Conseil de Paris. Nous vous invitons donc à vous saisir du travail autour du nouveau plan parisien pour la biodiversité. Pénélope KOMITÈS écrira dans les prochains jours aux maires d'arrondissement sur le sujet pour leur présenter cette démarche.

Permettez-moi d'ajouter juste un mot, Monsieur WEHRLING, vous évoquez dans votre intervention une urbanisation qui s'opposerait à la biodiversité. Très honnêtement, il me semble que lorsque l'on reprend les engagements pris par la Maire de Paris, déclinés aujourd'hui par Pénélope KOMITÈS et l'ensemble des adjoints concernés, que ce soient ceux qui concernent les 30 nouveaux hectares d'espaces verts, la végétalisation des murs, des toits, que ce soient le développement de l'agriculture urbaine ou tant d'autres sujets, je crois bien au contraire que nous essayons de rendre conciliables développement urbain et biodiversité. Et c'est en tout cas le chemin qui est celui que nous souhaitons emprunter.

Je trouve votre propos un peu en décalage avec la réalité. Merci en tout cas de votre soutien à cette nouvelle Charte régionale de la biodiversité.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 82.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DEVE 82).

2015 DEVE 90 - Adhésion à la charte "Abeille, sentinelle de l'environnement".

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le projet de délibération DEVE 90 porte sur l'adhésion à la Charte "Abeille, sentinelle de l'environnement".

Et nous avons trois inscrits pour les abeilles : Edith GALLOIS, Joëlle MOREL et Danielle SIMONNET, qui auront cinq minutes chacune.

Mme GALLOIS a la parole.

Mme Edith GALLOIS. - Merci, Monsieur le Maire. Je ne prendrai pas les trois minutes.

Nous ne pouvons que nous féliciter, évidemment, de cette charte qui est un pas supplémentaire vers la prise de conscience de la situation périlleuse dans laquelle se trouvent actuellement les abeilles, et des enjeux écologiques considérables qui sont liés à la préservation de ces insectes pollinisateurs.

L'engagement que prend officiellement la Ville de Paris en signant la charte proposée par l'U.N.A.F. et visant à la protection des abeilles, au développement de l'information des agriculteurs sur son rôle pollinisateur, à aider son développement à Paris et à favoriser les échanges entre apiculteurs est une excellente nouvelle qui s'inscrit dans la démarche déjà engagée par la Mairie de soutien aux abeilles. Si la Ville n'est pas l'élément naturel des abeilles, elle peut devenir sa tour de contrôle, sa vigie, sa sauveteuse, son ange gardien. Paris peut devenir la sentinelle des sentinelles de l'environnement. C'est le vœu que j'avais formulé au mois de mars dernier et qui avait été adopté ici à l'unanimité par notre Assemblée.

Avec la signature de cette charte, je vois, et j'espère ne pas me tromper, une nouvelle étape vers la labellisation "Bee friendly", qui ferait de Paris la première ville au monde labellisée "amie des abeilles" pour ses bonnes pratiques dans ses parcs et jardins : un geste très emblématique pour la COP 21 et une exemplarité pour le reste du monde.

Je souhaite ardemment et serais fière que nous y parvenions. Nous y sommes presque. Poursuivons l'effort, il sera récompensé, à n'en pas douter. Nous en récolterons le miel.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Joëlle MOREL.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

A quelques jours d'intervalle, la semaine dernière, la Maison Blanche, puis la Ministre de l'Ecologie, Ségolène ROYAL, ont présenté un plan national pour sauver les abeilles. Le but : protéger ces très utiles agents pollinisateurs.

Je souhaite donc vous convaincre de l'urgence de notre vote et de notre mobilisation, car cet insecte vital, qui habite sur notre planète depuis plus de 80 millions d'années, risque de disparaître.

L'enjeu est de taille : les abeilles domestiques et sauvages, ainsi que les autres pollinisateurs, permettent d'assurer la reproduction de 70 à 80 % des plantes à fleurs. Ils sont, par conséquent, essentiels pour l'alimentation humaine. Plus de 70 % des cultures, dont quasiment tous les fruits, légumes, oléagineux et protéagineux, épices, café et cacao en dépendent très fortement. Cet insecte est une sentinelle précieuse pour l'environnement. Sa protection, autant que le développement de la filière apicole, est un enjeu aussi bien environnemental qu'économique et social.

Les causes de la disparition des abeilles sont nombreuses :

- l'utilisation de manière prépondérante de pesticides puissants ;
- le développement de la monoculture ;
- la disparition des haies et des prairies fleuries ;
- l'urbanisation grandissante ;
- les écosystèmes non respectés ;
- l'assèchement des zones humides.

Les Ecologistes portent depuis de nombreuses années le combat primordial de la protection des pollinisateurs. L'adhésion de la Ville de Paris à la charte "Abeille, sentinelle de l'environnement" est donc une excellente nouvelle pour notre combat, pour la fin des pesticides, un environnement plus sain, le respect de la biodiversité et la protection de la santé de nos concitoyens.

Nous devons toutefois aller plus loin et nous le pouvons, en particulier en accélérant le calendrier d'interdiction de tous les pesticides mais aussi en nous donnant des objectifs encore plus ambitieux pour la protection de la biodiversité en Ile-de-France.

Aussi, nous proposons que ces éléments soient intégrés en priorité dans la révision du Plan de biodiversité parisien qui aura lieu en 2016.

Alors que le programme "Abeille, sentinelle de l'environnement" va fêter ses dix ans, je vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à signer la charte mais aussi à assister à partir du 18 juin aux "journées Apidays", organisées par l'U.N.A.F. avec le soutien des apiculteurs et syndicats locaux d'apiculture, afin que nous soyons toutes et tous mobilisés pour cette cause essentielle.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour les abeilles.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, l'adhésion de Paris à la charte "Abeille, sentinelle de l'environnement" est un acte fort, important, tout comme l'adhésion à la charte en faveur de la biodiversité dont nous avons débattu précédemment.

Oui, l'abeille joue un rôle déterminant pour notre écosystème en participant à la pollinisation à l'origine de la diversité végétale et donc, comme le rappelle le projet de délibération, au maintien de la vie sur notre planète, mais ces abeilles sont directement menacées par l'usage notamment des pesticides.

Notre Ville a donc raison d'exclure tout usage de produits phytosanitaires, produits toxiques et pesticides dans ses espaces verts. Notre Ville a raison de soutenir les ruches et de contribuer à leur développement sur le territoire parisien. Notre Ville a raison de s'opposer aux O.G.M. Notre Ville a raison d'encourager, de soutenir et d'impulser des actions contribuant à l'éducation populaire, à l'éveil de la conscience écologique.

Nous n'avons qu'un seul écosystème, nous en dépendons toutes et tous. Nous devons donc prendre la mesure de l'enjeu de défendre cet intérêt général humain supérieur : préserver cet écosystème.

Or, hélas !

Ah, hélas !

Une minute ?

L'Union européenne ne cesse, sous la pression des lobbys de l'agro-business de remettre en cause les réglementations écologiques.

Je vais prendre juste un exemple, puisqu'il y en aurait de nombreux.

Il y a une petite dizaine d'années, vous aviez Bayer et BASF, des firmes chimiques allemandes, qui avaient obtenu un accord entre les Conservateurs et les Socio-démocrates, soutenus d'ailleurs par le PS européen, pour vider de sa substance la fameuse directive européenne REACH sur les produits chimiques.

BASF et Bayer, ce sont les leaders européens des pesticides, créateurs des insecticides Gaucho et Régent, venins responsables de la surmortalité massive des abeilles. Ces produits ont été interdits en France en 2004, mais ils continuent d'être commercialisés par les deux firmes en toute impunité.

Mes chers collègues, je vous invite d'ailleurs à lire le dernier livre de Jean-Luc MÉLANCHON, "Le hareng de Bismarck", qui détaille très bien tout cela et, hélas, en 5 minutes, je ne peux pas tout vous développer, mais je vous invite à le regarder de très près.

Mes chers collègues, signer les chartes de défense de la biodiversité des abeilles, bien sûr ! Signons, signons !

Mais que valent toutes ces signatures et nos efforts si, demain, autre exemple, le Grand Marché Transatlantique s'impose, comme le souhaitent le Gouvernement et l'ensemble des dirigeants actuels des Etats-membres de l'Union européenne et des Etats-Unis, oui, mes chers collègues, quand les firmes multinationales pourront imposer leurs poisons, O.G.M., pesticides toujours plus toxiques, en piétinant la souveraineté populaire, y compris en traînant nos collectivités, comme la Ville de Paris, devant les tribunaux d'arbitrage privés pour préserver leur droit à polluer et sans cesse plus surexploiter ?

L'urgence écologique, la défense de la biodiversité et des abeilles exigent de nous de ne pas baisser la garde et de défendre et renforcer, au contraire, nos normes, notamment écologiques et environnementales. Nous devons défendre un protectionnisme solidaire et non abattre les bannières douanières, tarifaires ou non, nos lois, nos normes, nos règlements.

La charte "Abeille, sentinelle de l'environnement", oui, il faut la signer, mais ne croyons pas qu'en ayant apposé notre signature, nous ayons tout fait ; bien au contraire, loin de là !

D'ailleurs, cette charte, elle devrait comprendre un nouvel engagement : celui de s'opposer au Grand Marché Transatlantique et de soutenir ce protectionnisme solidaire au service de la défense de notre écosystème.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Rien sur le statut des abeilles ouvrières ? Je suis un peu déçu !

Mme Colombe BROSSEL a la parole.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci à tous les trois pour ces interventions.

Comme vous le savez, la feuille de route que la Maire de Paris a confiée à Pénélope KOMITÈS l'invite à favoriser l'installation de ruches et la valorisation de leur miel : c'est une réponse à la question officieuse de Julien BARGETON.

C'est la raison pour laquelle Pénélope KOMITÈS lancera début 2016 un appel à projets pour installer de nouveaux ruchers, notamment dans les jardins partagés.

Il s'agit aujourd'hui, à travers la signature de cette charte d'une première étape vers l'obtention par la Ville du label "Bee Friendly", conformément au vœu déposé il y a quelque mois de cela, si ma mémoire est bonne, par Edith GALLOIS, Maud GATEL et Yann WEHRLING et l'ensemble des élus du groupe UDI-MODEM, vœu que nous avons adopté en mars dernier.

Les porteurs du "Bee Friendly", et principalement l'Union nationale des Apiculteurs Français, U.N.A.F., se sont engagés à adapter ce label aux parcs et jardins des collectivités territoriales, alors qu'il avait été créé initialement pour promouvoir des systèmes de production agricole respectueux des pollinisateurs.

La Ville attend donc de l'U.N.A.F. une proposition de cahier des charges pour le label "Bee Friendly City". Nous avons néanmoins voulu aller au plus vite et pouvoir donner à la démarche de la Ville de Paris vers la labellisation un caractère qui s'impose à nous, en devenant partenaires de la charte "Abeille, sentinelle de l'environnement".

C'est donc l'objet de ce projet de délibération.

J'en profite : vous nous avez interpellés, Madame MOREL notamment, sur la question des pesticides. Vous le savez, à Paris, nous sommes engagés de longue date sur le chemin du "zéro pesticides". La Ville n'utilise plus aucun pesticide chimique de synthèse dans ses parcs et jardins depuis de nombreuses années déjà. La Ville a également intégré l'exigence de "zéro phyto" dans la charte "Main verte" à destination des jardins partagés.

Je profite de cette intervention pour informer l'ensemble des Conseillers de Paris que, suite au classement du glyphosate comme substance probablement cancérigène par le Centre international de recherche sur le cancer le 20 mars dernier, Pénélope KOMITÈS a immédiatement demandé à ce que ce produit ne soit plus utilisé dans les cimetières parisiens. La DEVE n'utilise donc plus aucun désherbant chimique de synthèse.

Enfin, je termine en vous invitant le 20 juin prochain à la première "Fête des abeilles et du miel" qui permettra à l'ensemble des Conseillers de Paris, mais également à l'ensemble des Parisiens, de visiter les ruchers du domaine.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Parfait.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 90.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DEVE 90).

Et nous nous retrouverons tous le 20 juin !

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la valorisation patrimoniale du cimetière des Batignolles.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu non rattaché n° 76, qui est relatif à la valorisation du cimetière des Batignolles.

Je donne la parole à Geoffroy BOULARD.

Il a 2 minutes pour laisser Colombe BROSEL reprendre ses esprits !

M. Geoffroy BOULARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Le cimetière des Batignolles, qui est ouvert depuis 1833, fait partie intégrante du patrimoine historique et culturel du 17^e arrondissement et de Paris. Plusieurs personnalités y sont enterrées : Blaise Cendrars, André Breton, Paul Verlaine.

Nous demandons dans ce vœu, relayé par Jérôme DUBUS et Brigitte KUSTER, que la Mairie s'engage en concertation avec notre arrondissement à valoriser le cimetière des Batignolles comme lieu de culture et d'histoire, tout en veillant au respect et au recueillement des familles qui demeurent sa vocation première.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Ce n'est pas très "fair play" cela. C'est à peine 40 secondes.

Colombe BROSEL, pour vous répondre.

Mme Colombe BROSEL, adjointe. - Un grand merci, Monsieur BOULARD, pour votre vœu, vœu que nous vous proposons bien évidemment d'adopter, comme il a été d'ailleurs adopté à l'unanimité dans le 17^e arrondissement.

Ce vœu porte sur la valorisation du cimetière des Batignolles, lieu de culture et d'histoire. Comme tous les cimetières parisiens, ce site a fait l'objet d'une cartographie des sépultures de personnalités, disponible sur paris.fr. La conservation tient des plans plastifiés à la disposition des visiteurs.

Pour autant, je dois préciser que le cimetière des Batignolles est difficilement comparable aux trois autres grands cimetières intra-muros en matière d'attractivité touristique et de patrimoine - je pense notamment au Père-Lachaise, à Montparnasse et à Montmartre - et en termes de fréquentation. Ce sont plus de 3,5 millions de visiteurs chaque année qui se rendent au Père-Lachaise, plus de 500.000 à Montparnasse et plus de 300.000 à Montmartre. Un peu plus de 50.000 personnes visitent le cimetière des Batignolles annuellement.

Mais votre souhait de mieux valoriser le patrimoine de ce lieu est évidemment un souhait que nous partageons. C'est la raison pour laquelle nous allons, d'une part, continuer le travail autour de la labellisation au titre de QualiParis dans lequel s'est engagé le service des cimetières. Un travail approfondi est donc conduit sur la signalétique pour améliorer l'information des usagers. Ce travail devrait et devra aboutir d'ici 2017, et permettra également de mieux communiquer sur l'histoire du cimetière des Batignolles. C'est un avis tout à fait favorable de l'Exécutif sur ce vœu.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 76 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2015, V. 202).

Colombe BROSEL, vous êtes libre !

2015 DVD 16 - Programme 2015 de zones 30. Demande de subventions auprès de la Région d'Ile-de-France.

Vœu déposé par le groupe SOCA relatif au 12e arrondissement.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet DVD 16 et le vœu n° 77 qui est rattaché. Il s'agit du programme 2015 de zones 30.

Je vais donner la parole successivement à Maud GATEL, Buon Huong TAN, Rémi FÉRAUD, Joëlle MOREL, Edith GALLOIS, Jean-François LEGARET, Danielle SIMONNET et Didier LE RESTE, chacun pour cinq minutes.

Mme Maud GATEL.

Mme Maud GATEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, par ce projet de délibération, notre Assemblée est amenée à se prononcer sur une demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France dans le cadre du programme 2015 de zones 30. Il nous offre aussi l'opportunité d'évoquer le développement de la limitation de vitesse dans la Capitale.

Dès 2008, les centristes proposaient de faire des arrondissements centraux parisiens, une zone apaisée, à la circulation réduite, afin de favoriser une meilleure cohabitation entre les différents types de mobilité. En effet, la physionomie des arrondissements du Centre de Paris, leur forte fréquentation par les piétons, la densité du bâti ainsi que le maillage des transports en commun, se prêtent particulièrement bien à la limitation de la vitesse et au partage de l'espace public.

Proposée dès 2008, cette mesure fut également portée en 2014 et provoqua une certaine ironie de la part des bancs de l'Exécutif actuel. Dès lors, nous sommes particulièrement heureux de voir qu'après avoir été raillés par la majorité, celle-ci s'est ralliée à notre position.

La limitation de la vitesse à 30 kilomètres/heure dans les arrondissements centraux, ainsi que la création de zones de rencontre, vont permettre de favoriser la coexistence entre les différents modes de déplacement, et diminuer l'accidentologie sur ces territoires.

Les zones 30 permettront également d'augmenter significativement le nombre de kilomètres de pistes cyclables à travers les contresens, permis par la loi de 2008.

Dans ce cadre, je souhaite à nouveau insister, comme nous l'avons fait au moment de l'examen du plan Vélo, sur la nécessaire sensibilisation des différents publics à ces nouveaux aménagements, afin d'autoriser la meilleure cohabitation possible entre les mobilités en toute sécurité.

En oxygénant le cœur de l'agglomération, la limitation de la vitesse aura également des effets positifs sur les émissions de polluants ainsi que sur le bruit. Et nous savons tous combien la lutte contre la pollution atmosphérique est une impérieuse nécessité pour notre Capitale.

Si nous soutenons avec enthousiasme et sans réserve la limitation à 30 kilomètres/heure du réseau secondaire des arrondissements centraux, nous avons aussi une exigence pour l'avenir : la concertation. Les déclarations d'intention visant à intégrer à cette limitation à 30 kilomètres/heure l'ensemble des grands axes du Centre de la Capitale, nous paraissent à tout le moins prématurées, si ce n'est contre productives.

Avant toute extension de la limitation de vitesse aux grands axes, il est primordial d'évaluer d'abord les effets des zones 30 du réseau secondaire. Il faudra également prendre en considération les effets de la fermeture des berges rive droite en termes de report de trafic, car les congestions peuvent anéantir les effets positifs de la réduction de la vitesse en matière de lutte contre la pollution et de lutte contre le bruit.

Au-delà de l'évaluation et des nécessaires études préalables, la décision de poursuivre la limitation de la vitesse dans la Capitale, notamment sur les grands axes, doit faire l'objet d'une véritable démarche partenariale de concertation.

Concertation avec la Préfecture de police, bien sûr, puisque les grands axes relèvent de sa responsabilité.

Concertation avec la R.A.T.P., ensuite, en raison des reports sur les transports en commun, mais également à cause des effets directs de la limitation de la vitesse sur la circulation des bus.

Concertation avec la métropole, car Paris constitue une zone de transit extrêmement importante et notre Assemblée ne peut seule décider de mesures ayant des impacts sur l'ensemble de la Région.

Concertation avec l'échelon local également afin que les nouvelles zones de limitation de vitesse fassent l'objet d'une concertation approfondie avec les mairies d'arrondissement.

Naturellement, concertation avec les Parisiens et les Franciliens.

Il convient de proposer de réelles alternatives en matière de transport pour ceux qui sont contraints d'utiliser leur voiture, condition de l'acceptabilité du projet. La réduction de la place de la voiture va dans le bon sens - celui de l'intérêt général - mais il faut le faire avec les Parisiens et les Franciliens, et non contre eux, dans le respect de la mobilité et de l'attractivité, notamment économique, de notre ville.

Prendre le temps de la concertation avec les usagers, les professionnels, les mairies d'arrondissement et la métropole, c'est aussi cela la démocratie participative.

Parce que nous voulons voir la limitation de la vitesse dans le réseau secondaire des arrondissements du Centre de Paris mise en œuvre, nous voterons ce projet de délibération, mais nous vous exhortons à ne pas élargir cette limitation aux axes structurants des arrondissements centraux sans étude préalable et sans une concertation large menée avec les usagers et les professionnels.

Pas de décision précipitée ! Sur ce point aussi, il est urgent de ralentir.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Rémi FÉRAUD.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

J'interviendrai à la place de Catherine BARATTI-ELBAZ qui présentait un vœu au nom des élus du 12e arrondissement. Nous portons à Paris avec force et détermination une politique d'apaisement de l'espace public et de lutte contre la pollution atmosphérique. Le programme parisien 2015 des zones 30 marque ainsi une nouvelle fois notre volontarisme sur les questions de déplacement.

Nous nous réjouissons de son ambition, notamment pour le 12e arrondissement, tout particulièrement concerné par les aménagements prévus dès 2015 avec le soutien financier de la Région Ile-de-France.

Les élus du 12e arrondissement et leur maire sont convaincus des bénéfices d'une vitesse modérée et maîtrisée dans la ville du XXIe siècle, en particulier dans l'arrondissement qui accueille de nombreuses familles, enfants, jeunes et seniors.

Nous cheminons vers une ville plus apaisée, plus sûre, plus saine, moins bruyante. Les élus du 12e arrondissement s'en réjouissent.

Le vœu que je présente ici, au nom de l'équipe municipale du 12e arrondissement, vise à assurer la pleine réussite de ce programme avec le soutien de l'Exécutif parisien et de Christophe NAJDOVSKI. Il s'agit de prévoir les échanges nécessaires avec les habitants et usagers afin d'accompagner au mieux la mise en œuvre des nouvelles zones 30 et zones de rencontre dans le 12e arrondissement dans le cadre de la nécessaire concertation avec les élus d'arrondissement et les habitants.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Joëlle MOREL.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Notre majorité porte une politique d'apaisement des espaces circulés et d'aménagement en faveur des modes de déplacement doux, dans le but principal de réduire les nuisances liées au bruit et à la pollution, et d'améliorer notre cadre de vie.

En 2015, c'est donc l'ensemble de l'hyper-centre parisien, les 1er, 2e, 3e et 4e arrondissements qui seront concernés, ainsi que les 11e, 12e et 20e arrondissements où les zones existantes seront étendues.

Quelques zones 30 seront créées dans le 8e, dans le 13e, dans le 17e.

En tant qu'élue du 11e arrondissement, je ne peux que me réjouir que le programme soit particulièrement favorable au 11e arrondissement, qui représente à lui seul près d'un quart des investissements parisiens de ce programme.

Je salue le travail de Pierre JAPHET, adjoint aux transports dans le 11^e, qui a obtenu ces aménagements.

L'extension des zones 30 pose la question de la ville 30. Un territoire avec des axes à 50 et d'autres à 30, est-ce lisible ? Ne faut-il pas pousser la réflexion et passer tout Paris à 30 kilomètres/heure, y compris sur les grands axes ?

De nombreux arguments plaident pour cette solution. C'est bon pour la sécurité routière, des temps de freinage plus courts, des accidents moins graves. Baisser de 40 % la vitesse de pointe, revient à baisser de 10 % la vitesse moyenne mais divise par 9 la probabilité de la mortalité d'un piéton en cas de choc.

De nombreuses villes franciliennes sont déjà à 30 kilomètres/heure sur tout leur territoire. Fontenay-aux-Roses depuis 2005, l'ont rejoint Sceaux, Clamart, Sèvres, Fontainebleau, Clichy-la-Garenne. Pourquoi faut-il toujours adapter la ville à la voiture et non l'inverse ?

Les déplacements en voiture sont minoritaires, les chiffres des dernières enquêtes de transport sont à ce titre parlants. Dans Paris, seulement 7 % des déplacements sont faits en voiture particulière, et ce n'est pas un caractère propre à Paris : en petite couronne, les déplacements en voiture représentent 26 % des déplacements.

La ville 30 permettrait aussi de réelles économies pour la Ville. Moins de panneaux à l'entrée de chaque zone 30, moins de coûts d'aménagement, moins de feux rouges, peut-être. Il faut donc continuer à développer des zones 30 et dès à présent, réfléchir et s'engager à la création d'une ville 30 partout avec des zones à trafic limité dans lesquelles ne peuvent entrer que certains usagers.

Dans l'attente de ces mesures, c'est donc avec une entière satisfaction et une détermination intacte que nous votons ce projet de délibération, porté par notre collègue Christophe NAJDOVSKI.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Edith GALLOIS.

Mme Edith GALLOIS. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous approuvons l'extension des zones 30 et des zones de rencontre, j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire à différentes reprises et encore récemment lors de la discussion du plan Vélo.

Mais nous les approuvons parce que ce sont des zones circonscrites qui dans certains quartiers permettent à chacun de circuler tranquillement en respectant un environnement paisible. Elles ont aussi le très grand avantage de permettre le double sens cyclable. Ce double sens, nous l'avons soutenu dès le départ alors que beaucoup de circonspection l'entourait. Mais la pratique quotidienne du vélo m'avait permis de soutenir sans appréhension, pour mon groupe, la généralisation du contresens dans ces voies préservées.

Il fallait ensuite mieux relier entre elles les zones 30 afin de permettre des circuits apaisés pour les cyclistes qui peuvent ainsi de plus en plus éviter les grands axes les plus circulants. Une demande que je vous avais formulée et c'est aussi ce que vous avez de mieux en mieux réalisé, je vous le dis.

Aujourd'hui, vous annoncez une vaste zone 30 dans les 4 premiers arrondissements de Paris, c'est-à-dire dans l'hypercentre. Là encore, nous y sommes favorables.

Il n'est probablement pas nécessaire de vous rappeler que nous avons, avec Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, proposé dans notre campagne pour les municipales la semi-piétonnisation de ces 4 arrondissements, ce que vous aviez alors dénigré avec une certaine mauvaise foi en jugeant, par la voix de Bruno JULLIARD, notre proposition, je cite comme "un projet à l'emporte-pièce qui pourrait avoir des conséquences néfastes sur la circulation automobile". C'était bien la première fois que vous vous préoccupez des effets néfastes d'un projet sur la circulation automobile. Mais comme il venait de nous, la vision des choses changeait aussi complètement.

C'est d'ailleurs, au passage, un de vos défauts récurrents et bien connus. Vous avez beaucoup de mal à admettre que ce qui vient de nous est bon, juste et positif. Ce n'est pas le cas des élus de l'opposition, vous en conviendrez.

Cette petite digression étant close, je reviens à votre proposition d'extension des zones 30 et de création de zones de rencontre. Or, oui, oui, nous sommes d'accord avec votre démarche de concertation avec les mairies d'arrondissement pour créer de nouvelles zones de rencontre. Alors oui, nous sommes favorables à l'extension des zones 30, localisées et telles que définies dans le plan.

Mais non, nous ne sommes pas du tout d'accord avec l'idée que tout Paris devienne une vaste zone 30. Et non, nous ne pensons pas que la zone 30 des 4 premiers arrondissements, que nous approuvons, doit subir l'exception au principe de ne pas l'appliquer aux grands axes.

Nous rejetons votre proposition que les axes Rivoli, Sébastopol, Saint-Germain soient limités à 30 kilomètres/heure. Votre argumentation, d'ailleurs, nous laisse un peu perplexes. Puisque ces artères roulent généralement mal, autant les limiter d'emblée. Cette proposition ne nous agrée pas du tout. Ce sont des axes majeurs de circulation dans Paris, ils sont de moins en moins nombreux et, c'est vrai, de plus en plus saturés.

Pourquoi ne pas leur laisser la possibilité d'y circuler avec une certaine efficacité quand cela est possible, aux heures les moins fréquentées ? Freiner toujours plus la circulation, cela n'empêchera pas qu'il restera obligatoirement un seuil minimum des acteurs économiques qu'il faut laisser travailler. Il y a tout de même des impératifs économiques dans une capitale qu'il s'agirait de ne pas oublier au risque de faire de notre ville une ville au ralenti.

On peut ralentir une forme de circulation, mais on ne peut pas ralentir la ville. Tant que vos propositions sont pragmatiques et en adéquation avec les réalités de la vie d'une capitale-monde, nous y sommes favorables et les soutenons. Mais dès que vous vous en éloignez, nous nous y opposerons.

Nous voulons que Paris conserve et même développe son attractivité économique autant que sa qualité de vie pour les Parisiens.

Je conclurai en vous appelant à la tempérance. Cette vertu cardinale qui, au sens platonicien, j'ouvre les guillemets, "assure la maîtrise de la volonté sur les instincts, et maintient les désirs dans les limites de l'honnêteté, procurant l'équilibre dans l'usage des biens". Je ferme les guillemets.

Procurer l'équilibre dans l'usage des biens, n'est-ce pas la perfection ? Je vous laisse méditer.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Jean-François LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je ne reprendrai pas les arguments qu'Edith GALLOIS vient de défendre, je crois avec beaucoup de sagesse, et une bonne connaissance du sujet.

Oui aux zones 30 à Paris bien sûr, à l'exemple de ce qui a été fait dans bien des villes de France et à l'étranger. Et pour ce qui concerne le 1er arrondissement, cela fait déjà un certain temps que je suis très favorable à des mesures de cette nature.

Nous, notre position est très proche de celle que vient de défendre Edith GALLOIS, à savoir que ce qui est intéressant, c'est d'avoir des zones 30 dans les interstices entre les grands axes. Il faut maintenir, il faut maintenir un minimum de fluidité sur les grands axes parce que c'est indispensable à la vitalité de la Capitale. Mais il faut effectivement calmer le jeu et je pense qu'en termes d'accidents, en termes de pollution, en termes de bruit, on a beaucoup à y gagner.

Je me tourne vers M. le Représentant du Préfet de police en disant que, à l'échelle du 1er arrondissement et des 4 arrondissements du Centre, cela nécessitera évidemment un contrôle très renforcé et cette mesure ne peut évidemment avoir de sens, et on ne pourra en mesurer les résultats, que si le contrôle est très efficace.

Donc, avis favorable sans la moindre réserve, d'ailleurs avis favorable à l'unanimité au sein du Conseil du 1er arrondissement. Ce qui m'amène à dire qu'il y a un certain nombre de points sur lesquels nous aimerions aller plus loin dans le domaine de la limitation de la pression automobile et Christophe NAJDOVSKI le sait parce que j'ai déjà eu l'occasion de lui en parler.

Premièrement, la voirie souterraine des Halles. J'ai été celui qui a été à l'origine de la demande de fermeture de cette voirie souterraine des Halles qui est extrêmement dangereuse, qui ne sert absolument à rien en termes de circulation dans le Centre de Paris. Et je ne comprends absolument pas la logique de la Mairie de Paris, puisqu'il y avait la grande boucle et la petite boucle, de fermer la petite boucle et de garder la grande. Je ne comprends absolument pas ce qui peut pousser à retenir cette solution qui est totalement irrationnelle.

J'ajoute que, puisque j'ai lu des interviews, d'ailleurs parfois assez contradictoires de Mme HIDALGO sur la piétonnisation du Centre de Paris, puisque au gré des publications, des journaux notamment du week-end, on nous dit un beau jour : on va tout piétonniser, et ensuite on nous explique que ce n'est pas cela.

Mais avant de parler de piétonniser tout le Centre de Paris, pourquoi ne rétablit-on pas la véritable fonction de la zone piétonne des Halles ? Je rappelle que la zone piétonne des Halles est la plus grande zone piétonne d'Europe, à ma connaissance, qu'elle garde ce statut, que malheureusement ce n'est plus une zone piétonne depuis bien longtemps puisqu'on n'en contrôle plus les accès. S'il vous arrive de passer à pied dans cette zone, vous savez très bien que vous êtes en permanence dans une espèce de gymkhana de voitures, de scooters et de motos entre les piétons.

Je crois qu'il est absolument indispensable et, cela a une vraie signification et ce n'est pas très difficile, il n'y a que 4 accès à cette zone piétonne, que l'on rétablisse les contrôles des accès dans ces zones piétonnes.

Le Préfet de police sait que je le demande depuis longtemps, l'adjoint chargé de la Voirie le sait également. Ils savent, l'un et l'autre, que j'ai mentionné le fait qu'à la fin de cette année, il y a la COP 21.

On va recevoir à Paris beaucoup d'hôtes qui viennent du monde entier et je lance ce défi, que l'on soit capable de rétablir la vocation de cette zone piétonne des Halles à l'occasion de la COP 21. Cela, au moins, c'est un objectif. C'est une date à respecter et je me battraï pour que l'on respecte cette date.

Si tel n'est pas le cas, je me ferai entendre.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

M. Buon Huong TAN pour 5 minutes.

M. Buon Huong TAN. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Le passage en zone 30 s'inscrit dans une démarche cohérente, un cheminement logique avec la politique déployée par notre Municipalité.

Le programme proposé pour l'année 2015 me semble réalisable. Apaiser l'espace public, rendre la rue plus sûre et réduire les nuisances sonores liées au trafic routier sont des démarches qui ont du sens et qui sont demandées par l'ensemble des Parisiens.

L'ambition des zones 30 et même des zones 20 sont des objectifs attendus. Demeure la question des zones qui resteront en limitation à 50 kilomètres/heure. Des choix devront être concertés. C'est une demande que nous portons, car nous sommes encore en attente de précisions sur ce que nous considérons comme un grand axe sur lequel le maintien à 50 kilomètres/heure pourra être stabilisé.

Evidemment, et cela n'est pas inutile de le rappeler, notre groupe est opposé à une nouvelle baisse de la vitesse sur le périphérique. Comme ce sujet a été évoqué de manière connexe, nous préférons l'affirmer dès aujourd'hui.

Mes chers collègues, avec ces zones 30, nous devons ambitionner moins de bruit en ville, réduire le dégagement de CO2 et de particules fines dans la Capitale, moins de bouchons, davantage de fluidité et une baisse du nombre d'accidents.

Rendez-vous donc dans quelques mois afin d'en faire un premier bilan et travailler ensemble à une amélioration du dispositif.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, je voulais réagir par rapport au propos de Mme GALLOIS. Je suis favorable, et je pense que nous devons être favorables à ce que tout Paris bientôt devienne une zone 30. Eh oui, il faut assumer de vouloir ralentir la vie en ville au service du bien vivre.

Vous voulez toujours développer l'attractivité de Paris. Eh bien, il faudra bien un jour sortir au contraire de ce dogme de l'attractivité de Paris, parce que cela veut dire compétition de Paris à l'encontre des autres villes, et ce n'est pas une bonne vision d'un développement équilibré et harmonieux. C'est une vision libérale de l'hyper compétition, une vision finalement liée aux logiques de la politique de l'offre. Ce n'est pas une vision qui puisse

garantir un respect écologique. Je pense qu'il faut absolument, y compris dans la conception de la ville, sortir de ces dogmes de croissance et d'activité.

Pour en revenir sur la question de zone 30, oui, il faut développer les zones 30 et ce n'est absolument pas incompatible avec la fluidité d'un trafic. Il faut développer les zones piétonnes. Il faut développer toutes les mesures qui peuvent permettre de libérer l'espace public de la domination de la voiture, de lutter contre la pollution atmosphérique et le bruit, et améliorer aussi les conditions de la sécurité routière.

Evidemment, on ne le dira jamais assez, la réduction de l'emprise de la voiture nécessite d'abord et avant tout de repenser l'aménagement du territoire pour réduire les distances domicile/travail. Nombre de Parisiennes et de Parisiens, de Franciliennes et de Franciliens ne choisissent pas par bonheur personnel d'utiliser la voiture, mais souvent parce qu'ils y sont contraints.

L'enjeu premier est donc de créer les conditions de la mixité d'activité dans chaque bassin de vie, entre le travail, le logement, les services publics, les espaces verts. Puis il faut aussi développer le report modal sur les moyens de transports collectifs et les circulations douces.

Néanmoins, si on veut provoquer une rupture culturelle avec le mythe lié à l'acquisition et l'utilisation de la voiture individuelle, alors il faut oser et il faut donner à voir et faire vivre à toutes et tous le bien vivre partagé d'une ville libérée de la voiture.

Dès lors, mes chers collègues, pourquoi avoir priorisé les zones 30 aux premiers arrondissements ? Pourquoi les quartiers plus populaires, et notamment le 18e et le 19e arrondissement, sont-ils exclus du plan zone 30 ?

J'ai le sentiment qu'une fois de plus le bien vivre est priorisé dans les quartiers les plus "gentry". Quelle erreur ou quel mépris !

Qu'il s'agisse de zones 30, de zones de rencontre, de zones piétonnes, de maillages en pistes cyclables, nous devons veiller à ce que tous les quartiers parisiens, quelle que soit leur fréquentation sociale, soient traités à égalité.

Voilà, dans cet esprit, je souhaiterais par conséquent que l'Exécutif précise ses projets sur les arrondissements populaires, et notamment les 18e et 19e arrondissements, terriblement absents de ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Enfin, dernier orateur, Didier LE RESTE.

M. Didier LE RESTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour compléter ce maillage des zones limitées à 30 kilomètres/heure, lorsque c'est opportun, est pour nous une bonne décision.

La limitation de la vitesse dans Paris est un nouveau moyen pour améliorer la sécurité, comme la lutte contre la pollution, au bénéfice des Parisiennes et des Parisiens.

En dehors des grands axes dédiés à la circulation automobile, les espaces urbains doivent pouvoir favoriser tous les types de mobilité car les rues des quartiers supportent de nombreuses fonctions de la vie locale.

La cohabitation entre ces usages par le biais d'une disposition, qui ne sera pas trop contraignante pour les automobilistes dans la mesure où la vitesse est dans les faits déjà limitée, va pour nous dans le bon sens.

La démarche est également la bonne en décidant, dans le dialogue avec la Préfecture, des axes pour lesquels une circulation rapide est indispensable. Pour nous, et j'insiste, il ne s'agit pas de paralyser l'activité de la ville, qui est encore très dépendante de l'automobile. Nous pensons toutefois que les Parisiennes et les Parisiens doivent être davantage associés à l'implantation de ces nouvelles zones, par le biais de concertation entre les riverains, les usagers et les élus, afin qu'elles correspondent le mieux à leurs besoins et aux enjeux en présence.

Je l'ai mentionné ce matin, lors du débat sur le réaménagement des berges de Seine, plus de la moitié du trafic à Paris au quotidien est un trafic de transit. Il faut donc associer dans notre réflexion sur ce projet, comme sur d'autres d'ailleurs, les habitants des villes de banlieue, au sens large du terme, qui utilisent quotidiennement leur voiture pour se rendre à leur travail et sont partie intégrante de la vie de notre ville. Notre réflexion doit donc avoir une dimension métropolitaine et francilienne, et elle doit préparer plus rapidement le report modal pour les transports de personnes comme de marchandises.

La succession de projets, qui favorisent l'utilisation des alternatives à la voiture, doivent être portés par des financements qui permettent de les développer. Cet ensemble de projets doit s'inscrire dans un vrai plan de relance et d'investissement massif pour compenser les restrictions apportées à la circulation automobile, donnant la pleine mesure aux circulations non polluantes, comme le vélo, le rail, le fleuve, nécessitant des moyens à la hauteur de ces enjeux et des nouvelles ressources pour notre collectivité.

Car il y a un vrai risque de décalage entre les calendriers de nos projets, qui mettent en avant l'utilisation des alternatives non polluantes, et celui de la mise en place effective de ces alternatives. Les projets de transports, aux niveaux parisien et francilien, se font sur un temps beaucoup plus long que ceux que nous décidons dans notre Assemblée.

Nous le savons, l'organisation d'un report massif vers des lignes de transports en commun déjà saturées serait facteur de nombreux problèmes pour ceux qui vivent à Paris, pour ceux qui y travaillent comme pour ceux qui la visitent.

Nous devons donc nous engager de manière plus volontariste autour d'un vrai projet de transition de la mobilité parisienne. Un projet impliquant, entre autres, la Région et l'Etat, qui va plus loin en matière d'offre de transports publics et qui prend enfin la mesure de la question du transport des marchandises dans notre métropole.

Le groupe Communiste - Front de Gauche votera donc favorablement ce projet de délibération. Nous serons, comme d'autres bien naturellement, vigilants et attentifs sur sa mise en œuvre, comme sur son évaluation. Nous pensons qu'à terme un grand plan sur la mobilité à Paris, mettant en commun l'aménagement des alternatives à la route et les projets visant à les développer, est indispensable pour l'avenir notre ville.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Christophe NAJDOVSKI et, compte tenu du nombre des intervenants, pour une huitaine de minute.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

On le voit la question des zones 30 ou de ce que l'on pourrait appeler la ville 30 est une question qui passionne. Il suffit d'ailleurs de voir à quel point la presse s'est intéressée à ce sujet ces derniers jours.

Je remercie aussi l'ensemble des orateurs, des élus de notre Assemblée pour leur intervention sur ce sujet qui montre à quel point cette question intéresse aussi la représentation municipale.

Nous avons différentes visions finalement aussi qui s'expriment à travers ces différentes interventions, on voit que certains élus pensent que les zones 30, tout en les développant, devraient rester, malgré tout, minoritaires dans un maillage qui resterait majoritairement avec des axes à 50 kilomètres/heure, d'autres pensent que nous pourrions aller intégralement vers une ville entièrement à 30 kilomètres/heure. Et puis, il y a la position de l'Exécutif qui est une voie médiane entre ces deux positions, qui a pris l'engagement, devant les Parisiens - c'est un engagement qu'a pris la Maire de Paris - d'aller vers une généralisation de la vitesse à 30 kilomètres heure en dehors des grands axes.

Et donc, c'est cette philosophie aussi, je dirais, et cette vision de la ville qui nous guide. En ce sens d'ailleurs nous poursuivons un engagement qui avait été mené dans les mandatures municipales, qui avaient déjà engagé plusieurs programmes d'apaisement de l'espace public. Cet engagement traduit la volonté d'une cohabitation apaisée des différents usagers et des différents modes de déplacements, et le programme d'action intitulé "La rue en partage" a comme volonté de positionner les modes actifs, c'est-à-dire les piétons, mais aussi les cyclistes, au cœur des politiques de mobilité. Et, dans nos aménagements, nous rééquilibrions les espaces dévolus aux chaussées et aux trottoirs, nous travaillons sur le confort des usagers tout en organisant le stationnement et les flux.

Les zones 30 et les zones de rencontre que l'on pourrait appeler aussi "zone à priorité piétonne" facilitent la vie locale et l'appropriation de l'espace public au bénéfice d'usages non circulatoires associés à la vie locale.

Cette volonté d'ailleurs de l'Exécutif s'est traduite, dans le programme d'investissement de la mandature, par une enveloppe budgétaire d'un montant inédit de 160 millions d'euros qui sont alloués aux modes doux et aux mobilités alternatives, dont 30 millions en faveur de la modération de la vitesse.

Je reviendrai très rapidement sur les gains qui sont obtenus grâce à une limitation de la vitesse à 30 kilomètres/heure, c'est bien entendu d'abord la question de la sécurité routière, cela a été mentionné, notamment par Mme MOREL. Il faut savoir que, lors d'un choc, entre un véhicule et un piéton, le risque de décès est de plus de 80 % à 50 kilomètres/heure et à 30 kilomètres/heure il est réduit à environ 10 % seulement.

On voit l'intérêt qu'il peut y avoir de construire une ville qui soit une ville de la circulation apaisée, notamment pour les piétons qui sont les usagers les plus vulnérables de l'espace public. C'est aussi la ville 30 et la limitation à 30 kilomètres/heure un gain en termes sonores, puisque l'on a une réduction, selon l'A.D.E.M.E., de l'ordre de 2,5 décibels. Cela représente pratiquement une division par 2 du niveau du bruit. Là aussi, c'est un gain environnemental extrêmement important.

Par ailleurs, des études montrent que les différences de vitesse moyenne, entre une ville 50 et une ville 30 kilomètres/heure, sont relativement modestes de l'ordre de 1 à 1,5 kilomètre/heure. D'ailleurs des simulations macroscopiques que nous avons menées sur une mise à 30 kilomètres/heure des boulevards des Maréchaux, sur le prolongement nord du tramway, montrent que les pertes de temps et impacts sur la gestion seraient faibles, voire négligeables.

Aujourd'hui, nous avons 20 % du territoire parisien qui est limité à 30 kilomètres/heure au moins, soit par simple limitation de la vitesse sur une portion de voie, comme au droit des écoles, soit par l'aménagement de quartiers entièrement à 30 kilomètres/heure, qui autorisent l'aménagement de double-sens cyclable et par ailleurs, certaines rues qui sont particulièrement fréquentées, sont aménagées en zones de rencontre avec une vitesse limitée à 20 kilomètres/heure et une priorité pour les piétons et les cyclistes.

Nous vous proposons aujourd'hui, avec ce projet de délibération, de poursuivre ces programmes d'aménagement avec le programme 2015 de zones 30 et de zones de rencontre. Je précise que les aménagements ont été concertés, discutés avec les mairies d'arrondissement, et notamment par exemple, ce qui explique - et c'est en réponse à Mme SIMONNET - que les 11e, 12e et 20e arrondissements soient concernés dans cette première vague, mais bien évidemment, compte tenu du fait que nous sommes dans une progressivité, les autres arrondissements suivront, si j'ose dire, et seront bien évidemment eux aussi concernés dans le reste de la mandature.

C'est une programmation de mandature où nous faisons les choses progressivement, puisque nous passons de 20 % environ du territoire parisien en zones 30 à environ un tiers d'ici la fin de l'année, si nous votons ce projet de délibération et que nous obtenons de la Région les subventions qui permettront de réaliser les aménagements en question.

Nous avons également concerté avec les maires du Centre de Paris. Vous savez qu'il y avait eu un vœu qui avait été adopté par notre Conseil à l'initiative du maire du 3e arrondissement qui souhaitait la mise en zone 30 de tout son arrondissement. Je sais que c'était également une volonté partagée du maire du 4e arrondissement, du maire du 2e arrondissement, je crois savoir aussi que M. LEGARET, maire du 1er arrondissement, vous êtes favorable également à l'extension.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Ne faites pas comme si vous ne le saviez pas.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Alors je le dis, vous êtes favorable également à ce que votre arrondissement soit intégralement en zone 30. C'est la raison pour laquelle nous proposons que l'intégralité des 4 arrondissements, des 4 premiers soient classés en zone 30.

Pour vous répondre, Monsieur LEGARET, sur ce que vous avez exprimé au sujet du souterrain des Halles, comme vous le savez, c'est un projet qui a été lancé sous la précédente mandature. Aujourd'hui, nous en sommes à une phase qui va vers sa finalisation. Vous savez également par ailleurs que, pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de maintenir des trémies d'accès et des trémies de sortie. C'est ce qui explique la raison pour laquelle, la trémie de la rue du Renard est maintenue, même si, et vous le savez là aussi, j'aurais souhaité que l'on puisse supprimer cette trémie qui est une horreur urbanistique.

Nous avons également la nécessité aussi de maintenir un accès au niveau de la rue des Halles. Pour autant, vous savez aussi que la voirie souterraine des Halles est aussi fonction de support pour des accès à des parkings ou pour des fonctions de logistique et que nous avons donc, malheureusement, besoin de maintenir cette voirie souterraine, même si j'aurais souhaité, comme vous effectivement, que nous puissions aller plus loin que le projet actuel.

Pour ce qui est de la zone piétonne des Halles, là, aussi vous le savez, nous en avons discuté récemment à l'occasion d'une réunion publique, nous avons aussi la volonté de faire en sorte que l'aire piétonne des Halles soit mieux respectée. C'est la raison pour laquelle, suite à la réunion que nous avons eue en février, nous avons sollicité la Préfecture de police qui a répondu favorablement à notre demande d'une réorganisation des forces de police dans le Centre de Paris, entre la zone de Montorgueil et la zone des Halles de manière à mieux mutualiser les moyens et faire en sorte que la zone piétonne puisse être mieux respectée. Si nécessaire, M. le Représentant du Préfet de police pourra apporter des éclaircissements nécessaires sur ces questions.

En tout cas, nous ne sommes pas restés inactifs et nous avons évidemment aussi travaillé à faire en sorte que, puisque nous sommes évidemment l'année de la COP 21 et du Sommet sur le climat, que nous ayons donc des espaces qui soient apaisés, sécurisés et mieux respectés par les automobilistes.

En conclusion, je vous dirai pour ne pas être trop long, que nous souhaitons donc aller vers la ville 30. Aller vers la ville 30, c'est construire un autre rapport à la ville, c'est considérer que la rue n'est pas une route, que c'est aussi un support de la vie sociale, et donc que, dans un environnement urbain, limiter la vitesse à 30 kilomètres/heure, c'est aussi mieux vivre ensemble et c'est finalement être davantage dans une logique de partage de l'espace public que dans une logique de séparation des flux et des fonctions.

Et c'est cette Ville que nous voulons construire avec ce projet de délibération qui en sera un jalon.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur le Représentant du Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour rebondir sur ce que disait M. NAJDOVSKI, effectivement, en complément de la création de la Brigade spécialisée de terrain, B.S.T., lancée en avril dernier par le Préfet de police sur le secteur des Halles, la Préfecture de police étudie les modalités d'une meilleure mutualisation des moyens des vigies des agents de surveillance de Paris sur ce secteur, afin de mieux contrôler le respect de la réglementation en matière de circulation sur ce secteur très important.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Avant de mettre aux voix le vœu n° 77, je vais donner la parole pour une explication de vote à M. Dominique TIBERI.

M. Dominique TIBERI. - J'approuve tout ce qui a été dit par tous les orateurs, dont certains d'ailleurs pratiquent régulièrement le vélo, y compris d'autres personnes à cette tribune.

Juste un mot, cette généralisation des zones 30 et la ville 30, c'est pour moi un bon objectif. N'oublions pas les voies de bus, enfin celles qui acceptent les vélos, parce que toutes ne les acceptent pas. En tant qu'usager, et tout le monde pourra le vérifier, lorsque l'on est dans un couloir de bus, un espace confiné, on dit je crois "sanctuarisé" et que l'on a des bus, des taxis, qui roulent à 50 kilomètres/heure avec peu de place pour se ranger sur le côté, cela peut être dangereux.

Cette généralisation, dans les zones 30, doit inclure les voies de bus qui acceptent les vélos, et même en dehors des zones 30, je crois que pour toutes les voies de bus, l'impératif de sécurité commande de limiter à 30 à l'heure la vitesse dans ces zones.

Merci beaucoup.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 77 du groupe Socialiste et Apparentés avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2015, V. 203).

Enfin, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 16.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2015, DVD 16).

Toutes mes félicitations !

2015 DVD 18 - Association française de l'éclairage (A.F.E.). Adhésion de la Ville de Paris.

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif au lancement d'une étude sur l'éclairage.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DVD 18, et au vœu n° 78 qui y est rattaché. Il s'agit de l'Association française de l'éclairage.

Et je donne la parole à M. Buon Huong TAN.

M. Buon Huong TAN. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, notre Assemblée a adopté, en juin dernier, à l'unanimité, un vœu déposé par mon groupe permettant la mise en œuvre d'un plan lumière à l'échelle de Paris.

Pour rappel, ce plan a un double objectif : réduire la consommation énergétique liée à l'éclairage public et mettre en valeur l'espace urbain parisien. La maîtrise énergétique est toujours un enjeu fondamental pour les villes.

Paris a travaillé en ce sens et s'est d'ailleurs fixé des objectifs précis et ambitieux en la matière, en souhaitant réduire de 25 % sa consommation énergétique d'ici 2020.

Nous devons être exemplaires, d'autant plus que des solutions techniques peu consommatrices d'énergie existent. L'éclairage doit servir aussi à mettre en valeur notre patrimoine urbain. L'exemple emblématique du parvis de la gare du Nord est symbolique des bonnes pratiques que notre Ville doit mettre en place aujourd'hui mais, au-delà de ce lieu, notre collectivité doit mener une réflexion plus globale sur l'évolution de l'éclairage fonctionnel. Au vu des compétences de l'Association française de l'éclairage, à laquelle nous adhérons, il serait intéressant de commander une étude servant de base à cette réflexion globale.

Pour toutes ces raisons, nous vous invitons, mes chers collègues, à adopter ce vœu.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Christophe NAJDOVSKI ?

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

L'Association française de l'éclairage existe depuis 80 ans et la Ville de Paris en est membre depuis sa fondation. Cette association a un rôle d'expertise technique sur l'éclairage urbain et elle est un lieu d'échange entre collectivités sur les pratiques mises en œuvre. Elle ne réalise, en revanche, pas d'études spécifiques pour ses adhérents.

Nous ne pouvons donc pas adopter le vœu tel qu'il est déposé par les élus du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants. L'étude relative à l'éclairage public, d'ailleurs, elle est en cours dans le cadre du marché de performance énergétique passé en 2011 et attribué à l'entreprise "Evesa".

Aujourd'hui, plus de 500 opérations, correspondant à plus de 20.000 luminaires, ont été effectuées depuis juillet 2011 et l'objectif est de remplir, d'ici la fin du contrat, les objectifs du Plan Climat de réduction de la consommation énergétique, tout en garantissant une grande qualité de l'éclairage.

Aussi, nous vous proposons de poursuivre cette étude, qui se concrétise par de nouvelles expériences menées notamment avec des ampoules à led, et de présenter prochainement une première évaluation du marché en 3e Commission de notre Conseil.

C'est la raison pour laquelle nous proposons un amendement de l'Exécutif que, j'espère, vous accepterez.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Acceptez-vous l'amendement qui vous est proposé ?

M. Buon Huong TAN. - Oui. Notre objectif était d'avancer dans ce sens et l'amendement répond à la question, donc nous acceptons l'amendement.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Parfait.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 78 ainsi amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2015, V. 204).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 18.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DVD 18).

2015 DVD 158 - Gare Rosa Parks (19e). Convention de financement avec S.T.I.F., S.N.C.F. Réseau et S.N.C.F. Transilien relative à la consigne Véligo.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération DVD 158 porte sur la gare Rosa Parks dans le 19e et la convention de financement.

Je donne la parole à Fatoumata KONÉ, pour 5 minutes.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, les Parisiens sont aujourd'hui les Franciliens les plus touchés par la pollution de l'air au quotidien et davantage lors des pics de pollution. Paris en a d'ailleurs connu plusieurs ces derniers mois.

Pour réduire durablement la pollution dans une ville telle que Paris, une politique cohérente en termes d'offre de transports en commun, de déplacements doux et des aménagements de voirie sont nécessaires. Et c'est bien le travail qui a été entrepris depuis le début de la mandature.

A ce titre, je tiens à rappeler que nous avons déjà adopté, notamment au Conseil :

- le Plan de lutte contre la pollution de l'air de la Ville ;
- une convention entre la Ville et le Syndicat des Transports d'Ile-de-France pour les études du prolongement du T3 ;
- des études complémentaires concernant l'aménagement de la place de la Nation ;
- la réforme du stationnement ;
- ou encore le plan Vélo.

Ces programmes ambitieux, portés par Christophe NAJDOVSKI, permettront de réduire la circulation automobile et de promouvoir les déplacements doux et, ainsi, améliorer la qualité de l'air et notre qualité de vie.

Je souhaite également préciser que le vélo est le mode de déplacement urbain qui a la meilleure efficacité énergétique. Le développement massif des déplacements à vélo est un instrument puissant pour améliorer la qualité de l'air, mais le vélo étant un mode de déplacement de proximité, je me dois de réaffirmer que son développement passera par la mise en place d'aménagements garantissant sécurité et accessibilité.

Il faut engager un vrai travail contre les coupures urbaines.

Il faut aussi favoriser l'intermodalité, clef de voûte de la mobilité durable. Le service Véligo répond en ce sens aux besoins des usagers.

Expérimentées dès 2012, des consignes Véligo sont actuellement en service dans 21 gares franciliennes. Celle qui prendra place au sein de la future gare Rosa Parks sera la première du genre installée dans Paris.

Pour un abonnement annuel de 20 euros, les Franciliens détenteurs d'une carte Navigo pourront laisser leur vélo pour la journée dans un espace de stationnement sécurisé et prendre le train l'esprit plus serein.

La réalisation de la gare Rosa Parks s'inscrit dans le cadre de la politique de développement du Nord-est parisien engagé par la Ville de Paris. Située à proximité de la porte d'Aubervilliers, cette gare accueillera ses premiers voyageurs en décembre 2015.

Cette gare va renforcer la desserte de secteurs encore mal desservis : plusieurs quartiers du 19e arrondissement, tels que les quartiers de la résidence Michelet, de la rue d'Aubervilliers, du boulevard Macdonald, mais aussi au-delà du périphérique. Il s'agit là d'une réponse concrète au déséquilibre notable qui existe entre l'Ouest et l'Est de notre ville en matière d'égalité d'accès aux transports publics mais également en matière de développement économique.

Ainsi, en tant qu'élue du 19e arrondissement, je me réjouis de l'ouverture de cette gare, tant attendue par les habitants de nos quartiers populaires, qui permettra de rattraper ce retard.

La gare Rosa Parks constituera un pôle d'échanges multimodal qui comprendra une correspondance directe du RER E avec la ligne du tramway T3b, des lignes de bus parisiennes et, ultérieurement, une correspondance avec la ligne de tramway T8. Des stations de métro seront également accessibles à pied. Le service Véligo viendra ainsi enrichir le dispositif très complet de cette gare, pour répondre à l'ensemble des besoins en mobilité des usagers du secteur.

Je tiens à rappeler que la création d'une consigne Véligo à Rosa Parks est l'aboutissement d'un combat législatif conduit par les députés écologistes qui ont obtenu que le Code des transports rende obligatoire la création de consignes vélos sécurisées dans toute nouvelle gare.

Le groupe Ecologiste de Paris se réjouit donc que cette mesure trouve sa traduction dans le 19e arrondissement, où elle facilitera le quotidien de nombreux Franciliens.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je remercie Mme KONÉ pour son intervention et c'est avec beaucoup de plaisir que je rapporte ce projet de délibération, à un double titre.

D'abord, parce que l'ouverture future de la gare Rosa Parks, qui est prévue donc pour décembre 2015, va s'inscrire dans un projet plus vaste de renouvellement de l'ensemble de l'aire urbaine du Nord-est parisien. Elle va pouvoir aussi irriguer non seulement les quartiers du 19e arrondissement et, au-delà, tout le Nord-est de Paris. Comme l'a rappelé Mme KONÉ, d'ailleurs, ce sera une véritable plate-forme de correspondance multimodale entre le tramway, le RER et le réseau de bus.

Elle servira d'ailleurs à Paris et à ses voisines : les communes d'Aubervilliers, de Saint-Denis ou encore de Pantin.

Et puis, par ailleurs, dans cette gare, nous allons avoir, pour la première fois à Paris, une consigne à vélos sécurisée. Nous allons pouvoir aussi développer et renforcer l'intermodalité, donc, via la création de ces locaux Véligo qui sont des consignes à vélo sécurisées, cofinancées avec le Syndicat des Transports d'Ile-de-France, la S.N.C.F. et la Ville de Paris, de manière à pouvoir offrir des solutions d'intermodalité train plus vélo dans les différentes gares parisiennes.

La livraison de ce local sera d'ailleurs concomitante à la mise en service de la gare à la fin de l'année. Elle prévoit l'aménagement de 64 places en consigne collective sécurisée. La solution Véligo, c'est une solution de stationnement qui est accessible, d'ailleurs, sur abonnement pour les détenteurs de la carte Navigo.

Nous avons évidemment beaucoup d'impatience à ce que non seulement la gare ouvre mais aussi avec cet équipement d'intermodalité qui viendra, je dirais, renforcer l'offre de transports collectifs et de transports doux pour l'ensemble des Franciliens.

Donc, c'est avec beaucoup de plaisir que, j'espère, notre Assemblée pourra adopter ce projet de délibération.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 158.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DVD 158).

2015 DVD 162 - Poursuite d'une activité de location de vélos pour enfants dénommée "P'tit Vélib'". Contrat de partenariat et convention de mise à disposition des vélos.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la gratuité du P'tit Vélib'.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le projet de délibération DVD 162 et les vœux n° 79 et n° 79 bis qui y sont rattachés portent sur l'activité de location de vélos pour enfants P'tit Vélib'.

Je vais donner la parole successivement à Sandrine MÉES, Danielle SIMONNET et Danièle PREMEL.

Madame Sandrine MÉES ?

5 minutes chacune.

Mme Sandrine MÉES. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous assistons depuis plusieurs décennies à une réelle prédominance de la culture automobile et, de ce fait, nous initiions nos enfants très jeunes à accepter la voiture, voire à la valoriser. Donc, nous survalorisons la voiture individuelle qui devient, en fait, une norme sociale à atteindre ; cela devient un rêve et ça reste comme ça dans la tête des enfants jusqu'à ce qu'ils deviennent adultes.

Face à ce constat et pour inverser cette tendance lourde, la Ville a plusieurs outils et notamment celui de favoriser le développement des circulations douces, et ce dès le plus jeune âge. C'est ainsi que la Ville a initié l'an passé une activité de location de bicyclettes à destination des enfants, afin d'encourager ce mode de déplacement écologique, silencieux, économique, bon pour la santé. En plusieurs points de la Capitale, ces vélos ont été mis à disposition l'année dernière, l'été dernier, et les enfants pouvaient en bénéficier.

Il y avait aussi des cours qui étaient dispensés, et le tout par des loueurs traditionnels. Par exemple, les loueurs qui louent déjà des vélos dans les bois, ou bien une association qui est sise dans le 19^e arrondissement et qui dispensait aussi des cours. Et donc, cela s'est tellement bien passé que cette année, le dispositif va être reconduit pour plus longtemps, du mois de juin jusqu'au mois de novembre. J'avais perdu le nom de l'association qui s'occupe de mettre à disposition les vélos sur le canal et sur les berges de la Seine : c'est l'association "Animation, insertion et culture vélo", une structure de l'économie sociale et solidaire.

Nous savons que ce n'est pas toujours facile d'apprendre aux enfants la pratique du vélo dans notre ville, du fait de la circulation automobile qui est très dense, mais aussi du fait du besoin de renouveler les vélos en fonction de la croissance des enfants. Et il y a aussi le problème de l'encombrement que peut représenter un vélo dans un immeuble.

Tout le monde n'a pas un local à vélo. L'atout majeur du système, ce système P'tit Vélib', en référence au système Vélib' traditionnel, c'est bien que l'on puisse disposer d'un vélo adapté à la taille de l'enfant, facilement et temporairement, et c'est ce principe qui a été décliné l'an dernier et qui est étendu cette année.

Alors, j'ajoute que notre adjoint Christophe NAJDOVSKI a amélioré beaucoup le dispositif, notamment, la publicité a été bannie cette année du site. On se souvient que l'année dernière, cela nous avait fortement choqués que des marques de boissons sucrées soient associées à cette animation.

Et il nous propose aussi une gratuité pour la première demi-heure, ce qui est une évolution aussi très importante, et je l'ai déjà dit, de rallonger l'opération. Ainsi, les moyens financiers ne seront plus un obstacle à l'apprentissage du vélo pour les petites Parisiennes et les petits Parisiens, ainsi que pour les Franciliennes et Franciliens, qui ainsi s'habitueront à se déplacer autrement et prépareront la ville solidaire et écologique, la ville respirable qu'ils habiteront un jour avec joie.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Philippe GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Concernant la nécessité de promouvoir l'apprentissage du vélo auprès des enfants pour favoriser les déplacements écologiques, le groupe UMP bien sûr votera ce projet de délibération, qui s'inscrit également dans la continuité du plan Vélo de la Ville que nous avons tous adopté le mois dernier.

Cependant nous avons quelques inquiétudes, au niveau du vélo, du fait que le Gouvernement, Mme ROYAL, ayant renié un engagement qu'elle avait pourtant pris formellement devant le Parlement, a déposé à l'Assemblée nationale un amendement qui a eu pour objet de vouloir supprimer l'indemnité kilométrique vélo adoptée pourtant par les deux Chambres, et mesure phare du Plan national Vélo, que j'avais présentée moi-même en 2012 et qui a été poursuivie après, et dont l'expérimentation récente, d'ailleurs, puisqu'elle a été permise par ce Gouvernement, a permis une hausse de 50 % de la part modale du vélo, a attiré 20 % d'automobilistes et 9 % d'usagers de deux-roues motorisés.

Sans l'indemnité kilométrique, vous ne réussirez pas à atteindre votre objectif, qui est de tripler la part modale du vélo, objectif que vous vous êtes fixés dans votre Plan Vélo municipal. C'est la seule mesure, transpartisane de surcroît, qui permettrait véritablement de "changer de braquet" en matière de politique cyclable, de façon à atteindre cet objectif.

La mobilisation, heureusement, de tous les groupes, notamment de M. BAUPIN, de moi-même et de quelques autres, a permis de battre le Gouvernement sur cet amendement et de maintenir, pour le moment, l'indemnité kilométrique dans le projet de loi sur la transition énergétique.

Alors, je vous appelle dès à présent, Monsieur le Maire, à appliquer cette mesure que vous pouvez mettre en œuvre sans attendre, soit que la loi soit votée, soit qu'il y ait le rejet de cette mesure par le Gouvernement - on peut le faire à n'importe quel moment - qui a d'ailleurs entravé votre politique en retardant les mesures de circulation alternée, par exemple, ou encore en supprimant l'écotaxe. Je pense qu'il faut que la Ville s'affirme davantage vis-à-vis des mesures gouvernementales qui nous empêchent d'aller plus loin, montrant ainsi aux Parisiens que vous avez une réelle capacité à décider nonobstant ces obstacles gouvernementaux.

Et la mesure concernant l'indemnité kilométrique est certainement la seule qui permettrait d'accroître véritablement, en dehors de nombreuses mesures techniques ou de voirie, l'usage du vélo à Paris pour que les Parisiens puissent enfin respirer un air plus pur, soient en meilleure santé dans la ville apaisée, que tous appellent de leurs vœux.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET. Cinq minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Ah, les P'tits Vélib' reviennent ! Les P'tits Vélib' reviennent ! Alors, écoutez, si vous vous souvenez bien, je sais que vous vous souvenez, j'étais intervenue, j'avais déposé des vœux déjà en juillet 2014, et à travers, j'avais bataillé sur plusieurs aspects. Premièrement, j'avais dénoncé à l'époque le fait que le dispositif était couplé à un "sponsoring" en faveur d'une marque de jus de fruits sucrés, ce qui était quand même déplorable quand on veut inciter à la pratique du vélo pour une vie saine que d'inciter les enfants à boire des boissons sucrées, fussent-elles aux jus de fruits. Première chose.

Deuxième chose : j'avais dénoncé le fait que ce dispositif était assez coûteux pour les Parisiennes et les Parisiens et de fait, risquait de n'être accessible qu'à certains publics, et que dans les parcs et jardins, on est dans un espace où la gratuité du loisir est relativement préservée, même si fleurissent des loueurs de balançoires à 2 euros, des vendeurs de tickets de manèges chers et que dans la situation difficile que vivent beaucoup de Parisiennes et de Parisiens, eh bien, ces sollicitations financières sont extrêmement pesantes dans la vie quotidienne, des mercredis après-midi et des week-ends des familles qui cherchent à faire autre chose que de courir après les magasins.

J'avais à ce moment-là, après les vœux de juillet 2014, obtenu un vœu de l'Exécutif, dans lequel il était écrit que la Ville de Paris tire le bilan de l'expérimentation menée à l'issue de la saison estivale, et que la Ville de Paris, dans la perspective de pérenniser l'expérimentation P'tit Vélib', étudie la possibilité de faire évoluer le dispositif sans qu'interviennent des partenaires privés, évalue le coût de la mise en place d'un tel dispositif en envisageant la possibilité d'un service gratuit pour les petits Parisiens et propose, au vu des conclusions rendues, un nouveau montage.

Ce que je regrette à cette étape, c'est qu'il n'y ait eu aucun bilan de l'expérimentation menée en 2014 qui ait été présenté aux élus et aux Parisiennes et aux Parisiens. J'imagine quand même que vous en avez fait un, mais je souhaiterais qu'on ait accès à un vrai bilan de l'expérimentation. Lorsque je vous avais relancé, excusez-moi, ma mémoire flanche, l'automne dernier - je pense que cela devait être au Conseil de Paris de novembre ou de décembre -, on m'avait dit qu'il était encore trop tôt et qu'on attendait le résultat de l'expérimentation.

Je ré-interviens donc à travers ce vœu, puisque dans le projet de délibération qui nous est présenté, il y a des espaces de gratuité à certaines périodes, mais il y a toujours ce coût qui, en plus, n'est pas précisé. Le projet de délibération dit qu'il demande au gestionnaire du dispositif de mettre en place des prix raisonnables, mais voter sur des prix raisonnables, excusez-moi, je ne suis pas sûre que ce soit totalement raisonnable, car quelle est la marge de la raison pour les loueurs des bois ou pour l'association du canal ? Et est-ce la même conception de la raison que pour l'entreprise JCDecaux ? Donc j'aimerais bien avoir des précisions, puisque auparavant, c'était entre 3 et 5 euros de l'heure. Et je continue bien sûr ma bataille pour la gratuité.

Je viens de prendre connaissance du vœu bis de l'Exécutif. Je dois dire que je suis ravie qu'après mon vœu l'Exécutif s'engage - je pense que c'est une très bonne chose - à aller plus loin que le projet de délibération et s'engage à mettre en place la gratuité pour toutes et tous pour la première demi-heure et dans tous les lieux.

Je trouve cela important, car cela permet déjà de faire évoluer vraiment cette conception que le dispositif "P'tit Vélib'" doit être accessible à toutes les familles. C'est important, car notre projet est, comme cela a été dit précédemment, de pouvoir contribuer à une éducation citoyenne sur la pratique du vélo, y compris favoriser la pratique du vélo en ville, et pouvoir permettre à toutes les familles parisiennes de s'octroyer cette demi-heure de plaisir de la découverte du vélo sans avoir à passer par l'investissement dans l'achat d'un vélo avec tout ce que cela comporte. Sachant qu'un vélo pour les petits enfants, nous savons que cela va durer un an, deux ans et qu'après, l'objet sera totalement obsolète puisque l'enfant aura grandi et que nous sommes là dans une logique complètement absurde du tout jetable.

Je pense que c'est très important de pouvoir permettre de rendre accessibles des vélos en libre-service et que cette première demi-heure soit gratuite. Il va de soi que si la première demi-heure est gratuite, les familles peuvent se limiter à une demi-heure. Ce n'est pas conditionné à une heure payante adjacente ? Si le vœu n'est pas précis sur ce point, je pense l'avoir bien compris.

Je suis ravie de ce vœu bis de l'Exécutif. Je pense que j'ai eu raison de continuer cette bataille. Je compte néanmoins continuer - puisque j'ai obtenu le retrait de la publicité de jus de fruit et la gratuité sur la première demi-heure - à batailler pour que ce dispositif puisse évoluer dans la forme d'une régie directe partout ou bien dans la forme d'une gestion par le biais des associations partout. Je pense que c'est aussi une perspective.

Je pense aussi qu'on doit accompagner la pratique du vélo en soutenant - je pense que vous serez d'accord avec moi - vraiment les ateliers de réparation de vélos, des ateliers qui permettent de pouvoir, à tout âge, continuer cette pratique du vélo indépendamment des coûts que cela peut générer car, hélas, je continue à regretter que nos dispositifs d'aide à l'acquisition des vélos pour les adultes soient limités à certains types de vélos et pas aux vélos de base.

Je vous remercie et je crois que ce projet de délibération, l'évolution du vœu de l'Exécutif, montre qu'il est utile d'avoir, y compris quand on est non-inscrite, de la détermination et de la suite dans la bataille.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci. Du coup, je vous ai laissé une minute supplémentaire. Quand elle est ravie par un vœu de l'Exécutif, il y a fête.

Danièle PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, la mise en place du réseau "P'tit Vélib'" est une réelle avancée pour le service public de notre Ville. Comme mes camarades l'avaient mentionné lors de l'adoption du plan Vélo dans un précédent Conseil, toutes les initiatives pour faciliter la culture du vélo à Paris sont à encourager et à favoriser.

Ce dispositif de location de vélos, inauguré l'année dernière, permet de faciliter l'apprentissage du cyclisme aux enfants dès le plus jeune âge. C'est une activité sportive conviviale, désormais ouverte à des espaces verts et cyclables, toujours plus nombreux dans notre ville. Nous saluons donc cette initiative et nous sommes sincèrement heureux de son succès.

Les efforts engagés pour introduire la gratuité dans ce dispositif, afin que ce nouveau service soit accessible à tous les enfants et à toutes les familles, est également un motif de satisfaction. La gratuité à certaines plages horaires est une première étape vers la gratuité totale que nous devons mettre en place.

En revanche, son mode de gestion est encore loin d'être parfait. Ce contrat d'un an renouvelable avec la société "JC DECAUX" pose réellement un problème et nuit à l'image de cette expérimentation. Il faudra, à terme, y remédier, soit par la prise en charge de ce service par une gestion publique municipale, soit par une plus forte implication des sociétés d'économie sociale et solidaire.

En même temps qu'elle installe durablement la pratique du vélo à Paris et qu'elle crée de nouveaux services autour de ce mode de déplacement en voie d'expansion, notre Municipalité doit également favoriser l'émergence d'acteurs économiques nouveaux. Pour la fabrication, la vente et la réparation de vélos, nous nous devons de promouvoir un rapport plus juste au travail et au salariat et encourager l'économie sociale et solidaire.

Or, nous ne pensons pas que "JC DECAUX" soit promoteur au sein de ces structures - loin s'en faut - d'une vision alternative du travail et de la production. C'est pourquoi nous pensons que le temps de ce nouveau marché doit être mis à profit par la majorité pour travailler à la construction d'une solution alternative viable à ce partenariat. La gestion de l'entretien, de la maintenance et de la mise à disposition de ces vélos, doit s'inscrire dans un modèle économique plus juste.

Nous devons travailler dès maintenant à cette alternative et être en mesure, au moment du renouvellement de ce contrat, de proposer des alternatives de gestion pour les P'tits Vélib'. Le groupe Communiste - Front de Gauche votera ce projet de délibération, tout en suivant de près l'évolution de la gestion de service public qui doit, à terme, être gratuit pour l'ensemble des enfants parisiens et une idée plus juste de la société.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Danièle PREMEL.

La parole est à Christophe NAJDOVSKI pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

L'an dernier, avait été lancé un dispositif expérimental de mise à disposition de vélos pour enfants dans le but de favoriser l'apprentissage et la pratique du vélo des petits Parisiens. C'est le dispositif "P'tit Vélib'". L'objectif était de donner aussi la possibilité aux enfants de conduire des modèles de vélos qui soient les répliques des Vélib' de leurs parents ou de leurs aînés.

Ce dispositif a d'ailleurs rencontré un franc succès avec près de 10.000 locations lors de l'été dernier. Face à ce succès, la Ville de Paris a souhaité pérenniser ce dispositif cette année. Conformément au vœu voté par le Conseil de Paris en juillet 2014, nous avons étudié la possibilité de faire évoluer le dispositif. Nous avons évalué le coût de la mise en place et de l'évolution du dispositif en envisageant la possibilité d'un service au moins partiellement gratuit.

Nous avons tenu compte aussi des avis qui avaient été exprimés sur différentes travées de l'Assemblée au moment du lancement de "P'tit Vélib'" l'an dernier, notamment la question des tarifs. La relative cherté des tarifs avait été évoquée. C'est la raison pour laquelle nous avons travaillé à la possibilité d'avoir une gratuité la première demi-heure, comme c'est le cas pour les grands Vélib', si j'ose dire, et aussi d'avoir des tarifs qui soient raisonnables. Je précise ce que l'on entend par "tarifs raisonnables" : aujourd'hui, nous travaillons à des tarifs qui devraient être de

l'ordre de 2 euros de l'heure. Là, nous avons des tarifs qui étaient plutôt à 5, voire 6 euros, de l'heure précédemment.

On voit bien que l'on s'inscrit dans une logique qui est celle d'offrir la possibilité d'avoir des P'tits Vélib' qui soient accessibles au plus grand nombre. Le système de gratuité pendant la première demi-heure devrait, comme pour le grand Vélib', assurer aussi une meilleure rotation des vélos et faire en sorte que ces P'tits Vélib' puissent bénéficier au plus grand nombre.

Le prestataire de Vélib' a conçu et produit les P'tits Vélib' déjà l'an dernier. Pour la seconde année consécutive, il met donc à disposition gracieuse de la Ville et des loueurs les vélos en question. Il y en a 300. En termes de modèle économique, on fonctionne bien sur un modèle de gratuité, en tout cas de mise à disposition gracieuse de la part du prestataire et aussi de gratuité partielle pour ce qui est de la Ville de Paris.

Par ailleurs, conformément à l'engagement que nous avons pris lors du vœu de juillet 2014, il n'y a pas de recours au "sponsoring", contrairement à ce qui avait été fait l'an dernier. Au moment où le projet de délibération a été introduit dans le circuit pour être présenté à ce Conseil, le dispositif était encore en cours d'élaboration. C'est la raison pour laquelle l'Exécutif a proposé de présenter un vœu qui vous a été transmis et qui précise justement les intentions pour le dispositif "P'tit Vélib'" cette année.

Comme je le disais tout à l'heure, la première demi-heure d'utilisation des P'tits Vélib' sera gratuite. Cette gratuité partielle permettra de faciliter la rotation des vélos. Le dispositif va s'appliquer cette année pendant toute la durée de l'opération, de la mi-juin jusqu'à la fin des vacances d'automne, c'est-à-dire la fin du mois d'octobre. On aura un service qui sera disponible pendant les vacances scolaires, les week-ends et les mercredis, lorsque les loueurs seront présents.

Voilà ce que je peux vous dire à cette étape de la discussion.

Je pense qu'on peut aussi noter l'effort fait par la Ville de Paris pour que toutes les familles puissent bénéficier de "P'tit Vélib'" dans les meilleures conditions et pour faire en sorte que le service soit réellement accessible à toutes et tous.

Pour ce qui est de la localisation géographique, nous reconduisons en grande partie les sites sur lesquels les "P'tit Vélib'" étaient disponibles l'an dernier, par exemple le bois de Boulogne, les berges de la Seine piétonnisées sur la rive gauche mais aussi le site de "Paris-Plages", le canal de l'Ourcq. Nous travaillons également à d'autres sites avec les arrondissements concernés.

Voilà. Je crois que c'est un projet de délibération qui permettra aussi de conforter et de pérenniser ce service qui est, je le crois, un service supplémentaire pour permettre aux petits Parisiens tout simplement de mettre le pied à l'étrier, en tout cas de faire les premiers coups de pédale avec les "P'tit Vélib'". Cela répondra donc évidemment à l'intérêt général avec un dispositif qui tient compte des préconisations qui ont été faites ici par les élus de l'Assemblée.

Je suis très heureux que nous ayons pu travailler en ce sens depuis ces derniers mois. Nous continuerons évidemment à travailler à l'amélioration du dispositif, sachant que bien entendu, quand il y aura l'échéance du marché Vélib' en 2017, il faudra évidemment repenser le dispositif "P'tit Vélib'", mais c'est une échéance sur laquelle nous aurons le temps de nous préparer.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Madame SIMONNET, compte tenu de votre ravissement, maintenez-vous ?

Mme Danielle SIMONNET. - Ecoutez, je n'ai pas encore arraché toutes les autres victoires, mais je retire ce vœu pour bien marquer ma satisfaction de cette avancée, qui est pour moi très importante au niveau de la gratuité de la première demi-heure.

Soyez convaincus que, sur les autres aspects de ce vœu qui ne sont pas mis en œuvre, je continuerai à batailler.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous n'en doutons pas.

Mme Danielle SIMONNET. - Mais je retire pour cette séance mon vœu et je me félicite de ces avancées.

Je remercie l'adjoint en charge de ce dossier de les avoir bien entendues et mises en œuvre.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Le vœu n° 79 est donc retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 79 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2015, V. 205).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 162.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DVD 162).

Vœu déposé par le GEP relatif au renforcement du réseau bus parisien.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen des vœux non rattachés. Nous en avons 8 ou 9, je crois.

Le vœu n° 80 est relatif au renforcement du réseau de bus parisiens.

La parole est à Jérôme GLEIZES pour 2 minutes maximum.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ce vœu fait suite à deux vœux d'arrondissement des 14e et 20e arrondissements.

En effet, après le vote du plan quadriennal 2013-2016 entre l'Etat et la Région, plusieurs inquiétudes sont apparues sur la desserte en bus des quartiers périphériques en journée mais également la nuit via le réseau de bus Noctilien et aussi en direction des personnes à mobilité réduite et handicapées.

C'est pour cela que nous demandons au Conseil de voter ce vœu qui demande à la Mairie de Paris d'interpeller le S.T.I.F. afin que soit mise en œuvre, dans le cadre de la réalisation du plan quadriennal 2013-2016, une première phase de renforcement du réseau de bus parisiens : extension des lignes existantes, renforcement de fréquences et création de nouvelles lignes.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Le vœu du groupe Ecologiste de Paris rappelle les besoins de renfort de desserte ou de nouvelles dessertes en bus que connaissent les arrondissements périphériques de Paris, et en particulier dans des quartiers "politique de la ville".

C'est d'ailleurs pour pallier ce déficit de desserte que le S.T.I.F. et la R.A.T.P. ont engagé, en lien avec la Ville, des études sur le réseau de bus parisiens qui ont mis en avant, entre autres propositions, la création d'une nouvelle ligne de bus dans l'Est parisien, la ligne 71 qui pourrait relier Bercy à La Villette, via les boulevards des Fermiers Généraux et la rue de Belleville.

Ces études menées par le S.T.I.F. et la R.A.T.P. sont complexes et elles doivent aboutir à un vaste plan de restructuration du réseau de bus parisiens qui pourrait être mis en œuvre après une large concertation. Les études du S.T.I.F. et de la R.A.T.P. n'étant pas achevées, cette concertation que la Ville copilotera n'a pas pu encore être initiée.

Il est donc utile de solliciter à nouveau le S.T.I.F. afin que la concertation relative à ce projet de restructuration, qui rendra possible les renforts et l'extension de desserte attendue par les Parisiens, soit mise en œuvre rapidement.

Je propose donc un amendement au libellé du vœu qui rappelle bien cet objectif. D'autre part, je propose de supprimer le dernier considérant du vœu qui pourrait être mal interprété. C'est la raison pour laquelle je donnerai un avis favorable à ce vœu, sous la réserve de cet amendement et de la suppression du dernier considérant.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Monsieur GLEIZES ?

M. Jérôme GLEIZES. - J'accepte la modification.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 80 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté. (2015, V. 206).

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif au service dans les stations du métro et les gares du RER.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 81 est relatif au service dans les stations de métro et les gares du RER.

La parole est à Didier LE RESTE.

M. Didier LE RESTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Ces dernières années, au-delà de l'investissement des personnels, force est de constater que le service dans les stations de métro et les gares de RER a été marqué par une dégradation sensible qui se traduit par une augmentation des dysfonctionnements quotidiens.

Le remplacement de la vente manuelle, par exemple, par des appareils automatiques s'est traduit dans les faits par un allongement notable du temps pour obtenir un titre de transport. Le service après-vente est aujourd'hui très contraignant pour les usagers. Les baisses d'effectifs de la R.A.T.P. entraînent une déshumanisation du réseau, vecteur de multiples conséquences néfastes.

Certains de ces points avaient d'ailleurs fait l'objet d'un vœu adopté en Conseil de Paris les 22 et 23 avril 2013, demandant une présence humaine continue dans l'ensemble des guichets d'information. Or, nous constatons que depuis cette date, aucune correction notable n'a été apportée. Au contraire, tout laisse craindre une accentuation des problèmes.

Les adaptations de l'organisation du travail à la R.A.T.P. tendent à compenser les réductions d'effectifs sans pour autant y parvenir. C'est pourquoi, alors que nous poussons à l'utilisation du réseau de transports en commun, notamment pour réduire les pollutions, nous devons aussi nous assurer que le service dans les gares et les stations soit assuré dans les meilleures conditions pour les usagers, comme d'ailleurs pour les agents de la R.A.T.P.

Ces conditions impliquent une véritable réhumanisation avec la présence de personnels qualifiés dans chaque station et gare pendant toute la durée du service. Cette présence permanente d'agents publics permet de délivrer des informations rapides et fiables pour les usagers. Elle est également un facteur de sécurité, de sécurisation, car la présence humaine et préventive est dissuasive alors que la vidéo-surveillance ne joue bien souvent qu'un simple rôle curatif.

C'est pourquoi, au regard des négociations en cours, entre le Syndicat des transports d'Ile-de-France et la Régie autonome des transports parisiens, nous proposons d'interpeller le S.T.I.F. pour garantir, dans son nouveau contrat de plan avec la R.A.T.P., la réhumanisation du réseau par l'embauche de personnels qualifiés, permettant le rétablissement de la vente manuelle pendant tout le service, un service après-vente uniforme et immédiat, et un renforcement de la sûreté dans les stations, les gares et les métros.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

M. Christophe NAJDOVSKI a la parole.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Le vœu du groupe Communiste - Front de Gauche souligne la nécessité de maintenir une présence humaine suffisante dans les stations de métro et gares du RER, afin que les usagers des transports en commun bénéficient d'un service satisfaisant, notamment sur le plan de l'information et de l'achat de titres de transport par n'importe quel moyen de paiement.

L'Exécutif soutient cet objectif et rejoint les signataires du vœu sur le fait que la négociation des nouveaux contrats entre le S.T.I.F. et la R.A.T.P. donne une opportunité au S.T.I.F. pour discuter de ces points. Je signale à cet égard que j'ai d'ores et déjà signalé cette préoccupation sur la présence humaine nécessaire dans le métro et le RER à l'occasion des entretiens que j'ai eus au cours des derniers mois avec les représentants du S.T.I.F. sur la préparation des nouveaux contrats avec la R.A.T.P. et la S.N.C.F.

En revanche, l'Exécutif émet quelques réserves de forme sur la rédaction de ce vœu qu'il semble nécessaire de nuancer dans le diagnostic de la situation actuelle qui figure dans l'exposé des motifs.

D'autre part, nous proposons de simplifier le libellé du vœu et de demander au S.T.I.F. que ces objectifs de niveau de service pour les usagers soient étudiés, sachant que la discussion préalable au contrat est déjà engagée entre le S.T.I.F. et la R.A.T.P.

Je donnerai donc un avis favorable à votre vœu, sous la réserve de cet amendement de l'Exécutif qui est joint à votre vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Monsieur LE RESTE, amendez-vous ?

M. Didier LE RESTE. - J'accepte la proposition du maire adjoint.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Parfait.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 81 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté. (2015, V. 207).

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif au déplafonnement du versement transport.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 82 est relatif au déplafonnement du versement transport.

Je redonne la parole à Didier LE RESTE.

M. Didier LE RESTE. - Merci.

Nous avons, nous et d'autres, insisté plusieurs fois dans ce Conseil sur la nécessité d'investir de nouvelles ressources pour développer et améliorer le réseau des transports en commun parisiens et franciliens.

La transition écologique de Paris, que nous avons décidée de porter ensemble dans cette mandature, sera grandement dépendante de ces moyens. Cette transition est d'ailleurs en marche. Après des années de retard, l'offre de transport en commun est en voie d'augmentation dans notre Région et nous nous en félicitons. De nouvelles lignes vont être créées pour rendre l'accès aux transports le plus pratique possible, pour les villes de la banlieue parisienne, ce qui réduira considérablement notamment la pollution à Paris comme en Ile-de-France.

Il faut maintenant assurer des recettes pérennes pour garantir le meilleur accès à ce nouveau réseau de mobilité afin qu'il soit adopté par le plus grand nombre. Des recettes pour le fonctionnement de ces nouvelles infrastructures et s'assurer d'un matériel fiable et effectif sur l'ensemble du réseau. Des recettes pour garantir également des tarifs accessibles, notamment pour les personnes aux revenus les plus modestes et notamment pour les jeunes.

C'est pourquoi nous proposons, par l'intermédiaire du vœu que nous présentons, que le Conseil de Paris et Mme la Maire qui en est la représentante, interpelle le Gouvernement afin qu'il prenne sérieusement en compte la question du déplafonnement du versement transport. Ce taux plafond de la participation des entreprises au réseau de transport public doit être relevé pour préparer efficacement le report des automobilistes vers des solutions non

polluantes. Il a déjà été relevé par 3 fois lors des 5 dernières années. Cela demeure insuffisant au regard des défis à relever sur cette question.

Ce déplafonnement nous permettrait de garantir de nouveaux moyens pour investir davantage sur le réseau et rendrait le S.T.I.F. plus indépendant vis-à-vis des recettes générées par la vente de billets qui constituent aujourd'hui sa principale ressource.

Cela permettrait au S.T.I.F., qui fixe le tarif des transports pour les usagers, de pratiquer des tarifs encore plus accessibles pour les Franciliens et d'aller vers la gratuité pour nombre de catégories de population.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

M. Christophe NAJDOVSKI a la parole.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Le vœu du groupe Communiste souligne la nécessité d'augmenter les ressources du S.T.I.F. pour faire face aux besoins accrus auxquels il sera confronté dans les prochaines années.

Ces ressources sont nécessaires pour financer l'offre nouvelle qui va être déployée avec les tronçons du métro du Grand Paris Express et autres projets d'extension du métro et de tramway, ainsi que l'amélioration de l'offre nocturne de métro que la Ville appelle de ces vœux.

Ces ressources sont également utiles pour le renouvellement du matériel roulant ferroviaire. Il pourra accélérer la transition énergétique de la flotte de bus afin de sortir du diesel, et réduire la production de gaz à effet de serre.

Il est vrai également que les hausses modérées de versements transports qui ont été décidées ces dernières années se sont accompagnés parallèlement de hausses sensibles des tarifs pour les usagers et d'une hausse des contributions des collectivités locales.

Il me semble donc logique de demander au Gouvernement d'étudier une future hausse du versement transport en Ile-de-France pour accompagner l'accroissement important de l'offre que va connaître le réseau de transport de la Région dans les prochaines années, sachant que ce développement futur du réseau va bénéficier à de nombreuses entreprises, en rappelant que les entreprises de moins de 10 salariés sont exonérées de ce versement.

C'est la raison pour laquelle nous émettons un avis favorable de l'Exécutif sur ce vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 82 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2015, 208).

Vœu déposé par le groupe UMP relatif aux cars de tourisme dans la rue Lagrange et aux abords.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 83 est relatif aux cars de tourisme dans la rue Lagrange et à ses abords.

Jean-François LEGARET, pour 2 minutes.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Je serai bref en vous priant à nouveau d'excuser Florence BERTHOUT. Mais il y a vraiment un problème, je dirais très localisé, de circulation des cars dans la rue Lagrange et ses abords.

Il est demandé qu'on prenne des dispositions. Le vœu demande que l'on interdise au plus vite la circulation des cars dans la rue Lagrange et ses abords, et que dans l'immédiat, la Maire de Paris cible ces rues dans le cadre des nouvelles opérations de contrôle des cars de tourisme et de lutte contre la fraude au stationnement.

Je vous remercie de bien vouloir apporter des réponses précises à ces questions.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - M. Christophe NAJDOVSKI a la parole.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Le secteur de la rue Lagrange se trouve à l'intérieur d'un périmètre de zone touristique.

Aucun emplacement de stationnement d'autocars de tourisme n'y est aujourd'hui matérialisé. Le stationnement et l'arrêt y sont interdits. Non loin de là, se situe la cathédrale Notre-Dame qui attire 30.000 visiteurs par jour en moyenne, avec des pointes à 50.000 visiteurs. Il est nécessaire d'organiser la mobilité de ces visiteurs, dont certains se déplacent en autocar.

Vous souhaitez, dans votre vœu, que nous interdisions la circulation des autocars dans la rue Lagrange et ses abords. Plutôt que de décréter une interdiction, nous vous proposons de trouver des solutions, ensemble, avec dans un premier temps l'organisation du stationnement et de la dépose-reprise des touristes en autocar à proximité de Notre-Dame et, dans un deuxième temps, un travail sur l'organisation de la mobilité touristique à plus long terme.

C'est l'objet, d'ailleurs, de différents groupes de travail qui ont été mis en place conjointement par la DVD et la DDEEES, si c'est bien cela. Vous serez très prochainement convié, en tant que maire d'arrondissement, à une réunion de travail avec les services, la Préfecture de police et les représentants des autocaristes afin de trouver ensemble le moyen d'organiser l'accueil des autocars dans le périmètre de Notre-Dame qui comprend donc le secteur de la rue Lagrange.

Je sais par ailleurs que la section territoriale de voirie du 5e arrondissement a déjà, sous la précédente mandature, recherché des solutions qui avaient été refusées par la mairie d'arrondissement de l'époque.

Nous proposons donc d'amender votre vœu afin de ne pas figer de position sur la circulation des autocars. Nous souhaitons également que puisse être supprimé un considérant qui dénigre la décision municipale d'augmenter les tarifs de stationnement des autocars.

Je rappelle d'ailleurs à ce sujet que vous aviez proposé une multiplication par 6 des tarifs. Cela nous paraît donc quand même un peu curieux de dénigrer cette augmentation dans la mesure où vous souhaitiez une augmentation encore plus forte.

Et nous acceptons le deuxième point relatif aux opérations de contrôle qui pourront être menées en partenariat avec la Préfecture de police, à l'image de celles réalisées la semaine dernière aux abords de la Tour Eiffel.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci. Acceptez-vous la modification, Monsieur LEGARET ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Je l'accepte.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 83 ainsi amendé, avec avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2015, V. 209).

Vœu déposé par le groupe UMP relatif au parc de stationnement de l'Université Pierre et Marie Curie (5e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 84 est relatif au parc de stationnement de l'Université Pierre et Marie Curie.

Jean-François LEGARET a la parole.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Ce qui est demandé, c'est qu'une concertation soit entamée à l'initiative de la Maire de Paris avec l'Université Pierre et Marie Curie afin de permettre l'ouverture aux automobilistes du parking de l'université à des conditions qui soient proches ou similaires aux conditions habituelles pratiquées dans les parcs de stationnement souterrains concédés par la Ville.

Il est souhaité par ailleurs qu'à cet effet la Mairie étudie la possibilité d'une D.S.P. par le biais d'un contrat de prestation de services. Voilà la question qui est assez claire, qui est posée à la suite d'un vœu qui a été déposé au Conseil du 5e arrondissement.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - M. Christophe NAJDOVSKI a la parole.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Le parc de stationnement de l'Université Pierre et Marie Curie, U.P.M.C., n'appartient pas à la Ville de Paris et il ne peut être conclu de contrat de type D.S.P. ou marché.

Votre vœu ne peut donc pas être accepté. Si l'U.P.M.C., en tant que maître d'ouvrage, souhaite optimiser financièrement ses installations, elle doit pouvoir confier la gestion de son parc de stationnement à un opérateur de stationnement en prescrivant un mode de fonctionnement en parc public. C'est ce que font d'ailleurs certains maîtres d'ouvrage publics. On peut citer la S.N.C.F., l'opéra Bastille ou encore la Maison de la Radio.

Néanmoins, une transformation en établissement recevant du public - E.R.P. - implique un coût d'investissement non négligeable lié à différentes mises aux normes. Par ailleurs, il convient de préciser, contrairement à ce qu'affirme Mme la Maire du 5e arrondissement, que la Ville de Paris possède plusieurs parcs concédés aux alentours de l'université et de l'Institut du monde arabe. On peut citer le parc Lagrange Maubert, situé 19, rue Lagrange, qui est à proximité de l'U.P.M.C., et qui va bientôt être rénové, qui dispose de places vacantes et qui offre des tarifs résidents. On peut citer le parc Maubert collège des Bernardins, situé au 39, boulevard Saint-Germain, qui est également à proximité de l'U.P.M.C., qui dispose de nombreuses places vacantes mais qui n'offre pas encore de tarifs résidents ; on y travaille. Ou encore d'autres parcs, d'autres parcs publics qui existent à proximité et c'est la raison pour laquelle nous ne donnerons pas d'avis favorable à ce vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 84 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la piétonisation du passage du Petit Cerf (17e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 85 est relatif à la piétonisation du passage du Petit Cerf, dans le 17e arrondissement.

La parole est à Geoffroy BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, il s'agit d'évoquer la piétonisation du passage Petit Cerf. Ce passage est recensé par la Direction de l'Urbanisme comme étant une voie publique, mais les véhicules y stationnent de manière sauvage et gênent le cheminement des piétons.

La configuration actuelle du passage du Petit Cerf ne contribue pas à la sécurité des lieux et à celle des habitants. Son état nécessite une réhabilitation lourde, prioritaire en raison de son caractère particulièrement sensible. Une expertise de l'assainissement du passage est en cours et les travaux de rénovation de ce réseau pourraient être entrepris dès 2016.

Je rappelle qu'un vœu en ce sens avait été déposé lors de la séance des 20 et 21 juin 2011, mais qu'il n'a pas été suivi d'effet.

Nous demandons donc, avec Jérôme DUBUS et Brigitte KUSTER, et les élus de notre groupe, que soit étudiée cette piétonisation du passage du Petit Cerf, en concertation avec les habitants et le Conseil consultatif de quartier Epinettes-Bessières.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Christophe NAJDOVSKI ?

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Le passage du Petit Cerf, qui relie l'avenue de Clichy à la rue Boulay, est situé dans la zone 30 Jonquière.

Vous n'ignorez pas, Monsieur BOULARD, en tant qu'élu du 17^e arrondissement, que l'état foncier complexe de cette voie a été un frein à sa réhabilitation. Cette voie privée, ouverte à la circulation publique, n'appartient, en effet, qu'en partie à la Ville de Paris depuis une ordonnance de 1984. Plusieurs parcelles sont intégrées à des baux emphytéotiques administratifs, dont la R.I.V.P. est titulaire. Des parkings souterrains de la R.I.V.P. sont situés en partie sous l'assiette de cette voie.

Un vœu avait été adopté lors de la séance de juin 2011, vous l'avez mentionné. Des échanges avaient donc eu lieu avec les services concernés de la DLH, de la DU et du Secrétariat général.

Deux solutions concernant l'emprise à classer dans le domaine public avait été évoquée par la DVD en 2013 :

- soit le classement d'une emprise restreinte hors surface au-dessus des sous-sols ;

- soit le classement de la totalité de l'emprise, nécessitant la modification des baux et l'établissement de conventions d'occupation du domaine public ou d'une décomposition en volumes.

Le Secrétariat général, en janvier 2014, a réaffirmé le souhait de classer l'ensemble de l'emprise du passage car, compte tenu de l'étroitesse de la voie, il n'apparaissait pas souhaitable de ne classer que la partie non touchée par les baux. Il a donc été demandé à la DLH de travailler à l'élaboration et la division en volumes, permettant le classement, afin que la DVD puisse ensuite élaborer un projet de remise en état de ce passage.

Les ouvrages d'assainissement font l'objet actuellement d'un diagnostic par la DPE, donc la Direction de la Propreté et de l'Eau, pour ensuite établir un chiffrage et un calendrier de réalisation, probablement en 2016. Les services locaux de la Direction de la Voirie et des Déplacements ont étudié un aménagement en zone de rencontre qui comprend la modernisation de l'éclairage public, pour un coût estimé à 288.000 euros. C'est un coût qui pourrait tout à fait être pris en compte dans le cadre d'un financement localisé.

J'émettrai donc un avis favorable à ce vœu, avec l'ajout d'un amendement à votre vœu, à savoir donc la mention "sous réserve d'un financement localisé".

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Monsieur BOULARD, acceptez-vous d'amender ?

M. Geoffroy BOULARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur NAJDOVSKI, merci pour ces éléments, que nous connaissions pour partie.

On va donc accepter cet amendement que vous nous proposez oralement en séance, donc avis favorable sur le projet, pour un vote unanime.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Parfait.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 85 ainsi amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2015, V. 210).

Vœu déposé par le groupe UMP relatif au respect du Code de la route par les sociétés d'enlèvement et de mise en fourrière.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 86 est relatif au respect du Code de la route par les sociétés d'enlèvement et de mise en fourrière.

Geoffroy BOULARD ?

M. Geoffroy BOULARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce n'est un secret pour personne : un véhicule est mis en fourrière à Paris toutes les 2 minutes par des sociétés d'enlèvement déléguées par la Préfecture de police.

Dans un reportage télévisé intitulé "Permis : l'Etat hors la loi", diffusé en fin d'année 2014, il a été révélé que les conducteurs de véhicules de fourrière n'étaient pas tous titulaires du permis de conduire BE exigé par le Code de la route lorsque le poids total autorisé en charge cumulé est supérieur à 4,250 tonnes.

Une République exemplaire, c'est une république qui applique la législation en vigueur pour elle-même et qui la fait appliquer pour ses compatriotes.

En l'occurrence, l'interprétation contestable du Code de la route par la Préfecture de police, pour exonérer ses délégataires chargés de l'enlèvement et la mise en fourrière, n'est pas acceptable.

Nous demandons que la Préfecture de police applique la loi et fasse contrôler systématiquement la conformité des permis détenus par le personnel de ses délégataires dans le respect des dispositions du Code de la route.

Des délégataires qui, eux, n'hésitent pas à braver certaines réglementations, sans vergogne, comme en atteste ce récit hallucinant, relaté par la presse il y a 15 jours, d'un enlèvement de voiture avec présence d'un conducteur à bord rue Saint-Charles dans le 15e.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Monsieur NAJDOVSKI ?

Alors, Monsieur le Représentant du Préfet ?

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le conseiller, je vous rassure tout d'abord : les conducteurs des grues des sociétés d'enlèvement doivent respecter le Code de la route.

S'agissant de la question de la nature du permis requis, ce sujet n'est pas nouveau. Selon une analyse constante, les services du Ministère chargé des Transports considèrent que les grutiers des sociétés d'enlèvement doivent être titulaires du permis B pour l'exercice de l'activité d'enlèvement.

En effet, les véhicules tractés par les grues visées ne sont pas considérés comme des remorques au sens du Code de la route. Par conséquent, ces véhicules n'entrent pas dans la catégorie des véhicules qui nécessitent le permis BE. En application de l'article R.221-4 du Code de la route, ce permis BE ne concerne que les véhicules dont l'élément tracté est constitué d'une remorque ou d'une semi-remorque, au sens des articles L.110-1 et 311-1 du même Code.

Cette analyse du Ministère des Transports a été rappelée, notamment dans une lettre du 10 mai 2005 par M. Gilles de ROBIEN, alors Ministre chargé des Transports, au président du Conseil national de l'automobile.

Par ailleurs, les services de police, placés sous l'autorité du Préfet de police, contrôlent systématiquement la possession et la conformité des permis de conduire des grutiers.

A cet égard, si ces derniers sont contrôlés munis de permis non valides ou ne présentent pas de permis, des demandes de mise à l'écart des opérations d'enlèvement sont immédiatement adressées à leur société, afin que ces salariés n'interviennent plus. De même, lorsque des infractions ou incivilités sont constatées, les grutiers concernés peuvent faire l'objet de mesures prévues dans le cahier des charges signé avec la société d'enlèvement ; ces mesures peuvent aller de la mise à l'écart jusqu'à l'exclusion définitive.

Ainsi, pour l'ensemble de la Capitale, le service concerné de la Préfecture de police a proposé 43 mesures de ce type en 2013 et 87 en 2014, soit une augmentation de 102 %. Par ailleurs, 34 exclusions ont été proposées en 2013 et 67 en 2014, soit une augmentation de 116 % en un an.

Je vous remercie.

(Mme Colombe BROSSEL, adjointe, remplace M. Mao PENINOU au fauteuil de la présidence).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Simplement signaler un avis favorable de l'Exécutif.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Cela valait le coup d'être précisé, n'est-ce pas, Monsieur BOULARD ?

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2015, V. 211).

Je vous en remercie.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif aux nouveaux abribus.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux nouveaux abribus.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous allons examiner les vœux n° 87, n° 88 et n° 88 bis qui ont trait aux nouveaux abribus.

Je vais donner la parole à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, pour 2 minutes, puis à Mme Maud GATEL, pour 2 minutes.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, le nouvel abri voyageurs en cours de déploiement sur l'espace public ne laisse pas les Parisiens indifférents, en particulier les usagers.

Si son design épuré et contemporain et les services numériques de proximité qu'il peut apporter méritent d'être salués, si sa modularité permet une meilleure intégration paysagère et facilite son implantation, reconnaissez, Madame la Maire, que ce nouveau modèle relègue au second plan sa mission première qui est d'abriter les usagers.

Pourtant, le cahier des charges établi pour le dialogue compétitif précisait que ce futur mobilier devait avant tout rendre le bus plus attractif, s'adapter aux attentes des passagers et assurer le confort des voyageurs.

Or, si j'en crois les retours des usagers de toutes générations, on est loin du compte. Ces nouveaux abris assurent une moins bonne protection face aux intempéries et favorisent même la circulation des courants d'air. Ce sont là des désagréments sur lesquels je vous avais alerté successivement en mars, puis en décembre 2013, en insistant sur la nécessité de maintenir une protection vitrée indispensable par temps de pluie ou par grand vent, afin de ne pas exposer les usagers aux intempéries pendant les temps d'attente des bus.

Je m'étais également étonnée du projet d'implantation de poteaux isolés, constituant de nouveaux obstacles pour les piétons, vous suggérant alors de limiter l'encombrement de l'espace public en y rattachant un réceptacle de propreté.

Enfin, lors de ces deux séances, je vous avais demandé de saisir pour avis la Commission du mobilier urbain afin de permettre à ses membres de se prononcer sur ce nouveau mobilier. Des réponses positives nous avaient bien été apportées par votre adjoint. En revanche, elles sont restées lettre morte. Résultat : nous vous demandons aujourd'hui, Madame la Maire, de modifier les abribus les plus exposés aux intempéries afin d'améliorer le confort des usagers et, pour l'avenir, de saisir la Commission du mobilier urbain de toute question se rapportant à cette thématique, en y associant notamment les usagers afin de faire mieux correspondre les futurs mobiliers aux besoins des Parisiens.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame.

Madame GATEL, la parole est à vous pour deux minutes.

Mme Maud GATEL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, les 2.000 nouveaux abris voyageurs font désormais partie de l'identité de Paris et du quotidien des usagers. Alors que leur déploiement est quasiment achevé, un premier bilan peut être tiré : leur design moderne et les nouveaux services qu'ils proposent sont bien perçus par les voyageurs.

Autant de bonnes réponses à des attentes que je qualifierais de "secondaires", car en matière de réponse aux besoins primaires, en l'occurrence être protégé du vent et de la pluie, sans polémique inutile, nous serons tous d'accord, je pense, pour dire qu'il existe une forte insatisfaction.

Il convient de chercher d'autres explications à ces réserves que le seul conservatisme, dont Marc AUREL, le designer de la S.O.P.A.C.T., a affublé avec un certain mépris les voyageurs.

Au moment de la passation du marché, ma collègue Claire de CLERMONT-TONNERRE l'a rappelé, la Commission du mobilier urbain n'avait pas été saisie et aucune consultation des associations d'usagers n'avait été organisée. C'est dommage car cela aurait sans doute permis d'appréhender les lacunes du dispositif avant son déploiement. Mais le marché ayant été passé pour 15 ans, il n'est pas trop tard pour améliorer les abris voyageurs et rappeler à la S.O.P.A.C.T. ses obligations élémentaires inscrites dans le cahier des charges du marché. C'était l'objet de notre vœu.

L'Exécutif s'est saisi de cette question à travers le dépôt d'un vœu bis. Je vous en remercie, mais je regrette le caractère peu contraignant de la rédaction de ce vœu. Je souhaiterais dès lors que M. NAJDOVSKI précise que les aménagements nécessaires devront être mis en œuvre, et pas simplement "si possible", et pris en charge financièrement par la S.O.P.A.C.T.

Le vœu de l'Exécutif évoque les questions d'aménagement des équipements ainsi que le besoin de renforcer l'information aux voyageurs. Ce sont deux éléments que nous demandions également dans notre vœu.

J'ajoute que nous souhaitons que le caractère écologique de ces nouveaux équipements soit renforcé, notamment à travers le déploiement de davantage de toits végétalisés et l'installation de panneaux solaires.

Si M. NAJDOVSKI nous donne des garanties sur ces deux demandes, naturellement, nous retirerons notre vœu et nous voterons en faveur du vœu bis.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame.

Pour vous répondre, la parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Le déploiement des nouveaux abris voyageurs à Paris est actuellement avancé aux trois-quarts. Ces 2.000 nouveaux abris sont installés pour le compte de la Ville par la société S.O.P.A.C.T., filiale de J.-C DECAUX, après passation d'un marché intervenu en 2013.

Certaines critiques ont été exprimées depuis quelques semaines par des usagers, notamment l'association des usagers de transport, l'A.U.T. Elles portent principalement sur la protection contre les intempéries et sur la lisibilité de l'information pour les usagers des bus. Ces critiques sont légitimes. Elles ne doivent pas, pour autant, occulter d'autres avancées, ainsi que de nouveaux services qui ont été apportés par ces équipements.

On peut citer, par exemple : un encombrement moindre sur les trottoirs qui a permis d'implanter 200 abris supplémentaires à la place de simples poteaux qui existaient auparavant, une diminution de 30 % de la consommation énergétique, une configuration qui facilite l'accès aux personnes à mobilité réduite et aux personnes en situation de handicap enrichie par une annonce vocale à la demande pour les non-voyants, un totem visible qui permet de mieux repérer le point d'arrêt et le temps d'attente, des plans de quartier au bénéfice de l'ensemble des usagers et des usagers de l'espace public. On peut citer aussi des fiches USB pour recharger un téléphone mobile.

Pour apporter une réponse rapide et concrète aux imperfections et défauts qui ont été signalés, plusieurs améliorations sont déjà à l'étude par la S.O.P.A.C.T. à la demande de la Ville. Tout d'abord, la mise en place de vitres supplémentaires à l'arrière des abris restant à installer et une analyse sur ceux déjà installés lorsque c'est justifié, afin d'améliorer la protection contre les intempéries, sans pour autant dégrader l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Ce sont 700 abris qui sont potentiellement concernés.

Il faut savoir que l'ouverture réalisée à l'arrière des abris a été faite précisément pour permettre une meilleure accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Nous apportons d'autres améliorations, comme le test d'un film antireflet collé sur les écrans d'informations dynamiques, ou encore des plans d'informations supplémentaires au niveau de certains arrêts.

C'est la raison pour laquelle nous proposons un vœu de l'Exécutif qui complète les attentes exprimées par les vœux des groupes UDI-MODEM et UMP, qui est plus équilibré dans son expression entre avantages et inconvénients de ces nouveaux abris.

Le vœu de l'Exécutif souligne également les actions déjà engagées par la Ville auprès de la S.O.P.A.C.T. pour améliorer ce nouveau mobilier urbain et prévoit que les résultats des études de la S.O.P.A.C.T. soient présentés aux associations d'usagers.

Je vous propose donc d'adopter ce vœu de l'Exécutif. Je propose aux groupes UDI-MODEM et UMP de retirer leur vœu respectif.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Ce vœu est-il retiré, Madame de CLERMONT-TONNERRE ?

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Je remercie M. NAJDOVSKI pour ce vœu bis. Néanmoins, il ne répond qu'à la moitié de notre vœu puisque le point portant sur la Commission du mobilier urbain n'est toujours pas traité dans votre réponse.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - D'accord. Il est donc maintenu.

Madame GATEL, j'imagine que la réponse est la même ?

Mme Maud GATEL. - La réponse est la même puisque je n'ai pas eu de réponse à mes deux questions.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 87 du groupe UMP avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 88 du groupe UDI-MODEM avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 88 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2015, V. 212).

Je vous en remercie.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif aux moyens de sécurité et de propreté renforcés dans le secteur Haussmann.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous passons au vœu n° 89 relatif aux moyens de sécurité et de propreté renforcés dans le secteur Haussmann.

C'est M. Jean-Baptiste de FROMENT qui le présente en deux minutes.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce vœu est une simple question d'égalité.

Vous savez que les Champs-Élysées disposent depuis 2014 d'une brigade spécialisée de terrain pour répondre aux besoins spécifiques de cette zone très touristique. Les Champs-Élysées ont également bénéficié d'une société de nettoyage privée l'après-midi, qui permet de répondre au problème de propreté.

Nous avons d'un autre côté le quartier des Halles qui s'est vu doter d'une B.S.T. le 22 avril dernier, afin d'anticiper la réouverture complète du forum en fin d'année.

Nous considérons que le secteur Haussmann a des caractéristiques qui sont tout à fait comparables à la fois aux Halles et aux Champs-Élysées. Pourtant, le 9^e arrondissement, avec les moyens propres de l'arrondissement, doit faire face à des enjeux de sécurité et de propreté qui sont exceptionnels.

Cette question va prendre une ampleur nouvelle avec la création probable - que l'Exécutif municipal ne souhaite pas, mais qui va arriver - d'une zone touristique internationale qui va conduire à une ouverture dominicale de ce secteur très fréquenté. C'est pourquoi nous considérons qu'il faut, assez rapidement, mettre en œuvre des moyens renforcés en termes de propreté et de sécurité, comme c'est le cas sur les Champs-Élysées et sur le Forum des Halles.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à M. Mao PENINOU.

M. Mao PENINOU, adjoint. - Je vais me contenter de répondre sur le volet propreté. Je laisserai M. le Représentant du Préfet de police compléter sur les aspects de sécurité.

Le secteur dont vous parlez - Opéra, Chaussée d'Antin, Haussmann - dispose déjà de moyens, il faut bien le dire, conséquents, puisqu'il est balayé sept jours sur sept, lavé trois fois par semaine et que les corbeilles de rue y sont collectées cinq fois par jour par nos services, à un rythme que de nombreux quartiers lui envieraient.

Dans le cadre de la révision du plan de propreté de l'arrondissement, la mairie du 9^e, et notamment la maire du 9^e, a fait le choix de changer les priorités de nettoyage l'après-midi, choix tout à fait légitime. L'équipe de l'après-midi n'est plus affectée sur le quartier des grands magasins - Opéra, mais sur d'autres quartiers, notamment à l'Est de l'arrondissement. Je crois d'ailleurs qu'elle a abondamment communiqué à ce propos auprès de ses administrés, ce qui là encore est tout à fait légitime.

Ceci dit, il ne revient pas, à partir de choix de priorités faits par les maires d'arrondissement, à l'Exécutif parisien de dire : "en conséquence, on va compléter". Il y a une répartition parisienne et nous la respectons.

Par ailleurs, à ma connaissance, la transformation du quartier des grands magasins en zone touristique internationale reste, à cette date, tout à fait hypothétique. La loi n'est pas adoptée définitivement et le choix des quartiers désignés ainsi n'est pas non plus arrêté.

C'est pourquoi, pour ma part, j'y donnerai un avis défavorable.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur PENINOU.

Monsieur le Représentant du Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Conseiller, le secteur des grands magasins est une des priorités de la Préfecture de police en faveur de la sécurité des touristes. Le Préfet de police, le Procureur de la République et Mme l'adjointe à la Maire

chargée de la sécurité ont présenté, le 21 mai dernier, le plan d'action pour cette saison touristique. La mise en place d'un tel plan remonte à l'été 2013.

Lors de cette présentation, le Préfet de police a mis en avant les résultats positifs obtenus, comme la baisse de 10 % des vols avec violence en 2014. Dans ce cadre général, le secteur des grands magasins est une des pièces essentielles de ce dispositif. Il bénéficiera des mesures adoptées pour 2015 dans le cadre de ce plan que je ne rappelle pas.

Au-delà du plan de sécurité des touristes, plusieurs actions seront menées spécifiquement sur ce secteur : tout d'abord, un renforcement de la présence policière au niveau des commerces de la rue Scribe et de la rue Halévy, situées de part et d'autre de l'Opéra, pour lutter contre une délinquance majoritairement commise par des personnes venant d'Europe de l'Est. Ainsi, un point de visibilité, de rencontre et de dissuasion, c'est-à-dire, une présence prolongée des policiers, a été mise en œuvre dans la rue Scribe afin de sécuriser le terminal de la navette Roissybus emprunté par de nombreux touristes.

La mobilisation des renforts complète l'action des policiers du 9^e arrondissement. Ainsi, depuis le 4 mars 2015, les policiers de la Brigade anti-criminalité sont renforcés par la Compagnie de sécurisation et d'intervention, qui assure une surveillance quotidienne du secteur. Au cours des mois de février et de mars 2015, dans ce secteur, 27 opérations ont été menées par la B.A.C., qui ont donné lieu à 78 contrôles et à 25 interpellations. Enfin, l'utilisation des 10 caméras du P.V.P.P. sur les 51 dont bénéficie le 9^e permet de réaliser des vidéo-patrouilles dans le secteur Opéra - Grands Magasins.

Ces actions portent leurs fruits. Sur ce secteur au cours du premier trimestre 2015, les vols à la tire ont diminué de 30 %. La diminution de 60 % des vols avec violence illustre également cette évolution positive.

Concernant le projet de zone touristique internationale dans le quartier Opéra - Chaussée d'Antin - Haussmann, des travaux sont en cours pour étudier l'adaptation du dispositif policier en matière de sécurité, si cette zone était confirmée. Lors de son audition par la Mission d'étude et d'information sur ce sujet, le Préfet de police avait indiqué que le mode d'organisation de la police nationale était de nature à absorber sans difficulté majeure les besoins que pourrait créer cette future zone en termes de sécurité.

Néanmoins, à ce stade, le comité Haussmann n'est pas en mesure d'indiquer les enseignes qui ouvriront le soir et les dimanches, car le texte, comme l'a rappelé M. PENINO, créant les zones touristiques internationales n'est pas encore finalisé et que les magasins concernés doivent obtenir préalablement l'accord des partenaires sociaux.

Le Préfet de police aura l'occasion prochainement de s'exprimer sur l'adaptation du dispositif de police boulevard Haussmann quand la réflexion en cours sera achevée.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 89 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif au stationnement des agents de la Propreté.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Monsieur de FROMENT, c'est encore à vous pour le vœu n° 90 relatif au stationnement des agents de la propreté.

Je vous donne la parole, pour deux minutes.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Merci, Madame la Maire.

Ce vœu a pour origine le fait que, comme vous le savez, les agents de propreté qui travaillent tous les jours, y compris les dimanches et les jours fériés, effectuent leurs trajets domicile-travail à des heures très matinales, et que ces trajets ne peuvent être assurés par les transports en commun, et que pour eux, la voiture individuelle demeure bien souvent la seule solution.

Vous aviez déjà pris un engagement en juillet 2014 sur le stationnement des agents de propreté, et vous vous étiez engagés à trouver une solution individuelle pour les agents concernés, notamment par la location de places de stationnement souterrain. Nous vous avons ainsi envoyé une liste d'agents concernés par ces difficultés de stationnement. Nous souhaiterions aujourd'hui savoir si des places de stationnement supplémentaires seront effectivement louées par la DPE pour répondre à ces difficultés individuelles, qui sont réelles et sérieuses.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à M. Mao PENINOU.

M. Mao PENINOU, adjoint. - Effectivement, nous sommes dans les suites du vœu de juillet 2014.

Je vous rappelle d'abord les principes : la Ville privilégie le recours aux transports publics pour le trajet domicile-travail des personnels municipaux dans le cadre du plan de déplacement de l'administration parisienne. La DPE s'efforce, dans ce cadre, d'affecter les agents dans les directions dans lesquelles ils peuvent arriver à 6 heures, compte tenu de leur domicile et de l'offre de transports publics : affectation ciblée des nouveaux embauchés et procédure du droit à mutation pour rapprochement de domicile.

Pour autant, la DPE s'efforce de proposer des places de stationnement aux agents qui commencent leur travail à 5 heures 30, c'est-à-dire les ateliers engins, et qui ne peuvent arriver sur leur lieu de travail par les transports en commun. Pour avoir une idée, environ 300 agents du S.T.P.P. commencent à 5 heures 30. 150 places de parking sont louées par la DPE pour eux, puisque bien entendu, comme vous le savez, ils ne travaillent pas tous tous les jours en même temps.

Cette démarche de longue haleine est menée au cas par cas en fonction des opportunités dans les parcs de stationnement des bailleurs sociaux ou d'établissements municipaux, tel que le C.A.S.-V.P. Or, il se trouve que les agents du 9e arrondissement ne commencent pas à 5 heures 30.

S'agissant des agents venant travailler le dimanche, le jour où il y a moins de transports en commun, étant donc amenés à utiliser leur véhicule personnel, je souhaite vous rappeler que le stationnement est gratuit le dimanche à Paris et donc, ne devrait normalement pas leur poser ce type de problème.

Vous nous avez fourni une liste de 61 agents. Il s'agit de l'ensemble des agents du 9e arrondissement travaillant le dimanche. Je comprends tout à fait que vous ayez pu la transmettre, mais nous considérons que nous n'avons pas besoin de louer de places de parking puisque le stationnement est gratuit le dimanche.

Merci. C'est donc un avis défavorable.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 90 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Merci.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au tri sélectif des particuliers.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Le vœu n° 91 est relatif au tri sélectif des particuliers.

C'est Mme JÉGO qui intervient.

Mme Ann-Katrin JÉGO. - Merci, Madame la Maire.

Le vœu que j'ai l'honneur de présenter à notre Assemblée part d'une observation pratique et du constat simple de la réalité qui se joue chaque jour dans nos cuisines.

Au moment de choisir entre une poubelle ou une autre, à cet instant fatidique où le tri sélectif prend toute sa dimension, un grain de sable, un doute peut très vite enrayer un mécanisme pourtant bien huilé. Cet emballage en polystyrène, ai-je le droit de l'orienter vers le bac jaune ? Ce magazine sous film plastique est-il destiné à rejoindre le journal de la veille ou doit-il prendre la direction de la poubelle verte ?

Tout se joue donc en quelques secondes dans la cuisine et les erreurs de tri ne se rattrapent pas dans le local à poubelle. C'est pourquoi, forte de cette expérience et, je l'avoue également, de l'observation quasi-quotidienne de l'adolescent dans ses pratiques, je vous propose une distribution massive d'étiquettes autocollantes offertes aux Parisiens leur permettant de sticker leurs poubelles pour rappeler, comme cela est fait sur les containers, la liste des produits autorisés.

Qui d'entre nous ne s'est sérieusement jamais posé la question : "Et cela, je le mets où ?" et, faute d'une réponse rapide, l'a envoyé dans la première poubelle venue avec un chouia de mauvaise conscience ? Parce que l'amélioration du recyclage repose aussi sur des pratiques simples, je vous propose de retenir cette suggestion, d'autant plus utile que de nombreux Parisiens, venus d'autres départements ont du mal à comprendre, et donc à mémoriser, les différences qui peuvent exister d'un territoire à l'autre sur les modalités de tri, renforçant encore les risques d'erreur et leurs conséquences sur les performances municipales en matière de recyclage.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame.

Pour vous répondre, Monsieur PENINOU.

M. Mao PENINOU, adjoint. - Madame JÉGO, ma réponse va être courte et simple.

D'abord, vous avez entièrement raison sur le constat, nous le partageons.

La qualité du tri à Paris n'est de toute évidence pas optimale, la quantité non plus n'est pas satisfaisante, alors même que les Parisiennes et les Parisiens se sont prononcés en faveur du tri, lors du budget participatif, et que de manière générale les Français, lors de la dernière enquête de la Fondation Jean-Jaurès sur la citoyenneté placent le tri en deuxième parmi les dix gestes citoyens. C'est vous dire l'importance que nos concitoyens y attachent.

Evidemment, nous n'avons pas attendu ces études pour essayer d'avancer sur ce sujet.

Par exemple, les ambassadeurs du tri, l'actualisation des informations sur les gestes de tri, etc. Mais au-delà de cela, il faut que l'on avance beaucoup plus. Le bon tri, pour être simple, doit apporter de la proximité et de la visibilité, et le geste lui-même doit être connu et donc, avoir un minimum de filière en tant que telle.

Nous concevons dans le cadre du plan de relance du tri, en lien avec "Éco-Emballages", une vaste campagne qui se déploiera dès le second semestre 2015, une campagne pour accompagner le renforcement des moyens mis à disposition des Parisiennes et des Parisiens.

Vous voyez donc que l'action de l'Exécutif rejoint tout à fait votre vœu.

C'est pourquoi, comme je l'avais fait d'ailleurs pour un autre vœu de votre groupe lors du dernier Conseil de Paris, puisque nos esprits se rencontrent, je vous proposerai soit de retirer votre vœu, puisque nous le mettons déjà en place, sinon, en signe positif, je vous donnerai un avis favorable.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je me retourne vers vous pour vous demander ce que vous faites, Madame JÉGO.

Mme Ann-Katrin JÉGO. - Je prends l'avis favorable.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Alors on va le voter.

J'avoue une toute petite minute d'inattention, je vous l'accorde.

Donc on va le voter, avec un avis favorable de l'Exécutif, qui n'était pas du tout indiqué, mais vous voyez comme l'évolution de la journée sert.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce vœu.

Qui est pour ? Tout le monde.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. Bravo. (2015, V. 213).

2015 SG 48 - Convention de financement relative au programme "100 Villes Résilientes" ("100 Resilient Cities") avec "Rockefeller Philanthropy Advisor Inc".

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous allons examiner le projet de délibération SG 48, convention de financement relatif au programme "100 Villes Résilientes" avec la "Rockefeller Philanthropy Advisor".

La parole est à M. Jérôme GLEIZES pour cinq minutes maximum.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, c'est avec beaucoup d'attention que le groupe Ecologiste va suivre ce programme "100 Villes Résilientes" auquel la Ville adhère aujourd'hui.

Ce projet de délibération est le bienvenu et ce d'autant plus que ce programme est loin d'être anecdotique. La Ville de Paris prend des engagements forts avec, pour corollaire, une obligation de résultat.

A titre d'exemple, il s'agit :

- de suivre l'administration parisienne, la stratégie de résilience globale dans l'ensemble des missions de la Ville ;

- de contribuer au réseau de "100 Villes Résilientes", notamment en partageant les expériences, les connaissances et les pratiques, et en créant des stratégies de résilience auprès des villes non membres de "100 VR" intéressées par ces démarches ;

- de désigner parmi ses cadres une personne qui coordonnera la stratégie de résilience en lien avec l'administration de la Ville, ou encore de fournir des rapports semi-annuels qui seront soumis au Conseil de Paris.

Je suis convaincu que l'inscription de la Ville à ce programme peut nous permettre de créer, d'organiser de mettre en œuvre une stratégie de résilience efficiente.

C'est quoi la résilience ? La résilience des territoires est aujourd'hui un concept essentiel pour le devenir de nos villes. A l'origine, il s'agit d'une notion de physique des matériaux, la capacité de reprendre une forme initiale après un choc ou une déformation.

En écologie, la notion est utilisée à partir des années 70 où elle désigne la capacité d'un écosystème à se régénérer après un choc, par exemple un littoral après une marée noire.

C'est Rob HOPKINS qui popularisera ce concept, en écologie urbaine, comme concept central des villes en transition.

La première mise en application est initiée en 2006 dans la Ville de Totnes au Royaume-Uni. Depuis le mouvement est devenu international et compte plus de 479 initiatives officielles.

La résilience est la capacité d'une ville à résister à un choc.

Pour Rob HOPKINS, parmi les principaux chocs, il y a le choc énergétique, plus précisément le choc lié au Pic de Hubbert, c'est-à-dire le pic d'extraction du pétrole, ce moment où la production arrive à son maximum avant de décroître.

Une ville résiliente est une ville capable de sortir de la dépendance des énergies fossiles qui s'épuisent inéluctablement, car nous les consommons plus rapidement qu'elles n'ont le temps de se régénérer.

Il y a aussi le choc climatique. Depuis le dernier rapport du GIEC, nous savons aujourd'hui que nos villes seront obligées de s'adapter au changement climatique, car nos Etats ont été incapables de prolonger les accords de Kyoto, et la COP 21 à venir n'aura qu'un objectif d'atténuation des effets des changements climatiques.

En corollaire à ce changement de climat, il y a le choc alimentaire. L'agriculture urbaine n'est pas qu'une mode, c'est aussi une nécessité, et pour une ville comme Paris, c'est aussi assurer ses approvisionnements, notamment avec sa périphérie directe, les terres agricoles franciliennes.

Mais aussi par rapport au débat d'hier sur les villes intelligentes. Il y a trois formes de résilience sur lesquelles j'insisterai.

Je vais commencer par la moins connue : la tempête solaire.

Dans nos mondes hyper-connectés, la coupure électrique devient une abstraction de l'esprit. La ville intelligente fonctionne avec une technicité qui nous apparaît abondante. Et pourtant, une tempête solaire peut entraîner une panne électrique, qui grillera nombre de nos appareils électroniques.

Vous allez me dire que c'est encore une peur irraisonnée.

Pourtant, le Québec a subi une panne générale, en 1989, de faible ampleur, et plusieurs fois notre planète a évité ces chocs exceptionnels.

Mais je vous rassure, les satellites militaires nous préviendraient d'une telle tempête qui mettrait quelques jours avant de nous atteindre, et personne ne restera bloqué dans un ascenseur.

Mais nous serons aussi bloqués durablement que lors d'une crue centennale.

La deuxième résilience, c'est la résilience technologique.

Il vaut mieux privilégier ce que l'ingénieur français Philippe BIHOUIX a popularisé en France, les "lowtech". La "hightech" offre l'illusion qu'une solution technologique existe à tout problème et que celle-ci nécessite un degré croissant de technologie. Pourtant un détail, a priori mineur, peut provoquer des conséquences majeures, comme un petit joint à l'origine de l'explosion de la navette Challenger en 1986. Une petite variation de température provoqua, de fait, la mort de sept personnes et l'arrêt prolongé du programme spatial.

La troisième résilience est celle qui consiste à éviter l'effet rebond, celui-ci étant la conséquence du fait de privilégier les hautes technologies par rapport aux autres technologies résilientes. En effet, les hautes technologies ont besoin de matières premières et notamment de métaux rares.

Les métaux dits rares sont une composante essentielle de nos smartphones et autres technologies dont la ville intelligente raffole. Mais leur extraction est coûteuse et ils se raréfient.

Même en optimisant leur utilisation, nous risquons d'être confrontés à un effet rebond, c'est-à-dire à une augmentation de leur volume de consommation, qui excédera la réfection de ceux-ci.

Pour terminer, la ville intelligente non résiliente peut devenir un enfer. Il faut s'y préparer aussi.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Célia BLAUDEL.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Simplement, pour vous dire que c'est un projet de délibération extrêmement intéressant que j'ai le plaisir de co-rapporter avec vous, Madame la Maire, et Patrick KLUGMAN.

Ce programme des "100 Villes Résilientes" est un programme qui a été lancé en 2013 par la Fondation "Rockefeller" et qui vise effectivement à soutenir cent villes dans le monde qui sont prêtes à renforcer leur résilience face aux défis sociaux, économiques, physiques auxquels elles sont confrontées.

Ce projet de délibération vient concrétiser ce partenariat. Un partenariat extrêmement intéressant puisque la Ville de Paris bénéficiera d'une subvention pour un poste de responsable en chef de la résilience pendant deux ans, d'une mise à disposition d'experts et de l'accès, comme l'a dit Jérôme GLEIZES, à une plate-forme d'échanges techniques, de savoir-faire et à un réseau de villes.

Cette notion de résilience a pu notamment être abordée hier dans nos débats sur la ville intelligente. Je ne reviendrai pas sur l'ensemble des définitions données par Jérôme GLEIZES mais il s'agit en effet - dans un contexte où les villes sont exposées à des tensions croissantes, qu'elles soient d'ordre urbanistique, climatique, démographique ou encore social, puisque ce sont des sujets que malheureusement notre Ville a connu en ce début

d'année -, de construire des stratégies locales pour faire face au mieux aux chocs et aux risques qui pèsent sur notre Ville et ce, dans une démarche d'anticipation et de construction de la ville durable.

C'est un travail que nous avons déjà engagé à travers la stratégie d'adaptation de la Ville, que j'aurai le plaisir de présenter en septembre prochain.

En tous les cas, je me réjouis de ce partenariat à venir et je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Absolument, applaudissements justifiés, et pour l'oratrice et pour le projet de délibération.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 48.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, SG 48).

Merci beaucoup.

2015 DVD 154 - "Rendre la rue aux enfants" - Exonération de redevance d'occupation du domaine public pour les associations à but non lucratif.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous allons examiner le projet de délibération DVD 154 "Rendre la rue aux enfants", et je vais donner la parole à Aurélie SOLANS pour 5 minutes maximum. C'est Christophe NAJDOVSKI qui répondra.

Mme Aurélie SOLANS. - Madame la Maire, chers collègues, nous assistons depuis plusieurs décennies à une réelle prédominance de la culture automobile.

De fait, nous initions nos enfants, très jeunes, au trafic motorisé. La voiture devient une norme sociale à atteindre. D'ailleurs, de nombreuses publicités de l'industrie automobile cherchent à créer un lien émotionnel avec leurs produits et avec un certain succès, il faut bien l'admettre, dans la mesure où un nombre prédominant, 66 % de jouets en lien avec le trafic motorisé sont présents dans les chambres d'enfants.

En outre, nous avons assisté aussi à une véritable...

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Pardon de vous interrompre, et peut-être nous nous trompons, mais êtes-vous bien sûr d'intervenir sur le DVD 154 : "Rendre la rue aux enfants" ?

Mme Aurélie SOLANS. - Oui.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - D'accord. Nous avons eu un petit moment de doute collectif. Pardon.

Mme Aurélie SOLANS. - Je me suis dit que j'avais loupé un épisode !

Il y a bien un lien avec "la rue aux enfants", puisque je suis en train de parler du trafic automobile.

Et donc, je disais que nous avons assisté à une véritable désintégration du rôle social de la rue. La rue n'est plus, n'est pas un espace d'échanges, de rencontres, de convivialité, mais souvent un espace dangereux dévolu à la circulation automobile. Quel appauvrissement !

Alors comment inverser cette tendance ? Nous avons des leviers.

C'est en favorisant la construction d'habitudes de transport des jeunes enfants et de leurs parents dès la naissance et jusqu'à la maternelle, aux moments de leur vie où les comportements se forment.

C'est en proposant une autre culture de la mobilité au travers de l'environnement proche des enfants : jouets, livres, acteurs de l'éducation, rues résidentielles, événements divers.

Et c'est là que le principe de la rue aux enfants prend tout son sens.

Son principe est tout à la fois simple et ambitieux : il repose sur le même modèle que celui des jardins partagés. A la demande d'une association, une portion de rue est confiée à un acteur local sur des plages horaires de son choix pour y mener des activités de son choix également. La rue est ainsi libérée de la circulation automobile et rendue à d'autres usages.

Les messages politiques portés par des associations engagées depuis des années, telle "Cafézoïde" depuis plus de dix ans, on en vient aujourd'hui à des projets qui, j'en suis convaincue, essaieront sur tout le territoire parisien.

Il est bien évident que tous ces projets de "Rue aux enfants" vont reposer sur la mobilisation des habitants et des porteurs de projet. Ils ne peuvent se décréter que du haut vers le bas.

En tant qu'élus, nous nous devons d'accompagner la mobilisation citoyenne sans trop l'encadrer, car le succès de ces "Rues aux enfants", réclamées dans le cadre de la première édition du budget participatif et votées par près de 13.000 Parisiens, en dépend. Et c'est important de le garder à l'esprit.

Nous pouvons ouvrir des rues aux enfants de la façon la plus souple possible. Ne nous fermons pas à des ouvertures. Créons une ouverture des possibles pour les enfants et leurs familles. Laissons les usages émerger sans vouloir leur donner forcément une direction précise.

Dans une ville dense, dans des quartiers déficitaires en espaces verts, offrir des rues, habituellement utilisées et occupées par la circulation motorisée à des usages doux et sécurisés, peut réellement modifier, nous l'espérons, l'approche du partage des espaces publics où l'omniprésence automobile cède la place à la spontanéité des piétons petits et grands.

Cela peut être également l'occasion d'offrir de belles opportunités d'apprentissage en développant une approche culturelle sur les circulations actives dans le long terme. On peut apprendre à faire du vélo, par exemple, ce qui n'est pas si simple dans un milieu circulé en permanence.

Sachons recréer ensemble une vie locale, conviviale et apaisée dans nos quartiers.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Monsieur NAJDOVSKI, après ce beau plaidoyer pour la "Rue aux enfants".

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je remercie Aurélie SOLANS pour son intervention, qui vient d'ailleurs en écho avec les débats que l'on a eus tout à l'heure, par exemple, sur la question des zones 30 et de la question du rapport à l'espace public et de la place que peuvent avoir aussi les enfants dans l'espace public.

Je co-rapporte, d'ailleurs, ce projet de délibération avec Pauline VÉRON puisque c'est l'un des projets qui a été choisi au titre du budget participatif l'an dernier, en 2014.

Donc, il s'agit, avec "La rue aux enfants", de travailler tout simplement sur un principe simple : c'est d'équiper des rues ou des morceaux de rues, dans chaque arrondissement, de façon à pouvoir les fermer à la circulation automobile et offrir ainsi l'espace de la chaussée à des occupations laissées à l'imagination des habitants, et notamment des enfants, et ce, en toute sécurité.

Le projet de délibération qui vous est ici proposé est une étape, certes administrative mais néanmoins importante puisqu'il s'agit d'offrir, en quelque sorte, la boîte à outils des "rues aux enfants". Signées par les porteurs de projets et les mairies d'arrondissement, les conventions d'occupation du domaine public dédiées à ces projets de rue sont le cadre juridique et réglementaire pour que ces projets puissent exister sur l'espace public parisien en toute sécurité.

Comme pour tout projet reposant sur la mobilisation citoyenne, nous avons souhaité une grande liberté dans le choix des plages horaires concernées, des activités menées, que ce choix soit offert aux porteurs de projets. Ainsi, la rue est rendue aux citoyens pour un temps donné. A eux d'y inventer un mode d'occupation qui réponde à leurs attentes et à leurs besoins.

Les acteurs potentiels sont multiples : il y a les associations locales, bien sûr, mais aussi les associations sportives, les écoles. Les portions concernées font également l'objet d'un arrêté préfectoral spécifiant le caractère piétonnier temporaire de la voie.

Je profite d'ailleurs de cette occasion qui m'est donnée pour remercier la Préfecture de police pour son écoute attentive et bienveillante pour ces projets d'un nouveau genre.

Le budget dédié à ces rues est de 1,5 million d'euros. Il pourra être consacré à la fois au mobilier pour sécuriser les rues - je pense à des barrières amovibles, par exemple - ou bien pour profiter de la rue : cela peut être des chaises et des tables, mais aussi des marquages au sol, l'achat de jeux pour les porteurs de projets ou pour répondre aux besoins exprimés localement.

Comme l'a noté Aurélie SOLANS, la réussite des rues aux enfants repose sur l'initiative et sur la mobilisation et la participation citoyenne. C'est une opportunité pour les habitants de porter et d'organiser un projet favorisant l'appropriation de l'espace public et la vie locale.

Comme vous le savez tous, on ne décrète pas des projets citoyens, on ne peut et on ne doit, en tant que collectivité, que les accompagner, ce qui prend un peu de temps pour construire des projets solides.

Je remercie ici les maires d'arrondissement qui sont des acteurs clés dans ce processus de co-construction et qui, pour la plus part, travaillent activement à la mise en place de ces projets d'un genre nouveau.

Nous avons d'ailleurs bon espoir d'inaugurer les premières "rues aux enfants" dans les prochaines semaines et, en attendant, je vous encourage à faire un tour dès ce dimanche 31 mai dans ce 19^e arrondissement, où l'association "Cafézoïde" tient sa traditionnelle "Rue aux enfants", qui a lieu une fois par an sur les quais de la Loire, maintenant depuis onze ans.

"La rue aux enfants", ce sont des projets locaux qui ont une symbolique forte, comme l'a rappelé notre collègue Aurélie SOLANS. La Ville, qui s'est longtemps adaptée à l'automobile, eh bien, nous souhaitons aujourd'hui qu'elle soit une ville partagée.

Ce type de projet, tout comme la multiplication des opérations "Paris Respire", la reconquête des berges de Seine, dont nous avons débattu ce matin, ou encore "La journée sans voitures" prévue le 27 septembre, peuvent modifier la perception de nos rues, dont le rôle social s'est grandement appauvri lors des décennies du tout-automobile.

Donc, nous continuerons à porter tous les projets qui permettent de redonner une juste place aux piétons dans l'espace public.

Le projet, qui vous est ici soumis, est une pierre de plus à cet édifice, très attendu par les Parisiennes et les Parisiens.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 154.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. Je vous en remercie. (2015, DVD 154).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, nous allons suspendre la séance jusqu'à demain 9 heures. Je vous donne rendez-vous pour le débat organisé sur Roland Garros.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le mercredi 27 mai 2015 à dix-neuf heures cinquante minutes, est reprise le jeudi 28 mai 2015 à neuf heures, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance est ouverte.

Etude complémentaire concernant l'extension de Roland Garros.

Vœux déposés par le GEP relatif à l'extension du stade Roland Garros.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous démarrons notre séance avec un débat organisé sur l'étude complémentaire concernant l'extension de Roland Garros. La commission d'organisation a souhaité qu'il y ait un débat organisé et donc nous allons le démarrer.

Je rappelle que cette étude est une étude qui avait été demandée, sur laquelle bien sûr j'ai accepté qu'il puisse y avoir encore une étude sur un projet alternatif, qui avait déjà été d'ailleurs étudié. Le débat que nous avons ce matin n'est pas lié à une quelconque décision du Conseil de Paris sur le sujet. Il donne lieu à des vœux, ou à un vœu, mais il ne se rapporte à aucun projet de délibération.

C'est un débat tout à fait intéressant et essentiel, mais qui ne relève pas, en ce qui concerne son impact, de décisions relevant de notre Conseil.

Mais le débat est bien sûr ouvert et je donne la parole à M. le Maire du 16^e arrondissement, Claude GOASGUEN, pour l'UMP.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16^e arrondissement. - Mes chers collègues, ce matin j'ai une grave nouvelle à vous annoncer, mais très grave. Non, ce n'est pas le budget, non. Le budget ce n'est rien. Non, il n'y a pas eu d'attentats terroristes, non. C'est beaucoup plus grave que cela. Comme le dit la presse : "qui veut la peau de Roland Garros ?" La France entière attend ce résultat, ce résultat dramatique. Toute la France ne parle que de cela. Il faut être un peu sérieux quand même !

Comme l'a dit Mme HIDALGO, en fait, ce débat n'est pas un débat. Il ne sert à rien. Je me demande d'ailleurs pourquoi il se tient à vrai dire. Mais enfin, on va y participer. Ne pavoisez pas trop tôt. Vous aurez des mauvaises surprises probablement cet hiver.

Alors qui veut la peau de Roland Garros ? Je voudrais dire une chose, si Roland Garros est à Paris, est maintenu à Paris - parce que Roland Garros restera à Paris - c'est parce que votre prédécesseur, vous-même d'ailleurs, et moi-même, avec l'adjoint au sport de l'époque que je salue, qui s'appelait M. VUILLERMOZ, à un moment où l'adjoint au sport d'aujourd'hui, M. MARTINS était totalement contre le fait que Roland Garros reste à Paris, eh bien, nous avons été un certain nombre à dire : oui Roland Garros restera à Paris.

C'est bien acquis, que les journalistes qui ne sont pas là, bien entendu, se rassurent, Roland Garros ne partira pas.

Cela étant, on a eu une discussion, parce qu'il y a eu de nombreuses réserves sur Roland Garros, que nous avons surmontées plus ou moins bien. Deux Ministres de l'environnement successifs Mme KOSCIUSKO-MORIZET - qui avait fait des réserves - puis le Préfet est intervenu sur ce sujet, on ne sait pas trop pourquoi d'ailleurs, ce n'était pas son rôle, et puis Mme ROYAL, qui a refait des réserves. Deux Ministres de l'Environnement font des réserves, ces réserves suscitent des interrogations, c'est bien légitime, ils sont Ministres. Et une commission se réunit.

Cette commission obéit à un cahier des charges. Ce cahier des charges aboutit à un rapport intéressant, mais un rapport dont vous comprendrez très bien, mes chers collègues, qu'il n'est pas fiable. Comment un rapport pourrait-il être fiable, alors qu'il est organisé par une société, par une société qui s'appelle "EGIS", que cette société qui s'appelle "EGIS" travaille avec le maître d'ouvrage de Roland Garros, qu'il travaille avec l'architecte, de renom international, j'en reparlerai tout à l'heure, qui s'appelle M. MIMRAM - ne pas confondre avec le grand architecte de l'univers quand il allait très loin. Mais cette société n'est pas crédible. Nous ne sommes pas dans le conflit d'intérêt, mais on n'en n'est pas loin.

J'ai lu ce rapport avec beaucoup d'intérêt, mais enfin il a conclu que le projet initial était le bon projet. A vrai dire le contraire eut été étonnant. On ne voit pas très bien comment il aurait pu conclure autrement.

Vous comprendrez qu'au bout d'un moment on se pose des questions. Pourquoi cette précipitation ? Pourquoi tout d'un coup la F.F.T., qui est riche, 90 millions d'euros par an de bénéfice net, budget de 400 millions, tout d'un coup la F.F.T. essaie de nous faire croire que Roland Garros va disparaître, parce qu'elle n'a pas assez de moyens ! Elle met de la publicité partout et se précipite, pour des raisons que je ne comprends pas, mais dont j'ai eu déjà à connaître des conséquences.

Dans le 16^e arrondissement, cet arrondissement qui ne sert à rien, comme chacun sait, et qui n'est jamais écouté, nous avons été dotés d'une splendide construction, splendide ! Visitez là, cela vaut la peine. Cela s'appelle le C.N.E. Le C.N.E. est un endroit où normalement les jeunes professionnels de tennis peuvent venir vivre à côté de Roland Garros, parce qu'ils ne peuvent pas prendre le train, ni le métro, ni le taxi c'est trop loin, ils sont fatigués, il ne faut pas les user.

On nous a mis le C.N.E. Franchement, l'architecte de l'univers, M. MIMRAM aurait pu quand même se dispenser de faire un projet comme cela. On aurait mieux fait de donner le projet à une classe de quatrième qui aurait fait exactement la même chose pour pas cher, parce que l'on nous a fait une splendide caisse à savon. Une caisse à savon sur le stade Hébert, une caisse à savon, allez, je suis gentil. J'ai l'impression que c'est plutôt un hangar à bestiaux, ce machin. La maquette était superbe. Il y avait des arbres partout, des vitres partout, magnifique ! Des espaces. On avait l'impression..., vraiment on avait envie d'y habiter. Allez voir, allez faire une visite.

J'avais expliqué à Jean GACHASSIN, qui est un ami personnel, que ce n'était pas la peine de s'énerver et de se précipiter pour faire ce projet. Ils avaient des difficultés internes, parce qu'ils sont pauvres, parce qu'ils sont tendus, alors on nous a accolé le C.N.E.

Le C.N.E., c'est une catastrophe, c'est une caisse à savon, je répète, qui pollue l'espace des Parisiens et qui pollue l'espace de ce point.

Alors comme c'est le même architecte de l'univers, M. MIMRAM, qui va nous faire le projet fastueux que vous avez vu, ce projet est magnifique. Quand vous le regardez sur les photos, on dirait une piscine, on a envie de s'y baigner, c'est extraordinaires ! Sauf que je n'ai plus confiance.

Comme je n'ai pas le temps de vérifier à la truelle, toujours l'architecte de l'univers, je n'ai pas le temps de voir à la truelle ce qui va être fait, je me dis : "Attention. Ce n'est pas la peine de s'énerver. La Fédération de tennis a les moyens de faire." Elle nous dit : "si vous refusez, cela va être affreux, on va prendre cinq ans de retard." Cinq ans de retard, c'est une plaisanterie ! On peut très bien commencer les travaux qui ne sont pas contestés à l'intérieur de Roland Garros. Cela nécessite peut-être un changement, mais l'architecte est payé pour cela après tout. Il peut commencer par mettre le toit sur le grand court, que personne ne conteste, pour que l'on ait le temps d'étudier, peut-être, la possibilité de voir sa construction à venir, cette fameuse piscine, avec des fleurs partout et des crocodiles dedans sans doute.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Ils sont dehors les crocodiles.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16^e arrondissement. - Pas dehors, peut-être dedans, je n'ai pas vu l'intérieur encore. Il y a peut-être des crocodiles autour, méfiez-vous, il y a toujours des crocodiles dans les fédérations sportives, il semble que le football soit touché, mais il n'y a peut-être pas que le football qui sera touché un jour. Vous savez, les fédérations sportives mériteraient beaucoup de transparence, sujet dont on parle beaucoup en ce moment. Passons.

Ce projet, je le dis, il faut faire attention et ce n'est pas la peine de se presser. Le comble du comble, chère Madame le Maire, c'est vous. En fait, vous venez de nous dire, tout à l'heure, qu'en réalité nos débats ne servent à rien. Car ils sont une simple consultation formelle, à laquelle nous participons tôt le matin. C'est intéressant. Mais visiblement cela ne vous fait absolument rien. Et même votre cabinet, actif au téléphone en particulier, votre cabinet nous dit VALLS appuiera sur le bouton - je reprends les mots - lundi.

Je me marre un peu en pensant au Premier Ministre qui appuie sur le bouton, parce que je lui dis : "Attention, les pétards peuvent exploser aussi à la figure !"

Parce que, de toute façon, l'affaire est décidée, on va tout mettre en cours. Enfin, Madame le Maire ! Est-ce que c'est digne du Conseil de Paris de nous dire en toute hypothèse c'est le Premier Ministre qui va décider à votre place ? Est-ce que vous croyez que c'est une incitation à soutenir une commission, qui par ailleurs a été une commission fictive et qui nous a raconté un rapport bidon sur un Maire qui considère qu'on l'a doté d'une verrue, au sein de son arrondissement, supplémentaire et vous croyez que cela nous inciterait à voter ?

Que cherchez-vous ? Vous cherchez, en fait, à donner au Gouvernement la possibilité de décider à notre place. Je trouve que de la part d'un Maire de Paris, c'est singulier. De plus je ne suis pas sûr que le Premier Ministre appuiera si facilement sur le premier bouton. Car il y a plusieurs boutons dans ce Gouvernement, on voit bien. Les boutons se multiplient d'ailleurs, de partout. Donc, moi, je vous le dit tout net : si vous appuyez sur le bouton au Gouvernement lundi, alors méfiez-vous, méfiez-vous des conséquences.

La COP 21 va se réunir. C'est une belle chose et je souhaite vraiment que la COP 21 soit une réussite. Les gymnases de Paris sont pleins de gens qui vont venir pour la COP 21. Je vous le dit tout net : les gens en question ne sont pas des "mémés à chiens-chiens", comme on dit dans "Le nouvel observateur". Ce sont plutôt des gens qui sont aptes à manifester pour l'environnement. Je crois que mettre un bulldozer dans l'enceinte du bois de Boulogne, cela ne leur plaira pas, parce qu'ils vont nous parler tout d'un coup des serres d'Auteuil avec des tremblements dans la voix, comme ils l'ont fait il y a des décennies, voire même il y a quelques années.

Vous savez donc très bien que les travaux ne commenceront pas tout de suite, parce que le Gouvernement est assez sage, même si le Préfet de police n'est pas là. Je connais l'efficacité du Préfet de police, d'ailleurs, lorsqu'il y a des manifestations. J'ai eu l'occasion d'apprécier sa fougue et sa tendance à réprimer fortement au Trocadéro. Cela a donné de très bons résultats. Eh bien, moi, je vous conseille d'attendre un peu et de réfléchir.

Ce serait vraiment la chose la plus digne pour le Conseil de Paris de lui redonner la décision en prenant un peu de temps. Et je répète, pour conclure : Roland Garros ne partira pas, la F.F.T. vivra encore, elle est riche, elle peut attendre quelques mois. Parlons de l'intérêt général des Parisiens et ne nous précipitons pas, car nous risquons de faire une grosse bêtise qui va nous retomber sur le nez.

Merci, en tout cas, de votre attention.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Maire du 16^e arrondissement.

La parole est à M. Eric AZIÈRE, président du groupe UDI-MODEM.

M. Eric AZIÈRE. - Oui, Madame la Maire, mes chers collègues, je voudrais moi aussi m'étonner un peu sur la tonalité que prend ce débat, et qui me paraît un peu révélatrice d'une certaine fébrilité, voire d'une certaine panique. Alors que le rapport effectué par la société "EGIS", qui n'a d'ailleurs trouvé ni mon numéro de téléphone, ni mon mail, ni celui du secrétariat du groupe UDI-MODEM, ni celui de Pierre-Christophe BAGUET, confirme la faisabilité du projet alternatif, et notamment la couverture partielle de l'A13, je suis étonné de voir que sur un sujet aussi important que l'harmonisation à trouver entre un projet d'extension d'un site sportif et la défense et la préservation des équilibres écologiques d'un espace voué à la nature, les méthodes, les moyens, les arguments, les mots se dressent en vis-à-vis comme de véritables barricades de mai.

Et à qui la faute ? Les promoteurs du projet porté par la F.F.T. devraient peut-être marquer un temps d'arrêt, un "break" et se détendre un peu. Je lis que les associations porteuses de ce projet, qui se battent avec la combativité des désespérés, sont dans l'abus de droit, ainsi que ceux qui les soutiennent. Nous sommes, oui ou non, dans un état de droit, et est-ce abuser que d'en user ?

Je lis que l'opposition au Conseil de Paris est manipulée par ces mêmes pseudo-associations. Rassurez-moi : l'opposition au Conseil de Paris est bien légitime ? Elle peut se déterminer sur ce dossier avec tout le discernement dont elle est capable ?

Je lis que les soutiens apportés par les pseudo-écologistes, comme Nicolas HULOT, par exemple, ou les pseudo-écrivains, comme Erik ORSENNA, ou les pseudo-chanteurs ou chanteuses, comme Françoise HARDY, sont des réactions d'"écologues" du dimanche, de "bourges" des beaux quartiers. Je ne sais pas qui est dans l'abus, mais je dis à tous ceux qui, à force d'inonder le tout Paris d'une propagande sur papier glacé aussi manipulatrice que mensongère et dépensière, qu'ils confondent le fonctionnement de la démocratie, l'esprit du débat et l'esprit de l'intérêt général avec l'arrogance du fric et la prétention du pouvoir.

Il ne s'agit pas de remettre en cause la volonté de conserver Roland Garros à Paris, mais au contraire de trouver le meilleur projet possible. Que ce soient les conclusions incontournables de ce rapport, malgré tout son côté tendancieux, les réserves de la Commission des sites et ce que nous considérons comme étant une plus-value indéniable que représenterait la réparation urbanistique et écologique qu'elle propose par la couverture de l'A13, et qui va au-delà de la simple extension de Roland Garros, ces enjeux sont trop importants pour être balayés par les élites qui nous gouvernent d'un simple revers de la main.

J'ai envie de dire, pour conclure, à tous ceux qui ne pensent pas comme eux, qu'il n'y a pas qu'un seul projet, celui des dirigeants, et dans un mélange de provocation et pour ramener un sourire sur ce débat, je dirai qu'après la terre battue, les serres piétinées, où s'arrêtera le massacre ?

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur AZIÈRE.

La parole est à M. Rémi FÉRAUD, président du groupe Socialiste et Apparentés.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10^e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, notre Conseil s'est fréquemment penché ces dernières années sur le projet d'extension du stade Roland Garros, car les travaux d'agrandissement du stade de Roland Garros, le Conseil de Paris en a débattu pour la première fois en septembre 2008. Et rappelons qu'aujourd'hui, ils sont absolument nécessaires pour maintenir l'attractivité et le statut du tournoi de Paris, l'un des tournois du Grand Chelem.

J'entendais M. GOASGUEN dire qu'il est urgent d'attendre. Pour nous, alors que les débats ont commencé en 2008, il est temps désormais de passer aux actes. Et je vous propose de faire reposer mon intervention sur la bonne foi, la cohérence et un peu de rationalité, et puis, de m'appuyer sur l'étude que nous avons nous-mêmes demandée à l'unanimité au dernier Conseil de Paris, plutôt que de la balayer d'un revers de main aussitôt après l'avoir demandée, car c'est à l'unanimité que nous avons demandé une étude complémentaire, dont les conclusions viennent d'être rendues. Donc appuyons-nous sur ces conclusions, qui indiquent en effet très nettement les avantages du projet porté par la Fédération française de tennis par rapport au projet alternatif. Pourquoi ne pas le reconnaître ?

En effet, le projet alternatif ne répond pas aux nécessités du tournoi, ni pour l'extension du site, ni pour les besoins du tournoi lui-même. Il ne permet pas d'organiser de manière satisfaisante le flux des visiteurs, alors que la question de la superficie limitée et de la sécurité du public est actuellement posée. En proposant de couvrir une partie de l'autoroute A13, le projet alternatif est également beaucoup plus cher, avec un surcoût, excusez du peu, d'au moins 68 millions d'euros hors taxes. Il est certes techniquement possible, mais il se révèle incomparablement plus onéreux, et qui payera la note ?

Dans le meilleur des mondes, peut-être pourrions-nous envisager ces couvertures de l'autoroute, voire de tout le périphérique, mais le coût est parfaitement déraisonnable par rapport aux avantages, et j'ajoute, en particulier en direction de nos partenaires de la majorité municipale, que si nous devons décider d'une nouvelle couverture partielle d'une autoroute urbaine, je pense qu'ensemble nous choisirions une zone habitée et populaire plutôt qu'un site quasiment vide d'habitants.

Il suffit de se rendre sur le site de Roland Garros et des serres d'Auteuil. Il suffit de visualiser l'implantation du futur stade et les serres techniques qui devront être démolies à cette occasion pour se rendre compte de la pertinence du projet et du respect des serres historiques d'Auteuil.

Rappelons d'ailleurs que certaines serres de la Ville, qui se trouvaient déjà sur ce site, ont été transférées à Rungis lors de la construction de l'échangeur d'Auteuil et du boulevard périphérique à la fin des années 60. Mais les serres classées, celles de Jean-Camille Formigé, celles que nous aimons tous, elles sont, quant à elles, évidemment protégées et leur cohabitation avec le stade actuel tout proche n'est pas problématique. Elle ne l'est pas aujourd'hui, elle ne le sera pas demain. Il n'y a pas plus de raisons pour que le futur stade gêne davantage les promeneurs, les amateurs de botanique et les amoureux des serres d'Auteuil demain qu'aujourd'hui.

Je perçois vraiment beaucoup de mauvaise foi dans les arguments qui sont échangés lorsqu'il s'agit de défendre ces serres, et les serres d'Auteuil, elles sont trop belles pour être réduites à un prétexte pour refuser l'extension de Roland Garros pour d'autres raisons. J'invite tous les élus, mais surtout, tous les Parisiens à aller eux-mêmes constater la réalité sur place.

Et puis, le projet alternatif comporte également un inconvénient majeur : il rallonge considérablement les délais de livraison et entraîne des délais incompatibles avec l'échéance des Jeux Olympiques en 2024. Or, le stade doit faire partie du dossier de candidature de Paris et le moindre retard, et encore plus un report du projet, constituerait un handicap pour une candidature parisienne aux J.O. 2024. Renvoyons la droite parisienne à son incohérence sur le sujet.

J'arrêterai ici la liste des critiques dans l'étude.

Le projet alternatif ne répond pas non plus aux exigences environnementales. Ceci dit - rappelons-le - ce sont des exigences de limitation du bilan carbone puisque le projet alternatif double ce bilan carbone avec un bilan écologique qui serait beaucoup moins favorable que celui présenté par la Fédération française de tennis.

L'étude effectuée par le cabinet "EGIS" vient confirmer les conclusions de tous les précédents rapports. Ceci dit, cela n'est pas étonnant. Il a été réalisé en toute transparence et conformément aux vœux adoptés au mois d'avril dernier par le Conseil de Paris. Le rapport fait clairement la démonstration de la supériorité du projet actuel sur quasiment tous les items.

Je crois qu'il faut maintenant agir vite, que c'est l'intérêt de Paris de consolider son tournoi international de tennis, que c'est l'intérêt de Paris et des Parisiens de s'en donner les moyens. Nous arrivons à la fin d'un débat et il faut maintenant mettre en œuvre ce projet avec la Fédération française de tennis.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Président, d'avoir remis ce sujet dans son histoire, dans ce Conseil et dans une rationalité qui est toujours utile, y compris dans la vie politique. Je dirais même : "surtout dans la vie politique".

La parole est à M. CONTASSOT, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues. Enfin la Fédération française de tennis tombe le masque. Depuis plusieurs années, les responsables de la F.F.T. abreuvent les médias et leurs interlocuteurs de discours lénifiant sur leur bonne volonté, la transparence, la sincérité, la fiabilité de leurs dossiers. Depuis plusieurs années, ils méprisent avec une arrogance incroyable celles et ceux qui ne sont pas en total accord avec eux. Oui, mais voilà que le voile se lève progressivement étape après étape sur la réalité.

Cette réalité est assez sensiblement différente du discours de la F.F.T. Après avoir renié les engagements pris en 1991 de ne plus jamais s'étendre sur place, la F.F.T. prétend qu'elle a aujourd'hui toutes les autorisations pour poursuivre son œuvre destructrice du jardin des Serres d'Auteuil. Elle n'hésite ainsi pas à déclarer que la Commission supérieure des sites lui a délivré un blanc-seing pour son projet. Or, dans le courrier adressé par la Ministre de l'Ecologie au Préfet de Région le 20 mars 2012, il est précisé que le plan-guide a reçu un avis favorable sous certaines réserves et, notamment, sortir de la concession les deux bâtiments en meulière, réduire l'emprise de la concession temporaire dans la partie nord du jardin japonais. De plus, la F.F.T. n'aura plus le droit d'utiliser le petit Jean Bouin.

Le courrier de la Ministre précise : "Ces réserves devront impérativement être prises en considération dans la poursuite de l'étude du projet", réserves reprises dans le vœu que nous avons voté à l'unanimité en mars 2015.

Que la F.F.T. méprise l'avis du Gouvernement et n'entende pas modifier en quoi que ce soit son projet d'origine, cela ressort clairement de l'étude "EGIS". Pour comparer les deux projets, il aurait fallu que la F.F.T. intègre ses réserves et dise clairement comment elle entend compenser l'absence d'utilisation des bâtiments en meulière. Le projet associatif, honnête pour sa part, explique qu'il faut donc accroître la densité bâtie sur le périmètre actuel, ce dont se sert la F.F.T. ensuite pour dénigrer cette vision, justifiant ainsi que cela diminuerait la fonctionnalité du site.

Comment ne pas souligner la duplicité d'une telle manœuvre ? Comment croire que la F.F.T. aurait oublié cette contrainte ? Cette omission volontaire a évidemment bien d'autres conséquences. Ainsi, au plan des surfaces disponibles par spectateur, cela majore de façon non négligeable le ratio du projet F.F.T. et minore d'autant celui du projet associatif.

Au plan financier, cela fait apparaître un différentiel significatif en faveur du projet de la F.F.T., au détriment du projet associatif. Au vu des sommes avancées par "EGIS" - et sur lesquelles je reviendrai - cela représente déjà un écart de presque 10 millions sur les soi-disant 47 millions de différence entre les deux projets.

J'ajoute qu'en matière de coût, là encore, la vérité apparaît progressivement. Ainsi, pour un budget annoncé de 273 millions d'euros lors du lancement du projet, M. YSERN reconnaît maintenant qu'il avoisine les 400 millions d'euros, soit une dérive de presque 50 %. On voit bien qu'à cette aune, la différence entre les deux projets n'est pas du tout celle avancée.

Les aléas de près de 11 millions, le soi-disant besoin de reprendre les études pour le court Philippe-Chatrier à hauteur de plus de 4 millions, alors qu'il n'est pas impacté par le projet alternatif, l'estimation à plus de 5 millions des études pour le triangle historique : tout cela ne sert à l'évidence qu'à tenter de démontrer que la solution alternative coûte plus cher, ce qui n'est même pas certain.

Une contre-expertise réalisée par le même spécialiste qui avait donné le bon chiffre pour la couverture de l'autoroute arrive à un différentiel d'au maximum 10 millions d'euros.

Quant à l'analyse des conséquences en matière de délais, c'est du délire ! Une étude d'archéologie préventive pour couvrir l'autoroute, un défrichage qui n'est prévu nulle part, une saisine de la C.N.B.P. que la F.F.T. récuse par avance, la police de l'eau car l'autoroute est sans doute une zone humide à protéger, une étude I.C.P.E. alors que rien n'étaye cette stupidité.

Je dois dire qu'il a fallu une imagination importante à "EGIS" pour dénicher tout ce qui pouvait justifier un retard de cinq ans. Mais il y a bien pire.

Lors de l'entretien que j'ai eu avec "EGIS", il m'a été dit de façon précise - je cite : "Les deux projets ont le même programme, les mêmes fonctionnalités, les mêmes caractéristiques. Restent à étudier les coûts et les délais, mais les chiffres avancés par les associations sont réalistes".

Une semaine plus tard, quelles sont les conclusions ? Malgré des phrases qui confirment les termes utilisés, on voit nettement poindre la patte de la F.F.T. qui déclare que cela, je cite : "ne répond pas à des objectifs fonctionnels

majeurs de la F.F.T.". Mais quid de ces objectifs majeurs ? Mystère. Vous n'en saurez rien car cela n'est pas expliqué. Il faut croire la F.F.T.

Pourtant, l'origine de cette conclusion n'est pas à chercher dans le rapport, mais dans un autre document. Il s'agit de la liste des experts qu'"EGIS" dit mobiliser pour mener l'étude. Qu'est-il écrit ? Je cite et je tiens à disposition le document : "L'analyse fonctionnelle sera réalisée par le consultant spécialisé proposé par la F.F.T." Oui, mes chers collègues, vous avez bien entendu. Les conclusions relatives aux fonctionnalités ne sont pas le fruit d'une expertise d'"EGIS", mais celle d'un expert inconnu mandaté par la F.F.T.

Je pense que personne dans cet hémicycle ne pouvait imaginer une telle chose, que personne n'était informé. La F.F.T. croyait sans doute bernier tout le monde, à commencer par notre Assemblée. Quel mépris de sa part, quelle arrogance ! Comment faire pire que cela, comment oser prétendre que ces conclusions sont le fruit d'une étude indépendante ?

Madame la Maire, vous avez aujourd'hui la lourde responsabilité de demander que la transparence, le respect de la parole donnée, la mise en œuvre de la démocratie participative, ne soient pas que des mots. C'est le sens des deux vœux que nous avons déposés. Nous sommes convaincus que vous faites vôtres les propos du Président de la République - déclaration d'exigence d'accomplir des progrès supplémentaires dans la participation des citoyens à l'élaboration de la décision publique - et que, pour débloquer une situation, le recours à un référent local vaut toujours mieux que le fait accompli ou l'enlèvement.

Accepter ces vœux, c'est reconnaître le sens de l'engagement, le sens de la parole donnée. C'est prendre au sérieux les risques d'un enlèvement judiciaire inéluctable et éviter tout danger d'affrontements tels qu'ils se sont produits à chaque fois que l'entêtement l'a emporté sur le bon sens.

Nous faisons appel à votre capacité de sortir par le haut de ce dossier mal engagé.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. Sergio TINTI, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Sergio TINTI. - Merci, Madame la Maire.

Aujourd'hui, grâce à la restitution des études effectuées par le cabinet "EGIS", nous pouvons comparer d'une manière objective deux projets qui portent sur la modernisation du stade Roland Garros, point final d'une procédure d'expertise demandée par la Ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie.

Cette étude nous éclaire sur la pertinence et la cohérence de ces deux projets.

Le premier est porté et défendu depuis plusieurs années par la Fédération française de tennis, dit "des Serres d'Auteuil". Il envisage une modernisation et une extension des installations en restant sur sa localisation actuelle, dans le but de trouver sa place dans les grands tournois internationaux, notamment au niveau des conditions d'accueil des spectateurs et des athlètes.

Le second, porté par des associations, consiste en grande partie en l'installation de courts de compétition sur l'A13.

Les analyses présentées à la fin de l'étude mettent, à notre avis, et au-delà des notions techniques, un terme à une instrumentalisation politique qui avait fait de ce sujet une tribune médiatique pour quelques personnalités issues de notre Assemblée.

C'est le contraste d'ailleurs avec le processus démocratique, l'échange avec les riverains, concrétisé par de nombreuses rencontres sous la précédente mandature, animées par la Fédération française de tennis et par notre ami, Jean VUILLERMOZ. Ces démarches constructives ont permis de tenir compte des différents avis des associations et des riverains.

Nous prenons donc acte des résultats de cette étude. D'un point de vue fonctionnel, le projet de couverture de l'A13 n'offre aucune réponse aux objectifs majeurs de la Fédération française de tennis, en raison du déséquilibre qu'il créerait dans la densité des spectateurs en offrant une surface inférieure de site et de cheminement.

Il faut garder à l'esprit que le projet d'extension du stade doit permettre de répondre et de résoudre des dysfonctionnements identifiés, notamment en termes de circulation et de densité de spectateurs. Ce à quoi le projet porté par la F.F.T. apporte une réponse, mais qui est omise par le projet porté par les associations.

La mobilité en dehors du stade et, par là, la circulation automobile et la question de l'accessibilité est aussi à prendre en compte. Le projet porté par les associations nécessiterait la privatisation de l'avenue de la porte d'Auteuil en période de tournois. Ce qui impliquerait la mise en place de dispositifs alternatifs de circulation importants et contraignants au regard des flux de circulation déviés.

D'un point de vue environnemental, nous voulons d'abord rappeler les garanties apportées sur la sauvegarde des plantes rares présentes dans les serres. Par ailleurs, nous sommes conscients du souci des riverains et des associations de défense du patrimoine et de l'environnement quant à l'impact que peuvent avoir de tels projets et des travaux dans un site comme le bois de Boulogne.

A ce titre, il faut être cohérent. Le projet porté par les associations, parmi lesquelles figurent des associations de défense de l'environnement justement, présente un bilan carbone deux fois plus élevé que le projet soutenu par la Fédération française de tennis. C'est un comble !

N'est-ce pas ces mêmes personnes qui, pour s'opposer à la candidature de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, arguaient un bilan carbone jugé excessif. D'ailleurs, je cite le rapport : "Aucun des deux projets n'est de nature à porter atteinte aux continuités écologiques, locales et régionales.

La question du coût de travaux d'une telle envergure est un point aussi sur lequel il faut évidemment se pencher. Le projet soutenu par les associations représenterait un surcoût réel de 54 millions d'euros par rapport au projet porté par la Fédération française de tennis. Or, la même fédération indique être dans l'incapacité d'absorber seule ce coût, ce qui mettrait finalement à mal le projet de modernisation.

Enfin, et c'est un point central, le projet porté par les associations entraînerait un retard de cinq à six ans, selon le rapport d'"EGIS" dans la livraison du stade modernisé. Ce retard serait en grande partie lié à la nécessité de relancer intégralement des procédures juridiques longues et formalistes, susceptibles de nombreux recours.

Si la fin des travaux est espérée pour mai 2019 dans le cadre du projet dit des serres d'Auteuil, elle n'interviendrait pas avant mai 2025 dans le cadre du projet porté par les associations.

Or, je vous rappelle, mes chers collègues, que nous nous sommes prononcés favorablement pour l'engagement de Paris dans une candidature aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Je vous rappelle aussi qu'une des principales qualités de notre futur projet est la préexistence de nombreuses structures sportives sur notre territoire.

Opter pour le projet de couverture de l'A13 reviendrait à tirer un trait sur l'utilisation de Roland Garros dans le cadre de notre projet olympique, compte tenu de l'impossibilité de livraison du stade modernisé avant le second semestre 2025 et par la même occasion se passer d'un atout sérieux dans la compétition que sera l'obtention des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Devons-nous entrevoir dans la position des opposants au projet de la Fédération française de tennis l'esprit qui anime les signataires du comité anti-Jeux Olympiques et Paralympiques récemment créé ? Ne tuons pas dans l'œuf ce beau projet, chers collègues. Donnons-nous dès à présent les moyens de nos ambitions.

Pour toutes ces raisons, nous soutenons le projet porté par la Fédération française de tennis qui nous semble répondre aux ambitions sportives et culturelles de notre ville.

Merci, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur TINTI, d'avoir aussi rappelé qu'en termes d'exigence écologique, le projet que nous portons, que je porte depuis des années avec vous, avec différents groupes qui ici de façon constante ont soutenu tout en étant très exigeants, ce projet est beaucoup plus écologique avec un impact nettement moins grave sur l'environnement que le projet dit alternatif.

Et puis merci d'avoir relié aussi, comme vous l'avez fait dans votre propos, ce projet à notre candidature aux Jeux Olympiques. Elle est quand même là. Ce projet est né de la précédente candidature aux Jeux Olympiques et ce projet est un élément clé dans la candidature de 2024 aux Jeux Olympiques. Merci de l'avoir rappelé, je crois que les vérités sont toujours bonnes à dire.

Je donne la parole à Jean-Bernard BROS, président du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

M. Jean-Bernard BROS, président du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la restructuration du site sportif de Roland Garros est un projet porté par la Fédération française de tennis depuis 2011. Elle répond à une nécessité de transformation du site qui ne correspond plus aux nécessités d'accueil d'un grand événement international et d'un tournoi du Grand Chelem.

L'agrandissement des allées de circulation, de la capacité d'accueil, de la protection face aux aléas climatiques, des aires de jeux et d'autres évolutions du site sont à ce titre essentiels. Sur cette nécessaire transformation, nous ne pouvons plus reculer, au risque de mettre en difficulté un des événements sportifs qui participe le plus au rayonnement de Paris.

Au-delà du tournoi de Roland-Garros, il nous faut également et évidemment nous armer pour la candidature des Jeux Olympiques de 2024. Et la livraison dans les temps d'un site rénové et agrandi constitue un argument de poids dans le cadre de notre candidature.

L'élément financier nous semble essentiel dans le contexte contraint que nous connaissons. Il faudrait ajouter au bas mot 80 millions d'euros de plus en cas de réalisation du contre-projet. C'est un élément à considérer.

Nous souhaitons aussi souligner que les partenaires publics ont laissé le temps à l'expertise de se faire. Je dirais presque au-delà du raisonnable, la preuve en est : nous sommes encore aujourd'hui en débat sur cette question.

Rappelons, car nous ne le faisons jamais assez, que la Ville, l'Etat et la Fédération française de tennis sont sur la même ligne concernant ce projet.

Quand les principaux décideurs, et pas des moindres, convergent à ce point, il faut, je crois, savoir se rendre à l'évidence. Mais voilà, la politique politicienne est une réalité.

Actons d'abord une divergence avec une partie de notre majorité, qui n'est ni la première et qui, je le crains, ne sera vraisemblablement pas la dernière, mais par contre, chers collègues de l'opposition, on ne peut pas voter et applaudir l'engagement de Paris à organiser les Jeux Olympiques et un mois plus tard participer à une démarche d'obstruction. Soyez lucides, cela fait même sourire, je crois, nos collègues écologistes, mais vous êtes pour ceux qui soutiendront les deux vœux proposés complètement à contre-emploi de ce que vous avez l'habitude de porter au sein de cet hémicycle.

Cette posture politicienne est une réalité dont personne n'est dupe et je pense que la presse va d'ailleurs largement et allègrement se faire l'écho de cette démarche d'obstruction qui répond à des considérations fumeuses.

Mes chers collègues, il nous faut aujourd'hui nous donner les moyens de l'ambition olympique que le Conseil de Paris a décidé de soutenir le mois dernier. Paris et sa métropole ont vocation à devenir le territoire mondial du sport au-delà des Jeux Olympiques. Il faut en responsabilité nous en donner les moyens et nous rassembler, comme nous avons su le faire le mois dernier en votant la candidature.

Madame la Maire, Monsieur l'adjoint en charge des sports, mes chers collègues, il faut maintenant avancer sur ce dossier et les élus du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants vous réitérent leur plein soutien dans toutes les démarches et les initiatives que vous prendrez à cet effet.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur le Président, là aussi pour ces rappels tout à fait justifiés.

La parole est à Mme SIMMONET, vous avez une minute.

Mme Danielle SIMMONET. - On nous avait promis une étude comparative indépendante. Résultat : quelle mascarade ! On ne peut pas toujours se gargariser de discours sur la déontologie. On se retrouve là avec une étude d'"EGIS" qui conclut totalement en faveur de la F.F.T. et qui va jusqu'à inventer des fouilles archéologiques pour une couverture d'autoroute pour discréditer le projet alternatif ! Et pour cause : "EGIS", le cabinet chargé de l'étude, conseille l'architecte chargé du projet de la F.F.T.

Comment, Madame la Maire, pouvez-vous accepter, cautionner de telles méthodes de conflits d'intérêt ? J'exige, comme le demande le groupe Europe Ecologie les Verts qu'une réelle étude comparative et indépendante ait lieu et puisse réellement étudier et évaluer le projet associatif alternatif préservant les serres d'Auteuil.

Et quel cynisme ! Hier, Paris signait la charte pour le respect de la biodiversité et aujourd'hui on s'apprête à remettre en cause les serres d'Auteuil. Et que faites-vous de votre soi-disant attachement à la concertation jamais respecté quand vous sentez qu'il y a contestation ?

Madame la Maire, si l'organisation des Jeux Olympiques est à l'image des magouilles sur Roland Garros, cela promet !

Pour ma part, je voterai le vœu du groupe Ecologiste de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Mme KOSCIUSKO-MORIZET, présidente du groupe UMP, pour 1 minute.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Merci, Madame la Maire.

Avant toute chose, je tiens à rappeler que notre groupe est évidemment pour que ce tournoi demeure à Paris et nous sommes tout autant favorables à son extension qui doit bien sûr lui permettre de se mettre au niveau de ses concurrents du Grand Chelem.

Pour autant, cela n'autorise pas à faire n'importe quoi n'importe où. C'est pour cela que nous avons voté la demande d'une réalisation d'étude complémentaire. Nous souhaitons que plus aucun doute ne soit permis quant à la qualité du projet d'extension de Roland Garros.

L'étude, qui nous a été présentée lundi dernier, permet d'avoir une vision plus claire du projet soutenu par les associations. On comprend que la couverture de l'autoroute A13 est faisable et qu'elle est moins coûteuse que les estimations entendues jusque-là. C'est un tort d'avoir négligé le sérieux de cette proposition au départ.

L'étude permet également de constater que le projet présenté par la F.F.T. n'a toujours pas intégré la totalité des réserves formulées par la Commission supérieure des sites le 15 décembre 2011, réserves que j'avais reprises comme Ministre de l'Ecologie. On comprend mieux le psychodrame du mois de mars et le refus du Gouvernement et de la F.F.T. de présenter les demandes de permis à la Commission des sites dont on imagine mal qu'elle puisse donner un avis favorable dans ces conditions.

En revanche, il est surprenant, alors que les réserves formulées par la Commission des sites ne sont pas levées, de constater que l'étude les passe par pertes et profits, et je comprends la démarche de nos collègues du groupe Ecologiste qui contestent sa neutralité, au regard d'un certain nombre de conclusions et qui demandent un complément d'étude.

Ils demandent également que la Ministre de l'Ecologie, supposée rendre un avis sur le projet d'extension avant novembre prochain, sursoie à statuer car, finalement, c'est bien là le nœud du problème : en 2011, le Ministre de l'Ecologie avait trouvé, avec la F.F.T. et votre prédécesseur, les compromis nécessaires permettant la poursuite du projet. Eh bien, c'est aujourd'hui le Gouvernement qui bloque le dossier.

On peut penser, Madame la Maire, au regard des bonnes relations que vous devriez avoir avec ce Gouvernement, que vous auriez pu, que vous auriez dû débloquer la situation. Espérons ensemble que la Ministre de l'Ecologie et vous-même puissiez arriver à un accord rapidement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il va falloir conclure, Madame la Présidente.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - A ce stade, au regard des réserves soulevées de part et d'autre, et en soutien au Maire du 16^e arrondissement, notre collègue Claude GOASGUEN, au premier chef concerné, je voterai pour les vœux déposés par le groupe Ecologiste de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je donne la parole à Mme JÉGO, pour l'UDI-MODEM.

Mme Ann-katrin JÉGO. - Merci, Madame le Maire.

L'étude qui est soumise à notre Assemblée porte sur la perspective d'une solution alternative à l'extension de Roland Garros. Nous sommes tous attachés à la pérennité des équipements de Roland Garros à Paris et conscients de la nécessité de donner à cet équipement une nouvelle dimension internationale. La médiatisation exceptionnelle du tournoi de Roland Garros fait partie des éléments constitutifs de l'image mondiale de Paris. Il est donc de notre devoir de veiller à maintenir et à faire prospérer ce capital.

Pour autant, les enjeux écologiques, urbanistiques et historiques concernant les serres d'Auteuil vous ont amenée à accepter que la solution alternative défendue par les associations, à savoir la couverture partielle de l'A13, soit évaluée par des experts "indépendants".

Je mets des guillemets, car chacun aura bien compris que le cabinet "indépendant" se devait de défendre le projet porté par la F.F.T. dont la maquette trône déjà dans la boutique de l'Hôtel de Ville, rue de Rivoli.

Pour autant, il faut relever, dans le travail du cabinet "indépendant", un certain nombre de points extrêmement positifs qui, jusqu'à ce jour, n'avaient pas été attestés par des experts.

Les estimations financières du montant de la couverture, issues du travail des associations, sont notamment validées par le cabinet "indépendant", ce qui va à l'encontre de ce qu'avait toujours affirmé la F.F.T., pour qui la couverture partielle de l'A13 était hors de portée sur le plan financier.

Par ailleurs, l'étude démontre que ce projet alternatif permet de répondre totalement au cahier des charges de la F.F.T., tant pour le nombre de courts de tennis que pour la capacité d'accueil du public.

Je dirai même que le projet alternatif aurait dû prendre une longueur d'avance dans cette étude, si le cabinet "indépendant" avait respecté dans son étude comparative les réserves émises par la Commission supérieure des sites, comme notre collègue Yves CONTASSOT l'a rappelé parfaitement tout à l'heure. La non-prise en compte de ces réserves dans l'étude du cabinet "indépendant" entraîne des appréciations erronées qui faussent en particulier la comparaison des coûts puisque, par exemple, pour tenir compte de ces réserves, la F.F.T. devra construire un nouveau bâtiment dans son périmètre actuel.

Le sentiment est que le rapport du cabinet "indépendant" a essayé de tordre au maximum les réalités pour conclure dans le sens souhaité par la F.F.T., notamment à travers une appréciation pour le moins erronée des délais. Quel dommage que le choix d'un expert vraiment indépendant n'ait été fait, ce qui aurait évité bien des suspensions et des interrogations !

Comment ne pas sourire lorsqu'on lit que la couverture de l'A13 nécessiterait des "fouilles archéologiques préventives" ou encore "le strict respect des procédures de la loi sur l'eau" ? Sans parler non plus des préconisations d'une étude de défrichement qui n'a aucun sens puisque le bois de Boulogne n'est pas impacté ou encore, cerise sur le gâteau, une saisine de la Commission nationale du débat public, saisine que la F.F.T. elle-même a toujours contestée.

Bref, on a le sentiment que, puisque la couverture de l'A13 était économiquement et matériellement conforme, il fallait trouver un prétexte pour la refuser.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il va falloir conclure, Madame JÉGO.

Mme Ann-katrin JÉGO. - C'est ainsi que l'étude conclut que le projet alternatif souffre d'un défaut majeur : celui de ne pouvoir être livré à temps pour les Jeux Olympiques de 2024.

Notons la faible qualité de cet argument...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame JÉGO. Vous avez largement dépassé votre temps, il faut conclure.

Mme Ann-katrin JÉGO. - Je conclus que l'on peut imaginer que, dans les neuf ans qui nous séparent des J.O. 2024, il ne soit pas possible de gagner les quelques mois qui semblent être le principal prétexte pour en rester à la vision actuelle de la F.F.T.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

Thomas LAURET, dernier orateur de notre débat, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

M. Thomas LAURET. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, cela fait presque sept ans, Rémi FÉRAUD l'a rappelé, sept ans cette année que le projet d'extension du stade de Roland Garros s'est invité dans nos débats. Alors, quand on parle de précipitation, on ne risque pas de rattraper la balle à cette vitesse !

Il a déjà été tranché plusieurs fois par notre Assemblée, comme par le chef du Gouvernement.

Voilà encore un exemple de l'essoufflement de la capacité d'entreprendre de notre pays et, parfois, de notre 16^e arrondissement, tellement conservateur !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mais tellement beau !

M. Thomas LAURET. - Et ceci, à cause des excès de la procédure.

Des excès de l'utilisation de la procédure dont certains font un sport !

Et de quelques attitudes politiciennes qui n'honorent personne et surtout pas ceux qui changent d'avis au gré des circonstances, Monsieur le Maire du 16^e arrondissement !

Conseiller d'arrondissement depuis 2008 sous la précédente mandature, j'ai eu l'occasion, en Conseil du 16^e, d'assister et de prendre part à de nombreux débats, alors même qu'à l'annonce de ce projet, je m'interrogeais sur son opportunité.

J'ai hésité un temps et j'ai pris position en 2010, à la vue du projet architectural de Marc MIMRAM.

Avec le temps et les précisions qui ont été apportées, le projet de la F.F.T. m'est apparu ambitieux et sérieux, moderne et respectueux de l'environnement.

J'ai étudié aussi attentivement la contreproposition des associations et je remercie ces associations d'avoir fait cette contreproposition, mais je n'ai pas changé d'avis, pour une raison simple : le projet est beau et le site des serres en sera valorisé.

Alors, les conclusions de ce nouveau rapport sont sans appel, même si certains voudraient réécrire ces conclusions et demander un énième rapport, jusqu'à ce que les conclusions de ce rapport viennent conforter leur position initiale.

Rappelons le bilan carbone de cette couverture : il a été enfin calculé et il s'avère catastrophique. Le projet de couverture de l'A13 est deux fois plus émetteur que le projet porté par la F.F.T. Alors que le principal argument des associations est la préservation de l'environnement, si elles sont cohérentes avec les valeurs qu'elles défendent, elles ne peuvent accepter le bétonnage de 11.000 mètres carrés supplémentaires.

Notons, à ce titre, que le projet de la F.F.T. crée un espace vert supplémentaire avec la pelouse de la place des Mousquetaires, qui sera ouverte au public en dehors du tournoi.

Par ailleurs, la couverture de l'autoroute prolongerait un tunnel dans lequel la pollution atmosphérique se concentrerait naturellement aux extrémités, notamment à l'entrée côté Boulogne, justement là où vivent des riverains à proximité de l'hôpital Ambroise Paré.

Ensuite, la mobilité des spectateurs s'en trouverait gênée. L'une des particularités de tous les tournois du Grand Chelem est de s'organiser sur un site unique, permettant ainsi aux spectateurs de déambuler d'un court à l'autre, en toute sécurité et dans l'ambiance du tournoi. Or, l'accès aux courts aménagés sur la couverture de l'A13, qui nécessiterait l'installation d'une liaison contrôlée soit par la fermeture de l'avenue de la Porte d'Auteuil, soit par la réalisation d'une passerelle au-dessus de l'avenue de la Porte d'Auteuil, viendrait perturber la cohérence de cette manifestation. Elle viendrait également perturber la circulation entre Boulogne et la Porte d'Auteuil lors des tournois.

En outre, le projet, et cela a été rappelé, porté par les associations coûterait entre 47 et 54 millions d'euros hors taxes, plus l'actualisation à prendre en compte d'un minimum de 14 millions d'euros. Ce surcoût ne pourrait peut-être pas être assumé par la F.F.T., mais en tout cas il ne serait pas assumé par la Ville. Si une telle somme d'argent public devait être utilisée pour améliorer les conditions de vie des Parisiens, elle serait avantageusement utilisée pour couvrir des secteurs du périphérique auxquels sont exposés davantage de riverains, alors que les alentours de la partie de l'A13 concernée ne sont pas du tout habités.

Enfin, il semble nécessaire de rappeler que la F.F.T. propose de réaliser un stade semi-enterré, entouré de nouvelles serres, présentant sur chacun des côtés la flore d'un des quatre continents : Amérique, Asie, Afrique et Océanie. Et elles sont en harmonie avec les serres historiques de Formigé.

Des sénateurs, de sages sénateurs, notamment UDI et UMP, de la Commission de la culture, de l'éducation et de la communication au Sénat, ont d'ailleurs pu observer la semaine dernière que le projet de la F.F.T. respectait pleinement l'harmonie du lieu, tant sur le plan esthétique qu'environnemental.

Sa mise en œuvre permettra de donner une nouvelle visibilité aux serres historiques de Formigé auprès d'un très large public et d'accueillir les plantes rares dans de nouvelles serres techniques, bien plus performantes sur le plan énergétique. Les collections des serres chaudes seront donc en totalité maintenues sur le site pour la grande satisfaction des visiteurs et amateurs de botanique.

En conclusion, c'est parce que je suis sensible au respect de l'environnement et à la beauté du projet architectural que je vous invite, mes chers collègues, à dépasser le temps de la réflexion pour laisser enfin place à l'action, avec bonne foi et sportivité.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Thomas LAURET, pour ces précisions et les convictions que vous portez avec brio.

Je vais donner la parole à Jean-François MARTINS pour répondre à ce débat, et j'espère que chacun va, dans l'esprit sportif qui devrait nous animer sur un sujet comme celui-là, alors que le tournoi de Roland Garros bat son plein, eh bien, que chacun voudra bien entendre les arguments de l'Exécutif.

Jean-François.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci à tous les orateurs, en particulier M. FÉRAUD, M. BROS, M. TINTI, pour la clarté de leurs propos, la justesse de leur analyse et la constance de leurs propos, constance que je dois aussi reconnaître au groupe Ecologiste de Paris sur ce sujet.

Rappelons en quelques secondes et en quelques mots le contexte de cette modernisation. Le contexte de cette modernisation, vous le savez : Roland Garros est l'un des quatre grands tournois dits des tournois du Grand Chelem, qui se trouve aujourd'hui dans une situation de compétition internationale importante. Des villes comme Madrid, mais des villes aussi du Moyen-Orient, avec des tournois de plus en plus importants, avec des "prize money" de plus en plus importants, avec des installations de plus en plus importantes, viennent depuis quelques années concurrencer Roland Garros comme l'une des grandes places du tennis mondial. Et de ce point de vue, le projet de modernisation se trouve extrêmement nécessaire.

Pensez qu'aujourd'hui, Wimbledon, l'Open d'Australie, l'U.S. Open, c'est 15 à 20 hectares, pour seulement 8,5 à Roland Garros. Il est désormais urgent de donner à Roland Garros les moyens de rester une place forte du tennis mondial. Et bien que le Maire du 16e se drape aujourd'hui dans le costume "anti-riches", la Fédération française de tennis est riche à 90 millions d'euros. Monsieur le Maire, Roland Garros, ce qu'il finance avant tout, c'est le tennis amateur. L'argent du tournoi vient financer le tennis amateur, le T.C. 16, le Tennis club de Paris. Les plus de 7.000 licenciés du tennis parisien dans le 16e arrondissement sont financés, leur pratique amateur est financée par le succès de ce tournoi. L'argent de ce tournoi revient au sport amateur.

C'est un modèle unique qu'il faut préserver, et pour le préserver, chers amis, il faut effectivement le moderniser. Pour le moderniser, il nous faut, et vous le savez maintenant depuis cinq ans, un grand projet d'aménagement sportif, ambitieux et vital, à la fois pour le tennis, pour le sport français et pour Paris. Pour réaliser ce type de grand projet d'aménagement très ambitieux, il faut, première condition, avoir un porteur de projet, celui qui est prêt à mettre 400 millions d'euros, et ce n'est pas la Ville de Paris qui les met, c'est la Fédération française de tennis. Souffrez donc qu'ils expriment le cahier des charges et les besoins de ce qu'est un tournoi sportif. Souffrez donc qu'ils décident eux-mêmes du projet qu'ils ont envie de porter.

Nous ne sommes pas - excusez de heurter certains - dans un système planificateur urbanistique autoritaire où il nous reviendrait de décider pour chacun et pour chaque porteur de projet ce qu'il doit faire au centimètre carré près.

Cependant, ce genre de grand projet d'aménagement ambitieux a une deuxième condition : le temps, la concertation et l'expertise. Du temps : admettons, chers collègues, qu'après cinq ans de débats, après 20 délibérations en Conseil de Paris, 20 délibérations adoptées par le Conseil de Paris, des dizaines de vœux, durant cinq ans, je crois que le temps, nous l'avons largement donné.

De la concertation et de l'expertise : ayons tous en tête ces différents éléments qu'il convient de rappeler aujourd'hui :

- dix réunions publiques à Roland Garros et en mairie du 16e arrondissement,
- un comité d'information sur le déroulement du projet depuis 2010,
- 24 novembre 2010 : la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites se saisit du projet de schéma directeur paysager de Roland Garros et approuve le projet d'extension,
- décembre 2011 : la Commission supérieure décide des perspectives et des paysages et donne un avis favorable sur le plan guide,
- 28 décembre 2011 : arrêté du Ministère des Sports inscrivant Roland Garros dans la liste des enceintes d'intérêt général,

- 20 juin 2012 : avis favorable du commissaire-enquêteur intervenant sur la révision simplifiée du P.L.U. Le commissaire-enquêteur, Monsieur GOASGUEN, je ne résiste pas à l'envie de vous lire, considère que le projet, le dossier de révision simplifiée du P.L.U., répond à la notion d'intérêt général, garantit la réalisation d'un projet cohérent par sa démarche, par ses objectifs, dans le respect, cher Yves CONTASSOT, des enjeux environnementaux et patrimoniaux du site,

- 25 juillet 2013 : dépôt des deux demandes de permis de construire principaux, qui sont accompagnés d'une étude d'impact détaillée, avec une instruction par les services de l'Etat, la police, les A.B.F., la D.R.A.C., qui ont tous, tous, unanimement rendu un avis favorable,

- 11 décembre 2013 : avis favorable de l'Autorité environnementale et du C.G.E.D.D. sur cette étude d'impacts,

- 19 décembre 2013 : avis favorable de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites de Paris. L'avis indique, Monsieur CONTASSOT, cette commission des sites à laquelle vous êtes attaché : la F.F.T. a montré qu'elle a bien pris la mesure des enjeux de l'insertion de son projet dans le site et que ce projet est bien respectueux de l'environnement très sensible dans lequel il s'inscrit,

- février 2014 : le Tribunal administratif rejette les recours déposés par les opposants, qui avaient mis en cause la révision simplifiée du P.L.U., la C.O.D.P., signée le 6 mai 2013, ainsi que le permis de construire du, si cher au cœur de M. GOASGUEN, centre national d'entraînement,

- 4 novembre 2014 - excusez-moi d'être exhaustif, mais je pense que c'est nécessaire : avis favorable de la commissaire-enquêtrice, après une enquête publique longue, fouillée, avec un nombre de réunions publiques interminables. On citera notamment dans son rapport un projet dont la cohérence s'apprécie globalement, un projet de modernisation résultant d'un long processus d'études, un projet participant au renouveau du Jardin botanique de Paris. Le projet présente une bonne cohérence d'ensemble, ses objectifs s'inscrivent dans le cadre des orientations communales et supra-communales : S.D.R.I.F., Grand-Paris, Schéma régional de cohérence écologique, Plan biodiversité de Paris, Charte du bois de Boulogne, P.L.U. etc., etc.

Ainsi, depuis cinq ans, dix rapports rendus par des autorités administratives ou environnementales ont émis un avis favorable. Alors, je veux bien qu'on soit tous plus intelligents que les services de l'Etat, que les cabinets d'études indépendants, que la Commission des sites, que l'enquête publique, que le Tribunal administratif, mais à un moment donné, il y a 10 avis favorables, 20 délibérations du Conseil de Paris qui, depuis cinq ans, ont laissé la place à l'expertise, à la concertation pour juger désormais que ce projet est satisfaisant.

Et malgré tout, dans notre grande mansuétude, et pour suivre l'avis de la Ministre de l'Environnement, nous avons commandé, à la grande unanimité du Conseil de Paris, une étude complémentaire pour analyser sérieusement ce scénario bis dit "scénario de l'A13", à la fois pour respecter l'avis du Ministère, mais aussi respecter la mobilisation des riverains, à qui il faut apporter des réponses. Cela fait partie de la concertation.

Cette étude "EGIS"... Et je ne peux pas laisser, sur différents bancs, tant de l'opposition que de la majorité, dire tout et n'importe quoi et mettre en cause la probité, tant du cabinet d'études que de l'architecte. Le cahier des charges a été rédigé par tous les groupes, collectivement, a été validé par tous les groupes du Conseil de Paris. Si, si, Monsieur AZIÈRE. Le cahier des charges a été rédigé collectivement par l'ensemble des groupes du Conseil de Paris. Le choix du cabinet "EGIS" vous a été soumis et a été accepté par l'ensemble des groupes du Conseil de Paris.

Le cabinet "EGIS", conformément à la demande de la Ville, a fourni l'ensemble des déclarations de prévention des conflits d'intérêts, démontrant qu'il n'avait pas d'affaires particulières et de contrats avec la F.F.T. "EGIS" avait même perdu des contrats précédents sur le projet Roland Garros avec la F.F.T. Et les consultants extérieurs qui ont été consultés, Monsieur CONTASSOT, sont ceux de Keneo, et des représentants choisis par Keneo et recommandés par Keneo qui est, là aussi, un des acteurs majeurs de l'expertise sportive dans le monde.

Que dit cette étude ? Elle dit d'abord - je relève que personne ne l'a souligné, alors que c'était un argument il y a un mois et demi - que l'utilisation de Jean Bouin, du Parc des Princes ou de Pierre de Coubertin pour faire Roland Garros est saugrenue, et n'a aucune chance de voir le jour.

Que dit le rapport "EGIS" ? Il dit que sur les neuf points d'analyse, sept sont plus favorables au projet de la Fédération française de tennis qu'au scénario alternatif, et que sur ces sept points, quatre points sont des points de blocage critique sur le scénario bis, sur le scénario de la couverture de l'A13, et en particulier, celui de la pertinence fonctionnelle. C'est-à-dire, en mots simples, que le projet de l'A13 ne répond pas aux besoins d'un tournoi sportif, que Roland Garros ne pourrait pas être organisé dans les conditions de la compétition internationale avec ce scénario bis. Souffrons de pouvoir accepter que le premier critère, c'est : est-ce qu'éventuellement, le projet bis répond aux besoins d'un tournoi sportif ? Car c'est avant tout de ça dont il s'agit.

Par ailleurs, Monsieur GOASGUEN, vous avez raison. Vous avez raison ! Je vais me calmer, Monsieur GOASGUEN. Ça va vous permettre de tout intégrer et de tout digérer.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Jean-François, tu peux prendre ton temps pour parler, pour que le langage des signes puisse suivre.

Continue parce que c'est passionnant ce que tu racontes, c'est notre histoire avec Roland Garros.

Vas-y, Jean-François ! Poursuis !

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - M. GOASGUEN a raison.

Monsieur le Maire du 16^e arrondissement, écoutez-moi. Vous avez raison sur un point. Il y a la COP 21 qui arrive en décembre. Moi aussi, je suis très inquiet que les militants viennent faire des protestations dans le 16^e arrondissement contre le projet de l'A13 qui a un bilan carbone deux fois plus important que le projet de la Fédération française de tennis. S'ils se mobiliseront, c'est probablement pour lutter contre ce bilan carbone catastrophique et pour cette construction de plus de sept mètres de hauteur qui grève la perspective sur le bois de Boulogne depuis la Porte d'Auteuil, ce qui est évidemment extrêmement regrettable.

Par ailleurs, ce que dit le cabinet "EGIS" - et certains orateurs l'ont souligné - le projet, en plus de ne pas correspondre aux besoins d'un tournoi sportif, est beaucoup plus coûteux et prend beaucoup plus de temps. A vrai dire, quand j'écoute les orateurs de l'opposition et d'une partie de la majorité, ce qu'ils regrettent, le principal grief qu'ils ont contre cette étude, c'est qu'ils ne l'aient pas écrite eux-mêmes.

Désolé, Monsieur CONTASSOT, si vous vous targuez d'une expertise d'ingénierie urbanistique à ce point, quittez vos fonctions et montez un cabinet, parce que "EGIS" est l'un des quatre plus grands cabinets d'architecture au monde, l'un des quatre plus grands cabinets de conseil urbanistique au monde. Si vous vous jugez légitime pour contester ses conclusions, je vous invite...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est touchant de voir les soutiens qui sont en expression. C'est très touchant.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - ... Monsieur CONTASSOT, à créer votre cabinet d'études et à venir concurrencer EGIS qui est une belle réussite française, un grand cabinet d'études, comme Marc MIMRAM est une grande réussite française.

Il ne fallait pas accepter le cabinet "EGIS" si vous aviez des doutes.

Pour répondre sur un point de votre si grande expertise qui vous permet la légitimité de contester "EGIS", quand on construit sur le périphérique, on doit faire des recherches en sous-sol pour soutenir ce que l'on va mettre sur le périphérique. Quand on recherche en sous-sol, on fait de l'archéologie préventive.

Monsieur CONTASSOT, un cabinet comme "EGIS", qui est l'un des leaders mondiaux du sujet, le sait. Vous ne le savez pas, ce n'est pas grave.

A vrai dire, Monsieur CONTASSOT, là où votre raisonnement est spécieux, c'est que l'ensemble des deux vœux, parce qu'il s'agit de voter des vœux, et pas l'étude, les vœux se basent intégralement sur les réserves de la Commission des sites après 10 avis favorables de toutes les autorités, dont la Commission des sites, qui émet un avis favorable.

Je peux le rappeler tous les jours pendant les cinq ans qui viennent : l'avis est favorable avec des réserves, y compris, là encore, dans le souhait concerté de la Ville de Paris de trouver des moyens de compromis. L'une de ces réserves, on a choisi avec la F.F.T. de décider de la lever, notamment celle qui concerne le Jardin japonais, on a fait l'objet d'un certain nombre de démarches pour la lever, alors même que l'avis est très favorable et que ces réserves n'ont ni force de loi, ni caractère d'injonction auprès de la Ville de Paris.

Pour conclure, Madame la Maire, et pour ne pas faire plus long, il est temps pour des grands projets d'aménagement sportif...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - M. Jean-François MARTINS et simplement M. Jean-François MARTINS.

Merci.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Pour des grands projets sportifs d'ambition internationale, il faut du temps. Nous l'avons pris. L'expertise a confirmé l'intuition. Il faut de la concertation : elle a très largement eu lieu. Il faut, à un moment donné, choisir. La démocratie...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La démocratie est d'écouter les arguments qui s'échangent. Il doit répondre avec précision. Si vous cessiez de l'interrompre, cela irait plus vite.

Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Le groupe UMP a eu 12 minutes. Souffrez que j'en ai autant. Excusez-moi.

La démocratie, ce n'est pas l'unanimité, ce n'est pas mettre tout le monde d'accord. C'est d'écouter tous les avis, de trouver un compromis. Je crois que nous l'avons trouvé.

La démocratie, c'est de respecter le vote des Parisiens qui ont choisi une Maire de Paris dans le programme de laquelle ce projet de Roland Garros figurait, et un Maire du 16^e arrondissement dans le programme duquel figurait également ce projet de Roland Garros.

Enfin, pour conclure, je crois que nous devons savoir élever nos débats et écouter les grands penseurs de notre temps. Je veux citer l'un des grands penseurs de notre époque : Claude GOASGUEN. En mars 2013, je cite : "C'est bien de présenter des contre-projets alternatifs, mais, en réalité, on sait très bien que ceux qui présentent des contre-projets alternatifs n'ont pas envie que Roland Garros reste à Paris. Votre contre-projet est un leurre". Je cite M. GOASGUEN.

Il y aura donc un avis défavorable sur ces deux vœux.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

D'abord, merci à l'ensemble des orateurs de s'écouter, de laisser les arguments s'échanger. Merci à Jean-François MARTINS d'avoir rappelé notre histoire avec ce dossier qui n'arrive pas sur la table sans qu'il y ait eu au préalable - et cela a très bien été dit - nombre de votes, tous favorables ici, dans cette enceinte, d'expertises, d'enquêtes publiques, avec des rapports qui tous ont été favorables, des commissions, les commissions d'experts, les commissions des sites, départementales et nationales.

A l'époque, j'y ai participé et j'ai défendu avec conviction ce projet. Ce projet, je vais vous dire, bien sûr que c'est Roland Garros et sa capacité à rester un tournoi du Grand Chelem, comme cela a été dit à Paris. Ce projet est bien sûr une affirmation dans notre candidature olympique que nous sommes capables de porter des transformations au service du sport et dans le respect de notre ville, dans le respect de l'environnement et dans le respect de nos finances.

En effet, le projet que nous soutenons depuis des années, j'avais tellement plaisir à être aux côtés de Claude GOASGUEN dans ces réunions qui resteront pour moi vraiment des moments extraordinaires de partage avec Claude GOASGUEN face à des salles très hostiles - c'est vrai, je l'avoue - mais tout n'est pas fini entre nous, Monsieur le Maire du 16^e arrondissement.

Je suis d'accord, mais cela restera pour moi - ces belles réunions - un grand moment d'émotion et de partage politique. Je le dis ici. Ma déception est réelle de vous voir aujourd'hui porter un autre projet, mais bon, je ne vous en veux pas. Les Parisiens, eux, ne sont pas dupes. Je regrette juste que l'esprit du sport, que ce qui nous a animés en votant tous ensemble la candidature olympique de Paris, que tout cela puisse partir un peu en fumée sur des considérations que j'ai toujours du mal à comprendre.

Toujours est-il que toutes les procédures imposées, et que je revendique, de notre démocratie, ont été respectées et que nous sommes au bout de ce processus. C'est vrai que j'ai accepté qu'il y ait encore une étude pour être tout à fait dans la recherche, non pas de compromis, mais de solutions qui permettent d'apaiser les positions de chacune et de chacun et que, finalement, chacune et chacun soit en conformité avec l'engagement qui a été le sien ces dernières années, quelle que soit la place à laquelle chacune et chacun d'entre nous a opéré.

J'ai accepté cette étude. Elle est réalisée. Elle conclut, une fois de plus, à l'idée que le scénario alternatif n'est pas un bon scénario. Les arguments très objectifs, très rationnels, ont été posés. Il nous appartient maintenant de poursuivre cette démarche.

Que va-t-il se passer maintenant ? Il va y avoir, puisque c'est cela la procédure, une décision qui incombe au Gouvernement. Oui, je le dis, le Premier Ministre ne s'en est pas caché publiquement : il est extrêmement favorable, comme le Président de la République, à ce dossier, à ce projet de Roland Garros parce que l'un comme l'autre soutiennent la candidature olympique. Nous savons que c'est un élément déterminant pour être au rendez-vous de cette candidature olympique.

Le Gouvernement prendra la décision qui lui incombe. Ensuite, reviendra la décision à la Maire de Paris, donc à moi-même, de délivrer les permis de construire, ce que je ferai dans le respect de l'ensemble des procédures, des avis et des décisions qui ont été prises dans cette Assemblée et qui ne sont pas balayées. Je ne balaye pas les 20 votes qui ont eu lieu ici et qui tous ont été des votes positifs. Beaucoup d'entre nous étaient déjà impliqués dans ce dossier à des places diverses et variées.

Voilà ce qui va se passer à présent sur ce dossier.

Moi, je veux prendre date. Je veux prendre date avec chacune et chacun d'entre vous et avec Claude GOASGUEN. Claude GOASGUEN a émis des doutes sur la qualité architecturale de ce que sera le nouveau stade proposé par Marc MIMRAM. Moi, j'ai confiance dans Marc MIMRAM qui est un très grand architecte comme j'avais confiance, et malheureusement il nous a quittés, dans Michel CORAJOUR qui était un très, très grand paysagiste et qui donnera aussi son nom à ce très beau projet. Deux personnalités respectées, dans leur profession et pas simplement dans leur profession.

Moi, j'ai confiance dans la beauté de ce qui va être fait et construit, conformément aux images sur lesquelles nous avons tous travaillé, aux schémas et aux plans.

Je donne date, à chacune et chacun d'entre nous, pour l'inauguration du nouveau cours de Roland Garros. Peut-être se produira-il le même miracle que sur d'autres projets ? Je pense notamment au tramway, je pense à beaucoup de projets qui ont été contestés. Je pense à la Fondation Vuitton, parce que j'ai entendu, ici et là, que l'affaire n'était pas finie et que maintenant il y aurait des recours.

Cela ne m'a pas échappé que, sur chaque projet à Paris, il y a des recours. Cela ne m'a pas échappé qu'un certain nombre d'associations se sont inscrites, parfois en lien avec les groupes ici, parfois non, dans cette démarche de judiciarisation. Je l'accepte, cela fait partie de la démocratie.

Mais il ne m'a pas échappé non plus que, même si tout cela prend beaucoup de temps, dès lors qu'on a été respectueux de toutes les démarches, eh bien les projets se réalisent et, lorsqu'on les inaugure, tout le monde est là pour en vanter la beauté.

Je vous donne le même rendez-vous que j'avais donné sur la Fondation Vuitton, où on avait entendu le pire, où on avait même dû arrêter le chantier avec 400 personnes qui travaillaient sur place parce qu'il y avait des recours et une guérilla judiciaire.

Je vous donne rendez-vous sur ce beau projet comme sur les autres. Paris ne va pas rester dans le formol. Paris va continuer à se transformer. Paris est une ville du XXI^e siècle qui n'a pas peur de l'architecture contemporaine et des transformations.

Mais Paris le fait toujours dans le respect de son histoire et de son passé. Quand Marc MIMRAM s'inspire des serres Formigé pour faire le nouveau court de tennis, eh bien, je dis bravo. C'est cela le génie de la modernité, c'est cela que nous portons.

Je vous le dis en conviction, vraiment en conviction, ce projet verra le jour. Ce projet sera salué par les Parisiens, par vous aussi, et nous serons tous là au rendez-vous pour son inauguration.

Je vous assure que je ne rappellerai pas ces moments que nous vivons là. Ce que je retiendrai, quand nous serons réunis pour inaugurer ce nouveau Roland Garros et ce beau stade de Marc MIMRAM, ce que je retiendrai, c'est le sourire qu'il y aura sur vos visages et la fierté que nous aurons en tant que Parisiens d'avoir surmonté cette épreuve.

Je vous remercie.

Je vais mettre aux voix les deux vœux, mais j'ai une demande d'explication du groupe les "Verts". Les explications ont été données dans le tour de table.

M. David BELLARD. - Je ne vais pas rajouter aux débats et je remercie M. Jean-François MARTINS de s'intéresser à la reconversion de nos élus !

Je vais demander un vote au scrutin électronique, s'il vous plaît.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Bien.

La parole est à M. GOASGUEN, maire du 16^e arrondissement.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16^e arrondissement. - Je voudrais donner une explication de vote pour le groupe UMP.

Madame la Maire, chère Anne...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Cela baigne entre nous !

M. Claude GOASGUEN, maire du 16^e arrondissement. - Je crois que vous vous trompez, quelle que soit l'affection que nous pouvons vous porter et qui est grande...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, merci.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16^e arrondissement. - Je vous en prie.

Je voudrais vous dire que vous faites une erreur. Vous faites une erreur car la F.F.T. vous a fait croire que tout cela devait être précipité, avec des arguments qui ne sont pas toujours vraiment honnêtes.

Je trouve aussi regrettable que vous mettiez dans la main du Gouvernement la décision ultime. Le Conseil de Paris, quel que soit le résultat sur les vœux qui seront présentés, montrera qu'il est profondément divisé. Quel que soit le résultat, on verra bien qu'il y a une fracture, qui est une fracture importante au sein du Conseil à ce sujet.

Je crois qu'il eut été de l'intérêt de la Ville de Paris que cette fracture se réduise. Car, en toute hypothèse, je ne crois pas qu'avec un résultat, qu'il soit dans un sens ou dans l'autre, on puisse se dispenser de consulter la Commission des sites. C'est dire que la Commission des sites devra encore - elle le devra et je le demande - examiner de nouveau la situation avant le 25 novembre.

Je ne souhaite pas qu'il y ait une décision unilatérale prise par le Premier Ministre. Elle serait malsaine pour lui, car les conséquents seraient très dommageables, mais surtout pour Paris.

Chère Anne, je crois que vous devriez écouter l'opposition. Votre majorité est en miettes.

Puis j'ai apprécié beaucoup le discours de votre adjoint, qui est quand même un expert puisque votre adjoint était particulièrement éloquent pour attaquer le projet qu'il défend aujourd'hui, assez mal d'ailleurs puisqu'il se contente de citer des actes administratifs.

Franchement, si vraiment vous avez trouvé, à la place de M. CONTASSOT, un adjoint pareil, à votre place je serais inquiet.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - D'abord, je respecte le droit. Et le droit, c'est que maintenant c'est au Gouvernement de prendre les décisions d'autorisation qu'il lui revient de prendre, et ensuite ce sera à moi d'autoriser les permis de construire.

Deuxièmement, ce qu'on retiendra du Conseil de Paris, c'est qu'il y a eu 20 votes positifs sur les délibérations qui ont concerné Roland Garros et ce, depuis le début de l'examen de ce projet dans notre hémicycle.

Alors, il a été demandé un vote électronique. Est-ce que chacune et chacun a son bulletin ? C'est sur les deux vœux. On prend 2 minutes pour préparer le vote.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à dix heures dix-huit minutes est reprise à dix heures vingt minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous reprenons nos travaux.

Etude complémentaire concernant l'extension de Roland Garros.

Vœux déposés par le GEP relatif à l'extension du stade Roland Garros (suite).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Qui n'est pas prêt ? Est-ce que tout le monde est prêt ? Qui n'est pas prêt ?

Nous démarrons le processus de vote. Il y a deux vœux déposés par le groupe des Verts, sur lesquels il y a un avis défavorable de l'Exécutif, qui vont être soumis au vote. Les deux vœux présentés par le groupe des Verts et donc - c'est bon ? Tout le monde est prêt ?

Je mets aux voix le vœu n° 8, et ensuite je mettrai, selon la même procédure, le vœu n° 9, déposé par le groupe des "Verts", avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Donc ceux qui ont des procurations, vous introduisez votre carte, et celle de la personne pour qui vous avez une procuration.

Je déclare ouverte la procédure de vote à scrutin public.

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Tout le monde a-t-il voté ?

Je peux déclarer close la procédure de vote ?

Je déclare le scrutin clos.

Je vous communique les résultats.

Votants : 160

Pour : 82

Contre : 77

Abstention : 1

NPPV : 0

Le vœu n° 8 est adopté. (2015, V. 179).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous propose de procéder au vote suivant qui est le vœu° 9, déposé par le groupe Ecologiste de Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Est-ce que chacun a voté ?

Le scrutin est clos.

Je vous donne les résultats.

Votants : 159

Pour : 82

Contre : 76

Abstention : 1

NPPV : 0

Le vœu n° 9 est adopté. (2015, V. 180).

Nous nous retrouverons pour l'inauguration de Roland Garros.

Je vous remercie.

(Voir annexe n° 1 - Détail des votes des scrutins).

Compte rendu de la 2e Commission.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Ceux qui doivent quitter la séance le font rapidement. Et nous allons passer à la 2e Commission.

Je donne la parole à Mme Fadila MÉHAL, présidente de la 2e Commission.

Vous avez la parole, Madame.

Mme Fadila MÉHAL. - Merci, Madame la Maire.

La 2e Commission s'est réunie le lundi 18 mai, avec une présence toujours aussi forte, puisqu'il y avait 14 membres présents. Comme à l'accoutumée a été distribué le programme des événements culturels qui se déroulent du mois de mai au mois de juin, et je remercie la DAC pour ce travail important.

Dans un premier temps, la Commission a auditionné Michel GOMEZ, le responsable de la Mission cinéma qui a présenté les grandes lignes de la politique cinématographique de la Ville à Paris. Cela a été un document extrêmement complet sur le rapport d'activité de la mission, et il a été distribué à l'ensemble des membres. Je rappelle qu'il peut en effet être adressé à l'ensemble des élus en fonction de leur demande.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - On écoute Mme MÉHAL.

Vraiment, je demande aux élus qui doivent nous quitter de le faire rapidement.

Mme Fadila MÉHAL. - Je vais être rapide aussi, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Ce n'est pas vous. Vraiment, il y a un brouhaha et c'est assez insupportable.

Mme Fadila MÉHAL. - D'autant que cela a été une Commission extrêmement vive, importante, et je voulais aussi remercier tout le travail entrepris par l'équipe sous l'autorité de Michel GOMEZ.

Le deuxième temps de la Commission a été consacré aux projets de délibération. 136 projets de délibération étaient à l'ordre du jour sur la culture, le patrimoine, les métiers d'art, la relation avec les arrondissements la nuit, les entreprises culturelles. Donc je ne peux pas évidemment citer les 136 projets de délibération, mais je vais vous en donner quelques-uns, notamment sur l'association "Paris-librairie", avec des interventions extrêmement importantes de M. DUCLOUX, de Mme GOLDGRAB et de Mme FANFANT.

Sur la question de la mémoire et des anciens combattants, correspondant de défense, c'est M. JULLIARD qui a rapporté en lieu et place de Mme VIEU-CHARIER. Il n'y a pas eu de questions vraiment sur les dossiers inscrits à l'ordre du jour et M. DUCLOUX a tenu à féliciter Mme VIEU-CHARIER pour l'exposition sur le génocide arménien, et je m'associe à ces félicitations, parce que j'ai vécu moi-même la journée consacrée aux fusillés de la Deuxième Guerre mondiale, avec des lectures extrêmement denses, et même d'une très grande intensité.

Je veux évoquer rapidement les amendements et les vœux. Il y a eu quatre amendements, dont un technique, deux vœux rattachés et huit vœux non rattachés ont été déposés.

Alors je vais les citer encore une fois en faisant une synthèse. Mme SOUYRIS a présenté les amendements du groupe Ecologiste de Paris pour soutenir la Maison de l'Europe, l'association "L'Onde et Cybèle" et la fondation de l'Institut kurde de Paris, cela a été relayé pour l'Institut Kurde de Paris par Mme PRIMET, pour le groupe Communiste - Front de Gauche, et il y a eu une intervention assez importante de M. GIRARD.

Après, je voulais signaler aussi que Mme GOLDGRAB a présenté le vœu du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants sur la requalification nocturne de la place de la République. Et avec une réponse très appropriée d'ailleurs, il y a eu un moment important, où nous avons parlé du Conseil de la nuit. Mme PRIMET a présenté aussi le vœu du groupe Communiste sur "Le grand Parquet", et je voulais aussi signaler que le groupe Ecologiste de Paris a présenté le vœu sur le trentième anniversaire de la mort du photographe Fernando Pereira lors du naufrage du "Rainbow Warrior".

Mme FANFANT a présenté le vœu relatif à une parcelle du Bas de Belleville "La Courtille", un vœu porté à la fois par l'UMP et l'UDI-MODEM, et M. HODENT, pour le groupe UMP, a présenté trois vœux sur le relevage de l'orgue du Temple du Saint-Esprit, sur le Musée arménien de France et ses collections et sur la commémoration du génocide cambodgien.

Nous avons terminé la Commission avec le projet d'audition, présenté par Bruno JULLIARD, sur l'organisation de visites dans les bibliothèques patrimoniales de la Ville, une proposition approuvée par l'ensemble des membres de la Commission.

Je donne rendez-vous à tous les membres de la Commission pour la prochaine qui se tiendra le lundi 22 juin 2015, toujours à midi.

Je vous remercie.

(M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente, pour cet exposé complet des travaux de la 2e Commission.

2015 DDEEES 62 - Subvention (2.000 euros) à l'association "Les Amis de caractères" (5e).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DDEEES 62, relatif à une subvention à l'association "Les Amis de caractères", dans le 5e arrondissement.

La parole est à Mme Florence BERTHOUT. Mais je ne la vois pas. Monsieur le Président du groupe UMP, Mme BERTHOUT, je ne la vois pas. Comment fait-on ?

Le projet de délibération DDEEES 62 est relatif à une subvention à l'association "Les Amis de caractères" dans le 5e arrondissement. La parole était donnée à Mme BERTHOUT.

Si elle n'est pas inscrite, Mme GOLDGRAB ne souhaite pas prendre la parole. Très bien.

Dans ce cas-là, je mets malgré tout aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 62.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DDEEES 62).

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'ouverture dominicale des commerces culturels.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés : le vœu n° 51 est relatif à l'ouverture dominicale des commerces culturels.

Je donne la parole à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, pour le groupe Communiste.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Mme PREMEL, plutôt !

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Madame PREMEL ? Pour le groupe Communiste. Vous avez 2 minutes.

Mme Danièle PREMEL. - Monsieur le Maire, chers collègues, au moment où les compagnies culturelles sont en danger et les lieux de création fragilisés, le Sénat a trouvé la solution pour soutenir la culture en France : l'ouverture dominicale des commerces culturels !

La boîte de pandore a été ouverte par M. MACRON et nous avons dit ici, dans ce Conseil, que cette loi ouvrirait et préfigurerait d'autres abandons, d'autres reniements.

C'est une nouvelle mystification et une mauvaise foi que de prétendre que cette ouverture dominicale des commerces culturels serait en leur faveur. La dérogation générale au repos dominical n'est pas une réponse à la concurrence du commerce électronique, sauf à considérer qu'il faudrait également ouvrir la nuit 24 heures sur 24.

Depuis plusieurs mois, les librairies indépendantes progressent, alors que la vente en ligne marque le pas, voire régresse. Cette évolution prouve que c'est principalement en se distinguant d'Internet et en offrant un service

de qualité au niveau de l'accueil, du conseil, de la diversité de l'offre et des animations que l'on peut développer sa clientèle et son chiffre d'affaires.

Cette réglementation est d'autant plus dangereuse qu'elle ne définit pas l'objet sur lequel elle va s'appliquer. Pour cette absence de définition des "commerces de détail de biens culturels", le supermarché, qui a un rayon librairie-livres, la chaîne de grands magasins de légumes qui met en valeur quelques ouvrages d'arts, sont-ils des commerces culturels ?

Si nous faisons ici le tour de table, nous pourrions sûrement constater la diversité de nos réponses et de nos représentations.

Soyons sûrs que nous aurons de multiples revendications de grandes chaînes d'être reconnues comme commerce culturel, dans la mesure où on ne sait pas de quoi on parle.

C'est pour s'opposer à ce processus que notre vœu demande à la Maire de Paris d'interpeller le Gouvernement pour qu'il revienne sur sa décision d'ouvrir les commerces culturels le dimanche.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à Mme Laurence GOLDGRAB.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je remercie les élus du groupe Communiste - Front de Gauche d'avoir souligné dans leur vœu l'attachement et la volonté de la Ville de Paris à préserver le tissu d'activité des commerces de proximité et, dans ce tissu, les commerces culturels. Je vous rappelle que Paris a su conserver un réseau très dense, le plus dense au monde peut-être, de commerces culturels.

Je peux vous citer 1.000 galeries, 750 librairies, près de 60 disquaires indépendants, etc.

Plusieurs volets de notre action en faveur des commerces indépendants y ont contribué ; je ne vais pas, là encore, tout citer mais notre action sur le foncier avec la S.E.M.A.-EST, la mise en valeur du métier de libraire. J'en profite pour vous annoncer qu'un grand événement se prépare, "le Paris des libraires", le 2 juillet prochain, soutenu par la Ville de Paris, qui mettra en valeur le métier de libraire. Ce sera un événement qui aura lieu en soirée et la nuit.

Vous demandez que la Maire de Paris interpelle le Gouvernement afin qu'il revienne sur sa décision d'ouvrir les commerces culturels le dimanche.

Tout d'abord, ce postulat est faux : le Gouvernement n'a pris aucune décision. Vous visez, en fait, un amendement, et vous l'avez dit d'ailleurs, à la loi dite Macron, déposé par le sénateur UMP Philippe DOMINATI, débattu et adopté le 6 mai par le Sénat. Des débats sont actuellement en cours au Parlement.

C'est précisément parce que le travail législatif est en cours qu'il ne semble pas que ce soit au Conseil de Paris de se prononcer à ce stade. En effet, une commission mixte paritaire a été convoquée et doit se réunir le 3 juin prochain, comprenant d'ailleurs une parlementaire du groupe Communiste.

Alors que cette étape de dialogue et de conciliation n'a pas encore eu lieu et que l'Assemblée nationale ne s'est pas encore prononcée, nous ne pouvons interpellier le Gouvernement sur une décision qu'il n'a pas prise.

D'autre part, il y a - je voudrais quand même le souligner - déjà une multitude de lieux culturels ouverts le dimanche : les cinémas, les théâtres, les salles de concert et même les bibliothèques. Certains commerces culturels indépendants ouvrent d'ailleurs déjà ; c'est une réalité.

Laissons, pour le moment, le législateur se prononcer, notamment sur la question - vous l'avez indiquée - de la définition ambiguë - c'est vrai - de l'expression contenue dans l'amendement, c'est-à-dire le commerce de détail culturel.

Je vous demande de retirer votre vœu ; sinon, j'émettrai un avis défavorable, ce que je regretterais.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Madame PREMEL, sur cette demande de retrait de vœu ?

Mme Danièle PREMEL. - Nous ne retirons pas notre vœu, bien que j'entends bien ce qui est dit, car je pense que, quand même, nous pouvons encore influencer - c'est un petit espoir - sur la décision.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Bien.

Monsieur le président du groupe Radical de Gauche ?

M. Jean-Bernard BROS. - C'est une explication de vote : nous voterons contre ce vœu, bien sûr.

Merci.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 51 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à la requalification nocturne de la place de la République.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Le vœu n° 52 est relatif à la requalification nocturne de la place de la République.

La parole est à M. Jean-Bernard BROS, pour le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, pour 2 minutes.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous avons, à plusieurs reprises, salué la réhabilitation de la place de la République. Elle a véritablement permis la mise en valeur et fait évoluer les usages de cet endroit.

L'objectif de notre vœu est de proposer, presque deux ans après son inauguration, des pistes d'amélioration.

L'éclairage nocturne est incontestablement l'un de ces éléments qui pourrait être mieux adapté, en permettant une mise en valeur plus importante de la place, ainsi qu'un sentiment de sécurité accru pour les piétons.

D'un point de vue patrimonial, la statue monumentale de Marianne est un élément central qui possède une forte charge symbolique. Cette charge s'est évidemment renforcée après les rassemblements qui ont suivi les événements tragiques de janvier.

Nous avons déposé un vœu, adopté à l'unanimité, sur la mise en valeur nocturne de notre patrimoine, à travers la mise en œuvre du Plan lumière. La statue de la République et ses abords pourraient également bénéficier de cet objectif partagé, à travers un éclairage plus adapté.

Je me fais aussi l'écho de nos élus du 11^e arrondissement, Jean-Christophe MIKHAILOFF, et du 3^e arrondissement, Laurence GOLDGRAB, qui soutiennent cette démarche.

Pour ces raisons, je vous invite à voter, mes chers collègues, en faveur de ce vœu.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à M. Frédéric HOCQUARD.

M. Frédéric HOCQUARD. - Je vous remercie de ce vœu et en quelques mots pour vous répondre.

Effectivement, la place de la République, qui a été inaugurée en juin 2013, était déjà un lieu symbolique de notre Capitale, mais il l'est d'autant plus que la reconfiguration de cette place permet maintenant une utilisation, qu'elle soit diurne ou nocturne, beaucoup plus importante de la part des Parisiens.

Deuxième élément : vous l'avez souligné aussi, c'est devenu aujourd'hui un symbole républicain, d'autant plus fort qu'il a été un lieu de rassemblements après les attentats de Charlie Hebdo et de l'Hyper casher dans le 20^e arrondissement, les massacres qu'il y a eu et les manifestations et la grande manifestation du 11 janvier.

Concernant l'éclairage de cette place puisque, quand on donne un nouvel espace public à son utilisation, il faut effectivement qu'à la fois son utilisation diurne et, effectivement, son utilisation nocturne soient réfléchies. Il y a déjà

eu une réflexion autour de cela puisque les maires des 3e, 10e et 11e arrondissements ont été saisis par les riverains l'année dernière, notamment sur un sentiment de manque d'éclairage la nuit.

Des études ont été réalisées par la Direction de la Voirie et du Déplacement, montrant que les niveaux étaient bien conformes aux exigences et à la norme. Cependant, dès cet été, la Direction de la Voirie et des Équipements va renforcer le dispositif par l'installation de quatre projecteurs supplémentaires sur les mâts-aiguilles, de manière à mieux éclairer l'espace public dans son utilisation nocturne.

S'agissant de l'espace public nocturne que constitue cette place, cette place a rapidement fait l'objet d'une appropriation par les piétons, aussi bien le jour que la nuit.

Cela me permet de rappeler cette expérience témoin d'une forte appétence des Parisiens pour les nouveaux espaces publics nocturnes. Aussi, me paraît-il nécessaire que cette donnée soit intégrée dans les futurs aménagements des sept autres places de la Capitale, ainsi que sur les berges dont nous avons parlé hier.

Comme la Maire de Paris l'a rappelé, les Parisiens s'approprient les nouveaux espaces pour des usages familiaux, festifs, sportifs et culturels. Il nous faut donc aussi penser l'aménagement des places et des berges, dans la perspective de ces futurs usages collectifs et individuels.

Enfin, pour ce qui concerne l'éclairage lui-même de la place, je donnerai un avis favorable à votre vœu, en vous proposant, par contre, deux amendements, mais que je pense que vous intégrerez, bien évidemment, qui sont dans les derniers considérants.

Je propose d'amender le vœu comme suivant : considérant les plaintes de certains riverains qui considèrent insuffisant l'éclairage de la place conçu par Yann KERSALÉ en 2013, notamment relatif à la statue et au sol. C'est rappeler un peu ce qui a été fait, et que je vous rappelais, en 2013.

Et la deuxième chose : le traitement nocturne de la place de la République sera révisé dans une perspective de renforcement de l'éclairage de l'espace piéton et une meilleure valorisation du patrimoine architectural, notamment de la statue. Parce que je crois qu'il y a effectivement l'éclairage de la statue mais aussi l'éclairage de l'ensemble de la place. Cf. ce que je vous disais sur son utilisation nocturne.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Sur cet amendement ?

Accepté. Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté. (2015, V. 192).

2015 DAC 27 - Subventions (123.000 euros) avenant et convention avec l'association "Paris bibliothèques" (3e).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DAC 27 relatif à des subventions, à un avenant et une convention avec l'association "Paris bibliothèques".

La parole est à Mme Catherine DUMAS pour le groupe UMP.

Je ne la vois pas. Elle n'est pas là.

Est-ce que M. JULLIARD souhaite prendre la parole ?

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Non.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 27.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DAC 27).

2015 DAC 200 - Subventions (5.825.000 euros) et avenants avec l'association "Théâtre de la Ville" (4e et 18e).

2015 DPA 34 - Théâtre de la Ville 2, place du Châtelet (4e) - Rénovation partielle - Autorisation à la Maire de Paris de prendre toute décision concernant l'opération.

Vœu déposé par le GEP relatif aux travaux aux théâtres du Châtelet et de la Ville.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons conjointement les projets de délibération DAC 200 et DPA 34, ainsi que les vœux n° 53 et n° 53 bis.

Le projet de délibération DAC 200 est relatif à des subventions et des avenants avec l'association "Théâtre de la Ville".

Le projet de délibération DPA 34 concerne le Théâtre de la Ville, place du Châtelet, avec une rénovation partielle et l'autorisation donnée à la Maire de Paris de prendre toute décision concernant l'opération.

Je donne tout d'abord la parole à M. Philippe DUCLOUX pour le groupe Socialiste et Apparentés.

M. Philippe DUCLOUX. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, au-delà du projet de délibération également en cours d'examen dans ce Conseil, le DPA 34, dont vous venez de parler, est relatif à la rénovation d'ampleur et de mise aux normes du site de la place du Châtelet et du Théâtre de la Ville, sujet sur lequel j'étais déjà intervenu en Conseil de Paris en février dernier.

J'ai voulu intervenir sur le présent projet de délibération DAC 200 qui nous propose de fixer le montant de la subvention de fonctionnement 2015 pour l'association "Théâtre de la Ville" à 10.900.000 euros, soit un complément de 5.527.000 euros après déduction de l'acompte déjà versé en décembre 2014.

On constate en effet une hausse de 150.000 euros de la subvention de fonctionnement, et je tenais à saluer cette augmentation pour cette année 2015 par rapport à l'année dernière.

Ce qui démontre que la Ville de Paris continuera de soutenir fortement l'équipe à la tête de ce beau théâtre, qui pourra ainsi continuer, y compris dans la période des travaux qui se mettra en place, à dynamiser et à soutenir la création artistique contemporaine à Paris, à développer ses actions de médiation, notamment auprès du public scolaire.

L'opération de travaux, nous le savons tous, est incontournable, malgré les désagréments qu'ils provoqueront. Mais cela n'empêchera pas la programmation hors les murs pendant deux saisons, de septembre 2016 à l'été 2018, d'être toute aussi riche que celle qui nous est proposée sur le site de la place du Châtelet actuellement. Bruno JULLIARD pourra peut-être d'ailleurs nous le confirmer.

Mais nous oublions souvent que le Théâtre de la Ville dispose également de son site rue des Abbesses qui poursuivra évidemment ses activités dans des conditions normales.

Par ailleurs, le travail de nombreux créateurs qui dépendent souvent des cofinancements en amont du Théâtre de la Ville ne sera pas affecté par les grandes compagnies qui font la renommée de cette structure, et ils seront bien entendu présentés à Paris lors des deux saisons puisqu'elles pourront se présenter dans des lieux partenaires, soit des théâtres parisiens, soit des théâtres métropolitains.

Enfin, pour que tous les élus de cet hémicycle soient rassurés, je crois savoir que, dans le cadre de "Hors les murs", le public pourra continuer de se rendre au spectacle comme actuellement, soit en prenant ou en renouvelant un abonnement, soit en achetant des places uniques pour un seul public.

Il est clair qu'il aurait été mieux de ne pas fermer le Théâtre de la Ville en même temps que celui du Châtelet, et je sais qu'un vœu est prévu à cet effet, mais malheureusement, je le dis à ceux qui présenteront le vœu, les questions de sécurité et de mise aux normes globales ne peuvent plus attendre.

Comme je le disais lors de mon intervention au mois de février j'ai totalement confiance dans les capacités de la direction de ce théâtre de trouver, avec le soutien des services de la Ville, de la Direction des Affaires culturelles et bien entendu de Bruno JULLIARD, les modalités qui permettront la réalisation des travaux dans des conditions satisfaisantes, et également un fonctionnement de l'institution "Hors les murs" pendant la période de fermeture qui soit plaisant et enrichissant pour les artistes et les spectateurs.

L'augmentation de la subvention de fonctionnement, qui nous est proposée dans ce projet de délibération, indique que les priorités de la Ville de Paris pour cette structure ne changeront pas et permettront à son équipe d'animation de maintenir un volume d'activités semblable à celui que nous connaissons aujourd'hui, même si le contexte "Hors les murs" posera des difficultés certaines en termes de logistique.

Je me réjouis également de savoir qu'il n'y aura pas pendant cette période de conséquences négatives pour le personnel, qui pourra - puisque la subvention est préservé et même, comme je viens de le dire, augmentée - poursuivre ses activités dans le cadre qui aura été décidé par la direction, en lien avec le Premier adjoint et les services.

Je note également au passage, compte tenu des travaux de rénovation qui débiteront à l'été 2016, que le projet de délibération nous propose également de prolonger d'un an la convention pluriannuelle d'équipement 2012-2014 conclue avec le théâtre et d'attribuer dans ce cadre une subvention d'équipement d'un montant de 300.000 euros au théâtre, lui permettant de poursuivre son programme d'acquisition de matériels.

Je sais qu'hier la saison prochaine a été présentée au Théâtre de la Ville, avec évidemment une programmation tout à fait innovante et, pour toutes ces raisons, vous l'aurez compris, mes chers collègues, mon groupe politique votera évidemment ce projet de délibération et vous invite, mes chers collègues, à communiquer autour de vous sur cette période que vivra le Théâtre de la Ville pendant deux ans, afin qu'elle soit une période d'enrichissement et d'innovation dans un contexte particulier car, comme on le dit régulièrement, le "show must go on".

Merci.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à Anne SOUYRIS pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Anne SOUYRIS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le Théâtre du Châtelet et le Théâtre de la Ville sont deux institutions culturelles centrales dans la vie parisienne et même française. Leur aura dépasse même largement notre sphère métropolitaine. C'est une vraie richesse pour nous tous et toutes au-delà des frontières, bien au-delà des divergences de cet hémicycle.

Ainsi l'intérêt que nous portons à ces deux institutions, notamment aux travaux rendus aujourd'hui obligatoires par des problèmes de sécurité chaque jour plus grands, impliquant qu'il ne nous est plus possible d'en différer l'exécution, nous en sommes très clairement conscients, est important et légitime de la part de notre Assemblée.

Ce sont en effet pas moins de 500.000 spectateurs qui vont être touchés, dont presque 40.000 élèves fréquentant le lieu dans le cadre scolaire. Ainsi la fermeture de ces deux lieux simultanément mérite pour nous une information particulière et précise quant à plusieurs dimensions.

D'abord, ne peut-on pas revoir le calendrier pour réduire la fermeture concomitante des deux théâtres à un an maximum ?

Ensuite, nous demandons un engagement ferme de Mme la Maire pour que les personnels soient maintenus pendant les travaux.

Enfin, il nous semble majeur que tous les éléments précis, lieux de substitution et partenariats envisagés et acquis administratifs et scéniques, en particulier pour les grandes productions, nous soient donnés en 2e Commission d'ici fin juin, afin de prendre toutes les mesures nécessaires.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour répondre, la parole est à Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire et merci à Philippe DUCLOUX et Anne SOUYRIS pour leurs interventions.

Bien évidemment, la rénovation des deux théâtres, Théâtre du Châtelet et Théâtre de la Ville, vont être un sujet majeur de la politique culturelle de cette mandature.

D'abord un mot tout de même pour, comme Philippe DUCLOUX, féliciter les équipes du Théâtre de la Ville et son directeur Emmanuel DEMARCY-MOTA pour la qualité du travail qui est réalisé puisque, dans les deux projets de délibération que nous étudions aujourd'hui, il y a la subvention en augmentation au Théâtre de la Ville.

Je veux simplement une fois de plus réaffirmer le soutien total de la Ville aux activités du Théâtre de la Ville, tant dans sa programmation de grande qualité qui bénéficie d'un succès d'estime, d'un succès critique mais aussi d'un succès populaire majeur, puisque la fréquentation est tout à fait exceptionnelle.

Je voudrais également féliciter le soutien à la création artistique contemporaine, la coproduction qui est l'identité même du Théâtre de la Ville qui permet que le Théâtre de la Ville soit un des rares théâtres parisiens à pouvoir financer très en amont des projets de compagnies.

C'est la raison pour laquelle il faut augmenter le soutien au Théâtre de la Ville pour que la marge artistique puisse permettre ces coproductions évidemment. Je félicite aussi l'engagement dans les actions de médiation culturelle en direction du jeune public du Théâtre de la Ville.

Concernant les travaux, j'ai eu l'occasion d'en parler à plusieurs reprises. Je comprends tout à fait les craintes, les inquiétudes qui peuvent exister, à la fois sur la poursuite de la programmation, notamment pour le Théâtre de la Ville, mais aussi le sort réservé au personnel, tant dans le maintien et dans l'emploi des personnels, que dans la qualité de travail et d'accueil des personnels, pour les deux théâtres d'ailleurs.

Concernant le calendrier des travaux, bien évidemment, j'aurais préféré comme vous tous qu'il n'y ait pas de concordance des temps dans les travaux des deux théâtres. Cela n'est pas possible. Je rappelle que, lors de la dernière mandature, la rénovation des deux théâtres n'était pas inscrite au plan d'investissement pour la précédente mandature. La Maire de Paris a souhaité investir 52 millions d'euros pour la rénovation de ces deux théâtres-là. Il y avait urgence. J'ai participé à de nombreux conseils d'administration des deux théâtres. Il y avait urgence et une attente importante des usagers, des spectateurs, mais aussi et surtout, des compagnies comme des personnels des deux théâtres pour engager la rénovation. La décision a enfin été prise.

Il y a aussi urgence car les conditions de sécurité nous imposent des rénovations urgentes. C'est la raison pour laquelle nous faisons le plus vite possible pour le Théâtre de la Ville. Les études et les marchés nous amènent à ce que la fermeture du Théâtre de la Ville soit programmée pour l'été 2016. Fermeture pour deux années, deux saisons, jusqu'à l'été 2018. Réouverture en septembre 2018.

A partir de là, si vous suivez mon raisonnement, il faut décaler le plus possible les travaux du Châtelet pour permettre qu'il y ait le moins de similitude dans les travaux. Sauf que pour le Châtelet, là aussi, les travaux sont d'urgence et aujourd'hui, chaque soir, les mesures compensatoires décidées par la direction du Châtelet pour ouvrir le Châtelet, sont très importantes.

Je passe sur les coûts de ces mesures compensatoires, mais nous sommes quotidiennement sous la menace d'une impossibilité d'ouverture. C'est déjà un pari sur l'avenir que de pouvoir maintenir le théâtre du Châtelet ouvert jusqu'au début 2017, janvier 2017. J'espère que nous pourrions maintenir le théâtre du Châtelet ouvert jusqu'à ce moment-là, mais rien ne nous le garantit.

Donc, prendre aujourd'hui des engagements de décaler encore cette ouverture, ne serait pas sérieux. Il y a toute chance que nous ne puissions pas respecter l'engagement aujourd'hui.

Je vous propose, pour garantir la sincérité de mes propos, que lors de la prochaine Commission, nous abordions aussi la question du relogement temporaire des équipes, que ces études-là vous soient présentées en 2e Commission.

Concernant la programmation, comme je m'y suis engagé à plusieurs reprises, il y aura bien une programmation "hors les murs" pour la totalité des deux saisons du Théâtre de la Ville. Il n'y a pas besoin d'accélérer le travail en cours puisque je peux vous dire que tant les équipes de la Direction des Affaires culturelles que les équipes du Théâtre de la Ville, travaillent quotidiennement et à 100 % de leur temps dans l'accueil de cette programmation "hors les murs". Nous sommes en passe d'atterrir et d'aboutir sur une proposition très pertinente pour l'accueil des équipes techniques et, donc, pérennes, y compris en lieux de programmation pour certaines propositions artistiques.

Pour le reste de la programmation hors les murs, nous avons déjà beaucoup avancé avec des théâtres partenaires ou des lieux culturels de la Ville, comme des lieux culturels de l'Etat. Nous serons en capacité de vous présenter ces avancées et des propositions, je le pense, très pertinentes, dès le mois de juin lors de la prochaine 2e Commission.

Pour les personnels, je conclus en vous disant qu'en effet, nous réitérons l'engagement qui sera renouvelé devant la 2e Commission, que l'ensemble des personnels, non seulement soient maintenus dans leur emploi, mais qu'ils soient aussi accueillis dans de bonnes conditions d'accueil dans les lieux de travail qui ne seront pas dans les murs du Théâtre de la Ville.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Alors nous avons donc en réponse au vœu n° 53 déposé par le groupe Ecologiste de Paris, un vœu n° 53 bis de l'Exécutif.

Je demande au groupe Ecologiste de Paris s'il maintient le vœu n° 53.

Mme Danièle PREMEL. - Nous retirons le vœu n° 53.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 53 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2015, V. 193).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 200.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DAC 200).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 34.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DPA 34).

2015 DAC 219 - Classement au titre des monuments historiques de l'harmonium Mustel n° 39 de la basilique Sainte-Clotilde (7e).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 219 relatif au classement au titre des monuments historiques de l'harmonium Mustel n° 39 de la basilique Sainte-Clotilde dans le 7e arrondissement.

La parole à M. Thierry HODENT pour le groupe UMP.

M. Thierry HODENT. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le Ministère de la Culture propose le classement au titre des monuments historiques de l'harmonium Mustel n° 39 de la basilique Sainte-Clotilde dans le 7e arrondissement. Cet harmonium est une œuvre du facteur parisien Victor Mustel, considéré comme l'un des plus grands facteurs français d'harmoniums, par la qualité exceptionnelle de ses instruments, aujourd'hui rares, et dont les inventions brevetées ont profondément influencé son secteur de la facture instrumentale.

Cet harmonium est l'un des quatre instruments de la maison MUSTEL, les plus anciens répertoriés dans le monde. Il représente un très rare spécimen d'instrument primitif construit par Victor Mustel et précurseur du modèle type qui s'imposera à la facture mondiale. En outre, cet harmonium n° 39 commandé par la paroisse Sainte-Clotilde à Victor Mustel le 21 juin 1861, a la particularité d'avoir été spécialement choisi pour le chœur de la basilique par l'organiste César Franck, éminent compositeur pour orgue du XIXe siècle.

Pour toutes ces raisons, le Conseil du 7e arrondissement se félicite de ce projet de délibération et soutient complètement ce projet de délibération auprès du Conseil de Paris et apprécie l'attitude du Premier adjoint sur ce projet de délibération particulièrement.

Merci.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Je partage les propos de Thierry HODENT qui nous permettent de rappeler que ces instruments - l'harmonium - qui sont assez méconnus, mais qui, pour autant, sont présents dans plusieurs édifices culturels de notre Capitale. Certains spécimens sont tout à fait remarquables et retiennent l'attention de bon nombre de spécialistes.

Ce projet de délibération permet à la Maire de Paris d'accepter le classement au titre des monuments historiques, proposé par l'Etat, de l'harmonium de la basilique Sainte-Clotilde. Un projet de délibération similaire pour l'harmonium de l'église Notre-Dame-de-Clignancourt dans le 18e arrondissement est d'ailleurs soumis au vote du Conseil à l'occasion de notre séance d'aujourd'hui.

Pour l'information du Conseil, je rappellerai d'ailleurs que le classement au titre des monuments historiques de l'édifice lui-même a fait l'objet d'une délibération de notre Assemblée en novembre 2013. Ce classement sera bientôt effectif puisque nous attendons l'arrêté de classement qui ne devrait plus tarder.

Dans la basilique Sainte-Clotilde, des travaux ont eu lieu l'année dernière, avec notamment une opération de sécurisation des flèches sur la façade principale pour un montant d'environ 200.000 euros.

Je veux aussi remercier la mairie du 7e arrondissement qui, en effet, témoigne régulièrement de son intérêt constant, permanent pour cet édifice puisque la mairie du 7e arrondissement avait cofinancé avec la DAC et la Fondation Notre-Dame la réalisation d'une rampe d'accès et de sanitaires P.M.R. il y a deux années. Par ce travail partenarial, cela nous permet à la fois d'entretenir, mais aussi de valoriser ce patrimoine essentiel pour la Ville de Paris.

C'est donc un beau projet de délibération.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 219.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DAC 219).

2015 DAC 244 - Subventions (3.332.000 euros), avenant à convention, convention d'occupation du domaine public et convention d'objectifs s'y rapportant avec l'association "Forum des images" (1er).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 244 : subventions, avenant à convention, convention d'occupation du domaine public et convention d'objectifs s'y rapportant avec l'association "Forum des images" dans le 1er arrondissement.

La parole est à Mme Fadila MÉHAL pour le groupe UDI-MODEM.

Mme Fadila MÉHAL. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je voudrais faire quelques remarques sur ce projet de délibération. Le Forum des images a été créé en 1998 et il accueille - c'est le dernier bilan que nous avons en 2014 - près de 320.000 spectateurs, ce qui est beaucoup.

Ses objectifs sont multiples, très larges, peut-être trop larges : création d'une vidéothèque parisienne regroupant et conservant en vue de leur diffusion tous documents audiovisuels, la création d'un lieu d'animation et de rencontre, la création et la conception de diffusion de programmes, le recueil de production et de coproduction de documents audiovisuels, l'accueil et la production de spectacles vivants et puis - vous les connaissez bien - le projet annuel "Cinéma au clair de lune". Ce sont des projections de film en extérieur durant l'été.

Mes remarques sont à la fois d'ordre pédagogique, mais aussi et surtout, d'ordre financier. En effet, les missions du Forum des images sont importantes. Je l'ai rappelé : la fréquentation est très bonne. Pour autant, et je pense que c'est important de le signaler, il y a des déficits récurrents depuis maintenant quatre ans, et pas des moindres puisque le dernier en 2013 se solde à 653.000 euros. Alors c'est important d'autant plus que, vous l'avez vu, le financement de la Mairie est très important, malgré le fait que ce déficit a triplé depuis 2010, alors que le Forum des images bénéficie quand même d'avantages financiers optimaux : mise à disposition gracieuse de locaux, mais aussi de panneaux publicitaires DECAUX, et donc avec une billetterie qui pourrait être intéressante, mais je sais qu'il y a beaucoup de places gratuites.

Alors, selon la Direction des Affaires culturelles, la Direction des Finances de la Ville est associée à la Mission cinéma pour accompagner le Forum des images dans l'ajustement nécessaire de ses budgets pour, en effet, stabiliser sa situation financière.

D'ailleurs un plan de redressement sur trois ans a été présenté par l'association au Conseil d'administration de juin 2014.

74 % des recettes viennent de la Ville, 4 % viennent de la billetterie, évidemment avec toujours ce déficit. La question qui se pose c'est : est-ce que d'une part il est possible, en tout cas d'accompagner un peu mieux ce redressement, et puis parce qu'un rapport de l'Inspection générale avait été réalisé en 2008, et ses préconisations étaient relativement suivies et cependant celui-ci - c'est vrai - avait été effectué en majorité pendant la longue période des travaux qui avait entraîné la fermeture du Forum des images et sa programmation hors des murs.

De l'aveu même de l'Inspection générale, elle manquait de recul pour analyser le redémarrage des activités normales du forum.

Ma première question : est-ce que depuis 2008 l'Inspection, et une nouvelle Inspection, est à prévoir ou en cours ?

Et puis une autre remarque très importante : je crois que c'est la première fois que je note qu'un projet de délibération présente un budget déficitaire. Il me semble que la règle est de présenter des projets en situation d'équilibre.

Reconnaissons-le, le Forum des images a des difficultés financières, alors qu'il dispose de tout un potentiel pour pouvoir fonctionner, et notamment par l'entremise de la Mairie. Et j'observe aussi que le cinéma le plus fréquenté est celui de l'UGC Les Halles. D'ailleurs, cela devrait peut-être créer une meilleure synergie avec aussi l'ouverture de la bibliothèque François Truffaut, qui, je le rappelle, ouvre le dimanche, et des synergies qui, semble-t-il, sont à prévoir avec l'ouverture prochaine dans les Halles, du centre de hip hop, "La Place", et de la future bibliothèque consacrée aux cultures urbaines.

Ma question, ma deuxième question - questionnement si j'ose dire - n'est pas simplement d'ordre financier, mais aussi peut-être, je l'ai évoqué, l'importance des missions qui lui sont dévolues, et je pense qu'au-delà du modèle économique de ce Forum des images, il y a peut-être à réfléchir, à réinterroger un peu les missions qui pourraient être revues.

En effet, il est dommage de voir que le Forum des images, qui pourrait être le navire amiral de la politique de la ville en matière de cinéma, soit dans cette situation financière compliquée et d'ailleurs la suppression du festival "Paris cinéma", tout cela appelle une réflexion sur la politique culturelle de la Ville en matière de cinéma.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - La parole est à M. Jean-François LEGARET, pour le groupe UMP.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, étant administrateur du Forum des images, je ne prendrai pas part au vote et je vais m'efforcer de modérer mon enthousiasme, qui est grand, à l'égard de cette belle Institution qui fait beaucoup de choses, dans des conditions qui sont effectivement difficiles et je dois dire que Fadila MÉHAL a raison de souligner une situation tendue.

Il faut aussi savoir que le chantier gigantesque des Halles a créé des troubles très importants dans le fonctionnement, que le public est aujourd'hui..., vous connaissez la situation du forum, vous savez que la porte Lescot est aujourd'hui fermée. Donc les circulations et les flux ne peuvent pas s'établir de manière normale.

J'en viens d'ailleurs à dire que je lisais hier avec intérêt une importante dépêche sur la Canopée et sur le chantier des Halles.

J'y vois la confirmation d'un certain nombre de choses que j'ai affirmées depuis longtemps. On m'a beaucoup critiqué, quand j'avais dit - il y a déjà trois ans - que les Halles coûteraient plus d'1 milliard d'euros. Je lis avec intérêt que cela coûtera un milliard et 64 millions, TTC. Je n'étais pas très loin de la réalité.

J'ajoute que la livraison des commerces et des équipements publics sera malheureusement retardée, mais je regrette à nouveau que dans une opération de cette importance, et qui coûte si cher aux contribuables parisiens, la part des équipements publics soit finalement minorée par rapport aux commerces.

Le nombre des commerces va passer de 115 à 150. C'est écrit dans la dépêche tombée hier. Pendant ce temps-là, les équipements publics, qu'est-ce qu'on aura en plus ? Le Conservatoire, mais on l'avait déjà, la bibliothèque, mais on avait déjà une bibliothèque. On aura un pôle des pratiques amateurs, on aura le "Parkour" et on aura "La Place".

Très bien, et je m'en félicite et je soutiens ces institutions. Raison de plus pour dire que le Forum des images, c'est vraiment une très grande institution. Et j'approuve les efforts qui sont faits.

Je crois qu'il faut effectivement que l'on fasse une analyse plus complète et plus fine et, si la présidente de la Commission de la culture veut vraiment y participer pleinement, je ne peux que m'en féliciter, mais que l'on fasse un bilan, que l'on examine la réalité des problèmes qui ont pu se poser et que l'on réoriente de manière volontariste le pôle global des équipements publics du Forum des Halles et de la Canopée.

Cela a une vocation parisienne et métropolitaine très importante et, je pense, que l'ensemble de ce projet ne doit pas se solder par un agrandissement de la commercialité.

Défendons les équipements publics, surtout quand ils ont la qualité du Forum des images. Faisons en sorte que leur pérennité soit assurée, quitte à ce que l'on en fasse un bilan et une réorientation si c'est nécessaire.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour répondre, la parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, et merci aux deux interventions précédentes.

D'abord, moi aussi un mot pour féliciter l'équipe du Forum des images pour le beau bilan de son activité l'année dernière, puisqu'il a accueilli un peu plus de 320.000 visiteurs dans ses cinq salles de projection qui accueillent plus de 2.000 projections par an, et dans sa salle de consultation, donnant accès à une collection - nous en parlons régulièrement - de plus de 7.000 films numérisés, ce qui en est fait une des plus belles salles de collection parisienne.

Par ailleurs, le Forum accueille 30.000 enfants par an, avec bon nombre de dispositifs ou d'événements. Je pense notamment au festival "Tout Petits cinéma" ou encore "Mon premier festival" qui est le plus connu de tous.

A noter également, le succès de manifestations originales, et plus récentes, je pense par exemple à "Séries Mania" qui est devenu, je crois, le premier festival européen dédié aux séries, qui est un succès à la fois populaire, en constante augmentation, en termes de fréquentation, mais aussi en fréquentation des professionnels. Et cela en fait un rendez-vous mondial majeur dans cette esthétique, qui est évidemment en pleine dynamique, que sont les séries télévisées.

Au-delà de ce bilan, nous le saluons tous, nous avons un échange aujourd'hui qui relève plutôt de la situation financière du Forum des images qui, en effet, est fragile du fait d'un déficit accumulé important.

Un travail est en cours - d'ailleurs un travail est en cours depuis un certain nombre d'années - entre la Direction des Affaires culturelles, mon cabinet et la Direction des Finances pour accompagner le Forum des images dans l'ajustement nécessaire et l'assainissement de sa situation qui est financée, je le rappelle, à 70 % par la Ville, et encore c'est uniquement en parlant de la subvention, sans parler de la mise à disposition des locaux, ou encore de la valorisation des panneaux DECAUX, qui sont mis à disposition du Forum des images, mais la subvention à elle seule est de 6,247 millions sur un budget global de 9,233 millions.

C'est donc un financement très élevé du Forum des images.

Le forum a présenté, il y a de cela un an, un plan de stabilisation budgétaire, qui était concerté avec nous, sur la période 2015-2018, c'est-à-dire un plan de redressement, et le prochain conseil d'administration, qui aura lieu dans un mois - moins d'un mois - sera l'occasion d'en tirer un premier bilan.

Nous attendons que le Forum des images nous présente l'évolution tendancielle de ses dépenses jusqu'à la fin de la mandature pour s'assurer de la soutenabilité de l'Institution.

Il est vrai qu'il y a plusieurs défis à venir. Il y a les défis d'ordre structurel du Forum des images.

Je pense qu'une réflexion est à mener sur la salle des collections, puisqu'il y a un tassement des visionnages et une augmentation, du coup, de cette salle des collections. Il y a probablement aussi une réflexion à mener sur la réorientation et la refonte des actions et des activités éducatives. Il y a des projets de partenariat qui sont proposés au Forum des images, notamment un projet de la S.C.A.M. d'une cinémathèque du documentaire, et vous comprendrez que dans les temps actuels, nous n'allons pas multiplier ce type d'équipements et d'établissements culturels, donc différentes pistes sont à mener et nous allons évidemment y travailler.

Et puis, par ailleurs, et je rejoins sur ce point Jean-François LEGARET, il y a des réflexions à mener sur le travail partenarial et la coopération renforcée avec l'ensemble des futurs équipements de la Canopée, ce qui me permet de souligner que ces équipements publics sont en nette augmentation, tant en surface qu'en nombre, dans la future Canopée. Je pense à la Maison des pratiques artistiques amateurs ; je pense au Conservatoire, qui sera nettement plus important ; je pense au Kiosque jeunes ; je pense à la très grande bibliothèque ; je pense également au nouvel équipement culturel dédié au hip-hop "La Place".

L'ensemble de ces équipements culturels des Halles devront travailler avec le Forum des images, et j'adhère tout à fait au fait qu'il ne faudra pas que cela se réduise à une cohabitation, à une succession d'équipements culturels, mais il faudra qu'il y ait une âme commune, un projet culturel commun à l'ensemble de ces équipements. Et nous y travaillons déjà, puisque la DAC est elle-même mobilisée avec mon cabinet sur ce point-là.

Je propose d'ailleurs que, au-delà des réunions de concertation que nous avons avec les habitants, et vous en êtes d'ailleurs à l'origine, Monsieur le Maire du 1er arrondissement, nous puissions avoir, dans les toutes prochaines semaines, une réunion d'échanges avec qui voudra en faire partie, notamment d'ailleurs les directions des lieux concernés, la Direction des Affaires culturelles, mon cabinet, la 2e Commission. Mais sur cette perspective-là, d'unité des lieux culturels des Halles, il y aura beaucoup à faire. Nous allons y consacrer beaucoup de moyens et nous avons des ambitions qui sont très importantes. C'est aussi vrai pour le Forum des images.

Je conclurai en disant que la perspective, en revanche, ne m'apparaît pas être une augmentation importante de la subvention au Forum des images, mais plutôt d'essayer de voir comment nous pouvons accompagner le Forum des images, soit en valorisation, soit en accompagnant mieux le Forum des images, c'est toujours possible, en évaluant effectivement l'impact des travaux sur l'activité du Forum des images, mais aussi en menant des échanges avec eux sur un certain nombre d'inflexions stratégiques. Je crois à l'avenir et à la pérennité du Forum des images. C'est un équipement culturel majeur de la Ville de Paris et évidemment, la Ville sera toujours à ses côtés.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 244.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DAC 244).

Nous avons bien noté, Monsieur LEGARET, votre non-participation au vote, que vous aviez annoncée tout à l'heure.

2015 DAC 266 - Subventions (925.000 euros) et conventions avec 31 sociétés et 1 association. Gestionnaires de salles de cinéma.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DAC 266 : subventions et conventions avec 31 sociétés et 1 association, gestionnaires de salles de cinéma.

La parole est à M. Thierry HODENT, pour le groupe UMP.

M. Thierry HODENT. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous intervenons pour le 7e uniquement, sur une des salles sur les 39 salles. Cela dit, c'est une salle un peu particulière, qui s'appelle "la Pagode". Pour ceux qui ne la connaissent pas, c'est un cinéma du 7e arrondissement, le seul cinéma que nous ayons dans le 7e arrondissement, qui est une maison historique. Je vous rappelle que cette "Pagode" a été offerte à la fin du XIXe siècle par le directeur du Bon Marché à sa maîtresse. C'est quand même assez exceptionnel, ce qui explique le site un peu particulier dans le 7e arrondissement de cette "Pagode".

Cela dit, "la Pagode" est partenaire de la mairie du 7e sur un événement particulier qui est le Festival du 7ème Art dans le 7e, qui aura lieu du 8 au 13 juin, dont le thème cette année est la Russie. L'ouverture se fera à "la Pagode". Il y aura deux films projetés pendant deux jours à "la Pagode". Il y aura aussi deux films projetés à la salle Adyar et à l'auditorium de l'école militaire.

La clôture se passera à la mairie du 7e et je vous invite tous à y venir si vous avez de la disponibilité. Elle aura lieu le samedi 13 juin à 22 heures, avec la projection du film "Raspoutine" et Gérard DEPARDEU sera là pour soutenir son film lors de ce festival.

Le projet de délibération, quand même, porte sur le fait que "la Pagode" projette des films d'art et d'essai, avec une subvention de 20.000 euros que nous avons votée à la mairie du 7e.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à M. François-David CRAVENNE, pour le groupe UMP.

M. François-David CRAVENNE. - Merci, Monsieur le Maire.

Cette intervention est en fait un droit de suite. En effet, il y a tout juste un an, Monsieur le Premier adjoint, je vous faisais quelques remarques sur les subventions attribuées aux salles de cinéma indépendantes de notre Ville. Je constate qu'un an plus tard, vous avez tenu compte de mon intervention puisqu'en effet, vous avez, comme je vous l'avais suggéré, réparé une étonnante injustice en retenant le cinéma Majestic Passy pour que cette année, il puisse bénéficier d'une aide de la Ville au même titre que les autres salles indépendantes.

En revanche, je regrette que vous vous entêtiez à commettre à nouveau deux erreurs. D'abord, vous voulez encore subventionner le Club de l'Etoile, pourtant salle de location de projection privée, qui, si elle fait sans doute un travail de qualité, n'a pas pour vocation d'être ouverte au public. Cette salle n'est donc pas une salle indépendante selon vos propres critères.

Enfin, beaucoup plus gênant, vous continuez à apporter une subvention de 20.000 euros à la société "Bastille Saint-Antoine", propriétaire de deux cinémas à Paris, alors que son responsable ne se conforme toujours pas aux obligations sociales et fiscales stipulées dans la convention qu'il a signée avec la Ville. De plus, je vous le rappelle, le C.N.C. lui a coupé toute possibilité d'aide sélective. L'an passé, vous n'avez pas souhaité me répondre sur ce point.

J'espérais que ce silence troublant promettait une prise de conscience. Il n'en est rien, apparemment. Pouvez-vous donc, Monsieur le Premier adjoint, nous éclairer sur les raisons qui motivent cette subvention ? Je vous serais vraiment reconnaissant de bien vouloir me répondre cette année.

Merci.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour répondre aux deux orateurs, la parole à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire. Merci à Thierry HODENT et à François-David CRAVENNE.

D'abord, d'un point de vue général, ce projet de délibération est important parce qu'il démontre notre volonté, dans la politique globale de soutien au cinéma à Paris, de soutenir aussi la diversité du cinéma à Paris, notamment la diversité des films projetés à Paris. Et pour cela, il y a besoin de soutenir des salles de cinéma indépendantes. Et ce projet de délibération permet le soutien à 32 établissements qui gèrent 39 salles de cinéma indépendantes, soit 90 écrans.

Je rappelle d'ailleurs que Paris est la ville qui possède le plus grand nombre d'écrans par habitant, et pour prendre en compte le nombre d'écrans, nous avons à la fois les grandes firmes de distribution que nous connaissons, mais aussi les salles indépendantes, qui sont absolument essentielles. Elles sont aussi essentielles, je le disais, pour la diversité de ce qu'elles y présentent, mais aussi pour leur travail important d'animation culturelle ancrée dans leur quartier. C'est exactement ce que nous expliquait Thierry HODENT il y a quelques instants : travail d'animation culturelle en direction de tous les publics, dans un contexte qui, pour ces salles-là, est évidemment très difficile, très contraint, parce que la concurrence est très importante, la concurrence envers les publics, évidemment, mais aussi l'accès aux films qui est difficile pour des salles indépendantes. Bref, l'ensemble de ces soutiens permet à Paris de maintenir un paysage cinématographique tout à fait exceptionnel.

Le montant total de ce soutien est en reconduction : 925.000 euros. Suite aux échanges que nous avons eus l'année dernière, nous avons en effet ensemble progressé, puisque nous vous proposons un changement de périmètre cette année, afin d'harmoniser et de renforcer la cohérence du soutien aux salles. Il a été présenté en 2e Commission par Michel GOMEZ. J'aurais d'ailleurs préféré, pour être tout à fait honnête avec vous, que vous posiez cette dernière question lorsque Michel GOMEZ était là, puisqu'il aurait été nettement plus en capacité que moi de vous répondre.

Ce changement de périmètre nous permet un recentrage du soutien exclusivement sur les salles indépendantes, le plus souvent classées "art et essai", l'indépendance étant définie par le C.N.C., ce qui fait que toutes les salles ne sont pas forcément classées "art et essai". Mais c'est le caractère d'indépendance qui aujourd'hui compte, c'est-à-dire la non-appartenance à un groupe cinématographique de plus de 50 écrans ou à un groupe de communication, ce qui a eu pour conséquence d'exclure un certain nombre de salles - vous en avez cité d'ailleurs certaine, au singulier -, d'en faire rentrer d'autres, effectivement, le Majestic Passy, ce qui est une très bonne chose.

On a par ailleurs proposé quelques ajustements pour parfaire la cohérence globale des montants. Sur ce calcul des montants, il y a des aides automatiques : 20.000 euros pour les salles mono-écran ou 10.000 pour les salles multi-écrans, et puis, des aides sélectives en fonction de notre appréciation du travail d'animation, du développement des publics, de l'ancrage territorial et de la qualité de la programmation, ce qui nous permet de monter jusqu'à des soutiens de 40.000 euros pour les salles les plus dynamiques.

Ce soutien concerne en premier lieu et majoritairement les salles "art et essai", même si les aides en fonctionnement bénéficient aussi aux salles dites de quartiers indépendantes, ce qui parfois explique un certain nombre de surprises que vous venez de caractériser. Cela dit, sur le dernier point, je dois revenir vers vous lors de la prochaine Commission. C'est ce que je vous propose, quitte à ce que nous y revenions, si c'est justifié. Je n'y verrai absolument aucun problème, donc ne voyez pas d'autre malice dans le fait que je ne réponde pas, parce que vraiment, je ne suis tout simplement là, à l'instant T, pas capable de vous répondre, mais je m'engage à revenir vers vous sur cette question précise dès la prochaine commission.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 266.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DAC 266).

2015 DAC 269 - Convention de délégation de service public pour la mise en valeur et la numérisation des fonds photographiques et iconographiques de la Ville de Paris.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 269 : convention de délégation de service public pour la mise en valeur et la numérisation des fonds photographiques et iconographiques de la Ville de Paris.

La parole est à M. Jacques BOUTAULT, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Créée en 2005, "la Parisienne de Photographie" est délégataire de service public pour la Ville de Paris depuis 2006. Elle a pour mission d'assurer la numérisation, la conservation et la mise à disposition d'un large public des

fonds photographiques appartenant à la Ville de Paris, notamment ceux de l'agence Roger-Viollet légués à la Ville en 1985 et ceux des collections des institutions culturelles municipales, en particulier bibliothèques et musées.

Ce patrimoine culturel exceptionnel s'élève à quelques 13 millions d'œuvres. Mobilisant des fonds publics et privés, le modèle économique de la S.E.M. "Parisienne de Photographie", en équilibre durant les trois premières années, est mis à mal à partir de 2009.

L'ensemble du secteur du marché de la photo opère sa mutation numérique, comme le cinéma et le disque avant lui, et connaît une crise profonde. A cela s'ajoute concomitamment l'impact de la crise internationale qui se traduit par une baisse des volumes d'achats photos de la presse et de l'édition, ainsi que des prix unitaires photos tirés par le bas.

A partir de 2009, toutes les agences de photos, qui voient leur chiffre d'affaires baisser subitement de 20 à 50 %, souffrent. La chute de ressources pour "la Parisienne de Photographie" est importante. Seule une bonne maîtrise des charges, la qualité reconnue du travail de conservation et de gestion de ses collections par le personnel, une politique commerciale portée par la notoriété de la marque Roger-Viollet et de nouvelles missions de service public confiées par la Ville, comme le chantier de numérisation des collections, permettront un redressement qui limitera les pertes.

Néanmoins la structure reste déficitaire, même si le déficit se réduit progressivement pour se stabiliser depuis deux ans autour de 100.000 euros, équivalant au montant de la redevance versée par la société à la Ville sur un total de presque 2 millions d'euros de revenus d'exploitation annuelle.

Ce déficit cumulé, financé sur fonds propres, a cependant amené "la Parisienne de Photographie" à consommer en 2014 la moitié de son capital. Face à cette situation, qui pourrait appeler une cessation d'activité, la Ville a décidé de préserver son outil en restructurant le capital de la société et en opérant un changement de statut.

Les opérateurs privés, principalement la Caisse des dépôts et la Caisse d'épargne, voient leurs parts rachetées à leur valeur faciale, et la structure se transforme en société publique locale maîtrisée entièrement par la Ville et le Département de Paris, désormais seul coactionnaire.

Ce changement permet à la collectivité de mieux maîtriser son outil et d'en assurer la pérennité. Il reste néanmoins à mettre en œuvre l'évolution du modèle économique de la structure.

Un plan de retour à l'équilibre élaboré par la directrice générale, en lien avec le président, moi-même, fait l'objet d'échanges avec la Direction des Affaires culturelles et le cabinet de l'adjoint à la culture, Bruno JULLIARD. Ce plan prévoit un retour à l'équilibre rapide. Il est basé sur l'hypothèse d'une diminution progressive de la participation de la Ville et d'une redevance versée par "la Parisienne de Photographie" à la Ville, assise sur le chiffre d'affaires et non plus sur un montant fixe.

Des ressources importantes pourraient être apportées par la valorisation plus systématique des produits et services de "la Parisienne de Photographie", tant en ce qui concerne la valorisation du patrimoine photos qu'en ce qui concerne le savoir-faire acquis en matière de numérisation pour le compte de tiers. La perspective de la métropole du Grand Paris et l'extension de fait du marché de conservation et de gestion de patrimoine photos pour d'autres collectivités constituent une autre opportunité.

Cette évolution nécessite toutefois un investissement en matériels informatiques adaptés aux usages d'aujourd'hui. La vente en ligne auprès des collectivités et du grand public pourrait ainsi être plus efficacement développée.

En matière d'économie, le retour en un seul site des locaux de la structure actuellement répartis sur quatre sites doit être envisagé comme une priorité, afin de diminuer les charges fixes. En interne, les efforts d'optimisation des coûts doivent aussi se poursuivre, tout en préservant l'emploi comme la Ville s'y est engagée.

Assurer une délégation de service public culturel de cet ordre est une gageure. Ce dispositif mis en place par la Ville de Paris est sans équivalent pour participer à la préservation et à la visibilité d'un patrimoine photographique unique. Le nouveau statut de "la Parisienne de Photographies", la nouvelle délégation de service public que nous allons adopter dans un instant permettront à Paris de mieux faire connaître la richesse extraordinaire de son patrimoine photos, tout en assurant une gestion rigoureuse des fonds publics.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire et merci à Jacques BOUTAULT pour son intervention. J'irai bien évidemment dans le même sens que lui.

Le projet de délibération qu'il vous est proposé aujourd'hui d'approuver permet le renouvellement de cette délégation de service public. Il nous faut rappeler qu'aujourd'hui nous sommes très satisfaits du travail réalisé, tant d'ailleurs, en effet vous le dites, pour son travail de numérisation mais, au-delà de cela, c'est la valorisation d'un patrimoine conséquent : il s'agit des collections de "Paris Musées", des collections des bibliothèques patrimoniales de la Ville mais aussi du fonds propre d'ailleurs de Roger VIOLLET qui est tout à fait d'exception.

Vous l'avez soulevé, c'est un travail que nous menons depuis de nombreux mois maintenant - je veux vous remercier personnellement pour votre présence et votre engagement dans l'ensemble des discussions qui ont lieu depuis de nombreux mois -, nous avons engagé des changements statutaires. Ils font l'objet de deux projets de délibération portés par la DFA. Ils permettront la transformation de la S.E.M. actuelle en société publique locale, en plein accord avec les actionnaires minoritaires actuels de la S.E.M. et les personnels de la S.E.M. Des échanges nombreux et nourris ont eu lieu ces derniers mois.

Cette transformation statutaire permettra de maintenir la cohérence du dispositif de numérisation à l'œuvre depuis 2006, tout en instaurant une plus grande souplesse de gestion de la délégation de service public, puisqu'il sera plus rapide et plus facile de faire des avenants de D.S.P. avec une société publique locale qu'avec une S.E.M.

C'est un atout très important dans ce secteur, notamment pour ce que vous avez souligné, c'est-à-dire l'évolution très rapide des technologies de numérisation et la commercialisation des images.

Concernant le modèle économique, nous souhaitons, et c'est d'ailleurs l'objet de cette modification statutaire, qu'elle puisse permettre la soutenabilité du modèle économique de la future société publique locale.

Concernant la redevance, de fait, nous sommes dans la finalisation du nouveau contrat de D.S.P. qui devra permettre à la fois de définir et préciser certaines missions, c'est une évidence puisque nous sommes nous-mêmes à l'origine de la D.S.P., et de rétablir les équilibres budgétaires. A ce titre, la redevance et sa modulation font partie des leviers, comme d'autres d'ailleurs.

En tout état de cause, et c'est ma conclusion, la collectivité parisienne n'a aucun intérêt à ce qu'une de ses sociétés publiques locales se retrouve déficitaire puisque de fait, avec le nouveau statut, nous devenons l'unique actionnaire. Ce n'était pas le cas de la S.E.M.

Je ne doute pas que nous trouvions ensemble, et encore une fois je salue la qualité du travail qui a été mené, qui est à la fois un travail technique mais qui doit servir un projet culturel de valorisation et de numérisation du patrimoine qui est absolument déterminant. Vraiment je veux saluer la qualité du travail mais j'entends tout à fait ce que vous dites.

Pour conclure vraiment, vous avez abordé la question des locaux et je pense que ce doit être la prochaine étape, après cette modification statutaire. Ce sera très complexe en raison aujourd'hui du nombre de locaux et de la technicité des locaux que nous devons trouver, mais j'adhère tout à fait à votre proposition. Cela fait partie des leviers essentiels dans les années à venir, là aussi pour construire la soutenabilité économique de la future S.P.L.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 269.

Qui est pour ?

Il n'y a pas de prise de parole normalement.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Je voudrais juste préciser que je ne participerai pas au vote.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Merci pour cette précision de non-participation au vote.

Je mets donc à présent aux voix, à main levée, ce projet de délibération DAC 269.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DAC 269).

2015 DAC 284 - Subvention (1.056.250 euros) avenant et convention avec l'établissement public "Maison des pratiques artistiques amateurs" (6e).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 284 : subvention, avenant et convention avec l'établissement public "Maison des pratiques artistiques amateurs" dans le 6e arrondissement.

La parole est à M. Philippe DUCLOUX, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

M. Philippe DUCLOUX. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'ai souhaité intervenir brièvement sur ce projet de délibération pour saluer le travail de grande qualité développé par l'établissement public "Maison des pratiques artistiques amateurs" qui devient progressivement, comme l'avaient souhaité Bertrand DELANOË et Christophe GIRARD, un outil majeur de notre politique culturelle à Paris.

En créant cet établissement par délibération en juillet 2007 et en inaugurant son premier site à l'espace auditorium du marché Saint-Germain dans le 6e arrondissement en 2008, la Ville de Paris a acté le fait de donner toute sa place aux enjeux des pratiques artistiques amateurs, Paris disposant en effet approximativement d'une centaine de troupes de théâtre, d'une trentaine de compagnies de danse, de 350 chorales, sans parler de tous les gens, les anonymes, des centaines, des milliers qui travaillent sur l'écrit, l'image, les performances de toutes sortes, etc.

La Maison des pratiques artistiques amateurs ne pouvaient qu'émerger dans un terreau favorable lui permettant de jouer tout son rôle dans le développement, le soutien et la valorisation de tous ces artistes passionnés qui ne sont pas professionnels.

Je tiens à remercier Nathalie MAQUOI, la présidente de cette belle institution, et je salue également le travail de son jeune et dynamique directeur, Guillaume DESCAMPS qui, depuis mars 2011, dirige la destinée de cet établissement et qui a très bien réussi l'implantation des nouvelles antennes de la M.P.A.A., créée dans le quartier Saint-Blaise dans le 20e arrondissement en octobre 2011, et dans les anciennes chaufferies de l'hôpital Broussais dans le 14e arrondissement en novembre 2013.

L'exercice 2014 a constitué donc la première année pleine où la Maison des pratiques artistiques amateurs a exploité en intégralité ses trois premiers sites proposant services et offres dédiés aux amateurs, leur permettant de diffuser leur travail, de répéter et de proposer des ateliers de création et d'initiation.

Avec ses services et activités à bas prix ou gratuits, la M.P.A.A. rend accessible au plus grand nombre la possibilité de pratiquer une discipline artistique en amateur à Paris, ce qui était très difficile auparavant.

En cette année 2015, elle proposera plus de 200 spectacles événements. Plus de 300 projets seront accueillis en création dans ses salles de répétition et une cinquantaine d'ateliers seront encadrés par des artistes professionnels.

L'année 2015 marque aussi la poursuite et le développement du projet avec la préparation de l'ouverture de deux nouvelles antennes : avec la M.P.A.A. Canopée - dont on a parlé tout à l'heure dans le 1er arrondissement - en janvier 2016, et un endroit - qui me tient particulièrement à cœur - la Maison des pratiques artistiques amateurs Bréguet dans le 11e arrondissement, qui ouvrira en février 2016.

Un site particulier d'ailleurs : 700 mètres carrés, deux grandes salles de répétition dédiées à la danse et au théâtre, une galerie d'exposition, une salle polyvalente et, surtout, une nouveauté à Paris : un atelier de réalisation de décors qui sera très clairement le point fort de cette M.P.A.A. car les associations ont souvent des difficultés pour trouver de tels espaces.

Ainsi, mes chers collègues, à l'horizon 2016, l'établissement disposera d'un réseau de 5 antennes, de 2 salles de spectacle, 18 salles de répétition accessibles à partir de 2 euros de l'heure, 2 galeries d'exposition, 1 atelier de fabrication de décors - que j'évoquais à l'instant - et 1 pôle de ressources gratuit.

En créant cet établissement dédié, la Ville s'est engagée dans une politique ambitieuse en faveur des pratiques artistiques amateurs afin que toute compagnie amateur ou association locale puisse, de manière simple et accessible, mener à bien des projets artistiques à Paris.

C'est pour toutes ces raisons, mes chers collègues, que le groupe Socialiste et Apparentés votera ce projet de délibération, consistant à attribuer à la M.P.A.A. le complément de subvention pour 2015, c'est-à-dire 1.056.250

euros suite à l'acompte déjà versé en novembre dernier de 961.250 euros, soit un montant global de subvention pour 2015 de plus de 2.017.500 euros, ce qui permettra à cette nouvelle structure de poursuivre sa mission et de bien réussir l'implantation des nouvelles antennes en 2016, la Canopée et à Bréguet dans le 11^e arrondissement.

Tout cela pour vous dire, mes chers collègues, et pour féliciter également le Premier adjoint, Bruno JULLIARD, de poursuivre les efforts accomplis dans ce domaine. Le seul objectif est de favoriser la créativité à Paris.

Comme le disait Albert Camus : "De toutes les écoles de patience et de lucidité, la création est la plus efficace".

Je vous remercie.

(Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, remplace M. Christophe NAJDOVSKI au fauteuil de la présidence).

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur DUCLOUX.

La parole est à M. VESPERINI, pour cinq minutes maximum.

M. Alexandre VESPERINI. - Je suis tout à fait d'accord avec ce que vient de dire Philippe DUCLOUX sur l'importance de la création et sur l'objectif que poursuivent les M.P.A.A.

On a besoin d'avoir une politique efficace et - osons-le dire - généreuse dans le domaine du public amateur.

Cela étant dit, j'aimerais faire deux observations.

La première observation concerne donc cette fameuse politique menée par la Ville de Paris en direction des publics amateurs : musique, danse et théâtre. Je crois que c'était d'ailleurs dans la feuille de route qui avait été envoyée par la Maire de Paris à M. le Premier adjoint. Il y avait, c'est vrai, la nécessité - et j'y souscris - de réorganiser cette politique amateurs. On a les M.P.A.A. pour lesquels le Conseil de Paris vote des subventions nécessaires, mais conséquentes. Il y a aussi les conservatoires municipaux. Je ne vais pas revenir sur le "bug" des inscriptions de l'année dernière et sur les tarifs dont la hausse n'est pas toujours justifiée. Je ne reviens pas sur cette affaire.

Il y a aussi les associations qui, elles-mêmes, mènent des initiatives qui sont aussi financées par la Ville, qui sont soit amateur, soit professionnelle, mais qui doivent accéder aussi pour se préparer à des équipements qui, habituellement, sont dédiés aux amateurs et, d'ailleurs, dans les M.P.A.A., il y a une place aussi pour les professionnels. Je crois que c'est aussi important, du moment que c'est modéré, d'associer certaines troupes professionnelles.

La première observation que je voudrais faire, c'est sur l'organisation de cette politique en direction des amateurs. Je ne voudrais pas que nous nous retrouvions d'ici quelques années à un décalage entre, d'une part, les M.P.A.A. qui sont toujours mieux dotées et plus dotées - c'est très bien et il faut le faire - et, d'autre part, un certain nombre d'autres outils qui seraient délaissés alors même qu'ils sont plus visibles que certaines M.P.A.A. Je pense en particulier à la M.P.A.A. Broussais qui a parfois souffert de son manque de visibilité géographique notamment. C'est la première observation. C'est plus une forme d'interrogation envers le premier adjoint.

La deuxième observation, c'est sur le financement - c'est assez lié - des M.P.A.A.

M. DUCLOUX l'a dit : on est à un peu plus de 2 millions d'euros de subvention votée par le Conseil de Paris sur les M.P.A.A. Ce sont plus de 90 % des recettes des sources de financement des M.P.A.A. qui viennent de la Ville de Paris. A partir de là, se pose la question du statut des M.P.A.A. Ou c'est un établissement culturel et, dans ce cas-là, est-ce qu'on ne devrait pas poser la question des sources de financement de ces établissements culturels, car un établissement doit pouvoir aussi développer d'autres sources de financement ?

On peut parler des recettes. Je sais bien que les M.P.A.A., ce n'est pas forcément le théâtre du Rond-Point. Cela n'a rien à voir. Mais est-ce qu'on ne devrait pas poser la question de voir si l'on ne peut pas diversifier les sources de financement à travers un certain nombre de programmations et, pourquoi pas, avec les programmations des professionnels ? Je sais que c'est déjà souvent le cas.

La deuxième observation sur le statut : ou l'on garde un statut établissement culturel, ou alors, si l'on est à 90, 95 voire 100 %, pourquoi ne pas passer directement en régie culturelle ? C'est une question qui avait déjà été posée aux précédents Conseils du 6^e arrondissement, que je pose encore au Conseil de Paris, sur laquelle j'aimerais bien avoir la réponse de M. JULLIARD.

Merci.

Je reprends juste la parole pour dire que je ne peux pas prendre part au vote puisque je suis administrateur de la Maison.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Bruno JULLIARD pour vous répondre.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci à Alexandre VESPERINI et à Philippe DUCLOUX pour leurs interventions.

C'est une occasion de plus de rappeler à quel point le soutien aux pratiques artistiques amateurs est important. C'est une priorité pour la Ville de Paris, pour la Maire de Paris, figurant dans la feuille de route qu'elle m'a transmise.

Nous avons beaucoup fait ces dernières années, notamment grâce au nouvel outil que sont les Maisons des pratiques artistiques amateurs. D'abord, c'est une bonne complémentarité avec ce qui peut exister par ailleurs. Je pense à Paris-Ateliers, aux ateliers beaux-arts, je pense aux centres d'animation. Je pense y compris à des activités de certains lieux culturels qui peuvent, par ailleurs, exister en tant qu'établissements culturels. Bonne complémentarité.

Il faut aussi le reconnaître : un certain coup de jeune dans les activités proposées, dans les méthodes d'association des praticiens amateurs. Cela a fait du bien aux pratiques artistiques amateurs.

Je ne développe pas - parce que cela a été très bien fait par Philippe tout à l'heure - le bilan des activités de la Maison des pratiques artistiques amateurs.

En revanche, sur les deux idées d'Alexandre VESPERINI, je pense, en effet, que nous sommes à un moment qui nécessite une réflexion sur la globalité de notre politique de soutien aux pratiques artistiques amateurs. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle j'ai souhaité que l'Inspection générale de la Ville engage une mission d'analyse sur l'ensemble de l'offre des pratiques amateurs. Les conclusions sont attendues pour l'automne et, évidemment, à la fois en tant que membre du conseil d'administration de la Maison des pratiques artistiques amateurs, mais aussi l'ensemble des membres de la 2e Commission, vous aurez connaissance de ce rapport.

Finalement, vos deux questions sont assez liées. Il y a à la fois comment peut-être faire plus de lien, avoir une plus grande cohérence, une meilleure lisibilité aussi de l'ensemble de nos dispositifs de pratiques artistiques amateurs.

C'est aussi lié probablement aux décisions que nous serons amenés à prendre sur les différents statuts des dispositifs parce qu'il y a à peu près autant de dispositifs statutaires que d'initiatives existantes entre la régie directe des Ateliers Beaux-arts, l'association qu'est "Paris Ateliers" ou encore le statut d'établissement public de la Maison des pratiques artistiques amateurs.

J'ajoute d'ailleurs les D.S.P. des centres d'animation qui ont, eux aussi, des pratiques artistiques amateurs.

Je ferai peut-être une petite différence tout de même sur les conservatoires, qui sont très particuliers dans leur organisation.

En tout cas, sur tout le reste, il y a effectivement une réflexion à mener que je compte bien mener pour une meilleure lisibilité, une plus grande cohérence, peut-être plus de lien entre l'ensemble de ces structures.

Je suis aussi d'accord avec vous : il ne faut pas que s'installe une distorsion de financements entre ces différentes structures. Il est vrai que les Maisons des pratiques artistiques amateurs sont bien dotées, peut-être même mieux dotées, en nombre d'usagers, que d'autres situations.

Donc, on va aborder cela d'une manière tout à fait ouverte.

Enfin, je conclus en disant que, évidemment, la question des ressources propres, pour l'ensemble de ces structures d'ailleurs, qu'il s'agisse de "Paris Ateliers", des Ateliers Beaux-arts ou de la Maison des pratiques artistiques amateurs, dans le contexte actuel, se pose c'est une évidence. Je suis convaincu que nous pourrons continuer le développement de ces pratiques artistiques amateurs, non seulement par un soutien de la Ville, ce que l'on fait beaucoup, mais aussi en augmentant les ressources propres de ces structures-là, ce qui nous permettra d'aller encore plus vite et encore plus loin parce que les demandes des Parisiens et des Parisiennes n'ont jamais été aussi importantes qu'aujourd'hui dans l'accès aux pratiques artistiques amateurs.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur JULLIARD.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 284.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DAC 284).

2015 DAC 327 - Demande auprès de l'Etat d'une subvention (523.579,10 euros) pour le financement des deux tranches de travaux de l'église de la Madeleine (8e).

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous continuons la culture en musique, pour examiner le projet de délibération DAC 327 qui est une demande auprès de l'Etat d'une subvention pour le financement de deux tranches de travaux de l'église de la Madeleine.

La parole est à Mme MÉHAL, pour 5 minutes maximum.

Mme Fadila MÉHAL. - Madame la Maire, chers collègues, le 10 avril dernier, Madame la Maire, avec Bruno JULLIARD, tenait une conférence de presse afin de détailler le Plan pour le patrimoine culturel, annoncé d'ailleurs une première fois en juin 2014, puis de nouveau à l'occasion du Plan d'investissement de la mandature en décembre dernier. Ce plan va entrer en application dès ce Conseil, puisque nous en examinons déjà les trois premiers projets de délibération.

Je souligne, au nom du groupe UDI-MODEM qu'il est dommage qu'au préalable, aucune communication sur le patrimoine culturel devant le Conseil de Paris n'ait été faite. Peut-être que cela aurait permis de se prononcer sur une vision d'ensemble et une cohérence d'actions et de priorités.

Soit !

C'est vrai, que ce soit sur le financement de ce plan ou sur la nécessaire vision à long terme de l'inclusion de ce patrimoine au sein du Paris de demain, que nombreuses sont les problématiques qui gagneraient à faire l'objet d'une réflexion globale et prospective avec l'apport de tous les élus du Conseil de Paris.

Oui, je crois que nous aurions gagné à réfléchir ensemble sur les enjeux de ce plan patrimonial.

Je voudrais très rapidement dire quelques mots avant de passer à la Madeleine.

Chacun le sait, la Ville de Paris est propriétaire de 96 édifices culturels dont 85 églises. L'entretien et la valorisation de cette richesse patrimoniale sont un enjeu important, à la fois historique, urbanistique et surtout, d'une certaine manière, touristique. L'état préoccupant et alarmant de nombreuses églises en attente de rénovation depuis de longues années, de trop nombreuses années, pose de sérieuses questions de sécurité.

Sur les coûts, cette rénovation a un coût de 80 millions d'euros, qui devraient être mobilisés, l'a rappelé Mme la Maire, par la Ville pour la période de 2015 à 2020. La Direction aussi des patrimoines du Ministère de la Culture et de la Communication s'engagerait, quant à elle, à hauteur de 11 millions mais il est évident que les 91 millions d'euros seront, me semble-t-il, bien insuffisants au regard des nécessaires travaux à envisager.

Alors, c'est vrai que le premier enjeu qui apparaît, c'est de parvenir à trouver des financements suffisants complémentaires permettant une rénovation de l'ensemble de ce patrimoine. Or, dans le contexte de la baisse des dotations de l'Etat, ainsi que des autres villes - on a parlé des travaux du Théâtre de la Ville, du Châtelet, le musée Carnavalet - le retard accumulé depuis plusieurs années est considérable. Donc, c'est vrai que, hormis les crédits alloués par la Ville de Paris, le recours au mécénat, me semble-t-il, reste le seul levier sur lequel il est encore possible d'agir.

Alors, c'est vrai que, depuis la création, depuis l'installation en 2015 du Fonds de Paris, présidé par Jean-David BLANC, par ailleurs président de l'association "Madeleine 2.0", les choses vont dans le bon sens. Cependant, les crédits recueillis par ce fonds ne pourront combler tous les déficits et nécessitent de créer des partenariats financiers innovants entre la Ville et ses monuments, mais aussi d'envisager sous un jour nouveau la dynamisation du patrimoine.

C'est pour cela que je prends l'exemple de la Madeleine qui est très important : parce que cette association dont j'ai parlé a, par exemple, présenté l'an dernier un projet de rénovation de la place de la Madeleine autour de la thématique de la gastronomie, incluant d'ailleurs l'église afin également de favoriser le financement de ses travaux.

Donc, j'attire votre attention sur ce recours au mécénat et d'ailleurs c'est l'objet pas simplement du mécénat mais des crédits innovants. J'attire votre attention sur le vœu que le groupe présente, le vœu n° 61, porté par Mme Edith GALLOIS qui, en effet, incite, d'une certaine façon, d'autres sources de financement, avec peut-être aussi une mobilisation de nos partenaires dans le cadre de leur réserve parlementaire.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Madame d'HAUTESERRE, vous souhaitez intervenir ? Maire du 8e arrondissement.

Mme Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8e arrondissement. - Merci, Madame la Maire, de me donner la parole.

Je remercie ma collègue du 18e arrondissement de s'être exprimée sur ce projet de délibération.

Ma réponse portera juste sur la rénovation de l'église de la Madeleine.

Je souhaite remercier Bruno JULLIARD pour son écoute et sa sensibilité aux arguments que nous avons avancés pour la rénovation de l'église de la Madeleine. Je sais qu'il y a un dossier très important qui est conduit par Jean-David BLANC et nous sommes toujours en cours de discussion.

Je suis donc pour ce projet de délibération qui a d'ailleurs été voté à l'unanimité par le Conseil d'arrondissement et je demande à mes collègues de voter massivement pour cette demande de subvention de 523.579 euros auprès de l'Etat.

Evidemment, on peut toujours dire que ce n'est pas assez, mais ne vaut-il pas mieux commencer par un peu d'aide et de subvention que par rien du tout.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Madame d'HAUTESERRE.

M. JULLIARD, pour vous répondre.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Et merci aux deux intervenantes précédentes.

Ce projet de délibération, d'abord, me permet de rappeler l'ampleur conséquente du plan relatif aux édifices culturels qui a été annoncé par la Maire de Paris. D'ores et déjà, nous en avons les premières conséquences avec des projets de délibération qui, notamment, font appel à des financements extérieurs. En l'occurrence, là, nous sollicitons formellement un financement de l'Etat pour cette première tranche de travaux sur l'église de la Madeleine.

Je rappelle que le Plan édifices culturels bénéficiera, sur la mandature, de 80 millions d'euros d'investissement de la Ville de Paris, de la Mairie de Paris, ce à quoi s'ajouteront des participations de l'Etat, bien évidemment, mais également de nombreux mécènes, nous l'espérons.

C'est la raison pour laquelle je me permets tout de même, Madame la Présidente de la 2e Commission, chère Fadila MÉHAL, d'insister sur le fait que, pendant de nombreux mois, vous nous avez dit qu'il fallait accélérer l'annonce du Plan Eglises... enfin, du Plan Edifices culturels puisqu'il n'y a pas que des églises, et je vous répondais, pendant ces nombreux mois, qu'il y avait besoin de temps pour la concertation, notamment avec le Diocèse parce qu'il était essentiel que nous nous mettions d'accord sur la priorisation des édifices culturels que nous allions rénover et entretenir pendant la mandature parce que c'est grâce notamment à leur engagement, au Diocèse, à la création de leur fondation que nous pouvons espérer des financements supplémentaires, par des mécènes notamment, supérieurs à ce que nous avons fait les années précédentes.

Donc, on a pris un peu plus de temps que prévu parce qu'il fallait cette concertation avec le Diocèse, mais la concertation n'a jamais été aussi importante qu'elle ne l'a été aujourd'hui.

Evidemment, si vous souhaitez que la Direction des Affaires culturelles présente en détail le Plan Eglises dans la 2e Commission, elle le fera avec plaisir. En tout cas, je lui demanderai bien évidemment.

Concernant la Madeleine, le chantier dont il est question débutera en début d'année prochaine. Les consultations d'entreprises sont en cours. Il s'agit de la restauration du chéneau et de la corniche du versant est du bâtiment, c'est-à-dire du côté du boulevard de la Madeleine. On pourrait penser que c'est une simple intervention, mais pas du tout car au vu des dimensions de l'église, qui relèvent plutôt de dimensions de cathédrale, le chéneau court sur 110 mètres de longueur et on peut sans difficulté circuler à l'intérieur de ce chéneau. Cette opération permettra d'achever la phase de rénovation des couvertures et de restauration des chéneaux engagés depuis maintenant quinze ans.

Je me permets, pour conclure, de dire que le financement de la Ville n'est pas de 500.000 euros, car 523.000 euros, c'est ce que nous sollicitons de l'Etat mais la Ville de Paris, déjà, a prévu de financer cette restauration à hauteur d'environ 3 millions d'euros avec la participation de l'Etat.

Par ailleurs, nous sommes en discussion en ce moment même pour le projet global. Vous avez cité en effet la participation conséquente de Jean-David BLANC. On travaille de manière importante avec lui, avec son association, avec le nouveau fonds de dotation de la Ville, dont vous êtes administratrice, Madame la Présidente. Je pense que dans les toutes prochaines semaines, nous pourrons annoncer une ambition très conséquente pour l'église de la Madeleine mais peut-être même au-delà de la Madeleine. Nous y travaillons avec vous, Madame la Maire.

Encore quelques semaines de travail et je suis convaincu que nous aurons un très beau projet à annoncer ensemble pour l'ensemble de la place de la Madeleine.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci pour ces précisions, Monsieur JULLIARD, et pour ces 3 millions d'euros qui ne sont pas 500.000 euros.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 327.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DAC 327).

2015 DAC 331 - Convention de mécénat avec le Fonds de dotation pour le rayonnement de l'église Saint-Germain-des-Prés en vue de la restauration intérieure de l'église (6e).

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAC 331 : convention de mécénat avec les fonds de dotation pour le rayonnement de l'église Saint-Germain-des-Prés en vue de sa restauration.

La parole est à M. LECOQ pour 5 minutes maximum.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Je voulais, mes chers collègues, Monsieur le Maire adjoint chargé de la culture, intervenir rapidement sur ce dossier, en me félicitant bien évidemment de la signature de cette convention que nous voterons. Je voulais rappeler à cet égard le travail considérable effectué par la communauté paroissiale de Saint-Germain-des-Prés, menée par le Père DE SINETY qui avait pour l'occasion créé un fonds de dotation pour le rayonnement de l'église Saint-Germain-des-Prés qui a réuni et rassemblé déjà plusieurs centaines de milliers d'euros, voire sans doute davantage, mais le secret est bien gardé, qui se prépare également et qui en lance un également à l'étranger, et qui a d'ailleurs, car comme vous le savez, mes chers collègues, il n'y a pas de copyright en la matière, inspiré d'autres fonds de dotations qui ont été évoqués à l'instant.

L'opération est bien partie, un calendrier est prévu. Je voulais simplement attirer l'attention de M. JULLIARD sur l'article 9, si je crois bien, c'est pour les tranches conditionnelles, en page 5 de la convention, dans le préambule, il est prévu que le fonds de dotation sera appelé pour les tranches conditionnelles.

Dans l'hypothèse, que personne ne souhaite et surtout pas moi, où la levée de mécénat se tarirait, je pense qu'il faudrait à ce moment que nous nous réunissions et que nous regardions si le fonds de dotation parisien actuellement en cours de constitution pouvait se substituer.

Encore une fois, je ne le souhaite pas mais je n'imagine pas que, à partir du moment où elle aura été lancée, l'opération de rénovation intérieure, qui sera effectuée pendant que l'église continue à être un lieu de culte, s'arrête. Ce serait très mauvais, compte tenu de la notoriété de cette opération de levée de fonds, compte tenu de l'importance et du caractère touristique international de Saint-Germain-des-Prés, je crois que ce serait une très mauvaise chose.

C'est pourquoi je voulais simplement attirer l'attention de l'adjoint compétent qui est bien au courant de cette affaire, de son cabinet et de la Direction des Affaires culturelles, en remerciant l'ensemble des partenaires du travail qui a été accompli, et en leur souhaitant bien sûr bon courage pour suivre les travaux, car ce sont des travaux qui vont maintenant s'étaler jusqu'en 2020.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour vous répondre, la parole est à Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire et merci Jean-Pierre LECOQ.

C'est vraiment un très beau projet de délibération parce que, comme vous, je pense en effet que nous assistons là à une opération assez exemplaire. D'abord exemplaire au vu de l'objectif, c'est le premier élément et de loin le plus important. Cela permettra de rendre tout son éclat à l'église Saint-Germain-des-Prés par la restauration de l'ensemble de ses décors intérieurs.

Cette opération débute d'ailleurs en ce moment même par des fouilles archéologiques au chevet de l'église, qui sont pédagogiquement présentées, c'est une très bonne chose, et cela devrait prendre fin en 2020.

Je disais donc une opération exemplaire, notamment par le travail partenarial. Je suis convaincu que, pour la réussite du Plan Edifices culturels, c'est par ce travail partenarial que nous pourrons faire beaucoup plus que les 80 millions d'euros d'investissement public Ville de Paris, au-delà même d'ailleurs de la participation de l'Etat qui s'ajoute déjà à ces 80 millions d'euros.

En effet, nous ne pouvons que souligner le dynamisme remarquable de la paroisse qui s'est dotée de son propre fonds de dotation, qui permettra donc de compléter l'apport de la Ville qui prendra, elle, en charge environ 1,2 million d'euros, notamment pour l'assainissement du chevet de l'église qui est un préalable nécessaire aux restaurations intérieures.

Je le disais, la paroisse a fait preuve d'un grand dynamisme pour récolter des fonds. Autre exemple de ce travail de partenariat qu'il nous faut généraliser, parce que là, encore une fois, le travail est exemplaire et pourra servir d'exemple pour d'autres opérations, mais la DAC a élaboré, en lien avec le maître d'œuvre et la paroisse, un catalogue pédagogique et très opérationnel qui présente ce que nous voulons faire et permettra de mieux communiquer auprès des mécènes pour que le fonds de dotations, qu'a créé la paroisse concernée, puisse aller chercher des financeurs privés supplémentaires.

Concernant la suite, pour l'instant, je pense que pour ne pas brouiller le message et donner toutes les chances à l'opération de réussir, il faut évidemment que l'on accompagne au maximum le fonds de dotations. C'est ce que font les services de la DAC et de la Ville pour pouvoir permettre que, notamment le matériel disponible, soit le plus efficace possible.

Bien évidemment, nous nous reverrons et nous évaluerons la situation en cas de difficulté. C'est une évidence, mais je pense que le message essentiel aujourd'hui est de faire cet appel aux mécènes et de ne pas aujourd'hui solliciter d'autres fonds de dotations.

Je propose que l'on en reparle, le cas échéant, mais qu'aujourd'hui le message essentiel soit celui-là. Cela dit, évidemment, je prends l'engagement que nous puissions en reparler ensemble, s'il s'avère qu'il y a des difficultés, ce que nous ne souhaitons pas.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur JULLIARD.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 331.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DAC 331).

2015 DDCT 35 - Nettoyage et manutention pour la salle polyvalente Espace Reuilly (12e) - Marché de services - Appel d'offres ouvert.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 35 : nettoyage et manutention de la salle polyvalente Espace Reuilly, dans le 12e arrondissement.

La parole est à Mme SIMONNET, pour 5 minutes maximum.

Mme Danielle SIMONNET. - Ce projet de délibération se propose de confier à un prestataire le nettoyage et la manutention de l'Espace Reuilly.

Pourtant, et on en parlait encore hier à l'occasion de deux vœux relatifs à la grève importante qu'a pu connaître notamment la société "T.F.N.", grève des salariés du ménage qui protestaient contre les conditions de travail déplorables, qui sont d'ailleurs imposées par bon nombre de prestataires, puisque, dernièrement, il y a eu cette grève à "T.F.N." et dans les établissements administratifs liés aux services des impôts, mais vous avez aussi eu des grèves à la B.N.F. Il est possible, d'ailleurs, que d'autres grèves se mettent en place dans d'autres équipements publics.

La gestion privée, qui est toujours justifiée par une volonté affichée de faire des économies, a toujours les mêmes conséquences pour les travailleuses et travailleurs, d'ailleurs essentiellement des travailleuses... en grand nombre des travailleuses, puisque nous sommes face à des emplois qui sont majoritairement occupés par des femmes dans des situations de précarisation, d'individualisation des relations de travail, de grandes difficultés à construire une évolution de la situation.

Une division sexuée du travail et aussi ethnicisée, une augmentation des charges de travail sans augmentation des salaires, des non-renouvellements de contrats précaires et des craintes pour les agents de se voir licencier sans raison.

Bref, on est dans des situations extrêmement graves dans ces secteurs-là.

La meilleure solution, pour permettre aux salariés d'accéder à des conditions de travail dignes et décentes, c'est le retour en régie directe du nettoyage, donc municipalisation, pour ce qui est de la Ville, et puis, évidemment, retour en régie directe des services de l'Etat pour le sujet qui nous préoccupait hier, concernant l'administration des impôts.

Si encore vous posiez dans ce projet de délibération des conditions d'ordre social dans les clauses du marché ! Ce serait quand même le minimum de contraindre les prestataires à s'astreindre à une politique sociale exigeante et respectueuse des travailleurs. Or, les seules clauses que l'on voit, et que vous précisez, sont d'ordre écologique. J'en suis, bien évidemment, ravie et c'est important qu'il y ait des clauses écologiques, elles sont respectables, elles sont importantes. Mais rien pour les conditions de celles et ceux qui travaillent, qui sont amenés à exécuter les prestations de nettoyage pour le compte de la Ville, alors qu'on le sait. Précédemment, on était tous en désaccord avec la façon dont "T.F.N.", par exemple, gérait ses prestations.

Voilà pourquoi on avait mis en place des petits lots.

Eh bien, même quand on met en place des petits lots, soyons exigeants, c'est quand même le minimum !

Donc, je réitère ce que je demandais dans le vœu que j'ai présenté hier et que vous n'avez pas voulu reprendre dans le vœu de l'Exécutif : la Ville de Paris doit effectuer une évaluation objective et comparative de la qualité et des coûts du ménage sur les sites confiés à des entreprises privées et des sites en régie directe. Notamment, dans cette étude comparative, elle doit vérifier, sur telle surface de travail, on met combien d'agents ? Parce qu'on sait pertinemment que c'est là-dessus qu'ils cassent les coûts en dégradant les conditions de travail et qu'à la fin, en définitive, les fonctionnaires nous remontent quoi ? Que le service est mal fait.

Parce que c'est normal, cela ne peut pas être bien fait quand on casse à ce point-là les conditions !

La Ville doit aussi poursuivre la déprécarisation des agents du nettoyage de la DILT, qui relève de la loi de déprécarisation, en titularisant les 200 agents de nettoyage qui pourraient être titularisés dans le cadre de cette loi.

La Ville doit améliorer le dispositif de reclassement de ses agents quand ils sont devenus, par ailleurs, inaptes à leur travail du fait des conditions de travail pénibles.

Et la Ville doit cesser de concéder un tiers du nettoyage de ses bâtiments aux entreprises privées.

Pour toutes ces raisons, je voterai contre ce projet de délibération et, croyez-moi, je continuerai à batailler sur ces questions-là, parce que cela suffit, ces agents de nettoyage, ce sont les agents invisibles. Je vous invite à regarder l'Histoire, à regarder ce qui s'est passé en Grèce et la place qu'elles ont occupé, ces femmes de ménage, dans ce changement radical historique avec la victoire de SYRIZA en Grèce !

Eh bien, moi, je ne désespère pas que cette lutte exemplaire qu'elles mènent en France, et notamment à Paris, arrive enfin à votre entendement et que l'on puisse vraiment faire évoluer positivement la condition des femmes de ménage, qu'elles soient dans le cadre de la régie directe ou qu'elles soient dans le cadre de l'externalisation.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Madame SIMONNET.

Mme Danièle PREMEL a la parole.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je vais compléter ce qui vient d'être dit et, effectivement, j'ai l'impression, comme Mme SIMONNET, de répéter toujours les mêmes choses.

Il m'est arrivé d'intervenir plusieurs fois sur les projets de délibération concernant des marchés publics pour signaler que l'article de la clause sociale était vierge et regretter que, ainsi, on n'utilisait pas cette opportunité et cette obligation des clauses sociales pour favoriser des parcours d'insertion au bénéfice des publics les plus éloignés de l'emploi.

Aujourd'hui, pour le projet de délibération qui concerne le marché de prestations de nettoyage et de prestations ponctuelles de manutention d'éléments amovibles pour l'Espace Reuilly, le chapitre 1.5.1 des clauses sociales est rempli, mais l'examen de son contenu montre que la formulation ne fait aucune référence à la réglementation qui existe et qui précise les engagements du candidat. Il est écrit - je cite - : "Le candidat retenu dans le cadre du marché devra s'engager, au titre de l'exécution du marché, dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de ses pratiques sociales en matière de prévention des discriminations ainsi que de promotion de l'égalité des chances et de la diversité."

Notons qu'on ne parle pas d'insertion et que l'interprétation du candidat concernant sa démarche d'amélioration de la qualité des pratiques sociales manque de précisions sur les moyens mis en œuvre prévus et donc, finalement, n'est pas très contraignante.

Alors qu'il existe dans les clauses sociales l'article 30 qui aurait été très adapté à ce type de marché en permettant au donneur d'ordre de passer un marché de qualification et d'insertion professionnelle destiné à des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières.

Comme je ne fais pas de procès d'intention, sur une intention de ne pas mobiliser ou de négliger les clauses d'insertion, il nous faut réfléchir sur peut-être un manque de connaissance de la clause entre les articles 14, 15 et 30 qui ont chacun leurs modalités, leurs limites, leurs avantages, suivant les marchés et qui posent, à mon avis, la nécessité d'une formation sur l'utilisation des clauses, en permettant aussi qu'on puisse faire appel à des entreprises d'insertion, des régies de quartier, par exemple.

Bien entendu, si ce projet de délibération a permis une nouvelle fois de souligner cette nécessité de renforcer l'engagement pour que les clauses sociales soient mieux maîtrisées et utilisées, nous voterons peut-être pour la dernière fois ce projet de délibération, tout en se demandant et en vous demandant combien de temps encore serons-nous tenus de rappeler cette obligation de mobiliser les clauses sociales et pas simplement qu'elles soient évoquées sur des marchés sans réel effet ?

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Madame PREMEL.

Pour vous répondre, la parole est à Bruno JULLIARD, mais avant sa réponse, je voudrais informer l'Assemblée qu'au rythme où nous travaillons, nous finissons après 19 heures.

Monsieur JULLIARD, vous avez la parole.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci. Je vais donc faire vite !

Les prestations du marché, dont le projet de délibération est l'objet, concernent l'Espace Reuilly et ces prestations sont la manutention, modification de la configuration et déplacement des éléments amovibles de la salle ainsi que le nettoyage.

Je précise qu'il ne s'agit là que d'une partie, minoritaire d'ailleurs, des personnels concernés par l'Espace Reuilly, les autres relevant d'une équipe de la Ville de Paris.

Compte tenu de la spécificité des besoins, à savoir les opérations de manutention et de nettoyage doivent intervenir en même temps, sur des délais très courts, souvent la nuit, y compris les dimanches et jours fériés, ce qui exige une très bonne coordination entre les intervenants et, donc, ce qui ne permet pas de faire réaliser manutention et nettoyage par des prestataires différents.

Concernant les éléments sur l'absence de clause sociale, d'abord, évidemment, je réaffirme comme vous mon attachement total et celui de la Ville à ce que ces clauses soient évidemment strictement présentes et strictement respectées dans les marchés de la Ville. Mais il se trouve que le titulaire entrant - celui qui bénéficiera de ce marché de prestation de nettoyage - sera soumis à la convention collective de la propreté et, heureusement d'ailleurs, convention collective qui oblige - et c'est très bien - à reprendre le personnel qui a plus de six mois d'ancienneté chez le titulaire sortant sur le site concerné et quel que soit le nouveau titulaire. Même si c'est l'actuel qui est repris, il devra donc reprendre les trois agents actuellement en place pour le titulaire actuel.

C'est la particularité de ce marché et je reconnais que c'est assez insatisfaisant à la lecture du projet de délibération. Cela dit, la particularité de ce marché - qui est très petit et, donc, ne bénéficie que de trois personnels - c'est qu'il n'y aura pas de marge de recrutement pour le nouveau gestionnaire et, donc, de fait, rendrait la présence de clauses sociales incohérente, en tout cas qui ne pourrait pas être utile.

En revanche, pour les fois suivantes, il faudrait tout de même regarder - je m'engage à le faire et je demande d'ailleurs, par la présente, qu'on le fasse - de voir si l'on ne pourrait pas tout de même, même si, de fait, il n'y a pas d'incidence puisqu'il faudra maintenir - et c'est de loin prioritaire, évidemment il faut maintenir les trois agents actuellement en poste - et voir si c'est compatible ou pas, si cela peut se conjuguer avec des clauses sociales qui, certes, en tout cas, de visu, n'ont pas facialement d'intérêt puisqu'il n'y aura pas d'embauche par le nouveau prestataire. Mais je m'engage à ce que nous regardions cela pour le prochain marché, bien entendu.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci pour ces explications, Monsieur JULLIARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 35.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DDCT 35).

2015 DDCT 36 - Fourniture et livraison de plateaux repas pour les scrutins électoraux - Marché de services - Modalités de passation.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DDCT 36 et à son amendement technique.

La parole est à Bruno JULLIARD, pour trois minutes.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Au vu de l'heure et du retard, je me contenterai de dire que c'est un amendement très technique qui porte très bien son nom.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci de votre contribution, Monsieur JULLIARD.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 54.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 54 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 36 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2015, DDCT 36).

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à l'occupation temporaire de l'ex-lycée Jean Quarré situé place des Fêtes.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le premier est le vœu n° 55 relatif à l'occupation temporaire de l'ex-lycée Jean Quarré situé place des Fêtes.

La parole est à Mme SOLANS, pour deux minutes maximum.

Mme Aurélie SOLANS. - Merci.

Nous avons eu la possibilité, lors du dernier Conseil de Paris, d'échanger sur cette question à l'occasion du vote sur la convention d'occupation temporaire avec l'association "Co-Arter". L'ex-lycée hôtelier Jean Quarré, situé place des Fêtes en face du collège Guillaume Budé, d'une superficie de 7.000 mètres carrés, est désaffecté depuis 2007 et est désormais propriété de la Ville.

Le site a vocation à accueillir la future médiathèque de la place des Fêtes, projet soutenu et porté par les habitants pour répondre aux besoins culturels du quartier. Son financement est inscrit au plan d'investissement de la mandature.

Depuis le mois dernier, la mise à disposition temporaire par la Mairie de Paris de l'un des deux bâtiments à l'association "Co-Arter" pour le relogement d'un lieu culturel, le théâtre de Verre antérieurement domicilié dans le 18^e arrondissement, est effective. Elle permet une mise en valeur du domaine intercalaire de la Ville, que nous avons saluée.

Cependant, le potentiel de ce site pourrait être mobilisé. Je pense notamment aux grands espaces extérieurs, aux surfaces de toits de plus de 1.500 mètres carrés et aux espaces extérieurs végétalisés et ce, d'autant plus que ce quartier est non seulement très dense, mais aussi très minéral. Pour les espaces intérieurs restants, leur utilisation pourrait être envisagée en fonction des résultats de l'étude technique que vous avez évoqués lors du dernier Conseil et que nous attendons.

Sur ce site, les associations riveraines demandent notamment que la future médiathèque soit pleinement ouverte sur le quartier et innovante - dimensionnement, tiers-lieu, espaces numériques, espaces verts, etc. - dans l'intervalle de sa réalisation, l'autorisation d'ouverture temporaire par la Ville de toute la superficie restante, en dehors du terrain de sport et de l'espace dédié à la classe relais.

Par ailleurs, de nombreux projets sont portés par les associations du quartier sur ce site et, pour une partie, proposés dans le cadre du budget participatif : café associatif, espaces d'agriculture urbaine, co-working.

Nous demandons donc de répondre aux propositions et aux attentes de longue date des habitants et associations de quartier et à la complémentarité de ces projets avec la dimension culturelle du théâtre de Verre.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Madame SOLANS.

La parole est à Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire et merci aussi à Mme SOLANS de revenir devant le Conseil sur cette occupation temporaire de l'ancien lycée Jean Quarré dans le 19^e arrondissement. D'abord, réaffirmer qu'en ce qui concerne cet ancien lycée, comme bon nombre d'autres bâtiments de la Ville, nous sommes très très favorables à ce que nous augmentions notre capacité d'occupation temporaire pour le bénéfice d'un certain nombre de collectifs d'artistes. C'est important pour le soutien à la création artistique à Paris. C'est important aussi pour l'animation de bon nombre de quartiers.

Je me permets d'insister sur ce point parce que nous sommes nombreux dans cet hémicycle à être favorables à cela. On a fait énormément de progrès grâce à Christophe GIRARD à la précédente mandature, ce que j'ai ensuite poursuivi, notamment dans nos relations avec l'ensemble des collectifs. Je vous en ai cité quelques-uns, je pourrais en citer beaucoup d'autres. Aujourd'hui, nous avons des relations de confiance qui permettent que nous n'ayons quasiment jamais de problèmes de sortie et d'évacuation des lieux quand des travaux doivent débiter dans un bâtiment.

Nous avons aujourd'hui un modèle juridique de convention d'occupation précaire qui est vraiment remarquable. J'insiste sur ce point parce que, pour que cela fonctionne, il faut qu'on ait de bons partenaires, qu'on en ait l'envie et que nous ayons des bâtiments disponibles. Et je ré-insiste auprès du Secrétariat général et de l'ensemble des Directions de la Ville pour que nous évaluions vraiment à chaque fois la possibilité de mise en place de ce type d'occupation temporaire.

Concernant le lycée Jean Quarré et votre vœu, je vous ai proposé quelques petits amendements. Vous savez que le site est déjà occupé partiellement. Vous en avez fait mention il y a un instant, donc je ne fais pas plus long.

Les propositions d'occupation temporaire que vous évoquez sont tout à fait intéressantes et doivent être approfondies, évidemment sous l'égide du maire du 19^e arrondissement et de son équipe, puisque c'est essentiel que l'implication dans la vie locale et dans la vie du quartier soit déterminante dans les choix qui sont faits. Il est évidemment nécessaire d'étudier les modalités de gestion du site en cas de nouvelles occupations puisque cela a des modifications en termes de nombre de personnes qui accèdent au site et l'articulation avec les activités sportives scolaires pour les espaces extérieurs qui sont déjà présentes dans le site, notamment en lien avec d'autres établissements scolaires.

Quant aux attentes des habitants, évidemment légitimes, pour autant s'agissant des propositions faites dans le cadre du budget participatif, il faut attendre les résultats du vote en septembre prochain. C'est donc un avis favorable amendé avec les amendements que je vous ai fait parvenir, notamment parce qu'il est impossible de retenir le bâtiment R+3 pour une occupation temporaire, compte tenu de la non-conformité des espaces encore vacants.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur JULLIARD.

Acceptez-vous les amendements ?

Mme Aurélie SOLANS. - Compte tenu des arguments avancés sur la non-possibilité d'occupation temporaire du bâtiment R+3, nous acceptons les amendements.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Madame SOLANS.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 55 amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2015, V. 194).

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au théâtre "Le Grand Parquet".

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Le vœu n° 56 a été retiré par le groupe Communiste - Front de Gauche qui contribue lui aussi à accélérer notre travail.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif au Musée arménien de France et à ses collections.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Le vœu n° 57 est relatif au Musée arménien de France et à ses collections.

La parole est à Mme KOSCIUSKO-MORIZET, pour deux minutes maximum.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Merci, Madame la Maire.

Ce vœu s'inscrit dans une réflexion plus large sur la mémoire et les missions de la Ville de Paris pour pouvoir la cultiver et la promouvoir.

Le devoir de mémoire, ce n'est pas seulement un devoir, mais un travail qui intègre une mise en valeur d'œuvres d'art, de cultures, afin de permettre à ces cultures de passer les siècles et d'enrichir notre présent.

Ce vœu est construit autour de l'idée que la mémoire ne doit pas seulement s'établir dans le fait de commémorer les morts de manière figée et institutionnelle, avec des cérémonies dans lesquelles nous enchaînons les discours, et en particulier dans le long terme. La meilleure manière de commémorer est de célébrer les cultures qui ont été marquées, notamment par les génocides, les atrocités, de les rendre vivantes, de les montrer, de diffuser les richesses qu'elles représentent.

C'est pourquoi nous avons été marqués par l'histoire de ce musée arménien qui, sans dépendre de la Ville directement, ne peut pas nous laisser indifférents.

Nous souhaitons que la Ville de Paris se saisisse de ce dossier, qu'elle aide ce musée, d'une part, à présenter ses collections très riches, en cette année en particulier de centenaire du génocide arménien, et d'autre part, à inclure une réouverture pérenne de ce musée dans le projet de centre culturel et de mémoire arménienne que vous vous êtes engagés à défendre, et que nous défendons également.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Bruno JULLIARD pour vous répondre.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire, merci, à Mme la Présidente du groupe UMP, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET.

Dans le cadre du centenaire du génocide arménien, au-delà d'un certain nombre d'initiatives qui ont été prises par la Maire de Paris, par le Gouvernement, la Maire de Paris a rappelé à cette occasion, parce que comme vous le mentionnez dans votre vœu, cet engagement a été pris, il y a de cela maintenant plusieurs mois, voire plusieurs années, la Maire a rappelé à cette occasion qu'elle était favorable à la construction d'un centre de mémoire et d'histoire du génocide arménien.

C'est évidemment un projet conséquent qui nécessite, pour voir le jour, le concours financier de l'Etat, je l'espère aussi de la Région, ainsi que la mobilisation de toutes les composantes de la communauté arménienne. Cet engagement a donc été pris par la Maire de Paris, il y a de cela quelques semaines.

Bien évidemment, cela devra se faire en toute cohérence avec le Musée arménien de France et avec ses collections de grande qualité.

C'est donc un avis favorable à ce vœu.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 57 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2015, V. 195).

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à une subvention au "Paris coproduction village".

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu n° 58 relatif à une subvention au "Paris coproduction village".

La parole est à M. CRAVENNE.

M. François-David CRAVENNE. - Merci, Madame la Maire.

Le "Paris Project", utile forum de coproduction, a été malheureusement arrêté à la disparition du festival "Paris cinéma".

Dans un judicieux élan, certains acteurs du "Paris Project" ont créé le "Paris coproduction village".

Nous avons bien entendu les propos constructifs de Michel GOMEZ, en 2e Commission, sur les objectifs de la Mission cinéma. Il nous apparaît dès lors indispensable, pour aller dans le sens de son intervention que, même symboliquement, la Ville participe à cette initiative.

C'est pourquoi nous espérons que vous soutiendrez ce modeste vœu.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - La parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Je ne sais pas si vous en faites mention dans votre vœu, pardon, que je relis rapidement mais j'imagine que oui. En tout cas, nous pouvons nous réjouir ensemble de la reprise du marché de coproduction qui faisait, en effet, partie de "Paris cinéma" et qui a été arrêté, donc "Paris Project", dans le cadre de "Paris coproduction village", donc dans le cadre du Champs-Élysées Film Festival, un festival qui est d'ailleurs très fortement soutenu en communication par la Ville de Paris.

Il n'y a donc pas, de fait, d'abandon de "Paris Project", puisque l'activité est reprise lors d'un autre festival.

Concernant votre demande de soutien qui, de fait, déjà sur le fond, ne m'apparaît pas nécessaire et utile, dès lors que le contenu de l'activité est d'ores et déjà réalisée dans le cadre du Festival du film des Champs-Élysées.

Mais, surtout, la raison essentielle de mon opposition à votre vœu, c'est que, dans le cadre des contraintes budgétaires actuelles, je pense qu'il faut nous assurer de la parfaite complémentarité des actions de la Ville de Paris avec celles de l'Etat. Or, s'il est bien un domaine qui relève très clairement de l'Etat, et notamment évidemment d'abord du C.N.C., c'est le soutien aux professionnels. Et c'est le C.N.C. qui signe, au niveau international, des accords de coproduction pour des films qui peuvent se tourner partout en France et qui encourage ensuite leur développement.

Je ne suggère pas que nous nous engagions dans ce type de subvention qui, de fait, en appellerait beaucoup d'autres qui, elles, seraient surtout nettement, nettement, nettement plus coûteuses.

Ce sera donc un avis défavorable, même si, bien sûr, je rappelle que la Mission cinéma soutient massivement tant l'exploitation parisienne que la création cinématographique, qui permet d'ailleurs à Paris d'être un des lieux les plus attractifs en Europe pour l'accueil des tournages, par exemple.

Donc, c'est un avis défavorable.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci.

Donc, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 58 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par les groupes UMP et UDI-MODEM relatif à une parcelle du Bas Belleville, "La Courtille", rue Dénoyez (20e).

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu n° 59, relatif à une parcelle du Bas Belleville, "La Courtille", rue Dénoyez.

La parole est à Mme KOSCIUSKO-MORIZET.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Merci, Madame la Maire.

En présentant ce vœu, dont on a déjà entendu parler dans la presse, je vais tenter de répondre à deux questions que se pose ou feint de se poser l'Exécutif et j'espère que ces réponses permettront à une majorité d'entre

nous, quelles que soient nos étiquettes politiques, de se réunir autour de cette demande simple de la conduite d'une enquête de territoire.

Pourquoi faire un vœu sur la rue Dénoyez ?

D'abord, il y a eu des engagements de campagne, qui se trouvent être des engagements réels pour notre part : défendre des espaces de liberté d'expression à Paris.

Nous avons toujours été présents pour défendre le Lavoisier moderne parisien, par exemple. Je me souviens d'un vœu que nous avons voté ici même sur ce sujet.

Sur le fond, contrairement à Mme CALANDRA, qui rappelle qu'elle a ouvert une demi-douzaine de murs pérennes pour les graffeurs dans "Le Parisien" du 19 mai dernier, nous pensons qu'on ne décide pas ex nihilo d'ouvrir des lieux libres.

Ouvrir des lieux libres, c'est déjà leur empêcher d'être libres, justement. L'art, cela ne se décrète pas. Ce qu'il faut, c'est cultiver un terrain, repérer les énergies créatives d'un quartier, d'un collectif et leur donner des moyens de création.

Donc, c'est un enjeu double.

D'une part, il y a le mur du "graff", qui est un atout considérable et un point de repère, un emblème pour le quartier et au-delà.

D'autre part, c'est la liberté créatrice, qui était présente dans le quartier, depuis longtemps et à travers l'Histoire, qui disparaît.

Nous considérons, nous, qu'il faut être libéral en art. Du moins, moi, je le considère. Et je déplore que les habitants, les artistes, qui avaient créé une vraie zone de convivialité, un état d'esprit, risquent de se retrouver dans une zone froide et un lieu assez désincarné.

La deuxième question qu'on entend...

C'est presque fini !

... et que vous nous posez par l'intermédiaire de la presse, c'est : pourquoi le faire maintenant, alors que les artistes sont partis ou que les artistes sont en train de partir ?

Eh bien, poser cette question, c'est avouer qu'on a raison dans la démarche d'enquête de territoire. En fait, c'est la goutte d'eau qui fait ce vœu aujourd'hui.

Discuter avec les habitants du quartier, comprendre qu'autant de demandes soient restées sans réponse de la part de l'Exécutif, que les frustrations naissent d'une incompréhension, d'une perte de foi dans la politique nous ont poussés à considérer ce quartier comme emblématique. Et puisque nous sommes pour la démocratie participative, allons-y ! Allons-y vraiment, avec cette proposition d'enquête de territoire.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Madame KOSCIUSKO-MORIZET.

La parole est à Mme Frédérique CALANDRA, la maire du 20e arrondissement.

Mme Frédérique CALANDRA, maire du 20e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Présidente, je suis ravie que vous découvriez l'intérêt du "graff" et le quartier de Belleville.

Je rappelle quand même que, déjà, quand, en début de la précédente mandature, j'avais soutenu avec force les graffeurs, notamment dans cette rue, votre groupe, à l'époque, n'avait pas véritablement manifesté le même enthousiasme ; premièrement !

Et y compris à travers la démocratie participative, c'est-à-dire quelques membres des conseils de quartier qui faisaient partie de votre formation politique et qui étaient farouchement opposés à ce que nous faisons.

Deuxièmement, les murs de "graff" que nous avons ouverts, installés et que nous allons continuer d'ouvrir se font en lien avec des collectifs d'artistes graffeurs. Je suis également pour le libéralisme à l'américaine, au sens de la liberté, mais précisément nous leur offrons des possibilités de venir graffer. Personne ne leur met un pistolet sur la

tempe pour le faire. Ils le font avec joie et cela se passe très bien, notamment avec le collectif "Art Azoï" que je vous encourage à rencontrer.

Je remercie mes deux adjoints à la culture successifs, Julien BARGETON et Nathalie MAQUOI, pour ce travail.

Troisième chose : la rue Dénoyez, elle fait partie... elle faisait partie d'une Z.A.C. sous Jacques CHIRAC et M. TIBERI. Il était prévu de raser l'intégralité du quartier de Belleville et d'y construire des choses tout à fait réussies, comme ce que votre formation politique a été capable d'imaginer pour le quartier Saint-Blaise, la place des Fêtes, etc., des quartiers qui vivent très bien aujourd'hui, comme vous le savez.

Donc, les habitants se sont réunis, à l'époque, en collectif, notamment via "la Bellevilleuse", une association de quartier, et ils ont mis en échec cette politique, ce qui s'est soldé par la perte politique des arrondissements du Nord-Est parisien pour la droite, avec la réclamation très forte des habitants d'un certain nombre de mesures, et notamment d'équipements publics. Ce quartier est l'un des plus déficitaires en places en crèche. Or, nous avons plus de 35 % de familles monoparentales, constituées très souvent par des femmes migrantes pauvres et qui ont besoin de places en crèche. Pardonnez-moi de hiérarchiser dans mes priorités et de répondre aux demandes qui ont été formulées dès les années 90 par la population de Belleville.

Alors, peut-être que M. LANGLOIS-MALLET n'en faisait pas partie à l'époque, mais pardonnez-moi de vous dire que la crèche et le logement pour femmes isolées à la rue sont des priorités de notre mandature, et évidemment, nous l'assumons. Cela ne nous empêchera pas de mener une politique très proactive en faveur des artistes graphistes et d'ailleurs, le mur, le principal mur de la rue Dénoyez qui s'écrit avec un "z", n'en déplaît à votre communiqué de presse, continuera à être consacré aux "graffs". C'est un mur qui appartient à la Ville de Paris et c'est moi qui, en 2008, ait donné instruction aux services de la Ville de ne plus le "karcheriser", pour reprendre une expression célèbre et qui appartient à quelqu'un que l'on connaît bien.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Madame CALANDRA.

Pour vous répondre, la parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Finalement, il ne faut jamais désespérer, parce que certains dans l'hémicycle s'en souviennent, mais qu'avons-nous entendu lorsque nous passions des conventions d'occupation précaire avec d'anciens "squats", qui avaient débuté leurs activités artistiques et culturelles par des vrais "squats", c'est-à-dire qu'ils avaient pris possession de manière illégale de lieux et avaient transformé certains de ces lieux, notamment, en temples du graff, ou parfois dans toute autre activité artistique. Et nous étions alors de dangereux irresponsables. Nous gâchions l'argent public et le jetions par les fenêtres en soutenant des initiatives illégales.

Mais finalement, je préfère voir le verre à moitié plein et je suis très heureux que nous soyons dorénavant unanimes pour soutenir le "graff" à Paris, et y compris ce type de convention d'occupation précaire. Peut-être même que dans quelques semaines, nous verrons l'UMP soutenir l'arrivée du cirque Romanès dans le 16e arrondissement. Mais nous n'en sommes probablement pas encore là.

Concernant la rue Dénoyez, Mme la Maire du 20e a à peu près tout dit. Le projet d'aménagement de la parcelle prévoit la création d'une crèche, de logements sociaux, d'une résidence sociale pour les femmes seules, et il a toujours été très clair que l'occupation de la rue Dénoyez avait un caractère temporaire pour les quatre associations installées. D'ailleurs, nous avons d'ores et déjà proposé le relogement à deux associations, qui l'ont accepté. Des propositions ont été faites aux deux autres associations qui, pour l'instant, ne l'ont pas accepté, mais comme je m'y suis engagé après le vœu de Danielle SIMONNET il y a un mois, nous allons continuer le relogement des deux autres associations.

Concernant la disparition des lieux alternatifs dans le 20e, franchement, s'il y a bien un arrondissement qui est irréprochable dans ce domaine-là, c'est le 20e arrondissement, grâce à toute l'équipe de Frédérique CALANDRA, que je salue et que je félicite pour son engagement. Les lieux sont nombreux dans le 20e. Ils ont vocation à s'amplifier et c'est très heureux.

Alors, avis défavorable. En revanche, ce que je vous propose, c'est que nous puissions dresser un état des lieux des lieux alternatifs à Paris et de l'aide que la Ville pourrait leur apporter en 2e Commission, parce qu'en revanche, là, il y a en effet un vrai sujet, qui n'est pas le sujet de la rue Dénoyez où d'ailleurs, on a déjà apporté des réponses sur la pérennité du graff rue Dénoyez, y compris dans le nouveau projet. Mais sur l'état des lieux des lieux alternatifs à Paris, c'est un vrai sujet que nous traiterons en 2e Commission.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur JULLIARD.

Mme KOSCIUSKO-MORIZET m'a redemandé la parole à titre très exceptionnel.

Madame KOSCIUSKO-MORIZET, une minute.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Oui, merci, Madame la Maire.

Juste quelques éléments de réponse. Vous nous dites, Madame CALANDRA, qu'il y a 25 ans, il y avait un projet différent. On aimerait savoir si dans vos archives, vous avez gardé aussi le souvenir de ce qui s'est passé dans le quartier sous la IV^e République, sous Napoléon III et sous les autres, parce que...

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Vraiment, était-ce bien utile ?

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - ... ça a l'air de vous concerner.

Vous nous dites que par le passé... Et qu'on ne m'interrompe pas, pendant ma minute !

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - La parole est à Mme KOSCIUSKO-MORIZET pour une minute, et seulement elle, s'il vous plaît.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Justement, vous nous parlez de la commune. Il ne suffit pas de faire des plaques.

Vous nous dites que par le passé, la négation de l'esprit de liberté qui souffle sur le quartier a entraîné une bascule politique, alors, on vous renvoie le compliment. Avec nos collègues Atanase PÉRIFAN, Nathalie FANFANT, on accepte cet augure. Cela reviendra, donc.

Quant à vos attaques personnelles contre un habitant du quartier, on vous les laisse. Ce ne sont pas nos méthodes. Je ne suis pas seule, d'ailleurs, à voir l'affolement avec lequel on est en train d'aller rechercher dans les couloirs des Conseillers de Paris socialistes pour venir vous soutenir.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup. Que c'était utile !

Je vais donc maintenant donner la parole à Virginie DASPET pour une explication de vote du groupe Socialiste et Apparentés.

Mme Virginie DASPET. - Je vais être absolument très rapide, puisque Mme CALANDRA a tout dit. Je vais juste demander à Mme KOSCIUSKO-MORIZET où sont M. PÉRIFAN et Mme FANFANT ?

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est maintenant... Allons, allons, ne vous échauffez pas. C'est bientôt l'heure du déjeuner.

Nous allons donner la parole à Jérôme GLEIZES pour une explication de vote d'une minute.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

C'est avec beaucoup de surprise mais aussi d'intérêt que nous avons découvert ce vœu.

Enfin, l'UMP s'intéresse à la culture alternative et donc les "squats" artistes vont être bientôt accueillis favorablement dans les arrondissements du 15^e, 16^e, 17^e et toutes les mairies tenues par une majorité de Droite.

Si nous sommes d'accord avec l'esprit de ce vœu, nous restons pourtant prudents sur le niveau d'opportunité de celui-ci, car l'UMP 20^e, notamment à travers M. PÉRIFAN, n'a pas voté d'autres vœux sur ce sujet en Conseil d'arrondissement et nous avons été minoritaires sur ce vœu, seuls Ecologistes.

A ce Conseil, nous avons déjà eu une douche froide avec le vœu sur le "Bois Dormoy" qui reprenait les idées écologistes mais n'a pas reçu malheureusement toutes les voix de ce groupe pour qu'il soit adopté. Nous avons entendu la réponse de M. JULLIARD ; nous attendons maintenant la concrétisation de ce qui a déjà été voté lors du dernier Conseil et notamment ce qui sera dit en 2^e Commission.

Dans l'attente, nous nous abstenons sur ce vœu, mais nous sommes prêts à revenir sur le sujet, si la parole donnée n'était pas respectée.

Merci.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GLEIZES.

Je mets aux voix, à main levée, après toutes ces explications, le vœu n° 59, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par les groupes UMP et UDI-MODEM relatif à l'orgue du Temple du Saint-Esprit.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu n° 60, relatif à l'orgue du Temple du Saint-Esprit.

La parole est à Mme KOSCIUSKO-MORIZET, pour le Saint-Esprit également ?

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Oui.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Allez-y !

Mes chers collègues, quelques minutes d'attention encore !

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Madame la Maire, c'est la 5e fois en un an que nous intervenons, avec mes collègues, dans le même sens. Nous sommes intervenus d'une manière générale avec des vœux sur le patrimoine culturel, mais aussi parfois de manière spécifique, soit pour proposer des amendements au statut du fonds de dotation que vous avez créé, soit pour tel ou tel dossier.

Si, pendant la campagne électorale, vos objectifs vous interdisaient de voir que nos idées en matière de financement culturels étaient ouvertes, modernes et surtout efficaces, vous avez progressivement accepté de regarder de ce côté en la matière. Nous croyons que l'argent public doit être un levier et pas seulement une dépense en matière culturelle, un levier pour faire faire et pas seulement une dépense pour faire en direct.

C'est pourquoi les mécanismes participatifs incitatifs, tels que nous le proposons ici, doivent être envisagés.

Comprenez-moi, il ne s'agit pas de nous mettre immédiatement, comme vous l'avez fait dans un passé récent, dans la catégorie de ceux qui voudraient une culture non financée par la puissance publique, mais les financements participatifs sont, au contraire, une manière de trouver des sources, d'autres sources. Et puis, ce n'est pas seulement cela : c'est aussi une manière d'inclure les Parisiens dans les projets culturels, de les incarner, de les amener à s'impliquer.

En ce qui concerne ce vœu, cela reste au niveau du patrimoine et non de la création, mais cela peut être élargi. Au niveau artistique, c'est une explosion potentielle de créativité, puisque les sources de financement en matière culturelle conditionnent les formes artistiques. A diverses manières de financer, correspondront différentes formes artistiques.

C'est le sens de ce vœu. L'idée est qu'une fois démocratisée cette manière de fonctionner, chaque projet puisse correspondre à une structuration différente des financements et puis, partant, une forme artistique différente. Je suis sûre, mes chers collègues, que vous y serez sensibles.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Bruno JULLIARD, pour vous répondre.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Le Temple du Saint-Esprit est un édifice remarquable, trop méconnu, il est vrai, car situé un peu en retrait des grandes artères du 8e arrondissement. Il n'a toutefois pas été oublié par la Ville puisque ses façades sur rue ont été

restaurées en totalité lors de la mandature 2001-2008 et qu'il a, par ailleurs, bénéficié d'une mise en conformité de ses installations électriques.

Comme le vœu le souligne et comme vous le soulignez, Madame la Présidente, nous célébrons en 2015 les 150 ans de ce temple et nous allons accompagner les responsables de la paroisse pour que cette occasion permette de mieux faire connaître cet édifice.

La DAC a fait procéder, par ailleurs, à un diagnostic par son expert qui a évalué l'ensemble des travaux nécessaires au relevage de l'orgue à 40.000 euros dont 8.000 qui seront, en effet, pris en charge par la Ville pour l'une de ses tranches.

Comme je l'ai déjà dit à de nombreuses reprises, suite à vos nombreuses sollicitations répétées, la Ville est très disposée, même favorable, à travailler avec tous nos partenaires à la mise en œuvre d'un mécanisme de financements participatifs pour les financements restant à trouver. C'est ce que nous avons déjà lancé sur d'autres opérations.

Je me permettrai simplement, si vous l'acceptez, de bien vouloir amender votre vœu pour que nous ne citions pas une plate-forme de financement participative particulière plutôt qu'une autre, même si cela pourrait tout à fait être cette plate-forme, cela ne me pose aucun problème, mais peut-être que, dans un vœu du Conseil de Paris, il n'est pas forcément souhaitable qu'on la cite. D'où la légère modification de l'avant-dernier considérant du vœu et de la formule finale.

Je crois qu'une nouvelle version a été distribuée aux présidents de groupe, avec ces quelques petites modifications. Si ces petits amendements sont acceptés, c'est un avis favorable.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur JULLIARD.

Ces amendements sont-ils acceptés ?

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Oui, oui, il n'y a pas de problème.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Merci beaucoup.

Donc, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 60 ainsi amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le vœu amendé est adopté à l'unanimité. (2015, V. 196).

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au plan pour le patrimoine culturel de la Ville.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu n° 61 relatif au plan pour le patrimoine culturel de la Ville, sujet déjà abordé tout à l'heure.

La parole est à Mme Fadila MÉHAL, pour deux minutes.

Mme Fadila MÉHAL. - Merci, Madame le Maire.

Mes chers collègues, je suis déjà intervenue sur ce vœu de façon anticipée lors de la présentation du plan Eglises.

En effet, dans le cadre de l'élargissement et de la diversification des moyens pour permettre la possibilité de financer rapidement et dans le long terme toute la rénovation des églises, nous souhaitons qu'en lien avec les structures et les mairies d'arrondissement puisse être lancée une campagne de sensibilisation globale sur la rénovation du patrimoine et aussi, peut-être, à la demande des parlementaires qui le souhaitent, que soient mises à leur disposition les possibilités d'intervention en vue d'orienter une partie de leur réserve parlementaire. Donc ce vœu s'adresse en partie aux parlementaires de Paris.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci à vous.

M. JULLIARD pour vous répondre.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Madame la Maire, j'ai un peu répondu par anticipation tout à l'heure.

Nous sommes favorables à ce qu'au-delà de l'investissement public de la Ville et de l'Etat, toutes les recettes complémentaires puissent être perçues pour financer des opérations supplémentaires. On a déjà engagé une démarche de diversification de ces financements. Je ne reviens pas à la fois sur les démarches techniques et budgétaires qui nous avons dû mettre en œuvre et qui sont dorénavant efficaces, mais également le processus de professionnalisation et de systématisation de production de documents de communication. Par exemple, j'ai parlé tout à l'heure de l'église Saint-Germain-des-Prés où, je l'espère, cela portera ses fruits.

La réflexion doit en effet se poursuivre, pour conduire à de nouvelles actions destinées à renforcer la valorisation de ce patrimoine exceptionnel. Toutes les idées sont bonnes à prendre. C'est le cas dans ce vœu.

J'y donne un avis tout à fait favorable et enthousiaste.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur JULLIARD.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 61 avec un avis favorable et enthousiaste de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie. (2015, V. 197).

2015 DAC 358 - Adhésion au réseau "Villes et Villages des Justes de France".

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DAC 358 qui concerne l'adhésion au réseau "Villes et Villages des Justes de France".

La parole est à Raphaëlle PRIMET pour cinq minutes maximum.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, mes chers collègues, nous allons, par ce projet de délibération, adhérer officiellement au réseau "Villes et Villages des Justes de France". Nous sommes fiers que notre Ville rejoigne la liste des 191 collectivités qui ont décidé de s'unir pour rendre hommage à celles et à ceux qui, au mépris du danger - rappelons-nous que ceux qui aidaient les Juifs étaient condamnés à mort - ont choisi d'accueillir, de protéger, d'aider à fuir les Juifs persécutés au fond de la nuit noire des quatre ans d'occupation.

La France est le troisième pays au monde après la Pologne et les Pays-Bas en nombre de Justes parmi les Nations si l'on regarde le travail du mémorial de Yad Vashem.

J'en tire plusieurs leçons.

La première est que malgré l'intense propagande du régime de Vichy et un antisémitisme d'Etat, nombre de nos compatriotes ont fait leur devoir d'être humain : celui de protéger l'homme, la femme, l'enfant ou le vieillard qui était persécuté.

Deuxièmement, que nombre d'entre elles et d'entre eux ont mis du temps à en parler et à le faire savoir, tant ils considéraient qu'ils n'avaient fait que leur devoir d'humanité. Ils n'en ont tiré aucune gloire et certains encore n'en parlent pas. Ils étaient de tous milieux sociaux, de toutes confessions. N'a-t-on pas appris récemment le rôle de la grande mosquée de Paris dans ce formidable réseau de solidarité qui a permis à nombre de Juifs d'échapper aux rafles et à la mort ?

Leur engagement politique, comme celui de la résistance, avait la diversité de toutes les sensibilités politiques, religieuses ou philosophiques. Aristocrates venus de l'Action française, ouvriers communistes, instituteurs socialistes ou paysans radicaux, protestants, catholiques, musulmans, qu'ils croyaient au ciel ou qu'ils n'y croyaient pas. Toutes et tous n'ont écouté que leur cœur et leur devoir.

Le récit de celles et ceux qui ont été cachés ou que l'on a aidés à passer en Espagne, en Suisse ou en Angleterre, a permis qu'on les retrouve. Cette semaine encore, ce sont des Américains de Chicago qui ont retrouvé la famille de paysans de la Meuse qui avait protégé leur grand-mère et lui ont permis des retrouvailles émouvantes.

Chacun de ces récits est une histoire belle, tant elle est pétrie de générosité et d'humanité. Serge KLARSFELD a souvent déclaré que sans ces réseaux ou ces initiatives individuelles, il y aurait eu beaucoup plus d'arrestations et de déportations en France.

Oui, il y a eu en France des salauds qui ont dénoncé, anonymement ou pas, leurs voisins ou leurs collègues par haine ou par règlement de compte ou par jalousie.

Souvenons-nous du remarquable film documentaire d'Ophuls "Le chagrin et la pitié".

L'histoire de notre pays et de notre peuple n'est ni totalement noire, ni totalement blanche et nous devons en feuilleter toutes les pages les plus belles comme les plus sombres. Mais en cette année du soixante-dixième anniversaire de la capitulation nazie, il nous faut lire cette belle page qui met en lumière ce que l'être humain a de plus noble : protéger le faible, le fugitif, l'exilé, le persécuté.

Sachons nous en souvenir aujourd'hui lorsque nous tendons la main à un réfugié et ce, quelle que soit son origine ou sa religion.

Que celles et ceux qui professent la haine ou qui, lâchement, laissent dire des propos racistes ou antisémites sans réagir, sachent que "si une voix se tait, le cœur saura la reprendre", écrivait Aragon. "Qui sauve une seule vie, sauve le monde entier", est-il écrit dans le Talmud. Cela vaut pour hier, comme pour aujourd'hui et demain.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame PRIMET, pour cette belle intervention.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Chère Raphaëlle PRIMET, vous venez de résumer en quelques très belles phrases le travail fantastique que réalise le Comité français pour Yad Vashem. En fait, notre projet de délibération porte sur un aspect tout à fait particulier puisqu'il s'agit de faire adhérer Paris au réseau des communes ayant un lieu porteur de mémoire en hommage aux Justes parmi les Nations.

Ce réseau, qui a été initié depuis 2010 par le Comité français pour Yad Vashem, regroupe 2.000 communes françaises. Evidemment, Paris se devait d'adhérer à ce réseau puisque nous sommes porteurs d'énormément de lieux de mémoire en hommage aux Justes.

Cette association qui, en plus, travaille contre le négationnisme et contre toute forme de falsification de l'histoire, c'est vraiment très important que nous y soyons adhérents.

Je voudrais dire, à ce propos, que j'organise avec Pierre-François VEIL, le président de Yad Vashem, une grande soirée à l'Hôtel de Ville qui aura lieu en janvier 2016, justement pour mettre en avant l'action de Yad Vashem France et du réseau "Villes et Villages des Justes de France", et des Justes parmi les Nations de Paris puisque Paris - comme vous le savez et comme l'a rappelé Raphaëlle tout à l'heure - a beaucoup de Justes parmi les Nations.

Je vous demande évidemment un avis extrêmement favorable à ce projet de délibération.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame VIEU-CHARIER.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 358.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DAC 358).

Je vous remercie.

2015 DEVE 65 - Attribution de la dénomination "Mail Pierre Desproges" au mail 143, rue de la Roquette (11e).

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous allons intercaler l'examen d'un amendement technique au projet de délibération DEVE 65, l'amendement technique n° 62 A. Le projet de délibération est relatif à la dénomination "Mail Pierre Desproges" au mail 143, rue de la Roquette. Il y a visiblement une erreur dans mon papier.

La parole est à Mme VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - C'est un amendement très technique. Je vous demande de l'approuver.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Je vous encourage à l'adopter.

Je mets aux voix, à main levée, cet amendement technique n° 62 a.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 62 a est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 65 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2015, DEVE 65).

Je vous en remercie.

2015 DU 102 - Dénomination place Mireille et Jacques Renouvin (6e).

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DU 102 : dénomination place Mireille et Jacques Renouvin.

La parole est à Alexandre VESPERINI.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci, Madame la Maire.

Projet de délibération que je trouve très à propos, alors que nous venons de faire entrer au Panthéon quatre grands résistants. Projet de délibération qui fait penser que la Résistance est plurielle puisque elle a été très souvent gaulliste, très souvent communiste. Je crois d'ailleurs que, si je peux me permettre un petit commentaire, l'hommage du Président de la République d'hier aurait peut-être été plus abouti si nous avons également cherché à faire rentrer au Panthéon un grand résistant ou une grande résistante communiste. Et Dieu sait s'il y en a !

Cette résistance fut aussi souvent socialiste, quelquefois radicale, un peu aussi cagoularde, n'hésitons pas à le dire. Puis elle fut aussi et surtout, je crois, assez chrétienne. C'est le cas de Mireille et Jacques Renouvin que nous cherchons à honorer aujourd'hui.

J'aimerais simplement faire part d'un tout petit regret, c'est que le texte de ce projet de délibération ait été assez léger, et qu'il puisse quasiment s'assimiler à un plagiat de la fiche Wikipédia de Jacques Renouvin. Je sais bien que cela a été un peu modifié dans les derniers jours mais c'est assez regrettable.

C'est regrettable à deux titres, d'abord parce qu'il faut toujours faire attention à ce qui est écrit sur Wikipédia, surtout quand il s'agit d'anciens compagnons de la Libération. Deuxièmement, c'est regrettable car en suivant la fiche de Jacques Renouvin, on n'a pas fait la fiche de Mireille Renouvin qui, elle aussi, est honorée avec cette place.

Je sais que vous êtes toujours très prompts, au sein de l'Exécutif, à mettre en valeur aussi les femmes autant que les hommes, et vous avez raison et c'était l'occasion justement de montrer que, derrière de grands résistants, il y a aussi de grandes résistantes qui les ont rencontrés grâce à la Résistance. C'est d'ailleurs comme cela que Jacques et Mireille Renouvin se sont rencontrés puisqu'ils ne se connaissaient pas avant. C'est dans les rangs de l'armée des ombres qu'ils se sont rencontrés.

Domage parce qu'il y avait beaucoup de choses à dire sur Mireille Renouvin et je me dois donc de lui rendre un peu hommage, puisque ce n'est pas le cas dans ce projet de délibération.

Mireille Renouvin finit la guerre avec le grade de lieutenant des Forces françaises de l'intérieur, et c'est dans le garage de son entourage qu'eurent lieu les premières réunions du mouvement Combat.

Pendant deux ans, elle fut une pièce maîtresse du dispositif des groupes francs que dirigeait Jacques Renouvin. Unie à lui d'abord dans le mariage civil, puis dans le mariage religieux, alors qu'ils étaient tous les deux emprisonnés, elle le retrouva par hasard dans le car qui les transfère de Limoges après l'une des trop nombreuses trahisons que connût la Résistance à partir de janvier 1943.

Mireille Renouvin n'échappa à la déportation qu'en raison du fait qu'elle était enceinte déjà depuis plusieurs mois et ce ne fut pas le cas de son mari qui mourut, comme le décrit ce projet de délibération, au camp de Mauthausen faisant le sacrifice auquel il était prêt depuis le début de son engagement.

Ouvertement monarchiste, Jacques Renouvin, lui, milite au cours de ses études de droit au sein des Camelots du roi dans les années 1930 et au sein de l'Action française où son 1,92 mètre a dû certainement l'aider à faire le coup de poing avec les communistes.

Désapprouvant sa hiérarchie à partir de la crise de février 1934, il confirme son patriotisme intransigeant lors des accord de Munich, alors que les élites diplomatiques et politiques font preuve du fameux esprit d'abandon qui sera plus tard dénoncé par le Général de Gaulle dans son appel du 22 juin 1940, alors que la France manque à l'honneur de la parole donnée à la Tchécoslovaquie. Il s'en prend physiquement au député Flandin alors que ce dernier s'apprête à souiller l'Arc de Triomphe avec une gerbe d'hommage aux morts de 14-18 qui très honnêtement les insultait plus qu'elle ne les honorait.

Dès cet épisode, on décèle alors la clairvoyance de ces trop rares et très jeunes futurs résistants, comme Renouvin, trop peu nombreux, qui ont eu raison avant tout le monde et avant nos élites.

Tout comme Jean Moulin, le radical socialiste et son fidèle collaborateur Henri Manhès, le Croix de feu, Renouvin a compris que, derrière cet accord, c'est bel et bien la menace destructrice du nazisme qui nous attend.

Jacques Renouvin est avocat, il se voit proposer en 1939 d'être mobilisé dans la justice militaire, mais il refuse. Il s'engage alors dans les corps francs de l'armée de Terre, il veut le terrain, il est blessé le jour de la nomination du Maréchal Pétain, le 16 juin 1940. Il s'évade de l'hôpital d'Epinal pour refuser d'être prisonnier. Là encore, il fait preuve d'anticipation puisqu'il imagine qu'il va être conduit en Allemagne dans un Statlag. C'est après cette évasion qu'il va rejoindre Montpellier et il rencontre Pierre-Henri Teitgen pour créer le réseau le mouvement Liberté, puis ensuite le mouvement Combat qui fusionnera avec Henri Frenay.

Malgré sa prudence et son organisation, il est "donné" à la Gestapo qui le "cueille" à Brive-La-Gaillarde dans la gare où une plaque est d'ores et déjà inscrite à son nom depuis quelques années. Transféré à Limoges, il est torturé au siège de la Gestapo tout comme Pierre Brossolette dans ce sinistre bâtiment du 84 avenue Foch. Il est ensuite conduit à Fresnes et il ira à Mauthausen qui est un camp de concentration mais qui a aussi servi de lieu d'extermination pour 5.000 personnes qui y ont été gazées.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Monsieur VESPERINI, malgré l'intérêt de vos propos, il faut conclure.

M. Alexandre VESPERINI. - Je termine.

Il fait partie des 1.038 compagnons de la Libération. Renouvin incarne cette part de résistance qui relève de la chevalerie française, pour reprendre les mots qu'avait employés Edmond Michelet.

Je terminerai tout simplement avec ce qu'il avait dit à son égard lorsqu'il l'avait vu à Fresnes. Il dira qu'avec Brossolette et Jean-Guy Bernard et quelques autres, Renouvin fut de ceux, je cite "dont il a fallu le plus déplorer l'absence au terme de nos combats clandestins".

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur VESPERINI.

Madame VIEU-CHARIER, vous avez la parole.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Monsieur le Conseiller, je vous remercie d'avoir en effet complété, de façon tout à fait élogieuse et méritée, la fiche que je trouve effectivement assez indigente sur ce couple de résistants. Je vous propose que, lorsque nous travaillerons à l'inauguration de la placette Mireille et Jacques Renouvin, à l'intersection de la rue de Rennes et de la rue Cassette dans le 6^e arrondissement, nous travaillons effectivement pour rendre hommage de façon tout à fait complète à ce couple qui est assez merveilleux.

Comme vous l'avez souligné, c'est aussi une très grande histoire d'amour qui s'est passée dans des difficultés incroyables, puisque cela s'est passé pendant la captivité. Je suis tout à fait contente que vous ayez pu parler de façon aussi longue de Mireille et Jacques Renouvin qui le méritent tout à fait.

Je voudrais juste ajouter une chose, parce que je n'ai pas eu le temps de le dire tout à l'heure, et cela va rejoindre les chrétiens dont vous parliez dans les résistants, ce soir, nous inaugurons une plaque pour le chanoine Marcadé sur l'église Sainte-Elisabeth de Hongrie. Le chanoine Marcadé a résisté et a sauvé des dizaines de familles juives. C'est aussi un hommage aux chrétiens résistants qui est fait.

Bien évidemment, pour Mireille et Jacques Renouvin, c'est un avis très favorable.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame VIEU-CHARIER.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 102.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DU 102).

2015 DU 108 - Dénomination allée Pauline Léon (11^e).

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Le dernier projet de délibération pour ce matin, le DU 108 a trait à la dénomination allée Pauline Léon dans le 11^e arrondissement.

La parole est à Mme SIMONNET pour 5 minutes maximum.

Mme Danielle SIMONNET. - D'abord, merci, merci de donner les noms de Pauline Léon et Claire Lacombe à deux promenades à Paris. Belle initiative de rétablir ainsi la place des femmes dans la Révolution française et plus généralement dans notre histoire.

Car les femmes ont toujours été les actrices de l'histoire de cette Révolution qui nous a fait sortir de l'Ancien régime et qui a proclamé et imposé les droits qui ont fait la République : la liberté, l'égalité, la fraternité.

Toujours actrices de l'histoire, souvent victimes et généralement injustement oubliées. Qui se souvient de toutes les femmes qui ont fait la Révolution ? Pauline Léon et Claire Lacombe représentent dignement ce peuple interclassiste qui a fait la révolution.

Pauline était chocolatière, Claire actrice. Toutes deux filles de marchands, de ce monde de la boutique qui se dressa en 1789 contre les privilèges. Dès le début, elles adhèrent à la Révolution, participent aux journées révolutionnaires. Claire reçoit une couronne civique, suite à son action déterminante lors de la prise des Tuileries qui le 10 août 1792 fut chuter la monarchie et permit le triomphe de la République. Elles jouèrent toutes d'eux un rôle central dans les journées révolutionnaires qui firent tomber les Girondins en juin 1793 et permirent que s'ouvre la courte période démocratie sociale de la révolution.

Présentes dans les clubs très masculins, toutes deux étaient au club des Cordeliers, l'un des rares clubs où l'on laissait les femmes s'exprimer, parfois même prendre part au vote. Elles choisissent pourtant de créer une société des femmes qui permet aux femmes de s'exprimer et de porter leurs revendications, consciente qu'elles ne parvenaient à obtenir qu'un rôle supplétif dans les clubs masculins.

Claire Lacombe et Pauline Léon fondent ainsi en mai 1993 la société des Républicaines révolutionnaires. Toutes deux étaient des militantes Sans-culottes, attachées aux principes les plus radicaux de la Révolution. C'était ce que l'on appelait à l'époque, non sans un certain mépris, des enragés. Et que défendaient ces enragés ? Les

droits sociaux, la lutte contre le chômage, le rejet de l'accaparement des richesses, la justice sociale, l'égalité, la démocratie.

Claire Lacombe et Pauline Léon se sont battues pour que les femmes soient les égales des hommes. Ce qu'elles demandaient d'abord, c'était d'avoir le droit de porter des armes.

Evidemment cela peut surprendre, le combat pour le droit de vote, incarné par la figure d'Olympe de Gouges est plus connu. Pourtant, sous la Révolution française, le droit de porter des armes était un attribut de la citoyenneté, plus intensément vécu que ne l'était le droit de vote.

Tout au long du XIXe siècle, les femmes ont plus souvent réclamé le droit de s'armer que celui de voter, car il faut se rappeler que la France était en guerre, la Révolution était en guerre. Tous ceux qui croyaient en la Révolution savaient que si les armées étrangères gagnaient, non seulement tous les droits acquis seraient enterrés mais la vengeance serait terrible.

Le chef des armées prussiennes, Brunswick, n'avait-il pas explicitement menacé d'égorger les Parisiennes et les Parisiens, d'exterminer tous les révolutionnaires. On était en guerre et les hommes seuls portaient la faire.

Alors le 6 mars 1792, Pauline Léon dépose à l'Assemblée nationale une pétition magnifique qui réclame pour les femmes le droit de combattre aussi pour la Révolution : 320 femmes en étaient signataires.

Le 27 mai 1793, Pauline Léon se présente au Jacobins où elle tient un discours où se mêle radicalisme révolutionnaire et protestations féministes. Je cite : "Il est temps que vous ne voyez plus en nous des femmes serviles, des animaux domestiques", lance-t-elle aux hommes assemblés.

En octobre 1793, Claire Lacombe, à la tribune de l'Assemblée, défendit haut et fort les droits des femmes. Nos droits sont ceux du peuple et, si l'on nous opprime, nous saurons opposer la résistance à l'oppression.

En honorant Claire Lacombe et Pauline Léon, ce sont des féministes que l'on honore mais aussi de ces femmes à bonnet rouge que la tradition contre-révolutionnaire peindra longtemps sous les traits de viragos hystériques.

Qu'on les honore donc, mais il en restera à honorer. Les femmes de 1848, Jeanne Deroin qui se présenta à l'élection pour protester contre un suffrage universel qui naissait en excluant les femmes, Désirée Gay, Emilie Nicollet qui fondèrent le premier journal féministe, Hubertine Auclert qui se battit pour le suffrage universel et toutes ces combattantes de la Commune, Louise Michel, bien sûr, mais aussi Andrée Léau, Nathalie Lemel, Elisabeth Dimitrief.

Chers collègues, vous le voyez, il y a encore du travail pour rétablir la juste place des femmes dans l'Histoire et dans l'espace public parisien.

Levons nous, femmes esclaves, et brisons nos entraves, debout, debout, debout !

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame SIMONNET.

La parole est à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Chère Danielle SIMONNET, merci d'avoir très longuement rappelé le rôle des femmes dans la Révolution française et il est vrai qu'elles sont assez inconnues, à part quelques grandes figures comme Olympe de Gouges.

Pauline Léon, il faut le dire, et Claire Lacombe étaient assez peu connues du grand public et c'est l'occasion de leur rendre hommage, de montrer aux jeunes générations que la Révolution française a été un grand mouvement progressiste puisque les femmes y ont participé et y ont pris toute leur part.

C'est un avis favorable que j'émetts pour ce projet de délibération.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame VIEU-CHARIER.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 108 qui est bien le dernier de cette matinée.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DU 108).

Et nous reprendrons à 14 heures 30.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures cinq minutes, est reprise à quatorze heures trente-cinq minutes, sous la présidence de Mme Colombe BROSSEL, adjointe).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, nous redémarrons notre séance.

2015 DU 110 - Dénomination rue Edouard-Glissant (20e).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous allons examiner le projet de délibération DU 110 concernant la dénomination rue Edouard-Glissant, dans le 20e arrondissement.

La parole est à Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, je ne referai pas ici en quelques minutes le récit de la passionnante biographie d'Édouard Glissant.

Ce que nous pouvons dire, c'est qu'influencé par d'éminents professeurs, tels Aimé Césaire et Frantz Fanon, il a mis en cohérence sa pensée et son engagement.

Il fait partie de ces intellectuels antillais qui ont conjugué engagement social, politique et anticolonialiste.

Ces trois facettes de sa pensée, il les a conjuguées sans jamais en atténuer l'une ou l'autre. Proche des communistes pendant de nombreuses années, il voyait dans ce mouvement d'émancipation humaine le passage obligé pour les peuples colonisés. Il ne pardonnera pas au PCF son soutien à l'intervention soviétique à Budapest en 1956.

Mais son engagement restera intact quand il s'agit de la dignité de l'homme et en particulier des peuples issus de l'esclavage.

Interdit au début des années 60 de vivre dans son île chérie de Martinique pour militantisme et indépendantisme. Il reviendra plus fort encore dans sa conviction qu'il ne peut y avoir de discours sur la liberté si elle n'est pas la même pour tous.

Ecrivain, éditeur de revues, enseignant, publiciste, il a touché tous les domaines de la culture, passeur infatigable de la nécessaire reconnaissance pour tous de la culture antillaise.

Son discours antillais de 1981 sera une date, un repère dans sa pensée. Il est avec Césaire et son ami Paul Nègre un des piliers de la culture caribéenne et francophone.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Je remercie ma collègue Raphaëlle PRIMET qui a parlé avec éloquence d'Édouard Glissant.

Nous avons évoqué à la Commission de dénomination de février 2015 l'attribution d'une dénomination à une rue du 20e arrondissement et je voudrais juste rappeler que, alors qu'évidemment la France, et tout particulièrement la Ville de Paris, effectue un travail de mémoire important sur l'histoire de l'esclavage, Édouard Glissant avait travaillé au projet du Centre national consacré à la traite, à l'esclavage et à leurs abolitions, qui a été inauguré récemment en Guadeloupe par le Président de la République et je vous demande d'émettre un avis favorable à ce projet de délibération.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 110.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DU 110).

Vœu déposé par le GEP relatif au 30e anniversaire de la mort du photographe Fernando Pereira.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu n° 62 est relatif au 30e anniversaire de la mort du photographe Fernando Pereira et la parole est à M. Jacques BOUTAULT, pour 2 minutes.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Cela fait 30 ans maintenant effectivement, le 10 juillet 1985 pour être précis, que le photographe néerlandais Fernando Pereira est mort, à l'âge de 35 ans.

Ce décès est survenu alors qu'il exerçait ses fonctions de photographe en tant que membre de l'équipage du "Rainbow Warrior", navire amiral de l'organisation écologiste Greenpeace, pour laquelle il couvrait les essais nucléaires français, alors secrets, dans les atolls du Pacifique.

Fernando Pereira est mort suite à une action des services secrets français en territoire étranger, dont les agents seront ensuite condamnés et détenus. Ce sabotage et ce décès ont causé une vive indignation partout dans le monde.

Greenpeace souhaite qu'un hommage soit rendu à Fernando Pereira.

Dans sa lettre, qu'elle a adressée à la Maire de Paris, l'O.N.G. insiste sur sa volonté de ne pas raviver les vieilles blessures mais au contraire d'inviter à la réconciliation et à la paix, en rappelant la nécessité vitale de l'engagement et le besoin de protection de celles et ceux qui se lèvent pour dire leur inquiétude.

C'est la raison pour laquelle le groupe Ecologiste souhaite qu'un lieu ou un établissement ou un symbole soit donné au nom de Fernando Pereira.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BOUTAULT.

Pour vous répondre, la parole est à Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Nous émettrons un avis défavorable à ce vœu, non pas parce que Fernando Pereira ne mérite pas effectivement un hommage, mais parce que nous souhaiterions que cet hommage prenne une autre forme.

En effet, vous le savez, nous essayons de donner des lieux et des noms de rue à des personnalités, des personnalités qui ont vécu à Paris, qui ont un lien avec Paris et qui ont contribué au rayonnement de la Capitale, ce qui n'est pas le cas du photographe néerlandais qui malheureusement a été tué lors d'une opération compliquée des services secrets français.

En revanche, je pense qu'on peut lui rendre hommage d'une autre façon, soit en nous associant à des événements qui pourraient se souvenir de la mort de Fernando Pereira ou toute autre forme dont je suis prête à discuter avec vous.

Mais pour ce qui est de donner le nom d'un lieu à Paris, l'avis est défavorable.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame VIEU-CHARIER.

Je vais donc mettre aux voix, à main levée, le vœu n° 62 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Ah pardon, vous souhaitiez reprendre la parole, Monsieur BOUTAULT. Une minute.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Juste un mot pour indiquer à Catherine VIEU-CHARIER qu'il aurait été beaucoup plus classe de donner un avis favorable en amendant le vœu, si vous souhaitez qu'un hommage soit rendu sous la forme par exemple de la plantation d'un arbre avec une plaque inscrivant le nom de Fernando Pereira, plutôt que de donner un avis défavorable, ce que je regrette pour la Ville de Paris et les Parisiens.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous sommes donc en train d'avancer au-delà du vœu que je vais mettre au vote. Nous sommes en train de trouver des solutions.

Donc je mets aux voix, à main levée, le vœu avec un avis défavorable, mais des propositions existent.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté mais je crois que nous sommes sur la bonne voie.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la commémoration du génocide cambodgien.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Le vœu n° 63 est relatif à la commémoration du génocide cambodgien.

La parole est à M. DUBUS, que je ne vois pas. M. DUBUS n'est pas là ? Peut-être quelqu'un ?

Le vœu n° 63 relatif à la commémoration du génocide cambodgien. C'est donc Jérôme DUBUS, qui n'a pas du tout l'air de Jérôme DUBUS, si je peux me permettre.

M. Alexandre VESPERINI. - Si, je suis Jérôme DUBUS.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Voilà, vous êtes Jérôme DUBUS très temporairement. Allez-y, la parole est à vous pour 2 minutes.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci beaucoup. En anglais, on dit "just in time".

Alors, je reprends le vœu de mon collègue DUBUS, relatif à la commémoration du génocide cambodgien. C'est un sujet sérieux, s'il vous plaît.

En avril 2009 avait été voté au Conseil de Paris le principe de l'apposition d'une plaque commémorative du génocide cambodgien. C'est très simple, depuis avril 2009, il ne s'est pas passé grand-chose, si j'ai bien compris. Moi, je reprends un peu les choses au pied levé puisque que je n'étais pas conseiller de Paris dans la précédente mandature.

Mais si j'ai bien compris, on était un peu dans un stade de flottement et je crois que ce que souhaitait faire mon collègue, c'était une sorte de piqûre de rappel pour qu'on aille plus loin et pour que de ce principe-là nous passions clairement aux actes.

Merci. Je n'en dis pas plus et je vous remercie de votre attention.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup. Je crois que Jérôme COUMET, maire du 13e, souhaitait prendre la parole.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Très rapidement, mais Catherine VIEU-CHARIER indiquera également un certain nombre de chose dans le même sens.

C'est une question évidemment très importante. Ce génocide est sans doute le seul génocide du XXe siècle sur lequel la parole n'a pas été libérée.

C'est une question très poignante qui concerne évidemment plus particulièrement le 13e puisque nous avons accueilli à l'époque, l'arrondissement accueillait à l'époque un certain nombre de "boat-people", c'est ainsi qu'on les appelait dans cette période-là.

Nous souhaitons effectivement faire une commémoration importante sur le sujet, et l'idée serait d'avoir une stèle identique qui puisse être installée dans le 13^e, sans doute au parc de Choisy et au Cambodge. Avec Buon Huong TAN, nous avons pris un certain nombre de contacts avec les autorités cambodgiennes, avec ceux qui travaillent sur le sujet, avec un certain nombre de responsables, et je pense que les choses avancent positivement.

Evidemment, cela aurait beaucoup plus de sens et beaucoup plus de force si nous pouvions faire en sorte que cette commémoration puisse avoir lieu en même temps au Cambodge et en France.

C'est le sens de nos démarches en ce moment. La Maire de Paris, d'ailleurs, en a parlé hier ou avant-hier lors de sa communication sur l'international.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole, pour vous répondre, est à Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Oui, je suis très heureuse de voir ce vœu revenir, parce qu'il avait été voté, effectivement et depuis il ne s'était rien passé.

Or, je trouve qu'il est de notre devoir de rappeler à quel point le Cambodge a été frappé par un génocide terrifiant de 1975 à 1979, quatre ans de persécutions et de massacres, avec une dictature d'une rare violence et des persécutions ethniques, religieuses, politiques qui ont fait 1,7 million de morts, 48 % de personnes ont disparu, et le pays a été vraiment complètement démantelé par ce régime Khmer rouge qui a déshonoré la pensée marxiste.

Et je trouve qu'il faut absolument faire la lumière et indiquer ce qu'a été cette tragédie cambodgienne.

Il est vrai que le mot de "génocide" n'a pas encore été reconnu de façon extrêmement officielle. En tout cas, il en a tous les principes malheureusement, et je pense que, dans les années qui vont venir, on parlera bien de génocide cambodgien.

Vous le savez, la Ville de Paris est très attachée au travail de toutes les mémoires et que, particulièrement cette année, nous avons fait la lumière sur trois grands génocides : le génocide arménien, la Shoah et le génocide Rwandais.

Il est donc tout à fait normal que nous continuions ce travail avec le génocide cambodgien, projet qui est d'ailleurs actuellement en cours, et je pense que vraiment, c'est un travail extrêmement intéressant à faire.

J'émet donc un avis favorable à ce vœu. Et je pense, qu'au-delà de ce vœu, il faut vraiment commencer ce travail de façon très concrète.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 63.

Pardon, Monsieur POZZO di BORGO, je ne vous avais pas vu.

M. Yves POZZO di BORGO. - Je voudrais dire que je remercie Mme la Maire d'avoir fait référence aux trois génocides que nous devons traiter - enfin arménien, rwandais et cambodgien - mais je voudrais quand même insister sur le génocide cambodgien. Le devoir de mémoire n'est pas assez fait. Il est important que nous fassions un gros travail autour de ce génocide, parce que c'est vraiment quelque chose qui a été terrible.

Je voudrais dire aussi qu'il y a beaucoup quand même eu d'erreurs collectives de beaucoup d'intellectuels français. Je me souviens, ou du moins j'ai revu récemment la première page de "Libération", le 17 avril 1975 qui se félicitait de l'arrivée des Khmers rouges au Cambodge. Ce sont quand même des fautes collectives intellectuelles qui sont graves, alors que "Libération" continue à nous donner des leçons.

Ce ne sont plus les mêmes journalistes, mais il est important que nous ayons tout de même connaissance que beaucoup de gens en France ont fait des erreurs sur ces gens-là.

Et nous voterons le vœu collectif que nous propose l'adjointe.

Merci.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Je vous propose que nous continuions.

Madame VIEU-CHARIER ?

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Je veux juste rajouter une chose, le Gouvernement Khmer a malheureusement été soutenu à la fois par la Chine populaire et par les Etats-Unis. Je tiens à le dire.

Vous parlez d'erreur, Monsieur POZZO di BORGIO, mais vous avez raison, on en a fait beaucoup, tous.

Vous avez raison. Il faut vraiment faire un travail de mémoire.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 63 assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2015, V. 198).

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'opération "Sentinelle".

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous passons au vœu n° 64 relatif à l'opération "Sentinelle".

La parole est à Mme KUSTER que je ne vois pas.

Monsieur BOULARD ?

M. Geoffroy BOULARD. - Madame la Maire, chers collègues, si un sujet doit s'extraire des positions partisans, et rester au cœur de nos préoccupations, vous en conviendrez, c'est bien la lutte contre le terrorisme.

Comme vous le savez, l'opération "Sentinelle" mobilise plusieurs milliers de militaires sur le sol parisien, qui assurent la protection de sites sensibles suite aux événements de janvier 2015.

Mais les propos du Gouvernement militaire de Paris, tenus le 23 avril 2015 à l'Hôtel de Ville, montrent à l'évidence que ce dispositif atteint ses limites et ne permet pas d'assurer, à organisation constante, la surveillance des nouveaux sites.

Or, les menaces planent sur d'autres sites que ceux faisant actuellement l'objet d'une attention particulière.

C'est ce qu'a révélé l'attentat manqué, qui visait des lieux de culte catholique à Villejuif.

En augmentant le nombre de militaires sur le terrain, nous multiplions aussi les cibles potentielles offertes à un adversaire qui a clairement identifié son ennemi.

Dans ce contexte, avec Brigitte KUSTER, Philippe GOUJON, Frédéric PÉCHENARD, les élus du groupe UMP, nous demandons solennellement à la Ville de Paris, en lien avec la Préfecture de police, de dégager des moyens exceptionnels.

Le renforcement de l'efficacité du dispositif et l'accroissement du nombre de sites surveillés impose le remplacement des gardes statiques par des gardes dynamiques. Et le remplacement des gardes statiques par des gardes dynamiques nécessite l'installation de moyens de vidéo-protection devant les sites sensibles. Il y a urgence à agir et à débloquer les budgets nécessaires.

Cela permettra la surveillance des lieux sensibles en permanence pour une parfaite réactivité des forces d'intervention.

En pareilles circonstances, notre collectivité doit pouvoir fournir en moyens et équipements de transport les militaires afin de diminuer ce surcoût pour l'Etat, plusieurs centaines de milliers d'euros par jour pour l'armée française.

La Ville ne peut pas rester en retrait pour la sécurité de ses habitants.

La guerre menée par la France contre le terrorisme qui a frappé notre territoire concerne chaque citoyen, chaque citoyenne.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je vous invite à conclure, Monsieur BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD. - Je vais conclure.

Dans un climat serein pour aborder ces questions, les Parisiennes et les Parisiens doivent disposer de l'information sur les attitudes à adopter.

C'est de votre compétence et donc de votre responsabilité.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Mme VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - J'avoue que je suis extrêmement étonnée de la façon dont ce vœu est présenté.

D'abord, des signataires qui s'appuient sur une réunion à laquelle un seul d'entre eux était présent et je suis un peu étonnée du détournement de l'objet même de cette réunion.

Je voudrais juste rappeler à mes collègues du Conseil de Paris que, effectivement, j'ai organisé, le 23 avril, une réunion d'information à l'attention des maires d'arrondissement et des correspondants Défense sur la traditionnelle opération de relations publiques des armées qui se déroule le 14 juillet après le défilé.

Le Gouverneur militaire, le Général Hervé CHARPENTIER, a accepté de co-présider cette réunion pour venir à la rencontre des élus et expliquer les raisons qui nous avaient conduits, d'un commun accord, à supprimer cette année cette rencontre de la population parisienne avec les armées.

En effet, l'opération "Sentinelle", en plus de l'ensemble des engagements de nos troupes sur les théâtres d'opérations extérieures, mobilise nos armées de façon extrêmement importante. Et c'est ce rythme opérationnel, intense et soutenu, qui a conduit à limiter, cette année, les prestations des militaires au seul défilé pour leur permettre de regagner leur garnison dans les plus brefs délais, ce qui ne permet pas cette année d'organiser, de façon optimale, les activités de présentation des troupes dans les arrondissements.

Donc, les propos qui ont été tenus par Hervé CHARPENTIER, Gouverneur militaire de Paris, n'étaient en aucun cas alarmistes et l'annulation de l'opération "Paris accueille ses soldats", n'est absolument pas liée à un niveau d'insécurité supplémentaire.

Après le défilé, les soldats seront justes heureux de retrouver les leurs, pour partager quelques moments privilégiés en famille et se préparer à repartir vers leurs missions futures.

Tout ce qui s'est dit au cours de cette réunion, a été dit dans un souci de transparence, mais pas pour être utilisé de cette façon.

Il s'agissait juste d'un rappel des conditions dans lesquelles "Vigipirate" est déployé, sur Paris et l'Ile-de-France, suivant la réquisition faite par le Préfet de police de Paris, conditions qui ont une incidence sur l'organisation de la journée du 14 juillet.

Le Ministère de la Défense a pris ses responsabilités en intégrant les dépenses budgétaires liées à l'opération, et le Président de la République a appuyé cela avec plusieurs déclarations en ce sens : des arbitrages sont d'ailleurs en cours.

J'ajoute que les questions liées aux menaces terroristes et aux suites des attentats de "Charlie Hebdo" et de l'Hyper cacher ont toujours fait l'objet de la plus grande transparence dans cet hémicycle. Et d'ailleurs, à ce propos, la Maire de Paris a réuni le 12 janvier le Secrétaire général, les maires d'arrondissement et le Préfet de police pour un suivi du dispositif "Vigipirate".

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci. Merci, merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 64, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

2015 DAC 332 - Subvention (41.000 euros) et convention avec l'association "L'Onde et Cybèle" (18e).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAC 332 et l'amendement n° 65.

C'est M. Pascal JULIEN qui a la parole.

M. Pascal JULIEN. - Merci.

L'association "Onde et Cybèle", du 18e arrondissement, organise deux festivals. Le premier Rhizomes, héritage d'un plus ancien festival qui s'appelait "Musiques et jardins" et qui avait été fondé par Danielle FOURNIER, alors adjointe à la Culture dans le 18e arrondissement.

Le deuxième festival est "La voix est libre", connu encore sous le nom de "Jazz nomades".

Soutenir la création artistique, promouvoir la rencontre entre les générations, les professionnels et les territoires, mêler les talents confirmés avec des talents émergents : tels sont les objectifs d'"Onde et Cybèle".

La qualité artistique des événements proposés, la qualité de leur organisation aussi, sont unanimement reconnues. D'abord, par les professionnels. En 2014, 62 artistes sont venus de neuf pays et ont présenté, entre autres, 8 créations.

Reconnues également par le public, à commencer par celui des quartiers du Nord-Est parisien, où intervient aussi l'association, par exemple, à la Goutte-d'Or dans des ateliers encadrés par des professionnels, comme le saxophoniste Mehdi CHAÏB, qui implique des 13-18 ans qui, ensuite, présentent collectivement leur spectacle au public.

Globalement, la capacité d'accueil a dû augmenter de 25 %, dépassant les 2.000 spectateurs et dans des lieux comme les Bouffes-du-Nord, la Maison de la Poésie ou le Cirque Electrique.

Il faut ajouter à cela que l'association est pionnière en matière d'intercommunalité, comme elle le montre avec les parcours musicaux qu'elle propose entre Paris, Pantin, Bobigny. Et bientôt, d'ailleurs, sur les murs du métro, vous verrez, c'est annoncé avec Yom et Dick ANNEGARN, notamment, à l'affiche.

Elle est reconnue également par les médias. Surtout en ce moment, puisque notre Conseil a lieu alors que justement a débuté le festival "La voix est libre". Et d'ailleurs, demain par exemple, au journal de FR3 midi, 11 heures - 13 heures, cela sera un des sujets.

Enfin, "Onde et Cybèle", c'est aussi 5 emplois, dont 3 permanents, plus de 150 intermittents, sans parler de toute l'activité économique générée autour des spectacles.

Dans ces conditions, on comprend pourquoi la mairie du 18e arrondissement - c'est explicite dans le projet de délibération - souhaite que soit accrue l'aide apportée par la Ville à cette association. Or, la subvention proposée est de 41.000 euros. Au regard du bilan que je vous ai trop brièvement décrit, ce n'est pas beaucoup et, en tout cas, ce n'est pas suffisant pour consolider l'emploi au sein de la structure, la mettre à l'abri des menaces permanentes de certaines fluctuations, comme cette année, la baisse de l'aide de la S.A.C.E.M. ou l'aide du C.N.V. non reconduite.

Voilà pourquoi, considérant les efforts accomplis par l'association pour obtenir des financements européens pour 2016 et considérant les efforts faits pour augmenter ses recettes propres à travers les ventes, la co-production, etc., nous proposons qu'une subvention exceptionnelle de 15.000 euros supplémentaires soit accordée à cette association, dont je tiens à répéter - sur ce point, nous sommes unanimes en mairie du 18e arrondissement - l'efficacité, le talent d'organisation, la qualité, la diversité des spectacles, le succès grandissant dans des territoires qui en ont besoin.

A l'heure du Grand Paris où, justement, cette association s'intègre dans ce dispositif, on ne comprendrait pas qu'il n'y ait pas une aide exceptionnelle accordée étant donné, finalement, ces faibles montants de la subvention globale initialement proposée.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur JULIEN.

Pour vous répondre, la parole est à Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire. Merci, Pascal JULIEN.

Vous avez développé la qualité de la programmation musicale éclectique de "L'Onde et Cybèle". Elle est absolument incontestable et j'adhère en tous points à l'exposé que vous venez de faire, quant à la qualité, à la diversité culturelle qui rassemblent un public intergénérationnel, un public mélangé, qui mène d'ailleurs de nombreuses actions culturelles en lien étroit avec le territoire du Nord-Est de Paris, comme vous l'avez rappelé, notamment par la mise en place d'ateliers de pratique artistique gratuits au sein des quartiers classés prioritaires par la politique de la ville.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle je co-rapporte ce projet de délibération avec vous, Madame la Maire, présidente de séance.

Vous avez également cité les deux événements phares de l'association "L'Onde et Cybèle", "La voix est libre" et "Rhizomes".

Concernant la subvention, comme vous l'imaginez, en ce moment, le nombre de festivals ou de structures culturelles qui voient leurs financements, autres que celui de la Ville, diminuer, est malheureusement important. Plus les années passent, et plus ce nombre augmente, de festivals que nous co-finançons et qui, malheureusement, voient un certain nombre de subventions ou d'aides diminuer du fait du retrait de certains partenaires, qu'il s'agisse du Ministère de la Culture, de la S.A.C.E.M., du C.N.V. ou de partenaires privés. En l'occurrence, la Fondation Orange a diminué sa participation.

J'ai tout de même deux réserves sur votre amendement.

La première réserve, c'est que si on compare - même si comparaison n'est pas raison, mais tout de même - le montant de la subvention avec d'autres festivals qui sont aussi d'excellente qualité et qui contribuent à la fois à la création et à la diversité de la programmation, nous subventionnons de manière assez conséquente les deux festivals qui sont plus soutenus par rapport à d'autres festivals musicaux.

C'est une raison qui est importante, mais je reconnais tout à fait qu'elle n'est pas suffisante. Il peut tout à fait être légitime d'avoir un financement plus important pour une association, ou un ou deux festivals.

La deuxième raison est quand même un peu plus embêtante, c'est que dans les échanges que nous avons eus l'année dernière avec "L'Onde et Cybèle", pour des raisons déjà de difficultés budgétaires, avec un déficit en 2014, nous avons accordé une subvention exceptionnelle - dans mon souvenir, déjà à votre demande, à la demande du groupe Ecologiste de Paris - de 15.000 euros.

Vous nous demandez cette année de reconduire une subvention qui, de fait, serait tout de même un peu moins exceptionnelle si elle était reconduite une année supplémentaire.

En conclusion, ce que je vous propose, c'est que nous votions cette subvention avec le montant tel qu'il est aujourd'hui de 41.000 euros et que dans le cadre du débat autour du budget supplémentaire, nous voyons, y compris en ayant d'ici là un échange avec l'association pour voir l'équilibre que l'on peut trouver. Je suis d'accord avec vous : il faut que l'on trouve un équilibre durable et stable pour les années à venir. Malheureusement, il n'est pas tout à fait inimaginable que des difficultés s'amplifient en raison d'autres désistements ou retraits de financements. La Ville de Paris doit être présente.

Mais si vous en êtes d'accord, je proposerai que l'on ait cette discussion au B.S. Personnellement, je suis très ouvert pour que l'on fasse un geste supplémentaire. Mais ayons cette discussion au moment du budget supplémentaire, si vous en êtes d'accord.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

C'est donc une proposition de retrait qui vous est faite, Monsieur JULIEN.

M. Pascal JULIEN. - Si je comprends bien, on me propose de retirer cet amendement, sous l'engagement qu'une discussion va s'ouvrir avec l'association et avec nous, le GEP, auteur de l'amendement, et que cette discussion aboutira positivement, peut-être pas à hauteur de ce qui est demandé, mais qu'elle aboutira positivement.

Si j'ai bien compris, et si c'est cela qu'il fallait comprendre, alors je retire mon amendement.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Monsieur JULIEN, vous serez désormais officiellement traducteur de Bruno JULLIARD. C'est parfait.

L'amendement n° 65 est donc retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 332.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DAC 32).

Merci, en tout cas, d'avoir salué le travail formidable de cette association.

2015 DEVE 71 - Attribution de la dénomination "Square des Moines de Tibhirine" au square 71 bis, boulevard Voltaire (11e).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 71 : attribution de la dénomination "square des Moines de Tibhirine" au square 71 bis, boulevard Voltaire.

Je donne la parole à M. POZZO di BORGIO, pour cinq minutes maximum.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Madame le Maire, mes chers collègues.

Juste un peu de silence, c'est solennel quand même. Excusez-moi de faire votre rôle, pardon.

Merci, Madame la Présidente.

Dans la nuit du 26 au 27 mars 1996, à 1 heure 15 du matin, une vingtaine d'individus pénètrent à l'intérieur du monastère de Notre-Dame de Tibhirine en Algérie. Sept moines y étaient. Ils ont été enlevés, et deux membres de la communauté, qui dormaient dans une autre partie du monastère, échappent aux ravisseurs. Nous retrouverons leurs corps quelques années plus tard.

Malgré les troubles qui ont frappé l'Algérie dans les années 90, malgré les menaces que ces moines avaient déjà connues en 1993, ils ne concevaient pas leur vie ailleurs qu'à Tibhirine. Ils en connaissaient les risques et ils ont payé d'une mort violente leur volonté de rester auprès de la population algérienne, au milieu de laquelle ils avaient choisi de vivre. Ces hommes de conviction ont donné un exemple de respect mutuel entre croyants de religions différentes, de populations différentes, de cultures différentes. Leur engagement est avant tout d'être au service d'une population pauvre et démunie.

L'immense succès qu'a connu le film "Des hommes et des dieux" a rappelé à juste titre le message de paix et de fraternité des hommes de Tibhirine.

En 2010, Catherine BRUNO, élue du 15e arrondissement, avec Jérôme DUBUS, qui était à l'époque membre du groupe Centre et Indépendants, le vrai groupe Centre et Indépendants, pas celui de mon collègue Bernard BROS, ont déposé un vœu pour demander que Paris donne le nom des Moines de Tibhirine à une rue ou à un square. C'était avant que Bertrand DELANOË ne parte, d'ailleurs. Lors de la conversation privée, en tant que président de groupe, que j'avais eue avec lui, je lui avais demandé qu'il puisse, avant de partir, procéder à sa dénomination. Il s'était engagé à le faire. Il n'a pas pu le faire et je remercie la Maire de Paris et l'Exécutif parisien d'avoir trouvé un square pour la dénomination des Moines de Tibhirine.

Par la suite, mon collègue Jérôme DUBUS est aussi intervenu pour rappeler cela. Je sais que ce projet de délibération est un signe positif, et j'en remercie, je l'ai déjà dit, l'ensemble de l'Exécutif.

Je crois que dans cette dénomination, il y a un consensus important que nous devons avoir, parce que dans nos périodes troublées, dans nos périodes de tension, les moines de Tibhirine ont voulu, dans un pays, un beau pays, l'Algérie, montrer que nous pouvions vivre ensemble, quelle que soit la religion, quelle que soit leur culture, quelles que soient leurs origines différentes.

Merci, mes chers collègues, de prêter attention à ce projet de délibération et de le voter.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur POZZO di BORGIO.

La parole est à M. Sergio TINTI.

M. Sergio TINTI. - Merci, Madame la Maire.

19 ans déjà que la nuit terrible du 26 au 27 mars 1996 a vu l'enlèvement, puis l'assassinat de sept moines de Tibhirine, sept hommes qui avaient fait le choix en conscience, malgré les pressions et les menaces, de rester en Algérie pendant les heures les plus sombres de ce qu'il faut bien appeler une période de guerre civile, pendant laquelle l'Algérie a vu disparaître de 15.000 à plus de 100.000 de ses concitoyens, selon les sources officielles ou celles des chercheurs et des associations défendant les Droits de l'homme.

Nous ne savons toujours pas qui sont les réels auteurs de ce meurtre. Faut-il le rappeler, concernant les sept moines, une enquête est toujours en cours et le juge TRÉVIDIC, de la Brigade antiterroriste, a encore bien du mal à accéder aux archives et aux témoignages directs.

Que la Ville de Paris rende hommage aux sept moines est une excellente chose en dénommant un square au 71 bis, boulevard Voltaire. Nous ne pouvons qu'approuver ce choix.

Nous continuons, comme tant d'autres, à exiger que l'enquête se poursuive. Son résultat, il est banal de le dire, ne ressuscitera pas les religieux, mais il permettra aux familles de connaître les circonstances exactes de ce lâche assassinat, ce qui est leur droit le plus strict. Cela vaut aussi pour la vérité historique et pour lever tout soupçon sur la nécessaire amitié et franchise qui doit guider les relations entre la France et l'Algérie.

Merci, Madame la Maire.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur TINTI.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Je vous remercie, Monsieur POZZO di BORGIO et cher Sergio TINTI. Cette dénomination a été adoptée à la Commission de dénomination de février 2015, comme vous l'avez rappelé, suite à différentes interventions et votes à l'unanimité de Conseils de Paris.

Pour cet hommage aux sept moines trappistes du monastère de Tibhirine, un lieu tout à fait symbolique a été choisi, puisqu'il s'agit du parvis de l'église Saint-Ambroise, et que ce lieu sera mis en valeur par la grande opération d'urbanisme actuellement en cours dans le 11e, qui vise à relier le boulevard Voltaire et le boulevard Richard-Lenoir. Donc le square des Moines de Tibhirine s'inscrira dans la future perspective de la nouvelle coulée verte.

Pour terminer, je voudrais juste lire ce que Frère Christian a écrit avant de mourir, alors qu'ils étaient menacés. Il écrit dans son testament : "s'il m'arrivait un jour - et ça pourrait être aujourd'hui - d'être victime du terrorisme qui semble vouloir englober maintenant tous les étrangers vivant en Algérie, j'aimerais que ma communauté, mon Église, ma famille, se souviennent que ma vie était donnée à Dieu et à ce pays. [...] L'Algérie et l'Islam, pour moi, c'est autre chose, c'est un corps et une âme."

Je vous remercie, mes chers collègues.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 71.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2015, DEVE 71).

Je vous en remercie.

2015 DAC 250 - Subvention (40.000 euros) et convention avec l'association "Maison d'Europe et d'Orient" (12e).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAC 250 : subvention et convention avec l'association "Maison d'Europe et d'Orient" dans le 12e arrondissement.

La parole est à M. NAJDOVSKI, pour cinq minutes maximum.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Les élus du groupe Ecologiste sont intervenus devant cette Assemblée à plusieurs reprises pour évoquer la situation de la Maison d'Europe et d'Orient, pôle culturel européen et parisien qui regroupe une librairie, un centre de ressources, une maison d'édition, une compagnie et une salle polyvalente utilisée en théâtre et en galerie.

Si nous sommes intervenus à plusieurs reprises, c'est que ce lieu artisanal et indépendant dans son fonctionnement, unique au niveau parisien, mais aussi au niveau international, effectue un travail de qualité et reconnu, mais qu'il rencontre des difficultés dues principalement à l'impossibilité de se développer dans ses locaux actuels, exigus et confidentiels.

Nous savons tous gré, bien entendu, à la Ville de Paris d'avoir permis à la Maison d'Europe et d'Orient de pouvoir trouver ses locaux il y a maintenant une douzaine d'années, passage Hennel dans le 12^e arrondissement. Pour autant, ces locaux sont situés dans un passage qui est peu fréquenté. L'accès à la salle de spectacle se fait par un couloir qui tient lieu de bureau. La salle ouverte au public est exigüe. Elle est d'une jauge de 49 places. Elle oblige, pour la plupart du temps, les spectateurs à s'asseoir par terre. Et l'association a, depuis un certain temps, exprimé la demande de pouvoir disposer d'un nouveau local, et cette demande, malheureusement, est restée sans suite à ce jour.

Par deux fois, en décembre 2012 et en novembre 2014, suite à l'adoption de vœux par notre Assemblée, la Ville de Paris s'est engagée à accompagner l'association dans sa recherche de locaux adaptés à ses activités, dans le cadre du dispositif de la C.A.L.A.S. Or, à la date d'aujourd'hui, à ma connaissance, aucune proposition n'a encore été faite à la Maison d'Europe et d'Orient.

Nous estimons, chers collègues, qu'il est temps que le travail remarquable de cette association, qui offre une vitrine unique à Paris de la culture de pays voisins d'Europe centrale et d'Orient, soit reconnu.

Je rappelle que cette association offre accès à des cultures qui sont aujourd'hui méconnues, telles que les cultures kosovares, ouïghoure, romani ou tzigane, par exemple, pour ne citer qu'elles.

Il est donc temps de trouver à la Maison d'Europe et d'Orient un lieu qui soit à la mesure de ses ambitions, de lui permettre aussi d'augmenter par elle-même ses ressources financières et d'assurer ainsi plus facilement par elle-même sa pérennité.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire. Merci, Christophe NAJDOVSKI.

Nous avons régulièrement, dans cette instance, un débat sur la Maison d'Europe et d'Orient, en général, plutôt au moment du vote du budget pour voter un amendement budgétaire du groupe Ecologiste de Paris, pour maintenir ou augmenter la subvention accordée à la Maison d'Europe et d'Orient.

Vous avez parlé des activités nombreuses de la Maison, de la bibliothèque à la librairie en passant par l'espace d'exposition. Elle dispose d'un fonds d'œuvres important, souvent inédites, et anime un réseau de comités de lecture et un réseau européen de traduction qui en font effectivement une programmation d'exception et très particulière à Paris.

La Maison d'Europe et d'Orient présente un déficit structurel important, et c'est ce qui a amené, depuis 2002, le soutien de la Ville à très nettement progresser, puisqu'on est passé à 5.000 euros en 2002 à 40.000 euros cette année, avec parfois des subventions exceptionnelles qui, en réalité, au fil des ans, ne sont pas vraiment demeurées exceptionnelles, mais sont devenues, de fait, aujourd'hui, des subventions de fonctionnement.

Concernant la recherche de nouveaux locaux pour la Maison d'Europe et d'Orient, la demande est bien en instruction au sein de la C.A.L.A.S., même s'il est vrai qu'il est difficile de satisfaire la demande de la Maison d'Europe et d'Orient parce que ses demandes sont très conséquentes : à la fois la taille des locaux recherchés, au moins 250 mètres carrés et il existe peu de surfaces de cette taille chez nos bailleurs ; le montant du loyer demandé s'élève à 25.000 euros, soit environ 100 euros par mètre carré, alors que la moyenne des locaux chez les mêmes bailleurs se situe entre 150 et plutôt même près de 200 euros.

La Maison d'Europe souhaite être localisée uniquement dans quatre arrondissements : 10e, 11e, 12e et 20e arrondissements.

Enfin, il faut des locaux aux normes E.R.P., avec une vitrine sur rue.

Bref, cela fait quand même beaucoup de demandes et d'exigences.

Cela dit, c'est dans les priorités de la C.A.L.A.S.

Nous allons évidemment ressaisir, dès la prochaine réunion de la C.A.L.A.S., et on va tout faire pour que l'on puisse faire des propositions.

Je ne sais pas si les propositions pourront répondre à l'ensemble de ses demandes, même si j'adhère tout à fait à la demande, y compris parce que le soutien de la Ville ne pourra pas augmenter année après année. Il faudra que les ressources propres elles-mêmes augmentent et, là, il est vrai que le déménagement sera déterminant pour pouvoir augmenter ses ressources propres. Dans un modèle économique nouveau, la Maison d'Europe et d'Orient pourra tout à fait se développer. En tout cas, c'est le souhait de la Ville.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 250.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DAC 250).

2015 DAC 317 - Subvention (20.000 euros) à la Fondation "Institut kurde de Paris" (10e).

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif au soutien de la Ville et de l'Etat.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAC 317, l'amendement n° 66 et le vœu n° 67 qui s'y rattachent : c'est la subvention à la Fondation "Institut kurde de Paris".

La parole est à Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Notre vœu porte amendement au montant de la subvention à la Fondation "Institut kurde de Paris" et illustre ce que je disais hier sur la place singulière de Paris à l'international. L'Institut kurde est une victime collatérale de la guerre en Syrie et en Irak. Le Gouvernement régional du Kurdistan irakien...

Il y avait un bruit de fond, donc c'était assez désagréable sur un sujet qui intéressait beaucoup de monde !

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je vous confirme que le bruit de fond est désagréable.

Alors, on va continuer.

Monsieur GLEIZES, vous allez continuer votre intervention. Allez-y !

Allez-y, Monsieur GLEIZES, allez-y !

M. Jérôme GLEIZES. - Non, mais j'aimerais surtout être écouté, donc... !

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Alors, allez-y !

Monsieur GLEIZES, je vous propose de continuer ; sinon, on va suspendre 3 minutes. Mais soit vous prenez la parole, Monsieur GLEIZES, soit on suspend 3 minutes, mais on ne va pas rester dans cet entre-deux.

Oui ? Non ?

M. Jérôme GLEIZES. - Si, je vais reprendre. Je vais continuer.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - OK. Allez-y !

M. Jérôme GLEIZES. - Mais les conditions sont quand même...

Je reprends au début.

Si on peut remettre à zéro, ce serait bien.

Merci.

C'est un sujet qui est quand même assez important pour notre Ville.

Notre vœu porte amendement au montant de la subvention à la Fondation "Institut kurde de Paris" et illustre ce que je disais hier sur la place singulière de Paris à l'international. L'Institut kurde est une victime collatérale de la guerre en Syrie et en Irak. Le Gouvernement régional du Kurdistan irakien...

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Chers collègues, par contre, là, vraiment, Jérôme GLEIZES va avoir du mal à continuer son intervention dans un brouhaha comme celui-là, donc si on pouvait baisser un tout petit peu le son et l'écouter, ce serait bien.

M. Jérôme GLEIZES. - Je croyais que ça les intéressait, le conflit dans la région.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Bien. Monsieur GLEIZES, allez-y !

M. Jérôme GLEIZES. - On a beaucoup de vœux sur ce sujet, mais bon !

Pourtant, les Kurdes sont aussi une composante de la région.

Donc, je continue.

L'Institut kurde est une victime collatérale de la guerre en Syrie et en Irak. Le Gouvernement régional du Kurdistan irakien a dû couper son soutien financier, car il a des dépenses supplémentaires à cause des réfugiés dans sa zone, dans sa guerre contre l'Etat islamique, après l'offensive de l'été dernier, donc dans la région de Mossoul.

Le Ministère des Affaires étrangères soutient légèrement l'Institut kurde car, compte tenu de sa diplomatie, il ne veut pas froisser les Etats de la région, notamment la Turquie, inquiet du scissionnisme kurde et de la création de l'Etat kurde qui avait été prévu au traité de Sèvres en 1920, lors du démantèlement de l'Empire ottoman mais qui avait été annulé lors du traité de Lausanne de 1923.

La Ville doit se substituer à l'Etat, comme elle l'a fait lors du Conseil précédent avec le vœu avec une aide financière au Conseil français du culte musulman, car l'Institut n'a pas une vocation politique mais c'est un lieu de mémoire de la culture, de l'histoire, de la langue kurde que nombre d'universitaires consultent.

Il faut sauver l'Institut kurde et augmenter la subvention, comme nous le proposons dans cet amendement.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est maintenant à Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - L'Institut kurde de Paris réalise un travail précieux et inégalé dans le monde pour faire vivre la culture kurde d'hier et d'aujourd'hui : archives sonores et vidéos, traduction et édition de livres, bibliothèque, cours de langue kurde et de français sont quelques-unes de leurs activités.

Depuis quelques années, ses membres numérisent ces données au fur et à mesure pour les faire partager aux Kurdes de la diaspora et à tous ceux qui s'intéressent à ce peuple opprimé.

La préservation et la diffusion du patrimoine culturel kurde sont essentielles pour soutenir la résistance et confèrent à l'Institut un intérêt qui va bien au-delà de notre frontière. Il est soutenu financièrement par de nombreux donateurs dans le monde mais a vu ses subventions de l'Etat se réduire, au profit d'un financement du Kurdistan en Irak qui, vous le comprendrez au vu des conflits et ce que vient de dire Jérôme, n'a plus les moyens de cette aide.

Par ce vœu, nous souhaitons que notre Ville augmente exceptionnellement sa subvention et demande au Gouvernement de réévaluer d'urgence les subventions prévues pour 2015.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame PRIMET.

Pour vous répondre, la parole est à Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Et merci aux deux interventions précédentes.

J'adhère tout à fait à la nécessité de rappeler le soutien important, nécessaire, indispensable même, de la Ville de Paris à la Fondation "Institut kurde de Paris" pour la pérennité de l'Institut kurde. Il est déterminant, pour faire connaître la culture de ce peuple, sa terre, ses traditions. Les activités de l'Institut kurde œuvrent en ce sens et elles doivent être soutenues, en tout cas, il faut que leur pérennité soit assurée.

Il est vrai que les difficultés financières de l'Institut sont importantes. Vous l'avez souligné, elles sont liées à la situation particulièrement complexe de l'Etat du Kurdistan irakien, qui n'est plus en mesure d'apporter à l'Institut son soutien financier, compte tenu du conflit en cours dans cette région.

Suite au passage de la Maire de Paris à l'Institut kurde en octobre dernier, plusieurs décisions ont d'ores et déjà été prises.

D'abord, la Ville a rétabli en 2015 à son niveau de subvention 2013 sa subvention, soit 20.000 euros. Je suis d'accord avec vous pour dire que c'est trop faible et je vais vous faire une proposition dans un instant, au vu de la situation actuelle.

Cette subvention est versée à l'Institut kurde pour l'aider à numériser sa bibliothèque, d'ailleurs plus importante bibliothèque kurde du monde occidental.

Parmi d'autres actes de soutien à l'Institut kurde, la Maire a adressé une lettre au Président de la République demandant que l'Etat rétablisse ses subventions à l'Institut kurde de Paris et la Maire s'est également associée à différentes personnalités politiques pour signer un appel de soutien à l'Institut kurde.

D'autres demandes de l'Institut kurde sont à l'étude : des locaux de l'Institut qui sont devenus trop étroits pour accueillir les usagers de la bibliothèque. Cette demande ne pourra être traitée que lorsque l'Institut aura, évidemment, une lisibilité financière sur son futur proche. Or, aujourd'hui, nous sommes, comme vous, plus qu'inquiets.

Par ailleurs, en lien avec Rémi FÉRAUD, nous avons acté de l'organisation d'un dîner de soutien en faveur de l'Institut kurde et Christophe GIRARD lui-même l'organise en mairie du 4e, m'a-t-il fait savoir à l'instant.

Il m'a donné la date mais j'avoue que je viens de l'oublier. C'était pourtant il y a moins de 5 minutes !

Ce sera en présence de potentiels financeurs.

Concernant la subvention et le vœu, je vous propose que, d'abord, nous votions le vœu Communiste - Front de Gauche, si possible tous ensemble parce qu'il m'apparaît déterminant de réaffirmer ce soutien.

Concernant la proposition d'amendement budgétaire, cette fois, nous allons totalement nous comprendre et vraiment, là, Pascal JULIEN pourra faire la totalité de la traduction de ce que je vais dire mais, en effet, il y aura, quoi qu'il arrive, une suite favorable lors du budget supplémentaire pour une augmentation conséquente de cette subvention. En revanche, pour des raisons purement budgétaires, on ne peut pas le prendre sur la DAC sans un abondement au budget supplémentaire, au B.S., mais la Maire a d'ores et déjà acté - je crois qu'elle vous l'a fait savoir, d'ailleurs - qu'elle était favorable à ce qu'il y ait une augmentation de subvention au B.S.

On vote quand même celle-ci parce qu'elle sera plus vite versée et il y aurait une subvention complémentaire que nous déciderons, que nous voterons ensemble lors du budget supplémentaire.

Donc, je demande le retrait de cet amendement.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - C'est très clair. Merci.

Monsieur GLEIZES, l'amendement est retiré ?

M. Jérôme GLEIZES. - Donc on redéposera cet amendement en juin.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Double traduction au groupe Ecologiste de Paris : attention Bruno JULLIARD.

Merci. L'amendement n° 66 est donc retiré.

J'ai été saisie d'une explication de vote de Véronique LEVIEUX pour le groupe Socialiste sur le vœu.

Mme Véronique LEVIEUX. - Merci.

Au nom de mon groupe et de son président Rémy FÉRAUD, qui en tant que maire du 10e arrondissement connaît très bien la Fondation de l'Institut kurde de Paris, s'est fortement mobilisé à ses côtés, nous tenons à exprimer notre satisfaction à l'annonce par M. Bruno JULLIARD de la décision de la Maire de Paris d'augmenter, dans le cadre du budget supplémentaire, l'aide en faveur de cet institut. D'ailleurs, la Maire de Paris est allée visiter l'institut en octobre dernier pour exprimer notre soutien.

C'est un institut présidé par Kendal NEZAN qui est extrêmement important, qui a fait un gros travail de rassemblement pour le patrimoine et la culture kurde, où il y a la bibliothèque la plus importante du monde occidental et un gros travail de numérisation a été fait.

Comme cela a été dit, la situation financière est assez critique compte tenu de la suspension de l'aide qui venait du Kurdistan irakien. A ce titre, nous souhaitons souligner l'engagement des hommes et des femmes, des combattants au Kurdistan pour la liberté, souligner que certains d'entre eux, il y a quelques années, avaient pu trouver refuge en France, et se sont rendus aujourd'hui sur les lieux de combat au nom des valeurs de notre République. D'ailleurs, Rémi FÉRAUD a reçu, il y a quelques mois, les représentants de l'unité combattante féminine kurde en Syrie dans sa mairie.

Pour en revenir à la situation précise de l'Institut, même ce qui se passera au budget supplémentaire ne résoudra pas en soi la situation, j'espère que cela donnera les moyens de trouver une solution. Nous votons le vœu.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 67 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Mme PRIMET n'hésitez-pas à voter pour votre vœu.

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2015, V. 199).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 317.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Merci. Le projet de délibération est adopté. (2015, DAC 317).

2015 DAC 315 - Plaque commémorative en hommage aux jeunes résistants du lycée Buffon à Paris et aux jeunes résistants de la Rose Blanche à Munich, musée Jean Moulin (15e).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 315 : plaque commémorative en hommage aux jeunes résistants du lycée Buffon à Paris et aux jeunes résistants de la Rose Blanche à Munich, musée Jean Moulin.

La parole est à M. François-David CRAVENNE.

M. François-David CRAVENNE. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, comment être contre ce projet de délibération, d'autant plus au lendemain d'un puissant hommage républicain à l'esprit de Résistance.

Ce projet de délibération propose en effet d'apposer une plaque associant les cinq lycéens du lycée Buffon et les cinq jeunes résistants allemands qui vont connaître le même sort tragique en février 1943.

Permettez-moi de noter ici que l'organisation de la Rose Blanche est une des rares associations résistantes allemandes à s'être alarmée du sort des juifs en Allemagne.

Nous voterons donc bien évidemment ce très opportun projet de délibération qui correspond parfaitement à notre conception du devoir de mémoire. En revanche, permettez-moi de m'étonner du choix de l'emplacement pour apposer cette plaque. En effet, vous avez choisi le musée Jean Moulin-Maréchal Leclerc, alors que vous avez décidé de déménager le musée dans le 14e, ce n'est pas très cohérent, vous le reconnaissez.

Votre choix contestable me donne l'occasion de réitérer pour la troisième fois ici l'opposition de Philippe GOUJON, ainsi que de tous les élus majoritaires du 15e contre le déménagement du musée.

En nous battant pour son maintien dans le 15e arrondissement, nous ne faisons que respecter l'engagement pris pendant la dernière campagne municipale et validé par 63 % des habitants du 15e...

Et demi, exactement, merci, Monsieur le Maire !

Engagement de tout faire pour que le musée soit amélioré, agrandi mais reste sur le site si symbolique, si fort de la signature de la reddition allemande à Paris.

Ne répondez pas, Madame, comme Bruno JULLIARD, en stigmatisant mon esprit d'arrondissement. Je l'assume et je continuerai fièrement à regretter votre dédain pour une démarche légitime.

Votre manière de procéder afin de déménager ce musée n'est pas respectueux des habitants du 15e. Opacité et manque total de transparence sont vos maîtres mots. Une fois de plus, le 15e arrondissement vous demande d'organiser au plus vite une concertation digne de ce nom.

Je vous remercie.

(M. Mao PENINOU, adjoint, remplace Mme Colombe BROSSEL au fauteuil de la présidence).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Sergio TINTI ?

M. Sergio TINTI. - Merci, Monsieur le Maire.

Le groupe Communiste - Front de Gauche se félicite de l'apposition d'une plaque commémorative en hommage aux résistants du lycée Buffon à Paris et du mouvement de la Rose Blanche à Munich.

Ce que l'on appelle les cinq martyrs du lycée Buffon, Jean-Marie Arthus, Jacques Baudry, Pierre Benoît, Pierre Grelot et Lucien Legros s'engagent dans la résistance dès 1940 en participant notamment à la manifestation du 11 novembre de cette même année. Les cinq lycéens adhèrent ensuite au groupe des Francs-tireurs et Partisans et multiplient les actes de résistance avec opiniâtreté et mobilisant d'autres jeunes.

En juin 1942, quatre d'entre eux sont arrêtés et remis aux autorités allemandes. Pierre Benoît, qui était parvenu à s'échapper, est arrêté en août 1942 et a rejoint ses camarades en prison. Le 15 octobre, ils sont jugés et condamnés à mort avant d'être exécutés par les nazis le 8 février 1943. Au terrain, la résistance contre le régime s'organise également.

Au printemps 1942, un mouvement nommé la Rose Blanche est créé par des étudiants munichois et prend appui sur une frange du monde universitaire et des intellectuels. Leur lutte s'organise autour des dénonciations des actions commises sous le Troisième Reich et prend la forme de distributions de tracts ou encore d'inscriptions de mots d'ordre pacifistes sur les murs de Munich.

Le 18 février 1943, Hans et Sophie Scholl, très engagés dans le mouvement de la Rose Blanche sont arrêtés par la Gestapo à l'issue d'une distribution de tracts aux universitaires de Munich. Un autre jeune membre du groupe, Christoph Probst est arrêté peu après. Tous trois condamnés à mort le 22 février 1943, ils sont guillotins le jour

même. S'en suivent des arrestations, condamnations et exécutions d'autres jeunes résistants dont Willi Graf et Alexander Schmorell.

Alors que nous commémorons cette année le 70e anniversaire de la capitulation de l'Allemagne nazie et que nous célébrons la Journée nationale de la Résistance qui coïncide avec l'entrée au Panthéon de Geneviève de Gaulle-Anthonioz, Germaine Tillion, Pierre Brossolette et Jean Zay, grandes figures de la Résistance française, l'apposition de cette plaque commémorative en hommage aux cinq martyrs du lycée Buffon et aux fondateurs du mouvement de la Rose Blanche prend une résonance toute particulière.

Néanmoins, nous nous saisissons de cette occasion pour déplorer l'absence des Communistes parmi les résistants aujourd'hui panthéonisés. A rebours d'ailleurs de la démarche adoptée par la Ville de Paris qui a associé toutes les composantes de la Résistance française dans son exposition "Femmes et Résistance".

Dans le cadre du travail d'histoire et de mémoires entrepris par la Ville de Paris, nous nous devons d'honorer le rôle qu'ont joué ces jeunes résistantes et résistants dans la lutte contre l'idéologie nazie.

Il est primordial de placer au cœur de notre action la préservation de la mémoire de la Résistance, de perpétuer cet idéal de fraternité qui animait ces actrices et acteurs du combat contre l'entreprise de haine et de destruction qui s'abattaient sur l'Europe. Comme l'écrit Paul Eluard dans son poème en hommage à Lucien Legros : "Il n'avait pas un camarade mais des millions et des millions pour le venger et il le savait et le jour se leva pour oublier".

Merci, Monsieur le Maire.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Catherine VIEU-CHARIER pour vous répondre ou vous accompagner.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - D'abord, je remercie mes deux collègues d'avoir parlé de ce projet qui nous tient à cœur.

Vous savez que le Maire de Paris a souhaité, en liaison avec l'actuel Bourgmestre de Munich, reprendre ce projet qui avait été initié par Bertrand DELANOË et Christian UDE.

Le projet avait été différé en raison des contraintes liées aux échéances électorales des deux côtés du Rhin mais nous y voilà, nous allons donc apposer cette plaque.

Je ne reviendrai pas sur l'histoire du lycée Buffon et de la Rose Blanche puisque Sergio a été extrêmement complet.

Simplement vous dire qu'un grand travail a été effectué par Christine LEVIS-TOUZET et une Commission d'action de la Résistance autour de ce projet. Nous allons donc travailler à une inauguration assez exceptionnelle en organisant conjointement à Paris et à Munich une journée mémorielle qui sera destinée à la jeunesse de nos deux pays pour rendre ainsi l'hommage qui convient aux jeunes résistants de la Rose Blanche et Sophie Scholl de l'université de Munich et des jeunes du lycée Buffon.

Quant au lieu qui a été choisi, évidemment que la plaque qui est un élément meuble suivra le déménagement du musée Jean Moulin. Cela ne pose aucun problème et il y a une cohérence totale, puisque la plaque sera déménagée au moment où nous intégrerons le nouveau musée.

Je rappelle que ce musée sera plus grand, plus confortable et plus adapté au travail de mémoire que nous réclamons tous ici, quelles que soient nos convictions politiques et que ce déménagement aussi a été très vivement encouragé par la conservatrice Christine LEVIS-TOUZET elle-même qui se trouve extrêmement à l'étroit et qui déplore depuis de longues années d'être un peu reléguée au-dessus de la gare Montparnasse. Vraiment, ce déménagement va dans le sens d'une plus grande ouverture sur le musée Jean Moulin et Général Leclerc.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Sur un projet de délibération, cela n'existe pas, Monsieur le Maire.

Non, c'est sur les vœux.

Il suffisait de s'inscrire, autrement. C'est dans le règlement. Vous pourrez le vérifier.

Si vous le demandez comme maire d'arrondissement, je vous donne la parole.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Je vois que vous essayez de censurer l'opposition, comme à votre habitude.

Mais je vous comprends, Monsieur le Maire, parce que je voulais dénoncer le mépris avec lequel le 15^e arrondissement est traité dans cette affaire, puisqu'en tant que maire du 15^e arrondissement - je voudrais simplement le dire, que ce soit public au moins une fois - je n'ai jamais été saisi de la moindre proposition, ni suggestion de la Ville, de déménager ce musée, qui est un musée très important du 15^e arrondissement, dans un autre arrondissement.

J'entends des rumeurs, des explications, des déclarations comme celle que nous venons d'entendre, mais en tant que maire d'arrondissement, on ne m'a jamais saisi officiellement. Est-ce que la Ville veut le faire en catimini ? Pourquoi déménager ce musée ? Au moins que l'on me donne des raisons !

Je voudrais simplement préciser, pour ne pas être trop long et pour terminer, que ce musée est à cet emplacement - à l'initiative de Jacques CHIRAC d'ailleurs - parce que c'est à cet endroit précis que la reddition des troupes allemandes du Général Von Choltitz a été reçue en présence du Général Leclerc, du Général de Gaulle, du colonel Rol-Tanguy. Cela s'est passé à cet endroit-là, donc ce n'est pas un hasard si ce musée a été édifié à cet endroit à l'initiative de Jacques CHIRAC.

Je suis scandalisé, ainsi que l'ensemble de la communauté des anciens combattants, au moins du 15^e arrondissement, et je souhaite que ce musée puisse rester à cet endroit et que la plaque - que nous approuvons, bien sûr, nous allons voter le projet - soit apposée sur le musée, à l'endroit même de la reddition des troupes allemandes.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 315.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DAC 315).

Compte rendu de la 4^e Commission.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Conformément au Règlement intérieur, nous passons maintenant à la 4^e Commission.

Je donne maintenant la parole à sa présidente, Léa FILOCHE, pour trois minutes maximum.

Mme Léa FILOCHE. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Pour vous dire que, comme chaque mois, la 4^e Commission a bien travaillé. D'ailleurs, je remercie les membres de la 4^e Commission qui, je trouve, sont très présents et très investis sur cette commission.

On a eu 139 projets de délibération qui étaient soumis à l'ordre du jour.

On a évidemment abordé la question de la mise en œuvre du plan "Smart santé" qui a été présenté dans le cadre de la niche de l'UDI.

On a aussi abordé la question - cela n'a pas encore été abordé jusque-là - mais c'est vrai que nous sommes en plein mois extraordinaire qui se déroule, je le rappelle pour tous les membres de cette Assemblée, du 14 mai au 15 juin, ce qui permet de sensibiliser les Parisiens notamment au handicap, avec tout un tas d'événements qui sont faits dans Paris.

Karen TAIEB a évoqué l'accueil des enfants en situation de handicap, notamment dans le cadre des dossiers petite enfance et des établissements de petite enfance.

On nous a distribué la plaquette, qui relate un peu comment est-ce que l'on accueille et accompagne les mineurs étrangers isolés à Paris.

Ensuite, on a abordé la question des vœux. On avait 16 vœux dans cette Commission. Je pense que l'on aura l'occasion d'en débattre assez longuement autour de, notamment, l'E.H.P.A.D. du Cèdre bleu et du centre éducatif de formation professionnelle de Pontourny.

Je ne vais pas faire les débats à l'avance, mais c'est aussi l'occasion - cette commission - de pouvoir aborder, là aussi, la question de la place et du rôle que Paris peut tenir dans la métropole et même au-delà.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

2015 SG 1 - Subventions (42.500 euros) à 5 associations, et avenants à conventions au titre de l'égalité femmes-hommes, pour des projets visant à favoriser l'éducation à l'égalité.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération SG 1 : subventions à cinq associations visant à favoriser l'éducation à l'égalité.

La parole est à Joëlle MOREL pour cinq minutes maximum.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération correspond à des subventions à cinq associations qui interviennent de manière complémentaire au titre de l'égalité femmes/hommes.

C'est l'association "Archives recherches cultures lesbiennes" qui anime un centre de documentation, domicilié à la Maison des Femmes dans le 12^e arrondissement. Cette association assure depuis 2014 un accueil hebdomadaire du public et aide à la recherche documentaire.

En 2015, l'association prépare une colloque sur le thème : "Archivage militant lesbien et féministe, mémoire des archives à l'ère d'Internet".

C'est aussi l'association "H.F. Ile-de-France" qui a pour objet les inégalités femmes/hommes dans les secteurs du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel. C'est une association particulièrement dynamique qui, depuis 2009, agit chaque année avec de nouvelles structures culturelles. Sa mobilisation croissante dans le secteur de l'audiovisuel a pour conséquence que l'association "H.F." est aujourd'hui incontournable dans le secteur culturel.

Le centre audiovisuel Simone de Beauvoir travaille à la conservation et à la diffusion des archives audiovisuelles sur l'histoire des femmes. Le centre a également entrepris un travail de sensibilisation auprès du jeune public, mais aussi des formations pour le personnel des structures de loisirs, la production de contenus audiovisuels pédagogiques de sensibilisation aux stéréotypes.

C'est l'association "Cineffable" qui est la plus grande association lesbienne de France. Depuis 28 ans, elle organise chaque année un festival international.

C'est aussi le comité des Métallos, dont j'ai été la présidente, qui est à l'origine de la sauvegarde et de la transformation de la Maison des Métallos en un équipement culturel Ville de Paris. Le comité organise depuis 2004 un festival nommé "Le parcours filles-femmes" construit et animé par un collectif de femmes. Le parcours filles-femmes, c'est chaque année s'inscrire dans le quartier "politique de la ville" et, à la fois, en renouvelant les ateliers participatifs, construire un programme original, créer des nouveaux partenariats et développer un réseau sur la thématique "Travailler annuellement".

Je souhaite attirer votre attention sur le travail indispensable de ces associations.

Plusieurs d'entre elles subissent fortement une baisse de leur subvention, ce qui les fragilise encore un peu plus. Ces associations interviennent sur des sujets sensibles, avec des publics qui subissent fortement des discriminations. Leur accueil, leur dynamisme, leur militantisme participent à l'épanouissement de nombreuses femmes qui viennent se ressourcer auprès d'elles.

Je souhaite que ce travail soit reconnu et soutenu par notre Assemblée.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci beaucoup, Joëlle MOREL, pour cette intervention.

Ce projet de délibération, en effet, s'inscrit dans notre axe de travail pour l'éducation à l'égalité femmes/hommes. Une partie des subventions concernant cet axe aux associations, a déjà été passée au Conseil de mars.

Je vais commencer par faire miens les mots de Geneviève FRAISSE, qui disait que "la question de la mémoire est une question éminemment politique. C'est bien la mémoire mixte, d'un passé mixte, qui continue à déranger".

Nous avons un rôle à jouer pour construire une culture d'égalité parisienne, faite de connaissance de l'histoire des femmes dans la société, de leur rôle dans son passé et dans son avenir.

J'en profite pour me féliciter de l'entrée au Panthéon de deux femmes, enfin : Germaine Tillion et Geneviève de Gaulle-Anthonioz qui rejoignent les deux autres femmes qui étaient déjà là. Nous pensons également très fortement à toutes les femmes invisibles de notre histoire qui font partie de notre héritage collectif, comme Marie-Claude Vaillant-Couturier. Evidemment, je ne peux pas toutes les citer.

Une culture d'égalité basée sur la connaissance des femmes dans le domaine de la culture et qui se construit dans les écoles, les quartiers, à travers des ateliers de sensibilisation très divers, c'est ce que nous essayons de promouvoir ici.

Ce projet de délibération vise donc à engager des subventions pour des associations qui agissent pour la mémoire de l'histoire féministe, des droits des femmes, en constituant des fonds disponibles au public - vous l'avez dit : c'est le cas de "Cineffable", du centre Simone de Beauvoir, des Archives recherches cultures lesbiennes - mais également qui donnent à voir la place des femmes dans la culture, comme "H.F.", "Cineffable" aussi, et qui créent des outils de sensibilisation à l'adresse des plus jeunes - c'est le cas de l'ensemble des associations présentées ici - qui animent des ateliers dans les quartiers et dans les collèges, comme le comité des Métallos ou le centre Simone de Beauvoir, et qui organisent des actions publiques d'envergure, des festivals, des débats, des projections de film.

Toutes sont en lien avec des structures partenaires de théâtre, de cinéma ou d'autres associations culturelles.

Je veux terminer en vous réaffirmant ici, en Conseil également, mon attention au comité des Métallos qui effectue un travail assez inédit dans le quartier "politique de la ville" du 11^e arrondissement, à Fontaine-au-Roi, et que, bien sûr, je vous invite à soutenir.

Je vous remercie encore, Joëlle MOREL.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 1.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, SG 1).

2015 DDCT 45 - Subventions (108.095 euros) à 30 associations et conventions au titre de l'intégration et des résidents non communautaires.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à un schéma local d'intégration.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons donc au projet de délibération DDCT 45 et au vœu n° 92 qui y est rattaché. Il s'agit d'une subvention à 30 associations, au titre de l'intégration des résidents étrangers non communautaires.

La parole est à Fadila MÉHAL. Ensuite Marie ATALLAH, qui aura le temps de se préparer.

Mme Fadila MÉHAL. - Monsieur le Maire, chers collègues, chaque jour nous voyons des vagues successives de migrants qui s'échouent en mer Méditerranée, devenue un tombeau pour beaucoup de damnés de la Terre.

Ces réfugiés, que nous ne pouvons accueillir, peuplent nos rues et nous assistons presque impuissants à ces exodes internationaux poussés par la faim, poussés par la guerre, la sécheresse ou les dictatures.

Il est pourtant des démarches que nous pouvons soutenir. Celles de tous ceux, de tous ces étrangers qui entrent régulièrement dans notre pays en tant que conjoints de français, en tant que regroupement familial ou d'immigration économique. Ils sont 10.000 étrangers, chaque année, à avoir choisi la France et Paris. Sans doute davantage car les enfants ne sont pas signataires des contrats d'accueil et d'intégration.

Ces 10.000 étrangers ont vécu le parcours du combattant pour obtenir le sésame tant attendu, parfois après 8 mois de vérifications pour que tous les critères soient respectés. Ils ont choisi de venir en France, d'y travailler et d'y vivre, à Paris, en toute légalité.

Nous sommes des dizaines dans cet hémicycle à faire partie de cette immigration légale et assumée. Alors, il nous revient l'immense responsabilité de les accueillir et de les soutenir dans leurs projets d'installation, d'affirmer leurs droits et leurs devoirs dans un engagement réciproque.

En signant les contrats d'accueil avec l'OFII, ils vont bénéficier d'un diagnostic social, le plus complet qui soit. Ils vont bénéficier aussi de formations linguistiques et de la scolarisation de leurs enfants, de médiations scolaires s'il en faut, bref des droits sociaux auxquels la loi les autorise. En contrepartie, ils s'engagent à accepter et à respecter nos lois et à tout faire pour que leur intégration se fasse la plus harmonieusement possible.

Car l'intégration, c'est aussi une dynamique personnelle, individuelle et presque un plébiscite à notre République, comme le rappelait Renan.

Dans ce processus d'accueil et ce long cheminement vers l'intégration, que peut la Ville de Paris ? C'est elle qui gère la proximité, c'est dans ses écoles que sont accueillis les enfants, c'est dans ses bâtiments, dans ses logements que sont inscrites les familles.

Monsieur le Maire, chers collègues, pour réussir la première marche de l'intégration, si essentielle pour l'avenir des étrangers, il faut que l'Etat et la Mairie de Paris soient côte à côte, en synergie pour que les 10.000 étrangers accueillis chaque année à Paris trouvent à la fois des réponses régaliennes de l'Etat. Mais aussi, il faut que cet accueil soit individualisé et cohérent et que les financements des uns et des autres convergent sur les 10.000 personnes, et que personne enfin ne soit laissé sur le bord du chemin.

Pour cela, nous devons créer à Paris un schéma local d'intégration, comme d'autres villes en France l'ont fait, à partir de chaque famille, à partir du diagnostic fait par l'Etat pour que les services de la Mairie répondent dans la proximité au besoin.

Alors, il sera possible pour chacun, pour la Mairie, pour l'Etat de détecter très vite les parcours enrayés et d'anticiper les ruptures qui minent notre politique d'intégration. Oui, engageons-nous fermement à faire vivre un schéma local d'intégration qui, outre qu'il permettra d'optimiser les moyens de l'Etat et de la ville, donnera le sentiment aux étrangers arrivés légalement qu'ils sont une richesse, qu'ils seront une richesse pour Paris et que leur intégration dépend de notre capacité à vivre ensemble.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Marie ATALLAH

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, pour Paris, ville-monde et ville refuge, l'intégration de ces populations immigrées ou issues de l'immigration, constitue pour notre collectivité un enjeu très important.

Bien que les questions essentielles liées à l'intégration relèvent de la responsabilité de l'Etat, notamment les conditions d'accueil et de séjour des étrangers, les collectivités locales ont également leur part de responsabilité dans les politiques qu'elles mènent en faveur de leurs résidents non communautaires.

C'est bien pour cela que nous avons choisi d'intervenir sur le présent projet qui porte sur la thématique de l'apprentissage du français.

Tout d'abord, nous souhaitons saluer ici l'action volontariste de notre collectivité parisienne sur cette question et notamment son soutien important à de très nombreux acteurs associatifs qui agissent activement dans les différents quartiers de Paris.

Les 30 associations présentées ici œuvrent toutes pour la maîtrise du français. Cependant, nous y trouvons une grande diversité concernant les activités, les outils et les profils des publics visés. Nous y trouvons de simples cours d'apprentissage préparant aux diplômes DILF ou DELF par exemple, comme on peut trouver des activités de

théâtre, de cinéma ou encore de sport. Certains acteurs mettent l'accent sur l'expression orale, d'autres sur l'expression écrite.

Cette diversité est certes une richesse qui reflète le dévouement et la créativité des acteurs dans ce domaine, c'est également une capacité d'adaptation des acteurs aux besoins des différents publics visés. On y trouve par exemple des formations pour les communautés étrangères comme la communauté asiatique, dans le 13^e arrondissement, ou pour les travailleurs migrants qui résident dans les foyers.

Nous sommes à chaque fois très enthousiastes de voter pour ces projets de délibération qui reflètent l'engagement de très nombreux Parisiens et Parisiennes, dans ces actions de solidarité et d'insertion sociale en faveur des résidents non communautaires, surtout que très souvent la mise en œuvre des projets s'appuie en grande partie sur le bénévolat et sont le reflet des belles valeurs de partage et de solidarité qui nourrissent la cohésion sociale dans nos quartiers.

Toujours enthousiaste de les voter, mais néanmoins je l'ai toujours dit à plusieurs reprises dans les séances de Conseil du 13^e arrondissement, ces actions très importantes destinées à contribuer, à faire face au défi de l'intégration des populations non communautaires, doivent être envisagées par notre collectivité d'une manière plus cohérente et plus visible et lisible sur l'ensemble des territoire parisien.

Mettre en place un schéma local de l'intégration en vue d'articuler toutes les actions menées par les différents acteurs et dans le cadre des différents dispositifs réglementaires comme le propose le groupe UDI-MODEM dans un vœu lié à ce projet de délibération, nous semble être une bonne méthode et un bel outil afin de mieux organiser notre action locale parisienne.

Et pour cela, nous le disons dès à présent, nous voterons pour ce vœu, qui nous convient, et voterons bien évidemment ce beau projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Colombe BROSSEL, pour vous répondre.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup à toutes les deux. Merci d'abord, évidemment, d'avoir salué la présentation de ce projet de délibération, important, parce que, vous l'avez rappelé, Madame ATALLAH, la diversité des actions qui vous sont proposées, la diversité des acteurs, eh bien c'est cela aussi la diversité de nos quartiers, de nos arrondissements, des personnes avec lesquelles les associations travaillent, interviennent.

Et je crois que c'est aussi plutôt à l'honneur de notre collectivité que d'être capable d'avoir une action volontariste en la matière. Une action volontariste qui ne soit pas exclusivement sur des choses normalisées, mais qui sache aussi s'adapter, dans nos quartiers et nos arrondissements, aux besoins, tout en restant très exigeante sur la qualité de ce qui doit être proposé.

Je vous remercie d'avoir mis en lumière la volonté qui est la nôtre de travailler sur les questions d'apprentissage du français, mais aussi d'y travailler le mieux possible. Merci de l'avoir rappelé.

Vous le savez, de nombreuses actions sont menées par notre collectivité. Ce sont près de 20 millions d'euros par an qui sont consacrés à l'apprentissage du français, à l'accès aux droits administratifs et sociaux, aux questions de citoyenneté et à la valorisation de la mémoire et de l'histoire de l'immigration. Tout ceci forme évidemment un tout.

Merci aussi bien entendu à Mme MÉHAL pour le vœu qui est proposé à notre Assemblée, concernant ce que vous avez appelé la mise en œuvre d'un schéma local d'intégration.

Merci, j'ai envie de dire, sur la forme, car nous avons pu en discuter au préalable.

Merci évidemment aussi sur le fond. Votre vœu met en lumière le fait que la coordination entre l'Etat et la Ville n'est pas la plus opérationnelle possible, et nous avons, en effet, tout à fait besoin de construire, resserrer, formaliser et rendre le plus opérationnel ce lien entre l'Etat et notre Ville en la matière.

Donc, merci d'avoir formalisé cette proposition dans un vœu. J'ai entendu le soutien du groupe Ecologiste de Paris. Je crois que, du coup, elle nous permettra, aux uns et aux autres, d'avoir un objectif, un chemin, des lignes de force sur la façon dont nous pouvons, nous devons avancer sur ce sujet.

C'est un avis bien entendu favorable, même plus que favorable.

Je vous en remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 92 avec un avis très favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2015, V. 214).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 45.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DDCT 45).

2015 DASES 363 G - Dotation (15.000 euros) pour les prix 2015 des "Trophées Extra-Ordinaires de la Ville de Paris".

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération DASES 363 G concerne la dotation pour les prix 2015 des "Trophées Extra-Ordinaires de la Ville de Paris".

La parole est à Joëlle MOREL, pour cinq minutes maximum, elle n'est pas obligée.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

"Le Mois extraordinaire" est une initiative très intéressante qui prend cette année une ampleur particulière par une programmation au printemps favorisant ainsi l'organisation d'événements sur l'espace public et permettant ainsi la rencontre des publics autour des notions de handicap, accessibilité et vivre ensemble.

Ce sont des centaines de personnes en situation de handicap, des associations, des établissements médico-sociaux, des bénévoles, des parents, des artistes qui se sont mobilisés pour faire ce programme varié.

Ils proposent des rencontres sportives, des projets culturels, des débats passionnés et passionnants pour que l'ensemble des Parisiennes et Parisiens profitent de la diversité des compétences des personnes en situation de handicap et participent à construire une cité ensemble.

En connaissant quelques-uns d'entre elles et d'entre eux, je ne peux pas m'empêcher de mentionner quelques éléments de la programmation et de leur souhaiter bonne chance pour les trophées :

- "L'Exposition remue-méninge : le handicap est-il soluble en ville ? " organisée par l'association "La vague à l'Âme", dans le 20e arrondissement ;

- le spectacle "Open Electro" de la compagnie Duo Soma à la Flèche d'Or, le 11 juin ;

- les visites guidées à la maison des métallos bien sûr ;

- la Mad Pride, le 11 juin, le défilé festif pour la dignité des personnes en difficultés psychiques ;

- la cinquième édition de "La nuit de l'accessibilité" qui clôturera "Le Mois extraordinaire" le 11 juin en partenariat avec l'association "Jaccede.com".

A cette occasion seront remis les trophées extraordinaires qui récompenseront les trois projets les plus inclusifs, les plus innovants, les plus citoyens.

Je souhaite que, lors de la prochaine édition, de nouvelles activités liées à la nature viennent enrichir celles qui sont déjà proposées autour de l'art floral et du compostage.

Je serai très heureuse l'année prochaine de mettre en valeur dans le 11^e arrondissement et d'initier, si les associations le souhaitent, des activités autour du jardinage, de l'expérimentation de jardins partagés adaptés aux personnes en situation de handicap.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Bernard JOMIER, pour vous répondre.

M. Bernard JOMIER, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Donc, ce projet de délibération a effectivement pour objet de prévoir une dotation pour l'attribution des trois trophées extraordinaires qui seront donc décernés à l'issue du mois extraordinaire.

Mois qui a commencé, comme vous l'avez rappelé, mi-mai, durant le week-end de l'Ascension par un festival sur les berges de Seine. Et, même s'il est trop tôt pour tirer un bilan de ce "Mois extraordinaire", nous constatons, en tout cas, que le fait d'avoir décidé avec la Maire de le déplacer au printemps, augmentait clairement la participation aux activités du "Mois extraordinaire", les près de 200 événements qui sont prévus sur un mois et, deuxièmement, permettait un meilleur brassage des publics en situation de handicap avec l'ensemble des Parisiennes et Parisiens.

Je veux saluer l'engagement des 20 maires d'arrondissement. Dans les 20 mairies d'arrondissement, dans les 20 arrondissements, il y a des événements liés au "Mois extraordinaire" et donc une implication qui a été forte et qui fait que cette année le "Mois extraordinaire" prend une ampleur tout à fait inhabituelle.

Je ne vais pas revenir sur l'ensemble des événements, car ils sont très nombreux. Il y a déjà eu cette année, vous l'avez d'ailleurs noté, des événements liés à la nature et, lors du festival de lancement sur les berges de Seine, il y avait notamment un atelier sur les composts que j'ai visité.

Moi je voulais simplement, et en quelques mots et en conclusion, vous inviter à participer au festival de clôture. L'ensemble de mes collègues élus, vous êtes déjà plusieurs à être venus me voir pour me demander des précisions. Participer à la nuit de l'accessibilité, je vous rassure ce n'est pas toute la nuit, cela dure une heure. C'est en fin d'après-midi et on parcourt, en binôme avec une personne en situation de handicap, une rue pour noter, pour relever ce qui va et ce qui ne va pas en termes d'accessibilité.

Ce travail concret, en commun avec les personnes en situation de handicap, est important, parce qu'il montre comment les associations contribuent, de façon particulièrement efficace, à porter la question de l'accessibilité.

Donc, n'hésitez-pas. Je vous donne rendez-vous le samedi 13 juin dans le 19^e arrondissement, sur la place de la Bataille de Stalingrad, où au milieu d'un ensemble de manifestations, nous pourrons clôturer ensemble "Le Mois extraordinaire" et symboliser l'engagement de notre Ville sur les questions de handicap.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 363 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DASES 363 G).

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif au projet de l'hôpital Nord du Grand Paris.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'avenir de l'hôpital Bichat.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 93 G est relatif à l'hôpital Nord du Grand Paris.

La parole est à Eric LEJOINDRE.

M. Eric LEJOINDRE, maire du 18^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Quelques mots pour présenter ce vœu.

Le Chef de l'Etat a fait savoir, et a permis qu'enfin le projet de grand Hôpital Nord intervienne, ce qui permet un rééquilibrage indispensable entre le Nord et le Sud de Paris.

Ce projet est en cours de définition et entraîne un certain nombre d'inquiétudes, et surtout impose que nous puissions redire, et c'est l'occasion de ce vœu, notre position sur ce qu'il va advenir du site actuel de Bichat, qui doit garder une nature en lien avec la santé, et donc, il me semble utile que nous confirmions notre souhait que soit au moins inclus dans l'offre hospitalière du futur site Claude Bernard de l'Hôpital Nord, des services de soins de suite et de longue durée, des services de chirurgie ambulatoire, de maternité, d'urgence de premier niveau, en lien avec la médecine de ville, et de santé mentale

C'est un enjeu essentiel, pour le Nord-Est parisien, que ce grand Hôpital Nord qui sera, je l'espère, implanté à proximité immédiate de Paris, donc à Saint-Ouen, et il me semble utile que nous puissions rappeler notre position sur le sujet.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je vais en profiter pour donner la parole à Nicolas BONNET-OULALDJ ou la personne de son groupe sur le vœu n° 94 G.

Ensuite nous aurons une explication de vote commune aux deux vœux de François HAAB et une réponse de Bernard JOMIER.

M. Hervé BÉGUÉ. - L'avenir de l'hôpital Bichat préoccupe grandement les habitants du Nord de Paris, et de Seine-Saint-Denis qui le fréquentent régulièrement.

Je tenais d'ailleurs à souligner la vigueur de la mobilisation citoyenne dans la défense de cet hôpital public du Nord parisien. Mais, l'A.P.-H.P. est dans l'obligation de mettre en œuvre le projet de Méga Hôpital Nord, tant voulu par le Président de la République.

Les élus Communistes - Front de Gauche sont, bien sûr, favorables à la création d'un nouvel hôpital qui réponde aux besoins des habitants du Nord de l'Île-de-France. En revanche, nous pensons que ce projet de nouvel hôpital ne doit pas se faire au prix du démantèlement de l'offre de soins existante.

Nous voyons bien que l'équation n'est pas évidente à résoudre pour l'A.P.-H.P., dans un contexte actuel où l'Etat et le Ministre des Finances lui-même exigent la baisse des dépenses de santé.

Rappelons que le Gouvernement prévoit quand même de réaliser une économie de 825 millions d'euros sur l'hôpital en 2015 et qu'il ne s'engagerait qu'à hauteur de 30 % sur l'investissement nécessaire à la construction de l'Hôpital Nord. La faiblesse de cet engagement dénote du peu d'intérêt que porte le Gouvernement à la santé publique.

Face à cette impasse, la tentation est grande de simplement procéder à la fusion d'hôpitaux existants : Bichat et Beaujon. C'est ainsi que le Nord de Paris perdrait un service des urgences, une maternité, plusieurs services spécialisés et une activité hospitalo-universitaire de premier plan qui réunit aujourd'hui plus de 7.000 étudiants.

Vous l'avez compris, avant de penser à créer un nouvel hôpital, il nous semble plus judicieux de renforcer l'offre de soins existante du Nord de Paris et de la Seine-Saint-Denis. D'autant plus que nous sommes dans un climat social assez tendu en ce moment.

Nous l'avons vu ce matin avec un rassemblement de plusieurs milliers de personnes à quelques pas d'ici.

A ce sujet, il serait bien de connaître la position de la Maire de Paris, présidente du conseil de surveillance de l'A.P.-H.P. sur la question des R.T.T.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. François HAAB, sur les deux vœux.

M. François HAAB. - Merci, Monsieur le Maire.

Moi, ce que je vois dans ce projet Hôpital Nord, c'est d'abord une chance fantastique et d'ailleurs pas que pour le Nord parisien. Combien de communes ou de villes en France ou en Europe aimeraient pouvoir bénéficier d'un investissement hospitalier de plusieurs centaines de millions d'euros ?

Réalisons la chance d'avoir un nouvel hôpital moderne et c'est ce qui est prévu et c'est ce qui est indispensable.

Alors, je ne veux pas rentrer dans le débat technique sur la vétusté actuelle connue de l'hôpital Bichat et qui pose de nombreuses difficultés sur un plan technique, mais oui, c'est vrai qu'il sera difficile, voire impossible, de maintenir les deux sites.

Donc, moi, je soutiens résolument la modernisation de l'offre de soins, et je l'ai déjà dit dans cet hémicycle. Qui aujourd'hui irait dire que l'hôpital Pompidou était une erreur ? Qui voudrait avoir gardé l'hôpital Vaugirard ? L'hôpital Boucicaut ? L'hôpital Laënnec ? Et ne pas bénéficier d'une structure où se regroupent les offres de soins, aussi bien pour les patients mais aussi pour la formation ?

Alors, maintenant, sur le périmètre résiduel de l'hôpital Bichat, on l'a également déjà dit ici, il y aura peut-être tout à l'heure matière à en rediscuter, il y a un vrai besoin de garder des lits de long séjour, pour avoir les seniors dans Paris. On en a déjà parlé ici. Oui, probablement, certainement d'ailleurs, le site de l'hôpital Bichat-Claude Bernard doit servir à avoir une offre de soins pour accueillir les seniors parisiens dans Paris intramuros.

Sur le vœu présenté par les élus du 18e arrondissement, je suis un tout petit peu plus réservé sur la chirurgie ambulatoire.

Quand on met le doigt dans une activité aiguë, cela suppose de maintenir une activité technique en périmètre de cette activité de chirurgie ambulatoire qui fait que, finalement, on est obligé de maintenir une structure d'offre de soins plus importante que ce que l'on aurait forcément souhaité.

Mais oui au maintien de lits de gériatrie et oui, oui, bien sûr, à un grand Hôpital Nord pour moderniser l'offre de soins, pas que du Nord parisien mais pour l'ensemble des Parisiens.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Bernard JOMIER.

M. Bernard JOMIER, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci aux deux orateurs.

On a déjà abordé plusieurs fois la question de l'Hôpital Nord dans cet hémicycle et je rappelle que, effectivement, il est nécessaire d'investir dans l'offre hospitalière au Nord de Paris.

L'A.P.-H.P. a beaucoup investi ces dernières années dans le Centre et dans le Sud-sud-ouest de notre ville et il est important d'investir au bénéfice des populations vivant dans le bassin nord-est de notre ville.

La deuxième chose, c'est que, avec la Maire, nous portons une vision de la santé qui ne s'arrête pas au boulevard périphérique. La Métropole, cela signifie quelque chose concrètement. En l'occurrence, répondre aux besoins de santé des populations de nos arrondissement Nord et Nord-est est en cohérence avec le fait d'augmenter l'offre de santé des populations qui vivent de l'autre côté du boulevard périphérique.

Il s'agit, avec l'Hôpital Nord, de créer un hôpital d'excellence, qui ne sera pas un méga-hôpital puisque le format sera entre 600 et 900 lits - ce n'est pas fixé définitivement - mais un nouveau pôle d'excellence et, bien sûr, de maintenir sur Claude Bernard une offre qui correspond aux besoins de santé de la population.

Moi, je souscris totalement aux pistes qui sont portées dans le vœu adopté par la majorité du 18e arrondissement, y compris la chirurgie ambulatoire. Je veux le dire à François HAAB, parce qu'il y a, notamment en matière d'ophtalmologie, un espace qui n'est pas occupé actuellement, que l'A.P.-H.P. a longtemps déserté et sur lequel il serait utile de réinvestir. Evidemment, Il faut conserver une maternité. Evidemment, il faut qu'il y ait un accueil d'urgence.

Enfin, et c'est le dernier point, on ne peut pas aborder simplement la question en nombre de lits ; ce sont vraiment les besoins de santé de la population. L'offre de lits, il faut l'augmenter en gériatrie ; il faut l'augmenter en S.S.R. ; il faut l'augmenter en S.L.D.

Moi, je tiens à ce que cette offre nouvelle se développe, et notamment sur le site Claude Bernard : elle se développera.

Mais, dans d'autres domaines, des évolutions technologiques font qu'on a moins besoin de lits hospitaliers et c'est une bonne chose, toute contrainte financière mise à part, même si celle-ci est réelle, vous avez raison de le noter.

J'apporte évidemment un avis favorable au vœu adopté par le Conseil du 18^e arrondissement et un avis défavorable à celui proposé par Hervé BÉGUÉ et le groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Une explication de vote du groupe UMP, Monsieur LEGARET ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1^{er} arrondissement. - Monsieur le Maire, je voudrais dire à Bernard JOMIER qu'on ne peut pas piétiner sur un sujet comme celui-là, se retrouver à chaque séance avec des vœux quasi identiques, sans qu'on ait des réponses de fond.

Il faut que l'Exécutif se décide un beau jour à informer le Conseil de Paris de manière exhaustive, complète sur les projets en cours et à venir de l'A.P.-H.P., c'est-à-dire l'état d'avancement de la construction du projet Bichat, du projet Lariboisière, de l'Hôpital Nord et de l'Hôtel-Dieu dont il faudra bien parler et sur lequel on voudrait connaître, finalement, quelles sont les attentes et les projets de la Ville de Paris et de l'A.P.-H.P.

La 4^e Commission serait d'ailleurs un lieu justifié pour que ces informations soient données mais, pour l'instant, on a l'impression que c'est le même débat qui recommence éternellement et qu'on en reste toujours au même point.

Pour toutes ces raisons, à ce stade et aujourd'hui, n'ayant pas les éléments d'information, nous nous abstiendrons.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je vous ferai quand même remarquer qu'il y a beaucoup de sujets sur lesquels on a des débats qui n'avancent pas beaucoup, même quand les explications sont très détaillées !

La parole est à M. Pascal JULIEN, pour une explication de vote du groupe Ecologiste de Paris.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1^{er} arrondissement. - On est dans une stratégie de piétinement.

M. Pascal JULIEN. - Le vœu qui a été présenté par Eric LEJOINDRE est un vœu que nous soutenons, pour la bonne raison que c'est un vœu auquel nous avons contribué à l'écriture en mairie du 18^e arrondissement. Comme cela n'avait pas été dit, je pense utile de le rappeler.

Sur le fond, je n'argumente pas en quelques secondes : cela n'aurait pas de sens. Je rejoins, bien sûr, les arguments développés aussi bien par Eric LEJOINDRE que par Bernard JOMIER.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets d'abord aux voix, à main levée, le vœu n° 93 G, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2015, V. 29 G).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 94 G, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif au déploiement de défibrillateurs sur le mobilier urbain parisien.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 95 G est relatif au déploiement de défibrillateurs sur le mobilier urbain parisien.

La parole est à Delphine BÜRKLI.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Lors du dernier Conseil de Paris, nous avons adopté à l'unanimité un vœu sur la cartographie et le développement des défibrillateurs à Paris.

A travers ce nouveau vœu, nous voulons accentuer l'effort en proposant à la Maire de Paris d'expérimenter des solutions intelligentes, le mobilier urbain intégrant ce type de dispositif.

A cela, deux raisons.

Une première évidente : pour développer encore le maillage territorial parisien.

Et puis, la deuxième, pour soulever la curiosité des Parisiens, des visiteurs français et étrangers, intégrer les défibrillateurs dans le paysage urbain, dans l'itinéraire quotidien de chacun, à l'arrêt de bus, à la station Vélib' ou Autolib', pour que les Parisiens se l'approprient et en fassent un véritable réflexe, un véritable usage.

A travers ce vœu également, nous voulons soutenir une initiative associative autour de la formation de civils formés aux premiers secours, que l'on appelle "les bons samaritains", que vous devez connaître, Monsieur JOMIER.

On le sait tous : après un arrêt cardiaque, chaque minute compte et on est à la minute près. Alors, géolocaliser les personnes formées et faire en sorte que les urgences puissent les solliciter, c'est véritablement sauver des vies.

Donc, avec l'intégration dans le mobilier urbain de défibrillateurs, nous proposons aussi de développer, avec "Les bons samaritains", cette expérimentation sur le territoire parisien.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

M. Bernard JOMIER a la parole.

M. Bernard JOMIER, adjoint. - Monsieur le Maire, merci.

Madame BÜRKLI, je souscris évidemment à votre intérêt pour l'implantation des défibrillateurs à Paris. Juste vous dire qu'un défibrillateur pour 1.000 habitants, ce n'est pas nécessairement un objectif et que compte la densité de la population. Leur répartition sur le territoire, et comme on l'a dit, comme je l'ai dit lors du dernier débat au Conseil de Paris, qui a eu lieu il y a un mois, comme vous le rappelez, la localisation de ces défibrillateurs est extrêmement importante.

Et suite au vœu qui a été adopté au dernier Conseil, un travail a été débuté, notamment avec les partenaires associatifs qui se préoccupent de cette question, dans le domaine du recensement des défibrillateurs, de leur cartographie et de l'identification par le public, avec plusieurs idées qui ont été émises et qui sont actuellement étudiées pour améliorer cette identification et faire en sorte que ces défibrillateurs soient facilement accessibles.

Il me semble donc que le nouveau vœu que vous présentez aujourd'hui est un peu prématuré, tout de même, puisque agréé qu'en un mois, tout n'ait pas encore été fait et qu'il faille un peu plus de temps.

Par ailleurs, l'idée que vous portez, dans ce vœu, de confier aux "bons samaritains" une aide dans leur travail pose un réel problème, parce qu'il s'agit en fait d'une application qui est développée par une société commerciale et qu'en l'occurrence, adopter ce vœu serait simplement contraire au Code des marchés publics et avec le libre accès à la commande publique.

Je ne peux donc pas donner un avis favorable à votre vœu et je vous demande simplement de patienter quelques mois avant que je fasse un retour en 4e Commission, bien sûr, et si nécessaire au Conseil de Paris sur les

dispositions qui auront été validées pour mieux identifier les défibrillateurs et s'assurer qu'ils sont en nombre suffisant sur le territoire parisien.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 95 G avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la fermeture du centre de santé dispensaire Saint-Vincent (10e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 96 G est relatif à la fermeture du centre de santé dispensaire Saint-Vincent.

La parole est à Danielle SIMONNET pour deux minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, le centre de santé dispensaire Saint-Vincent, qui est situé dans le 10e, est géré par l'association "Espoir", et il est actuellement menacé de fermeture. L'association "Espoir", qui est domiciliée dans le 13e, gère ce centre de santé et d'autres établissements de protection de la jeunesse, un C.H.R.S., un centre de santé. Ce centre, sachez qu'il emploie 29 salariés, dont 19 médecins, 3 infirmiers, 8 personnels administratifs, 2 cadres, et il a la spécificité de pratiquer des bilans de santé C.P.A.M. le matin, avec un recrutement spécifique complémentaire pour les précaires. L'après-midi est par ailleurs réservé aux consultations.

Il occupe un rôle extrêmement important dans le 10e arrondissement, où il n'y a, à ma connaissance, que deux centres médicaux, le deuxième étant le centre Richerand, situé rue Richerand.

Il faut savoir que visiblement, le centre a des grosses difficultés de gestion, et il subit actuellement un déficit. Et l'association aurait décidé de ne pas financer ce déficit. Le directeur général de l'association aurait annoncé la fermeture programmée pour le mois de juin, sans date plus précise - mais enfin, le mois de juin, c'est demain -, ce qui aboutirait non seulement au licenciement économique de tout le personnel, mais en plus, pour les usagers de ce centre et pour les habitants du 10e, à des conséquences très importantes en termes de réduction d'offres de soins.

Il y a une possibilité, et d'ailleurs, l'association l'a suggéré. Il y a toujours une possibilité, quand vous avez un centre de santé en difficulté, que la Mairie de Paris se propose de municipaliser le centre, et donc, conformément à ses engagements, eh bien, de faire en sorte qu'elle permette la pérennité et le développement des centres de santé.

Or, que se passe-t-il ? On apprend qu'il y a un autre projet, et cet autre projet, c'est qu'un groupe de médecins généralistes libéraux de secteur 1 souhaite implanter une maison médicale dans ce lieu-là. Et là, je dis non, mes chers collègues. La différence entre un centre de santé et une maison de santé est importante et conséquente, et nous devons privilégier d'abord et avant tout le soutien au réseau des centres de santé.

Je souhaite donc, et je terminerai, à travers ce vœu, que la Mairie de Paris intervienne auprès de l'association "Espoir" et de l'Agence régionale de santé pour étudier toutes les solutions contribuant à la pérennisation de son centre de santé, y compris l'hypothèse d'une municipalisation du centre de santé Saint-Vincent.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je vous rappelle que les temps de parole sur les présentations de vœux sont de deux minutes.

M. Bernard JOMIER pour vous répondre.

M. Bernard JOMIER, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame SIMONNET, le maire du 10^e arrondissement et moi-même avons été saisis par l'association "Espoir" il y a plus de six mois de la situation du centre de santé Saint-Vincent et nous ne sommes pas restés inactifs. Ce centre de santé, vous avez rappelé son historique et son activité.

Dès que nous avons eu connaissance de la situation précaire de l'association "Espoir", nous avons organisé plusieurs réunions à l'Hôtel de Ville, avec la mairie du 10^e arrondissement, avec l'Agence régionale de santé et avec la Caisse primaire d'assurance maladie.

Plusieurs pistes ont été évoquées pour tenter de permettre à l'association "Espoir" de poursuivre son activité, mais dès le 10 février, le conseil d'administration de l'association a pris acte de l'aide et des moyens que chaque interlocuteur était prêt à engager, à apporter, mais a décidé de se désengager et de procéder à la fermeture du centre. C'est donc une décision de l'association "Espoir" de cesser son activité, et j'ai déjà eu l'occasion de vous dire que nous prenions malheureusement acte de la décision de l'association, mais on n'avait pas évidemment de voie de recours.

Par contre, les locaux et localisation du centre sont effectivement tout à fait pertinents pour maintenir une offre de soins à cet endroit. Et je sais que les maisons de santé pluri-professionnelles ne recueillent pas votre assentiment, mais je redis que ce sont des offres de soins en secteur 1 de professionnels de santé engagés dans un abord social et large de la médecine et de la santé, et qu'à partir du moment où il y a une initiative locale et localement des soignants du 10^e qui portent un projet sur cette localisation, il me paraît tout à fait utile qu'avec, là encore, la mairie du 10^e arrondissement, l'A.R.S. et la C.P.A.M., nous étudions sérieusement cette possibilité, qui reviendra à ce que les habitants de ce quartier et de cet arrondissement continuent à bénéficier d'une offre de soins accessible.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 96 G avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'accès à l'I.V.G. à Paris.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Les vœux n^{os} 97 G et 97 bis G ont trait à l'accès à l'interruption volontaire de grossesse à Paris.

Je donne la parole à Danielle SIMONNET pour deux minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, nous sommes, je pense, toutes et tous ici très attachés au droit à l'avortement, et ce droit fondamental est forcément étroitement lié aux conditions de la réalisation de son exercice.

Or, il y a un rapport, le rapport 2014 du Planning familial de Paris, très inquiétant et éclairant sur l'accès à l'avortement à Paris, qui met en garde sur les nombreux dysfonctionnements que doivent affronter les femmes, et rappelle la nécessité que chaque femme qui le souhaite puisse faire un avortement à proximité de chez elle, sans condition financière, sans condition de délai, de couverture sociale, d'âge ou de situation administrative, et qu'il y a vraiment une dégradation de ces conditions-là.

Pourquoi ? A la fois parce que vous savez très bien que les politiques d'austérité appliquées à l'hôpital public ont fortement dégradé l'accessibilité aux services et aux centres I.V.G. sur la Région Ile-de-France, et que cela a un impact, avec beaucoup de femmes qui, du coup, viennent sur Paris et donc, avec des situations d'allongement des délais, et donc, des femmes qui se retrouvent dans une situation où les délais ne peuvent plus être tenus et vont à l'étranger, avec tout ce que cela peut comporter, quand elles n'y renoncent pas, alors que ce n'était pas leur choix initial. On se retrouve donc avec une remise en cause, y compris du droit de disposer de son corps.

Donc à travers ce vœu, je souhaite vraiment attirer l'attention et je laisserai l'Exécutif présenter le vœu de l'Exécutif, qui me semble très intéressant, parce qu'il y répond par des mesures extrêmement concrètes. Mais je pense qu'il est vraiment aussi important d'interpeller le Gouvernement et l'A.P.-H.P. sur les conséquences de la dégradation de l'hôpital public sur notamment le droit à l'I.V.G.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Bernard JOMIER, pour vous répondre.

M. Bernard JOMIER, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame SIMONNET, pour votre vœu qui, concernant l'I.V.G., est tout à fait intéressant. Après, vous y portez des revendications nationales qui sont autres, mais moi, je préfère m'en tenir au débat que vous soulevez sur l'I.V.G., qui est un vrai débat et qui nécessite des réponses qui soient fortes.

Nous avons déjà depuis le début de cette mandature évoqué cette question au Conseil de Paris. Nous l'avons évoquée dès la communication santé de la politique de santé qu'a présentée la Maire au mois d'octobre et, il me semble aussi, lorsque la Maire a présenté avec Hélène BIDARD la communication sur l'égalité femmes/hommes.

Donc, c'est une politique qui est importante et il y a des indicateurs très clairement qu'on doit améliorer dans l'accès des femmes à l'I.V.G., dans le choix qu'elles doivent avoir de la méthode, et dans la qualité de l'accueil et de la prise en charge.

C'est la raison pour laquelle j'ai proposé ce vœu de l'Exécutif qui porte 7 points précis et 7 pistes de travail. Je n'ai pas le temps de vous les réciter toutes et de vous les expliquer toutes, mais en tout cas il porte un panorama complet de ce qu'il est nécessaire de faire.

Mme SIMONNET, dès le prochain Conseil de Paris, vous aurez à étudier un projet de délibération de convention de la Ville avec l'A.P.-H.P. et avec les E.S.P.I.C. relatives aux conditions de réalisation des I.V.G. par voie médicamenteuse dans les centres de santé, dans les centres médico-sociaux et dans les centres de la planification familiale.

Vous voyez que ce vœu, cette politique, très rapidement, dès le prochain Conseil, va donner lieu aux premiers projets de délibération. Vraiment soyez assurée qu'avec Hélène BIDARD, nous sommes tout à fait déterminés à agir fortement dans le sens que vous indiquez.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Madame SIMONNET, retirez-vous votre vœu au profit de celui de l'Exécutif ?

Mme Danielle SIMONNET. - Oui et je salue les mesures très concrètes du vœu de l'Exécutif qui permet, notamment dans les centres de santé, d'avoir accès à l'I.V.G. et aussi de permettre vraiment le choix des femmes de la forme de l'I.V.G., médicamenteuse, chirurgicale ou par aspiration. C'est très important cette diversité.

Évidemment je regrette qu'il n'y ait pas d'interpellation vis-à-vis de l'A.P.-H.P. et du Gouvernement, mais c'est un débat que nous poursuivrons.

Je remercie le vœu de l'Exécutif et je retire mon vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Très bien.

Le vœu n° 94 G est donc retiré.

J'ai une demande d'explication de vote du groupe Communiste - Front de Gauche sur le vœu de l'Exécutif.

Fanny GAILLANNE.

Mme Fanny GAILLANNE. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, nous voterons le vœu proposé par l'Exécutif, parce que nous voulons sincèrement qu'on ne relâche pas notre vigilance à l'égard des conditions d'accès à l'I.V.G. pour les Parisiennes.

Nous souhaitons redire ici que nous sommes très attachés à ce que les femmes aient le choix entre les trois méthodes d'I.V.G.

Quarante ans après le vote de la loi Veil et trente-deux ans après son remboursement par la sécurité sociale, il est anormal que, pour certaines femmes, l'accès aux centres pratiquants l'I.V.G. reste un parcours de la

combattante. Trop peu de centres, une revalorisation des actes des praticiens trop faible et trop tardive, je comprends qu'on ait du mal à trouver des professionnels volontaires.

Voilà pourquoi nous regrettons que l'aspect offensif des demandes contenues dans le vœu de Mme SIMONNET n'ait pas été retenu, et notamment l'interpellation du Gouvernement quant au danger des coupes budgétaires dans la santé.

Pour nous, l'accès à l'I.V.G. n'est pas qu'un acte médical mais un droit essentiel, puisqu'il est celui de disposer de son corps. Nous sommes sensibles, que ce soit à la fois Bernard JOMIER et Hélène BIDARD qui soient cosignataires de ce vœu, au fait que l'I.V.G. est consubstantiellement lié aux droits des femmes.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 97 G bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'UMP a-t-il une position sur la question ? Pour. Merci.

Le vœu est adopté. (2015, V. 30 G).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'A.P.-H.P.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 98 G est relatif à l'A.P.-H.P. et je donne la parole à Danielle SIMONNET qui va pouvoir poursuivre.

Mme Danielle SIMONNET. - Là, on va être moins d'accord !

Parce que je peux vous dire, la colère, si vous ne l'avez pas entendue tout à l'heure, elle résonnait dehors. Elle résonnait dehors, on entendait les cris qui montaient de la mobilisation des personnels de santé de l'A.P.-H.P. Et la semaine dernière aussi la manifestation déjà était monstre, un rassemblement très massif comme je n'en avais jamais vu encore au niveau de l'A.P.-H.P.

Oui, la colère, elle monte et elle est sacrément légitime. On peut vous dire qu'au niveau de l'A.P.-H.P., les dernières déclarations de M. Martin HIRSCH de s'en prendre directement aux 35 heures, aux RTT, comme si c'était le problème de l'hôpital public, soulève un tollé légitime.

L'hôpital public n'est pas malade de ses RTT, il est malade de l'austérité. On est dans un contexte où l'hôpital public, par le biais du pacte d'austérité du Gouvernement, est sommé de faire 3 milliards d'économie d'ici 2017, ce qui correspond, par exemple, à 150 millions pour l'A.P.-H.P.

Je ne vais pas citer tous les projets de restructuration. On parlait tout à l'heure de Bichat et Beaujon qui doivent fermer pour l'hôpital Paris Nord, mais on aurait pu aussi parler et on parlera dans d'autres vœux de la vente du tiers de l'hôpital Lariboisière. Tout à l'heure, je reviendrai également sur l'hôpital Hôtel-Dieu.

Je souhaite vraiment à travers ce vœu, et je conclurai, que le Conseil de Paris émette le vœu que la Maire de Paris interpelle M. HIRSCH sur l'attachement de la Ville de Paris au maintien d'une carte hospitalière de qualité à Paris.

Le mépris qui est fait aux personnels de santé pour essayer d'opposer les personnels de santé aux usagers de l'hôpital public et aux citoyens doit cesser, parce que ces personnels de santé ne cessent au contraire d'alerter les Parisiennes et les Parisiens contre la casse de l'hôpital public.

Je souhaite que notre Exécutif exprime enfin son désaccord avec toute mesure de régression sociale à l'encontre des personnels de l'A.P.-H.P.

Monsieur JOMIER, Mme HIDALGO est présidente de l'A.P.-H.P...

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Madame SIMONNET, votre temps de parole est épuisé.

Mme Danielle SIMONNET. - Et nous avons besoin d'une parole claire de l'Exécutif enfin sur cette question.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Bernard JOMIER a la parole.

M. Bernard JOMIER, adjoint. - Je ne sais pas, Bruno JULLIARD a trouvé un traducteur en la personne de Pascal JULIEN, je ne sais pas qui sera mon traducteur ou ma traductrice dans cet hémicycle. Je ne suis pas sûr que ce sera vous, Madame SIMONNET, mais votre vœu, on ne peut pas tomber d'accord, parce que vous portez des positions qui sont des positions d'immobilisme.

Je vous le dis, ce sont des positions d'immobilisme et assez conservatrices au fond, parce que vous nous dites : conservons la même offre hospitalière et ne bougeons pas. Mais l'hôpital évolue, l'hôpital change. La contrainte financière, je vous donne acte de sa dureté. Je vous donne acte de sa dureté et je vous donne acte qu'il faut combattre cette dureté, et qu'il faut prendre soin des personnels de l'hôpital, car si on ne prend pas soin des personnels de l'hôpital, ils ne prendront pas bien soins des patients qui leur sont confiés.

Mais on ne peut pas continuer à dire qu'on ne doit pas changer le nombre de lits. La vraie question est celle des personnels. Les lits futurs d'hospitalisation, il y en aura moins pour des raisons liées aux évolutions technologiques, mais ces lits nécessiteront par lit un ratio de personnel plus élevé. On le sait tous. Et donc c'est une nouvelle organisation du travail et de l'hôpital qui émerge.

Par ailleurs, dans votre vœu, vous revenez sur l'Hôtel-Dieu disant : vous sacrifiez l'Hôtel-Dieu. Nous sommes la grande ville de France qui a décidé de conserver à son Hôtel-Dieu, hospice civil dans d'autres villes, une fonction d'hôpital. Certes, pas sur toute la superficie, parce que le bâti n'est plus adapté non plus dans l'Hôtel-Dieu, mais de conserver la santé et l'hôpital au cœur de la cité. On ne peut pas dire qu'on sacrifie l'hôpital.

De même, vous semblez vous étonner qu'on construise un hôpital à l'extérieur de Paris. J'ai eu l'occasion de dire, dans le débat précédent, que c'était une bonne chose, un maire qui accepte de regarder plus loin que les limites de sa commune.

Alors, non, je ne peux pas partager votre vision mais je terminerai en un point, puisque vous parlez aussi de précarité des personnels et de la politique de l'A.P.-H.P., le directeur général a signé récemment un accord-cadre sur la précarité, qui est ambitieux, qui est en rupture avec les pratiques passées et qui permet la titularisation de plus de 1.000 emplois.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je pense que le débat continuera au vœu suivant.

Donc une explication de vote de Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je ne partage pas du tout ce qui vient d'être dit parce M. JOMIER.

Quand on parle d'immobilisme mais qu'on a aujourd'hui plusieurs milliers de salariés qui sont dans la rue, les salariés se bougent.

Quand on a fait le choix que la Maire de Paris préside le Conseil de surveillance, la moindre des choses est d'entendre les salariés, d'entendre ce qu'ils revendiquent sur leurs conditions de travail, ce qu'ils revendiquent sur leurs questions de salaire, d'entendre ce qu'ils revendiquent sur la nécessité d'embaucher.

Vous le savez, Monsieur JOMIER, aujourd'hui, dans l'hôpital public à Paris, ce qui manque, c'est du personnel, et notamment dans les urgences et dans des hôpitaux aujourd'hui où des patients attendent sur des lits dans les couloirs. C'est inadmissible par rapport à Paris.

Ensuite, vous parlez d'ambition. Je suis désolé, le lendemain où on consacre la résistance, le lendemain où l'on parle de résistance, aujourd'hui ceux qui résistent et sont ambitieux, c'est ceux qui défendent justement les acquis de la sécurité sociale, les acquis des hôpitaux à Paris.

Moi, je suis désolé, le vœu de Danielle SIMONNET est peut-être mal formulé, peut-être qu'il y aurait possibilité de revenir sur la formulation, mais en tout cas il interprète une situation qu'on entend aujourd'hui dans les rues de Paris, qui va continuer à mon avis.

Nous voterons et nous soutiendrons ce vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci. J'évite de faire des parallèles historiques parce que si l'on défend, que l'on est dans un camp, cela veut dire que les autres sont dans un autre, donc, évitons.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 98 G avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au projet hospitalier de l'Hôtel-Dieu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 99 G est relatif au projet hospitalier de l'Hôtel-Dieu.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Alors on continue. On continue maintenant sur un dossier plus précis : la question de l'hôpital Hôtel-Dieu.

Je voudrais, Monsieur JOMIER, réagir, mais la modernité ce n'est pas soumettre la santé et l'hôpital à la contrainte financière. D'ailleurs, dans cette logique libérale, je suis persuadée que si l'hôpital public était une banque, il aurait été sauvé depuis longtemps.

La question, c'est de savoir est-ce que l'on veut préserver, pas simplement un établissement hospitalier au cœur de Paris, mais un établissement hospitalier qui soit un véritable hôpital de proximité, garant d'une diversité d'offres de soins qui répondent aux besoins de toutes et de tous. Or, dans le projet qui est présenté en ce moment par M. HIRSCH, c'est un projet qui manque totalement d'ambition : zéro innovation en termes de diversification de l'offre de soins, en termes de création d'offres de soins nouvelles. On déplace certaines offres de soins qui existaient déjà ailleurs et, surtout - la belle aubaine pour la Ville de Paris - on prend la moitié du bâtiment pour en faire du logement social.

Moi, je voudrais savoir quelle est la position de l'Exécutif et de l'ensemble des membres de l'Exécutif sur ce dossier. Il nous faut du courage politique. Pendant la campagne municipale, plusieurs composantes politiques, qui étaient d'ailleurs candidates aux élections municipales, avaient pris position pour défendre le projet du comité de soutien Hôtel-Dieu pour une diversification de l'offre de soins, pour un véritable projet de santé au cœur de Paris.

J'aimerais que la parole donnée aux mobilisations sociales et citoyennes soit respectée. Vraiment, ce projet n'est absolument pas à la hauteur.

Je souhaite, à travers ce vœu, que la Maire de Paris interpelle le directeur de l'A.P.-H.P. pour soutenir l'élaboration d'un nouveau projet hospitalier pour l'Hôtel-Dieu qui tienne compte des propositions formulées par ses soignants de terrain, à même d'augmenter et d'améliorer l'offre de soins hospitaliers parisiens.

Je ne rentrerai pas plus dans les détails. Le document écrit est là. Il est devant vos yeux sur la table. Ce dossier nécessite que l'on ait une réflexion qui aille au-delà de simplement les incantations sur : "le nombre de lits futurs va être forcément en diminution, alors supprimons-les". Ce n'est pas raisonnable. Il n'y aura pas d'hôpital sans lit qui réponde réellement et sérieusement à la question de santé au cœur de Paris.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Monsieur JOMIER, vous avez la parole.

M. Bernard JOMIER, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais appeler à une certaine mesure dans le débat à notre collègue président de groupe. Quand on commence à évoquer la résistance dans un débat, on approche de ce que l'on appelle "le point Godwin". Ce n'est jamais très heureux.

La Ville de Paris a réaffirmé son soutien au projet porté par le directeur général de l'A.P.-H.P., en émettant le souhait que les ajustements qui seront apportés au projet médical, lui permettent d'aboutir. En effet, comme vous le rappelez, Madame SIMONNET, il a manqué une voix à la C.M.E. pour que ce projet soit approuvé.

Contrairement à ce qui peut être affirmé, c'est un projet qui est résolument tourné vers l'avenir. La santé mentale est un enjeu d'avenir. La santé des jeunes est un enjeu d'avenir. La lutte contre la précarité est un enjeu

d'avenir. La santé sexuelle, la santé au travail, qui sont tous dans le projet de l'Hôtel-Dieu, sont des enjeux d'avenir. Il en est de même d'un accueil d'urgence qui doit être maintenu et qui a sa place à l'Hôtel-Dieu - vous le savez - organisé en bi-site avec l'hôpital Cochin.

Tout en s'appuyant sur la vocation sanitaire de l'Hôtel-Dieu, dont toute l'aile A sera consacrée à la partie hospitalière, le site sera marqué, par ailleurs, par une ouverture sur la ville.

Je voulais vous signaler, Madame SIMONNET, qu'il y a quelques inexactitudes dans votre vœu.

D'abord, il ne s'agit pas de mettre des lits de psychiatrie isolés au milieu de logements, puisque les lits seront dans l'aile A et que les logements seront, pour une partie qui reste à définir, dans l'aile B.

Deuxièmement, concernant l'ophtalmologie, je vous rassure, le coût n'est pas de 20 millions d'euros. Le coût de 20 millions d'euros que vous évoquez dans votre vœu, c'est la construction du nouveau centre d'ophtalmologie à Cochin qui regroupe ceux de Saint-Louis, Necker et de l'Hôtel-Dieu, et qui en fera un pôle européen de première importance dans ce domaine. Le coût du transfert du service de l'Hôtel-Dieu, c'est beaucoup plus modeste : c'est 20.000 euros simplement.

La Ville de Paris continuera à participer aux réflexions sur l'Hôtel-Dieu dans le sens d'un soutien au projet qui a été présenté et que nous souhaitons voir maintenant mis en œuvre rapidement.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 99 G avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Avant, une explication de vote du groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Je crois que M. JOMIER n'a pas compris mon état d'esprit. Quand j'évoque la résistance, c'est le Conseil national de la résistance que l'on célèbre aujourd'hui. C'est la création de la Sécurité sociale et c'est un modèle de financement bien précis. Ce qui est renié aujourd'hui et ce qui est défendu par les agents, c'est justement un modèle de mutualisation et de financement qui, aujourd'hui, est complètement cassé par une politique de baisse des dotations, de réduction des dépenses publiques et, donc, de construction des nouveaux hôpitaux et de baisse du nombre de salariés. Voilà mon état d'esprit.

Quant à ce vœu, je voudrais dire tout de même à Mme SIMONNET que l'Hôtel-Dieu aurait pu être sacrifié, qu'on aurait pu y voir un hôtel de luxe à la place d'un hôpital. On peut déjà se satisfaire, notamment de la résistance des salariés et d'autres, de la mobilisation qui permet un nouveau projet qui maintienne à la fois des activités de santé et - pourquoi pas - je ne suis pas opposé à la possibilité qu'il y ait des logements, notamment pour les salariés de l'A.P.-H.P.

Donc nous ne voterons pas pour ce vœu.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n°99 G avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'accessibilité du cadre bâti et des transports.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le vœu n° 100 G est relatif à l'accessibilité du cadre bâti et des transports.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - C'est un sujet qui peut paraître extrêmement technique parce que les questions d'accessibilité universelle pour les personnes en situation de handicap peuvent apparaître, au premier abord, très

techniques. Mais c'est en même temps quelque chose de très politique parce que la question de l'accessibilité universelle doit, pour nous toutes et tous, nous poser une vraie question philosophique : dans quelle société voulons-nous vivre ? Est-ce que l'on se donne les moyens de permettre à toutes et à tous de pouvoir avoir accès aux mêmes conditions dans l'ensemble du bâti ? Est-ce que l'on souhaite également prendre en compte les questions de sécurité ?

Généralement, quand on ne respecte pas les normes pour les personnes en situation de handicap, cela n'est pas qu'à une catégorie de personnes que cela pose un problème, car nous sommes toutes et tous ici, à un moment donné susceptibles d'être confrontés à une situation de handicap.

Cette question de l'accessibilité universelle est essentielle.

Mon vœu porte sur la nécessité de modifier en profondeur l'ordonnance du 26 septembre 2014 en matière d'accessibilité du cadre bâti et des transports. J'ai été alertée par un certain nombre d'associations qui interviennent sur les questions de handicap, car cette ordonnance de septembre 2014, dans une espèce de souci libéral de facilitation des normes défendues par un certain lobby de l'immobilier, vise à réduire les normes d'accessibilité sur les étages qui ne sont pas accessibles par ascenseur, sous prétexte que, finalement, un fauteuil roulant n'a pas besoin d'accéder à un étage non accessible par ascenseur. Du coup, on peut diminuer les normes.

Or, il s'agissait de normes de sécurité, notamment pour permettre aux personnes couchées sur un brancard de pouvoir être évacuées dans ces étages. Vous imaginez les conditions de sécurité que cela pose.

A travers ce vœu, je souhaite que la Maire de Paris alerte le Gouvernement sur les conséquences préjudiciables et qu'il y ait une modification.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - M. JOMIER pour vous répondre.

M. Bernard JOMIER, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame SIMONNET, vous rappelez le processus de l'ordonnance de septembre 2014 qui a permis de réviser la loi de 2005 sur l'accessibilité en en précisant certaines dispositions. Si j'ai bien saisi le sens de votre vœu, vous vous inquiétez en particulier d'une disposition qui est l'arrêté du 8 décembre 2014 puisque l'ordonnance a été suivie de décrets, d'arrêtés et de circulaires d'application.

Et donc, vous semblez craindre que la modification de la taille des espaces de manœuvre puisse porter préjudice à la sécurité générale des installations. Effectivement, l'arrêté de décembre 2014 a introduit des dispenses de mise en place d'espaces de manœuvre lorsqu'il y a des portes ou des portillons qui ouvrent uniquement sur un escalier ou lorsque les étages ou les niveaux ne sont pas accessibles aux personnes circulant en fauteuil roulant ou dès lors que l'accès au bâtiment ne permet pas à une personne en fauteuil roulant de le franchir. Donc, le but poursuivi est bien d'éviter au propriétaire des travaux non nécessaires, alors qu'on se situe dans une configuration existante qui répondait aux réglementations en vigueur au moment de leur construction.

Donc, cette simplification se justifie par la rupture dans la chaîne de déplacements et ne compromet pas - ce n'est en tout cas pas l'analyse, croyez bien que, suite à votre vœu, j'ai fait procéder à une analyse approfondie - ne compromet pas la sécurité des personnes, qui est traitée par ailleurs dans d'autres textes.

Donc, on peut avoir des réserves politiques sur l'ordonnance de septembre et les dispositions réglementaires qui en sont issues, mais je ne crois pas qu'en tout cas, elle porte atteinte en quoi que ce soit à la sécurité des personnes qui fréquentent les établissements recevant du public.

Donc, je pense que votre vœu devrait être retiré ou, en tout cas, sinon, j'y émettrai un avis défavorable.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 100 G, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est repoussé.

2015 DFPE 310 - Avenant à la convention de délégation de service public pour l'exploitation de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 16 avenue Simon Bolivar (19e).

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DFPE 310 et à l'amendement technique n° 101 qui y est rattaché.

Je donne la parole à Nawel OUMER pour nous le présenter... ou pas.

Mme Nawel OUMER. - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'un amendement technique qui vient corriger une erreur matérielle qui s'est glissée dans l'exposé des motifs du projet de délibération DFPE 310. C'est donc une toute petite erreur.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Si c'est juste technique, on peut...

Mme Nawel OUMER. - Ah, je n'explique même pas ce que c'est ? D'accord.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Si c'est juste technique !

Mme Nawel OUMER. - C'est technique. C'est un chiffre.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Si c'est politique... !

Mme Nawel OUMER. - Non, non, c'est technique.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Très bien. Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 101.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 101 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 310 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2015, DFPE 310).

2015 DFPE 311 - Avenant à la convention de délégation de service public pour l'exploitation de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 21, rue de Provence (9e).

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le projet de délibération DFPE 311 porte avenant à la convention de délégation de service public pour l'exploitation de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance du 21, rue de Provence, dans le 9e arrondissement.

Mme Gypsie BLOCH a la parole.

Mme Gypsie BLOCH. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, un projet de délibération sur lequel je voulais dire quelques mots pour exprimer, au nom du Conseil du 9e arrondissement, tout notre bonheur de voir cette modification d'agrément aboutir pour cet établissement de petite enfance et pour saluer également le bon travail que nous effectuons dans le 9e arrondissement avec "Crescendo" qui gère plusieurs établissements d'accueil de la petite enfance dans notre arrondissement.

Ce projet pour l'établissement de la rue de Provence va permettre d'accueillir davantage d'enfants à temps plein : 14 places de temps plein régulier continu, ce qui fait considérablement évoluer notre offre petite enfance dans l'agrément.

De plus, sur un établissement qui présente deux atouts majeurs :

- à la fois des horaires d'ouverture atypiques : 8 heures - 19 heures ;
- et puis, à la fois un accueil des enfants à partir de 2 mois et demi en halte-garderie, ce qui est assez rare puisque, en général, c'est plutôt à partir de la marche qu'on accueille les enfants en halte-garderie.

Donc, bien évidemment, nous voterons pour ce projet de délibération.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Nawel OUMER, pour vous répondre, qui, donc, sur un projet de délibération, a jusqu'à 5 minutes pour vous répondre.

Mme Nawel OUMER. - Merci, Monsieur le Maire.

5 minutes que je n'utiliserai pas, donc.

Je remercie Mme BLOCH d'avoir pris le temps de constater que l'on pouvait parvenir à une satisfaction commune sur un projet de délibération, en tout cas sur un projet qui a pour but - et c'est notre but en général commun - de satisfaire les besoins des parents où qu'ils soient dans Paris.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

C'était en effet concis !

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 311.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DFPE 311).

2015 DFPE 314 - Gestion et exploitation d'un établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 9, rue de la Guadeloupe (18e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération DFPE 314 porte gestion et exploitation toujours d'un établissement d'accueil collectif de petite enfance, cette fois au 9, rue de la Guadeloupe, dans le 18e arrondissement.

C'est Emmanuelle BECKER qui nous en parle.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, mon intervention vaudra pour les deux projets de délibération : le DFPE 314 puis le DFPE 327. Cela fera gagner du temps à tout le monde.

Cette intervention vise à expliquer la position de notre groupe sur ces deux projets de délibération : l'abstention sur le DFPE 314 et un vote contre sur le DFPE 327.

Ces deux projets de délibération nous proposent d'approuver les principes et les modalités de passation d'un marché en délégation de service public, concernant la gestion et l'exploitation de deux établissements d'accueil collectif de petite enfance, situés dans le 18e arrondissement de Paris.

Notre groupe porte une grande attention à la réponse que la Ville apporte aux besoins des parents, aux besoins des petites Parisiennes et des petits Parisiens, mais également, et c'est très important pour nous, au mode de gestion de ces établissements.

Nous insistons continuellement sur le fait que les crèches doivent d'abord être gérées par la Municipalité. Le secteur de la petite enfance est bien trop important. Il concerne l'avenir de nos enfants, des futures Parisiennes et des futurs Parisiens.

Avoir recours à une délégation de service public dans ce domaine nous apparaît comme un moyen de facilité pour satisfaire cette forte demande de places en crèche que nous connaissons à Paris.

La Ville ne doit pas céder à la facilité en ayant recours à un certain confort de gestion, car celui-ci entraîne des régressions en matière de ressources humaines et donc de personnels. Il devient donc très difficile d'intervenir si un problème se pose, que ce soit en droit du travail ou bien sur la gestion du fonctionnement ; et nous avons eu déjà de regrettables cas à Paris, notamment avec un certain gestionnaire bien connu dans cet hémicycle : je veux évidemment parler de "People & Baby".

Celui-ci n'est malheureusement pas soumis aux mêmes règles que les crèches publiques, ne serait-ce qu'en termes d'amplitude horaire, de conditions de travail et de formation des encadrants. C'est une vraie différence qui marque dans la façon de gérer ces établissements non plus comme service public mais comme une entreprise avec une notion de rentabilité qui ne devrait, selon nous, pas exister dans ce secteur.

En recourant à ce mode de gestion, la Ville contribue à la dévalorisation de la qualification des métiers de la petite enfance.

D'autre part, se pose aussi la question de la transparence en matière de commission d'attribution et il semble difficile, pour la Ville de Paris, de contrôler certains gestionnaires et de prévenir ce qui se passe dans ces établissements après son attribution.

Ce que ce nous voulons, c'est un service public de la petite enfance et nous ne pouvons donc être favorables à quelque marché que ce soit en la matière. Le secteur de la petite enfance, et notamment les modes de gestion des établissements d'accueil collectif, est bien trop important pour que la Ville s'en sépare et n'assume qu'en demi-teinte son rôle de service public de qualité et de proximité.

Certes, les dotations aux collectivités de l'Etat baissent, mais nous devons alors faire des choix. Nous devons nous battre et trouver de nouvelles recettes.

Je ne m'étendrai par sur ce sujet ici, mais le service public n'est pas une marchandise, et surtout pas celui de la petite enfance.

Nous ne pouvons cautionner au final des modes de gestion privée lucratifs car, même si cela reste une délégation de service public, c'est le recours à la facilité qui, au final, s'étendra si nous ne réagissons pas.

En conclusion, au nom du groupe, nous voudrions saluer aujourd'hui les personnels de la petite enfance de la Ville de Paris qui sont en grève pour dénoncer leurs conditions de travail, pour demander une augmentation des personnels. Cela fait plusieurs mois, plusieurs années que nous constatons des dysfonctionnements graves dans les crèches gérées par la Ville de Paris, avec un fort taux d'absentéisme, un fort taux de "turnover", un volet de remplacements toujours pas à la hauteur.

Alors, oui, aujourd'hui, les parents des crèches parisiennes ont reçu une information de la part de la Ville de Paris, un petit SMS pour dire que peut-être la grève serait reconductible demain mais, aujourd'hui, les parents demandent surtout des explications à la Ville de Paris. On demande surtout une augmentation du nombre de personnels, pour la sécurité et le bien-être de tous nos enfants.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Nawel OUMER, pour vous répondre.

Mme Nawel OUMER. - Comme il y a d'autres inscrits sur la liste...

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Non, il y a des inscrits sur l'autre projet de délibération ensuite.

Mme Nawel OUMER. - Oui, je sais.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Mais vous avez 5 minutes, c'est un projet de délibération.

Mme Nawel OUMER. - Merci, Monsieur le Maire.

Premier rappel, néanmoins : j'entends que c'était une position qui était communiquée au nom du groupe. Il s'agit pour ce projet de délibération, effectivement, de signer une convention de délégation de service public pour un établissement multi-accueil avec des horaires dits atypiques, ce que l'on ne peut pas faire aujourd'hui dans les établissements en régie de notre Municipalité. C'est un choix de mode de gestion qui est fait par l'arrondissement et, sauf erreur de ma part, ce vote préalable a été voté à l'unanimité dans le 18^e arrondissement.

Donc, je veux bien qu'on discute le principe mais il y a un autre principe qui préside, et je l'évoquerai dans une autre réponse un petit peu plus tard, concernant la petite enfance, l'implantation et la gestion de nos établissements : c'est d'être pragmatique et de faire aussi en fonction des particularités territoriales des besoins exprimés par les parents et, en tout cas, par les premières personnes qui sont concernées par l'établissement que l'on envisage d'ouvrir ou de conventionner.

Ce choix de répondre au plus près à la demande des parents qui amène - et là, en l'occurrence, c'est l'arrondissement qui a fait ce choix - qui amène, justement, à choisir un mode de gestion ou plus tard un gestionnaire en particulier, selon les règles qui doivent s'appliquer au choix de ce gestionnaire, selon que l'on est sur une délégation de service public, un marché article 30, etc.

Donc, de la position de principe que vous exprimez régulièrement et à laquelle je réponds régulièrement séance après séance puisque c'est un dialogue et je pense que nous en aurons, durant les 5 années qui restent encore et qui nous séparent du prochain mandat. Ce n'est pas que je veuille utiliser mes 5 minutes mais pour une fois que j'ai le temps de répondre, c'est un dialogue que nous continuerons d'avoir.

Pour l'instant, je ne considère pas que c'est un dialogue de sourds puisque nous avançons au fur et à mesure. Voilà, je vous renvoie quand même justement à cette précision et cette volonté de répondre à l'ensemble des demandes. Là, en l'occurrence, c'est un établissement, je voulais le rappeler, qui fait du multi-accueil et qui a des horaires atypiques, de 8 heures à 19 heures.

C'est une demande, c'est un besoin aussi de certains Parisiens de pouvoir bénéficier de ce type d'horaire. Ne serait-ce que pour ce principe-là, on ne peut pas remettre en cause ce type de choix parce qu'on ne répondrait pas et on laisserait de côté un certain nombre de parents et d'enfants, qui trouvent ainsi une réponse au besoin d'être accueillis à Paris.

Je ne vais pas utiliser davantage de temps de parole, puisque je pense que je vais en utiliser plus amplement dans les prochains projets de délibération.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 314.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DFPE 314).

2015 DFPE 327 - Gestion et exploitation d'un établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 18/24, passage Duhesme (18^e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération DFPE 327 porte sur la gestion et l'exploitation d'un établissement d'accueil de petite enfance situé 18/24, passage Duhesme (18^e).

Je vais donner la parole successivement à Aurélie SOLANS, Jérôme GLEIZES et Danielle SIMONNET.

La parole est à Mme Aurélie SOLANS.

Mme Aurélie SOLANS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le groupe Ecologiste souhaite ici exprimer toute sa réserve sur ce projet de délibération de lancement d'une procédure de délégation de service public pour l'exploitation d'un établissement d'accueil de la petite enfance dans le 18^e, passage Duhesme.

Il est aujourd'hui exploité par la société privée "People & Baby" dans le cadre d'une délégation de service public. Nos réserves, chers collègues, sont importantes à deux titres. D'abord parce que nous pensons qu'il est temps de questionner la pertinence de ces délégations de service public confiées aux entreprises de crèches.

L'émergence et le fort développement de ces crèches lucratives ont fait entrer la petite enfance dans le monde des études marketing, des fusions-acquisitions et des stratégies immobilières. Si cela a permis ces dernières années pour bien des territoires déficitaires d'ouvrir vite des places en crèche, ce marché de la petite enfance pose clairement la question de sa pertinence, de son efficacité au regard des missions éducatives de première importance auxquelles elles doivent répondre.

Les connaissances scientifiques sur le jeune enfant le démontrent. Le lieu d'accueil qui va prendre le relais de la famille dans son rôle éducatif peut jouer un rôle majeur du point de vue éducatif, social. Les projets mis en œuvre dans ces structures se doivent, pour être à la hauteur des enjeux, d'être irrigués de valeurs fortes autour du respect et de l'autonomie de l'enfant, autour de la coéducation, autour du soutien à la parentalité, de l'égalité femmes-hommes, de l'ouverture à tous, de la démocratie.

J'insiste sur cette question. La qualité d'accueil est fortement corrélée à la réussite scolaire ultérieure de l'enfant, à l'achèvement des études secondaires, à son bon développement socio-affectif et à son adaptation au sein de la société.

Alors, même si nous avons à Paris fait très peu appel à ces entreprises de crèches, ce qui est une bonne chose, nous devons être vigilants dans cette délégation de service public pour laquelle nous sommes convaincus que le secteur de l'économie sociale et solidaire porte bien plus en lui les valeurs propices à un accueil de qualité.

Nous espérons que nous pourrions débattre de cette question lors de la réflexion sur la stratégie pour l'enfance, à laquelle vous nous avez invité à participer, Madame la Maire.

Enfin, j'en terminerai sur le deuxième élément concernant nos réserves sur ce projet de délibération : la société "People & Baby", qui exploite aujourd'hui l'établissement du passage Duhesme sur lequel porte le projet de délibération. Dans le monde des entreprises de crèches, cette société est à part. Elle s'est illustrée par le passé, à plusieurs reprises, pour son climat social, sa gestion des ressources humaines et aussi pour sa gestion d'établissement.

La Fédération française des entreprises de crèches, qui regroupent les principales sociétés, tient à le rappeler dans un communiqué sur son site. L'entreprise "People & Baby" ne fait plus partie de la F.F.E.C. depuis juin 2011.

La communication de cette société est éloquente dans sa façon d'envisager le service public pour lequel nous leur donnons délégation. On peut lire : "Nous sommes aux antipodes des dispositifs publics et parapublics" ; "Aucun jour de grève" ; "Des horaires d'ouverture étendus" ; "Pas d'absentéisme" ; "Une bonne humeur permanente" ; "Nous recommandons sans hésiter "People & Baby".

Dans un quartier d'une grande diversité de population, avec des enjeux et des besoins importants, nous doutons très franchement que le projet de cette société, qui considère les parents comme des clients, ne se tourne sincèrement vers la diversité des familles de ce quartier. J'en veux pour illustration l'absence de famille monoparentale accueillie dans cet établissement, alors que le 18e en compte plus de 28 %.

Pour ces raisons, le groupe Ecologiste s'abstiendra sur la poursuite de cette délégation de service public, compte tenu de notre grande réserve quant à la gestion d'une structure d'aide à la petite enfance par une telle société.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci. Je vais compléter l'intervention précédente sur notre position générale sur les D.S.P.

Comme je l'ai déjà dit dans ce Conseil, nous ne sommes pas contre les D.S.P. par principe. Lundi dernier notamment, David BELLARD a défendu l'attribution du centre sportif Pailleron, dans le 19e, en D.S.P. à l'U.C.P.A. association loi 1901.

Pour nous, écologistes, il est important d'avoir des solutions alternatives entre les solutions privées et publiques. Dans ce cas présent, nous avons une D.S.P. pour la gestion d'une crèche. La dernière D.S.P. attribuée à une entreprise privée s'est mal passée. Aurélie SOLANS en a déjà parlé, des critiques ont été faites sur ce sujet.

Mais je lirai l'avis consultatif de la Commission consultative des services publics locaux qui a écrit aussi : "Compte tenu de l'actualité ayant entouré l'entreprise "People & Baby", la commission appelle la DFPE à la vigilance sur le critère d'attribution de cette D.S.P.". Pour insister encore, lors de cette même commission, la Direction de la Jeunesse et des Sports nous a expliqué comment elle a établi le cahier des charges sur Pailleron, le centre dont je vous parlai tout à l'heure, comment a été faite la sélection.

Il serait bien que la Direction de la Famille et de la Petite Enfance, la DFPE, s'inspire de la DJS pour favoriser dans les contrats la législation sur la concurrence et les crèches associatives. Il serait surtout bien de mettre en œuvre le vœu adopté en mai 2010, par ce même Conseil, exigeant de renforcer les clauses sociales dans les D.S.P. pour exclure les entreprises condamnées par les tribunaux, notamment ici les prud'hommes.

Ensuite, pour cibler des associations de proximité, il est important, dans le cahier des charges comme l'a fait la DJS, de mettre des critères de participation locale, d'inscription dans les quartiers, etc. Il y a des possibilités alternatives à l'entreprise privée. Faisons en sorte quand même que lorsque le projet de délibération viendra sur ce Conseil, nous puissions le voter et ne pas voter contre dans ce cas-là.

Pour le moment nous nous abstenons.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Danielle SIMONNET ? Non.

A ce moment-là, je vais donner la parole à Nawel OUMER, pour répondre.

Mme Nawel OUMER. - Avec plaisir, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je vous remercie de la mesure et de la précision de votre propos. Notre précédent collègue ne l'était pas. Néanmoins, même remarque préalable : c'est un projet de délibération et un choix de mode de gestion qui a été, à titre principal, choisi par l'arrondissement.

Je vous précise aussi que nous ne sommes pas dans la désignation du gestionnaire, mais dans le lancement de la procédure. J'ai bien entendu qu'il ne s'agissait pas d'une réserve de principe, mais d'une alerte.

Je dois effectivement convenir - et je vous en remercie - de la vigilance et de l'adresse dont vous avez fait preuve à la DFPE, dont le directeur est présent et vous entend aujourd'hui, concernant la bonne fin de ce marché, de cette procédure, quant au choix et au respect des exigences qui sont posées par la Ville, parce que je vous le rappelle, dans ce cadre-là, que ce soit dans l'article 30 ou dans la D.S.P., la Ville reste extrêmement vigilante. Vous savez que les établissements sont contrôlés, que la Ville exerce un contrôle régulier, mais néanmoins pose déjà ses exigences dans le cadre contractuel qui va donner cette gestion à la société retenue. Donc, je prends acte.

Je me référerai - et je pense que ce sera le cas également de nos services - aux documents que vous avez évoqué dans votre intervention. J'espère que nous nous retrouverons lors de l'attribution de ce marché lorsque le gestionnaire sera désigné sur un vote commun.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 327.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DFPE 327).

2015 DASES 295 G - Convention d'habilitation avec l'association "Jean Cotxet" pour le service d'accueil et d'hébergement provisoire Croix Nivert (15).

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DASES 295 G et, surtout, l'amendement technique n° 102 G qui y est rattaché.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 102 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 102 G est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 295 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2015, DASES 295 G).

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au centre éducatif de formation professionnelle de Pontourny.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au centre éducatif de formation professionnelle de Pontourny.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Les vœux n^{os} 103 et 104 ont trait au centre éducatif de formation professionnelle de Pontourny.

Je commence par donner la parole à Hervé BÉGUÉ pour deux minutes...

Madame Fanny GAILLANNE, avec grand plaisir.

Mme Fanny GAILLANNE. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le centre d'éducation et de formation professionnelle de Pontourny, situé dans le village de Beaumont-en-Véron dans le Département de l'Indre-et-Loire, est aujourd'hui menacé de fermeture. Ce centre d'hébergement géré par le Département de Paris remplit pourtant une fonction essentielle en accueillant les mineurs placés à l'aide sociale à l'enfance parisienne.

Depuis plusieurs années, la DASES avait exigé de ce centre qu'il se spécialise dans l'accueil des mineurs isolés étrangers : d'abord les filles, avant de passer à la mixité depuis quelque temps.

L'adaptation s'est d'ailleurs avérée un succès, tant pour les équipes que pour les jeunes accueillis. Les taux de sorties positives de ce centre sont assez remarquables et dénotent de la qualité du travail réalisé dans ce centre qui délivre plusieurs titres professionnels et C.A.P. sur des métiers en tension, telle que l'aide à domicile ou les auxiliaires de cuisine.

J'ai d'ailleurs pu me rendre compte de l'attachement des jeunes à ce centre et ses équipes en croisant hier, lors du rassemblement des agents en colère sur le parvis, plusieurs de ces jeunes anciens mineurs isolés étrangers accueillis à Pontourny, qui n'ont pas hésité à répondre à l'appel de leurs anciens éducateurs et à venir défendre l'existence de ce centre.

La fermeture de ce centre soulève plusieurs questions.

La première s'inscrit dans le prolongement du plan d'accueil des mineurs isolés étrangers que nous avons adopté le mois dernier. Alors que nous nous sommes engagés sur une voie d'amélioration de ce dispositif, la fermeture des places d'hébergement départementales me semble aller à l'encontre de cette volonté.

Ma deuxième interrogation porte sur l'avenir des personnels : 46 agents environ, dont le reclassement s'annonce extrêmement complexe. L'hypothèse d'une reprise par les départements voisins nous paraît irréaliste compte tenu des difficultés budgétaires qui frappent l'ensemble des collectivités. Le reclassement dans des services parisiens sera, quant à lui, très lourd pour les agents qui devront déménager ou s'éloigner de leur famille pour conserver leur emploi.

Voilà les raisons pour lesquelles le groupe Communiste - Front de Gauche vous demande de revenir sur cette décision de fermeture.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Danielle SIMONNET, sur le même sujet.

Mme Danielle SIMONNET. - Je souscris bien évidemment à tout ce qui vient d'être dit et je voterai ce vœu. Je suis persuadée que vous voterez également, en tout cas pour ce qui est du groupe Communiste - Front de Gauche, mon vœu.

Je suis profondément choquée que, le mois dernier, alors que l'Exécutif présentait le plan relatif aux mineurs isolés étrangers. J'alertais déjà, car je venais d'être informée de la menace de fermeture du centre de Pontourny. L'Exécutif alors n'en avait dit mot.

C'est le lendemain de ce Conseil de Paris que le directeur de la DASES venait à Pontourny pour annoncer la fermeture de ce centre qui, pourtant, fonctionne très bien. Il n'y a aucun critère qui relève de l'intérêt des mineurs isolés étrangers, des jeunes accueillis dans ce centre, qui prévaut à la fermeture. Ce qui prévaut à la fermeture est juste une règle aveugle, absurde : celle de la réduction des dépenses publiques, celle de la soumission aux politiques d'austérité, avec un principe scandaleux : loin des yeux, loin du cœur. Puisque cet équipement est loin, en Indre-et-Loire, on va commencer par baisser les dépenses publiques en fermant ce centre.

Je trouve cela profondément scandaleux.

Au passage, derrière, il y a des agents, des agents dévoués, qui ont construit leur vie en Indre-et-Loire et qui ne pourront aucunement revenir construire leur vie à Paris. Mais il y a surtout une compétence, une expertise, un établissement qui fonctionne très bien avec un vrai projet. Et d'ailleurs, ce que ne dit pas mon vœu, c'est qu'auparavant ce centre accueillait des jeunes femmes que l'on aidait à sortir de la prostitution.

J'aimerais bien d'ailleurs que l'on revienne un jour dans cette Assemblée et que l'on parle de la politique de la ville pour justement soustraire les jeunes femmes aux réseaux de prostitution. Et là on voit tout l'enjeu et tout l'intérêt d'avoir justement des centres qui ne soient pas au Centre de Paris pour pouvoir assurer ce travail de protection de l'enfance, ce travail de protection des jeunes.

Je réitère la demande : ne fermez pas le centre C.E.F.P. de Pontourny.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Madame SIMONNET, merci.

La parole est à Nawel OUMER, pour vous répondre. Nous aurons ensuite une explication de vote du groupe Ecologiste.

Mme Nawel OUMER. - Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, dans vos interventions, vous relevez une supposée contradiction entre la décision de fermeture de ce centre et tout le travail que nous avons mis en œuvre, que nous avons débattu ensemble - et je peux dire co-construit ensemble - concernant l'accueil et l'accompagnement des mineurs isolés étrangers à Paris.

Je crois qu'il faut que vous ayez une vue d'ensemble. Ce travail est effectivement en cours de préparation. Il n'a pas encore démarré, dans le cadre de nos échanges politiques, une vue d'ensemble sur la protection de l'enfance et l'ensemble du dispositif de l'aide sociale à l'enfance de Paris.

Cet établissement est un E.D.A.S. qui n'est pas un E.D.A.S. et M.I.E. La vocation de notre travail, tout ce que nous portons, tout ce qui a déjà été porté précédemment dans le cadre du précédent schéma de la protection de l'enfance pour la période 2010-2014 et ce qui sera reconduit très certainement, mais nous y travaillons pour l'instant - ce n'est pas encore arrêté sur le prochain schéma - c'est précisément d'avoir une offre de qualité la plus accessible et la plus efficace possible.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - S'il vous plaît !

Mme Nawel OUMER. - Pour répondre aux enfants et à leurs familles qui ont besoin de protection et besoin d'assistance.

Pour atteindre cet objectif, effectivement, le rapprochement de cette offre des Parisiens - puisqu'il s'agit d'abord d'enfants parisiens et de familles parisiennes - et le rapprochement des lieux qui délivrent cette protection et cette assistance est un moyen de parvenir à cet objectif. Donc il faut que vous vous replaciez dans ce cadre-là. Or, effectivement, le site est situé à plus de 300 kilomètres de Paris. Le site est très mal desservi par les transports en commun.

De fait, cela met en difficulté l'offre qui est faite aux mineurs étrangers et isolés qui sont majoritaires dans cet établissement.

Nous n'avons qu'un seul but : c'est une insertion professionnelle durable et pérenne de ces enfants. Je rappelle aussi qu'il ne s'agit pas d'une suppression des places offertes à ces enfants, puisqu'ils seront bien évidemment réorientés et intégrés dans d'autres établissements. On n'est pas dans une suppression et une contradiction par rapport à ce qu'on a présenté pour les mineurs étrangers isolés dans le plan qui est donc à votre disposition également juste à côté de l'enceinte.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci, Nawel OUMER.

Aurélien SOLANS pour une explication de vote du groupe Ecologiste de Paris.

Mme Aurélien SOLANS. - Merci.

Le groupe Ecologiste de Paris votera les vœux proposant que Paris renonce à la fermeture du C.E.F.P. de Pontourny.

Cette annonce de fermeture brutale nous pose problème à plusieurs titres. D'abord sur le calendrier : pourquoi décider maintenant de fermer un établissement accueillant des mineurs isolés étrangers, alors même que le plan M.I.E. que nous avons voté, il y a seulement un mois, n'est pas mis en œuvre. On ferme l'existant avant même que les futurs dispositifs ne soient mis en œuvre.

Deuxièmement, pourquoi prendre cette décision juste avant la démarche que vous avez annoncée ouverte, participative d'élaboration du nouveau Schéma départemental de protection de l'enfance.

Ensuite, sur la pertinence de cet établissement, on entend qu'il ne répond pas à l'objectif de préparation des jeunes à leur autonomisation. Pourtant, ce lieu dispense des formations qualifiantes, avec des exemples de taux de réussite de plus de 80 % aux examens de CAP ou BEP. L'établissement est en plus agréé.

Bref, à ce stade, pour nous, cet argument ne nous convainc pas.

Pour finir, alors que nous avons déclaré la lutte contre la grande exclusion, grande cause de la mandature, faut-il croire que cette fermeture répond à une logique de calculs budgétaires ? Nous ne l'espérons pas.

Nous voterons donc ces vœux et restons attentifs sur ce dossier bien délicat, d'autant qu'il comprend par ailleurs une dimension humaine sur l'avenir des 49 professionnels employés sur ce site de l'Indre-et-Loire.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Les vœux sont-ils maintenus ?

Il me semblait aussi.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 103 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 104 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté aussi.

Vœu déposé par les groupes UMP et UDI-MODEM relatif à l'accueil de la petite enfance dans le 16e.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 105 est relatif à l'accueil de la petite enfance dans le 16e arrondissement.

C'est Béatrice LECOUTURIER qui a la parole pour 2 minutes.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Monsieur le Maire.

La question du lourd déficit des places en crèche dans le 16e arrondissement revient régulièrement devant notre Assemblée, et aujourd'hui encore les élus UMP et UDI-MODEM du 16e souhaitent vous interpellier sur cette situation alarmante.

A ce jour, ce sont 3.195 demandes de places de crèche qui ne sont pas satisfaites, laissant les familles dans une situation d'attente qui est insupportable. Je veux rappeler que le 16e arrondissement est l'orphelin de Paris en matière de construction de crèches, malgré un fort dynamisme démographique.

Devant cette carence du service public, les initiatives privées et associatives pallient en partie cette situation d'urgence. Mais même si ces projets privés sont plus rapides et plus souples dans leur réalisation, ils sont une réponse complémentaire mais ne peuvent en aucun cas être le substitutif d'une mission de service public municipal qui revient à la Mairie de Paris.

A ce jour, mis à part deux projets de construction de nouvelles crèches, dont la crèche Possoz que nous attendons depuis 2009, aucun programme n'est prévu dans notre arrondissement.

Aussi, nous demandons que la Mairie de Paris s'engage pour inscrire de nouveaux projets de crèches, lorsqu'on sait que le délai peut atteindre quatre ans entre le moment où le projet est décidé et le moment où la crèche ouvre ses portes.

En complément, nous souhaitons que la Ville de Paris procède à un achat systématique de 25 à 50 % des berceaux dans des structures privées et inter-entreprises pour répondre aux forts besoins de crèches que nous avons dans le 16e arrondissement.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Nawel OUMER ?

Mme Nawel OUMER. - . Merci, Monsieur le Maire.

Chère Madame, chers collègues, je proposerai un avis défavorable à ce vœu pour trois raisons.

La première, c'est qu'un certain nombre de considérants comportent des inexactitudes. La première étant que, contrairement à ce qu'il est écrit, le 16e arrondissement, lors des deux précédentes mandatures, n'a pas bénéficié de l'ouverture de 110 places d'accueil collectif mais bien de 325 places sur cette période, vous rappelant que seulement 35 places avaient été créées sur la période 1995-2001.

Le second point est qu'il ne faut pas que vous ayez, ce qui serait une introduction à mon dernier point, une vue ne concernant que l'accueil collectif de la petite enfance, les modes collectifs d'accueil des petits Parisiens, mais que vous intégriez bien évidemment l'accueil individuel.

Je vous fais cette précision parce que je tiens à vous rappeler aussi que le recours à l'accueil individuel dans le 16e arrondissement atteint un taux de 24 % des enfants qui sont confiés à un tiers, contre 16 % pour la moyenne parisienne. C'est un sujet et une pertinence qui est propre à cet arrondissement et il faut que vous l'intégriez, je pense aussi, dans la façon d'aborder la question de la petite enfance et de l'augmentation de l'offre qui est faite sur votre territoire.

Je vous rappellerai, parce que je sais que vous y êtes attachés, que fin 2013, nous avons également créé un RAM-RAP géré par l'association "La maison de l'enfance" et que, depuis cette année, une activité de RAP, c'est le réseau des auxiliaires parentales, est également organisé par la P.M.I. Lauriston.

Troisième et dernier point que j'ai déjà évoqué dans de précédentes réponses, sur ce qui sera fait sur l'ensemble de la mandature, je vous l'ai déjà dit, nous sommes encore en phase de travail. La localisation des 5.000 nouvelles places en crèche, pour laquelle nous nous sommes engagés d'ici 2020, est en cours de travail, notamment avec nos partenaires. On a déjà évoqué, lors d'une précédente séance, un accord avec l'A.P.-H.P. Il y a le travail qui se fait avec la Caisse des allocations familiales dans le cadre du contrat enfance-jeunesse qui sera bientôt arrêté.

Dans ce cadre, je rencontre les différents maires d'arrondissement et, concernant le 16e, ce sera courant juin, je l'espère, sinon fin juillet.

Une dernière précision, il n'y aura donc pas, pour les achats de places en crèche, de caractère systématique, car on s'adapte aux besoins du territoire.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Le vœu est-il maintenu ?

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Il est maintenu bien évidemment parce que je n'ai pas eu les réponses que j'attendais. Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 105 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

2015 CAS 3 - Extension des conditions d'accès au Navigo Emeraude Améthyste pour les anciens combattants, veufs et veuves de guerre.

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la grille de tarification.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à une mise à plat des tarifs.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous passons à la dernière partie de notre Conseil, puisque Dominique VERSINI sera notre dernière oratrice à répondre.

Non, il y a eu des retraits.

Nous avons 4 projets de délibération et 8 vœux qui nous restent. J'invite tout le monde évidemment à la concision.

Nous commençons par le projet de délibération CAS 3 et les vœux n° 106 et n° 107 qui sont rattachés. Je vais donner la parole successivement à Mme LECOUTURIER, M. CONTASSOT, Mme CEYRAC, Mme SIMONNET et M. BONNET-OULALDJ.

Béatrice LECOUTURIER, vous avez 5 minutes maximum.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Le déplacement des Parisiens est, nous le voyons chaque jour, un enjeu déterminant pour notre ville. Cet enjeu devient d'autant plus important pour les personnes les plus fragiles économiquement ou physiquement.

La Ville de Paris, dès 1973, avec la création de la carte Emeraude a toujours déployé une politique solidaire en matière de transports en commun pour les seniors de plus de 65 ans et les personnes handicapées à faibles

revenus, leur permettant de circuler sur le réseau des transports en communs parisiens et franciliens gratuitement. Chaque Parisien peut se féliciter de cette solidarité.

Aujourd'hui, le "pass" Navigo Améthyste a remplacé la carte Emeraude et ce dispositif concernait en 2013 plus de 127.000 bénéficiaires, dont 111.000 personnes âgées et 16.000 personnes en situation de handicap.

Le projet de délibération que vous nous présentez aujourd'hui réaffirme ce principe de gratuité de la carte Navigo des zones 1 et 2 pour les anciens combattants, veufs et veuves de guerre de plus de 65 ans, et vous nous proposez d'étendre cette gratuité aux zones 3 à 5 pour cette même population, soit 450 personnes.

Nous plébiscitons bien évidemment cette mesure en faveur de nos aînés qui ont un pouvoir d'achat très restreint. Mais nous ne pouvons applaudir que d'une main cette mesure, car derrière cette louable mesure de solidarité se cache une autre réalité, que notre groupe a déjà dénoncée, à savoir la nouvelle tarification des prestations sociales facultatives.

En effet, si Paris peut se féliciter des aides octroyées en matière de déplacements pour les Parisiens les plus fragiles, nous ne pouvons que constater une politique tarifaire des prestations qui se dégrade de plus en plus.

Déjà en 2012, l'équipe municipale de Bertrand DELANOË est revenue sur le principe de gratuité pour tous, y compris pour les bénéficiaires d'un minimum social et les personnes handicapées, instituant une contribution pour tous comprise entre 25 et 40 euros.

Notre groupe s'était à l'époque déjà élevé contre cette mesure d'injustice sociale.

Un amendement du groupe Communiste a rétabli la gratuité pour les bénéficiaires des minima sociaux, mais l'amendement centriste demandant cette gratuité pour les personnes en situation de handicap avait été retoqué par la majorité municipale socialiste de l'époque.

En novembre 2014, le groupe UMP, par la voix de Sylvie CEYRAC, alertait le Conseil de Paris sur le projet du C.A.S.-V.P. de réformer à nouveau les conditions d'attribution de ce "pass" pour permettre à la Ville de Paris de dégager des économies. Son vœu a été rejeté, et c'est bien une délibération de décembre 2014 qui a acté cette nouvelle grille de tarification.

La contribution des bénéficiaires peut donc atteindre jusqu'à 410 euros pour les contribuables ayant un impôt sur le revenu inférieur à 2.028 euros, donc des contribuables à revenus modestes. Cette dernière catégorie de Parisiens à revenus modestes a donc vu, en l'espace de deux ans, se transformer son "pass" gratuit en un "pass" à 40 euros, puis aujourd'hui en un "pass" à 410 euros.

Nous voyons bien que ce que vous donnez d'une main, vous le reprenez largement de l'autre, car en effet, le nombre de personnes âgées impactées par la nouvelle grille tarifaire est bien supérieur au nombre des futurs bénéficiaires de la gratuité du pass Améthyste, soit, je le rappelle, 450 personnes. C'est un calcul qui ne nous a pas échappé et que nous regrettons, au nom de la justice sociale des Parisiens.

Alors, nous voterons ce projet de délibération, qui institue la gratuité des transports jusqu'à la zone 5, mais nous dénonçons encore cette nouvelle grille de tarification que votre majorité a votée, alors que nous, groupe UDI-MODEM, avec nos collègues de l'UMP, l'avons rejetée.

La véritable justice sociale serait de remettre à plat la nouvelle grille tarifaire des prestations d'aide sociale facultative du C.A.S.-V.P.

Je regrette d'ailleurs que le vœu déposé par le groupe Communiste, réclamant cette remise à plat, ait été édulcoré au point de ne plus demander qu'un simple bilan de cette nouvelle grille de tarification.

En revanche, nous voterons bien le vœu présenté par Mme SIMONNET, qui, elle, a eu le courage d'aller jusqu'au bout de sa démarche et de demander une renonciation à cette grille tarifaire adoptée en 2014.

Merci beaucoup.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

M. Yves CONTASSOT a la parole.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Le projet de délibération que vous nous proposez de voter vise à offrir aux anciens combattants, veuves et veufs de guerre, ainsi qu'aux veuves et veufs d'anciens combattants, l'exonération de la participation financière pour l'obtention du Navigo Emeraude-Améthyste zones 1 à 5.

Comme vous le savez sans doute, notre groupe a toujours considéré que l'ensemble de la politique sociale de la Ville devait obéir au critère de prise en considération des ressources des bénéficiaires. Comment en effet, dans la période difficile que nous connaissons, avec un accroissement considérable de la pauvreté et du chômage d'une part, la raréfaction des ressources des collectivités locales et de l'Etat d'autre part, maintenir des prestations pour des personnes dont les ressources peuvent éventuellement être très élevées ?

Nous avons déjà demandé que pour le "pass" Navigo Emeraude-Améthyste, ce critère de ressources soit appliqué y compris pour les anciens combattants. Vous comprendrez donc aisément que votre proposition de poursuivre dans la même logique ne puisse nous satisfaire.

Mais, car il y a un mais, ce qui nous interpelle aussi, c'est le calendrier. En effet, sous l'impulsion de nos amis élus écologistes à la Région, cette dernière, la Région, a annoncé que le "pass" Navigo à tarif unique serait mis en place dès le mois de septembre de cette année, soit dans un peu plus de trois mois. Dans ces conditions, la distinction entre abonnés aux différentes zones n'aura plus de sens, et il faudra donc modifier les procédures pour les 450 bénéficiaires concernés par ce projet de délibération.

Aussi nous posons-nous la question de la pertinence de mettre en place une telle procédure pour aussi peu de temps. N'aurait-il pas été plus efficient d'attendre septembre pour régler cette question ?

En tout état de cause, vu l'absence de prise en compte des ressources, notre groupe ne pourra voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci pour cette intervention très strauss-kahnienne sur le fond.

Mme Sylvie CEYRAC a la parole.

Mme Sylvie CEYRAC. - Monsieur le Maire, effectivement, le projet de délibération qui nous est soumis aujourd'hui consiste à accorder la gratuité du "pass" Navigo Emeraude-Améthyste aux anciens combattants, veuves et veufs de guerre, veuves et veufs d'anciens combattants.

Il est bien évidemment que nous voterons ce projet de délibération, mais dois-je vous rappeler cependant que mon groupe, dès juillet 2013, par la voix de son président, à l'époque Jean-François LAMOUR, avait proposé cette gratuité, et que votre Assemblée avait alors émis un vote défavorable.

Je continue néanmoins de regretter la réforme votée en décembre, dans la précipitation, puisque cette mesure n'avait pas été présentée avant en conseil d'administration du Centre d'action sociale de la Ville, mais seulement trois jours après, et également le Comité départemental des retraités des personnes âgées, CODERPA, que préside Mme VERSINI, l'adjointe, n'en a pas non plus été préalablement informé.

C'est bien dommage. Leur avis aurait pu être intéressant et justifier par ailleurs leur existence. Non, il a fallu aller vite pour faire des économies, et ce sont nos aînés qui en font les frais.

En 4e Commission, la semaine dernière, vous nous avez dit, Madame l'adjointe, qu'aucune remontée négative ne vous était parvenue. La mise en œuvre de la nouvelle tarification datant du 1er avril dernier, soit à peine deux mois, laissons donc le temps au temps pour qu'elle vous parvienne. Pour autant, je vous recommande de vérifier votre boîte aux lettres, car nous recevons des courriers et des mails de doléances, dont quelquefois Mme la Maire de Paris est en copie.

Je l'avais dit déjà, le public concerné subit déjà la non-revalorisation de leur pension de retraite, l'augmentation des loyers, des taxes, etc. Mais vous, vous persistez à penser que l'augmentation est faible, surtout si on mensualise le paiement du Navigo. Mais passer de 40 à 380 euros n'est pas indolore pour des petits budgets, même s'ils sont payés mensuellement.

C'est aussi, comme je vous l'ai déjà dit, une faute morale vis-à-vis de nos aînés qui n'ont pas mérité une telle mesure.

Pour conclure, j'évoquerai simplement la mise en place prochaine du "pass" Navigo unique, comme il vient d'être dit, puisque la nouvelle tarification du S.T.I.F. ne tiendra plus compte du nombre de zones. Fallait-il aller si vite ?

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Mme Danielle SIMONNET a la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, c'est pendant le Conseil de Paris de décembre, dans le cadre du débat budgétaire, qu'a été décidée cette forte augmentation de la carte Emeraude, de 40 euros à 380 euros, pour certains, soit une augmentation du coût du transport qui peut aller jusqu'à 340 euros ! Cela fait partie, entre autres, des raisons pour lesquelles j'avais voté contre ce budget, pas l'unique, bien évidemment, mais à un moment donné, quand on est en désaccord avec une logique qui prévaut sur un budget, il faut assumer ses choix.

Mais cette hausse fait suite d'ores et déjà à la suppression contestée de la gratuité en 2012. Petit rappel : en 2012, il y avait une bataille importante qui avait été menée par le groupe Communiste et élus du Parti de gauche contre cette hausse, et je me souviens très bien qu'à ce moment-là, nous avons essayé au moins d'arracher le maintien de la gratuité pour toutes celles et ceux qui ont des revenus inférieurs ou égaux au S.M.I.C.

Mais nous n'avions, hélas, pas réussi, et nous avons tout juste réussi à arracher le maintien de la gratuité pour les revenus grosso modo autour du seuil de pauvreté, avec une injonction qui nous avait été faite, c'est : "attention, d'accord, mais à condition que vous votiez pour la délibération". Il y avait eu un véritable chantage, une pression, que j'avais trouvée et jugée vraiment scandaleuse. Vous pouvez retrouver les interventions de ce Conseil de Paris de juillet 2012 à ce sujet.

Et là, aujourd'hui, nouvelle augmentation. Jusqu'où allons-nous ?

Il faut que l'on réfléchisse. Vraiment, il y a un principe. Le principe d'essayer de tendre à la gratuité est une question importante. La gratuité des transports pour toutes et tous, c'est l'avenir, si on veut absolument à la fois opérer une rupture dans la culture et le rapport aux déplacements et aux modes de déplacements. Et puis, c'est aussi une question sociale. Voilà, le droit à la mobilité doit être garanti par cette gratuité.

Alors, évidemment, sur la Région Ile-de-France, il est difficile de faire la gratuité pour toutes et tous du jour au lendemain. Et qu'on mette en place des critères sociaux de cette gratuité dans une phase transitoire, certes, mais il faut comprendre aussi que pour les personnes âgées, depuis avril 2013, le montant des pensions a été gelé. Et donc, toutes ces augmentations qu'elles subissent fragilisent énormément le pouvoir d'achat des retraités, déjà remis en cause par tant de mesures gouvernementales, et celle-ci vient s'ajouter. Et c'est un coup de massue, et c'est vécu comme un coup de massue, et c'est légitimement vécu comme un coup de massue !

Donc oui, il faut absolument revenir sur cette logique et sur cette mesure, qui, par ailleurs, a été adoptée en décembre en catimini dans le débat budgétaire. Je me souviens du débat budgétaire : j'avais droit à deux minutes pour aborder l'intégralité du budget. Il n'y a pas eu un débat en tant que tel sur cette mesure-là. Et vous qui n'arrêtez pas de parler de concertation, avez-vous eu une concertation avec les organisations syndicales et associatives des retraités ? Que nenni ! Rien ! Que dalle ! Pas du tout ! Et franchement, le mécontentement qui progresse - et cette pétition qui marche très, très bien - est tout à fait légitime.

Donc, voilà pourquoi, moi, j'ai déposé également un vœu dans lequel je demande que la Maire de Paris revienne sur sa décision d'augmentation de la carte Emeraude, interpelle le S.T.I.F. afin qu'au niveau de la Région Ile-de-France, une véritable politique en faveur de la mobilité des retraités soit impulsée, harmonisant la tarification des transports sur toutes les villes de France, conformément aux engagements pris devant les citoyens et les citoyennes franciliens et franciliennes, étudiant la possibilité d'étendre la gratuité à de nouvelles catégories de citoyens.

Je souhaite vraiment qu'on réalise que c'est une vraie faute politique que vous avez effectuée en décembre, en prenant cette décision d'explosion des tarifs de la carte Emeraude.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Nous avons, enfin, la présentation du vœu du groupe Communiste par Hervé BÉGUÉ, 3 minutes.

M. Hervé BÉGUÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, à l'occasion de ce vœu, le groupe Communiste - Front de Gauche souhaitait revenir sur la réforme du "pass" Navigo Emeraude Améthyste, qui est mis en œuvre depuis le début de l'année.

Le projet de délibération, que nous venons de discuter, propose d'élargir le champ de la gratuité pour les déplacements en zones 1 à 5 pour les anciens combattants et nous pensons que c'est une très bonne chose. Cela

vient renforcer les efforts qui ont été consentis en décembre dernier, avec la réduction du tarif du premier échelon qui est passé de 40 à 30 euros par an.

Ce sont ainsi plus de la moitié des bénéficiaires de la carte Navigo Améthyste Emeraude qui, en 2015, continueront à bénéficier de la gratuité ou verront le tarif de la carte baisser.

Cependant, cette réforme s'est aussi soldée par une augmentation importante du tarif annuel pour un grand nombre de retraités.

Entendons-nous bien, quand on parle de retraités, nous ne parlons pas de privilégiés aux revenus mirobolants, mais bien de retraités aux revenus...

Si Danielle SIMONNET le permet, je peux continuer sans avoir un brouhaha dans les oreilles.

Je te prie de m'excuser, Danielle !

Les revenus modestes, pour vivre dans une ville qui, comme Paris, est tiraillée par la croissance ahurissante des prix immobiliers et du coût de la vie dans sa globalité.

Dans ce contexte particulier, alors que Paris offre déjà un cadre bien contraint pour les personnes âgées aux petits revenus, la perte de l'avantage constitué par la carte Navigo Améthyste Emeraude pourrait avoir d'importantes répercussions.

D'abord, sur la situation d'isolement des personnes âgées dont certaines vont renoncer, pour ce motif, à la majeure partie de leurs déplacements.

Ensuite, sur la nécessité d'encourager au report modal des voyageurs vers les transports en commun.

A l'heure où nous tentons de réduire la place de la voiture en ville, avouons que la hausse des tarifs de la carte Navigo Améthyste Emeraude fait mauvaise figure.

Voilà la raison pour laquelle le groupe Communiste - Front de Gauche demande la remise à plat de ce dispositif, ainsi que le lancement d'une concertation avec les organisations et associations représentatives des Parisiens retraités.

Je vous remercie de votre attention.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre à tous, Dominique VERSINI a 5 minutes et je suis sûr qu'elle va y arriver.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Je vais essayer, Monsieur le Maire !

C'est un sujet important.

Nous examinons, à l'occasion de ce Conseil, mes chers collègues, un nouveau projet de délibération portant sur le forfait Navigo Emeraude, prestation bien connue des aînés parisiens et pour laquelle une réforme a été votée lors du vote du budget 2015, en décembre dernier.

Tout d'abord, dans un premier temps, sur la demande émise dans le vœu de Danielle SIMONNET, de revenir sur la réforme de la participation financière, vous comprendrez que je vous réponde que cela n'est pas possible puisque le Conseil de Paris, qui a voté en décembre 2014 une réforme de ce pass Navigo, ne va pas aujourd'hui, au mois de mai, défaire ce qu'il a fait au mois de décembre.

Nous avons quand même beaucoup débattu à l'époque de l'évolution de la grille tarifaire et nous avons ajusté le barème en fonction des remarques de chacun. Ce travail s'est fait d'ailleurs en associant les élus de tous les groupes et cette réforme vient d'entrer en vigueur. C'est pourquoi il n'est pas possible, en tout cas, là, dans l'immédiat, sur cette demande que vous faites, de répondre à votre souhait.

Je voudrais quand même rappeler quelques éléments au sujet de cette réforme.

Aucun des bénéficiaires du forfait Navigo Emeraude n'a été exclu de cette aide par la réforme, c'est-à-dire que l'ensemble de ceux-ci ont continué à profiter, à bénéficier d'une réduction importante des tarifs, et nous avons sauvegardé la gratuité pour ceux qui en ont le plus besoin, ceux pour qui l'achat d'un ticket est une véritable barrière.

De plus, les usagers qui ne sont pas imposables voient leur contribution annuelle diminuer et passer de 40 euros à 30 euros. La participation financière la plus élevée demandée aux bénéficiaires des forfaits Navigo 1 et 2, qui est de 32 euros, concerne ceux dont le revenu mensuel est supérieur à 2.200 euros et reste quand même très en deçà de l'abonnement grand public qui est de 700 euros, soit 60 euros par mois.

Je voudrais quand même rappeler, parce que c'est important de le dire, que Paris reste néanmoins exemplaire en matière d'aide au transport des personnes âgées et handicapés. Il faut rappeler quand même que la plupart des autres Départements de la petite couronne réservent leur soutien aux seules personnes non imposables et qu'ainsi, le régime d'aide instauré à Paris, même effectivement modifié en fonction des revenus des uns et des autres, est de loin le plus favorable.

Enfin, concernant le vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche, pour les raisons exposées précédemment, il ne me semble pas cohérent d'évoquer une remise à plat de la grille de tarification. Cependant, il est évident que, après en avoir discuté, nous avons pu convenir de notre intérêt commun qui est le souci de l'usager, notamment le souci de sa bonne compréhension de l'action de la collectivité publique, ainsi que de son écoute.

C'est pourquoi je vous propose, dans le dispositif tel qu'il est amendé, d'amender et d'ajouter la proposition suivante - je cite - : "que la Ville de Paris et le Centre d'action sociale de la Ville de Paris maintiennent les efforts déjà déployés en matière d'information du public et soient attentifs aux situations individuelles".

Dans le même sens, nous sommes évidemment favorables à la demande que soient reçues les organisations syndicales ou représentatives qui le souhaiteraient.

Nous pensons aussi qu'un bilan de la réforme pourra être utilement réalisé un an après son entrée en vigueur.

C'est donc le sens des amendements que nous vous proposons.

Ainsi, concernant les vœux, j'émet un avis défavorable au vœu de Danielle SIMONNET, un avis favorable au vœu du groupe Communiste - Front de Gauche, sous réserve des amendements proposés.

Pour revenir au projet de délibération qui nous occupe aujourd'hui, en fait, il s'agit, pour la Ville, de bénéficier des effets d'une décision du S.T.I.F. qui souhaite faire un geste fort en direction des anciens combattants, en remboursant les collectivités d'une partie des frais engagés pour favoriser l'acquisition par les anciens combattants, veufs et veuves de guerre des forfaits Navigo Emeraude Améthyste zone 1-5, dans le cas où la participation financière demandée sera inférieure de 25 euros.

Afin de bénéficier de l'aide du S.T.I.F. dans les conditions optimales, il vous est proposé d'offrir à ce public des forfaits Navigo en zones 1 et 5, sans aucune participation financière.

Nous avons souhaité étendre également le bénéfice de cette réforme aux veufs et veuves d'anciens combattants. Ceci est une question de choix politique et cela symbolise la reconnaissance de la collectivité à ceux qui ont risqué leur vie pour elle et surtout pour la défense de nos valeurs et de nos libertés.

Je vous engage donc à voter ce projet de délibération.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Nous avons une explication de vote sur les deux vœux, il me semble, de Mme CEYRAC.

Mme Sylvie CEYRAC. - Monsieur le Maire, que dire également du fait que vous ayez aveuglément sans doute voté contre notre vœu en novembre, qui alertait déjà des conséquences de la réforme qui n'était alors qu'envisagée par la Mairie.

Nous voterons pour le vœu de Danielle SIMONNET et contre le vœu du groupe Communiste et des élus du Front de Gauche.

Ce dernier a, en effet, été amputé de sa demande la plus intéressante à nos yeux, à savoir la remise à plat de la grille de tarification du "pass" Navigo Améthyste Emeraude.

Il faut bien reconnaître que nous avons été plus que surpris qu'un groupe de la Majorité municipale dépose un tel vœu constatant que la réforme, qu'ils avaient pourtant votée en décembre, avait pour conséquence - je cite - "d'augmenter les tarifs de manière importante pour les bénéficiaires aux revenus relativement moins modestes". Nous étions presque heureux que vous nous retrouviez enfin.

Mieux vaut tard que jamais !

Vous qui aviez refusé de voter notre vœu en novembre, quand mon groupe alertait déjà des conséquences d'une réforme qui n'était alors qu'envisagée par la Mairie.

Finalement, la remise à plat se transforme en une attention particulière pour les situations individuelles. Pour nous, c'est peut-être un premier pas, mais ce n'est pas suffisant.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Donc, le vœu n° 106 est-il maintenu ? Enfin, acceptez-vous l'amendement du vœu n° 106 ?

M. Hervé BÉGUÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Compte tenu de ce que l'on a entendu là, le souci des usagers, etc. C'est un débat qui est lancé, qu'il faudra continuer à mener. On continuera à le mener ensemble.

Donc, on accepte les amendements proposés.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 106 ainsi amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2015, V. 215).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 107, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est repoussé.

Et enfin, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération CAS 3.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, CAS 3).

2015 DASES 137 G - Participation à "Emmaüs Coup de Main" (113.773 euros) et à "Hors la Rue" (65.000 euros), pour leurs interventions auprès de familles sans domicile fixe ou de mineurs isolés installés sur la voie publique.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération DASES 137 G porte participation à "Emmaüs Coup de Main" à hauteur de 113.000 et quelques euros et à "Hors la Rue" à hauteur de 65.000 euros pour leurs interventions auprès de familles sans domicile fixe ou de mineurs isolés, installés sur la voie publique.

La parole est à Fatoumata KONÉ, pour cinq minutes maximum.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues, le groupe Ecologiste de Paris se réjouit de ce projet de délibération qui propose de subventionner deux associations pour leurs interventions auprès de familles sans domicile fixe ou de mineurs isolés installés sur la voie publique.

"Emmaüs Coup de Main" accompagne les personnes en grande précarité dans la réinsertion. Elle met en place de nombreuses actions afin d'aller à la rencontre des personnes à la rue, de les accompagner et de permettre un retour à l'emploi, à travers une maraude spécialisée d'intervention sociale, en direction du public Roms à la rue et dans les bidonvilles, des solutions d'hébergement et d'accompagnement des familles issues des bidonvilles et de la rue, des chantiers d'insertion spécialisés dans la recyclerie avec des postes attribués pour partie aux biffins, un projet d'insertion qui, en parallèle, s'inscrit dans une démarche de développement durable, par sa dimension environnementale avec la sensibilisation des habitants à la réduction des déchets que nous saluons.

Mineurs isolés, en situation d'errance, qui dorment dans la rue, en foyer, en hôtel ou dans des bidonvilles. Certains doivent voler, mendier et même se prostituer pour survivre ou satisfaire aux exigences d'un réseau ou de leur famille.

L'association "Hors la Rue" repère ces jeunes, va à leur rencontre et crée un lien de confiance jusqu'à ce qu'ils fréquentent volontairement leur centre de jour, pour suivre des cours de français, d'éducation à la santé, prendre un repas chaud, participer à des activités sportives et culturelles et bénéficier d'un soutien administratif et psychologique.

Ces enfants livrés à eux-mêmes manquent de repères dans le temps et l'espace. Le travail de l'association consiste donc à faire le lien entre ces mineurs et les dispositifs de protection de l'enfance.

Ils ont besoin de soutien et d'accompagnement spécifique, et des structures spécialisées sont donc nécessaires pour les accueillir.

Il semble toutefois que cette association rencontre régulièrement des difficultés à trouver des lieux adéquats pour héberger et accompagner ces jeunes.

Cela m'amène à revenir sur un sujet qui vient d'être abordé à ce Conseil, il s'agit de l'annonce de la fermeture du centre éducatif de formation professionnelle de Pontourny.

Ce centre propose des formations qualifiantes de BEP vente, CAP vente, agents de restauration petite enfance, des préparations au concours d'auxiliaires de puériculture et d'aides-soignants qui orientent tous vers des secteurs très porteurs en matière d'emploi.

Il affiche, en plus de très bons taux de réussite aux examens, de l'ordre de 80 %, et cet établissement est agréé.

Par ailleurs, très souvent cité comme exemple par les associations de terrain, il semble correspondre au type de structures nécessaires pour les jeunes comme ceux qu'accompagne l'association "Hors la Rue".

Ainsi la décision de fermeture de ce centre, qui répond à des besoins réels de protection, d'éducation, de formation et d'intégration - alors même que nous avons annoncé la mise en place du nouveau dispositif de prise en charge des M.I.E. par un vote du Conseil de Paris le mois dernier - nous oblige à nous interroger sur les réels motifs de cette fermeture.

L'efficacité du nouveau plan M.I.E. repose sur la mise en place de mesures cohérentes, qui auront pour seul objectif d'améliorer l'accueil et la prise en charge des jeunes isolés étrangers, pour cela, l'investissement de la Ville doit être à la hauteur de son ambition de changer d'approche.

Merci.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Dominique VERSINI, pour vous répondre.

Mme Dominique VERSINI. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Conseillère de Paris, je vous remercie de votre intervention qui concerne deux associations de grande qualité, pour lesquelles je suis heureuse de présenter ces projets de délibération.

Il s'agit d'associations dont le cœur de métier - je dirai - est basé sur le fait d'aller vers des publics qui ne viendraient pas d'eux-mêmes vers un certain nombre de lieux d'insertion.

Effectivement, "Emmaüs Coup de Main" est une association qui joue un rôle extrêmement important avec son équipe de maraude, maraude qui travaille en lien avec nos propres équipes de maraude, notamment l'équipe de l'UASA de la Ville en lien avec les espaces de solidarité insertion.

Et donc, une équipe qui notamment fait un travail extrêmement important en direction des familles en situation de rue, et qui a la caractéristique de pouvoir les accompagner jusqu'à l'insertion dans les chantiers d'insertion d'"Emmaüs solidarité", "Emmaüs Coup de main".

Une association de grande qualité.

Il me semble important de financer cette action de maraude, d'autant que l'Etat ne la finance pas et que, sur le territoire parisien, elle est absolument essentielle.

En ce qui concerne "Hors la Rue". "Hors la Rue" est une association qui est très connue, qui est bien connue, notamment par son intervention, déjà il y a plus de vingt ans, sur le territoire parisien avec ses équipes mobiles en direction des enfants en situation de rue.

C'est une association qui a beaucoup évolué, néanmoins, dont le cœur de métier est d'aller vers des jeunes migrants en situation de rue, de les accueillir dans un lieu d'accueil de jour, de travailler en lien avec l'aide sociale à l'enfance, avec la protection judiciaire de la jeunesse. Il n'est pas un lieu, ou une personnalité avec laquelle je parle, Président du Tribunal pour enfants, Parquet mineurs, qui ne travaille pas en lien avec "Hors la Rue".

Voilà pourquoi cette association me paraît mériter vraiment le soutien que la Ville lui apporte.

Je profiterai de ces quelques minutes qu'il me reste - pour une fois que j'arrive à tenir dans mon temps et que le président ne me fait pas du coup les gros yeux - pour simplement vous dire quelques mots sur le lien que vous avez fait avec le centre de Pontourny, pour lequel une décision a été prise, de fermeture, mais qui n'a pas de lien avec - comme l'a bien expliqué Nawel OUMER - le plan des mineurs étrangers isolés et qui n'enlève rien, bien au contraire, aux mineurs isolés étrangers.

Il s'agit d'une décision qui a été prise dans le cadre d'une réflexion sur le plan de la stratégie de protection de l'enfance, donc depuis des années, nous essayons de rapprocher sur Paris les enfants de leur famille.

Cela n'a rien à voir avec les mineurs étrangers isolés puisque, vous le savez, le plan qui est d'ailleurs à disposition à l'entrée développe de nombreuses décisions qui ont été prises ensemble, et votées lors du dernier Conseil, avec différents appels à projets qui sont en cours et qui permettront que tous les mineurs isolés étrangers, présents sur le territoire de Paris, et reconnus mineurs, soient pris en charge dans les meilleures conditions et dans le cadre de toutes les recommandations qui ont été faites par le défenseur des droits.

Et donc, je voudrais dire que pour le centre de Pontourny, un dispositif extrêmement important sur lequel travaille le directeur de la DASES est en cours, notamment afin que les 46 agents qui y travaillent aient tous une solution adaptée dans la proximité de leur domicile.

Je crois que c'était important de le dire.

J'ai reçu hier les syndicats, et le Maire également, de la commune sur lequel est ce centre, et je peux vous assurer de notre détermination à Nawel OUMER et à moi-même, ainsi que celle du directeur de la DASES, de faire en sorte que les choses se passent dans les meilleures conditions possibles et nous aurons l'occasion d'en reparler.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci, Dominique VERSINI.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 137 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DASES 137 G).

2015 DASES 205 G - Participations (2.993.900 euros) et conventions avec les associations "France Terre d'Asile" et "Aurore", dans le cadre de la mise en œuvre de six dispositifs dédiés aux mineurs isolés étrangers.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Dernier projet de délibération à notre ordre du jour, il y aura ensuite quelques vœux, le projet de délibération DASES 205 G, participations et conventions avec les associations "France Terre d'Asile" et "Aurore", dans le cadre de la mise en œuvre de six dispositifs dédiés aux mineurs isolés étrangers.

Je vais donner la parole successivement à Fatoumata KONÉ, Jérôme GLEIZES et Danielle SIMONNET.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues, il nous est aujourd'hui proposé d'attribuer une subvention de 2.993.900 euros aux associations "France Terre d'Asile" et "Aurore" pour le fonctionnement de six dispositifs dédiés aux mineurs isolés étrangers.

Je souhaite profiter de ce projet de délibération pour aborder trois points fondamentaux concernant l'accueil des mineurs isolés étrangers :

- la mise en place du nouveau dispositif de leur accueil,
- l'évaluation des jeunes,
- et, enfin, leur formation.

L'accueil et la prise en charge des jeunes isolés étrangers doivent être réformés. Notre dispositif n'étant pas conforme à la convention des droits de l'homme, c'est un fait, un constat sur lequel nous nous sommes accordés depuis déjà plusieurs mois. Ainsi, après un travail effectué par Mme VERSINI et ses équipes dans une démarche de concertation à laquelle nous avons pris part, un nouveau dispositif M.I.E. intégrant des mesures en faveur des jeunes majeurs scolarisés pour qui la Ville se doit d'agir aux côtés de l'Etat, a été présenté et adopté le mois dernier au Conseil de Paris.

Je suis, par ailleurs, déjà intervenue à ce Conseil pour mon groupe en novembre 2014, afin de faire part de notre inquiétude concernant l'accueil des mineurs isolés étrangers au niveau de la P.A.O.M.I.E., plateforme d'accueil et d'orientation confiée à l'association "France Terre d'Asile".

Certains jeunes attendaient plusieurs mois pour obtenir les résultats de leur évaluation. Depuis, des premiers changements ont été opérés pour améliorer la situation. Les équipes de la P.A.O.M.I.E. ont été renforcées par du personnel de la DASES pour réduire les temps d'attente. Ainsi, l'évaluation des jeunes est désormais réalisée en quelques jours et la DASES communique, à la place de la P.A.O.M.I.E., les résultats des évaluations aux jeunes.

Il me semble nécessaire de repréciser que le S.E.M.N.A., secteur éducatif des mineurs non accompagnés, qui joue un rôle prépondérant dans la décision de prise en charge des jeunes, se doit d'être exemplaire dans les méthodes de travail qu'il applique. Il s'agit d'un enjeu majeur pour la crédibilité des évaluations dispensées par notre Département.

Ce projet de délibération nous propose également de subventionner l'association "Aurore" à hauteur de 650.000 euros pour son dispositif d'accompagnement administratif et social et d'insertion professionnelle des mineurs isolés étrangers, intitulé "PANGEA".

L'exposé des motifs fait état, pour l'année 2014, de 117 jeunes ayant bénéficié d'un accompagnement dans le cadre de ce dispositif, 102 jeunes ayant fait l'objet d'un accompagnement individualisé.

Nous souhaitons connaître le bilan de ce dispositif. Les formations dispensées à ces jeunes sont-elles diplômantes, professionnalisantes ? Sont-elle agréées ? Des détails cruciaux pour l'étape de régularisation administrative. Quel est le bilan de chacun des jeunes ayant été accompagné par ce dispositif ? Combien ont-ils trouvé un emploi ? Combien ont-ils été régularisés ? Toutes ces questions nécessitent des réponses complètes pour évaluer la qualité et l'efficacité de ce dispositif.

A ce titre, nous avons été informés de la non-reconduction de la subvention de la Ville à la Croix-Rouge française pour son service d'accueil de jour pour les mineurs isolés étrangers, la S.A.J.M.I. Ce service avait été ouvert par la Ville en 2011 pour répondre à l'augmentation du nombre de mineurs isolés étrangers à Paris et, ainsi, renforcer le dispositif existant. Il devrait donc fermer ses portes en octobre prochain.

Nous souhaitons connaître la raison de cette décision qui arrive avant même la mise en place du nouveau dispositif. Ce calendrier nous semble, encore une fois, mal choisi.

Je tiens à rappeler que l'accès consolidé à une scolarité et à des formations qualifiantes et les tests de niveau systématisés avec l'Education nationale, sont partie prenante du nouveau plan M.I.E., car ils sont la condition à la

plus grande autonomie des jeunes, à leur accès à un réel avenir sur notre territoire et déterminante dans la régularisation en Préfecture.

Compte tenu de tous ces éléments, il serait donc préférable d'établir un état des lieux de tous les centres éducatifs et de formation professionnelle du département, afin de s'assurer qu'ils répondent aux besoins de professionnalisation et d'accès à l'autonomie que requièrent ces jeunes avant même de décider de leur fermeture.

Je souhaite maintenant revenir sur le nouveau plan d'accueil des mineurs étrangers isolés. En effet, dans le cadre de la mise en place de ce plan, la Ville va lancer des appels à projets pour la gestion des dispositifs M.I.E. Gardons en tête que nous devons être attentifs à ce que les financements, et surtout les compétences des projets, soient bien calibrés pour que l'ensemble de nos objectifs soient atteints, garantie de la solidité du nouveau plan M.I.E.

Ainsi, le groupe Ecologiste de Paris votera ce projet de délibération, conscient que l'accueil des jeunes ne doit pas être interrompu et que la P.A.O.M.I.E. doit donc continuer à fonctionner avec les mêmes acteurs, en attendant la mise en place du nouveau dispositif prévu au quatrième trimestre de cette année.

Mais je souhaite tout de même rappeler que nous resterons vigilants durant toutes les étapes d'opérationnalité de ce nouveau dispositif afin que celui-ci soit à la hauteur de l'accueil, de l'accompagnement et de la protection qu'une métropole de rang mondial comme Paris se doit de réserver aux jeunes isolés étrangers.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Pour compléter l'intervention de ma collègue Fatoumata KONÉ, je voudrais revenir sur l'intervention que j'avais déjà faite en novembre 2014, sur la santé florissante de l'association "France Terre d'Asile". Même si, cette fois-ci, nous n'avons pas tous les documents comptables, dont le bilan, nous avons tout de même quelques éléments qui méritent réflexion.

Cette association a un excédent d'exploitation ce qui, d'un côté privé, s'appelle un "bénéfice" - mais normalement il n'y a pas de bénéfice dans le monde associatif - de plus de 2 millions. Là, nous n'avons pas le bilan. Mais la dernière fois que nous avons eu le bilan, on était à plus de 12 millions d'euros de disponibilité.

L'idée n'est pas de réduire les subventions, mais de savoir pourquoi, à chaque exercice, il y a un tel écart entre l'argent que l'on alloue et les dépenses de cet organisme. Je voudrais citer un exemple anecdotique, mais qui nous a quand même beaucoup bouleversés au mois de décembre. C'est lorsque l'association citée, "France Terre d'Asile", n'avait pas les moyens pour acheter des tickets de métro pour accompagner des mineurs et qu'ils étaient obligés de frauder pour aller sur les gymnases que la Ville de Paris avait ouvert.

Voilà ce type d'aberration qui est tout de même assez étonnante, alors que nous voyons qu'il n'y a aucun problème d'argent pour cette association.

L'autre élément aussi en termes de rationalisation : pourquoi donc, au lieu de payer des loyers, une association qui dispose d'autant de disponibilités n'achète-t-elle pas un immeuble, ce qui serait peut-être beaucoup plus facile à gérer, plutôt que de verser chaque année des loyers à cette association ?

Il y a quand même des choses assez mystérieuses, sachant que l'autre association - ici "Aurore" - on voit que sa situation passée a été assez difficile puisque là, on a le bilan, donc on voit qu'il y a 4 millions de dettes passées à éponger. On voit que cette association, c'est normal qu'elle puisse régénérer son activité, ce qui n'est pas du tout le cas de "France Terre d'Asile".

Il serait intéressant quand même que toutes les associations qui travaillent sur le domaine social, dont on sait que beaucoup ont des difficultés de fonctionnement, soient mises sur le même pied d'égalité de façon qu'il n'y ait pas d'inégalité et que le soutien aux mineurs isolés, entre autres, se fasse de manière juste et équitable.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Quand on lit ce projet de délibération, c'est vraiment "tout va très bien, madame la marquise". Franchement, nickel !

On accueille des mineurs isolés étrangers et, d'ailleurs, à Noël, pendant les vacances d'hiver, tout se passait très bien. Ce n'est pas très honnête, je trouve, comme rédaction.

On a déjà débattu sur ce sujet. La Ville a été épinglée très durement par le défenseur des droits et je ne nie pas les efforts faits par l'Exécutif, notamment par Mme VERSINI, pour justement remobiliser l'ensemble des acteurs, l'ensemble des services, démultiplier les réunions pour assurer les obligations du Département.

Je ne nie pas tout ce travail, mais regardons les choses en face. Tout ne va pas très bien. Non. D'ailleurs le Département est en totale illégalité vis-à-vis de nombreux jeunes. Cela s'est très mal passé cet hiver. Non, les mineurs isolés étrangers ne sont pas tous très bien pris en charge à Paris.

Alors reprenons un peu quelques éléments de ce projet de délibération. Sur la P.A.O.M.I.E., il est écrit que tous les jeunes en attente d'évaluation par la P.A.O.M.I.E. sont pris en charge systématiquement depuis décembre 2014. C'est faux. On est plusieurs élus à être allés devant la P.A.O.M.I.E., des soirs et des soirs, on s'est même relayé pour assurer cette présence quand il y avait une mobilisation forte pour comprendre aussi concrètement sur le terrain comment cela se passait. On a tous rencontré des jeunes mineurs qui n'étaient pas pris en charge et cela faisait, pour certains que quelques jours, d'autres des semaines, d'autres des mois, qu'ils n'étaient pas pris en charge.

Donc c'est faux. Beaucoup de problèmes.

Reprenons la question du dispositif hivernal d'urgence. Pourquoi a-t-il été mis en place ? Pourquoi y a-t-il eu des gymnases qui ont finalement ouvert ? C'est parce qu'il y a eu une mobilisation. Rappelons ce qu'il s'est passé : vous aviez à la fois une mobilisation, notamment dans les lycées, dans un certain nombre de lycées, d'ailleurs lycées professionnels avec des enseignants qui étaient scandalisés de tout à coup prendre conscience qu'ils avaient parmi leurs lycéens des jeunes qui dormaient à la rue, qui étaient en danger. En danger pour leur santé, en danger pour leur sécurité ! Et qui ont même, pour certains, occupé leurs locaux pour protéger leurs jeunes. On avait déjà quelques mois auparavant la FIDL qui avait pris sur elle de faire dormir et héberger des jeunes dans leurs locaux, alors que ce n'est pas le rôle d'un syndicat lycéen. Mais quel courage ils ont eu parce qu'ils ont permis de rendre public ce problème et on les en remercie.

Il y a une mobilisation unitaire avec le réseau Education sans frontière, des associations comme La ligue des droits de l'homme et on était plusieurs élus politiques, notamment du groupe Communiste - Front de Gauche, du groupe Ecologiste de Paris et moi-même à soutenir ces mobilisations-là. Et vous aviez aussi des mobilisations des collectifs unitaires devant la P.A.O.M.I.E. pour alerter.

C'est toutes ces pressions qui ont fait qu'on a arraché, que cette mobilisation a arraché l'ouverture des gymnases. Et qu'apprend-on sur cette ouverture des gymnases ? Que tous les jeunes avaient un ticket de métro. C'est faux, cela a été dit précédemment par mon collègue Jérôme GLEIZES. On en a croisé plein et ils n'avaient pas de ticket de métro et il fallait qu'ils fraudent dans le métro pour se rendre dans le gymnase.

C'est faux, les jeunes n'avaient pas accès à un repas. Des associations ont pris sur elle pour justement organiser l'alimentation, faire en sorte qu'ils aient au moins un repas chaud, et je pense notamment au "Samu du particulier" et à "Droit au logement" qui se sont impliqués dans ces solidarités et cette urgence humanitaire qui se présentait à nous durant cette période hivernale.

Concernant le dispositif "PANGEA" géré par "Aurore" sur l'accueil de jour, je reprends aussi ce qu'a pu dire notre collègue : pourquoi nous n'avons pas accès à une véritable évaluation, un véritable comparatif sur les résultats ? C'est assez étonnant au moment où on poursuit ces structures, on apprend, et on en a parlé tout à l'heure, que des équipements qui eux fonctionnent bien, qui ont un très bon bilan comme Pontourny, avec une qualification, une insertion sociale et des régularisations à la clé, ce sont ces structures qui marchent et on les ferme.

Globalement sur ces projets de délibération, on sait qu'on est dans une phase transitoire avant la mise en place du Plan de 15 mesures, mais il y a toujours une constante : c'est le recours aux appels à projets.

Alors je ne dis pas que tout doit être forcément en régie publique, mais enfin quand même, c'est tout de même ambigu de considérer que le travail social et la prise en charge des plus fragiles doit forcément se faire par appels à projets auprès de structures associatives.

Je pense qu'on a des travailleurs sociaux qui sont tout à fait compétents pour effectuer ce travail. Surtout, je sais que bien souvent, quand on passe par les associations, on a aussi une pression au niveau des moyens qui sont alloués et qui se déclinent aussi par des conditions de précarité.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Vous avez épuisé votre temps de parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Vraiment, mes chers collègues, je m'abstiendrai sur ce projet de délibération, parce que je trouve qu'il n'est pas honnête dans la description de ce qui s'est passé cet hiver.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mm Dominique VERSINI pour vous répondre à tous, pour 5 minutes.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, écoutez, il y a deux choses dans ce qui a été dit par les uns et les autres.

Il y a d'abord ce projet de délibération qui est un projet de délibération qui vise à payer des prestations dont nous avons demandé la réalisation à un certain nombre d'associations.

Une deuxième chose est votre appréciation, notre appréciation, je dirais de la gestion des dispositifs.

Il y a presque une troisième chose encore, c'est un rappel de la situation de cette saison hivernale et des différents regards et différents souvenirs qu'on en a les uns et les autres, car moi-même j'ai vraiment le souvenir d'avoir été, jour après jour et nuit après nuit sur le dispositif pour veiller justement à ce qu'il se déroule dans les meilleures conditions. Mais je sais que de ce point de vue, vous m'en faites grâce.

Effectivement nous avons voté un Plan mineurs isolés étrangers, en conformité avec les recommandations du défenseur des droits. D'ailleurs, avec Anne HIDALGO, il y a une quinzaine de jours, nous avons reçu le Défenseur des droits, Jacques TOUBON, qui a reconnu que l'ensemble de ses recommandations étaient mises en application dans le plan que nous avons co-construit ensemble, pour la plupart d'entre vous, et qui correspond à ce que nous attendons de la prise en charge et de l'accueil des mineurs isolés étrangers.

Il y a une deuxième chose que je voudrais dire, c'est que nous sommes aujourd'hui dans une phase de transition. Ce que nous avons fait, c'est analyser le dispositif en place et renforcer ses points faibles. Cela a été fait. Je parle bien de période de transition.

La P.A.O.M.I.E. fonctionne dans de très bonnes conditions : les jeunes sont accueillis, tous sont pris en charge et sont hébergés à partir du moment où ils se présentent pour s'inscrire à la P.A.O.M.I.E. Il y a un renfort avec les équipes de la DASES pour soutenir la P.A.O.M.I.E. lorsqu'il y a un afflux plus important de jeunes qui se présentent et toutes les recommandations.

Le S.E.M.N.A., et je tiens à le dire, travaille dans des conditions de professionnalisme et qualitatives qui leur sont données et qui vont totalement dans le sens du Plan M.I.E. La P.A.O.M.I.E. et le S.E.M.N.A. travaillent ensemble et les évaluations qui sont faites sont reconnues comme étant de bonne qualité.

Nous sommes actuellement dans la phase intermédiaire, c'est-à-dire que nous sommes en train de lancer des appels à projets. C'est comme cela, nous lançons des appels à projets et vous pouvez compter sur moi pour que chaque cahier des charges d'appels à projets soit regardé ligne par ligne, afin que cela corresponde parfaitement au Plan des mineurs isolés étrangers, sur lequel je rappelle que nous nous sommes engagés à faire une évaluation annuelle tous ensemble, y compris avec les associations et même avec certains représentants des jeunes.

Nous sommes dans la phase intermédiaire. Plusieurs appels à projets ont été lancés. Nawel OUMER a présidé plusieurs commissions d'appels à projets et j'estime que, d'ici le mois de novembre, l'ensemble du dispositif nouveau sera déployé.

C'est pourquoi le projet de délibération d'aujourd'hui n'a comme but que de payer des prestations sur lesquelles on peut avoir des appréciations diverses et variées, selon vous, mais en attendant à payer des prestations qui ont été réalisées et sur lesquelles nous nous étions engagés. Nous avons voté cette délibération et nous payons les "prestations" que nous devons aux partenaires.

Sur "France Terre d'Asile" qui gère plusieurs dispositifs, évidemment, Monsieur GLEIZES, vous conviendrez qu'il ne m'appartient pas de commenter les commentaires que vous faites sur leur santé financière. Moi, je regarde les prestations qui ont été votées et demandées l'année précédente, d'ailleurs avant cette mandature, et ensuite le résultat de ce qui a été fait.

Ensuite, sur l'association "Aurore" pour le dispositif "PANGEA", je propose d'en faire un bilan lors de la prochaine 4e Commission pour dire combien de jeunes, quels diplômes, etc. Je crois que c'est important. L'association "Aurore", qui est aussi une association de grande qualité.

C'est vrai, mais je comprends qu'il y ait autant de débat, d'abord parce que c'est important, c'est la question des mineurs isolés, on s'est engagé et on va le faire. Le dispositif "mineurs isolés étrangers", qui s'est vraiment bien rétabli, va fonctionner vraiment sur la lignée du Défenseur des droits. Anne HIDALGO s'y est engagée, je m'y suis engagée et nous le ferons.

Il est vrai que c'est un budget important, de près de 3 millions, qu'on demande au vote. Je le comprends. C'est aussi la preuve que l'engagement de Paris est fort pour se doter des moyens à la hauteur des besoins.

Mais en tout cas, comptez sur nous pour que tout soit fait de la manière la plus qualitative parce que je partage parfaitement vos attentes sur ces sujets.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 205 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DASES 205 G).

Vœu déposé par le groupe SOCA relatif au campement sous le métro aérien de la Chapelle.

Vœu déposé par le groupe SOCA relatif au campement du boulevard de la Chapelle.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif au campement situé place de la Chapelle.

Vœu déposé par le GEP relatif à l'urgence humanitaire d'héberger les exilés installés boulevard de la Chapelle.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Les vœux n^{os} 108, 109, 110, 111 et 111 bis ont trait au campement du boulevard de la Chapelle.

Je vais donner la parole pour 2 minutes chacun, à Claudine BOUYGUES, Christian HONORÉ et Jacques BOUTAULT.

Mme Claudine BOUYGUES a la parole.

Mme Claudine BOUYGUES. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, depuis, comme vous le savez parce que soit par proximité soit par presse interposée on en parle beaucoup, depuis plusieurs mois il y a un campement sauvage qui s'est installé sous le métro aérien de la Chapelle.

Il est composé de femmes et d'hommes, voire d'enfants maintenant qui sont potentiellement des candidats à un statut de réfugiés dans la mesure où ils viennent tous essentiellement de la Corne de l'Afrique. Il est donc urgent de faire en sorte qu'ils puissent être orientés vers les procédures de droit commun du droit d'asile.

Les riverains, évidemment, nous demandent à la fois simplement d'accompagner au plan notamment des maraudes et Emmaüs est très présent sur ce campement. La Ville de Paris a mis en place un dispositif de nettoyage et de sanitaires pour remédier aux problèmes d'hygiène. Mais, en fait, vu l'accumulation d'abord du temps et puis du nombre de personnes, nous ne pouvons pas accepter que ces gens vivent dans des conditions indignes.

Le Conseil du 18^e arrondissement dans sa majorité et le 10^e arrondissement demandent que soient prises, dans les plus brefs délais, toutes les mesures, en priorité pour l'hébergement de tous les occupants, qu'ils relèvent du droit d'asile ou non, et pour rendre possible dans les tout prochains jours, en tout état de cause de façon très urgente, l'évacuation du site du boulevard de la Chapelle, dans des conditions dignes, bien évidemment.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

M. Christian HONORÉ, pour 2 minutes.

M. Christian HONORÉ. - Monsieur le Maire, je vais parler du même sujet. Je vais rappeler quand même qu'il a fallu attendre la mobilisation des riverains, notre intervention avec Pierre-Yves BOURNASEL au Conseil du 18^e arrondissement et celle de Déborah PAWLIK dans le 10^e arrondissement, pour qu'enfin on entende parler d'une action et qu'on entende parler d'une intervention à ce Conseil de Paris.

Les réfugiés place de la Chapelle sont des victimes. Ils sont les survivants d'un drame effroyable. Ils fuient la misère et la violence de leur pays. Nous devons agir avec humanité et leur porter secours.

Quant aux riverains, mes chers collègues, quant aux riverains, ils souhaitent vivre dans la sécurité et la tranquillité. Or ce camp attire tous les prédateurs qui viennent exploiter la détresse des réfugiés et qui viennent y semer le trouble. L'Etat et la Ville ont leur part de responsabilité. Ils ont le devoir d'agir chacun à son niveau pour que soit mis fin à cette situation inacceptable.

Nous demandons la mobilisation de tous les acteurs, agir avec humanité pour les réfugiés, punir avec sévérité les passeurs, redonner aux riverains la tranquillité et la sécurité qu'ils attendent légitimement et auxquelles ils ont droit.

Il s'agit, mes chers collègues, d'un quartier qui ne fait pas partie des plus privilégiés. Il s'agit de ne pas ajouter des difficultés aux difficultés. Nous vous demandons d'agir, d'agir vite et avec efficacité.

Cette situation n'a que trop duré.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

M. Jacques BOUTAULT a la parole.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2^e arrondissement. - Monsieur le Maire, les personnes qui ont trouvé refuge sur le boulevard de la Chapelle sont des personnes d'abord et avant tout victimes de la guerre et des persécutions.

Après un long périple qui les a vus traverser la Méditerranée, certaines d'elles périrent en mer, comme on l'a vu récemment. Ces personnes, après avoir traversé une partie de l'Europe, se retrouvent dans ce campement de misère en plein cœur de Paris.

Vous savez, la France s'est engagée dans des conflits internationaux et elle n'est pas complètement isolée du reste du monde ni étrangère à ce qui s'y passe. Et ce type de situation, lié au conflit que nous connaissons en Irak et en Syrie, en Erythrée, en Afrique, au Soudan, au Mali sont des conflits qui, malheureusement, vont perdurer et générer au fil du temps des exils, des personnes qui chercheront refuge et qui seront attirées par la patrie des droits de l'homme et Paris.

La dignité de notre ville est de permettre à ces personnes pour lesquelles, je le rappelle, le droit d'exil et de migration est un droit fondamental des droits de l'homme, ces personnes doivent être traitées dignement et pour cela notre Ville doit prendre sa part à cette misère et mettre en place des systèmes d'hébergement pérennes pour ces personnes, pour celles qui veulent rester sur notre sol. Il faut qu'on puisse étudier, avec les services de l'Etat, la mise en place du droit d'asile et, pour les autres, celles qui veulent émigrer vers l'Angleterre, leur permettre d'avoir une étape dans des situations d'hébergement qui soient dignes.

Rien ne peut justifier une évacuation sans qu'au préalable des conditions d'hébergement aient été mises en place. Le Préfet a indiqué hier qu'une situation d'épidémie, sans nous dire d'épidémie de quoi d'ailleurs, justifierait une évacuation imminente.

Cela n'est pas digne de notre pays. Ces personnes, en les évacuant, seraient encore plus mises dans la précarité et cela ne réglerait en rien le problème dans lequel elles sont.

C'est la raison pour laquelle le groupe Ecologiste a déposé le vœu que vous avez eu l'occasion de lire et que je ne rappelle pas puisque semble-t-il, mon temps de parole est écoulé.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Dominique VERSINI pour vous répondre, deux minutes.

Nous aurons ensuite une explication de vote du groupe Centre et Indépendants.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, effectivement, la situation qui s'est développée depuis plusieurs mois, boulevard de la Chapelle, est un sujet extrêmement préoccupant. Le mot est faible, des hommes, des femmes, venus de pays de la Corne de l'Afrique, pour la plupart relevant..., pour une grande partie d'entre eux en tout cas, de la demande d'asile, se retrouvent là dans nos rues.

La situation s'est beaucoup aggravée ces derniers temps, puisque pas loin de 400 personnes se trouvent sur ce site. Parmi eux plus récemment, des femmes avec des enfants, des femmes enceintes.

Cette situation n'est pas tolérable, mais dès le mois de décembre, Monsieur HONORÉ, la Ville de Paris s'était mise en situation d'apporter secours, puisque nous avons voté des délibérations afin qu'"Emmaüs solidarité" puisse intervenir auprès de ces personnes, favoriser les liens avec la santé, avec les "Espaces Solidarité insertion" que "France Terre d'Asile" puisse intervenir pour les potentiels demandeurs d'asile, également nos équipes de la Ville, de l'UASA, de la DPE, de la DPP, dont je tiens à saluer le dévouement, n'ont cessé de renforcer leur présence.

C'est vrai qu'aujourd'hui la situation n'est plus possible. Nous souhaitons, et la Maire, je le rappelle, était intervenue aussi en écrivant immédiatement au Ministre de l'Intérieur pour dire que cette situation n'était pas possible.

Ce que souhaite la Ville aujourd'hui, c'est que - et d'ailleurs aujourd'hui nous avons tous entendu la réponse du Préfet de police hier - ce que nous, nous souhaitons, et aujourd'hui tout un travail est fait toute la journée dans un gymnase parisien pour étudier, évaluer les demandes d'asile ou les souhaits de demandes d'asile, ou expliquer aux personnes qui souhaiteraient déposer l'asile, quelles en sont les conditions.

Ce que nous souhaitons, c'est qu'effectivement, les personnes ne restent plus dans ce lieu qui n'est pas digne et qu'elles puissent se voir proposer avant évacuation une place dans le dispositif national d'asile ou dans le dispositif d'urgence, car il n'est pas acceptable que des familles vivent dans de telles conditions.

Je me suis rendue il y a quelques jours sur le site, j'ai vu ces personnes, j'ai parlé avec ces femmes. C'est vrai que beaucoup ont comme projet d'aller plus loin, au-delà de la France. Néanmoins, notre devoir est de les aider et donc, nous souhaitons que cette situation puisse se régler dans les meilleures conditions pour ces personnes.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

J'ai donc une explication de vote de Maud GATEL, une explication de vote du groupe Communiste et puis, je demanderai aux Verts où ils en sont de leur vœu, ce qui leur permettra de reparler.

Mme Maud GATEL a la parole.

Mme Maud GATEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous voterons le vœu de l'Exécutif, car nous considérons qu'il faut mettre fin à une situation inacceptable qui n'a que trop duré en plein cœur de Paris.

A ce titre, nous regrettons que l'Etat ait laissé ces populations particulièrement fragilisées, dans une situation sanitaire déplorable, en proie à des réseaux cherchant à les exploiter, s'installer durablement boulevard de la Chapelle, et nous regrettons également que l'Etat ait laissé ce camp grossir jusqu'à arriver à la situation d'aujourd'hui.

Bien sûr, le douloureux sujet des migrations doit trouver des solutions au niveau européen à travers la lutte contre les réseaux et la nécessaire harmonisation des procédures d'asile notamment, afin d'agir efficacement et avec humanité sans pour autant créer d'appel d'air, mais je redis notre regret que l'Etat n'ait pas jugé utile d'agir avant en faisant preuve de toute l'humanité que cette situation exigeait.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Nicolas BONNET-OULALDJ, pour l'explication de vote du groupe Communiste.

Nous aurons aussi une explication de vote de l'UMP.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous avons eu un long débat sur les relations internationales, qui, d'ailleurs, a été un peu vif pour notre groupe, mais je voudrais dire que là, on est face à un cas concret, et que les relations internationales, ce n'est pas seulement ce que l'on fait à l'étranger, mais c'est aussi ce que l'on fait sur notre sol, et notamment en terme d'asile.

Alors, ce cas concret, nous, notre préoccupation, c'est bien sûr, comme tout le monde... Et je pense qu'on est unis sur le fait que cette situation ne perdure pas, mais notre préoccupation, c'est comment cela va se passer ? Et notre exigence, c'est d'abord de l'hébergement, avant de parler d'évacuation. Parce que vous savez, des évacuations, dans notre pays, on en a vu, notamment sur des camps de personnes issues de l'Europe de l'Est. Et on aurait souhaité que cela se passe autrement, et non pas manu militari avec des C.R.S.

Et donc, notre principale préoccupation aujourd'hui, c'est bien sûr ce qui est dit dans le vœu de l'Exécutif, c'est-à-dire, à la fois que ce soit pris dans les plus brefs délais, à la fois les mesures d'hébergement pour les occupants, et que tous les acteurs - et je pense que c'est l'Etat qui est le premier concerné - mettent à disposition les hébergements nécessaires et fassent respecter le droit d'asile.

C'est donc pour cela que nous nous retrouvons dans le vœu de l'Exécutif, mais nous serons très exigeants sur les conditions et sur la façon dont il sera procédé.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Mme PAWLIK pour l'UMP.

Mme Déborah PAWLIK. - Merci, Monsieur le Maire.

J'aimerais tout d'abord commencer en rappelant à Mme BOUYGUES que si on en parle dans la presse, c'est bien parce que nous avons pris l'initiative sur cette question.

En effet, en Conseil d'arrondissement... S'il vous plaît ! Ecoutez-moi. On a été respectueux de vos interventions.

En Conseil des 10e et 18e arrondissements, avec mes collègues Pierre-Yves BOURNAZEL et Christian HONORÉ, nous avons en effet déposé un vœu demandant à ce qu'une action soit enfin engagée sur la question du campement de fortune du boulevard de la Chapelle. Et nous avons initié cette action, parce que justement, rien ne se passait et rien n'était fait. Et au fur et à mesure des rencontres avec les riverains du boulevard de la Chapelle, nous n'avions que des remontées sur les difficultés, la détresse de ces migrants et évidemment, les difficultés que cela posait également aux riverains.

Nous allons donc voter le vœu de l'Exécutif dans l'intérêt général ; dans l'intérêt général, parce que oui, effectivement, nous ne sommes pas sectaires... Et sur ces questions-là - vous pouvez me laisser terminer ? - nous ne sommes pas sectaires.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - En fait, votre groupe est déjà intervenu sur le vœu, donc...

Mme Déborah PAWLIK. - Toutefois, j'aimerais simplement rappeler que nous aussi, nous serons particulièrement attentifs à ce que des actions soient prises rapidement, parce que jusqu'à maintenant, rien n'a été fait, et c'est très bien de voter des vœux, mais il est plus que temps d'agir sur le sujet.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Que faites-vous sur votre vœu ? Vous le maintenez donc ?

Mme Déborah PAWLIK. - Bien sûr !

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, parce que c'était un peu pour cela que vous interveniez.

Je donne la parole au groupe Ecologiste pour qu'il puisse nous dire s'il maintient son vœu.

Mme Anne SOUYRIS. - Je vais en profiter, Monsieur le Maire, pour faire une toute petite explication de vote. Nous souhaitons d'abord remercier Mme VERSINI des assurances sincères et fortes qu'elle a su donner dans le vœu présenté pour que chacun et chacune puisse être hébergé, qu'il soit ou non demandeur d'asile. Cette détermination est estimable et nécessaire, et nous la saluons sans hésiter.

Cependant, quelle que soit la terminologie employée, toute évacuation, quel qu'en soit l'accompagnement, disperse les personnes concernées, les fragilise et les rend plus clandestines encore. Si ces personnes sont malades, comme semble le dire M. BOUTAULT, on pourra d'autant moins les soigner ; si elles se composent de familles, notamment de petits enfants, ils seront plus encore en danger ; et si enfin elles sont l'objet de passeurs, le joug de ceux-ci s'en trouvera d'autant renforcé.

Vous comprendrez, Madame la Maire, que dans cette situation, nous ne pourrions raisonnablement voter le vœu que vous nous proposez, et nous maintenons le nôtre.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Enfin, le groupe Socialiste maintient-il les vœux n^{os} 108 et 109 ?

Mme Claudine BOUYGUES. - Je voulais remercier Dominique VERSINI qui répond de façon très efficace aux préoccupations des Conseils des 10e et 18e arrondissements.

Je voudrais rappeler quand même à nos collègues de droite que le Conseil de Paris avait déjà débattu, puisque, le 26 janvier dernier, un vœu sur ce sujet avait été examiné par le Conseil du 18e arrondissement.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Vous venez de faire exactement la même chose. Je vous ai laissé 1 minute 15. C'est exactement la même chose.

Mme Claudine BOUYGUES. - Il est évident que nous acceptons le vœu de l'Exécutif.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je lui ai demandé si elle maintenait ou pas son vœu, exactement dans la même situation que vous. Vous avez présenté un vœu de l'UMP. C'était exactement la même chose.

Je vous remercie.

Les vœux n^{os} 108 et 109 sont donc retirés.

Et en plus, je fais la police de la séance, et maintenant, cela commence à un peu suffire, Monsieur BOURNAZEL.

Je mets donc aux voix le vœu n° 110 de l'UMP...

... Elle m'a répondu que oui.

Je mets donc aux voix le vœu n° 110 de l'UMP...

... Je l'ai demandé à Mme PAWLIK, qui est intervenue au nom du même groupe que vous.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 110 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 111 du groupe Ecologiste, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets enfin aux voix, à main levée, le vœu n° 111 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2015, V. 216).

Et je vous remercie de votre compliment. Je l'ai pris comme tel, en tout cas.

Vœu déposé par le GEP relatif à un état des lieux des E.H.P.A.D.

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la fermeture de l'E.H.P.A.D. "Le Cèdre Bleu".

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la fermeture de l'E.H.P.A.D. "Le Cèdre Bleu".

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Les vœux n^{os} 112, 113, 114 et 114 bis ont trait à la fermeture de l'E.H.P.A.D. "Le Cèdre Bleu".

Je vais donner la parole successivement à Mme ATALLAH, Mme PREMEL et Mme SIMONNET pour deux minutes chacune.

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Monsieur le Maire.

Par ce vœu, le groupe Ecologiste a souhaité alerter notre Assemblée sur le problème de fermeture de l'E.H.P.A.D. "Le Cèdre Bleu" géré par le Centre d'action sociale de la Ville de Paris situé dans le Val-d'Oise. En effet, surpris par la décision de fermeture de cet établissement, décision n'ayant pas été débattue comme prévu au sein de la majorité, ce vœu conteste la méthode adoptée qui n'a pas respecté le principe de la concertation. Il attire l'attention sur les inquiétudes suscitées par cette décision de fermeture, tant au niveau des résidents qui sont plus de 160 personnes âgées dépendantes qu'au niveau du personnel qui compte plus de 70 agents du C.A.S.-V.P.

Le groupe Ecologiste de Paris s'inquiète donc de l'absence d'une réelle démarche de concertation et d'accompagnement personnalisé en vue de prendre en compte les soucis et besoins individuels de toutes les personnes concernées par la décision de fermeture, et s'interroge également sur le devenir du site dont la surface est de 8 hectares.

Enfin, notre groupe a souhaité inscrire ce vœu dans un contexte plus global, attirant l'attention sur la nécessité de prendre en compte la problématique du vieillissement de la population et la diversité des profils et besoins des personnes âgées parisiennes, surtout que le schéma gérontologique parisien arrivera à son terme bientôt, en 2016.

Pour ces raisons, le groupe Ecologiste de Paris propose de surseoir à la décision de fermeture de l'E.H.P.A.D. "Le Cèdre Bleu", et que soit présentée et débattue la situation actuelle au sein de la 4^e Commission. Il demande que la Ville de Paris se rapproche de la Municipalité de Sarcelles, afin de se concerter sur le devenir du site, et aussi un état des lieux de l'accueil à Paris. Le point le plus important est que nous demandons d'organiser dans les meilleurs délais les Assises du vieillissement à Paris.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Madame PREMEL, vous avez la parole.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, déjà lors de notre Conseil d'avril, j'étais intervenue sur un vœu concernant l'E.H.P.A.D. du "Cèdre Bleu" en alertant sur le risque de sa fermeture et les raisons qui nous amenaient à nous opposer à cette perspective, car des solutions alternatives pouvaient être étudiées.

Aujourd'hui, face à la décision de fermeture, nous présentons un nouveau vœu pour nous élever contre cette décision :

- qui affaiblit le secteur lié à l'offre publique qui remplit une fonction sociale indispensable, notamment pour les anciens les plus démunis ;

- qui couvre un scénario qui se répète : on laisse se dégrader l'établissement, on ferme des lits, on restreint les admissions ; le prix de journée grimpe et on décrète que l'établissement n'est plus rentable. Un tel processus ne risque-t-il pas de mettre en danger d'autres E.H.P.A.D., comme ceux de Bondy et de Cachan, qui refusent de prendre en compte les investissements, tant en travaux déjà réalisés que celui du personnel dont tout le monde reconnaît la qualité ?

Sans reprendre tous les attendus, je voudrais souligner deux points.

Remarquons que, pour les usagers, le nombre annoncé de places supplémentaires à Paris en E.H.P.A.D. sera moins important, puisque les nouveaux E.H.P.A.D. devront intégrer les usagers du "Cèdre Bleu". Quant aux personnels reclassés, de quels personnels parle-t-on ?

Enfin, sur l'expertise qui devait étudier les différentes solutions, le moins que l'on puisse dire, c'est que c'est plutôt rapide : la fermeture a été annoncée sans débat des autres hypothèses envisagées.

Pour conclure, cessons de prétendre que "Le Cèdre Bleu" n'est pas concurrentiel. Les E.H.P.A.D. voisins sont au même prix de journée, sans avoir les mêmes services. Étudions les difficultés financières dans le cadre d'une volonté réelle de service public.

Pour nous, il est impensable, mais vraiment impensable de livrer l'établissement aux convoitises de compagnies privées ou, pire, à des promoteurs immobiliers. La vieillesse n'est pas un créneau, les vieux ne sont pas des objets d'un marché.

C'est pour toutes ces raisons que nous demandons que le Conseil de Paris émette le vœu que le C.A.S.-V.P. revienne sur sa décision de fermeture de l'E.H.P.A.D. "Le Cèdre Bleu".

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Mme Danielle SIMONNET a la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, évidemment, je souscris à tout ce qui a été dit précédemment, donc je ne vais pas répéter, donc je vais essayer d'ajouter d'autres arguments.

C'est quand même inouï : qu'il s'agisse de Pontourny, qu'il s'agisse de l'E.H.P.A.D. du "Cèdre Bleu", on n'en débat quand ? Est-ce qu'il y a eu une seule fois une délibération qui est présentée ? Un plan qui explique pourquoi, en amont, on sollicite l'avis des élus avant la fermeture ? Ce n'est quand même pas rien, comme décision !

Il y a des familles derrière, qui sont là, qui ont tissé des liens d'amitié avec les professionnels, avec aussi la Ville. Il y a des salariés derrière, qui sont dévoués sur cet équipement. Il y a un équipement qui fonctionne. Il y a une municipalité, d'ailleurs, à Sarcelles, qui y est attachée. Géré là, tout d'un coup, on a l'impression d'une décision administrative parce que c'est l'austérité, donc autant sucrer les dépenses qui se font en dehors de Paris !

Parce que c'est de cela dont il s'agit !

Et, alors là, la concertation, on s'en moque ! On ne demande même pas l'avis des représentants du peuple, des élus. Peu importe ! On s'assoit sur tout ça !

Et d'ailleurs, la démocratie et les organisations syndicales, on s'assoit dessus aussi !

Comment est-ce possible ? Ce n'est pas acceptable. On sait que, pour les personnes en situation de perte d'autonomie, on manque de places et que cet équipement fonctionne bien.

Ah oui, il y a des problèmes de travaux mais, enfin, ça, cela fait depuis des années que les personnels et les organisations syndicales alertaient. Vous savez, quand on veut se débarrasser de son chien, on l'accuse toujours d'avoir la rage, alors on ne fait pas les travaux. Forcément, on laisse se dégrader la situation ; après, on dit : "Non, c'est trop cher, il faut fermer !" !

Non !

Cet établissement, il est possible de le préserver. Il est nécessaire de le défendre et de le pérenniser.

Voilà pourquoi je souscris aux autres vœux et que je demande également, en moins de 2 minutes, que l'Exécutif revienne sur sa décision de fermeture de l'E.H.P.A.D. "Cèdre Bleu" et réaffirme une volonté d'assurer l'investissement nécessaire aux travaux et de garantir le maintien dans les lieux des personnes âgées qui y vivent, ainsi que l'intégralité des postes d'agents qui y travaillent.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

Dominique VERSINI, pour vous répondre : 2 minutes.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, c'est vrai que la décision de fermer l'E.H.P.A.D. de "Cèdre Bleu" a généré beaucoup de débats et de discussions.

C'est la raison pour laquelle il nous a semblé utile de déposer un vœu au nom de l'Exécutif.

En fait, ce vœu a pour objet d'apporter des réponses aux questions légitimes concernant à la fois le devenir des personnels, le relogement des résidents et les perspectives d'évolution du site.

En ce qui concerne les agents, un dispositif a été mis en place par le C.A.S.-V.P. afin d'étudier au cas par cas la situation personnelle de chaque agent, leurs souhaits, leurs contraintes, afin de leur faire des propositions de réaffectation dans des établissements du C.A.S.-V.P. qui correspondent le mieux possible à leurs attentes.

Je reconnais, c'est vrai, que l'annonce de la fermeture a provoqué une grande émotion, et c'est normal. Il en est de même pour les résidents et pour les familles de résidents. Néanmoins, chacun d'entre eux se verra proposer une place dans un E.H.P.A.D. du C.A.S.-V.P. en fonction des différents besoins et souhaits qu'il aura exprimés et déjà bon nombre d'entre eux ont exprimé des souhaits, dont un certain nombre de souhaits de rapprochement de leur famille, ce qui est quand même l'une des raisons notamment de la fermeture de cet E.H.P.A.D.

Ensuite, nous allons poursuivre, évidemment, la concertation engagée avec la Ville de Sarcelles sur le devenir du site, par la mise en place d'un groupe de travail. Nous en avons parlé à plusieurs reprises. Le temps de travail ne me permet pas de revenir sur l'ensemble des arguments qui nous ont amenés à conclure que la fermeture de cet établissement était la seule solution possible. Sa sous-occupation, le coût absolument énorme de réhabilitation, l'inadaptation du bâti, tout cela fait que, effectivement, nous avons plutôt choisi de développer des E.H.P.A.D. dans Paris, de réhabiliter des E.H.P.A.D. parisiens et proches de Paris, comme l'E.H.P.A.D. de Bondy sur lequel tout le monde se pose beaucoup de questions.

Je terminerai en disant que je ne peux que demander le retrait et, à défaut de celui-ci, j'émettrai un avis défavorable au vœu qui demande de revenir sur la décision de fermeture de l'E.H.P.A.D., c'est-à-dire au vœu du groupe Communiste - Front de Gauche et de Danielle SIMONNET.

Nous sommes parfaitement en phase avec la demande qu'un état des lieux de la politique d'accueil des personnes âgées dépendantes soit présenté, pour engager une réflexion sur le vieillissement puisque c'est ce que nous souhaitons engager dans le cadre de la démarche "Paris ville amie des aînés".

C'est pourquoi je vous propose d'émettre un avis favorable au vœu du groupe Ecologiste de Paris, sous réserve des amendements que nous proposons.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le groupe Ecologiste accepte-t-il les amendements ?

Mme Marie ATALLAH. - Nous avons écouté les propositions, des propositions positives et constructives : nous les acceptons et nous retirons la phrase qui exprime de surseoir à la décision de fermeture.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Avant de passer au vote des vœux, j'ai une explication de vote du groupe UMP.

Madame Sylvie CEYRAC ?

Mme Sylvie CEYRAC. - Merci.

Monsieur le Maire, ainsi que je l'avais exprimé le mois dernier sur ce sujet, la perspective de la fermeture d'un E.H.P.A.D. est toujours très inquiétante et je comprends donc toute l'émotion qui entoure aujourd'hui la décision qui vient d'être prise de fermer cet établissement, pour les familles et les personnels.

J'entends bien les arguments qui nous ont été exposés en 4e Commission : sous-occupation chronique, vétusté, manque d'attractivité de l'établissement, concurrence de nombreux établissements dans le Département concerné, difficultés de gestion, etc.

Pour autant, il faut ici parler de la méthode, vous nous disiez le mois dernier que plusieurs hypothèses étaient à l'étude. La moindre des choses aurait été que vous les présentiez, au moins en marge de la décision.

Nous vous le demandons donc aujourd'hui : adressez-nous l'étude comparative des différents scénarii car, sinon, vous nous demandez d'approuver votre choix alors que nous ne connaissons pas les différentes options.

Par conséquent, puisque nous souscrivons évidemment à la présentation en 4e Commission d'un état des lieux de la politique d'accueil des personnes âgées à Paris, ainsi qu'à la tenue d'assises du vieillissement, nous voterons pour le vœu du groupe Ecologiste de Paris dans sa version amendée par l'Exécutif.

En revanche, nous nous abstenons sur les vœux n° 113 et n° 114 mais voterons le vœu de l'Exécutif.

Merci.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Le groupe Communiste - Front de Gauche maintient-il le vœu n° 113 ?

Mme Danièle PREMEL. - Nous maintenons notre vœu. Effectivement, les hypothèses n'ont pas été étudiées et la façon rapide dont les choses ont été discutées me semble complètement aberrante quand on parle d'un établissement de la qualité de l'E.H.P.A.D. "Cèdre Bleu", je le répète.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le vœu n° 114 est-il maintenu ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 112 du groupe Ecologiste de Paris ainsi amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2015, V. 217).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 113 du groupe Communiste - Front de Gauche, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 114, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est repoussé.

Enfin, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 114 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2015, V. 218).

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la libération de locaux rue du Bessin.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le vœu n° 115 est relatif à la libération de locaux rue du Bessin.

La parole est à Sylvie CEYRAC, pour 2 minutes.

Mme Sylvie CEYRAC. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu, adopté lors de notre dernier Conseil d'arrondissement du 11 mai dernier, a pour objet de vous faire part de notre inquiétude concernant la création de nouvelles places de crèche dans notre arrondissement.

En effet, aucune place nouvelle de crèche n'est prévue dans le P.I.M. pour cette mandature.

Dans le 15e arrondissement, il y a 2.700 places de crèche, alors qu'il y en a 3.000 dans le 18e arrondissement où ils sont moins nombreux. C'est un arrondissement moins peuplé que le nôtre. Ce qui répond aux besoins, dans le 15e arrondissement, d'une famille sur quatre. Il y a donc trop de familles en grande difficulté pour trouver une réponse à leur problème de garde de leurs enfants.

Aussi, quand nous voyons que vous ouvrez un centre d'hébergement rue du Bessin, dans un immeuble où est prévue l'ouverture d'une crèche, nous nous inquiétons beaucoup sur le devenir de celle-ci, surtout dans un quartier où le manque est déjà flagrant, d'autant plus que de nombreux logements sont en construction dans ce secteur.

Dois-je rappeler - ce que vous savez très bien, Madame l'adjointe - à nouveau que ce centre a été installé brutalement, en moins de 10 jours, sans aucune concertation avec notre arrondissement, qui est aussi le vôtre d'ailleurs, ce qui n'est pas admissible, contrairement aux engagements de la Maire et actés à plusieurs reprises dans le pacte parisien de lutte contre la grande exclusion.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Dominique VERSINI pour vous répondre.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Conseillère de Paris, Sylvie CEYRAC, depuis plusieurs semaines, j'échange avec vous au sujet de l'installation d'un centre d'hébergement temporaire dans le 15e arrondissement, rue du Bessin, destiné à accueillir 12 familles en situation de grande précarité. En effet, comme vous le savez, ces opérations reposent sur l'utilisation du domaine intercalaire de la Ville et elles sont classiques. Elles ne posent jamais aucun problème en général. Elles ne posent aucun problème dans les 19 autres arrondissements qui les accueillent.

J'avoue que, s'agissant de familles en situation de grande précarité, je ne peux que déplorer l'exploitation politicienne à laquelle se livre la mairie du 15e arrondissement. Je ne vous mets pas vous-même, à titre personnel, puisque je sais que vous avez participé à toutes les réunions d'organisation de ces familles et je sais que vous savez, au fond de vous-même, que ce que nous faisons, c'est bien.

C'est bien, pourquoi ? C'est bien, parce qu'il s'agit de familles qui ont besoin qu'on les aide, avec des enfants, et qu'on ne peut pas les laisser à la rue. C'est bien parce qu'il s'agit d'un centre d'hébergement géré par une association incontestable : le centre d'action sociale de Paris. Je répète qu'elle est présidée par Antoine DURRLEMAN qui a laissé des souvenirs dans cette ville puisqu'il a dirigé la DASES.

Je répète que les travaux prévus sur le site - je l'ai dit en Conseil d'arrondissement, je l'ai dit en 4e Commission, je le redis là - ne vont pas empêcher, que cette installation provisoire ne va pas empêcher les travaux prévus pour la crèche. Il y aura bien une crèche rue du Bessin à la date qui était prévue pour le commencement de ces travaux.

Oui, vous nous reprochez que la décision a été prise dans des délais brefs. C'est vrai parce que ces familles qui étaient hébergées dans un centre du 12e arrondissement qu'il fallait libérer, ne pouvaient pas rester à la rue, que la C.A.F. ne l'imaginait pas et que ce bâtiment se trouvait disponible.

Je terminerai en disant que, sans trop de conviction, je vous demande de retirer votre vœu. Sinon, j'y émettrai un avis défavorable.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Sans surprise non plus, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 115 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Avant, une explication de vote du groupe Socialiste et Apparentés.

M. Claude DARGENT. - Qui avait été annoncée, il me semble. Cela a dû se perdre.

Le groupe Socialiste et Apparentés votera résolument contre le vœu de l'UMP. Nous considérons que le 15e arrondissement, comme l'ensemble des arrondissements de Paris, doit prendre part aux actions de solidarité. La planification des investissements prévoit la construction d'une crèche d'ici deux ans dans les locaux d'une association, aujourd'hui partie. Plutôt que de laisser ces locaux de la rue du Bessin inoccupés d'ici là, la Ville a souhaité héberger 14 familles extraites de la rue et logées jusqu'à présent dans un centre du 12e arrondissement, qui doit être réhabilité.

Nous dénonçons, par ailleurs, l'outrance des propos employés par le maire du 15e arrondissement et par Jean-François LAMOUR dans le courrier qu'ils ont diffusé dans le quartier. Ils ont notamment parlé, à propos de ce centre, de campement. S'agissant de familles qui cherchent à quitter la rue, c'est particulièrement mal venu. On voit bien l'opération politicienne que tente ici l'UMP du 15e arrondissement. On voit bien sur quelle terre elle tente de chasser. C'est là un jeu dangereux. Il en va de ce débat, comme de celui d'hier sur la salle de consommation de drogue à moindre risque.

En matière de propos outranciers, MM. GOUJON et LAMOUR devraient pourtant savoir que les électeurs préfèrent toujours l'original à la copie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci, Monsieur DARGENT.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 115 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est repoussé.

2015 DEVE 50 - Convention d'occupation temporaire avec l'association "OuiShare" pour la mise à sa disposition de locaux situés dans la Maison de l'Air, parc de Belleville à Paris 20e.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je vous informe que le projet de délibération DEVE 50 est retiré de l'ordre du jour.

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose de procéder à la désignation de représentants du Conseil de Paris dans les organismes suivants :

Commission d'attribution de places en résidences du CASVP (R. 24) :

- 1 suppléant, en remplacement de Mme Aurélie SOLANS, désignée les 19 et 20 mai 2014, démissionnaire.
- Ana VERISSIMO.

Etablissement public local à caractère industriel et commercial "Eau de Paris" (R. 25) :

Conseil d'administration

- 2 personnalités qualifiées :
- Christine AUBRY, agronome HDR à Agroparitech ;
- Céline BRAILLON, responsable développement durable à la DREAL Bourgogne.

Centre européen de prévention du risque d'inondation (CEPRI) (R. 26) :

Assemblées générales

- 1 titulaire ;
- 1 suppléant.

Titulaire :

- Annick OLIVIER.

Suppléant :

- Joëlle MOREL.

Association française du gaz naturel pour véhicules (R. 27) :

Assemblées générales

- 1 titulaire.
- Antoine BRUNNER, adjoint à la Cheffe du Service Contrôle de Gestion, Innovation, Qualité de la DPE.

Société Publique Locale Parisienne de Photographie (R. 28) :

Conseil d'administration

- 3 titulaires.

Assemblées générales

- 1 titulaire délégué.

Titulaires au CA :

- Nathalie MAQUOI ;
- Jacques BOUTAULT ;
- Grégoire CHERTOK.

Titulaire délégué aux AG :

- Nathalie MAQUOI.

Lycées municipaux (R. 29) :

Lycée professionnel Pierre-Lescot 35, rue des Bourdonnais (1er) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;
- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Jean-François LEGARET ;
- Jean-Baptiste de FROMENT.

Suppléants au CA :

- Claire de CLERMONT-TONNERRE ;
- Catherine LECUYER.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Jean-François LEGARET.

Lycée technologique François-Truffaut 28, rue Debelleye (3e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;
- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Pierre AIDENBAUM ;
- Laurence GOLDGRAB.

Suppléants au CA :

- Bernard GAUDILLÈRE ;
- Rémi FÉRAUD.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Laurence GOLDGRAB.

Lycée professionnel Lucas-de Nehou 4, rue des Feuillantines (5e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;
- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Florence BERTHOUT ;
- Marie-Christine LEMARDELEY.

Suppléants au CA :

- Dominique STOPPA-LYONNET ;
- Annick OLIVIER.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Florence BERTHOUT.

Lycée professionnel Jacques-Monod 12, rue Victor-Cousin (5e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;
- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Florence BERTHOUT ;
- Marie-Christine LEMARDELEY.

Suppléants au CA :

- Dominique STOPPA-LYONNET ;
- Annick OLIVIER.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Marie-Christine LEMARDELEY.

Lycée professionnel Maximilien-Vox 5, rue Madame (6e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;
- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Jean-Pierre LECOQ ;
- Alexandre VESPERINI.

Suppléants au CA :

- Marielle de SARNEZ ;
- Thierry HODENT.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Alexandre VESPERINI.

Lycée Théophile-Gautier 49, rue de Charenton (12e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;
- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Pénélope KOMITÈS ;
- Christophe GIRARD.

Suppléants au CA :

- Nicolas BONNET-OULALDJ ;

- Karen TAÏEB.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Pénélope KOMITÈS.

Lycée professionnel Gaston-Bachelard 2, rue Tagore (13e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;

- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Annick OLIVIER ;

- Yves CONTASSOT.

Suppléants au CA :

- Anne-Christine LANG ;

- Marie-Pierre de LA GONTRIE.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Annick OLIVIER.

Lycée professionnel Claude-Anthime-Corbon 5, rue Corbon (15e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;

- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Franck LEFEVRE ;

- Agnès EVREN.

Suppléants au CA :

- Sylvie CEYRAC ;

- François-David CRAVENNE.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Franck LEFEVRE.

Lycée professionnel René-Cassin 185, avenue de Versailles (16e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;

- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Céline BOULAY-ESPERONNIER ;

- Béatrice COUTURIER.

Suppléants au CA :

- Julie BOILLLOT ;

- Ann-Katrin JÉGO.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Céline BOULAY-ESPERONNIER.

Lycée professionnel Maria-Deraimes 19, rue Maria-Deraimes (17e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;

- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Jérôme DUBUS ;

- Geoffroy BOULARD.

Suppléants au CA :

- Catherine DUMAS ;

- Olga JOHNSON.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Jérôme DUBUS.

Lycée professionnel Camille-Jenatzy 6, rue Charles-Hermite (18e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;

- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Claudine BOUYGUES ;

- Didier GUILLOT.

Suppléants au CA :

- Daniel VAILLANT ;

- Galla BRIDIER.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Claudine BOUYGUES.

Lycée professionnel Suzanne Valadon 7, rue Ferdinand-Flocon (18e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;

- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Danièle PREMEL ;

- Sandrine MÉES.

Suppléants au CA :

- Ian BROSSAT ;

- Claudine BOUYGUES.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Danièle PREMEL.

Lycée professionnel Charles-de-Gaulle 17, rue Ligner (20e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;

- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Jérôme GLEIZES ;

- Frédéric HOCQUARD.

Suppléants au CA :

- Raphaëlle PRIMET ;

- David ASSOULINE.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Jérôme GLEIZES.

Etablissements publics locaux d'enseignement (Ecoles d'Art) (R. 30) :

Ecole supérieure des arts appliqués Duperré 11, rue Dupetit Thouars (3e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;
- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Pierre AIDENBAUM ;
- Marie-Laure HAREL.

Suppléants au CA :

- Laurence GOLDGRAB ;
- Rémi FÉRAUD.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Rémi FÉRAUD.

Ecole supérieure des arts appliqués Boule 12, rue Pierre Bourdan (12e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;
- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Emmanuel GRÉGOIRE ;
- Christophe NAJDOVSKI.

Suppléants au CA :

- Sandrine CHARNOZ ;
- Catherine VIEU-CHARIER.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Emmanuel GRÉGOIRE.

Ecole supérieure des arts et industries graphiques Estienne 18, boulevard Auguste Blanqui (13e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;
- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Annick OLIVIER ;
- Emmanuelle BECKER.

Suppléants au CA :

- Anne-Christine LANG ;
- Marie ATALLAH.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Annick OLIVIER.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2015, R. 24 à R. 30).

Commission départementale des risques naturels majeurs (R. 7 G) :

Titulaires :

- Annick OLIVIER ;
- Thomas LAURET ;
- Yves CONTASSOT ;
- Jean-Noël AQUA ;
- Pierre AURIACOMBE ;
- Eric HÉLARD.

Suppléants :

- Véronique LEVIEUX ;
- Halima JEMNI ;
- Jérôme GLEIZES ;
- Danièle PREMEL ;
- Julie BOILLOT ;
- Maud GATEL.

Représentant de l'Inspecteur Général des Carrières :

- Albin GUYON, chef du service.

Médicen Paris Région, association pour le développement des hautes technologies pour la santé et le médicament en Ile-de-France (R. 8 G) :

Assemblées générales

- 1 titulaire.
- Marie-Christine LEMARDELEY.

Société anonyme d'HLM "La Sablière" (R. 9 G) :

1 titulaire, en remplacement de Mme BECKER, désignée les 19 et 20 mai 2014, démissionnaire.

- Raphaëlle PRIMET.

Société anonyme d'HLM "Pax Progrès Pallas" (R. 10 G) :

- 1 titulaire.

- Halima JEMNI.

Observatoire régional des déchets d'Ile-de-France (ORDIF) (R. 11 G) :

Assemblées générales et conseil d'administration

- 1 titulaire.

- Mao PENINOU.

Société Anonyme d'Economie Mixte Locale SOGARIS (R. 12 G) :

Titulaires au Conseil d'administration :

- Jérôme COUMET ;

- Eric LEJOINDRE ;

- Didier LE RESTE ;

- Jean-Bernard BROS ;

- Edith GALLOIS.

Titulaire délégué aux Assemblées générales :

- Jérôme COUMET.

Société Publique Locale Parisienne de Photographie (R. 13 G) :

Titulaires au Conseil d'administration :

- Afaf GABELOTAUD ;

- Buon Huong TAN.

Titulaire délégué aux Assemblées générales :

- Afaf GABELOTAUD.

Etablissements publics locaux d'enseignement - Collèges de moins de 600 élèves et ne comportant pas de section d'éducation spécialisée (R. 14 G) :

Collège Jean-Baptiste-Poquelin 4, rue Molière (1er) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;

- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Jean-François LEGARET ;

- Jean-Baptiste de FROMENT.

Suppléants au CA :

- Claire de CLERMONT-TONNERRE ;

- Catherine LECUYER.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Jean-François LEGARET.

Collège César-Franck 5, rue de la Jussienne (2e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;

- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Jacques BOUTAULT ;

- Véronique LEVIEUX.

Suppléants au CA :

- Sandrine MÉES ;

- Pascal JULIEN.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Jacques BOUTAULT.

Collège Pierre-Jean-de-Béranger 5, rue Béranger (3e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;

- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Pierre AIDENBAUM ;

- Laurence GOLDGRAB.

Suppléants au CA :

- Rémi FÉRAUD ;

- Bernard GAUDILLÈRE.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Pierre AIDENBAUM.

Collège Montgolfier 15, rue Montgolfier (3e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;

- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Pierre AIDENBAUM ;

- Marie-Laure HAREL.

Suppléants au CA :

- Rémi FÉRAUD ;

- Laurence GOLDGRAB.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Laurence GOLDGRAB.

Collège Victor-Hugo 27, rue de Sévigné (3e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;

- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Pierre AIDENBAUM ;

- Laurence GOLDGRAB.

Suppléants au CA :

- Rémi FÉRAUD ;

- Bernard GAUDILLÈRE.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Laurence GOLDGRAB.

Collège François-Couperin 2, allée des Justes (4e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;

- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Christophe GIRARD ;

- Laurence GOLDGRAB.

Suppléants au CA :

- Karen TAÏEB ;
- Philippe DUCLOUX.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Christophe GIRARD.

Collège Charlemagne 13, rue Charlemagne (4e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;
- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Karen TAÏEB ;
- Emmanuel GRÉGOIRE.

Suppléants au CA :

- Christophe GIRARD ;
- Philippe DUCLOUX.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Karen TAÏEB.

Collège Lavoisier 17, rue Henri-Barbusse (5e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;
- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Marie-Christine LEMARDELEY ;
- Florence BERTHOUT.

Suppléants au CA :

- Annick OLIVIER ;
- Dominique STOPPA-LYONNET.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Marie-Christine LEMARDELEY.

Collège Raymond-Queneau 66, boulevard Saint-Marcel (5e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;
- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Marie-Christine LEMARDELEY ;
- Florence BERTHOUT.

Suppléants au CA :

- Annick OLIVIER ;
- Dominique STOPPA-LYONNET.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Florence BERTHOUT.

Collège Pierre-Alviset 88, rue Monge (5e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;
- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Marie-Christine LEMARDELEY ;
- Florence BERTHOUT.

Suppléants au CA :

- Annick OLIVIER ;
- Dominique STOPPA-LYONNET.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Marie-Christine LEMARDELEY.

Collège Rognoni 24, rue du Cardinal Lemoine (5e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;
- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Marie-Christine LEMARDELEY ;

- Florence BERTHOUT.

Suppléants au CA :

- Annick OLIVIER ;

- Dominique STOPPA-LYONNET.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Florence BERTHOUT.

Collège Lamartine 121, rue du Faubourg-Poissonnière (9e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;

- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Jean-Baptiste de FROMENT ;

- Gypsie BLOCH.

Suppléants au CA :

- Delphine BÜRKLI ;

- Gypsie BLOCH.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Jean-Baptiste de FROMENT.

Collège Paul-Gauguin 35, rue Milton (9e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;

- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Jean-Baptiste de FROMENT ;

- Gypsie BLOCH.

Suppléants au CA :

- Delphine BÜRKLI ;

- Pierre LELLOUCHE.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Gypsie BLOCH.

Collège Jules-Ferry 77, boulevard de Clichy (9e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;

- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Pauline VÉRON ;

- Jean-Baptiste de FROMENT.

Suppléants au CA :

- Delphine BÜRKLI ;

- Gypsie BLOCH.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Pauline VÉRON.

Collège Louise-Michel 11, rue Jean-Poulmarch (10e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;

- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Rémi FÉRAUD ;

- Déborah PAWLIK.

Suppléants au CA :

- Anne SOUYRIS ;

- Didier LE RESTE.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Rémi FÉRAUD.

Collège Valmy 199, quai de Valmy (10e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;

- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Rémi FÉRAUD ;

- Didier LE RESTE.

Suppléants au CA :

- Deborah PAWLIK ;

- Bernard GAUDILLÈRE.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Rémi FÉRAUD.

Collège Bernard Palissy 21, rue des Petits Hôtels (10e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;

- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Anne SOUYRIS ;

- Didier LE RESTE.

Suppléants au CA :

- Rémi FÉRAUD ;

- Déborah PAWLIK.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Anne SOUYRIS.

Collège La Grange aux Belles 158, quai de Jemmapes (10e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;

- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Didier LE RESTE ;

- Bernard GAUDILLÈRE.

Suppléants au CA :

- Rémi FÉRAUD ;

- Déborah PAWLIK.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Didier LE RESTE.

Collège Anne-Frank 38, rue Trousseau (11e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;

- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Patrick BLOCHE ;

- Philippe DUCLOUX.

Suppléants au CA :

- Jean-François MARTINS ;

- David BELLIARD.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Philippe DUCLOUX.

Collège Beaumarchais 124-126, rue Amelot (11e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;

- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Patrick BLOCHE ;

- David BELLIARD.

Suppléants au CA :

- Philippe DUCLOUX ;

Mercédès ZUNIGA.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Patrick BLOCHE.

Collège Lucie et Raymond Aubrac 62, rue de la Fontaine-au-Roi (11e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;

- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Joëlle MOREL ;

- Nawel OUMER.

Suppléants au CA :

- Hélène BIDARD ;

- Patrick BLOCHE.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Nawel OUMER.

Collège Alain Fournier 87, rue Léon Frot (11e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;

- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Mercédès ZUNIGA ;

- Hélène BIDARD.

Suppléants au CA :

- Nawel OUMER ;

- Joëlle MOREL.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Hélène BIDARD.

Collège Voltaire 101, avenue de la République (11e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;

- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Joëlle MOREL ;

- Philippe DUCLOUX.

Suppléants au CA :

- Hélène BIDARD ;
- Mercédès ZUNIGA.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Joëlle MOREL.

Collège Jean-François-Oeben 23, rue de Reuilly (12e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;
- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Pénélope KOMITÈS ;
- Valérie MONTANDON.

Suppléants au CA :

- Sandrine CHARNOZ ;
- François HAAB.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Pénélope KOMITÈS.

Collège Guy-Flavien 6, rue d'Artagnan (12e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;
- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Catherine VIEU-CHARIER ;
- François HAAB.

Suppléants au CA :

- Emmanuel GRÉGOIRE ;
- Valérie MONTANDON.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- François HAAB.

Collège Jules-Verne 20, rue de la Brèche-aux-Loups (12e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;
- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Sandrine CHARNOZ ;
- Catherine BARRATI-ELBAZ.

Suppléants au CA :

- Emmanuel GRÉGOIRE ;
- Nicolas BONNET-OULALDJ.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Sandrine CHARNOZ.

Collège Paul-Verlaine 167, rue de Bercy (12e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;
- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Jean-Louis MISSIKA ;
- Sandrine CHARNOZ.

Suppléants au CA :

- Christophe NAJDOVSKI ;
- Pénélope KOMITÈS.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Jean-Louis MISSIKA.

Collège Paul-Valéry 38, boulevard Sault (12e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;
- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Christophe NAJDOVSKI ;
- Nicolas BONNET-OULALDJ.

Suppléants au CA :

- Jean-Louis MISSIKA ;
- Catherine VIEU-CHARIER.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Christophe NAJDOVSKI.

Collège Georges-Courtelaine 48, avenue du Docteur-Arnold-Netter (12e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;
- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Emmanuel GRÉGOIRE ;
- Sandrine CHARNOZ.

Suppléants au CA :

- Pénélope KOMITÈS ;
- Jean-Louis MISSIKA.

Titulaire délégué à la commission permanente :

Emmanuel GRÉGOIRE.

Collège Camille-Claudé 4 bis, avenue de Choisy (13e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;
- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Anne-Christine LANG ;
- Emmanuelle BECKER.

Suppléants au CA :

- Marie-Pierre de LA GONTRIE ;
- Buon Huong TAN.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Emmanuelle BECKER.

Collège Georges-Braque 91-95, rue Brillat-Savarin (13e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;

- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Annick OLIVIER ;

- Edith GALLOIS.

Suppléants au CA :

- Buon Huong TAN ;

- Patrick TRÉMÈGE.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Edith GALLOIS.

Collège George-Sand 159, rue de Tolbiac (13e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;

- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Anne-Christine LANG ;

- Marie ATALLAH.

Suppléants au CA :

- Annick OLIVIER ;

- Buon Huong TAN.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Anne-Christine LANG.

Collège Moulin-des-Prés 18, rue du Moulin-des-Prés (13e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;

- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Jean-Noël AQUA ;

- Patrick TRÉMÈGE.

Suppléants au CA :

- Marie ATALLAH ;

- Buon Huong TAN.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Jean-Noël AQUA.

Collège Evariste-Galois 11, rue du Docteur-Bourneville (13e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;

- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Annick OLIVIER ;

- Edith GALLOIS.

Suppléants au CA :

- Emmanuelle BECKER ;

- Marie-Pierre de LA GONTRIE.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Annick OLIVIER.

Collège Auguste-Rodin 19, rue Corvisart (13e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;

- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Jean-Noël AQUA ;

- Buon Huong TAN.

Suppléants au CA :

- Jean-Marie LE GUEN ;

- Yves CONTASSOT.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Buon Huong TAN.

Collège Claude-Monet 1, rue du Docteur-Magnan (13e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;

- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Anne-Christine LANG ;

- Marie ATALLAH.

Suppléants au CA :

- Buon Huong TAN ;

- Jean-Marie LE GUEN.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Marie ATALLAH.

Collège Gabriel Fauré 81, avenue de Choisy (13e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;

- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Marie-Pierre de LA GONTRIE ;

- Emmanuelle BECKER.

Suppléants au CA :

- Jean-Noël AQUA ;

- Yves CONTASSOT.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Marie-Pierre de LA GONTRIE.

Collège Gustave Flaubert 76-84, avenue d'Ivry (13e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;

- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Emmanuelle BECKER ;

- Patrick TRÉMÈGE.

Suppléants au CA :

- Anne-Christine LANG ;

- Marie ATALLAH.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Emmanuelle BECKER.

Collège Thomas Mann 91, avenue de France (13e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;

- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Marie-Pierre de LA GONTRIE ;

- Yves CONTASSOT.

Suppléants au CA :

- Anne-Christine LANG ;

- Buon Huong TAN.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Yves CONTASSOT.

Collège Alphonse-Daudet 93, rue d'Alésia (14e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;

- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Olivia POLSKI ;

- Hervé BÉGUÉ.

Suppléants au CA :

- Caroline MÉCARY ;
- Eric AZIÈRE.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Olivia POLSKI.

Collège Paul-Bert 8, rue Huyghens (14e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;
- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Hermano SANCHES-RUIVO ;
- Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET.

Suppléants au CA :

- Célia BLAUDEL ;
- Olivia POLSKI.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Hermano SANCHES-RUIVO.

Collège François-Villon 10-16, avenue Marc-Sangnier (14e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;
- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Carine PETIT ;
- Eric AZIÈRE.

Suppléants au CA :

- Etienne MERCIER ;
- Olivia POLSKI.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Carine PETIT.

Collège Saint-Exupéry 89, boulevard Arago (14e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;
- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET ;
- Etienne MERCIER.

Suppléants au CA :

- Hermano SANCHES-RUIVO ;
- Pascal CHERKI.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET.

Collège Claude-Debussy 4, place du Commerce (15e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;
- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Claude DARGENT ;
- Franck LEFEVRE.

Suppléants au CA :

- Dominique VERSINI ;
- Anne-Charlotte BUFFETEAU.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Claude DARGENT.

Collège Georges-Duhamel 13, rue des Volontaires (15e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;
- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Maud GATEL ;

- Jean-Baptiste MENGUY.

Suppléants au CA :

- Pascale BLADIER-CHASSAIGNE ;

- Anne TACHÈNE.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Jean-Baptiste MENGUY.

Collège Mme de Staël 14, rue de Staël (15e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;

- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Claude DARGENT ;

- Pascale BLADIER-CHASSAIGNE.

Suppléants au CA :

- Dominique VERSINI ;

- Franck LEFEVRE.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Claude DARGENT.

Collège Amédéo-Modigliani 1, rue de Cherbourg (15e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;

- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Agnès EVREN ;

- Yann WEHRLING.

Suppléants au CA :

- Jean-Baptiste MENGUY ;

- Maud GATEL.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Yann WEHRLING.

Collège Claude-Bernard 1, avenue du Parc-des-Princes (16e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;

- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Thomas LAURET ;

- Eric HÉLARD.

Suppléants au CA :

- Stéphane CAPLIEZ ;

- Béatrice LECOUTURIER.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Eric HÉLARD.

Collège Eugène Delacroix, 13-15, rue Eugène-Delacroix (16e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;

- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Thomas LAURET ;

- Pierre GABORIAU.

Suppléants au CA :

- Béatrice LECOUTURIER ;

- Julie BOILLLOT.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Pierre GABORIAU.

Collège André-Malraux 5 bis, rue Saint-Ferdinand (17e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;

- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Patrick KLUGMAN ;

- Jean-Didier BERTHAULT.

Suppléants au CA :

- Annick LEPETIT ;

- Valérie NAHMIAS.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Valérie NAHMIAS.

Collège Boris Vian 76, boulevard Berthier (17e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;

- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Annick LEPETIT ;

- Jean-Didier BERTHAULT.

Suppléants au CA :

- Patrick KLUGMAN ;

- Olga JOHNSON.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Annick LEPETIT.

Collège Georges-Clémenceau 43, rue des Poissonniers (18e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;

- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Sandrine MÉES ;

- Galla BRIDIER.

Suppléants au CA :

- Pascal JULIEN ;

- Myriam EL KHOMRI.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Galla BRIDIER.

Collège Roland-Dorgelès 63, rue de Clignancourt (18e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;

- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Afaf GABELOTAUD ;

- Didier GUILLOT.

Suppléants au CA :

- Galla BRIDIER ;

- Jean-Bernard BROS.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Afaf GABELOTAUD.

Collège Yvonne-Le Tac 7, rue Yvonne-Le Tac (18e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;

- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Claudine BOUYGUES ;

- Fadila MÉHAL.

Suppléants au CA :

- Pascal JULIEN ;

- Danièle PREMEL.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Claudine BOUYGUES.

Collège Marie-Curie 21-23, rue Boinod (18e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;

- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Didier GUILLOT ;

- Danièle PREMEL.

Suppléants au CA :

- Myriam EL KHOMRI ;

- Ian BROSSAT.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Didier GUILLOT.

Collège Gérard-Philippe 8, rue des Amiraux (18e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;

- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Claudine BOUYGUES ;

- Christian HONORÉ.

Suppléants au CA :

- Didier GUILLOT ;

- Fadila MÉHAL.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Claudine BOUYGUES.

Collège Maurice-Utrillo 4, avenue de la Porte de Clignancourt (18e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;

- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Sandrine MÉES ;

- Danièle PREMEL.

Suppléants au CA :

- Afaf GABELOTAUD ;
- Galla BRIDIER.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Sandrine MÉES.

Collège Daniel Mayer 2, place Hébert (18e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;
- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Afaf GABELOTAUD ;
- Pascal JULIEN.

Suppléants au CA :

- Ian BROSSAT ;
- Jean-Bernard BROS.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Afaf GABELOTAUD.

Collège Claude-Chappe 9, rue des Alouettes (19e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;
- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- François DAGNAUD ;
- Fatoumata KONÉ.

Suppléants au CA :

- Nicolas NORDMAN ;
- Fanny GAILLANNE.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- François DAGNAUD.

Collège Georges-Rouault 3, rue du Noyer-Durand (19e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;
- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Colombe BROSSEL ;
- Fatoumata KONÉ.

Suppléants au CA :

- Léa FILOCHE.
- Bernard JOMIER.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Fatoumata KONÉ.

Collège Georges Méliès 45, rue de Tanger (19e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;
- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Bernard JOMIER ;
- Léa FILOCHE.

Suppléants au CA :

- Mao PENINO ;
- Fanny GAILLANNE.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Bernard JOMIER.

Collège Sonia Delaunay 14-16, rue Euryale Dehaynin (19e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;
- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Léa FILOCHE ;

- Sergio TINTI.

Suppléants au CA :

- Mao PENINOÛ ;

- Aurélie SOLANS.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Sergio TINTI.

Collège Henri Bergson 27, rue Edouard Pailleron (19e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;

- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Mao PENINOÛ ;

- Nicolas NORDMAN.

Suppléants au CA :

- Fatoumata KONÉ ;

- Sergio TINTI.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Mao PENINOÛ.

Collège Edmond Michelet 70, rue de l'Ourcq (19e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;

- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Mao PENINOÛ ;

- Fanny GAILLANNE.

Suppléants au CA :

- Fatoumata KONÉ ;

- Nicolas NORDMAN.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Fanny GAILLANNE.

Collège Edgar Varèse 16-18, rue Adolphe Mille (19e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;

- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Colombe BROSSEL ;

- Fatoumata KONÉ.

Suppléants au CA :

- Léa FILOCHE ;

- Fanny GAILLANNE.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Fatoumata KONÉ.

Collège Guillaume-Budé 7-15, rue Jean-Quarré (19e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;

- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Nicolas NORDMAN ;

- Aurélie SOLANS.

Suppléants au CA :

- Léa FILOCHE ;

- Colombe BROSSEL.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Nicolas NORDMAN.

Collège Wolfgang-Amadeus-Mozart 7, rue Jomard (19e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;

- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Mao PENINO ;

- Anne-Constance ONGHENA.

Suppléants au CA :

- Colombe BROSSEL ;

- Jean-Jacques GIANNESINI.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Anne-Constance ONGHENA.

Collège Charles Péguy 69, avenue Simon Bolivar (19e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;

- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Léa FILOCHE ;

- Jean-Jacques GIANNESINI.

Suppléants au CA :

- Mao PENINO ;

- Anne-Constance ONGHENA.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Jean-Jacques GIANNESINI.

Collège Paris Nord Est 141-143, boulevard Macdonald (19e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;

- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Mao PENINO ;

- Sergio TINTI.

Suppléants au CA :

- Nicolas NORDMAN ;

- Aurélie SOLANS.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Sergio TINTI.

Collège Henri-Matisse 3, rue Vitruve (20e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;

- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Marinette BACHE ;

- Jacques BAUDRIER.

Suppléants au CA :

- Virginie DASPET ;

- Julien BARGETON.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Jacques BAUDRIER.

Collège Hélène Boucher 75, cours de Vincennes (20e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;

- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Nathalie MAQUOI ;

- David ASSOULINE.

Suppléants au CA :

- Julien BARGETON ;

- Jacques BAUDRIER.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Nathalie MAQUOI.

Collège Jean-Perrin 6, rue Eugène-Reisz (20e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;

- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Frédéric HOCQUARD ;

- Jacques BAUDRIER.

Suppléants au CA :

- Marinette BACHE ;

- Jérôme GLEIZES.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Frédéric HOCQUARD.

Collège Léon Gambetta 149-151, avenue Gambetta (20e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;

- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Virginie DASPET ;

- Antoinette GUHL.

Suppléants au CA :

- Frédérique CALANDRA ;

- David ASSOULINE.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Antoinette GUHL.

Collège Lucie-Faure 40, rue des Pyrénées (20e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;

- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Julien BARGETON ;

- Virginie DASPET.

Suppléants au CA :

- Antoinette GUHL ;
- Marinette BACHE.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Julien BARGETON.

Collège Maurice-Ravel 89, cours de Vincennes (20e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;
- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Antoinette GUHL ;
- Raphaëlle PRIMET.

Suppléants au CA :

- Jérôme GLEIZES ;
- Virginie DASPET.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Raphaëlle PRIMET.

Collège Françoise-Dolto 354, rue des Pyrénées (20e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;
- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Virginie DASPET ;
- Raphaëlle PRIMET.

Suppléants au CA :

- Nathalie MAQUOI ;
- David ASSOULINE.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Virginie DASPET.

Collège Flora Tristan, 4, rue Galleron (20e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;
- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- David ASSOULINE ;
- Julien BARGETON.

Suppléants au CA :

- Frédérique CALANDRA ;
- Virginie DASPET.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- David ASSOULINE.

Collège Colette Besson 9, rue des Panoyaux (20e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;
- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Jérôme GLEIZES ;
- Atanase PÉRIFAN.

Suppléants au CA :

- Jacques BAUDRIER ;
- Frédéric HOCQUARD.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Atanase PÉRIFAN.

Etablissements publics locaux d'enseignement - Collèges de plus de 600 élèves et collèges de moins de 600 élèves comportant une section d'éducation spécialisée (R. 15 G) :

Collège Henri IV 23, rue Clovis (5e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;
- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Marie-Christine LEMARDELEY ;
- Florence BERTHOUT.

Suppléants au CA :

- Annick OLIVIER ;
- Dominique STOPPA-LYONNET.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Marie-Christine LEMARDELEY.

Collège Jacques-Prévert 18, rue Saint-Benoît (6e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;
- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Jean-Pierre LECOQ ;
- Alexandre VESPERINI.

Suppléants au CA :

- Marielle de SARNEZ ;
- Thierry HODENT.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Jean-Pierre LECOQ.

Collège Montaigne 17, rue Auguste-Comte (6e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;
- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Jean-Pierre LECOQ ;
- Alexandre VESPERINI.

Suppléants au CA :

- Marielle de SARNEZ ;
- Thierry HODENT.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Jean-Pierre LECOQ.

Collège Jules-Romains 6, rue Cler (7e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;

- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Marie-Christine LEMARDELEY ;

- Emmanuelle DAUVERGNE.

Suppléants au CA :

- Claude DARGENT ;

- Thierry HODENT.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Thierry HODENT.

Collège Victor-Duruy 33, boulevard des Invalides (7e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;

- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Claude DARGENT ;

- Thierry HODENT.

Suppléants au CA :

- Marie-Christine LEMARDELEY ;

- Emmanuelle DAUVERGNE.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Emmanuelle DAUVERGNE.

Collège Chaptal 45, boulevard des Batignolles (8e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;

- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Catherine LECUYER ;
- Jeanne d'HAUTESSERRE.

Suppléants au CA :

- Pierre LELLOUCHE ;
- Alix BOUGERET.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Catherine LECUYER.

Collège Condorcet 61, rue d'Amsterdam (8e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;
- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Catherine LECUYER ;
- Jeanne d'HAUTESSERRE.

Suppléants au CA :

- Pierre LELLOUCHE ;
- Alix BOUGERET.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Catherine LECUYER.

Collège Octave-Gréard 28, rue du Général-Foy (8e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;
- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Jeanne d'HAUTESSERRE ;
- Catherine LECUYER.

Suppléants au CA :

- Pierre LELLOUCHE ;

- Alix BOUGERET.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Jeanne d'HAUTESSERRE.

Collège Jacques-Decour 12, avenue Trudaine (9e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;

- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Jean-Baptiste de FROMENT ;

- Gypsie BLOCH.

Suppléants au CA :

- Delphine BÜRKLI ;

- Pierre-Yves BOURNAZEL.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Jean-Baptiste de FROMENT.

Collège Pilâtre-de-Rozier 11, rue Bouvier (11e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;

- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Nawel OUMER ;

- Jean-François MARTINS.

Suppléants au CA :

- Mercédès ZUNIGA ;

- Joëlle MOREL.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Jean-François MARTINS.

Collège Germaine Tillion 8, avenue Vincent-d'Indy (12e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;
- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Nicolas BONNET-OULALDJ ;
- François HAAB.

Suppléants au CA :

- Christophe NAJDOVSKI ;
- Valérie MONTANDON.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- François HAAB.

Collège Elsa-Triolet 9, rue Yéo-Thomas (13e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;
- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Anne-Christine LANG ;
- Yves CONTASSOT.

Suppléants au CA :

- Annick OLIVIER ;
- Jean-Noël AQUA.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Anne-Christine LANG.

Collège Alberto-Giacometti 7, rue du Cange (14e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;
- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Pascal CHERKI ;

- Hermano SANCHES-RUIVO.

Suppléants au CA :

- Etienne MERCIER ;

- Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Pascal CHERKI.

Collège Jean-Moulin 75, rue d'Alésia (14e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;

- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Caroline MÉCARY ;

- Hervé BÉGUÉ.

Suppléants au CA :

- Hermano SANCHES-RUIVO ;

- Célia BLAUDEL.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Hervé BÉGUÉ.

Collège André-Citroën 208, rue Saint-Charles (15e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;

- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Jean-Baptiste MENGUY ;

- Anne TACHÈNE.

Suppléants au CA :

- François-David CRAVENNE ;

- Maud GATEL.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Jean-Baptiste MENGUY.

Collège Camille-Sée 11, rue Léon-Lhermitte (15e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;
- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Claude DARGENT ;
- Sylvie CEYRAC.

Suppléants au CA :

- Dominique VERSINI ;
- Yann WEHRLING.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Claude DARGENT.

Collège Guillaume-Apollinaire 39-43, avenue Emile-Zola (15e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;
- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Claude DARGENT ;
- Anne-Charlotte BUFFETEAU.

Suppléants au CA :

- Dominique VERSINI ;
- François-David CRAVENNE.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Claude DARGENT.

Collège Buffon 16, boulevard Pasteur (15e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;
- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Daniel-Georges COURTOIS ;
- Pascal BLADIER-CHASSAIGNE.

Suppléants au CA :

- Anne-Charlotte BUFFETEAU ;
- Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Daniel-Georges COURTOIS.

Collège Janson-de-Sailly 106, rue de la Pompe (16e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;
- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Claude GOASGUEN ;
- Danièle GIAZZI.

Suppléants au CA :

- Céline BOULAY-ESPERONNIER ;
- Pierre GABORIAU.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Claude GOASGUEN.

Collège Jean-de-La Fontaine 1, place de la Porte-Molitor (16e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;
- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Ann-Katrin JÉGO ;
- Stéphane CAPLIEZ.

Suppléants au CA :

- Pierre AURIACOMBE ;
- Grégoire CHERTOK.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Ann-Katrin JÉGO.

Collège Jean-Baptiste-Say 11 bis, rue d'Auteuil (16e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;
- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Thomas LAURET ;
- Pierre GABORIAU.

Suppléants au CA :

- Michèle ASSOULINE ;
- Danièle GIAZZI.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Thomas LAURET.

Collège Molière 71, rue du Ranelagh (16e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;
- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Pierre AURIACOMBE ;
- Stéphane CAPLIEZ.

Suppléants au CA :

- Eric HÉLARD ;
- Grégoire CHERTOK.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Pierre AURIACOMBE.

Collège Carnot 141-145, boulevard Malesherbes (17e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;
- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Frédéric PÉCHENARD ;

- Geoffroy BOULARD.

Suppléants au CA :

- Jean-Didier BERTHAULT ;

- Catherine DUMAS.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Frédéric PÉCHENARD.

Collège Honoré-de-Balzac 118, boulevard Bessières (17e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;

- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Patrick KLUGMAN ;

- Geoffroy BOULARD.

Suppléants au CA :

- Annick LEPETIT ;

- Jérôme DUBUS.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Patrick KLUGMAN.

Collège Stéphane-Mallarmé 29, rue de La Jonquière (17e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;

- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Geoffroy BOULARD ;

- Jérôme DUBUS.

Suppléants au CA :

- Alix BOUGERET ;

- Olga JOHNSON.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Geoffroy BOULARD.

Collège Pierre-de-Ronsard 140, avenue de Wagram (17e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;

- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Jean-Didier BERTHAULT ;

- Valérie NAHMIAS.

Suppléants au CA :

- Frédéric PÉCHENARD ;

- Catherine DUMAS.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Valérie NAHMIAS.

Collège Hector-Berlioz 17, rue Georgette-Agutte (18e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;

- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Myriam EL KHOMRI ;

- Claudine BOUYGUES.

Suppléants au CA :

- Jean-Bernard BROS ;

- Danièle PREMEL.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Myriam EL KHOMRI.

Collège Marx-Dormoy 55, rue Marx-Dormoy (18e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;
- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Claudine BOUYGUES ;
- Afaf GABELOTAUD.

Suppléants au CA :

- Pascal JULIEN ;
- Sandrine MÉES.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Claudine BOUYGUES.

Collège Antoine Coysevox, 16, rue Coysevox (18e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;
- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Didier GUILLOT ;
- Pascal JULIEN.

Suppléants au CA :

- Myriam EL KHOMRI ;
- Afaf GABELOTAUD.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Didier GUILLOT.

Collège Aimé Césaire, 22, rue Pajol (18e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;
- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Claudine BOUYGUES ;

- Pierre-Yves BOURNAZEL.

Suppléants au CA :

- Jean-Bernard BROS ;

- Didier GUILLOT.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Claudine BOUYGUES.

Collège Georges-Brassens 4, rue Erik-Satie (19e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;

- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Nicolas NORDMAN ;

- Bernard JOMIER.

Suppléants au CA :

- Aurélie SOLANS ;

- Colombe BROSSEL.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Nicolas NORDMAN.

Collège Edouard-Pailleron 33, rue Edouard-Pailleron (19e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;

- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Nicolas NORDMAN ;

- Sergio TINTI.

Suppléants au CA :

- Léa FILOCHE ;

- Aurélie SOLANS.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Nicolas NORDMAN.

Collège Pierre-Mendès-France 24-34, rue Le Vau (20e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;
- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Marinette BACHE ;
- Nathalie MAQUOI.

Suppléants au CA :

- Jérôme GLEIZES ;
- Frédéric HOCQUARD.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Marinette BACHE.

Collège Robert-Doisneau 51, rue des Panoyaux (20e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;
- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- David ASSOULINE ;
- Jacques BAUDRIER.

Suppléants au CA :

- Nathalie MAQUOI ;
- Marinette BACHE.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Jacques BAUDRIER.

Collège Jean-Baptiste-Clément 26, rue Henri-Chevreau (20e) :

Conseil d'administration

- 2 titulaires ;
- 2 suppléants.

Commission permanente

- 1 titulaire.

Titulaires au CA :

- Jérôme GLEIZES ;
- Nathalie FANFANT.

Suppléants au CA :

- Antoinette GUHL ;
- Raphaëlle PRIMET.

Titulaire délégué à la commission permanente :

- Nathalie FANFANT.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2015, R. 7 G à R. 15 G).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je vous propose de procéder à la désignation, au scrutin secret, des représentants du Conseil de Paris dans les organismes suivants :

Commission d'appel d'offres du groupement de commande Ville de Paris-Plaine Commune, en vue de l'étude de l'opération gare des Mines Fillettes (Paris Nord Est) :

- 1 titulaire ;
- 1 suppléant, en remplacement de Mme Claudine BOUYGUES, désignées les 17, 18 et 19 novembre 2014, démissionnaire.

Titulaire :

- Julien BARGETON.

Suppléant :

- Pascal JULIEN.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Y a-t-il d'autres candidatures ?

Il n'y en a pas.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis).

Je vous informe que le scrutin est clos.

(Il est procédé au dépouillement).

Je vous annonce les résultats de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 17

Non participation au vote : 146

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 17

Majorité absolue : 9

Pour : 17

Les candidatures proposées sont adoptées. (2015, R. 23).

Jury appelé à procéder à la sélection du maître d'œuvre qui sera chargé de la restructuration et de l'extension du collège Utrillo sis 4, avenue de la Porte de Clignancourt (18e) :

Titulaires :

- Alexandra CORDEBARD ;
- Claudine BOUYGUES ;
- Jacques BAUDRIER ;
- Pierre-Yves BOURNAZEL ;
- Christian HONORÉ.

Suppléants :

- Didier GUILLOT ;
- Daniel VAILLANT ;
- Afaf GABELOTAUD ;
- Geoffroy BOULARD ;
- Fadila MÉHAL.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Y a-t-il d'autres candidatures ?

Il n'y en a pas.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis).

Je vous informe que le scrutin est clos.

(Il est procédé au dépouillement).

Je vous annonce les résultats de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 17

Non participation au vote : 146

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 17

Majorité absolue : 9

Pour : 17

Les candidatures proposées sont adoptées. (2015, R. 6 G).

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je vous propose maintenant de vous prononcer, selon l'habitude, à main levée, par un vote global d'approbation, sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la présente séance.

Clôture de la séance.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Notre prochaine séance se déroulera les 29 et 30 juin ainsi que les 1er et 2 juillet, donc sur quatre jours.

Je tiens à remercier, particulièrement aujourd'hui, les interprètes de la langue française des signes qui ont, avec beaucoup de difficultés, relayé nos débats ainsi que le sous-titrage effectué, l'ensemble des élus présents encore à cette heure, l'ensemble de leurs collaborateurs et les agents du Conseil de Paris qui nous supportent depuis trois jours. Merci à eux.

Bonne fin de journée !

(La séance est levée le jeudi 28 mai 2015 à dix-huit heures quarante-cinq minutes).

Liste des questions posées à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police.

I - Questions du groupe UMP.

QE 2015-13 Question de Mme Brigitte KUSTER, M. Frédéric PÉCHENARD et des élus du groupe UMP à Mme la Maire de Paris relative à la position de l'Exécutif sur l'établissement d'un bilan mensuel des enlèvements de véhicules.

Libellé de la question :

"Mme Brigitte KUSTER, M. Frédéric PÉCHENARD et les élus du groupe UMP demandent à Mme la Maire de Paris quelles sont les raisons de fond motivant l'avis défavorable de l'Exécutif pour le vœu n° 64 relatif à un bilan mensuel des enlèvements de véhicules, examiné lors de la séance du Conseil de Paris des 15, 16 et 17 décembre 2014 ; à savoir pour quelles raisons l'Exécutif est opposé à ce que les maires d'arrondissement soient destinataires d'un bilan mensuel des enlèvements de véhicules, comportant une cartographie précise des lieux d'intervention."

Réponse non parvenue.

QE 2015-14 Question de MM. Jean-Pierre LECOQ, Jean-François LEGARET, Mmes Florence BERTHOUT, Jeanne d'HAUTESERRE, MM. Philippe GOUJON, Claude GOASGUEN et des élus du groupe UMP à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative aux rejets d'eaux usées provenant de certaines péniches-logements ainsi que des bateaux pour touristes.

Libellé de la question :

"MM. Jean-Pierre LECOQ, Jean-François LEGARET, Mmes Florence BERTHOUT, Jeanne d'HAUTESERRE, MM. Philippe GOUJON, Claude GOASGUEN et les élus du groupe UMP appellent l'attention de Mme la Maire de Paris et de M. le Préfet de police sur les rejets d'eaux usées provenant de certaines péniches-logements ainsi que des bateaux pour touristes navigant sur la Seine.

Ces rejets proviennent en effet des nombreuses péniches-logements en stationnement le long des bords de Seine et des bateaux promenades ayant tendance à rejeter dans le fleuve les eaux usées de leurs cuisines et toilettes.

Ces comportements présentent un risque évident pour la santé publique, sans parler des dommages causés à la faune et à la flore aquatique du fleuve.

Alors qu'elle aurait dû cesser semble-t-il dès 2007, cette situation n'est plus acceptable à l'heure où la préservation de l'environnement est devenue, à juste titre, l'une des préoccupations majeures des Parisiens et des Français dans leur ensemble.

A la veille de l'organisation par la France de la COP 21 en décembre prochain, elle apparaît comme particulièrement choquante.

Les auteurs de la question demandent à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police quelles mesures ils comptent prendre pour mettre rapidement un terme à cette situation."

Réponse non parvenue.

II - Question du groupe SOCA.

QE 2015-15 Question de M. François DAGNAUD à M. le Préfet de police relative à l'affectation des agents de surveillance de Paris dans les arrondissements parisiens.

Libellé de la question :

"M. François DAGNAUD demande à M. le Préfet de police de lui communiquer le nombre d'agents de surveillance de Paris (A.S.P.) aujourd'hui en fonction dans la Capitale et leur répartition entre les 20 arrondissements parisiens. Il lui demande notamment de préciser combien sont directement affectés sur le territoire du 19e.

Ces agents sont chargés de prévenir, de contrôler et de verbaliser les infractions au Code de la route et aux règles de stationnement. Plus largement, leur implication et leur mobilisation sont indispensables dans la lutte contre un certain nombre de comportements abusifs voire dangereux sur l'espace public : stationnement sur des espaces piétons ou sur des voies réservées aux bus ou aux vélos, rodéos de scooters sur des espaces non autorisés à la circulation...

Dans ce contexte, une répartition des A.S.P. respectueuse des équilibres démographiques et territoriaux doit favoriser une action plus efficace contre ces fléaux."

Réponse non parvenue.

III - Questions du groupe G.E.P.

QE 2015-16 Question de M. David BELLIARD, Mme Anne SOUYRIS et les éluEs du groupe Ecologiste de Paris à M. le Préfet de police relative aux verbalisations récentes de promeneurs au bois de Boulogne.

Libellé de la question :

"La presse, dont "Le Canard enchaîné", s'est récemment fait l'écho de verbalisations de promeneurs dans le bois de Boulogne.

En effet, il est notamment rapporté le cas de piétons qui ont été verbalisés en pleine journée au motif suivant : "Piéton déambulant en dehors des voies et allées qui lui sont affectées" et ce en vertu de l'arrêté préfectoral n° 11242 du 29 juillet 2000.

Si cette information est exacte, cette situation nous semble sans fondement et préoccupante.

Car pour rappel, le Règlement des parcs et jardins de la Ville de Paris ("Règlementation générale des jardins et bois appartenant à la Ville de Paris y compris les bois de Boulogne et de Vincennes" du 8 juin 2010) stipule dans son chapitre III "Usage", article 3 "Conditions et horaires d'ouverture" :

"Dans les bois de Boulogne et de Vincennes, l'accès aux sous-bois est interdit dès la tombée de la nuit et jusqu'au lever du jour".

Or les personnes qui ont été verbalisées l'ont été semble-t-il avant la tombée de la nuit.

Et par ailleurs l'arrêté préfectoral précédemment mentionné avait été pris durant l'été 2000 suite à la tempête de 1999 afin de protéger les promeneurs contre les chutes de branches. Et il est désormais caduc.

Nous sommes donc, Monsieur le Préfet de police, préoccupés par ces faits qui aboutissent en réalité à pénaliser de fait les personnes prostituées sur ce site de manière déguisée et en dehors de tout cadre légal.

Aussi, M. David BELLIARD, Mme Anne SOUYRIS et les éluEs du groupe Ecologiste de Paris interrogent M. le Préfet de police pour savoir :

- si des piétons circulant de jour dans le sous-bois du bois de Boulogne ont été verbalisés et si oui à quel motif ;
- si l'arrêté préfectoral n° 11242 du 29 juillet 2000 interdisant l'accès au sous-bois des bois parisiens n'est en effet plus appliqué ;

- et si le Règlement des parcs et jardins de la Ville de Paris, et notamment son chapitre III, article III est en effet bien respecté."

Réponse non parvenue.

QE 2015-17 Question de M. Jérôme GLEIZES et les éluEs du groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative au suivi du vœu TAFTA adopté en Conseil de Paris des 19 et 20 mai 2014.

Libellé de la question :

"En 1998, la suspension puis l'arrêt des négociations sur l'Accord multilatéral sur l'investissement (A.M.I.), menées pendant trois ans dans le cadre de l'OCDE, a été une incontestable victoire des campagnes de sensibilisation des citoyens et de leurs élus, de la mobilisation active de réseaux associatifs, du militantisme d'organisations non gouvernementales qui, dans de nombreux pays, et en particulier en France, se sont mobilisés pour en empêcher la signature et alerter l'opinion publique. C'est le 14 octobre 1998, à l'occasion d'une question posée par Robert HUE à l'Assemblée nationale, que Lionel JOSPIN a annoncé que la France ne participerait plus aux négociations de l'A.M.I.

Il est important ici de le rappeler alors que le nouveau Partenariat économique du nom de TAFTA qui est actuellement discuté en faveur d'une zone transatlantique de libre-échange est bâti sur le même modèle que celui de l'A.M.I.

Le 18 avril dernier, alors que le 9e cycle de négociation du Traité transatlantique s'ouvrait à New York, la journée mondiale contre TAFTA remportait un grand succès avec des initiatives dans plus de 750 villes de 46 pays. L'ampleur du mouvement a exprimé l'opposition grandissante au projet de libéralisation du commerce et l'investissement entre l'Union européenne et les Etats-Unis.

L'initiative citoyenne européenne contre le TAFTA et le CETA dépasse désormais les 1.745.000 signatures, et le nombre de collectivités locales adoptant des résolutions "Hors TAFTA" ou "en vigilance" s'accroît chaque semaine (15 régions françaises, 12 départements et plus de 70 communes).

Sur proposition du groupe des élus écologistes, la Ville de Paris a adopté un vœu en mai 2014 demandant entre autres :

- La diffusion publique immédiate de l'ensemble des textes relatifs aux négociations du T.T.I.P.,
- L'ouverture d'un débat public sur le T.T.I.P. et plus généralement sur l'ensemble des accords de libre-échange impliquant la pleine participation des collectivités territoriales, des organisations syndicales et associatives, des organisations socioprofessionnelles et des populations.
- Que les collectivités locales soient étroitement associées aux négociations afin de pouvoir exercer une vigilance accrue sur les décisions qui impacteraient leurs marges de manœuvre et pourraient menacer les normes et règlements édictés par les collectivités locales et les gouvernements nationaux.

Or, à notre connaissance, il n'y a pour l'heure aucune suite de la part de l'Exécutif parisien donnée à ce vœu.

Il y a pourtant urgence à informer et débattre avec les citoyennes et les citoyens sur ce choix de société qui semble se décider sans eux.

Il y a pourtant danger alors que TAFTA permettra aux firmes de contester des décisions démocratiques de protection de la santé, de l'environnement ou des salariés.

Aussi, M. Jérôme GLEIZES et les éluEs du groupe Ecologiste de Paris interrogent Mme la Maire de Paris :

- sur le calendrier prévu pour la mise en œuvre effective des engagements du vœu adopté par le Conseil de Paris il y a un an."

Réponse non parvenue.

QE 2015-18 Question de M. David BELLARD, Mme Anne SOUYRIS et les éluEs du groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative à l'annulation par le Tribunal administratif de Paris de la procédure d'attribution du marché public de maintenance et d'exploitation publicitaire des kiosques de presse parisiens.

Libellé de la question :

"La procédure d'attribution du marché public de maintenance et d'exploitation publicitaire des kiosques de presse parisiens votée par le Conseil de Paris en début d'année a été annulée par une ordonnance du 9 avril 2015 par le juge des référés précontractuels du Tribunal administratif de Paris. Le juge a notamment estimé que le recours à un marché global était, dans ces conditions, de nature à donner un avantage indu au titulaire des deux contrats en cours, c'est à dire à Médiakiosk, la filiale de JC Decaux.

Et de fait, en plus des kiosques, JC Decaux assure la gestion des Vélib', est présent sur les palissades de chantiers, les panneaux d'affichage... La quasi entièreté de notre espace public est ainsi loué à un seul opérateur privé qui, avec ce nouveau marché, conservait la jolie manne financière que représentent les kiosques dans la mesure où ils sont aussi des supports publicitaires qui, bon an mal an, génèrent entre 16 millions et 18 millions d'euros de chiffre d'affaire annuel.

Le juge poursuit en préconisant à minima l'allotissement de ce marché autour des métiers distincts qui caractérisent l'exploitation publicitaire de kiosques à fournir, à implanter et à entretenir et à animer.

Les kiosques constituent un patrimoine qui participe au rayonnement de la Capitale. Pour en assurer la pérennité, il faut investir pour trouver de nouvelles sources de ressources pour les kiosquiers, et ce afin de conserver les kiosques comme des points de distribution de la presse, mais investir aussi pour faire des kiosques des lieux d'échanges offrant des services et des produits utiles aux Parisiens ; investir enfin pour que les kiosques soient exemplaires sur le plan environnemental et permettent aux kiosquiers de travailler dans de bonnes conditions. Il faut aussi innover par le choix d'un nouveau modèle de gestion combinant efficacité de la politique publique et meilleure rentabilité financière.

Aussi, M. David BELLARD, Mme Anne SOUYRIS et les éluEs du groupe Ecologiste de Paris interrogent Mme la Maire de Paris sur la procédure que la Ville va engager suite à cette annulation et le calendrier de celle-ci."

Réponse non parvenue.

QE 2015-19 Question de M. Jérôme GLEIZES et les éluEs du groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative au montant du dispositif de retraite complémentaire des conseillers municipaux.

Libellé de la question :

"Lors du Conseil de Paris de mars dernier, les élus parisiens ont adopté, à l'initiative du groupe Ecologiste de Paris (G.E.P.), une proposition importante.

En effet, s'inscrivant dans la démarche initiée par le mouvement "350.org" qui a organisé les 13 et 14 février dernier les premières "Journées Mondiales de Désinvestissement dans l'industrie fossile" et à l'image de près de 181 villes, universités, musées et autres institutions dans le monde, la Ville de Paris s'est engagée à ne pas encourager le réchauffement climatique en détenant des investissements directs dans des entreprises du secteur des énergies fossiles et à encourager plutôt une stratégie d'investissement socialement et écologiquement responsable et agir ainsi en faveur du climat.

Pour ce, la Ville de Paris s'est engagée à agir notamment au niveau de son dispositif de retraite des conseillers municipaux de Paris, qui, depuis mars 1992, est constitué du régime IRCANTEC d'une part, obligatoire pour tous les élus percevant une indemnité de fonction, et d'autre part, d'un système de retraite par capitalisation reposant sur des cotisations volontaires des élus auxquelles s'ajoutent alors des cotisations équivalentes de la collectivité.

Par le vœu adopté en mars dernier, la Ville de Paris s'est engagée à "inciter l'organisme en charge du système de retraite par capitalisation des conseillers municipaux et généraux parisiens à ne pas investir dans des entreprises du secteur fossile pour réinvestir dans les secteurs des énergies renouvelables".

Or cette décision n'est pas uniquement symbolique. Elle porte sur un volume financier que nous souhaiterions connaître.

Aussi, M. Jérôme GLEIZES et les éluEs du groupe Ecologiste de Paris interrogent Mme la Maire de Paris sur le montant que représente en année pleine l'enveloppe budgétaire dédiée à la retraite par capitalisation des conseillers municipaux."

Réponse non parvenue.

Réponses à des questions écrites posées à Mme la Maire de Paris.

Séance des 16, 17 et 18 mars 2015

QE 2015-3 Question de Mme Catherine DUMAS et des élus du groupe UMP à Mme la Maire de Paris relative aux bénéficiaires du stationnement résidentiel.

Réponse (M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint) :

"Dans le cadre de la réforme de la tarification du stationnement mise en œuvre en début d'année, il n'a pas été envisagé que les bénéficiaires de véhicules de fonction puissent prétendre à une tarification de stationnement résidentiel. L'objectif de la réforme est en effet de ne pas encourager l'usage d'un véhicule particulier pour accomplir des déplacements domicile/travail.

Les bénéficiaires de véhicules de fonction peuvent également faire le choix de laisser leur véhicule sur les lieux de travail, ou de se garer dans un parc de stationnement en ouvrage (le concessionnaire Vinci propose par exemple une offre adaptée au stationnement le week-end des véhicules de fonction).

Par ailleurs, de façon à favoriser la conversion du parc automobile, dont le parc de véhicules de fonction, le stationnement est gratuit pour les véhicules électriques, GNV ou hybrides rechargeables."

QE 2015-4 Question de Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE et des élus du groupe UMP à Mme la Maire de Paris relative aux véhicules de collection.

Réponse (M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint) :

"La circulation des véhicules immatriculés avant le 1er janvier 1997 sera interdite au premier juillet 2016 du lundi au vendredi de 8 heures à 20 heures. Les véhicules anciens, de collection ou non, pourront donc circuler, tous les jours, en dehors de ces heures et chaque fin de semaine.

Par ailleurs, les véhicules dits de collection pourront également être autorisés exceptionnellement, et notamment dans le cas de rassemblements de collectionneurs, à circuler les jours de semaine entre 8 heures et 20 heures. Ces autorisations feront l'objet de demandes traitées au cas par cas."

Séance des 13 et 14 avril 2015

QE 2015-11 Question de M. Pierre LELLOUCHE à Mme la Maire de Paris relative à l'augmentation et au nouveau calcul de la taxe de séjour.

Réponse (M. Jean-François MARTINS, adjoint) :

"La collectivité parisienne a décidé de mettre en œuvre les nouvelles dispositions de la taxe de séjour et d'adopter le régime réel afin d'améliorer l'accueil des touristes dans la Capitale, d'assurer une taxation plus juste, et de garantir une plus grande équité entre les différents acteurs du secteur touristique à Paris.

La réforme de la taxe de séjour votée au Parlement dans le cadre de la loi de finances initiales 2015, après une large concertation avec les syndicats hôteliers, les associations d'élus et les parlementaires, a conduit à revoir la grille tarifaire qui datait de 2003. Ainsi, les plafonds ont été relevés pour les établissements non classés, ainsi que pour les 3, 4 et 5 étoiles. De plus, une catégorie "Palaces" a été créée.

En adoptant ces nouveaux plafonds, et en mettant en place la taxe additionnelle départementale, la Ville de Paris souhaite améliorer la recette qui en découle afin de mieux couvrir les dépenses concourant à l'accueil des touristes. Paris dépense en effet chaque année près de 250 millions d'euros pour assurer les meilleures conditions possibles de séjour aux touristes. Cette somme n'est que très partiellement couverte par la taxe de séjour (40,49 millions d'euros en 2014, 80,49 millions d'euros prévus en 2015). Par ailleurs, les tarifs de la taxe de séjour pratiqués à Paris restent bien en-deçà de ceux observés dans les capitales européennes.

Il a également été décidé de changer le régime de la taxe de séjour en passant au réel : depuis le 1er mars pour les chambres d'hôtes et meublés, à compter du 1er juillet pour les autres formes d'hébergement. Il s'agit d'un engagement pris par la Maire en raison d'une demande forte des représentants du secteur touristique. Ce changement se fait en deux temps pour des raisons pratiques : le passage au réel nécessite en effet des évolutions applicatives et organisationnelles assez importantes.

Le nouveau régime permettra aux hôteliers de verser une taxe qui sera le reflet exact de leur activité. Il donne par ailleurs la possibilité aux plateformes de location en ligne de meublés touristiques de collecter la taxe de séjour pour le compte de leurs clients, ce qui garantit une plus grande équité fiscale entre hébergeurs."

Votes spécifiques.

MM. Jean-Noël AQUA, Pierre AURIACOMBE, Yves CONTASSOT, Mme Maud GATEL, MM. François VAUGLIN et Yann WEHLING ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DEVE 59.

Mme Annick OLIVIER ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 84.

M. Bernard JOMIER ne prend pas part au vote sur le vœu n° 99 G.

MM. Jacques BAUDRIER, Patrick BLOCHE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, MM. Claude DARGENT, Jérôme DUBUS, Didier GUILLOT et Christophe NAJDOVSKI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DDEEES 57.

Mme Laurence GOLDGRAB ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 306.

M. Julien BARGETON ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 59.

MM. Pascal CHERKI et Jérôme COUMET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 43.

Mme Sandrine CHARNOZ ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 87, DLH 95 et DU 112.

Mme Véronique LEVIEUX ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DDEEES 43 G.

Mmes Marie ATALLAH, Alix BOUGERET, Céline BOULAY-ESPERONNIER, Claudine BOUYGUES, Sylvie CEYRAC, MM. Philippe DUCLOUX, Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. François HAAB, Mmes Pénélope KOMITÈS, Béatrice LECOUTURIER, Nawel OUMER, M. Atanase PERIFAN, Mmes Danièle PREMEL, Karen TAIEB ATTIAS et Dominique VERSINI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASES 16 et DASES 83 G.

M. Mao PENINO ne prend pas part au vote sur le vœu n° 38.

Mmes Catherine BARATTI-ELBAZ, Galla BRIDIER, Colombe BROSEL, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Alexandra CORDEBARD, Virginie DASPET, Emmanuelle DAUVERGNE, MM. Jean-Jacques GIANNESINI, Thomas LAURET, Eric LEJOINDRE, Mmes Danièle PREMEL, Anne SOUYRIS et M. Yann WEHLING ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DLH 74, DLH 83, DLH 89 et DLH 90.

M. Jean-Louis MISSIKA ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DU 7.

Mmes Florence BERTHOUT, Nathalie MAQUOI, Caroline MÉCARY, M. Etienne MERCIER, Mme Pauline VÉRON et M. Alexandre VESPERINI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 284.

Mme Florence BERTHOUT ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DASES 2-DAC-DGRI et DASES 129-DAC-DGRI-G.

Mme Catherine VIEU-CHARIER ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 95.

M. David BELLARD, Mme Sandrine CHARNOZ, MM. Grégoire CHERTOK, Jean-François LEGARET, Mmes Véronique LEVIEUX et Nathalie MAQUOI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 244.

Mme Pénélope KOMITÈS ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DU 99.

M. Julien BARGETON et Mme Claudine BOUYGUES ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DU 111.

Mmes Sandrine CHARNOZ, Léa FILOCHE, M. Nicolas NORDMAN, Mmes Pauline VÉRON et Mercedes ZUNIGA ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DDEEES 185 et DDEEES 54 G.

Mmes Florence BERTHOUT, Nathalie MAQUOI et Raphaëlle PRIMET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 228.

Mme Michèle ASSOULINE, M. Geoffroy BOULARD, Mmes Agnès EVREN, Léa FILOCHE, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, MM. Jean-François MARTINS, Hermano SANCHES RUIVO et Mme Anne TACHÈNE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DDEEES 56 et DDEEES 91 G.

Mmes Florence BERTHOUT, Galla BRIDIER, MM. Ian BROSSAT, Pascal CHERKI, Roger MADEC et Mme Annick OLIVIER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DLH 59, DLH 65, DLH 78 et DLH 85.

MM. Afaf GABELOTAUD et Jean-Louis MISSIKA ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DU 114.

Mmes Marinette BACHE, Colombe BROSEL, Sylvie CEYRAC, Nathalie FANFANT, MM. Pierre GABORIAU, Eric HÉLARD, Frédéric HOCQUARD, Christian HONORÉ, Mme Halima JEMNI, MM. Pascal JULIEN, Etienne MERCIER, Mmes Carine PETIT et Catherine VIEU-CHARIER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DEVE 25.

MM. Pierre AIDENBAUM, Eric AZIÈRE, Nicolas BONNET-OULALDJ, Ian BROSSAT, Mmes Frédérique CALANDRA, Myriam EL KHOMRI, MM. Christian HONORÉ, Bruno JULLIARD, Jean-Pierre LECOQ, Mmes Carine PETIT, Aurélie SOLANS et Pauline VÉRON ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DLH 3, DLH 16 et DLH 91.

Mme Fanny GAILLANNE ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 67 et DLH 92.

Mmes Marie ATALLAH, Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Jérôme COUMET, Mme Edith GALLOIS, M. Didier GUILLOT, Mme Annick OLIVIER et M. Patrick TRÉMÈGE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DFA 29, DFA 16 G et DPA 44.

Mmes Claudine BOUYGUES, Galla BRIDIER, Sandrine CHARNOZ, MM. Jérôme DUBUS, Rémi FÉRAUD, Jean-Jacques GIANNESINI, Didier LE RESTE, Mmes Véronique LEVIEUX, Aurélie SOLANS et M. François VAUGLIN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DLH 94.

MM. Claude DARGENT et Christophe GIRARD ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 19.

MM. Nicolas BONNET-OULALDJ, Claude DARGENT, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Catherine DUMAS, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Didier GUILLOT, Mme Ann-Katrin JÉGO, MM. Pascal JULIEN et Yves POZZO di BORGO ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DFA 71.

MM. Jacques BOUTAULT, Grégoire CHERTOK, Mmes Afaf GABELOTAUD, Nathalie MAQUOI et M. Buon-Huong TAN ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DFA 70 et DFA 26 G.

MM. Jean-Bernard BROS, Jérôme COUMET, Mme Edith GALLOIS, MM. Didier LE RESTE et Eric LEJOINDRE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DFA 13 G.

MM. Julien BARGETON, Jacques BAUDRIER, Mme Julie BOILLOT, MM. Jean-Louis MISSIKA et Christophe NAJDOVSKI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DVD 67.

M. Julien BARGETON, Mmes Emmanuelle BECKER, Alexandra CORDEBARD, M. François-David CRAVENNE, Mme Danièle GIAZZI, MM. Christophe GIRARD, Patrick KLUGMAN, Jean-François LEGARET, Eric LEJOINDRE, Mmes Fadila MÉHAL et Anne SOUYRIS ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAC 200, DPA 34 ainsi que sur le vœu n° 54.

MM. Hervé BÉGUÉ et Eric LEJOINDRE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DLH 107.

M. Didier GUILLOT ne prend pas part au vote sur le vœu n° 85.

Votes spécifiés.

M. Mao PENINO ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DPE 28.

Mme Maud GATEL ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DDEEES 29.

Mme Marinette BACHE ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DEVE 25.

Mme Véronique LEVIEUX ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 244.

M. François HAAB, Mme Edith GALLOIS, M. Yves POZZO di BORGIO et Mme Ann-Katrin JÉGO ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération SG 14.

M. Christian SAINT-ETIENNE vote contre le projet de délibération SG 14.

Mme Anne HIDALGO, MM. Jean-François MARTINS et Jean-Louis MISSIKA ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DJS 253.

Mme SIMONNET vote contre les projets de délibération DU 45, DJS 223, DJS 253, DFA 71, DRH 49, DRH 51, UDI-MODEM 1 G, les amendements n^{os} 10 et 11 du DLH 25, l'amendement n° 25 du DASCO 86, l'amendement n° 117 du SG 14, ainsi que les vœux n^{os} 22, 37, 40, 43, 44, 45, 58, 64, 72, 73, 74, 75, 84, 87, 88, 89, 90, 95 G, 105, 110 et 115.

Mme SIMONNET s'abstient sur les projets de délibération DDEEES 37 G, DDEEES 41 G, DDEEES 42 G, DDEEES 43 G, DDEEES 56, DDEEES 91 G, DDEEES 82 G, DDEEES 29, SG 3 G, l'amendement n° 39 du DJS 223 ainsi que les vœux n^{os} 59 et 111 bis.

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération, adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée, sont les suivants :

2015 DAJ 15 Signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres les 21 avril et 12 mai 2015.

2015 DFA 7 Etats spéciaux d'arrondissement - Budget supplémentaire 2015 - Modification du montant des dotations.

2015 DFA 23 Approbation des modalités de lancement et d'attribution d'un accord-cadre en appel d'offres pour des travaux d'infrastructure de voirie et d'aménagement d'espaces verts à Paris, en deux lots séparés.

2015 DFA 29 Extension géographique du domaine d'intervention de la SEMAPA.

2015 DFA 16-G Extension géographique du domaine d'intervention de la SEMAPA.

2015 DFA 54 Impression numérique sur supports pour les besoins de communication - Accord cadre de services - Modalités de passation - Signature.

2015 DFA 73 Prestations d'affiches grand format pour les besoins de communication - Marché de services - Modalités de passation - Signature.

2015 DFA 56 Budget municipal - Régisseuses et régisseurs - Demandes en décharge de responsabilité.

2015 DFA 18-G Budget départemental - Régisseuse - Demande en décharge de responsabilité.

2015 DFA 67 Résiliation de 3 accords-cadres avec la société Moreau - Autorisation de résilier - Autorisation de résilier l'arrêté de résiliation.

2015 DFA 25-G Résiliation d'un accord-cadre avec la société Moreau - Autorisation de résilier - Autorisation de signer l'arrêté de résiliation.

2015 DFA 70 Modifications statutaires de la SAEML Parisienne de Photographie : approbation de la transformation de la SAEML Parisienne de Photographie en SPL.

2015 DFA 26-G Prise de participation au capital de la SAEML Parisienne de Photographie et modifications statutaires en vue de sa transformation en société publique locale (SPL).

2015 DFA 72 Groupement de commandes pour la fourniture et l'entretien d'équipements de protection individuelle - Modalités de passation.

2015 DFA 27-G Groupement de commandes pour la fourniture et l'entretien d'équipements de protection individuelle - Modalités de passation.

2015 DFA 75 Convention avec l'UGAP définissant les modalités particulières de recours par les directions de la Ville pour leurs besoins en véhicules à motorisations alternatives au diesel et produits associés.

2015 DFA 77 Résiliation partielle d'un marché avec la société TECR Constructions - Autorisation de résilier - Autorisation de signer l'arrêté de résiliation.

M. Julien BARGETON, rapporteur.

2015 DDC 42 Subvention (159.000 euros) à 9 associations et conventions au titre des droits de l'Homme et de la lutte contre les discriminations.

2015 SG 2 Subvention (212.000 euros) à 7 associations et conventions au titre de l'égalité femmes-hommes.

Mme Hélène BIDARD, rapporteure.

2015 SG 30 Subvention (10.500 euros) et convention avec l'association CIDFF de Paris (10e), pour son projet Dispositif téléassistance grave danger (TGD) téléphone portable d'alerte.

Mme Hélène BIDARD, Mme Colombe BROSSEL, rapporteures.

2015 DEVE 59 Subvention (150.000 euros) et avenant à la convention avec l'Agence Parisienne du Climat (APC).

2015 DPE 12 Association Française des Ingénieurs et Techniciens de l'Environnement - Adhésion et cotisation (2.900 euros).

2015 DPE 13 Association recherche - Collectivités dans le domaine de l'EAU en Ile de France - Adhésion et cotisation (5.000 euros).

2015 DPE 60 Approbation de l'intégration d'un nouveau signataire dans le Contrat de Bassin 2010-2015 "Pour le retour de la biodiversité et de la baignade en Marne".

2015 DPE 61 Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies - Adhésion et cotisation (6.800 euros).

Mme Célia BLAUDEL, rapporteure.

2015 DLH 3 Location à la RIVP de l'immeuble communal 10, rue Julia Bartet (14e) - Avenant à bail emphytéotique.

2015 DLH 11 Indemnisation amiable en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2015 DLH 59 Location de l'immeuble 116, rue de l'Abbé Groult (15e) à Paris Habitat - OPH - Bail emphytéotique.

2015 DLH 65 Location de l'immeuble 21, rue du Val de Grâce (5e) à Paris Habitat - OPH - Bail emphytéotique.

2015 DLH 67 Location de la parcelle communale 15, rue Saint Just (17e) à la société Résidences Sociales de France - Avenant.

2015 DLH 74 Réalisation 83A rue du Faubourg du Temple (10e) d'un programme de 14 logements sociaux (7 logements PLA-I et 7 logements PLUS) par ELOGIE.

2015 DLH 78 Location de l'immeuble 20, rue du Simplon (18e) à Paris Habitat - OPH - Bail emphytéotique.

2015 DLH 83 Réalisation 131-135 rue Léon Maurice Nordmann (13e) d'un programme de Résidentialisation et d'Amélioration de la Qualité de Service des immeubles par ELOGIE.

2015 DLH 84 Création d'une pension de famille 17 rue du Faubourg-Saint-Denis (10e) - Prêt complémentaire garanti par la Ville (415.708 euros) demandée par Antin Résidences pour 20 logements PLA-I.

2015 DLH 85 Location de l'immeuble 37, boulevard de Belleville (11e) à Paris Habitat - OPH - Bail emphytéotique.

2015 DLH 89 Location à ELOGIE de l'immeuble 22, rue de Nevers/24, impasse de Nevers (6e) - Résiliation du bail emphytéotique et conclusion d'un nouveau bail.

2015 DLH 90 Location à ELOGIE de l'immeuble 17-19, rue Visconti (6e) - Résiliation du bail emphytéotique et conclusion d'un nouveau bail.

2015 DLH 91 Location de l'immeuble 32, rue Keller (11e) à la RIVP - Bail emphytéotique.

2015 DLH 92 Réalisation d'un programme de réhabilitation d'une résidence étudiante 151 avenue Ledru-Rollin (11e) - Modification du transfert au profit de RSF de la garantie d'emprunt accordée à la SADIF.

2015 DLH 94 Location de l'immeuble 5-7, passage Lathuille (18e) à la SIEMP - Bail emphytéotique.

2015 DLH 97 Immeuble communal 21, rue Mogador (9e) - Autorisation de dépôt de demandes d'autorisations d'urbanisme.

2015 DLH 101 Réaménagement d'une partie de la dette de Logement Francilien auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et maintien de la garantie de la Ville de Paris.

2015 DLH 102 4 rue Edouard Pailleron (19e) - Création de portes et de passage - Autorisations d'urbanisme.

2015 DLH 104 252 rue Saint-Jacques (5e) - Remplacement de fenêtres - Autorisations d'urbanisme.

2015 DLH 105 Réaménagement d'une partie de la dette de Logement Français auprès de la Caisse Des Dépôts et Consignations et maintien de la garantie de la Ville de Paris.

2015 DLH 106 Réaménagement d'une partie de la dette de Coopération et Famille auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et maintien de la garantie de la Ville de Paris.

2015 DLH 107 Réalisation 101-105 boulevard Brune (14e) d'un programme comportant 14 logements PLA-I et 33 logements PLUS - Garantie complémentaire (561.110 euros) demandée par Toit et Joie.

M. Ian BROSSAT, rapporteur.

2015 DU 112 Vente à AXIMO de 4 lots de copropriété 10 rue du Roi d'Alger (18e).

M. Ian BROSSAT et M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteurs.

2015 DPP 11 Fixation des redevances annuelles (100 euros) dues par l'association Protection civile de Paris pour l'occupation temporaire de locaux situés 26, rue Saint Roch (1er).

2015 DPP 14 Convention de prêt à usage pour les locaux occupés par l'association PEP 75 au 11 rue du Pré (18e).

2015 PP 15 Avenant n° 2 au marché relatif à l'entretien et la maintenance des installations de chauffage et de climatisation des locaux administratifs.

2015 PP 16 Modif délibération n° 2001 PP 9 du 29 janvier 2001 relative à la rémunération des médecins conseil auprès du bureau de l'hygiène mentale de la PP pour de suivi les malades hospitalisés d'office.

2015 PP 18 Accord-cadre mono-attributaire de maîtrise d'œuvre pour des opérations de réfection et d'aménagement de locaux de la caserne de la Cité à Paris (4e).

2015 PP 19 Expertises automobiles.

2015 PP 20 BSPP - Prestations de traitement et de nettoyage des ouvrages d'assainissement et des systèmes de filtration et d'évacuation des buées grasses de cuisines dans les centres de secours.

2015 PP 21 Maîtrise d'œuvre pour la mise aux normes et la rénovation d'une partie des locaux de l'Institut Médico-Légal de la Préfecture de police - 2 place Mazas (12e).

2015 DDCT 43 Subventions (9.000 euros) à 3 associations au titre de l'intégration, pour des projets visant à favoriser le développement économique.

2015 DDCT 44 Subventions (3.000 euros) à 3 associations au titre de l'intégration, pour des projets visant la médiation sociale.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

2015 DASCO 81 Instituteurs non logés à Paris - Indemnité représentative de logement pour 2014.

2015 DASCO 82 Indemnisation amiable de la société SNC RE5, en réparation du préjudice subi suite à un incident dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2015 DASCO 93 Dotation (5.380 euros) au lycée municipal Truffaut (3e).

2015 DASCO 3-G Opérations de travaux à réaliser dans les ensembles immobiliers scolaires du 2nd degré Gabriel Fauré (13e) et Janson de Sailly (16e) - Conventions entre la Région Ile-de-France et le Département.

2015 DASCO 13-G Subventions (127.286 euros) à divers collèges publics parisiens.

2015 DASCO 14-G Dotations (12.775 euros) à divers collèges publics parisiens.

2015 DASCO 19-G Divers collèges publics - Dotations 2014 (112.942 euros) au titre du Fonds Commun Départemental des Services d'Hébergement.

2015 DASCO 39-G Occupations précaires de logements situés dans des EPLE - Conventions.

2015 DASCO 42-G Subvention (2.000 euros) à l'association Union de Paris des Délégués Départementaux de l'Education Nationale (20e).

2015 DASCO 62-G Collèges publics - Subventions d'investissement (3e tranche : 838.615 euros) et dotations complémentaires de fonctionnement (2e tranche : 16.727 euros).

Mme Alexandra CORDEBARD, rapporteure.

2015 DASCO 66 Subvention (28.000 euros) et convention à l'association "Cap Sport Art Aventure et Amitié" (15e) pour une action de sensibilisation au handicap dans les écoles primaires.

2015 DASCO 67 Subvention (3.000 euros) à l'association "Apprendre Autrement" (8e) pour permettre à des jeunes en situation de handicap mental de recevoir une pédagogie adaptée à leur handicap.

Mme Alexandra CORDEBARD, M. Bernard JOMIER, rapporteurs.

2015 DAC 271 Subvention (20.000 euros) à l'association Paris Librairies, association des librairies de Paris (15e).

2015 DDEEES 61 Subvention (8.000 euros) et convention avec le Club Action des Labels Indépendants Français (CALIF).

Mme Laurence GOLDGRAB, rapporteure.

2015 DICOM 13 Marché à bons de commande relatif à la scénographie des expositions de la salle Saint-Jean de l'Hôtel de Ville de Paris - marchés de services (art 30) - principes et modalités de passation.

2015 DRH 41 Fixation de la nature des épreuves et du programme des concours externe et interne pour l'accès au corps des personnels de maîtrise, grade agent de maîtrise, spécialité équipements sportifs.

2015 DRH 42 Fixation de la nature des épreuves et du programme des concours externe et interne pour l'accès au corps des personnels de maîtrise, grade agent de maîtrise, spécialité travaux publics.

2015 DRH 43 Fixation de la nature des épreuves et du programme des concours externe et interne pour l'accès au corps des personnels de maîtrise, grade agent de maîtrise, spécialité électrotechnique.

2015 DRH 47 Modification de délibération portant attribution d'une NBI aux fonctionnaires chargés de certaines fonctions spécifiques à leur direction, de chef de service administratif et d'ingénieur chef d'arrondissement.

2015 DRH 50 Modification de délibération relative à la rémunération accessoire des personnels techniques de la Commune de Paris.

2015 DSTI 3 Maintenance du système SIC Paris et développements spécifiques.

2015 DSTI 10 Marchés de fourniture de services de télécommunication

2015 DSTI 4-G Tierce Maintenance Applicative du SI Social - Modalités de passation - Autorisation - Signature.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, rapporteur.

2015 DDEES 13-G Subvention (5.000 euros) et convention avec l'association Centre de Documentation du Tiers Monde de Paris (9e).

2015 DDEES 65-G Subvention (14.000 euros) et convention avec la Fédération Artisans du Monde (93).

Mme Antoinette GUHL, rapporteure.

2015 DASES 11-G Participation (57.590,65 euros) et convention avec l'association ANPIHM, pour la permanence de nuit de l'ULS Duployé.

2015 DASES 66-G Subvention (50.000 euros) et avenant à convention avec l'association Dessine Moi Un Mouton (20e).

2015 DASES 86-G Subvention (30.000 euros) et avenant n° 1 avec l'association Tibériade (9e).

2015 DASES 89-G Subvention (15.000 euros) et convention avec l'association Médecins du Monde (18e).

2015 DASES 91-G Subvention (30.000 euros) et avenant n° 1 avec l'association Actions Traitements (20e).

2015 DASES 107-G Subvention (67.000 euros) pour les associations suivantes : ARDDS IDF (20e), CATRED (11e), ECGAMVP (12e) qui agissent dans le champ du handicap physique.

2015 DASES 108-G Subvention (106.000 euros) à neuf associations qui agissent dans le domaine culturel.

2015 DASES 119-G Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Ikambère (93).

2015 DASES 126-G Subvention (15.000 euros) et convention avec l'association SOL EN SI (93 Bobigny).

2015 DASES 241-G Subvention (2.000 euros) et convention avec l'association Visiteurs pour les Personnes Hospitalisées (95 Argenteuil).

2015 DASES 306-G Subvention (111.600 euros) et convention avec l'association SAFE (15e).

2015 DASES 313-G Subvention (20.000 euros) et avenant n° 2 avec l'Association Avenir Santé France (69007 Lyon).

2015 DASES 319-G Subvention (10.000 euros) et convention avec l'Institut de Recherche et d'Enseignement des Maladies Addictives (IREMA) (10e).

2015 DASES 327-G Subvention (27.000 euros) et avenant avec l'association Techno Plus (19e).

2015 DASES 346-G Subventions (118.000 euros), convention et avenant n° 2 pour les associations suivantes : A chacun ses Vacances (7e), Class Open (91), Les Eclaireurs et Eclaireuses de France (93), Le Souffle 9 (18e).

2015 DASES 350-G Subventions (48.000 euros) et convention avec quatre associations qui agissent dans le domaine de l'inclusion.

2015 DASES 351-G Subvention (3.500 euros) et convention avec l'association Planet Roller (14e).

2015 DASES 353-G Convention de prêt à usage à durée déterminée avec la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (20e) de locaux 27, rue Frédérick Lemaître (20e).

2015 SG 4-G Rapport CRC - Observations définitives - Centre de santé Marcadet.

M. Bernard JOMIER, rapporteur.

2015 DASES 56-G Subvention (30.000 euros), participation (74.000 euros) et avenant n° 2 avec l'association Basiliade (3e).

2015 DASES 316-G Subvention (55.000 euros). Participation (20.000 euros) et convention avec l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (2e) pour son comité parisien - ANPAA 75 (18e).

2015 DASES 340-G Subvention (8.000 euros) et convention avec l'association Culture et Hôpital (14e).

M. Bernard JOMIER et Mme Dominique VERSINI, rapporteurs.

2015 DAC 8 Subventions (78.500 euros) et conventions avec l'association Atelier du Plateau / Théâtre Ecarlate.

2015 DAC 11 Subvention (180.000 euros) et avenant à convention avec l'association l'Etoile du nord (18e).

2015 DAC 12 Subvention (44.000 euros) et convention avec l'association Musique Danse XXe (20e).

2015 DAC 14 Subvention (70.000 euros) et avenant avec la SARL Les Ateliers de Danse, gérant le lieu la Ménagerie de Verre (11e).

2015 DAC 19 Subventions (692.000 euros), avenant à convention et convention avec l'association Théâtre Silvia Monfort (15e).

2015 DAC 30 Subvention (15.000 euros) à l'association Même Ici (20e).

2015 DAC 31 Subvention (10.000 euros) à l'association Le Lieu Mains d'Œuvres (93400 Saint-Ouen).

2015 DAC 35 Subvention (345.500 euros) et avenant avec l'association A.A.S.C.S.P./Théâtre 13 (13e).

2015 DAC 43 Subvention (262.500 euros) et avenant avec l'association Théâtre Paris 14 (14e).

2015 DAC 48 Subvention (241.500 euros) et avenant avec la Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC SARL) De rue et de cirque (11e).

2015 DAC 51 Subvention (45.000 euros) et avenant à convention avec l'association A Suivre (10e).

2015 DAC 53 Subvention (45.000 euros) et avenant à la convention annuelle avec l'association Le Temps des Rues (10e).

2015 DAC 55 Subvention (15.000 euros) et avenant n° 2 à convention triennale avec l'association L'Immédiat (17e).

2015 DAC 59 Subvention (1.361.500 euros) et avenant avec l'association pour le Soutien du Théâtre Privé (8e).

2015 DAC 61 Subvention (50.000 euros) et convention avec la SARL Centre international de créations théâtrales, gérant le Théâtre des Bouffes du Nord (10e).

2015 DAC 62 Subvention (322.500 euros) et avenant avec la SASU La Manufacture (11e).

2015 DAC 63 Subventions (14.000 euros) à 2 associations au titre de l'aide aux événements artistiques et culturels à Paris.

2015 DAC 65 Subvention (400.000 euros) et avenant avec l'association l'Été Parisien (10e).

2015 DAC 67 Subvention (140.000 euros) et avenant avec l'association Nouveau Théâtre de Novembre (20e).

2015 DAC 111 Subvention (3.000 euros) à l'association Pianestival (2e).

2015 DAC 125 Subvention (15.000 euros) à l'association Son/Ré - Son et Recherche électroacoustique (12e).

2015 DAC 126 Subvention (10.000 euros) à l'association Les Cris de Paris (10e).

2015 DAC 127 Subvention (12.000 euros) à l'association Le Cabaret contemporain (18e).

2015 DAC 143 Subvention (10.000 euros) à l'association Centre de musique médiévale de Paris (13e).

2015 DAC 146 Subvention (45.000 euros) et avenant à convention avec l'association La Caserne Ephémère (10e).

2015 DAC 151 Subvention (5.000 euros) à l'association Les Mystères du Grand Paris (MyGP) (18e).

2015 DAC 163 Subvention (6.000 euros) à l'association le Bar Floréal (20e).

2015 DAC 167 Subvention (8.000 euros) à l'association M.U (18e).

2015 DAC 169 Subvention (5.000 euros) à l'association Cinélangues (18e).

2015 DAC 171 Subvention (13.000 euros) à l'association Documentaire sur grand écran (19e).

2015 DAC 172 Subvention (3.000 euros) à l'association Evropa Film Akt (14e).

2015 DAC 173 Subvention (3.000 euros) à l'association Cinéma(s) d'Iran (18e).

2015 DAC 187 Subventions (9.000 euros) à l'association Glassbox (11e).

2015 DAC 196 Subvention (8.000 euros) à l'association treize ter (11e).

2015 DAC 202 Subvention (379.600 euros) et avenant à convention avec l'Association du Festival d'Automne à Paris (1er).

2015 DAC 220 Classement au titre des monuments historiques de l'harmonium Mustel n° 55 de l'église Notre-Dame de Clignancourt (18e).

2015 DAC 226 Demande d'une subvention auprès de l'État (1.083.050 euros) pour le financement de chacune des tranches de travaux de restauration du massif d'entrée de l'église Saint-Augustin (8e).

2015 DAC 228 Subvention (405.000 euros) et avenant à convention avec l'association la Maison du Geste et de l'Image MGI (1er).

2015 DAC 231 Subvention (5.000 euros) à l'association Papier Gaché (20e).

2015 DAC 247 Subvention (5.000 euros) à l'association Hippocampe (11e).

2015 DAC 248 Subvention (4.000 euros) à l'association Flip Flap (14e).

2015 DAC 252 Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association Delidemo (12e).

2015 DAC 258 Partenariat entre la Ville de Paris et l'Inrap concernant l'organisation d'actions de sensibilisation à l'archéologie, dans le cadre de Paris-Plage.

2015 DAC 259 Subvention (50.000 euros) et convention avec l'association Musique Nouvelle en Liberté (1er).

2015 DAC 263 Subvention (3.000 euros) à l'association South Asia Paris New Art (3e).

2015 DAC 264 Subvention (82.500 euros) et signature d'un avenant à la convention avec l'association Enfances au cinéma.

2015 DAC 265 Subvention (4.000 euros) à l'association l'Autre Livre, association internationale d'éditeurs indépendants (4e).

2015 DAC 267 Subvention (5.000 euros) à l'association La Voie des Livres (20e).

2015 DAC 268 Subvention (5.000 euros) à l'association française du cinéma d'animation.

2015 DAC 276 Subvention (30.000 euros) et avenant à convention avec l'association A.R.C.A.L. (Atelier de recherche et de création pour l'art lyrique) (20e).

2015 DAC 280 Acceptation du don de l'œuvre Être étonné c'est un bonheur, de Jacques Villeglé en faveur du Fonds municipal d'Art contemporain de la Ville de Paris.

2015 DAC 287 Subvention (33.500 euros) et convention avec l'association Art culture et foi (18e).

2015 DAC 288 Subvention (5.000 euros) au Comité ATTAC Paris Nord Ouest.

2015 DAC 289 Subvention (5.000 euros) à l'association Espagnolas en Paris.

2015 DAC 292 Subvention (2.000 euros) à l'association La Semaine du son.

2015 DAC 306 Subvention (50.750 euros) et avenant à la convention avec l'association Cinémas Indépendants Parisiens (4e).

2015 DAC 308 Subvention (10.000 euros) à l'association Fonds Social Juif Unifié (5e).

2015 DAC 310 Renouvellement de la convention d'équipement avec le Théâtre de la Madeleine (8e).

2015 DAC 324 Subvention (5.000 euros) à l'association Petit pont et Grand écran.

2015 DAC 325 Subventions (37.000 euros) à 6 associations au titre de l'aide au court métrage et convention avec l'association Maison du Film Court (19e).

2015 DAC 326 Subvention (15.000 euros) à la Société à Responsabilité Limitée Le Café de la Danse, de la Musique et des Arts (11e).

2015 DAC 329 Subvention (12.000 euros) l'association Centre des Arts (15e).

2015 DAC 330 Subvention (8.500 euros) à l'association Fédération Musicale de Paris (13e).

2015 DAC 337 Subvention (5.000 euros) à l'ACID, association du Cinéma Indépendant pour sa Diffusion (10e).

2015 DAC 347 Subvention (9.000 euros) à l'association Culture et Bibliothèques pour Tous (15e).

2015 DAC 359 Subvention (2.000 euros) à l'association Collège international de Philosophie (5e).

2015 DAC 361 Subvention (4.000 euros) à l'association Groupe Vocal Pro Homine (11e).

2015 DAC 364 Subvention (3.000 euros) à l'association Ensemble vocal O Trente (16e).

2015 DAC 365 Subvention (6.000 euros) à l'association Chœur d'Oratorio de Paris (6e).

2015 DAC 366 Subvention (2.500 euros) à l'association La Charte des auteurs et des illustrateurs pour la jeunesse (14e).

2015 DAC 368 Subvention (3.000 euros) à l'association Sotto Voce Créteil (94).

2015 DAC 377 Subvention (3.000 euros) à l'association Chœur du Marais et Ensemble Vocal du Marais.

2015 DDCT 32 Confection et réfection de registres d'état civil, de délibérations municipales et des listes électorales - Marché de services - Appel d'offres ouvert.

2015 DDEEES 134 Subvention (6.000 euros) à l'association L'Atelier de Maurice Arnoult.

2015 DPA 27 Ecole Bouille (12e) - Restructuration et extension - Avenant n° 4 au marché de travaux.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

2015 DAC 232 Subventions (26.500 euros) à 10 associations dans le cadre de l'appel à projets Politique de la Ville 2015 dans le 20ème Est.

2015 DAC 234 Subventions (15.500 euros) à 6 associations pour la réalisation de leurs actions dans le quartier Sud du 13e arrondissement.

2015 DAC 236 Subventions (15.500 euros) à 5 associations pour la réalisation de leurs actions dans le quartier des Portes de Clichy, Pouchet et Saint-Ouen et convention (17e).

2015 DAC 253 Subvention (17.000 euros) et convention avec l'association Lecture Jeunesse (10e).

2015 DAC 132 Subvention (4.000 euros) et convention avec l'Association de Culture Berbère (20e).

2015 DAC 261 Subvention (5.000 euros) à l'association Africolor (10e).

2015 DAC 302 Subvention (10.000 euros) à l'association Safoul productions (93100 Montreuil).

2015 DAC 307 Subvention (10.000 euros) à l'association Cimade Service œcuménique d'Entraide (13e).

M. Bruno JULLIARD, Mme Colombe BROSEL, rapporteurs.

2015 DAC 13 Subvention (132.500 euros) et avenant avec l'Association pour le Développement de la Danse à Paris (4e).

2015 DAC 209 Subvention (4.000 euros) à l'association Kachashi (12e).

2015 DAC 316 Subventions (8.000 euros) à 2 associations au titre du soutien au cinéma accessible aux personnes en situation de Handicap.

2015 DAC 384 Subvention (3.000 euros) à l'association Bête à Bon Dieu Production (14e).

M. Bruno JULLIARD, M. Bernard JOMIER, rapporteurs.

2015 DAC 305 Plaque commémorative en hommage à Joaquin Rodrigo 159 rue Saint-Jacques (5e).

M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, rapporteurs.

2015 DAC 360 - DJS Subvention (13.000 euros) à l'association Slam Productions (20e).

M. Bruno JULLIARD, Mme Pauline VÉRON, rapporteurs.

2015 DEVE 13 Adhésions (21.510 euros) à onze organismes œuvrant dans le domaine des espaces verts, de la nature et de la biodiversité et des affaires funéraires.

2015 DEVE 17 - DVD Mise à disposition d'un terrain à usage de jardin partagé 10, impasse de la Chapelle (18e) - Convention d'occupation du domaine public avec l'Association Ecobox.

2015 DEVE 46 Indemnisation amiable en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2015 DEVE 63 Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé 159 rue de la Croix Nivert (15e) - Convention d'occupation et d'usage avec l'association "Ombrelle et coccinelle".

2015 DEVE 75 Jardin Botanique de Paris - Convention de partenariat avec la Société Truffaut pour deux manifestations organisées au parc de Bagatelle, jardin botanique de Paris (16e).

2015 DPE 28 Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU) - Adhésion et Cotisation 2015 (2.000 euros).

2015 DEVE 3-G Entretien, élagage et abattage d'arbres dans les équipements départementaux - Résiliation du marché en cours - Modification de la délibération 2014 DEVE 1007-G.

Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteure.

2015 DDEEES 70 Subventions (75.000 euros) à divers organismes et convention pour l'organisation de manifestations de diffusion de la culture scientifique.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.

2015 DDEEES 191 Subvention (50.000 euros) et convention avec l'EPA Plaine de France.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteurs.

2015 DJS 2 Subvention (12.000 euros) à la Fédération Française de Danse Comité Régional de Danse Ile-de-France (11e).

2015 DJS 6 Subventions (3.100 euros) à 3 associations sportives locales (6e).

2015 DJS 7 Subventions (4.500 euros) à 3 associations sportives locales (7e).

2015 DJS 16 Subventions (21.850 euros) à 11 associations sportives locales (16e).

2015 DJS 18 Subventions (38.300 euros) à 15 associations sportives locales (18e).

2015 DJS 59 Subventions (112.000 euros) et conventions avec 3 associations sportives (9e).

2015 DJS 61 Subvention (10.000 euros) et convention avec l'Association du Quartier Saint-Bernard (11e).

2015 DJS 62 Subventions (72.700 euros) et conventions avec 2 associations (12e).

2015 DJS 73 Subvention (32.000 euros) et convention avec la Ligue de Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées (14e).

2015 DJS 77 Subventions (34.500 euros) et conventions avec 3 associations parisiennes.

2015 DJS 84 Subvention (15.000 euros) à la Fédération Française de Volley-ball.

2015 DJS 90 Subvention (224.500 euros) et convention avec le Stade Français Omnisports au titre de la saison 2014-2015.

2015 DJS 92 Subvention (424.500 euros) et convention avec le PUC Omnisports au titre de la saison 2015-2016.

2015 DJS 95 Subvention (80.000 euros) et convention avec le Sporting Club de Paris (13e) au titre de la saison sportive 2015-2016.

2015 DJS 135 Subventions (7.450 euros) à 6 associations parisiennes.

2015 DJS 200 Indemnisation de tiers en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2015 DJS 207 Réhabilitation de la piscine des Amiraux (18e) - Demande de subvention au Conseil Régional d'Ile de France.

M. Jean-François MARTINS, rapporteur.

2015 DDCT 58 Versement de la contribution 2015 de la Ville de Paris au Groupement d'Intérêt Public "Atelier International du Grand Paris" (500.000 euros).

2015 DDCT 70 Adhésion de la Ville de Paris à l'Association Internationale du Développement Urbain (INTA) et versement de la cotisation 2015. Montant : 4 500 euros.

2015 DDCT 72 - DASES - DDEEES Subvention (34.000 euros) et convention avec l'association Avantic pour des actions en faveur de l'inclusion numérique.

2015 DDEEES 28 Cotisation annuelle (14.400 euros) au PACTE PME.

2015 DU 7 Avenant n° 5 à la convention d'intervention foncière conclue entre la Ville de Paris et l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France (EPFIF).

2015 DU 59 Vente de la parcelle AZ 78 au 3 rue Maurice Gunsbourg et du volume en tréfonds de la parcelle AZ 79 au 4 rue Jean Mazet à Ivry-sur-Seine (94).

2015 DU 93 Autorisation de dépôt d'un permis de construire à Sainte-Geneviève-des-Bois (91).

2015 DU 99 Cession à France Habitation de l'immeuble 95 rue Alexandre Dumas (20e).

2015 DU 104 Vente d'un local commercial et d'une cave situés 10 rue François Miron (4e).

2015 DU 111 Gare des Mines Fillettes (18e) - Avenant n° 1 à la convention de groupement de commande avec la communauté d'Agglomération de Plaine Commune pour la réalisation d'études conjointes.

2015 DU 114 Subvention (68.996 euros) et avenant à la convention avec le Pavillon de l'Arsenal.

2015 DU 127 Vente d'un immeuble à Provins (77).

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

2015 DVD 67 Extension du Tramway jusqu'à la Porte d'Asnières (17e et 18e). Convention d'occupation du domaine public avec le STIF pour la réalisation de travaux.

2015 DVD 119 Station de métro Pyramides (1er). Avenant n° 8 à la convention d'affectation du domaine public avec la RATP.

2015 DVD 124 Barrières et panneaux pour le boulevard périphérique et les voies intramuros de Paris. Marché de fourniture et de pose.

2015 DVD 134 Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris pour un montant total de 116.565,35 euros.

2015 DVD 161 Halle Secrétan (19e). Demande de subvention (100.000 euros) auprès du Ministère de l'Intérieur.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2015 DVD 156 Passerelle du cambodge (14e). Demande des subventions auprès de la RIF.

M. Christophe NAJDOVSKI et Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteurs.

2015 DFPE 34 Subvention (98.213 euros) et avenant n° 2 avec l'association Arthur et Marine (13e) pour sa crèche collective en appartements Nieuport (13e).

2015 DFPE 35 Subvention (102.874 euros) et avenant n° 2 avec l'association Arthur et Marine (13e) pour sa crèche collective en appartements Christiani (18e).

2015 DFPE 36 Subvention (243.271 euros) et avenant n° 2 avec l'association Caramel pour l'établissement multi accueil La Maison des Ours (12e).

2015 DFPE 37 Subvention (542.434 euros) et avenant n° 2 avec l'association Caramel (12e) pour la crèche collective en appartements (12e et 19e).

2015 DFPE 38 Subvention (445.332 euros) et avenant n° 2 avec l'association Crèche Laïque du Quartier St Fargeau (20e) pour la crèche collective multi-accueil St Fargeau (20e).

2015 DFPE 40 Subvention (75.578 euros) et avenant n° 2 avec l'association Galipette (20e) pour sa crèche parentale (20e).

2015 DFPE 46 Subvention (64.606 euros) et avenant n° 2 avec l'association Les Apaches des Vignoles (20e) pour la crèche parentale (20e).

2015 DFPE 50 Protocoles d'indemnisation amiable de familles suite à des vols dans les établissements d'accueil de la petite enfance.

2015 DFPE 51 Subvention (53.894 euros) et avenant n° 2 avec l'association Crèche parentale du Sentier pour la crèche parentale (2e).

2015 DFPE 53 Subvention (21.007 euros) et avenant n° 2 avec l'association Les Jeunes Heures pour la crèche parentale (3e).

2015 DFPE 72 Subvention (107.687 euros) et avenant n° 2 avec l'association Le Club des Petits Gavroches pour la halte-garderie (10e).

2015 DFPE 74 Subvention (38.073 euros) et avenant n° 2 avec l'association Les zèbres de l'Atlas (10e) pour la structure multi-accueil (10e).

2015 DFPE 77 Subvention (72.548 euros) et avenant n° 1 avec l'association Origami pour la halte-garderie (12e).

2015 DFPE 79 Subvention (65.408 euros) et avenant n° 2 avec l'association La Porte Entr'Ouverte pour la crèche parentale (14e).

2015 DFPE 87 Subvention (34.138 euros) et avenant n° 2 avec l'Association Au Fil de la Découverte pour la halte-garderie (15e).

2015 DFPE 118 Subvention (11.400 euros) et avenant n° 2 avec l'Association Calinot Singe pour la crèche parentale (15e).

2015 DFPE 126 Subvention (77.657 euros) et avenant n° 2 avec l'association Métramômes (20e) pour la crèche parentale (20e).

2015 DFPE 130 Subvention (128.380 euros) et avenant n° 2 avec l'association Acidulés et à croquer pour la crèche parentale (18e).

2015 DFPE 131 Subvention (149.402 euros) et avenant n° 2 avec l'association halte-garderie Les Poussins d'Annam (20e) pour la halte-garderie (20e).

2015 DFPE 141 Subvention (190.666 euros) et avenant n° 2 avec l'association Le Figuier pour la crèche collective (4e).

2015 DFPE 157 Subvention (135.360 euros) et avenant n° 2 avec l'association Aide aux Mères de Familles (7e) pour la halte-garderie.

2015 DFPE 163 Subvention (89.848 euros) et avenant n° 2 avec l'association Association Générale Des Familles du 13e (13e) pour la halte-garderie La Kalabane (13e).

2015 DFPE 165 Subvention (183.995 euros) et avenant n° 2 avec l'association La Passerelle (13e) pour la structure multi-accueil Outremer (13e).

2015 DFPE 195 Subvention (54.703 euros) et avenant n° 2 avec l'association Les 19e Rugissants (19e) pour la Crèche parentale La Maison des Lutins (19e).

2015 DFPE 211 Subvention (18.226 euros) et avenant n° 2 avec l'association Grenadine et Menthe à l'Eau (19e) pour la crèche parentale (19e).

2015 DFPE 233 Subvention (65.118 euros) et avenant n° 2 avec l'Association Relais 59 pour la halte-garderie (12e).

2015 DFPE 234 Subvention (73.276 euros) et avenant n° 2 avec l'association La Halte d'Enfants Varet Saint Charles pour la Halte-garderie La Coccinelle (15e).

2015 DFPE 235 Subvention (92.102 euros) et avenant n° 2 avec l'association Halte-garderie du Grand Pavois pour la Halte-garderie (15e).

2015 DFPE 236 Subvention (125.386 euros) et avenant n° 2 avec l'Association Au Rendez-Vous des Bout'Chou pour la halte-garderie (15e).

2015 DFPE 238 Subvention (85 606 euros) et avenant n° 2 avec l'association La Ribambelle (15e) pour sa halte-garderie (15e).

2015 DFPE 239 Subvention (134.092 euros) et avenant n° 2 avec l'association La Goutte de Lait Saint Léon pour la halte-garderie Le Petit Edgar (15e).

2015 DFPE 240 Subvention (135.055 euros) et avenant n° 2 avec l'association La Goutte de Lait Saint Léon pour le multi-accueil Le Petit François (15e).

2015 DFPE 241 Subvention (173.473 euros) et avenant n° 2 avec l'association La Goutte de Lait Saint Léon pour la structure multi-accueil le Petit George (15e).

2015 DFPE 242 Subvention (158.698 euros) et avenant n° 2 avec l'association La Goutte de Lait Saint Léon pour le multi-accueil Le Saint Léon (15e).

2015 DFPE 243 Subvention (16.585 euros) et avenant n° 2 avec l'association Halte-Garderie de l'Annonciation pour la halte-garderie (16e).

2015 DFPE 281 Subvention (60.822 euros) et avenant n° 2 avec l'association Babillages pour la crèche parentale (11e).

2015 DFPE 283 Subvention (140.729 euros) et avenant n° 2 avec l'association Les Crocos (12e) pour la crèche parentale.

2015 DFPE 284 Subvention (78.394 euros) et avenant n° 2 avec l'association Les Enfances pour la crèche parentale (18e).

2015 DFPE 285 Subvention (31.964 euros) et avenant n° 2 avec l'association L'île aux trésors (19e) pour la crèche parentale (19e).

2015 DFPE 317 Prestations d'accompagnement à l'obtention des diplômes en 3 lots séparés. Marché de services - Modalités de passation.

2015 DFPE 333 Restructuration/extension du jardin d'enfants 14 bis avenue Mathurin Moreau (19e) - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage Ville/Paris Habitat OPH.

2015 DFPE 342 Crèche et logement de fonction sis 28, avenue du Docteur Gley (20e) - Convention de gestion avec la RIVP et Lericheumont.

2015 DFPE 348 Mise à disposition des locaux situés 14 bis avenue Mathurin Moreau (19e) - Convention d'occupation du domaine public avec l'association "ABC Puériculture".

2015 DPA 25 Crèche rue Dunois (13e) - Indemnisation d'une société d'assurances.

2015 DPA 44 Convention avec la SEMAPA pour le financement des travaux de reconstruction d'un mur de clôture entre la copropriété Cap Sud et la crèche collective 1/3 place de Rungis (13e).

Mme Nawel OUMER, rapporteure.

2015 DFPE 340 Convention d'objectifs et de financement entre la Caisse d'allocations familiales de Paris et la Ville de Paris pour l'accueil des enfants en situation de handicap.

2015 DFPE 341 Convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de Paris concernant le multi-accueil situé 18, quai de la Charente (19e).

Mme Nawel OUMER et M. Bernard JOMIER, rapporteurs.

2015 DPE 7 Prélèvement et analyse des eaux usées non domestiques et des sédiments du réseau d'assainissement parisien - Marché de services - Modalités de passation.

2015 DPE 9 Diagnostic des ouvrages canalisés du réseau d'assainissement de Paris - Marché de services - Modalités de passation.

2015 DPE 62 Chariots de voirie de type "roule sacs" pour l'entretien de l'espace public - Marché de fournitures - Modalités de passation.

2015 DPE 64 Prestations d'entretien, de marquage et de ravaudage des tenues de travail des personnels ouvriers de la Direction de la Propreté et de l'Eau - Marchés de services (art 30) - Modalités de passation.

M. Mao PENINO, rapporteur.

2015 DPE 41 - DEVE - DVD Accessoires et pièces moteurs pour les poids lourds et engins de la Ville de Paris - Marché de fournitures - Modalités de passation.

M. Mao PENINO et Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteurs.

2015 DDEEES 32 Marché des Enfants Rouges (3e) - Modification des droits de place.

2015 DDEEES 41 Marché des Enfants Rouges (3e) - Avenant à la convention de délégation de service public.

2015 DICOM 12 Convention de parrainage (Cyclopolitain) pour l'opération Heures Heureuses 2015.

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

2015 DJS 146 Centre d'animation Les halles le Marais (1e) - DSP pour l'exploitation - Autorisation de signature de la convention.

2015 DJS 148 Centre d'animation Espace Beaujon (8e) - DSP pour l'exploitation - Autorisation de lancement.

2015 DJS 157 Centre d'animation Montparnasse (14e) - Délégation de service public - Convention avec l'association MJC en Ile-de-France.

2015 DJS 158 Centres d'animation La Jonquière et Interclub (17e) - Délégation de service public - Convention avec l'association ACTISCE.

2015 DJS 184 Subvention (10.000 euros) et avenant à convention avec l'association Paris Est Mouv' (11e).

2015 DJS 185 Subvention (3.500 euros) à l'association La Camillienne (12e).

2015 DJS 186 Subvention (13.000 euros) à 2 associations (20e).

2015 DJS 196 Subvention (5.000 euros) à l'association 1000 Visages Production à Viry Chatillon (91).

2015 DJS 197 Subvention (60.000 euros) et avenant à convention avec l'Association de la Maison des Jeunes et de la Culture Les Hauts de Belleville (20e).

2015 DJS 201 Subvention (15.000 euros) et avenant à convention avec l'association RSI La Ressource Réel Symbolique Imaginaire (17e).

2015 DJS 202 Subvention (2.500 euros) à l'association La Sierra Prod (18e).

2015 DJS 203 Subvention (4.000 euros) à l'association Jaures Pantin Petit J2P (19e).

2015 DJS 204 Subvention (5.000 euros) à l'association Entr'Aide (19e).

2015 DJS 205 - DDCT Subventions (3.500 euros) à 2 associations de jeunesse (10e).

2015 DJS 208 - DDCT Subventions (5.000 euros) à 2 associations de jeunesse (13e).

2015 DJS 209 - DDCT Subventions (5.000 euros) à 2 associations de jeunesse (19e).

2015 DJS 210 - DDCT Subventions (9.000 euros) à 2 associations de jeunesse (14e).

2015 DJS 212 - DDCT Subventions (5.000 euros) à 2 associations de jeunesse (11e) et avenant à convention avec l'une d'elles.

2015 DJS 213 - DDCT Subvention (1.500 euros) à l'association Le Pari's des Faubourgs (10e).

2015 DJS 214 - DDCT Subventions (3.500 euros) à 2 associations de jeunesse (18e).

2015 DJS 215 - DDCT Subventions (4.000 euros) à 2 associations de jeunesse (18e).

2015 DJS 216 - DDCT Subvention (4.000 euros) à l'association Oasis 18 (18e).

2015 DJS 218 Subvention (5.000 euros) à l'association Prototypes Associés (12e).

2015 DJS 222 - DDCT Subvention (5.500 euros) à 2 associations de jeunesse (18e).

2015 DJS 227 - DDCT Subvention (4.000 euros) à l'Association de Prévention du Site de la Villette (19e).

2015 DJS 232 - DDCT Subventions (8.000 euros) à 3 associations de jeunesse (20e).

2015 DJS 235 - DDCT Subventions (9.500 euros) à 3 associations de jeunesse (20e).

2015 DJS 239 Indemnisation amiable d'un tiers en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2015 DJS 241 - DDCT Subventions (7.500 euros) à 3 associations de jeunesse (20e).

2015 DJS 243 Subvention (35.000 euros) et convention avec l'association Culture Loisirs Animation Jeu Education (CLAJE, 12e).

2015 DDEEES 54-G Subvention (165.500 euros) et convention avec le GIP Maison de l'Emploi de Paris (19e) - Habilitation des représentants du Département de Paris à voter la transformation du GIP en association.

2015 DDEEES 93-G Subvention (7.000 euros) et convention avec l'association Maison des Femmes de Paris (12e).

Mme Pauline VÉRON, rapporteure.

2015 DDCT 53 Conventions et subventions au titre de l'animation locale (65.000 euros) à 24 associations œuvrant dans les 9e, 10e, 12e, 13e, 14e, 18e 19e et 20e arrondissements.

Mme Pauline VÉRON, Mme Colombe BROSSEL, rapporteures.

2015 DJS 219 Subvention (10.000 euros) à l'association Le PariSolidaire - IDF (LPS IDF) (11e).

Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, rapporteures.

2015 DASES 13 Locaux 29 boulevard Brune et 2-6 Impasse Vandal (14e). Avenant à la convention de transfert de gestion domaniale.

2015 DASES 16 Extension à l'AED de la délégation partielle de compétence faite au CASVP relative à la gestion et attribution des aides financières à domicile de l'ASE du RDAS de Paris.

2015 DASES 83-G Extension à l'AED de la délégation partielle de compétence faite au CASVP relative à la gestion et attribution des aides financières à domicile de l'ASE du RDAS de Paris.

2015 DFPE 88 Soutenir les parents : Accompagnement des familles - Subvention (24.000 euros) et convention avec l'association Caféoïde (19e) pour son activité Le Café des Enfants.

2015 DFPE 89 Soutenir les parents : Accompagnement des familles - Subvention (3.000 euros) à l'association L'Assemblée Citoyenne des Originaires de Turquie (10e) pour son action médiation scolaire parents - école.

2015 DFPE 90 Soutenir les parents : Accompagnement des familles - Subvention (6.500 euros) et convention avec l'association RSI La Ressource (17e) pour son action soutien à la fonction parentale et urgence.

2015 DFPE 91 Soutenir les parents : Accompagnement des familles - Subvention (4.000 euros) à l'association Cultures sur Cour (18e) pour son action médiation culturelle.

2015 DFPE 92 Soutenir les parents : Accompagnement des familles - Subvention (2.000 euros) à l'association Espace Universel (10e) pour son action de soutien à la parentalité.

2015 DFPE 93 Soutenir les parents : Accompagnement des familles - Subvention (2.000 euros) à l'association Association de Culture Berbère (20e) pour son action de soutien à la fonction parentale.

2015 DFPE 95 Soutenir les parents : Accompagnement des familles - Subvention (2.000 euros) à l'association Le Picoulet - Mission Populaire (11e) pour son action d'accompagnement et de médiation auprès des familles.

2015 DFPE 96 Soutenir les parents : Accompagnement des familles - Subvention (100.000 euros) et convention avec l'association Cabane à Jeux (18e) pour le fonctionnement de la ludothèque Denise Garon (13e).

2015 DFPE 97 Soutenir les parents : Accompagnement des familles - Subvention (45.000 euros) et convention avec l'association Florimont - Le Château Ouvrier (14e) pour le fonctionnement de la ludothèque Ludido.

2015 DFPE 99 Soutenir les parents : Accompagnement des familles - Subvention (3.000 euros) et convention avec l'association Le Petit Ney (18e) pour son pôle jeux Ludiney.

2015 DFPE 100 Soutenir les parents : Accompagnement des familles - Subvention (3.000 euros) à l'association Les Enfants du Danube (19e) pour leur café associatif et culturel pour enfants et adolescents.

2015 DASES 40-G Subvention (15.000 euros) à deux associations d'aide aux aidants familiaux.

2015 DASES 51-G Subvention (6.000 euros) à l'association Recherches et rencontres (11e).

2015 DASES 52-G Subvention (5.000 euros) à 2 associations pour leurs offres de loisirs intergénérationnelles.

2015 DASES 71-G Subvention (23.500 euros) à trois associations et avenant à convention pour l'association Compagnie Alouette - ACM Ballet Théâtre pour leurs actions d'offre culturelle et de loisirs.

2015 DASES 75-G Subventions (15.000 euros) aux associations secours populaire - fédération de Paris (18e) et OSE séjours de vacances (10e).

2015 DASES 76-G Subvention (25.500 euros) à six associations pour leurs actions de lutte contre l'isolement en direction des personnes âgées.

2015 DASES 81-G Subvention (13.000 euros) aux associations Parole de chien (15e) et La Visite des clowns (19e).

2015 DASES 147-G Subventions (9.000 euros) à quatre associations pour leurs actions culturelles en direction des personnes âgées.

2015 DASES 176-G subvention (8.700 euros) à l'association APEIS Paris pour ses actions d'aide à l'Accès aux droits.

2015 DASES 193-G Subventions (96.000 euros), participation et conventions avec six associations pour le fonctionnement de huit actions d'aide à l'insertion et de mobilisation dans le cadre de jardins solidaires.

2015 DASES 214-G Subvention (10.200 euros) et convention avec l'association Le Fil d'Ariane France 3, allée des Aubépines (93600 Aulnay - Sous - Bois).

2015 DASES 216-G Subventions (18 000 euros) à deux associations d'accompagnement des mineurs victimes de violences sexuelles.

2015 DASES 267-G Subvention (30.000 euros) et avenant n° 2 à convention avec l'association Œuvre de secours aux Enfants (10e) pour le fonctionnement du café des Psaumes.

2015 DASES 321-G Subvention (9.000 euros) et convention avec l'association Espace 19 Cambrai (19e).

2015 DASES 323-G Subvention (14.500 euros) à deux associations pour leurs actions de lutte contre l'isolement des personnes âgées dans deux quartiers parisiens.

2015 DASES 331-G Locaux 29 boulevard Brune et 2-6 Impasse Vandal (14e) - Avenant à la convention d'occupation du domaine public du 16 août 2011.

2015 DASES 337-G Subventions (56.000 euros) aux associations suivantes : le Secours Catholique la Fédération de Paris du Secours populaire français et participation (20.000 euros) au Comité Actions Logement (CAL).

2015 DASES 342-G Participations à Autremonde (43.000 euros), à Saint-Vincent de Paul-Accueil 15 (17.500 euros) et subvention à Cœur du Cinq (6.000 euros) pour la gestion d'accueils de jour pour SDF. Convention/avenant.

2015 DASES 345-G Subvention (30.000 euros) et convention avec la fondation Casip - Cojasor (20e) pour le fonctionnement des Maisons des seniors et de la culture (12e, 17e).

2015 DASES 347-G Subvention (2.500 euros) à l'association L'esprit jazz (13e).

2015 DASES 349-G Subventions (12.500 euros) à deux associations pour leurs actions de proximité en direction des personnes âgées et pour leur soutien aux seniors isolés.

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

2015 DASES 183-G Subvention (23.500 euros) et convention avec l'association "L'Assemblée Citoyenne des Originaires de Turquie" (L' ACORT).

Mme Dominique VERSINI et Mme Colombe BROSEL, rapporteures.

2015 DASES 42-G Subvention (30.000 euros) aux associations Bénévolat.

Mme Dominique VERSINI et M. Bernard JOMIER, rapporteurs.

2015 DAC 95 Subvention (17.000 euros) à la Fondation de la Résistance (7e).

2015 DAC 254 Subventions (56.130 euros) à 20 associations adhérant à la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie et signature d'une convention.

2015 DAC 256 Subvention (9.000 euros) à la Ligue de l'Enseignement Fédération de Paris Mouvement d'éducation populaire (10e).

2015 DAC 283 Subventions (11.900 euros) à 9 associations d'anciens combattants et comités du Souvenir localisés dans les arrondissements de Paris.

2015 DAC 294 Subventions (18.100 euros) à 6 associations entretenant le souvenir des Déportés pour faits de Résistance.

2015 DAC 298 Subvention (5.000 euros) à l'association 24 août 1944 (19e).

2015 DAC 300 Subventions (26.000 euros) à 6 associations travaillant sur la communication de l'histoire auprès du public.

2015 DAC 311 Plaque commémorative à la mémoire des enfants juifs de l'orphelinat Rothschild morts en déportation, 9 rue de Lamblardie (12e).

2015 DU 106 Dénomination place Jan Karski (10e).

2015 DU 107 Dénomination promenade Claire Lacombe (11e).

2015 DU 109 Dénomination rue Bessie Coleman (20e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

2015 DAC 304 Plaque commémorative en hommage à Simone Weil 228 rue Lecourbe (15e).

2015 DAC 309 Plaque commémorative en hommage à Maurice Le Scouëzec 35 rue Delambre (14e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER et M. Bruno JULLIARD, rapporteurs.

2015 DEVE 66 Attribution de la dénomination "Jardin Anaïs Nin" au jardin 2, rue Jean Oberlé (19e).

2015 DEVE 67 Attribution de la dénomination "Allée Avril de Sainte-Croix" à une allée du jardin du Ranelagh (16e).

2015 DEVE 69 Attribution de la dénomination "Jardin Lionel Assouad" au jardin 22, rue de Chatillon (14e).

2015 DEVE 70 Attribution de la dénomination "Jardin Mary Cassatt" au jardin face au 55 boulevard de Picpus (12e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteures.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance des communications suivantes :

2015 DAJ 19 Communication de la liste des marchés conclus du 5 février 2015 au 22 mars 2015 au titre de la délégation donnée à la Maire de Paris, pour la durée de son mandat, en matière de préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics et des accords-cadres.

2015 DAJ 7-G Communication de la liste des marchés conclus du 5 février 2015 au 22 mars 2015 au titre de la délégation donnée à la Maire de Paris, pour la durée de son mandat, en matière de préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics et des accords-cadres.

M. Julien BARGETON, rapporteur.

2015 DEVE 32 Arrêtés préfectoraux autorisant l'exploitation d'installations classées pour la protection de l'environnement - Communication.

Mme Célia BLAUDEL, rapporteure.

Comptes rendus des Commissions.

1ère COMMISSION

Réunion du mardi 19 mai 2015

Présent-e-s :

Mmes Olivia POLSKI, Danièle PREMEL et Pauline VÉRON.

MM. Julien BARGETON, David BELLARD, Geoffroy BOULARD, Jean-Bernard BROS, Jérôme COUMET, Rémi FÉRAUD, Jean-Baptiste de FROMENT, Pierre GABORIAU, Jérôme GLEIZES, Emmanuel GRÉGOIRE, Jean-François LEGARET et Daniel VAILLANT.

Absent-e-s :

Mmes Catherine BARATTI-ELBAZ, Rachida DATI, Marie-Pierre de LA GONTRIE et Danielle SIMONNET.

MM. Jean-Jacques GIANNESINI, Claude GOASGUEN, Jean-François LAMOUR, Christian SAINT-ETIENNE et François VAUGLIN.

Excusé-e-s :

Mmes Antoinette GUHL et Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET.

MM. Nicolas BONNET-OULALDJ et Yves POZZO di BORGO.

M. GABORIAU ouvre la séance à 10 heures 05.

Présentation :

M. BARGETON présente les tableaux de bord financiers.

M. GRÉGOIRE et le Bureau du Patrimoine Immatériel de la DAJ font un point, comme demandé lors de la dernière Commission, sur la politique de la Ville concernant l'utilisation du nom et de la marque "Paris" par des tiers. MM. LEGARET, de FROMENT, GLEIZES et BROS, ainsi que Mme PREMEL interviennent sur le sujet.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 37 à son ordre du jour (dont 15 au Conseil départemental) :

Ressources humaines, services publics et modernisation de l'administration

2015 DRH 49 Dérogation au plafond mensuel de 25 heures supplémentaires pour certains personnels : intervention de M. LEGARET.

Commerce, artisanat, professions libérales et indépendantes

2015 DDEES 32, 33 et 41 Marché des enfants rouges (3e) : Interventions de MM. BELLIARD, LEGARET et GLEIZES.

Emploi

2015 DDEES 185 et 54 G Maison de l'emploi : intervention de Mme PREMEL.

Finances, suivi des SEM, marchés publics, concessions et politique d'achats

2015 DFA 38 Avenant de modification de périmètre - Fondation LVMH : intervention de M. GABORIAU.

2015 DFA 68 Préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords cadre ainsi que toute décision concernant leurs avenants pour les projets prévus au budget participatif parisien pour 2015 : intervention de MM. BELLIARD et LEGARET.

Vœux et amendements :

23 vœux et 4 amendements ont été déposés.

M. BELLIARD présente un amendement du groupe GEP portant sur le projet de délibération 2015 DDEES 33 relatif au nouveau règlement du marché des enfants rouges.

Séance levée à 10 heures 55.

Prochaine Commission le 23 juin à 10 heures.

2e COMMISSION

Réunion du lundi 18 mai 2015

Présent-e-s :

Mmes Nathalie FANFANT, Afaf GABELOTAUD, Laurence GOLDGRAB, Nathalie MAQUOI, Fadila MÉHAL, Raphaëlle PRIMET, Anne SOUYRIS, MM. Philippe DUCLOUX, Bernard GAUDILLÈRE, Christophe GIRARD, Frédéric HOCQUARD, Thierry HODENT, Bernard JOMIER et Bruno JULLIARD.

Excusées :

Mmes Catherine DUMAS et Catherine VIEU-CHARIER.

Absent-e-s :

Mmes Yamina BENGUIGUI, Céline BOULAY-ESPERONNIER, Danièle GIAZZI, Caroline MÉCARY, Marielle de SARNEZ, MM. Pierre AIDENBAUM, Stéphane CAPLIEZ, Grégoire CHERTOK et François-David CRAVENNE.

Mme Fadila MÉHAL ouvre la séance à 12 heures.

Distribution du programme des événements culturels qui se dérouleront à Paris du 20 mai au 20 juin 2015.

Présentation :

La Commission a auditionné M. Michel GOMEZ, responsable de la Mission Cinéma, qui a présenté les grandes lignes de la politique cinématographique de la Ville de Paris. Un document sur la Mission est distribué aux membres de la Commission.

Interventions de Mme MÉHAL, MM. JULLIARD, GIRARD et DUCLOUX.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 136 à l'ordre du jour :

Culture, patrimoine , métiers d'art, relations avec les arrondissements, nuit, entreprises culturelles - M. JULLIARD, rapporteur :

2015 DAC 271 Subvention (20.000 euros) à l'association Paris Librairies, association des librairies de Paris (15e).

Interventions de Mme MÉHAL et M. DUCLOUX. Réponse de Mme GOLDGRAB.

Intervention de Mme MÉHAL sur la réunion très positive du comité de suivi de la Philharmonie.

Interventions de Mmes MÉHAL et FANFANT sur la rénovation du Châtelet.

Mémoire, anciens combattants, correspondant défense.

Projets rapportés par M. JULLIARD, en lieu et place de Mme VIEU-CHARIER.

Pas de questions sur les dossiers inscrits à l'ordre du jour.

M. DUCLOUX félicite Mme VIEU-CHARIER pour l'exposition sur le génocide arménien.

Amendements et vœux :

4 amendements (dont un technique), 2 vœux rattachés, 8 vœux non rattachés ont été déposés.

Mme SOUYRIS a présenté les amendements du groupe Ecologiste de Paris aux projets de délibération 2015 DAC 250 relatif à la Maison d'Europe et d'Orient - 2015 DAC 332 relatif à l'association l'Onde et Cybèle - 2015 DAC 317 relatif à la Fondation Institut kurde de Paris.

M. JULLIARD a présenté l'amendement technique au projet 2015 DDCT 36.

Mme PRIMET a présenté le vœu du groupe Communiste-Front de Gauche au projet de délibération 2015 DAC 317 relatif à la Fondation Institut kurde de Paris-Intervention de M. GIRARD.

Mme GOLDGRAB a présenté le vœu du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants au projet de délibération 2015 DU 45 relatif à la cession du 67-69 Boulevard de Charonne (11e). Ce vœu relève de la compétence de M. MISSIKA en 5e.

Mme GOLDGRAB a présenté le vœu du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à la requalification nocturne de la Place de la République. Réponse de M. HOCQUARD.

Mme PRIMET a présenté le vœu du groupe Communiste-Front de Gauche relatif au "Grand Parquet".

Mme SOUYRIS a présenté les vœux du groupe Ecologiste de Paris relatifs :

- à l'occupation temporaire de l'ex-lycée Jean Quarré situé Place des Fêtes ;
- au 30e anniversaire de la mort du photographe Fernando Pereira lors du naufrage du "Rainbow Warrior".

Mme FANFANT a présenté le vœu du groupe UMP et UDI-MODEM relatif à une parcelle du bas de Belleville "la Courtille". Interventions de Mme MAQUOI et M. HOCQUARD.

M. HODENT a présenté les vœux du groupe UMP relatifs :

- au relevage de l'orgue du Temple du Saint Esprit ;
- au Musée arménien de France et à ses collections ;
- à la commémoration du génocide cambodgien.

Projets de la Commission :

M. JULLIARD propose à la Commission l'organisation de visites dans les bibliothèques patrimoniales de la Ville.

Séance levée à 13 heures 27.

Prochaine Commission le lundi 22 juin 2015 à 12 heures.

3e COMMISSION

Réunion du lundi 18 mai 2015

Présent-e-s :

Mmes Célia BLAUDEL, Julie BOILLOT, Colombe BROUSSE, Maud GATEL, Jeanne d'HAUTESERRE, Pénélope KOMITÈS, Joëlle MOREL, MM. Claude DARGENT, Pascal JULIEN, Didier LE RESTE, Franck LEFÈVRE, Christophe NAJDOVSKI, Mao PÉNINO et Dominique TIBERI.

Excusé :

M. Frédéric PÉCHENARD.

Absent-e-s :

Mmes Virginie DASPET, Fanny GAILLANNE, Édith GALLOIS, Antoinette GUHL, Marie-Laure HAREL, Halima JEMNI, Olga JOHNSON, Brigitte KUSTER, Anne-Constance ONGHENA, Déborah PAWLIK, Carine PETIT, MM. Pierre CHARON, François DAGNAUD, Philippe GOUJON, Eric HÉLARD, Thomas LAURET, Patrick TRÉMÈGE et Yann WEHRLING.

Séance ouverte à 10 heures 35.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 56 à l'ordre du jour (dont 1 au Conseil départemental) :

Espaces verts, nature, affaires funéraires, préservation de la biodiversité - Mme KOMITÈS, rapporteure :

2015 DEVE 82 Adhésion à la nouvelle Charte Régionale de la Biodiversité :

Intervention de Mme MOREL.

Transports, voirie, déplacements, espace public - M. NAJDOVSKI, rapporteur :

2015 SG 14 Aménagement des berges de Seine - Liaison Bastille / Tour Eiffel (1er, 4e, 7e, 12e) :

Interventions de M. TIBERI, Mme BOILLOT, M. LE RESTE.

2015 DVD 16 Programme 2015 de zones 30 - Demande de subventions auprès de la Région d'Ile-de-France :

Interventions de MM. DARGENT, LEFEVRE, Mmes GATEL, BOILLOT, M. TIBERI.

Sécurité, politique de la ville - Mme BROSSEL, rapporteur :

2015 DAC 332 Subvention (41.000 euros) et convention avec l'association L'Onde et Cybèle (18e) :

Intervention de M. JULIEN : un amendement du GEP sera déposé en 2e Commission.

Vœux et amendements :

3 vœux rattachés et 24 vœux non rattachés ont été déposés.

M. DARGENT a présenté le vœu du groupe PS rattaché au projet de délibération 2015 DVD 16, relatif au programme 2015 de zones 30.

M. DARGENT a cité pour mémoire le vœu du groupe RG-CI rattaché au projet de délibération 2015 DVD 18, relatif au lancement d'une étude sur l'éclairage à Paris, et le vœu de Mme Danielle SIMONNET rattaché au projet de délibération 2015 DVD 162, pour un "P'tit Velib" gratuit, en régie directe municipale ou relevant de l'économie sociale et solidaire.

M. DARGENT a présenté le vœu du groupe PS relatif au prix de l'abonnement de la CPCU.

M. JULIEN a présenté le vœu du GEP relatif au renforcement du réseau bus parisien - Réponse de M. NAJDOVSKI.

M. LE RESTE a présenté les vœux du groupe PC-FG relatifs :

- au service dans les stations du métro et les gares du RER - Réponse de M. NAJDOVSKI ;

- au déplafonnement du versement transport ;

- à la fin des tarifs réglementés d'électricité, et à la fin des tarifs réglementés d'électricité sur les sites de petite puissance - Réponse de Mme BLAUDEL.

M. TIBERI est intervenu au sujet du vœu du groupe UMP relatif à la mise aux normes de la salle de tir Lucien Gaudin (5e).

Mme GATEL a présenté le vœu du groupe UDI-MODEM relatif au déploiement des nouveaux abribus - Réponse de M. NAJDOVSKI - Intervention de M. JULIEN.

Questions diverses :

Le communiqué de presse de la Mairie de Paris du 13 mai 2015 "Paris suspend ses chantiers de désamiantage des enrobés en vertu du principe de précaution" est distribué aux commissionnaires (est à l'ordre du jour le projet de délibération 2015 DVD 67 Extension du Tramway jusqu'à la Porte d'Asnières (17e et 18e) - Convention d'occupation du domaine public avec le STIF pour la réalisation de travaux).

Séance levée à 11 heures 25.

Prochaine Commission le lundi 22 juin 2015 à 10 heures 30.

4e COMMISSION

Réunion du lundi 18 mai 2015

Présent-e-s :

Mmes Marie ATALLAH, Florence BERTHOUT, Hélène BIDARD, Colombe BROSSEL, Sylvie CEYRAC, Léa FILOCHE, Fatoumata KONÉ, Nawel OUMER, Aurélie SOLANS, Dominique STOPPA-LYONNET, Karen TAÏEB et Dominique VERSINI.

MM. Hervé BÉGUÉ, François HAAB, Bernard JOMIER et Atanase PÉRIFAN.

Excusé :

M. Bernard DEBRÉ.

Absent-e-s :

Mmes Claudine BOUYGUES, Emmanuelle DAUVERGNE, Leïla DIRI, Myriam EL KHOMRI et Mercedes ZUNIGA.

M. Christian HONORÉ.

Mme FILOCHE ouvre la séance à 9 heures 05.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 139 à son ordre du jour (dont 52 au Conseil départemental) et autres sujets :

2015 UDI-MODEM 1 G Mise en œuvre d'un plan "smart-santé" à Paris : présentation de la proposition de délibération par M. HAAB.

Santé, handicap, relations avec l'AP-HP de Paris

M. JOMIER rappelle que, du 14 mai au 15 juin 2015, se déroule le Mois Extra-Ordinaire, sensibilisant les Parisiens au handicap grâce à des événements dans tout Paris.

2015 SG 4 G Rapport CRC - Centre de santé Marcadet : intervention de Mme STOPPA-LYONNET.

Solidarité, familles, petite enfance, protection de l'enfance, lutte contre les exclusions et personnes âgées

Concernant les dossiers "petite enfance", Mme TAÏEB évoque l'accueil des enfants en situation de handicap.

Une plaquette intitulée "Accueil et accompagnement des mineurs isolés étrangers à Paris" est distribuée aux membres de la Commission.

2015 DASES 205 G Participations et conventions avec France Terre d'Asile et Aurore, pour la mise en œuvre de dispositifs dédiés aux mineurs isolés étrangers : intervention de Mmes SOLANS et ATALLAH.

2015 DASES16 et 83 G Extension de la délégation partielle de compétence faite au CASP relative à la gestion et attribution des aides financières à domicile de l'ASE du RDAS de Paris : intervention de Mme ATALLAH.

Prévention spécialisée, intégration

2015 DDCT 45 Subventions à 30 associations et conventions au titre de l'intégration et des résidents non communautaires : intervention de Mme ATALLAH.

Vœux et amendements :

16 vœux et 1 amendement ont été déposés.

Mme ATALLAH présente un vœu du groupe GEP relatif à un état des lieux des EHPAD à Paris et à la question des personnes âgées à Paris.

Mme KONÉ présente un vœu du groupe GEP relatif à l'urgence humanitaire d'héberger les exilés installés boulevard de la Chapelle (et près de la gare d'Austerlitz).

M. BÉGUÉ présente pour le groupe communiste-Front de gauche :

- un vœu relatif à l'EHPAD "le Cèdre bleu" : intervention de Mme ATALLAH.

- un vœu relatif à l'hôpital Bichat,

- un vœu relatif au Pass Navigo Emeraude Améthyste : intervention de Mme CEYRAC.

- un vœu relatif au centre éducatif de formation professionnelle de Pontourny : interventions de Mmes CEYRAC et ATALLAH. Mme ATALLAH demande s'il est possible d'avoir la liste des CEFP et le nombre de personnes, dont des mineurs isolés étrangers, qui y sont formées.

Mme CEYRAC présente un vœu du groupe UMP relatif à la demande de libération des locaux 5 rue du Bessin pour l'implantation d'une crèche et un vœu concernant la gestion de la petite enfance.

Séance levée à 11 heures 10.

Prochaine Commission le lundi 22 juin à 9 heures.

5e COMMISSION

Réunion du lundi 18 mai 2015

Présent-e-s :

Mmes Galla BRIDIER, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Agnès EVREN, Annick LEPETIT, Valérie MONTANDON, Valérie NAHMIAS, MM. Eric AZIÈRE, Patrick BLOCHE, Ian BROSSAT, Yves CONTASSOT, Claude DARGENT, Didier GUILLOT, Eric LEJOINDRE et Jean-Louis MISSIKA.

Excusé-e-s :

Mme Michèle ASSOULINE, MM. Jacques BAUDRIER, Daniel-Georges COURTOIS, Jérôme DUBUS, Roger MADEC, Buon Huong TAN et Alexandre VESPERINI.

Absent-e-s :

Mmes Delphine BÜRKLI, Frédérique CALANDRA, Anne TACHÈNE, MM. David ASSOULINE, Pierre-Yves BOURNAZEL, Jean-Marie LE GUEN et Christophe NAJDOVSKI.

Séance ouverte à 14 heures 06.

Présentation :

APUR : Abécédaire de la future Métropole du Grand Paris - Carnets 1 et 2 - Mme Dominique ALBA, Directrice générale de l'Atelier Parisien d'Urbanisme.

Propos liminaire de M. MISSIKA.

Présentation par Mme ALBA.

Interventions de MM. DARGENT, MISSIKA.

Discussion : MM. DARGENT, MISSIKA, CONTASSOT, Mme ALBA.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 53 à l'ordre du jour (dont 7 au Conseil départemental) :

Urbanisme, architecture, projet du grand Paris, développement économique et attractivité - M. MISSIKA, rapporteur :

2015 SG 52 Communication de la Maire de Paris sur le plan stratégique Paris intelligent et durable - Perspective 2020 et au-delà :

Interventions de Mme BRIDIER, M. AZIÈRE.

2015 SG 14 Aménagement des berges de Seine - Liaison Bastille / Tour Eiffel (1er, 4e, 7e, 12e) :

Intervention de M. AZIÈRE.

Logement, hébergement d'urgence - M. BROSSAT, rapporteur :

2015 DLH 25 Charte des mutations dans le parc social :

Interventions de Mmes BRIDIER, LEPETIT.

Vœux et amendements :

4 amendements (2015 DLH 25), et 14 vœux non rattachés ont été déposés. Aucun n'a été présenté.

Questions diverses :

Mme de CLERMONT-TONNERRE au sujet de l'enquête publique sur la modification du Plan Local d'Urbanisme - Intervention de Mme BRIDIER - Réponse de M. MISSIKA.

Séance levée à 15 heures 33.

Prochaine Commission le lundi 22 juin 2015 à 14 heures.

6e COMMISSION

Réunion du lundi 18 mai 2015

Présent-e-s :

Mmes Alix BOUGERET, Alexandra CORDEBARD, Catherine LECUYER, Marie-Christine LEMARDELEY, Sandrine MÉES, Annick OLIVIER, Mme Aurélie SOLANS et M. Jean-Pierre LECOQ.

Excusée :

Mme Béatrice LECOUTURIER.

Absent-e-s :

Mmes Emmanuelle BECKER, Gypsie BLOCH, Anne-Christine LANG, MM. Jean-Noël AQUA, Pascal CHERKI, Jean-Baptiste MENGUY, Etienne MERCIER et Nicolas NORDMAN.

Mme Annick OLIVIER ouvre la séance à 15 heures 34.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 21 à l'ordre du jour (dont 9 au Conseil départemental):

Affaires scolaires, réussite éducative, rythmes éducatifs - Mme CORDEBARD , rapporteure :

2015 DASCO 81 - Instituteurs non logés à Paris-Indemnité représentative de logement pour 2014 :

Interventions de Mme BOUGERET et M. LECOQ.

Université, vie étudiante, recherche - Mme LEMARDELEY, rapporteure :

2015 DDEEES 2 Subventions (403.000 euros) à 28 associations et conventions avec 7 associations dans le cadre de l'appel à projets associatifs "Initiatives étudiantes à Paris" :

Intervention de M. LECOQ.

Amendements et vœux :

2 amendements (dont 1 technique) et 9 vœux non rattachés ont été déposés.

Mme SOLANS a présenté l'amendement du groupe Ecologiste de Paris au projet 2015 DASCO 86, relatif aux subventions à divers collèges dans le cadre du fonctionnement de l'Action Collégiens.

Mme LEMARDELEY a présenté l'amendement technique au projet 2015 DDEEES 2.

M. LECOQ a présenté les 2 vœux du groupe UMP relatifs :

- à la ponction de 100 millions d'euros effectuée par le Ministère de l'Enseignement supérieur sur les réserves d'une cinquantaine d'universités et écoles supérieures.

- aux conditions de la réussite scolaire et éducative pour la rentrée 2015/2016 dans le 14e.

Mme OLIVIER a présenté le vœu du groupe Socialiste et Apparentés relatif à la carte scolaire dans le 13e.

Mme BOUGERET a présenté le vœu du groupe UMP relatif à la mise en œuvre et au suivi des contrats de performance énergétique dans les écoles parisiennes, et notamment celles du 5e.

Vœux déposés et non présentés

Deux vœux déposés par le groupe Communiste, Front de Gauche relatifs :

- aux annonces des suppressions de classes pour la rentrée scolaire 2015

- à la situation des centres d'information et d'orientation.

Trois vœux déposés par Mme SIMONNET relatifs :

- à la réforme des collèges ;

- à un plan d'action de réduction des effectifs par classe dans les écoles surchargées ;

- aux licenciements abusifs à l'école spéciale d'architecture.

Séance levée à 16 heures 40.

Prochaine Commission le 22 juin 2015 à 15 heures 30.

7e COMMISSION

Réunion du lundi 18 mai 2015

Présent-e-s :

Mmes Marie ATALLAH, Célia BLAUDEL, Ann-Katrin JÉGO, Véronique LEVIEUX, Pauline VÉRON, MM. Pierre AURIACOMBE, Yves CONTASSOT, Patrick KLUGMAN, Jean-François MARTINS et Sergio TINTI.

Excusé-e-s :

Mmes Marinette BACHE, Anne-Charlotte BUFFETEAU, MM. Jean-Didier BERTHAULT et Hermano SANCHES RUIVO.

Absent-e-s :

Mmes Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Sandrine CHARNOZ, MM. Jacques BOUTAULT et Pierre LELLOUCHE.

Séance ouverte à 17 heures 03.

Présentation :

Etude complémentaire sur l'extension du stade Roland Garros - M. Rudolf ETIENNE, Directeur délégué d'Egis Conseil Bâtiments.

Propos introductif de M. MARTINS.

Présentation par M. ETIENNE.

Discussion : MM. CONTASSOT, MARTINS, AURIACOMBE, M^{me} JEGO, représentants du Cabinet Egis Conseil, et de son sous-traitant, la société ISC (Ingénierie Sportive et Culturelle).

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 67 à l'ordre du jour (dont 1 au Conseil départemental) :

Sports et tourisme - M. MARTINS, rapporteur :

2015 DJS 253 Association d'Etude Ambition Olympique et Paralympique - Adhésion et cotisation :

Intervention de M. AURIACOMBE.

Démocratie locale, participation citoyenne, vie associative, jeunesse - Mme VÉRON, rapporteure :

2015 DJS 146 Centre d'animation Les Halles Le Marais (1er) - DSP pour l'exploitation - Autorisation de signature de la convention :

Intervention de M. AURIACOMBE.

Relations internationales, francophonie, Europe - M. KLUGMAN, rapporteur :

2015 SG 51 Communication de la Maire de Paris relative à l'action internationale de la Ville de Paris :

Intervention de Mme LEVIEUX.

2015 DGRI 22 Subvention (29.000 euros) et avenant à convention avec l'association Maison des Journalistes (15e) :

Intervention de Mme ATALLAH.

2015 DGRI 31 Subvention (40.000 euros) et convention avec OXFAM France pour un programme d'aide d'urgence aux populations sinistrées par le séisme au Népal :

Projet de délibération complémentaire ajouté à l'ordre du jour.

Vœux et amendements :

1 amendement technique et 4 vœux non rattachés ont été déposés.

Le vœu du GEP relatif à l'extension du stade Roland Garros a été évoqué à l'occasion de la discussion engagée suite à la présentation de l'étude complémentaire sur l'extension du site.

M. AURIACOMBE a présenté le vœu du groupe UMP relatif à une aide d'urgence à l'association Action contre la Faim dans le cadre de ses interventions au Népal, et le vœu du groupe UMP relatif à l'organisation d'une journée internationale de solidarité culturelle pour le Népal - Réponse de M. KLUGMAN.

M. TINTI a présenté le vœu du groupe PC-FG relatif aux conditions de détention de Mumia Abu-Jamal - Réponse de M. KLUGMAN.

Séance levée à 18 heures 35.

Prochaine Commission le lundi 22 juin 2015 à 17 heures.

Listes des membres présents.

Mardi 26 mai - Matin

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLiard, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Delphine BÜRKL, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Grégoire CHERTOK, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE,

M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Agnès EVREN, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, M. François HAAB, Mme Marie-Laure HAREL, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGIO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Hong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Nathalie FANFANT, M. Eric HÉLARD.

Excusés :

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Leïla DIRI, Mme Myriam EL KHOMRI, M. Patrick KLUGMAN.

Mardi 26 mai - Après-midi

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLIER, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLON, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Delphine BÜRKL, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pascal CHERKI, M. Grégoire CHERTOK, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Agnès EVREN, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, M. François HAAB, Mme Marie-Laure HAREL, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA,

Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Hong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Nathalie FANFANT, M. Eric HÉLARD.

Excusés :

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Leïla DIRI, M. Patrick KLUGMAN.

Absents :

M. Pierre CHARON, Mme Rachida DATI, Mme Caroline MÉCARY.

Mercredi 27 mai - Matin

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pascal CHERKI, M. Grégoire CHERTOK, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'AUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Agnès EVREN, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, M. François HAAB, Mme Marie-Laure HAREL, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Hong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Nathalie FANFANT, M. Eric HÉLARD.

Excusées :

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Leïla DIRI, Mme Myriam EL KHOMRI.

Absent : M. Pierre CHARON.

Mercredi 27 mai - Après-midi

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Delphine BÜRKL, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pascal CHERKI, M. Grégoire CHERTOK, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Bernard DEBRÉ, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Agnès EVREN, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, M. François HAAB, Mme Marie-Laure HAREL, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, Mme Pénélope KOMITÉS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean- Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGIO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Hong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Nathalie FANFANT, M. Eric HÉLARD.

Excusés :

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Leïla DIRI, Mme Myriam EL KHOMRI, M. Patrick KLUGMAN.

Absent :

M. Pierre CHARON.

Jeudi 28 mai - Matin

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, Mme Michèle ASSOULINE, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie

BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Delphine BÜRKL, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pascal CHERKI, M. Grégoire CHERTOK, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Bernard DEBRÉ, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Agnès EVREN, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, M. Didier GUILLOT, M. François HAAB, Mme Marie-Laure HAREL, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORE, Mme Ann-Katrin JEGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKOMORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGIO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Hong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Nathalie FANFANT, Mme Antoinette GUHL, M. Eric HÉLARD.

Excusés :

Mme Marielle de SARNEZ, Mme Leïla DIRI, M. Patrick KLUGMAN.

Absent :

M. Pierre CHARON.

Jeudi 28 mai - Après-midi

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUJEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Delphine BÜRKL, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pascal CHERKI, M. Grégoire CHERTOK, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Bernard DEBRÉ, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Agnès EVREN, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, M. Didier GUILLOT, M. François HAAB, Mme Marie-Laure HAREL, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, Mme

Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean- Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINOU, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGIO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Hong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING.

Excusés au sens du règlement :

Mme Julie BOILLLOT, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Nathalie FANFANT, Mme Antoinette GUHL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés :

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Leïla DIRI, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Patrick KLUGMAN, M. Didier LE RESTE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Dominique STOPPA-LYONNET.

Absents :

M. Pierre CHARON, Mme Rachida DATI.

Annexe n° 1 - Détail des votes des scrutins.

Scrutin public concernant le vœu n° 9 relatif à l'extension
du Stade Roland Garros déposé par le Groupe Ecologiste de Paris.

Resultats:

Votants: 159

Pour: 82

Contre: 76

Abstention: 1

Nppv: 0

Groupe Ecologie Paris

	Vote	Nom	Procuration
3	Pour	M. BELLIARD David	
23	Pour	M. BOUTAULT Jacques	
22	Pour	M. CONTASSOT Yves	
67	Pour	M. GLEIZES Jerome	
32	Pour	M. JOMIER Bernard	
88	Pour	M. JULIEN Pascal	
13	Pour	M. NAJDOVSKI Christophe	
21	Pour	Mme ATALLAH Marie	
55	Pour	Mme BLAUEL Celia	
45	Pour	Mme BRIDIER Galla	
56	Pour	Mme GUHL Antoinette	Mme SOUYRIS Anne
65	Pour	Mme KONE Fatoumata	
89	Pour	Mme MEES Sandrine	
46	Pour	Mme MOREL Joelle	
66	Pour	Mme SOLANS Aurelie	
2	Pour	Mme SOUYRIS Anne	

(Votants: 16 / 16)

Non-Inscrit

	Vote	Nom	Procuration
148	Contre	M. TIBERI Dominique	
87	Pour	Mme SIMONNET Danielle	

(Votants: 2 / 3)

Groupe Radical de Gauche, Centre et indépendant

	Vote	Nom	Procuration
4	Contre	M. BROS Jean-Bernard	
27	Contre	M. MARTINS Jean-Francois	
142	Contre	M. TAN Buon Huong	
73	Contre	Mme GOLDGRAB Laurence	
29	Contre	Mme VERSINI Dominique	

(Votants: 5 / 5)

Groupe Socialiste et Apparentés

	Vote	Nom	Procuration
70	Contre	M. AIDENBAUM Pierre	
118	Contre	M. ASSOULINE David	
10	Contre	M. BARGETON Julien	
96	Contre	M. BLOCHE Patrick	M. FERAUD Remi
93	Contre	M. CHERKI Pascal	
47	Contre	M. COUMET Jerome	
140	Contre	M. DARGENT Claude	
119	Contre	M. DUCLOUX Philippe	
5	Contre	M. FERAUD Remi	
97	Contre	M. GAUDILLERE Bernard	
25	Contre	M. GIRARD Christophe	
57	Contre	M. GREGOIRE Emmanuel	
139	Contre	M. GUILLOT Didier	
74	Contre	M. HOCQUARD Frederic	
9	Contre	M. JULLIARD Bruno	
54	Contre	M. KLUGMAN Patrick	
113	Contre	M. LAURET Thomas	
90	Contre	M. LE GUEN Jean-Marie	
71	Contre	M. LEJOINDRE Eric	
95	Contre	M. MADEC Roger	
111	Contre	M. MERCIER Etienne	
11	Contre	M. MISSIKA Jean-Louis	
135	Contre	M. NORDMAN Nicolas	
6	Contre	M. PENINOU Mao	
53	Contre	M. SANCHES RUIVO Hermano	
94	Contre	M. VAILLANT Daniel	
69	Contre	M. VAUGLIN Francois	
120	Contre	Mme BACHE Marinette	
48	Contre	Mme BARATTI-ELBAZ Catherine	
137	Contre	Mme BOUYGUES Claudine	
8	Contre	Mme BROSSEL Colombe	
24	Contre	Mme CALANDRA Frederique	
115	Contre	Mme CHARNOZ Sandrine	
28	Contre	Mme CORDEBARD Alexandra	
159	Contre	Mme DASPET Virginie	
68	Contre	Mme de LA GONTRIE Marie-Pierre	
116	Contre	Mme EL KHOMRI Myriam	Mme LEPETIT Annick
92	Contre	Mme FILOCHE Lea	
138	Contre	Mme GABELOTAUD Afaf	
163	Contre	Mme HIDALGO Anne	
136	Contre	Mme JEMNI Halima	
7	Contre	Mme KOMITES Penelope	
91	Contre	Mme LANG Anne-Christine	
31	Contre	Mme LEMARDELEY Marie-Christine	
117	Contre	Mme LEPETIT Annick	
114	Contre	Mme LEVIEUX Veronique	
158	Contre	Mme MAQUOI Nathalie	
157	Contre	Mme MECARY Caroline	
112	Contre	Mme OLIVIER Annick	
52	Contre	Mme OUMER Nawel	
72	Contre	Mme PETIT Carine	
33	Contre	Mme POLSKI Olivia	
121	Contre	Mme TAIEB Karen	
26	Contre	Mme VERON Paulyne	
141	Contre	Mme ZUNIGA Mercedes	

(Votants: 55 / 56)

Groupe UMP

	Vote	Nom	Procuration
104	Pour	M. AURIACOMBE Pierre	
81	Abst	M. BERTHAULT Jean-Didier	
129	Pour	M. BOULARD Geoffroy	
60	Pour	M. BOURNAZEL Pierre-Yves	
151	Pour	M. CAPLIEZ Stephane	
38	Pour	M. CHARON Pierre	M. GOUJON Philippe
134	Pour	M. CHERTOK Gregoire	
84	Pour	M. COURTOIS Daniel-Georges	
107	Pour	M. CRAVENNE Francois-David	
83	Pour	M. de FROMENT Jean-Baptiste	M. GABORIAU Pierre
61	Pour	M. DEBRE Bernard	
16	Pour	M. GABORIAU Pierre	
109	Pour	M. GIANNESINI Jean-Jacques	
35	Pour	M. GOASGUEN Claude	
34	Pour	M. GOUJON Philippe	
160	Pour	M. HODENT Thierry	
161	Pour	M. HONORE Christian	
36	Contre	M. LAMOUR Jean-Francois	
40	Pour	M. LECOQ Jean-Pierre	
149	Pour	M. LEFEVRE Franck	
59	Pour	M. LEGARET Jean-Francois	
64	Pour	M. LELLOUCHE Pierre	
106	Pour	M. MENGUY Jean-Baptiste	M. COURTOIS Daniel-Georges
85	Pour	M. PECHENARD Frederic	Mme BOUGERET Alix
133	Pour	M. PERIFAN Atanase	
110	Pour	M. TREMEGE Patrick	
155	Pour	M. VESPERINI Alexandre	
154	Pour	Mme ASSOULINE Michele	
15	Pour	Mme BERTHOUT Florence	
150	Pour	Mme BLADIER-CHASSAIGNE Pascale	
153	Pour	Mme BLOCH Gypsie	
152	Pour	Mme BOILLOT Julie	
130	Pour	Mme BOUGERET Alix	
105	Pour	Mme BOULAY-ESPERONNIER Celine	
127	Pour	Mme BUFFETEAU Anne-Charlotte	
14	Pour	Mme BURKLI Delphine	M. GOASGUEN Claude
132	Pour	Mme CEYRAC Sylvie	
128	Pour	Mme DAUVERGNE Emmanuelle	M. TREMEGE Patrick
86	Pour	Mme de CLERMONT-TONNERRE Claire	
62	Pour	Mme d'HAUTESERRE Jeanne	
63	Pour	Mme DUMAS Catherine	
80	Pour	Mme EVREN Agnes	
156	Pour	Mme FANFANT Nathalie	M. PERIFAN Atanase
79	Pour	Mme GIAZZI Daniele	
82	Pour	Mme HAREL Marie-Laure	M. BOURNAZEL Pierre-Yves
58	Pour	Mme KOSCIUSKO-MORIZET Nathalie	
37	Pour	Mme KUSTER Brigitte	M. BOULARD Geoffroy
131	Pour	Mme LECUYER Catherine	
103	Pour	Mme MONTANDON Valerie	
108	Pour	Mme ONGHENA Anne-Constance	
102	Pour	Mme PAWLIK Deborah	
162	Pour	Mme STOPPA-LYONNET Dominique	

(Votants: 52 / 54)

Groupe Communiste et Front de gauche

	Vote	Nom	Procuration
44	Contre	M. AQUA Jean-Noel	
51	Contre	M. BAUDRIER Jacques	
42	Contre	M. BEGUE Herve	
1	Contre	M. BONNET OULALDJ Nicolas	
12	Contre	M. BROSSAT Ian	
20	Contre	M. LE RESTE Didier	
18	Contre	M. TINTI Sergio	
43	Contre	Mme BECKER Emmanuelle	
50	Contre	Mme BIDARD Helene	
17	Contre	Mme GAILLANNE Fanny	
41	Contre	Mme PREMEL Daniele	
19	Contre	Mme PRIMET Raphaelle	
30	Contre	Mme VIEU-CHARIER Catherine	

(Votants: 13 / 13)

Groupe UDI-MODEM

	Vote	Nom	Procuration
76	Pour	M. AZIERE Eric	
122	Pour	M. HAAB Francois	
78	Pour	M. HELARD Eric	
101	Pour	M. POZZO DI BORGO Yves	
98	Contre	M. SAINT-ETIENNE Christian	
99	Pour	M. WEHRLING Yann	
77	Pour	Mme de SARNEZ Marielle	
124	Pour	Mme DIRI Leila	Mme GALLOIS Edith
125	Pour	Mme GALLOIS Edith	Mme DIRI Leila
75	Pour	Mme GATEL Maud	
147	Pour	Mme JEGO Ann-Katrin	
145	Pour	Mme JOHNSON Olga	
146	Pour	Mme LECOUTURIER Beatrice	
100	Pour	Mme MEHAL Fadila	
144	Pour	Mme NAHMIAIS Valerie	
123	Pour	Mme TACHENE Anne	

(Votants: 16 / 16)

Scrutin public concernant le vœu n° 8 relatif à l'extension
du stade Roland Garros déposé par le Groupe Ecologiste de Paris.

Resultats:

Votants: 160

Pour: 82

Contre: 77

Abstention: 1

Nppv: 0

Groupe Ecologie Paris

	Vote	Nom	Procuration
3	Pour	M. BELLIARD David	
23	Pour	M. BOUTAULT Jacques	
22	Pour	M. CONTASSOT Yves	
67	Pour	M. GLEIZES Jerome	
32	Pour	M. JOMIER Bernard	
88	Pour	M. JULIEN Pascal	
13	Pour	M. NAJDOVSKI Christophe	
21	Pour	Mme ATALLAH Marie	
55	Pour	Mme BLAUEL Celia	
45	Pour	Mme BRIDIER Galla	
56	Pour	Mme GUHL Antoinette	Mme SOUYRIS Anne
65	Pour	Mme KONE Fatoumata	
89	Pour	Mme MBES Sandrine	
46	Pour	Mme MOREL Joelle	
66	Pour	Mme SOLANS Aurelie	
2	Pour	Mme SOUYRIS Anne	

(Votants: 16 / 16)

Non-Inscrit

	Vote	Nom	Procuration
148	Contre	M. TIBERI Dominique	
87	Pour	Mme SIMONNET Danielle	

(Votants: 2 / 3)

Groupe Radical de Gauche, Centre et indépendant

	Vote	Nom	Procuration
4	Contre	M. BROS Jean-Bernard	
27	Contre	M. MARTINS Jean-Francois	
142	Contre	M. TAN Buon Huong	
73	Contre	Mme GOLDGRAB Laurence	
29	Contre	Mme VERSINI Dominique	

(Votants: 5 / 5)

Groupe Communiste et Front de gauche

	Vote	Nom	Procuration
44	Contre	M. AQUA Jean-Noel	
51	Contre	M. BAUDRIER Jacques	
42	Contre	M. BEGUE Herve	
1	Contre	M. BONNET OULALDJ Nicolas	
12	Contre	M. BROSSAT Ian	
20	Contre	M. LE RESTE Didier	
18	Contre	M. TINTI Sergio	
43	Contre	Mme BECKER Emmanuelle	
50	Contre	Mme BIDARD Helene	
17	Contre	Mme GAILLANNE Fanny	
41	Contre	Mme PREMEL Daniele	
19	Contre	Mme PRIMET Raphaelle	
30	Contre	Mme VIEU-CHARIER Catherine	

(Votants: 13 / 13)

Groupe UDI-MODEM

	Vote	Nom	Procuration
76	Pour	M. AZIERE Eric	
122	Pour	M. HAAB Francois	
78	Pour	M. HELARD Eric	
101	Pour	M. POZZO DI BORGO Yves	
98	Contre	M. SAINT-ETIENNE Christian	
99	Pour	M. WEHRLING Yann	
77	Pour	Mme de SARNEZ Marielle	
124	Pour	Mme DIRI Leila	Mme GALLOIS Edith
125	Pour	Mme GALLOIS Edith	Mme DIRI Leila
75	Pour	Mme GATEL Maud	
147	Pour	Mme JEGO Ann-Katrin	
145	Pour	Mme JOHNSON Olga	
146	Pour	Mme LECOUTURIER Beatrice	
100	Pour	Mme MEHAL Fadila	
144	Pour	Mme NAHMIA Valérie	
123	Pour	Mme TACHENE Anne	

(Votants: 16 / 16)

Groupes Socialiste et Apparentés

Vote	Nom	Procuration
70	Contre M. AIDENBAUM Pierre	
118	Contre M. ASSOULINE David	
10	Contre M. BARGETON Julien	
96	Contre M. BLOCHE Patrick	M. FERAUD Remi
93	Contre M. CHERKI Pascal	
47	Contre M. COUMET Jerome	
49	Contre M. DAGNAUD Francois	
140	Contre M. DARGENT Claude	
119	Contre M. DUCLOUX Philippe	
5	Contre M. FERAUD Remi	
97	Contre M. GAUDILLERE Bernard	
25	Contre M. GIRARD Christophe	
57	Contre M. GREGOIRE Emmanuel	
139	Contre M. GUILLOT Didier	
74	Contre M. HOCQUARD Frederic	
9	Contre M. JULLIARD Bruno	
54	Contre M. KLUGMAN Patrick	
113	Contre M. LAURET Thomas	
90	Contre M. LE GUEN Jean-Marie	
71	Contre M. LEJOINDRE Eric	
95	Contre M. MADEC Roger	
111	Contre M. MERCIER Etienne	
11	Contre M. MISSIKA Jean-Louis	
135	Contre M. NORDMAN Nicolas	
6	Contre M. PENINOU Mao	
53	Contre M. SANCHES RUIVO Hermano	
94	Contre M. VAILLANT Daniel	
69	Contre M. VAUGLIN Francois	
120	Contre Mme BACHE Marinette	
48	Contre Mme BARATTI-ELBAZ Catherine	
137	Contre Mme BOUYGUES Claudine	
8	Contre Mme BROSEL Colombe	
24	Contre Mme CALANDRA Frederique	
115	Contre Mme CHARNOZ Sandrine	
28	Contre Mme CORDEBARD Alexandra	
159	Contre Mme DASPET Virginie	
68	Contre Mme de LA GONTRIE Marie-Pierre	
116	Contre Mme EL KHOMRI Myriam	Mme LEPETIT Annick
92	Contre Mme FILOCHE Lea	
138	Contre Mme GABELOTAUD Afaf	
163	Contre Mme HIDALGO Anne	
136	Contre Mme JEMNI Halima	
7	Contre Mme KOMITES Penelope	
91	Contre Mme LANG Anne-Christine	
31	Contre Mme LEMARDELEY Marie-Christine	
117	Contre Mme LEPETIT Annick	
114	Contre Mme LEVIEUX Veronique	
158	Contre Mme MAQUOI Nathalie	
157	Contre Mme MECARY Caroline	
112	Contre Mme OLIVIER Annick	
52	Contre Mme OUMER Nawel	
72	Contre Mme PETIT Carine	
33	Contre Mme POLSKI Olivia	
121	Contre Mme TAIEB Karen	
26	Contre Mme VERON Pauline	
141	Contre Mme ZUNIGA Mercedes	

(Votants: 56 / 56)

Groupe UMP

	Vote	Nom	Procuration
104	Pour	M. AURIACOMBE Pierre	
81	Abst	M. BERTHAULT Jean-Didier	
129	Pour	M. BOULARD Geoffroy	
60	Pour	M. BOURNAZEL Pierre-Yves	
151	Pour	M. CAPLIEZ Stephane	
38	Pour	M. CHARON Pierre	M. GOUJON Philippe
134	Pour	M. CHERTOK Gregoire	
84	Pour	M. COURTOIS Daniel-Georges	
107	Pour	M. CRAVENNE Francois-David	
83	Pour	M. de FROMENT Jean-Baptiste	Mme BURKLI Delphine
61	Pour	M. DEBRE Bernard	
126	Pour	M. DUBUS Jerome	M. LECOQ Jean-Pierre
16	Pour	M. GABORIAU Pierre	
109	Pour	M. GIANNESINI Jean-Jacques	
34	Pour	M. GOUJON Philippe	
160	Pour	M. HODENT Thierry	
161	Pour	M. HONORE Christian	
36	Contre	M. LAMOUR Jean-Francois	
40	Pour	M. LECOQ Jean-Pierre	
149	Pour	M. LEFEVRE Franck	
59	Pour	M. LEGARET Jean-Francois	
64	Pour	M. LELLOUCHE Pierre	
106	Pour	M. MENGUY Jean-Baptiste	M. COURTOIS Daniel-Georges
85	Pour	M. PECHENARD Frederic	Mme BOUGERET Alix
133	Pour	M. PERIFAN Atanase	
110	Pour	M. TREMEGE Patrick	
155	Pour	M. VESPERINI Alexandre	
154	Pour	Mme ASSOULINE Michele	
15	Pour	Mme BERTHOUT Florence	
150	Pour	Mme BLADIER-CHASSAIGNE Pascale	
153	Pour	Mme BLOCH Gypsie	
152	Pour	Mme BOILLOT Julie	
130	Pour	Mme BOUGERET Alix	
105	Pour	Mme BOULAY-ESPERONNIER Celine	
127	Pour	Mme BUFFETEAU Anne-Charlotte	
14	Pour	Mme BURKLI Delphine	M. GOASGUEN Claude
132	Pour	Mme CEYRAC Sylvie	
128	Pour	Mme DAUVERGNE Emmanuelle	M. TREMEGE Patrick
86	Pour	Mme de CLERMONT-TONNERRE Claire	
62	Pour	Mme d'HAUTESERRE Jeanne	
63	Pour	Mme DUMAS Catherine	
80	Pour	Mme EVREN Agnes	
156	Pour	Mme FANFANT Nathalie	M. PERIFAN Atanase
79	Pour	Mme GIAZZI Daniele	
82	Pour	Mme HAREL Marie-Laure	M. BOURNAZEL Pierre-Yves
58	Pour	Mme KOSCIUSKO-MORIZET Nathalie	
37	Pour	Mme KUSTER Brigitte	M. BOULARD Geoffroy
131	Pour	Mme LECUYER Catherine	
103	Pour	Mme MONTANDON Valerie	
108	Pour	Mme ONGHENA Anne-Constance	
102	Pour	Mme PAWLIK Deborah	
162	Pour	Mme STOPPA-LYONNET Dominique	

(Votants: 52 / 54)

Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.

N° Commission de dépôt	216D	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
COMMUNICATION PLAN STRATEGIQUE PARIS INTELLIGENT ET DURABLE											
5	5	1	173	PCF-FG	AQUA, BONNET-OUALDJI	V	2015 SG 52	relatif au soutien à l'innovation technologique ouverte et à l'innovation sociale.	MISSIKA	Adopté	26-mai-15
5	5	2	174	PCF-FG	AQUA, BONNET-OUALDJI	V	2015 SG 52	relatif à des objectifs de création d'emplois.	MISSIKA	Adopté (amendé)	26-mai-15
COMMUNICATION ACTION INTERNATIONALE DE LA VILLE DE PARIS											
1	7	3	175	UDI - MODEM	MEHAL, AZIERE, de SARNEZ, POZZO DI BORGIO	V	2015 SG 51	relatif à la mise en place de partenariats internationaux de quartiers.	KLUGMAN	Adopté (amendé)	27-mai-15
7	7, 3	4	176	UMP	TRÉMÈGE	V	2015 DGRI 31	relatif à une aide d'urgence à l'association Action contre la Faim.	KLUGMAN	Adopté (amendé)	27-mai-15
7	7, 3	5	177	UMP	KOSCIUSKO-MORIZET, BERTHAULT	V	2015 DGRI 31	relatif à l'organisation d'une journée internationale de solidarité culturelle pour le Népal.	KLUGMAN	Adopté (amendé)	27-mai-15
7	7	6	178	PCF-FG	PRIMET, BONNET-OUALDJI	VNR		relatif à la situation de Mumia Abu-Jamal.	KLUGMAN	Adopté	27-mai-15
1	7	7		PCF-FG	PRIMET	VNR		relatif à l'élévation de Marwan Barghouti à la citoyenneté d'honneur de la Ville.	KLUGMAN	Rejeté	27-mai-15
DEBAT ETUDE EXTENSION - ROLAND GARROS (vote électronique)											
0	7	8	179	GEP	CONTASSOT, BOUTAULT, BELLIARD, SOUYRIS	VNR		relatif à l'extension du stade Roland Garros.	MARTINS	Adopté	28-mai-15
7	7	9	180	GEP		VNR		relatif à l'extension du stade Roland Garros.	MARTINS	Adopté	28-mai-15

N° Commission de dépôt	216D	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
AUTRES DOSSIERS											
5	5	10		UMP	KOSCIUSKO-MORIZET, LEGARET, BERTHOUT, LECOQ, d'HAUTESERRE, BURKLI, GOUJON, GOASGUEN, KUSTER, BOURNAZEL, de CLERMONT-TONNERRE, COURTOIS, DUBUS, EVREN, MONTANDON, VESPERINI, PAWLIK, PERIFAN	A	2015 DLH 25	relatif à la modification de plusieurs articles.	BROSSAT	Rejeté	26-mai-15

N° Commission de dépôt	216D	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
5	5	11		UDI - MODEM	AZIERC, de SARNEZ	A	2015 DLH 25	relatif à la durée des baux sociaux.	BROSSAT	Rejeté	26-mai-15
5	5	12		UDI - MODEM	AZIERE, de SARNEZ	A	2015 DLH 25	relatif à la publicité des statistiques.	BROSSAT	Adopté	26-mai-15
5	5	13		NI	SIMONNET	A	2015 DLH 25	relatif à l'application et au suivi de la charte.	BROSSAT	Adopté (amendé)	26-mai-15
5	5	14	181	SOCA	COUMET, OLIVIER, de LA GONTRIE, LANG	V	2015 DLH 25	relatif aux engagements de l'Etat sur la nouvelle charte des mutations.	BROSSAT	Adopté	26-mai-15
5	5	15	182	SOCA	COUMET, OLIVIER, de LA GONTRIE, LANG	V	2015 DLH 25	relatif à l'instauration d'un service de garde-meuble.	BROSSAT	Adopté	26-mai-15
5	5	16	183	SOCA	COUMET, OLIVIER, de LA GONTRIE, LANG	VNR		relatif aux travaux concernant l'ensemble Ilot Bièvre.	BROSSAT	Adopté	26-mai-15
5	5	17	184	SOCA	LAURET	VNR		relatif au fonctionnement des commissions d'attribution de logements sociaux.	BROSSAT	Adopté	26-mai-15
5	5	18	185	GEP	BRIDIER, ATALLAH, KONE, SOLANS	VNR		relatif à un quota de logements en faveur des jeunes étrangers isolés.	BROSSAT	Adopté	26-mai-15
5	5	19		GEP, PCF-FG	BRIDIER, BONNET-OULALDJ, PREMEL	VNR		relatif aux logements de fonctions des gardiens d'immeubles de logements sociaux.	BROSSAT	Retiré	26-mai-15
5	5	20	186	PCF-FG, GEP	PRIMET, BONNET-OULALDJ, GLEIZES, SOUYRIS	VNR		relatif à un projet de résidence étudiante.	BROSSAT	Adopté	26-mai-15
5	5	21	187	NI	SIMONNET	VNR		relatifs aux gardiens et aux gardiennes d'immeubles dans les bailleurs sociaux.	BROSSAT	Adopté (amendé)	26-mai-15
2	5	22		RG-CI	BROS, TAN	V	2015 DU 45	relatif à un appel à projets (11e).	MISSIKA	Rejeté	26-mai-15
3	5	23	188	UMP	GOUJON, GOASGUEN, PECHENARD, BURKLI, d'HAUTESERRE	VNR		relatif à un débat sur l'ouverture de casinos.	MISSIKA	Adopté (amendé)	26-mai-15

N° Commission de dépôt	216D	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
5	5	24		UMP, UDI - MODEM	BOURNAZEL, HONORE, MEHAL	VNR		relatif à l'avenir du "Bois Dormoy".	MISSIKA	Rejeté	26-mai-15
6	6	25		GEP	SOLANS	A	2015 DASCO 86	relatif au montant des subventions.	CORDEBARD	Retiré	26-mai-15
1	6	26		SOCA	FÉRAUD	VNR		relatif à l'école élémentaire Belzunce.	CORDEBARD	Retiré	26-mai-15
	6	26 bis		Exécutif	remplacé par le V26ter	VNR		relatif à l'organisation de la rentrée scolaire dans les écoles parisiennes.		Retiré	26-mai-15
	6	26 ter	189	Exécutif		VNR				Adopté	26-mai-15
1	6	27		SOCA	LEJOINDRE	VNR		relatif à la convocation d'un CDEN et à la situation du 18e.	CORDEBARD	Retiré	26-mai-15
6	6	28		SOCA	COUMET, OLIVIER, de LA GONTRIE, LANG	VNR		relatif à la carte scolaire dans le 13e.	CORDEBARD	Retiré	26-mai-15
6	6	29		SOCA, GEP, PCF-FG	PETIT, BLAUDEL, BEGUE	VNR		relatif à la réussite scolaire et éducative pour la rentrée des enfants du 14e.	CORDEBARD	Retiré	26-mai-15
6	6	30		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, BECKER	VNR		relatif aux suppressions de classes pour la rentrée scolaire 2015.	CORDEBARD	Retiré	26-mai-15
1	6	31		UMP	BERTHOUT	VNR		relatif à la fermeture d'une classe au collège Lavoisier.	CORDEBARD	Retiré	26-mai-15
1	6	32		UMP, UDI - MODEM	KOSCIUSKO-MORIZET, AZIERE	VNR		relatif à la réussite scolaire et éducative pour la rentrée des enfants du 14e.	CORDEBARD	Retiré	26-mai-15
6	6	33		NI	SIMONNET	VNR		relatif à un plan d'action de réduction des effectifs des classes surchargées.	CORDEBARD	Rejeté	26-mai-15
6	6	34		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, BECKER, GAILLANNE	VNR		relatif à la situation des CIO départementaux.	CORDEBARD	Retiré	26-mai-15

N° Commission de dépôt	216D	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
	6	34 bis	190	Exécutif		VNR		relatif à la situation des CIO à Paris.	CORDEBARD	Adopté	26-mai-15
6	6	35		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la réforme des collèges.	CORDEBARD	Rejeté	26-mai-15
6	6	36		Exécutif		A	2015 DDEES 2	Amendement technique.	LEMARDELEY	Adopté	26-mai-15
6	6	37		UMP	BERTHOUT, KOSCIUSKO-MORIZET, LECOQ, GOASGUEN	VNR		relatif aux prélèvements des fonds de roulement des universités et écoles supérieures.	LEMARDELEY	Rejeté	26-mai-15
6	6	38		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux licenciements à l'école spéciale d'architecture.	LEMARDELEY	Rejeté	26-mai-15
7	7	39		Exécutif		A	2015 DJS 223	Amendement technique.	MARTINS	Adopté	26-mai-15
3	7	40		UMP	BERTHOUT	VNR		relatif à la mise aux normes de la salle de tir Lucien Gaudin (5e).	MARTINS	Rejeté	26-mai-15
5	7	41		RG-CI	BROS, TAN	VNR		relatif à un bilan de la mise à disposition de locaux aux associations.	VERON	Retiré	26-mai-15
1	1	42		GEP	SOLANS	A	2015 DILT 4	relatif à l'achat de produits en coton issu de l'agriculture biologique.	GREGOIRE	Adopté (amendé)	26-mai-15
1	1	43		UMP	BURKLI, de FROMENT, BLOCH	VNR		relatif au remboursement des frais de transports des agents de la Ville.	GREGOIRE	Rejeté	26-mai-15
1	1	44		UMP	KOSCIUSKO-MORIZET, LEGARET, BERTHOUT, LECOQ, d'HAUTESERRE, BURKLI, GOUJON, GOASGUEN, KUSTER	VNR		relatif au recrutement des personnels travaillant au contact des enfants parisiens.	GREGOIRE	Rejeté	26-mai-15
1	1	45		UMP	KOSCIUSKO-MORIZET, GIANNESINI	VNR		relatif à la situation financière des ateliers et chantiers d'insertion.	GUHL	Retiré	26-mai-15
3	1	46		NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'élaboration d'un scénario d'évolution des quantités de déchets.	GUHL	Rejeté	26-mai-15

N° Commission de dépôt	216D	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
1	1	47		GEP	BELLIARD, CONTASSOT, SOLANS	A	2015 DDEES 33	relatif à la modification de plusieurs articles.	POLSKI	Adopté	26-mai-15
1	1	48		PCF-FG	PRIMET, BONNET-OUALDJI	VNR		relatif au mouvement social des femmes de ménage de la société TFN.	VERON	Retiré	26-mai-15
1	1	49		NI	SIMONNET	VNR		relatif au mouvement social des femmes de ménage de la société TFN.	VERON	Rejeté	26-mai-15
	1	49 bis	191	Exécutif		VNR		relatif au mouvement social des femmes de ménage de la société TFN.		Adopté	26-mai-15
1	1,7	50		GEP	KONE, BOUTAULT, CONTASSOT, MOREL, SOLANS	A	2015 DFA 68	relatif à la modification des articles 1 et 2.	VERON	Retiré	26-mai-15
1	2	51		PCF-FG	BONNET-OUALDJI, PREMEL, LE RESTE, PRIMET	VNR		relatif à l'ouverture dominicale des commerces culturels.	GOLDGRAB	Rejeté	28-mai-15
2	2	52	192	RG-CI	BROS, TAN	VNR		relatif à la requalification nocturne de la Place de la République.	HOCQUARD	Adopté (amendé)	28-mai-15
1	2	53		GEP	CONTASSOT, BOUTAULT, SOUYRIS, JOMIER	V	2015 DAC 200	relatif aux travaux aux théâtres du Châtelet et de la Ville.	JULLIARD	Retiré	28-mai-15
	2	53 bis	193	Exécutif		V		relatif aux travaux aux théâtres du Châtelet et de la Ville.	JULLIARD	Adopté	28-mai-15
2	2	54		Exécutif		A	2015 DDCT 36	Amendement technique.	JULLIARD	Adopté	28-mai-15
2	2	55	194	GEP	SOLANS, KONE	VNR		relatif à l'occupation temporaire de l'ex-lycée Jean Quarré situé Place des Fêtes.	JULLIARD	Adopté (amendé)	28-mai-15
2	2	56		PCF-FG	PRIMET, PREMEL, BONNET-OUALDJI	VNR		relatif au théâtre "Le Grand Parquet".	JULLIARD	retiré (non présenté)	28-mai-15

N° Commission de dépôt	216D	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
2	2	57	195	UMP	KOSCIUSKO-MORIZET, BURKLI, BOULAY ESPERONNIER, CAPLIEZ, CHERTOK, CRAVENNE, DUMAS, FANFANT, GIAZZI, HODENT	VNR		relatif au Musée arménien de France et à ses collections.	JULLIARD	Adopté	28-mai-15
1	2	58		UMP	KOSCIUSKO-MORIZET, BOULAY ESPERONNIER, CAPLIEZ, CHERTOK, CRAVENNE, DUMAS, FANFANT, GIAZZI, HODENT	VNR		relatif à une subvention au Paris Coproduction Village.	JULLIARD	Rejeté	28-mai-15
2	2	59		UMP, UDI - MODEM	KOSCIUSKO-MORIZET, PERIFAN, FANFANT, MEHAL, BOULAY ESPERONNIER, CAPLIEZ, CHERTOK, CRAVENNE, DUMAS, GIAZZI, HODENT	VNR		relatif à une parcelle du bas Belleville, "La Courtille", rue Dénoyez (20e).	JULLIARD	Rejeté	28-mai-15
2	2	60	196	UMP, UDI - MODEM	KOSCIUSKO-MORIZET, MEHAL, BOULAY ESPERONNIER, CAPLIEZ, CHERTOK, CRAVENNE, DUMAS, FANFANT, GIAZZI, HODENT	VNR		relatif à l'orgue du Temple du Saint-Esprit.	JULLIARD	Adopté (amendé)	28-mai-15
1	2	61	197	UDI - MODEM	GALLOIS	VNR		relatif au plan pour le patrimoine culturel de la Ville.	JULLIARD	Adopté	28-mai-15
2	2	62		GEP	BOUTAULT, NAJDOVSKI, MOREL, CONTOSSOT	VNR		relatif au 30e anniversaire de la mort du photographe Fernando Pereira.	VIEU-CHARIER	Rejeté	28-mai-15
	2	62 a				A	2015 DEVE 65	relatif à la dénomination mail Pierre Desproges 143 rue de la Roquette 11e		Adopté	28-mai-15

N° Commission de dépôt	216D	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
2	2	63	198	UMP	DUBUS	VNR		relatif à la commémoration du génocide cambodgien.	VIEU-CHARIER	Adopté	28-mai-15
1	2	64		UMP	KUSTER, GOUJON, PECHENARD, BOULARD	VNR		relatif à l'opération Sentinelle.	VIEU-CHARIER	Rejeté	28-mai-15
2	2, 3	65		GEP	SOUYRIS, JULIEN	A	2015 DAC 332	relatif au montant de la subvention.	JULLIARD	Retiré	28-mai-15
2	2, 4	66		GEP	GLEIZES, BELLIARD, SOUYRIS	A	2015 DAC 317	relatif au montant de la subvention.	JULLIARD	Retiré	28-mai-15
2	2, 4	67	199	PCF-FG	BONNET-OUALDJI, PRIMET	V	2015 DAC 317	relatif au soutien de la Ville et de l'Etat.	JULLIARD	Adopté	28-mai-15
3	3	68	200	SOCA	COUMET, OLIVIER, de LA GONTRIE, LANG	VNR		relatif au prix de l'abonnement de la CPCU.	BLAUDEL	Adopté (amendé)	27-mai-15
1	3	69		GEP	BRIDIER, CONTOSSOT, GLEIZES	VNR		relatif à l'achat d'électricité renouvelable pour les "petites puissances".	BLAUDEL	Retiré	27-mai-15
	3	69 bis	201	Exécutif		VNR		répond aux V69 et 71 relatifs à l'achat d'électricité pour les sites de petite puissance.		Adopté	27-mai-15
3	3	70		PCF-FG	AQUA, BONNET-OUALDJI	VNR		relatif à des critères sociaux dans l'attribution des marchés.	BLAUDEL	Rejeté	27-mai-15
3	3	71		PCF-FG	AQUA, BONNET-OUALDJI	VNR		relatif au maintien des tarifs réglementés d'électricité sur les sites de petite puissance.	BLAUDEL	Rejeté	27-mai-15
6	3	72		UMP	BERTHOUT	VNR		relatif aux contrats de performance énergétique dans les écoles.	BLAUDEL	Rejeté	27-mai-15

N° Commission de dépôt	216D	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
3	3	73			BOURNAZEL, HODENT, GIANNESINI, ONGHENA	VNR		relatif à la création d'une police municipale.	BROSSEL	Rejeté	27-mai-15
3	3	74		UMP	GOUJON, PECHENARD	VNR		relatif à la vidéoverbalisation.	BROSSEL	Rejeté	27-mai-15
3	3	75		UMP	GOUJON, PECHENARD	VNR		relatif à la manifestation pro légalisation du cannabis.	BROSSEL	Rejeté	27-mai-15
3	3	76	202	UMP	KUSTER, DUBUS	VNR		relatif à la valorisation patrimoniale du cimetière des Batignolles.	KOMITES	Adopté	27-mai-15
3	3	77	203	SOCA	BARATTI-ELBAZ	V	2015 DVD 16	relatif au 12e arrondissement.	NAJDOVSKI	Adopté	27-mai-15
3	3	78	204	RG-CI	BROS	V	2015 DVD 18	relatif au lancement d'une étude sur l'éclairage.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	27-mai-15
3	3	79		NI	SIMONNET	V	2015 DVD 162	relatif à la gratuité du P'tit Vélib'.	NAJDOVSKI	Retiré	27-mai-15
3	3	79 bis	205	Exécutif		V	2015 DVD 162	relatif à la gratuité du P'tit Vélib'.	MISSIKA	Adopté	27-mai-15
3	3	80	206	GEP	GLEIZES, BLAUDEL, SOLANS	VNR		relatif au renforcement du réseau bus parisien.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	27-mai-15
3	3	81	207	PCF-FG	BONNET-OULALDI, LE RESTE	VNR		relatif au service dans les stations du métro et les gares du RER.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	27-mai-15
3	3	82	208	PCF-FG	BONNET-OULALDI, LE RESTE, AQUA	VNR		relatif au déplaçonnement du versement transport.	NAJDOVSKI	Adopté	27-mai-15
3	3	83	209	UMP	BERTHOUT	VNR		relatif aux cars de tourisme dans la rue Lagrange et aux abords.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	27-mai-15
3	3	84		UMP	BERTHOUT	VNR		relatif au parc de stationnement de l'Université Pierre et Marie Curie (5e).	NAJDOVSKI	Rejeté	27-mai-15
3	3	85	210	UMP	KUSTER, DUBUS	VNR		relatif à la piétonisation du passage du Petit Cerf (17e).	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	27-mai-15

N° Commission de dépôt	216D	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
3	3	86	211	UMP	BOULARD, GOUJON, BOILLOT, LEFEVRE	VNR		relatif au respect du code de la route par les sociétés d'enlèvement et de mise en fourrière.	NAJDOVSKI	Adopté	27-mai-15
3	3	87		UMP	de CLERMONT-TONNERRE, LEFEVRE	VNR		relatif aux nouveaux abribus.	NAJDOVSKI	Rejeté	27-mai-15
3	3	88		UDI - MODEM	GATEL, GALLOIS, WEHRLING	VNR		relatif aux nouveaux abribus.	NAJDOVSKI	Rejeté	27-mai-15
3	3	88 bis	212	Exécutif		VNR		relatif à l'amélioration de certains abribus voyageurs.	NAJDOVSKI	Adopté	27-mai-15
3	3	89		UMP	BURKLI, de FROMENT, BLOCH	VNR		relatif aux moyens de sécurité et de propreté renforcés dans le secteur Haussmann.	PENINO	Rejeté	27-mai-15
3	3	90		UMP	BURKLI, de FROMENT, BLOCH	VNR		relatif au stationnement des agents de la Propreté.	PENINO	Rejeté	27-mai-15
1	3	91	213	UDI - MODEM	JEGO	VNR		relatif au tri sélectif des particuliers.	PENINO	Adopté	27-mai-15
1	4	92	214	UDI - MODEM	MEHAL, GALLOIS	V	2015 DDCT 45	relatif à un schéma local d'intégration.	BROSSEL	Adopté	28-mai-15
1	4	93 G	29 G	SOCA	LEJOINDRE	VNR		relatif au projet de l'hôpital Nord du Grand Paris.	JOMIER	Adopté	28-mai-15
4	4	94 G		PCF-FG	BONNET-OULALDI, BEGUE, PREMEL	VNR		relatif à l'avenir de l'hôpital Bichat.	JOMIER	Rejeté	28-mai-15
4	4	95 G		UMP	BURKLI, de FROMENT, BLOCH	VNR		relatif au déploiement de défibrillateurs sur le mobilier urbain parisien.	JOMIER	Rejeté	28-mai-15
4	4	96 G		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la fermeture du centre de santé Dispensaire Saint-Vincent (10e).	JOMIER	Rejeté	28-mai-15
4	4	97 G		NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'accès à l'IVG à Paris.	JOMIER	Retiré	28-mai-15
4	4	97 G bis	30 G	Exécutif	SIMONNET	VNR		relatif à l'accès à l'IVG à Paris.		Adopté	28-mai-15

N° Commission de dépôt	216D	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
4	4	98 G		NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'AP-HP.	JOMIER	Rejeté	28-mai-15
4	4	99 G		NI	SIMONNET	VNR		relatif au projet hospitalier de l'Hôtel-Dieu.	JOMIER	Rejeté	28-mai-15
5	4	100 G		NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'accessibilité du cadre bâti et des transports.	JOMIER	Rejeté	28-mai-15
1	4	101		Exécutif		A	2015 DFPE 310	Amendement technique.	OUMER	Adopté	28-mai-15
4	4	102 G		Exécutif		A	2015 DASES 295-G	Amendement technique.	OUMER	Adopté	28-mai-15
4	4	103		PCF-FG	BEGUE, GAILLANNE, BONNET-OUALDJI	VNR		relatif au centre éducatif de formation professionnelle de Pontourny.	OUMER	Rejeté	28-mai-15
4	4	104		NI	SIMONNET	VNR		relatif au centre éducatif de formation professionnelle de Pontourny.	OUMER	Rejeté	28-mai-15
4	4	105		UMP, UDI - MODEM	GOASGUEN, GIAZZI, GABORIAU, BOULAY ESPERONNIER, HÉLARD, ASSOULINE, AURIACOMBE, LECOULTURIER, CHERTOK, BOILLOT, CAPLIEZ, JEGO	VNR		relatif à l'accueil de la petite enfance dans le 16e.	OUMER	Rejeté	28-mai-15

N° Commission de dépôt	216D	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
4	4	106	215	PCF-FG	BONNET-OUALDJI, LE RESTE, BEGUE, PREMEL, AQUA, PRIMET	V	2015 CAS 3	relatif à la grille de tarification.	VERSINI	Adopté (amendé)	28-mai-15
3	4	107		NI	SIMONNET	V	2015 CAS 3	relatif à une mise à plat des tarifs.	VERSINI	Rejeté	28-mai-15
1	4	108		SOCA	LEJOINDRE	VNR		relatif au campement sous le métro aérien de La Chapelle.	VERSINI	Retiré	28-mai-15
1	4	109		SOCA	FÉRAUD	VNR		relatif au campement du boulevard de La Chapelle.	VERSINI	Retiré	28-mai-15
3	4	110		UMP	HONORE, BOURNAZEL, PAWLIK	VNR		relatif au campement situé place de la Chapelle.	VERSINI	Rejeté	28-mai-15
4	4	111		GEP	BOUTAULT, BRIDIER, JULIEN, MEES, SOUYRIS	VNR		relatif à l'urgence humanitaire d'héberger les exilés installés boulevard de la Chapelle.	VERSINI	Rejeté	28-mai-15
4	4	111 bis	216	Exécutif		VNR		relatif à l'urgence humanitaire d'héberger les exilés installés boulevard de la Chapelle.		Adopté	28-mai-15
4	4	112	217	GEP	ATALLAH, SOUYRIS, SOLANS, KONE	VNR		relatif à un état des lieux des EHPAD.	VERSINI	Adopté (amendé)	28-mai-15
4	4	113		PCF-FG	PREMEL, BONNET-OUALDJI	VNR		relatif à la fermeture de l'EHPAD Le Cèdre Bleu.	VERSINI	Rejeté	28-mai-15
4	4	114		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la fermeture de l'EHPAD Le Cèdre Bleu.	VERSINI	Rejeté	28-mai-15
	4	114 bis	218	Exécutif		VNR		relatif à la fermeture de l'EHPAD Le Cèdre Bleu.		Adopté	28-mai-15

N° Commis sion de dépôt	216D	N° d'ordre	N° ADOPTÉ	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
4	4	115		UMP	GOUJON, LAMOUR, CEYRAC, EVREN, COURTOIS	VNR		relatif à la libération de locaux rue du Bessin.	VERSINI	Rejeté	28-mai-15
	1	116		GEP	JULIEN, GLEIZES, CONTASSOT, ATALLAH	A	2015 DFA 71	relatif à une tarification plus sociale à la Tour Eiffel		Retiré	26-mai-15
DEBAT AMENAGEMENT DES BERGES DE SEINE -Liaison BASTILLE/TOUR EIFFEL (1e-4e-7e-12e)											
	3,5	117				A	2015 SG 14	Aménagement des Berges de la Seine		Rejeté	27-mai-15

Tableau des votes des groupes politiques.

2160	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Électeur	Élus	A. V. Vot. LR	N° 488b	Objet	Adpte. rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		RG - CI		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		UMP		
											CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	
COMMUNICATION PLAN STRATEGIQUE PARIS INTELLIGENT ET DURABLE																							
1	1	171	PCF-FG	ADJAL, BONNET-GOULALDI	V	2015 SG 52	relatif au soutien à l'innovation technologique ouverte et à l'innovation sociale.	MISSKA	Adopté	25-mai-15													X
5	2	174	PCF-FG	ADJAL, BONNET-GOULALDI	V	2015 SG 52	relatif à des objectifs de création d'emplois.	MISSKA	Adopté (amendé)	26-mai-15										X	X		
						2015 ODEES 37 G			Adopté	26-mai-15		X											
						2015 ODEES 41 G			Adopté	26-mai-15		X											
						2015 ODEES 42 G			Adopté	26-mai-15		X											
						2015 ODEES 43 G			Adopté	26-mai-15		X											
						2015 ODEES 56			Adopté	26-mai-15		X											
						2015 ODEES 91 G			Adopté	26-mai-15		X											
						2015 ODEES 92 G			Adopté	26-mai-15		X											
						2015 ODEES 29			Adopté	26-mai-15													X
						2015 SG 3 G			Adopté	26-mai-15													
COMMUNICATION ACTION INTERNATIONALE DE LA VILLE DE PARIS																							
7	3	175	UDI - MODEM	MENAL, AZIERE, de SARNEZ, POZZO DI BORGIO	V	2015 SG 51	relatif à la mise en place de partenariats internationaux de quartiers.	KLUIGMAN	Adopté (amendé)	27-mai-15													X
7.4	4	176	UMP	TRÉBICE	V	2016 DGR 31	relatif à une aide d'urgence à l'association Action contre la Faim.	KLUIGMAN	Adopté (amendé)	27-mai-15													X
7.3	5	177	UMP	KOSCIUSKO-MORIZET, BERTHAULT	V	2015 DGR 31	relatif à l'organisation d'une journée internationale de solidarité culturelle pour le Népal.	KLUIGMAN	Adopté (amendé)	27-mai-15													
7	6	178	PCF-FG	PRIMET, BONNET-GOULALDI	VNR		relatif à la situation de Mumia Abu-Jamal.	KLUIGMAN	Adopté	27-mai-15													
7	7		PCF-FG	PRIMET	VNR		relatif à l'événement de Marwan Barghouti à la citoyenneté d'honneur de la Ville.	KLUIGMAN	Rejeté	27-mai-15			X	X	X	X	X	X	X	X	X		
						2015 DGR 18			Adopté	27-mai-15													
						2015 DGR 19			Adopté	27-mai-15													
						2015 DGR 21			Adopté	27-mai-15													
						2015 DGR 22			Adopté	27-mai-15													
						2015 DGR 23 DPE			Adopté	27-mai-15													
						2015 DAC 286-DGR			Adopté	27-mai-15													
						2015 DAC 293-DGR			Adopté	27-mai-15													
						2015 DARES 2-DAC-COCH			Adopté	27-mai-15													
						2015 DARES 129-DAC-DGR1			Adopté	27-mai-15													
DEBAT ETUDE EXTENSION - ROLAND GARROS (vote électronique)																							
7	8	179	GEP	CONTASSOT, NOUVAULT-BELLARD, SOUTRIS	VNR		relatif à l'extension du stade Roland Garros.	MARTINS	Adopté	28-mai-15													
7	9	180	GEP		VNR		relatif à l'extension du stade Roland Garros.	MARTINS	Adopté	28-mai-15													
						2015 DLH 16			Adopté	28-mai-15													X
						2015 DLH 21			Adopté	28-mai-15										X	X		

2160	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Électeur	Élus	A. V. Vot. LR	N° 488b	Objet	Adpte. rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		RG - CI		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		UMP		
											CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	
ALUTRES DOSSIERS																							
5	10		UMP	KOSCIUSKO-MORIZET, LEGARET, BERTHOUD, LECOL, d'HAUTESERRE, BURKEL, GOUSQUIN, GOASGUEN, KOSTER, BOURNAZEL, de CLEMONT-TONNERRE, COURCOIS, BURIS, EYBEN, MONTANDON, VESPERINE, FAVILLI, PERIEN	A	2015 DLH 25	relatif à la modification de plusieurs articles.	BROSSAT	Rejeté	26-mai-15	X		X		X	X				X			
5	11		UDI - MODEM	AZIERE, de SARNEZ	A	2015 DLH 25	relatif à la durée des baux sociaux.	BROSSAT	Rejeté	26-mai-15	X		X		X	X							
5	12		UDI - MODEM	AZIERE, de SARNEZ	A	2015 DLH 25	relatif à la publicité des statistiques.	BROSSAT	Adopté	26-mai-15													X
5	13		NI	SIMONNET	A	2015 DLH 25	relatif à l'application et au suivi de la charte.	BROSSAT	Adopté (amendé)	26-mai-15												X	
5	14	181	SOCA	COUMET, OLIVIER, de LA GONTRIE, LANG	V	2015 DLH 25	relatif aux engagements de l'Etat sur la nouvelle charte des mutations.	BROSSAT	Adopté	26-mai-15													X
5	15	182	SOCA	COUMET, OLIVIER, de LA GONTRIE, LANG	V	2015 DLH 25	relatif à l'instauration d'un service de garde-meuble.	BROSSAT	Adopté	26-mai-15													X
						2015 DLH 25			Adopté	26-mai-15												X	
						2015 DLH 87			Adopté	26-mai-15													X
						2015 DLH 95			Adopté	26-mai-15													X
5	16	183	SOCA	COUMET, OLIVIER, de LA GONTRIE, LANG	VNR		relatif aux travaux concernant l'ensemble Iot Bèbre.	BROSSAT	Adopté	26-mai-15													
5	17	184	SOCA	LAURET	VNR		relatif au fonctionnement des commissions d'attribution de logements sociaux.	BROSSAT	Adopté	26-mai-15										X	X		
5	18	185	GEP	BRIDIER, ATALLAH, KONE, SOLANS	VNR		relatif à un quota de logements en faveur des jeunes étrangers isolés.	BROSSAT	Adopté	26-mai-15													X
5	19		GEP, PCF-FG	BRIDIER, BONNET-GOULALDI, PRIEMEL	VNR		relatif aux logements de fonctions des gardiens d'immeubles de logements sociaux.	BROSSAT	Retiré	26-mai-15													
5	20	186	PCF-FG, GEP	PRIMET, BONNET-GOULALDI, GLEIZES, SOUTRIS	VNR		relatif à un projet de résidence étudiante.	BROSSAT	Adopté	26-mai-15											X	X	
5	21	187	NI	SIMONNET	VNR		relatifs aux jardins et aux gardennies d'immeubles dans les ballées sociaux.	BROSSAT	Adopté (amendé)	26-mai-15													
5	22		RG-CI	BROS, TAN	V	2015 DLH 45	relatif à un appel à projets (11e).	MISSKA	Rejeté	26-mai-15			X		X	X	X	X	X	X	X		
						2015 DLH 45			Adopté	26-mai-15	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X		
5	23	188	UMP	GOUSQUIN, GOASGUEN, PECHENARD, BURKEL, d'HAUTESERRE	VNR		relatif à un débat sur l'ouverture de casinos.	MISSKA	Adopté (amendé)	26-mai-15													
5	24		UMP, UDI - MODEM	BOURNAZEL, HONORE, MOJAL	VNR		relatif à l'avenir du "Bois Dormoy".	MISSKA	Rejeté	26-mai-15	X			X	X	X	X	X	X	X	X		
						2015 DASCO 61			Adopté	26-mai-15											X	X	
						2015 DASCO 65			Adopté	26-mai-15													
6	25		GEP	SOLANS	A	2015 DASCO 86	relatif au montant des subventions.	CORDREARD	Retiré	26-mai-15													
						2015 DASCO 86			Adopté	26-mai-15													
						2015 DASCO 97			Adopté	26-mai-15													
						2015 DASCO 81 G			Adopté	26-mai-15	X												

2160	N° d'ordre	N° ADOPTÉ	Groupes ou Exécutif	Ets	A, V, Vw, LR	N° 461b	Objet	Agré reporteur	VOTE	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		RG - CI		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		UMP			
											CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.		
6	26		SOCA	FÉRAUD	VNR		relatif à l'école élémentaire Belzunce.	CORDEBARD	Retiré	26-mai-15														
6	26 bis		Exécutif	remplacé par le V26ter	VNR		relatif à l'organisation de la rentrée scolaire dans les écoles parisiennes.		Retiré	26-mai-15														
6	26 ter	189	Exécutif		VNR				Adopté	26-mai-15														X
6	27		SOCA	LEOINDRE	VNR		relatif à la convocation d'un CDEP et à la situation du site.	CORDEBARD	Retiré	26-mai-15														
6	28		SOCA	COUNET, OLIVIER, de LA GONTRIE, LANG	VNR		relatif à la carte scolaire dans le 13e.	CORDEBARD	Retiré	26-mai-15														
6	29		SOCA, GEP, PCF-FG	PETIT, BLAUDEL, BEGUE	VNR		relatif à la réussite scolaire et éducative pour la rentrée des enfants du 14e.	CORDEBARD	Retiré	26-mai-15														
6	30		PCF-FG	BONNET-OUALALI, BECKER	VNR		relatif aux suppressions de classes pour la rentrée scolaire 2015.	CORDEBARD	Retiré	26-mai-15														
6	31		UMP	BERTHOULT	VNR		relatif à la fermeture d'une classe au collège Lavoisier.	CORDEBARD	Retiré	26-mai-15														
6	32		UMP, UDI- MODEM	KOSCIUSKO-MORZET, AZIÈRE	VNR		relatif à la réussite scolaire et éducative pour la rentrée des enfants du 14e.	CORDEBARD	Retiré	26-mai-15														
6	33		NI	SIMONNET	VNR		relatif à un plan d'action de réduction des effectifs des classes surchargées.	CORDEBARD	Rejeté	26-mai-15	X		X	X		X			X			X		
6	34		PCF-FG	BONNET-OUALALI, BECKER, GAILLARDE	VNR		relatif à la situation des CIO éparpillés.	CORDEBARD	Retiré	26-mai-15														
6	34 bis	190	Exécutif		VNR		relatif à la situation des CIO à Paris.	CORDEBARD	Adopté	26-mai-15														
6	35		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la réforme des collèges.	CORDEBARD	Rejeté	26-mai-15		X		X		X								
6	36		Exécutif		A	2015 DDEES 2	Amendement technique.	LEMARDELEY	Adopté	26-mai-15														
6	37		UMP	BERTHOULT, KOSCIUSKO-MORZET, LECOQ, GASQUEN	VNR	2015 DDEES 2	relatif aux prélèvements des fonds de roulement des universités et écoles supérieures.	LEMARDELEY	Rejeté	26-mai-15	X		X		X		X							
6	38		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux financements à l'école spéciale d'architecture.	LEMARDELEY	Rejeté	26-mai-15	X		X		X		X			X			X	
7	39		Exécutif		A	2015 DDEES 2	Amendement technique.	MARTINS	Adopté	26-mai-15		X		X										
					A	2015 DDEES 2			Adopté	26-mai-15				X										
					A	2015 DDEES 2			Adopté	26-mai-15				X	X									
7	40		UMP	BERTHOULT	VNR	2015 DDEES 2	relatif à la mise aux normes de la salle de tir Lucien Gaudin (5e).	MARTINS	Rejeté	26-mai-15	X		X		X		X							
7	41		RG-CI	BROS, TAN	VNR		relatif à un bilan de la mise à disposition de locaux pour associations.	VERON	Retiré	26-mai-15														
					A	2015 DFA 38			Adopté	26-mai-15												X		
					A	2015 DFA 71			Adopté	26-mai-15	X								X				X	
					A	2015 DFA 13 G			Adopté	26-mai-15														

2160	N° d'ordre	N° ADOPTÉ	Groupes ou Exécutif	Ets	A, V, Vw, LR	N° 461b	Objet	Agré reporteur	VOTE	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		RG - CI		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		UMP				
											CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.			
1	42		GEP	SOLANS	A	2015 DILT 4	relatif à l'arrêt de produits en coton issu de l'agriculture biologique.	GREGOIRE	Adopté (renvoyé)	26-mai-15														X	
					A	2015 DILT 4			Adopté	26-mai-15															X
					A	2015 DDM 49			Adopté	26-mai-15	X														
					A	2015 DMF 53			Adopté	26-mai-15	X														
1	43		UMP	BURKIL, de FROMENT, BLOCH	VNR		relatif au remboursement des frais de transports des agents de la Ville.	GREGOIRE	Rejeté	26-mai-15		X	X				X								
1	44		UMP	KOSCIUSKO-MORZET, LEGARET, BERTHOULT, LECOQ, MAUPESERNE, BURKIL, GOUJON, GASQUEN, KUSTEA	VNR		relatif au recrutement des personnels travaillant au contact des enfants parisiens.	GREGOIRE	Rejeté	26-mai-15	X		X				X								
1	45		UMP	KOSCIUSKO-MORZET, GIANNESINI	VNR		relatif à la situation financière des ateliers et chantiers d'insertion.	GUIEL	Retiré	26-mai-15								X							
1	46		NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'élaboration d'un scénario d'évolution des quantités de déchets.	GLRIL	Rejeté	26-mai-15	X		X				X							X	
1	47		GEP	BELLIARD, CONTASSOT, SOLANS	A	2015 DDEES 33	relatif à la modification de plusieurs articles.	POLSKI	Adopté	26-mai-15														X	
					A	2015 DDEES 33			Adopté	26-mai-15														X	
					A	2015 DDEES 57			Adopté	26-mai-15															
					A	2015 DDEES 6			Adopté	26-mai-15															
					A	2015 DDEES 38E			Adopté	26-mai-15															X
					A	2015 DDEES 53 G			Adopté	26-mai-15															
1	48		PCF-FG	PRIMET, BONNET-OUALALI	VNR		relatif au mouvement social des femmes de ménage de la société TFM.	VERON	Retiré	26-mai-15															
1	49		NI	SIMONNET	VNR		relatif au mouvement social des femmes de ménage de la société TFM.	VERON	Rejeté	26-mai-15	X		X		X		X		X					X	
1	49 bis	191	Exécutif		VNR		relatif au mouvement social des femmes de ménage de la société TFM.		Adopté	26-mai-15														X	
1,7	50		GEP	KONE, BOUTAULT, CONTASSOT, MOREL, SOLANS	A	2015 DFA 68	relatif à la modification des articles 1 et 2.	VERON	Retiré	26-mai-15															
					A	2015 DFA 68			Adopté	26-mai-15															
					A	2015 DDEES 62			Adopté	26-mai-15											X			X	
2	51		PCF-FG	BONNET-OUALALI, PRÉMET, LE RESTE, PRIMET	VNR		relatif à l'ouverture dominicale des commerces culturels.	GOLDGRAB	Rejeté	28-mai-15				X		X						X			
2	52	192	RG-CI	BROS, TAN	VNR		relatif à la requalification nocturne de la Place de la République.	HOCQUARD	Adopté (renvoyé)	28-mai-15															
					A	2015 DAC 27			Adopté	28-mai-15															
					A	2015 DAC 200			Adopté	28-mai-15															
2	53		GEP	CONTASSOT, BOUTAULT, SOUVRES, JOMIER	V	2015 DAC 200	relatif aux travaux aux théâtres de Châtelet et de la Ville.	JULLIARD	Retiré	28-mai-15															
2	53 bis	193	Exécutif		V		relatif aux travaux aux théâtres de Châtelet et de la Ville.	JULLIARD	Adopté	28-mai-15															

2160	N° d'ordre	N° ADOPTÉ	Groupes ou Exécutif	Elys	A. V. Voté, LR	N° déls	Objet	Adps. rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		RG - CI		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		UMP		U N I O N I S T R I E	
											CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.		
						2015 DPA 34			Adopté	28-mai-15														
						2015 DAC 239			Adopté	28-mai-15														
						2015 DAC 244			Adopté	28-mai-15														
						2015 DAC 266			Adopté	28-mai-15														
						2015 DAC 269			Adopté	28-mai-15														
						2015 DAC 284			Adopté	28-mai-15														
						2015 DAC 327			Adopté	28-mai-15														
						2015 DAC 331			Adopté	28-mai-15														
						2015 DOCT 25			Adopté	28-mai-15														
						2015 DOCT 26			Adopté	28-mai-15														
2	54		Exécutif		A	2015 DOCT 26	Amendement technique.	JULLIARD	Adopté	28-mai-15														
2	55	194	GEP	SOLANS, KONE	VNR		relatif à l'occupation temporaire de l'ex-lycée Jean Bourdier situé Place des Filles.	JULLIARD	Adopté (amendé)	28-mai-15														
2	56		PCF-FG	PRIMET, PREMEL, BONNET-CHALAUD	VNR		relatif au théâtre "Le Grand Parquet".	JULLIARD	Retiré (non présenté)	28-mai-15														
2	57	195	UMP	KOSOUSKO-MORIZET, BURILL, BOULAY ESPERONNER, CAPLIZ, CHERTOK, CRAVENNE, DUMAS, FANFANT, GIAZZI, HODENT	VNR		relatif au Musée arménien de France et à ses collections.	JULLIARD	Adopté	28-mai-15														X
2	58		UMP	KOSOUSKO-MORIZET, BOULAY ESPERONNER, CAPLIZ, CHERTOK, CRAVENNE, DUMAS, FANFANT, GIAZZI, HODENT	VNR		relatif à une subvention au Paris Coproduction Village.	JULLIARD	Rejeté	28-mai-15	X		X		X		X							
2	59		UMP, UDI-MODEM	KOSOUSKO-MORIZET, MEIMAL, FANFANT, MEIAL, BOULAY ESPERONNER, CAPLIZ, CHERTOK, CRAVENNE, DUMAS, GIAZZI, HODENT	VNR		relatif à une parcelle du bas Belleville, "La Courtille", rue Dauboyes (20).	JULLIARD	Rejeté	28-mai-15	X			X	X		X							
2	60	196	UMP, UDI-MODEM	KOSOUSKO-MORIZET, MEIMAL, BOULAY ESPERONNER, CAPLIZ, CHERTOK, CRAVENNE, DUMAS, FANFANT, GIAZZI, HODENT	VNR		relatif à l'orgue du Temple du Saint-Esprit.	JULLIARD	Adopté (amendé)	28-mai-15				X	X		X							
2	61	197	UDI-MODEM	GALLIGIS	VNR		relatif au plan pour le patrimoine culturel de la Ville.	JULLIARD	Adopté	28-mai-15														
						2015 DAC 258			Adopté	28-mai-15														

2160	N° d'ordre	N° ADOPTÉ	Groupes ou Exécutif	Elys	A. V. Voté, LR	N° déls	Objet	Adps. rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		RG - CI		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		UMP		U N I O N I S T R I E	
											CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.		
						2015 DEVE 65			Adopté	28-mai-15														
2	62		GEP	BOUITAÏT, NAUDOVSKI, MOBEL, CONFASSOT	VNR		relatif au 50e anniversaire de la mort du photographe Fernande Perela.	VEU-CHARIER	Rejeté	28-mai-15	X				X		X							X
2	62 a				A	2015 DEVE 65	relatif à la dénomination mail Pierre Despres 143 rue de la Roquette 11e		Adopté	28-mai-15														X
						2015 DU 102			Adopté	28-mai-15														
						2015 DU 108			Adopté	28-mai-15														
						2015 DU 120			Adopté	28-mai-15														
2	63	198	UMP	DUBUS	VNR		relatif à la commémoration du génocide cambodgien.	VEU-CHARIER	Adopté	28-mai-15														
2	64		UMP	KUSTER, GOUJON, PECHENARD, BOLLARD	VNR		relatif à l'opération Sentinelles.	VEU-CHARIER	Rejeté	28-mai-15	X		X		X		X							
2,3	65		GEP	SOUVRIS, JULEN	A	2015 DAC 332	relatif au montant de la subvention.	JULLIARD	Retiré	28-mai-15														
						2015 DAC 332			Adopté	28-mai-15														
						2015 DEVE 71			Adopté	28-mai-15														
						2015 DAC 150			Adopté	28-mai-15														X
2,4	66		GEP	GLEIZES, BELLARD, SOUVRIS	A	2015 DAC 317	relatif au montant de la subvention.	JULLIARD	Retiré	28-mai-15														
2,4	67	199	PCF-FG	BONNET-CHALAUD, PRIMET	V	2015 DAC 317	relatif au soutien de la Ville et de l'Etat.	JULLIARD	Adopté	28-mai-15														
						2015 DAC 317			Adopté	28-mai-15														
						2015 DAC 315			Adopté	28-mai-15														
3	68	200	SOCA	COUMET, OLIVIER, de LA GONTRIE, LANG	VNR		relatif au prix de l'abonnement de la CPJU.	BIAUEL	Adopté (amendé)	27-mai-15														
3	69		GEP	BRODER, CONFASSOT, GLEIZES	VNR		relatif à l'achat d'électricité renouvelable pour les "petites puissances".	BIAUEL	Retiré	27-mai-15														
3	69 bis	201	Exécutif		VNR		répond aux V69 et 71 relatifs à l'achat d'électricité pour les sites de petite puissance.		Adopté	27-mai-15										X			X	
3	70		PCF-FG	AQUA, BONNET-CHALAUD	VNR		relatif à des critères sociaux dans l'attribution des marchés.	BIAUEL	Rejeté	27-mai-15			X		X		X		X		X		X	
3	71		PCF-FG	AQUA, BONNET-CHALAUD	VNR		relatif au maintien des tarifs réglementés d'électricité sur les sites de petite puissance.	BIAUEL	Retiré	27-mai-15			X		X		X		X		X		X	
3	72		UMP	BERTHOIT	VNR		relatif aux contrats de performance énergétique dans les écoles.	BIAUEL	Rejeté	27-mai-15	X		X		X		X							
3	73			BOURNAZEL, HODENT, GIANNESINI, ONGIENNA	VNR		relatif à la création d'une police municipale.	BROSSEL	Rejeté	27-mai-15	X		X		X		X							
3	74		UMP	GOUJON, PECHENARD	VNR		relatif à la vidéoverbalisation.	BROSSEL	Rejeté	27-mai-15	X		X		X		X							
3	75		UMP	GOUJON, PECHENARD	VNR		relatif à la manifestation pro légalisation du cannabis.	BROSSEL	Rejeté	27-mai-15	X		X		X		X							
						2015 DEVE 25			Adopté	27-mai-15											X			
						2015 DEVE 82			Adopté	27-mai-15														

2140	N° d'ordre	N° ADOPTÉ	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, VNR, LR	N° 481b	Objet	Adju. rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		RG - CI		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		UMP			
											CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.		
						2015 DVE 90			Adopté	27-mai-15														
3	76	202	UMP	KHSTER, RIBIHC	VNR		relatif à la valorisation patrimoniale du cimetière des Belgrandines.	KOMITTES	Adopté	27-mai-15														
3	77	203	SOCA	BARATTI-ELBAZ	V	2015 DVD 16	relatif au L2a aménagement.	NAIDOVSKI	Adopté	27-mai-15														
						2015 DVD 16			Adopté	27-mai-15														
3	78	204	RG-CI	BROS	V	2015 DVD 18	relatif au lancement d'une étude sur l'éclairage.	NAIDOVSKI	Adopté (amendé)	27-mai-15														
						2015 DVD 18			Adopté	27-mai-15														
						2015 DVD 158			Adopté	27-mai-15														
3	79		NI	SIMONNET	V	2015 DVD 162	relatif à la gratuité du P'tit Vélo'.	NAIDOVSKI	Rejeté	27-mai-15														
3	79 bis	205	Exécutif		V	2015 DVD 162	relatif à la gratuité du P'tit Vélo'.	MISSKA	Adopté	27-mai-15														
						2015 DVD 162			Adopté	27-mai-15														
3	80	206	GEP	GLEIZES, BLAUVEL, SOLIANS	VNR		relatif au renforcement du réseau bus parisiens.	NAIDOVSKI	Adopté (amendé)	27-mai-15														
3	81	207	PCF-FG	BONNET-OUALDI, LE RESTE	VNR		relatif au service dans les stations de métro et les bres du RER.	NAIDOVSKI	Adopté (amendé)	27-mai-15														
3	82	208	PCF-FG	BONNET-OUALDI, LE RESTE, AQUA	VNR		relatif au déplacement du versant transport.	NAIDOVSKI	Adopté	27-mai-15								X				X		
3	83	209	UMP	BERTHOUD	VNR		relatif aux cars de tourisme dans la rue Lagrange et ses abords.	NAIDOVSKI	Adopté (amendé)	27-mai-15														
3	84		UMP	BERTHOUD	VNR		relatif au parc de stationnement de l'Université Pierre et Marie Curie (P2).	NAIDOVSKI	Rejeté	27-mai-15	X		X		X		X							
3	85	210	UMP	KUSTER, RUBUS	VNR		relatif à la piétonisation du passage du Petit Cerf (27e).	NAIDOVSKI	Adopté (amendé)	27-mai-15														
3	86	211	UMP	BOULARD, GOULON, BOILLLOT, LEFEVRE	VNR		relatif au respect du code de la route par les sociétés d'entretien et de mise en fourrière.	NAIDOVSKI	Adopté	27-mai-15														
3	87		UMP	de CLERMONT-TONNERRE, LEFEVRE	VNR		relatif aux nouveaux abribus.	NAIDOVSKI	Rejeté	27-mai-15	X		X		X		X							
3	88		UDI - MODEM	GATEL, GALLOIS, WEHLING	VNR		relatif aux nouveaux abribus.	NAIDOVSKI	Rejeté	27-mai-15	X		X		X		X							
3	88 bis	212	Exécutif		VNR		relatif à l'amélioration de certains abribus voyageurs.	NAIDOVSKI	Adopté	27-mai-15														
3	89		UMP	BURKIL, de FROMENT, BLOCH	VNR		relatif aux moyens de sécurité et de prévention renforcés dans le secteur Haussmann.	PENINOU	Rejeté	27-mai-15	X		X		X		X							
3	90		UMP	BURKIL, de FROMENT, BLOCH	VNR		relatif au stationnement des agents de la Propreté.	PENINOU	Rejeté	27-mai-15	X		X		X		X							
3	91	213	UDI - MODEM	JEGO	VNR		relatif au tri sélectif des poubelles.	PENINOU	Adopté	27-mai-15														X
						2015 DVD 48			Adopté	27-mai-15														
						2015 DVD 154			Adopté	27-mai-15														
						2015 UDI-MODEM 1 G			Adopté	27-mai-15	X													

2150	N° d'ordre	N° ADOPTÉ	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, VNR, LR	N° 481b	Objet	Adju. rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		RG - CI		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		UMP			
											CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.		
						2015 55 1			Adopté	27-mai-15														
4	92	214	UDI - MODEM	MEHAL, GALLOIS	V	2015 DOCT 45	relatif à un schéma local d'intégration.	BROSSEL	Adopté	28-mai-15														
						2015 DOCT 45			Adopté	28-mai-15														
						2015 DASES 363 G			Adopté	28-mai-15														
4	93 G	20 G	SOCA	LECOINDRE	VNR		relatif au projet de l'Hôpital Nord du Grand Paris.	JOMIER	Adopté	28-mai-15														X
4	94 G		PCF-FG	BONNET-OUALDI, BEGUE, PREMEL	VNR		relatif à l'avenir de l'Hôpital Bichat.	JOMIER	Rejeté	28-mai-15			X		X		X		X					X
4	95 G		UMP	BURKIL, de FROMENT, BLOCH	VNR		relatif au déplacement de défilateurs sur le mobilier urbain parisien.	JOMIER	Rejeté	28-mai-15	X		X		X		X							
4	96 G		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la fermeture du centre de santé Dispensaire Saint-Victor (20e).	JOMIER	Rejeté	28-mai-15			X		X		X		X					X
4	97 G		NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'accès à l'IMG à Paris.	JOMIER	Rejeté	28-mai-15														
4	97 G bis	30 G	Exécutif	SIMONNET	VNR		relatif à l'accès à l'IMG à Paris.		Adopté	28-mai-15														
4	98 G		NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'AP-HP.	JOMIER	Rejeté	28-mai-15			X		X		X		X					X
4	99 G		NI	SIMONNET	VNR		relatif au projet hospitalier de l'Hôtel-Dieu.	JOMIER	Rejeté	28-mai-15	X		X		X		X		X					X
4	100 G		NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'accessibilité du cadre bâti et des transports.	JOMIER	Rejeté	28-mai-15	X		X		X		X		X					X
4	101		Exécutif		A	2015 DFPE 310	Amendement technique.	OUMER	Adopté	28-mai-15														
						2015 DFPE 310			Adopté	28-mai-15														
						2015 DFPE 311			Adopté	28-mai-15														
						2015 DFPE 314			Adopté	28-mai-15														X
						2015 DFPE 327			Adopté	28-mai-15	X			X										X
4	102 G		Exécutif		A	2015 DASES 295 G	Amendement technique.	OUMER	Adopté	28-mai-15														
						2015 DASES 295 G			Adopté	28-mai-15														
4	103		PCF-FG	BEGUE, GAILLANNE, BONNET-OUALDI	VNR		relatif au centre éducatif de formation professionnelle de Pennoisy.	OUMER	Rejeté	28-mai-15								X			X			X
4	104		NI	SIMONNET	VNR		relatif au centre éducatif de formation professionnelle de Pennoisy.	OUMER	Rejeté	28-mai-15								X			X			X
4	105		UMP, UDI - MODEM	GOUSGUEN, GIAZI, GABORIAU, BOUAY ESPERONNIER, MELAND, ASSOLINE, AIRAUDONNE, LECOUFFRIN, CHERTOK, BOILLLOT, CARLIZ, IRGO	VNR		relatif à l'accueil de la petite enfance dans le 16e.	OUMER	Rejeté	28-mai-15	X		X		X		X							
4						2015 CAS 9			Adopté	28-mai-15														

2160	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Avis	N° 4149	Objet	N° du rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		RG - Cf		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		UMP		
										CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	
	106	215	PCF-FG	BONNET-OUALDI, LE RESTE, BEGUE, PREMEI, AQUA, PRIMET	V	2015 CAS 3		relatif à la grille de tarification.	VERSINI	Adopté (amendé)	28-mai-15								X		X	
4	107		NI	SIMONNET	V	2015 CAS 3		relatif à une mise à plat des tarifs.	VERSINI	Rejeté	28-mai-15	X		X		X						
						2015 DASES 137 G																
						2015 DASES 209 G																X
4	108		SOCA	LEONORE	VNR			relatif au campement sous le métro aérien de La Chapelle.	VERSINI	Retiré	28-mai-15											
4	109		SOCA	FÉRAUD	VNR			relatif au campement du boulevard de La Chapelle.	VERSINI	Retiré	28-mai-15											
4	110		UMP	HONORE, BOURNAZEL, PAWLUK	VNR			relatif au campement situé place de la Chapelle.	VERSINI	Rejeté	28-mai-15	X		X		X						
4	111		GEP	BOUTAILLÉ, BRIDIER, JULIEN, MEES, SOUYRIS	VNR			relatif à l'urgence humanitaire d'héberger les exilés installés boulevard de la Chapelle.	VERSINI	Rejeté	28-mai-15				X		X			X	X	
4	111 bis	216	Exécutif		VNR			relatif à l'urgence humanitaire d'héberger les exilés installés boulevard de la Chapelle.		Adopté	28-mai-15			X								
4	112	217	GEP	ATALAH, SOUYRIS, SOLAHS, KONE	VNR			relatif à un état des lieux des CHPAD.	VERSINI	Adopté (amendé)	28-mai-15											
4	113		PCF-FG	PREMEI, BONNET-OUALDI	VNR			relatif à la fermeture de l'EPHAD Le Cédre Bleu.	VERSINI	Rejeté	28-mai-15			X	X		X		X			X
4	114		NI	SIMONNET	VNR			relatif à la fermeture de l'EPHAD Le Cédre Bleu.	VERSINI	Rejeté	28-mai-15			X	X		X		X			X
4	114 bis	218	Exécutif		VNR			relatif à la fermeture de l'EPHAD Le Cédre Bleu.		Adopté	28-mai-15	X										
4	115		UMP	GOUDON, LAMOUR, CEYRAC, EVREN, COURTOIS	VNR			relatif à la libération de locaux rue du Besin.	VERSINI	Rejeté	28-mai-15	X		X		X		X				
1	116		GEP	JULIEN-GLÉZES, CONTASSOT, ATALLAH	A	2015 DIA 71		relatif à une tarification plus sociale à la Tour Eiffel		Retiré	26-mai-15											
DEBAT AMENAGEMENT DES BERGES DE SEINE - Liaison BASTILLE/TOUR EIFFEL (1e-4e-7e-12e)																						
3,5	117				A	2015 SG 14		Amenagement des Berges de la Seine		Rejeté	27-mai-15	X		X		X		X				
						2015 SG 14				Adopté	27-mai-15										X	